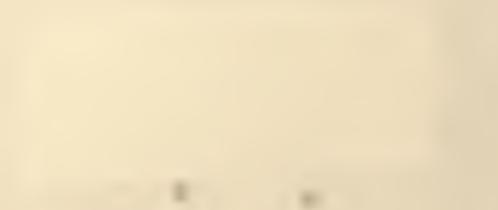




# THE HISTORY OF THE



1774

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETÉY

TOME QUATRIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(PREMIÈRE PARTIE)



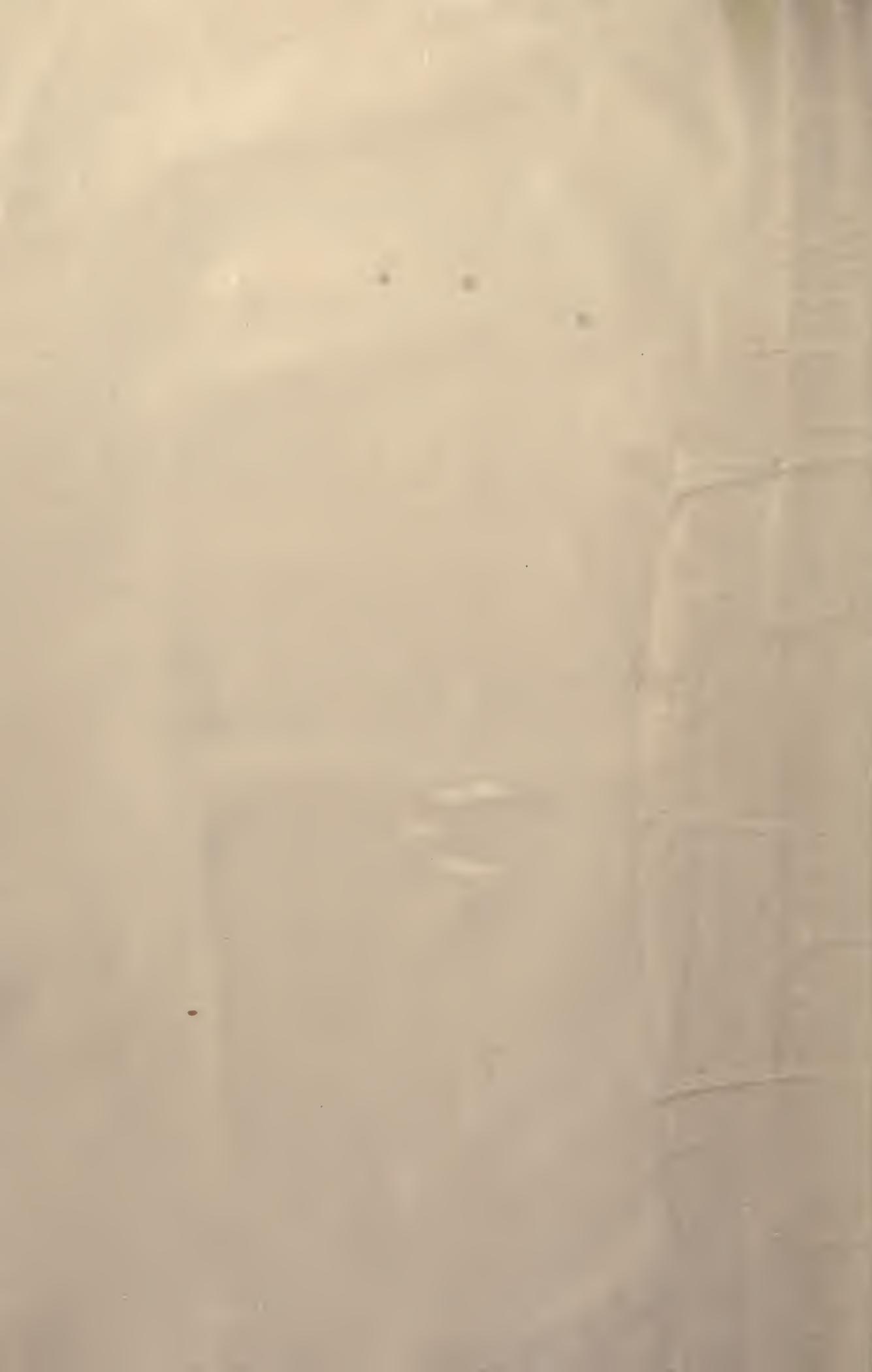
Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

41, RUE CADET

1899



CARLETON UNIVERSITY LIBRARY



12010449614

**RÉPERTOIRE GÉNÉRAL**

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

**L'HISTOIRE DE PARIS**

PENDANT

**LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**

*L'administration municipale laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions  
émises dans les ouvrages publiés sous les auspices de la Ville de Paris.*

---

TOUS DROITS RÉSERVÉS

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETÉY

TOME QUATRIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(PREMIÈRE PARTIE)



Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET

—  
1899

DC  
194  
12  
T-75  
v.4  
c.2

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
CHICAGO, ILLINOIS



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
CHICAGO, ILLINOIS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
CHICAGO, ILLINOIS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
CHICAGO, ILLINOIS

# INTRODUCTION

---

Aucune journée historique de la Révolution n'est entourée de plus d'incertitudes, enveloppée de plus d'obscurités que celle du 10 août; pour employer l'expression pittoresque de Michelet (1), elle disparaît en quelque sorte sous des alluvions de mensonges, accumulées par les auteurs de Mémoires, qui ont trop souvent mis au premier plan des accessoires légendaires pour laisser dans l'ombre les circonstances essentielles. On se trouve en présence de tant de récits contradictoires, qu'il est fort difficile d'apprécier le caractère de la lutte suprême engagée entre la royauté et la nation, lutte qui se termina par l'effondrement de la monarchie. L'esprit de parti a étrangement dénaturé les faits, ce que les uns appellent une grande et glorieuse journée n'est pour les autres qu'une criminelle émeute. Ce n'est pas seulement lors des événements tragiques qui se sont déroulés le 10 août, que certains témoins oculaires (2) n'ont voulu voir dans les assaillants des Tuileries que des émeutiers de profession, qu'une première décharge eût facilement dispersés; de nos jours encore quelques écrivains, loin d'envisager la bataille du 10 août comme un duel loyal entre la France armée pour la défense de sa liberté et un roi pactisant avec l'étranger, la considèrent comme l'œuvre néfaste de bandits cosmopolites qu'ils placent sur le même rang que les auteurs des massacres de sep-

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 249.

(2) Napoléon Bonaparte, qui se trouvait à ce moment au Carrousel, dans la maison de Fauvelet, son ancien camarade de Brienne. — Cf. Taine, *La Révolution*, t. II, p. 241.

tembre, quoiqu'aucun rapprochement ne soit possible, car à l'époque révolutionnaire on remarque des combattants du 10 août, très fiers de leur participation à cette journée, protester énergiquement contre toute assimilation aux individus qui avaient trempé dans les exécutions sanglantes des prisons (1).

Pour se rendre un compte exact de ce qui s'est passé le 10 août, il importe d'examiner tout d'abord de quels éléments se composaient les forces insurrectionnelles qui montèrent à l'assaut des Tuileries. En première ligne figure le bataillon Marseillais qui joua un rôle prépondérant dans l'attaque du château et y fut très éprouvé.

Si l'on en croit M. Taine (2), ce bataillon de 516 hommes, formant huit compagnies, n'était qu'un ramassis d'aventuriers, gens de sac et de corde, tous coupe-jarrets et spadassins de la dernière plèbe. Rien n'est plus contraire à la vérité ; il ressort d'ailleurs d'une étude récente (3) que ce bataillon d'élite avait été formé de volontaires de la garde nationale de Marseille, appartenant aux meilleures familles du pays. Le bataillon des 300 Brestois, était, au dire du même historien, composé des plus détestables éléments, cette affirmation n'est pas mieux justifiée.

Les Marseillais et les Bretons n'étaient pas les seuls volontaires provinciaux. On comptait parmi les combattants du 10 août des fédérés de toutes les régions de la France : de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var, de Rhône-et-Loire, de la Charente-Inférieure, du Doubs, d'Ille-et-Vilaine, la plupart se comportèrent bravement et subirent des pertes sensibles. Nous voyons dans le nombre relativement considérable des fédérés blessés un volontaire des Landes, qui se trouvait dans les rangs des Marseillais, et qui dans la mêlée reçut un coup de bayonnette sur le front, un autre sur le pied droit, une morsure à la jambe d'un volontaire Marseillais agonisant, plusieurs bourrades sur le corps et de graves contusions ; après un traitement de quatre mois à l'hôpital militaire de Meaux, il resta perclus et « offensé pour la vie » (4).

Un autre fédéré de Saône-et-Loire, d'après un double certificat délivré par Santerre et par l'Assemblée générale des fédérés (n° 2627), se conduisit en brave citoyen. « Si la mort l'a respecté, proclama Santerre, ce n'est

(1) Le 9 février 1793, un ancien fédéré de Saône-et-Loire, Jean-François Rolland, devenu officier au 68<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dans une lettre au ministre, exprimait la crainte de voir figurer son nom sur le tableau de ceux qui s'étaient distingués le 10 août, à côté des *exécrables noms* de ceux qui avaient contribué aux journées des 2, 3 et 4 septembre. (Archives nationales, F<sup>15</sup> 3272.)

(2) Taine, *La Révolution*, t. II, p. 222.

(3) Pollio et Marcel, *Le Bataillon du 10 août*, recherches pour servir à l'histoire de la Révolution française, Paris, 1881.

(4) Attestation de M. Daugreilh, chirurgien à l'hôpital du camp de Meaux. (N° 2728.)

pas qu'il ait fui le danger, étant de l'avant-garde de l'artillerie, et témoin de la trahison insigne exercée envers les citoyens. » Ces exemples qu'il serait facile de multiplier, sont de nature à montrer que les fédérés restés à Paris et qui prirent part au 10 août étaient non moins patriotes que ceux qui les avaient précédés au camp de Soissons.

A côté des Marseillais, des Brestois et des fédérés de tous les départements, accourus pour défendre la Patrie en danger, vinrent se grouper non seulement les bataillons des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, mais encore ceux formés dans toutes les sections parisiennes. Ces gardes nationaux, appartenant pour la plupart à la classe ouvrière et exerçant les professions les plus variées, n'étaient nullement des émeutiers de profession, fauteurs de désordres et de troubles, encore moins des malfaiteurs attirés par l'appât du pillage. Ils marchaient contre les Tuileries, dominés par la pensée que le Roi n'était entouré que de traîtres, « les traîtres autrichiens des Tuileries (n° 2361) », de complices des émigrés, et qu'il fallait détruire une fois pour toutes le repaire de la tyrannie. Plusieurs de ces soldats de la Révolution, tels que Cruau, Parein, Poux-Landry avaient pris part à la journée du 14 juillet et figuraient sur la liste des vainqueurs de la Bastille. Tous ces citoyens qui envahirent le Carrousel et se pressèrent aux portes des Tuileries n'avaient certes pas l'allure martiale d'une troupe disciplinée comme le régiment des gardes suisses; mais quoiqu'imparfaitement armés et n'ayant même que de simples piques, ils firent bravement face à l'ennemi et troquèrent, dès que l'occasion s'en présenta, leurs piques contre les fusils de leurs adversaires hors de combat (1).

Ce qui atteste toute la ferveur des sentiments patriotiques qui animaient gardes nationaux et fédérés, c'est que nombre d'entre eux, atteints de blessures assez graves, n'attendirent pas leur guérison pour voler aux frontières. Ainsi un fédéré de la Gironde, blessé de deux coups de sabre sur l'épaule, partit sans être guéri pour la frontière du Nord (2), un garde national de la section armée de l'Arsenal, blessé à la main droite, s'enrôla, le 3 septembre, dans la compagnie de son bataillon envoyée à l'armée (3); un autre, très grièvement blessé, n'était pas encore guéri le 1<sup>er</sup> janvier, jour où il se mit en route pour rejoindre les volontaires (4); tel autre encore, traité quarante jours pour un coup de feu au bras gauche, se trouvait, le 17 novembre 1792, gendarme à cheval de la 2<sup>e</sup> division,

(1) Déclaration du sieur Gosset, sculpteur. (N° 2362.)

(2) Certificat de M. Collier, chirurgien-major de la section des Lombards. (N° 2755.)

(3) Certificat de M. Detaille, chirurgien de la section armée de l'Arsenal. (N° 2765.)

(4) Certificat de MM. Dudaujon et Delatour, chirurgiens. (N° 2798.)

pour employer le langage de l'époque, « ferme à son poste avec ses braves camarades à la poursuite de l'ennemi (1) ». Un Marseillais, blessé d'une volée de mitraille au bras droit, ne fut guéri que le 10 décembre, et s'enrôla dès le 16 septembre pour les frontières (2). Un tel élan patriotique ne se rencontre guère au sein de la populace vile et abjecte où se recrutent les professionnels de l'émeute. On sait d'ailleurs que les combattants du 10 août se firent un titre de gloire de leur participation à cette journée et sollicitèrent l'honneur d'être inscrits sur le tableau décrété par la Convention nationale le 23 décembre 1792, tableau qui devait être imprimé, affiché et envoyé à tous les départements (3).

Dans ces masses populaires qui se précipitèrent à l'assaut des Tuileries, les femmes elles-mêmes se signalèrent par leur exaltation et par leur ardeur guerrière. La plus connue de ces énergumènes, Théroigne de Méricourt, la belle Liégeoise, se montra au premier rang avec son costume écarlate ; comme l'on sait, ce fut elle qui fut l'instigatrice du meurtre du journaliste Suleau. Une autre patriote, qui se distingua dans la bataille du 10 août, la demoiselle Lacombe, prenant la qualification d'artiste, reçut des fédérés, en témoignage de sa belle conduite, une couronne civique et une ceinture tricolore, dont elle fit hommage, le 23 août, à l'Assemblée (4).

Une autre héroïne révolutionnaire, qui avait acquis une certaine célébrité lors des journées d'octobre 1789 et qui fut arrêtée pour s'être rendue à Versailles avec le dessein d'emporter dans un linge la tête de Marie-Antoinette, se retrouve dans les rangs des combattants du 10 août : Louise-Reine Audu eut la cuisse traversée par une balle et fut recueillie dans la section de 1792, où elle reçut pendant vingt-cinq jours les soins que méritait une aussi bonne patriote, « ayant contribué à l'abolition de la royauté et à l'établissement de la souveraineté du peuple (5) ». Pétion lui-même intercéda en sa faveur auprès du comité de la même section, déclarant qu'elle n'avait pas encore reçu la récompense à laquelle son patriotisme distingué lui donnait le droit de prétendre et qu'elle se trouvait dans le plus grand dénûment (6).

Nous citerons encore la femme d'un garde national de la section des Droits-de-l'Homme atteint d'une balle à la cuisse, qui fut elle-même

(1) Certificat de M. Cigogne, chirurgien de la section armée de l'Observatoire. (N° 2821.)

(2) Certificat de M. Binet, chirurgien-major des Marseillais. (N° 2734.)

(3) Lettre de Ch. Caignart, fédéré de l'Aisne. (N° 2784.)

(4) Cf. N° 2281.

(5) Certificat des citoyens et citoyennes de la section de 1792. (N° 2720.)

(6) Lettre de M. Pétion au comité de la section de 1792. (N° 2697.)

blessée aux jambes en se portant au secours de son mari (1) ; une humble domestique, au service du Suisse de la Porte royale, qui reçut trois coups de feu aux bras en sauvant la garde nationale du jardin ; cette pauvre femme resta estropiée et, par suite de la mort de son mari tué aux frontières, se trouva dans la plus profonde misère, obligée même, comme elle le dit dans une supplique au ministre de l'intérieur, de vendre son lit pour donner du pain à ses enfants (2).

La participation des femmes au 10 août est donc indéniable, elle ressort pleinement du témoignage d'un contemporain qui nous montre les femmes, non moins acharnées que les hommes, se précipitant dans la mêlée, armées de sabres et de piques ; encourageant non seulement leurs maris, leurs enfants et leurs frères, mais encore tuant elles-mêmes des Suisses (3).

On le voit, l'insurrection du 10 août, quoiqu'on ait prétendu l'assimiler à une simple émeute, fut l'explosion de colères longuement amassées, le déchaînement de la fureur de tout un peuple, des provinciaux comme des Parisiens, en un mot, ce fut un mouvement national.

Quoique les péripéties de la Révolution du 10 août soient généralement connues, combien de curieux incidents, de traits caractéristiques ont échappé aux historiens qui se sont occupés de cette mémorable journée. Tous les rapports, tous les procès-verbaux, toutes les déclarations recueillies à la suite du 10 août, où des témoins oculaires retracent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont entendu, nous donnent beaucoup plus que les mémoires du temps la physionomie exacte des événements qui se sont passés soit au château des Tuileries, soit aux abords, dans les instants qui précèdent le choc final. Ainsi, tout le monde sait que le matin du 10 août, de fort bonne heure, Louis XVI passa la revue des bataillons de la garde nationale restés aux Tuileries et que, pendant qu'aux fenêtres retentissaient les cris de *Vive le Roi ! Vive la Reine !* (4), aux oreilles même du souverain se faisait entendre le cri de *Vive la Nation !* L'un des volontaires du bataillon du Petit Saint-Antoine ayant, en présence de Louis XVI, poussé ce cri jugé séditieux, le Roi l'approuva par ces mots : *Hé bien ! oui, vive la Nation !* et comme un officier, décoré du cordon rouge, voulait imposer silence au garde national, celui-ci reprit de plus

(1) Pétition de Henriette Bujet, femme Debenne. (N° 2843.)

(2) Pétition de la veuve Leroy au ministre de l'intérieur. (N° 2844.)

(3) Seconde lettre au duc de Brunswick, dans le *Moniteur* du 28 août 1792. Cf. l'article de M. Aulard sur le détronement de Louis XVI, *La Révolution française*, n° du 14 janvier 1899, p. 64.

(4) Déclaration du sieur Lebègue, volontaire du bataillon du Petit Saint-Antoine. (N° 2307.)

belle : *Hé bien ! sacre, point de Roi sans la Nation, vive la Nation* (1) ! D'après la déclaration que fit l'un des vainqueurs de la Bastille, le sieur Cruau, canonnier du bataillon de Saint-Gervais, les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, connus pour leurs sentiments réactionnaires, ne se seraient pas bornés, lors de la revue, à crier *Vive le Roi !* ils auraient ajouté dans un langage fortement imagé : *et m... pour Pétion et Manuel, dans deux heures nous aurons leurs têtes* (2). Du reste, Pétion, Manuel et Santerre étaient l'objet de l'animadversion générale aux Tuileries. Des volontaires de garde au château avaient entendu les royalistes traiter Pétion de scélérat, de brigand (3), de f...gueux (4) et répéter autour d'eux qu'ils n'avaient besoin que de six têtes, celles des trois personnages en question et de trois membres de l'Assemblée nationale (5).

Dans les déclarations des gardes nationaux de divers bataillons envoyés le soir du 9 août pour renforcer la garde des Tuileries, on peut suivre heure par heure les préparatifs de résistance, et constater, d'une part, l'attitude ferme et tranquille des Suisses, d'autre part, l'outrecuidance des nobles accourus au château, qui s'armèrent de carabines, d'espingoles, d'épées, de couteaux de chasse, de poignards et même de pelles et de pincettes (6), et se vantaient de repousser sans peine l'attaque des insurgés ; l'un de ces gentilshommes, le comte de Saint-Marc, auquel on demandait ce qu'ils comptaient faire en présence du peuple, répondit : *Nous leur donnerons le bal* (7). Un caporal de grenadiers, faisant partie du détachement envoyé le 9 août à l'Assemblée nationale, eut la curiosité de visiter après dîner le casernement des Suisses à l'hôtel de Marsan, en compagnie d'un sergent-major du régiment, et fut stupéfait d'en voir huit à neuf cents presque tous sur leurs couchettes. Dans la matinée du lendemain, lorsqu'on le fit monter par un escalier conduisant à la chapelle, il ne put s'empêcher de dire à ses camarades : *Il y a de la jean-foutretrie là dedans, l'on a délivré trop d'eau-de vie aux Suisses pour qu'il n'y ait pas quelque dessein* (8). La garde nationale venue au château pour faire son service avait acquis la certitude que depuis quelques jours l'on s'y préparait au combat et que tout y était organisé en vue d'une vigoureuse résistance.

(1) Déclaration du sieur Phulpin du bataillon du Petit-Saint-Antoine. (N° 2309.)

(2) Déclaration du sieur Cruau. (N° 2345.)

(3) Déclaration de François Testard, fabricant de gazes. (N° 2359.)

(4) Déclaration de Langlade, capitaine de canonniers. (N° 2321.)

(5) Déclarations des sieurs Hardy, Louvet et Toupet. (N° 2330.)

(6) Déclaration du sieur Rapin, grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas. (N° 2397.)

(7) Déclaration du sieur Lecomte, grenadier du bataillon des Capucins-du-Marais. (N° 2324.)

(8) Déclaration du sieur Dantan, caporal de grenadiers. (N° 2342.)

Si l'on ajoute foi au récit de certains historiens (1), le château des Tuileries n'aurait pas été enlevé de vive force, mais abandonné par ordre de Louis XVI et occupé en quelque sorte sans coup férir après le départ des Suisses, qui se retirèrent par le jardin. Il ne semble pas que les choses se soient passées ainsi. Il y a eu lutte, lutte acharnée même, qui se prolongea quelque temps : tous les Suisses ne quittèrent pas le château ; ceux qui ne purent s'échapper se défendirent avec une énergie désespérée et se firent tuer jusqu'au dernier. C'est ce qui ressort de la relation du libraire Ruault, témoin oculaire de la plupart des événements de cette journée.

« A neuf heures un quart, dit-il, les portes de la Cour royale sont enfoncées, quelques patriotes plus hardis que les autres s'avancent jusqu'au pied du grand escalier, sous l'arcade du péristyle ; et, à l'aide de piques à crochets attirent à eux des factionnaires suisses qui sont désarmés avec de grands éclats de rire (2). Les Suisses, postés sur le grand escalier sous les ordres de Castelberg, font une décharge sur les assaillants, décharge très meurtrière, surtout pour les Marseillais et Brestois. Ce fut là le signal du combat, pendant une heure de confusion et de désordre, la victoire demeura incertaine et finit par tourner du côté des patriotes plus nombreux que les royalistes ; les Suisses tinrent bon, mais, attaqués à la fois du côté de la cour et du jardin et voyant leurs rangs s'éclaircir, ils se groupèrent au nombre de deux cents sous le péristyle, y firent un feu roulant jusqu'à l'épuisement total de leurs munitions et succombèrent tous après avoir couché par terre plus de quatre cents patriotes. Le péristyle n'étant plus défendu, le peuple, maître du grand escalier, envahit l'intérieur du palais et en peu de minutes inonda les appartements, massacrant tous les Suisses qu'il rencontra. »

La relation de Ruault se trouve confirmée par des témoignages dont l'authenticité et la véracité ne sauraient être révoquées en doute.

François Moisson, commandant en chef du bataillon Marseillais, dont la déposition fut reçue, le 22 août (n° 2354), à la caserne des Cordeliers où le retenait sa blessure, déclara qu'arrivé vers 6 heures du matin au Carrousel avec le bataillon du Faubourg-Saint-Marcel, il attendit jusqu'à 9 heures l'ouverture des portes de la Cour royale et, une fois entré, rangea sa troupe en bataille. Les Suisses, sommés au nom de la Nation de rendre leurs armes, jetèrent du haut des fenêtres des cartouches, et même sept à

(1) Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 325 et Taine, *la Révolution*, t. II, p. 246.

(2) Rien n'est moins démontré que ce harponnement des soldats suisses postés sur le grand escalier ; le fait est avancé par le royaliste Peltier et adopté sans contrôle par Mortimer-Ternaux et Taine.

huit d'entre eux se détachèrent et vinrent se mêler aux fédérés Marseillais en criant *Vive la Nation*; mais, aux nouvelles instances qui leur furent faites, les Suisses ne répondirent que par un feu soutenu qui dura environ une heure et demie.

Un autre officier du même bataillon, le capitaine François Giraud, qui était au premier rang sur le grand escalier, témoigne des mêmes faits. Lorsque la barrière qui fermait le passage fut enlevée, il monta jusqu'au près de la chapelle et se mêla aux Suisses, les engageant à fraterniser avec les citoyens. A ce moment partit un coup de fusil qui lui enleva son chapeau et fut le signal de beaucoup d'autres (1).

Il est intéressant de rapprocher de ces déclarations celle de Jean-Baptiste Loys, officier municipal de Marseille, qui se trouvait, vers dix heures du matin, devant les Tuileries, en tête de la section des Quinze-Vingts; pendant que les fédérés fraternisaient avec leurs adversaires descendus sur leur invitation, il vit les démonstrations amicales faites par les Suisses restés aux fenêtres et put constater qu'au moment où les patriotes se précipitèrent en foule, pour ramasser les poignées de cartouches jetées dans la cour, une décharge formidable de mousqueterie partit de toutes les fenêtres et du grand escalier (2).

La relation de Ruault, d'une part, les déclarations des Marseillais, d'autre part, permettent de rectifier le récit de Michelet qui fait envahir la Cour royale et le péristyle du château par une avant-garde d'impatients, par des hommes armés de piques précédant le gros de l'armée insurrectionnelle. L'éminent historien est dans l'erreur lorsqu'il nous montre les Marseillais et le Faubourg Saint-Antoine arrivant bien après la première décharge des Suisses, alors que la masse des fuyards affolés se précipitait dans la rue Saint-Honoré et les petites rues du Louvre. En réalité les Marseillais étaient au Carrousel dès 6 heures du matin et pénétrèrent des premiers dans le château.

Maintenant sur qui doit retomber la responsabilité de la bataille qui mit aux prises les Suisses et le peuple de Paris, en un mot, de quel côté partit le premier coup de feu? Michel Azéma, membre d'une députation de l'Assemblée envoyée auprès du peuple, raconte « qu'arrivé près de la porte du château, une furieuse décharge de mousqueterie éblouit ses yeux au bas de l'escalier » (3). La plupart des gardes nationaux de service aux

(1) Déclaration faite à René Loiseau, direct. du jury d'accusation du Tribunal du 17 août. (N° 2355.)

(2) Déclaration reçue au Département de Police de la Municipalité, le 12 août. (N° 2310.)

(3) *Revue de la Révolution française*, t. XXVII, p. 178.

Tuileries dans la matinée du 10 août sont unanimes dans leurs déclarations et parlent tous de la fusillade que dirigèrent les Suisses du haut du grand escalier contre la multitude, ils affirment également que les officiers suisses donnèrent à leurs soldats l'ordre formel de tirer sur le peuple. Ainsi un fabricant de gazes de la rue Saint-Denis, présent aux préliminaires de la lutte, entendit un officier suisse recommander à ses hommes de faire feu les premiers, ajoutant que « c'était l'instant de vaincre ou de mourir et que, s'ils étaient forcés, ils devaient battre en retraite par l'escalier conduisant à la chapelle et tirer ensuite par les croisées » (1). Un garde national du bataillon de Saint-Joseph, de service sur l'escalier de la Reine, attesta que le major des Suisses avait donné l'ordre de laisser entrer les citoyens et de faire feu dessus (2).

La déclaration du capitaine de canonniers Langlade, l'un de ceux qui montèrent le grand escalier avec les intentions les plus pacifiques, est encore plus significative, elle montre que les officiers suisses, pour empêcher la débandade de leurs hommes, sollicités et entraînés par le peuple, commandèrent le feu ; c'est au moment où Langlade descendait l'escalier avec deux Suisses qu'il emmenait que partit une vive fusillade, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui coucha par terre les deux Suisses se trouvant à ses côtés sans armes (3).

Les soldats suisses échappés au massacre ne furent pas moins explicites : l'un d'eux reconnut avoir tiré sur le peuple du haut de l'escalier devant la chapelle, ayant reçu de son chef l'ordre « de faire feu sur les piques » (4). Un autre garde suisse, Joseph Chenaux, de la compagnie d'Affry, posté également sur le grand escalier, rapporta qu'on n'avait rien négligé pour les exciter contre le peuple, qu'on leur avait dit que la canaille de Paris arrivait pour attenter à la vie du Roi et piller le château ; il affirma en outre qu'un familier de la maison du Roi, mêlé aux officiers Suisses, tua sur l'escalier, d'un coup de pistolet, un garde national, ce qui fut le signal de l'action (5).

Dans nombre de récits soit contemporains, soit modernes, de la journée du 10 août, on nous représente les envahisseurs des Tuileries comme des brigands qui, avec une férocité inouïe, massacrèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage, combattants ou non-combattants, armés

(1) Déclaration de François Testard. (N° 2356.)

(2) Déclaration du sieur Boyval. (N° 2321.)

(3) Rapport de Langlade, capitaine des canonniers du 3<sup>e</sup> bataillon. (N° 2321.)

(4) Interrogatoire de Georges Brochard, soldat suisse de la compagnie de Bis. (N° 2440.)

(5) Interrogatoire de Joseph Chenaux. (N° 2482.)

ou non-armés, blessés ou valides. Il est vrai que les malheureux qui se trouvèrent au château furent traqués dans les corridors, les offices, les combles, jusques dans les armoires et tués sans pitié ; certains d'entre eux, pour échapper à la mort, restèrent trois jours cachés dans les cheminées où ils s'étaient réfugiés. Néanmoins, comme le dit fort justement Michelet, la foule, quoique exaspérée par la résistance des Suisses, par les pertes cruelles qu'elle avait subies, ne se montra pas aussi aveuglément barbare qu'on pourrait le supposer : On peut invoquer à cet égard le témoignage non suspect de l'un des officiers suisses, le lieutenant Mailliardor, qui, s'étant échappé par le jardin, fut recueilli sur le quai par un détachement de garde nationale et traité, de son propre aveu, « avec tous les égards de l'humanité la plus touchante » (1). Nous pouvons citer encore un autre exemple de la modération dont firent preuve quelques-uns de ceux qui pénétrèrent à main armée dans le château. Le 10 août, à une heure de relevée, quatre bouchers armés de haches et d'autres individus porteurs de piques amenèrent, au corps de garde de la Samaritaine, un jeune garçon de quatorze ans et demi, en chemise, qu'ils avaient trouvé caché sous un lit dans une chambre voisine de la pharmacie, priant le poste de la Samaritaine de lui faire grâce et de le mettre sous la protection de la loi. Cet enfant, interrogé par le commissaire de police de la section du Louvre, déclara se nommer Georges Bucker, tambour de la compagnie des grenadiers de Diesbach, caserné au château depuis 15 jours. Au moment du tumulte et au début de l'incendie, il s'était sauvé, avec un camarade de son âge, et avait même eu la présence d'esprit d'ôter son habit afin de n'être pas reconnu (2). Le jeune camarade en question était également un petit tambour, Jacques Fégli, âgé de seize ans, qui fut amené à la section du Théâtre-Français et y subit un interrogatoire en présence de Chaumette et de Leblois ; le pauvre enfant ne savait pas grand'chose de ce qui était arrivé, il déclara pourtant que le régiment en entier était sur pied et avait passé toute la nuit sous les armes (3).

Ces traits d'humanité isolés ne sauraient atténuer l'odieux du massacre des malheureux Suisses qui cherchèrent à fuir par la cour de Marsan, qui furent tués dans la rue de l'Échelle à coups de sabres et de piques, et dont les corps nus, mutilés et empilés sur le pavé par couches entremêlées de paille, restèrent exposés à la vue de tous jusqu'au lendemain. On comprend à la rigueur que, dans l'exaltation de la bataille, on n'ait fait aucun

(1) Interrogatoire de M. de Mailliardor. (N° 2425.)

(2) Procès-verbal du commissaire de police de la section du Louvre. (N° 2296.)

(3) Interrogatoire subi à la section du Théâtre-Français par Jacques Fégli. (N° 3981.)

quartier à ces fidèles soldats du Roi, mais ce qui est horrible, sans excuse possible, c'est l'égorgement de sang-froid des 60 Suisses désarmés qui furent trainés à la Commune et trouvèrent la mort, non pas en route, ni place de Grève, comme le disent la plupart des historiens, mais dans l'une des cours de l'Hôtel de Ville, sous les yeux et par les ordres d'Huguenin.

Nous laissons ici la parole à un témoin de cette scène abominable, qui remplit l'âme du spectateur à la fois de terreur et de dégoût :

« Les 60 Suisses dont nous venons de parler sont à peine arrivés à la Commune que, Huguenin, président du Conseil, prononce leur arrêt de mort. Ils sont passés un à un au fil de l'épée. Par une circonstance imprévue, ajoute le libraire Ruault, je fus forcé de voir le massacre d'une partie de ces malheureux étrangers dans la petite cour de l'Hôtel de Ville, aux pieds même de l'effigie de Louis XIV ; on ne s'attendait pas à une pareille exécution dans ce lieu là. On les dépouillait nus, on les perçait, on les tirait par les pieds le long des degrés extérieurs et on chargeait leurs corps morts dans des tombereaux amenés exprès sur la place au pied de l'escalier. Mais, ô comble de l'horreur, j'ai vu les cannibales qui chargeaient ces cadavres les mutiler..... et leur donner, en ricanant, de petits soufflets sur les joues et sur les fesses. Il faut dire tout ce que l'on sait et tout ce que l'on a vu de cette terrible journée. »

Si le peuple se montra aussi impitoyable à l'égard des Suisses, qui n'étaient en somme que des mercenaires obéissant aveuglément à la voix de leurs chefs, c'est qu'à tort ou à raison le bruit s'était accrédité que, pour rendre leur feu plus meurtrier, les soldats chargés de défendre les Tuileries s'étaient servi de balles mâchées : en effet, l'un des gardes nationaux, le sieur Bauny déclara, le 15 août, avoir trouvé dans la poche d'un officier suisse tué de sa main, 30 à 40 balles mordues qu'il avait distribuées à ses camarades (1). Le Comité de sûreté générale de la Convention chercha, en octobre 1792, à éclaircir le fait ; et, de concert avec la section du Finistère, soumit à un interrogatoire en règle certaines amies des gardes suisses, qui s'étaient introduites subrepticement aux Tuileries dans la matinée du 10 août, notamment la petite Nannette et la demoiselle de Goberville ; celle-ci se vanta d'avoir pris du chocolat avec la Reine et confessa s'être trouvée avec ses compagnes au milieu des Suisses, mordant les balles destinées à charger leurs fusils ; lorsque commença le massacre

(1) Procès-verbal de dépôt au Comité de surveillance de l'Assemblée de lettres et papiers trouvés aux Tuileries par les sieurs Dor et Bauny. (N<sup>o</sup> 2327.)

des défenseurs du château, ces femmes parvinrent à s'échapper par la porte des Fenillants (1).

Les écrivains, qui ne veulent voir dans la Révolution du 10 août que le déchaînement des plus basses passions populaires, sont cependant obligés de reconnaître le désintéressement de ce qu'ils appellent la populace victorieuse, n'y attachant d'ailleurs aucune importance et ne retenant que les scènes de déprédation dont les Tuileries furent le théâtre. Une des dames de la Reine qui se trouvait au château lors de l'envahissement, et dont le témoignage n'est certes pas suspect, Pauline de Tourzel, dit elle-même, lorsqu'elle fixa ses souvenirs (2): « Il est remarquable que cette armée de bandits s'était interdit le vol aux Tuileries et mettait impitoyablement à mort ceux qu'elle surprenait s'appropriant quelque effet du château ». A coup sûr nombre de malandrins profitèrent du tumulte et du désarroi pour satisfaire leurs instincts de rapine, comme ceux qui, armés de bâtons, se répandirent dans le jardin et dépouillèrent les morts (3), ou ceux qui se glissèrent dans les appartements livrés à l'abandon et firent main-basse sur tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance ; c'est ainsi qu'un marchand de vin de la rue de la Bûcherie, affublé de l'uniforme de la garde nationale dont il ne faisait point partie, fut conduit devant le juge de paix de la section du Palais-Royal, sous l'inculpation de vol d'argenterie (4). Le poste de gendarmerie à cheval au Carrousel constata l'arrestation de plusieurs particuliers suspects, chargés d'objets volés; l'un d'eux, appréhendé au corps par un acteur du théâtre de Henri IV, avait caché sous son gilet un paquet contenant des cuillères et fourchettes d'argent, avec deux mouchoirs en batiste marqués d'un M couronné (5).

Le citoyen Cordier, commandant la force armée du Faubourg Montmartre, déposa d'abord à la Commune une grande valise pleine d'effets précieux que des individus emportaient dans la cour du Manège, puis à la section du Palais-Royal, de l'argenterie saisie sur certains quidams arrêtés à la Porte-Royale (6). Un marchand boutonnier de la rue Grenéta fit spontanément la remise à la section du Ponceau de cinq pièces d'argenterie qu'il avait eu le chagrin de trouver dans les effets de son fils, compagnon bijoutier,

(1) Interrogatoires subis au Comité de sûreté générale par les demoiselles de Goberville, Bocquet et la petite Nannette. (N° 2374.)

(2) Duc des Cars, *Mémoires de M<sup>m</sup>e la duchesse de Tourzel*, t. II. p. 225.

(3) Rapport de M. Taillepiéd, sous-lieutenant au bataillon de Saint-Séverin. (N° 2333.)

(4) Interrogatoire du sieur Louis Bassot par le juge de paix de la section du Palais-Royal. (N° 2547.)

(5) Déclaration du sieur Possien, brigadier de gendarmerie au poste du Carrousel, sur l'arrestation du sieur Davignon. (N° 2542.)

(6) Procès-verbal de dépôt à la Commune, par le citoyen Cordier, d'une valise d'effets précieux. (N° 2546.)

qui avait été arrêté et incarcéré à la Force, pour avoir ramassé le 10 août, dans la cour du château, des morceaux de mousseline jetés par les fenêtres (1).

Pendant que le marchand de vin Mallet apportait à l'Assemblée dans son chapeau les 173 louis d'or trouvés sur un prêtre mort dans une des caves du château, des inconnus peu scrupuleux faisaient disparaître tout son équipement (2); pareille mésaventure arriva, le 10 août, à un grenadier de l'Île-Saint-Louis qui perdit son fusil, alors qu'il venait remettre à la barre de l'Assemblée des assignats enlevés à un individu au sortir du château (3). Précisément parce qu'il y eut beaucoup de voleurs, les gardes nationaux tinrent à honneur d'apporter soit à l'Assemblée, soit à son Comité de surveillance, soit à la Maison commune, tous les objets précieux qu'ils parvinrent à soustraire au pillage; l'énumération de l'argenterie, des bijoux, des objets les plus variés et les plus disparates qui furent fidèlement remis, fournirait la matière d'un volumineux inventaire. Il nous suffira de citer comme exemple le dépôt d'une masse considérable de vaisselle d'argent aux armes de France, effectué le 13 août, par la section de l'Oratoire, au nom de citoyens « odieusement calomniés, dit l'adresse de cette section, citoyens dont aucun, n'était au-dessus des plus stricts besoins (4) ». Le lendemain, des volontaires de divers bataillons vinrent rappeler à l'Assemblée qu'ils avaient préservé du pillage, au péril de leur vie, quantité d'objets précieux retirés des appartements du prince royal, de Madame, fille du Roi, de Madame Élisabeth, et sollicitèrent un témoignage de la gratitude nationale (5). Le 10 août, dès 10 heures du matin, des volontaires de la garde parisienne, témoins des dégradations commises dans les appartements, se constituèrent gardiens de la chambre à coucher de Louis XVI, renfermant divers meubles de prix, notamment un grand secrétaire à mécanique, déjà forcé par le haut, plusieurs nécessaires remplis d'argenterie et de bijoux, et demandèrent qu'on prît les mesures nécessaires pour préserver ces objets (6).

Le même jour, le colonel de Verdière annonça qu'un lieutenant de gendarmerie gardait depuis cinq heures les effets précieux de la chapelle

(1) Déclaration du sieur J.-B. Chauveau, marchand boutonnier. (N° 2583.)

(2) Décret de l'Assemblée et lettre du sieur Mallet, marchand de vin, rue de la Cossonnerie, au président de l'Assemblée législative. (N°s 2563, 2571.)

(3) Renvoi à l'Assemblée de la pétition du sieur Roger, grenadier de la section de l'Île-Saint-Louis. (N° 2576.)

(4) Adresse des citoyens de la section de l'Oratoire à l'Assemblée. (N° 2575.)

(5) Adresse de quatre volontaires des bataillons des Mathurins, des Carmes et autres à l'Assemblée. (N° 2577.)

(6) Déclaration de volontaires de la garde nationale. (N° 2541.)

du château et désirait être relevé de cette faction par l'envoi d'un officier municipal chargé d'apposer les scellés (1).

Au lendemain de la prise des Tuileries le Conseil général de la Commune, indigné des bruits calomnieux répandus contre les combattants du 10 août, chargea ses commissaires de faire en conséquence une protestation à la barre de l'Assemblée et lança la proclamation suivante : « Citoyens, le peuple est debout. Les méchants l'accusent d'intention de pillage, rassurez-vous, le peuple a juré de respecter les propriétés, il n'en veut qu'à ses ennemis et à ceux de l'Égalité (2). »

En résumé, les documents officiels ne nous montrent pas seulement quelques honnêtes gens, mais beaucoup d'honnêtes gens, la plupart très pauvres, rapportant à l'Assemblée l'argent, l'argenterie et les objets de prix sauvés du pillage, sans vouloir accepter aucune récompense. Il nous paraît donc souverainement injuste de dire, en enveloppant tous les combattants du 10 Août dans la même réprobation, « que la Nation se garnit les mains et s'en donna à cœur joie dans le palais » (3).

La plupart des objets apportés des Tuileries à l'Assemblée et à son Comité de surveillance furent centralisés entre les mains de la Municipalité et déposés dans le Trésor de la Commune. De ce chef il dut certainement se produire des dilapidations. On sait notamment qu'Huguenin préleva 4,200 livres sur 4,600 livres en assignats remis par un citoyen de la section des Droits-de-l'Homme (4). Cependant tout ne fut pas gaspillé et détourné, comme on serait tenté de le croire. Le 30 octobre 1792, trois commissaires de la Commune, Michonis, Greppin et Franchet, versèrent à la Trésorerie nationale 35,064 livres représentant la valeur des dépôts effectués à l'Hôtel de Ville depuis le 10 août (5).

Le même mois, en conformité de l'arrêté du Conseil général de la Commune, du 30 septembre, relatif aux mesures à prendre pour constater la présence des objets d'or, d'argent et des bijoux déposés à l'Hôtel de Ville par les différentes sections, les commissaires mentionnés plus haut rendirent compte de leurs opérations (6).

La Commune, non contente de déléguer un certain nombre de ses

(1) Avis donné par M. de Verdière, au sujet de la garde montée par M. Pul, lieutenant de gendarmerie. (N° 2549.)

(2) Déclaration du Conseil général de la Commune, du 11 août 1792. (N° 2564.)

(3) Taine, *la Révolution*, t. II, p. 248.

(4) Procès-verbal des commissaires de la Commune constatant le dépôt de 4,600 livres par le citoyen Soubiran, menuisier. (N° 2596.)

(5) Récépissé du versement fait par les commissaires de la Commune. (N° 2599.)

(6) Compte rendu par Franchet, Greppin et Michonis en présence des commissaires des sections. (N° 2606.)

membres pour contrôler le dépôt des objets précieux, nomma, le 22 novembre, des commissaires spécialement chargés de procéder à l'examen des papiers apportés, le 10 août, du château des Tuileries, et leur procès-verbal (1) fait vivement regretter la disparition de certains de ces papiers : sous le n° 10, se trouve signalé un mémoire dont l'original, écrit de la main de Marie-Antoinette, est vraisemblablement perdu. Le manuscrit en question portait en tête la date du 20 juillet 1789 et contenait, au dire des commissaires, « un tableau narratif et descriptif des huit femmes de chambre de la ci-devant dame Royale, fille de la Reine, où l'on trouve aussi la censure mordante de quelques maîtres d'institution des enfants de France; l'Autrichienne s'y montre d'une manière maligne et impérative, en dépeignant assez bien le caractère de chaque personnage. On y trouve aussi un exposé maternel de la constitution, du caractère ainsi que de l'accroissement de son fils, le ci-devant Dauphin, qui est au Temple. Ce dernier avait neuf femmes de chambre pour le servir, dont la Reine s'est amusée à en faire le portrait ».

Une question qui encore aujourd'hui n'est pas élucidée et qui prête matière à controverse est celle du nombre des victimes du 10 août. On se trouve en présence d'évaluations diamétralement opposées, quelques-unes évidemment inspirées par l'esprit de parti. Si tous les récits s'accordent à fixer la perte des Suisses à 7 ou 800 hommes, en revanche les historiens varient beaucoup en ce qui concerne celle des insurgés. M. Aulard, dans l'étude très documentée qu'il a consacrée à la journée du 10 août (2), où il résume les travaux critiques les plus récents, croit pouvoir adopter le chiffre de 5,000 morts, basé sur le rapprochement des écrits contemporains; le baron Poisson, dans son ouvrage *sur l'armée et sur la garde nationale*, s'était arrêté au nombre de 3,500 morts, Michelet se contente du chiffre plus modeste de 1,100 pour les pertes éprouvées par les assaillants. Un autre historien, Mortimer-Ternaux, s'appuyant sur des textes en apparence des plus probants, déclare que l'insurrection du 10 août ne coûta à la population parisienne tout entière que 50 morts et 34 blessés grièvement, et, en y ajoutant les 43 Marseillais et Brestois mis hors de combat, il arrive à un total approximatif d'une centaine de morts et de 60 blessés grièvement. Taine adopte, les yeux fermés, l'évaluation de Mortimer-Ternaux. Ces deux

(1) Voir le procès-verbal de ces commissaires en date du 23 novembre 1792. (N° 2602.)

(2) Grande Encyclopédie, Août (Journée du 10); Lavisse et Rambaud, *Histoire Générale*, t. VIII, *la Révolution*, p. 145.

historiens n'ont pas pris garde qu'il est bien difficile d'admettre, qu'il est même peu vraisemblable que les assaillants, se trouvant à découvert, exposés de toutes parts à un feu des plus meurtriers, aient subi des pertes aussi minimes, pendant que le régiment suisse luttait jusqu'au dernier homme et finissait par être exterminé presque en entier.

Ce manque de logique avait déjà frappé M. Hamel, qui, dans son *Histoire de Robespierre* (t. II, p. 370, note), n'hésite pas à déclarer que « le ridicule du chiffre donné par l'auteur de l'*Histoire de la Terreur* n'est égalé que par le ridicule des calculs pris pour base de son évaluation ».

Pour tout esprit impartial, si le chiffre de 160 victimes est évidemment trop faible, celui de 5,000 doit être exagéré; sans parler de combattants restés sur le carreau, on ne peut songer un instant, quelle qu'ait été l'ardeur de la lutte, à 5,000 insurgés tués ou blessés.

Jusqu'ici personne n'a songé à discuter les témoignages des contemporains qui, même empreints d'exagération, ne sont pas à dédaigner et doivent être sérieusement pesés et examinés. Que disent d'abord les journaux du temps qui, instruisant jour par jour leurs lecteurs de ce qui se passait, recueillaient toutes les impressions, tous les propos et se faisaient l'écho des bruits mis en circulation? Le *Courrier des 86 départements*, organe de Gorsas, nous apprend : « on porte à 2,000 le nombre des citoyens tués aux Tuileries; nous croyons ce calcul exagéré, mais il y a au moins 1,500 hommes tant tués que blessés ». Le *Courrier français* indique un chiffre analogue, 1,300 à 1,500 morts, en prenant soin d'ajouter : peut-être y a-t-il de l'exagération. Le *Patriote français* se borne à dire : La victoire nous a coûté bien du sang : environ cinquante patriotes périrent et un plus grand nombre fut blessé. Un autre élément d'information, non moins précieux, nous est fourni par les lettres que certains députés adressèrent, le soir même du 10 août, à leurs commettants, pour leur rendre compte des graves événements qui venaient de se produire; nous citerons entre autres Pinet, député de la Dordogne, qui, dans une première lettre écrite à six heures du soir, parle de 2,000 morts, le lendemain, mentionne un chiffre double, toujours d'après des on-dit, et finit par déclarer qu'en somme l'on ignore complètement le nombre des patriotes morts (1). Le témoignage qui nous paraît le plus sérieux, le plus véridique, est celui de Michel Azema, député de l'Aude, qui, dans sa lettre datée du 10 août, minuit, s'exprime en ces termes :

« Il est impossible de calculer le nombre des morts et des blessés; les

(1) *Revue de la Révolution française*, t. III, p. 99.

uns le font monter à 2,000, d'autres le portent à 1,500. Pour moi, qui ai tout parcouru ce soir, qui ai tout vu de mes propres yeux, qui ai tout entendu de mes propres oreilles et de celles d'autrui, qui ai tout apprécié, j'évalue le nombre des morts à environ 7 ou 800 de part et d'autre, et à autant de blessés, et je ne crois pas me tromper de beaucoup (1). »

A coup sûr, ce langage est celui d'un homme très sobre, très modéré dans son appréciation. Azéma, évidemment, ne cherche pas plus à enfler qu'à diminuer les pertes des patriotes.

La difficulté extrême, pour ne pas dire l'impossibilité absolue d'évaluer exactement le chiffre des morts, provient tout d'abord de la précipitation avec laquelle on dut procéder à l'inhumation d'un aussi grand nombre de cadavres. La section des Champs-Élysées prit immédiatement les mesures nécessaires pour faire enterrer dans les cimetières de la Madeleine et du Roule les Suisses qui succombèrent lors du 10 août; pendant les journées des 10 et 11 août, onze voitures attelées de trois chevaux furent employées à cette funèbre besogne, de cinq heures du matin à dix heures du soir (2). Si l'on put se débarrasser rapidement des corps des mercenaires étrangers, il n'en fut pas de même de ceux des Parisiens, qui laissaient des veuves, des enfants, des parents éplorés, auxquels il fallut donner au moins la triste consolation de reconnaître toutes ces dépouilles sanglantes, au fur et à mesure que des tombereaux les rapportaient dans leurs quartiers.

Le jour même du combat, on s'occupa de relever les morts et les blessés, et des ambulances provisoires furent établies, par les soins et sous la direction de Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, dans la section de l'Oratoire et à la Samaritaine; on possède à cet égard le curieux témoignage d'un sieur Sauvage, affecté à ce service. D'après sa déclaration, reçue le 11 août par le Département de Police, un certain nombre de combattants grièvement blessés avaient été laissés près de trente heures sous la colonnade du Louvre. (N° 2618.)

Du 12 au 13 août seulement, suivant la déposition d'un des fossoyeurs de la paroisse de Saint-Paul, furent amenés dans une voiture 19 cadavres ramassés après l'attaque des Tuileries; 17 furent à l'instant inhumés, 2 restèrent jusqu'au lendemain dimanche, et il semble qu'un seul de ces

(1) *Revue de la Révolution française*, t. XXVII, p. 180.

(2) La section des Champs-Élysées adressa, le 10 novembre 1792, au Conseil général de la Commune, une pétition, avec mémoire à l'appui, pour obtenir le remboursement des 1,046 livres déboursées dans cette occasion; le Conseil renvoya la pétition au pouvoir exécutif. (Archives nationales, AF II 7, n° 43, 3 pièces.)

cadavres ait été reconnu, celui du sieur Legrand, garçon perruquier, tué à côté de la chapelle du château (1). On ne sait trop pour quel motif le convoi des citoyens de ce quartier se fit à une heure très avancée de la soirée, mais cependant pas de façon clandestine; car, vers minuit, tout le quartier fut mis en émoi par la sonnerie des cloches de l'église de Saint-Paul annonçant l'enterrement des victimes du 10 août (2). Ce n'est pas seulement au cimetière de Saint-Paul que furent apportés et inhumés les citoyens qui succombèrent le 10 août; après le combat, 39 cadavres furent déposés dans le cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois (3), sans préjudice de beaucoup d'autres transportés dans l'église de Saint-Roch, où un certain nombre de ces corps furent reconnus et réclamés par leurs frères d'armes. Il semblerait que nombre de victimes du 10 août auraient été inhumées en bloc; c'est ce qui ressort d'une lettre adressée, le 22 vendémiaire an II, par Coulombeau, secrétaire-greffier de la Commune, à M. Fauchet, où il fait observer que pour les citoyens inhumés collectivement, il serait impossible de produire d'autres pièces que des certificats de sections. (N° 2861.) L'incertitude qui planait sur le sort de plusieurs combattants disparus nécessita, dans plus d'un cas, de véritables enquêtes pour arriver à la constatation du décès. Ainsi, la section des Invalides certifia, les 11 décembre 1792 et 29 juillet 1793, que le citoyen François Grandidier avait sans aucun doute été tué aux Tuileries; qu'une personne l'avait vu tomber atteint d'un coup de feu; que d'autres l'avaient aperçu aux Tuileries armé et cherchant à rejoindre sa compagnie, et que, depuis ce jour, il n'avait point reparu. (N° 2732.) Un volontaire de la section du Temple, Pierre Hommet, fut également inscrit au nombre des morts; ses camarades le perdirent de vue dans la mêlée et il disparut à tout jamais. (N° 2650.) La section des Quinze-Vingts déclara, le 8 mars 1793, qu'il était de notoriété publique, d'après le témoignage de plusieurs blessés de la journée du 10 août, que Léonard Condrusier était mort sur le champ de bataille, place du Carrousel. (N° 2807.) Le 14 octobre suivant, les commissaires civils de la section Bonne-Nouvelle certifièrent, sur l'attestation de deux citoyens, que le nommé Claude-Gaspard Duval, sellier-bourrelier, avait été tué d'un coup de feu en combattant les ennemis du despotisme, sur la place du Carrousel, d'où il avait

(1) Information faite par J.-B. Hua, juge suppléant du tribunal du 4<sup>e</sup> arrondissement, le 25 pluviôse an II (n° 2864), dossier Carrier.

(2) Rapport général de la garde nationale, du 12 août (n° 2249); d'après un procès-verbal du commissaire de la section de l'Arsenal en date du 10 août, 15 citoyens furent inhumés dans le cimetière de Saint-Paul. (N° 2616.)

(3) Rapport de chirurgiens du 11 août. (N° 2623.)

été emporté pour être enterré, sans que les témoins aient pu connaître le lieu de sa sépulture. (N° 2854.)

Dès lors on ne saurait s'étonner de la difficulté extrême, à vrai dire de l'impossibilité matérielle, de préciser le chiffre des victimes de la journée du 10 août, si l'on considère surtout que parmi les morts devaient se trouver un certain nombre de célibataires, ne laissant derrière eux aucune famille et qui, par conséquent, ne provoquèrent aucune réclamation.

S'il fallait admettre comme exacte l'évaluation donnée par Mortimer-Ternaux, on aurait peine à s'expliquer les mesures prises d'urgence par l'Assemblée législative à la suite du 10 août, notamment le décret du 13 août autorisant la Commune de Paris à convertir les maisons religieuses en hospices pour les blessés, le décret du 12 août invitant la municipalité parisienne à soumettre sans retard au Conseil exécutif provisoire un état des blessés lors de l'attaque des Tuileries, ainsi que la liste des veuves et des enfants de ceux qui, dans les mêmes circonstances, succombèrent victimes de leur dévouement à la cause de la Liberté et de l'Égalité.

Dès le 18 août, un arrêté du Conseil général de la Commune ordonna de procéder au recensement des personnes des deux sexes blessées lors de la journée du 10 août et de l'adresser dans le plus bref délai au secrétariat de la Municipalité. (N° 2631.) Dans les premiers jours d'octobre, les sections de Paris envoyaient les listes de leurs morts et de leurs blessés. (N° 2661, 2679, 2691, 2696, 2704, 2706, 2712.)

Les commissaires des sections, à l'aide des renseignements recueillis, firent leur rapport le 28 novembre et, par une lettre du 30 du même mois, avisèrent Pache, ministre de la guerre, de la remise, le soir même, au Comité des secours de la Convention, de leur travail, accompagné de pièces justificatives, faisant observer que la plupart des blessés étaient chargés de famille, que des veuves de combattants du 10 août étaient restées enceintes, et recommandant tout particulièrement à sa sollicitude les blessés du Faubourg Saint-Antoine et de la section du Finistère, qui avaient éprouvé des pertes sensibles dans cette mémorable journée.

A cette lettre se trouve annexé un état des morts, des blessés, des orphelins et des veuves du 10-aût, répartis par sections. Cet état, le premier qui ait été dressé par les soins des commissaires municipaux, comprend 195 blessés, 31 veuves, 4 orphelins, une veuve de fédéré et 2 gendarmes.

Le 25 décembre suivant, la Convention nationale rendit un décret ouvrant un crédit de 400,000 livres à distribuer en secours : 1° aux citoyens blessés en combattant, le 10 août, pour la Liberté; 2° aux veuves et aux enfants de ceux qui, le même jour, avaient succombé pour la même

cause; 3° aux pères et mères vivant du produit du travail de leurs enfants et qui les auraient perdus à cette glorieuse époque. Ce décret ordonnait de dresser des tableaux distincts : 1° pour les citoyens estropiés; 2° pour les veuves, les orphelins et ascendants; 3° pour les citoyens blessés moins grièvement sans être estropiés : tableaux devant servir de base pour fixer le chiffre des pensions qui seraient accordées aux personnes rangées dans ces diverses catégories. Une commission spéciale fut instituée par le Corps municipal, avec le mandat de vérifier les titres des citoyens prétendant à des indemnités, et de procéder aux enquêtes les plus sévères. Le contrôle le plus sérieux fut exercé, et nombre de demandes qui ne parurent pas absolument justifiées, ou qui avaient été présentées sans pièces à l'appui, furent rejetées. C'est ainsi que la section armée de Popincourt fit constater qu'un grenadier du bataillon était malade non de blessures reçues le 10 août, mais d'ulcères bien antérieurs, et que la bonne foi de M. Santerre avait été surprise, ou plutôt qu'il avait été induit en erreur au moyen d'un certificat délivré à la légère par le chirurgien Delatour; néanmoins, un secours de 10 livres fut laissé par charité, en raison de la situation digne d'intérêt de la femme de ce malheureux, sur le point d'accoucher et en proie à une noire misère (1).

Les Archives nationales possèdent, dans la série F<sup>15</sup> (Hospices et secours), les états des blessés du 10 août par sections, sous forme de tableaux collectifs ou individuels, dressés par le sieur Vincent, officier municipal, quelquefois par les commissaires des sections, états certifiés et signés par Pache, maire de Paris, scellés du sceau de la Municipalité, visés et arrêtés par les administrateurs du Département et approuvés en dernier lieu par le ministre de l'intérieur (2). Ces états ou tableaux sont accompagnés de nombreux certificats, délivrés par les chirurgiens des hôpitaux ou des sections armées, en vertu de l'article 4 du décret du 25 décembre 1792, à l'effet de constater la nature des blessures reçues par les combattants du 10 août, leurs suites et la durée de leur traitement. Le décès dans les hôpitaux de certains d'entre eux est attesté par des extraits mortuaires que délivrèrent soit les paroisses de Paris, soit les prêtres vicaires de l'Hôtel-Dieu ou ceux de la Charité et, dans le cas de disparition de quelques-unes des victimes, pour tenir lieu des actes de décès, il y eut des actes de notoriété établis par les soins des commissaires des sections.

(1) Délibération de la section armée de Popincourt, relative au sieur Jean Hanne. (N° 2635.)

(2) Originaux, Archives nationales, F<sup>15</sup> 3271. (N° 2825.)

Mortimer-Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur* (t. II, p. 491), se basant sur un certain nombre de textes authentiques par lui découverts aux Archives nationales, a cru être arrivé à une constatation presque mathématique des pertes éprouvées par les insurgés (74 morts et 53 blessés); il est dans l'erreur, car il n'a point connu les documents que nous venons de signaler, documents qui éclairent d'un jour nouveau la question et qui permettent d'adopter, en ce qui concerne le chiffre des victimes du 10 août, des conclusions plus conformes à la réalité des faits. Le relevé de tous les noms qui figurent dans les états officiels dressés en 1792 et 1793 donne les résultats consignés dans les tableaux suivants :

## ÉTATS

DES

## FÉDÉRÉS ET GARDES NATIONAUX

*Tués, morts de leurs blessures ou blessés le 10 août.*

---

### FÉDÉRÉS MARSEILLAIS TUÉS

- |   |   |
|---|---|
| 1 Michel Escalelet, capitaine de la 1 <sup>re</sup> compagnie, tué.     |   |
| 2 Antoine Fabre, sergent-major de la 2 <sup>e</sup> compagnie, tué.     |   |
| 3 Jean Besombe,   | } |
| 4 Bonnet-Dottier,   |   |
| 5 Rigaud,   |   |
| 6 Jean-Baptiste Astier,   |   |
| 7 Domichel, volontaire de la 4 <sup>e</sup> compagnie, tué.             |   |
| 8 François Pauzat,  | } |
| 9 Julien,   |   |
| 10 Paz,   |   |
| 11 Cassien Brémond, } volontaires de la 5 <sup>e</sup> compagnie, tués. |   |
| 12 François Feraud, }   |   |
| 13 Pierre Ricard, dit le Dragon, }                                      |   |
| 14 Etienne Roux, caporal, }   |   |
| 15 Jean Rabani, }   |   |
| 16 J.-B. Samet, }   |   |
| 17 Joseph Martin, }   |   |
| 18 Victor Fournière, }  |   |
| 19 Pierre Ripert, sous-lieutenant.                                      |   |

- 20 Rau d'Aubagne, volontaire de la 8<sup>e</sup> compagnie, tué.
- 21 Esprit Favier, volontaire, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 10 septembre 1792.
- 22 Dominique Rault, volontaire, décédé à la Charité, le 23 octobre.
- 23 Jean Rabanne, volontaire, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 11 août.
- 24 Bonnet D'Auquier ou Doquier, volontaire de la 2<sup>e</sup> compagnie, décédé, le 22 août, en la maison de chirurgie de la paroisse des Cordeliers.

---

#### FÉDÉRÉS MARSEILLAIS BLESSÉS

- 25 François Moisson, commandant, blessé au début de l'attaque.
  - 26 Joseph Losier, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, grièvement contusionné à la poitrine.
  - 27 Joseph Girard, lieutenant de la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, blessé à la tête, soigné à l'hospice du Collège de chirurgie, guéri le 20 septembre.
  - 28 Joseph Aillaud, sergent de la 1<sup>re</sup> compagnie, en traitement à la Charité, le 16 octobre.
  - 29 Jean Blaize, volontaire de la 7<sup>e</sup> compagnie, blessé d'un coup de feu à la cuisse, en traitement à l'hospice de Saint-Côme, guéri le 6 novembre.
  - 30 Louis Juteaux, volontaire de la 1<sup>re</sup> compagnie, blessé d'un coup de mitraille au bras, en traitement à la caserne, guéri le 10 décembre.
  - 31 Antoine Michel, volontaire de la 7<sup>e</sup> compagnie, blessé de coups de feu aux cuisses, 222 jours en traitement à l'Hôtel-Dieu.
  - 32 Jean Pagès, volontaire de la 2<sup>e</sup> compagnie, blessé d'un coup de mitraille à la cuisse, 152 jours en traitement à l'hôpital du Gros-Caillou.
  - 33 André Lyon, volontaire de la 4<sup>e</sup> compagnie, blessé au genou, guéri le 10 octobre.
  - 34 Charles Chabaud, volontaire de la 7<sup>e</sup> compagnie, atteint de 2 coups de feu, en traitement à l'Hôtel-Dieu, le 16 octobre, ensuite envoyé aux eaux d'Aix.
  - 35 Jean-Baptiste Deschamps, caporal de la 7<sup>e</sup> compagnie, blessé de 2 coups de feu et de 2 coups de mitraille, en traitement à l'Hôtel-Dieu, le 16 octobre, ensuite envoyé aux eaux d'Aix.
  - 36 Joseph Thomas, volontaire de la 4<sup>e</sup> compagnie, bras fracturé, en traitement à l'Hôtel-Dieu durant 205 jours, puis envoyé aux eaux d'Aix.
  - 37 Antoine Mirepoix, volontaire de la 5<sup>e</sup> compagnie, plusieurs fractures, en traitement à l'hospice de Saint-Côme, le 16 octobre.
  - 38 Jean Deiris, volontaire des Landes, combattant avec le bataillon, blessé de coups de bayonnette, en traitement 162 jours.
  - 39 Pierre Arnould, volontaire de la 6<sup>e</sup> compagnie, en traitement à la caserne des Cordeliers, à la date du 16 octobre.
  - 40 Joseph Leroy, volontaire de la 5<sup>e</sup> compagnie, en traitement à l'hôtel de Bourgogne, rue Joquelet, à la date du 16 octobre.
  - 41 Jacques Libus, volontaire, en traitement du 10 août au 20 décembre.
  - 42 André Brunel, volontaire, blessé le 30 juillet, assimilé aux blessés du 10 août par décret du 8 juin 1793.
-

## FÉDÉRÉS BRESTOIS

- 1 Antoine Kersean, dragon de Brest, tué.
- 2 Georges Berthomine, id. tué.
- 3 Augustin Loarère, volontaire, de Brest, blessé de 2 coups de feu aux jambes.
- 4 Hervé Buzarré, volontaire, blessé par la manœuvre d'un canon, atteint d'une hernie.
- 5 Alain Beauchet, volontaire, blessé à la suite d'une chute dans l'escalier du château au début de l'action.
- 6 Jean-François le Normand, volontaire, blessé d'un coup de sabre à la tête.
- 7 Gabriel Ridard, de Saint-Pol-de-Léon, blessé d'un coup de feu à l'épaule.

## FÉDÉRÉS D'AUTRES RÉGIONS

- 1 Antoine Queyra, des Pyrénées-Orientales, tué.
- 2 Pierre Surville, de Rennes, mort des suites de ses blessures à l'Hôtel-Dieu.
- 3 Jean-François Roland, fédéré de Saône-et-Loire.
- 4 Léopold Bonfond, de Nancy, atteint d'un coup de feu au genou gauche, encore en traitement le 18 mars 1793.
- 5 Marc Grolet, d'Ille-et-Vilaine.
- 6 Antoine Wedel, du Gard, en traitement 122 jours.
- 7 Denis Simonneau, de la Côte-d'Or, en traitement du 10 août 1792 au 30 avril 1793 (263 jours).
- 8 Jean-Baptiste Brun, de la Gironde, atteint d'un coup de feu à la jambe gauche, 25 jours de traitement.
- 9 Joseph Michel, de Lot-et-Garonne, 2 balles à la jambe gauche et bourrades aux reins, 227 jours de traitement, estropié.
- 10 Jacques-Marie Dedieu, de Saône-et-Loire, dix-sept blessures sur tout le corps, estropié, envoyé aux eaux d'Aix.
- 11 Bernard La Fontaine, d'Ille-et-Vilaine, coup de feu à la jambe droite avec ulcérations.
- 12 Charles Talbautou Talbot, d'Hennebont, coup de feu à la cuisse, soigné à la Charité, guéri le 24 septembre.
- 13 François Baritaud, de la Gironde, blessé de 2 coups de sabre à l'épaule, parti aux frontières avant sa guérison.
- 14 Jacques Chabot, de la Côte-d'Or, blessé à la jambe gauche, resté 38 jours en traitement à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
- 15 Pierre Roulle, du Gard, blessé de 3 coups de bayonnette à la cuisse gauche, de 2 coups de sabre sur le pouce et le sourcil, traité 30 jours, parti aux frontières.
- 16 Jean-Pascal Tondut, de l'Hérault, blessé de coup de mitraille aux jambes et d'un coup de sabre à la tête, estropié.
- 17 Benoît Merine, de la Charente-Inférieure, blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, estropié.
- 18 Pierre-Nicodème Henaut, du Var, blessé à la hanche par suite d'une chute, reparti dans son pays le 16 août.
- 19 Jacques Gagnet, de Florensac (Hérault), blessé grièvement.
- 20 Pierre Gamby, du Doubs, enrôlé aux frontières.

- 21 Jacques-Philippe-Joseph Sion, de la Seine-Inférieure, blessé d'un coup de feu à la cuisse droite.
- 22 François Périchon, de Condé-Saint-Hilaire (Seine-et-Marne).
- 23 Jacques Lebreton, blessé à la main gauche.
- 24 Jean Joseph, blessé d'un coup de bayonnette à la jambe.
- 25 Claude Sibourt, blessé d'un coup de feu au bras gauche.
- 26 Antoine Pelichon (*alias* Delichon), 2 côtes enfoncées.
- 27 Abraham, blessé d'un coup de feu au bras.
- 28 Philippe Plantagenet, légèrement blessé.
- 29 François Millet, id.
- (Les nos 23 à 29 logés dans la section de la Croix-Rouge.)
- 30 Jean-Baptiste Vié, du Tarn, du bataillon des fédérés des 83 départements, en traitement 6 mois 11 jours.
- 31 Louis Hourdel, de la Sarthe, hernie à la suite d'une chute le 10 août.
- 32 André-François-Joseph Flamand, du Nord, estropié par suite de ses blessures.

NOTA. — Dans cette liste ne sont pas compris les fédérés atteints de blessures légères, tels que les 7 ou 8 volontaires de la Dordogne, dont parle Pinet, député de ce département, dans sa lettre du 10 août, sans citer leurs noms.

---

#### GENDARMES DES 29<sup>e</sup> ET 35<sup>e</sup> DIVISIONS

- 1 Pierre Siraudin, gendarme de la 29<sup>e</sup> division, tué place Louis XV, laissant une veuve.
- 2 Michel Fermé, dit Trouvé, gendarme de la 29<sup>e</sup> division, tué place de la Révolution, laissant une veuve.
- 3 Etienne Benoit, maréchal des logis de la 35<sup>e</sup> division, mort à la Râpée des suites de ses blessures.
- 4 Réveillon, surnuméraire dans la gendarmerie à cheval, tué.
- 5 André Dufriche, gendarme, blessé, en traitement 13 jours.
- 6 Jourdy, gendarme } blessés.
- 7 Phul, gendarme }
- 8 Pierre Lacombe, brigadier-fourrier de la cavalerie nationale, estropié à la suite de ses blessures.

---

#### GARDES NATIONAUX PARISIENS

##### SECTION DES AMIS DE LA PATRIE

- 1 Pierre-Etienne Sauriot, grièvement blessé, mort de ses blessures.
- 2 Jean-Baptiste Delettra, doreur sur métaux, blessé de 3 coups de feu à la poitrine, sur l'omoplate et à la cuisse, en traitement 58 jours.
- 3 Pierre-Philippe Longuemarre, cardeur de matelas, blessé d'un coup de sabre à la main, en traitement un mois.

## INTRODUCTION

XXV

- 4 Jean-Baptiste Dussault, fondeur, blessé d'un coup de sabre à la tête et à la main, pansé à la Charité 13 jours.
- 5 Jean-Claude Gilliot, blessé, en traitement 180 jours.
- 6 Sébastien Lesur, blessé, en traitement 74 jours.
- 7 Jean Journée, blessé, en traitement 68 jours.
- 8 Antoine-Claude Leroy, blessé, en traitement 30 jours.
- 9 Pierre-Jean-Baptiste Rumolle, blessé, en traitement 69 jours.

### SECTION DES ARCIS

- 10 René-Alexis Deshayes, perruquier, tué par une balle ayant traversé le cou, laissant une veuve et une fille.
- 11 Jean-Baptiste Lallemand, tué, laissant une veuve et une fille.
- 12 Joseph Meunier, ceinturonnier, le pouce droit emporté, en traitement du 10 août au 31 mars 1793.
- 13 Jean-Claude Ginet, charcutier, blessé, en traitement 42 jours.
- 14 Nicolas Martin, blessé.
- 15 Dominique-Joseph Palatin, garçon boucher, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, contusionné par la roue d'un canon, en traitement 2 mois et demi.
- 16 Pierre Dupont, brocanteur, blessé, en traitement 2 mois.
- 17 Louis Chauvet, porteur d'eau, blessé d'un coup de sabre à la jambe gauche, en traitement 3 mois.
- 18 Joseph Aubry, cordonnier, blessé au bras, en traitement 3 mois et demi.
- 19 Bertrand Pagès, blessé, en traitement 6 semaines.

### SECTION DE L'ARSENAL

- 20 François Fournier, blessé, retenu chez lui jusqu'à son enrôlement pour les frontières, le 3 septembre.
- 21 Réal Mercier, blessé, deux côtes enfoncées, en traitement 31 jours.

### SECTION DE BEAUREPAIRE (THERMES-DE-JULIEN)

- 22 Joseph Delmas, fruitier, blessé à un testicule, en traitement 190 jours.
- 23 Jean Corier, horloger, blessé d'un coup de bayonnette à la cuisse droite, en traitement 174 jours.
- 24 Nicolas Fraisan, compagnon charron, grièvement blessé à la main, soigné à l'Hôtel-Dieu.
- 25 Jean Gaugnet, compagnon chapelier, grièvement blessé, soigné à l'Hôtel-Dieu.

### SECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

- 26 Charles-Philippe-Joseph Laloué, ex-caporal au régiment de la Sarre, blessé grièvement de bourrades à la poitrine, mort le 17 octobre 1792, laissant une veuve et des enfants.
- 27 Louise-Reine Audu, blessée à la cuisse d'un coup de feu, en traitement 15 jours.

### SECTION BON-CONSEIL

- 28 Claude Lamettrie, blessé, en traitement 33 jours, enrôlé aux frontières.
- 29 Etienne-Guillaume Drouin, blessé, en traitement 66 jours.
- 30 Pierre-François Bersu, pompier, blessé à la suite d'une chute du haut du comble des bâtiments attenants à la grande galerie.

- 31 Eloy, Américain, blessé d'un coup de bayonnette au bras gauche, était, en novembre 1792, lieutenant en second dans la légion américaine du Midi.
- 32 Colard, blessé.
- 33 Louis Hellot, blessé d'un coup de bayonnette au bras et d'un coup de sabre à la jambe, enrôlé dans la légion américaine.

## SECTION DE BONDY

- 34 Despieds (ou Despreds), sergent au bataillon des Récollets, tué le 10 août.
- 35 Ambroise Duval, blessé, en traitement 33 jours.

## SECTION BONNE-NOUVELLE

- 36 Claude-Gaspard Duval, sellier bourrelier, tué d'un coup de feu sur la place du Carrousel, laissant une veuve.
- 37 Pierre-Ambroise Poux-Landry, déjà grièvement blessé le 14 juillet 1789, estropié le 10 août.
- 38 Antoine-Charles Legendre, grièvement blessé, estropié.
- 39 Jean-François Biet, blessé, en traitement 20 jours.
- 40 François Guillaume, blessé, soigné à l'hôpital militaire du Gros-Caillou jusqu'au 5 septembre, date de son enrôlement pour les frontières.
- 41 Romain-Marie Dautrot, blessé, en traitement 52 jours.

## SECTION DE LA BUTTE-DES-MOULINS

- 42 Jean-Baptiste Foureaux, blessé, en traitement 61 jours.
- 43 Joseph Gruyer, domestique, blessé d'un coup de feu à l'omoplate et d'un autre à la main droite, en traitement 123 jours.
- 44 Jacques Crosnier, garçon perruquier, blessé d'un coup de bayonnette à la main gauche, en traitement 108 jours.

## SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES

- 45 Jean-Charles Ruffin, tué.
- 46 Noël-Dominique Bro, blessé à la poitrine, en traitement 3 mois à l'Hôtel-Dieu.
- 47 Pierre Chemery, journalier, blessé d'un coup de pavé dans la région lombarde, en traitement 6 semaines.
- 48 Mulard, blessé.

## SECTION DE LA CITÉ

- 49 François-Alexandre Courant, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 31 août, des suites de ses blessures.
- 50 Pierre-Louis Naudin, blessé, soigné à l'Hôtel-Dieu pour une entorse du pied droit, guéri le 5 septembre.
- 51 Pierre Fortier, ciseleur, blessé d'un coup de feu dans la région du bassin, guéri le 13 octobre après l'extraction de la balle.

## SECTION DU CONTRAT-SOCIAL

- 52 Michel-Louis Melan, ex-architecte expert, tué, laissant une veuve.
- 53 Pierre Andrau, ancien marchand limonadier, tué, laissant 3 enfants.
- 54 La Montagne, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, en traitement 1 mois et demi.

## INTRODUCTION

xxvij

- 55 Jean-François-Théodore Ducessois, blessé grièvement d'un coup de feu à la jambe gauche, encore en traitement le 17 novembre.
- 56 Jacques Lallemand, tailleur, blessé grièvement d'un coup de feu au bras gauche, en traitement 202 jours, estropié.
- 57 Nicolas Henry, menuisier, bras gauche cassé par un biscayen, en traitement 202 jours

### SECTION DE LA CROIX-ROUGE

- 58 Jean-Baptiste Chaligny, compagnon menuisier, blessé d'un violent coup de crosse à la poitrine, qui a entraîné la mort le 11 mars 1793, laissant une veuve.
- 59 Antoine Vigot, brocanteur, mort le 18 septembre à la Charité, des suites de ses blessures, laissant une veuve et 2 enfants.
- 60 Joseph Meguenau, devenu aveugle à la suite d'un coup de plat de sabre reçu le 10 août.
- 61 Jean-Baptiste Sollier, estropié par suite de blessures à la jambe droite.
- 62 François Millet, ex-garde-française, blessé à la main, soigné 2 mois 7 jours chez les Dames Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, devenu infirmier dans les ambulances de l'armée du Nord.

### SECTION DES DROITS-DE-L'HOMME

- 63 François Nativel, mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures, laissant une veuve.
- 64 Guillaume Pépin, tué le 10 août, laissant une veuve.
- 65 Mathurin Debenne, blessé d'un coup de feu à la cuisse.
- 66 Marie-Anne-Henriette Pujet, sa femme, blessée aux jambes, en traitement 1 mois 8 jours d'abord, et obligée par suite de rechute de s'aliter jusqu'en janvier 1793.
- 67 Armand Carnonkel, blessé à la jambe d'un coup de feu, en traitement 2 mois et demi.
- 68 Jean-Claude Perrey, blessé, en traitement 1 mois 5 jours.

### SECTION DU FAUBOURG-MONTMARTRE

- 69 Antoine Gerbault, boulanger, caporal des canonniers de la section, tué le 10 août, laissant une veuve.
- 70 Jean Mennetrier, menuisier, lieutenant des canonniers du bataillon de Saint-Joseph, tué le 10 août, laissant une veuve.
- 71 Pierre-Marie Deviquet, canonnier de la section, blessé en faisant la manœuvre du canon, décédé à la Charité, le 13 août, laissant une veuve.
- 72 Louis Caving, peintre en bâtiments, canonnier du bataillon de Saint-Joseph, blessé grièvement, obligé de porter un bandage.
- 73 Jean Archambault, serrurier, grièvement blessé au côté gauche d'un timon d'affût de canon, resté 108 jours en traitement à la Charité, ayant à sa charge une mère paralytique et 3 enfants en bas âge.
- 74 Jean-Baptiste Allègre, capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon de la section du Faubourg-Montmartre, renversé par la bourrade d'un Suisse, 2 côtes enfoncées, abcès dans l'aîne et foulure du pied gauche, en traitement 6 semaines.
- 75 Jacques Dabadie, volontaire de la section, blessé à l'orbite droite et forte contusion à l'épaule, incapacité de travail de 2 mois.
- 76 Jean Lenoir, volontaire, blessé par un corps contondant au bas de la jambe droite, alité un mois, en traitement 90 jours.
- 77 François-Louis Rejot, volontaire, atteint d'une violente hémorragie par le fondement, résultant de secousses et percussions violentes, très malade du 1<sup>er</sup> septembre au 4<sup>er</sup> décembre.

- 78 Paul-Joseph Voignet, volontaire, légèrement blessé d'un coup de feu à la main, en traitement 8 jours.  
 79 Louis-Etienne-Chrysostome Ratel, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, en traitement 90 jours.  
 80 Jean-Jacques Maurice, blessé légèrement, en traitement 20 jours.  
 81 Jean-Pierre Pinet, blessé à l'oreille, en traitement 60 jours.  
 82 Claude Desimart, blessé, en traitement 20 jours.

## SECTION DU FAUBOURG-DU-NORD

- 83 François Gervais, volontaire, blessé à la poitrine par la roue d'un canon des Marseillais, qui a déterminé un vomissement de sang, et au haut de la jambe droite, avait rejoint le 9<sup>e</sup> bataillon de Paris dès la fin de septembre.  
 84 Laurent Berthomieux, maçon, canonnier, ayant eu le visage, la gorge et les mains brûlés, pansé durant 2 mois.  
 85 Joseph Delzer, grièvement blessé à la tête d'un coup de bayonnette, en traitement 51 jours, parti pour les frontières.  
 86 Pierre Rabaud, charpentier, blessé grièvement à la jambe droite d'un coup de feu, en traitement 74 jours, estropié.  
 87 Augustin Chauvin, blessé d'un coup de sabre au bras droit et à la jambe, en traitement 23 jours, rentré à l'Hôtel-Dieu le 1<sup>er</sup> octobre, sorti le 17 sans être guéri, estropié.

## SECTION DU FINISTÈRE

- 88 Joseph Fery, cordonnier, tué sur la place du Carrousel, laissant une veuve.  
 89 Michel Pogny, tué le 10 août.  
 90 Jean Berson, tué, laissant une veuve.  
 91 Jacques-Marie-Pierre Bloche, garçon imprimeur, mort à l'Hôtel-Dieu, le 11 août, des suites de ses blessures, laissant une mère.  
 92 Pierre Petitbon, ouvrier chandelier, blessé d'un coup de sabre à la jambe gauche.  
 93 Marie-Joseph Bence, maître d'écriture, blessé de 2 coups de feu aux jambes, en traitement 150 jours, estropié.  
 94 Jean-Prix Livernois, menuisier, grièvement contusionné à la poitrine par un canon, crachements de sang.  
 95 Jean-François Ducoté, cordier, blessé d'un coup de bayonnette à l'épaule, en traitement 25 jours.  
 96 Jacques-Frédéric Fessart, charpentier, blessé d'un coup de feu au-dessus du genou, en traitement 3 semaines.  
 97 Jean-Jacques Bourrelier, blessé d'un coup de feu à la nuque, en traitement 3 semaines.  
 98 Etienne Feneteau, dit Langevin, forgeron, canonnier, blessé d'une balle à la hanche, en traitement 5 semaines.  
 99 Jean-Baptiste Verret, gazier, blessé d'un coup de feu au mollet, en traitement 5 semaines.  
 100 François Descaves, garçon marchand de vins, blessé à l'aîne, en traitement 3 semaines.  
 101 Etienne-Henri Dardenne, charretier, blessé à la poitrine, en traitement 200 jours.  
 102 Jacques Friant, gazier, blessé, en traitement 30 jours.  
 103 Louis-Jacques Chauvin, blanchisseur, en traitement 100 jours.

- 104 Pierre Sereine, gazier, blessé d'un coup de bayonnette à la jambe, en traitement 3 semaines.
- 105 Jean-Baptiste Deschamps, gazier, blessé au côté gauche d'une balle non extraite et la jambe criblée, infirme pour le reste de sa vie.
- 106 Jean-Jacques Boucher, blanchisseur, blessé, en traitement 21 jours.
- 107 Marie-Alexis Chauvin, portefaix, blessé, en traitement 10 jours.
- 108 René-Gabriel Delorme, cordonnier, blessé à la jambe et au pied, en traitement 33 jours.
- 109 Louis Houdas, ouvrier en bas, blessé, en traitement 60 jours.
- 110 Louis Minard fils, blessé, en traitement 13 jours.

## SECTION DE LA FONTAINE-DE-GRENELLE

- 111 Antoine Lobgeois, tué le 10 août sur la place du Carrousel, laissant une veuve et 3 enfants.
- 112 François Binet, mort des suites de ses blessures le 20 fructidor an II, laissant une veuve.

## SECTION DES GARDES-FRANÇAISES

- 113 Jean-Baptiste-Lallemand, blessé d'un coup de feu au genou, mort des suites de sa blessure le 6 septembre, laissant une veuve.
- 114 Charles-François Lemithe, blessé place de la Révolution, en traitement 104 jours
- 115 Jean-Baptiste Roidot, blessé sur tout le corps, en traitement 23 jours.
- 116 Jacques-Pierre Douis, blessé à la cuisse.

## SECTION DES GRAVILLIERS

- 117 Claude-Gaspard Duval, sellier-bourrelier, tué le 10 août, laissant une veuve.
- 118 Louis-Gabriel Martinet, limonadier, mort le 21 août des suites d'un coup de crosse dans la poitrine, laissant une veuve.
- 119 François-Marie Lamy, lieutenant de la 27<sup>e</sup> compagnie de la section armée des Gravilliers, mort le 29 octobre 1792 des suites d'un coup de crosse dans la poitrine reçu aux Champs-Élysées le 10 août, laissant une veuve.
- 120 Jacques Du Sauveur, en traitement 2 mois 23 jours, resté estropié.
- 121 Louis-Nicolas Ernoult, blessé d'un coup de feu à la cuisse, mort des suites de sa blessure.
- 122 Pierre-Jean-Baptiste Capelle, blessé d'un coup de feu au bras gauche, en traitement 2 mois 12 jours, resté estropié.
- 123 Jean-Baptiste Lemercier, le bras droit fracassé, impotent.
- 124 Jean-Marie Lefèvre, blessé d'un coup de feu à la cuisse, guéri à la date du 3 janvier 1793.
- 125 Hilaire-Basile Bulté, blessé grièvement d'un coup de sabre à la main, en traitement 2 mois et demi.
- 126 Jean-Baptiste Ferlier, menuisier, blessé grièvement d'un coup de feu au pied, en traitement à la Charité jusqu'au 17 octobre.
- 127 François Breteau, blessé, en traitement 42 jours.
- 128 Charles-Georges-Guillaume, blessé.
- 129 Jean-Michel Koukleman, blessé, en traitement 43 jours.
- 130 Jacques-Pierre Caumont, blessé, en traitement 33 jours.

## SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS

- 131 Joseph Gilbert, blessé au-dessus de l'œil, infirme à la suite de sa blessure.  
 132 Jean-Baptiste Lebrun, compagnon vitrier, blessé d'un coup de bayonnette à la jambe, entré à l'Hôtel-Dieu le 11 septembre, sorti guéri le 3 octobre.  
 133 Joseph Thomas, garçon cordonnier, blessé, en traitement 38 jours.

## SECTION DES HALLES-ET-MARCHÉS

- 134 Augustin-Firmin Herbet, blessé d'un coup de feu au coude, resté perclus du bras.

## SECTION DES INVALIDES

- 135 Louis-Pierre Leroy, grenadier volontaire du bataillon des Théatins, 21 ans, tué le 10 août, laissant père et mère.  
 136 François Grandidier, atteint d'un coup de feu, disparu, laissant une veuve.  
 137 Nicolas Passepont, invalide militaire à l'Hôtel des Invalides, atteint de 2 coups de feu à la poitrine et à la tête, en traitement 263 jours.  
 138 Nicolas Gouret, blessé d'un coup de feu à la cheville, estropié.

## SECTION DES LOMBARDS

- 139 François Le Pareur, tué, laissant 2 filles mineures.  
 140 Jacques Ducray, mort à l'Hôtel-Dieu, le 4 septembre 1792, des suites de ses blessures, laissant une veuve.  
 141 Pierre-François Beaulé, mort des suites de ses blessures.  
 142 François-Louis Delport, blessé, en traitement 6 mois et demi, décédé vers la fin de février 1793.  
 143 Pierre-Louis Routier, serrurier, blessé d'un coup de feu ayant traversé les 2 fesses et occasionné une rétention d'urine, infirme.  
 144 Jean Rouyer, cordonnier, blessé à la cuisse droite, avec engorgement, estropié.  
 145 Jean-Baptiste Gasquin, cordonnier, blessé au pied d'un coup de feu, qui a déterminé une carie avec engorgement, estropié.  
 146 Jean-Louis Maillet, blessé grièvement d'un coup de crosse.  
 147 Salignon, grièvement blessé, en traitement 581 jours.  
 148 Nicolas-Bonaventure-Joseph Hainzelin, blessé, en traitement 3 mois.  
 149 François-Nicolas Damours, blessé, en traitement 3 mois.  
 150 Louis Chauvin, blessé, en traitement 3 mois.  
 151 Joseph-François-Placide Pequeur, blessé, en traitement 6 semaines.

## SECTION DU LOUVRE OU MUSÉUM

- 152 Marie-Pierre Chénié, musicien du théâtre du Vaudeville, blessé de coups de sabre à la tête et de coups de pique à l'oreille ayant amené un abcès, en traitement à la Charité jusqu'au 16 octobre.

## SECTION DU LUXEMBOURG

- 153 Jean-Baptiste Fortier ou Lefortier, domestique de M. de Charost, blessé à la tête d'une chute de cheval en conduisant une pièce de canon, soigné à la Charité depuis le 12 septembre, décédé le 19, laissant une veuve.  
 154 Nicolas-Quentin Fortin, blessé au côté gauche et un poignet foulé, hors d'état de gagner sa vie.

- 155 Mathurin Brindeau, tisserand, blessé de 2 coups de feu à la poitrine et dans l'aîne, estropié.  
 156 Alexandre Garnier, garçon cordonnier, blessé, en traitement 34 jours.  
 157 Pierre Guillaume, blessé.

## SECTION DE LA MAISON-COMMUNE

- 158 Jean-Baptiste Farcy, fourbisseur, canonnier du bataillon de Saint-Gervais, tué de 2 balles en pleine figure, laissant une mère.  
 159 Dominique Hardy, blessé, en traitement 4 jours.

## SECTION DU MARAIS

- 160 Jean Lallemand, portier, grenadier du bataillon des Blancs-Manteaux, mort le 6 septembre des suites de ses blessures aux deux cuisses, laissant une veuve et un enfant.  
 161 Thamiet, blessé.

## SECTION MIRABEAU OU DU MONT-BLANC

- 162 Jean-Baptiste Carrière, tué, laissant une veuve avec 4 enfants.

## SECTION DE MOLIÈRE-ET-LA-FONTAINE

- 163 Nicolas-Henry Robert, jardinier, tué le 10 août à côté du commandant du bataillon, qui en a délivré certificat, laissant une veuve et 3 enfants.

## SECTION DE LA RUE DE MONTREUIL

- 164 Jean-Mathieu Collard, blessé à la cuisse gauche par un instrument tranchant.  
 165 Louis Rivière, blessé, en traitement 21 jours.  
 166 Jacques-Antoine Daubanton, blessé, en traitement 143 jours.  
 167 Jean Voisin, blessé, en traitement 18 jours.  
 168 Pierre Godet, blessé, en traitement 18 jours.  
 169 Jean-Baptiste Colin, blessé à la jambe, en traitement 206 jours.  
 170 Jean-Baptiste Martineau, blessé, en traitement 18 jours.  
 171 Michel Gavot, blessé, en traitement 30 jours.  
 172 François Simon, blessé, en traitement 18 jours.  
 173 Jean-François Armand, blessé, en traitement 18 jours.  
 174 Claude Viart, id. id.  
 175 Pierre Roubaux, blessé, en traitement 15 jours.  
 176 Michel Bive, blessé, en traitement 30 jours.  
 177 Alexandre Voisin, blessé, en traitement 18 jours.  
 178 Simon Lebœuf, id. id.  
 179 Jacques Haut, dit Saint-Amour, blessé, en traitement 40 jours.  
 180 Jean Goret, blessé.

## SECTION DE L'OBSERVATOIRE

- 181 Louis-François-Théodore Girouard, sergent de canonniers du bataillon du Val-de-Grâce, mort de ses blessures à l'Hôtel-Dieu, le 14 août, laissant une veuve et 2 enfants.  
 182 Nicolas Labriet, canonnier du bataillon du Val-de-Grâce, mort de ses blessures à l'Hôtel-Dieu, le 12 août, laissant une veuve.

- 183 Antoine-Denis Proyer, cuisse cassée d'un coup de feu, encore en traitement à la Charité le 7 octobre.
- 184 Jean-Joseph Lemery, sous-lieutenant des canonniers, cuisse fracassée d'un coup de feu, en traitement 67 jours.
- 185 Jacques Guyot, canonnier, blessé, en traitement 30 jours.
- 186 Paul-Mathieu Maréchal, blessé d'un coup de feu à la jambe et d'un coup de bayonnette au flanc droit, en traitement 50 jours.
- 187 Jean-Pierre Davesne, blessé à la cuisse droite, en traitement 30 jours.
- 188 Jean-Jacques Jourcy, blessé au bras gauche, en traitement 40 jours.
- 189 Jean-François Moulinot, blessé d'un coup de feu au pied droit, écrasé par la roue d'un train d'artillerie, en traitement 42 jours.
- 190 Jean-Baptiste-René Desprez, blessé, en traitement 49 jours.
- 191 Charles-Louis Petit, blessé au pied gauche, en traitement 21 jours.
- 192 François Crance, blessé d'un coup de sabre au poignet, en traitement 15 jours.
- 193 Jean-Daniel Neheel, blessé au dos et à la cuisse, en traitement du 10 août au 21 février.

## SECTION DU PANTHÉON-FRANÇAIS

- 194 Claude-Louis Couteau, ancien garde française, imprimeur, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, soigné à l'hôpital Saint-Louis, sorti guéri le 8 janvier 1793.
- 195 André Demilly, blessé d'un coup de feu au bras gauche, en traitement 2 mois, enrôlé dans la gendarmerie, blessé de nouveau.
- 196 Jacques Etienne, blessé d'un coup de feu à la main droite, pansé 21 jours.
- 197 François Murtel, cordonnier, blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, incapacité de travail de 90 jours.
- 198 Pierre-Denis Fabié, ferblantier, blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, en traitement 44 jours.

## SECTION DES PIQUES

- 199 Jacques Guérin, sous-officier aux Invalides, estropié à la suite de sa blessure.
- 200 Louis-Fidèle Legrand, compagnon menuisier, blessé d'un coup de bayonnette à la main gauche dans le château des Tuileries, en traitement 2 mois 12 jours.

## SECTION POISSONNIÈRE

- 201 Henry-Bertrand Baudelot, tué le 10 août, laissant une veuve.
- 202 René Dupin, menuisier, tué d'un coup de biscayen à la poitrine, laissant une veuve.
- 203 Jacques-Gaspard Kamerman, peintre, le mollet droit emporté, en traitement 80 jours.
- 204 Etienne-Henry, peintre en bâtiment, blessé d'un coup de feu à la jambe et au nez, en traitement 120 jours.

## SECTION POPINCOURT

- 205 Giraud Rhodias, décédé le 18 août des suites de ses blessures, laissant une veuve et une fille.
- 206 Pierre-François-Antoine Merle, épicier détailleur, blessé d'un coup de feu aux deux jambes, estropié.
- 207 Denis Pinot, blessé à la main droite écrasée, en traitement 4 mois.
- 208 Jean Dubreuil, blessé, en traitement 38 jours.
- 209 Philippe-Madeleine Bouvet, blessé.
- 210 Jean-Gilles Hanon, blessé.

## SECTION DES QUATRE-NATIONS

- 241 Jean-Baptiste Sollier, apprenti tapissier, 16 ans, coup de feu à la jambe droite, amputé à l'hôpital de la Charité le jour même de son admission, sans père ni mère et sans ressources.
- 242 Antoine Guy, gravement contusionné aux reins, en traitement 4 mois.
- 243 Pierre-Joseph Dablancourt, blessé à la cuisse d'un éclat de pierre détaché par un boulet de canon, 35 jours en traitement, marche avec difficulté.  
(Sauva la vie à Pétion en allant prévenir l'Assemblée nationale du danger qu'il courait.)
- 244 Antoine Varet, blessé d'un coup de bayonnette à l'aisselle, en traitement 20 jours.

## SECTION DES QUINZE-VINGTS

- 245 Jean-Baptiste Bart, chapelier, mort à la Charité, le 19 août, des suites de ses blessures, laissant une veuve et 2 jeunes enfants.
- 246 Léonard Condrusier, cordonnier, tué place du Carrousel le 10 août, laissant une veuve.
- 247 François Dorion, ouvrier à la manufacture des glaces, mort des suites de ses blessures le 2 janvier 1793, laissant une veuve.
- 248 Claude-François-Noël Legrand, garçon perruquier, tué d'une balle à l'estomac, près de la chapelle du château, reconnu au cimetière Saint-Paul, laissant père et mère.
- 249 Pierre Mérillon, ouvrier à la manufacture des glaces, blessé d'un coup de crosse à l'estomac, transporté le 13 nivôse an II au Grand Hospice d'Humanité, où il est décédé le 22.
- 250 Jean-Louis-Marie Bara, mort de ses blessures le 19 août 1792, laissant une mère, veuve d'un volontaire du 6<sup>e</sup> bataillon des fédérés de Paris, mort le 13 mars 1793.
- 251 Pierre-Antoine Dumont, gazier, grièvement blessé d'une fracture du genou, estropié.
- 252 Pierre Chaudron, blessé à la jambe gauche, envoyé aux eaux de Bourbonne, estropié.
- 253 Jean-Jacques Cartry, blessé de coups de feu aux reins, en traitement 60 jours.
- 254 Antoine-Philippe Douanay, blessé, en traitement 77 jours.
- 255 François Hémon, gravement atteint, non encore guéri le 1<sup>er</sup> avril 1793, par suite de fistule.
- 256 Jacques-Denis Poncet, blessé d'un coup de feu, non encore guéri le 1<sup>er</sup> avril 1793 par suite de plaies fistuleuses.
- 257 Antoine Legros, chirurgien, grièvement blessé de coups de feu aux deux cuisses et d'un coup de biscayen.
- 258 Michel Wagner, blessé d'un coup de crosse à l'épigastre.
- 259 Jacques-Amable Lambert, blessé, en traitement 2 mois.
- 260 Antoine Palm, blessé, en traitement 6 semaines.
- 261 Adrien Doremus, blessé, en traitement 21 jours.
- 262 Jean-Denis Legrand, blessé, en traitement un mois.
- 263 Charles-André Alexandre, blessé, en traitement un mois.
- 264 Louis Broquet, blessé, en traitement un mois.
- 265 Louis Chariot, blessé, en traitement 35 jours.
- 266 Joseph-Pierre Damois, blessé, en traitement 203 jours jusqu'au 28 février 1793.
- 267 Germain Poche, blessé, en traitement 62 jours.
- 268 Honoré-Claude Desoeustre, blessé, en traitement 122 jours.
- 269 Pierre Chaudron, blessé, en traitement 44 jours.
- 270 Nicolas Montérial, blessé, en traitement 2 mois.

- 241 Jacques Lucien, blessé, en traitement 2 mois.  
 242 Jean Rabault, blessé, en traitement 2 mois.  
 243 Jean-Baptiste Delmont, blessé, en traitement 21 jours.  
 244 Jean-Baptiste Mabile, en traitement 1 mois.  
 245 Jean-André Grosœuvre, en traitement 20 jours.  
 246 Édouard-Vincent Michel, en traitement 2 mois et demi.  
 247 Antoine-François Audouard, en traitement 1 mois.  
 248 Joseph Oudin, en traitement 3 mois.  
 249 Louis-Joseph Flamen, en traitement 17 jours.  
 250 Jean-Louis Savard, en traitement 21 jours.  
 251 Hubert Maillier, en traitement 15 jours.  
 252 Jean-Charles Martin, en traitement 3 mois.  
 253 Louis Aubry, en traitement 15 jours.  
 254 Jean-Baptiste Meunier, en traitement 28 jours.  
 255 Jean-Robert Maréchal, en traitement 28 jours.  
 256 Nicolas Rondeau, en traitement 18 jours.  
 257 Nicolas Guignard, en traitement 15 jours.  
 258 Etienne-Pierre Digne, en traitement 2 mois.  
 259 François-Louis Louis, soigné pour une inflammation des yeux provenant d'une amorce de fusil brûlée à côté de lui, en traitement 21 jours.  
 260 Jean-Baptiste Moreau, en traitement 7 semaines.  
 261 Hippolyte Debonnet, en traitement 8 jours.  
 262 Jean-Baptiste Caudron, en traitement 44 jours.  
 263 Jean-Pierre Valadier, en traitement 45 jours.  
 264 Edme Moisset, en traitement 60 jours.  
 265 Jean-Jacques Leroy, en traitement 188 jours.

## SECTION DE LA RÉUNION

- 266 François-Martin Derchu, tailleur, blessé d'un coup de feu, mort le 16 août, à l'Hôtel-Dieu, des suites de sa blessure, laissant une veuve.  
 267 Moreau, tué.  
 268 Robert-Pierre-Vincent Le Picard, blessé d'un coup de feu à l'épaule droite et d'un coup de crosse à l'estomac avec crachements de sang.  
 269 Étienne de Lacroix, layetier, blessé, en traitement, 51 jours.

## SECTION DES SANS-CULOTTES (JARDIN DES PLANTES)

- 270 Louis-Simon Gillet, blessé.

## SECTION DU TEMPLE

- 271 Pierre Hommet, garde des ports, volontaire au bataillon de Nazareth, ancien soldat au régiment de Touraine, tué le 10 août sur la place du Carrousel, suivant l'attestation de deux de ses camarades, laissant une veuve et des enfants.  
 272 Étienne Schmidt, blessé d'une balle à la poitrine, décédé le 15 août, à l'Hôtel-Dieu, des suites de sa blessure, laissant une veuve.

## SECTION DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

- 273 Georges Soligny, mort à la suite de ses blessures, laissant une veuve.  
 274 Alexandre-Jean-Marie-Eugène Couvert, ancien garde-français, foulé aux pieds, fortement contusionné à la poitrine avec crachements de sang, en traitement 218 jours.  
 275 Jean-Baptiste Blot, tambour du bataillon du Théâtre-Français, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, soigné à l'hospice du Collège de chirurgie dès le 10 août, sorti guéri après 35 jours de traitement.

## INTRODUCTION

xxxv

- 276 Charles Simon, blessé, en traitement 140 jours.  
277 Jean-Marie-Joseph Grand, blessé à la tête, en traitement 86 jours.  
278 Jean-Louis-François Anglaire, canonnier du bataillon, fortement contusionné à la poitrine, à l'estomac, aux reins et au bas ventre, guéri le 20 août.  
279 Philippe Moreau, gravement blessé, admis aux Invalides.

## SECTION DES TUILERIES

- 280 Jean-Baptiste-François Costes, mort le 21 août des suites de ses blessures.  
281 Louis-Charles Desfossés, blessé d'un coup de feu au pied droit, estropié.  
282 Jean-Baptiste Roux, blessé, en traitement 37 jours.  
283 Bertrand, blessé.  
284 Veuve Leroy, domestique du Suisse de la Porte-Royale, blessée de 3 coups de feu au bras, estropiée.  
285 Devoyo, blessé au pied.

---

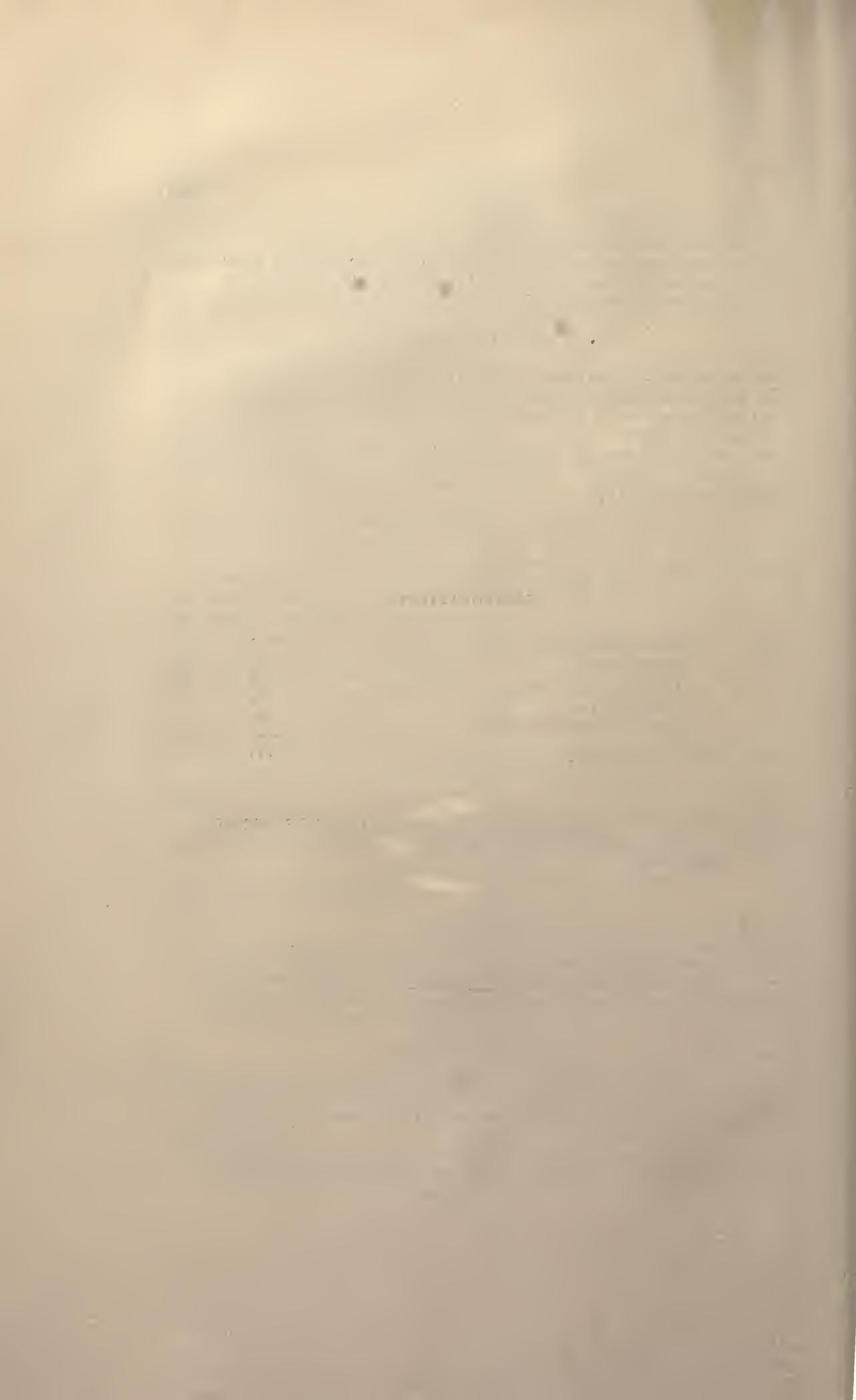
## RÉCAPITULATION

Fédérés Marseillais.....	42
Fédérés Brestois.....	9
Fédérés d'autres régions.....	32
Gendarmes.....	8
Gardes nationaux parisiens.....	285
Total.....	376

ALEXANDRE TUETÉY.

Mars 1899.

---



# RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

## L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

### PRÉLIMINAIRES

#### MÉMOIRES ET RÉCITS PERSONNELS

---

1. — Mémoires de BARÈRE.  
1762-1815.  
Un chapitre est consacré aux événements de l'année 1792.  
Autographe, 1 vol. (385 fol.) Bibl. de l'Arsenal, Mss., n° 5007.  
Ed. H. CARNOT et DAVID (D'ANGERS), *Mémoires de B. Barère, membre de la Constituante et de la Convention*, 1842-44, 4 vol in-8°.
2. — Histoire des deux ministères de ROLAND.  
Sans date (1792).  
Minute comprenant 6 fol., B. N., Mss., nouv. aeq. fr. 6243, fol. 215.
3. — Mémoires secrets de CLAUDE FOURNIER, Américain, sur la part active qu'il a eue dans les deux Révolutions de France, de 1789 à 1792, pour servir de matériaux essentiels à l'Histoire.  
Autographe (26 fol.), A. N., F<sup>7</sup> 6504.  
Ed. F.-A. AULARD, *Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, 1890, in-8°.
4. — Mémoires de CHAUMETTE sur la Révolution du 10 août 1792 (comprenant en outre le récit des événements de juin).  
Autographe, A. N., T 604.  
Ed. F.-A. AULARD, *Mémoires de Chaumette sur la Révolution du 10 août 1792*, 1893, in-8°.
5. — Rapports secrets d'un agent du ministère des affaires étrangères sous le titre : *Bulletin de la semaine*.  
26 novembre 1791-22 avril 1792.  
Originaux (11 p.), *Arch. des Affaires étrangères*. France, 1407.

---

Comme les dépôts publics de Paris sont très pauvres en mémoires manuscrits pour la période de l'Assemblée législative, il nous a semblé intéressant de compléter cette nomenclature fort sommaire par l'indication des récits personnels embrassant l'année 1792, publiés, soit d'après

des documents faisant partie de collections particulières, soit d'après des sources dont la provenance n'est pas mentionnée :

1) Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI, par

- A.-F. BERTRAND DE MOLEVILLE. Paris, 1816, 2 vol. in-8°. Le manuscrit de l'ancien ministre de Louis XVI a servi de base pour la rédaction de *l'Histoire de la Révolution de France*, du même auteur. Paris, 1801-1803, 14 vol. in-8°.
- 2) Chronique de cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792, rédigée par P.-L. RÖEDERER, sur pièces authentiques (d'après un recueil d'informations faites par ordre du Département). Paris, 1832, 1 vol. in-8°.
- 3) Mémoires de SENART, de BARBAROUX et de M<sup>me</sup> DE CAMPAN (collection Barrière).
- 4) Dernières Années du règne et de la vie de Louis XVI, par FRANÇOIS HUE, 3<sup>e</sup> édition, revu sur les papiers laissés par l'auteur, par M. RENÉ DU MENIL DE MARICOURT, son petit-gendre. Paris, 1860, in-8°.
- 5) Souvenirs de quarante ans, 1789-1832, récits d'une dame de M<sup>me</sup> la Dauphine (M<sup>me</sup> DE BÉARN). Paris, 1861, in-8°.
- 6) Journal d'une bourgeoise de Paris (M<sup>me</sup> JULIEN DE LA DROME) pendant la Révolution, 1791-1793, publié (d'après sa correspondance) par son petit-fils, EDOUARD LOCKROY. Paris 1881, in-8°.
- 7) Journal d'un étudiant (EDMOND GERAUD) pendant la Révolution, 1789 - 1793, publié (d'après la correspondance originale possédée par M<sup>me</sup> Jardel-Geraud) par M. GASTON MAUGRAS. Paris, 1890, in-8°.
- 8) Mémoires inédits de l'internonce à Paris (M<sup>sr</sup> SALAMON), pendant la Révolution, 1790-1801, publiés (d'après un manuscrit acquis à Rome) par l'abbé BRIDIER. Paris, 1892, in-8°.
- 9) Mémoires de M<sup>me</sup> la duchesse de TOURZEL, gouvernante des enfants de France, pendant les années 1789-1795, publiés (d'après le manuscrit original) par M. le duc DES CARS. Paris, 1893, in-8°.
- 10) Mémoires du comte DE PAROY (Jean-Philippe-Guy LE GENTIL). Souvenirs d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution, publiés par M. ETIENNE CHARAVAY (d'après le manuscrit original de sa collection). Paris, 1895, in-8°.

## CHAPITRE PREMIER

### JOURNÉES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION

#### ET ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

##### § 1. — Entrée en fonctions de l'Assemblée législative (octobre 1791).

6. — Lettre des administrateurs du Directoire du Département au président de l'Assemblée législative, le priant de vouloir bien leur indiquer le moment où ils pourront être admis à l'Assemblée.

3 octobre 1791.

Original signé, A. N., C 139, n° 102.

7. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, lui demandant le jour et l'heure auxquels la Municipalité pourra présenter ses hommages à l'Assemblée.

6 octobre 1791.

Original signé, A. N., C 139, n° 102.

8. — Don patriotique à l'Assemblée législative par le sieur Flambart, caporal-fourrier des ci-devant gardes-françaises, soldat au 103<sup>e</sup> régiment de ligne, de la médaille d'or qu'il avait reçue de la Commune de Paris pour les signalés services que ses camarades et lui avaient rendus à la chose publique.

6 octobre 1791.

Original, A. N., C 173, n° 441.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 44 ; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 109.

9. — Décret de l'Assemblée législative fixant le lieu de ses séances à Paris.

7 octobre 1791.

Copie, A. N., A 198.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 47.

10. — Discours de Louis XVI à l'ouverture de la session de l'Assemblée législative, avec réponse du président.

7 octobre 1791.

Minute, avec corrections de la main de Louis XVI, A. N., C 220-221.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 58 ; BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. I, p. 74.

11. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par M. de La Rochefoucauld, au nom du Directoire du Département de Paris, traçant le programme des travaux de l'Assemblée, avec réponse du président.

7 octobre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 139, n° 96.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 53 ; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 115.

12. — Discours adressé à l'Assemblée législative par le maire de Paris, au nom

de la Municipalité, avec réponse du président.

7 octobre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 139, n° 96.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 51; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 114.

13. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par le sieur Bisson, lieutenant de grenadiers, au nom d'une députation du bataillon de Sainte-Opportune, qui proteste de son dévouement aux lois constitutionnelles, avec réponse du président et lettre du sieur Bisson.

7 octobre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 139, nos 96, 102.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 49; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 107, 113.

14. — Hommage par Palloy à l'Assemblée législative du bas-relief de Mirabeau, exécuté sur l'une des pierres de la Bastille, à l'effet d'être placé dans la salle des séances, et discours prononcé à cette occasion, avec lettre du patriote Palloy.

7 octobre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 139, nos 96, 102.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 8 octobre 1791, p. 27; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 114.

15. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les commissaires de la salle seront chargés de choisir un endroit convenable pour le placement du buste de Mirabeau et des cadres contenant ceux du Roi et de M. Bailly, offerts par Palloy.

7 octobre 1791.

Copie, A. N., A 198.

Ed. *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale législative*, octobre-décembre 1791, p. 15.

16. — Plaintes d'un membre de l'Assemblée législative (Goupilleau) relativement aux menaces proférées dans la salle des séances par l'un des officiers de la garde nationale qui furent qualifiés de satellites.

8 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 139, n° 93.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 47; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 120.

16<sup>a</sup>. — Discussion à l'Assemblée législative au sujet des menaces proférées la veille par un officier de la garde nationale, et explications données sur ce fait par M. d'Ernigny, l'officier inculpé.

8 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 139, n° 93.

Cf. *Moniteur universel*, numéro du 9 octobre 1791, p. 1176; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 120-124; *Le Logographe*, journal national, numéro du 9 octobre 1791, p. 32.

17. — Pétition de 200 électeurs parisiens, protestant contre l'occupation arbitraire et exclusive de certaines tribunes de la salle des séances par des membres de l'Assemblée constituante.

9 octobre 1791.

Original signé, A. N., C 139, n° 96.

Parmi les signataires de cette pétition figurent Boucher Saint-Sauveur, Dubois-Crancé, Camille Desmoulins.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 10 octobre 1791, p. 37; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 137.

18. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la suppression de la séparation pratiquée aux deux extrémités de la salle.

9 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>1</sup> I 49, fol. 58 v°.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 73.

19. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par la section de Mauconseil, qui manifeste ses alarmes patriotiques, avec lettre du sieur Dumoulin, président de cette section.

11 octobre 1791.

Minutes (3 p.), A. N., C 139, nos 97, 102.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 12 octobre 1791, p. 52; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 172.

20. — Lettre de l'évêque de Paris au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'être admis, ainsi que son Conseil, à présenter ses hommages aux nouveaux législateurs.

11 octobre 1791.

Original signé, A. N., C 139, n° 102.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 12 octobre 1791, p. 52; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 172.

21. — Discours prononcé à l'Assemblée législative, au nom d'une députation du Tribunal de cassation, par M. Coffinhal, son président, avec réponse du président de l'Assemblée.

13 octobre 1791.

Minutes (2 p.), C 139, n° 97.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 103; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 211.

22. — Lettre de M. Jacques Cazotte (à M. Ponteau), secrétaire de M. de Laporte, exprimant l'avis qu'il faut décider le peuple de Paris à faire la contre-révolution, et déclarant qu'il voudrait voir le Roi sortir de sa prison et aller au-devant de l'ennemi, « au milieu du peuple, de concert avec le peuple, mais qu'il faudrait que celui-ci chiât sur l'Assemblée nationale ».

15 octobre 1791.

Copie conforme, A. N., F<sup>1</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Sixième et septième recueils de pièces trouvées dans les papiers du sr de Laporte*, p. 15.

23. — Adresse des Dames de la Halle qui protestent de leur dévouement et de leur respect pour les décrets de l'Assemblée, avec réponse du président.

19 octobre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 139, n° 97.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 172, 173; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 289.

24. — Décret de l'Assemblée législative, plaçant dans les bâtiments dépendant de la maison des Feuillants les divers comités logés trop à l'étroit dans celle des Capucins.

31 octobre 1791.

Copie, A. N., A 198.

Ed. *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale législative*, octobre-décembre 1791, p. 81.

25. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les commissaires inspecteurs de la salle à faire ouvrir le passage des Feuillants interdit par la Municipalité.

31 octobre 1791.

Copie, A. N., A 198.

Ed. *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale législative*, octobre-décembre 1791, p. 81.

V. le plan de la Salle du manège, des Feuillants et des Capucins donné par M. G. LENOTRE, *Les quartiers de Paris pendant la Révolution*, 1896, IX, 85.

26. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, premier commis de la Liste civile), proclamant que « l'Assemblée nationale est si follement, si basement, si ridiculement composée qu'elle fera venir la nausée au peuple même de Paris, qu'il redemandera son roi comme un remède à la disette de pain et d'argent et à tous les maux qu'il souffre », et ajoutant que les Parisiens voudraient toujours garder le maître parmi eux pour être les despotes du despote.

2 novembre 1791.

Copie conforme, A. N., F<sup>1</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Cinquième recueil de pièces trouvées chez MM. de Montmorin, Laporte*, p. 12.

27. — Projet d'un monument à élever à la gloire de la nation française sur le terrain de la Bastille, sous forme de pyramide triangulaire, avec figures aux angles et bas-reliefs, présenté à l'Assemblée législative par le sieur Charles Bouret, sculpteur, avec allocution du président.

3 novembre 1791.

Minute, A. N., C 173, n° 437.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 619.

28. — Discours prononcé à l'Assemblée législative, au nom d'une députation des vainqueurs de la Bastille, qui jurent d'être toujours prêts à verser leur sang pour le maintien de la Constitution et le triomphe de la liberté, avec réponse du président.

6 novembre 1791.

Minutes (2 p.), A. N., C 140, nos 108, 117.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. I, p. 339; *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 666.

Parmi les signataires figurent Léonard Bourdon, Parein, Broussais de Lagrey, Curtius, Cholot, Pannetier, Mangourit.

29. — Projet de salle d'assemblée pour le Corps législatif, présenté par Bernard Poyet, architecte de la Ville.

8 novembre 1791.

Original signé, A. N., C 174, n° 449.

En marge se trouve cette note : R. le 8 mars 1792.

30. — Lettre du sieur Berrner, sculpteur de l'Académie de peinture, à l'Assemblée législative, envoyant un projet de monument à ériger au Champ de Mars pour consacrer la promulgation de la Constitution.

10 novembre 1791.

Original signé et imprimé (2 p.), A. N., C 140, n° 117.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 350.

31. — Lettre de M. Desmousseaux à M. Quatremère de Quincy, commissaire de l'Assemblée chargé du maintien de l'ordre dans la salle des séances, se plaignant de l'insulte qui lui a été faite par un prétendu commissaire municipal, lequel lui a refusé l'entrée de la tribune de la Municipalité et l'a fait repousser par les sentinelles, ladite tribune étant alors occupée par des gens absolument étrangers à la Municipalité, avec post-scriptum de la main de M. Cahier, demandant des cartes de libre circulation.

12 novembre 1791.

Original signé, A. N., C 177, n° 484.

32. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, premier commis de la Liste civile), accusant réception de la pétition contre les Jacobins, demandant quand commencera-t-on à bâtonner réellement ces infâmes séditieux, et faisant observer que Paris est mécontent de l'Assemblée, et n'est occupé qu'à se rendre maître d'elle et du Roi.

19 novembre 1791.

Copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Cinquième recueil de pièces trouvées chez MM. de Montmorin, Laporte*, p. 15.

33. — Adresse des cent forts de la halle de Paris à l'Assemblée législative, lui offrant le juste tribut de leur respect, de leur reconnaissance et de leur amour.

27 novembre 1791.

Original signé, A. N., C 140, n° 111.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 154; *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 396.

34. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte) jugeant des plus alarmantes la position de Paris avec ses Jacobins, son maire jaco-

bin, ses députés jacobins et les jacobins de la légion de Jourdan qui y arrivent avec l'uniforme de sans-culottes, et trouvant nécessaire que le Roi se donne sans retard une garde personnelle.

29 novembre 1791.

Copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Treizième recueil de pièces trouvées chez M. de Laporte*, p. 1.

35. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par Collot d'Herbois, en présentant l'*Almanach du Père Gérard* dont il est l'auteur, almanach destiné aux citoyens des campagnes.

18 décembre 1791.

Autographe, A. N., C 140, n° 126.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 52; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 227.

Ce discours fut imprimé à l'Imprimerie nationale par ordre de l'Assemblée et forme une plaquette de 3 pages in-8°.

La première édition de cet almanach politique porte ce titre : *Almanach du Père Gérard pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la Liberté*, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, par J.-M. COLLOT D'HERBOIS, membre de la Société. *Se vend à Paris, au secrétariat de la Société, au bureau du Patriote français, chez Buisson*, 1792, in-12, 84 p.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, nos 11738, 11739.

36. — Lettre du Comité des inspecteurs de la salle à M. Pétion, lui demandant, afin d'éclaircir l'origine du conflit qui s'était produit entre des députés et la garde nationale dans l'un des corridors conduisant à l'église des Feuillants, en vertu de quels ordres avait été placé le poste de garde nationale de service à la Société des Feuillants et sous le commandement de quel officier ?

26 décembre 1791.

Minute, A. N., C 177, n° 475.

37. — Rapport des commissaires inspecteurs de la salle à l'Assemblée législative, au sujet des voies de fait essayées par deux membres du Comité de surveillance de la part de la garde nationale, constatant que la force armée établie aux abords de la Société des Feuillants avait

été placée par le Commandant général en vertu des ordres du maire.

27 décembre 1791.  
Minute, A. N., C 177, n° 475.

38. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, à l'effet de décider si le lieu des séances de la Société des Feuillants est renfermé dans l'enceinte de l'Assemblée, qui seule aurait droit d'y exercer la police.

27 décembre 1791.  
Original signé, A. N., C 141, n° 137.  
Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 29 décembre 1791, p. 461; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 431.

39. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant les commissaires inspecteurs de la salle de veiller à ce que dans l'enceinte des bâtiments des ci-devant Feuillants et Capucins, il ne soit établi aucune société particulière, et que les parties laissées à la disposition des Domaines nationaux ne soient louées qu'à des citoyens dont le commerce ou les travaux ne puissent incommoder l'Assemblée et ses Comités.

27 décembre 1791.  
Minute, A. N., C 177, n° 475.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 191.

40. — Décret de l'Assemblée législative autorisant, sur le rapport de M. Calon,

son Comité d'inspection à faire exécuter divers travaux et changements dans la salle des séances, de manière à porter le nombre des places à 760, à établir une circulation facile et commode au sommet des gradins et autour de la salle, et à multiplier les issues.

27 décembre 1791.  
Minute, A. N., C 140, n° 127.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 194.

41. — Observations générales sur le compte des dépenses faites pour le service de l'Assemblée nationale pendant le quartier d'octobre 1791.

Original, A. N., C 177.  
Ce compte est divisé en deux chapitres, dépense ordinaire et dépense extraordinaire; dans ce second chapitre figure une dépense de 3,148 l. 19 s. 5 d. pour l'aménagement de l'atelier de David, chargé par l'Assemblée nationale de peindre le Serment du Jeu de Paume dans l'église des Feuillants.

42. — Mémoire de Talon et de Radix de Sainte-Foy à Louis XVI, demandant que l'on prenne une prompte décision au sujet des seize membres de l'Assemblée législative qui ont promis leur adhésion dans l'affaire des pensions et qui, grâce à une allocation mensuelle, resteront favorables pour tout le temps de la législature.

2 janvier 1792.  
Original, A. N., C 184, n° 266.

## § 2. — Démission de Lafayette (8 octobre 1791).

43. — Lettre de M. de Lafayette au président de l'Assemblée législative, demandant à être reçu avant son départ pour l'armée dont le commandement vient de lui être confié par le Roi.

24 décembre 1791.  
Autographe, A. N., C 141, n° 139.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 337.

44. — Discours prononcé par M. de Lafayette à l'Assemblée législative, pour la

remercier de l'approbation qu'elle a donnée au choix du Roi, avec réponse du président.

24 décembre 1791.  
Extrait du procès-verbal, A. N., C 140, n° 124.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 346.  
ETIENNE CHARAVAY, *le Général Lafayette*, notice biographique, 1898, p. 280.

45. — Adresse du bataillon des Filles-Saint-Thomas à l'Assemblée législative, applaudissant à la nomination de M. de

Lafayette pour commander une partie des forces aux frontières, avec réponse du président.

25 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), A. N., C 141, n<sup>o</sup> 137.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 153.

46. — Décret de l'Assemblée législative,

décidant que chacun des six chefs de légion de la garde nationale parisienne exercera le commandement général à tour de rôle pendant deux mois sans interruption.

10 février 1792.

Minute, A. N., C 143, n<sup>o</sup> 161.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 132.

### § 3. — Craintes d'un nouveau départ du Roi (novembre 1791).

47. — Procédure criminelle au tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement contre Noël Breton, prévenu d'avoir donné, le dimanche 13 novembre 1791, à plusieurs soldats qui étaient de service ledit jour, ainsi que lui, au château des Tuileries, la consigne arbitraire de ne laisser sortir le Roi et la Reine de leurs appartements, passé 9 heures du soir, ladite procédure comprenant :

1<sup>o</sup> Déclaration du sieur Louis-Ange La Colombe, aide-major général de la garde nationale, au sujet de la « consigne monstrueuse » donnée par le sieur Noël Breton, déclaration reçue par MM. Jean-François Jolly et Pierre-Gabriel Maugis, administrateurs au Département de Police, et interrogatoire subi à l'Abbaye en leur présence par le sieur Breton.

17 novembre 1791.

2<sup>o</sup> Arrêté du Corps municipal, renvoyant à l'accusateur public près le tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement le procès-verbal de l'interrogatoire subi par le sieur Breton.

17 novembre 1791.

3<sup>o</sup> Plainte de l'accusateur public contre ledit Breton.

5 décembre 1791.

4<sup>o</sup> Interrogatoire subi par le sieur Noël Breton par-devant Louis-Jacques Marquis, juge du 1<sup>er</sup> tribunal criminel.

6 décembre 1791.

5<sup>o</sup> Information faite par Louis-Jacques Marquis, juge du 1<sup>er</sup> tribunal criminel.

9-14 décembre 1791,

6<sup>o</sup> Décret de prise de corps contre ledit Noël Breton.

7<sup>o</sup> Nouvel interrogatoire subi à l'Abbaye par l'accusé.

17 décembre 1791.

Minutes (1 dos.), A. N., Z<sup>3</sup> 20.

V. dans BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France pendant les dernières années du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 391, pièces justificatives, n<sup>o</sup> XI, une lettre de Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, au maire de Paris, en date du 30 novembre 1791, pour appeler son attention sur les rumeurs propagées au sujet d'un prétendu départ du Roi, signaler ces coupables manœuvres et l'inviter à préserver la capitale de tous désordres.

48. — Jugement du 1<sup>er</sup> tribunal criminel, portant que le fait imputé à Noël Breton ne peut être considéré que comme un délit militaire, ou un cas de haute trahison, dont la Haute Cour nationale doit être saisie, et se déclarant incompetent.

20 décembre 1791.

Minute, A. N., Z<sup>3</sup> 2.

49. — Décret de l'Assemblée nationale, renvoyant au Comité de législation la procédure instruite contre le caporal Breton.

14 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 142, n<sup>o</sup> 141.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 138.

50. — Discours du ministre de la justice à l'Assemblée législative, annonçant que le 1<sup>er</sup> tribunal criminel, saisi de l'affaire du caporal Breton, qui avait donné la consigne de ne laisser sortir des Tuile-

ries ni le Roi ni la Reine, passé 9 heures du soir, après s'être déclaré incompetent, avait décidé qu'il en serait référé à l'Assemblée nationale, et priant l'Assemblée de prononcer sans retard sur cet objet.

14 janvier 1792.  
Minute, A. N., D III 371.

51. — Supplique du sieur Noël Breton, caporal de grenadiers de la garde soldée, à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à l'effet de faire cesser sa détention à la Conciergerie, où il avait été incarcéré pour avoir, dans la nuit du 11 novembre, donné au factionnaire des Tuileries la consigne de ne laisser sortir le Roi, déguisé ou non, consigne basée sur la nouvelle répandue que le

Roi devait tenter de s'échapper du château dans la nuit du 11 au 12 novembre.

Janvier 1792.  
Original, A. N., D III, 371.

52. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le fait imputé au sieur Noël Breton n'est qu'une simple infraction aux règles du service, dont la connaissance n'appartient qu'au conseil de discipline, et qu'il n'y a lieu à délibérer.

20 juillet 1792.  
Extrait conforme, A. N., Z<sup>3</sup> 20.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. X, p. 311. Le décret en question fut rendu sur le rapport fait au nom du Comité de législation par Sautereau, rapport dont le texte est inséré au *Moniteur universel* (numéro du 22 juillet 1792, n° 204).

#### § 4. — Mouvement d'opinion provoqué par les décrets contre les émigrés et les prêtres non assermentés (novembre-décembre 1791).

53. — Lettre de Louis XVI au comte d'Artois, déclarant qu'il ne croit pas devoir donner son consentement au décret relatif aux Français éloignés de la patrie, préférant des moyens de douceur, mais insistant pour le prompt retour de ce prince, auquel sont intéressés la tranquillité et le repos personnel du Roi.

11 novembre 1791.  
Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 314.

Ed. BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, tome VI, p. 389, pièces justificatives, n° X, avec le texte de la réponse du comte d'Artois, de Coblenz, 3 décembre 1791.

54. — Adresse de la section de Sainte-Geneviève à l'Assemblée législative, exprimant toute sa satisfaction des décrets rendus contre les émigrés, avec lettre du sieur Julien, délégué de cette section.

13 novembre 1791.  
Minutes et extrait conforme (3 p.), A. N., C 140, n° 117.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 4; *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 54.

55. — Adresse de félicitations présentée par la section des Lombards à l'Assemblée législative, à l'occasion du décret rendu contre les émigrés, avec lettre du président de la section.

20 novembre 1791.  
Extrait conforme, A. N., C 140, n° 117.  
Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 69; *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 255.

56. — Lettre de l'abbé Claude-Louis Rousseau, prédicateur ordinaire de Louis XVI, au Roi, accompagnant l'envoi d'un mémoire sur les lois relatives aux prêtres insermentés, mémoire déjà adressé à deux des ministres, MM. Duport et Bertrand.

25 novembre 1791.  
Original, A. N., C 183, n° 78.

57. — Réflexions sur le nouveau décret relatif aux ecclésiastiques insermentés, dans lesquelles on dénie à l'Assemblée législative le droit de rendre ce décret et on déclare que le Roi devait mettre son

reto sur cette loi, mémoire visé dans la lettre de l'abbé Rousseau.

25 novembre 1791.

Minute, A. N., C 183, n° 80.

58. — Lettre de l'archevêque d'Aix à Louis XVI, le plaignant d'être obligé de consommer la perte de la religion, en sanctionnant l'excès de l'injustice et de la persécution, et d'exercer des rigueurs contre une partie du clergé.

29 novembre 1791.

Original signé, A. N., C 183, n° 83.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papierstrouvés dans l'armoire de fer des Tuileries)*, t. II, n° 294, p. 247.

59. — Lettre de l'archevêque de Paris à Louis XVI, l'engageant à ne point revêtir de sa sanction le décret sur le serment des ecclésiastiques, cette sanction devant être le signal de la plus violente persécution contre les ministres de l'Église.

Sans date (fin novembre 1791).

Original signé, A. N., C 183, n° 81.

60. — Adresse de félicitations de la section de Henri IV à l'Assemblée législative, au sujet des mesures adoptées pour confondre les excès de l'orgueil et la rage du fanatisme.

1<sup>er</sup> décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 285; *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 599.

61. — Pétition individuelle des membres du Directoire du Département de Paris au Roi, l'engageant à refuser sa sanction au décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre, relatif aux troubles religieux.

5 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 220-221, n° 160<sup>148</sup>.

Imprimé, A. N., AD<sup>1</sup> 74.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XII, p. 232.

JAGER, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 55.

BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VI, p. 200.

62. — Décision du Conseil général du Département de Paris, portant qu'il n'y

a pas lieu de délibérer sur la pétition du 5 décembre, les signataires de cette pétition s'étant engagés à envoyer une lettre aux journaux pour relever l'erreur commise par certains papiers publics qui avaient annoncé cette pétition comme un acte du Directoire.

9 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal de la session du Directoire, A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 23.

Ed. AD. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 67.

63. — Lettre de M. Bertrand de Moleville, ministre de la marine, à Louis XVI, déclarant qu'il lui semble prudent d'arrêter les progrès de la fermentation qu'occasionne la pétition du Département de Paris, renforcée, d'une part, par les signatures obtenues des membres du Club de 89 et de celui des Feuillants, tandis que, d'autre part, les 48 sections se réunissent en grande majorité contre les pétitionnaires.

10 décembre 1791.

Autographe, A. N., C 185, n° 562.

64. — Adresse de la section des Enfants-Rouges à l'Assemblée législative, la félicitant du décret rendu, le 29 novembre précédent, contre les prêtres réfractaires.

10 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 354; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 2.

65. — Pétition au Roi, présentée par les citoyens de la section du Luxembourg, et lue à l'Assemblée législative le 11 décembre, invitant Louis XVI à sanctionner le décret relatif aux prêtres insermentés, malgré l'opinion manifestée par le Directoire du Département, avec lettre des pétitionnaires.

10 décembre 1791.

Copie conforme et minute (2 p.), A. N., C 141, n° 137.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 décembre 1791, p. 378; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 11.

66. — Pétition présentée le 11 décembre à l'Assemblée législative par les citoyens

de la section du Luxembourg, contre les membres du Directoire du Département, que leur démarche auprès du Roi permet de considérer comme de dangereux perturbateurs, et qui doivent être destitués de leurs fonctions.

10 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 décembre 1791, p. 379; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 14.

67. — Pétition individuelle de citoyens de Paris (de la section du Théâtre-Français) à l'Assemblée législative, réclamant la mise en accusation du Directoire du Département, en raison de sa pétition au Roi, qui est collective et qui provoque le *veto*, c'est-à-dire la guerre civile ou le renversement de la Constitution.

11 décembre 1791.

Original revêtu de 300 signatures, notamment de celles de Camille Desmoulins, Saint-Huruge, Fournier, Boucher Saint-Sauveur, Legendre, Billaud-Varenne, Lanthenas, A. N., D III 251.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XII, p. 253.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 13 décembre 1791, p. 377; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 7.

68. — Pétition des citoyens de la section de l'Oratoire à l'Assemblée législative, sollicitant un décret d'accusation contre les membres du Directoire du Département qui ont signé la pétition au Roi et la punition exemplaire du rédacteur de cet écrit.

11 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 12 décembre 1791, p. 375; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 10.

69. — Adresse des citoyens de la section Mauconseil à l'Assemblée législative, demandant que les signataires de la pétition du Directoire du Département de Paris soient poursuivis devant la Haute Cour nationale.

11 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro

du 13 décembre 1791, p. 379; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 16.

70. — Pétition individuelle des citoyens de la section de l'Observatoire à l'Assemblée législative, déclarant que si huit ministériels ont osé improuver le décret de l'Assemblée sur les prêtres non conformistes, cent mille patriotes à Paris le soutiendront de toute leur énergie.

11 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 5.

71. — Pétition de la section de la Halle-au-Blé à l'Assemblée législative, demandant que les membres du Directoire du Département, signataires d'une pétition incendiaire qui tend à l'aviilissement des pouvoirs constitués, soient suspendus de leurs fonctions et poursuivis devant la Haute Cour nationale.

11 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III, 251.

En tête des signataires figure La Chevardenne.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 décembre 1791, p. 380; *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 719.

72. — Adresse de la section de l'Arsenal à l'Assemblée législative, protestant contre la pétition des dix membres du Directoire du Département, sollicitateurs incendiaires de *veto*, amis des prêtres de sang, que doit frapper la justice.

11 décembre 1791.

Minute et original signé (2 p.), A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 décembre 1791, p. 380; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 21.

73. — Lettre d'Anacharsis Cloots, orateur du genre humain, au président de l'Assemblée législative, demandant à être entendu au sujet de la lutte entre le monde oppresseur et le monde opprimé.

12 décembre 1791.

Autographe, A. N., C 141, n° 135.

Le discours, prononcé le 13 décembre par Anacharsis Cloots, manque au procès-verbal de l'Assemblée nationale; il est reproduit dans la *Chronique de Paris*, p. 1405, et dans les *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 79.

74. — Adresse individuelle des citoyens composant la Société fraternelle, séante aux Jacobins, à l'Assemblée législative, contre le *veto* du Roi touchant le décret sur les prêtres insermentés et contre la pétition du Directoire du Département de Paris.

13 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 135.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 80; MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, n° 10039.

75. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom de la Municipalité, à être entendu, le jour même.

13 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 14 décembre 1791, p. 384.

76. — Discours de M. Pétion, maire de Paris, prononcé à l'Assemblée législative, demandant, au nom de la Municipalité, l'interprétation de la loi sur la nécessité de la résidence dans le royaume pour être payé aux caisses nationales, loi éludée par les émigrés qui font une apparition à la seule fin de toucher leurs rentes et pensions.

13 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 371.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 15 décembre 1791, p. 388.

77. — Adresse de la section du Marché des Innocents à l'Assemblée législative, la remerciant des sages mesures prises par elle touchant les émigrés et les prêtres séditeux, et demandant la déchéance des membres du Directoire du Département.

13 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 382.

78. — Pétition de la section de la Place Royale à l'Assemblée législative, appelant son attention sur la démarche du Direc-

toire du Département, qu'elle impute comme contraire à la Constitution.

13 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 88.

79. — Pétition de 187 citoyens de la section du Ponceau à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion pleine et entière aux décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires, et flétrissant la conduite du Directoire du Département.

14 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 235.

80. — Adresse de la section des Gravilliers à l'Assemblée législative, déclarant que le Directoire du Département a fait un criminel abus du droit de pétition et approuvant le décret rendu contre les prêtres perturbateurs.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 235.

81. — Pétition des citoyens de la section de la Rue Poissonnière à l'Assemblée législative, protestant contre l'adresse inconstitutionnelle des membres du Directoire du Département, que l'opinion publique déclare traîtres à la patrie.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 235.

82. — Pétition des citoyens de la section des Thermes-de-Julien à l'Assemblée législative, condamnant les principes des membres du Directoire du Département et les dénonçant comme traîtres à la Constitution.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 139.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 235.

83. — Adresse de la section de l'Hôtel-de-Ville à l'Assemblée législative (présentée le 22 décembre), désavouant formellement

la pétition du Directoire du Département qui tend à perpétuer les troubles religieux et à mettre en opposition le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, avec lettre d'envoi du sieur Voilquin, président de la section.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>1</sup>.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 317.

84. — Adresse des citoyens de la section des Quatre-Nations à l'Assemblée législative, dénonçant la démarche inconstitutionnelle des membres du Directoire du Département, qui offre à leurs yeux le caractère d'un complot abominable.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>1</sup>.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 235.

85. — Adresse de la section du Palais-Royal à l'Assemblée législative, demandant la destitution des membres du Directoire, signataires de la pétition au Roi, comme indignes d'administrer au nom du peuple.

18 décembre 1791.

Original revêtu de 265 signatures, A. N., D III 256<sup>1</sup>.  
Cf. *Le Logographe*, journal national, numéro du 20 décembre 1791, p. 416; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 232.

86. — Adresse du bataillon de la section du Faubourg-Montmartre à l'Assemblée législative, appelant la guerre de tous leurs vœux pour anéantir les ennemis de la liberté, de l'égalité et de la Constitution.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., C 141, n° 137.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 55.  
*Le Logographe*, journal national, numéro du 20 décembre 1791, p. 415.

87. — Adresse des citoyens de la section de la Bibliothèque à l'Assemblée législative (présentée le 23 décembre), protestant contre la pétition du Directoire du Département relative au décret sur les prêtres non assermentés, pétition qui constitue un acte illégal, immoral, impolitique et inconstitutionnel.

23 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>1</sup>.

88. — Adresse des citoyens de Paris à Louis XVI, ouvrant les yeux au Roi sur les menées perfides des émigrés et des prêtres non assermentés, et le conjurant de ne pas mettre plus longtemps en péril la sûreté publique par le redoutable *veto*.

23 décembre 1791.

Original signé, A. N., F<sup>1</sup><sup>c</sup> III, Seine, 26.  
Ed. AD. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 69.

89. — Pétition de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, l'invitant à rendre un décret d'accusation contre les administrateurs du Département, nominativement désignés, qui se sont rendus coupables de crime de forfaiture et de lèse-nation.

25 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 251.  
Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 143.

90. — Discours prononcé à l'Assemblée législative, au nom de la section des Lombards, par Jean-Baptiste Louvet, orateur de cette section, à l'effet de réclamer un décret d'accusation contre les princes français émigrés et leurs complices, avec réponse du président et lettre du sieur Louvet.

25 décembre 1791.

Original signé, minute et imprimé (3 p.), A. N., C 141, n° 137.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 154.  
*Le Logographe*, journal national, numéro du 27 décembre 1791, p. 452.

91. — Adresse à Louis XVI, présentée par un groupe de citoyens, lui rappelant qu'il doit soutenir la Constitution attaquée par tant d'ennemis et montrant tous les dangers d'un *veto* fatal.

27 décembre 1791.

Original signé, A. N., F<sup>1</sup><sup>c</sup> III, Seine, 26.  
Ed. AD. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 71.

92. — Pétition des citoyens de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, réclamant un décret d'accusation contre les dix membres du Directoire du Département, signataires de l'infâme pétition au Roi, et leur incarcération dans les prisons

d'Orléans pour être jugés par la Haute Cour nationale.

29 décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 632.

93. — Lettre de Jean-Nicolas Pache, citoyen de la section du Luxembourg, au président de l'Assemblée législative, adressant quelques exemplaires d'une *seconde observation sur la pétition au Roi* des membres du Directoire du Département de Paris.

30 décembre 1791.

Original, A. N., C 141, n° 136.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 667.

94. — Pétition de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, demandant que les membres du Directoire du Département, signataires de la pétition au Roi, et de ce fait rebelles à la loi et magistrats contre-révolutionnaires, soient suspendus de leurs fonctions, arrêtés et traduits devant la Haute Cour nationale comme criminels de lèse-nation.

Décembre 1791.

Original signé, A. N., D III 251.

Cette pétition fut renvoyée au Comité de législation.

95. — Adresse de félicitations de la section des Invalides à l'Assemblée législative pour l'énergie déployée dans la promulgation des décrets contre les nobles et les prêtres, et l'engageant à ne tenir aucun compte du *veto* royal.

1<sup>er</sup> janvier 1792.

Original signé, A. N., AA 3, n° 263.

96. — Pétition du sieur Pierre, citoyen de la section des Enfants-Rouges, blâmant la conduite de l'Assemblée nationale, qui perd son temps en misérables débats et s'acharne à avilir tout ce qui tient au pouvoir exécutif.

12 janvier 1792.

Minute, A. N., D XL 14, n° 60.

97. — Adresse du Corps municipal de Paris à l'Assemblée législative, afin d'obtenir la délivrance sur papier libre des certificats de résidence exigés par le décret du 13 décembre, et la faculté pour tout rentier de ne présenter qu'un seul certificat pour différentes parties de rentes et pensions, avec délibération du Corps municipal.

14, 16 janvier 1792.

Extraits conformes (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 500.

98. — Adresse des citoyens de Paris à Louis XVI, l'invitant à sanctionner le décret de l'Assemblée nationale contre les prêtres non assermentés, « secte réfractaire, rebelle aux nouvelles lois et turbulente par principe ».

3 février 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 26.

Une note marginale, très vraisemblablement de la main de Cahier de Gerville, porte cette mention : « A moi remis par le Roi, le 3 février 1792 ».

Ed. AD. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 72.

99. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la pétition du Directoire du Département de Paris sera renvoyée à la première section du Comité de législation, pour lui en faire incessamment un nouveau rapport.

4 février 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>\*</sup> I 53, fol. 1571.

Ce décret fut rendu après la lecture du rapport présenté au nom de la seconde section du Comité de législation, par Fr. Gorgueriau, député de Paris, et à la suite d'une longue discussion. (V. ce rapport imprimé, A. N., AD XVIII<sup>c</sup> 202, n° 2).

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 42.

§ 5. — Brigandage à main armée aux environs de Paris  
(décembre 1791-janvier 1792).

100. — Lettre des administrateurs du Département au ministre de l'intérieur, l'instruisant de la nouvelle fermentation que cherchent à exciter des gens mal intentionnés dans le district de Bourg-la-Reine, au sujet des armes originairement arrêtées par les habitants de cette localité, armes qu'il importe de faire enlever et transporter à Paris sans retard, avec réponse.

1<sup>er</sup> décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>9</sup>, Seine.

101. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Cahier, ministre de l'intérieur, lui annonçant que, d'après une lettre de M. de Chestret, receveur particulier des finances de l'ancienne Élection de Paris, les vols se multiplient de plus en plus, que les laboureurs sont journellement arrêtés en revenant des marchés et que les collecteurs effrayés n'osent plus apporter le produit de leur recouvrement à la recette des finances.

10 décembre 1791.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

102. — Lettre du ministre de l'intérieur aux départements de Paris, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, les invitant à donner les ordres nécessaires, soit à la garde nationale, soit à la gendarmerie, soit aux troupes de ligne à leur disposition, pour que les routes soient surveillées par des patrouilles fréquentes et que les voyageurs soient à l'abri de toutes insultes et attaques, le Roi, informé de ces détails affligeants, recommandant la plus grande célérité dans l'exécution des ordres en question.

14 décembre 1791.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

103. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 14, déclarant qu'il s'est empressé d'instruire de ces délits le

colonel de la gendarmerie nationale, ainsi que les administrateurs des directoires des districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine, pour faire coopérer la garde nationale à la répression du brigandage.

18 décembre 1791.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

104. — Lettre de M. Loison, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, au procureur général syndic du Département de Paris, annonçant que le district est infesté d'une quantité considérable de brigands qui, divisés par cinq, commettent à chaque instant des vols et des assassinats, et demandant que les volontaires de Bourg-la-Reine soient armés pour défendre l'administration et les citoyens.

18 janvier 1792.

Copie, A. N., F<sup>9</sup>, Seine.

105. — Lettre de M. Loison, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, au ministre de l'intérieur, signalant les attentats commis à chaque instant contre les personnes et les propriétés, et insistant sur la nécessité d'armer les communes, mesure d'autant plus urgente que, le matin même, deux statues en bronze du parc de Sceaux ont été trouvées renversées de leurs piédestaux.

20 janvier 1792.

Original signé, A. N., F<sup>9</sup>, Seine.

106. — Procédure criminelle au tribunal du 6<sup>e</sup> arrondissement contre François Netzel dit Buttant et Jacques Olivier, arrêtés par la gendarmerie de Bourg-la-Reine dans la nuit du 14 janvier, porteurs d'armes à feu, de poudre et de plomb, et prévenus d'attaques sur la route d'Orléans.

Janvier-juillet 1792.

Minutes (1 dossier), A. N., Z<sup>3</sup> 111.

Un jugement du 6<sup>e</sup> tribunal criminel du 23 juillet 1792 renvoya, faute de preuves, les sieurs Netzel et Olivier de l'accusation intentée contre eux, minute, A. N., Z<sup>3</sup> 100.

107. — Lettre des officiers municipaux de Charenton-Saint-Maurice au ministre de l'intérieur, exposant que, pour faire les patrouilles de nuit nécessitées par la quantité de malfaiteurs existant dans le canton, il est urgent de recevoir des armes.

27 janvier 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>9</sup>, Seine.

108. — Jugement du 5<sup>e</sup> tribunal criminel condamnant à quatorze ans de fers le sieur Jean Bouché, compagnon plombier, pour vol avec effraction commis dans la nuit du 18 novembre 1791, à Orly, étant porteur d'arme à feu.

29 août 1792.  
Original, A. N., Z<sup>3</sup> 72.

### § 6. — Adhésions au serment du 14 janvier 1792.

109. — Adresse de la Société académique d'écriture au Corps législatif, offrant le portrait de J.-J. Rousseau exécuté à la plume, le félicitant de ses décrets contre les émigrés et prêtres réfractaires, s'associant à son serment de défendre la Constitution et s'engageant à convertir, « au premier cri du danger, en instruments guerriers les instruments de leur art. »

15 janvier 1792.  
Original signé, A. N., C 142, n<sup>o</sup> 153.  
Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 16 janvier 1792, p. 60.  
*Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 431.

110. — Adresse de citoyens, membres d'une des sociétés d'Amis de la Constitution à Paris, à l'Assemblée législative, jurant de périr plutôt que d'accepter aucune modification aux principes et à la lettre de la Constitution.

16 janvier 1792.  
Original signé, A. N., C 142, n<sup>o</sup> 153.  
Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 17 janvier 1792, p. 62.  
*Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 437.

111. — Adresse des citoyens du bataillon de Bonne-Nouvelle à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir la liberté et défen-

dre la Constitution, avec réponse du président.

16 janvier 1792.  
Original signé et minute (2 p.), A. N., C 142, n<sup>o</sup> 147.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 165 ; *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 438.

112. — Adresse des citoyens de la section du Luxembourg à l'Assemblée législative, la félicitant du témoignage énergique de son dévouement pour la Constitution.

17 janvier 1792.  
Original signé, A. N., C 142, n<sup>o</sup> 153.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 170.  
*Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 449.

113. — Adresse des citoyens de la section des Postes à l'Assemblée législative, affirmant qu'ils sont prêts à périr plutôt que de permettre la moindre modification à l'acte constitutionnel, avec lettre d'envoi.

28 janvier 1792.  
Original signé, A. N., D XL 3, n<sup>o</sup> 60.

114. — Adresse de la Société de l'Égalité, séante dans le cloître Notre-Dame, à l'Assemblée législative, déclarant s'associer au serment prêté par elle de maintenir la Constitution.

26 février 1792.  
Original signé, A. N., D XL 3, n<sup>o</sup> 60.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 119.

§ 7. — Troubles à Paris  
(20-21 janvier-15-24 février 1792).

113. — Lettre de M. de Lessart à Louis XVI, lui annonçant que, vers 3 heures du matin, un violent incendie a éclaté simultanément à l'hôtel de la Force et dans plusieurs endroits de la prison et qu'il dure encore, ajoutant que le renchérissement excessif des denrées coloniales est le prétexte dont on se sert pour exciter la fermentation populaire, et priant le Roi de convoquer les ministres aux Tuileries dans la matinée.

21 janvier 1792, 8 h. 1/2 du matin.  
Autographe, A. N., C 220-221, n° 160<sup>149</sup>.

116. — Arrêté du Corps municipal, constatant que, malgré la fermentation qui existe dans différents quartiers de la capitale, notamment dans le faubourg Saint-Marceau, et malgré l'incendie arrivé la nuit dernière à l'hôtel de la Force, il n'a pas été extraordinairement convoqué par le maire, et décidant qu'à la première nouvelle des mouvements qui se produiront, tous les officiers municipaux se rendront à l'Hôtel de Ville.

21 janvier 1792.

Extrait conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3587.

Pétion marquait, le 22 janvier, à la Municipalité de Versailles, au sujet des événements de la veille, que ces « mouvements partiels n'avaient eu d'autre suite que d'occasionner pour environ cent mille écus de réparations à la Ville de Paris par suite de l'incendie de l'hôtel de la Force », ajoutant qu'aucune personne n'avait péri, aucun prisonnier ne s'était sauvé, aucune propriété n'avait été violée. Original signé, Bibl. de Versailles, autographes Pétion.

117. — Décision du Comité du commerce, convoqué extraordinairement, portant qu'il n'y a lieu de délibérer au sujet de la hausse du sucre et des autres denrées coloniales.

22 janvier 1792.

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité du commerce, A. N., AF<sup>1</sup>I 13.

V. dans *Le Logographe*, journal national, numéro du 25 janvier 1792, p. 94, le rapport pré-

senté par M. Mosneron au nom du Comité du commerce et lu par M. Caminet.

118. — Pétition de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, signalant les suites funestes que pourraient avoir les accaparements de denrées coloniales et les dangers effrayants qui peuvent en résulter pour la tranquillité publique, si l'on ne se hâte de réfréner la cupidité des accapareurs.

23 janvier 1792.

Original signé, A. N., C 142, n° 154.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 217.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 25 janvier 1792, p. 93.

119. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la Municipalité de Paris lui rendra compte des mesures qu'elle aura prises pour réprimer les troubles causés depuis deux jours par les accaparements.

23 janvier 1792.

Minute et extrait du procès-verbal, A. N., C 142, n° 143.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 257.

120. — Discours du maire de Paris à l'Assemblée législative, rendant compte, au nom de la Municipalité, des mouvements populaires qui viennent de se produire dans la ville et des mesures prises par le Corps municipal pour le rétablissement de l'ordre, avec réponse du président.

24 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal et minute (2 p.), A. N., C\* I 52, fol. 1430, C 142, n° 148.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 263.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 25 janvier 1792, p. 94.

V. dans *le Moniteur universel*, numéro du 24 janvier 1792, p. 106 et dans *les Révolutions de Paris*, n° 133, p. 181, une note de Pétion, protestant contre la nouvelle calomnie inventée contre lui, calomnie qui le représentait comme un gros

négociant, un grand spéculateur, ayant des magasins considérables.

V. également dans la *Chronique de Paris*, numéro du 27 janvier, un résumé de l'instruction du Directoire du Département et le texte de la proclamation de la Municipalité, au sujet du renchérissement du sucre, invitant la population au calme et à la modération.

121. — Lettre de M. Boscary, député de Paris, à l'Assemblée législative, se plaignant d'être en butte à la fureur populaire, en raison des faux bruits d'accaparements de sucre dans sa maison de commerce, que l'on a cherché à envahir et dont on a brisé les vitres.

24 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 142, n° 143.

Ed. *Moniteur universel*, année 1792, p. 102 (n° 25), *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 268.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIII, p. 106, le *Logographe*, numéro du 25 janvier 1792, p. 95.

Jean-Marie Boscary jeune, banquier et négociant en denrées coloniales, député de Paris, fut déclaré en faillite le 4 juin 1792, et donna sa démission le lendemain.

Le 22 messidor an II, sur la dénonciation du Comité révolutionnaire de la section de la Réunion, il fut l'objet de poursuites et incarcéré à la maison du Plessis, ainsi que son associé Chol; on l'accusait d'accaparements, d'avoir envoyé de l'argent aux émigrés et improuvé la révolution du 10 août; ces accusations ne parurent pas fondées, et un arrêté du Comité de sûreté générale du 23 fructidor an II ordonna sa mise en liberté. Au moment de son arrestation, il faisait le commerce des peaux. A. N., F<sup>7</sup> 4609 (dossier Boscary), W 49, n° 3180.

122. — Déclaration de l'abbé Jacques Liénard, vicaire de la paroisse de Sainte-Geneviève, chargé des clefs de celle de Saint-Benoît, reçue par le comité de la section des Thermes-de-Julien, et procès-verbal des commissaires de ce comité, constatant que l'église de Saint-Benoît ne renferme aucun dépôt de sucre, ni d'aucunes autres marchandises, avec lettre d'envoi de M. de La Pourielle, président du comité, à l'Assemblée nationale.

23-24 janvier 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), A. N., C 142, n° 154.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 301; *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 666.

123. — Lettre du sieur Joseph-François Delbé, Américain, citoyen de la section de Popincourt, au président de l'Assemblée législative, déclarant avoir une quantité considérable de denrées coloniales, et demandant qu'il soit donné des ordres au maire de Paris à l'effet d'entourer ses magasins d'une garde suffisante pour les protéger.

24 janvier 1792.

Original signé, A. N., C 142, n° 154.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 268.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIII, p. 104.

*Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 611.

124. — Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée législative, dénonçant les accapareurs et réclamant une loi pour réprimer l'agiotage et les accaparements, quoique, disent-ils, « les hommes du 14 juillet ne se battent pas pour des bonbons et laissent les femmes, les vieillards et les enfants crier pour du sucre ».

26 janvier 1792.

Original, A. N., C 142, n° 154.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 316.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIII, p. 108; le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, janvier 1792, p. 440.

125. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il avait, au nom du Roi, enjoint au Directoire du Département de veiller à la sûreté de la personne et des biens de M. Boscary, député du Département, et ajoutant que le Roi s'est personnellement occupé de la situation alarmante de Paris.

26 janvier 1792.

Original signé, A. N., C 142, n° 150.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 27 janvier 1792, p. 103.

126. — Lettre de M. Bécard, président de la section de Popincourt, au président de l'Assemblée législative, déclarant que le prétendu sieur Delbé, auteur de la lettre adressée le 23 à l'Assemblée nationale, lettre qui a excité la plus vive indi-

gnation dans la section, y est inconnu et doit se cacher sous un nom supposé.

27 janvier 1792.

Original signé, A. N., C 142, n° 154.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 320.

*Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 714.

127. — Délibération de la section de la Croix-Rouge, portant qu'en raison de la hausse du prix des denrées coloniales qui vient de produire une fermentation populaire et peut entraîner des maux incalculables, elle déclare renoncer à l'usage du sucre et du café pour déjouer les spéculations criminelles des accapareurs.

28 janvier 1792.

Original signé et scellé, A. N., C 142, n° 154.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IV, p. 344.

Le *Logographe*, numéro du 30 janvier, p. 126.

128. — Lettre de M. Bertrand de Moleville, ministre de la marine, à Louis XVI, au sujet des voies et moyens à employer pour diriger des poursuites contre le rédacteur et l'imprimeur de l'exécrable feuille, le *Patriote français*, pour son article du dimanche précédent, engageant le Roi à instruire l'Assemblée de son intention par une lettre dont il envoie le projet.

31 janvier 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 567.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, p. 58.

BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VII, p. 54, qui donne également le texte de la réponse de Louis XVI.

Le *Patriote français*, dans son numéro du dimanche 29 janvier, dénonçait les agissements du comité autrichien des Tuileries et déclarait que la dernière émeute avait été le résultat du plan de conduite adopté par ce comité. Dans le Conseil des ministres, tenu à cette occasion, Bertrand de Moleville insista pour la punition des imputations atroces et calomnieuses publiées contre Louis XVI. Le Conseil refusa de donner suite à cette affaire, ne voulant pas grossir l'importance de Brissot.

129. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte) montrant la nécessité pour Louis XVI d'avoir une garde personnelle, afin de garantir sa sûreté et de lui rendre la con-

fiance en lui-même, de façon à ce que le Roi ne soit plus considéré comme la poule mouillée dont parlent les aristocrates, mais qu'il justifie la bravoure héréditaire chez les Bourbons par des actes de vigueur, en un mot qu'il agisse et parle maître.

31 janvier 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

130. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. Couturier, président du Comité des pétitions, au sujet de la mise au secret du sieur Bardy, transféré à la prison de l'Abbaye depuis l'incendie arrivé à l'hôtel de la Force.

12 février 1792.

Original signé, A. N., D, XL 4, n° 91.

131. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Soltho-Douglas, préposé au Département de la police, l'invitant à rechercher les ateliers et boutiques où l'on fabrique et vend les piques, que l'on dit se multiplier dans Paris.

9 février 1792.

Original signé, A. N., W 251 (dossier Soltho-Douglas).

Un arrêté du Corps municipal du 11 février obligea tous citoyens qui s'étaient pourvus de piques, fusils ou autres armes ostensibles, à en faire la déclaration au comité de leur section, et ordonna le désarmement de tous ceux qui seraient trouvés vaguant dans les rues, armés de piques ou fusils (*Chronique de Paris*, numéro du 14 février 1792, p. 179); *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 556.

V. la lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, en date du 11 février, appelant son attention sur les causes de la fermentation sourde qui agitait le peuple et le poussait à la sédition, avec réponse. *Moniteur universel*, numéro du 12 février 1792, n° 43, p. 175; numéro du 16 février, n° 47, p. 190. BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VII, p. 88.

132. — Note de M. de Lessart à l'effet de prendre quelques précautions au château des Tuileries au sujet de la pétition qui sera présentée le lendemain par les *portepiques* à l'Assemblée, et de demander au maire de Paris s'il croit qu'il soit permis de se promener dans les rues de Paris

avec des piques et de se réunir en nombre, armés de la sorte, pour faire des pétitions.

11 février 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 551.

D'après BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VII, p. 88, on voyait dans les rues, au Palais-Royal, et jusques sous les fenêtres du Roi, des hommes armés de nouvelles piques, sans que la Municipalité parut y faire la moindre attention. Des piques d'un nouveau modèle furent fabriquées en très grand nombre, elles étaient armées de crochets destinés, disait-on gaiement, « à arracher les entrailles des émigrés, des ministériels ».

133. — Note de M. de Lessart, déclarant qu'il lui est revenu de divers côtés que le mouvement projeté et tant excité depuis nombre de jours était avorté, que la revue de Santerre, qui devait se faire le 10 février, n'avait pas eu lieu, et que le coup était manqué.

11 février 1792, soir.

Autographe, A. N., C 185, n° 553.

134. — Adresse des citoyens du Faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée législative, lui proposant de veiller à sa garde, armés de piques, dont ils se sont munis pour repousser les ennemis de la Constitution, au premier signal qui leur sera donné, avec réponse du président.

12 février 1792.

Original signé, A. N., C 143, n° 167.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 160.

135. — Invitation de M. Herbault-Despavaux, juge de paix de la section du Marché-des-Innocents, au sieur Soltho-Douglas, pour continuer ses recherches et faire part de tout ce qu'il apprendra concernant l'ordre public et la sûreté des citoyens.

13 février 1792.

Original signé, A. N., W 251 (dossier Soltho-Douglas).

136. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre de l'intérieur, le Directoire du Département et la Municipalité lui rendront compte, séance tenante, de la cause des troubles qui viennent de se manifester à Paris.

15 février 1792.

Extraits du procès-verbal, A. N., C 143, n° 158, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 204.

137. — Déclarations du Directoire du Département et de la Municipalité de Paris reçues par l'Assemblée nationale, établissant que les troubles du Faubourg Saint-Marceau ont été occasionnés par un transport de sucre qui se faisait dans ce faubourg et que l'ordre est rétabli, grâce au courage du commissaire de police de la section des Gobelins.

15 février 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 143, n° 158.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 206.

*Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 555.

Le commissaire de police de la section des Gobelins, Jean Junié, qui, d'après certains récits aurait été blessé d'un coup de bouteille, d'après d'autres, d'un coup de pierre, se fit panser sur place et demeura à son poste; l'Assemblée nationale, voulant rendre un hommage public à son courage, décida, le 15 février, que son nom serait inscrit au procès-verbal avec mention honorable.

138. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte) déclarant qu'il n'y a pas un moment à perdre pour sauver Paris, que le Roi doit serrer les pouces au maire Pétion et le forcer à découvrir les fabricants de piques, ceux qui les soldent, les magasiniers et les distributeurs, enfin que le Roi doit se montrer ferme et écraser l'hydre des Jacobins.

18 février 1792.

Original, A. N., C 192, n° 166<sup>18</sup>; copie conforme, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

139. — Adresse des cent mille piques de la Ville de Paris à l'Assemblée législative, proposant de faire forger des millions de piques et d'en armer tous les bras pour le salut public.

19 février 1792.

Original signé, A. N., D XL 4, n° 88.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 648.

140. — Lettre du Directoire du Département à M. Cahier, ministre de l'intérieur, attestant qu'aucun citoyen armé de pique n'a pris part aux troubles qui ont

éclaté les 14 et 15 février, relativement aux sucres, que ces troubles ont été promptement réprimés par la Municipalité sans intervention aucune du Directoire, et que l'ensemble des procès-verbaux et autres renseignements sur ces mouvements populaires constateront la conduite de la Municipalité pour le rétablissement de la paix.

21 février 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

141. — Arrêté du Corps municipal de Paris, décidant que les administrateurs au Département de police, présents aux troubles du Faubourg Saint-Marceau des 14 et 15 février derniers, ne devront point répondre à l'assignation à comparaître devant les juges de paix du bureau central pour déposer sur les faits de violation de propriété qui se sont produits à ce moment.

25 février 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

142. — Pétition des citoyens de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, afin d'obtenir la mise en liberté des individus arrêtés à l'occasion des derniers mouvements populaires, avec une note explicative donnant à entendre que les blanchisseuses et ouvrières du quartier, obligées de supprimer le café du matin, étaient tombées dans un piège en pactisant avec l'émeute du 14 février.

26 février 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 119.

143. — Lettre d'Antoine-Joseph Thorrillon, député de Paris, ancien président de la section des Gobelins, à ses collègues de l'Assemblée nationale, à l'effet d'accélérer le rapport de la pétition présentée par la section des Gobelins et d'accorder une amnistie aux citoyens entraînés dans l'émeute du 14 février relative aux sucres.

7 mars 1792.

Autographe, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

144. — Lettres de M. Duport, ministre de la justice, à M. Cahier, ministre de

l'intérieur, déclarant que le refus illégal de comparaître des administrateurs de police, convoqués à titre de simples témoins, suspend l'instruction de la procédure et prolonge la détention de cinq personnes incarcérées depuis onze jours à la Conciergerie, avec réponse.

2, 12, 19 mars 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

145. — Lettres de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département, touchant le refus par le Corps municipal de laisser comparaître les administrateurs de police, cités à titre de simples témoins, et rappelant que le Roi attend le compte rendu promis par le Directoire de la conduite tenue en cette occasion par la Municipalité.

6, 20 mars 1792.

Minutes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

146. — Lettre du Directoire du Département aux officiers municipaux; réfutant les motifs développés par le maire pour justifier l'arrêté du Corps municipal, et déclarant que les administrateurs de police peuvent déposer comme témoins dans la plainte des sieurs Auger et Rivet, au sujet de la violation de leurs propriétés, avec lettre de M. Røderer au ministre de l'intérieur.

20, 21 mars 1792.

Copie et original signés (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

147. — Lettre de M. Roland, chargé par intérim du ministère de la justice, au ministre de l'intérieur, rappelant les lettres des 2 et 12 mars à M. Cahier, restées sans réponse, et insistant pour la levée des obstacles qu'éprouvent les juges de paix du bureau central dans la continuation de la procédure commencée à raison de l'insurrection du Faubourg Saint-Marceau.

12 avril 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

148. — Délibération de la section des Gobelins, nommant plusieurs commissaires, assistés de dames du quartier, à l'effet de faire toutes les démarches nécessaires, soit à l'Assemblée nationale, au Comité de lé-

gislation, soit à la Maison commune et aux tribunaux, pour obtenir prompt justice et la mise en liberté des prisonniers compromis dans l'affaire des sieurs Auger et Monnery.

25 avril 1792.

Copie conforme, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

Les sieurs Auger et Rivet étaient propriétaires des magasins de sucre, situés dans la maison du sieur Monnery, qui furent pillés par le peuple.

149. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, en réponse à celle qui signalait à son attention les désordres ayant éclaté dans quelques salles de spectacle, observant que la censure des « pièces, composées à dessein pour fournir des allusions aux partis opposés », serait aussi inutile qu'impraticable, et que, lorsque la licence dégénère en scènes de

violence, la Municipalité est chargée de rétablir l'ordre et de faire respecter la loi.

1<sup>er</sup> mars 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

V. dans le *Journal de Paris*, n<sup>o</sup> du 27 février 1792, p. 230, la lettre du ministre de l'intérieur au Directoire, en date du 25 février, qui lui ordonnait, au nom du Roi, de prendre les mesures nécessaires pour contenir et châtier les agitateurs en faisant cesser à tout prix les scènes de désordre qui venaient de se produire au Vaudeville, lors de la représentation, le 24 février, d'une pièce de M. Léger, intitulée : *l'Auteur d'un moment*, pièce dont le manuscrit fut brûlé publiquement le lendemain par les spectateurs. Aux termes d'une lettre du 27 février adressée au Département, le maire et les officiers municipaux se plaignirent de n'avoir eu connaissance que par la voie du journal de la lettre du ministre de l'intérieur, lettre qui laissait entendre que la Municipalité avait négligé de remplir ses devoirs (Cf. *le Patriote français*, n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> mars 1792, p. 244). Le Directoire du Département répondit le 1<sup>er</sup> mars (V. *la Chronique de Paris*, n<sup>o</sup> du 4 mars 1792).

## § 8. — Bruits de départ de Louis XVI (février 1792).

150. — Lettre de Louis XVI au maire et aux officiers municipaux de Paris, démentant les bruits que l'on cherche à répandre sur son prétendu départ de Paris, et déclarant qu'il a la ferme volonté d'y rester.

13 février 1792.

Minute, en partie de la main de Louis XVI, A. N., C 220, n<sup>o</sup> 160<sup>149</sup>.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 16 février 1792, p. 187; *Moniteur universel*, numéro du 14 février 1792, n<sup>o</sup> 45, p. 184; *le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, février 1792, p. 229.

Cette lettre fut placardée dans Paris par les soins de la Municipalité.

151. — Lettre anonyme de M. Cazotte (à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte), traçant un plan de conduite pour le Roi, qui devrait dissoudre l'Assemblée, devenue l'esclave d'une troupe de factieux connus sous le nom de Jacobins, se retirer à trente lieues de Paris et de la frontière,

et faire entrer le corps commandé par les princes.

13 février 1792.

Original, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>18</sup>; copie conforme, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

152. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, lui expliquant que la Municipalité, froissée de n'avoir pas été reçue par le Roi, n'a point voulu se rendre à l'audience indiquée pour le 18, avant d'avoir consulté le Conseil général de la Commune convoqué ce soir.

18 février 1792.

Autographe, A. N., C 185, n<sup>o</sup> 454<sup>ter</sup>.

153. — Lettre de M. Cazotte (à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte), exposant ses craintes au sujet de l'invasion des brigands étrangers, que le Roi seul peut arrêter, en sortant de Paris avec sa garde, son régiment suisse, un bataillon choisi de Paris et en s'avançant jusqu'à la plaine d'Ay.

24 février 1792.

Original, A. N., C 187 (3<sup>e</sup> liasse).

## § 9. — Agitation révolutionnaire (mars-avril 1792).

154. — Pétition des citoyennes de Paris à l'Assemblée législative, sollicitant l'autorisation de se réunir en armes pour s'exercer à la manœuvre sous la direction de gardes-françaises, afin de contribuer à la défense de la Constitution, avec lettre de la fille Léon, au nom des dites citoyennes.

6 mars 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., C 144, n° 190.

Ed. *Musée des Archives nationales*, p. 729; *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 423.

155. — Lettre du sieur Gonchon, organe d'une députation des citoyens des Faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, au président de l'Assemblée législative, protestant contre un placard outrageant, intitulé : *Adresse au Roi par les ouvriers de Paris*.

6 mars 1792.

Minute, A. N., C 144, n° 190.

V. l'adresse des citoyens du Faubourg Saint-Antoine, du 6 mars 1792, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 202, n° 16.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 77; *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 428.

Clément Gonchon figure au nombre des commissaires observateurs envoyés dans les départements en avril-mai 1793; on voit par une lettre des représentants en mission en Belgique du 12 mars 1793, que « le brave patriote Gonchon » faillit être massacré à Tournai.

Cf. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, p. 327.

156. — Adresse des ouvriers de la Ville de Paris à Louis XVI, exposant leur affreuse position, par suite de la disparition du numéraire et du renchérissement des denrées, le priant d'intervenir pour rétablir l'équilibre entre le prix des denrées et le salaire des journées, et surtout de châtier ces factieux qui, sous le titre d'Amis de la Constitution, appellent une guerre qui ne peut être que malheureuse jusque dans ses succès.

Sans date (mars 1792).

Originaux signés en triple exemplaire, A. N., C 184, nos 249 bis, 250, 251.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces (du procès de Louis XVI) déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, nos 149, 150.

157. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à la section de la Bibliothèque, la priant de lui envoyer dans le plus bref délai l'état des armes enregistrées à leur comité avec renseignements sur la fabrication de ces armes.

8 mars 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 28.

158. — Lettre de M. Bertrand de Moleville à Louis XVI, déclarant que les ministres sont révoltés de l'insertion de certaines lettres faite à l'instigation de M. de Narbonne dans les journaux, que son renvoi est nécessaire, mais que l'état de crise où l'on se trouve pouvant provoquer une insurrection contre le château, sous prétexte qu'on renvoie un ministre patriote pour avoir dénoncé un ministre aristocrate, il croit devoir offrir sa démission aussitôt que la retraite de M. de Narbonne sera déterminée.

9 mars 1792.

Original, A. N., C 185, n° 568.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces (du procès de Louis XVI) déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 61.

159. — Mémoire de M. Radix de Sainte-Foy, rendant compte de ses conférences avec une coalition de membres de l'Assemblée législative pour faire arriver au ministère des individus de leur choix, Lacoste notamment, au ministère de la marine, et affirmant que le but de l'Assemblée est d'obtenir un gouvernement qui marche, et que si leurs vœux étaient réalisés, la majorité de l'Assemblée, même les Jacobins, deviendrait ministérielle.

Mars 1792.

Original signé, A. N., C 187, n° 269 bis.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces (du procès de Louis XVI) déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 9.

160. — Lettre de M. Radix de Sainte-Foy, rendant compte des vues des principaux membres de l'Assemblée pour la composition d'un ministère, où l'on ferait entrer Clavière aux finances et Dumouriez aux affaires étrangères (celui-ci disposant d'un crédit vraiment magique) et insistant pour agir sur l'Assemblée même, si l'on veut couper court à beaucoup de mauvais projets qui circulent dans les têtes.

Mars 1792.

Original, A. N., C. 187, n° 269<sup>ter</sup>.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces (du procès de Louis XVI) déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 10.

161. — Procès-verbal dressé par M. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, à l'occasion de la scène provoquée par l'officier de la garde du Roi qui se promenait au jardin des Tuileries, ayant un crêpe à son bras, avec lettre d'envoi.

28 mars 1792.

Copie conforme et minute (2 p.), A. N., C 184, nos 362, 363.

Cf. *Annales patriotiques*, numéro du 31 mars 1792, p. 405; le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 30 mars 1792, p. 478.

162. — Lettre de Pétion, maire de Paris, à M. Roland, lui envoyant copie du procès-verbal dressé par le juge de paix de la section des Tuileries dans l'affaire de Durand, officier de la garde du Roi, au sujet du crêpe qu'il portait au bras et que le peuple avait voulu lui faire quitter, et déclarant que cette affaire, qui a donné lieu à une scène scandaleuse pouvant devenir tragique, a été présentée au Roi sous les dehors les plus faux et les plus insidieux.

29 mars 1792.

Original signé, A. N., C 184, n° 361.

163. — Rapport de police au sujet des menées de la cabale des Narbonne, Brissot et Fauchet, des conciliabules chez M. de Sillery, et de la discussion orageuse chez

le maire de Paris entre Robespierre, Brissot, Legendre, Guadet et Clavière.

3 avril 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4386.

D'après BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VII, p. 229, Brissot, l'abbé Fauchet, Isnard, Vergniaud et Guadet figurent parmi les députés dont on avait voulu, en novembre 1791, acheter la voix et l'influence moyennant un subside mensuel de 6,000 livres pour chacun d'eux.

164. — Lettre de Linguet à Louis XVI, attribuant les troubles qui agitent l'État et les malheurs du Roi au défaut de volonté décidée et lui donnant le conseil de se montrer souvent, sans faste, et de se confier au peuple, qui n'est ni acharné, ni malveillant.

4 avril 1792.

Autographe, A. N., C 184, n° 284.

On voit dans l'*Histoire de la Révolution de France*, de BERTRAND DE MOLEVILLE, t. VII, p. 94-95, qu'au moment du conflit soulevé par les commissaires de l'Assemblée, en février 1792 (la querelle des deux *battants*), les ministres cherchaient les moyens d'augmenter la popularité du Roi. On conseillait à Louis XVI « d'aller se promener à cheval dans les faubourgs, de parler avec bonté à quelques gens du peuple et de répandre quelques aumônes de sa main ».

165. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte), demandant si réellement le roi de Suède est mort, les démagogues ayant tout intérêt à persuader au peuple que les Jacobins peuvent en trois mois détruire toutes les têtes couronnées de l'Europe.

20 avril 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

166. — Lettre de M. J. Dusaulx, vainqueur de la Bastille, électeur de 1789, demandant, au nom de ses frères d'armes, leur admission à l'Assemblée nationale, avec adresse présentée à l'Assemblée.

23 avril 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 322.

167. — Idées sur le moment présent, mémoire adressé à Louis XVI, lui conseillant de venir prononcer à l'Assemblée un discours pour l'anéantissement des clubs, qui viendrait d'autant plus à propos que

la criminelle fabrique des piques, la ridicule invention des bonnets rouges et la dégoûtante et scandaleuse fête triomphale des soldats de Châteaueux ont enlevé aux *Jacobins* des milliers de prosélytes.

24 avril 1792.

Original, A. N., C 184, n° 255.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces (du procès de Louis XVI) déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papiers trouvés dans l'armoire de fer)*, t. II, n° 204.

168. — Rapport de police relatif aux propos tenus sur la terrasse des Feuillants, principalement contre Lafayette, propos vertement relevés par le sieur Merle, ancien aide de camp de ce général, et au danger couru par le chef de légion de service chez le Roi, qui a failli être massacré par les factieux.

24 avril 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4386.

169. — Lettre du sieur Démoulin, président de la section de la Rue de Montreuil, demandant au nom des citoyens de cette section à être admis à l'Assemblée nationale pour offrir leurs hommages respectueux, leurs piques et leurs vies.

26 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 444.

170. — Requête d'un détachement des trois bataillons réunis du Faubourg Saint-Antoine, qui n'étaient point armés et ont été pourvus de piques, à l'effet d'être admis à défilier devant l'Assemblée nationale.

29, 30 avril 1792.

Minute, A. N., C 146, n° 207.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 506.

171. — Adresse des citoyens du Faubourg Saint-Antoine, incorporés à la garde nationale et armés de piques, à l'Assemblée législative, témoignant de leur patriotisme, de leur zèle pour le maintien de la tranquillité publique et de leur respect pour la loi et ses organes.

29 avril 1792.

Original, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VII, p. 481.

172. — Lettre de citoyens de la section des Quatre-Nations demandant leur admission à l'Assemblée nationale.

30 avril 1792.

Original signé de Vincent, commandant du bataillon de Saint-Germain-des-Prés; Legaigneur, président de la section des Quatre-Nations, et Roussineau, curé de Saint-Germain-des-Prés, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 520.

## § 10. — Fête en l'honneur des soldats de Châteaueux (15 avril 1792).

173. — Lettre du canton de Lucerne au directoire de Zurich, portant que les désordres commis par les soldats suisses de Châteaueux au service de la France n'ont aucun rapport avec la Révolution, mais sont une rébellion honteuse de ces soldats envers leurs capitaines pour leur extorquer violemment de l'argent, que ces soldats rebelles ont été justement condamnés et ne doivent point être amnistiés, et que ces mutins ne rentreront jamais

dans leurs compagnies respectives, ni dans le canton de Lucerne.

25 novembre 1791.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4401.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 351.

174. — Rapport du ministre des affaires étrangères à l'Assemblée législative, annonçant que le Roi a fait faire les démarches nécessaires pour que les soldats du

régiment de Châteaueux soient compris dans l'amnistie du 14 septembre 1791, et communiquant l'extrait d'une lettre de M. Bacher, chargé d'affaires en Suisse, d'où il résulte que le directoire de Zurich refuse d'étendre l'amnistie aux soldats suisses coupables de délits relatifs à la Révolution.

24 décembre 1791.

Minute et extrait (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4402.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 130; *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 350.

175. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les quarante soldats de Châteaueux, détenus aux galères de Brest, sont compris dans l'amnistie prononcée par le décret du 14 septembre dernier, et en conséquence seront mis en liberté.

31 décembre 1791.

Minute de la main de Pastoret, A. N., C 140, n<sup>o</sup> 127.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. III, p. 271.

Ce décret fut précédé d'un rapport de Mailhe fait au nom du Comité diplomatique sur la détention aux galères de Brest de quarante soldats du régiment suisse de Châteaueux, rapport accompagné d'un projet de décret dont la discussion fut ajournée. Une analyse succincte de ce rapport se trouve au procès-verbal du 24 décembre, A. N., C 140, n<sup>o</sup> 124.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 357.

176. — Lettre anonyme à M. Pétion, l'accusant de vouloir allumer la guerre civile, par son entêtement à l'occasion de la fête de Châteaueux qui cache des desseins bien perfides.

13 mars 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 117.

177. — Lettre de M. Palloy à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, signalant à son indignation l'un de ses commis, qui empêche de faire droit aux réclamations de la femme Humbert, de Nancy, et aura probablement retenu dans les bureaux le décret rendu en faveur des soldats de Châteaueux.

Sans date (avant le 15 mars 1792).

Copie, [B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 205,

178. — Lettre de la Société fraternelle, séante aux Minimes, place Royale, à M. Palloy, l'invitant à une réunion, le lundi 29 mars, pour, de concert avec les autres bons citoyens, coopérer aux préparatifs d'une fête civique en vue de la réception des soldats de Châteaueux.

Sans date (18 mars 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 39.

179. — Lettre d'invitation adressée à M. Palloy par les commissaires des Sociétés patriotiques, qui se réunissent, le mardi 20, dans une des salles de l'Évêché, à l'effet de concerter le plan d'une fête civique pour la réception des soldats de Châteaueux.

Sans date (18 mars 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 37.

180. — Réponse de M. Palloy aux allégations calomnieuses de divers écrivains, afin d'établir que la conduite du régiment de Châteaueux n'était que l'effet des erreurs dans lesquelles il avait été entraîné par la municipalité de Nancy, ainsi que le reste de la garnison.

Sans date (mars 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 44.

181. — Note de M. Palloy déclarant que la fête de Châteaueux ne coûtera que 15,000 livres, qu'elle est pour le peuple et donnée par le peuple, que c'est l'égalité, la fraternité, la bravoure et la liberté qui donnent et payent cette fête.

Sans date (mars 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 43.

182. — Adresse présentée à Louis XVI par des citoyens préoccupés de l'agitation qu'occasionne le projet de fête destinée aux soldats de Châteaueux, à l'effet d'empêcher que le jardin des Tuileries ne devienne un lieu de rassemblement tumultueux et d'obtenir qu'il soit fermé le dimanche (15 avril).

Avril 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4386.

183. — Lettre signée d'Antin, attaquant avec violence Pétion, qualifié de chef des factieux, roi des brigands, et lui reprochant la fête préparée pour les soldats de Châteaueux, les assassins de citoyens de Nancy, qui vont être promenés sur un char, malgré l'opposition manifestée par les sections.

Avril 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 134.

184. — Lettre d'un sieur Albert, cour du Commerce, à M. Pétion, l'informant du désir manifesté par neuf gardes suisses de faire feu sur ceux de Châteaueux, et de la présence supposée de M. de Lafayette à Paris.

Sans date (avril 1792).

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 111.

185. — Lettre adressée à Pétion « par son meilleur ami, tant que tu seras digne de l'être », l'adjurant de songer aux conséquences terribles de la fête qu'on projette, avec note émanant de Pétion, déclarant qu'il n'a pas le droit de défendre « une fête particulière, où le peuple sera paisiblement et sans armes ».

Sans date (avril 1792).

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 115.

186. — Réflexions d'un citoyen (Pierre Rousselet, citoyen de Bonne-Nouvelle, vainqueur de la Bastille), sur la fête projetée pour les soldats de Châteaueux, adjurant les vainqueurs de la Bastille de ne point assister à cette fête extravagante.

Sans date (avril 1792).

Imprimé, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 102.

Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements*, numéro du 12 avril 1792, p. 185, dénonce « le libelle vomé par un mouchard de la cour, se disant vainqueur de la Bastille, et nommé Rousselet; cet écrit, ajoute-t-il, a indigné les braves habitants du faubourg Saint-Antoine; ils l'ont fait brûler publiquement, et sous les yeux des quarante victimes de Bouillé ».

187. Lettre anonyme à M. Pétion, lui rappelant, à propos de la fête anticipative

qui se prépare, qu'un décret de l'Assemblée a reconnu coupables de rébellion ces soldats auxquels on va décerner les honneurs du triomphe, qu'au même champ de la Fédération où la cendre de Désilles a été arrosée de larmes patriotiques, on doit la fouler aux pieds, et montrant les dangers terribles de cette prétendue fête de la liberté.

Sans date (avril 1792).

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 119.

188. — Lettre d'invitation pour la cérémonie de la réception des soldats de Châteaueux, adressée à la section de la Bibliothèque, séante aux Filles-Saint-Thomas, par J.-L. Tallien.

1<sup>er</sup> avril 1792.

Imprimé, avec adresse manuscrite, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 30.

189. — Pétition de citoyens du bataillon de Saint-Joseph, qui ont porté à l'Assemblée constituante le buste de Désilles, au Directoire du Département, s'élevant contre la fête projetée en l'honneur des soldats du régiment de Châteaueux, absolument déplacée et indécente, et blâmant cet enthousiasme indigne du peuple qui a recouvré sa liberté.

3 avril 1792.

Copie conforme, certifiée par M. Blondel, secrétaire du Département, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 129.

Ed. *Journal de Paris*, supplément au numéro du 15 avril 1792, n° 50.

190. — Pétition des citoyens volontaires du bataillon de Saint-Gervais au Département de Paris, à l'effet d'empêcher la fête préparée pour les soldats de Châteaueux, de crainte de désordres, avec offre de contribuer à procurer des secours à ces soldats.

4 avril 1792.

Copie conforme, certifiée par M. Blondel, secrétaire du Département, le 18 avril 1792, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 128.

191. — Lettre du sieur Naudeville, citoyen-soldat de juillet 1789, électeur de la section du Louvre, au président de l'Assemblée législative, trouvant extraordinaire

qu'un Comité central ait réglé l'ordre de la marche triomphale des soldats de Châteaueux, ordonné de voiler d'un crêpe les monuments publics, de purifier l'autel de la patrie, et convoqué de son chef la garde nationale.

5 avril 1792.

Original, A. N., C 150, n° 255.

V. dans le *Journal de Paris*, supplément du numéro du 13 avril 1792, une lettre de Naudeville-au maire de Paris, où il rappelle qu'il lui a adressé, le 6 avril, 50 exemplaires de sa pétition au président de l'Assemblée législative, qui n'est pas parvenue aux officiers municipaux. Cette lettre fut violemment attaquée par Gorsas dans son *Courrier des 83 départements*, numéro du 14 avril 1792, p. 221, où il parle dédaigneusement « d'un patriote de la trempe du sieur Naudeville ».

192. — Lettre d'un citoyen, « non jacobin, mais bon Français », à M. Pétion, l'avertissant que la moitié de Paris est outrée de la « fête des galériens », et qu'en s'opposant à cette fête, le maire peut « empêcher de répandre beaucoup de sang ».

5 avril 1792.

Original, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 101.

V. dans la *Chronique de Paris*, numéro du 9 avril 1792, p. 399, et le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 9 avril 1792, p. 138, la lettre explicative adressée le 6 avril aux habitants de Paris par M. Pétion, lettre qui fut imprimée, affichée et envoyée aux sections, en vertu d'un arrêté du Corps municipal, du même jour.

193. — Adhésion donnée par le bataillon de Bonne-Nouvelle à la pétition de quatre cents gardes nationaux du bataillon des Petits-Pères, à l'effet de protester contre la fête triomphale projetée en l'honneur des soldats de Châteaueux, qui n'ont droit qu'à des secours et non à un triomphe.

6 avril 1792.

Copie conforme, certifiée par M. Blondel, secrétaire du Département, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 132.

Le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, annonça, le 7 avril (p. 101), que le bataillon des Petits-Pères avait adressé, l'avant-veille, une pétition aux 47 autres afin qu'aucune espèce de fête ne fût organisée pour les soldats de Châteaueux.

194. — Factum du patriote Palloy, sous forme de lettre, à M. Aclocque, commandant général de la garde nationale pari-

sienne, au sujet de son opposition à la fête patriotique de Châteaueux et du libelle diffamatoire des chefs de division de l'armée parisienne, et à l'effet de protester contre des allégations mensongères, contenues notamment dans la lettre du sieur Bayard.

6 avril 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 64.

Cf. le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 8 avril 1792, p. 122. La lettre de Bayard, commandant du 5<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, à M. Aclocque, où il exprime toute son indignation au sujet de l'écrit intitulé : *Idee générale d'une fête civique pour la réception des soldats de Châteaueux*, se trouve insérée dans le supplément du *Journal de Paris*, numéro du 4 avril 1792 (n° 42).

195. — Lettre du patriote Palloy à l'un de ses camarades, vainqueur de la Bastille, manifestant ses craintes d'être assassiné, étant menacé par le commandant Aclocque, le nommé Bayard, le sieur Rousselet, l'un des vainqueurs, de la section de l'Île-Saint-Louis, et priant de lui envoyer pour le défendre « de bons bougres à poille ».

Sans date (vers le 6 avril 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 33.

196. — Lettre de Gorsas au patriote Palloy au sujet de l'idée bizarre de faire porter la pierre de la Bastille par de véritables sans-culottes, le mettant en garde contre ces parodies ridicules, qui pourraient prêter aux critiques des aristocrates.

7 avril 1792.

Autographe, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 278.

197. — Lettre des députés extraordinaires de la ville de Brest, nommés pour présenter à l'Assemblée législative les quarante soldats de Châteaueux, et de Collot d'Herbois, leur défenseur officieux, demandant leur admission à la barre.

9 avril 1792.

Original signé de Collot d'Herbois et de deux députés, A. N., C 147, n° 219.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 387.

198. — Réception à l'Assemblée législative des soldats de Châteaueux, accom-

pagnés de la garde nationale parisienne et de Collot d'Herbois, leur défenseur officieux, qui prononce un discours, et admission aux honneurs de la séance.

9 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 145, n° 200.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VII, p. 138-139; *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 391.

199. — Discours de M. Collot d'Herbois, défenseur officieux des soldats de Châteaueux, prononcé le lundi

9 avril 1792.

Imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 203, fol. 9.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 390.

200. — Lettre d'un sieur Lombard, citoyen actif, à M. Pétion, maire de Paris, déclarant que les soldats de Châteaueux, n'ayant fait aucune action d'éclat, ni sauvé la chose publique, n'ont droit à aucune pompe triomphale et n'ont mérité aucun honneur public, mais peuvent être l'objet simplement de la commisération et bienveillance de leurs concitoyens.

9 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 121.

201. — Pétition adressée au Département de Paris par les citoyens soldats du bataillon des Filles-Saint-Thomas, à l'effet de protester contre la fête publique donnée aux soldats de Châteaueux, dégagés des galères par la miséricorde nationale, et contre l'arrêté de la Municipalité qui décide que cette fête sera consacrée par la présence du Corps municipal.

10 avril 1792.

Imprimé, certifié conforme à l'original revêtu de soixante-deux signatures par Blondel, secrétaire du Département, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 123.

Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements*, numéro du 13 avril 1792, p. 200, consacre tout un article à cette « pétition au département de Paris pour les citoyens-soldats du bataillon des Filles-Saint-Thomas contre les soldats de Châteaueux » et la qualifie « d'absurde et coupable libelle ».

202. — Pétition des soldats citoyens du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion au Départe-

ment de Paris, à l'effet de s'opposer à la fête offerte aux soldats de Châteaueux, fête qu'ils considèrent comme une insulte à la garde nationale parisienne, qui ne peut que trouver révoltante l'idée de préparer un triomphe à ceux qui ont massacré le brave Désilles et ses camarades.

10 avril 1792.

Copie conforme, certifiée par M. Blondel, secrétaire du Département, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 133.

203. — Lettre de Marat à Pétion, signalant à son attention les menées de Lafayette, accouru à Paris pour travailler l'armée et faire manquer la fête civique en l'honneur des soldats de Châteaueux, et l'engageant, en sa qualité de chef de la police, à consigner l'état-major parisien le jour de la fête.

11 avril 1792.

Autographe, collection de M. Etienne Charavay.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *le Général Lafayette*, notice biographique, pièces justificatives, n° XXI, p. 574.

204. — Projet de décoration du terrain de la Bastille, où les soldats de Châteaueux seront reçus par une femme sous le costume de l'Espérance et par les anciens gardes-françaises, et où, sous une grande tente, sera disposée une table de quarante-et-un couverts pour les soldats de Châteaueux et les gardes-françaises, qui prendront un rafraîchissement servi par les quarante-et-un apôtres, à la suite duquel sera détournée une pierre de la Bastille, avec une inscription faite par le Club électoral.

11 avril 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 76.

205. — Demande, par les citoyens de la section de la Bibliothèque, d'une assemblée générale pour le vendredi 13, à l'effet de s'occuper des soldats de Châteaueux.

12 avril 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 32.

206. — Demande de convocation de l'assemblée de la section de la Biblio-

tlèque pour le 14 avril, adressée au président par des habitants de cette section, désireux de se réunir paisiblement et sans armes pour délibérer sur ce qui concerne les soldats de Châteaueux.

13 avril 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 34.

207. — Lettre de M. Palloy à M. Dèmeunier, lui envoyant la minute de la lettre qu'il fait imprimer en réponse au libelle diffamatoire de M. Acloque, inséré dans le supplément du *Journal (de Paris)* du 5 courant, et annonçant que, pour déférer à ses instances, il a fait retirer les feuilles de chez l'imprimeur et fait briser la planche, avec réponse de M. Dèmeunier, remerciant M. Palloy d'avoir sacrifié sa lettre à la paix et à la tranquillité publique.

13 avril 1792.

Copie et original (2 p.), B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 62-63.

208. — Lettre de M. Tallien à M. Gorsas, le prévenant que, par suite de circonstances particulières et imprévues, il se trouve obligé de donner sa démission de président et de membre du Comité pour la fête civique, mais qu'à la rigueur, pour ne pas nuire au succès de la fête, il consentira à supporter encore quelque temps les clameurs tumultueuses de quelques mauvaises têtes, et renvoyant au Comité les 2,222 liv. 5 sols dont il était dépositaire.

13 avril 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 57.

Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements*, numéro du 14 avril 1792, p. 216, enregistre cette démission, reproduisant même un passage de cette lettre où Tallien mande à Gorsas : *La fête est en bon train, j'ai supporté l'orage, je laisse aux autres à jouir du calme, tous les dangers sont passés.* D'après le même *Courrier*, numéro du 15 avril 1792, p. 232, Tallien retira sa démission, pour détruire tous soupçons au sujet des divisions régnant parmi les membres du Comité de la fête.

209. — Lettre adressée sous le pseudonyme d'Orsimènes à Pétion, maire de Paris et « jacobin b... », protestant contre l'horrible fête qui se prépare, laquelle est

désavouée par tous les honnêtes gens, les plus éclairés et les moins factieux.

13 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 107.

210. — Délibération de la section Beaubourg, déclarant que la fête destinée aux soldats de Châteaueux est une fête privée, et invitant la Municipalité à retirer à cette fête tout caractère public et national, et à contremander tout cortège composé de la force publique.

13 avril 1792.

Imprimé, A. N., C 199, n° 160<sup>44</sup>; B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 106.

Non mentionnée dans la *Bibliographie* de M. MAURICE TOURNEUX.

211. — Délibération de la section du Jardin-des-Plantes, donnant son adhésion à l'arrêté de la section de Henri IV, qui demande que la fête projetée en l'honneur des soldats de Châteaueux ne puisse avoir lieu sans un décret du Corps législatif.

13 avril 1792.

Extrait signé, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 131.

212. — Pétition de citoyens actifs et gardes nationaux du bataillon des Carmélites à la Municipalité, demandant si elle considère comme une *fête privée* celle organisée en l'honneur des soldats de Châteaueux, ou une fête donnée par le *peuple*, ornée de tout l'appareil national, comme tendrait à l'indiquer le programme daté du 2 avril.

13 avril 1792.

Imprimé, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 126.

213. — Lettre d'un sieur Lefranc à M. Pétion, maire de Paris, au sujet du rapport fait le 3 avril par les commissaires délégués auprès du directoire des Sociétés patriotiques et de la décision qu'on avait prise de mettre l'inscription : *Ils furent égarés*, et de procéder à la purification de l'autel de la patrie.

14 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 113.

214. — Lettre de M. Alexandre, commandant du 7<sup>e</sup> bataillon de la seconde légion, à M. Pétion, maire de Paris, le prévenant que sa sûreté et sa personne sont compromises et menacées, et l'assurant, quelles que soient les dispositions de son bataillon, qu'il est prêt à sacrifier sa vie pour défendre les jours du maire de Paris.

14 avril 1792.

Original, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 109.

215. — Lettre de M. Palloy à M. de Rubigny, tanneur, en réponse à sa lettre du 13 avril, où il se plaignait d'avoir été oublié, s'excusant de ne pas l'avoir invité à la fête donnée à la Liberté par le peuple, et le priant de venir à 6 heures du matin, sur le terrain de la Bastille, pour prendre part au cortège, et participer à cette fête des martyrs du despotisme.

14 avril 1792.

Original et copie (2 p.), Bibl. de la Ville de Paris, dossier Palloy; B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 47.

216. — Lettre de convocation envoyée par le patriote Palloy, à l'effet de se joindre à 6 heures du matin aux apôtres de la Liberté et se placer à côté des Vainqueurs de la Bastille, dans cette fête que la Municipalité désigne sous le nom de fête à la Liberté.

14 avril 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 48.

217. — Lettre du sieur Sainte-Croix à M. Palloy, regrettant le contre-temps causé par la maladie de l'ouvrier qui monte le temple, et billet de Palloy, donnant rendez-vous au sieur Sainte-Croix sur le terrain de la Bastille.

14 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 49.

218. — Lettre du patriote Palloy au sieur Lafond, commandant de son bataillon, exprimant ses regrets de ne pouvoir se rendre à la convocation du 15, étant chargé par la Municipalité de maintenir l'ordre et de disposer le terrain de

la Bastille pour recevoir les citoyens qui célèbrent ce jour une fête à la gloire de la Liberté.

14 avril 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 52.

219. — Lettre des sieurs Mahieu et Marguet, au nom de la Commission de la fête, à M. Palloy, le priant de placer son cortège particulier, au sortir de la Bastille, après le groupe des soldats invalides et avant le second groupe, et de faire porter la Constitution entre le détachement de la garde nationale de Versailles et le cinquième groupe, avec lettre de Palloy, déclarant qu'il ne devra s'occuper que de ce qui se fera sur le terrain de la Bastille.

14 avril 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 54.

Huit groupes, à la tête desquels était Palloy, se portèrent à la rencontre des soldats de Châteaueux à leur arrivée sur le terrain de la Bastille. Ces groupes étaient formés : 1<sup>o</sup> des vainqueurs de la Bastille; 2<sup>o</sup> des gardes-françaises; 3<sup>o</sup> des apôtres de la Liberté; 4<sup>o</sup> de gardes nationales; 5<sup>o</sup> d'invalides; 6<sup>o</sup> de jeunes élèves de la Patrie; 7<sup>o</sup> du bataillon des vétérans; 8<sup>o</sup> d'étrangers, parmi lesquels se voyaient un homme de couleur, un Arménien et un Polonais (*Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, n<sup>o</sup> du 17 avril 1792, p. 249).

220. — Adresse de 71 citoyens de la section de l'Île-Saint-Louis à leurs frères des 83 départements, protestant contre la fête organisée par des particuliers en l'honneur des Suisses de Châteaueux, c'est-à-dire de soldats rebelles à la loi et meurtriers des gardes nationales, fête patronnée par la Municipalité, sans autorisation du Corps législatif.

Vers le 14 avril 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 59.

Ed. *Journal de Paris*, supplément au numéro du 18 avril 1792, n<sup>o</sup> 52.

221. — Lettre de M. Palloy à l'adresse des citoyens de la section de l'Île-Saint-Louis, déclarant que, malgré eux, il espère contribuer à l'embellissement de la fête et y assister, qu'il se rend sur le ter-

rain de la Bastille, où il passera la nuit, qu'il les y attend et ne les craint pas.

14 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 58.

222. — Lettre de M. de Gouvion au président de l'Assemblée législative, adressant sa démission de député, motivée sur ce « qu'il serait trop pénible d'habiter encore une ville où quelques magistrats du peuple, en approuvant le triomphe des meurtriers de son frère et de ses compagnons d'armes, ont humilié les gardes nationales qui ont marché pour l'exécution de la loi ».

14 avril 1792.

Autographe, A. N., C 146, n° 208.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 725, note.

223. — Lettre de M. Le Roux de la Ville, administrateur des travaux publics, à M. Dorotte, inspecteur des bâtiments de la Ville, l'autorisant à ordonner la pose des bas-reliefs propres à décorer l'autel de la patrie, à faire fournir le combustible nécessaire pour les trépieds dudit autel, depuis l'entrée du cortège au Champ de la Fédération jusqu'à la fin de la marche, avec permission donnée *ad hoc* par les commissaires de la fête.

14 avril 1792.

Copies (2 p.), A. N., F<sup>4</sup> 1968.

224. — Mémoire des ouvrages faits par le sieur Laval, charron, pour la fourniture du char qui a servi à la fête de la Liberté, y compris les nuits passées par les ouvriers pour le montage du char au Faubourg Saint-Antoine, mémoire s'élevant à 4,898 livres, réduit à 4,800 livres.

14 avril 1792.

Original, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

V. la description du char, sur lequel était la statue de la Liberté, dans *le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 17 avril 1792, p. 245.

225. — L'ordre et la marche de l'entrée triomphante des martyrs de la Liberté du régiment de Châteaueux dans la Ville de Paris, certifié conforme au plan arrêté

le 23 mars par le comité central des Sociétés patriotiques.

Imprimé de 8 pages, A. N., C 199, n° 160<sup>44</sup>.

225<sup>a</sup>. — Détail et ordre de la marche de la fête en l'honneur de la Liberté, donnée par le peuple à l'occasion de l'arrivée des soldats de Châteaueux, le dimanche 15 avril 1792, certifié conforme au plan arrêté le 2 avril.

Imprimé de 8 pages, A. N., AD VIII 16.

225<sup>b</sup>. — Lettre de M. Dupont et seconde lettre de M. Dupont à M. Pétion, avec réponse de M. Pétion.

Imprimés (3 p.), A. N., C 199, n° 160<sup>44</sup>.

226. — Description de la fête donnée aux soldats de Châteaueux sur le terrain de la Bastille, sous les auspices de Palloy, où les soldats de Châteaueux ont pris part à une collation de vin, de pain et de fromage, servie par M<sup>lle</sup> Chabry, vivandière, celle qui a reçu une médaille de Louis XVI.

15 avril 1792.

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 121.

La vivandière en question est Louise-Marguerite Chabry, dite Louison, ouvrière en sculpture, qui joua un rôle dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 : elle fut chargée de présenter à Louis XVI les doléances des femmes de Paris et s'évanouit en sa présence ; elle faillit être victime de la fureur populaire.

Cf. *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, 2<sup>e</sup> partie, p. 23.

227. — État nominatif des apôtres de la Liberté qui ont assisté à la fête civique du 15 avril 1792, avec liste des apôtres de la Liberté.

Sans date (15 avril 1792).

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 96.

228. — Récépissé donné par le sieur Hubert, architecte, de neuf statues remises par M. Guilbert, représentant la Liberté, la Victoire, l'Union, la Force, l'Égalité, la Prudence, la Justice, l'Abondance et la Vérité, qui ont été placées sur

le terrain de la Bastille, sous les ordres et aux frais de M. Palloy.

Avril 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 56.

Ces figures allégoriques se trouvaient auprès des 8 tentes, placées par Palloy sur les débris des 8 tours de la Bastille; la statue de la Liberté était sur les ruines de la tour où Latude avait été enfermé (*Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 17 avril 1792, p. 249).

229. — Discussion à l'Assemblée législative au sujet de la lettre de M. de Gouvion, provoquée par l'un des membres (M. Bréard), qui manifeste son étonnement de voir cette lettre insérée dans plusieurs papiers publics, tandis que l'Assemblée nationale n'en a pas connaissance.

16 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 201.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 725.

230. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à la section du Faubourg-Montmartre, lui exprimant toute sa gratitude pour l'arrêté patriotique qu'elle vient de prendre, qui l'a vengé victorieusement des inculpations d'une feuille mercenaire.

17 avril 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 15.

231. — Lettre de M. Laurent, graveur du Roi, à l'Assemblée législative, faisant hommage d'une gravure, d'après le dessin de M. Barbier aîné, peintre de l'Académie, représentant l'acte héroïque du jeune Désilles, mort à Nancy.

17 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, C 147, n° 220.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 59.

Le sieur Laurent annonça, le 27 avril, dans *le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, p. 414, que la gravure était terminée, et que les souscripteurs pourraient la retirer chez M. Mathieu, notaire. Cette gravure, faite d'après le dessin de Barbier aîné, qui s'était transporté à Nancy, joignait « à la beauté de la composition la vérité du site et de l'action »; elle se vendait 24 livres chez le graveur et chez tous les marchands d'estampes.

232. — Adresse des citoyens du Faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée législative, déclarant que le peuple a saisi l'oc-

casion de consoler les patriotes persécutés, c'est-à-dire les soldats de Châteaueux, quarante malheureuses victimés échappées à la haine de l'aristocratie, et demandant l'institution de fêtes civiques et guerrières, adresse lue par le sieur Gonchon, avec lettre du même.

20 avril 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, C 147, n° 220.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 201, 216.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n° 3192. ●

233. — *Idées sur le moment présent*, mémoire adressé à Louis XVI pour lui conseiller de s'unir à l'Assemblée nationale pour l'anéantissement des clubs, notamment de celui des Jacobins, qui a perdu des milliers de prosélytes par suite de la « fabrique criminelle des piques et de la dégoûtante et scandaleuse fête triomphale des soldats de Châteaueux ».

24 avril 1792.

Original, *A. N.*, C 184, n° 255.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papiers trouvés dans l'armoire de fer)*, t. II, n° 255.

234. — Lettre de M. Palloy à MM. Vignon, député extraordinaire de Brest, et Raby, annonçant l'envoi à M. Belval, président des Amis de la Constitution de Brest, des médailles provenant des chaînes de Châteaueux purifiées, ainsi que les quatre dalles qui ont été portées sur l'autel de la patrie le jour de la fête de la Liberté.

30 avril 1792.

Copie, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 46.

Ces quatre pierres de la Bastille, portées en tête du cortège, avaient les inscriptions suivantes : Constitution, Liberté, Bravoure et Dévouement.

235. — Lettre de M. Palloy, déclarant que, comme il a voté pour l'admission des Suisses de Châteaueux, il fait passer le discours par lui prononcé le 15 avril sur les ruines de la Bastille, lors de la fête de la Liberté.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 41. V. ce discours imprimé, *A. N.*, F<sup>17</sup> 1692.

236. — Déclaration de deux grenadiers du bataillon de Saint-Honoré, relatant les propos tenus dans un dîner au Palais-Royal, par M. Duport du Tertre, qui avait exprimé le regret que, lors de cette indigne fête, il n'y ait pas eu quelques gredins qui se soient donné quelques coups de pied, tout étant prêt pour tomber sur « ces gueux-là ».

1<sup>er</sup> mai 1792.

Original, A. N., C 152, n<sup>o</sup> 270<sup>bis</sup>.

237. — État et mémoire de fourniture des chevaux loués à M. Santerre pour la cérémonie du 15<sup>e</sup> avril 1792, montant à 106 liv. 2 sols, état arrêté par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

*Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 17 avril 1792, p. 281, signale le zèle de « l'infatigable Santerre, qui s'est multiplié en quelque sorte, et qui commandait la marche de cette fête ».

238. — 1<sup>o</sup> Mémoire des bannes fournies par Ménager fils au citoyen Périac, le 12 avril 1792, montant à 92 livres.

2<sup>o</sup> Mémoire des ouvrages et fournitures faits par Bazile, serrurier, pour la fête civique, montant à 1,015 livres, arrêté à 1,000 livres par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>4</sup> 1968.

239. — Mémoire de la fourniture par le sieur Windsor « d'une table à deux ovales, couverte en marbre blanc et imprimée en or, sur laquelle étaient inscrits les Droits de l'Homme, « avec les figures allégoriques des deux côtés, montant à la somme de 96 livres, réduit à 72 livres et arrêté par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

Windsor, fabricant de papiers peints, présenta, le 20 novembre 1791, à l'Assemblée nationale, un tableau, grandeur naturelle de la Déclaration des Droits de l'Homme.

240. — Note des frais et déboursés du sieur Dorotte, inspecteur des bâtiments de la Ville, à l'effet de pourvoir au service

du poste de l'autel de la patrie, abandonné par la garde nationale, et à la pose de trois douzaines de lampions autour de l'autel de la patrie, dans la nuit du dimanche au lundi pour le préserver des insultes et dégradations des malveillants, montant à 30 livres 5 sols, arrêtée par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

241. — Mémoires de la fourniture de flambeaux, résine, étoupes et huile d'aspic pour la fête de la Liberté, par ordre de M. Dorotte, montant à 74 liv. 12 s., et de fourniture de terrines pour le corps-de-garde de l'hôtel de la Pallière, arrêtés par le directoire des Sociétés patriotiques.

8 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>4</sup> 1968.

242. — Mémoire des journées et fournitures employées dans le champ de la Fédération au sujet de la fête de la Liberté donnée par le peuple citoyen, le dimanche 15 avril, pour la décoration de l'autel de la patrie, par Mallio, peintre, et Royer, menuisier, montant à 447 liv. 11 s., réduit à 310 liv. 4 s., y compris les frais de garde de l'autel pendant la nuit par six ouvriers armés, pour empêcher la destruction des bas-reliefs par les malveillants, mémoire arrêté par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

243. — Mémoire d'ouvrages de menuiserie faits pour la construction du char et autres objets de la fête de la Liberté du 15 avril 1792, par Périac, menuisier, montant à 3,556 liv. 2 s., réduit à 2,853 livres, mémoire arrêté par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 1968.

244. — Mémoire des fournitures et ouvrages faits par Hulin, tapissier, pour la cérémonie de Châteaueux, montant à 1,281 liv. 10 s., réduit à 886 livres, arrêté

par le directoire des Sociétés patriotiques de Paris.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 2090.

245. — Mémoire des fournitures faites à M. Palloy pour la fête de Châteaueux, le 13 avril 1792, et pour la Fédération du 14 juillet, même année, par M. Réveillon, entrepreneur de la manufacture de papiers peints, rue de Montreuil, comprenant 83 jalons avec les noms des départements, la couronne civique et le bonnet de la Liberté, et 43 feuilles de carton entourées de feuillage peint, mémoire montant à 544 livres, réglé par Palloy à 400 livres.

30 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 95.

246 — Mémoire des dépenses de vin et bière faites par M. Palloy, tant pour la fête de Châteaueux que pour celle de Simonneau, montant: 1<sup>o</sup> à 35 liv. 8 s., et 2<sup>o</sup> à 1 liv. 16 s.

Sans date.

Minute, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 90.

247. — État général des recettes et dépenses de la fête de la Liberté dite de Châteaueux, avec pouvoir donné par les entrepreneurs pour recevoir des Sociétés populaires les sommes qui y sont en dépôt, en vue du paiement des ouvriers et fournisseurs qui ont travaillé à la fête de Châteaueux.

15 germinal an II.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 2090.

248. — Rapport et lettre du sieur Hubert, architecte, proposant l'ordonnance d'une somme de 260 liv. 8 s. au sieur Richard, maçon, pour solde des travaux par lui exécutés pour la fête de Châteaueux.

16, 24 frimaire an IV.

Minutes (2 p.), A. N., F<sup>4</sup> 2090.

249. — Relevé général des dépenses que la fête de Châteaueux a occasionnées, comprenant les acomptes qui ont été payés aux différents entrepreneurs et les sommes qui leur restent dues, visé par M. Ginguené, directeur général de l'instruction publique.

Sans date (an IV).

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 2090.

250. — Lettre du sieur Hubert, architecte, au ministre de l'intérieur, insistant pour le règlement de ce qui reste dû aux entrepreneurs chargés des travaux de la fête de Châteaueux, vu le temps qui s'est écoulé depuis qu'ils ont fait leurs avances.

14 pluviôse an V.

Original signé, A. N., F<sup>4</sup> 2090.

251. — Rapport du sieur Hubert, architecte, proposant l'ordonnement de la somme de 6,444 fr. 46 c. pour solde, en numéraire, de quinze mémoires relatifs à la fête de Châteaueux, du 13 avril 1792, dont le montant est de 9,477 liv. en assignats, et pour paiement des honoraires de vérification et règlement.

19 ventôse an V.

Minute, A. N., F<sup>4</sup> 2090.

## § 11. — Dons patriotiques pour la guerre (avril-mai 1792).

252. — Lettre du sieur Bacon, ancien professeur de belles-lettres à l'École militaire, à l'Assemblée législative, faisant hommage d'une épée à poignée d'argent.

20 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n<sup>o</sup> 220.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 246.

253. — Lettre du sieur David à l'Assemblée législative, offrant d'échanger le numéraire qu'il possède contre des assignats, pour contribuer à la défense de la Patrie.

21 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n<sup>o</sup> 220.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 220.

254. — Présentation d'une couronne civique et prestation de serment par les maîtres et élèves de la paroisse de Saint-Roch.

22 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 284.

255. — Lettre d'un imprimeur-libraire de Paris au président de l'Assemblée législative, envoyant 48 livres en or à titre d'offrande pour la défense de la liberté.

23 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 320.

256. — Lettre des trois employés de la Caisse de l'Extraordinaire au bureau d'échange des billets de caisse, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 75 livres, pour subvenir aux frais de la guerre.

24 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 327.

257. — Lettre d'Olivier-Corancez, ancien maire de Sceaux-Penthièvre et membre du Corps électoral du Département de Paris, au président de l'Assemblée législative, offrant 600 livres en espèces pour les besoins des volontaires de la garde nationale.

24 avril 1792.

Original signé, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 328.

258. — Offre patriotique, à l'Assemblée législative, de 309 livres 1 sol 6 deniers, montant d'une souscription volontaire ouverte par les habitants des rues de la Huchette, Zacharie et du Petit-Pont, pour contribuer aux frais de la guerre.

24 avril 1792.

Original signé, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 358.

259. — Adresse du 8<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion de la garde nationale (de Saint-Germain-de-l'Auxerrois), à l'Assemblée législative, accompagnant le don de 1,666 livres, pour contribuer à l'entretien des généreux

défenseurs de la Patrie, avec lettre du sieur Duvergier, commandant du bataillon.

24 avril 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 359.

260. — Lettre des sieurs Raet et Lamy, papetiers de l'Assemblée nationale, adressant 300 livres pour les soldats qui vont se signaler dans la première victoire, avec 4 vieux écus de 6 livres, pour régaler les soldats autrichiens qui se rangeront sous les drapeaux français.

25 avril 1792.

Original, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 380.

261. — Don patriotique de 350 livres par les ouvriers de la manufacture de M. Lange, inventeur des lampes à courant d'air, qui abandonnent le produit d'une journée de travail.

25 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 381

262. — Hommage par le sieur André Bertain, garçon perruquier, à l'Assemblée législative, de deux écus de 6 livres pour participer aux frais de la guerre.

25 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 221.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 384.

263. — Lettre de John Burn aux représentants d'un peuple libre, priant d'accepter l'offre de 200 livres pour contribuer aux frais de la guerre la plus juste qui ait jamais été entreprise.

25 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 408.

264. — Lettre de trois jeunes citoyennes au président de l'Assemblée législative, envoyant pour les dépenses de la guerre le produit d'une journée de leur travail.

26 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 441.

265. — Don par certain particulier d'une boîte de montre d'or, avec prière d'en

donner la valeur comme récompense aux déserteurs autrichiens.

26 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222.

266. — Lettre du sieur Boisselle au président de l'Assemblée législative, déposant sur le bureau, en son nom, un billet de 5 livres, et 30 sols pour son épouse.

28 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 509.

267. — Lettre du sieur Dessalle, maître maçon, vérificateur des bâtiments de Monsieur, demandant l'admission de ses enfants à l'Assemblée pour faire présenter 51 livres à l'effet de subvenir aux frais de la guerre, avec adresse des enfants Dessalle, âgés de dix et onze ans.

29 avril 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 509.

268. — Envoi d'une première offrande de 100 livres pour les frais de la guerre, par Lagrenée jeune, professeur de l'Académie de peinture et de sculpture, et de 200 livres par Duvivier, graveur de médailles, ancien graveur général des monnaies.

29 avril 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 510.

269. — Lettre du sieur Joubert, garçon cordonnier, au président de l'Assemblée législative, offrant 3 livres en monnaie blanche, son unique ressource, et promettant d'économiser encore 3 livres pour acheter une pique et voler à la défense de la patrie.

29 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 511.

270. — Hommage à l'Assemblée législative, par Euphrosine Devilaïne, jeune fille de huit ans, de ses petites épargnes (un écu de 6 livres), avec des boucles d'argent.

29 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 512.

271. — Don de 50 livres en numéraire, pour subvenir aux dépenses de la guerre, par une veuve, mère de trois enfants patriotes, dont l'un est au service.

29 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

272. — Don patriotique fait à l'Assemblée législative, par les élèves des deux sexes des écoles communales gratuites, de la paroisse de Saint-Louis de Versailles.

29 avril 1792.

Original, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 510.

273. — Offre d'un assignat de 50 livres, pour les frais de la guerre, par un commis de banquier, qui exprime le désir de voir son chef donner autant en proportion.

29 avril 1792.

Minute, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 511.

274. — Lettre d'un convalescent au président de l'Assemblée législative, annonçant le dépôt à la Caisse de l'Extraordinaire, de 48 livres en écus, pour les frais de la plus juste comme de la plus indispensable des guerres.

30 avril 1792.

Original, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 521.

275. — Adresse des élèves du sieur Palliou, instituteur, rue de Braque, à l'Assemblée législative, envoyant leur modeste offrande, pour le soutien de leurs frères d'armes aux frontières et la destruction de tous despotes tyrans.

30 avril 1792.

Original, A. N., C 147, n° 222<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 521.

276. — Lettre de l'abbé Viennet, curé de Saint-Merry, au président de l'Assemblée législative, adressant un rouleau de 25 louis d'or.

30 avril 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 577.

277. — Don patriotique d'un assignat de 200 livres, pour les frais de la guerre,

par l'abbé Legrand, curé de la paroisse de Saint-Roch, à Paris.

30 avril 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 9.

278. — Lettre d'une citoyenne inconnue de Paris, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'un petit billet jaune, à l'effet de faire dire deux messes, pour le repos de l'âme du premier soldat français qui succombera à la guerre.

30 avril 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 247.

279. — Offrande patriotique de 80 livres, par les secrétaires-commis du bureau des procès-verbaux et correspondances de l'Assemblée législative, envoyée par le sieur Gouy.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 578.

280. — Don patriotique de 48 livres, en numéraire, par le sieur Wolf, huissier à Paris.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 599.

281. — Lettre de M. Legrand, curé de la paroisse de Saint-Roch, au président de l'Assemblée législative, adressant au nom des vicaires de sa paroisse, la somme de 800 livres, pour contribuer aux frais de la guerre.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 647.

282. — Lettre d'un bon patriote, membre de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 48 livres en or, pour les dépenses de la guerre.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

283. — Lettre de M. Leclair de Belleval, directeur de la régie de l'Enregistrement, au président de l'Assemblée législative, rappelant qu'il a envoyé (le 29 avril), pour

l'entretien d'un garde national, un assignat de 200 livres et deux de 50 livres.

2 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 639.

284. — Dépôt de 120 livres, en écus de 6 francs, sur l'autel de la Patrie, par un citoyen patriote de la section de la Fontaine-Montmorency, informé du petit échec subi sur les frontières.

2 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 640.

285. — Présentation à l'Assemblée législative, par M. d'Ermigny, colonel de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, de 2,290 livres, pour subvenir aux frais de la guerre.

2 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 639.

286. — Lettre des sieurs Delon frères, négociants, rue du Faubourg Saint-Denis, au président de l'Assemblée législative, adressant 600 livres, destinées à l'entretien des gardes nationales des frontières, et promettant de renouveler ce don, chaque année.

2 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 641.

287. — Lettre de Louis-Jacques Baradelle, père de deux enfants et libraire à l'Assemblée législative, au président de cette Assemblée, déposant, pour concourir au maintien de la Constitution et de la liberté, un écu de 6 livres et un jeton, seul argent qu'il possède.

2 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 247.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 647.

288. — Don patriotique de 2,000 livres, applicables au soulagement des blessés dans les hôpitaux de l'armée, fait par l'évêque de Paris et son Conseil, avec lettre de M. Denoux, premier vicaire métropolitain, demandant la mention de ce

don sur la même liste où a été inscrit celui du clergé de Saint-Roch.

2 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 644.

289. — Contribution volontaire de 208 liv. 10 sols, pour les frais de la guerre, présentée par les ouvriers de la manufacture du doublé d'or et d'argent, établie rue de la Verrerie, avec promesse de renouveler cet envoi tous les six mois.

2 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 668.

290. — Don patriotique par Éléonore-Agnès-Rosalie Deroullède, âgée de neuf ans, d'une petite bague montée en or et de menue monnaie, offrande d'un cœur jeune encore, mais qui sait déjà aimer sa patrie.

2 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 703.

291. — Lettre du sieur Grillière, chargé de famille, au président de l'Assemblée législative, envoyant deux pièces de 30 sols, et faisant l'abandon d'une journée de travail par trimestre, durant la guerre.

3 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 700.

292. — Adresse des employés au Mont-de-Piété, accompagnant l'offre patriotique de 585 liv. 8 s., pour les besoins de la patrie.

3 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 718.

293. — Lettre du sieur Gronne de Nayville, citoyen de la section de l'Oratoire, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 200 livres, et déclarant que, « si les besoins continuent, sa compagnie et lui se réduiront au-dessous du nécessaire. »

3 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 700.

294. — Envoi de 1,000 livres en assignats au nom des juges, accusateur public, commissaire du Roi et greffier du 5<sup>e</sup> tribunal criminel provisoire, pour les frais de la guerre.

3 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 718.

295. — Don patriotique pour les frais de la guerre, par les ouvriers de la manufacture des Gobelins, de 305 liv., 15 s., dont 28 livres en numéraire, représentant le produit d'une journée de travail de chacun de ces ouvriers.

3 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 703.

296. — Lettre de M. Jacob, économiste de l'hôpital militaire de Paris, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 201 livres, produit d'une souscription patriotique des officiers de santé et employés de l'hôpital militaire, avec la liste des souscripteurs.

4 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., C 149, n° 247.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 578.

297. — Lettre de M. Sage, inspecteur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, au président de l'Assemblée législative, annonçant le dépôt sur le bureau de 72 livres en or, pour les frais de la guerre.

4 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 248.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

298. — Lettre du sieur François Letellier, citoyen de la section des Invalides, à l'Assemblée législative, offrant à sa patrie 24 livres en numéraire, et s'engageant à contribuer aux frais de la guerre par un versement de 3 livres, chaque mois.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 727.

299. — Don de Charles Jullien, soldat du 102<sup>e</sup> régiment en garnison à Paris, frère de Jean-Baptiste Jullien, mort à l'affaire

de La Chapelle, de trois pièces de 15 sols, représentant son prêt de trois jours.

4 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

300. — Lettre du citoyen B<sup>o</sup>, serrurier-machiniste, grenadier volontaire de la garde nationale, abandonnant pour le soutien de la liberté, une créance de 220 livres sur la Nation et quatre jetons d'argent provenant de l'ancienne communauté des serruriers.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 728.

301. — Don patriotique de 34 liv. 2 s., offert par les enfants de l'école de charité de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Île, sous la conduite de M. Simart, leur instituteur.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 731.

302. — Lettre de M. Lambert, ancien trésorier de France au Bureau des finances, envoyant un assignat de 100 livres, pour contribuer à la défense des frontières.

4 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

303. — Don par une demoiselle, bonne citoyenne, en faveur de ses frères d'armes, d'un billet de 5 livres, d'un billet de 20 sols et d'une pièce de 6 sols.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

304. — Don par M. Lepaute, horloger de la Ville, d'une soupière d'argent valant 480 livres, seule pièce d'argenterie qui lui reste.

4 mai 1792.

Minute inscrite au dos d'une carte à jouer, A. N., C 149, n° 248.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

305. — Souscription ouverte entre les citoyens patriotes du café de la Régence,

pour faciliter les opérations de la guerre, montant au chiffre de 523 livres.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 745.

306. — Lettre de M. Millet, président du tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement, au président de l'Assemblée législative, envoyant de la part du tribunal, 1,200 livres pour subvenir aux frais de la guerre, et promettant de renouveler ce don, chaque année, pendant la durée de la guerre.

4 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 31.

307. — Don patriotique, par le sieur Pellé, volontaire du 3<sup>e</sup> bataillon de Paris, d'un écu de 6 livres, destiné à forger des fers pour les vils tyrans qu'il se prépare à combattre.

4 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 3.

308. — Adresse des grenadiers de la section de la Grange-Batelière à l'Assemblée législative, déclarant qu'il faut à la patrie des soldats et de l'or, qu'ils ont envoyé leurs frères à la rencontre de l'ennemi et qu'ils apportent à la patrie le peu d'or qui leur reste.

5 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 8.

309. — Lettre du sieur Daubas, secrétaire-commis du Comité d'agriculture, au président de l'Assemblée législative, remettant 20 livres prélevées sur le premier mois de son traitement pour contribuer aux frais de la guerre.

5 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 9.

310. — Don patriotique de 60 livres en numéraire, pour les frais de la guerre, par le citoyen Lejeune, du Faubourg Saint-Antoine.

5 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 247.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 95 ; *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 18.

311. — Envoi à l'Assemblée législative, par le premier ingénieur et les inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées, de 1,732 livres, pour leur contribution aux frais de la guerre.

5 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 18.

312. — Offre patriotique par le sieur Hervé du Bus dit Champville, ancien comédien italien, de 24 livres, qu'il s'engage à renouveler tous les six mois, tant que durera la guerre des hommes libres contre les esclaves.

5 mai 1792.

Minute écrite par un sieur Roux, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 18.

313. — Don patriotique de 5 guinées pour les frais de la guerre par un Anglais, désireux de témoigner ses sympathies au moment où l'on s'inquiète trop à Paris des petits échecs qui viennent de se produire.

5 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 19.

314. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée législative, par un marchand du Faubourg Saint-Marceau, de trois médailles en argent valant 18 livres, d'un cercle de portrait en or et de huit écus de 3 livres, avec offre de remettre au Trésor tout le numéraire qu'il possède contre des assignats.

Sans date (5 mai 1792)

Original, A. N., C 149, n° 247.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 19.

315. — Offre par deux domestiques au service des payeurs de rente de 22 livres, dont deux écus de 6 livres soustraits aux mains infâmes de l'agiotage.

5 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 31.

316. — Lettre de Firmin Didot, fondeur en caractères, au président de l'Assem-

blée législative, envoyant 100 livres pour sa contribution volontaire aux frais de la guerre.

5 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 32.

317. — Don d'un écu de 6 livres par le sieur Delahaye, ancien grenadier de France, âgé de quatre-vingts ans, regrettant de ne plus pouvoir défendre sa patrie.

5 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 249.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 32.

318. — Délibération de la section des Gobelins, arrêtant à 846 liv. 16 s. le compte de l'offrande volontaire des citoyens et citoyennes de la section, et nommant des commissaires chargés de la porter à l'Assemblée nationale.

5 mai 1792.

Extrait signé, A. N., C 149, n° 249.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 48.

319. — Lettre de M<sup>me</sup> Vestier, peintre de l'Académie royale, à l'Assemblée législative, offrant la garniture en argent d'une lorgnette, une cuillère d'argent à sucre et dix-sept jetons d'argent.

6 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 48.

320. — Don par la dame Maréchal de 30 livres en or et argent, avec regret de ne pouvoir donner plus, son mari étant aveugle et sourd, et offre par sa petite-fille de ses boucles d'argent.

6 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 249.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 48.

321. — Adresse du bataillon des Élèves défenseurs de la patrie à l'Assemblée législative, accompagnant la remise de leur don patriotique (300 livres).

(6 mai 1792).

Original signé, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 50.

322. — Lettre du sieur Hottin, maître de danse, tenant le bal des jeunes Amis de la Liberté, rue du Sépulcre, au prési-

dent de l'Assemblée législative, déposant 40 livres 10 sols, recette du bal qu'il se propose de donner tous les trois mois, pour les premiers soldats autrichiens qui viendront se ranger sous l'étendard de la liberté.

6 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 50.

323. — Lettre d'enfants de la rue de Bourbon, section de la Fontaine-de-Grenelle, envoyant leurs épargnes (15 livres en numéraire), et exprimant le regret de ne pouvoir suivre les armées, où ils seraient heureux de nettoyer les armes du soldat, d'essuyer leurs fronts couverts de poussière et de sueur et de veiller sur les blessés.

6 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 248.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 50.

324. — Adresse d'une députation de la compagnie des pompiers de la capitale à l'Assemblée législative, apportant son présent patriotique, 360 livres, pour les frais de la guerre, et déclarant que leur devoir les retient dans la capitale à un moment où les ennemis de la Nation ne cherchent que le meurtre et l'incendie.

6 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 54.

325. — Adresse de cinq jeunes gens, venus avec la députation de la garde nationale de Neuilly-sur-Seine, à l'Assemblée législative, apportant 46 liv. 4 s., fruit de leurs épargnes et de leurs menus plaisirs.

(6 mai 1792).

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 54.

326. — Lettre du sieur Audouin, volontaire au bataillon de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'Assemblée législative, envoyant un faible don de 50 sols, en attendant le moment où il sacrifiera sa vie de bon cœur.

6 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 54.

327. — Lettre du sieur Prat aîné, marchand de vin, grenadier de la section de la Grange-Batelière, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'offre de deux vieilles fourchettes d'argent, de 6 livres en monnaie blanche, d'un assignat de 5 livres, de cinq boucles de jarretières, de deux boutons de manche cassés.

6 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 55.

328. — Don patriotique par Auguste et Alexandre Hubert, frères jumeaux, de 12 livres, montant de leurs économies, pour les frais de la guerre.

6 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 55.

329. — Don de 300 livres pour les frais de la guerre par un pensionnaire de l'État qui a déjà sacrifié la moitié d'une pension de 2,000 livres, don remis par M. de Lacépède.

6 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 248.

330. — Lettre de M. Buisson, libraire, au président de l'Assemblée législative, adressant, au nom des ouvriers de l'imprimerie Delaguette, à Paris, 13 livres pour la solde de la garde nationale, offre que'ils renouvelleront tous les mois.

7 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 123.

331. — Présentation à l'Assemblée législative, par une députation des enfants de l'école de charité de Saint-Eustache, rue du Gros-Chenet, des prémices de leur médiocre fortune, (36 livres 11 sols en assignats, 9 livres 14 sols en numéraire et 5 livres en gros sols) pour contribuer aux frais de la guerre.

8 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 106.

332. — Lettre de M. Leblanc de Beaulieu, curé de la paroisse de Saint-Séverin, au président de l'Assemblée législative,

envoyant, en son nom et en celui de ses vicaires, 350 livres en assignats, pour contribuer aux frais de la guerre, et protestant de leur dévouement à la chose publique.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 105.

333. — Lettre de M. Bernier, graveur particulier de la Monnaie de Paris, au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir 46 livres 5 sols en sols, au nom des ouvriers de son atelier, et y joignant pareille somme en son nom personnel.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 106.

334. — Lettre du sieur Pierre Boyer au président de l'Assemblée législative, adressant, à titre d'offrande patriotique, 25 livres en cinq assignats.

8 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 159.

335. — Don patriotique de 3,357 livres, dont 1,057 en argent et 2,300 en assignats, pour les frais de la guerre, présenté à l'Assemblée législative, par les sieurs Doumange et Bouquin, au nom des citoyens qui font le négoce d'argent.

8 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 159.

336. — Offrande patriotique de 81 livres 5 sols pour les frais de la guerre, faite par les domestiques de M. Frécot de Lanty.

8 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 160.

337. — Adresse des citoyens canonniers et sapeurs du bataillon de Saint-Merry à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 150 livres, produit de leurs épargnes, et promettant de renouveler ce don, si la guerre se prolonge.

8 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 160.

338. — Offre patriotique de 350 livres, dont 48 en argent, par les habitués du café de Roy, rue de Bussy, au coin de la rue Bourbon-Château, comme tribut de leur civisme et gage de leur admiration et reconnaissance pour leurs compagnons d'armes.

8 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 249.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 171.

339. — Don patriotique de 600 livres pour subvenir aux frais de la guerre, remis à l'Assemblée législative par les huisiers des juges de paix de Paris.

9 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 175.

340. — Lettre de M. Pignerre de La Boulay, ancien représentant de la Commune de Paris, au président de l'Assemblée législative, le priant de faire agréer 18 couverts et 18 couteaux en vermeil dans un étui pour être convertis en numéraire et contribuer à la solde de l'armée.

9 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 176.

341. — Adresse des compagnons serruriers de la Monnaie à l'Assemblée législative, accompagnant leur offrande patriotique, montant à 412 livres en gros sols.

9 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 189.

342. — Don patriotique de 40 livres en assignats et de 26 en espèces pour aider à soutenir les frais de la guerre, déposé au nom des ouvriers de M<sup>me</sup> Mulard, fabricant de broserie, rue Saint-Denis.

9 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 189.

343. — Adresse du sieur Brazier, directeur d'une maison d'éducation rue du Faubourg-Saint-Martin, à l'Assemblée législative, offrant, tant en son nom qu'au nom de ses élèves, pour les frais de la

guerre, 25 livres en argent et 70 en assignats.

10 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 195.

344. — Lettre des élèves des écoles de la paroisse de Saint-Roch à l'Assemblée législative, déposant, pour subvenir aux frais de la guerre, 72 livres 15 sols en petits papiers et menue monnaie, avec tous leurs vœux pour le succès des volontaires.

10 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 195.

345. — Adresse du sieur Jamiot, ancien combattant des guerres d'Amérique, à l'Assemblée législative, déposant 3 livres et se déclarant prêt à quitter sa femme et ses deux enfants pour rejoindre l'armée.

10 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 195.

346. — Adresse des citoyens-soldats du bataillon du Val-de-Grâce à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 360 liv. 9 s., dont 41 liv. 2 s. en espèces, offertes pour les frais de la guerre au nom de ceux dont le travail journalier est indispensable à l'existence d'une nombreuse famille, et au nom des jeunes et célibataires qui, eux, sont prêts à partir.

11 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 250.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 238.

347. — Adresse du sieur Callières de l'Étang, instituteur du corps des vétérans et commandant en chef du bataillon des vétérans de Paris, à l'Assemblée législative, insistant pour la création d'une légion de vétérans, et déclarant qu'à leur dernière assemblée les vétérans ont donné tout ce qu'ils ont trouvé dans leurs poches, or, argent et assignats.

11 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 264.

348. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par deux enfants

de la classe de M. Levallois, instituteur, et de celle de M<sup>me</sup> Delcourt, institutrice, de la section de la Grange-Batelière, en apportant leur offrande pour les frais de la guerre.

12 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 250.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 287.

349. — Lettre de M. Dubertrand, principal du collège de Navarre à Paris, au président de l'Assemblée législative, annonçant l'offrande patriotique du collège, se montant à 601 livres, qui sera présentée par quatre élèves et le sous-principal.

12 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 251.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 321.

350. — Adresse du bataillon de Saint-Joseph et du 14<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, en garnison à Paris, à l'Assemblée législative, accompagnant la remise d'un sabre d'honneur destiné au brave grenadier Pie.

13 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 311.

351. — Décret de l'Assemblée législative, faisant mention honorable du patriotisme des soldats du bataillon de Saint-Joseph et de ceux du 14<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, et chargeant son président de faire parvenir au général de l'armée le sabre offert par eux au brave grenadier Pie.

13 mai 1792.

Original signé, A. N., C 148, n° 235.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 312.

352. — Adresse des citoyens composant la Société patriotique de la section du Luxembourg à l'Assemblée législative, déposant leur modeste présent, 911 liv. 16 s., soit 90 livres en écus, 6 livres en pièces de 30 sols, 6 livres en cuivre et le surplus en assignats et billets.

14 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 320.

353. — Don patriotique de 300 livres

fait par les ouvriers de l'Imprimerie Nationale.

14 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 251.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 320.

354. — Lettre du sieur Gault, lieutenant au 10<sup>e</sup> bataillon (section de l'Hôtel-de-Ville), à l'Assemblée législative, chargé d'accompagner des jeunes citoyennes qui viennent déposer 60 livres en assignats, 3 liv. 13 s. en petits billets, 53 livres en numéraire et deux garnitures de bracelets en cailloux montés en argent.

14 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

355. — Contribution patriotique pour la guerre contre les ennemis de la liberté, par les fonctionnaires publics et écoliers externes du collège Mazarin (des Quatre-Nations), montant à la somme de 735 liv. 7 s., sur laquelle a été prélevée celle de 135 livres pour l'équipement d'un écolier Mazarin, qui part pour les frontières, avec lettre des écoliers à l'Assemblée législative, déclarant que, « si les Français peuvent être vaincus, ils ne peuvent être accablés, et ne restât-il qu'un Français, les tyrans auraient encore un ennemi à craindre. »

15 mai 1792.

Original et minute (2 p.), A. N., C 149, n° 251.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 395.

356. — Lettre des gardes-françaises au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'être admis à présenter leur hommage et leur offrande à la patrie.

15 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 251.

357. — Présentation de 90 livres pour l'entretien des défenseurs de la patrie, au nom des élèves des écoles gratuites de Saint-Paul et Saint-Ambroise, sous la conduite de leurs instituteurs.

15 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 395.

358. — Don civique de 89 liv. 12 s. en numéraire, 187 liv. 8 s. en papier-mon-

naie, avec quelques petits effets d'argent, par les infirmes de la maison des Incu-rables et les personnes attachées à leur service, pour subvenir aux frais d'une guerre, la plus juste et la plus légitime qui fût jamais.

15 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 395.

359. — Don de six gamelles et trois bidons par le sieur Moisson fils, ferblantier, rue de Paris, sergent des canonniers volontaires du bataillon des Petits-Augustins, pénétré de douleur de ne pouvoir partager les honneurs et les dangers de ses frères d'armes.

15 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 395.

360. — Adresse de la section du Roule à l'Assemblée législative, la priant d'accepter 2,004 liv. 14 s., tant en numéraire qu'en assignats, pour subvenir aux frais de la guerre, et s'engageant à maintenir la tranquillité à l'intérieur, pendant que leurs frères d'armes combattront les ennemis de la liberté.

16 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 428.

361. — Lettre des élèves de l'institution Duvergier, cul-de-sac Sainte-Marine, au président de l'Assemblée législative, adressant 23 livres, montant de leurs petites épargnes, pour contribuer aux frais de la guerre.

16 mai 1792.

Minute, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 454.

362. — Offre patriotique, par les ouvriers de la manufacture Monchablon, place de l'Estrapade, du produit d'une journée de travail consacrée au dieu de la guerre.

17 mai 1792.

Original, A. N., C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 525.

363. — Présentation, par M. Le Camus, administrateur de la Commune de Paris, chargé de la surveillance des ateliers de

filature, de l'offrande patriotique des ouvriers et employés des divers ateliers. montant à 949 livres.

18 mai 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 533.

A. TUEY, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 580.

364. — Lettre des enfants de chœur des paroisses de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Roch, Saint-Gervais, Saint-Paul, Saint-Séverin, Saint-Laurent, Saint-Eustache, Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Leu et Saint-Germain-des-Prés, demandant leur admission à l'Assemblée législative pour présenter leur offrande patriotique.

18 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 533, 555.

365. — Lettre de M. Sibire, curé de Saint-François-d'Assise, à l'Assemblée législative, exprimant le regret, eu égard à la multitude de pauvres qui l'entourent, de ne pouvoir offrir qu'un misérable billet de 30 francs pour les intrépides vengeurs de la patrie, et envoyant des vers patriotiques de sa composition.

19 mai 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 559.

366. — Lettre des enfants de chœur de l'église de Saint-François-d'Assise à l'Assemblée législative, adressant leur modeste offrande, épargnée sur leurs menus plaisirs, et regrettant de ne pouvoir voler aux frontières pour aller opposer leurs bras aux suppôts du despotisme.

19 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 251.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 559.

367. — Adresse présentée par le sieur Scheut, contrôleur dans les subsistances à Saint-Martin-des-Champs, au nom des ouvriers du magasin des subsistances de Saint-Martin, en apportant leur con-

tribution de 60 livres aux frais de la guerre.

19 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 252.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 575.

368. — Don patriotique de 100 livres pour contribuer aux frais de la guerre, par les ouvriers de l'imprimerie de la Municipalité.

20 mai 1792.

Imprimé, *A. N.*, C 149, n° 252.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 593.

369. — Compliment adressé par les Dames de la Halle à l'Assemblée législative, en remettant leur don patriotique pour les frais de la guerre, consistant en une monnaie particulière frappée au nom des sieurs Lefèvre, Lesage et C<sup>ie</sup>.

21 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 252.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 621.

370. — Don par les dames de Chaillot du produit de leurs contributions volontaires, avec leurs vœux pour le salut de la patrie.

21 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C. 149, n° 250.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 622.

371. — Adresse des élèves de l'École nationale de dessin à l'Assemblée législative, en apportant 429 liv. 3 s. à titre d'offrande civique pour les frais de la guerre, et rappelant que nombre de leurs camarades sont aux frontières.

21 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 622.

372. — Hommage à l'Assemblée législative, par la section de Henri IV, de sa contribution patriotique, montant à 5.833 livres.

22 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 252.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 668.

373. — Lettres des écoliers de la maison d'éducation de MM. Charlemagne père et fils, rue de Cléry, au président de l'Assemblée législative, demandant leur admission

à la barre pour présenter leur offrande, avec adresse de ces mêmes élèves.

22 mai 1792.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 667.

374. — Don patriotique de 1,200 livres par le sieur Antoine-Jean Coquebert, qui destine cette somme à la division commandée par M. de Custine dans l'armée du Haut-Rhin, pour être distribuée en prix d'émulation aux soldats qui auront montré le plus d'attachement à la Constitution et la plus grande soumission à la discipline.

22 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 6.

375. — Lettre du sieur Carra, l'un des citoyens les plus dévoués à la patrie et à la Constitution, au président de l'Assemblée législative, transmettant un assignat de 100 livres offert par un citoyen de Cette, sous le pseudonyme de *Libertas*.

22 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 6.

376. — Adresse des jeunes citoyennes de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, offrant 80 livres, fruit de leurs épargnes, pour le soulagement des défenseurs de la patrie, et jurant de ne prendre pour époux que des soldats de la liberté.

22 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 7.

377. — Adresse de la section des Quatre-Nations remise à l'Assemblée législative, en déposant sur l'autel de la patrie le produit de la souscription patriotique ouverte dans la section, montant à 6.037 liv. 10 s., avec liste des souscripteurs.

23 mai 1792.

Original signé (cabinet in-folio), *A. N.*, C 149, n° 252.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 57.

378. — Etat des sommes offertes pour les frais de la guerre par les bureaux de

la Mairie et autres personnes, avec lettre du sieur Jozeau, chef des bureaux, demandant l'admission des employés à la barre pour présenter le tribut de leur labeur.

23 mai 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 80.

379. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par l'un des élèves de la pension Michelin, à Belleville, au nom de ses condisciples, en déposant leur offrande sur l'autel de la patrie, avec lettre du sieur Michelin au président de l'Assemblée.

24 mai 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 59.

380. — Adresse des frères et sœurs aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts à l'Assemblée législative, en présentant la somme de 402 liv. 15 s. pour contribuer aux frais de la guerre.

24 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 60.

381. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par M. Delaroche, commandant du bataillon des Feuillants, en déposant sur le bureau 27,811 liv. 11 s. pour les frais de la guerre, et faisant part des sentiments patriotiques des volontaires du bataillon qui se trouvent aux frontières, avec réponse du président.

24 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 61.

382. — Lettre du sieur Jozeau, chef des bureaux de la Mairie, au président de l'Assemblée législative, demandant à différer d'un jour la présentation de leur offrande civique, avec une adresse à l'Assemblée.

24 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 252.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 80.

383. — Lettre du sieur Desforges, poète, patriote et pauvre, au président de l'Assemblée législative, envoyant un modeste

don patriotique, avec une pièce de vers, esquisse de ses faibles talents.

24 mai 1792.

Original et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 82, 100.

384. — Lettre de la demoiselle Thérèse Firmin au président de l'Assemblée législative, envoyant, pour aider aux frais de la guerre, une somme de 50 livres destinée à sa toilette, et estimant que la privation d'un colifichet coûte bien peu lorsque le prix en est employé au maintien de la Constitution.

24 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 82.

385. — Lettre de M. Le Camus, administrateur des Établissements publics, chargé des ateliers de filature, au président de l'Assemblée législative, rappelant qu'il a remis, le 18 mai, 949 livres, produit des contributions volontaires des ouvrières et employées des deux ateliers publics, qui ont été très mortifiées de voir jusqu'ici leur acte de civisme passé inaperçu.

24 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 253.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 114.

386. — Lettre de la veuve Joly à l'Assemblée législative, offrant, à titre de don patriotique, ce qu'elle a de plus précieux au monde, son fils, âgé de dix-neuf ans, qu'elle désirerait voir incorporé dans les hussards.

25 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 253.

387. — Adresse de la section de la Bibliothèque et du bataillon des Filles-Saint-Thomas à l'Assemblée législative, offrant le tribut de leur dévouement, avec 11,533 liv. 3 s., dont 1,804 liv. 2 s. en or et argent et le surplus en assignats, plus divers bijoux d'argent.

26 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 124.

388. — Lettre de Giraud jeune, secrétaire-commis du bureau des distributions, à l'Assemblée législative, la remerciant

d'avoir été réintégré dans sa place et envoyant son offrande patriotique pour les frais de la guerre.

26 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 132.

389. — Adresse du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont à l'Assemblée législative, accompagnant la remise de sa cotisation pour les premiers besoins de la guerre, qui veut de l'or et du fer, avec le bordereau des assignats et billets de la caisse de secours formant ensemble une somme de 4,310 liv. 10 s. 6 d.

27 mai 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 155.

390. — Don patriotique par M<sup>me</sup> de Meaux, cour de Marsan, de 100 livres en assignats et de cinq louis d'or de 24 livres chacun.

27 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 253.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 160.

391. — Don par les patriotes habitués du café Procope Zoppi de 860 liv. 6 s. pour les frais de la guerre.

27 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 253.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 169.

392. — Adresse de citoyens de la section du Faubourg-Montmartre à l'Assemblée législative, faisant parvenir leur offrande pour la guerre, montant à 3,595 liv. 2 s., non compris diverses médailles, offrande qui n'est pas à la hauteur de leur patriotisme.

27 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 170.

393. — Lettre du sieur H. Bermond, soldat-citoyen de la section de l'Observatoire, au président de l'Assemblée législative, transmettant 6 liv. 18 s. en numéraire, données par un Anglais peu fortuné qui désire contribuer aux frais de la guerre.

28 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 149, n° 253.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 176.

§ 12. — Recrudescence des vols et meurtres à Paris  
(avril-mai 1792).

394. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, se plaignant de la recrudescence des vols et des meurtres à Paris, où quatre personnes viennent d'être assassinées, et de l'inactivité du service de la garde nationale, demandant à être renseigné sur l'état des choses pour en faire part, le soir même, au Conseil du Roi.

27 avril 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

*La Chronique de Paris*, dans son numéro du 29 avril (p. 480), signalait six assassinats commis en quatre nuits, du 22 au 25 avril, dans l'étendue d'une même section, mais M. Pétion annonça, dans la séance du Corps municipal du 30 avril, qu'il n'avait été commis que deux meurtres au lieu de six, l'un étant la suite d'un duel. Il ajouta qu'ayant fait appeler le commandant de la garde nationale pour connaître les raisons de la rareté des patrouilles, il apprit que les troupes de ligne refusaient de concourir à ce service, sans en être requises par l'autorité civile. M. Pétion leva cet obstacle en donnant les ordres nécessaires (*Chronique de Paris*, numéro du 4 mai 1792, p. 500).

395. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Roland, ministre de l'intérieur, se montrant vivement affecté des délits qui se commettent depuis quelques jours dans Paris, délits que la frayeur et la malveillance exagèrent encore, et déclarant qu'il ne néglige aucun moyen pour la sûreté des personnes et le maintien de l'ordre, compromis par la quantité d'aventuriers et de mauvais sujets existant dans la capitale.

27 avril 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

396. — Lettre de M. Aclocque, commandant général de la garde nationale, au maire de Paris, faisant connaître que, toutes les nuits, jusqu'à 2 heures du matin, il parcourt les quartiers les plus déserts et inspecte les postes les plus reculés, regrettant que les patrouilles ne soient pas plus fréquentes et que les troupes de ligne et légères, logées dans les casernes des faubourgs, refusent de prêter main-forte pour

la répression des vols et assassinats, sous prétexte de manque d'ordres.

28 avril 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

397. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, constatant que, depuis sa lettre du 27 avril, les vols et assassinats redoublent, au point que les voitures sont arrêtées dans les rues à 9 heures du soir, déclarant que le Roi en est vivement affecté et que ces scènes désastreuses doivent cesser le plus tôt possible, invitant le maire à sévir contre les maisons de jeu, vrais réceptacles de brigands et de meurtriers, et ajoutant qu'il a entre les mains tous les moyens de répression nécessaires.

(1<sup>er</sup>) mai 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

398. — Lettre du maire de Paris au ministre de l'intérieur, se plaignant de l'organisation vicieuse de la police qui le laisse absolument désarmé pour la répression des délits, avouant que ses moyens d'action se bornent à ordonner d'éclairer avec soin et de faire de fréquentes patrouilles, observant qu'il s'est entendu à ce sujet avec le Commandant général de la garde nationale; que, quant aux tripots de jeu, repaires du vice et du crime, il n'arrive pas à en purger la capitale.

2 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

399. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée législative, lui communiquant la réponse du maire de Paris aux lettres concernant la sûreté de Paris compromise, et demandant que l'Assemblée apporte un remède à ces maux en armant la police de Paris de moyens de répression suffisants.

3 mai 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 64.

§ 13. — Poursuites contre l'*Ami du Peuple*  
et l'*Ami du Roi* (3 mai 1792).

400. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, adressant un numéro de l'*Ami du Peuple*, du 30 avril 1792, qui lui a été dénoncé comme excitant non seulement à l'avilissement des pouvoirs constitués, à la résistance à leurs actes, mais encore au meurtre et à l'assassinat, avec accusé de réception.

2, 3 mai 1792.

Copie et minute (2 p.), A. N., C 148, n° 240.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 722.

Le numéro de l'*Ami du Peuple* du 30 avril, qui porte comme sommaire : Preuves de trahison du ministre de la guerre, machinations des officiers contre-révolutionnaires, mis à la tête des bataillons nationaux envoyés sur les frontières, attaquait avec violence l'ex-ministre Duport et invitait le public à porter le fer et le feu sur tous les membres gangrenés du corps politique.

401. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre l'auteur de la feuille périodique intitulée l'*Ami du Peuple*, et publiée sous le nom de Marat.

3 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 233.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 62.

402. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre l'auteur de l'ouvrage périodique intitulé l'*Ami du Roi*, publié sous le nom de l'abbé Royou, et ordonnant la mise sous scellés des papiers et effets de cet accusé.

3 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 233.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 61.

403. — Lettre du ministre de la justice à M. Thuillier, juge de paix de la section du Théâtre-Français, l'invitant à le renseigner, le jour même, sur ce qu'il a fait pour la mise à exécution du décret du 3 mai, avec réponse, portant qu'il a cru devoir renvoyer l'affaire aux juges de paix des

sections dans lesquelles se trouvaient les presses des feuilles incriminées, et lettre du ministre se plaignant de n'avoir pas été avisé de suite de ce fait.

5, 6 mai 1792.

Copies (3 p.), A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 723.

404. — Lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la justice, déclarant n'avoir reçu aucune nouvelle, ni du Directoire du Département, ni du juge de paix, ni des officiers de paix, touchant l'exécution du décret du 3 mai.

7 mai 1792.

Copie, A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 723.

405. — Lettres de M. Decaudin, juge de paix de la section Notre-Dame, au ministre de la justice et au procureur général syndic du Département, rendant compte de la saisie opérée chez le sieur Foret, imprimeur, de manuscrit de Marat, des épreuves d'un numéro de l'*Ami du Peuple*, avec lettres de M. Garnier, suppléant du procureur général syndic.

9, 10 mai 1792.

Copies (3 p.), A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 724.

406. — Lettres du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, envoyant le numéro 650 de l'*Ami du Peuple*, et l'invitant : 1° à faire arrêter et interroger sur-le-champ les colporteurs de ce libelle ; 2° à redoubler de zèle pour découvrir les écrits incendiaires qui tendent à la désorganisation de l'Etat et à la dissolution de la société.

14 mai 1792.

Copies (2 p.), A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 724.

Le n° 650 de l'*Ami du Peuple*, publié le 14 mai 1792, commentait le décret rendu

contre ce journal et le qualifiait « d'accès de rage de l'auguste Assemblée, durant lequel elle a mordu le pauvre *Ami du Peuple* et fait semblant de mordre le vil *Ami du Roi* ».

407. — Lettre du ministre de la justice à M. Jehanne, commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, lui adressant la feuille intitulée *Correspondance des Nations*, du 17 mai, où la licence et la calomnie sont portées à leur comble, et l'invitant à la saisir entre les mains des colporteurs, afin d'arriver à la découverte de ses auteurs.

18 mai 1792.

Copie, A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 725.

La *Correspondance des Nations*, par une société d'amis du genre humain, parut du 1<sup>er</sup> mai au 16 juin 1792 et eut 47 numéros in-8°.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, n° 10758.

408. — Acte d'accusation rendu par l'Assemblée législative contre l'auteur du journal intitulé *l'Ami du Peuple*, pour avoir provoqué l'indiscipline dans l'armée et excité au massacre des chefs, portant renvoi devant la Haute Cour nationale, sous le chef d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

21 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 236.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 410; *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 622.

409. — Acte d'accusation rendu par l'Assemblée législative contre l'auteur du journal intitulé *l'Ami du Roi*, pour avoir

abusé de la liberté de la presse en provoquant les officiers de l'armée à abandonner leur poste et tous les citoyens à une contre-révolution, portant renvoi devant la Haute Cour nationale, sous le chef d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

21 mai 1792.

Minute, A. N., C. 148, n° 236.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 409; *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 622.

*l'Ami du Roi* suspendit sa publication le 4 mai 1792, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'abbé Royou fut décrété d'accusation; du reste, il ne survécut guère à la disparition de son journal et mourut quelques semaines plus tard, le 21 juin 1792.

410. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le pouvoir exécutif rendra compte, par écrit, séance tenante, des mesures pour l'exécution des décrets d'accusation contre les auteurs des journaux *l'Ami du Peuple* et *l'Ami du Roi*.

21 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 236.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 412; *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 623.

411. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, adressant le compte rendu de ce qui a été fait pour l'exécution des deux décrets du 3 mai contre les auteurs des feuilles périodiques intitulées *l'Ami du Peuple* et *l'Ami du Roi*.

22 mai 1792.

Originaux signés (2 p.) A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 671.

#### § 14. — Affaire du Comité autrichien (15 mai 1792).

412. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité des secours, à l'occasion de la réunion projetée aux Feuillants, le 5 mai, par nombre de fournisseurs et créanciers de la Nation, dont il a cru devoir aviser le Commandant général de la garde nationale, estimant qu'une simple députation de

quelques personnes, envoyée auprès du Comité des secours, serait suffisante.

4 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 243.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 10.

413. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Pouteau, secrétaire de M. de La-

porte), se demandant si Paris persistera encore longtemps dans sa folie, sa bêtise, sa stupidité, ajoutant qu'il est grand temps de rendre l'autorité au Roi pour qu'il préserve ses sujets de l'entrée de 400,000 hommes en France, qui achèveront d'y apporter la famine, après avoir tué 100,000 cultivateurs.

4 mai 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

Ed. *Sixième et septième recueils de pièces trouvées dans les papiers du sieur de Laporte*, p. 5.

414. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Pouteau, secrétaire de M. de Laporte), exposant ce que le Roi devrait faire pour parer aux plus affreux désordres : congédier l'Assemblée nationale, destituer toute la Municipalité, établir un Conseil de ville, fermer les clubs, quitter Paris avec la garde, les Suisses, le 1<sup>er</sup> régiment de dragons et marcher vers la frontière, en se tenant à égale distance de Paris et des émigrés.

7 mai 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

Ed. *Neuvième recueil de pièces trouvées chez M. de Laporte, intendant de la Liste civile*, p. 7.

415. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Pouteau, secrétaire de M. de Laporte), se réjouissant de voir le Roi bien entouré, grâce à une coalition sourde qui rassemble autour de lui, dans Paris, 10,000 gentilshommes, pour faire contrepoids à la garde nationale, « lardée d'anciens soldats aux gardes et démagogues au fond ».

8 mai 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

Ed. *Sixième et septième recueils de pièces trouvées dans les papiers du sieur de Laporte*, p. 5.

416. — Lettres de M. de Grave, ministre de la guerre, à Louis XVI, lui annonçant que l'épuisement de ses forces et la certitude de ne pouvoir plus être utile l'engagent à quitter le ministère, et priant le Roi de rendre publique sa demande de démission.

8 mai 1792.

Autographes (2 p.), A. N., C 185, n° 468<sup>bis</sup>, 469<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 170.

417. — Lettre de M. Dumouriez à Louis XVI, annonçant qu'il a remis à M. de Septeuil la démission de M. de Grave, et le priant de confirmer la nomination de M. Servan, pour ne pas laisser vacant ce ministère important.

(10 mai 1792).

Original signé, A. N., C 185, n° 446.

418. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant la nomination de M. Servan au département de la guerre, à la place de M. de Grave.

11 mai 1792.

Autographe, A. N., C 148, n° 241.

419. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée législative, appelant son attention sur les trames dangereuses et les intelligences secrètes qui agitent la capitale, devenue un foyer d'intrigues où affluent des inconnus et où se font des rassemblements nocturnes, et signalant le manque de moyens d'action de la police municipale.

12 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., C 148, n° 241, F<sup>7</sup> 3688<sup>A</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 273.

420. — Correspondance de MM. de Montmorin et Bertrand, ministres d'État, sur le Comité autrichien; dénonciation et plainte rendue au juge de paix de la section de Henri IV, contre le sieur Carra, par Antoine-François-Bertrand de Molleville et Armand-Marc de Montmorin.

14 mai 1792.

Imprimé, paraphé et annexé au dossier de M. de Montmorin, ex-colonel au régiment de Flandre, W 242, n° 5.

Ed. BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VIII, pièces justificatives, n° 1.

421. — Lettre de M. Bernard, président du Comité de surveillance, au ministre de la justice, envoyant copie d'une déclaration faite au Comité par un membre de l'Assemblée législative, au sujet d'une marchande à la toilette, rue du Colombier, qui recevait journallement quantité de numéraire, envoyé par M. Amelot, et chez laquelle la sœur de M. de Lambesc allait

chercher des fonds, avec le texte de la déclaration.

17 mai 1792.

Original et copie (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III. Seine, 27.

422. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant son Comité des secours publics de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les moyens d'éloigner de Paris les vagabonds et gens sans aveu, dont la présence ne pourrait que favoriser les desseins des ennemis du bien public.

18 mai 1792.

Copie, A. N., A 199.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 545.

423. — Lettres d'Étienne de La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, au président de l'Assemblée législative, demandant à être entendu sur un objet instant intéressant ses fonctions.

18, 19 mai 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 150, n° 254.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 539, 578. V. également le texte des paroles prononcées à la barre de l'Assemblée par Étienne de La Rivière.

424. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au Comité de législation l'examen de la conduite du juge de paix La Rivière, ainsi que l'affaire concernant MM. Basire, Chabot et Merlin, députés, contre lesquels le sieur La Rivière avait décerné un mandat d'amener.

19 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 230.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 586.

425. — Lettre de Louis XVI à l'Assemblée législative, au sujet du prétendu Comité autrichien et de l'ordre que vient d'adresser le ministre de la justice à l'accusateur public investi du mandat d'instruire cette affaire.

20 mai 1792.

Autographe, A. N., C 221, n° 62.

Ed. BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VIII, p. 23.

*Moniteur universel*, numéro du 22 mai 1792, p. 591.

426. — Discours du ministre de la justice à l'Assemblée législative, déclarant

qu'il est chargé par le Roi de poursuivre les auteurs des calomnies relatives au prétendu Comité autrichien.

Sans date (20 mai 1792).

Autographe, A. N., C 221, n° 62.

Ed. BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VIII, p. 22.

*Moniteur universel*, numéro du 22 mai 1792, p. 591.

*Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 604.

Le Comité autrichien dévoilé et liste des membres qui le composent.

Sans date (mai 1792).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4386.

427. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre Étienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, et confiant au pouvoir exécutif la mise à exécution de cette mesure.

20 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 231.

Copie conforme, signée de Duranthon, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 611.

428. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Røderer, lui adressant le décret d'accusation contre le sieur La Rivière et l'invitant à le faire mettre à exécution sans délai, et à lui rendre compte du résultat des dispositions qu'il aura prises.

20 mai 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

429. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, à M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçant qu'à la nouvelle du décret rendu contre M. Étienne La Rivière, il avait requis le colonel de la gendarmerie de le faire garder à vue, et que le maire avait pris également des mesures pour prévenir son évasion, mais que l'accusé, n'étant point rentré chez lui depuis le matin, était recherché par la gendarmerie.

20 mai 1792 (10 heures du soir).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

430. — Lettres de M. Roland, ministre de l'intérieur, et de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, l'informant, d'après l'avis donné

le 20 mai, à minuit, par M. Røderer, que le sieur Étienne, dit La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, avait été arrêté cette nuit, en exécution du décret d'accusation rendu contre lui, conduit à l'Abbaye, et serait transféré, le matin même, à Orléans.

21 mai 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 148, n° 242, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 619.

431. — Observations du sieur Georges-Victor Vasselin à l'Assemblée législative, sur le décret d'accusation rendu contre le juge de paix de la section de Henri IV, que rien ne peut motiver, ce magistrat n'ayant commis aucun délit.

21 mai 1792.

Original signé, A. N., C 150, n° 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 12.

432. — Déclaration du sieur Chalier, officier municipal de Lyon, relatant la conversation tenue le 19 mai, à 8 heures du soir, dans les couloirs de l'Assemblée, par le juge de paix La Rivière, et un député de ses amis, qui lui avait conseillé de décerner des mandats d'arrêt contre trois de ses collègues.

21 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4590.

433. — Adresse des citoyens du Faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils avaient appris avec indignation qu'un magistrat du peuple avait osé porter atteinte à l'inviolabilité des représentants de la Nation et qu'ils allaient solliciter le décret qui vient d'être rendu, en protestant de leur soumission et attachement à la loi, avec lettre du sieur Jurie, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts.

22 mai 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 150, n° 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 8.

434. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant aux Comités diplomatique, de surveillance et des Douze, réunis, les discours de MM. Gensonné et Brissot, et ce qui avait trait aux conspirations dont il était

question dans ces discours, pour en faire incessamment le rapport.

23 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 231.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 44.

Cf. Discours sur la dénonciation contre le Comité autrichien et contre M. Montmorin, ci-devant ministre des affaires étrangères, prononcé à l'Assemblée nationale par J.-B. Brissot, député du Département de Paris, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 203, n° 38.

Discours de M. Gensonné, député du département de la Gironde, concernant le Comité autrichien, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 203, n° 37.

Observations de M. de Montmorin, adressées à l'Assemblée nationale sur les discours prononcés par MM. Gensonné et Brissot dans la séance du 23 mai 1792, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 203, n° 39.

435. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département de Paris, au ministre de l'intérieur, annonçant qu'en exécution du décret d'accusation rendu contre M. Étienne La Rivière, ce magistrat avait été conduit et écroué, le 22 mai, dans la maison de justice près la Haute Cour nationale d'Orléans.

27 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

436. — Mémoire des dépenses faites pour conduire de Paris aux prisons de la Haute Cour nationale à Orléans M. Étienne de La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, mémoire montant à 512 livres 40 s., fourni par le sieur Fortin, capitaine de la gendarmerie nationale.

29 mai 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

437. — Acte d'accusation rendu par l'Assemblée législative devant la Haute-Cour nationale contre Étienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, prévenu de crime contre la Constitution et d'attentat contre la liberté individuelle des membres du Corps législatif.

2 juin 1792.

Minute signée de Oudot, rapporteur du Comité des décrets, A. N., C 150, n° 259.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 405.

438. — Rapport de M. Chabot à l'Assemblée législative, tendant à prouver l'existence du Comité autrichien, et dénonciation par M. Ribes, député de l'Aude, de MM. Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, Dumouriez, Bonnecarrère, Brun et Noël, comme membres du Comité autrichien.

4 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 544-577.

439. — Déclaration du sieur Joseph Petit, praticien, reçue par le sieur Jean-Pierre Civet, commissaire de police de la section du Faubourg-Saint-Denis, portant que, le 29 mai, il a fait une dénonciation au Comité de surveillance de l'Assemblée contre le sieur Buob, juge de paix de la

section Poissonnière, et les sieurs Laborde et Cappy, officiers de paix, pour faits d'embauchage et projets de contre-révolution, et qu'il a été dénoncé par les sieurs Goulet et Beuzelin, payés comme lui, pour cabaler contre Brissot, le jour où celui-ci devait parler sur le Comité autrichien.

5 juin 1792.

Copie conforme, A. N., C 218, n° 160<sup>118</sup>.

440. — Lettre de Vadier au « vertueux Pétion », lui recommandant une pétition des patriotes de l'Ariège contre les membres du Directoire de ce département, « lâches instruments du Comité autrichien », avec lettre d'envoi de M. Pétion au président du Comité des pétitions.

8, 17 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XLI, n° 6.

## § 15. — Nouveaux bruits de départ du Roi (22 mai 1792).

441. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Ponteau, secrétaire de M. de Laporte), annonçant que l'infâme Lecointre veut s'emparer de la famille royale et la conduire à Versailles, qu'il faut déjouer ce projet, en ayant soin que le Roi ne prenne l'air qu'au milieu de 300 à 400 gardes à cheval, et qu'il soit en sûreté dans les Tuileries, ajoutant que, d'ailleurs, en juin, l'armée des princes entrera sûrement en France.

14 mai 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Sixième et septième recueils de pièces trouvées dans les papiers du sr de Laporte*, p. 7.

442. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Commandant de la garde nationale, au sujet des inquiétudes que font naître l'annonce du départ du Roi pour cette nuit, ainsi que la crainte de mouvements et d'émeutes, et l'invitant à multiplier les patrouilles.

22 mai 1792 (10 h. 1/2 du soir).

Copie, A. N., C 220, n° 160<sup>149</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIV, p. 350.

443. — Lettre de Louis XVI à la municipalité de Paris, exprimant son étonnement de n'avoir pas été informé de la lettre envoyée par M. Pétion au Commandant général, déclarant que le bruit de son départ est une nouvelle et horrible calomnie, à l'aide de laquelle on espère soulever le peuple et l'égarer sur la cause des mouvements actuels, que sa place est marquée à Paris, au milieu de citoyens auxquels il se fie sans réserve.

23 mai 1792.

Minute de la main de Louis XVI, A. N., C 220, n° 160<sup>149</sup>, et placard imprimé, C 150, n° 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 101.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIV, p. 348.

Cf. la lettre du maire de Paris à ses concitoyens, à l'occasion de celle adressée par le Roi à la Municipalité, en date du 24 mai 1792, sous forme de placard-affiche, A. N., C 199, n° 160<sup>144</sup>; *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 102; BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIV, p. 349.

444. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, annonçant qu'il vient de convoquer le Directoire du Départe-

ment pour lui communiquer la lettre du Roi, reçue à 8 heures du soir.

23 mai 1792 (8 h. 1/2 du soir).

Original, A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27.

V. le texte de la lettre de Louis XVI au Directoire du Département dans le *Journal de Paris*, numéro du 25 mai 1792, p. 589, et dans le *Courrier des 83 départements*, numéro du 27 mai 1792, p. 425.

445. — Lettre du Directoire du Département à Louis XVI, accusant réception de sa lettre envoyée par le ministre de l'intérieur et l'informant qu'il convoque le maire et le Commandant général à l'effet de prendre les mesures les plus propres à remplir les vues du Roi, avec lettre du Directoire au ministre de l'intérieur, envoyant sa réponse à Louis XVI.

23 mai 1792.

Copie et originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27; C 185, n° 466.

446. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, déclarant que la réquisition par lui adressée au Commandant général était absolument confidentielle et n'a pu être ébruitée que par ceux qui ont cherché à accréditer le soupçon de la fuite du Roi; que, d'ailleurs, il connaît les préventions du Roi contre le maire de Paris, sans cesse outragé auprès de la personne de Louis XVI.

23 mai 1792 (10 heures du soir),

Original signé et copie (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 28 mai 1792, p. 594; le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 27 mai 1792, p. 428.

447. — Lettre des administrateurs du Département à Louis XVI, l'assurant qu'une indiscretion seule a donné de la publicité à la lettre du maire au Commandant général, et que la tranquillité publique n'en sera point troublée, avec lettre d'envoi du Directoire du Département au ministre de l'intérieur.

24 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27; C 185, n° 467.

448. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, exprimant le désir de M. Pétion d'être reçu en au-

dience particulière par le Roi, et le prévenant qu'il se présentera avec lui au palais, le lendemain à 11 heures et demie.

24 mai 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 461<sup>bis</sup>; minute, F<sup>1c</sup> III, Seine, 27.

449. — Billet de Louis XVI à M. Roland, le prévenant qu'il consent à recevoir le maire de Paris, le lendemain à 11 heures et demie, en présence de M. Lacoste, celui des ministres qui connaît le moins M. Pétion et qui peut être moins prévenu en sa faveur ou contre lui.

Sans date (24 mai 1792).

Autographe, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 6241, fol. 303.

On voit dans le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 26 mai 1792, que Louis XVI refusa de recevoir Pétion en présence du ministre de l'intérieur et que la conversation fut très animée.

450. — Adresse de citoyens de Paris, représentés par M. Hion, président de l'assemblée primaire de la section du Palais-Royal, au sujet de la divulgation de l'ordre de doubler la garde et les patrouilles, donné par M. Pétion au Commandant général, à raison du départ supposé du Roi dans la nuit du 22 au 23 février, avec lettre du sieur Hion.

25 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 150, n° 255. Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 83.

451. — Lettre de M. Ruederer, procureur général syndic du Département, à M. Pétion, maire de Paris, donnant son entière adhésion à l'arrêté du Conseil général de la Commune, qui approuve la conduite du maire et sa lettre du 24 mai à ses concitoyens, blâmant la façon d'agir du Roi, en ce qui concerne la lettre inculquant les magistrats du peuple, et se faisant un honneur d'être visé lui-même par la ligue contre les patriotes, devenue plus insolente et plus redoutable que jamais.

27 mai 1792.

Original signé, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 67.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 30 mai 1792, p. 603; *Annales patriotiques*, numéro du 3 juin 1792, p. 685; le *Patriote français*, numéro du 1<sup>er</sup> juin 1792, p. 611.

§ 16. — Permanence de l'Assemblée nationale et des sections (28-31 mai 1792).

452. — Adresse de la municipalité de Saint-Cloud à l'Assemblée législative, dénonçant le brûlement de 52 ballots de papiers dans l'un des fours de la manufacture de Sèvres par les ordres et sous les yeux du sieur de Laporte, intendant de la Liste civile, qui est mandé sur le champ pour rendre compte des faits dénoncés.

27 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 245.  
 BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XIV, p. 297.  
 Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 192.

453. — Décret de l'Assemblée législative qui mande à la barre les sieurs de Laporte, intendant de la Liste civile; Regnier, directeur de la manufacture de Sèvres; Gérard, Garnier et Longuet, employés à ladite manufacture, pour s'expliquer sur les faits signalés par la municipalité de Saint-Cloud.

28 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232; C<sup>1</sup> I 58, fol. 4268.  
 Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 195.

454. — Interrogatoires subis à la barre de l'Assemblée législative par M. de Laporte, administrateur de la Liste civile; Antoine Regnier, directeur de la manufacture de Sèvres; Pierre-Charles-Augustin Gueffier, libraire; Claude-Charles Gérard, peintre en miniature, chargé de la conduite du four en peinture; Louis Longuet et Jean-Augustin Garnier, au sujet du brûlement de 52 ballots de papiers (comprenant 4,000 exemplaires de la Vie de M<sup>me</sup> de Lamotte, envoyés de Londres par le sieur Robinson, libraire).

28 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 142, n° 232; C<sup>1</sup> I 58, fol. 4267, 4271-4278.  
 Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 194, 199-201.

V. dans le *Journal de Paris*, numéro du 31 mai 1792, la déclaration des libraires Gueffier et Volland, portant qu'ils avaient vendu à

M. de Lamotte, par l'entremise de M. Riston, 5,000 exemplaires de la *Vie de Jeanne de Saint-Remy de Valois, comtesse de Lamotte*, reçus par eux du libraire Robinson, et une lettre du sieur Riston, du 30 mai, constatant que c'était en vertu des ordres de M. de Lamotte qu'il avait fait brûler cette édition à Sèvres. Cf. EMILE CAMPARDON, *Marie-Antoinette et le Procès du Collier*, p. 196.

455. — Décret de l'Assemblée législative, faisant mention honorable de la conduite de la municipalité de Neuilly pour avoir dénoncé les soldats suisses de Courbevoie qui avaient arboré la cocarde blanche, et renvoyant au pouvoir exécutif pour la punition des coupables.

28 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 191.  
 V. dans le *Logographe*, numéro du 29 mai 1792, les procès-verbaux dressés par le corps municipal de Neuilly.

456. — Décrets de l'Assemblée législative, déclarant permanentes les séances de l'Assemblée et décidant que le maire de Paris rendra compte tous les matins à l'Assemblée de la situation de la ville de Paris, et que les gardes y seront doublées.

28 mai 1792.

Copies, A. N., A 199.  
 Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 196.

457. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, lui exposant que les circonstances sont critiques, deviennent impérieuses, et qu'il est important de tenir un Conseil le jour même.

28 mai 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 463.

458. — Délibération de la section du Théâtre-Français, portant qu'à la vue des orages qui grondent de toutes parts, au nom du salut public et de la patrie en danger, elle se déclare permanente, et chargeant une députation de 24 membres

de transmettre ladite délibération à l'Assemblée nationale.

28 mai 1792.

Extrait signé de Momoro et de Vincent, A. N., D III 256<sup>1</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 214.

459. — Délibération de la section de la Croix-Rouge, demandant, au moment où l'Assemblée vient de déclarer la patrie en danger, la promulgation d'un décret pour la permanence des sections.

28 mai 1792.

Extrait signé, A. N., D III 256<sup>3</sup>.

460. — Pétition de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, la priant d'examiner si, dans la position critique où se trouve la capitale, il ne serait pas nécessaire de suspendre toute délivrance de passeports, avec lettre d'envoi.

28 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D III 256<sup>4</sup>.

461. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, jurant de former autour d'elle, avec leurs bayonnettes et leurs piques, un rempart inaccessible, et demandant l'établissement d'une police de surveillance dans toutes les sections de Paris.

28 mai 1792.

Original signé, A. N., D III 251.

Cf. *Le Logographe*, journal national, numéro du 30 mai 1792, p. 621.

462. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à la section du Palais-Royal, priant de lui envoyer tous les matins, à 8 heures précises, les rapports et renseignements de nature à lui permettre de rendre compte chaque jour à l'Assemblée de l'état de Paris, conformément au décret de ce jour.

28 mai 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 30.

463. — Discours prononcé par M. Pétion, maire de Paris, à l'Assemblée législative, pour obéir au décret portant que le maire de Paris rendrait compte chaque jour de l'état de la capitale, où la fermentation prend chaque jour un caractère de

plus en plus grave et où tout fait craindre l'explosion d'une crise violente.

29 mai 1792.

Imprimé, A. N., C 149, n° 245.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 273.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 30 mai 1792, p. 622.

464. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à la municipalité de Versailles, faisant parvenir une copie de son discours de ce matin, qui la mettra au courant de la situation de Paris, applaudissant à ses sentiments civiques et annonçant que l'orage a été conjuré par une vigilance active et par l'énergie de l'Assemblée nationale.

29 mai 1792.

Original signé. Bibl. de Versailles. Auto-graphes.

465. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le maire de Paris sera chargé de faire connaître à la garde nationale parisienne la satisfaction de l'Assemblée, à raison du zèle et du patriotisme qu'elle fait éclater dans toutes les occasions.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232; C\* I 58, fol. 2358 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 274.

V. dans la *Chronique de Paris*, numéro du 2 juin 1792, la lettre adressée par le maire, le 31 mai, à la garde nationale parisienne, au désir du décret du 29 mai.

466. — Compte rendu à l'Assemblée législative par une députation de soldats invalides au sujet de la consigne donnée la veille aux commandants des postes de l'hôtel des Invalides, d'ouvrir les portes pendant la nuit à la troupe qui pourrait se présenter, soit au nom de la maison du Roi, soit au nom de la Nation.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232; C\* I 58, fol. 4361 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 278.

467. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que MM. Mougín, capitaine en second de la compagnie de Cocquebert, et Péan La Jannière, officier-major de l'hôtel des Invalides, seront mandés à la

barre pour être entendus séparément sur la dénonciation faite par les invalides, avec interrogatoire subi par chacun d'eux.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232; C\* I 58, fol. 4362.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 279, 283.

468. — Décret de l'Assemblée législative, mandant à la barre M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel des Invalides, avec interrogatoire subi par lui sur les faits dénoncés par les invalides.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 147, n° 232; C\* I 58, fol. 4364 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 284, 289.

469. — Lettre de M. Servan à Louis XVI, lui donnant des explications au sujet du bruit qui venait de se répandre qu'on avait arrêté à Saint-Denis un détachement du corps de l'artillerie conduisant 4 pièces de canon, pièces en réalité destinées à la ville de Versailles, en échange de 4 autres.

29 mai 1792.

Autographe, A. N., C 183, n° 459.

470. — Adresse de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, à l'effet de témoigner une confiance entière aux représentants de la Nation en présence des dangers qui menacent la patrie.

29 mai 1792.

Original signé, A. N., C 150, n° 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 274.

471. — Adresse de la section de Mauconseil à l'Assemblée législative, exposant que la garde du Roi, licenciée, n'est pas encore désarmée, qu'il peut en résulter les plus funestes effets, et demandant la permanence de la section.

30 mai 1792.

Extrait conforme, A. N., D III 256<sup>6</sup>.

472. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, réclamant la promulgation d'un décret qui autorisât, dans les moments de crise, la permanence des assemblées des sections, en raison des

trames odieuses ourdies contre les représentants de la Nation.

30 mai 1792.

Original signé, A. N., D III 251.

473. — Lettre du bureau du Conseil du Département au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Conseil s'est réuni extraordinairement aujourd'hui et qu'il va s'occuper des moyens propres à assurer la tranquillité publique.

30 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 245.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 349.

474. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, rendant compte de l'état de la capitale, où tout retrace l'image des premiers jours de la Révolution, une foule nombreuse n'ayant cessé de circuler autour des Tuileries et du lieu des séances de l'Assemblée, mais sans trouble ni désordre aucun.

30 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 245.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 338.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 1<sup>er</sup> juin 1792, p. 630.

475. — Lettre de M. Pétion au président de l'Assemblée législative, déclarant que les inquiétudes que faisait concevoir le licenciement décrété de la garde du Roi ne se sont pas réalisées, que quelques mouvements se sont fait sentir à l'occasion de la cherté du pain, mais sans suites fâcheuses, et que les patrouilles continuent à se faire avec le même zèle.

31 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 245.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 371.

*Le Logographe*, journal national, numéro du 3 juin 1792, p. 635.

476. — Dénonciation à l'Assemblée législative de l'affichage dans les places publiques de Paris de placards incendiaires qui provoquent à l'assassinat de plusieurs membres du Corps législatif, et décret de l'Assemblée, portant que le Co-

mité de surveillance fera, séance tenante, son rapport sur ces placards.

31 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C<sup>\*</sup> I 58, fol. 4401 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 399, 400.

477. — Lettre de M. Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, au président de l'Assemblée législative, à l'effet de communiquer le procès-verbal de l'instruction faite contre un individu accusé d'avoir tenté de corrompre des chasseurs de ligne.

31 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 150, n<sup>o</sup> 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 370.

478. — Rapport du juge de paix de la section des Gravilliers à l'Assemblée législative au sujet de l'arrestation d'un individu qui avait voulu détacher de la patrie des chasseurs de ligne, et que la garde nationale et la gendarmerie avaient eu grand'peine à arracher des mains du peuple ameuté, qui demandait sa tête à grands cris.

31 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 150, n<sup>o</sup> 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 370.

479. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le prévenu désigné au procès-verbal du juge de paix de la section des Gravilliers.

31 mai 1792.

Copie, *A. N.*, A 199.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 378.

480. — Décret de l'Assemblée législative, levant la permanence des séances de l'Assemblée.

31 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C<sup>\*</sup> I 58, fol. 4402 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 428.

481. — Décret de l'Assemblée législative, votant des remerciements à la garde nationale et gendarmerie nationale de Paris, au Directoire du Département, à la Municipalité et aux sections pour avoir

concouru au maintien de l'ordre pendant la permanence de l'Assemblée.

31 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n<sup>o</sup> 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 428.

482. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à l'Assemblée législative, adressant le tableau de la situation de la ville de Paris pendant la journée du 31 mai et la nuit suivante, et demandant s'il doit continuer d'instruire chaque jour l'Assemblée de l'état de la capitale, la permanence ayant pris fin.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 152, n<sup>o</sup> 270<sup>2</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 439.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 4 juin 1792, p. 640.

483. — Décret de l'Assemblée législative, suspendant l'ordre donné au maire de Paris de rendre un compte journalier sur la situation de la capitale.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n<sup>o</sup> 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 439.

484. — Lettre du Directoire du Département de Paris à l'Assemblée législative, annonçant la clôture de son assemblée extraordinaire, l'Assemblée nationale ayant terminé sa séance permanente.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 152, n<sup>o</sup> 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 462.

485. — Lettre de M. Nau, député du département de la Somme, à l'Assemblée législative, demandant un congé de vingt-cinq jours, les mesures prises par l'Assemblée ayant détourné l'orage dont la capitale était menacée et fait disparaître toutes alarmes.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 151, n<sup>o</sup> 264.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 442.

486. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, au sujet des éclaircissements demandés, le 26 mai, sur les

rassemblements dans le bois de Boulogne et lieux circonvoisins, envoyant copie des réponses qu'il a reçues du directoire de Saint-Denis et du maire d'Auteuil concernant la déclaration faite par M. Le-

febvre, commissaire de police de la section des Tuileries, au Comité de surveillance.

7 juin 1792.

Original signé et copies (3 p.), A. N., F<sup>1</sup><sup>e</sup> III, Seine, 27.

## § 17. — Licenciement de la garde du Roi (29 mai 1792).

487. — Lettre anonyme (de M. Cazotte à M. Pouteau, premier commis de la Liste civile), émettant l'avis que le Roi doit s'obstiner à loger sa garde à l'École militaire, malgré les Jacobins, jusqu'à ce que les sections aient décidé que cela leur nuit ou porte ombrage.

27 décembre 1791.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie, F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Sixième et septième recueils de pièces trouvées dans les papiers du sieur de Laporte*, p. 2.

488. — État nominatif par ordre alphabétique de tous ceux qui composaient ou devaient composer la maison militaire de Louis XVI, avec notes sur chaque candidat et leurs titres à être admis comme royalistes, ou à être rejetés, comme patriotes.

1792.

Minutes (1 liasse) faisant partie des papiers de Bazire, A. N., F<sup>7</sup> 4590.

489. — Ordonnances de paiement du prêt et des sommes dues aux fournisseurs de la garde à cheval et à pied du Roi.

1792.

Originaux signés de Louis XVI et contresignés de M. de Laporte, A. N., C 160<sup>19</sup>.

490. — Lettre de M. de Cossé-Brissac au ministre de l'intérieur, lui envoyant un état de la force actuelle de la garde du Roi, certifiant qu'il n'y a pas un seul volontaire, pas un seul surnuméraire, et que les bruits mis en circulation sur son effectif plus ou moins élevé sont dénués de fondement, avec lettre d'envoi de M. Cahier au président de l'Assemblée législative.

11 février 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 143, n° 165.

491. — Note de M. de Lessart, faisant connaître qu'on vient de décréter un serment pour la garde du Roi, qui ne pourra le suivre au delà des vingt lieues fixées pour sa résidence, et dans aucun cas hors du royaume.

12 février 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 550.

492. — Note de M. de Lessart, insistant auprès du Roi pour presser, autant que possible, la vérification à faire devant la Municipalité des qualités requises chez chacun des individus destinés à former la garde du souverain.

14 février 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 552.

493. — Lettre mentionnant la demande, par l'état-major de la garde suisse, de 443 couvertures pour la troupe de renfort arrivée le matin au château des Tuileries et qui couchera sur la paille dans les écuries de l'hôtel de Biron.

9 avril 1792.

Minute, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>.

Ed. *Neuvième recueil des pièces trouvées chez M. de Laporte*, p. 7. Note de l'éditeur : « Cette pièce prouve qu'indépendamment de sa garde, aux termes de la loi, Louis XVI entretenait une forte garnison dans le château des Tuileries, dont on préméditait de faire bientôt une place de guerre. »

494. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression du rapport fait au nom du Comité militaire sur la garde du Roi, ainsi que du projet de décret.

12 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 57, fol. 3808.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 282.

495. — Motion de Merlin (de Thionville) demandant que les gardes, obligés, par l'effet des dénonciations adressées au Comité de surveillance, de sortir de la garde du Roi, reçoivent de la Nation les moyens de subsister.

28 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 237.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 566; *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 196.

496. — Adresse du sieur Blondeau, volontaire de la garde nationale, à l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été persécuté à raison de son civisme pendant qu'il servait dans la garde du Roi, et dénonçant quelques traits d'incivisme d'individus de ce corps, qu'il désire voir dissous.

29 mai 1792.

Original signé, A. N., C 150, n° 255.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 279.

497. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, en présence de l'esprit d'incivisme de la garde soldée du Roi et de la conduite suspecte de ses officiers supérieurs, que cette garde sera licenciée et renouvelée, et qu'en attendant l'accomplissement de cette réforme, la garde nationale fera le service auprès du Roi.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 58, fol. 4370 r<sup>o</sup>.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 717; *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 305.

V. l'ordonnance de Louis XVI portant licenciement de sa garde et continuant les appointements et solde des officiers et gardes, en date du 30 mai 1792, dans le *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21*, (1<sup>er</sup> inventaire), p. 105, n° 40.

Cf. dans BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. VIII, p. 371, une note de Bertrand de Moleville sur le parti que le Roi aurait dû prendre à l'occasion du décret qui prononçait le licenciement de sa garde.

498. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Cossé-Brissac, commandant de la garde soldée du Roi, licenciée, et que les

scellés seront mis immédiatement sur ses papiers.

29 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 58, fol. 4371 r<sup>o</sup>.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 718; *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 309.

499. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le décret rendu contre M. de Cossé-Brissac a reçu son exécution, que cet accusé est arrêté et partira le soir même pour Orléans.

30 mai 1792.

Original signé, A. N., C 148, n° 242.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 348.

500. — Déclaration faite au Comité de surveillance par le sieur Laurent Chaverot, ancien soldat de Brie-Infanterie, renvoyé de la garde du Roi, le 17 mai, en raison de son patriotisme, portant que le sieur César, son sergent-major, lui avait tenu les propos les plus séditieux et répétait constamment qu'il valait mieux servir le Roi que la Nation, « cette crapule de nation ».

30 mai 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4590.

501. — Déclaration du sieur Lequin, portant que les anciens gardes du Roi faisaient bombance dans les cabarets et chez les marchands de vin avec l'argent de leurs officiers et tenaient les propos les plus insultants contre la Nation, l'Assemblée nationale et les patriotes.

30 mai 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4590.

502. — Ordre donné par Louis XVI à Louis-Charles d'Hervilly, maréchal de camp, commandant la garde à cheval du Roi, de procéder au licenciement de sa garde.

31 mai 1792.

Copie conforme, A. N., AF<sup>1</sup> 1, n° 1.

503. — Lettre de M. de Laporte à M. d'Hervilly, chargé par Louis XVI du licenciement de sa garde, lui donnant les instructions nécessaires pour procéder à cette opération.

31 mai 1792.

Copie conforme, A. N., C 224, n° 160<sup>166</sup>.

504. — Procès-verbal du licenciement de la garde du Roi, par les soins de M. d'Hervilly, maréchal de camp, commandant la garde à cheval du Roi, avec procès-verbaux du transport des armes de l'École militaire à l'Arsenal par les sieurs Denniée, commissaire des guerres de la garde, et Rolland, commissaire des guerres de l'artillerie, et lettre d'envoi.

1<sup>er</sup>, 2, 5, 11, 18 juin.

Copies conformes (5 p.), A. N., C 224, n° 160<sup>166</sup>.

505. — Ordonnance de Louis XVI, rendue à la suite du licenciement de sa garde, conservant la jouissance de leur logement aux officiers n'ayant point d'habitation à Paris, leur concédant leurs chevaux, faisant une avance de traitement d'un mois à tous les officiers, sous-officiers et gardes résidant à 80 lieues de Paris, et de deux mois à ceux demeurant à plus de 80 lieues, et obligeant les gardes, pour jouir du traitement accordé, à remettre leurs effets d'armement et d'habillement.

2 juin 1792.

Copie conforme, A. N., AF<sup>1</sup> 1, n° 1.

506. — Note constatant le transport à l'Arsenal des armes existant à l'École militaire (opération suspendue par la visite de la Municipalité qui a donné une escorte pour protéger le transport) et l'aposition de scellés sur les salles servant de magasin provisoire.

2 juin 1792.

Copie, A. N., C 185, n° 458.

507. — Lettre de M. Joseph Servan, ministre de la guerre, à Louis XVI, lui adressant le procès-verbal des différentes opérations effectuées à l'École militaire et à l'Arsenal relativement aux armes de la garde du Roi.

4 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 457.

508. — État des congés de licenciement par compagnies délivrés par M. d'Hervilly, commandant de la garde à cheval du Roi.

Juin 1792.

Minutes (1 dos.), A. N., AF<sup>1</sup> 2, n° 5.

509. — États de l'armement de la garde du Roi, versé à l'Arsenal les 2, 5 et 11 juin, et des effets d'habillement et d'équipements, déposés à Meudon les 10, 11 et 12 juillet 1792.

Juin-juillet 1792.

Minutes (1 dos.), A. N., C 224, n° 160<sup>167</sup>.

510. — Lettre de M. de Laporte, accompagnant l'envoi de deux ordonnances « pour la suite des dépenses de cette malheureuse garde ».

Sans date (1792).

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>1</sup>.

511. — Acte d'accusation rendu par l'Assemblée législative contre le sieur Cossé-Brissac, commandant de la garde soldée du Roi, licenciée, prévenu d'avoir violé, dans la composition de la garde du Roi, les dispositions de l'acte constitutionnel, ainsi que la loi du 15 février dernier, d'avoir introduit ou laissé introduire dans cette garde un esprit inconstitutionnel et contre-révolutionnaire, et d'avoir ainsi attenté à la Constitution et à la sûreté de l'État.

12 juin 1792.

Minute, A. N., C 150, n° 260.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 127.

512. — Lettre d'envoi par le Comité des décrets, aux grands procureurs de la Nation près la Haute Cour nationale d'Orléans, des décret et acte d'accusation rendus contre M. de Cossé-Brissac, avec les pièces y relatives.

13 juin 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

1<sup>o</sup> Lettre du sieur A. Année, garde du Roi, compagnie de Salèles, au maire de Paris, le suppliant de le faire sortir de cette garde, où l'on ne rêve et ne parle que de prochaine contre-révolution, du massacre des patriotes et surtout des Jacobins, et où les patriotes en petit nombre qui s'y trouvent sont persécutés et emprisonnés pour la faute la plus légère.

25 mai 1792.

Original, A. N., C 168, n° 415.

2° Lettre du sieur Martinot-Durrive, garde du Roi, déclarant que six à sept de ses camarades, animés des mêmes sentiments que lui, avaient été l'objet de menaces des autres gardes, qui se proposaient de les mettre bien vite à la raison, c'est-à-dire de les égorger.

10 mai 1792.

Minute, A. N., C 168, n° 415.

3° Déclaration faite par le sieur Jean-Baptiste-Éloi Coffre-Bellefon, garde du Roi, au sujet des propos inconstitutionnels de nombre de gardes qui criaient : Vive Condé, d'Artois, Bouillé, et juraient de ne jamais abandonner le Roi, partout où il irait, se réjouissant de la défaite de M. Dillon et chantant des chansons des plus injurieuses pour la Nation.

27 mai 1792.

Original, A. N., C 168, n° 415.

4° Déclaration du sieur C.-L. Nicolas, citoyen de Paris, reçue au Comité de surveillance, constatant que M. de Lanjamel, capitaine de l'ex-régiment du Roi, émigré, est revenu nouvellement de Coblenz ou de Bruxelles pour entrer dans la garde soldée du Roi.

27 mai 1792.

Original, A. N., C 168, n° 415.

5° Note de quelques faits qui se sont passés et de plusieurs propos inconstitutionnels qui ont été tenus dans la garde du Roi (les 3 février, 3, 15 et 20 avril, 2 et 16 mai) recueillis par quelques patriotes de ladite garde (notamment MM. Martinot-Durrive et Chouteau).

Fin mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

6° Déclaration de MM. Mazurier et Ozou, anciens gardes du Roi, reçue par le Comité de surveillance, portant qu'ils ont été obligés de quitter le service, ne pouvant rester avec des aristocrates, ennemis déclarés de la Révolution, qui ne voulaient que « lanterner les clubistes et gardes nationales », et n'attendaient que le

moment de tomber sur le peuple et de fondre « sur ces gueux-là ».

27 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

7° Déclaration du sieur Jean-Marie Dupuy, portant que les neveux de M. de Brissac et autres, qui font partie de la garde du Roi, n'ont jamais servi dans la garde nationale, ce qui est contraire au décret.

19 mai 1792.

Original, A. N., C 168, n° 415.

8° Mémoire fourni par le sieur Bernard Blondeau, ci-devant garde du Roi, contre des sous-officiers et gardes du même corps, et contresigné par les sieurs Morlet et Bondot, anciens gardes, passés dans la garde nationale, au sujet de l'incivisme et de la perversité de la garde royale où l'on chantait : *Ça ira, Ça ira les trois couleurs à la lanterne*, et où l'on disait : *Servez le Roi, vous lui devez tout et rien à votre patrie*.

Fin mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

9° Déclaration du sieur Alexandre-Louis Perrin, tapissier, reçue par le Comité de surveillance, et établissant que plusieurs gardes du Roi n'ont servi ni dans la garde nationale, ni dans la troupe de ligne, que les uns étaient banquiers, les autres souteneurs de jeux au Palais-Royal.

29 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

10° Déclaration du sieur François Thirault, ancien garde du Roi, faite avant son départ pour les frontières au Comité de surveillance, au sujet du mépris professé contre les gardes nationaux qu'on traitait de f...gueux et d'ennemis du Roi, déclaration accompagnée du dépôt d'un imprimé séditieux, intitulé : « Bouquet au Roi très chrétien Louis XVI, fait pour le jour de sa fête, le 23 août 1791 », qui avait été mis sur le lit de chacun des gardes du Roi.

26 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

11° Déclaration de M. Follope, membre du collège de pharmacie, reçue par le

Comité de surveillance, à l'occasion de l'admission dans la garde du Roi des deux fils du comte de Bérenger, sortant du collège, dont l'un est âgé de 15 ans au plus, sans avoir jamais fait aucun service.

28 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

12° Déclaration de Guillaume-François Courière, de Brest, reçue par le Comité de surveillance, faisant connaître qu'il a été obligé de quitter la garde du Roi, ayant été mis à l'index par son capitaine, en raison de ses sentiments patriotiques, incompatibles avec l'esprit de corps de la garde royale, ajoutant que son sergent lui adressait les propos les plus injurieux et lui disait qu'étant citoyen de Brest, il méritait les galères.

28 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

13° Déclaration de la femme Mellet, portant qu'un sieur Borde, Américain, n'ayant jamais servi, a été reçu d'emblée dans la cavalerie (compagnie casernée à Meudon).

Fin mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

14° Déclaration du sieur Germignac, député, constatant que le sieur Lacaze, de la garde royale, a porté le petit collet jusqu'en juin 1791, et qu'il était du nombre de ceux qui fusillèrent les Amis de la Constitution à Lubersac, district d'Uzerche.

Fin mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

15° Dénonciation faite au Comité de surveillance par M. Dubois, député extraordinaire de la Rochelle auprès de l'Assemblée nationale, au sujet de M. Merleval, capitaine dans la garde du Roi à pied, qui avait fait insérer dans *l'Ami du Roi* une protestation contre le serment qu'il avait prêté en qualité de capitaine au 51<sup>e</sup> régiment, et par suite avait été incorporé dans la garde du Roi.

28 mai 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

16° Extrait des délibérations du Conseil de discipline du 8<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> lé-

T. IV.

gion au sujet de la demande des sieurs Claude Cabour et Pierre-Mathieu Tamisier, anciens gardes du Roi, à l'effet d'être réintégré dans ce bataillon, et des informations prises sur le motif de leur renvoi auprès de M. de Cossé-Brissac, commandant de la garde.

11-19 mai 1792.

Imprimé, A. N., C 168, n° 415.

17° Dénonciation adressée au Comité de surveillance par le sieur Seignet, coutelier, au sujet de l'enrôlement dans la garde du Roi du nommé Blot, ancien étudiant en chirurgie, qui n'a jamais servi ni dans les troupes de ligne, ni dans la garde nationale, mais qui, en revanche, tient les propos les plus antipatriotiques contre l'Assemblée nationale, composée, dit-il, uniquement de brigands et de voleurs.

31 janvier 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 415.

18° Déclaration du sieur Charles Jammit, reçue au Comité de surveillance, révélant l'incorporation dans la garde du Roi à pied et à cheval de plusieurs membres de la Société de la Chiffonne d'Arles, animés du plus mauvais esprit.

30 avril, 26 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 168, n° 415.

19° Déclaration du sieur St Ligié, grenadier volontaire du bataillon de l'Oratoire, au Comité de surveillance, signalant la présence à Paris d'un nombre très considérable de gens mal intentionnés des pays d'Arles, Nîmes et Montpellier, connus pour des aristocrates enragés, et qui devraient être l'objet d'une surveillance très active.

3 mai 1792.

Minute, A. N., C 168, n° 415.

20° Déclaration de François Chabot, portant qu'au dire de M. Rigal, ancien garde du Roi, démissionnaire par patriotisme, l'on avait, le samedi après Pâques, fait prêter aux sous-officiers de la garde du Roi le serment d'accompagner Louis XVI partout où il voudrait aller.

Fin mai 1792.

Autographe, A. N., C 168, n° 415.

§ 18. — Fête funèbre en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes (3 juin 1792).

513. — Pétition des officiers municipaux de Mauchamp, district d'Étampes, au sujet du prix exagéré du blé, faisant allusion à la mort tragique de M. Simonneau, lors du dernier marché d'Étampes, survenue par suite de sa résistance contre le peuple qui s'y était rendu en foule pour empêcher que le prix du blé ne fût laissé à la discrétion des vendeurs.

4 mars 1792.

Original signé, A. N., D XL 16, n° 74.

514. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les administrateurs du Département de Paris à envoyer dans le département de Seine-et-Oise 600 hommes de gardes nationaux avec 2 pièces de canon pour le rétablissement de l'ordre.

6 mars 1792.

Minute, A. N., C 144, n° 181.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 76; *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 428.

515. — Motion faite à l'Assemblée législative (par Jean Debry) pour qu'indépendamment des indemnités dues à la famille du maire d'Étampes, il fût érigé sur la place principale de cette ville un monument portant cette inscription :

« Érigé au nom de la Loi au magistrat du peuple qui mourut pour elle. »

6 mars 1792.

Minute, A. N., C 144, n° 181.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 78; *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 428.

516. — Décision du Comité d'instruction publique, nommant Jean Debry commissaire chargé de se concerter avec un délégué du Comité des secours publics et de réunir tous les renseignements relatifs à la mort du maire d'Étampes, victime de

son zèle à remplir ses fonctions dans une émeute populaire.

7 mars 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité, A. N., AF<sup>n</sup> I 17, fol. 45.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 141.

517. — Lettre du ministre de l'intérieur au directoire du district d'Étampes, en réponse à sa lettre du 6 mars, déclarant qu'il n'est nullement touché des raisons qui portent ce directoire à s'opposer à l'envoi de troupes à Étampes et qu'il ne doit pas trop consulter les fantaisies de ceux qui ont assassiné ou laissé assassiner leur maire, d'ailleurs que le directoire n'a qu'à s'adresser aux deux commissaires du département de Seine-et-Oise, chargés d'accompagner les troupes.

7 mars 1792 (7 heures du soir).

Original signé, A. N., F<sup>n</sup> 3689<sup>7</sup>.

518. — Lettre du ministre de l'intérieur au directoire du département de Seine-et-Oise au sujet de l'opposition à l'envoi de troupes faite par le directoire du district d'Étampes, donnant au nom du Roi l'ordre le plus formel de ne rien négliger pour rétablir le calme, pour faire punir d'abord les assassins du maire d'Étampes, ensuite les promoteurs des désordres commis.

7 mars 1792, 10 heures du soir.

Minute, A. N., F<sup>n</sup> 3689<sup>7</sup>.

519. — Lettre des commissaires du département de Seine-et-Oise à leurs collègues de Versailles, annonçant que les sections et la municipalité d'Étampes se proposent de les recevoir avec honneur, leurs canons ayant déjà produit leur effet, mais qu'il n'a, paraît-il, été fait aucune

poursuite contre les assassins du maire, quoiqu'ils soient presque tous d'Étampes et connus.

8 mars 1792.  
Copie, A. N., F<sup>7</sup> 3689<sup>7</sup>.

520. — Lettre de M. Challan, procureur général syndic de Seine-et-Oise, au ministre de l'intérieur, envoyant copie de celle des commissaires, et déclarant qu'il y a lieu d'espérer que la présence d'une force imposante ramènera l'ordre par la punition des coupables.

9 mars 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3689<sup>7</sup>.

521. — Procès-verbal de transport de François Huet et de Jacques-Antoine Rouveau, commissaires du département de Seine-et-Oise, assistés de la garde nationale volontaire de Paris et des troupes de ligne, à Étampes, lesquels ont eu le regret de constater les craintes pusillanimes des habitants de cette ville, qui restent cachés chez eux, et la conduite du juge de paix qui n'a pas osé commencer d'instruction au sujet de l'assassinat de M. Simonneau.

9, 10 mars 1792.  
Copie conforme, A. N., D XL 16, n° 74.

522. — Discours prononcé par l'un des commissaires du département de Seine-et-Oise, à la maison commune, lors de l'entrée de la force armée dans Étampes, accusant les habitants d'avoir manqué de courage et ajoutant que leur conduite ultérieure apprendra s'ils méritent encore l'honneur d'être appelés citoyens français.

9 mars 1792.  
Copie signée, A. N., D XL 16, n° 74.

523. — Discours adressé, au nom des corps administratifs réunis de la ville d'Étampes, aux commissaires du département de Seine-et-Oise et aux différents détachements venus à leur suite lors de leur entrée en ladite ville, et manifestant leurs craintes que tout l'appareil militaire déployé n'ait pour objet de maintenir la cherté du blé.

9 mars 1792.  
Copie, A. N., D XL 16, n° 74.

524. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. d'Affry, lieutenant général commandant la 17<sup>e</sup> division, le remerciant de l'envoi de la copie de la lettre écrite le 3 mars par le district d'Étampes pour annoncer ce qui venait de se passer au marché de cette ville.

13 mars 1792.  
Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3689<sup>7</sup>.  
V. la lettre adressée le 3 mars par le district d'Étampes à M. d'Affry, dans les *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 379.

525. — Lettre de Jean Debry, député, au ministre de l'intérieur, lui rappelant qu'il attend les procès-verbaux de l'attentat d'Étampes pour faire le rapport de cette affaire, avec réponse du ministre annonçant l'envoi d'un dossier de 25 pièces (procès-verbaux se trouvant dans ses bureaux).

14, 15 mars 1792.  
Original et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3689<sup>7</sup>.

526. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur le rapport de Jean Debry, l'érection, sur la place du marché à Étampes, d'une pyramide triangulaire avec inscriptions, à l'effet de perpétuer le souvenir de Jacques-Guillaume Simonneau, maire de cette ville, mort le 3 mars 1792, et donnant à la conduite du sieur Sédillon, procureur de la commune d'Étampes, et du citoyen blessé dans la journée du 3 mars, l'éloge mérité par leur dévouement.

18 mars 1792.  
Minute, A. N., C 144, n° 183.  
Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 259; *Archives parlementaires*, t. XL, p. 100.

527. — Lettre de M. Blanchet, habitant d'Étampes, à l'Assemblée législative, déclarant qu'il ne compte plus pour rien les dangers qu'il a courus, ainsi que les blessures qu'il a reçues, lors du massacre de M. Simonneau, son intime ami, et qu'il conservera comme un monument précieux la mention honorable que l'Assemblée a bien voulu faire, le 18 mars, dans son procès-verbal du dévouement qu'il a montré pour la chose publique.

27 mars 1792.  
Original (daté par erreur du 17 mars), A. N., D XL 4, n° 74.

528. — Lettre de la dame Simonneau, veuve du maire d'Étampes, au président de l'Assemblée législative, déclarant refuser la pension qui lui est offerte et vouloir se contenter, ainsi que ses enfants, du monument qui sera élevé à la mémoire de son mari.

30 mars 1792.

Minute, A. N., C 145, n° 191.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 437; *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 14.

529. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin de reconnaître le désintéressement de la famille du sieur Simonneau, que la lettre écrite par sa veuve le 30 mars, sera inscrite sur la base du monument élevé à la mémoire du maire d'Étampes, monument qui devra être érigé dans le délai de deux mois.

31 mars 1792.

Copie, A. N., A 199.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 438; *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 15.

530. — Procès-verbal dressé par Jacques-Antoine Rouveau, commissaire du département de Seine-et-Oise, envoyé de nouveau à Étampes pour suivre les opérations relatives à l'assassinat du maire de cette ville.

2-7 avril 1792.

Copie conforme, A. N., D XL 16, n° 74.

531. — Lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée législative, demandant à transformer en pyramide quadrangulaire la pyramide triangulaire qui doit être élevée à la mémoire de Simonneau, cette modification, nécessitée par l'inscription de la lettre de la veuve Simonneau, devant donner un caractère plus artistique au monument et plus de solidité à la construction.

5 avril 1792.

Original signé, A. N., C 146, n° 213.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 214.

532. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, le mettant au courant de l'instruction de la procédure contre les

auteurs et fauteurs de l'émeute arrivée à Étampes, le 3 mars, et de l'assassinat de M. Simonneau, maire de cette ville, instruction confiée au juge de paix d'Étampes, qui a déjà reçu les déclarations de 150 témoins et décerné des mandats d'amener contre 36 personnes.

7 avril 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 454.

533. — Lettre de M. Gillot, juge de paix d'Étampes, au président de l'Assemblée législative, le priant de faire accélérer la réponse aux questions qu'il a posées au ministre de la justice et qui ont été soumises au Conseil de justice au sujet de son instruction préparatoire relativement à l'attroupement du 3 mars dans lequel M. Simonneau a été massacré.

9 avril 1792.

Original, A. N., D XL 16, n° 74.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 467.

534. — Pétition individuelle présentée au Conseil général de la Commune par un nombre de citoyens soldats de la garde nationale parisienne, demandant l'annonce par la Municipalité d'une cérémonie civique, publique et solennelle en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, et l'ouverture d'une souscription volontaire pour subvenir aux frais de la cérémonie, avec réponse favorable du maire.

21 avril 1792.

Imprimé, A. N., C 199, n° 160<sup>44</sup>.

Non mentionné dans la *Bibliographie* de M. Tourneux.

535. — Pétition des citoyens de la commune de Mauchamp et autres, voisins d'Étampes, déplorant le sort de ceux qui sont confondus avec les assassins du maire d'Étampes, présentée à l'Assemblée législative par Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, et autres délégués.

1<sup>er</sup> mai 1792.

Cette pièce manque dans les papiers du Comité des pétitions et se trouve reproduite dans les *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 635.

536. — Lettre de M. de Montjourdain, commandant du bataillon de Saint-Lazare,

accusant réception de la pétition adressée par M. Haultier, et déclarant que son bataillon adhérera avec chaleur au vœu y exprimé, qui paraît commun à toute la garde nationale.

2 mai 1792.

Original signé, avec imprimé portant cette mention : *Adhéré*, DE MONTJOURDAIN, A. N., F<sup>17</sup> 1692.

537. — Pétition individuelle présentée à l'Assemblée législative par les soldats citoyens de la garde nationale, à l'effet d'autoriser la Commune à rendre, au champ de la Fédération, à la mémoire de Simonneau, maire d'Étampes, les mêmes honneurs que ceux rendus en septembre 1790 aux citoyens morts pour la défense de la loi, et à l'effet d'honorer de sa présence cette cérémonie civique, pétition manuscrite pour le bataillon des Jacobins-Saint-Honoré et imprimée, avec signatures originales, pour les bataillons de : Saint-Eustache, des Carmélites, des Filles-Dieu, des Mathurins, de Bonne-Nouvelle, de Saint-Louis-en-l'Île, des Petits-Pères, du Val-de-Grâce, de Saint-Laurent, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Philippe-du-Roule, de Mauconseil, de Saint-Magloire, des 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de la 6<sup>e</sup> légion.

6 mai 1792.

Original signé et imprimés avec signatures manuscrites, A. N., F<sup>17</sup> 1692.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 273.

538. — Nomination par le Comité d'instruction publique de MM. Quatremère, Lacépède et Baudin, en qualité de commissaires pour préparer le projet de décret relatif aux honneurs à rendre à la mémoire de Simonneau.

7 mai 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité, A. N., AF<sup>1</sup> I 17, fol. 70.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 273.

539. — Rapport et projet de décret sur les honneurs à accorder à la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'É-

tampes, présentés au Comité d'instruction publique par M. Quatremère.

9 mai 1792.

Extrait du registre des rapports et projets de décrets du Comité, A. N., AF<sup>1</sup> I 16, fol. 120.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 284.

*Journal des débats et des décrets*, p. 206-208, n° 229.

540. — Arrêté du Comité d'instruction publique, décidant que tous ses membres assisteront à la cérémonie funèbre en l'honneur de Jacques-Guillaume Simonneau.

9 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, A. N., AF<sup>1</sup> I 17, fol. 71.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 280.

541. — Lettre de M. Palloy au Comité d'instruction publique, offrant des pierres de la Bastille pour élever un monument à la mémoire de Simonneau et demandant à être officiellement admis à participer à la fête funèbre, avec réponse du Comité, portant que c'est au pouvoir exécutif à entrer dans les détails de la cérémonie.

9, 12 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>17</sup> 1692.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 280.

542. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur la pétition d'un grand nombre de citoyens de Paris, qu'une cérémonie nationale aux frais du Trésor public, pour honorer la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, aura lieu le premier dimanche de juin, au Champ de la Fédération; que le sieur Blanchet et la famille de Simonneau seront invités à cette cérémonie, et que l'écharpe du maire d'Étampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon.

12 mai 1792.

Minute, A. N., C 148, n° 231.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VIII, p. 231, 232.

543. — Lettre de M. Sédillon, procureur de la commune d'Étampes, au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret que les quatre officiers municipaux de cette ville n'aient pas été invités comme lui à la fête civique en l'honneur de M. Simonneau, déclarant qu'ils se trouvaient sur la place du Marché, le jour de l'assassinat, et qu'ils ont fait preuve d'un égal courage.

15 mai 1792.

Original signé, A. N., C 149, n° 243.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 3.

544. — Lettre des administrateurs du Directoire du Département de Paris à la section de la Bibliothèque, envoyant des exemplaires de l'ordre et de la marche de la fête décrétée à la mémoire de M. Simonneau.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 38.

V. dans les *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 359, le programme arrêté par le Directoire du Département de Paris, pour la fête décrétée par l'Assemblée nationale, le 18 mars 1792, à la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, mort à son poste pour la défense de la loi.

545. — Lettre du Directoire du Département au président de l'Assemblée législative, lui annonçant que toutes les dispositions pour la fête décrétée à la mémoire de Simonneau sont prises, et le priant de lui faire savoir si le cortège devra attendre la députation de l'Assemblée pour se mettre en marche, ou s'il la recevra à la place Louis XV.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original, A. N., C 152, n° 270<sup>s</sup>.

546. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, au président de l'Assemblée législative, le prévenant que le Directoire aura soin d'avertir la députation de l'Assemblée au moment où le cortège sera disposé pour la recevoir.

2 juin 1792.

Original, A. N., C 152, n° 270<sup>s</sup>.

547. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le cortège de la fête préparée

en l'honneur de Simonneau recevra la députation de l'Assemblée nationale à la place Louis XV, avec la liste des membres devant composer la députation.

2 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>I</sup> 59, fol. 4429.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 469.

548. — Jugement du tribunal criminel de Seine-et-Oise, condamnant à la peine de mort Henri Gérard, ancien garde-chasse, et Gabriel Baudet, charretier, pour leur participation à l'assassinat de Simonneau, maire d'Étampes, et huit autres inculpés à l'emprisonnement.

22 juillet 1792.

Original, Arch. du greffe du tribunal de Versailles.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 375, note VII.

549. — Lettre de M<sup>me</sup> veuve Simonneau au président de l'Assemblée législative, démentant le bruit accrédité par les journaux qu'elle avait été à la barre de la Commune de Paris solliciter la grâce des assassins de son mari, et déclarant qu'elle ne se serait jamais hasardée à faire une pareille démarche, aussi contraire à ses devoirs qu'aux principes de l'ordre social.

21 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 358.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 377.

550. — Lettre des commissaires de la Commune de Paris, écrite d'Étampes, annonçant que les soldats sous les ordres de Fournier ont élargi à Étampes les prisonniers y détenus à l'occasion de l'affaire Simonneau, à l'exception d'un seul, qui avait l'épaule marquée.

7 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3689<sup>7</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 377.

551. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par les citoyens des environs d'Étampes, accompagnés des commissaires municipaux de Paris, à l'effet d'obtenir des secours en faveur des citoyens infortunés qui ont recouvré leur liberté, mais

qu'une longue captivité a réduits au dénuement.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 378.

552. — Réception par le Conseil général de la Commune de Paris de la députation de la ville d'Étampes, qui est venue présenter « les malheureuses victimes de la

cabale des importants et des accapareurs », et nomination par le même Conseil de deux commissaires chargés de se transporter à l'Assemblée législative pour solliciter de sa justice des secours pour des malheureux dans le plus pressant besoin.

9 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., C 166, n° 399.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 378.

### § 19. — Formation d'un camp sous Paris (8 juin 1792). Pétition dite des 8,000.

553. — Exposé par M. Joseph Servan, ministre de la guerre, d'un projet de former un camp à Paris, composé de 5 hommes de chaque canton, qui se réuniraient à l'époque du 14 juillet et qui, après quelques mois d'exercices militaires, seraient envoyés aux frontières.

4 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 256; copie, Arch. hist. de la guerre.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 550.

554. — Décision du Comité militaire, arrêtant les bases du rapport touchant la proposition du ministre de la guerre, et lecture par M. Coustard, membre du Comité, du projet de décret relatif au rassemblement de 20,000 hommes sous les murs de Paris, conformément aux principes adoptés par le Comité le 5 juin.

4-7 juin 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, A. N., AF I 5, n° 23.

555. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la force armée sera augmentée de 20,000 hommes, pris dans chaque département proportionnellement à la population, lesquels se réuniront à Paris pour le 14 juillet prochain.

8 juin 1792.

Minute signée par de Cazes, rapporteur du Comité de division, A. N., C 150, n° 259.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 701.

556. — Dénonciation par les citoyens de garde près l'Assemblée nationale de l'envoi au bataillon des Petits-Augustins d'un projet d'adresse, à l'effet d'obtenir le rapport du décret qui fixe auprès de Paris un rassemblement de 20,000 hommes, avec dépôt d'un exemplaire imprimé de cette adresse.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 21.

557. — Décret de l'Assemblée législative, mandant à sa barre le Commandant général de service de la garde nationale, pour donner des éclaircissements sur le projet de pétition présentée à l'ordre aux divers bataillons de la garde nationale parisienne, avec invitation de la signer et d'en porter le lendemain des exemplaires au secrétariat de l'état-major.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 256.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 27.

558. — Déclaration faite à la barre de l'Assemblée législative par le Commandant général de la garde nationale, portant qu'à la suite de la proposition du ministre de la guerre, il y a eu de la fermentation et de l'inquiétude dans la garde nationale parisienne, qui a cru voir l'intention de lui retirer ses canons et qui doit présenter à

ce sujet, au Corps législatif, une pétition, dont le caractère sera individuel et dont les chefs ne se sont aucunement mêlés.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 44.

559. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant aux Comités réunis de législation et de surveillance l'examen des faits dénoncés à l'Assemblée et les éclaircissements donnés par le Commandant général sur la pétition de la garde nationale.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 48.

560. — Procès-verbal du comité de la section du Faubourg-Montmartre, prenant acte des déclarations de nombreux citoyens à l'effet de désavouer les signatures par eux apposées au bas d'une pétition imprimée, que l'état-major général de la garde nationale faisait colporter de porte en porte par les tambours, et décidant que MM. Pétion et Dusaulx, député, seraient chargés de prévenir le Corps législatif des menées de l'état-major.

9 juin 1792.

Copies (2 p.), *A. N.*, D III 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 55.

561. — Arrêté de la section du Louvre, improuvant la pétition remise sur son bureau afin d'obtenir de l'Assemblée législative le retrait du décret du 8 juin relativement à la formation d'un corps de garde nationale de 20,000 hommes.

9 juin 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 65.

562. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par la section du Théâtre-Français, sur l'heureuse formation d'un camp de 20,000 hommes près Paris, déclarant repousser, comme indignes de l'Assemblée et injurieux pour leurs frères

des départements, les soupçons provoqués par ce rassemblement.

9 juin 1792.

Original signé de Lebois, Momoro, Chauvette, et imprimé avec corrections manuscrites (2 p.), *A. N.*, C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 67.

563. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, dénonçant le ministre de la guerre et sollicitant contre lui un décret d'accusation pour avoir compromis la sûreté publique et violé la Constitution en proposant de former au nord de la capitale une armée de 20,000 hommes, prise parmi les citoyens de tous les départements, avec plaidoyer en faveur de la garde nationale parisienne.

10 juin 1792.

Original portant 13 signatures et en tête celle de Georges Vasselin, *A. N.*, D III 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 61.

564. — Adresse individuelle des citoyens soldats de la garde nationale parisienne à l'Assemblée législative, demandant le rapport du décret sur la formation du camp de 20,000 hommes, provoqué par le ministre de la guerre.

10 juin 1792.

Imprimé, revêtu des signatures de la compagnie de grenadiers du 7<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, avec mention du renvoi aux Comités de législation et de surveillance, *A. N.*, D III 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 21.

565. — Avis imprimé accompagnant la remise d'exemplaires de l'adresse à l'Assemblée législative pour recueillir les signatures des citoyens de chaque bataillon.

Sans date (10 juin 1792).

Imprimé *A. N.*, D III 232.

Exemplaire adressé à M. Curtius, avec prière de renvoyer les exemplaires signés à M. Guyon, adjudant général, rue Chapon.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 21.

566. — Adresse individuelle de plusieurs citoyens soldats du bataillon de Saint-Magloire au Corps législatif, le mettant en garde contre l'adresse qui va lui être présentée et qui n'est pas l'expression unanime des sentiments de la garde

nationale de Paris, et se réjouissant de l'arrivée prochaine des 20,000 patriotes opposés à la cohorte de brigands qui dénature les intentions du ministre de la guerre.

10 juin 1792.

Original signé, A. N., D III, 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 67.

567. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant aux Comités de législation et de surveillance réunis l'examen de la pétition présentée par des citoyens de la garde nationale, afin d'arriver à connaître les auteurs des manœuvres coupables et intrigues criminelles qui ont égaré l'opinion.

10 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 64.

568. — Lettre du sieur Thevenin, sergent de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, déclarant qu'il n'a signé la pétition que sur l'injonction de son capitaine et parce qu'on voulait retirer leurs canons.

10 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

569. — Lettre du sieur Salmon, soldat citoyen depuis le 14 juillet 1789, section des Tuileries, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a signé inconsidérément la pétition dirigée contre le ministre de la guerre, ayant entendu dire par ses camarades du bataillon qu'elle ne contenait rien de contraire à la Constitution.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 80.

570. — Déclaration adressée au président de l'Assemblée législative par le sieur Peyrard, portant que des gardes nationaux ont fait signer par la femme du sieur Gautier, marchand de tableaux, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, une pétition contre le décret relatif au camp des 20,000 hommes, sur l'assurance que la pétition était contre les aristocrates.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 78.

571. — Lettre du sieur Deville, commandant du bataillon de Saint-Laurent, au président de l'Assemblée législative, désavouant, au nom de son bataillon, l'adresse des citoyens soldats de la garde nationale, qui demandait le retrait du décret provoqué par le ministre de la guerre, décret blessant pour la garde nationale parisienne.

11 juin 1792.

Original avec adresse et lettre-circulaire imprimées (3 p.), A. N., C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 84, 85.

572. — Lettre du sieur Bouveyron, citoyen actif, au président de l'Assemblée législative, déclarant que, dans la section de Montmorency, on a recueilli les signatures de nombre d'ouvriers qui ne font point de service de volontaires dans la garde nationale.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 96.

573. — Déclaration du sieur Louis-Adjutor Doucet, volontaire du 2<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, portant qu'il regrette d'avoir signé, le 10 juin, une pétition injurieuse pour ses frères d'armes des départements et qui a causé du scandale dans tout Paris.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 96.

574. — Lettre des sieurs Huot et Laborde, citoyens soldats, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'ils n'ont signé la pétition relative au camp des 20,000 hommes que dans la crainte de passer pour mauvais soldats, et joignant 25 livres à leur rétractation pour acheter un fusil destiné à l'un des 20,000 patriotes de la Fédération.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 96.

575. — Lettre du sieur Chaumont, volontaire au bataillon des Carmélites, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a signé à l'instigation de

M. Villemens, son capitaine, l'adresse relative à la levée de 20,000 hommes qui tendait, au dire de cet officier, à faire désarmer et avilir la garde nationale, et envoyant sa rétractation.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 96.

576. — Adresse de la section de la Croix-Rouge à l'Assemblée législative, désavouant la pétition contre le décret rendu sur la proposition d'un ministre patriote, pétition impudemment colportée par de vils intrigants, et affirmant qu'il lui tarde de recevoir ses frères des départements et de jurer avec eux sur l'autel de la patrie une guerre éternelle à tous les conspirateurs.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 100.

577. — Lettre du sieur Benoît, chasseur volontaire du 5<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, le priant de considérer comme nulle et non avenue la signature qu'il a apposée à la pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 124.

578. — Adresse de citoyens de la garde nationale parisienne à l'Assemblée législative, protestant contre les menées de certains malintentionnés qui s'assemblent dans un des angles du Palais-Royal et qui cherchent à égarer leurs frères d'armes pour faire rapporter le décret relatif à la formation salutaire d'un camp de 20,000 gardes nationaux entre Paris et Compiègne.

Sans date (11 juin 1792).

Original revêtu de nombreuses signatures, notamment de celle d'Hassenfratz, A. N., C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 80.

579. — Lettre du sieur Dommange, sous-lieutenant au bataillon des Feuillants, au président de l'Assemblée législative, confessant l'erreur qu'il avait commise en si-

gnant l'infamale pétition dirigée contre le ministre de la guerre et le maire de Paris au sujet du décret du camp des 20,000 hommes.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Le Logographe*, journal national, numéro du 14 juin 1792, p. 681.

580. — Déclaration du sieur Vermot jeune, sellier, de la section de la Place-Vendôme, faite au Comité de surveillance de l'Assemblée législative, à l'effet de révoquer la signature qu'il avait mise au bas d'une pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes, pétition qui lui avait été présentée par le sieur Vereux, tambour de la compagnie de grenadiers du bataillon des Jacobins-Saint-Honoré.

11 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

581. — Lettre du sieur Jouguet, soldat citoyen du 7<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, déclarant que c'est par surprise qu'il a apposé sa signature au bas de la pétition des prétendus 8,000 gardes nationaux, qui sont à peine au nombre de 200, les autres ne faisant point partie de la garde nationale.

Sans date (11 juin 1792).

Minute, A. N., C 152, n° 268.

582. — Adresse des citoyens de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, présentée par Xavier Audouin, aumônier de la garde nationale, orateur de la députation, appelant de tous leurs vœux leurs frères des départements et exprimant le regret que leurs amis des troupes de ligne ne puissent assister à leur prestation de serment.

12 juin 1792.

Imprimé, A. N., C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 126.

583. — Adresse des citoyens de la section de Henri IV à l'Assemblée législative, assurant qu'ils sont prêts à recevoir leurs frères des départements, qu'ils voleront à leur rencontre, que leurs maisons, comme leurs cœurs, seront ouvertes aux gardes

nationaux des départements, et qu'ils prêteront avec eux le serment de vivre libres ou mourir.

12 juin 1792.

Original signé avec mention de rétractation des signatures primitivement données, *A. N.*, C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 104.

584. — Lettre du sieur Marigny, sergent du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a été induit en erreur en signant la pétition contre la formation du camp des 20,000 hommes, et envoyant sa rétractation.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 104.

585. — Lettre du sieur de Lannoy, capitaine commandant la compagnie de canonniers du bataillon de Sorbonne, exprimant ses regrets d'avoir signé, sans l'avoir lue, étant alors malade dans son lit, la pétition contre le camp des 20,000 hommes, qui lui avait été présentée de la part de l'adjutant du bataillon.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

586. — Lettre du sieur Alexandre Herrmann, caporal des grenadiers du bataillon du Petit-Saint-Antoine, au président de l'Assemblée législative, déclarant, tant en son nom qu'en celui de neuf de ses camarades se trouvant avec lui au corps-de-garde, qu'ils ont aveuglément signé la pétition qui leur a été présentée au nom de l'état-major, et rétractant leurs signatures.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

587. — Lettre du sieur Vincent, portedrapeau, et de treize autres volontaires du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, à l'Assemblée législative, désavouant les signatures apposées sur la pétition présentée le samedi précédent, le sieur Vincent n'ayant signé que pour être agréable à M. Julienne, son capitaine.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

588. — Lettre du ministre de la guerre au président de la section du Théâtre-Français, le priant de remercier les citoyens de cette section pour les témoignages flatteurs qu'il en a reçus à l'occasion de la levée de 20,000 hommes ayant pour but de veiller à la sûreté de Paris.

12 juin 1792.

Minute, Arch. hist. guerre. Corr<sup>e</sup> générale (dossier du 14 mai).

589. — Lettre des volontaires du bataillon de Sorbonne au président de l'Assemblée législative, à l'effet de rétracter les signatures qui leur ont été arrachées par l'aristocratie de l'état-major, dans la croyance erronée qu'on devait ôter à la garde nationale une pièce de canon par bataillon.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

590. — Lettre du sieur Debuy, volontaire du bataillon de Saint-Roch, au président de l'Assemblée législative, déclarant avoir été induit en erreur et avoir signé la pétition du 40 juin dans la conviction qu'on allait enlever les canons de la garde nationale et la désarmer.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 126.

591. — Lettre de trois citoyens du bataillon de Saint-André-des-Arts au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'ils rétractent leurs signatures et qu'ils recevront avec le plus grand plaisir leurs frères d'armes des départements.

12 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

592. — Délibération du conseil de discipline du 3<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, l'un des trois du Faubourg-Saint-Antoine, constatant qu'aucune des adresses imprimées, remises, au nom de l'état-major de la garde nationale, par l'adjutant du bataillon des Blancs-Manteaux, n'avait été signée par les citoyens de leur bataillon, lesquels sont prêts à combattre les en-

nemis de la liberté avec leurs frères d'armes des départements.

12 juin 1792.

Extrait conforme, A. N., D III 232.

593. — Lettre du sieur Lequerme, grenadier du bataillon de Saint-Eustache, au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret d'avoir signé une pétition promouée dans les sections contre le décret relatif à la formation d'un camp de 20,000 hommes autour de Paris.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

594. — Lettre du sieur Champeaux, soldat-citoyen, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'en son absence des citoyens, se disant du bataillon du Théâtre-Français, ont surpris la signature de sa femme, dans le criminel dessein de s'opposer à la venue des 20,000 hommes à Paris.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

595. — Lettre du sieur Calet, canonnier volontaire du 3<sup>e</sup> bataillon, 5<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, reconnaissant avoir signé par surprise la pétition qui lui a été présentée le dimanche précédent, et envoyant sa rétractation.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

596. — Lettre des sieurs Jacquet et Brunet, chasseurs du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont donné leurs signatures à la pétition présentée le dimanche précédent, au sujet du camp des 20,000 hommes, parce qu'ils croyaient devoir partager les inquiétudes de leurs compagnons d'armes sur ce rassemblement, mais qu'ils se rétractent et verront arriver avec plaisir leurs frères des départements.

12 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

597. — Déclaration faite au Comité de surveillance de l'Assemblée législative par

le sieur Jean-Baptiste Brullé, garçon de bureau, constatant qu'il a signé la pétition qui tendait à faire rapporter le décret concernant le camp des 20,000 hommes sur les instances pressantes du sieur Morin, marchand de vins en gros, officier de la garde nationale parisienne, ajoutant qu'il rétracte sa signature et dénonce le sieur Morin comme perturbateur du repos public.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

598. — Adresse du sieur Tribout, citoyen de la section du Jardin-des-Plantes, volontaire du 10<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, à l'Assemblée législative, faisant l'aveu public de l'erreur dans laquelle il est tombé en apposant sa signature à la pétition contre la formation d'un corps de 20,000 hommes, et exprimant le vœu qu'une nouvelle Fédération soit le pacte éternel de la réunion de tous les Français, avec lettre demandant son admission à la barre.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

599. — Adresse des citoyens de la section du Palais-Royal, joints à ceux du bataillon des Petits-Augustins, à l'Assemblée législative, s'élevant contre la pétition présentée le 10 juin, comme étant le fruit de l'intrigue et de la scélératesse des uns, de l'ignorance et de la faiblesse des autres, et réclamant le licenciement de l'état-major de la garde nationale, qui a provoqué cette pétition, et qui est pour le moins aussi corrompu que l'ancienne garde du Roi.

12 juin 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures motivées, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 126.

600. — Lettre du sieur Callières de l'Étang, instituteur du corps des braves vétérans et leur commandant en chef, au président de l'Assemblée législative, voyant une nouvelle trahison et une nouvelle ingérence du Comité autrichien dans les adresses répandues par l'état-major de la garde nationale pour faire rapporter l'ex-

cellent décret des 20,000 hommes, dont le corps des vétérans aurait félicité l'Assemblée s'il avait pu être réuni à temps.

13 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

601. — Lettre d'Étienne Sandhomme et de trois autres citoyens libres de la section de Louis XIV au président de l'Assemblée législative, désavouant formellement l'adhésion qu'ils ont donnée à la pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes, adhésion surprise à leur bonne foi.

13 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

602. — Lettre des sieurs Duruisseau et Dumoutier, sergent et caporal du bataillon de Saint-Jacques, au président du Comité des Douze de l'Assemblée législative, priant d'annuler leurs signatures apposées au bas de la pétition de la section de l'Observatoire, présentée le 10 juin, ayant été abusés par la confiance qu'ils avaient dans leurs chefs.

13 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

603. — Lettre des sieurs Laurent père et fils au président de l'Assemblée législative, reconnaissant l'erreur qu'ils ont commise en signant une pétition « fabriquée dans le cabinet de la plus puante aristocratie », et se couvrant du patronage des plus dignes magistrats de la capitale, « crime digne de la guillotine ».

13 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

604. — Lettre du sieur Tabuit, chasseur volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, déclarant rétracter la signature qu'il a donnée par surprise et rougir de son erreur.

14 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 221.

605. — Lettre du sieur Ducamp au président de l'Assemblée législative, faisant connaître le remords qu'il éprouve de-

puis qu'il a signé la malheureuse adresse contre le décret de la formation du camp des 20,000 hommes.

14 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 221.

606. — Lettre du sieur Jacquemin, orfèvre-joaillier, garde national de la section du Marché-des-Innocents, au président de l'Assemblée législative, le priant de faire biffer son nom et celui de son neveu au bas de la pétition contre la formation du camp des 20,000 hommes.

14 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 221.

607. — Procès-verbal de la section de la Fontaine-Montmorency, donnant son adhésion aux sentiments exprimés par M. Jeannin, commandant en chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, chargeant une députation de féliciter l'Assemblée nationale de son décret relatif au rassemblement de 20,000 hommes, arrêtant de porter le deuil pendant trois jours en raison de la mort de M. de Gouvion et regrettant le renvoi des ministres, avec lettre de M. Vallé, président de la section.

14, 15 janvier 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 225.

608. — Lettre du sieur Delacroix, fabricant de gaze, rue Saint-Denis, au président de l'Assemblée législative, rétractant la signature par lui donnée pour adhérer à la pétition hostile à l'établissement d'un camp sous Paris, envoyant un assignat de 60 livres pour contribuer à l'armement d'un des soldats et prenant l'engagement de le loger et de le nourrir tant que le camp sera sous Paris.

15 juin 1792.

Original, A. N., D III 376.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 226.

609. — Lettre du sieur Poirier, soldat volontaire du bataillon de la section de Montreuil, au président de l'Assemblée législative, retirant la signature qu'il avait

donnée par erreur au bas de la pétition relative au camp des 20,000 hommes.

15 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 221.

610. — Adresse des volontaires du bataillon des Carmes à l'Assemblée législative, présentant les regrets sincères de ceux de leurs camarades qui se sont laissés entraîner et ont signé la dangereuse pétition contre le camp fédératif de 20,000 hommes, et jurant de n'employer leurs armes que pour la destruction des tyrans et le maintien de la Constitution.

15 juin 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 237.

611. — Lettre de M. Suret, capitaine au bataillon de Saint-Jacques, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a signé avec trop de précipitation la pétition insidieuse faite au nom de la garde nationale parisienne contre le camp des 20,000 hommes, et qu'il a été cruellement trompé.

15 juin 1792.

Original, *A. N.*, C 152, n° 268.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 256.

612. — Lettre du sieur Jault, sergent volontaire de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Bonne-Nouvelle, au président de l'Assemblée législative, protestant contre l'infâme pétition des 8,000, que la perfidie de l'état-major de la garde nationale fait colporter dans la ville.

15 juin 1792.

Original, *A. N.*, D III 232.

613. — Lettre du sieur Leroy, grenadier de la section du Théâtre-Français, au président de l'Assemblée législative, désavouant la pétition inconstitutionnelle, inventée par les ennemis de l'ordre et du bien public, qu'un de ses officiers lui avait fait signer.

15 juin 1792.

Original, *A. N.*, D III 232.

614. — Lettre de volontaires du bataillon de Saint-Merry au président de

l'Assemblée législative, désavouant formellement les signatures qui leur ont été extorquées et qu'ils ont apposées au bas d'une pétition relative au nouveau corps d'armée qui doit camper près de la capitale.

15 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

615. — Déclaration du sieur Laurent Greverath, grenadier volontaire du bataillon de la Croix-Rouge, reçue au Comité de surveillance de l'Assemblée législative, constatant qu'il n'a signé la pétition contre le camp des 20,000 hommes que par les insinuations perfides du nommé Raymond, tambour de sa compagnie, qui avait laissé à entendre qu'on enlèverait les canons de la garde nationale et que l'arrivée de ces 20,000 hommes causerait une cherté extraordinaire.

15 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

616. — Lettre du sieur Perois au président de l'Assemblée législative, faisant connaître qu'il a été induit en erreur, en signant une pétition contraire au décret sur l'organisation du camp des 20,000 hommes, et qu'il retire sa signature.

15 juin 1792.

Original, *A. N.*, D III 232.

617. — Protestation de Jean Escabasse, horloger, et de Charles-François Benoist, teinturier, reçue par Pierre-André Coffinhal, commissaire de police de la section de l'Île-Saint-Louis, au sujet de la pétition dite vulgairement des 8,000 qui leur a été présentée par le sieur Bourdon, capitaine de la section de l'Île, lequel a surpris leur bonne foi, en leur faisant croire qu'il était chargé par la Municipalité de faire signer cette pétition par tous les citoyens de la section.

15 juin 1792.

Extrait signé, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 454.

618. — Lettre de Dumouriez à Louis XVI montrant l'urgence de sanctionner le décret des 20,000 hommes et celui contre les prêtres, et déclarant qu'il donnera sa démission si le Roi n'adopte pas dès le len-

demain matin cette mesure et ne s'arrête pas au seul parti qu'exige la terrible crise qui agite le royaume et surtout Paris, et qui paralyse tous les pouvoirs.

15 juin 1792 (10 heures du soir).

Original signé, A. N., C 187, dos. 135, n° 39.

619. — Réflexions sur la nécessité de sanctionner le décret contre les prêtres insermentés et celui qui ordonne la formation d'un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris.

Sans date (vers le 15 juin 1792).

Minute, A. N., C 185, n° 450.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 148, n° 272.

620. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par 20 commissaires de la section de la Fontaine-de-Grenelle, en vertu d'un arrêté de cette section, qui improuve formellement et voue à l'indignation, au mépris public, la pétition incivique autant qu'inconstitutionnelle de prétendus 8,000 gardes nationaux.

15, 16 juin 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), A. N., D III 232.

621. — Déclarations des sieurs Jean-Baptiste Tartivot, J.-Nicolas Bertrand, Huet, Guillaeraut, Lumière père et fils, gardes nationaux du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, à l'effet de rétracter leurs signatures mises à la pétition qui leur a été présentée, signatures extorquées par mauvaise foi.

15, 16 juin 1792.

Originaux signés (6 p.), A. N., D III 232.

622. — Lettre du sieur Rives, volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, au maire de Paris, à l'effet de rétracter la signature qu'il a donnée contre la formation du camp des 20,000 hommes, invoquant comme excuse qu'il a été trompé tant de fois par le pouvoir exécutif et ses agents, les ministres, avec lettre d'envoi de M. Pétion au président de l'Assemblée législative.

15, 18 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D III 232.

623. — Adresse de la section de Mauconseil à l'Assemblée législative, dénonçant la conduite anticivique et scandaleuse de l'état-major de la garde parisienne, qui a fait imprimer et distribuer dans les 60 bataillons la pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes, demandant sa destitution, ainsi que l'arrestation et l'envoi à Orléans de ceux qui ont essayé de faire fléchir la loi sous l'effort des bayonnettes.

16 juin 1792.

Extrait du registre des délibérations de la section, A. N., D III 232.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 330.

624. — Lettre du sieur Giraud aîné, citoyen de la section des Thermes-de-Julien, au président de l'Assemblée législative, exprimant ses regrets de la faute qu'il a commise en donnant sa signature contre le décret du camp des 20,000 hommes, et jurant de défendre la Constitution jusqu'à la dernière goutte de son sang.

16 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

625. — Lettre du sieur Leroux, canonier du 3<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, à l'Assemblée législative, déclarant qu'il regrette d'avoir signé, sans la lire, la pétition qu'on est venu lui apporter à 9 heures du soir.

16 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

626. — Lettre du sieur Quivreux, caporal de la garde nationale, au président de l'Assemblée législative, avouant qu'il n'a vu dans la pétition présentée de la part de l'état-major que le passage ayant trait à la conservation des canons et des armes.

16 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

627. — Déclaration du sieur Jacques-Étienne Baschet, caporal au bataillon de Sorbonne, portant que sa signature, apposée à la pétition des 8,000, a été surprise par les moyens les plus mensongers et les plus criminels.

16 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

628. — Lettre du sieur Pinault, sergent des grenadiers du 10<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, envoyant sa rétractation de la signature qu'il a mise au bas de la pétition des 8,000, égaré par le bruit calomnieux qu'avait répandu l'état-major, afin de faire croire que leurs canons devaient être enlevés pour armer leurs frères des départements.

17 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

629. — Adresse du sieur Simonet, sous-lieutenant des chasseurs du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, à l'Assemblée législative, reconnaissant avoir été induit en erreur par les officiers supérieurs du bataillon de Sainte-Opportune, qui ont répandu le bruit que le décret sur le camp des 20,000 hommes tendait à les désarmer et à enlever leurs canons, et demandant la réélection de l'état-major, la réduction à 48 des 60 bataillons de la garde parisienne et la rentrée des gardes-françaises.

17 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

630. — Pétition individuelle de la section des Lombards à l'Assemblée législative, l'invitant à décréter d'accusation les auteurs, instigateurs, imprimeurs et distributeurs de la perfide pétition colportée dans chaque bataillon, de maison en maison, de porte en porte, par des gens qui tiennent les propos les plus incendiaires et les plus mensongers, et demandant le licenciement de l'état-major de la garde nationale parisienne.

17 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 329.

631. — Lettres des sieurs P.-F. Sabarot, volontaire du bataillon des Champs-Élysées, et Méhasse, volontaire du bataillon des Cordeliers, au président de l'Assemblée législative, envoyant leur rétractation de la pétition des 8,000, et adhérant au projet de formation du camp des 20,000 hommes, avec d'autant plus d'ardeur qu'il est improuvé par les ennemis de la Révolution.

18 juin 1792.

Originaux (2 p.), A. N., D III 232.

632. — Lettre du sieur d'Aldringen, charron, canonnier du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, à l'effet de désavouer sa signature mise au bas d'une pétition présentée par M. Brelan, adjudant des canonniers, au nom de l'état-major de la garde nationale, qui lui a fait croire que le dessein de l'Assemblée était de leur enlever leurs canons.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

633. — Lettre du sieur Valentin, citoyen actif de la section de la Fontaine-Montmorency, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il regarde comme nulle et non avenue sa signature au bas de la pétition contre le camp des 20,000 hommes, qui lui avait été apportée, de la part de ses supérieurs, par le tambour de la section, et qu'il avait signée sans la lire.

18 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

634. — Lettre du sieur Schouler, sergent du bataillon des Quatre-Nations, au président de l'Assemblée législative, envoyant sa rétractation et reconnaissant avoir signé, sans la lire et sans y réfléchir, une pétition au Corps législatif couverte de signatures.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

635. — Lettre du sieur Quihaut, capitaine au bataillon de la section de la Place-Royale, au président de l'Assemblée législative, confessant qu'il est du nombre de ceux qui, entraînés par des suggestions perfides, ont signé l'odieuse pétition contre le camp des 20,000 hommes, et qu'il se croirait noté d'infamie s'il ne retirait pas sa signature.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

636. — Lettre du sieur Levasseur, capitaine des grenadiers du 7<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, exprimant sa douleur d'avoir signé une pétition « fabriquée dans les ténèbres par les intrigues de l'aristocratie », s'étant laissé induire en erreur par le

commandant de son bataillon, et déclarant que ses grenadiers professent les mêmes sentiments que lui.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

637. — Lettre du sieur Heint, négociant, au président de l'Assemblée législative, à l'effet de désavouer la signature par lui mise sans réflexion au bas d'une pétition que lui avait présentée un citoyen de la place des Victoires.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

638. — Lettre de M. Jouenne de Lonchamps, du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, au président de l'Assemblée législative, le priant de regarder comme non avenue sa signature sur la pétition qui lui avait été présentée au bataillon de Saint-André-des-Arts contre le décret ordonnant la levée de 20,000 hommes.

18 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

639. — Lettre du sieur Robin, citoyen de la section du Roule, au président de l'Assemblée législative, déclarant adhérer au décret pour la formation du camp des 20,000 hommes et désavouer la pétition qu'il avait signée, dans la conviction qu'on voulait désarmer la garde nationale et s'emparer de ses canons.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

640. — Lettre du sieur Moequeris, négociant, rue Saint-André-des-Arts, du bataillon des Cordeliers, au président de l'Assemblée législative, envoyant sa rétractation et exprimant le vœu que tous ses frères d'armes, induits en erreur comme lui, imitent son exemple.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

641. — Lettre du sieur N.-L. Oudin, soldat-citoyen, au président de l'Assem-

blée législative, l'informant qu'il retire sa signature de l'adresse du bataillon des Carmélites, supposée être la même que celle des 8,000.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

642. — Lettre des sieurs Bara et Bernier, citoyens de la section de Bonne-Nouvelle, au président de l'Assemblée législative, envoyant la rétractation des signatures qu'ils avaient apposées à une pétition où l'on demandait la conservation de la totalité de leurs canons, sur le bruit répandu qu'on devait leur en retirer la moitié.

18 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

643. — Lettre des sieurs Hubert, adjudant du bataillon de Saint-Lazare, et Gade, adjudant du bataillon de Saint-Joseph, au président de l'Assemblée législative, déclarant que, s'ils avaient signé l'adresse relative au camp des 20,000 hommes, c'est qu'on leur avait fait entendre que l'on demanderait à chaque bataillon de l'armée parisienne partie de son artillerie pour ce nouveau camp.

18 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

644. — Lettre des sieurs Bouin, Pierre-Charles Loyer et Cordier, volontaires du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, rétractant les signatures qu'ils ont données au bas de la pétition présentée au nom de 8,000 citoyens de Paris, et proclamant que, si l'on peut surprendre leurs signatures, l'on n'égèrera jamais leurs cœurs.

18 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

645. — Déclaration de la compagnie des chasseurs du bataillon de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, portant qu'ils ont été séduits par des manœuvres inconstitutionnelles lorsqu'ils ont signé la pétition contre la formation du camp des 20,000 hommes, avec déclaration personnelle du sieur Langlois, capitaine desdits chasseurs,

ajoutant qu'ils ont bien pu être égarés par le bruit qu'on allait prendre leurs canons.

18 juin 1792.

Original, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

646. — Lettre du sieur Clamaron aîné, employé aux postes, volontaire du bataillon de Saint-Martin-des-Champs, au président de l'Assemblée législative, retirant la signature qu'il avait apposée au bas de la pétition contre le camp des 20,000 hommes, sans avoir eu le temps de la parcourir, et renouvelant son serment civique.

18 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 362.

647. — Adresse du sieur Chavard, citoyen de la section des Innocents, à l'Assemblée législative, demandant le licenciement de l'état-major de la garde nationale, qui avait égaré les citoyens en faisant présenter une pétition si généralement improuvée par les sections, et blâmant le renvoi arbitraire des ministres patriotes, avec lettre d'envoi.

18 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 364.

648. — Lettre du sieur Lebeufve, capitaine à la suite du 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie, soldat du bataillon des Pères-de-Nazareth, au président de l'Assemblée législative, protestant contre la signature qu'il a donnée par surprise au bas de l'adresse ou pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes, pétition cachant des projets odieux.

18 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

649. — Adresse de François-Antoine Bourdon, capitaine de la garde nationale, et de plusieurs citoyens de la section de l'Île-Saint-Louis, à l'Assemblée législative, désavouant la pétition que leur a fait signer l'état-major, avec déclaration faite à ce sujet par le sieur Bourdon devant Pierre-André Coffinhal, commissaire de police de la section de l'Île.

18, 19 juin 1792.

Original signé et extrait (2 p.), *A. N.*, D III 232.

650. — Rétractation par le sieur Jacquemin, orfèvre, garde national de la section de Montmorency, de sa signature contre la création du camp des 20,000 hommes, adressée au président de l'Assemblée législative.

19 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

651. — Lettre du sieur Lauranson, capitaine des chasseurs volontaires du bataillon des Carnélites, au président de l'Assemblée législative, désapprouvant la pétition contre la formation du camp des 20,000 hommes, pétition qu'il regarde comme inconstitutionnelle et attentatoire à la liberté.

19 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

652. — Lettre du sieur Gérard, soldat volontaire du bataillon des Quatre-Nations, au président de l'Assemblée législative, rétractant la signature qu'il a donnée contre l'établissement du camp de 20,000 hommes aux environs de Paris.

19 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 232.

653. — Déclaration de citoyens de la section du Roi-de-Sicile, adressée au président de l'Assemblée législative, portant que l'on a surpris leur signature, en leur faisant entendre qu'on voulait retirer les canons de toutes les sections de Paris et mettre les citoyens hors d'état de se défendre en cas d'attaque, et priant d'accepter leur rétractation sincère.

19 juin 1792.

Original, *A. N.*, D III 232.

654. — Déclaration des sieurs de Vergès et Roland, du bataillon des Filles-Dieu, à l'Assemblée législative, constatant qu'ils ont été indignement trompés par l'état-major, lorsqu'ils ont signé la pétition contre le camp des 20,000 hommes, et désavouant leurs signatures.

19 juin 1792.

Original signé, D III 232.

655. — Lettre du sieur Lelièvre, sous-lieutenant du 10<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion,

au président de l'Assemblée législative, retirant sa signature de la pétition des 8,000 qui lui avait été apportée par son capitaine, sous prétexte que le décret du camp des 20,000 hommes avait été surpris à la sagesse de l'Assemblée.

19 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

656. — Lettre du sieur Marcelin, orfèvre, volontaire du bataillon du Marché-des-Innocents, au président de l'Assemblée législative, le priant de recevoir sa rétractation de la signature qu'il a apposée inconsiderément à la pétition de 8,000 citoyens contre le camp des 20,000 hommes.

19 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 482.

657. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Roi vient de mettre son  *veto*  : 1° sur le décret du 27 mai 1792, qui détermine les cas et les formes de la déportation des ecclésiastiques; 2° sur le décret du 8 de ce mois, portant que la force armée sera augmentée de 20,000 hommes, qui se réuniront à Paris pour le 14 juillet.

19 juin 1792.

Original signé, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 393.

658. — Lettre des frères Canon, volontaires dans les bataillons des Mathurins et de Sainte-Geneviève, au président de l'Assemblée législative, le priant de recevoir la rétractation formelle de leurs signatures apposées par un patriotisme mal entendu au bas de la pétition contre le camp des 20,000 hommes.

20 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 453.

659. — Lettre du sieur Jean-Louis Gendrin, épicier, caporal dans la section des Petits-Pères, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a signé la pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes sur l'invitation de son capitaine, et qu'il envoie sa rétractation, la plupart des si-

gnataires n'ayant ni lu ni discerné ce qu'ils signaient.

(20 juin 1792.)

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 453.

660. — Lettre de M. J.-B. Pajot, créole de l'île Bourbon, âgé de 21 ans, de la section Poissonnière, au président de l'Assemblée législative, protestant contre la signature qu'il a mise par légèreté au bas de la pétition des 8,000 et qu'il désavoue.

20 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 453.

661. — Adresse des vétérans de la garde nationale à l'Assemblée législative, exprimant la peine qu'ils ont ressentie en voyant une partie égarée de l'armée parisienne se révolter, sous prétexte de signer une pétition contre le décret auquel tous les bons citoyens avaient applaudi, et la cour insulter la Nation par le renvoi de ministres qui jouissaient de la confiance publique, avec lettre d'envoi.

21 juin 1792.

Originaux signés de Callières de l'Estang et autres (2 p.), A. N., C 152, n° 268<sup>bis</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 460.

662. — Lettre du sieur Loiseau, garde national du bataillon du Val-de-Grâce, au président de l'Assemblée législative, déclarant désavouer l'apposition de sa signature sur une pétition contre le décret relatif au camp des 20,000 hommes, présentée par l'état-major de la section du Val-de-Grâce.

23 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 517.

663. — Lettre du sieur Drouillard aîné, citoyen actif de la section du Louvre, du bataillon de Sainte-Opportune, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il est au désespoir d'avoir signé l'infame pétition contre le décret du camp des 20,000 hommes, alarmé qu'il était par le bruit répandu dans la garde nationale qu'on devait la priver de ses canons.

24 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

664. — Lettre du sieur Préaux au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a eu le malheur de signer la pétition des 8,000 et qu'il se rétracte solennellement, en vrai patriote.

25 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

665. — Lettre des sieurs Bourotte et Normand, chasseurs volontaires du 7<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, à l'Assemblée législative, exprimant tous leurs regrets d'avoir signé la protestation infâme suggérée par l'état-major de la garde nationale, et retirant ces signatures qui déshonorent et blessent leur patriotisme.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

666. — Pétition individuelle de citoyens de la section du Faubourg-Montmartre à l'Assemblée législative, manifestant leur indignation de la mauvaise foi, de l'astuce et de la perfidie avec lesquelles les ennemis de la chose publique ont cherché à surprendre des signatures en vue de pétitions inconstitutionnelles, ou plutôt de protestations sacrilèges contre le décret ordonnant le rassemblement de 20,000 gardes nationaux à Paris.

25 juin 1792.

Original portant de nombreuses signatures, en tête celle de Pépin Dégrouhettes, homme de loi, A. N., D III 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 576.

667. — Rétractation par sept volontaires du bataillon des Filles-Dieu, des signatures qu'ils ont données contre le camp si sagement décrété par l'Assemblée législative.

25 juin 1792.

Original, A. N., D III 232.

668. — Déclaration d'un groupe de citoyens adressée à l'Assemblée législative afin de retirer les signatures par eux apposées à une pétition relative au décret sur un rassemblement de troupes qu'on leur avait peint comme dangereux.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., AD III 232.

669. — Lettre du sieur Champion, orfèvre, volontaire du bataillon de la Samaritaine, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a signé la pétition des 8,000 sur les seules indications des misérables fanatiques qui la colportaient et qui faisaient croire que le décret n'avait d'autre objet que d'enlever les canons de la garde nationale, ajoutant qu'il abjure son hérésie et ne sera jamais le champion du despotisme.

28 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

670. — Rétractation, par Briget, sergent de grenadiers au bataillon des Pères-de-Nazareth, de sa signature au bas d'une pétition contre le décret concernant la levée de 20,000 hommes.

30 juin 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

671. — Adresse de citoyens de la section de Bonne-Nouvelle à l'Assemblée législative, demandant la réforme ou suppression de l'état-major de la garde nationale parisienne, « corps de réserve aristocratique », qui faisait de la hiérarchie militaire un instrument d'intrigues et appelait sur les décrets de l'Assemblée un  *veto*  soi-disant suspensif.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original signé, A. N., D III 232.

672. — Déclaration de Nicolas Roland de Montjourdain, commandant du bataillon de Saint-Lazare, portant qu'il n'a point colporté la pétition dite des 8,000; que cette pétition, rédigée à la Maison commune par ses chefs, lui a été envoyée par la voie de l'ordre; qu'il s'était borné à la communiquer à ses camarades; que ses canonniers, inquiets d'un bruit répandu du transport de leurs canons au camp, avaient voulu signer cette pétition sur le bronze même de leurs canons.

Sans date (6 septembre 1792).

Minute, A. N., W 319, n<sup>o</sup> 477.

673. — Adresse à la garde nationale, lui dénonçant le complot exécrable tramé contre elle, par la venue de 20,000 auxi-

liaires, sans expérience, sans discipline et sans officiers, qui ne sont en réalité que 20,000 agents affidés de la faction jacobite, envoyés sous prétexte de défendre Paris,

et plutôt pour consommer la ruine et la destruction de la capitale.

Sans date.

Placard imprimé, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

## § 20. — Chute du ministère girondin (13 juin 1792).

674. — Lettre de M. Antoine-Omer Talon à Louis XVI, le prévenant que M. Dumouriez doit offrir, le matin même, sa démission, et déclarant qu'il importe que ce ministre soit remplacé par un homme qui, ayant toute la couleur *jacobine*, eût néanmoins un cœur tout dévoué au service du Roi, M. de Semonville, prêt comme lui à faire une tentative, déjà hasardée sans succès, si elle s'imposait pour sauver les jours du souverain.

2 juin (1792).

Original, A. N., C 184, n° 270.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 56.

675. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, l'éclairant sur la gravité de la situation et sur la fermentation extrême des esprits, l'engageant à sanctionner les deux importants décrets de l'Assemblée, qui intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'État, et à choisir un secrétaire du Conseil.

10 juin 1792.

Original, A. N., C 187, dos. 135, n° 38, copie conforme signée de Roland, A. N., C 151, n° 265.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 123, n° 38<sup>bis</sup>.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 40.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 163.

*Musée des Archives nationales*, n° 1268.

676. — Avis motivé des ministres sur le décret relatif aux prêtres insermentés, portant qu'en présence de l'irritation des esprits et afin d'éviter une proscription générale des prêtres réfractaires, ils pensent qu'il serait de la justice, de la sa-

gesse et de la loyauté du Roi de sanctionner le décret en question.

Sans date (juin 1792).

Minute de la main de Duranthon, A. N., C 185, n° 539.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 106, p. 178.

677. — Lettre de M. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, à Louis XVI, lui déclarant que, plus il réfléchit à la détermination du Roi, plus il juge nécessaire que le Roi lui adresse de suite les lettres de renvoi des sieurs Clavière et Roland, qui seront invités à remettre leurs portefeuilles à MM. de Vergennes et Mourgues, et l'ordre de notifier à ces deux personnes leurs nominations.

12 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 453.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 92, p. 165.

678. — Réponse du Directoire du Département de Paris à la lettre-circulaire adressée par Roland, le 20 mai, lui exposant tous les dangers de la situation politique et dénonçant en particulier la Société des Jacobins, qui prend à tâche d'attaquer et d'avilir tout principe d'autorité et qui pervertit la morale publique avec la plus effrayante rapidité.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27.

Ed. ADOLPHE SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 74.

679. — Lettre de Dumouriez à Louis XVI, le prévenant qu'il viendra prendre ses ordres le lendemain à 9 heures, et que le Roi devra arrêter son choix du succes-

seur à donner à M. Servan, M. de Maulde n'étant pas personne agréable, et le priant d'insister pour l'acceptation du ministère des contributions publiques par M. de Vergennes, qui refuse ce poste.

12 juin 1792 (minuit).

Autographe, A. N., C 185, n° 452.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. 1, n° 91, p. 164.

680. — Lettre de M. de Vergennes à Louis XVI, le priant d'excuser son refus du ministère des contributions publiques, dont le Roi voulait le charger, d'après l'avis reçu hier par lui de deux des ministres, cette tâche étant au-dessus de ses forces, attendu qu'il n'était administrateur que des impositions directes et que l'universalité des contributions exige des connaissances plus étendues que les siennes et une expérience plus consommée.

13 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 439.

Ed. *Quatrième recueil (des) pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. III, n° 320, p. 41.

681. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le priant d'annoncer le remplacement des ministres de la guerre, de l'intérieur et des contributions publiques, les deux premiers par MM. Dumouriez et Mourgues, le titulaire du troisième portefeuille n'étant pas encore désigné, et la nomination de M. de Naillac, ministre des Deux-Ponts, aux affaires étrangères à la place de M. Dumouriez, avec lettre d'envoi de Duranton, ministre de la justice.

13 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 265 ; projet de la main de Louis XVI, A. N., C 221, n° 63.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 162.

682. — Lettre de M. Joseph Servan, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il vient de recevoir du Roi l'ordre de remettre son portefeuille au ministre des affaires étrangères, et qu'il espère pouvoir compter sur les bontés de l'Assemblée, qui

voudra bien lui permettre de s'acquitter de ses devoirs de soldat, dès qu'il aura déposé ses comptes.

13 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 266.

Ed. BUCHEZ ET ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 33.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 159.

683. — Décrets de l'Assemblée législative, déclarant que M. Servan, au sortir du ministère de la guerre, emporte les regrets de la Nation et qu'il pourra aller s'acquitter de ses devoirs militaires, dès qu'il aura déposé ses comptes.

13 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 162.

684. — Billet de Louis XVI à M. Roland, l'invitant à remettre le portefeuille de l'intérieur à M. Mourgues, à qui le Roi vient de le confier.

13 juin 1792.

Autographe, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 6241, fol. 305.

685. — Lettre de M. Roland au président de l'Assemblée législative, lui annonçant qu'il reçoit à l'instant l'ordre du Roi de remettre le portefeuille de l'intérieur à M. Mourgues, et déclarant qu'il doit à l'Assemblée, à l'opinion publique, communication de la lettre qu'il a adressée à Louis XVI, le lundi précédent.

13 juin 1792.

Original signé, A. N., C 151, n° 265.

Ed. BUCHEZ ET ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 39.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 162.

686. — Lettre de M. Clavière au président de l'Assemblée législative, l'informant qu'il a reçu l'ordre du Roi de remettre au ministre de la justice le portefeuille des contributions publiques, et qu'il va s'occuper du compte qu'il doit fournir à l'Assemblée, se retirant avec la satisfaction de l'honnête homme.

13 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 266.

Ed. BUCHEZ ET ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 39.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 162.

687. — Décrets de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression, l'insertion au procès-verbal et l'envoi aux 83 départements du texte de la lettre écrite à Louis XVI par M. Roland.

13 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 165.

688. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que MM. Roland et Clavière, sortant du ministère, emportent les regrets de la Nation.

13 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 165.

689. — Lettre de M. Mourgues au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Roi vient de lui confier l'important emploi du ministère de l'intérieur et qu'il espère que son zèle et la sévérité de ses principes constitutionnels lui concilieront la confiance de l'Assemblée.

14 juin 1792.

Original signé, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 207.

690. — Lettre du sieur Radix de Sainte-Foy à Louis XVI, exposant ses divergences de vues avec Dumouriez, déclarant qu'il croyait nécessaire le renvoi des ministres, mais un par un et non ensemble, pour ne pas provoquer une explosion qui les ramènera peut-être, comme ceux renvoyés en juillet 1789, ajoutant qu'il n'était pas hostile au rassemblement de l'armée intermédiaire, mais pour la faire servir à la destruction des factieux, à la condition de travailler préalablement l'opinion dans Paris et de diriger la garde nationale, les sections et le peuple.

14 juin 1792.

Original, A. N., C 181, n° 275.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 82, p. 152.

691. — Lettre de M. Duranthon à Louis XVI, le priant de lui rendre sa liberté et de choisir un ministre plus capable que lui de le servir dans des circonstances

aussi difficiles, d'autant que, peu écouté de son Roi, sa persévérance n'aboutirait qu'à le rendre, sans utilité pour sa patrie, victime des intrigants qui assiègent et égarent le chef de l'État. •

15 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 538.

692. — Note de Dumouriez à Louis XVI, annonçant un grand tumulte dans Paris et un travail terrible contre le Roi et l'ordre public, et déclarant qu'il ne faut pas permettre à M. Duranthon de s'en aller.

(15 juin 1792).

Original, A. N., C 187, dos. 135, n° 454<sup>bis</sup>.  
Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire, n° 40, p. 118).

693. — Lettre de Lafayette à l'Assemblée législative, lui adressant des représentations à l'occasion de la chute du ministère qui a succombé sous ses propres intrigues, accusant hautement la faction jacobine d'avoir causé tous les désordres et rappelant l'Assemblée au respect de la Constitution et de l'autorité royale.

16 juin 1792.

Copie, A. N., C 184, n° 340<sup>ter</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 69.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 338.

694. — Lettre de Lafayette à Louis XVI, lui envoyant la copie de la lettre qu'il a adressée à l'Assemblée législative et l'engageant à persister dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis, l'assurant qu'il trouvera tous les amis de la liberté, tous les bons Français rangés autour du trône pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux.

16 juin 1792.

Original signé, A. N., C 184, n° 349<sup>bis</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 100.

695. — Lettre de M. Mourgues à Louis XVI, lui adressant sa démission du ministère de l'intérieur, démission qu'il ne fera connaître que lorsque le Roi lui

aura donné ses ordres pour la remise du portefeuille de l'intérieur.

16 juin 1792.

Original, A. N., C 187, dos. 135, n° 437.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire, n° 36, p. 110).

696. — Lettre de M. Lacoste à Louis XVI, le priant d'agréer sa démission, indispensable pour ne pas exposer les nouveaux ministres à la défaveur qui ne tarderait pas à les poursuivre, si, restant leur collègue, il autorisait les déclamateurs à dire, qu'en vue de se maintenir en fonctions, il avait contribué à la disgrâce des anciens, avec lettre d'envoi.

16 juin 1792.

Autographes (2 p.), A. N., C 185, nos 448, 449.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 105, p. 177.

697. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département de Paris, à Louis XVI, recommandant à son choix pour le ministère des contributions publiques M. Tarbé, l'homme du royaume le plus capable d'assurer l'assiette et le recouvrement des contributions.

16 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 445.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 76, p. 144.

698. — Lettre de M. Dumouriez, lieutenant général des armées, à Louis XVI, le priant de bien vouloir nommer sur le champ un nouveau ministre de la guerre et donner des ordres pour que l'intérim du ministère des affaires étrangères soit rempli en attendant l'arrivée de M. de Naillac, et espérant que le Roi rendra justice au courage et au dévouement qu'il a montrés dans l'exercice de ses fonctions.

16 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 455<sup>bis</sup>.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 91, p. 166.

699. — Lettre de Dumouriez à Louis XVI, priant le Roi de vouloir bien le recevoir dans la journée du lendemain pour lui rendre le compte final de la partie secrète des affaires étrangères.

17 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 451.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 93, p. 165.

700. — Décret de l'Assemblée législative, portant création d'une Commission extraordinaire de douze membres chargés d'examiner l'état de la France et de proposer les moyens de sauver la liberté et la Constitution.

17 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 327.

701. — Lettre de M. Tarbé à Louis XVI, lui adressant quelques observations pour la constitution du nouveau ministère qui, à son avis, doit être composé d'éléments entièrement nouveaux, et lui conseillant de s'adresser (pour le ministère des contributions publiques) à M. Blondel, ancien maître des requêtes, ou à M. Beaulieu, l'un des vingt-cinq commissaires au bureau de comptabilité.

17 juin 1792.

Autographe, A. N., C 187, dos. 135, n° 440.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire, n° 40, p. 119).

702. — Lettre de M. Tarbé à Louis XVI, lui exposant, d'après l'opinion générale de l'Assemblée, qu'il est important pour la chose publique de refuser la démission de MM. Lacoste et Duranthon, hommes probes et attachés à leurs devoirs, qui, pressentis à ce sujet, se soumettront aux ordres du Roi.

17 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 441.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 38, p. 101.

703. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le priant d'informer l'Assemblée qu'il a nommé M. de Chambonas, maréchal de camp, au département des affaires étrangères, M. de Lajard à celui de la guerre, et M. Terrier de Monciel, président du département du Jura, à celui de l'intérieur, ajoutant que M. Duranthon est chargé provisoirement de celui des contributions publiques, avec lettre d'envoi de Duranthon.

18 juin 1792.

Autographe signé de Louis XVI et contre-signé de Duranthon, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 335

704. — Lettre de M. Mourgues au président de l'Assemblée législative, lui faisant connaître que le Roi a accepté sa démission de la place de ministre de l'intérieur et que, n'ayant rien signé durant sa courte administration qui puisse le mettre en responsabilité pécuniaire, il ne croit pas avoir de compte à rendre à ce sujet, mais que, pour sa responsabilité morale et constitutionnelle, il sera toujours aux ordres de l'Assemblée.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 338.

705. — Lettre de M. Mourgues, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, lui transmettant la somme de 7,337 liv. 6 sols qu'il avait reçue de M. Roland pour solde du compte des dépenses relatives au voyage de Varennes, avec pièces justificatives à l'appui, et faisant remarquer qu'il y a un assignat de 50 livres en trop dans le paquet remis par M. Roland, tel qu'il l'a reçu, et adressant au Roi l'expression de son dévouement.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 181, n° 138<sup>bis</sup>.

706. — Lettre de M. Terrier au président de l'Assemblée législative, l'informant que le Roi l'a nommé à la place de ministre de l'intérieur.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 343.

707. — Lettre de Louis XVI à M. Beaulieu, lui exprimant le désir de le voir accepter le ministère des contributions publiques, le considérant comme l'un des hommes les plus capables d'occuper ce poste, en raison de la distinction avec laquelle il a rempli les fonctions de commissaire à la comptabilité.

(18 juin 1792).

Projet de la main de M. Tarbé, A. N., C 185, n° 444.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papiers trouvés dans l'armoire de fer)*, t. I, n° 41, p. 103.

708. — Lettres de M. Tarbé à Louis XVI, annonçant qu'avant 10 heures et demie le Roi connaîtra la réponse définitive de M. Beaulieu, qui, selon toute apparence, acceptera le ministère des contributions publiques, et lui envoyant l'acceptation de M. Beaulieu.

18 juin 1792.

Autographes (2 p.), A. N., C 185, nos 442, 443.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papiers trouvés dans l'armoire de fer)*, nos 39, 40, p. 102, 103.

709. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, notifiant la nomination de M. Beaulieu, l'un des commissaires de la comptabilité, à la place de ministre des contributions publiques, avec lettre d'envoi de M. Duranthon.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 358.

710. — Lettre de M. Duranthon à Louis XVI, l'informant de sa venue dans la soirée avec M. Beaulieu et déclarant que, fort heureusement, la résolution du Roi d'apposer son *reto* aux décrets n'a pas été connue ce matin, la lettre de M. de Lafayette ayant produit la sensation la plus inquiétante, l'Assemblée aurait trouvé un concert où il ose croire et espérer qu'il n'y en a eu aucun.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 537.

711. — Lettre de M. Duranthon à Louis XVI, lui annonçant que les ministres doivent se présenter à midi à l'Assemblée législative, et le priant de ne faire remettre le refus de sanction qu'après leur présentation, pour éviter le mauvais accueil des tribunes.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 536.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 88, n° 223.

712. — Lettre de M. Duranthon à Louis XVI, lui apprenant que l'envoi de la note des deux décrets, sur lesquels est apposé le *reto* royal, est fait depuis une heure et qu'il y a de l'agitation dans l'Assemblée à ce sujet.

19 juin 1792.

Autographe, A. N., C 185, n° 535.

713. — Lettre de M. Scipion Chambonas au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Roi vient de l'appeler au ministère des affaires étrangères et donnant l'assurance de son dévouement à la cause de la liberté et de son attachement à la Constitution, qu'il prouvera par des faits et non par des discours.

19 juin 1792.

Original signé, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 378.

714. — Lettre de M. Dumouriez au président de l'Assemblée législative, l'informant que le Roi a accepté sa démission du ministère de la guerre et lui a permis d'aller servir comme lieutenant-général à l'armée du maréchal Luckner, déclarant qu'il remettra au Comité diplomatique sa comptabilité comme ministre des affaires étrangères, et à la Commission chargée d'examiner son mémoire sur la situation militaire du pays toutes les pièces à l'appui de ce tableau, enfin enviant le sort du vertueux Gouviou, et s'estimant très heureux si un coup de canon pouvait faire taire l'injustice qui s'est acharnée après

lui dans le cours de sa carrière ministérielle.

19 juin 1792.

Minute, A. N., C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 378.

715. — Lettre de M. Mourgues à Louis XVI, à l'effet de justifier sa conduite aux yeux du Roi, et affirmant que le danger qui le menaçait lui avait seul fait insister pour la sanction des deux décrets absolument contraires à ses principes.

20 juin 1792.

Original, A. N., C 187, dos. 135, n° 438.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif de crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire, p. 121, n° 37).

716. — Lettre de M. de Naillac, ministre plénipotentiaire à la cour des Deux-Ponts, à Louis XVI, demandant quelle conduite il doit tenir dans la situation délicate où il se trouve, ayant reçu le 16 juin un courrier de cabinet, par lequel M. Dumouriez lui notifiait sa nomination comme ministre des affaires étrangères, qui lui avait fait presser son départ, et apprenant hier, à la dernière poste près de Paris, que la place, à laquelle il avait été appelé, était occupée par un autre, et en même temps que M. de Pontécoulant était envoyé pour lui succéder à la cour des Deux-Ponts.

21 juin 1792.

Autographe, A. N., C 184, n° 279.

717. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Couturier, président du Comité des pétitions, l'informant qu'il a prescrit aux administrateurs de la Police de faire surveiller le séminaire de la rue des Postes, où, d'après les on-dit, des prêtres réfractaires s'exerceraient aux armes.

2 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 3, n° 60.

718. — Lettre du maire de Paris à M. Ruederer, transmettant la pétition présentée au Conseil général de la Commune par plusieurs citoyens paisibles du faubourg-Saint-Antoine, à l'effet d'être autorisés à s'assembler dans l'église des Enfants-Trouvés pour s'y instruire de leurs droits

et de leurs devoirs, et observant que le Directoire ne peut qu'accueillir favorablement tout ce qui peut tendre à éclairer le patriotisme des citoyens.

2 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 130.

719. — Lettre de M. Corpet, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et des marguilliers en charge à l'Assemblée législative, lui adressant, comme ils l'avaient fait pour l'Assemblée constituante, l'invitation d'assister à la procession de la Fête-Dieu de la paroisse, et l'assurant que l'acceptation de l'Assemblée mettrait le comble au vœu général de Paris, ce qui n'est pas chose à dédaigner dans les circonstances où l'on se trouve.

5 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 270<sup>5</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 626.

720. — Décret de l'Assemblée législative, décidant d'abord qu'elle assistera, par députation, à la procession de la Fête-Dieu, puis rapportant ce décret.

5 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 627, 628.

721. — Bon de 5,000 livres sur M. de Septeuil en faveur de M. de Romainvilliers.

6 juin 1792.

Original signé de Louis XVI avec l'acquit de M. de Romainvilliers, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>. A ce bon du 6 juin est annexé un autre bon de pareille somme, en date du 1<sup>er</sup> mai 1792.

722. — Lettres des administrateurs au Département de Police au Comité de surveillance de l'Assemblée, lui envoyant des extraits de plusieurs lettres et notes, adressées, tant au maire de Paris qu'au Département de Police, par des municipalités ou citoyens de divers départements, touchant des individus suspects se rendant à Paris et qu'il est bon de surveiller.

6-18 juin 1792.

Originaux et extraits signés (19 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4590.

723. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, l'informant qu'on vend publiquement à Paris un libelle abominable, intitulé : *Têtes à prix*, provoquant au meurtre, libelle qu'il a envoyé à la Municipalité et au comité central des juges de paix pour en rechercher les auteurs.

9 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1c</sup> III, Seine, 27.

724. — Adresse des soldats du 102<sup>e</sup> régiment à l'Assemblée législative, protestant contre le bruit calomnieux que font courir les aristocrates, sous prétexte que ces soldats portent la livrée du ci-devant comte d'Artois, bruit d'après lequel ils seraient prêts à arborer la cocarde blanche, signe odieux de contre-révolution désavoué et proscripé par tous les soldats.

10 juin 1792.

Original, A. N., C 152, n° 270<sup>ter</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 60.

725. — Adresse de citoyens à Louis XVI, lui dépeignant sous les couleurs les plus sombres la situation, et déclarant que, s'il se refuse à sanctionner le décret contre les prêtres réfractaires, il court au-devant d'une catastrophe sanglante, lui faisant craindre que le peuple exaspéré, la flamme et le fer en main, ne pénètre dans son palais, qu'il n'incendie et ne renverse ces superbes monuments de l'orgueil de ses prédécesseurs, qu'il n'éteigne la royauté sous ses débris et n'éteigne, dans son sang, celui de sa femme et de ses enfants, le souvenir des maux qu'elle a causés.

12 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1c</sup> I 24.

726. — Dénonciation à l'Assemblée législative de motions incendiaires faites dans les groupes assemblés sur la terrasse des Tuileries, où se distribuait à profusion un libelle abominable, ainsi que de la publication du journal *l'Ami du peuple*, qui se continuait et se débitait aux portes mêmes de l'Assemblée, et d'écrits incendiaires intitulés : *La Chute de l'idole des Français et Têtes à prix*.

12 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 106.

727. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le ministre de la justice rendra compte, séance tenante, des mesures qu'il a prises pour prévenir et arrêter l'impression et la publication des écrits incendiaires qui sont journellement proclamés et vendus dans les lieux publics de la capitale.

12 juin 1792.  
Minute, A. N., C 150, n° 260.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 107.

728. — Récit, par M. Jouneau, des paroles très vives qu'il avait échangées avec son collègue, M. Grangeneuve, dans l'allée des Feuillants et qui avaient dégénéré en scène de violence.

15 juin 1792.  
Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 231.

729. — Décret de l'Assemblée législative, désignant quatre commissaires chargés de recevoir la déclaration de M. Grangeneuve, député de la Gironde, au sujet de l'agression dont il a été l'objet de la part de M. Jouneau, député de la Charente-Inférieure.

15 juin 1792.  
Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 257.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 235.

730. — Dépôts des témoins entendus par l'Assemblée législative dans l'affaire de MM. Jouneau et Grangeneuve, savoir : M. de Saint-Huruge, M<sup>me</sup> Daigremont, tapissière de l'Assemblée, Charles Barbaroux, Régnier, employé dans le bureau de la Liquidation, Jacques Jacquier, négociant, Taillefer, Bazire, Maribon-Montaut, Chabot, Lacuée, Barris, Delaizire, Fressenel, Sage, Calvet, Dareau, Thuriot, Cazes, Lafontaine.

15 juin 1792.  
Extrait du procès verbal, A. N., C\* I 60, fol. 4857 r°-4861 v°.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 243 et suiv.

731. — Lettre de la section de la Bibliothèque à l'Assemblée législative, demandant l'envoi d'une députation à l'effet

d'assister au service que la section fera dire le lundi suivant en l'église de Saint-Augustin, pour honorer la mémoire du brave Gouvion, ce « vertueux camarade » qui, après avoir été major-général de la garde nationale, a servi comme fusilier au bataillon des Filles-Saint-Thomas.

15 juin 1792.  
Original signé, A. N., C 152, n° 270<sup>b</sup>.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 225.

732. — Déclaration de M. Perron, administrateur au Département de Police, portant que l'on peut confier à M. Solthodouglas la surveillance du château des Tuileries, d'après le désir exprimé par M. de Raminvilliers, avec apostille de M. de Lessart, assurant qu'il ratifiera la nomination que jugera à propos de faire M. Perron pour l'inspection du château des Tuileries.

15 juin 1792.  
Original signé, A. N., W 251 (dos. Solthodouglas).

733. — Déclaration du sieur Nicolas Menil, maître limonadier, reçue par M. Sergent, administrateur au Département de Police, au sujet des menées du sieur Antoine-François-Joseph Cappy, qui offrait de soudoyer des individus pour découvrir les assemblées se tenant chez le sieur Santerre, où allaient diner et souper les sieurs Pétion et Robespierre, et à propos du fait rapporté par le sieur Nicolas, sapeur du bataillon du Petit-Saint-Antoine, qui avait ouï dire qu'une pétition devait être présentée le jeudi suivant au Roi, et un mât de la liberté planté devant sa porte.

17 juin 1792.  
Copie conforme, signée de Sergent, A. N., C 218, n° 160<sup>118</sup>.

734. — Adresse du sieur Mongeot, instituteur, rue de Valois, à Louis XVI, le suppliant de ne pas endurcir son cœur, trompé par une perverse minorité (*nolite obdurare corda vestra*) et l'assurant que les Parisiens aiment le Roi, adresse présentée à Louis XVI à son retour des vêpres et du salut, dans l'antichambre des Tuileries et accompagnée de ces paroles : « Sire, c'est un de vos meilleurs amis », avec

lettre au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'être admis à lire cette adresse à l'Assemblée.

17, 18 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 3, n° 60.

735. — Rapport de M. Scipion Chaubonas à Louis XVI, rendant compte de ses démarches pour gagner à la cause royale divers individus, notamment Santerre, à qui devait être faite dans la soirée une forte proposition, et annonçant que Pétion devait lui faire demander le lendemain 15,000 livres acompte des 30,000 que lui donnait par mois Dumouriez pour les dépenses de la police.

18 juin 1792.

Autographe, A. N., C 187, dos. 135, n° 527.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 37.

736. — Adresse du bataillon de Saint-André-des-Arts, faisant partie de la garde de l'Assemblée législative, à cette même Assemblée, la priant d'assister et de présider à la plantation d'un arbre surmonté du bonnet de la liberté, un peuplier d'Italie, devant le palais du peuple, au moment où l'orage grossit de toutes parts, où la trahison marche à front découvert et où la patrie est en danger.

19 juin 1792.

Original, A. N., C 152, n° 270<sup>ter</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 364.

737. — Pétition individuelle au Corps

législatif pour lui demander la punition de tous les conspirateurs et l'examen de la conduite des ex-ministres Duport du Tertre, Montmorin, Bertrand, Duportail, tous dénoncés à la justice de l'Assemblée et pour la plupart déjà décrétés d'accusation.

Sans date (juin 1792).

Original avec 5 pages de signatures, A. N., C 152, n° 270<sup>s</sup>.

738. — Adresse des canonniers gardes nationaux parisiens à l'Assemblée législative, au sujet des bruits infâmes qui se répandent et qui laisseraient croire qu'on veut rétablir la noblesse et créer deux Chambres, adjurant l'Assemblée de punir les calomnieux qui osent représenter le peuple comme assez dépourvu d'honneur et de courage pour capituler avec des traîtres et reprendre une partie de ses anciens fers.

(Juin 1792).

Minute, A. N., C 152, n° 270<sup>s</sup>.

739. — Déclaration du sieur Louis-Joseph Meny, portant qu'il a été enrôlé, le 25 mai, moyennant 3 livres par jour, pour se promener et inspecter ceux qui disaient du mal de Louis XVI, se trouver à la messe du Roi et y crier : *vive le Roi!* aller aux Tuileries et y distribuer des placards et libelles contre l'Assemblée nationale, besogne dont il s'est acquitté trois jours.

7 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 218, n° 160<sup>118</sup>.

## § 21. — Journée du 20 juin.

### A. — HISTORIQUE DE LA JOURNÉE DU 20 JUIN

740. — Délibération du Conseil général de la Commune de Paris, passant à l'ordre du jour sur la pétition verbale de M. Lazowsky, capitaine des canonniers du bataillon de Saint-Marcel, et autres citoyens des sections des Quinze-Vingts et des Gobelins, à l'effet d'être autorisés à revêtir les habits qu'ils portaient en 1789, avec

leurs armes, pour présenter, le 20, une pétition au Roi et à l'Assemblée législative, avec lettre d'envoi à M. Rœderer.

16 juin 1789.

Extrait conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 43 v<sup>o</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 133.

741. — Lettre du maire de Paris à M. Rœderer, lui adressant expédition de l'arrêt pris le 16 juin, par le Conseil général

de la Commune, à l'occasion du projet formé par les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau de présenter, le 20 juin, des pétitions à l'Assemblée et au Roi, et de planter l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants.

18 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice, dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 1.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> I.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 162.

742. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, le priant de se rendre dans l'après-dînée au Corps municipal, ou le soir, sur les 9 h. 1/2, à la Mairie, afin de conférer avec lui (sur les faits signalés par une lettre anonyme de Bayonné, qui annonçait le départ du Roi dans la nuit du 18 au 19, à 2 heures du matin).

18 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

743. — Délibération de la section des Quinze-Vingts, adoptant les pétition et adresse qui doivent être présentées le lendemain à l'Assemblée législative et au Roi par les citoyens armés, contrairement au vœu de M. Pétion, et enregistrant la démarche de M. Chabot, député, qui, après avoir mentionné l'envoi d'une adresse par les Marseillais, a engagé les habitants du faubourg Saint-Antoine à se conduire avec modération, égalité et paix, afin de faire mentir la demi-prédiction du général Lafayette.

19 juin 1792.

Extrait collationné, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

Ed. *Journal des débats et décrets*, n<sup>o</sup> 273, p. 359-360.

744. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département, au sujet des bruits alarmants qui se répandent pour la tranquillité de Paris, demandant à être mis au courant des mesures prises, de façon à renseigner exactement le Roi dont la sollicitude est toujours en éveil lorsqu'il s'agit de la sécurité publique, avec réponse.

19 juin 1792 (2 h. 1/2).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copies conformes

signées de Terrier; Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 163. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 440.

745. — Lettre du Directoire du Département en réponse à celle du ministre de l'intérieur, adressant copie de l'arrêté qu'il vient de prendre, à l'effet d'empêcher tous rassemblements en armes, de concert avec le maire de Paris et la Municipalité, et autre lettre à M. Pétion.

19 juin 1792.

Originaux signés (4 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 164. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 440.

746. — Lettre du Directoire du Département à M. Pétion, maire de Paris, estimant, d'après les rapports inquiétants envoyés par le Commandant général de la garde nationale sur les préparatifs pour le lendemain, que la Municipalité devrait, dès le matin, lancer une proclamation qui rappelât les lois relatives à la tranquillité publique et invitât les citoyens à maintenir l'ordre.

19 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 137.

747. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, l'invitant, en raison des craintes de rassemblements armés pour le lendemain, manifestées par le Département, à tenir les postes au complet, à doubler ceux qui environnent les Tuileries et l'Assemblée nationale, à placer des réserves à proximité, à faire faire des patrouilles fréquentes et nombreuses, en un mot à prendre toutes les dispositions analogues aux circonstances et propres au maintien de la tranquillité publique.

19 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 137, 138.

748. — Arrêté du Directoire du Département, portant qu'en prévision des rassemblements armés que des malveillants se proposaient de former, sous prétexte de pétition, il mettait en demeure le Maire,

la Municipalité et le Commandant général de prendre sans délai les mesures propres à empêcher tout attroupement contraire à la loi, à réprimer et contenir les perturbateurs du repos public, avec ordre à la garde nationale de prêter main-forte.

19 juin 1792.

Copies conformes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 44.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 20 juin 1792, p. 687.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 114.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 138.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 401.

749. — Lettre du maire de Paris à M. Dumont, commissaire de police de la section de Montreuil, l'engageant à employer tous les moyens de persuasion et même à requérir la force publique pour empêcher les citoyens de couper des peupliers dans la cour du couvent de la Croix.

19 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

730. — Rapport de police du sieur Soltho-Douglas, relatant l'incident arrivé à la messe du Roi, où le sieur Lécuyer, aide-major du bataillon des Filles-Dieu, avait crié : *Vive le Roi!* et refusé de crier : *Vive la Nation!*

19 juin 1792.

Original signé, A. N., W 251 (dos. Soltho-Douglas).

734. — Rapport de police du sieur Soltho-Douglas, disant qu'il y a beaucoup de fermentation, même des rixes, sur la terrasse des Feuillants, ainsi qu'au Palais-Royal, et qu'on se propose de brûler la lettre de Lafayette à l'Assemblée nationale.

20 juin 1792.

Original signé, A. N., W 251 (dos. Soltho-Douglas).

732. — Rapport de police sur les desseins supposés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à l'égard du Roi, qui serait conduit hors du royaume comme roi de Coblenz, sur le projet d'assassiner le maire de Paris, sur les provocations

adressées au peuple par la demoiselle Théroigne, le 19 juin, pour appuyer l'entreprise des faubourgs.

20 juin 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Second recueil (des) pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 118.

753. — Lettre des maire et administrateurs de police de Paris au Directoire du Département, l'avisant de l'intention bien arrêtée des citoyens des faubourgs de se porter *en armes* aux Tuileries, et demandant s'il ne serait pas prudent de convoquer et de faire marcher la garde nationale en armes.

20 juin (minuit).

Minute et copies, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; Arch. du ministère de la justice (dos. de l'aff. Pétion, n° 2).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° II.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 145.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 441.

734. — Lettre du Directoire du Département aux maire et officiers municipaux, déclarant que la loi lui trace ses devoirs d'une façon impérieuse et qu'il persiste dans l'arrêté de la veille.

20 juin 1792 (5 heures du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copies, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 4).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° IV.

*Recue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 166.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 147.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 442.

753. — Lettre du maire de Paris à M. Sergent, l'invitant à se rendre sur le champ au Directoire du Département, et à lui faire savoir, le plus promptement possible, le résultat de la délibération pour prévenir en conséquence les commandants des faubourgs, et répétant que la mesure indiquée par la Municipalité est la seule praticable et d'une exécution très simple.

20 juin 1792 (5 heures du matin).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

756. — Lettre du maire de Paris à M. Røderer, annonçant l'envoi au Directoire du Département d'un administrateur de police et déclarant que la mesure qu'il a indiquée est la seule *prudente*, et, pour dire plus, la seule *PRATICABLE*, surtout dans des circonstances où les citoyens n'ont pu être prévenus et sont peut-être déjà sur pied à se préparer.

20 juin 1792 (5 heures du matin).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'aff. Pétion, n° 3).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° III.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 47.

757. — Lettre du Directoire du Département au Commandant général, recommandant de nouveau à sa vigilance toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour maintenir la tranquillité publique, notamment de faire battre la générale pour appeler tous les citoyens à leurs drapeaux, si le danger devenait pressant.

20 juin 1792 (5 h. 1/2 du matin).

Copie, Arch. du ministère de la justice, dos. de l'affaire Pétion, n° 5.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° V.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 167.

758. — Lettre des administrateurs composant le Directoire du Département au ministre de l'intérieur, l'avisant de la réponse qu'ils viennent de faire au maire et aux administrateurs de Police et faisant connaître les instructions données au Commandant général.

20 juin 1792 (6 heures du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 6).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° VI.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 167.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 441.

759. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, le prévenant que, d'après les rapports des administrateurs au Département de Police, le rassemblement projeté par les citoyens des faubourgs a pour objet de présenter au Roi une pétition, rédigée,

paraît-il, en termes peu mesurés, et que les pétitionnaires sont d'accord pour s'abstenir de porter des armes.

20 juin 1792 (7 heures du matin).

Copie conforme, signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 442.

760. — Lettre-circulaire du Maire et des administrateurs de Police aux commandants des bataillons des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les avertissant de nouveau qu'ils ne peuvent se réunir en armes en présence du refus péremptoire énoncé dans la lettre du Directoire du Département.

20 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4770<sup>74</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 148.

761. — Lettre de M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, au maire de Paris, déclarant qu'il tâchera de faire ce qui lui est prescrit, mais qu'il ne répond de rien, ajoutant qu'il va se transporter, avec M. Perron, au rassemblement pour essayer de le dissiper.

20 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 149.

762. — Lettre de M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, au maire de Paris, lui confiant tout son embarras par suite de la réponse qu'il vient de recevoir du Commandant général, et ne se souciant nullement d'accepter la responsabilité que celui-ci voudrait faire peser sur lui, ne pouvant par sa présence que tenter de modérer les esprits.

20 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

763. — Lettre de M. Saint-Prix, commandant en chef du bataillon du Val-de-Grâce, au maire de Paris, accusant réception de sa lettre et déclarant qu'il a juré de maintenir la Constitution.

20 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 149.

764. — Lettre de M. de Lonchamp, capitaine au 10<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, au maire de Paris, annonçant qu'une foule considérable de peuple s'est rassemblée au poste de la rue Mouffetard, persistant à marcher en armes et avec ses canons, malgré les représentations réitérées de M. Saint-Prix, et que, pour éviter de graves accidents, le commandant s'est vu obligé de se mettre à la tête de cette troupe.

20 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

765. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, à Louis XVI, l'informant que les nouvelles de la nuit ne sont pas alarmantes et que le Département a très sagement refusé de revenir sur son arrêté d'hier, malgré le désir exprimé par le Maire, et de laisser les citoyens non actifs se joindre à la garde nationale.

20 juin 1792 (8 heures du matin).

Autographe, A. N., C 185, n<sup>o</sup> 526.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 89, n<sup>o</sup> 224.

766. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui exprimant toute la satisfaction éprouvée par le Roi, des mesures contenues dans l'arrêté pris par le Directoire, ajoutant que le Roi, pour prévenir tout désordre que pourraient commettre des gens malintentionnés, avait cru devoir ordonner à la garde du château de s'opposer à tout attroupement dans son enceinte.

20 juin 1792 (8 heures).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie conforme signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 169, n<sup>o</sup> 3.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 442.

767. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, accusant réception des deux lettres envoyées, lui recommandant le maintien de la loi dans toute son intégrité, annonçant qu'il vient de communiquer ces détails au Roi et manifestant le désir d'être instruit, dans la

journée, de tous les incidents qui pourront intéresser sa tranquillité.

20 juin 1792 (8 heures du matin).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie conforme, signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice.

768. — Arrêté du Corps municipal, chargeant le Commandant général de la garde nationale de rassembler sous les drapeaux les citoyens de tous uniformes et de toutes armes, en raison des attroupements du faubourg Saint-Antoine, formés dans le dessein de se transporter à l'Assemblée nationale et chez le Roi.

20 juin 1792 (9 heures du matin).

Extraits conformes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 45; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 21).

Ed. *Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 21 juin 1792, p. 315.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 168.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 157.

769. — Lettre du ministre de l'intérieur au Département de Paris, l'invitant à faire marcher les troupes pour défendre le château, vu l'imminence du danger, avec réponse du Département, déclarant qu'il a fait passer copie de la lettre du ministre au Maire, au Corps municipal et au Commandant général.

20 juin 1792 (9 heures du matin).

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie conforme signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 8).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> VIII.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 158.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 442.

770. — Protestation de MM. Bonneau et Savin, commandants du bataillon de Sainte-Marguerite, au sujet de l'ordre qui leur a été donné par M. Santerre de faire marcher leur bataillon à la suite de celui des Enfants-Trouvés, contrairement aux instructions de M. Pétion, protestation reçue par la section de Montreuil.

20 juin 1792 (10 heures du matin).

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 10).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° IX.  
*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 175.

771. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, l'avisant du désir exprimé par le Roi de voir aux Tuileries deux membres du Directoire pour se rendre compte de l'état de la ville et prendre les mesures que les circonstances pourront exiger.

20 juin 1792 (11 heures du matin).

(Pièce absente).

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 170.

772. — Discours adressé à l'Assemblée législative, au nom du Directoire du Département de Paris, qui dénonce un rassemblement extraordinaire de citoyens armés, malgré deux arrêtés du Conseil général de la Commune et du Département, lui fait connaître l'état de la capitale, avec les avertissements qui sont parvenus, et montre tout le danger que ferait courir à l'Assemblée la réception de multitudes armées dans son sein.

20 juin 1792.

Minute, A. N., C 152, n° 269; copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 158.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 411.

773. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, ministre de l'intérieur, lui adressant la copie du discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative, et le priant de mettre ce discours sous les yeux du Roi.

20 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>.

774. — Lettre de M. Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom des habitants du faubourg Saint-Antoine, qui célèbrent l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, l'honneur d'être admis à la barre pour attester qu'ils sont toujours les amis des lois et de la liberté, les hommes du 14 juillet.

20 juin 1792.

Original, A. N., C 152, n° 269.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 131.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 165.

*Musée des Archives nationales*, n° 1271.

775. — Adresse à l'Assemblée législative présentée par une députation des citoyens du faubourg Saint-Antoine, admise dans la salle des séances, qui exprime ses craintes et ses inquiétudes.

20 juin 1792.

Minute, A. N., C 152, n° 269.

Ed. *Journal des débats et décrets*, p. 269, n° 267; *Moniteur universel*, p. 724.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 416.

776. — Rapports faits à l'Assemblée législative par les trois députations successivement envoyées auprès de Louis XVI, lors de l'envahissement du château des Tuileries par le peuple.

20 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>1</sup> I 60, fol. 4918 v°, 4923 v°, 4925 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 424, 427, 431.

777. — Lettre de M. Laffond, commandant du bataillon du Jardin-des-Plantes, aux maire et officiers municipaux, annonçant la formation d'un attroupement à la porte de Saint-Firmin, auquel la rumeur publique prête le projet d'enlever les canons et des desseins incendiaires, avec réponse du maire, déclarant que nul n'a le droit de disposer des canons d'un bataillon et l'engageant néanmoins à n'employer la force qu'à la dernière extrémité.

20 juin 1792 (1 h. 3/4 après-midi).

Original et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

778. — Lettre des sieurs Debourges, Housset et Mané, membres du Conseil général de la Commune, au maire de Paris, demandant si c'est par son ordre qu'a été envoyée une lettre les convoquant d'urgence à la Maison commune, sous cette forme laconique : *Le péril presse, vite à la Maison commune*.

20 juin 1792 (4 h. 1/2 de relevée.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 204.

Une note de la main de Pétion en tête de la lettre porte ces mots : « J'étais alors au château, dans l'impossibilité de répondre. »

779. — Lettre des administrateurs du Département au maire de Paris, manifestant leur inquiétude et le priant d'envoyer un officier municipal pour les instruire de ce qui se passe.

20 juin 1792 (7 heures).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 204.

780. — Délibération du Directoire du Département, prise à la suite des désordres commis au château des Tuileries, mandant au maire et à la Municipalité de Paris de garantir la sûreté et tranquillité publiques et celle du Roi, de la famille royale, et de lui rendre, par écrit, un compte rendu détaillé des événements de la journée, ainsi que de la conduite des fonctionnaires publics qui auraient manqué à leur devoir, avec lettre d'envoi au maire de Paris.

20 juin 1792 (10 h. 1/2 du soir).

Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 177.

781. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à M. Pétion, le priant, au nom du Directoire, ainsi que quelques officiers municipaux, de venir le lendemain à 9 heures se concerter avec eux sur les mesures à prendre pour assurer la tranquillité publique.

20 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

782. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Commandant général, l'invitant, sur le bruit (non fondé, à son avis) que des citoyens doivent se rendre le lendemain aux Tuileries, à y faire porter des forces imposantes, à y organiser des patrouilles, en un mot, à prendre toutes les précautions de sûreté.

20 juin 1792 (10 heures du soir).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

783. — Ordre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, invitant le Directoire du

Département à se rendre aux Tuileries pour se concerter sur les moyens d'assurer la tranquillité de la nuit.

20 juin 1792 (11 heures du soir).

(Pièce absente).

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 178.

784. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, l'engageant, en prévision des nouveaux rassemblements annoncés pour le lendemain, à employer tous les moyens pour prévenir les événements funestes dont on a été menacé dans le cours de la journée, avec lettre d'envoi de cette lettre, par le Directoire, à M. Pétion.

20 juin 1792 (11 heures du soir).

Minute et original signé (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>; copie conforme, Arch. du ministère de la justice.

785. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, ministre de l'intérieur, l'informant des mesures concertées avec le Commandant général pour la sûreté des Tuileries, notamment pour que la garde du château soit portée à 2,500 hommes, et qu'il y ait en permanence deux membres du Directoire, avec réponse.

20 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>; copie conforme signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 223.

*Musée des Archives nationales*, n° 1270.

786. — 1<sup>o</sup> Description de la fête civique donnée au Roi dans son château des Tuileries par MM. Pétion et Santerre.

20 juin 1792.

Imprimé (14 pages), A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

2<sup>o</sup> Cri de la douleur ou Journée du 20 juin (par Peltier), extrait de la Correspondance politique ou Tableau de Paris, des 22 et 24 juin.

Imprimé (32 p. in-8°), A. N., AD<sup>1</sup> 102.

3<sup>o</sup> Récit historique et exact de ce qui s'est passé au château des Tuileries, le mercredi 20 juin 1792.

Imprimé (24 p. in-8°), A. N., AD<sup>1</sup> 102.

4<sup>o</sup> Lettre d'un député de l'Assemblée nationale (Blanc-Gilly) au département des Bouches-du-Rhône, au sujet de l'attentat et des désordres commis au château des Tuileries, le 20 juin.

Imprimé (16 p. in-8°), A. N., AD<sup>1</sup> 102.

5<sup>o</sup> Opinion de Jacques Boisrot (de Lacour), député de l'Allier, sur ce qui s'est passé le mercredi 20 juin au château des Tuileries et sur la position actuelle du royaume, avec projet de décret.

(22 juin 1792).

Imprimé, A. N., C 150, n<sup>o</sup> 262.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 523.

6<sup>o</sup> Compte rendu par M. le Maire et procès-verbaux dressés par les officiers municipaux sur les événements du 20 juin 1792.

Imprimé (82 p. in-4°), A. N., AD<sup>1</sup> 102.

7<sup>o</sup> Proclamation du Roi et Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792.

Imprimé (95 p. in-4°), A. N., AD<sup>1</sup> 102.

787. — Lettre de Louis XVI à l'Assemblée législative, à la suite de la journée du 20 juin, la remerciant du zèle qu'elle a montré dans cette circonstance et laissant à sa prudence le soin de rechercher les causes de cet événement et de prendre les mesures pour assurer l'inviolabilité et la liberté du représentant héréditaire de la Nation.

21 juin 1792.

Minute et imprimé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; autographe signé de Louis XVI et contresigné de Duranthon, Arch. du ministère de la justice.

En tête figure cette note : Renvoyée à la Commission extraordinaire des 12, ce 21 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 188.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 227.

788. — Projet de lettre-circulaire aux départements, annonçant les événements du 20 juin et accompagnant l'envoi de la lettre (imprimée) de Louis XVI à l'Assemblée nationale.

21 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

789. — Rapport du ministre de l'intérieur à l'Assemblée législative, au sujet de l'envahissement du château des Tuileries par les citoyens armés, auquel il a assisté aux côtés du Roi.

21 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie signée de Terrier, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 440.

790. — Lettre de M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, au maire de Paris, l'assurant que son quartier, contrairement aux bruits répandus, est dans la plus profonde tranquillité, protestant contre les affreuses calomnies qu'on a vomies hier sur leur compte, et déclarant notamment que l'on n'a jamais songé à attenter à la propriété ou à la personne de qui que ce soit, qu'aucun mot indécent n'a été lâché contre les autorités constituées ou contre le Roi, que ses soldats ont cherché à rétablir l'ordre dans le château et qu'aucun d'eux n'a pénétré dans les appartements du Roi.

21 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 411.

791. — Rapport de police du sieur Soltho-Douglas, constatant que la garde nationale est indignée du traitement qu'on a fait subir au Roi et fort indisposée contre M. de Ramainvilliers et les officiers municipaux qui ont donné l'ordre d'ouvrir les portes du château, ajoutant que les esprits sont très échauffés.

21 juin 1792.

Original, A. N., W 251 (dos. Soltho-Douglas).

792. — Suppliques du sieur Garlaud de Saint-Farre, directeur du théâtre de Minerve, ci-devant des Enfants-Comiques, boulevard du Temple, à Louis XVI, lui rappelant le rôle qu'il a joué le 20 juin à côté de M. Aclocque, ayant tiré son sabre au moment où l'on enfonçait à grands coups de hache les portes de l'appartement du Roi, et l'ayant pris de ses deux mains derrière le dos pour le garantir de

la foule, pendant que M. Aclocque marchait devant lui jusqu'à son appartement.

21 juin 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

793. — Lettre de M. Deliens, président de la section des Gobelins, au président de l'Assemblée législative, lui rendant compte de la situation des esprits dans la section des Gobelins, et déclarant que le Département a eu la perfidie d'afficher la défense d'aller en armes, alors que les citoyens armés étaient déjà partis, et que, dans la cour royale, ils ont écouté la voix du maire Pétion et s'en sont retournés en bon ordre, avec note du même portant que le comité de la section, n'ayant pas eu communication de cette lettre, a pensé que le sieur Deliens n'aurait pas dû la signer comme président, mais comme citoyen, ce qu'il reconnaît juste.

22 juin 1792.

Originaux (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 480.

794. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au président et aux membres du Comité des 12, leur adressant son rapport sur les événements de la journée d'avant-hier, ainsi que la copie certifiée de sa correspondance avec le Directoire du Département relativement aux précautions prises pour la tranquillité publique.

22 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice; minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

795. — Lettre du sieur Sautreau, dénonçant à l'indignation de l'Assemblée le numéro du journal de Carra, du 20 juin, contenant deux paragraphes, dans lesquels on exhorte le peuple, seul et unique souverain, à se passer de représentants, c'est-à-dire à dicter des lois au Roi et à l'Assemblée, ce qui d'ailleurs s'est fait mercredi dernier aux Tuileries, où, pendant trois heures de suite, il a entendu crier la volonté du faubourg Saint-Antoine.

22 juin 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

796. — Certificat témoignant du dévouement d'Auguste-Louis-Germain Villain, employé de banque, grenadier au bataillon de Bonne-Nouvelle, qui est resté à la droite de Louis XVI, le mercredi 20 juin, depuis 4 heures après-midi jusqu'au moment où le Roi est rentré dans l'intérieur des appartements, vers 8 heures.

22 juin 1792.

Original portant les signatures de Mabieu, commandant en chef du bataillon, et de Goujon, sous-lieutenant de grenadiers, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

797. — Rapport des sieurs Philippe Gautier et Jean Niquille, agents secrets, au Département de Police de la Municipalité, faisant connaître qu'après la journée du mercredi, vers 9 heures du soir, le commissaire Prestat, mandé au château, avec le sieur Mingot, officier de paix, a dressé procès-verbal des excès commis par le peuple, qui avait présenté au Roi deux mauvaises culottes, dont l'une pleine d'ordures, ledit procès-verbal ayant pour but de perdre le Maire et les officiers municipaux, et relatant les propos tenus, notamment par les grenadiers de Saint-Roch, qui disaient hautement qu'ils enviaient l'honneur de hacher par morceaux M. Santerre.

22 juin 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 170.

798. — Lettre du maire de Paris à M. Thomas, le priant de transmettre, le plus promptement possible, au Directoire du Département, le procès-verbal des faits qu'il a été à portée de voir dans la journée du 20 juin.

23 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

799. — Arrêté du Conseil du Département de Paris, ordonnant que, le lendemain, à 9 heures précises du matin, le Maire et la Municipalité de Paris apporteront les expéditions ou au moins les minutes de tous les procès-verbaux, tant du Corps municipal que du Conseil général

de la Commune, relatifs aux événements du 20 juin, avec lettre d'envoi.

23 juin 1792.

Original signé et copies conformes, signées de Blondel (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 251.

800. — Lettre du Conseil du Département à M. Pétion, au sujet de l'envoi des procès-verbaux relatifs aux événements du 20 juin, convoquant le Maire pour le soir même, à 9 heures, à une conférence que le Conseil doit avoir avec les six chefs de légion et M. de Wittinghoff, afin de connaître les dispositions concertées pour le lendemain.

23 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 251.

801. — Arrêté du Conseil du Département, attribuant les événements du 20 juin à l'inobservation des règlements concernant la force publique, ordonnant l'impression et l'affichage des articles de la loi du 3 août 1791 concernant la réquisition de ladite force, et enjoignant à la Municipalité d'user de tous les moyens en son pouvoir pour prévenir et réprimer les troubles publics.

24 juin 1792.

Copie conforme, signée de Blondel, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 252.

802. — Lettre de M. Pétion au Conseil du Département, à l'effet de protester contre l'inculpation grave visant le Maire et les officiers municipaux dans l'arrêté du Directoire qui déclare « que les événements du 20 juin auraient été prévus si les lois existantes, relatives à la force publique, avaient été mieux observées par les fonctionnaires publics chargés de leur exécution immédiate ».

24 juin 1792.

Copies et minute (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 26 juin 1792, p. 712; du 29 juin, p. 723.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 196.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 254.

803. — Lettre confidentielle de M. Rœderer à M. Pétion, lui demandant s'il doit communiquer sa lettre au Conseil, parce qu'à son avis l'arrêté de ce matin ne peut concerner que les fonctionnaires militaires, et réponse de M. Pétion à M. Rœderer, persistant à communiquer sa lettre au Conseil et déclarant qu'il ne peut y avoir de doute et que le public entendra nécessairement que le Conseil a voulu parler du Maire et des officiers municipaux.

24 juin 1792.

Minutes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 253.

804. — Lettre du Conseil du Département à M. Pétion, affirmant que l'arrêté dont il se plaint *n'inculpe personne individuellement*.

24 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 254.

805. — Lettre du maire de Paris en réponse à celle du Conseil du Département, observant que le reproche adressé aux *fonctionnaires publics*, sans distinction, de ne pas avoir fait observer la loi, atteint tout le monde, et accusant le Conseil de précipitation dans ses jugements, puisqu'il lance une accusation sans attendre les procès-verbaux qu'il demande.

24 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 254.

806. — Lettre du Conseil du Département au maire de Paris, demandant, à défaut d'expéditions, les minutes des procès-verbaux, et déclarant que, s'il n'obtient satisfaction, il enverra des commissaires aux informations.

24 juin 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 199.  
MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 255.

807. — Lettre adressée à la dame Robaday, chez M<sup>me</sup> de Tourzelle, au château des Tuileries, par la femme Naudet, sa fille,

lui dépeignant les angoisses qu'elle a éprouvées pendant la malheureuse journée du 20, et la priant d'envoyer une carte d'entrée au château.

24 juin 1792.

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

808. — Pétition justificative de la conduite du faubourg Saint-Marceau dans la journée du 20 juin, présentée à l'Assemblée législative par les citoyens de la section des Gobelins.

25 juin 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures, A. N., C 152, n° 269.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 576.

809. — Pétition des citoyens de la section des Quinze-Vingts à l'Assemblée législative, à l'effet de se justifier des calomnies répandues contre eux et de revendiquer hautement la part qu'ils ont prise au rassemblement du mercredi précédent, alors qu'indignés du renvoi des ministres patriotes, ils ont voulu donner au Roi le spectacle de 100,000 bras armés pour la défense de l'Assemblée, avec lettres du sieur Gonchon, organe de la députation, et réponse du président.

25 juin 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 150, n° 263, C 152, n° 269.

En tête de la pétition se trouve le certificat de Jurie, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, constatant que la section a nommé vingt députés pour la représenter à l'Assemblée.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 552.

810. — Lettre de M. Deliens, président de la section des Gobelins, au maire de Paris, à l'effet de désavouer et condamner les manœuvres de malveillants qui cherchent à dénaturer la sage conduite tenue par le Maire dans la journée du 20 juin.

25 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

811. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, demandant le prompt envoi d'une expédition des procès-verbaux des séances, tant du Corps municipal que du Conseil général, dans la journée du 20 juin et suivantes, où il a été traité des événe-

ments de cette journée, demande transmise à M. De Joly.

25 juin 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

812. — Dénonciation à l'Assemblée législative par les sieurs Lenoir, Dubreuilh et Verniquet, citoyens du faubourg Saint-Antoine, de François Chabot, député, comme ayant, dans la nuit du mardi au mercredi 20, assemblé le peuple dans une des églises dudit faubourg, et provoqué au rassemblement et à l'armement contre ceux qui s'opposeraient à l'assassinat du Roi.

Sans date (25 juin 1792).

Original signé des trois dénonciateurs et contresigné par Quinette, Gohier et Delaunay d'Angers, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 563.

813. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant de renvoyer au pouvoir exécutif la lettre revêtu des signatures des citoyens Lenoir, Dubreuilh et Verniquet, afin de constater leur existence dans le faubourg Saint-Antoine, et de lui faire parvenir sans délai expédition du procès-verbal de la séance de la section des Quinze-Vingts, tenue dans la nuit du 19 au 20 juin.

(25 juin 1792).

Minute, A. N., C 150, n° 263.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 563.

814. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, déclarant que la dénonciation envoyée contre M. Chabot, sous les noms de Lenoir, Dubreuilh et Verniquet, n'est qu'une lâche et coupable machination, le juge de paix de la section ayant découvert plusieurs Lenoir, qui ont tous refusé de reconnaître leur signature, et n'ayant point jusqu'ici trouvé de Dubreuilh et de Verniquet, d'où il résulte que ces trois signatures sont dues à un imposteur.

26 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 592.

815. — Lettre de M. Claude-Barthélemy Jurie, commissaire de police de la section

des Quinze-Vingts, au président de l'Assemblée législative, rendant compte des recherches faites pour découvrir les signataires de la dénonciation contre M. Chabot, dont l'un, Verniquet, est totalement inconnu dans le Faubourg, attestant que les citoyens du faubourg Saint-Antoine ne sont point des brigands et que, jeudi, pendant que le tocsin sonnait à Paris, ils se sont levés pour gagner le pain de quatre livres, seule nourriture de leur nombreuse famille.

27 juin 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 626.

816. — Déclaration de Jean-Melchior Dubreuilh, ébéniste, rue de la Roquette, reçue par M. Jurie, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, portant qu'il a été surpris de voir sa signature apposée au bas d'une diatribe sanglante en forme de dénonciation, contre M. Chabot, membre de l'Assemblée nationale, et qu'il entend poursuivre le faussaire qui a abusé de son nom pour insulter un représentant de la Nation dont il estime les principes.

27 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 687.

817. — Lettre des administrateurs du Conseil du Département au ministre de l'intérieur, le priant d'éclaircir ce point, savoir, si le Roi a donné l'ordre de faire ouvrir, soit la Porte Royale, soit toute autre porte des cours ou des jardins des Tuileries, à l'époque où l'attroupement armé s'est introduit au château.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

818. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département, en réponse à leur demande relative à l'ordre d'ouvrir les portes, soit des cours, soit du jardin des Tuileries, le 20 juin, déclarant que, sur la réclamation de trois officiers municipaux, MM. Boucher-René, Boucher Saint-Sauveur et Mouchet, le Roi les avait laissés libres de faire ouvrir, sous leur

responsabilité, la porte de la terrasse des Feuillants.

26 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 19).

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 202.

819. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, le priant de renseigner les commissaires du Département sur ce que les Suisses domestiques, qui ont dû se trouver aux portes forcées, notamment à la Porte Royale, ont vu relativement à l'ouverture de ces portes, et par qui ou par ordre de qui elles ont été ouvertes, avec réponse de M. Terrier, annonçant qu'il vient de demander à M. de Laporte les éclaircissements nécessaires.

26 juin 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

820. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, lui transmettant la demande de renseignements adressée par M. Røderer, au sujet de l'ouverture des portes des Tuileries, notamment de la Porte Royale, et réponse de M. de Laporte, envoyant les déclarations des Suisses des portes des cours du château, de service le 20 juin, avec lettre d'envoi à M. Røderer.

27 juin 1792.

Minutes et original signé (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

821. — Lettre de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, au ministre de l'intérieur, lui envoyant la déposition du Suisse de la porte de la cour royale des Tuileries, ceux des portes des Suisses et des Princes ayant affirmé que, le 20, leurs portes étaient restées constamment fermées et n'avaient été ouvertes que vers le soir, pour laisser sortir la foule qui était entrée par la Porte Royale.

28 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 409.

822. — Lettre de M. Pastoret, président de la Commission extraordinaire des Douze,

réclamant au ministre de la justice des éclaircissements sur le fait des juges de paix tenant leurs séances dans le palais des Tuileries.

26 juin 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

823. — Lettre de M. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, au ministre de la justice, déclarant que, par crainte d'un nouveau rassemblement armé, il a cru devoir s'installer aux Tuileries et qu'il y a procédé aux auditions de témoins dans l'information requise par M. de Laporte au nom du Roi, sur les violences et excès commis dans la soirée du 20 juin, mais qu'il n'a pris aucun repas et s'est conduit comme les officiers municipaux de permanence aux Tuileries.

26 juin 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

824. — Assignation par huissier, à la requête de M. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, à M. Guinguierlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, à l'effet de déposer sur les violences, effractions, dégâts et délits commis dans les appartements du château des Tuileries, au cours de la soirée du mercredi 20 juin.

26 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3390 (dos. Guinguierlot).

825. — Lettre d'un sieur Tripiet, aîné, rue Coquéron, déclarant, sur le rapport d'un valet de chambre du Roi, nommé Rameau ou Ramond, qu'après la journée du 20, le Roi, la Reine et M<sup>me</sup> Élisabeth auraient fait gaiement sauter des cocardes nationales, en tenant ironiquement des propos injurieux pour la Nation.

26 juin 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>18</sup>; copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

826. — Lettre de l'archevêque d'Aix à Louis XVI, lui exprimant toute l'admiration qu'il éprouve pour sa noble attitude en présence des factieux et pour les belles paroles que le Roi a prononcées lors de la journée du 20 juin.

27 juin 1792.

Original signé, A. N., C 183, n° 40.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. I, n° 79.

827. — Lettre de M. Lefèvre de Gineau, ancien président de la section des Arcis, au maire de Paris, le remerciant, au nom de la section, des mesures de prudence qu'il a prises avec le Corps municipal pour éviter l'effusion du sang dans la journée du 20 juin, avec réponse de M. Pétion.

27 juin, 3 juillet 1792.

Original et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

828. — Lettre du maire de Paris à M. Acloque, le priant de lui communiquer le rapport de tout ce dont il a été témoin dans la journée du 20 juin, rapport qui doit présenter un vif intérêt, puisqu'il n'a pas quitté un seul instant le Roi; avec réponse de M. Acloque, envoyant copie de son rapport au Département, ce qu'il n'a pu faire plus tôt, ayant depuis trois jours été de service au château.

28 juin, 2 juillet 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

829. — Pétition de M. de Lafayette à l'Assemblée législative, réclamant des poursuites contre les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin aux Tuileries et leur punition comme criminels de lèse-nation, la destruction d'une secte qui envahit la souveraineté nationale et tyrannise les citoyens, enfin des mesures efficaces pour faire respecter toutes les autorités constituées.

28 juin 1792.

Autographe, A. N., C 358, n° 1899.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. I, p. 200.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 653.

*Musée des Archives nationales*, n° 1272.

830. — Réflexions sur la lettre que Lafayette, général de l'armée du Centre, avait adressée à l'Assemblée législative au sujet de l'envahissement des Tuileries, le 20 juin.

Juillet 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, correspondance générale.

831. — Lettres de M. Røderer au procureur de la Commune, lui deman-

dant le rapport de la conduite par lui tenue dans la journée du 20 juin, et aux commissaires chargés des rapports des événements du 20 juin, leur transmettant la réponse de M. Manuel, qui déclare n'avoir passé ce jour-là qu'une heure aux Tuileries, sa place étant à la Maison Commune, et ajoute que le maire de Paris a sauvé le peuple.

30 juin 1792 (2 h. 1/2, 9 heures du soir).  
(Pièces absentes.)  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 223, 224.

832. — Adresse de la section des Thermes-de-Julien à M. Pétion, maire de Paris, pour le remercier de la vigilance et le féliciter de la sagesse avec laquelle il a prévenu, dans la journée du 20 juin, des scènes sanglantes, qui eussent été le prélude de la guerre civile.

Sans date (juillet 1792).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

833. — Lettre de M. Poncet, maréchal de camp, chef d'état-major de l'armée du Midi, à Louis XVI, exprimant l'horreur et l'indignation que lui ont fait éprouver les attentats du 20 juin, déclarant que la conduite du Roi dans cette fatale journée lui donne des droits sacrés à la vénération et au respect de tous les Français.

Sans date (juillet 1792).  
Original, A. N., C 184, n<sup>o</sup> 277<sup>ter</sup>.  
Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 98, n<sup>o</sup> 230.

834. — Arrêté de la section du Luxembourg, décidant, en présence des nuages jetés sur la franchise et la loyauté du vertueux et incorruptible Pétion, qu'une députation de douze membres ira porter à l'Assemblée nationale et au Conseil général de la Commune le témoignage de sa gratitude.

2 juillet 1792.  
Placard imprimé sur papier gris, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 93.

835. — Arrêté de la section du Marché-des-Innocents, qui vote des remerciements à M. le Maire et aux officiers municipaux

pour avoir par une conduite tout à la fois légale, prudente et pleine d'humanité, évité l'effusion du sang, le 20 juin, et jours suivants, avec adresse envoyée au Conseil général de la Commune.

2, 5 juillet 1792.  
Placard imprimé, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 92.

836. — Adresse des citoyens de la section du Louvre à leurs concitoyens armés, le 20 juin 1792, approuvant sans réserve leur conduite pour la défense de la liberté.

3 juillet 1792.  
Placard imprimé sur papier gris, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 94.

837. — Motion faite par M. Legendre dans l'assemblée de la section du Louvre, avec arrêté de la section, approuvant la conduite du Maire et des officiers municipaux lors de la journée du 20 juin, et nommant seize commissaires chargés de leur exprimer la reconnaissance des citoyens pour avoir garanti la capitale des horreurs dont elle était menacée.

3 juillet 1792.  
Placard imprimé sur papier gris, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 95.

838. — Adresse de la section du Palais-Royal à M. le Maire et à MM. les officiers municipaux sur les événements du 20 juin 1792, exprimant la gratitude dont le peuple est pénétré pour leur conduite sage et vraiment civique, en opposition à l'astuce et à l'inhumanité de la cour.

6 juillet 1792.  
Placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 96.

839. — Déclaration de la section des Quatre-Nations, portant que, le 20 juin, les Maire, administrateurs de police et officiers municipaux ont bien mérité de leurs concitoyens, que leur conduite sage a épargné le sang et sauvé Paris de la guerre civile, mais que le sieur Romainvilliers, commandant général de la garde nationale, a perdu la confiance de la section.

6 juillet 1792.  
Placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 97.

840. — Adresse du sieur Gossé, commis de banque, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, à la Reine, lui rappelant qu'il est le grenadier qui, ayant traversé la multitude armée, se présenta le premier au Roi lorsqu'il en demanda quatre, qu'il lui fit un rempart de son corps et ne le quitta qu'après avoir aidé à le transporter dans un autre appartement, où il resta encore quelque temps.

6 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

841. — Adresse du sieur Jean-Laurent Robert, caporal de grenadiers au bataillon de Saint-Magloire, rappelant qu'il a eu le bonheur de faire partie des vingt grenadiers chargés de la garde du Roi, un moment avant l'irruption du peuple, et qu'il s'est alors placé auprès de Louis XVI pour le défendre dans le cas où quelque malintentionné aurait conçu l'horrible dessein d'attenter à ses jours.

Sans date (vers le 6 juillet 1792).

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

842. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à Louis XVI, l'engageant à oublier la journée du 20 juin, due à l'entraînement d'une multitude égarée au nom de la liberté, et à se rapprocher du peuple, en présence de la guerre avec l'étranger.

7 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 185, n° 531.

Ed. *Troisième recueil (des) pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, n° 235, p. 102.

*Musée des Archives nationales*, n° 1275.

843. — Dénonciation adressée au juge de paix de la section des Tuileries, par M. Røederer, en vertu de l'arrêté du Département du 6 juillet, contre : 1° M. Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, comme inculpé d'avoir ordonné, le 20 juin, de braquer des canons contre la Porte Royale des Tuileries et d'avoir dit en sortant du château : « Le Roi a été difficile à émouvoir aujourd'hui, nous reviendrons demain, nous le ferons évacuer » ; 2° contre le lieutenant des canonniers du bataillon du Val-de-Grâce, pour

avoir tenu des propos séditieux, en s'écriant qu'il fallait forcer l'entrée du château, pour avoir excité ses canonniers, et fait braquer ses canons contre la Porte Royale et monter l'un des canons jusque dans la troisième salle.

7 juillet 1792.

Copie conforme, A. N., W 15, n° 609.

844. — Récépissé donné par le sieur Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, de l'arrêté du Département du 6 juillet, sur les événements du 20 juin, ainsi que des procès-verbaux et autres pièces y relatives, au nombre de trente-neuf, qui lui ont été remis par le procureur général syndic du Département, avec sa dénonciation contre Santerre et le lieutenant des canonniers du bataillon du Val-de-Grâce.

8 juillet 1792.

Copie conforme, A. N., W 15, n° 609.

845. — Lettre non signée à l'adresse de M. de Montmorin, le félicitant d'avoir pu, le 20 juin, donner au Roi et à la Reine une nouvelle preuve de fidélité, et exprimant l'admiration que font éprouver « leur courage plus qu'héroïque, une force, une noblesse dont aucun siècle n'a offert l'exemple ».

11 juillet 1792.

Original, A. N., C 191, n° 160<sup>9</sup> (3<sup>e</sup> liasse des papiers Montmorin).

846. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif les dénonciations écrites des actes de juridiction faits par des juges de paix dans le château des Tuileries, et chargeant le ministre de la justice de rendre compte dans trois jours des mesures qui auront été prises à ce sujet.

12 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5173 r°.

847. — Décret de l'Assemblée législative, qui charge le ministre de la justice de rendre compte de l'état des poursuites contre les auteurs des événements du 20 juin.

13 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5190 r°.

848. — Justification de M. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, au sujet de sa conduite au château, où il n'a constitué aucun comité central avec ses collègues et encore moins de tribunal, où il n'a décerné aucun mandat d'amener, pas plus contre MM. Pétion, Manuel, que contre d'autres.

14 juillet 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

849. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, lui faisant observer que le décret du 12 juillet, qui renvoie au pouvoir exécutif les dénonciations des actes de juridiction des juges de paix dans le château des Tuileries, ne lui a été remis que ce jour même; de plus, que les dénonciations écrites ne s'y trouvent point annexées et semblent avoir été égarées.

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 287.

850. — 1<sup>o</sup> Certificat de M. Aclocque, chef de la seconde légion, constatant que le sieur Tupin, grenadier du bataillon des Capucins-du-Marais, était auprès de lui dans une des salles du château des Tuileries, dite l'Œil-de-Bœuf, au moment où il s'est rendu auprès de Louis XVI, et que ledit Tupin n'a point quitté le Roi depuis son entrée dans ladite salle jusqu'à ce qu'il ait été reconduit à son appartement.

15 juillet 1792.

Original signé d'Aclocque et contresigné par M. de Canolles, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2<sup>o</sup> Certificat de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, portant que, le samedi 23 juin, il a eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine et à la famille royale, trois des grenadiers qui se sont trouvés, le 20 juin, près de la personne du Roi, qu'ils ont été reconnus par Louis XVI pour être ceux qui ne l'ont pas quitté et que le sieur Tupin est l'un de ces trois grenadiers.

15 juillet 1792.

Original signé de Mandat, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

3<sup>o</sup> Certificat de M. d'Hervilly, établissant qu'il a vu auprès de Louis XVI, dans la jour-

née du 20 juin, le sieur Tupin, au moment de son entrée dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, avant que le peuple se disposât à en enfoncer les portes, et que le sieur Tupin n'a quitté le Roi que lorsqu'il est rentré dans son appartement.

16 juillet 1792.

Original signé d'Hervilly, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>. Ces trois certificats sont sur la même page.

851. — Lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il n'a pas attendu pour y satisfaire la notification officielle du décret du 13 juillet, qui lui ordonne de rendre compte dans les trois jours de l'état des poursuites contre les auteurs et instigateurs de l'événement du 20 juin, et qu'il a envoyé ce matin sa réponse à l'Assemblée nationale.

16 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 287; minute, Arch. du ministère de la justice.

852. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, lui rendant compte de la conduite du juge de paix de la section des Tuileries, qui s'est rendu, le 20 juin, à 9 heures du soir, au château pour constater les effractions commises et les dégâts, et y est retourné les jours suivants, mais n'a fait aucun acte, n'a dressé aucun procès-verbal, de sorte qu'aucun tribunal n'a été établi dans l'intérieur du château.

16 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93; minute, Arch. du ministère de la justice.

Une première rédaction soumise au ministre fut rejetée, le ministre ne voulant pas envoyer à l'Assemblée le compte rendu détaillé que lui avait adressé M. Menjaud.

Suivant une note inscrite en haut de la première page, cette lettre fut renvoyée à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

853. — Lettre de M. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries, au ministre de la justice, le renseignant sur la marche de l'instruction au sujet de l'événement du 20 juin, et déclarant qu'il n'a décerné aucun mandat d'amener contre MM. Pétion et Manuel et contre aucun des officiers municipaux, et protestant contre

les bruits répandus à ce sujet, de même contre le bruit de mandats d'arrêts décernés contre trente membres de l'Assemblée, avec lettre d'envoi du ministre de la justice au président de l'Assemblée.

16 juillet 1792).

Original et minute (2 p.), Arch. du ministère de la justice; copies conformes (2 p.), A. N., C 153, n° 287.

854. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, aux officiers municipaux de Versailles, déclarant qu'il n'a fait que son devoir dans la journée du 20 juin et ne consentant à recevoir leurs éloges que comme des encouragements, lettre accompagnée d'un imprimé intitulé : *Conduite tenue par le maire de Paris à l'occasion des événements du 20 juin 1792.*

17 juillet 1792.

Autographe. Bibl. de Versailles, autographes.

855. — Arrêté de la section des Gobelins, décidant de rappeler au président de l'Assemblée législative la déclaration de M. Delliens, son président, qui établissait que la lettre écrite par lui, le 22, touchant les événements du 20 juin, l'avait été en son propre et privé nom, et nullement comme président de la section.

17 juillet 1792.

Extrait signé, A. N., D XL 14, n° 60.

856. — Certificat du sieur Michel, capitaine des grenadiers du bataillon de Saint-Eustache, constatant que le nommé Buffet faisait partie du détachement de quinze grenadiers envoyé, le 20 juin, pour faire son service auprès de la Reine, sous le commandement du sieur Lalanne, sous-lieutenant, et que ce détachement n'a point quitté la Reine durant son service.

19 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

857. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à la section de la Bibliothèque, au sujet du recensement du vœu des sections relativement à l'adresse projetée sur la journée du 20 juin.

19 juillet 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 47.

858. — Supplique adressée à Louis XVI par le grenadier du bataillon de Saint-Eustache qui, à la journée du 20 juin, eut l'honneur d'occuper la droite du Roi, et qui, en présence de ses camarades, jura de mourir pour le défendre, à l'effet d'obtenir une lieutenance dans la cavalerie ou l'infanterie de la gendarmerie nationale.

Sans date (19 juillet 1792).

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

859. — Supplique adressée à Louis XVI par le sieur Tupin, grenadier volontaire du bataillon des Capucins-du-Marais, demeurant à l'hôtel Soubise, l'un des quatre grenadiers qui ne quittèrent pas la personne du Roi, le 20 juin, à l'effet d'obtenir quelque emploi, étant chargé de famille et sans fortune, et n'ayant pu accepter une compagnie dans un régiment de ligne envoyé aux frontières, avec lettres à M. de Laporte.

23, 26 juillet 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>,

Une note de la main de M. de Laporte mentionne la nomination du sieur Tupin à une place de 1,500 livres dans les bureaux du Département.

860. — Délibération de la section de la Grange-Batelière, inapprouvant le discours prononcé, le 23 juin, par M. Cahier, au Conseil général de la Commune, sur les événements du 20 juin.

28 juillet 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 105.

861. — 1<sup>o</sup> Supplique de Jacques-Charles Joly, canonnier du bataillon des Filles-Dieu, qui s'est fait remarquer du Roi par sa belle conduite à la journée du 20 et qui vient d'être nommé sous-lieutenant au 80<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Bayonne, à l'effet d'obtenir une gratification de 3 à 400 livres sur la cassette royale, pour s'équiper et se rendre à son poste.

(30 juillet 1792).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

Cf. la note historique sur la journée du 20 juin 1792 donnée par le sieur Joly, sergent des canonniers de la section du Faubourg-du-Nord, demeurant chez M. Morance. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, n° 3237.

2<sup>o</sup> Autre supplique du même Joly à Louis XVI, le remerciant du grade de sous-lieutenant au 80<sup>e</sup> d'infanterie qui vient de lui être accordé, et exposant qu'il préfère rester dans la garde nationale, avec une pension, l'état de danseur qu'il exerce à l'Opéra étant incompatible avec le grade dont le Roi vient de l'honorer.

(Juillet 1792).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

862. — Rapport de M. de Laporte à Louis XVI, proposant d'accorder une pension de 400 livres au canonnier Joly, qui a été nommé sous-lieutenant en raison de sa belle conduite le 20 juin, et qui, à cause de son état de danseur, ne peut embrasser le métier des armes, et de nommer les sieurs Robert et Tupin, grenadiers, qui ont fait preuve de dévouement dans la journée du 20 juin, le premier, concierge de la Venerie à Fontainebleau, aux appointements de 4,000 livres; le second, commis au bureau des Écuries, au traitement de 2,000 livres.

Sans date (30 juillet 1792).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

863. — Lettre de M. Condorcet, président de la Commission extraordinaire des Douze, au ministre de l'intérieur, demandant communication de l'inventaire des pièces relatives à la journée du 20 juin, adressées par la Commission.

17 août 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

864. — Lettre de M. Condorcet, président de la Commission extraordinaire des Douze, au ministre de l'intérieur, lui faisant passer toutes les pièces à elle adressées jusqu'à ce jour, relatives à la journée du 20 juin, ainsi que celles concernant M. Pétion, qui ont une connexité avec cette journée, et accusé de réception.

18, 19 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

865. — Dénonciations faites au comité révolutionnaire de la section Poissonnière contre le sieur Montjournain, notamment

par le sieur Amiet, commissaire de police de la section, qui déclare que, le 20 juin, Montjournain était avec Mandat pour faire tirer sur les sans-culottes du faubourg Saint-Antoine, qu'il était si plat valet de la cour qu'on le voyait toujours avec le petit Capet, ramassant les ballons que le petit louveteau laissait tomber exprès, et portant même la queue de la Reine.

4 nivôse an II.

Original signé, A. N., W 319, n<sup>o</sup> 477.

866. — Acte d'accusation dressé par Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, contre Nicolas-Roland de Montjournain, pour avoir cherché à exciter la guerre civile, notamment à la journée du 20 juin, en armant les citoyens les uns contre les autres, et en colportant et en surprenant des signatures au bas de la pétition des 8,000, en outre pour avoir annoncé qu'il sacrifierait sa vie pour sauver celle du tyran.

24 nivôse an II.

Original signé, A. N., W 319, n<sup>o</sup> 477.

867. — Réponse de Pépin-Dégrouhette, défenseur de Roland de Montjournain devant le Tribunal révolutionnaire, au deuxième chef d'accusation, suivant lequel, le commandant du bataillon de Saint-Lazare aurait placé un poste de dix-sept hommes à la grille, avec ordre de tirer sur le peuple, ladite réponse portant que Montjournain était de garde dans l'appartement du jeune Capet, en remplacement du sieur Bournisien, commandant du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, et que, le lendemain, il avait défendu deux magistrats du peuple, notamment Sergent.

Nivôse an II.

Original signé, A. N., W 319, n<sup>o</sup> 477.

B. — RAPPORTS, PROCÈS-VERBAUX  
ET DÉCLARATIONS SUR LA JOURNÉE DU  
20 JUIN

868. — Procès-verbal de transport de M. Perron, administrateur de police, devant la Salpêtrière, où se trouvait rassemblé le bataillon de Saint-Marcel en armes, avec

des canons, à l'effet de l'engager à déposer les armes, lequel bataillon a persisté dans sa résolution pacifique de présenter ses hommages à l'Assemblée législative et au Roi, et de renouveler solennellement le serment du Jeu de Paume.

20 juin 1792 (7 heures du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 170.  
BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 122.

869. — Déclaration de M. Leclercq, commandant en chef du 4<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, à M. Blondel, secrétaire général du Département, portant qu'il a reçu le mercredi 20 juin, à 4 heures du matin, l'ordre de M. de La Pierre, adjudant général de la 5<sup>e</sup> légion, de faire assembler le bataillon.

20 juin 1792 (10 heures du matin).

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 7).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> VII.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 169.

870. — Procès-verbal dressé par MM. Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux, qui rendent compte de la mission dont le Maire les avait chargés, et déclarent qu'ils ont inutilement cherché à dissiper l'attroupement considérable formé boulevard de l'Hôpital, lequel, malgré toutes leurs exhortations, a persisté à marcher en avant.

20 juin 1792, midi.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 172.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 124.

871. — Rapport de M. de Montjourdain, commandant de service auprès du prince royal, constatant que la garde est composée de trois cent quarante hommes, y compris quarante grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, que les combles et tous les coins du château ont été visités avec le plus grand soin et que tout est tranquille.

20 juin, 11 h. 1/2 du soir.

Original signé, A. N., C 222, n<sup>o</sup> 160<sup>152</sup>.

872. — Récit de ce qui s'est passé à la journée du 20 juin (tiré des papiers trouvés dans un cabinet au-dessus de la bibliothèque de M<sup>me</sup> de Tourzelle).

22 juin 1792.

Minute, A. N., C 222, n<sup>o</sup> 160<sup>152</sup>.

873. — Rapport de M. Aclocque, chef de la 2<sup>e</sup> légion, aux administrateurs du Département, sur l'ordre qu'il en a reçu, concernant l'affaire arrivée aux Tuileries, ayant été constamment aux côtés du Roi pendant l'envahissement du château.

22 juin 1792.

Copie conforme signée d'Aclocque, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 17).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XVI.

874. — Relation historique des faits qui se sont passés le 20 juin aux Tuileries, adressée au maire de Paris par M. Poulletot, président du comité des Lombards, témoin oculaire de ces faits.

23 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

875. — Déclaration de François-Anne Le Crosnier, négociant, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, de service chez la Reine, lequel s'est tenu aux côtés du Roi et l'a défendu contre les brigands armés.

23 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 13).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XII.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 205.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 139.

876. — Déclaration de Louis-François Bidault le jeune, grenadier volontaire du bataillon de Sainte-Opportune, de service au poste de la Reine, qui s'est porté au secours du Roi et a reçu un coup de bâton sur la tête et un coup de pique au côté gauche.

23 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 12).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XI.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 208.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 162.

877. — Déclaration du sieur Jean-Michel Gossé, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, de garde près la Porte Royale, lequel s'est porté au secours du Roi lors de l'envahissement du château.

23 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 14).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XIII.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 210.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. IV, p. 163.

878. — Déclaration de Marie-Thomas-Jacques Guibout, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, de service à la garde montante chez le Roi, au sujet des faits dont il a été témoin, notamment de ce qui est relatif à l'exhibition du cœur de veau, avec l'inscription : *Cœur des aristocrates*, mis sous les yeux de Louis XVI.

23 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 15).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XIV.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 211.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 164.

879. — Rapport que fait M. de Romainvilliers, Commandant général, des faits qui se sont passés dans la malheureuse journée du 20 juin 1792 et journées antécédentes.

23 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n<sup>o</sup> 16).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XV.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 214.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 147.

880. — Éclaircissements à demander à M. le Commandant général, sous forme de demandes et réponses, ou Addition au rapport de M. de Romainvilliers au Département.

23 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 31.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XXXI.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 217.

BUCHÉZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 149.

881. — Déclaration du sieur Nicolas-Louis Fontaine, chasseur volontaire du 8<sup>e</sup> bataillon de la seconde légion, de service d'ordonnance auprès de M. Acloque, au château des Tuileries, relativement aux faits dont il a été le témoin, déclaration reçue par M. Denis Durouzeau, juge de paix de la section de Sainte-Genève.

24 juin 1792.

Copie conforme signée de Durouzeau, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XXXVII.

882. — Déclarations relatives aux événements du 20 juin 1792, au château des Tuileries, reçues par Louis-Gilles-Camille Fayel, juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, et faites : 1<sup>o</sup> par le sieur Jean-Baptiste-Marin-Louis La Reynie, volontaire du bataillon de l'Île-Saint-Louis; 2<sup>o</sup> J.-B. Turot, grenadier volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine; 3<sup>o</sup> Pierre Mussey, commandant en second du bataillon du Petit-Saint-Antoine; 4<sup>o</sup> Cuvillier, Ballin et autres soldats du bataillon du Petit-Saint-Antoine; 5<sup>o</sup> François-Michel Legrand, citoyen de la section de la Halle-aux-Blés.

24-27 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 38.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n<sup>o</sup> XXXVII<sup>bis</sup>.

883. — Déposition de M. Pierre Guinguierlot, lieutenant-colonel de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, sur les événements du 20 juin.

(25 juin 1792).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3390 (dos. Guinguierlot).

Ed. *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. II, p. 365.

884. — Déclaration adressée au Directoire du Département par M. Jaladon, citoyen de la section du Roi-de-Sicile et volontaire du 4<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, attestant avoir entendu proférer, dans le

château des Tuileries, les propos les plus injurieux et les plus indécents contre le Roi et contre la Reine.

26 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 18).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXVII.

885. — Rapport de M. Anne-Jean-Auguste Rulhière, colonel de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, sur les événements de la journée du mercredi 20 juin.

26 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 24).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXIV.

886. — Rapport de Pierre Moiteaux, gendarme de la 29<sup>e</sup> division, de service au poste du Carrousel, en vedette à la guérite de droite, sur la journée du 20 juin.

26 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 25).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXV.

887. — Rapport de Louis Marotte, adjudant de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, de service sur la place du Carrousel, au sujet de l'envahissement du château par la foule.

26 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 27).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXVII.

888. — Rapport de Jean Forest, gendarme de la 29<sup>e</sup> division, de service au poste du Carrousel, sur la journée du 20 juin.

26 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice, (dos. de l'affaire Pétion, n° 28).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXVIII.

889. — Rapport de M. Jean-Baptiste-Louis-Frédéric Lassus, premier capitaine de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, sur les événements de la journée du 20 juin.

27 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 26).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXVI.

890. — Déposition faite devant le juge de paix de la section des Tuileries, par Pierre-Jean Bourcet, chevalier de Saint-Louis, au sujet des affreux événements dont il a été témoin, le 20 juin précédent, avec lettre d'envoi à Louis XVI.

27 juin 1792.

Copie signée, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

Cette relation de la journée du 20 juin a été publiée par M. Flammermont (*Revue de la Révolution française*, t. XVII, p. 72), d'après une copie des Archives de Vienne, trouvée dans les papiers Mercy, mais on voit que ce Bourcet n'était nullement garde national.

891. — Déclaration de M. de La Chesnaye, chef de la 6<sup>e</sup> légion de la garde nationale, sur les événements du 20 juin.

28 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 29).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXIX.

892. — Déclaration de M. Desmousseaux, premier substitut adjoint du procureur de la Commune, sur les événements du 20 juin.

29 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 33).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXXIII.

893. — Rapport de M. Mandat, chef de la 4<sup>e</sup> légion, sur la journée du 20 juin 1792.

30 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 34).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXXIV.

894. — Rapport de M. Pinon, chef de la 5<sup>e</sup> légion, sur les événements du 20 juin.

30 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 36).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXXVI.

895. — Déclaration du sieur Pierre-Joseph Bron, suisse de la Porte Royale du château des Tuileries, constatant que le

20 juin, vers 2 h. 1/2, les sentinelles reçurent la consigne de ne laisser entrer personne, même avec cartes, que, sur les 3 h. 1/2, un officier municipal fit ouvrir le guichet et parla au peuple pour l'engager à se retirer, et que les sentinelles ayant levé les bascules de la grande porte, la foule fit irruption.

Sans date.

Copies (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; Arch. du ministère de la justice, n° 32.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXXII.

896. — Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce et conduite des deux commandants de ce bataillon, dans la journée du 20 juin 1792, avec les pièces justificatives à l'appui, certifiées véritables par M. Saint-Prix, commandant en chef, et déposées chez M. Hua, notaire à Paris.

(Sans date).

Copie, Arch. du ministère de la justice, n° 35.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXXV.

897. — Déclaration faite au Directoire du Département par M. Le Clerc, adjudant général de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale, sur les faits dont il a été témoin dans la journée du 20 juin.

Sans date.

Copie, Arch. du ministère de la justice, n° 30.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXX.

898. — Rapport de M. Carle, premier lieutenant-colonel de la 30<sup>e</sup> division, de service au Carrousel avec 200 gendarmes, sur les faits de la journée du 20 juin.

Sans date.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 22).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXI.

899. — Déclaration de M. Maserey, employé au Bureau de Liquidation, citoyen actif de la section du Palais-Royal, sur les événements du 20 juin.

Sans date.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 23).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XXIII.

900. — Rapport du sieur Lagarde, adjudant général de la 4<sup>e</sup> légion, sur l'événement arrivé au château des Tuileries, le 20 juin 1792.

Sans date.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 20).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° XIX.

901. — Dénonciation au Département par les grenadiers et volontaires du 2<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, de la conduite de MM. Hù et Patris, officiers municipaux, qui ont ordonné au bataillon des Saints-Pères de laisser entrer la foule par les trois guichets du Louvre sur la place du château.

Sans date.

Copie, Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion, n° 11).

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, n° X.

902. — Exposé de la conduite du commandant en chef du bataillon de Saint-Marcel (M. Alexandre) dans la journée du 20 juin 1792, avec lettre d'envoi au maire de Paris.

3 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 401.

903. — Rapport fait au Conseil du Département par MM. Garnier, Léveillard et de Mautort, commissaires, au sujet des événements du 20 juin, avec lettre d'envoi de M. Røederer.

9 juillet 1792.

Original et copie conforme certifiée par Blondel, secrétaire du Département (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 235-257.

904. — Rapport et conclusions du Procureur général syndic du Département, relativement aux événements du 20 juin, lu au Conseil du Département, ordonnant communication aux Maire et administrateurs de police des déclarations reçues par les juges de paix des sections des Tuileries et du Roi-de-Sicile.

6 juillet 1792.

Minute signée de Røederer et certifiée conforme à l'original par Blondel, secrétaire du

Département; Arch. du ministère de la justice, n° 40.

Ed. *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792.

905. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au ministre de la justice, annonçant qu'il a adressé, le 9 juillet, au ministre de l'intérieur, le rapport des commissaires concernant l'affaire du 20 juin, et qu'une copie de ce rapport, destinée au ministre de la justice, a été remise à M. Rondonneau, secrétaire du Sceau.

11 juillet 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

Cf. Exposé de la conduite tenue par le maire de Paris à l'occasion des événements du 20 juin, imprimé par ordre du Conseil général de la Commune.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 46.

Procès-verbal, dressé le 20 juin 1792, par MM. Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux, réimprimé par ordre du Corps municipal.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 54.

Procès-verbal dressé le 20 juin 1792, par M. Perron, administrateur au Département de Police, réimprimé par ordre du Corps municipal.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 64 v°.

Procès-verbal dressé sur les événements du 20 juin 1792, par M. Patris, officier municipal, réimprimé par ordre du Corps municipal.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 65 v°.

Procès-verbal dressé, sur les événements du 20 juin 1792, par M. Sergent, administrateur au Département de Police, réimprimé par ordre du Corps municipal.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 69 v°.

Procès-verbal dressé le 20 juin 1792, par M. Boucher-René, officier municipal.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 75.

Procès-verbaux dressés par 1° MM. Borie, officier municipal; 2° Hue, officier municipal; 3° Champion, officier municipal, sur les événements du 20 juin 1792.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 77 v°, 79, 83 v°.

Déclarations de M. J.-J. Leroux et M. Jallier, officiers municipaux, sur les événements du 20 juin 1792.

Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 87, 90.

Déposition de M. de Rougeville, lieutenant-colonel de cavalerie, comme témoin oculaire, sur les tristes événements de la journée du 20 juin 1792.

(Sans date.)

Imprimé, *A. N.*, C 222, n° 160<sup>152</sup>.

L'ensemble des rapports, procès-verbaux et déclarations concernant le 20 juin forme un double recueil imprimé (*A. N.*, AD<sup>1</sup> 102) et a été reproduit dans les *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 404-433.

#### C. — PROTESTATIONS RELATIVES A LA JOURNÉE DU 20 JUIN

906. — Arrêté du directoire du département de la Somme, remerciant le Roi de la fermeté qu'il a montrée lors de l'attroupement séditieux du 20 juin, et déléguant deux de ses membres chargés de présenter à Louis XVI le témoignage de la reconnaissance publique, de rendre compte journallement au directoire des manœuvres et des projets des factieux, de veiller à la conservation de la personne du Roi ainsi que de sa famille, et de périr même, s'il le fallait, pour sa défense.

22 juin 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Journal de Paris*, supplément au numéro du 26 juin 1792.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 274.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 603.

907. — Adresse individuelle de six administrateurs du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, criant vengeance pour l'exécrationnelle journée du 20 juin, où les jours de Louis XVI ont couru de si grands dangers, et émettant le vœu que les auteurs responsables de cette insurrection soient décrétés d'accusation pour avoir par leur négligence ou leur connivence compromis la sûreté générale de l'État.

23 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 11.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 30 juin.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 682.

908. — Pétition des citoyens actifs du Havre à l'Assemblée législative, approuvant complètement la lettre de Lafayette, et reconnaissant avec lui que la faction jacobite est l'auteur de tous les désordres, demandant justice contre ces libelles qui se fabriquent à Paris, dont on inonde les départements, et contre ces écrivains atroces qui prêchent l'assassinat.

23 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 13.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, par décret du 28 juin.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 644.

909. — Adresse du directoire du département de l'Eure à l'Assemblée législative, déclarant que la journée du 20 juin a répandu dans le département le deuil et la consternation, et invitant le Corps législatif à foudroyer les factieux qui ont insulté la Nation, violé la loi et avili la royauté.

24 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 572.

910. — Adresse des administrateurs du département de l'Indre à l'Assemblée législative, réclamant des poursuites contre les factieux coupables d'un crime qui fait frémir tous les bons Français et contre la Municipalité qui, au mépris du sage arrêté du Département de Paris, a toléré leur rassemblement.

24 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 2.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, par décret du 27 juin.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 608.

911. — Adresse des citoyens d'Abbeville à l'Assemblée législative, déplorant l'égarément coupable d'une multitude abusée, qui s'intitule le peuple et que désavoue le peuple de tous les départements, attendu que Paris et à plus forte raison quelques-unes de ses sections et une par-

tie de ses faubourgs ne représentent pas le peuple français.

24 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 8.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, par décret du 27 juin.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 627.

912. — Lettre de onze notaires de Paris au président de l'Assemblée législative, faisant ressortir l'inconvénient d'indiquer les maisons des notaires pour y signer des pétitions et déclarant qu'ils ne peuvent prêter leurs maisons pour aucuns détails se rattachant à des discussions politiques.

24 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 548.

La pétition en question, dite des 20,000, qui avait pour objet de protester énergiquement contre les excès du 20 juin, en demandant un examen sévère de la conduite du Maire et des officiers municipaux qui avaient facilité l'accès des Tuileries, et la destitution du Commandant général de la garde nationale, fut rédigée par deux anciens constituants, Dupont de Nemours et Guillaume, imprimée dans le *Journal de Paris*, et déposée chez tous les notaires de la capitale; dès le 24 juin, elle circulait de maison en maison; elle figure, sous forme d'imprimé, avec lettre d'envoi du 7 juillet, dans les pièces annexes des procès-verbaux de l'Assemblée (A. N., C 153, n° 292) et est reproduite dans les *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 596, sous le titre : *Pétition adressée à tous les notaires de Paris pour permettre à tous ceux qui voudront protester contre les événements du 20 juin 1792, d'y venir apposer leur signature.*

913. — Lettre du sieur Priez, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, envoyant un exemplaire de l'adresse imprimée, qui dénonce les attentats commis le 20 juin, au château des Tuileries, et demande la destitution du Commandant général de la garde nationale, adresse déposée chez les notaires pour recueillir insidieusement des signatures.

25 juin 1792.

Minute et imprimé annoté (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 583.

914. — Lettre du sieur Mezard, homme de loi, au président de l'Assemblée légis-

lative, signalant la pétition illégale et calomnieuse déposée chez tous les notaires, laquelle, sous prétexte d'attester l'entrée par effraction au château des Tuileries, laisse entendre que les Maire et officiers municipaux ont donné eux-mêmes l'ordre d'ouvrir les portes pour favoriser les excès commis (renvoyée à la Commission extraordinaire des 12, le 25 juin).

25 juin 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

915. — Lettre du conseil général de la commune, du directoire et du tribunal du district de Péronne au président de l'Assemblée législative, envoyant copie de l'adresse envoyée à Louis XVI, qui assure le Roi qu'il peut compter dans Péronne autant de défenseurs de la prérogative constitutionnelle que d'habitants.

25 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 9.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, par décret du 27 juin.

Ed. *Journal de Paris*, numéro du 3 juillet 1792, p. 748.

916. — Adresse de citoyens actifs du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, l'adjurant de venger la Constitution outragée, les lois violées, et d'effrayer les factieux qui osent attenter à la souveraineté nationale.

26 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 15.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 30 juin.

917. — Lettre du directoire du département de l'Oise au président de l'Assemblée législative, envoyant plusieurs exemplaires de l'arrêté qu'il a pris le 25 juin, sur la proclamation du Roi, du 22 juin, comme témoignage des sentiments de leurs concitoyens.

26 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 25.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

918. — Lettre de la municipalité de Fontaine-Française au président de l'Assem-

blée législative, adressant une pétition des citoyens de cette commune qui exprime leur vœu le plus ardent pour l'anéantissement des clubs, en particulier de celui des Jacobins, auquel doivent être imputés les crimes atroces commis dans la journée du 20 juin.

26 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 44.

919. — Adresse du directoire du département de Seine-et-Marnè à l'Assemblée législative, à l'effet de réprimer les excès des auteurs de la journée déplorable du 20 juin, hommes pervers ou égarés, qui se disent les amis d'une liberté qu'ils détruisent, les amis d'une Constitution dont ils sapent les bases.

27 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 17.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

920. — Lettre du directoire du département de la Seine-Inférieure au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'un arrêté, pris le 25 juin, pour réquerir en permanence la garde nationale du département, en raison de l'état de crise de la capitale et du danger qu'a couru la patrie.

27 juin 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 4.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 1<sup>er</sup> juillet.

921. — Adresse du directoire du département du Gard à l'Assemblée législative, demandant justice des attentats contre la Constitution et le représentant héréditaire du peuple français, et déclarant que le Midi est rempli de vigoureux patriotes, qui auront raison des agitateurs parcourant le pays.

27 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 5.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 92.

922. — Lettre du directoire du département du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, envoyant un arrêté pris le 26 juin, à l'occasion des événements du 20 juin, dus aux honteuses menées de quelques brigands et à leur funeste empire sur des citoyens faciles à égarer, que désavouera le patriotisme des habitants de Paris.

27 juin 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 10.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 680.

923. — Adresse des citoyens du Havre à l'Assemblée législative, criant vengeance contre les scélérats qui ont violé l'asile du représentant héréditaire de la Nation et insulté sa personne inviolable et sacrée, demandant de réprimer l'audace des pétitionnaires insolents, prétendus organes des sections de la capitale, et d'imposer silence aux tribunes, qui ne constituent pas le peuple, et dont les applaudissements ou murmures indécents sont réprouvés par tous les bons citoyens.

27 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 16.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 6 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 163.

924. — Adresse des citoyens de Strasbourg à l'Assemblée législative, déclarant que la lettre du Département de Paris, du 12 juin, comme celle de Lafayette à l'Assemblée sont l'expression exacte de leurs sentiments, et adjurant l'Assemblée de faire punir sévèrement les auteurs des désordres qui viennent de se produire et de rendre une loi contre cette corporation anarchiste, connue sous le nom de Jacobins, qui ne tarderait pas à précipiter la France dans un abîme de malheurs.

27 juin 1792.

Original (cahier in-fol.), avec de nombreuses signatures, Arch. du ministère de la justice, n° 31.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 7 juillet.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 397.

925. — Lettres des commissaires du Roi près les tribunaux des districts de Fa-

laise, Dieppe, Rochefort, Auray, Montdoubleau, Saint-Remy, Saint-Maximin, Grasse, du tribunal de commerce de Sedan, accusant réception de la proclamation du Roi, qui a été aussitôt publiée et affichée, avec réponse collective.

27-29 juin, 1, 5 juillet 1792.

Originaux signés et minute (10 p.), Arch. du ministère de la justice.

926. — Lettre du tribunal du district de Saint-Hippolyte (Gard) à Louis XVI, annonçant l'envoi d'une adresse à l'Assemblée nationale pour demander le châtiment d'un crime qui menacerait l'Etat d'une prochaine dissolution, s'il restait impuni, avec texte de l'adresse et lettre du sieur Madier, commissaire du Roi près ce tribunal, et réponse du ministre de la justice, envoyant l'expression de la gratitude du Roi.

28 juin, 18 juillet 1792.

Originaux signés et extrait (3 p.), Arch. du ministère de la justice.

927. — Lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord au ministre de la justice, déclarant qu'on est furieux en Bretagne de tant d'outrages infligés au Roi, et exprimant le regret que sa proclamation ne soit pas d'un style plus ferme.

28 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

928. — Pétition individuelle des citoyens actifs de Rouen à l'Assemblée législative, avouant que, comme Lafayette, ils détestent les factieux, et adjurant l'Assemblée de punir les auteurs des forfaits commis le 20 juin aux Tuileries, et de ne plus tolérer l'insolence des tribunes qui influencent et dominant l'opinion des représentants du peuple.

28 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 29 juin.

929. — Adresse du directoire du département de la Manche à l'Assemblée législative, déclarant qu'il faut faire un

grand exemple, que l'on sache qu'une poignée de factieux n'est point Paris, et que Paris même n'est point la France, avec copie de l'adresse envoyée à Louis XVI, le 28 juin, manifestant leur horreur des factieux et priant le Roi de repousser tous conseils perfides.

28 juin 1792.

Original signé et copie (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 1.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 92.

930. — Pétitions individuelles de citoyens de la ville d'Amiens, à l'effet d'adhérer à l'arrêté du directoire du département de la Somme et à son adresse au Roi, sur les événements qui ont souillé la journée du 20 juin, en guise de protestation contre les pétitions d'autres citoyens de la même ville, qui se sont réunis le 26 juin dans l'église de Saint-Leu et ont désavoué les mêmes arrêtés et adresse.

28 juin 1792.

Originaux signés (5 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 28.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

931. — Adresse du directoire du district, des officiers municipaux et commandant de la place de Verdun à l'Assemblée législative, déclarant que les habitants sont prêts à tous les sacrifices pour la défense de la patrie, mais demandant à être protégés contre les entreprises des factieux, espérant que l'on tirera punition éclatante des attentats du 20 juin, un opprobre pour la France entière.

28 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 37.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 19 juillet.

932. — Lettre des membres du tribunal du district de Baugé au ministre de la justice, le priant d'assurer le Roi de la sincérité de leurs sentiments, après la journée du 20 juin, et faisant connaître

qu'ils vouent une haine éternelle à tous les factieux.

28 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

933. — Adresse du département d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, exprimant ses sentiments de respect pour la loi et de dévouement pour la Constitution, et l'invitant à désabuser les citoyens dupes d'une poignée d'agitateurs qui se targuent en vain du nom si cher de vainqueurs de la Bastille, et à montrer que le nom de peuple n'appartient qu'à ceux qui, pour vivre et mourir libres, savent respecter la loi, avec lettre d'envoi.

29 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 3.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 juillet.

934. — Lettre du directoire du département de la Meuse à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'une adresse imprimée, à l'effet de provoquer l'anéantissement des factions, foyers de haines et de discordes, qui déchainent les horreurs de la guerre civile.

29 juin 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 6.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 125.

935. — Lettre du tribunal criminel du département du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion à l'arrêté du directoire du département, au sujet des événements du 20 juin, et partageant l'horreur que ces événements lui ont inspirée.

29 juin 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 30.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 12 juillet.

936. — Adresse du département des Ardennes à l'Assemblée législative, dans laquelle il félicite Louis XVI de l'énergie déployée lors des événements du 20 juin, et réclame la recherche et la punition

des auteurs d'affreux complots, ainsi que l'anéantissement d'une faction qui a trop longtemps entretenu et favorisé le désordre public, avec lettre d'envoi.

30 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 7.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 4 juillet.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 122.

937. — Lettre du sieur A. Minier, négociant, l'un des commissaires de la section de Henri IV, au président de l'Assemblée législative, lui faisant part que, le 23 juin, en traversant le Palais-Royal, il fut accosté par l'un des habitués de ce jardin qui lui demanda s'il allait signer la pétition chez les notaires « pour faire pendre ce coquin de Pétion », en lui affirmant que tous les honnêtes gens du Palais-Royal s'y rendaient par trois à quatre cents à la fois.

30 juin 1792.

Original signé, A. N., DXL 14, n° 60.

938. — Adresse du directoire du district de Commercy à l'Assemblée législative, manifestant son indignation de voir le représentant héréditaire de la Nation outragé et avili, et l'adjurant de poursuivre jusque dans leurs ténébreux repaires les monstres qui y forgent les projets de destruction de la Constitution.

30 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 18.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 7 juillet.

939. — Lettre de la municipalité du Vigan à l'Assemblée législative, déplorant les attaques contre la Constitution et l'outrage infligé au représentant héréditaire de la Nation, et priant l'Assemblée de prendre la défense de la Constitution.

30 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 12.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

940. — Adresse du directoire du département de l'Aude à l'Assemblée législative, à l'effet de prendre des mesures vigoureuses pour défendre la Constitution

qui a été violée sous les yeux de l'Assemblée, ainsi que l'asile du représentant héréditaire de la Nation.

30 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 45.

941. — Lettre du tribunal du district de Strasbourg au ministre de la justice, exprimant toute son indignation et sa douleur à la nouvelle du forfait commis le 20 juin, et unissant sa voix au cri général de tous les bons Français qui réclament la sévère punition des coupables agitateurs.

30 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

942. — Arrêté du directoire du district de Saint-Pol, déclarant partager les sentiments d'indignation exprimés dans l'arrêté du directoire du département du Pas-de-Calais, du 26 juin, et appelant toute la sévérité des lois sur les séditieux, coupables des horreurs commises envers le représentant héréditaire de la Nation, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

30 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 152, n° 269.

943. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre de l'intérieur rendra compte par écrit des mesures prises par le pouvoir exécutif relativement à l'arrêté du département de la Somme du 22 juin 1792.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Copie, A. N., A 200.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 19.

944. — Adresse des citoyens de la ville d'Eu à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont vu avec douleur un attentat prémédité contre la Constitution, et qu'ils sont prêts à se sacrifier pour sa défense et celle de leur Roi.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 14.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 21 juillet 1792, p. 836.

945. — Adresse des citoyens de Sedan à l'Assemblée législative, demandant justice exemplaire de tous ceux qui, le 20 juin, ont provoqué par leurs actes, leurs écrits et leurs discours l'avilissement des pouvoirs constitués, avec adresse à Louis XVI témoignant leur indignation des violences exercées à l'égard du représentant héréditaire de la Nation.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original signé et copie (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 22.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

946. — Lettre du directoire du département du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'un arrêté du directoire du district de Béthune, en date du 28 juin, à l'effet de s'associer aux sentiments exprimés dans l'arrêté du directoire de ce département, à la nouvelle des excès commis le 20 juin dans la capitale.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 12.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 4 juillet.

947. — Adresse du directoire du district de Vitry-le-Français, réclamant la destruction de la faction qui prêche hautement tous les crimes, qui veut l'anéantissement de tous les pouvoirs, et qui bientôt osera, dans sa fureur, concevoir le projet de rivaliser de puissance avec l'Assemblée, adresse accompagnée d'une lettre d'envoi.

1, 3 juillet.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 24.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 12 juillet.

948. — Adresse du directoire du district de Nîmes à l'Assemblée législative, demandant la punition des attentats commis lors de la journée du 20 juin, où le pouvoir exécutif a été outragé, le pouvoir législatif avili et la Constitution violée dans tous ses principes.

2 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 10.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

949. — Lettre du directoire du département de la Gironde à l'Assemblée législative, adressant un arrêté pris le 28 juin, à l'occasion des événements du 20, déclarant que leurs concitoyens veulent la liberté et la Constitution, et sont également ennemis du despotisme et de l'anarchie, mais ne peuvent s'associer aux mesures prises par les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault pour la formation de rassemblements militaires.

2 juillet 1792.

Original et copie (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 55.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

950. — Lettre des administrateurs du district de Châteauihiery à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion formelle à l'adresse du département de l'Aisne, en date du 23 juin.

2 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 36.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 18 juillet.

951. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, reconnaissant que l'arrêté du département de la Somme est compris parmi les pièces relatives à la journée du 20 juin dont il a prescrit l'impression, mais déclarant n'avoir point donné d'ordre pour l'envoi de cet arrêté aux 82 départements.

2 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 286.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 14.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 74.

952. — Adresse des Amis de la Constitution de Chaumont à l'Assemblée législative, sollicitant, au nom de la Nation outragée dans son représentant héréditaire, une vengeance solennelle des attentats du 20 juin et des atteintes criminelles portées à la Constitution.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 19.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 7 juillet.

953. — Adresse du 3<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Lyon à l'Assemblée législative, manifestant son indignation de l'attentat horrible commis dans la journée du 20 juin, où la Nation a été outragée dans la personne sacrée et inviolable de son chef suprême, et demandant de poursuivre « les crimes amoncelés de la licence ».

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 25.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

954. — Lettre du directoire du département de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, déclarant s'en remettre à ses lumières pour démêler les causes du mouvement extraordinaire du 20 juin, de même pour découvrir et punir les coupables.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 11.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

955. — Lettre du directoire du district de Saint-Omer au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de sa délibération du 30 juin, qui donne son adhésion à l'arrêté du département du 26, relativement aux événements du 20 juin.

3 juillet 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 15.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 27 juillet.

956. — Adresse de la commune de Baugé à l'Assemblée législative, réclamant le châtimeut des auteurs de la journée du 20 juin, dont les têtes doivent tomber sous le glaive de la loi, pour faire trembler les agitateurs du peuple et faire cesser leurs manœuvres infernales.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 9.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

957. — Adresse du directoire du département du Bas-Rhin joint au conseil gé-

néral de la commune de Strasbourg, à l'Assemblée législative, réclamant : 1<sup>o</sup> la poursuite et la punition des auteurs et fauteurs des attentats commis dans la journée du 20 juin; 2<sup>o</sup> l'anéantissement de l'action politique exercée par des associations sans mandat, au détriment des administrations de police qui doivent empêcher tout rassemblement contraire à la tranquillité publique.

3 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 4.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

958. — Adresse du directoire du département du Var à l'Assemblée législative, demandant vengeance pour la violation de la Constitution, le 20 juin, et comptant que l'Assemblée saura réprimer avec le même courage les fureurs de l'aristocratie et les brigandages de l'anarchie, avec lettre d'envoi.

3 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 2.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 26 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 574.

959. — Adresse de citoyens de Château-Thierry à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion au vœu national qui dénonce les infâmes auteurs de l'affreuse journée du 20 juin, et demandant la punition de leurs crimes.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 23.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 9 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 367.

960. — Lettre du sieur Bruneau, de Lyon, au président de l'Assemblée législative, protestant contre la présentation d'une pétition de citoyens de Lyon, le 27 juin, revêtue de 6,000 signatures recoltées par un agent des clubs du Midi

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n<sup>o</sup> 21.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

961. — Adresse du sieur Antoine Lauzer, de Vannes, à l'Assemblée législative, manifestant ses sentiments et faisant connaître qu'il hait autant les partisans de Coblenz que les enragés Jacobins.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 20.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 9 juillet.

962. — Adresse des citoyens de Montmorillon à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que les factieux des tribunes, dont les sections de Paris se servent pour leurs criminels desseins, soient déportés; et que les folliculaires soient livrés à la rigueur des lois, avec adresse à Louis XVI, déclarant qu'il est temps de les délivrer à la fois du despotisme des aristocrates et des anarchistes, et le mettant en garde contre de perfides conseillers.

3 juillet 1792.

Original signé et copie (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 43.

963. — Lettre de M. Dufraisse, commissaire du Roi près le tribunal d'Excideuil, au ministre de la justice, accusant réception de la proclamation du Roi et déclarant que les événements du 20 juin l'ont pénétré de la plus vive douleur.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

964. — Lettre de M. Aressy, commissaire du Roi près le tribunal de l'Ariège, au ministre de la justice, annonçant que son premier acte, dès son entrée en fonctions, a été de requérir la publication de la proclamation du 22 juin et de l'acte du Corps législatif du 23, relatif au maintien de la tranquillité publique, avec réponse du ministre et adresse à Louis XVI du même, au sujet des événements du 20 juin.

3 juillet 1792.

Originaux et minute (3 p.), Arch. du ministère de la justice.

965. — Lettre du directoire du district de Montreuil-sur-Mer au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'un arrêté conforme à celui du

département du Pas-de-Calais, relativement aux brigandages commis le 20 juin dans le palais du Roi et envers sa personne.

3, 4 juillet 1792.

Original signé et copie conforme (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 17.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

966. — Adresse du conseil général de la commune de Cany à l'Assemblée législative, réclamant le châtiment de ceux qui n'ont pas craint de violer l'asile sacré du chef de la Nation, de se précipiter en armes en brisant les portes dans ses appartements, et, déclarant que si la France n'a pas à rougir du meurtre de son Roi, elle le doit à son courage et à son héroïque fermeté, qui a fait tomber le poignard de la main des assassins.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 6.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

967. — Adresse du directoire du département du Nord à l'Assemblée législative, protestant contre les attentats commis le 20 juin et contre la violation de la Constitution, d'autant plus que quelques sections, quelques sociétés de la capitale, ne représentent pas le peuple français, réprochant l'attitude des tribunes au sein de l'Assemblée et demandant de frapper les libellistes et incendiaires à gages.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

968. — Adresse des citoyens du district de Soissons à l'Assemblée législative, manifestant leur indignation de ce qu'après vingt jours l'horrible attentat du 20 juin ne soit pas encore puni, et exprimant le vœu que les adresses mendrées par une faction trop célèbre, à l'effet de justifier les horreurs du 20 juin, rentrent dans le néant.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 40.

969. — Adresse des citoyens actifs de Lille à l'Assemblée législative, donnant

leur adhésion pleine et entière à celle des citoyens actifs de Rouen, envoyée à l'Assemblée le 28 juin.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

970. — Adresse des citoyens actifs de Melle à l'Assemblée législative, se plaignant des lenteurs que l'on apporte à punir les auteurs d'un brigandage qui couvre la France d'opprobre, et protestant de leur attachement à la Constitution.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

971. — Adresse des habitants, administrateurs et officiers municipaux de Nevers à l'Assemblée législative, déplorant l'outrage infligé au représentant héréditaire de la Nation et protestant de leur attachement inviolable à la Constitution.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 21.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

972. — Pétition individuelle des citoyens de Neuville-sur-Saône à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir la punition exemplaire des coupables instigateurs de l'attentat du 20 juin, et dénonçant la société séditeuse dont les principes destructeurs tendent à la désorganisation sociale.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 35.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 20 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 697.

973. — Lettre du sieur Bertrand, commissaire du Roi près le tribunal criminel de Châteauroux, au ministre de la justice, accompagnant l'envoi d'une lettre à Louis XVI, où il présente un juste tribut d'admiration pour la courageuse fermeté du Roi dans l'horrible journée du 20 juin.

4 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

974. — Adresse des citoyens actifs de Saint-Fargeau à l'Assemblée législative, déclarant que le pouvoir exécutif a fait tout ce qui était en lui pour exaspérer le peuple et provoquer les excès dont il se plaint, en conservant autour du Roi une garde de mécontents, en chassant des ministres patriotes, et que les autorités constituées n'ont pas fait tout ce qu'elles devaient pour dissiper l'orage au début et prévenir les scandales.

5 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 29.

975. — Lettre de Lamour, citoyen actif de la section du Palais-Royal, au Comité des 12, appelant son attention sur les excès des factieux qui empêchent les citoyens de faire entendre leur voix et lacèrent leurs écrits, tandis que le poison distillé par les ennemis du bien public est répandu librement dans les masses crédules, avec lettre à M. Pastoret.

5 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 14.

976. — Lettre de M. Charles Lameth, maréchal de camp à l'armée du Nord, à Louis XVI, déclarant que la nouvelle des violences commises dans l'enceinte des Tuileries par une multitude égarée, à l'instigation d'une faction coupable, a excité l'indignation de toute l'armée, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative, où M. Lameth se disculpe d'avoir quêté des signatures.

5 juillet 1792.

Copie et original signé, A. N., C 153, n° 276. Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 381.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 250.

977. — Dénonciation à l'Assemblée législative par Lecointre, député de Seine-et-Oise, de l'adresse, très envenimée, sur les événements de la trop fameuse journée du 20 juin, présentée au Roi, le 26, par le directoire de ce département, adresse contraire, au fond et à la forme, au texte précis de l'acte constitutionnel, dont il

demande le renvoi à la Commission extraordinaire des 12.

5 juillet 1792.

Original signé, avec imprimés (3 p.), A. N., D XL 16, n° 74.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 148.

978. — Arrêté du directoire de Tarascon-sur-Rhône, demandant qu'on poursuive, selon la rigueur des lois, les auteurs et complices de l'attentat commis le 20 juin, afin que leur punition exemplaire rétablisse le règne de la Constitution, de la paix et de l'union, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

5, 6 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 42.

979. — Déclaration de citoyens de Châteauiherri, manifestant leur indignation au sujet des horreurs qui se sont passées, le 20 juin, au château des Tuileries, et donnant leur adhésion à toutes les pétitions qui en ont réclamé le châtimeut.

6 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 34.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 12 juillet.

980. — Réfutation par le sieur Duseaulx, professeur de rhétorique à Lagny, des principes énoncés dans la lettre et pétition du général Lafayette à l'Assemblée, qu'il considère comme illégales et dangereuses, estimant que ce « président de l'armée clubiste » devrait être envoyé à Orléans.

6 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 38.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 21 juillet.

981. — Adresse des citoyens de la commune de Compiègne à l'Assemblée législative, l'invitant à démasquer les factieux et à faire poursuivre les auteurs des attentats commis le 20 juin, qui ont plongé la France dans la consternation.

6 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 26.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 7 juillet.

982. — Adresse du directoire du district de Rocroi à l'Assemblée législative, dénonçant les auteurs de la trame odieuse qui a amené la journée du 20 juin, et montrant la nécessité d'anéantir une corporation dangereuse, foyer de crimes et d'intrigues, qui ose professer les maximes les plus perverses et les plus atroces.

6 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 46.

983. — Adresse des citoyens de la commune de Granville à l'Assemblée législative, sollicitant la punition des coupables et des factieux qui ont envahi le palais des Tuileries, menacé et outragé la personne du Roi, resté exposé aux plus grands dangers.

6 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 22.

984. — Lettre du directoire du département du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, rectifiant une erreur du procès-verbal de la séance du 4 juillet, où le mot *pouvoir* constitué doit être remplacé par *autorité* constituée.

6 juillet 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 27.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 9 juillet.

985. — Adresse des habitants d'Ancenis à l'Assemblée législative, la conjurant de mettre un terme aux excès abominables commis le 20 juin, jour où des scélérats, mêlés à une multitude égarée, ont failli plonger la France dans le deuil en attendant aux jours du Roi, et réclamant le châtimeut des auteurs de ces crimes affreux.

7 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 39.

986. — Délibération de la commune de Salies, exprimant le vœu que les auteurs des crimes commis le 20 juin dans le château des Tuileries soient poursuivis devant la Haute cour nationale, et que le Roi

rétablitte promptement sa garde pour déjouer les projets des factieux.

8 juillet 1792.

Extrait conforme, Arch. du ministère de la justice, n° 3.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 648.

987. — Adresse du conseil général de la commune de Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône, à l'Assemblée législative, demandant hautement vengeance du sacrilège attentat du 20 juin.

8 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 20.

988. — Délibération de la municipalité de Bouzonville, votant une adresse à Louis XVI pour appeler la vengeance des lois sur la tête des coupables auteurs des violences commises le 20 juin, sans se dissimuler que des ennemis de la patrie abusent du nom du Roi pour tromper le peuple et semer le trouble, avec lettre d'envoi de M. De Joly au ministre de l'intérieur.

8 juillet 1792.

Expéditions conformes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; Arch. du ministère de la justice, n° 24. Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 573.

989. — Lettre du directoire du département d'Eure-et-Loir au président de l'Assemblée législative, adressant un arrêté pris le 2 juillet sur le refus par la municipalité de Chartres de faire publier et afficher la proclamation du Roi, du 22 juin, relative aux événements du 20, avec texte de l'arrêté.

9 juillet 1792.

Original signé et imprimés (1 dossier), Arch. du ministère de la justice, n° 33.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 370.

990. — Lettre de la municipalité et du directoire du district de Prades au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'une adresse à Louis XVI, aux termes de laquelle ils demandent la punition des auteurs de l'attentat du 20 juin.

10 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

991. — Lettre du directoire du district de Saint-Hippolyte (Gard) à l'Assemblée législative, manifestant sa surprise des lenteurs dans le châtement des horreurs commises le 20 juin, et laissant entrevoir le soupçon injurieux que ferait planer sur l'Assemblée une insouciance apparente de l'impunité.

10 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 30.

992. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant à la Commission extraordinaire des 12 les adresses relatives tant à la formation du camp des 20,000 hommes qu'aux événements du 20 juin qui lui sont présentées par les administrateurs du département de l'Orne et les citoyens de diverses communes.

11 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>I</sup> 60, fol. 5166 r°.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 360.

993. — Adresse de citoyens de Versailles à l'Assemblée législative, réclamant la destitution du directoire du département de Seine-et-Oise, ainsi que l'improbation de son adresse au Roi, et la punition du général insolent qui, sans congé, a quitté son camp pour faire entendre sa voix directoriale devant les représentants du peuple.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 16, n° 74.

994. — Adresse des citoyens de Provins à l'Assemblée législative, protestant contre le langage de la bassesse et de la servitude, tenu par le directoire de leur département, et déclarant que la démarche des Parisiens, le 20 juin, était aussi naturelle, aussi légale que celle de leur directoire, lorsqu'il fut sollicité le fatal *veto*, et que les événements du 20 juin ne sont pas si malheureux qu'on s'est plu à le faire entendre.

12 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 32.

995. — Adresse du tribunal du district de Bouzonville à Louis XVI, protestant

contre les principes professés dans une pétition envoyée par un habitant de Bouzonville, et réprouvant les violences commises le 20 juin, avec lettre du commissaire du Roi.

12 juillet 1792.

Originaux (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

996. — Adresse de la municipalité et du conseil général de Landau à l'Assemblée législative, déplorant le crime commis envers le Roi et la famille royale, le 20 juin, par des factieux qui, sous le masque d'un patriotisme brûlant, ne respirent que l'anarchie, et réclamant la prompte punition des coupables.

13 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 18.

997. — Adresse du directoire du district et du conseil général de la commune d'Auray à l'Assemblée législative, l'adjurant d'anéantir les factieux, de châtier les agitateurs du peuple, d'imposer silence aux écrivains incendiaires qui sèment la division dans les esprits, et de déclarer criminel de lèse-nation tout homme qui osera prêcher le républicanisme, ou proposer des modifications à la Constitution avant l'époque fixée par les législateurs, avec lettre d'envoi.

14 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice, n° 27.

998. — Délibération des citoyens du district de Lagrasse (Aude), déclarant qu'ils veulent la Constitution dans toute son intégrité et la monarchie telle qu'elle a été établie par la Constitution, et criant vengeance pour l'attentat commis contre la Nation, le 20 juin, avec lettre d'envoi du procureur-syndic à l'Assemblée législative.

14 juillet 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

999. — Adresse des citoyennes de la ville de Saint-Chamas à la Reine, lui faisant parvenir leur tribut d'admiration, d'attachement et de respect, en même

temps que leurs maris et leurs enfants exprimaient dans une adresse à Louis XVI l'enthousiasme que leur inspirait l'héroïsme calme de ce bon et vertueux prince.

15 juillet 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures, A. N., C 222, n° 160<sup>152</sup>.

1000. — Lettre de M. Gauthier, commissaire du Roi près le tribunal du district de Saint-Dizier, au ministre de la justice, envoyant l'expression des sentiments des habitants de Vassy, au sujet de l'événement du 20 juin, avec réponse du ministre, annonçant que le Roi a été touché de ces témoignages d'affection.

15, 24 juillet 1792.

Originaux et minute (4 p.), Arch. du ministère de la justice.

1001. — Adresse des habitants de la commune de Haucourt (Moselle) à l'Assemblée législative, manifestant leur indignation contre les scélérats qui ont violé l'asile du Roi, le 20 juin, demandant d'infliger un blâme à « ce M. Pétion, maire, qui a eu la lâcheté de ne pas exposer sa vie pour empêcher cet événement », et de faire cesser les injures contre M. de Lafayette, qui mérite la confiance de la Nation et ne l'a perdue que là où il y a de la populace.

16 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 29.

1002. — Adresse des habitants de Villers-la-Montagne (Moselle) à l'Assemblée législative, sollicitant la répression des délits commis dans la malheureuse journée du 20 juin, et priant d'empêcher que des coureurs de Paris ne viennent dans les départements égarer les esprits et les indisposer surtout contre M. de Lafayette, qui ne perdra jamais leur estime.

16 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice, n° 31.

1003. — Adresse de citoyens du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, désavouant les administrateurs du département et du district dans les exagéra-

tions et les injustices de leur douleur pré-tendue civique, ne considérant nullement le 20 juin comme *un jour de honte impé-rissable pour Paris*, ni comme le commen-cement du crime projeté du *massacre de la famille royale*, et déclarant qu'ils ou-blieront la journée du 21 juin 1791 si on veut bien oublier celle du 20 juin 1792.

17 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 19.

1004. — Adresse de la commune de Wancourt, département du Pas-de-Calais, à l'Assemblée législative, désapprouvant l'arrêté de ce département qui blâme la conduite du Corps législatif pour avoir permis à leurs frères du faubourg Saint-Antoine de défilér dans l'enceinte de l'Assemblée.

17 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 8.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

1005. — Adresse du directoire du Pont-Saint-Esprit à l'Assemblée législative, de-mandant justice prompte et sévère contre les factieux de tous les partis, et procla-mant qu'ils veulent la Constitution ou la mort.

(17 juillet 1792.)

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 7.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

1006. — Adresse de plusieurs citoyens (sans désignation précise) à l'Assemblée législative, l'adjurant de venger le nom français usurpé par quelques révoltés, dupes d'une poignée d'agitateurs, qui se targuent en vain du nom si cher de *vain-queurs de la Bastille*.

17 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 13.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 17 juillet.

1007. — Pétition des citoyens du district de Chauny à l'Assemblée législative, en-voyant leur adhésion à l'adresse pré-sentée le 23 juin par le département de

l'Aisne et demandant la punition des au-teurs, fauteurs et instigateurs de l'insur-rection du 20 juin.

(19 juillet 1792.)

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 28.

1008. — Adresse du conseil général de la commune de Bastia à l'Assemblée légis-lative, votée sur l'invitation des officiers municipaux de Marseille de s'unir à eux au sujet de l'événement du 20 juin, mettant en garde l'Assemblée contre les déclama-tions inconsidérées qui visent les ministres, les généraux et le chef suprême du pouvoir exécutif, et l'adjurant de diriger et de conduire à bon port le vaisseau de l'État, au milieu des écueils qui l'envi-ronnent, avec lettre d'envoi.

20 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

1009. — Lettre du sieur Denayant, citoyen actif du district de Saumur, au président de l'Assemblée législative, ré-clamant la sévérité des lois contre les factieux, auteurs de la journée du 20 juin, contre ces vils magistrats du peuple qui s'en sont rendus les complices en trahis-sant lâchement leurs devoirs, contre les habitués des tribunes et les pétitionnaires soudoyés qui font des motions incen-diaires.

(22 juillet 1792.)

Original signé, Arch. du ministère de la jus-tice, n° 26.

1010. — Adresse de la commune de Brienne-le-Château à l'Assemblée législa-tive, déclarant qu'ils ont appris non sans indignation et non sans horreur les excès commis dans la capitale, le mercredi 20 juin, et exprimant le vœu que ces excès ne restent pas impunis.

30 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1011. — Adresse des citoyens actifs du district de Boulogne-sur-Mer à l'Assem-blée législative, l'adjurant de briser la chaîne, que veut étendre sur toute la

France une secte impie, malheureusement trop puissante, la Société des Jacobins, qui dirige toutes les opérations de l'Assemblée.

30 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1012. — Adresse du Conseil municipal d'Amiens à l'Assemblée législative, protestant contre l'attentat criminel commis par une troupe de factieux qui ressuscitent dans Paris les Maillotins, les Marcel, les Caboche, et se sont arrogés le droit de parler au nom du peuple souverain.

Sans date (juillet 1792).

Original, A. N., C 153, n° 291.

#### D. — CONSÉQUENCES DE LA JOURNÉE DU 20 JUIN

1013. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourra être admise à sa barre, défilé dans la salle des séances, ni se présenter à aucune autorité constituée sans réquisition légale.

21 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 60, fol. 4928 r<sup>o</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 229.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 442.

1014. — Lettre du ministre de l'intérieur au procureur général syndic du Département, l'invitant à faire afficher avec promptitude et profusion le décret rendu, le matin même, par l'Assemblée législative, contre les pétitionnaires armés.

21 juin 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 178.

1015. — Lettre du Directoire du Département au maire de Paris, lui mandant de faire proclamer le plus promptement possible la loi qui vient de leur être envoyée par le ministre de la justice, comme d'ailleurs M. Pétion en a été avisé verbalement.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>o</sup> 4774<sup>70</sup>.

T. IV.

1016. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, l'invitant, au nom du Roi, à envoyer aux Tuileries le procureur général syndic ou deux des membres du Directoire, pour avoir des informations sur l'agitation qui se manifeste au faubourg Saint-Antoine.

21 juin 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 179.

1017. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à l'Assemblée législative, la prévenant qu'un rassemblement armé se porte vers le château.

21 juin 1792.

Autographe, A. N., C 152, n° 269.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. I, p. 182.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 232.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 456.

1018. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le maire de Paris, ou un officier municipal, se rendra à l'instant à la barre pour faire connaître la situation de la capitale, et s'il existe réellement un rassemblement.

21 juin 1792.

Extrait du procès verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 60, fol. 4935 v<sup>o</sup>; extrait collationné et signé, A. N., F<sup>o</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 457.

1019. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le rassemblement armé, rencontré dans la rue de l'Arbre-Sec, n'a point dirigé sa marche vers le château et s'est dispersé.

21 juin 1792.

Autographe, A. N., C 152, n° 269.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 185.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 462.

1020. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, déclarant que les rapports sur la situation des faubourgs sont tranquillisans et exposant l'inconvénient de fermer au public les portes du jardin des Tuileries, ce qui occasionne

des groupes et de la fermentation, et de mettre en évidence une aussi grande quantité de forces, qu'il suffirait de tenir en réserve,

21 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1021. — Lettre du Directoire du Département au président de l'Assemblée législative, lui annonçant la convocation du Conseil du Département de Paris.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 269.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 438.

1022. — Lettre de convocation à la séance du Conseil du Département, du 22 juin, 11 heures, adressée au maire de Paris par le Directoire.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1023. — Lettre du Directoire du Département à M. Pétion, le priant de se rendre immédiatement auprès du Conseil assemblé, en raison des rapports adressés par le Commandant général.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1024. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, approuvant les mesures qu'il a prises relativement aux circonstances, mesures qui seront portées à la connaissance du Roi.

21 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1025. — Lettre de M. Dumont, commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, au ministre de l'intérieur, l'avisant de la fermentation du faubourg Saint-Antoine et du dessein des habitants de Montreuil de soutenir les patriotes dans leurs entreprises contre le *veto*, par suite de l'opinion accréditée dans les groupes que *le peuple, étant seul souverain*, devait faire la loi sans Constitution et sans sanction, avec réponse du ministre, remerciant le commissaire de son avis.

21 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3588<sup>1</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 180.

1026. — Lettre confidentielle de M. Dumont, commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil au ministre de l'intérieur, le prévenant que l'incursion du 20 juin doit se renouveler demain ou lundi au plus tard, dans l'opinion généralement accréditée, la Constitution étant nulle et le peuple seul devant faire la loi.

21 juin 1792.

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 242.

1027. — Procès-verbal d'une assemblée de la section de la Rue-de-Montreuil, tenue sous le charnier de la paroisse Sainte-Marguerite, pour délibérer sur l'abus par M. de Ramainvilliers de la lettre de M. Pétion, relative au prétendu départ du Roi, et sur le droit revendiqué par les citoyens de monter la garde à tous les postes de la capitale, assemblée devenue tumultueuse et levée pour éviter de graves désordres.

21 juin 1792 (8 heures du soir).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 181.

1028. — Lettre de M. Dumont, commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, à M. Pétion, le prévenant que, d'après le bruit public, les excès commis par le rassemblement de gens se disant le peuple vont se renouveler, que des citoyens lui ont donné à entendre *que la force seule devait faire la loi, et que, puisqu'ils avaient la force, ils la feraient*, avec réponse du Maire, l'engageant à faire courageusement son devoir et à empêcher le rassemblement en question.

21, 22 juin 1792.

Original et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1029. — Note de ce qui s'est passé et des paroles échangées entre le Roi et M. Pétion, le jeudi 21 juin 1792, à 8 heures du soir, une demi-heure après la réception de la députation de l'Assemblée législative.

21 juin 1792.

Original, A. N., M 655, n° 3.

Ed. *Moniteur universel*, n° 179, p. 744.

*Chronique de Paris*, numéro du 26 juin 1792, p. 712.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 187.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 234.

1030. — Lettre de M. Royer à M. Pétion, l'avisant que le Conseil général s'est ajourné à samedi, pour entendre le compte des mesures qui ont été prises par le Maire et par le Corps municipal relativement à la tranquillité publique, compte qui a dû être rendu par écrit au Directoire.

21 juin 1792 (10 heures du soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 237.

1031. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, déclarant qu'un arrêté du Corps municipal, motivé sur la nécessité de respecter non seulement la dignité, mais encore la liberté du Roi, pourrait contribuer à ramener le calme dans la population.

21 juin 1792 (soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 237.

1032. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, demandant des explications au sujet de l'ordre donné par le Commandant général de faire battre la générale le lendemain matin à 7 heures, M. de Ramainvilliers lui ayant dit qu'il appréhendait l'arrivée de 20,000 hommes du côté de Meaux.

21 juin 1792 (11 heures du soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1033. — Lettre confidentielle de Røderer à Pétion, l'engageant à faire paraître le lendemain une proclamation au peuple, pour montrer combien il est important de ne pas extorquer au Roi la révocation de son veto et de ne pas lui fournir un prétexte pour chercher un autre asile que son palais.

21 juin 1792 (11 heures du soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 238.

1034. — Lettre de M. Pinon, chef de la 5<sup>e</sup> légion, de garde au château, à M. Pétion, le priant de lui donner la même réquisition pour l'emploi de la force armée que celle reçue par M. Mandat, commandant de la 4<sup>e</sup> légion, en prévision des troubles que l'on craint pour la matinée du lendemain.

21 juin 1792 (11 heures du soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1035. — Avis donné par le Maire au Commandant général, à l'effet de déjouer les projets de gens malveillants qui se proposent de faire tirer le canon d'alarme pour provoquer des rassemblements.

21 juin 1792 (minuit).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1036. — Lettre de M. Jozeau, chef des bureaux de la Mairie, au procureur général syndic du Département, lui répondant au lieu et place du Maire, excédé de fatigue et prenant quelques instants de repos, relativement à diverses mesures, notamment à la battue de la générale et à une proclamation.

21 (22) juin 1792 (minuit un quart).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 183.

1037. — Lettre et pétition du sieur Gard, chirurgien, à l'Assemblée législative, demandant si la Constitution donne au Roi le droit d'examiner jusqu'en 96 ce que l'Assemblée a décrété et ce qu'il importe au salut de la patrie de faire en 92.

21 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

1038. — Demande officielle au maire de Paris, par M. Pinon, chef de la 5<sup>e</sup> légion, de garde au château, du même pouvoir que celui donné la veille à M. Mandat, de service chez le Roi, pour repousser la force par la force, le Commandant général l'ayant prévenu d'avoir à se tenir prêt dès le matin.

22 juin 1792 (2 heures du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1039. — Lettre de M. Pétion au Commandant général, au sujet de l'ordre de faire tirer le canon d'alarme à 6 heures et de faire battre la générale à 7 heures, mesures très imprudentes qu'il ne peut sanctionner, d'autant plus qu'il n'en a été nullement avisé.

22 juin 1792 (4 h. 1/2 du matin).  
Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1040. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Terrier, ministre de l'intérieur, l'assurant qu'il ne cesse de prendre des mesures pour le maintien de l'ordre et pour déjouer les manœuvres des conspirateurs, ajoutant qu'il vient de convoquer le Corps municipal et qu'il l'engagera à rester en permanence.

22 juin 1792 (4 h. 3/4 du matin).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1041. — Lettre de M. Pétion à M. Røderer, déclarant qu'il n'a donné aucun ordre pour faire battre la générale, mesure très imprudente, qui ne serait propre qu'à occasionner une fermentation dangereuse.

22 juin 1792 (5 heures du matin).  
Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 184.

1042. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, à M. Pétion, le convoquant le plus tôt possible et le priant d'amener le Commandant général, en raison des rassemblements qui se forment dans le faubourg Saint-Antoine.

22 juin 1792 (10 heures du matin).  
Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1043. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, à M. Pétion, estimant que la mesure la plus efficace pour disperser les rassemblements qui se forment dans le faubourg Saint-Antoine serait de faire proclamer à son de trompe, par des officiers municipaux, le décret rendu la veille par l'Assemblée nationale.

22 juin 1792 (11 h. 3/4 du matin).  
Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1044. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, ministre de l'intérieur, accusant réception de sa lettre avec la copie de celle du commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, et observant qu'une mesure très efficace pour dissiper tout rassemblement serait la proclamation à son de trompe, par des officiers municipaux, du décret rendu la veille par l'Assemblée nationale.

22 juin 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1045. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, accusant réception de la proclamation du Roi, qu'il envoie chez l'imprimeur du Département et qu'il fera afficher sans délai le lendemain matin.

22 juin 1792 (11 h. 3/4 du matin).  
Autographe, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1046. — Décret de l'Assemblée législative, mandant les ministres, à l'effet de leur faire connaître les deux objets urgents et de la plus haute importance qui excitent la sollicitude du Corps législatif : le premier est la nécessité d'arrêter les troubles excités par le fanatisme, le second est l'intérêt pressant de placer une armée de réserve entre les frontières et Paris, et exigeant le compte rendu par écrit des mesures prises afin d'y pourvoir.

22 juin 1792.  
Minute, A. N., C 150, n<sup>o</sup> 262.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 471.

1047. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic du Département, à M. Terrier, ministre de l'intérieur, lui adressant, avec preuves à l'appui, un compte détaillé des divers avis qu'il a reçus, le jour même, sur l'état actuel de la tranquillité de Paris, et l'exposé de la conduite qu'il a tenue.

22 juin 1792.  
Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1048. — Rapport du Conseil du Département aux Maire et officiers municipaux, les avisant de la convocation pour le soir, dans l'église des Quinze-Vingts ou des

Enfants-Trouvés, d'une assemblée où l'on proposera de provoquer une nouvelle réunion armée pour se porter de nouveau aux Tuileries.

22 juin 1792.

Copie, Arch. du ministère de la justice.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 240.

1049. — Lettre de M. Pétion aux officiers municipaux, les informant des rassemblements qui se forment dans le faubourg Saint-Antoine, et demandant si les deux membres de la Municipalité qui y sont allés ont rendu compte de l'état du faubourg.

22 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1050. — Lettre de M. Pétion à M. Santerre, lui déclarant qu'il est pénétré de douleur en apprenant que la plus grande fermentation règne dans le faubourg et que les citoyens se disposent à se présenter lundi en armes à l'Assemblée nationale, le priant d'user de tout son crédit pour calmer les esprits et empêcher cette violation de la loi, et montrant dans quel abîme de maux pourrait les plonger la démarche illégale des habitants du faubourg.

22 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1051. — Lettre de M. Pétion au Commandant général, l'invitant à envoyer des forces en vue du rassemblement hostile qui doit se porter en armes, le soir même, à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins.

22 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1052. — Arrêté du Conseil du Département, enjoignant au procureur général syndic de dénoncer au juge de paix de la section des Tuileries l'attentat commis dans la cour du château, le 21 juin, par un garde national, qui avait insulté un officier municipal revêtu de son écharpe, avec lettre d'envoi à la Municipalité.

22 juin 1792

Copie conforme et original (2 p.), A. N.,

F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; extrait, Arch. du ministère de la justice.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 414.

1053. — Lettre de M. Pétion aux administrateurs du Département de Paris, les informant des mesures prises et des observations par lui présentées au Commandant général au sujet de l'inconvénient de fermer les portes du jardin des Tuileries, de déployer un trop grand appareil de canons et d'hommes armés, et de faire battre la générale, annonçant que le Corps municipal, convoqué, s'est déclaré permanent et vient de faire une proclamation.

22 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 184.

1054. — Lettre de M. Pétion au Directeur du Département, le prévenant que la proclamation de la Municipalité a été publiée dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et n'a pas obtenu tout le succès qu'on en attendait, que l'on parlait même de se réunir de nouveau en armes, lundi, et que de nouveaux commissaires ont été envoyés dans les faubourgs, avec le texte imprimé de la proclamation.

22 juin 1792.

Copie et imprimé (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 186.

1055. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, déclarant que les dispositions prises par M. de Romainvilliers pour la protection des Tuileries ne satisfont nullement le Conseil, et que le Commandant général aurait besoin de s'entourer d'avis de personnes à même de l'éclairer, avec réponse de M. Pétion, portant que M. de Romainvilliers est absolument incapable de diriger ce genre de résistance qui assure l'exécution de la loi en épargnant le sang, et qu'il est nécessaire de ne pas le laisser agir seul.

22, 23 juin 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 188, 189.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 248, 249.

1056. — Lettre confidentielle de M. Rœderer à M. Pétion, l'engageant à user de tous les moyens en son pouvoir pour se défaire de suite de M. de Romainvilliers, qui ne peut que compromettre, n'ayant ni la confiance de la garde nationale, ni celle du Maire, avec d'autant plus de raison que sa conduite n'a pas été exempte de reproches dans la journée du 20 juin.

22 juin 1792 (soir).

Autographe, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 249.

1057. — Lettre de M. Pétion à M. Rœderer, déclarant que le vœu du Département se trouve rempli par la mise à exécution de l'arrêté du Corps municipal, du 11 février précédent, relatif au désarmement des gens armés de piques ou de fusils, et aux rassemblements particuliers qui seront considérés comme attroupements séditieux et dissipés par les agents de la force publique.

22 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 186.

1058. — Lecture, à la section de l'Observatoire, de la pétition devant être présentée à l'Assemblée législative au nom des quatre faubourgs de Paris les plus peuplés, et ordre du jour basé sur ce que cette pétition contenait des choses inconstitutionnelles qui pouvaient effrayer les esprits.

22 juin 1792.

Copie conforme, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

1059. — Déclaration du sieur Joseph-Bernard Hoffingen, dit d'Anvers, tailleur, au sujet de la confection d'uniformes bleus doublés de blanc, jaunes, bleus et noirs, en vue de la levée d'une légion hollandaise dans des desseins suspects.

22 juin 1792.

Original signé, avec échantillon de drap noir et d'une fleur de lys en drap bleu, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 70.

1060. — Déclaration du sieur Louis-Georges Partoy, reçue au Département de Police, tendant à établir que M. de Bouillé serait à Paris et aurait été, la veille, dans la matinée, chez le Roi.

22 juin 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 74); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 172.

1061. — Proclamation (affichée à profusion dans le faubourg Saint-Antoine), aux termes de laquelle les habitants des quatre faubourgs de Paris, les hommes du 14 juillet, dénoncent aux pères de la Patrie un roi faussaire, coupable de haute trahison, et qui doit être frappé par le glaive de la justice.

(23 juin 1792.)

Copie, Arch. du ministère de la justice.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 191.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 508.

1062. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Rœderer, accusant réception de la copie d'un placard incendiaire affiché dans Paris, dont la Municipalité recherchera les auteurs, avec texte de ce placard, où les habitants du quatrième faubourg de Paris dénoncent à l'Assemblée un Roi faussaire, coupable de haute trahison, qui doit être frappé par le glaive de la justice.

23 juin 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 190

1063. — Instruction du Département aux citoyens de Paris, les mettant en garde contre les desseins perfides des ennemis secrets de la chose publique, qui favorisent les rassemblements illégaux et portent un coup mortel au Roi et aux magistrats du peuple.

23 juin 1792.

Imprimé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1064. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département, l'avertissant que des habitants mal

intentionnés du faubourg Saint-Antoine ont formé le projet de s'emparer de l'Arsenal, et que des charpentiers du même faubourg travaillent à des affûts pour des canons, avec réponse, portant que le Directoire, déjà instruit de la chose, l'a signalée au Commandant général à l'effet de modifier les dispositions défensives qui avaient paru défectueuses, et lettre d'envoi au Maire.

23 juin 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 191, 192.

1065. — Lettre de M. Jean-Amable Foucault Saint-Prix, commandant en chef du bataillon du Val-de-Grâce, au maire de Paris, l'informant de la motion faite le 22 juin par M. Paris à l'assemblée de la section de l'Observatoire pour engager le peuple à se réunir sans armes, le lendemain, sur la place de la Bastille pour se rendre à l'Assemblée nationale et chez le Roi, et dans le cas où l'on refuserait de les recevoir, à attaquer, le surlendemain, le château des Tuileries, comme une seconde Bastille, lettre transmise par M. Røederer aux juges de paix du Bureau central.

23 juin 1792.

Copie insérée à la suite de l'interrogatoire subi le 26 juin par le sieur Paris (affaire Paris et Boulland), A. N., D III 264.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 195.

1066. — Lecture à l'Assemblée législative par M. Terrier, ministre de l'intérieur, d'un rapport du Département contenant des nouvelles relatives à la situation actuelle de la tranquillité de Paris.

23 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 4960 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 508.

1067. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Røederer, accusant réception du rapport du Directoire sur les mesures qu'il a prises pour la tranquillité publique, et engageant à maintenir cette surveillance, nécessaire dans les circonstances présentes.

23 juin 1792 (2 heures).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1068. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'il n'y a pas lieu de prendre de nouvelles mesures législatives pour la défense de la Constitution, mais invitant tous les bons citoyens à réunir leurs efforts pour le maintien de la tranquillité publique, et ordonnant au ministre de l'intérieur de lui rendre tous les jours un compte exact de l'état de la ville de Paris.

23 juin 1792.

Minute signée de Gohier, A. N., C 150, n<sup>o</sup> 262; imprimé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 517.

1069. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, annonçant l'envoi d'une expédition en forme du décret qui enjoint aux corps administratifs de veiller au maintien de la loi relative à la sûreté des citoyens, décret qu'il a transmis également au procureur général syndic du Département.

23 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1070. — Lettre de M. Pétion à M. de Romainvilliers, au sujet de la fermentation qui règne parmi les soldats de service aux Tuileries, dont les armes sont tantôt chargées, tantôt non chargées, et qui répugnent à l'idée de tirer sur des citoyens, le priant de venir conférer avec lui à cet égard dans la soirée.

23 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1071. — Lettre de M. Targe, officier de paix, au maire de Paris, annonçant que les habitants du faubourg Saint-Antoine sont fort tranquilles et qu'ils le seront très probablement cette nuit par lassitude, observant que les exhortations d'un officier de paix, d'un commissaire de police, du maire de Paris même, ne peuvent rien auprès de citoyens égarés, et ajoutant que MM. Bazire, Merlin et Chabot pourraient seuls les faire rentrer dans l'ordre en réclamant l'exécution de la loi.

23 juin 1792 (6 heures de relevée).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1072. — Lettre de M. Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie nationale, au ministre de l'intérieur, annonçant qu'il fera exécuter les ordres de M. Terrier dans le temps strictement nécessaire pour rassembler des ouvriers.

23 juin 1792 (minuit).  
Original, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1073. — Déclaration de la dame Barra, reçue au Département de Police, répétant un propos d'après lequel le Roi devait faire habiller toutes les personnes de sa maison en gardes nationaux et leur faire monter la garde comme tels.

23 juin 1792.  
Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 84); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.  
Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 85.

1074. — Rapport de police des agents Jean Niquille et Philippe Gautier, au sujet de la revue du 102<sup>e</sup> régiment passée par la Reine dans le jardin des Tuileries, de la réception très froide faite au Maire par le Roi, et des propos tenus dans le faubourg Saint-Antoine, qui se propose de revenir en armes aux Tuileries avant peu.

23 juin 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.  
Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 68.

1075. — Lettre de M. Røederer au Maire et aux officiers municipaux du Département de Police, transmettant copie d'une lettre du sieur Mouton, marchand de draps, rue de Bussy, qui l'instruit de propos tendant à faire croire que l'on forcerait des citoyennes paisibles à marcher au milieu de rassemblements tumultueux pour paralyser la répression, avec réponse de M. Pétion, déclarant que le Département de Police est chargé de prévenir les rassemblements et les violences dont seraient victimes des citoyens inoffensifs.

23, 24 juin 1792.  
(Pièces absentes.)  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 193, 194.

1076. — Lettre de MM. Sergent et Panis, administrateurs au Département de Police, au Comité de surveillance, transmettant une copie du rapport des agents Niquille et Gautier, du même jour, sur l'état du château des Tuileries, et signalant le comité central qui y aurait été établi par infraction à la loi.

24 juin 1792.  
Original signé et copie conforme (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

1077. — Lettre de M. Røederer au ministre de l'intérieur, l'informant de l'envoi qui lui a été fait par le garde des sceaux de l'acte du Corps législatif, qui a été imprimé et sera affiché le matin même, et annonçant qu'il soumet à M. de Wittinghoff le projet de défense envoyé par le ministre et qu'il en confèrera dans la soirée avec cet officier général.

24 juin 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1078. — Lettre du ministre de l'intérieur au Conseil du Département, lui transmettant un projet de défense communiqué par un bon militaire et priant de le faire connaître à M. de Wittinghoff, qui pourra s'entendre avec M. Bachmann, officier suisse, et annonçant que le point de rassemblement pour ce jour est fixé à la Bastille.

24 juin 1792.  
(Pièce absente.)  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 197.

1079. — Lettre de M. Pétion au Département, l'informant de l'envoi dans le faubourg Saint-Antoine de deux officiers municipaux, qui ont constaté, comme le Maire lui-même et un autre officier municipal dans le faubourg Saint-Marceau, que tout y est calme et que les citoyens sont dans les dispositions les plus pacifiques.

24 juin 1792.  
Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 200.

1080. — Lettre de M. Desmousseaux, premier substitut adjoint du procureur de la Commune, à M. Pétion, l'avisant

que, d'après ce qui se dit publiquement dans les marchés, les faubourgs réunis doivent se porter, le lendemain, en armes, aux Tuileries.

(Dimanche, 24 juin 1792.)

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1081. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, lui recommandant, quoiqu'il y ait lieu d'espérer que tout sera calme ce jour et le lendemain, de faire faire de fréquentes patrouilles à cheval dans les faubourgs, et d'avoir toujours des forces en réserve autour de l'Assemblée nationale, du château, des caisses publiques, de l'Arsenal et des prisons.

24 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>40</sup>.

1082. — Lettre de M. Pétion au Commandant général, le priant de renforcer pour le lendemain les postes du château et les réserves, la question agitée devant attirer un grand nombre de citoyens et occasionner de la fermentation.

(24 juin 1792.)

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1083. — Déclaration de deux officiers du bataillon de l'Arsenal, reçue par MM. Cardot et Ollivier-Descloseaux, officiers municipaux de service aux Tuileries, constatant qu'en raison des motions faites dans le faubourg Saint-Antoine à l'effet de s'emparer des poudres et munitions de l'Arsenal, le commandant du bataillon avait reçu l'ordre de se transporter au jardin dudit Arsenal.

24 juin 1792 (midi).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1084. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Conseil du Département, le prévenant que le Commandant général a reçu l'ordre de faire porter des forces à l'Arsenal, et qu'il n'y a pas grande fermentation dans le faubourg Saint-Antoine, où se glissent des orateurs qui cherchent à échauffer le peuple.

24 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 198.

1085. — Lettre de MM. Cardot et Ollivier-Descloseaux, officiers municipaux de service aux Tuileries, priant le Maire et leurs collègues de les renseigner sur les projets de s'emparer des magasins de l'Arsenal, projets qui jettent les plus vives inquiétudes au château, où le Roi vient de mander en conseil tous ses généraux.

24 juin 1792 (9 heures du soir).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1086. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Pétion, l'invitant à lui rendre compte par écrit, le lendemain matin avant 9 heures, de la disposition des esprits dans la capitale, dans le cours de la journée du dimanche, ainsi que des faits intéressant la sûreté des personnes et des propriétés.

24 juin 1792 (10 heures).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>.

1087. — Lettre du maire de Paris à M. Jurie, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, le priant de lui dire ce qu'il faut penser des rapports qui annoncent la plus grande fermentation au faubourg Saint-Antoine et une prise d'armes des habitants pour le lendemain, ajoutant qu'il tient pour faux ces rapports.

24 juin 1792 (11 heures du soir).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1088. — Lettre du maire de Paris à M. Junié, commissaire de police de la section des Gobelins, lui demandant s'il est vrai que la plus grande fermentation règne dans le faubourg Saint-Marceau et si l'on a des craintes que les citoyens s'arment le lendemain, l'invitant en même temps à éclairer ces citoyens égarés et à certifier que les magistrats sacrifieront leur vie plutôt que de souffrir la violation de la loi.

24 juin 1792 (11 heures du soir).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1089. — Lettre à l'adresse d'une dame inconnue (trouvée dans les papiers de M. d'Abancourt, ex-ministre de la guerre), au sujet de la situation pénible du Roi, qui voudrait secouer un joug écrasant

pour sa malheureuse famille et se trouve paralysé par « ces gueux de Jacobins », d'autant plus qu'on l'a privé successivement de sa garde et des troupes de ligne.

24 juin 1792.

Original, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 21); copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 54.

1090. — Lettre de M. Pétion au ministre de l'intérieur, l'instruisant de la situation de Paris, qui est tranquille, quoique, la veille au soir, l'on ait répandu les bruits les plus alarmants, d'après lesquels les faubourgs étaient en armes, l'Arsenal allait être forcé, mais affirmant que, ce matin, rien n'annonce une journée orageuse, déclarant en outre que ces alertes continuelles sèment l'inquiétude et font croire à un péril qui n'existe pas.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>; minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; copies (3 p.) A. N., C 152, n<sup>o</sup> 269.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 412.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 561.

1091. — Rapport de M. Targe, officier de paix, annonçant que, le matin, à 8 heures, la tranquillité régnait dans le faubourg, et que les ouvriers se disposaient à la reprise du travail, ajoutant que le Commandant général se trouve à l'Arsenal, garni de forces suffisantes et dont le jardin est fermé.

25 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1092. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au procureur général syndic du Département et au maire de Paris, les priant de le renseigner tous les jours exactement sur l'état de Paris et les craintes qu'on peut concevoir, pour tenir l'Assemblée nationale au courant, et réponse de M. Røderer, portant que toutes les dispositions prises permettent d'espérer une journée tranquille et, par suite, le retour du calme et de l'ordre.

25 juin 1792 (9 heures du matin).

Minute et originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>4</sup>; F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 200, 201; *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 563.

1093. — Lettre de M. Santerre, commandant en chef du bataillon des Enfants-Trouvés, au président de l'Assemblée législative, lui donnant avis que la tranquillité est complète au faubourg Saint-Antoine et se portant garant que le faubourg ne marchera jamais que contre les ennemis de l'Assemblée.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n<sup>o</sup> 269.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 265.

*Archives parlementaires*, t. XLV, p. 549.

1094. — Lettre de M. Santerre au maire de Paris, l'assurant que tout est parfaitement tranquille au faubourg et qu'il n'y a même pas apparence du moindre mouvement pour la journée, mais s'engageant à l'avertir de suite, s'il se produisait quelque chose de nouveau.

25 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1095. — Lettre de M. Røderer aux juges de paix du Bureau central, leur communiquant un avis très important adressé au Département, où il est question d'un attentat projeté sur la personne du Roi, pour le mardi 26 juin.

25 juin 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 197.

D'après cet avis à l'adresse du Commandant général, joint à la lettre de Røderer, le dimanche 24 juin, dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, un individu avait déclaré que, le mardi 26, il monterait la garde chez M. Veto, et que s'il pouvait l'approcher, il le tuerait.

1096. — Lettre de M. Jurie, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, au maire de Paris, déclarant que tout est tranquille et que la journée se passera dans l'ordre, malgré certains malveillants qui, dès le matin, répandaient des propos de nature à exciter une insurrection, ajoutant « qu'il a balayé toute cette horde de motionneurs », et que presque tout le faubourg est au travail.

25 juin 1792 (11 heures du matin).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1097. — Lettre de M. Junié, commissaire de police de la section des Gobelins, à la Municipalité, l'instruisant de la situation et constatant que la section est très calme, que les deux bataillons de Saint-Marcel et de Saint-Victor sont sous les armes, réunis au cloître Saint-Marcel, attendant des ordres, et désirent connaître l'état de Paris, avec lettre d'envoi par les officiers municipaux Guiard, Le Métayer et Mollard.

25 juin 1792 (midi).

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1098. — Billet de M. Røederer au ministre de l'intérieur, annonçant que tout paraît tranquille.

25 juin 1792 (midi).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688.

1099. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à M. Terrier, ministre de l'intérieur, déclarant que le plan de défense pour le château des Tuileries, en cas de nouvelle attaque, concerté par M. de Wittinghoff avec le Commandant général, est préférable à celui envoyé par M. Terrier; que des ordres ont été donnés pour la garde de l'Arsenal et des prisons; que la fermentation était très-vive, l'avant-veille, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, mais que la présence du Maire et de deux officiers municipaux y a calmé les esprits.

25 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1100. — Lettre de M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, à M. Pétion, l'informant que la section des Gobelins a décidé de fournir une garde extraordinaire pour veiller à la sûreté du maire de Paris, le priant de démentir le bruit répandu que l'état-major ferait désarmer son bataillon, observant d'ailleurs que tous périraient jusqu'au dernier plutôt que de souffrir pareille infamie, et annonçant qu'il a reçu l'ordre de tenir son bataillon prêt à marcher, avec réponse de M. Pétion, remerciant des offres civiques qu'on lui fait et déclarant qu'il

n'est nullement question de désarmer le bataillon de Saint-Marcel.

25 juin 1792.

Original et minute (2 p.), F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1101. — Lettre de M. Junié, commissaire de police de la section des Gobelins, au maire de Paris, lui donnant avis que l'on rappelle en ce moment les citoyens en armes au quartier général pour être prêts à marcher à la première réquisition, mais assurant qu'ils ne marcheront que légalement.

25 juin 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1102. — Lettres du sieur Duseaulle, ancien capitaine d'infanterie, à M. Terrier de Montciel, ministre de l'intérieur, manifestant toute son indignation de l'attentat commis le 20 juin, déclarant que depuis quelques jours les honnêtes citoyens de Paris, même des étrangers (des Suédois surtout), se portent en foule chez les notaires pour signer une pétition de la garde parisienne à l'Assemblée, et que pour déjouer les projets abominables formés contre la personne de Louis XVI, il faut rassembler un corps d'armée autour du Roi et faire trembler les factieux.

25, 28 juin 1792.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> I 24.

1103. — Lettre d'un sieur Auguste Turgis à M. Durey, aux appartements du Roi, aux Tuileries, le priant de lui faire tenir une carte de service et d'entrée au château, pour mettre un terme aux coupables entreprises des brigands, ou périr, victime de son dévouement au Roi.

25 juin 1792.

Original, A. N., M 667, n<sup>o</sup> 32.

1104. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, l'informant que ses craintes d'une fermentation dangereuse, par suite d'un développement exagéré de forces militaires, ne se sont heureusement pas réalisées, faisant remarquer que la clôture des portes du jardin des Tuileries est inopportune et mécontente les citoyens, attestant enfin que

la masse du peuple est excellente et ne se laisse pas vicier par les hommes dangereux en assez grand nombre qui sont à Paris.

26 juin 1792 (7 heures du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 413.

1105. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, demandant, tous les matins, avant 9 heures, le rapport de ce qui se sera passé la veille dans la capitale, relativement à la tranquillité publique, des états dressés par les municipalités du Département à l'effet de relever le nombre et la qualité des étrangers et passants, ainsi que les actes et discours des sociétés populaires.

26 juin 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1106. — Lettre de M. Røderer au ministre de l'intérieur, annonçant que, la veille, rien n'avait troublé la tranquillité publique ni fait craindre qu'elle dût l'être, et laissant espérer que les malveillants, déçus dans leurs espérances coupables, respecteront la loi.

26 juin 1792.

Autographe, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1107. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée législative, lui apprenant que Paris a été tranquille toute la journée du 25 et que rien ne paraît faire redouter des troubles pour aujourd'hui.

26 juin 1792 (entre midi et 1 heure).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1108. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au ministre de la justice, demandant, pour le mettre à même de rendre chaque jour à l'Assemblée un compte exact de l'état de Paris, un relevé quotidien des procès-verbaux du Bureau central des juges de paix, des commissaires du Roi et des accusateurs publics près les tribunaux de Paris.

26 juin 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1109. — Lettre de M. Descloseaux au maire de Paris, le prévenant qu'il n'y a point d'officiers municipaux désignés pour être de service aux Tuileries le mardi 26, tandis que les juges de paix y font un service très assidu, et indiquant les noms des officiers municipaux présents au château du samedi 23 au lundi 25.

26 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1110. — Déclaration du sieur Louis Surel, garçon tailleur, reçue au Département de Police, relativement à la confection d'uniformes noirs et verts, qui lui a paru suspecte.

26 juin 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 71.

1111. — Lettre de M. Røderer au ministre de l'intérieur, l'informant que Paris continue à être tranquille et que toutes les tentatives faites pour porter la sédition dans les campagnes sont restées infructueuses.

27 juin 1792.

Autographe, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1112. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée législative, rendant compte de la situation de Paris, qui ne donne aucune inquiétude, et de celle des campagnes, non moins satisfaisante.

27 juin 1792 (matin).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 623.

1113. — Constatation par le sieur Max. Bétremieux, en vertu d'ordre des administrateurs au Département de Police, de la présence au bas du Port-au-Blé de trois bateaux chargés de boulets et de bombes sous des sacs de blé et d'orge, et au pont Rouge de deux grands bateaux, remplis également de bombes et de boulets.

(Vers le 27 juin 1792.)

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 90); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 191.

1114. — Lettre circulaire du ministre de la justice aux juges de paix, commissaires du Roi et accusateurs publics près les tribunaux du Département de Paris, les invitant à lui fournir les éléments du compte rendu sur l'état de Paris que doit présenter le ministre de l'intérieur.

27 juin 1792.

Minute, Arch. du ministère de la justice.

1115. — Décision de l'Assemblée législative, dispensant dorénavant le ministre de l'intérieur de rendre compte chaque jour de l'état de la capitale.

27 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>r</sup> I 60, fol. 5008<sup>ro</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 623.

1116. — Lettre du sieur Dorfeuille à M. de Laporte, proposant de former autour du château un camp de 10,000 honnêtes gens, choisis dans la garde nationale et les citoyens de toutes classes, qui ne désespéreraient que lorsque le Roi n'aurait plus rien à craindre des brigands, observant que, s'il est permis d'assembler des citoyens pour commettre des crimes, il doit être permis aux honnêtes gens de se réunir pour les repousser.

27 juin 1792.

Original, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>48</sup>.

1117. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, au sujet de la fermentation des esprits, augmentée par l'arrivée de Lafayette et son discours à l'Assemblée, jugeant prudent de doubler les postes, d'avoir des réserves à proximité du château, de faire faire de fréquentes patrouilles et de surveiller les arsenaux, les prisons et les caisses.

27 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4770<sup>70</sup>.

1118. — Lettre du maire de Paris à M. Aclocque, chef de la 2<sup>e</sup> légion, l'engageant à ajourner la revue de sa légion, vu l'agitation de Paris, dans la crainte que la fermentation n'augmente, et conseillant de garder dans les postes une

force imposante pour assurer le bon ordre et la tranquillité publique.

28 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1119. — Lettre de M. d'Affry, colonel des gardes suisses, à M. Lajard, ministre de la guerre, déclarant que si, par suite de la décision de l'Assemblée nationale, mettant à la disposition du ministre les troupes de ligne, même étrangères, qui se trouvent à Paris, les gardes suisses devaient quitter leur service auprès du Roi, il ne pourrait y consentir sans l'autorisation du Corps helvétique.

28 juin 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1120. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, le priant de veiller sans délai à la sûreté de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, menacée par des rassemblements malveillants.

29 juin 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1121. — Délibération de la section des Tuileries, déclarant que le Département et en particulier les membres composant le Directoire ont perdu la confiance publique et notamment celle de la section.

29 juin 1792.

Extrait conforme, A. N., D III 256<sup>4</sup>.

1122. — Délibération de la section du Marché-des-Innocents, émettant le vœu qu'il soit fait une adresse des citoyens de la Commune de Paris aux armées du Nord et du Centre, pour les mettre en garde contre de faux rapports sur les événements de la capitale et les assurer qu'il y a assez de force et de patriotisme à Paris pour y maintenir la sûreté publique.

30 juin 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 37.

1123. — Lettre du sieur Bolot, juge de paix de la section du Temple, au ministre de la justice, déclarant que jamais Paris ne lui a paru aussi tranquille, qu'on lui

amène moins d'ivrognes, très peu de bac-canaleurs, mais beaucoup de cochers de fiacre, dont l'insolence envers le public est extrême.

30 juin 1792.

Original, Arch. du ministère de la justice.

1124. — Lettre de l'abbé Cuzade, chapelain de Louis XVI (trouvée dans les papiers de M. de Laporte), déclarant qu'il fera mettre sous les yeux du Roi une copie de l'arrêté de sa section, celle de Popincourt, qui s'oppose à la réduction des 60 bataillons et entend n'avoir aucune confraternité avec les deux autres sections du faubourg Saint-Antoine, quand elle se conduiront aussi mal qu'elles l'ont fait le 20 juin.

30 juin 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

1125. — Lettre de MM. Marquet, citoyen actif de la section du Roi-de-Sicile, et Méhée fils, citoyen actif de la section de Sainte-Geneviève, à l'Assemblée législative, demandant de déterminer un mode légal de résistance à l'oppression, puisque les rassemblements sont contraires à la loi, et mettant l'Assemblée en garde contre les menaces du Cromwell, de façon à ne pas attendre qu'il ait mis *Place à louer* sur le lieu des séances.

30 juin 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1126. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, l'avisant de réunions projetées par des factieux, pour le soir même, dans plusieurs lieux publics et notamment dans le jardin du Palais-Royal, et le priant de faire faire de fortes patrouilles dans les endroits les plus fréquentés et de les continuer jusqu'après minuit.

1<sup>er</sup> juillet 1792 (midi).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1127. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Lajard, l'informant du départ en poste effectué dans la nuit par des factieux déguisés de différentes manières, qui sont partis pour l'armée de Lafayette, afin de tenter un mouvement insurrec-

tionnel, et exprimant le vœu que ce général fasse arrêter quelques-uns de ces factieux et les livre aux tribunaux.

1<sup>er</sup> juillet 1792 (1 h. 1/2).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1128. — Arrêté de la section du Luxembourg, décidant l'envoi à l'Assemblée législative et au Conseil général de la Commune d'une députation de douze membres, chargée de porter un témoignage de la confiance et de la gratitude que les citoyens de la section ont vouée au Maire et à la Municipalité.

2 juillet 1792.

Extrait conforme, A. N., C 153, n° 276.

1129. — Projet de lettre de Louis XVI à M<sup>me</sup> de Brionne, l'informant que la nécessité des circonstances l'oblige à loger une partie de sa garde dans l'hôtel qu'elle occupe.

Sans date (2 juillet 1792).

Minute, A. N., C 184, n° 298.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 97, 229.

1130. — Rapport de police des sieurs Niquille et Gautier sur ce qui se passe à l'intérieur du château des Tuileries, où se font toujours de grands préparatifs, où le magasin à poudre est rempli et 400 hommes de la garde suisse sont consignés à l'hôtel de Brionne, et sur les entrevues de M. de Montmorin, ex-colonel au régiment de Flandre, avec M<sup>me</sup> Elisabeth et la princesse de Lamballe.

3 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 101); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 202.

1131. — Lettre du maire de Paris à ses collègues de la Municipalité, les prévenant que les agitateurs se donnent rendez-vous le soir au Palais-Royal pour y provoquer les citoyens paisibles, et cela dans un moment où l'on a plus besoin de calme que jamais.

3 juillet 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1132. — Adresse de la section de Mauconseil à l'Assemblée législative, se joignant aux sections de la Fontaine-de-Grenelle, du Théâtre-Français, de la Croix-Rouge et autres, pour appeler le glaive de la loi sur la tête de Lafayette, qui fut démasqué il y a deux ans dans leur section et convaincu de complicité avec Bouillé dans l'affaire de Nancy.

3 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292.

1133. — Lettre adressée de Rouen par M. de Corneille à M. Sallantin, aux atours de la Reine, au château des Tuileries, déplorant « cette infâme et malheureuse cacade » du 20 juin, outrage affligeant pour la Nation comme il a été insultant pour son Roi, qui montre la nécessité de dissoudre la Société des Jacobins, sous peine de grands maux qui en peuvent résulter.

3 juillet 1792.

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>153</sup>.

1134. — Lettre de M. Duportail, juge de paix de la section des Quatre-Nations, à M. Duranthon, ministre de la justice, lui demandant, en qualité de commissaire délégué des juges de paix, un rendez-vous pour lui fournir tous les renseignements sur le régime de la police dans Paris et les travaux des juges de paix à cet égard, avec réponse en tête, regrettant que le départ du ministre ne permette pas d'accéder à la demande de M. Duportail.

3 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1135. — Lettre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5<sup>e</sup> tribunal criminel, au ministre de la justice, déclarant que son tribunal n'a plus, depuis l'établissement du tribunal criminel du Département, la connaissance des délits qui se commettent journellement dans la capitale, et que les commissaires de police, les juges de paix et le Bureau central peuvent seuls le renseigner.

4 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

1136. — Déclaration de la dame Marianne Gilin, reçue au Département de Police, au sujet de propos tenus par un soldat de l'un des régiments de Paris, d'après lequel ses camarades étaient gagnés à prix d'argent et avaient été commandés pour se rendre, à 4 heures du matin, au château des Tuileries, ajoutant que l'on projetait de dissoudre à main armée l'Assemblée nationale.

5 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 50); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 138.

1137. — Délibération de la section de la Place-Royale, arrêtant l'envoi d'une adresse à l'Assemblée nationale pour exprimer les sentiments dont les citoyens sont pénétrés pour l'attitude du Maire et des officiers municipaux, lors du 20 juin, et témoigner que les membres du Directoire du Département, par leur conduite incivique, ont perdu toute confiance.

6 juillet 1792.

Extrait conforme, A. N., C 154, n° 292<sup>4</sup>.

1138. — Instructions données par le Département de Police de la Municipalité pour procéder à une enquête sur le transport de poudre à canon dans Paris, effectué en vertu d'ordre du sieur Dianne, adjudant de la garde supprimée du Roi, et information faite à ce sujet.

6 juillet 1792.

Original signé de Perron et de Sergent, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 100); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 202.

*Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 73.

1139. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, dénonçant Lafayette et appelant sur sa tête toutes les rigueurs de la justice nationale, en raison de sa pétition scandaleuse et de ses horribles inculpations contre les habitants des faubourgs.

10 juillet 1792.

Original, avec 10 pages de signatures, A. N., D XL 14, n° 60.

1140. — Pétition individuelle des citoyens de la section du Luxembourg à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir la suppression du tribunal inquisitorial arbitrairement établi aux Tuileries par les juges de paix, qui devront remettre à la Commission des 12 les procédures initiales faites par eux.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 276.

1141. — Déclaration du sieur Pierre Royer, limonadier au préau de la foire Saint-Germain, reçue au Département de Police, reproduisant des propos tenus chez lui par un citoyen et une citoyenne qui avaient vu à Meudon cinq voitures du Roi, chargées d'uniformes.

12 juillet 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 189.

1142. — Rapport de police des sieurs Niquille et Gautier, faisant connaître un conciliabule au palais Bourbon, entre Bailly, Lafayette et M. de Clermont-Tonnerre, et révélant l'établissement d'un passage souterrain entre les caves de la comédie au château et l'hôtel de Brionne, ainsi que diverses menées secrètes.

13 juillet 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 76.

1143. — Déclaration de commissaires délégués de la section des Gravilliers, reçue au Département de Police, exprimant les craintes les plus vives au sujet de l'Arsenal, que les malveillants se proposent d'attaquer, des dépôts d'armes et de munitions de guerre au château des Tuileries, à l'École militaire et à Meudon, qui servent aux ennemis du bien public pour semer le trouble parmi les citoyens à la Fédération.

13 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 49); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 137.

1144. — Certificat de François-Nicolas Mouchet en faveur du sieur Leprince, officier de paix, qui, le 21 juin, avait concouru au maintien de l'ordre au château des Tuileries et avait protégé deux officiers municipaux, MM. Mouchet et Sergent.

14 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

1145. — Déclaration de M. Santerre, Commandant général provisoire, au sujet des offres d'argent qui lui ont été faites, notamment de l'achat de sa brasserie au-delà de sa valeur, à condition d'aller passer un an en Angleterre.

9 décembre 1792.

Original, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 8).

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 38.

#### E. — AFFAIRE PARIS ET BOULLAND

1146. — Dénonciation adressée au Directoire du Département par M. André-Arnoult Aclocque, chef de la 2<sup>e</sup> légion, contre le sieur Boulland de Vaugeley, pour avoir fait une motion incendiaire à la section des Gobelins, en invitant le peuple à sonner le tocsin et à se porter en foule et en armes au château.

21 juin 1792 (9 heures du soir).

Copie, A. N., D III 264.

1147. — Déclarations de MM. Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, Jean-Michel Leroux, bonnetier, Jean-Pierre Nouzon, tapissier, et Jean-Louis Arnoult, marchand de vin, reçues par Michel-Julien-Mathieu Lépidor, juge de paix de service au Bureau central, au sujet des propos tenus par le sieur Paris, et interrogatoire de Pierre-François Paris, par Jean-François Samson-Duperron, juge de paix.

24, 26 juin 1792.

Extrait signé, A. N., D III 264.

1148. — Déclarations de MM. Jean-Charles Deliens, président de la section des Gobelins, Augustin-Louis Belle, peintre, Pierre-Gabriel Langlois, graveur en taille douce, reçues par M. Pierre-Marie Simon, juge de paix de service au Bureau central, au sujet des motions incendiaires faites par le sieur Guillaume Boullant de Vaugelet à la section des Gobelins, et interrogatoire subi par le même Boullant.

25, 26 juin 1792.

Extrait signé, A. N., D III 264.

1149. — Pétition des citoyens Berchelot et Patris, commissaires de la section de l'Observatoire, signalant à l'Assemblée législative l'arrestation d'un citoyen de cette section, accusé d'avoir émis trop librement son opinion dans une assemblée de commune légalement convoquée, et demandant le renvoi de l'affaire en question au Comité de surveillance, ou tout autre Comité de l'Assemblée, avec décret renvoyant cette pétition à la Commission extraordinaire des 12, pour en rendre compte le lendemain.

27 juin 1792.

Original, A. N., D III 264.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 624.

1150. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'arrestation de Pierre-François Pâris, prévenu d'avoir tenu les propos les plus incendiaires.

29 juin 1792.

Original signé, A. N., C 151, n° 267.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 701.

1151. — Déclaration du sieur Louis-Urbain Canuel-Desroches, précepteur, reçue par Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire, au sujet des propos tenus, le 22 juin, par le sieur Pâris, qui aurait dit qu'il fallait aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'assassinat du Roi, et de deux maux choisir le moindre.

30 juin 1792.

Extrait signé, A. N., D III 264.

T. IV.

1152. — Pétitions collective et individuelle des femmes Pâris et Boulland à l'Assemblée législative, à l'effet de justifier leurs maris, injustement incarcérés, des inculpations qui pèsent sur eux et d'obtenir leur mise en liberté.

2, 15, 18 juillet 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., D III 264.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 74, 497.

1153. — Interrogatoires subis par les sieurs Pâris et Boulland devant le sieur François-Michel Vermeil, directeur du jury d'accusation près le tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, au sujet des faits à eux reprochés.

3 juillet 1792.

Extraits signés (2 p.), A. N., D III 264.

1154. — Arrêtés du tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, rendus dans l'affaire des sieurs Pâris et Boulland, chargeant le commissaire du Roi près ce tribunal d'en référer à l'Assemblée législative pour demander l'interprétation de deux lois paraissant contradictoires, celle d'avril 1790, qui permet d'émettre librement son opinion dans les assemblées primaires, et la disposition du Code pénal, du 12 octobre 1791, qui réprime toutes conspirations tendant à exciter la guerre civile, avec lettre d'envoi du commissaire du Roi.

5 juillet 1792.

Extraits signés et original (4 p.), A. N., D III 257, 264.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 164.

1155. — Lettre de M. Pâris, commissaire de la section de l'Observatoire, détenu à l'Abbaye, au président de l'Assemblée législative, protestant contre son arrestation illégale, le 26 juin précédent, pour avoir émis une opinion prétendue incendiaire dans une assemblée de sa section, et déclarant que deux de ses codétenus ont été emprisonnés pour avoir dit que Lafayette ferait mieux de combattre avec son armée les ennemis de l'État que de venir à Paris combattre les Jacobins.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 436.

1156. — Pétition de cinquante-deux citoyens des sections de l'Observatoire et des Gobelins à l'Assemblée législative, à l'effet de rendre justice aux sieurs Pâris et Boulland, injustement arrêtés, et de punir les auteurs de cet attentat.

15 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 264.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 497.

1157. — Lettre de M. Pâris adressée de l'Abbaye au président de l'Assemblée législative, attaquant la conduite des autorités dans son affaire et se plaignant de ce que le Comité de législation n'ait pas encore présenté son rapport.

16 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 264.

1158. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport du Comité de législation, passant à l'ordre du jour sur les réclamations des sieurs Pâris et Boulland, au sujet des poursuites judiciaires exercées contre eux, et chargeant le ministre de la justice de lui rendre compte des suites de cette affaire.

19 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C<sup>o</sup> I 60, fol. 5273.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 668.

Le décret en question fut précédé d'un rapport présenté au nom du Comité de législation par Guitard, député du Cantal; ce rapport, avec le projet de décret, fut imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, *A. N.*, AD XVIII<sup>e</sup> 205.

1159. — Pétition (imprimée) à l'Assemblée législative, déclarant que les citoyens ont le droit de tout dire dans les assemblées primaires et qu'on ne saurait restreindre ce droit, et l'adjuvant de prononcer l'élargissement des sieurs Pâris et Boulland.

20 juillet 1792.

Imprimés (3 ex.) accompagnés de nombreuses signatures manuscrites, *A. N.*, D III 264.

1160. — Pétition des citoyens du faubourg Saint-Marcel et des sections de l'Observatoire et des Gobelins à l'Assemblée législative, demandant la mise en liberté de MM. Pâris et Boulland, le premier de la section de l'Observatoire, le se-

cond de la section des Gobelins, citoyens aussi estimables par leur civisme que recommandables par leur zèle infatigable, calomniés et dénoncés par leurs ennemis.

Sans date (juillet 1792).

Original signé, *A. N.*, D III 257.

1161. — Arrêté de la section de la Croix-Rouge, adhérant à la pétition des citoyens de la section de l'Observatoire, pour réclamer à l'Assemblée législative l'élargissement des sieurs Pâris et Boulland et de tous autres citoyens arrêtés arbitrairement.

24 juillet 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, D III 264.

1162. — Pétition de citoyens de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, la priant de les délivrer de ces formidables inquisiteurs qui se cachent aux Tuileries, comme dans un repaire, et appelant l'attention de l'Assemblée sur les sieurs Pâris et Boulland, dont tout le crime est d'avoir exprimé avec énergie leur patriotisme, et qui ont été pour cela dénoncés et emprisonnés.

25 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 264.

1163. — Réfutation du motif allégué par le rapporteur du Comité de législation contre le sieur Pâris, auquel on a imputé, quatre jours après son arrestation (le 30 juin), une conversation qui n'a de témoin que le dénonciateur et que le sieur Pâris a niée formellement.

26 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, D III 264.

1164. — Lettre de M. de La Fleutrie, commissaire du Roi près le tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, au ministre de la justice, lui annonçant qu'il a reçu cette nuit l'expédition de l'acte du Corps législatif concernant MM. Pâris et Boulland, et qu'avant deux heures leur mise en liberté a été prononcée, et déclarant qu'il n'a épargné aucune démarche pour accélérer la solution de cette affaire.

26 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 264.

1165. — Lettre des citoyens Boulland et Pâris au président de l'Assemblée législative, exprimant leur gratitude pour leur mise en liberté ordonnée par l'Assemblée dans la séance du 25 juillet.

(26 juillet 1792).  
Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 207.

1166. — Exposé de la conduite tenue par le 5<sup>e</sup> tribunal dans l'affaire de MM. Pâris et Boulland.

28 juillet 1792.  
Minute, A. N., D III 264.

1167. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au Comité de législation, déclarant n'avoir reçu que la veille au soir les pièces relatives à l'affaire de

MM. Pâris et Boulland, qu'il s'empresse de transmettre au Comité.

30 juillet 1792.  
Original signé, A. N., D III 264.

1168. — Pétition des sieurs Boulland et Pâris à l'Assemblée législative, demandant que le juge de paix, le directeur du juré et le commissaire du Roi près le tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui ont concouru à l'instruction de la procédure faite contre eux, soient, en vertu du décret du 25 juillet, qui a ordonné leur élargissement, mis en état d'accusation et envoyés devant la Haute Cour nationale.

1<sup>er</sup> août 1792.  
Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.  
Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 1<sup>er</sup> août.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 374

## § 22. — Suspension de Pétion et de Manuel par le Directoire du Département de Paris (6 juillet).

1169. — Procès-verbal de la séance du Conseil du Département, rejetant les conclusions du Procureur général syndic, qui déclarait qu'il n'y avait lieu de suspendre ni le Maire, ni les administrateurs de police, ni le procureur de la Commune, adoptant les dispositions du projet d'arrêté présenté par ses commissaires et suspendant Pétion et Manuel de leurs fonctions, avec lettre d'envoi.

6 juillet 1792.  
Copies conformes (5 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, Arch. du ministère de la justice.  
Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 8 juillet 1792.

Cf. *Le Logographe*, journal national, numéros 9 et 10 juillet 1792, p. 788, 789.

Le rapport avec les conclusions du procureur général syndic du Département de Paris, lu au Conseil du Département, le 6 juillet 1792, figure dans le *Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*, Paris, 1792, et se trouve reproduit dans les *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 398.

1170. — Lettre confidentielle de Røderer, procureur général syndic du Département, à son ami Pétion, lui annon-

çant, avec félicitations ironiques, que le Conseil général du Département vient de suspendre le maire de Paris et le procureur de la Commune.

7 juillet 1792 (4 heures du matin).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 43.  
*Musée des Archives nationales*, n° 1276.

1171. — Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris, décidant l'envoi d'une députation de vingt-quatre membres à l'Assemblée nationale, pour l'instruire de la suspension prononcée par le Conseil du Département contre le Maire et le procureur de la Commune, et de l'élection faite par le Conseil de M. Borie, officier municipal, pour remplir par intérim les fonctions de Maire.

7 juillet 1792.  
Extrait conforme, A. N., C 154, n° 291.  
Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 8 juillet 1792, p. 784.

1172. — Présentation d'une adresse à l'Assemblée législative par M. Osselin. au

nom des officiers municipaux de Paris, relativement à la suspension provisoire du Maire et du procureur de la Commune, prononcée par le Conseil général du Département.

7 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.

Cette adresse fut imprimée par ordre de l'Assemblée législative, *A. N.*, AD XVIII<sup>c</sup> 205, n° 13.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 216.

1173. — Pétition des citoyens de la section des Gobelins à l'Assemblée législative, protestant contre la suspension arbitraire de Pétion et de Manuel, qui, l'un comme l'autre, à toutes sortes de titres, ont bien mérité des citoyens de Paris.

7 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 362.

1174. — Adresse de la section de la Croix-Rouge à l'Assemblée législative, protestant contre la suspension du maire de Paris et du procureur de la Commune, devenus chers et précieux à tous les bons citoyens par leurs vertus et leurs services.

7 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, C 153, n° 276.

1175. — Adresse de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, protestant contre la destitution des principaux magistrats du peuple par le Département, magistrats dont l'administration est pure, dont le cœur est tout amour pour le peuple et tout respect pour la loi.

7 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 250.

1176. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'on vient de lui remettre l'arrêté du Département qui suspend provisoirement le Maire et le procureur de la Commune de Paris, et qu'en raison de l'intérêt

personnel qu'il a dans ces événements, son premier mouvement l'a porté à prier l'Assemblée de statuer sur cette affaire.

7 juillet 1792.

Original signé de Louis XVI et contresigné par De Joly, *A. N.*, C 154, n° 286.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 342.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 45.

*Musée des Archives nationales*, n° 1277.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 236.

1177. — Décrets de l'Assemblée législative, décidant que le pouvoir exécutif rendra compte, à la séance du lendemain, des mesures qu'il aura prises relativement à l'arrêté du Département de Paris, qui suspend provisoirement le Maire et le procureur de la Commune de Paris.

7, 8 juillet 1792.

Copies, *A. N.*, A 200.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 216.

1178. — Rapport de M. Terrier, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée législative, sur les mesures prises par le pouvoir exécutif concernant l'arrêté du Département, qui suspend provisoirement le Maire et le procureur de la Commune à la suite de l'ordre du jour voté par l'Assemblée, avec lettre d'envoi.

8 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 154, n° 286; minute, *A. N.*, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 9 juillet 1792, p. 786.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 247.

1179. — Pétition de la section des Gravilliers à l'Assemblée législative, réclamant avec instance la levée de la suspension du Maire et du procureur de la Commune, dont l'urgence s'impose au moment de l'arrivée des 200,000 fédérés à Paris, ainsi que la destitution du Directoire du Département, et offrant de coopérer aux travaux du Champ de Mars.

8 juillet 1792.

Minute signée de Léonard Bourdon, président.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

Cette pétition fut imprimée par ordre de l'Assemblée législative, *A. N.*, AD XVIII<sup>c</sup> 205, n° 11.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 47.  
*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 251.

1180. — Arrêté de la section de la Grange-Batelière, déléguant douze commissaires chargés de se rendre à la barre de l'Assemblée législative, pour demander que le maire de Paris et le procureur de la Commune, dignes de toute confiance par leur conduite sage et prudente dans la journée du 20 juin, soient sans délai rétablis dans leurs fonctions, et que le Directoire du Département, en raison de son incivisme, soit cassé et soumis à réélection.

8 juillet 1792.

Extrait conforme, A. N., C 154, n° 291.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 256, 290.

1181. — Adresse de la section du Louvre à l'Assemblée législative, protestant contre la suspension de Pétion et de Manuel, magistrats intègres, coupables uniquement de n'avoir pas fait déployer le drapeau rouge, le 20 juin dernier, et demandant de tirer une punition exemplaire du Directoire du Département de Paris.

8 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 277; placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 99.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

1182. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards à l'Assemblée législative, pour lui demander la réhabilitation du maire de Paris et des magistrats du peuple suspendus par le Directoire du Département, ainsi que la destitution et le renouvellement de ce Directoire, qui a perdu leur confiance, comme Lafayette, ce général qui voudrait dicter des lois.

8 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 277.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 253.

1183. — Pétition et adresse de la section du Roule à l'Assemblée législative,

réclamant la réintégration de leur digne et vertueux maire, qui a su prévenir le carnage et l'incendie, et la mise en accusation du vicieux Département, qui devrait être sous le glaive de la loi.

8, 11 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, les 8 et 11 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 324.

1184. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à M. Terrier, ministre de l'intérieur, transmettant les pièces sur lesquelles le Conseil du Département a pris l'arrêté de l'avant-veille et annonçant l'envoi très prochain du rapport des commissaires chargés de l'examen de l'affaire, ainsi que le procès-verbal de la séance du Département, avec ses propres conclusions et réquisitions.

8 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 291.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 11 juillet 1792, p. 794.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 278.

1185. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la lettre du procureur général syndic du Département sera déposée sur le bureau et que le secrétaire général du Département sera mandé à la barre, séance tenante, et tenu d'y apporter les registres des procès-verbaux et délibérations des Directoire et Conseil général.

9 juillet 1792.

Copie, A. N., A 200.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 278.

1186. — Examen par l'Assemblée législative des registres de délibérations du Conseil et du Directoire du Département de Paris, et constatation de l'absence de signatures au bas du procès-verbal de l'arrêté portant suspension du Maire et du procureur de la Commune, avec explications fournies à ce sujet par M. Blondel, secrétaire du Département.

9 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5151.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 287.

1187. — Arrêté de la section du Faubourg-Montmartre, chargeant une députation de voter en son nom des remerciements à MM. Pétion, maire, et Manuel, procureur de la Commune, pour leur conduite infiniment sage, le 20 juin, et de porter à l'Assemblée nationale une adresse à l'effet d'obtenir leur réintégration et la destitution du Directoire du Département.

9 juillet 1792.

Expédition conforme, A. N., D XL 14, n° 60.

1188. — Adresse des citoyens de la section du Marché-des-Innocents à l'Assemblée législative, demandant la réintégration du vertueux Pétion, « notre père commun », et de M. Manuel, procureur de la Commune, dans le plus bref délai, à cause de l'approche du 14 juillet, et la destitution du Conseil général du Département, avec délibération de la section à cet égard.

9 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), A. N., C 153, n° 277.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 10 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 296.

1189. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Quatre-Nations à l'Assemblée législative, réclamant leur vertueux Maire, leur sévère et inflexible procureur de la Commune, et déclarant que le Département a perdu leur confiance, pétition renvoyée à la Commission extraordinaire des 12.

9 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 296.

1190. — Lettre du ministre de la justice au procureur général syndic du Département, le priant instamment de lui faire parvenir sans retard toutes les pièces qui manquent pour compléter le dossier de l'affaire du 20 juin, relativement au Maire et au procureur de la Commune, le Roi voulant être mis au courant de cette affaire le plus promptement possible.

9 juillet 1792, 10 heures du soir.

Minute, Arch. du ministère de la justice.

1191. — Pétition de la section du Théâtre-Français à l'Assemblée législative, demandant le rappel du Maire et du procureur de la Commune, qui n'ont pas cessé un instant de mériter leur estime, et la destitution des membres du Département de Paris pour leur conduite anticivique, concertée avec une cour perfide.

10 juillet 1792.

Copie conforme, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 362.

1192. — Pétition des citoyens de la section de l'Oratoire à l'Assemblée législative, à l'effet de révoquer la suspension illégale et arbitraire du Maire et du procureur de la Commune, dont le seul crime est d'avoir empêché l'effusion du sang dans la journée du 20 juin.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 362.

1193. — Pétition de la section du Faubourg-Montmartre à l'Assemblée législative, insistant pour que le « vertueux Pétion et le courageux Manuel » soient réintégrés dans leurs fonctions, et rappelant que le maire de Paris, par sa conduite sage et prudente, a évité la guerre civile, avec lettre d'envoi du sieur Cohendet, organe de la députation de cette section.

11 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1194. — Pétition individuelle des citoyens de la section du Faubourg-Saint-Denis à l'Assemblée législative, la conjurant de rendre à leurs fonctions le Maire et le procureur de la Commune, et déclarant qu'aux yeux du Département le seul crime du maire de Paris est d'avoir su, par sa prudence et sa sagesse, prévenir l'effusion du sang.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 11 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 362.

1195. — Adresse de la section du Palais-Royal à l'Assemblée législative, exprimant le vœu de voir incessamment rétablis dans leurs fonctions Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la Commune, qui ont épargné le sang du peuple et sauvé la capitale.

11 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 363.

1196. — Adresse de 40,000 travailleurs dans le Bâtiment à l'Assemblée législative, témoignant l'affliction qu'ils éprouvent de voir M. Pétion et le procureur de la Commune toujours suspendus de leurs fonctions, et priant l'Assemblée de rendre à leurs vœux leur Maire, « l'ange tutélaire de cette capitale », et de changer le Directoire du Département.

11 juillet 1792.

Original signé de trois délégués ouvriers, A. N., C 153, n° 277.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 363.

1197. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a entre ses mains le procès-verbal de la séance du Département, du 6 juillet, ainsi que le rapport du procureur général syndic, mais que MM. Pétion et Manuel ont refusé de lui fournir les éclaircissements utiles à leur défense, ajoutant qu'il présentera, le soir, au Conseil du Roi, le rapport de cette affaire, et que si son importance et la multitude des pièces le forçaient de remettre au lendemain, l'Assemblée serait instruite, à l'instant même, de la décision du Conseil.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 287.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 juillet 1792, p. 802.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 57.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 337.

1198. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, au sujet du nouveau délai demandé par les ministres pour se prononcer sur sa

suspension, se plaignant de ces lenteurs affectées et des prétextes mis en avant pour éluder d'une manière scandaleuse les décrets qui ont ordonné aux ministres de faire connaître la résolution du pouvoir exécutif, et déclarant qu'il ne veut pas être perpétuellement le jouet des intrigues et des passions.

11 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 154, n° 291.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 13 juillet 1792, p. 802.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 59.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 337.

1199. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que le pouvoir exécutif sera tenu de se prononcer sur l'arrêté du Département, relatif à la suspension du Maire et du procureur de la Commune, et de faire parvenir sa décision au Corps législatif, le lendemain avant midi.

11 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>I</sup> 60, fol. 5158 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 341.

1200. — Proclamation de Louis XVI, portant confirmation de l'arrêté du 6 juillet, qui suspend provisoirement le Maire et le procureur de la Commune de Paris, et décision du Conseil du Roi, ordonnant l'envoi au Département, l'impression et l'affichage de ladite proclamation.

11 juillet 1792.

Extrait du rapport du Conseil du Roi, A. N., AF\* I 1, fol. 34; copie conforme, signée de M. De Joly, Arch. du ministère de la justice.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 16 juillet 1792, p. 813.

*Recueil de pièces sur les événements du 20 juin 1792*. Paris, 1792.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 383.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 388.

1201. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de la justice de remettre à l'Assemblée la proclamation faite sur l'arrêté du Département du 6 juillet.

Sans date (12 juillet 1792).

Autographe, avec la signature de Louis XVI

et celle de M. De Joly, Arch. du ministère de la justice.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 404.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 388.

1202. — Discours de M. Pétion, maire de Paris, à l'Assemblée législative, au sujet de la suspension prononcée contre lui par le Département, devenue un scandale public, contenant justification de sa conduite lors des événements du 20 juin, avec lettre au président de l'Assemblée.

12 juillet 1792.

Original signé, avec minute corrigée de la main de Pétion et portant sa signature (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

En tête se trouve la mention du renvoi à la Commission extraordinaire des 12, le 12 juillet.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 61.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 392.

1203. — Décision de l'Assemblée législative, renvoyant le discours de Pétion, ainsi que la proclamation du Roi, confirmative de l'arrêté du Département de Paris, à la Commission extraordinaire des 12, pour en faire son rapport le lendemain à midi.

12 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5179 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 396.

1204. — Rapport adressé à la Commission extraordinaire des 12, au sujet de l'arrêté du Conseil du Département, qui suspend provisoirement de leurs fonctions le maire de Paris et le procureur de la Commune, et de la proclamation du Roi qui confirme cet arrêté, avec un tableau des faits.

Sans date (12 juillet 1792).

Copie et minute (2 p.), Arch. du ministère de la justice (dos. de l'affaire Pétion).

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 429.

1205. — Pétition de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir la levée de la suspension de Pétion et de Manuel et la mise en jugement du Département.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 15 juillet.

1206. — Décret de l'Assemblée législative, levant la suspension prononcée contre le maire de Paris par l'arrêté du Département du 6 juillet, et confirmée par la proclamation du Roi du 11 du même mois, et surséant à prononcer sur la suspension du procureur de la Commune jusqu'à ce qu'il ait été entendu.

13 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5190 r<sup>o</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 446.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 68.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 462.

1207. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à l'Assemblée législative, déclarant qu'il vient d'apprendre la confirmation par le Roi de l'arrêté diffamatoire du Département, et s'excusant de ne pouvoir en ce moment, en raison de son état de santé, se rendre à l'Assemblée afin de prouver qu'il a fait son devoir, le 20 juin, et de confondre ses vils et lâches ennemis.

13 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 285.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 13 juillet.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 15 juillet 1792, p. 810.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 63.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 451.

1208. — Lettre de M. Azema (de l'Aude) à M. Pétion, lui exprimant ses sentiments au sujet de la suspension du maire de Paris, aussi injuste qu'ignominieuse pour ses adversaires.

12 juillet 1792.

Minute, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 29.

1209. — Adresse des citoyens de la section des Tuileries à l'Assemblée législative, déclarant que Lafayette et les membres du Directoire du Département de Paris sont de grands coupables, dont les têtes criminelles doivent tomber sous le glaive de la Loi, tandis que Pétion et

Manuel sont des innocents, amis des lois et du peuple, qui doivent être vengés.

Sans date (15 juillet 1792).

Original signé, *A. N.*, C 154, n° 291.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 498.

1210. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de l'Assemblée législative, annonçant que, quoique faible encore, il vient à l'Assemblée présenter sa courte justification, pour obéir au décret qui prolonge sa suspension jusqu'à ce qu'il ait été entendu.

16 juillet 1792.

(La lettre porte par erreur lundi 16 juin.)

Autographe, *A. N.*, C 154, n° 291.

1211. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par Pierre Manuel, procureur de la Commune de Paris, pour expliquer sa conduite lors de la journée du 20 juin, pendant laquelle il est resté à son poste, « celui de tous les jours, de toutes les heures », c'est-à-dire à la Maison commune.

16 juillet 1792.

Original signé de Manuel, *A. N.*, C 153, n° 278.

Ce discours fut imprimé par ordre de l'Assemblée, *A. N.*, AD XVIII<sup>c</sup> 205, n° 23.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 17 juillet 1792, p. 819.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 503.

1212. — Adresse du sieur Goret, citoyen actif de la section de Sainte-Geneviève, à l'Assemblée législative, la suppliant de rendre Manuel à ses fonctions.

19 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

1213. — Adresse de la section des Tuileries à l'Assemblée législative, déclarant que le patriote Manuel, qui a partagé les travaux et les dangers du vertueux Pétion, est redemandé à grands cris par ses frères et concitoyens.

22 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 53.

1214. — Pétition des citoyens de la section du Théâtre-Français à l'Assemblée législative, pour qu'elle veuille bien prononcer sur le sort de Manuel, qui a été entendu à sa barre, et lever sa suspension, comme on l'a fait pour Pétion.

(22 juillet 1792.)

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 22 juillet.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 53.

1215. — Adresse de la section du Palais-Royal à l'Assemblée législative, déclarant que la suspension de Manuel est une calamité publique et priant de la lever le plus tôt possible.

22 juillet 1792.

Original signé, Arch. du ministère de la justice.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 53.

1216. — Adresse d'un grand nombre de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, redemandant avec instance Manuel, nécessaire à son poste de procureur de la Commune.

Sans date (23 juillet 1792).

Original signé (cahier in-folio avec 4 lignes de texte et 10 folios de signatures), *A. N.*, C 154, n° 291.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 92.

1217. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la levée de la suspension de Manuel, prononcée par le Directoire du Département de Paris.

23 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C\* I 60, fol. 5335 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 97.

V. dans MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 72, le discours prononcé par Manuel, lors de sa rentrée, le 25 juillet, au Conseil général de la Commune.

1218. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée

législative, portant que l'acte du Corps législatif du 23 juillet, relatif à la levée de la suspension prononcée contre le procureur de la Commune, a été remis dans la soirée du 24 au Roi, qui en a ordonné l'exécution, et annonçant que des expé-

ditions de cet acte vont être transmises sans délai au Département et à la Municipalité.

25 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 145.

### § 23. — Démission du ministère (10 juillet) Modifications ministérielles (21 juillet-1<sup>er</sup> août).

1219. — Lettre du directoire du département des Basses-Pyrénées au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il lui est arrivé par le même courrier deux lettres de MM. Terrier et Mourgues, qui prennent l'un et l'autre la qualité de ministre de l'intérieur, et manifestant leur surprise de changements si prompts et si inopinés.

25 juin 1792 (arrivée le 3 juillet).

Original signé, A. N., C 154, n° 292.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 369.

1220. — Lettre de M. Lajard à Louis XVI, recommandant à son choix M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, pour le poste de secrétaire du Conseil, avec observations relatives à M. De Joly, où ses titres sont exposés.

27 juin 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 185, n°s 529, 530.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 90, 91, n°s 225, 226.

1221. — Lettre de M. Garnier à Louis XVI, postulant la place de secrétaire de son Conseil et rappelant que le choix du Roi s'était déjà arrêté sur sa personne pour le ministère de la justice.

Sans date (27 juin 1792).

Original, A. N., C 185, n° 451<sup>bis</sup>.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 142, n° 267.

1222. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le priant

d'annoncer la nomination de M. De Joly, secrétaire de la Commune de Paris, en qualité de secrétaire du Conseil.

28 juin 1792.

Autographe, A. N., C 151, n° 267.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 645.

1223. — Prestation de serment, entre les mains de Louis XVI, par Étienne-Louis-Hector De Joly, nommé secrétaire du Conseil.

29 juin 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, A. N., AF<sup>\*</sup> I 1, fol. 1.

1224. — Lettres de M. Duranthon à Louis XVI, rappelant au Roi que depuis près de quinze jours il a demandé sa démission, le dégoût des affaires publiques ne lui permettant plus de supporter les grandes agitations du ministère, et insistant pour l'acceptation immédiate de cette démission, en raison de l'état très critique de sa femme et de la nécessité de son départ.

28, 30 juin 1792.

Originaux signés, A. N., C 185, n°s 533, 534.

1225. — Règlement pour l'exercice des fonctions de secrétaire du Conseil.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, A. N., AF<sup>\*</sup> I 1, fol. 12.

1226. — Lettre de M. Lefebvre d'Ormesson, administrateur du Département de Paris, au ministre de l'intérieur, exprimant ses regrets de ne pouvoir accepter le poste de ministre de la justice, vacant par la démission de M. Duranthon, ses principes étant trop opposés à ceux qui dominent actuellement dans l'Assem-

blée nationale, avec lettre d'envoi de M. Terrier à Louis XVI.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 185, nos 524, 525.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 92, n° 227.

1227. — Lettre de M. Duranthon à Louis XVI, le priant d'avoir égard à ses déchirantes inquiétudes et de le délivrer d'un fardeau qu'il ne peut plus porter, ajoutant que le Roi lui trouvera plus facilement un successeur, lorsque sa place sera vacante, et que M. De Joly pourra la remplir par *intérim*.

3 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 185, n° 532.

1228. — Lettre de M. Duranthon au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Roi vient de céder à ses instances réitérées et d'accepter sa démission, et déclarant qu'il est entré dans le ministère avec des intentions pures et qu'il en sort avec une conscience sans reproches.

3 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 154, n° 286.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 96.

1229. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant que, sur les instances de M. Duranthon, désireux de retourner dans son pays, il a nommé à la place de ministre de la justice M. De Joly, secrétaire du Conseil.

4 juillet 1792.

Autographe contresigné de M. Terrier, A. N., C 154, n° 286.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 110.

1230. — Lettre de M. De Joly au président de l'Assemblée législative, faisant part de sa nomination comme ministre de la justice, et assurant qu'il s'efforcera de justifier le choix du Roi et de mériter l'estime et l'approbation de l'Assemblée nationale.

4 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 286.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 124.

1231. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le priant d'annoncer à l'Assemblée qu'il a nommé M. Jolly, juge du tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement, secrétaire du Conseil à la place de M. De Joly.

8 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 154, n° 286.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 260.

1232. — Prestation de serment entre les mains de Louis XVI, par Jean-François Jolly, nommé secrétaire du Conseil.

8 juillet 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, A. N., AF<sup>r</sup> I 1, fol. 28.

1233. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant au ministère de rendre compte, dans la séance du lendemain, de l'état du royaume relativement à la sûreté intérieure et extérieure.

(6) 9 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 203.

1234. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression des comptes rendus par les ministres et les renvoyant chacun aux Comités qu'ils concernent.

10 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>r</sup> I 60, fol. 5157 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 311.

1235. — Lettres collectives des ministres Terrier, Scipion Chambonas, Lacoste, Joly, Lajard et Beaulieu, l'une secrète, l'autre officielle, à Louis XVI, à l'effet d'offrir leur démission, ayant perdu la confiance de l'Assemblée qui voulait créer trois d'entre eux d'accusation.

10 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 186 (nos 12 et 13 du 2<sup>e</sup> inventaire), (nos 520, 521, inventaire Roland).

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 42, nos 12, 13.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 54.

1236. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le priant

d'informer l'Assemblée que les ministres lui ont donné leur démission et qu'il va s'occuper du choix de leurs successeurs, mais qu'ils continueront les travaux de leurs départements respectifs jusqu'à leur remplacement.

10 juillet 1792 (mardi soir).

Autographe contresigné par M. De Joly, A. N., C 154, n° 287.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 321.

1237. — Lettre de M. Saint-Germain à M. Lacoste (ex-ministre de la marine), déclarant qu'il a été peiné d'apprendre sa démission, mais qu'il conçoit que la partie ne soit plus tenable et que le courage ait des limites, aussi que les honnêtes gens gémissent en attendant un meilleur sort.

14 juillet 1792.

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>155</sup>.

1238. — Lettre de M. Dèmeunier à Louis XVI, déclarant que, dans les circonstances actuelles, ne pouvant plus ni faire le bien, ni empêcher le mal, en qualité d'administrateur du Département de Paris, l'honneur et le devoir lui commandent de donner sa démission et qu'il quitte à regret des fonctions où il a souvent concouru, soit au maintien, soit au rétablissement de l'ordre public.

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 184, n° 277<sup>bis</sup>.

V. dans le *Journal de Paris*, numéro du 16 juillet 1792, la lettre de démission adressée le 14 juillet par Dèmeunier à M. de La Rochefoucauld, président du Directoire du Département.

1239. — Lettre de M. Terrier à Louis XVI, le priant de notifier à l'instant à l'Assemblée nationale la remise du portefeuille de l'intérieur à M. De Joly, pour empêcher le décret d'accusation que doit proposer contre lui M. Brissot.

Sans date (17 juillet 1792).

Original signé, A. N., C 185, n° 522.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 98.

1240. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, le prévenant que, sur de nouvelles instances de M. Terrier, il a confié le portefeuille de

l'intérieur *par intérim* à M. De Joly, ministre de la justice.

17 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 154, n° 287.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 562.

1241. — Lettre de M. (Bigot) de Sainte-Croix à Louis XVI, exprimant son regret de ne pouvoir entrer dans le ministère, où sa présence serait le prétexte de nouvelles méfiances et donnerait encore lieu « à ces interprétations toujours si fausses des intentions du Roi toujours si droites et si pures », et déclarant que, dès le début de la Révolution, sa raison et sa conscience ont constamment opposé d'autres principes à ceux vers lesquels on se laissait entraîner.

17 juillet 1792.

Original, A. N., C 185, n° 518.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 133, n° 244.

1242. — Lettre de M. (Bigot) de Sainte-Croix à Louis XVI, affirmant ne pouvoir accepter le poste que le Roi voulait lui destiner, et que ce n'est pas du ministère que peut venir quelque soulagement et même quelque trêve à la crise violente actuelle, mais du soulèvement général de tous les bons esprits et de tous les cœurs droits.

19 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 185, n° 517.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 103, n° 236.

1243. — Lettre de M. Lajard à Louis XVI, lui adressant l'état des services de M. d'Abancourt, de nature à justifier l'idée qu'il a cherché à lui donner de cet officier général, et annonçant qu'au sortir de la Commission des 12, il se rendra aux Tuileries pour y recevoir les ordres du Roi.

20 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 185, n° 515.

1244. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant la nomination de M. Du Bouchage au mi-

nistère de la marine, et de M. Champion à celui de l'intérieur.

20 juillet 1792.

Autographe signé de Louis XVI, contresigné de M. De Joly, A. N., C 154, n° 288.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 14.

1245. — Prestation de serment entre les mains de Louis XVI, par Anne-Clément-Félix Champion, nommé ministre de l'intérieur, et par François-Joseph Grattet Du Bouchage, nommé ministre de la marine.

20 juillet 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, A. N., AF\* I 1, fol. 66.

1246. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant au Roi qu'en raison de la démission donnée par les ministres dans la conviction qu'ils ne pouvaient servir utilement la chose publique, le salut de la patrie commande impérieusement de recomposer le ministère, et que ce renouvellement ne saurait être différé sans un accroissement incalculable des dangers qui menacent la liberté et la Constitution.

21 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 279.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 119.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 14.

1247. — Lettre de M. Champion (de Villeneuve) au président de l'Assemblée législative, annonçant sa nomination au poste de ministre de l'intérieur, rappelant que, depuis le commencement de la Révolution, il a été honoré de la confiance du peuple, et ajoutant que, le Roi voulant bien lui accorder la sienne, tous ses efforts vont tendre à la justifier et à mériter celle de l'Assemblée.

21 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 288.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 42.

1248. — Lettre de M. Du Bouchage au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'en acceptant le ministère de la marine il est pénétré de l'étendue des obligations qu'il a contractées envers la Patrie et le Roi, et qu'il fera tous ses efforts pour répondre à la confiance du Roi

et mériter l'estime des représentants de la Nation.

22 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 288.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 47.

1249. — Lettre de M. Lajard à Louis XVI, lui donnant à entendre que M. d'Abancourt se déciderait, si le Roi faisait appel à son dévouement, comme marque d'attachement à sa personne, et qu'il est urgent de s'arrêter à un parti; la motion faite la veille par M. Vergniaud, permettant de se rendre compte des inconvénients d'un plus long retard.

22 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 185, n° 514.

1250. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il nomme M. d'Abancourt, adjudant général, au ministère de la guerre, au lieu de M. Lajard, et qu'il a remis le portefeuille des affaires étrangères, *par intérim*, à M. Du Bouchage.

(23) juillet 1792.

Autographe signé de Louis XVI et contresigné par M. De Joly, A. N., C 154, n° 288.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 142.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 92.

1251. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, à M. Condorcet, président de la Commission extraordinaire des 12, le prévenant que le Roi écrira incessamment à l'Assemblée pour lui faire connaître sa détermination au sujet du décret par lequel le Corps législatif a exposé la nécessité de former un ministère.

23 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 92.

1252. — Lettres de M. Scipion Chambonas à Louis XVI, le priant de vouloir bien annoncer à l'Assemblée nationale que sa démission est agréée et assurant qu'il restera toujours soldat et sujet fidèle du Roi, dont il serait très désireux d'obtenir le portrait.

24 juillet 1792.

Autographes (2 p.), A. N., C 185, nos 513, 528.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), p. 99, 100, nos 232, 233.

1253. — Lettre de M. d'Abancourt au président de l'Assemblée législative, attestant que son acceptation du ministère de la guerre n'a pu être déterminée que par la considération du péril commun qui menace la patrie, et qu'il a dû regarder comme le plus honorable le poste qui offre le plus de dangers, et faisant hommage à l'Assemblée de la profession de foi d'un ministre citoyen.

24 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 104.

1254. — Lettre de M. Lacoste au président de l'Assemblée législative, faisant connaître l'acceptation de sa démission par le Roi ainsi que sa nomination comme ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Toscane, et priant l'Assemblée d'ordonner le prompt examen de ses comptes, pour être en mesure de rejoindre son nouveau poste.

25 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 288.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 44.

1255. — Lettre de M. Roland à l'Assemblée législative, rappelant qu'il a remis, il y a plus de trois semaines, le compte des derniers jours de son administration, demandant, puisqu'il est devenu inutile aux affaires, la permission de se retirer « dans ses foyers rustiques », et sollicitant la liquidation de la retraite, à laquelle lui donnent droit trente-huit années de service comme inspecteur (des manufactures).

26 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 157, n° 322.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 179.

1256. — Lettre de Louis XVI au président de l'Assemblée législative, annonçant la nomination de M. Le Roulx de La Ville, ancien membre de la Commune de Paris, au ministère des contributions publiques.

29 juillet 1792.

Autographe signé de Louis XVI et contre-signé par M. De Joly, A. N., C 154, n° 290.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 283.

1257. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville au président de l'Assemblée légis-

lative, déclarant que, malgré son âge, il a accepté le ministère des contributions publiques, que, depuis le commencement de la Révolution, il a joui de la confiance du peuple et qu'il offre à l'Assemblée nationale l'assurance d'un zèle sans bornes, de façon à mériter sa confiance.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 319.

1258. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, à l'Assemblée législative, donnant des nouvelles du théâtre de la guerre, et assurant l'Assemblée qu'il ne néglige rien pour s'élever à la hauteur des circonstances, ajoutant qu'il a besoin d'être soutenu par une confiance entière, « qu'il se sent en état de la justifier par le dévouement le plus complet pour l'intérêt de la Nation et la gloire de ses armes, en défendant la plus belle cause qui puisse armer un peuple libre ».

(31 juillet 1792.)

Original signé, A. N., C 154, n° 290.

1259. — Prestation de serment entre les mains de Louis XVI, par Louis-Claude Bigot de Sainte-Croix, nommé ministre des affaires étrangères.

1<sup>er</sup> août 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, A. N., AF<sup>1</sup> I 1, fol. 108.

La lettre de Louis XVI, en date du 1<sup>er</sup> août 1792, annonçant à l'Assemblée législative la nomination de Bigot de Sainte-Croix, est en déficit, elle devait se trouver sous la cote, A. N., C 157, n° 322.

1260. — Lettre de M. Bigot de Sainte-Croix au président de l'Assemblée législative, faisant connaître que le Roi l'a appelé au ministère des affaires étrangères, et qu'il ne s'est dissimulé aucun des dangers de la chose publique, qui donneront une nouvelle énergie à son patriotisme et à son zèle.

3 août 1792.

Original, A. N., C 157, n° 322.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 478.

1261. — Lettre de M. Champion, ex-ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, adressant, pour en être fait lecture à l'Assemblée, copie

de la lettre qu'il avait remise, le 11 août, à l'un des députés, lettre contenant l'exposé de ses principes et le serment de maintenir la liberté et l'égalité, qu'il a

toujours regardées comme les bases fondamentales de la Constitution.

17 août 1792.

Autographe, A. N., C 157, n° 322.

## § 24. — Troisième Anniversaire de la Fédération (14 juillet).

1262. — Rapport de M. Pastoret au Comité d'instruction publique sur la pétition présentée par Palloy, le 11 mars 1792, pour l'érection d'un monument à la Liberté sur le terrain de la Bastille.

8 juin 1792.

Extrait du registre des rapports du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I 16, fol. 131 v°.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 333.

1263. — Arrêté du Corps municipal, décidant que l'effigie pédestre de Louis XIV en bronze, « qui n'est même pas un chef-d'œuvre de l'art », sera convertie en canons, et que sur son piédestal s'élèvera la Liberté, « qui n'a encore à Paris ni statue, ni autel, et qui doit être la seule idole des nations éclairées ».

15 juin 1792.

Extrait conforme, A. N., AA 37, n° 1149.

1264. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la formation sur l'ancien terrain de la Bastille d'une place, qui portera le nom de place de la Liberté, et l'érection au milieu de cette place d'une colonne surmontée de la statue de la Liberté, dont la première pierre sera posée le 14 juillet 1792, renvoyant au pouvoir exécutif les plans, dessins et devis de Pierre-François Palloy, ouvrant à cet effet un concours entre tous les artistes pour examiner ces mêmes plans et les comparer avec ceux qui seront présentés, accordant enfin à Palloy une partie de l'emplacement de la Bastille et ordonnant d'achever la démolition des tours.

16 juin 1792.

Projet extrait du registre des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I

17, fol. 87; extrait du procès-verbal de l'Assemblée, A. N., C\* I 60, fol. 4874 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 279.

1265. — Lettre-circulaire du ministre de l'intérieur aux administrations des départements à l'effet d'empêcher la formation de corps armés qui pourraient concevoir le projet de venir à Paris sous le prétexte de la Fédération.

30 juin 1792.

Imprimé avec la signature de Terrier sous forme de griffe, A. N., C 185, n° 523.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 250.

1266. — Adresse de Palloy à l'Assemblée législative, rendant compte de l'état des travaux préparatoires pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, et offrant d'envoyer aux artistes des 83 départements le modèle de la colonne de la Liberté, un projet général, avec les plans de l'ancien sol de la Bastille et des terrains avoisinants.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 271.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 26.

V. la pétition de P.-F. Palloy, patriote, à l'Assemblée nationale, relative au cérémonial à observer pour la pose de la première pierre du monument érigé à la Liberté dans l'emplacement de la Bastille, le 14 juillet 1792, fête de la Fédération, le 1<sup>er</sup> juillet 1792, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 204, n° 56.

Le 5 juillet suivant, Palloy adressa une lettre à l'Assemblée, où il demandait de fixer le nombre des membres de la députation qui devait présider à la pose de la première pierre du monument en question.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 129.

1267. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les gardes nationaux qui

se proposent de venir à Paris se rendront, lors de leur arrivée, à la Municipalité pour y faire inscrire leur nom, celui de leur département, ainsi que la note des certificats dont ils seront pourvus, chargeant la Municipalité de délivrer à ceux qui se feront inscrire, avant le 14 juillet, un billet de logement militaire valable jusqu'au 18, et à ceux qui arriveront après cette époque un billet bon pour trois jours, décidant enfin que les gardes nationaux présents à Paris au 14 juillet assisteront au serment fédératif avec la garde nationale parisienne.

2 juillet 1792.

Minute signée de Lacuée, rapporteur, A. N., C 153, n° 276.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 35.

1268. — Lettre du ministre de l'intérieur au Département de Paris, le priant de s'occuper, de concert avec la Municipalité, des moyens de pourvoir, tant à l'approvisionnement de la capitale, dont les besoins devront s'accroître par le séjour d'un nombre indéfini d'individus qui doivent y arriver, qu'à la sûreté des habitants et des propriétés, et au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

3 juillet 1792.

Minute, A, N., F<sup>9</sup>, Seine.

1269. — Pétition de la femme Vallée à l'Assemblée législative, à l'effet d'autoriser la fabrication d'une médaille de la Liberté qui pourrait s'attacher à un ruban, tricolore ou bleu moiré, observant qu'on porte déjà diverses médailles commémoratives en cuivre doré ou émaillé, même, en guise de médaille, un petit bonnet rouge appelé bonnet de la Liberté, et sollicitant le privilège de la fabrication de cette médaille.

3 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>17</sup> 1692.

1270. — Discours de M. Pétion à la barre de l'Assemblée législative, demandant, au nom de la Municipalité, à l'approche de la fête de la Fédération, que l'on voit arriver avec joie, si c'est l'Assemblée qui en ordonne les apprêts, et si c'est une dépense publique ou communale, avec lettre du maire au président de l'Assemblée,

annonçant une députation de la Municipalité.

5 juillet 1792.

Minute et original signé (2 p.), A. N., F<sup>17</sup> 1692.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 128.

La lettre de Pétion est datée par erreur du 25 juillet. Dans la marge de cette lettre se trouve la mention du renvoi aux Comités de l'instruction publique et de l'extraordinaire des finances, par décret du 5 juillet 1792.

1271. — Message de Louis XVI à l'Assemblée législative à l'occasion de l'anniversaire de la Fédération, exprimant le vœu de voir réunis, ce jour, autour de l'autel de la patrie, les deux pouvoirs constitués, et annonçant son intention de se joindre à l'Assemblée à l'effet de recevoir les serments des citoyens venus des départements pour célébrer la fête de la Fédération avec ceux de Paris.

5 juillet 1792.

Original signé de Louis XVI et contresigné par M. De Joly, A. N., C 153, n° 276; copie, A. N., C 221, n° 64.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 143.

1272. — Lettre explicative de Louis XVI à l'Assemblée législative, spécifiant que c'est avec elle et au milieu des députés qu'il se propose d'assister à l'anniversaire de la Fédération, avec lettre de M. De Joly au Roi, lui envoyant le projet de lettre ci-dessus et lui représentant que cette seconde démarche conciliera tous les esprits.

5 juillet 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 185, n° 519.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 101.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 31.

1273. — Pétition de M<sup>me</sup> de Gouges à l'Assemblée législative, proposant, pour confondre les factieux et rapprocher tous les esprits, la prestation d'un nouveau serment, dont elle indique la formule, et l'ouverture, dans les sections, de deux registres sur lesquels les citoyens seront tenus d'inscrire leur adhésion au *pacte national*.

5 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé le 5 juillet au Comité des pétitions, le 12 à celui de législation et le 19 à la Commission extraordinaire des 12.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 147.

1274. — Lecture au Comité d'instruction publique d'un rapport de M. Baudin concernant le cérémonial de la Fédération du 14 juillet et celui de la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille.

6 juillet 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I 17, fol. 94.

Le rapport de Baudin n'a pas été transcrit sur le registre des rapports du Comité; ce fut Vayron qui fut chargé de présenter la rédaction définitive du décret.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 357.

1275. — Rapport fait au nom des Comités de l'extraordinaire des finances et d'instruction publique réunis, à la séance du 7 juillet (et non du 4 juillet), sur les frais de la Fédération, du 14 du même mois, par Pierre Vayron, député du département du Cantal.

7 juillet 1792.

Extrait du registre des rapports du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I 16, fol. 145 v<sup>o</sup>.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 355.

1276. — Décret de l'Assemblée législative, reconnaissant qu'il n'est pas juste de laisser à la charge de la Commune de Paris les dépenses de la Fédération, et décidant que les frais nécessités par cette cérémonie patriotique seront payés par la Nation et ne pourront excéder la somme de 23,000 livres.

7 juillet 1792.

Copie, A. N., C 153, n<sup>o</sup> 276; projet extrait du registre des rapports du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I 16, fol. 148.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 235.

1277. — Discours de Louis XVI à l'Assemblée législative, proclamant que le spectacle le plus attendrissant pour son cœur est celui de la réunion de toutes les volontés pour le salut de la patrie, et que le

Roi et la Nation ne font qu'un, tendant au même but.

7 juillet 1792.

Minute, avec corrections de la main de Louis XVI, A. N., C 221, n<sup>o</sup> 65.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 217 (ce texte diffère sensiblement de celui de la minute ci-dessus).

1278. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, à M. Pétion, maire de Paris, lui faisant part des dispositions arrêtées touchant les gardes nationaux du royaume, qui doivent se rendre à Paris pour la Fédération, et des mesures qui seront prises pour éviter l'encombrement.

7 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1279. — Lettre de M. H.-F. Chéry, président de la section de la Fontaine-Montmorency, au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom de M. Palloy, qui désire être fixé à cet égard, si le Roi coopérera, avec l'Assemblée nationale, à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument à élever sur le terrain de la Bastille.

9 juillet 1792.

Original, A. N., F<sup>17</sup> 1692.

Chéry était le secrétaire de l'Association des apôtres de la Liberté.

1280. — Lettre des grands procureurs de la Nation près la Haute Cour d'Orléans (J.-Ph. Garran et Henri Vellicot) à l'Assemblée législative, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la Fédération et assurant qu'ils ne seront ni les derniers ni les moins ardents à associer leurs vœux.

10 juillet 1792.

Original, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 287.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 382.

1281. — Pétition de Pierre-François Palloy, le patriote, à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir sans délai une allocation de 10,000 livres, en vue de la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, le 14 juillet, à défaut de laquelle les travaux cesseront à l'instant même et la cérémonie ne pourra avoir lieu, avec

lettres de M. Palloy et du président de la section de la Fontaine-Montmorency.

10, 13 juillet 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 153, n<sup>o</sup> 277.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 443.

1282. — Lettre non signée, adressée à M. Guinguerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, par l'un de ses amis, qui dit être navré des propos horribles qu'il vient d'entendre contre Louis XVI et sa famille, au Palais-Royal, sous la tente du café du Caveau, et le priant, en présence de cette fermentation des esprits, d'engager le Roi à s'abstenir de toute participation à la cérémonie de la Fédération.

11 juillet 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 3390.

1283. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'à partir de la séance du lendemain, chaque volontaire député à la Fédération sera reçu aux tribunes, en présentant la carte qu'il aura reçue à la Municipalité de Paris pour constater sa mission.

11 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5157 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 320.

1284. — Lettre des députés suppléants à l'Assemblée législative au président de cette Assemblée, exprimant le vif désir de n'être pas privés du droit d'assister aux séances pendant la Fédération, et demandant, non la jouissance entière de leur tribune (n'étant qu'une trentaine présents à Paris), mais la faculté d'entrer avec leur carte, soit à leur tribune particulière, soit à toute autre tribune, faisant valoir qu'ils sont étrangers eux-mêmes à la capitale, comme les fédérés.

11 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 285.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 327.

1285. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les députés suppléants assisteront aux séances du Corps législatif pendant le temps de la Fédération, conjointement avec les fédérés.

11 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5158 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 327.

1286. — Lettre de Louis-Pierre Dufourny, dit l'Homme libre, au président de l'Assemblée législative, demandant l'examen de sa pétition qui renferme des propositions de premier ordre, dont l'adoption donnerait sans frais un plus grand caractère à la fête de la Fédération.

11, 13 juillet 1792.

Originaux signés et imprimé, avec couverture bleue, ornée de fleurs de lys et d'anneaux de chaîne brisés (3 p.), A. N., C 154, n<sup>o</sup> 292<sup>a</sup>.

Dans cette pétition intitulée : *l'Homme libre aux hommes dignes de l'être*, Dufourny proposait de faire porter en tête du cortège la Déclaration des Droits de l'homme, qui serait élevé sur l'autel de la patrie, de placer les étrangers des quatre parties du monde au Champ de la Fédération dans autant d'espaces réservés, et de faire proclamer devant eux que le *peuple libre* salue tous les hommes de la terre et ne connaît d'autres ennemis que ceux des Droits de l'homme. V. le texte de cette pétition dans les *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 366.

1287. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 1 million pour indemniser les gardes nationaux qui se rendent au camp de réserve, lesquels recevront une allocation de 30 sols par jour, durant leur séjour à Paris, sans compter 3 sols par lieue depuis le chef-lieu de leur département.

12 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5168 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 382.

1288. — Lettre de M. De Joly au président de l'Assemblée législative, annonçant que le Roi vient de sanctionner le décret qui met à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 1 million pour les frais d'indemnités à accorder, pendant leur séjour à Paris, aux gardes nationaux qui se rendent au camp de réserve.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 287.

1289. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'elle se rendra en corps, le 14 juillet, au Champ de la Fédération pour prêter le serment prescrit par la Constitution, que le Roi prêtera ensuite le même serment, se tenant à la gauche du

président, et que les citoyens prêteront également le serment civique.

12 juillet 1792.

Copie collationnée, A. N., C 153, n° 277; projet présenté par Vayron, extrait du registre des rapports du Comité d'instruction publique, A. N., AF\* I 16, fol. 149.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 358.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 434.

1290. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les gardes nationaux qui assisteront à la Fédération du 14 juillet 1792, ainsi que ceux qui arriveront les jours suivants, seront organisés en bataillons de volontaires, et qu'il sera formé des compagnies franches de ces mêmes volontaires pour faire le service de troupes légères.

(12 juillet 1792.)

Minute, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 435.

1291. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, lui donnant rendez-vous pour le lendemain, avec MM. Borie et Mandat, afin de se concerter au sujet de l'exécution du décret qui fixe le cérémonial à observer au Champ de la Fédération.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1292. — Lettre des officiers municipaux, chargés du détail des opérations de la Fédération, au ministre de l'intérieur, le priant de prendre, vu l'urgence, les mesures les plus promptes pour l'exécution du décret relatif à l'indemnité de séjour des gardes nationaux, et exprimant le vœu que les volontaires soient payés en pièces de 15 et de 30 sols.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1293. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'avant la cérémonie de la Fédération, une députation de soixante membres de l'Assemblée se rendra sur les ruines de la Bastille pour y poser la

première pierre de la colonne de la Liberté.

12 juillet 1792.

Minute signée de Vayron au nom du Comité d'instruction publique, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 388.

1294. — Lettre de M. Terrier au président de l'Assemblée législative, lui transmettant le vœu exprimé par les officiers municipaux de Paris, chargés du détail des opérations de la Fédération, pour le paiement des gardes nationaux des départements en pièces de 15 et de 30 sols, et le priant de solliciter une décision de l'Assemblée à ce sujet.

13 juillet 1792.

Original, A. N., C 154, n° 287; minute, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 439.

1295. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 3,000 livres pour subvenir aux frais qu'entraînera la pose de la première pierre de la colonne qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille.

13 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 443.

1296. — Lettre de M. Ingrand, député de la Vienne, au président de l'Assemblée législative, le prévenant que, retenu au lit par la fièvre, il ne pourra assister le lendemain à la Fédération.

13 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 287.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 445.

1297. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, lui rappelant que l'oriflamme, déposée dans le lieu de ses séances en mémoire de la Fédération du 14 juillet 1790, fut alors confiée aux premiers officiers de l'armée française, et demandant si les officiers actuellement à Paris, invités par la Municipalité à la cérémonie de la Fédération, ne pourront pas se rallier

à ce signe mémorable pour renouveler leur serment.

13 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, C 154, n° 287.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 451.

1298. — Lettre de M. Terrier au président de l'Assemblée législative, l'informant des nouvelles dispositions arrêtées pour les deux cérémonies du 14 par le Directoire du Département, qui a fixé à 9 heures très précises du matin la pose de la première pierre sur la place de la Bastille, et a décidé que, cette cérémonie terminée, le cortège partirait de la place de la Bastille pour se rendre au Champ de la Fédération, invitant en même temps l'Assemblée à nommer la députation décrétée par la loi du 27 juin.

13 juillet 1792.

Original, *A. N.*, C 154, n° 287.

1299. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, le priant de prévenir l'Assemblée que l'heure de la pose de la première pierre sur la place de la Liberté est fixée à 8 heures précises du matin, et que la députation de l'Assemblée trouvera aux Minimes sur la place Royale des salles de réunion, de plus, que le cortège pour la cérémonie de la Fédération prendra l'Assemblée nationale au Pont-Tournant, si elle le juge à propos, avec lettre d'envoi de M. Terrier au président de l'Assemblée.

13 juillet 1792.

Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, C 154, n° 285.

1300. — Lettre des administrateurs du Département des gardes nationales parisiennes au ministre de l'intérieur, lui faisant part de leur embarras pour l'exécution du décret du 11, relatif à l'indemnité de séjour des gardes nationaux, étant assiégés de citoyens sans moyens de subsistance, sans pouvoir leur donner de réponse, et demandant la voie à suivre pour faire contracter l'engagement de se rendre au camp, avec réponse, portant que c'est au ministre de la guerre à statuer sur la forme de la déclaration et que, pour ce qui le concerne, il a écrit aux commissaires

de la Trésorerie pour assurer le versement ordonné par le décret.

13 juillet 1792.

Original et minute (2 p.), *A. N.*, F<sup>9</sup> Seine.

1301. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui annonçant que le Roi vient de rendre une proclamation qui indique l'ordre et la marche de la cérémonie de la Fédération, dont l'exécution est confiée à la Municipalité, sous les ordres du Département.

13 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1302. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Borie (remplissant les fonctions de Maire) le prévenant que, comme l'administration municipale a bien voulu donner l'ordre de surseoir à l'impression du programme de la cérémonie arrêté par ses soins, il vient de faire imprimer celui adopté par le Roi, dont l'exécution sera confiée à la Municipalité.

13 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1303. — Lettres du ministre de l'intérieur à la Municipalité et au Département de Paris, annonçant que, de commun accord avec les commissaires de la Trésorerie nationale, il est convenu que la somme de 4 million affectée au paiement de l'indemnité de séjour des gardes nationaux sera versée, au fur et à mesure des besoins, entre les mains de M. Vallet de Villeneuve, trésorier de la Ville.

13 juillet 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F<sup>9</sup> Seine.

1304. — Lettre des commissaires de la Trésorerie au ministre de l'intérieur, se déclarant prêts à fournir les fonds votés pour indemniser les gardes nationaux, mais le priant de se concerter avec le Département ou la Municipalité pour prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la loi.

13 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>9</sup> Seine.

1305. — Lettre du ministre de l'intérieur aux Maire et officiers municipaux,

les priant d'envoyer chaque jour un état circonstancié des volontaires arrivés à Paris, le Roi désirant connaître le nombre des gardes nationaux des différents départements qui se rendent dans la capitale, avec réponse, adressant les états des volontaires qui se sont fait inscrire à la Municipalité jusqu'à ce jour.

13, 16 juillet 1792.

Minute et original signé (2 p.), A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1306. — Délibération de la section Mauconseil, déclarant qu'elle ne prêtera le serment fédératif qu'entre les mains du maire de Paris, M. Pétion.

(Juillet 1792).

Placard imprimé, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 100.

1307. — Procès-verbal de la pose de la première pierre de la colonne surmontée de la statue de la Liberté, qui sera élevée sur le terrain de la Bastille.

14 juillet 1792.

Original portant les signatures des administrateurs du Département, A. N., C 145, n° 197; copie conforme, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

V. dans le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 16 juillet 1792, le récit de la *Commémoration de la Fédération du 14 juillet 1790*, ainsi que la relation de Carra dans les *Annales patriotiques*, n° 198.

1308. — Tableau nominatif des citoyens qui composent l'Association des apôtres de la Liberté, dressé et arrêté le jour de la cérémonie de la pose de la première pierre du monument, dont l'érection a été ordonnée sur les ruines de la Bastille par la loi du 27 juin 1792.

14 juillet 1792.

Original signé de Palloy, patriote, et de Chéry, secrétaire de l'Association, à moitié lacéré, A. N., Armoire de fer, AE I 9, n° 1.

Observation accompagnant ce tableau : « La mission des Apôtres a eu pour objet, depuis l'époque de la révolution des Français, le 14 juillet 1789, lors de la prise de la Bastille, de seconder P.-F. Palloy, leur instituteur, dans tous les actes de patriotisme qu'il a manifestés constamment pour la propagation de la foi constitutionnelle et le maintien de la liberté. »

Parmi les soixante apôtres compris sur cette

liste figurent Pastoret, Thuriot, Albitte, Fauchet, Dusaulx.

Cf. *Musée des Archives nationales*, n° 1357.

1309. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, au président de l'Assemblée législative, annonçant que la 6<sup>e</sup> légion, chargée d'escorter l'Assemblée, n'a pu, en raison du concours immense de citoyens qui a interrompu fréquemment la marche du cortège, arriver au Champ de la Fédération qu'après la prestation du serment, et exprimant tous les regrets de cette légion.

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Moniteur universel*, numéro du 17 juillet 1792, p. 833.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 486.

1310. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'elle applaudit aux sentiments exprimés par la 6<sup>e</sup> légion des gardes nationaux de Paris, qui n'a pu entrer au Champ de Mars en raison de l'encombrement et qui s'associe au serment prêté par le Roi, par l'Assemblée et par la garde nationale.

15 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 487.

1311. — Rapport de police au sujet de ce qui se passe au Palais-Royal et dans le faubourg Saint-Marceau, déclarant que les fédérés paraissent vouloir mener le peuple à des exécutions abominables, qu'ils parcouraient hier soir, au nombre de deux cents, le Palais-Royal, avec des bonnets rouges, criant : « Vive Pétion, pendez Lafayette ! »

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1312. — Rapport de police sur ce qui se passe dans le faubourg Saint-Antoine, où tout est calme, reproduisant les propos tenus dans un cabaret par quatre fédérés, qui s'étaient écriés : « Vous autres Parisiens, vous êtes trop bons, trop mous, vous êtes bien heureux que nous soyons venus pour finir ce que vous avez commencé, et quand nous y serons, il faudra bien que ça

crève, et nous ne lâcherons pas le pied comme vous. »

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1313. — Rapport de police donnant la physionomie d'une séance du club des Jacobins, avec mention de l'accueil enthousiaste reçu par Pétion à son entrée, et déclarant avoir entendu vingt fédérés qui passaient sous les galeries, du côté du café de Foy, crier à tue tête : « Vive la Nation, vive Pétion » et de temps à autre : « A bas Lafayette », mais sans trouver d'écho parmi le public, qui les regardait d'un air de surprise.

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

1314. — Relevé des fédérés arrivés à Paris, enregistrés au Bureau général de la Fédération, comprenant jusqu'au 11 juillet 1,635 volontaires pour le camp et 922 pour la Fédération.

(15 juillet 1792).

Original, A. N., F<sup>9</sup>, Seine.

1315. — États du nombre des citoyens qui se sont fait enregistrer au Bureau de la Fédération à la Mairie de Paris, et qui ont fait leur déclaration pour se rendre au camp, dont le total est, au 18 juillet, de 2,960; savoir, 2,038 pour le camp et 922 pour la Fédération.

15, 16, 18 juillet 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>9</sup> Seine.

Cf. la lettre de Pétion, du 17 juillet, dans BUCNEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 458.

1316. — Adresses des commissaires fédérés des départements du Calvados, du Nord, de la Meuse, de la Somme, de l'Oise et de Saône-et-Loire à leurs frères les fédérés des 83 départements et à l'Assemblée législative, demandant la désignation d'un point de ralliement.

Juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 154, n<sup>o</sup> 291.

1317. — Pétition d'une députation de fédérés à l'Assemblée législative, récla-

mant la suspension provisoire du pouvoir exécutif, dans la personne du Roi, la mise en accusation de Lafayette, le licenciement des états-majors, la destitution des directoires des départements, coalisés avec Lafayette et la cour contre la liberté publique.

17 juillet 1792.

Original revêtu de 590 signatures (cahier in-fol.), A. N., C 154, n<sup>o</sup> 294<sup>4</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 107.

*Musée des Archives nationales*, n<sup>o</sup> 1278.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 559.

1318. — Adresses des citoyens fédérés de la ville de Beaune à l'Assemblée législative : 1<sup>o</sup> déclarant que, pour répondre à l'invitation des bons citoyens de Paris, ils se sont empressés de venir partager leurs dangers et qu'ils ne quitteront la capitale que lorsque leur présence ne sera plus d'aucune utilité; 2<sup>o</sup> proposant diverses réformes, notamment la réduction de la liste civile, l'organisation de l'éducation publique, l'institution de fêtes nationales.

19 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 154, n<sup>o</sup> 292<sup>4</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 679.

L'adresse des fédérés de Beaune fut imprimée par ordre de l'Assemblée, A. N., AD XVIII<sup>c</sup> 205, n<sup>o</sup> 33.

1319. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les fédérés, qui se trouvent à Paris, pourront à midi entrer dans les tribunes de la salle des séances et y occuper les places vacantes.

23 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>1</sup> I 61, fol. 5319 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 60.

1320. — Pétition des fédérés des 83 départements à l'Assemblée législative, lui demandant, eu égard aux dangers qui menacent la patrie, de suspendre le pouvoir exécutif, de convoquer les assemblées primaires, afin de connaître le vœu de la majorité du peuple pour la réunion d'une Convention nationale.

23 juillet 1792.

Original signé (cahier in-fol. avec 5 pages de signatures), A. N., D XL 17, n<sup>o</sup> 85.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 23 juillet.

Ed. dans le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 26 juillet 1792, p. 394, sous le titre : *Le Dernier Cri de la nation*.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 69.

1324. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, adressant deux états, l'un contenant le nombre des fédérés arrivés à Paris du 18 au 25 juillet (4,475, dont 922 pour la Fédération et 3,553 pour le camp), l'autre contenant le relevé des citoyens enrôlés les dimanche, lundi et mardi (4,606, sauf erreur).

25 juillet 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1322. — Lettre des commissaires de la Fédération à la section du Faubourg-Montmartre, sollicitant l'envoi de nouvelles soumissions pour recevoir les fédérés qui se destinent, soit pour le camp, soit pour les frontières, vu leur affluence et l'impossibilité de les loger.

29 juillet 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 17.

1323. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le dépôt aux Archives nationales des outils qui ont servi à poser la première pierre de la colonne de la Liberté sur les ruines de la Bastille, outils présentés par M. Palloy, et dans la salle des séances, de la pierre sur laquelle est gravée la Déclaration des Droits de l'homme.

31 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 275.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 304.

1324. — Adresse présentée à l'Assemblée législative, au nom des fédérés dolois et dijonnais, à l'effet d'obtenir la réintégration dans leurs fonctions de Pétion et de Manuel, « ces deux colonnes du patriotisme », et déclarant que, si ce vœu n'est pas exaucé, la Fédération ne sera « qu'une cérémonie taciturne et tendue de crêpes ».

(Juillet 1792.)

Original signé de deux délégués, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

1325. — Adresse des fédérés des 83 départements accourus dans la capitale à l'Assemblée législative, la suppliant de leur accorder un subside de 30 sols par jour, pour permettre à ceux qui n'ont point de ressources de vivre pendant leur séjour à Paris.

4 août 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures, A. N., D XL 17, n° 85.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 5 août.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 486.

1326. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les fédérés qui se trouvent actuellement à Paris, recevront leur solde à dater du jour de leur arrivée, ainsi que leurs frais de route.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5736 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 16.

1327. — Adresse des fédérés des 83 départements à l'Assemblée législative, lui rappelant que, vingt-quatre heures après le 10 août, a été décrété l'établissement d'une cour martiale pour punir les traitres qui ont versé le sang de leurs frères, et réclamant l'exécution de ce décret.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 352.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 128.

1328. — Lettre de M. Palloy au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir le paiement par le Trésor de 12,000 livres, montant de ses premières avances pour le salaire des ouvriers qui ont travaillé place de la Liberté, avec ses remerciements pour la marque de confiance qu'on lui a donnée en lui confiant les travaux du château des Tuileries.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 354.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 308.

1329. — Adresse des fédérés des 83 départements réunis dans la capitale à l'Assemblée législative, se plaignant d'être

privés du droit de vote par suite de leur présence à Paris, demandant la promulgation d'un décret qui les autorise à voter dans leurs sections respectives aux élections prochaines, et exprimant le vœu d'être toujours, dans tous les combats pour la liberté et l'égalité, exposés les premiers au danger.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 357.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 616.

1330. — Adresse des fédérés des 83 départements à l'Assemblée législative, demandant : 1° la promulgation d'un décret qui confisque non seulement les biens des émigrés, mais encore ceux de tous les contre-révolutionnaires, et qui ordonne d'enfermer et de retenir dans chaque chef-lieu, comme prisonniers d'État, les femmes, les enfants et les parents de ces perfides ennemis de la liberté; 2° la condamnation à mort et exécution immédiate de tous les conspirateurs.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 17, n° 85.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 3 septembre.

1331. — Lettre écrite au nom du bataillon du Finistère, déclarant que ce bataillon est prêt à marcher, comme il l'a proposé dimanche soir à l'Assemblée nationale, mais sans contracter aucun engagement.

5 septembre 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 6243, fol. 161.

1332. — Mémoire des fournitures livrées pour la fête sur les ruines de la Bastille, par le sieur Bouquet, marchand chandelier, illuminateur desdites ruines.

17-19 septembre 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 77.

Le patriote Palloy organisa, le 14 juillet 1792, sur l'emplacement de la Bastille une fête de nuit qui obtint un succès complet. V. dans le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 16 juillet 1792, p. 235, la description de la décoration faite pour la circonstance. Il y eut encore, à la suite du banquet civique, du 26 juillet, une autre fête, avec des illuminations, mais il est

vraisemblable que les fournitures ci-dessus s'appliquent plutôt à celle du 14 juillet, qui se prolongea toute la nuit.

1333. — Décret de la Convention nationale, portant que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 38,474 livres 4 sols 6 d., à l'effet de solder les dépenses faites pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille, en vertu du décret du 11 juin 1792, et que cette somme ne pourra être remise au citoyen Palloy qu'après la présentation des comptes de ce travail, acquittés et arrêtés, avec le tableau desdits comptes, apurés et présentés par le citoyen Palloy.

25 avril 1793.

Imprimé, avec corrections manuscrites, signé de Pierre Baille, *A. N.*, C 251, n° 426.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. X, p. 146.

1334. — Décret de la Convention nationale, décidant que le coffre déposé, le 14 juillet 1792, sous l'une des pierres fondamentales de la colonne qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille, en sera retiré, et que les objets y renfermés seront brisés en présence des citoyens Cambacérès, Charlier, Rühl et Legendre, membres de la Convention, et qu'il ne pourra en être substitués d'autres que ceux désignés par le Comité d'instruction publique.

25 avril 1793.

Extrait signé, *A. N.*, C 182, n° 102.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. X, p. 149.

1335. — Décret de la Convention nationale, portant que, le 5 mai, il sera procédé à l'extraction des objets déposés sous les fondations de la colonne de la Bastille, en présence des commissaires de la Convention, de ceux nommés par le Conseil exécutif provisoire et de tous les citoyens qui voudront y assister, et ordonnant le dépôt de ces objets aux Archives nationales.

3 mai 1793.

Extrait conforme, *A. N.*, C 182, n° 102.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XI, p. 30.

1336. — Délibération du Conseil exécutif provisoire, autorisant le ministre de l'intérieur à nommer des commissaires, qui assisteront, au nom du Conseil, au retrait des objets déposés sous les fondations de la colonne de la Liberté et à leur destruction sur place.

4 mai 1793.

Extrait des procès-verbaux du Conseil exécutif provisoire, A. N., AF<sup>o</sup> II 2, fol. 286; extrait signé, A. N., C 182, n<sup>o</sup> 102.

Ed. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. III, p. 600.

1337. — Procès-verbal de la destruction au moyen du mouton national, en présence des commissaires de la Convention nationale, de ceux du Conseil exécutif provisoire et de deux administrateurs du Département, des objets trouvés dans un coffre en bois de cèdre retiré des fondations de la colonne de la Liberté, savoir : 1<sup>o</sup> une pierre de la Bastille, où étaient sculptées en bas-relief les effigies de Louis XVI, de Bailly et de Pastoret, premiers présidents de la Constituante et de la Législative; 2<sup>o</sup> un assignat de 50 livres; 3<sup>o</sup> plusieurs pièces de monnaie (un écu de 6 livres, une pièce de 30 sols, une de 15 sols, une de 2 sols et une de 1 sol; 4<sup>o</sup> quatre médailles de fer provenant des chaînes de la Bastille, données au ci-de-

vant Roi, à ses ministres, aux députés à la Constituante, à ceux de la Législative; 5<sup>o</sup> un manuscrit sur vélin contenant la Constitution décrétée en 1789, 1790 et 1791, manuscrit couvert de deux feuilles de cuivre; 6<sup>o</sup> une table d'airain sur laquelle avait été gravée la Déclaration des Droits, placée en tête de ladite Constitution; les débris de ces objets, recueillis dans la même boîte de cèdre, ayant été transportés aux Archives nationales.

5 mai 1793.

Original portant les signatures de Cambacérès, Legendre, Rühl, Charlier, députés commissaires de la Convention, Champagneux, et Le Camus, commissaires du Conseil exécutif provisoire, Houzeau et Bezot, administrateurs du Département, Palloy et Rosier, l'un des commis de la Convention, secrétaire de la Commission, avec une copie collationnée, signée de Baudin, A. N., Armoire de fer, AE I 9, n<sup>o</sup> 1.

Ed. *Musée des Archives nationales*, n<sup>o</sup> 1357.

1338. — Décret de la Convention nationale, ordonnant le dépôt aux Archives nationales du procès-verbal dressé par ses commissaires, à l'occasion du retrait du coffre se trouvant sous la colonne de la Bastille et des objets y contenus.

7 mai 1793.

Extrait conforme, A. N., C 182, n<sup>o</sup> 102.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XI, p. 113.

## § 25. — Troubles à Paris (15-31 juillet).

1339. — Lettre adressée au procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire, l'avisant du passage à Orgon et à Avignon de 600 Marseillais armés, qui traînent après eux deux pièces de canon, et se rendent à Paris pour forcer le Roi à retirer son veto sur les deux décrets des prêtres et du camp de Paris, et exprimant le vœu que Lyon les empêche d'aller plus loin.

9 juillet 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 3652<sup>1</sup>.

1340. — Lettre de M. Varennes de Champfleury, maréchal de camp, à M. de Laporte, demandant une carte d'entrée au

château des Tuileries, dont l'accès lui a été refusé, et un moment d'entretien, où il prouvera qu'il est digne de se sacrifier pour son Roi.

15 juillet 1792.

Original, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>18</sup>.

1341. — Rapport de police des agents Niquille et Gautier, renseignant sur les allées et venues de Lafayette et de divers personnages, ainsi que sur le renfort envoyé de Courbevoie aux Suisses casernés à l'hôtel de Brionne.

16 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, p. 91, n° 103.

1342. — Lettre de M. de Verdillac à Louis XVI, lui dénonçant les complots qui se trament contre son autorité et contre la Constitution, ainsi que les moyens mis en œuvre pour faire perdre aux généraux Luckner et Lafayette la confiance de leurs soldats, et l'adjurant d'empêcher les Marseillais d'entrer dans Paris, où leur présence pourra occasionner les plus graves désordres.

17 juillet 1792.

Original, A. N., C 184, n° 276.

Ed. *Troisième recueil des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12* (papiers trouvés dans l'armoire de fer), t. II, p. 94, n° 228.

1343. — Arrêté de la section de la Rue-de-Montreuil, dénonçant et décidant l'envoi à la Commission extraordinaire des 12 d'une adresse du faubourg Saint-Antoine à Louis XVI, aussi mensongère que perfide, avec texte imprimé de cette adresse, où l'on demande la punition des auteurs du 20 juin, et un avis imprimé priant le sieur Bonneau de la mettre en circulation, avis terminé par les mots manuscrits de : *Vive le Roi!*

17 juillet 1792.

Extrait conforme et imprimés (3 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1344. — Motion faite à l'Assemblée législative, en vue d'assurer aux députés la liberté de circuler dans l'enceinte de l'Assemblée, sans courir le risque d'être insultés ou menacés par les groupes d'étrangers qui s'y rassemblent.

19 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 278.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 665.

1345. — Lettre du ministre de la justice, remplissant par intérim les fonctions de ministre de l'intérieur, à M. de La Rochefoucauld, afin d'être renseigné sur le rassemblement armé considérable qui doit se former, dans la matinée, sur le terrain de la Bastille, avec réponse du président du Département, déclarant que l'un des administrateurs, logés dans le faubourg

Saint-Antoine, a passé à 11 heures sur le terrain de la Bastille et que tout y était tranquille.

19 juillet 1792.

Minute et autographe (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

1346. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à M. De Joly, le rassurant sur ce qui se passe, M. de Wittinghoff n'ayant connaissance d'aucun rassemblement dangereux, et, d'après M. Acloque, les personnes armées, dont la présence à la Bastille avait été signalée, n'étant que des fédérés sur leur départ.

19 juillet 1792 (2 heures).

Original, Arch. du ministère de la justice.

1347. — Procès-verbal de la section des Tuileries, dénonçant au président de l'Assemblée législative deux députés qui avaient demandé des passeports au commissaire de police de la section, en dissimulant leur qualité véritable; l'un, M. de Faviers, ayant pris celle d'homme de loi; l'autre, M. Douillé, celle de vivant de son bien, et ayant ensuite reconnu leur individualité, en prétendant qu'ils ne voulaient que voyager à peu de distance de Paris, se rendre à Fontainebleau, par exemple.

19 juillet 1792.

Extrait conforme, A. N., C 154, n° 285.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 694.

1348. — Rapport de police des agents Giraudot et Guiard, constatant la venue quotidienne au château des Tuileries de trois particuliers en uniforme, qui ressortaient en habit bourgeois, et donnant le signalement d'un abbé Saillant.

20 au 21 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 92); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, n° 92, p. 79.

1349. — Déclaration du sieur Joseph Pidoux, capitaine de canonniers nationaux, reçue au Département de Police, portant que, d'après le dire de soldats de ligne partis pour la frontière, beaucoup de gardes nationaux venaient faire leur

service aux Tuileries en armes et en redescendaient sans armes.

21 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 89); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 89, p. 190.

1350. — Lettre de M. Cazotte à M. Pouteau, secrétaire de M. de Laporte, déclarant qu'il ne faut pas se laisser aller au découragement dans cette quinzaine, qui va amener le grand choc, et que « leurs malheurs touchent presque à leur terme ».

22 juillet 1792.

Original, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>18</sup>.

Ed. *Neuvième recueil de pièces trouvées chez M. de Laporte, intendant de la liste civile*, 1<sup>re</sup> partie, p. 4.

1351. — Déclaration de la section des Tuileries, manifestant toute son indignation de l'attitude des grenadiers du bataillon des Petits-Pères et de gendarmes nationaux, sous les ordres du sieur Carle, qui, dans la cour du Manège, ont dispersé les rassemblements avec brutalité et se sont conduits comme de *stupides et farouches sicaires*, satellites du despotisme.

23 juillet 1792.

Placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 101.

1352. — Lettre M. de Santerre, commandant de service près l'Assemblée législative, à l'Assemblée, annonçant avoir arrêté une patrouille de la 3<sup>e</sup> division, de la rue Saint-Martin, qui, sans en avoir reçu l'ordre, était venue autour du lieu des séances, comme elle l'avait fait la veille, en maltraitant le peuple, et qu'il y a lieu de craindre qu'on veuille effrayer l'Assemblée et l'empêcher de sauver la patrie.

24 juillet 1792.

Autographe, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 292<sup>ter</sup>.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 27 juillet 1792, p. 857.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 115.

1353. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant, eu égard à la patrie en danger et aux mouvements d'agitation qui

se font sentir à chaque instant dans la capitale, la permanence des sections de Paris.

25 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5365 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 143.

1354. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant que la terrasse des Feuillants, depuis la porte du Manège jusqu'à celle de l'Orangerie, est comprise dans l'enceinte extérieure de l'Assemblée et sous sa police.

25 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5366 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 144.

1355. — Lettre de M. Palloy au maire de Paris, l'avertissant que le diner offert par les citoyens patriotes aux fédérés sur le terrain de la Bastille, et différé en raison de la proclamation de la patrie en danger, est définitivement fixé au jeudi 26.

25 juillet 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 308, fol. 197.

Ce banquet civique commença vers 4 h. 1/2, on y chanta la *Marseillaise*, et aucun incident n'aurait troublé la fête, sans la mésaventure du nouveau ministre de l'intérieur, M. Champion, qui s'y rendit déguisé et faillit être victime de son imprudence.

Où. *Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 28 juillet 1792, p. 419.

1356. — Lettre du chevalier Aléno de Saint-Alouarn, gentilhomme breton, venu à Paris pour faire un rempart de son corps au meilleur des Rois et à son auguste famille, à M. de Laporte, sollicitant une carte d'entrée au château des Tuileries.

25 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>18</sup>.

V. dans C 187, parmi les pièces communiquées à Louis XVI par la Commission des 21, une *Carte d'entrée du château et du jardin des Tuileries, quand les portes en sont fermées*. « Ces cartes sont destinées aux personnes qui appartiennent au Roi et à la famille royale » ; elles sont imprimées sur carton gris bleu.

1357. — Déclaration faite par le sieur Laudrin, commissaire de la section du Faubourg-Montmartre, au sujet de l'examen des hauteurs de Montmartre par

trois chevaliers de Saint-Louis, dans le but d'y placer des batteries, ou d'y construire un fort en vertu d'ordre de la Ville, déclaration transmise par Manuel à ses collègues du Département de la Police.

26 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 91); copie, A. N., F7 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), nos 91, 92, p. 192, 193.

1358. — Décret de l'Assemblée législative, levant la consigne qui défendait de pénétrer dans les terrains dépendant de la salle de l'Assemblée, à l'exception des corridors où les citoyens non munis de cartes pour les tribunes ne pourront entrer.

26 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n<sup>o</sup> 279.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 152.

1359. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, annonçant que, sur le bruit répandu dans Paris de l'existence d'un amas d'armes et d'habits aux Tuileries, il s'était transporté chez le Roi au milieu de la nuit et qu'afin de constater la fausseté de ce bruit, celui-ci avait donné les ordres les plus formels pour que les six officiers municipaux, chargés par le Maire de visiter le château, fussent conduits partout, mais que l'exécution de cette mesure, si essentielle pour la tranquillité du Roi, subissait des retards et soulevait des difficultés.

26 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 290.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 171.

V. au sujet de cette perquisition ordonnée par le Roi la lettre du ministre de l'intérieur à M. le maire de Paris, à minuit, le 25 juillet de l'an IV<sup>e</sup> de la Liberté. Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n<sup>o</sup> 3312.

1360. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, l'avertissant que les officiers municipaux désignés pour visiter le château des Tuileries

ont soulevé des difficultés qui nécessitent la réunion du Corps municipal convoqué pour le soir même.

26 juillet 1772.

Copie conforme, signée de Champion, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 290.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 171.

1361. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, le mettant au courant des événements de la nuit et de la matinée, lui faisant connaître qu'instruit du projet formé de réunir en masse les fédérés et les faubourgs pour se jeter sur l'Assemblée et les Tuileries, il s'était transporté à minuit aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau sans constater rien d'anormal; mais que, vers 5 heures du matin, le tocsin ayant sonné et la générale ayant été battue dans le faubourg Saint-Antoine, il s'y était rendu et avait trouvé un concours prodigieux de citoyens armés et munis de leurs canons, et qu'il avait réussi à leur faire entendre la voix de la raison, ajoutant qu'il avait rendu compte de ces événements au Conseil général et donné des ordres au Commandant général pour tenir sur pied des forces imposantes.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 291.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 29 juillet 1792, p. 867.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 194.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 132.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 184.

A la même date, Louis XVI adressa au Commandant général de la garde nationale une lettre qui fut imprimée. Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n<sup>o</sup> 3313.

1362. — Lettre du sieur Goisset, grenadier du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, au président de l'Assemblée législative, exposant qu'on les a obligés de faire une haie à la porte de la terrasse pour empêcher le passage dans les Tuileries, qu'il suffirait de placer une sentinelle à côté d'une pique portant l'écriteau suivant : « De par l'Assemblée nationale, il est défendu

de passer ces limites », et que cette défense serait respectée.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 28 juillet.

1363. — Lettre du sieur Devergile, négociant, commissaire de la section de la Ruc-de-Montreuil, au président de l'Assemblée législative, remettant un exemplaire d'une affiche (sur papier gris bleu) déposée au comité de la section par deux particuliers, affiche libellée en ces termes :

AVIS AUX PARISIENS

« Quiconque fera feu sur le peuple et ses chefs, sera mis à mort sur le champ, tous ceux qui joindront la colonne du peuple seront à l'abri de tous les accidents. »

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Cf. *Le Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 28 juillet 1792, p. 421.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 189.

1364. — Rapport de police d'un sieur Bonnet, établissant, d'après le témoignage d'un officier municipal de Vaugirard, la présence à Meudon de 200 anciens gardes du corps, armés de gros bâtons, qui menacent la population.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 93 ; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 93, p. 193.

1365. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la municipalité de Paris sera tenue de rendre compte, sous trois jours, des motifs qui déterminent à laisser entrer au château des Tuileries des particuliers armés n'y étant pas de service, et lui ordonnant de veiller à l'exécution de la loi, qui veut que nul citoyen ne soit reçu armé au château, à moins d'y être appelé par son service.

28 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5413 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 213.

1366. — Décret de l'Assemblée législative, confiant aux inspecteurs de la salle le soin d'arrêter les mesures de police pour le maintien du bon ordre sur la terrasse des Feuillants, et chargeant le Comité des domaines de faire, sous trois jours, un rapport sur la question de savoir si la jouissance du jardin des Tuileries appartient exclusivement au Roi.

28 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 60, fol. 5418 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 228.

V. la pétition reproduite par *le Courrier des 83 départements*, numéro du 29 juillet 1792, p. 422, pétition demandant le rapport du décret qui accordait les Tuileries au Roi.

1367. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, rappelant qu'il n'existe point de loi contre ceux qui provoquent au pillage, au meurtre, à l'assassinat, que, hier encore, des crimes ont été commis et que leurs auteurs demeureront impunis, faute de loi qui fixe les peines qu'ils ont méritées, annonçant en même temps l'envoi au Tribunal criminel du décret qui ordonne de poursuivre le sieur Parent et autres écrivains incendiaires.

28 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 29 juillet 1792, p. 868.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 251.

V. le décret des 8, 20 juillet contre l'abbé Parent et le libraire Senneville.

1368. — Déclaration du sieur Julien Tissier, reçue au Département de Police, répétant des propos d'après lesquels on regrettaient que les sans-culottes des faubourgs n'eussent pas marché, parce qu'on avait de la mitraille pour eux, et que 7 à 800 bons royalistes étaient prêts à se porter au château des Tuileries en cas de besoin.

28 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 72.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 169, n° 72.

1369. — Déclaration de Nicolas-André Chaudron, Pierre-Jean Gaubin, Louis-

Charles Maignon et Jacques Viard, reçues au Département de Police, au sujet de certains pages du Roi, qui mettaient des uniformes de gardes nationaux pour se rendre aux Tuileries, du tocsin sonné en l'église Sainte-Marguerite, le 27 juillet, de propos inconstitutionnels et insultants tenus par divers grenadiers et officiers de la garde nationale.

28 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 88 ; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, n<sup>o</sup> 96, p. 82.

1370. — Déclaration du sieur Joseph Poullenot, président du comité de la section des Lombards, reçue au Département de Police, portant qu'au cours de la séance, un citoyen dénonça un dépôt de 600 fusils et d'autres armes dans une maison, rue Ventadour.

28 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 94 ; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 194, n<sup>o</sup> 94.

1371. — Lettre du Département de Police de la Municipalité au Commandant général, l'avisant que des ordres auraient été donnés pour faire entrer, cette nuit aux Tuileries, par le Pont-Tournant, des troupes étrangères, que la cavalerie serait consignée pour cette même nuit, et que deux officiers municipaux de service vont veiller autour du château, avec instructions auxdits officiers municipaux.

(28 juillet 1792).

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47 ; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47, p. 135.

1372. — Nomination, par l'assemblée générale de la section des Gravilliers, de huit commissaires délégués auprès du maire de Paris, à l'effet de lui témoigner leurs inquiétudes au sujet des dangers que les ennemis intérieurs font courir à

la patrie, dangers attestés par de nombreuses dénonciations.

28 juillet 1792.

Original signé de Léonard Bourdon, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47, p. 133.

1373. — Résolution de l'assemblée générale de la section des Gravilliers, à l'effet de compléter le corps de garde du poste de la rue Saint-Martin, qui doit être garni de 40 à 45 hommes et qui compte à peine 16 à 20 hommes, et envoi de commissaires à ce sujet auprès du maire de Paris.

28 juillet 1792 (10 heures du soir).

Original signé de Léonard Bourdon et autres, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 47, p. 134.

1374. — Lettre du sieur Beauguille, avoué près des tribunaux, grenadier du bataillon des Cordeliers, au président de l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été l'objet de menaces et de voies de fait, sur la terrasse des Feuillants, pour avoir voulu protéger un individu que l'on faisait passer pour M. d'Eprémèsnil et qu'on voulait pendre à un arbre, la foule surexcitée criant que la garde nationale était vendue au Roi et qu'il fallait toute l'exterminer.

28 juillet 1792.

Original, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 292<sup>t</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 235.

1375. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, annonçant l'arrivée à Auxerre, le 26 juillet, de 516 gardes nationaux de Marseille, tous armés, ayant avec eux deux canons de quatre, garnis de leurs caissons, et qui se dirigent vers Paris.

29 juillet 1792.

Original signé, A. N., AA 52, n<sup>o</sup> 1478.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 271.

1376. — Rapport du Comité des inspecteurs de la salle à l'Assemblée législative, proposant de n'ouvrir au public la ter-

rasse des Feuillants qu'à midi, et de requérir du Commandant de la garde nationale une augmentation de 30 hommes pour la garde habituelle de l'Assemblée, avec déclaration de l'Assemblée, portant qu'il n'y a lieu à délibérer sur ce projet de décret.

30 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 282.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 273.

1377. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de pétitionnaires de la garde nationale, de service aux Tuileries, qui se plaignent des Marseillais et demandent leur renvoi de Paris, avec récit de la scène sanglante qui s'était passée aux portes du château, où les uns criaient : *Vive la Nation!* et les autres : *Vive le Roi! vive la Reine! vive Lafayette!* et dénonciation par un député du langage tenu dans la salle des séances par un officier de la garde nationale, qui avait dit « que si l'Assemblée ne faisait pas justice des Marseillais, ils s'en vengeraient, et qu'avant 3 heures du matin il n'y aurait pas un seul Marseillais à Paris », avec décret, ordonnant d'amener à la barre l'officier en question.

30 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 275.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 302.

1378. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'extrait du procès-verbal relativement aux scènes de désordre des Tuileries serait sur le champ adressé au pouvoir exécutif, pour donner les ordres nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

30 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 275.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 303.

1379. — Déclaration des agents Jean Niquille et Philippe Gautier, reçue au Département de Police, portant que le sieur Niquille a ramassé au Palais-Royal, passage du Théâtre-des-Variétés, un écrit intitulé : *la Véritable Contre-Révolution ou les Marseillais à Paris*, de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publique,

comme provoquant les citoyens de Paris au crime.

30 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, n° 101, p. 89.

*La Véritable Contre-Révolution ou les Marseillais à Paris.*

4 août 1792.

Copie et imprimé contresignés de Niquille et Gautier (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>, F<sup>7</sup> 4387.

Imprimé brûlé sur les bords, trouvé aux Tuileries sous la cheminée de la chambre à coucher du Roi, A. N., C 222, n° 160<sup>153</sup>.

Ed. *Recueil des pièces justificatives des crimes commis par le ci-devant Roi*, n° 101, p. 86.

Un imprimé, intitulé : *Dénonciation à la garde nationale du plan des Jacobins contre le Roi, la Reine et la famille royale*, parlait d'une grande fête qu'on devait donner au Champ-de-Mars ou aux Champs-Élysées, à l'occasion de l'arrivée des Marseillais à Paris, et qui devait se terminer par l'assassinat de la Reine et le départ forcé de Louis XVI, que l'Assemblée entraînerait hors de Paris, A. N., C 187, n° 134.

1380. — Déclaration du sieur François Millet, conducteur des haras de France, reçue au Département de Police, portant que M. d'Ilémar (de la Panouzie), gentilhomme du comte d'Artois, l'a fait venir en son hôtel, rue des Francs-Bourgeois, pour le charger de fabriquer des cartouches à balle.

30 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire, n° 45); copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 45, p. 132.

1381. — Déclaration de François-Louis Cordelle et Jacques-Guillaume Dugué, reçue au Département de Police, faisant connaître que, depuis trois semaines, se trouvent à la pointe de l'île Saint-Louis, deux bateaux chargés de 320 barils de biscailens, de 180 bombes et de quantité de boulets, bateaux sans gardiens.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 44; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 44, p. 131.

1382. — Déclaration du sieur Perret, citoyen de la section du Luxembourg, reçue par l'agent de police Bonnet, portant que dans un café du passage des Feuillants se donnent rendez-vous nombre d'individus, qui souvent viennent en uniforme et ressortent en habit bourgeois.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 46; copie, A. N., F<sup>7</sup> 4387.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 46, p. 133.

1383. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, le prévenant de l'envoi par lui fait au procureur général syndic du Département, du décret du 30 juillet, qui charge le pouvoir exécutif de donner les ordres nécessaires au maintien de la tranquillité publique, et de la publication d'une proclamation de Louis XVI relative aux excès du 30 juillet, avec copie de la proclamation.

31 juillet 1792.

Original et copie (2 p.), A. N., D XL 17, n° 93.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 1<sup>er</sup> août.

1384. — Proclamation de Louis XVI, exprimant sa profonde indignation pour les scènes de violence qui ont troublé la capitale, déclarant qu'il a prescrit au ministre de la justice de dénoncer à son commissaire près le Tribunal criminel les attentats commis le 30 juillet et enjoignant au Département et à la Municipalité d'employer tous les moyens pour rétablir l'ordre, ainsi qu'à tous les amis de la patrie et de la liberté de donner force à la loi.

31 juillet 1792.

Copie, A. N., D XL 17, n° 93; imprimé, A. N., AD<sup>1</sup> 74.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, nos 3314, 3315.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 339.

1385. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, lui transmettant quelques

exemplaires (imprimés) de la lettre écrite le jour même, sur l'ordre du Louis XVI, au commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, afin de convaincre l'Assemblée de la célérité des mesures prises par le pouvoir exécutif dans une circonstance où, sous ses yeux, on a porté avec tant d'audace atteinte à la liberté et à la sûreté des citoyens.

31 juillet 1792.

Original signé et imprimés (7 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 340.

1386. — Lettre du ministre de la justice à M. Pétion, maire de Paris, lui demandant, au nom du Roi, si les deux citoyens, constitués prisonniers de guerre par les citoyens armés des départements qui séjournent dans la capitale en ce moment, ont été remis en liberté, avec réponse de M. Pétion, déclarant qu'ils se trouvent entre les mains du juge de paix, et qu'il fait son possible pour ramener le calme et rétablir l'ordre.

31 juillet 1792.

Minute et original signés (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

1387. — Adresse des fédérés de Marseille à l'Assemblée législative, dénonçant les menées d'anciens gardes du Roi, soudoyés par la Liste civile, qui se glissent dans leurs rangs pour y semer la division et veulent armer contre eux la garde nationale, et demandant la production des registres de l'ex-garde du Roi, pour exclure ces soldats de la garde parisienne.

31 juillet 1792.

Original portant entre autres signatures celle de Garnier, commandant en second des Marseillais.

Renvoyé à la Commission extraordinaire (des 12) pour en faire le rapport, ce soir, 31 juillet.

1388. — Adresse de fédérés volontaires à l'Assemblée législative, se plaignant de ce que, s'étant réunis pour diner ensemble paisiblement, et ayant poussé le cri de : *Vive la Nation!* ils avaient été attaqués par une troupe de 600 furieux (les Marseillais), qui dinaient dans leur voisinage et qui les avaient assaillis à coups de

sabre et de pistolets, et demandant justice de ces assassins qui ont versé le sang de leurs camarades.

(30 juillet 1792).

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 300.

1389. — Lettre de M. Moisson, commandant des fédérés de Marseille, au président de l'Assemblée législative, priant d'ajourner l'examen de leur affaire, n'ayant pas été entendus par l'Assemblée, tandis qu'elle a entendu les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, qui, après avoir provoqué les Marseillais par des menaces, des propos contre-révolutionnaires et des voies de fait, ont trouvé mauvais que les fédérés de Marseille se soient défendus.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>a</sup>.

1390. — Lettre de recommandation en faveur d'un Allemand nommé Gass, chef de la chimie à la manufacture de Sèvres, inventeur d'un procédé qui permet de tirer avec un fusil ou pistolet, 6, 8, 10 et jusqu'à 15 coups de seconde en seconde, ce qui constituerait pour le Roi une arme redoutable.

Sans date (juillet 1792).

Original, A. N., C 192, n° 160.

1391. — Pétition des fédérés de Marseille à l'Assemblée législative, contenant l'exposé de leurs griefs, montrant que la cour désirait voir les Marseillais, fatigués d'une route de deux cents lieues et dinant tranquillement aux Champs-Élysées, battus par des contre-révolutionnaires mieux armés qu'eux, et que, l'événement n'ayant pas répondu à son attente, le Roi, jouant le rôle de défenseur officieux des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, avait dénoncé et fait poursuivre les Marseillais, déclarant en outre qu'ils resteraient en otages à Paris jusqu'à ce que la procédure fût terminée, et, jusqu'à nouvel ordre, mettant l'Assemblée en demeure de pourvoir à leur subsistance.

(2 août 1792).

Original signé de Moisson et de Garnier, com-

mandants en premier et en second des Marseillais, A. N., D XL 7, n° 12.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12 et au Comité de surveillance réunis, le 2 août.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 400.

1392. — Lettre des fédérés de Marseille au président de l'Assemblée législative, au sujet du renvoi de leur pétition à la Commission extraordinaire des 12, objectant que leur demande, ayant trait surtout à leur subsistance, ne saurait être renvoyée, et priant instamment de faire en sorte que le Comité s'en occupe de suite.

3 août 1792 (datée par erreur du 3 juillet).

Original signé, au nom des fédérés de Marseille, par Garnier, commandant en second, et par Tardieu, quartier-maître trésorier, A. N., D XL 7, n° 12.

1393. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, à l'effet d'être renseigné sur l'état des poursuites contre les auteurs des violences exercées, le 30 juillet, sur un grand nombre de citoyens, et réponse de M. Jehanne, portant qu'il a dénoncé à l'accusateur public les lâches atrocités qui ont si tristement signalé le 30 juillet dernier et qu'on va sévir contre les chefs des bandes qui font maintenant de la capitale un théâtre d'assassinats et d'horreurs.

3 août 1792.

Minute et original (2 p.), Arch. du ministère de la justice.

1394. — Adresse du sieur Hochon à l'Assemblée législative, déclarant que les brigands et les scélérats, qui ont arraché les cocardes aux Champs-Élysées et massacré ceux qui les portaient, ne doivent pas être des Marseillais, incapables de pareilles férocités, mais de prétendus fédérés.

(6 août 1792).

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

1395. — Lettre du sieur Collin, avoué près les tribunaux, à M. De Joly, ministre de la justice, se plaignant de son incarcération à l'Abbaye, à la suite de l'affaire du 30 juillet, aux Champs-Élysées, et deman-

dant son élargissement sous caution, avec réponse du ministre, lui donnant l'assurance qu'il va s'enquérir auprès de M. Menjaud, juge de paix des Tuileries, des causes de sa détention, et lettre à M. Menjaud.

9 août 1792.

Original et minutes (3 p.), Arch. du ministère de la justice.

1396. — Déposition de M. Louis-David Collenot d'Angremont, au sujet de la part qu'il avait prise, sur l'invitation de M. Terrier de Monciel, ministre de l'intérieur, à l'organisation d'un service de police contre les factieux et malveillants, du 13 juillet au 1<sup>er</sup> août 1792, à l'occasion duquel il s'était abouché avec divers officiers de paix, tels que MM. Auger, Dossonville et Maingot, et déclaration dudit d'Angremont, témoignant de la remise d'un certain nombre de bulletins

ou rapports à MM. Terrier, Lajard et De Joly.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (1<sup>er</sup> inventaire, n<sup>o</sup> 49).

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet* (1<sup>er</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 491, p. 151.

1397. — Interrogatoire subi par devant le Tribunal révolutionnaire par Denis Carbillet, menuisier, au sujet du dîner pique-nique, à 3 livres 15 sols par tête, auquel il aurait assisté, le 30 juillet, aux Champs-Élysées, dîner qui avait amené un conflit entre les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas et les Marseillais, et pendant lequel on aurait crié : Vive le Roi ! et projeté le massacre des Marseillais.

12 floréal an II.

Original, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 748, pièce 7.

Ed. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 369.

## § 26. — Dons patriotiques pour la guerre (juin-juillet).

1398. — Adresse de la section de l'Oratoire à l'Assemblée législative, transmettant, pour être consacré aux frais de la guerre, un don de 9,495 livres 2 sols, dont 221 livres 1 sol en argent, et signalant les sacrifices méritoires que se sont imposés deux citoyennes misérables, qui ont remis aux commissaires de la section leurs dernières ressources.

1<sup>er</sup> juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n<sup>o</sup> 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 464.

1399. — Adresse de la section de Bonne-Nouvelle à l'Assemblée législative, accompagnant le dépôt sur l'autel de la patrie de leur modeste offrande pour la guerre, qui suffirait pour fournir des armes à tous les peuples de la terre, si elle était proportionnée au courage des citoyens qui composent cette section, à leur haine de tous les despotismes, à leur vénération pour l'Assemblée.

5 juin 1792.

Original signé de J. Charron, A. N., C 152, n<sup>o</sup> 270.

1400. — Adresse du bataillon des Carmélites à l'Assemblée législative, déposant pour les frais de la guerre une somme de 3,923 livres 8 sols, dont 130 livres en argent, et déclarant que tous sont prêts à verser leur sang pour la défense de la patrie, de la Constitution et de la liberté, avec lettre d'envoi de M. Bénard, commandant du bataillon.

8 juin 1792.

Originaux signés, (2 p.), A. N., C 152, n<sup>o</sup> 270.

1401. — Lettre du sieur Latour, courrier du cabinet, citoyen du bataillon de l'Oratoire, au président de l'Assemblée législative, offrant une canne à pomme d'or pour le brave grenadier Pie, à l'effet de soutenir ses forces pendant sa convalescence.

8 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n<sup>o</sup> 270.

1402. — Lettre de M. Poinçot, libraire, à l'Assemblée législative, faisant hommage de la continuation des œuvres de J.-J. Rous-

seau, qui forment actuellement 16 volumes, ornés de 87 gravures.

9 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 43.

1403. — Don patriotique de 130 livres, présenté à l'Assemblée législative par les Dames de la Halle, qui apportent le denier de la veuve, et déclarent qu'elles sont connues pour aimer la liberté, dont elles ont toujours joui, même dans les temps les plus orageux.

(11 juin 1792.)

Original, A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 80.

1404. — Offrande patriotique par le sieur Chavessey, cocher de M. Lacoste, de 12 livres en argent, qu'il conserve depuis deux ans, avec 8 autres livres, offertes par une citoyenne patriote.

(14 juin 1792.)

Original signé, A. N., C 152, n° 270.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 192.

1405. — Adresse de la section de la Rue-Poissonnière à l'Assemblée législative, accompagnant un don volontaire de 4,800 livres; savoir, 4,590 livres en assignats, 144 livres en or et 66 livres en argent.

17 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 330.

1406. — Dépôt sur l'autel de la patrie, par le bataillon de Saint-André-des-Arts, de 1,011 livres 10 sols pour sa contribution aux frais de la guerre, en renouvelant le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de la liberté et de la Constitution.

18 juin 1792.

Minute, A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 338.

1407. — Adresse des citoyens de la commune de Bercy, district de Bourg-la-Reine, à l'Assemblée législative, remettant une modique somme de 600 livres, qui constitue le superflu de leurs impôts, et attestant

leur patriotisme et leur amour pour la Constitution, sans phrases sonores.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 443.

1408. — Adresse de la section des Enfants-Rouges à l'Assemblée législative, déposant sur le bureau la somme de 1,115 livres, comme contribution aux frais de la guerre, somme bien modique, qui eût été plus considérable si le riche avait donné son or avec autant d'empressement que la veuve, heureuse d'apporter son denier, et offrant du fer à défaut d'or contre les ennemis.

22 juin 1792.

Original et imprimé (2 p.), A. N., C 152, n° 270.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 466.

1409. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par le sieur Alexandre-Pierre-Isidore Ledrut, citoyen de la section de l'Arsenal, qui sacrifie ses modestes épargnes et déclare que les factieux de Coblenz n'effaceront une seule ligne de la Constitution qu'avec son sang, qu'il est prêt à verser pour sa défense.

(Juin 1792.)

Original signé, A. N., C 152, n° 270.

1410. — Adresse des citoyens et citoyennes de la section des Postes et du bataillon de Saint-Eustache à l'Assemblée législative, apportant pour la défense de la liberté le sol de la veuve, le denier du pauvre et l'écu du riche, qui forment ensemble une somme de 8,032 livres 3 sols, en or, argent, assignats et bijoux, qu'ils offrent patriotiquement à la patrie, se déclarant prêts à de plus grands sacrifices.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 24.

1411. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par Pierre Debour, prêtre citoyen, curé de Gentilly, Département de Paris, en annonçant l'offrande civique de sa paroisse pour les frais de la guerre, rappelant que la commune de Gentilly, qui ne compte qu'un petit nombre de

jeunes gens, en a envoyé six aux frontières.

1<sup>er</sup> juillet 1792.

Original, A. N., C 153, n° 284.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 24.

1412. — Adresse à l'Assemblée législative par des enfants de la Liberté en pension chez M. Courtois, instituteur, à Châtillon, Département de Paris, présentée par une députation de ces élèves sous la conduite de leur maître, avec leur don patriotique pour les frais de la guerre, épargné sur leurs menus plaisirs, et une adresse du sieur Courtois, instituteur et procureur de la commune de Châtillon.

5 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 153, n° 284.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 146.

1413. — Adresse de la section des Gravilliers à l'Assemblée législative, demandant la mise en liberté de Pétion et de Manuel, la destitution des membres du Directoire du Département, et déposant sur l'autel de la patrie 2,619 livres en assignats, 256 livres 10 sols en or et monnaie, et 100 jetons d'argent, produit de la contribution volontaire des citoyens de la section des Gravilliers pour les frais de la guerre sacrée.

8 juillet 1792.

Original signé de Léonard Bourdon et Deslispine d'Andilly, A. N., C 153, n° 284.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 251.

1414. — Lettre du sieur Aubert, adjudant-major du bataillon de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, accompagnant l'envoi d'une pétition sur les moyens d'obliger les citoyens à monter personnellement la garde, et adressant un assignat de 5 livres qu'il s'engage à donner chaque mois.

8 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 246.

1415. — Lettre du sieur Janinet, graveur, au président de l'Assemblée législative, offrant, à titre de don patriotique, six épreuves du portrait gravé du brave Pie.

11 juillet 1792.

Original, A. N., C 153, n° 284.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 360.

1416. — Lettre des employés du Département de la Garde nationale de la Municipalité de Paris au président de l'Assemblée législative, adressant 60 livres en assignats pour leur contribution du mois de juin aux frais de la guerre.

12 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

1417. — Lettre de M. Masse, maire de Montrouge, à l'Assemblée législative, annonçant qu'un citoyen qui veut garder l'anonyme déposera entre ses mains 60 livres pour être distribuée en gratifications aux trois premiers habitants de la commune qui s'engageront pour recruter la troupe de ligne.

13 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 503.

1418. — Adresse des ouvriers carriers en plâtre à l'Assemblée législative, présentant une offrande patriotique de 439 livres pour le soutien de la guerre, avec promesse de renouveler tous les ans cette offrande et de servir la patrie de leurs bras, lorsqu'ils ne le pourront plus de leur bourse.

(16 juillet 1792.)

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

1419. — Don patriotique et pétition adressés à l'Assemblée législative par les élèves de M<sup>me</sup> Ballot, qui prennent modèle sur les héroïnes dont les noms et les faits ne sortiront jamais de leur mémoire, et demandent un plan d'éducation qui les mette à même d'être un jour plus utiles à la patrie en développant chez elles les germes de toutes les vertus.

(17 juillet 1792.)

Original, A. N., C 153, n° 284.

1420. — Adresse de la section du Jardin-des-Plantes à l'Assemblée législative, accompagnant la remise de leur don patriotique, se montant à 6,470 livres 17 sols 6 deniers.

25 juillet 1792.

Original, A. N., C 153, n° 284.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 139.

1421. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par la dame

Lacombe, artiste sans place, qui ne pouvant venir au secours de sa patrie par des sacrifices pécuniaires, lui fait hommage de sa personne, et déclare que, née avec le courage d'une Romaine et la haine des tyrans, elle serait heureuse de contribuer à leur destruction.

25 juillet 1792.

Original, A. N., C 154, n° 292<sup>t</sup>.

Ce discours a été imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 205, n° 47.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 144.

1422. — Lettre du sieur Alexandre Mouret, mandataire des employés aux Messageries, au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir la somme de 216 livres 10 sols pour le troisième mois de leur contribution patriotique aux frais de la guerre.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 209.

1423. — Procès-verbal de l'assemblée générale de la section de l'Arsenal réunie

dans la sacristie de l'église de Saint-Louis-la-Culture, fixant à 3,169 livres 3 sols la contribution volontaire des habitants de la section pour subvenir aux frais de la guerre, et arrêtant le texte du discours qui doit être adressé à l'Assemblée nationale par le président, M. Concedieu, en remettant ce don patriotique, avec un état des sommes versées.

29 juillet 1792.

Copies conformes (3 p.), A. N., C 153, n° 284.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 311.

1424. — Don patriotique de 610 livres pour les frais de la guerre, par la commune de Vaugirard, qui regrette de ne pouvoir offrir qu'une somme aussi modique en raison de l'exiguïté de ses ressources, bien diminuées depuis la Révolution, mais déclare que les bras de ses habitants lui tiendront lieu de richesse pour défendre la patrie.

(Juillet 1792.)

Original signé, A. N., C 153, n° 284.

## § 27. — Proclamation de la Patrie en danger. Enrôlement et départ des volontaires (juillet-septembre).

1425. — Mémoire du ministre de la guerre sur les motifs et les moyens de former une armée d'observation en avant de la capitale.

(23 juin 1792.)

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1426. — Interpellation sur les mesures qui ont été prises pour défendre les approches de la capitale.

23 juin 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1427. — Lettre de M. Henri de Grimoard, maréchal de camp, attaché à la 15<sup>e</sup> division, au ministre de la guerre, proposant d'échelonner, sur les rives de la Seine, six compagnies de gardes suisses tirées de Paris, pour assurer les communica-

tions avec la Normandie au point de vue du ravitaillement.

2 juillet 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1428. — Décret de l'Assemblée législative, fixant les mesures extraordinaires à prendre lorsque la sûreté intérieure et extérieure de l'État sera menacée, et qu'un acte du Corps législatif aura déclaré la Patrie en danger.

4, 5 juillet 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 113, n° 530.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 130.

1429. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, à M. Pétion, maire de Paris, le mettant au courant des dispositions qui doivent être concertées entre le pouvoir exécutif et la municipalité de Paris pour

le départ des volontaires, à l'effet d'assurer leur cantonnement et leur subsistance.

7 juillet 1792.

Copie, A. N., D XL 97, n° 93.

1430. — Procès-verbal dressé par les commissaires de la municipalité de Paris, concernant les expériences, à la butte Montmartre, d'un canon inventé par Louis Henry, capitaine des canonniers volontaires de la garde nationale.

7 juillet 1792.

Copie conforme, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1431. — Adresse du sieur Deniot, citoyen actif de Paris, à l'Assemblée législative, lui signifiant, dans les termes les plus violents, que, si la Patrie est en danger, c'est l'Assemblée qui doit en être rendue responsable, pour avoir contraint le Roi à déclarer la guerre extérieure et avoir déchaîné la guerre civile par l'appui accordé à la faction des Jacobins, par l'accueil fait aux motions incendiaires, et menaçant les législateurs d'une nouvelle et prochaine révolution dont ils seront victimes.

7 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1432. — Pétition présentée à l'Assemblée législative, au nom des cinquante mille Auvergnats, charbonniers, commissionnaires et porteurs d'eau, à Paris, qui offrent leurs bras à la Patrie et déposeront sous peu le fruit de leurs épargnes.

8 juillet 1792.

Original, avec deux pages de signatures, A. N., C 154, n° 292<sup>4</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 250.

1433. — Lettre de citoyens de Paris, « tous dévoués au service de l'État », à l'Assemblée législative, demandant leur admission à la barre, pour donner lecture d'une pétition signée de 800 de leurs concitoyens, aux termes de laquelle ils proposent à l'Assemblée des moyens de sûreté et de salut public dans les moments difficiles où se trouve la Patrie.

10 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>4</sup>.

V. le texte de cette pétition, lue par Collot-d'Herbois, dénonçant Lafayette et demandant sa mise en accusation, dans les *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 319.

1434. — Discussion à l'Assemblée législative sur la proposition de proclamer la Patrie en danger, et décision ordonnant l'impression des discours de Damourette et Lamarque.

10 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>1</sup> I 60, fol. 5158 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 313, 316.

1435. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant les Comités militaire, diplomatique et la Commission extraordinaire des 12 de lui présenter, le lendemain matin, les moyens d'exécution dans le cas où l'on déclarerait que la Patrie est en danger, et les moyens d'y suppléer dans le cas contraire.

10 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>1</sup> I 60, fol. 5158 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 317.

1436. — Acte du Corps législatif, déclarant la Patrie en danger.

11 juillet 1792.

Imprimé (par ordre de l'Assemblée législative) portant la signature de Lacépède, rapporteur des Comités diplomatique, militaire et de la Commission extraordinaire des 12, A. N., C 153, n° 277.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XV, p. 358.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 342.

Le rapport imprimé, qui précéda la déclaration du danger de la Patrie, est de Héroult, député de Paris.

Voy. aussi les discours (imprimés), prononcés les 9, 10 et 11 juillet, par Brissot, député de Paris, Damourette, député des Ardennes, Lamarque, député de la Dordogne, et Guérin, député de la Sarthe. A. N., AD XVIII<sup>c</sup> 204, n° 80, AD XVIII<sup>c</sup> 205, nos 1, 2, 3, 4.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, nos 3321, 3325, 3326.

Un arrêté du Conseil général de la Commune, pris le 19 juillet, déclara que la proclamation de l'acte législatif du 11 juillet se ferait par les officiers municipaux, les dimanche et lundi 22 et 23 juillet, et régla le cérémonial qui serait observé à cette occasion. Cf. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 167, 168.

1437. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'à partir du 18, le pouvoir exécutif lui rendra compte, tous les jours, du nombre des volontaires nationaux déjà arrivés à Paris et de ceux qui y arriveront successivement pour être incorporés dans l'armée de Soissons.

15 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 482.

1438. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, suivant le désir exprimé par les troupes de ligne en garnison à Paris d'être employées à la défense des frontières, que le pouvoir exécutif sera tenu de faire sortir sous trois jours les troupes de ligne cantonnées à Paris ou aux environs, et de les envoyer dans un périmètre supérieur à 30,000 toises.

15 juillet 1792.

Minute signée de Choudieu, A. N., C 153, n° 277.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 5.

*Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 484.

1439. — Lettre du ministre de la guerre à M. d'Affry, colonel des gardes suisses, l'informant que son régiment devra, comme les autres troupes de ligne, se retirer de Paris, au-delà de 30,000 toises, avec réponse de M. d'Affry, rappelant que, d'après les capitulations de 1763 et 1764, ce régiment est affecté au service du Roi.

16 juillet 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1440. — Lettre du ministre de la guerre au maire de Paris, lui annonçant que le Roi a désigné MM. Rolland et Leroux, commissaires des guerres, pour suivre, de concert avec les officiers municipaux, l'exécution de la loi du 2 juillet concernant le mouvement des gardes nationaux qui doivent se rendre au camp de Soissons.

17 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1441. — Décret de l'Assemblée législative relatif à la formation et organisation

en bataillons de réserves intérieures, ou en compagnies de chasseurs nationaux, des volontaires qui se sont fait inscrire à la municipalité de Paris pour se porter aux frontières.

17 juillet 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires de l'Assemblée, A. N., A 114, n° 606; texte imprimé du *Journal des débats et décrets*, portant la signature de Mathieu Dumas, A. N., C 153, n° 278.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 578.

1442. — Tableau de répartition pour la levée de 42 bataillons de gardes nationales volontaires sur les 83 départements (comprenant, pour le Département de Paris, 16 compagnies en 2 bataillons), annexé au décret du

17 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 278.

1443. — Décret de l'Assemblée législative, qui charge le pouvoir exécutif de faire sortir de Paris deux bataillons du régiment des gardes suisses.

17 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 278.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 576.

1444. — Adresse de M. Bonnard, lieutenant au 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à l'Assemblée législative, protestant de son dévouement et de celui de tous ses camarades pour la défense de la Patrie, et payant, avant de quitter la capitale, « un doux tribut de reconnaissance à ces braves gardes nationales » qui se sont unis à eux pour la cause commune.

(17 juillet 1792).

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 573.

1445. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le nombre des volontaires nationaux enrôlés pour le camp de Soissons, qui était la veille de 1,941, d'après les états fournis par la municipalité de Paris, s'élève à 2,038.

19 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93.

M. Lajard avait adressé la veille, à l'Assem-

blée, une lettre annonçant l'enregistrement de 2,663 volontaires, sur lesquels 1,941 étaient destinés au camp de Soissons; cette lettre ne se trouve plus dans les papiers de l'Assemblée et a été reproduite dans les *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 605.

1446. — Proclamation de Louis XVI sur les dangers de la Patrie, invitant tous les citoyens en état de porter les armes à se faire inscrire sur le champ pour compléter l'armée de ligne, enjoignant à tous les corps administratifs, à toutes les municipalités, de se conformer sans délai aux dispositions de la loi du 8 juillet relatives à la formation des bataillons de gardes nationaux destinés à la défense de l'État, et de ne rien négliger pour leur armement et l'accélération de leur marche.

20 juillet 1792.

Extrait du registre du Conseil du Roi, AF<sup>s</sup> I 1, fol. 67.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 42.

Cette proclamation fut imprimée à l'Imprimerie Royale. Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n° 3324.

1447. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif de tenir la main à ce que les volontaires nationaux fédérés, qui se trouvent actuellement à Paris et s'y rendent encore journellement, partent pour le lieu de leur destination dans les huit jours de leur inscription.

20 juillet 1792.

Minute de la main de Cornet, A. N., C 153, n° 278.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 694.

1448. — Adresse de M. Antoine Aubert-Lacour, ancien capitaine de volontaires nationaux, à l'Assemblée législative, pour demander qu'il soit envoyé à chaque bataillon de volontaires en formation au camp de Soissons, un livre d'exercices de l'infanterie de 1791, un livre de service de place et le règlement pour la police et la discipline intérieure de l'infanterie.

20 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

1449. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée

législative, annonçant que M. d'Orly, commissaire des guerres, a été désigné par le Roi, le 4 juillet, pour se transporter à Soissons et préparer les cantonnements des gardes nationaux qui devaient s'y rendre de Paris après la Fédération, et que M. Chadelas, adjudant général, est chargé de l'organisation de ces bataillons de volontaires, avec instructions à M. d'Orly.

21 juillet 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., D XL 17, n° 93.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 42.

1450. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le ministre de la guerre, de concert avec la municipalité de Paris, fixera le départ des gardes nationaux qui se sont rendus à Paris pour être dirigés vers le camp de Soissons ou vers les frontières, dans le terme réglé par la loi du 2 juillet.

22 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>s</sup> I 60, fol. 5316 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 52.

1451. — Décret de l'Assemblée législative, portant : 1° que M. Bureaux de Puzy comparaitra à sa barre pour rendre compte, en ce qui le concerne, du fait dénoncé par M. Gensonné, relatif au projet de faire marcher les armées sur Paris; 2° que MM. Luckner et Lafayette donneront, séparément et par écrit, des explications positives sur le même fait.

22 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>s</sup> I 60, fol. 5313 v°.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 96.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 45.

1452. — Décret de l'Assemblée législative, statuant sur la lettre de M. Desbouillons, parti avec 150 citoyens du Finistère, armés et équipés, pour se rendre à Paris, lequel s'est arrêté à Houdan pour attendre les ordres du Corps législatif, et déclarant que, vu la loi du 2 juillet, rien ne peut empêcher M. Desbouillons et ses compagnons d'armes d'approcher de la capitale.

22 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>s</sup> I 60, fol. 5310 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 44.

1453. — Lettre du Département de Police et Garde nationale aux commissaires de police et de section de la section de la Bibliothèque, à l'effet de convoquer les volontaires pour le mardi suivant, à 11 heures du matin, place Vendôme, au Département de Paris, qui leur fera délivrer une feuille de route.

22 juillet 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 49.

1454. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que la Commission extraordinaire des 12 lui fera, le lendemain, un rapport sur les dangers et les maux de la Patrie, qu'elle examinera si les moyens employés jusqu'à ce jour pour sauver la chose publique sont suffisants, s'il faut prendre des mesures extraordinaires et quelles sont ces mesures ?

23 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5320 r<sup>o</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 133.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 121.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 59.

1455. — Décret de l'Assemblée législative, établissant la responsabilité solidaire des ministres, lorsque le Corps législatif a proclamé la Patrie en danger, soit à raison des actes délibérés en Conseil, relatifs à la sûreté de l'État qui auraient occasionné ce danger, soit par suite de la négligence des mesures qui auraient dû être prises par les mêmes ministres pour le prévenir ou en arrêter les progrès.

23 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n<sup>o</sup> 279.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 120.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 80.

1456. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, à M. Pétiou, maire de Paris, exprimant le désir de se concerter avec lui pour le départ des volontaires nationaux qui doivent être envoyés au cantonnement de Soissons, par détachements de 100 et 200 hommes, et l'invitant à s'entendre avec le ministre de l'intérieur

pour le paiement des 30 sols par jour alloués à chaque homme.

23 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1457. — Pétition du sieur Schrecken, ancien chasseur tyrolien établi à Paris depuis dix ans, à l'Assemblée législative, proposant l'adoption d'une carabine perfectionnée, à longue portée, et l'organisation d'un corps analogue à celui des chasseurs tyroliens, pourvu de cette arme.

23 juillet 1792.

Original, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

V. à la date du 4 septembre, *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1458. — Adresse du sieur Henrion, homme de loi, citoyen actif et garde national de la section du Roule, demandant le tirage au sort d'un citoyen sur quinze, pour être envoyé de suite à l'ennemi, et priant l'Assemblée de décréter que les fédérés qui ne voudront pas aller aux frontières, seront tenus de retourner chez eux « planter des choux ».

23 juillet 1792.

Original, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 120.

1459. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le détachement qui devait se mettre en marche le 22, pour se rendre au camp de Soissons, a été retardé par la proclamation de la Patrie en danger; qu'il est parti le 23 400 volontaires et aujourd'hui un détachement de 350, « composé d'hommes d'une tournure très distinguée et parfaitement en état de servir », ce qui porte à 2,050 le nombre des gardes nationaux arrivés à Soissons ou en route, ajoutant qu'il ne peut faire connaître le chiffre des volontaires qui se trouvent à Paris et qui sont inscrits, la Municipalité parisienne ayant cessé d'en instruire directement le ministre de la guerre.

24 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n<sup>o</sup> 290.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 111.

1460. — Lettre du ministre de la guerre à M. Pétion, maire de Paris, le prévenant qu'il a pris les ordres du Roi pour le casernement des volontaires enrôlés dans la journée du dimanche au lundi, et demandant s'ils doivent être rangés dans la catégorie de ceux qui reçoivent 9 sols par jour, ou s'ils doivent être considérés comme des recrues, et, dans ce cas, recevoir une prime d'engagement de 40 livres avec une indemnité de route de 3 sols par lieue.

24 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1461. — Note du maire de Paris à M. Rolland, lui annonçant que, de commun accord avec le ministre de la guerre, la Municipalité casernera et nourrira jusqu'à leur départ les inscrits parisiens des 22 et 23 juillet, en faisant en sorte d'accélérer leur départ.

24 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1462. — Lettre du ministre de la guerre à M. de Curny, commissaire des guerres à Paris, l'invitant à se concerter avec la Municipalité parisienne pour caserner, jusqu'au moment de leur départ, les troupes qui doivent se rendre au cantonnement de Soissons.

24 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1463. — Lettre des prisonniers du ci-devant Châtelet à l'Assemblée législative, offrant leurs bras à la Nation et déclarant que, s'ils ont commis une faute dans un moment d'erreur, ils peuvent la réparer en versant leur sang pour le maintien de la liberté.

(27 juillet 1792.)

Original, A. N., C 154, n° 292bis.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 179.

1464. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la poursuite des excès et violences commis sur la personne du sieur Zacharie Bulté, cultivateur à Estrées-Saint-Denis, par des

officiers d'un bataillon de chasseurs venant de Paris et se rendant à l'armée.

27 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5394 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 182.

1465. — Pétition d'un vieux soldat (le sieur Nort, auteur des projets de camps intermédiaires entre Paris et les frontières) à l'Assemblée législative, la conjurant, au nom de la Patrie en danger, de renoncer à ses dissensions intestines et de faire cesser le tumulte avilissant, choquant des tribunes, et montrant le péril des factions qui déchirent le pays.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1466. — État des citoyens des 83 départements inscrits au Bureau de la Fédération pour le camp de Soissons, depuis le 24 juillet 1792 inclusivement jusqu'au 28 du même mois.

28 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1467. — Lettre de M. Bureaux de Puzy, capitaine au corps du génie, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il s'est rendu à Paris pour donner les éclaircissements exigés de lui, et priant l'Assemblée de hâter le moment de l'entendre.

29 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 97.

1468. — Lettre du ministre de la guerre à M. Pétion, maire de Paris, lui faisant observer qu'il n'a pu rendre compte à l'Assemblée du nombre des volontaires nationaux qui se dirigent sur le camp de Soissons, que dans les premiers jours où la Municipalité a bien voulu lui en faire passer le relevé, et l'invitant à lui adresser ces états de fédérés inscrits à la Municipalité.

29 juillet 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1469. — Décret de l'Assemblée législative, conservant leur bourse aux étudiants

du collège Louis-le-Grand, et autres dans le même cas, qui iront servir aux frontières.

30 juillet 1792.

Minute de la main de M. Roux, rapporteur, A. N., C 153, n° 282.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 292.

1470. — Lettre de M. d'Affry au ministre de la guerre, l'avertissant que l'on ne peut disloquer le régiment des gardes suisses avant d'avoir reçu l'adhésion de la diète helvétique, et que rien n'est préparé pour l'envoi au dehors de deux bataillons de ce régiment.

30 juillet 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1471. — Lettre des officiers municipaux de Paris, commissaires de la Fédération, au ministre de la guerre, lui faisant passer l'état des volontaires arrivés dans la capitale, du 24 au 30 juillet, montant à 513 hommes.

30 juillet 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1472. — Décret de l'Assemblée législative, portant nomination de trois commissaires chargés d'examiner l'état des approvisionnements du camp de Soissons, et décidant que, d'après leur rapport, elle statuera sur le départ des citoyens fédérés actuellement réunis à Paris, ou qui pourront s'y rendre.

31 juillet 1792.

Minute, A. N., C 153, n° 282.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 331.

1473. — Décret de l'Assemblée législative, mandant à la barre le ministre de la guerre, à l'effet de donner des explications sur les motifs pour lesquels il a fait éprouver des retards aux citoyens de la section des Tuileries qui, réunis afin de former une compagnie franche, se disposent à rejoindre l'armée du maréchal Luckner.

31 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>a</sup> I 60, fol. 5503 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 311.

1474. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant le départ de Paris pour Soissons, le 30 juillet, de 2,280 volontaires et, le 31, de 489, ce qui porte le nombre total des volontaires, en route pour Soissons ou arrivés, à 8,083 hommes, ajoutant que, d'après les dernières nouvelles, sept bataillons sont formés, complètement organisés et cantonnés à Soissons.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 290.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 318.

1475. — Adresse des citoyennes de la section de l'Hôtel-de-Ville à l'Assemblée législative, rappelant le souvenir des courageuses Helvétiques qui ont soutenu l'attaque d'une armée entière assiégeant leur ville, « de Jeanne-d'Arc qui sauva la France sous le règne du despote Charles VII », et demandant à être armées pour la défense de la capitale, qui ne peut être mieux confiée qu'à des mères, des épouses et des sœurs, pendant que les hommes volent aux frontières pour repousser le farouche Autrichien.

31 juillet 1792.

Original revêtu de nombreuses signatures, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 322.

1476. — Pétition du sieur Fosse, garçon perruquier, à l'Assemblée législative, l'engageant à prendre en main « le timon du char de l'État qui, jusqu'alors, a été volontairement mal dirigé », et déclarant que l'on a trompé le peuple en fermant les registres d'enrôlement, sous prétexte que le nombre des volontaires était trop considérable.

(Juillet 1792.)

Original, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

1477. — Adresse du sieur Lagarenne, lieutenant des chasseurs des Feuillants, à l'Assemblée législative, se plaignant, au nom de 150 de ses camarades, du mauvais vouloir montré par le ministre de la guerre au sujet de leur organisation en compagnie franche destinée à l'armée de Luckner, sollicitant une prompté décision,

et demandant que, jusqu'à nouvel ordre, la Municipalité soit autorisée à les caserner et à leur payer une solde.

(Juillet 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

1478. — Requête des canonniers volontaires de l'armée parisienne à l'Assemblée législative, à l'effet d'être admis, de même que les grenadiers et les chasseurs de la même armée, à tirer au sort pour combattre les ennemis de la Patrie, avec déclaration portant qu'ils considéreraient un refus comme injurieux pour leurs personnes et leurs services.

(Juillet 1792.)

Original, revêtu de quatre signatures, en tête celle de Calippé, capitaine des canonniers du bataillon des Feuillants, *A. N.*, C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

1479. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le détachement de volontaires, parti le matin de Paris pour se rendre à Soissons, est de 335 hommes, ce qui fait monter à 8,418 le nombre total de ceux qui sont en route ou arrivés à Soissons.

1<sup>er</sup> août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 157, n° 322.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 375.

1480. — Adresse du sieur Noël, citoyen de la rue Saint-Antoine, à l'Assemblée législative, proposant l'internement dans les couvents des familles des émigrés, à titre d'otages pour répondre des insurrections qui éclateront sur le territoire français, et pour leur faire subir le même sort qu'aux citoyens tombés au pouvoir des ennemis, et déclarant qu'on « fera voir leurs têtes au bout des piques à la tête de notre armée ».

1<sup>er</sup> août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

1481. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant la désignation, par le Roi, des officiers généraux destinés à être employés au camp de Soissons, le prochain envoi à la frontière des premiers bataillons qui se trouveront

formés, armés et équipés, ainsi que l'établissement à Saint-Denis d'un atelier considérable pour la confection de l'habillement, qui pourra fournir 200 habits par jour.

2 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 331.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 389.

1482. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, lui faisant connaître que, d'après les raisons données par M. d'Affry, le Roi s'est déterminé à suspendre les premiers ordres pour le départ des deux bataillons de gardes suisses, mais que l'on pourra fournir, sans difficulté, les détachements nécessaires pour protéger la libre circulation des grains et l'approvisionnement de la capitale.

2 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 6 août 1792, p. 899.

1483. — Admission à la barre de l'Assemblée d'une députation de citoyens de la section des Quatre-Nations, qui manifestent leur indignation à l'affreuse nouvelle de l'empoisonnement des gardes nationaux volontaires, à Soissons, et réclament justice et vengeance, avec réponse du président Vergniaud, déclarant que l'Assemblée va s'enquérir, par ses commissaires, de la vérité des faits dénoncés.

2 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 302.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 403.

1484. — Décret de l'Assemblée législative, décidant l'envoi d'un courrier extraordinaire à ses commissaires au camp de Soissons, pour savoir d'eux la vérité sur les actes criminels qui lui ont été dénoncés, tant par le ministre de la guerre que par des citoyens de Paris, relativement au danger qu'aurait fait courir aux volontaires la perfidie de scélérats, qui ont mis du verre pilé dans le pain de munition.

2 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 403.

1485. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative envoyés au camp de Soissons au président de l'Assemblée, déclarant qu'ils ont procédé à une enquête, en présence d'officiers municipaux de Soissons et de députés de la municipalité de Paris, sur la présence de verre pilé dans le pain de munition, qui ne doit être attribuée qu'à la négligence et non à la malveillance.

2 août 1792.

Original signé, A. N., C 155, n° 302.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 411.  
ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 4.

1486. — Dénonciation par un membre de l'Assemblée (M. La source) du bruit répandu dans Paris de la mort de 160 volontaires du camp de Soissons, par l'effet du poison, et de la maladie à l'hôpital de 700 autres, avec proposition tendant à charger le maire de Paris de faire les démarches nécessaires pour découvrir les auteurs de cette fausse nouvelle et les poursuivre comme perturbateurs du repos public, et décret conforme.

3 août 1792.

Minute, A. N., C 155, n° 302.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 417.

1487. — Lettre de M. d'Abancourt, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a demandé un compte exact de la conduite des officiers d'un détachement du 14<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, venant de Paris, au sujet des vexations dont s'est plaint le sieur Bulté, cultivateur à Estrées-Saint-Denis, district de Compiègne, et que si les faits à eux imputés sont exacts, il les fera poursuivre et juger suivant toute la rigueur des lois.

4 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

1488. — Lettre de M. de Crèveœur au président de l'Assemblée législative, demandant la fabrication immédiate de 2 à 300,000 chausse-trapes, pour arrêter au passage la cavalerie ennemie, et proposant d'encourager la désertion chez les ennemis, par l'allocation d'une prime

double à un cavalier, avec son cheval, armes et bagages.

4 août 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

1489. — Adresse de la section Mirabeau à l'Assemblée législative, présentant 38 jeunes gens de cette section, qui se sont enrôlés pour marcher à l'ennemi, et que la section a équipés, habillés et armés à ses frais, avec la liste des citoyens en question.

5 août 1792.

Originaux et imprimé (3 p.), A. N., C 156, n° 303 ; imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 206, n° 1.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 499.

1490. — Requête de Philippe-Joseph Dellecourt, grenadier volontaire du bataillon des Champs-Élysées, à l'Assemblée législative, à l'effet d'être autorisé à rejoindre l'armée de Luckner et à partir sur le champ, avec l'hommage d'un volume intitulé : *les Adieux d'un grenadier citoyen*.

5 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 350.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 501.

1491. — Registre d'enrôlement des citoyens volontaires inscrits à la section de Bon-Conseil pour aller sur les frontières.

5 août-11 novembre 1792.

Copie, Arch. adm. de la guerre.  
Ed. Ch. CHASSIN et L. HENNET, *les Bataillons de volontaires de Paris*.

1492. — Compte rendu présenté à l'Assemblée législative, par Lacombe Saint-Michel et Carnot, de la mission remplie au camp de Soissons, observant que, parmi les recrues envoyées de Paris, il s'en trouve un grand nombre dont la taille et la force physique ne répondent pas à leur courage et à leur civisme, et relatant un fait à la louange d'un des bataillons de Paris, lors de son passage à La Fère.

6 août 1792.

Mention au procès-verbal, C\* I 61, fol. 5626 r<sup>o</sup>.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 527.  
ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 16.

\* 1493. — Pétition du sieur Graville, citoyen de la section de l'Hôtel-de-Ville, à

l'Assemblée législative, proposant d'élever un amphithéâtre entre les camps français et étrangers, sur lequel le Roi, en présence de douze législateurs ou citoyens français et de douze commissaires des puissances ennemies, déclarerait si c'est librement et sans contrainte qu'il a accepté la Constitution, et ferait le serment de la maintenir, ou se retirerait à l'étranger.

6 août 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

1494. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par les citoyens enrôlés dans les compagnies de grenadiers et de chasseurs du bataillon des Carmélites, déclarant que la distinction attachée à leurs compagnies est purement chimérique, et faisant l'abandon, au profit des volontaires, de leurs bonnets et de leurs épaulettes, avec décret, votant l'impression de l'adresse et mention honorable du zèle patriotique de ces citoyens.

6 août 1792.

Imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 206, n° 12 ; extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5632 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 539.

1495. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre de la guerre sera tenu de rendre compte dans les vingt-quatre heures des mesures qu'il a dû prendre pour l'armement des citoyens qui volent à la défense des frontières.

9, 10 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1500.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 632.

1496. — Lettre du général Biron au Directoire du Département de Paris, demandant le départ immédiat pour Strasbourg du tiers des grenadiers, chasseurs, canonniers et de la cavalerie composant la garde nationale de Paris, habillés, armés, équipés, avec tous leurs effets de campement, et espérant que les « braves Parisiens vont voler sur les bords du Rhin pour accomplir le serment qu'ils ont prêté trois fois au Champ de la Fédération », et lettre d'envoi de M. J.-M. Gouniou, suppléant du procureur général syndic, à

la Commission extraordinaire de l'Assemblée nationale.

11, 17 août 1792.

Copie et original signé (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1497. — Lettre du sieur Rollot au président de l'Assemblée législative, sollicitant la délivrance d'un passeport pour rejoindre l'armée de Luckner, où il a été nommé, le 1<sup>er</sup> août, sous-lieutenant dans les compagnies franches.

12 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 352.

1498. — Hommage à l'Assemblée législative par un grenadier de l'armée parisienne, 3<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, de son bonnet de grenadier pour l'un des braves défenseurs qui partent aux frontières (de préférence pour un volontaire originaire des Pyrénées-Orientales).

13 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 352.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 102.

1499. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant, sous la surveillance de la Commission des armes, la fabrication de 80 pièces de canon du calibre de 4 livres de balles, et de 20 pièces du calibre de 6 et de 8, tant dans l'Arsenal national de Paris que dans toutes les autres fonderies particulières de cette ville, avec leurs affûts, et chargeant le ministre de la guerre de faire rétablir de suite les fonderies de l'Arsenal national.

13 août 1792.

Minute signée de Leconte, A. N., C 156, n° 306 ; extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5832 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 110.

1500. — Décision de l'Assemblée législative, renvoyant à la Commune de Paris la demande de canons adressée par la section de la Bibliothèque, et portant que le ministre fera donner des armes à tous les fédérés qui auront perdu celles qu'ils avaient reçues.

13 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 306.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 94.

1501. — Lettre du sieur Chauvel, lieutenant de volontaires, adressée du camp de Pont-sur-Sambre, près Maubeuge, à M. François Primaudière, député de la Sarthe, demandant si Paris est en proie à la guerre civile, exprimant la crainte qu'on veuille leur faire quitter les frontières, et déclarant que son bataillon ne veut combattre que les ennemis extérieurs et nullement les Parisiens.

14 août 1792.

Original, A. N., C 156, n° 311.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 336.

1502. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à la section du Faubourg-Montmartre, à l'effet de presser la fabrication des 30,000 piques, sur la nouvelle que Lafayette marche à la tête de son armée contre Paris.

17 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 22.

1503. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, faisant observer que les pièces du calibre de 6 ne sont pas usitées en France et qu'on ne trouverait point dans les places fortes de boulets propres au service de ce canon d'un nouveau calibre, et demandant l'autorisation de faire fabriquer des pièces de 8 au lieu de 6.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 324.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 302.

1504. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a chargé MM. Honoré, lieutenant-colonel du génie, et d'Hennezel, lieutenant-colonel de l'artillerie, de se rendre un compte exact de l'Arsenal, et qu'il a pris des mesures avec un artiste de la capitale pour la fonte de 100 pièces de canon.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

1505. — Lettre d'un volontaire de l'armée du Centre (le sieur Coupin) à ses

parents, déclarant que leurs officiers les quittent pour entrer dans la troupe de ligne et qu'il n'en reste plus de capables, déplorant la destitution du Roi ainsi que le massacre de M. d'Affry et de ses aides de camp par les Marseillais, réclamant le récit de l'affaire du 10 août, et ajoutant que l'armée a été consultée pour connaître son choix, « si elle voudrait prendre pour roi Pétion ou suivre la Loi et la Constitution ».

(17 août 1792.)

Original, A. N., C 161, n° 354.

1506. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, annonçant que, d'après le rapport du commissaire ordonnateur en chef du camp de Soissons, seize bataillons de fédérés seront campés avant la fin du mois, et que l'arrivage des approvisionnements de toute espèce ne laisse rien à désirer, demandant en outre si les volontaires devront recevoir le traitement de campagne.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

1507. — Lettre du Comité militaire au ministre de la guerre, le priant de donner des ordres pour faire faire à Paris, en présence de deux commissaires, des expériences sur les moyens proposés par le sieur Millot pour perfectionner le tir du canon.

18 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1508. — Lettre de Santerre, commandant général provisoire, au président de la section des Gobelins, le prévenant que sa section doit seule décider si tel ou tel drapeau doit être arboré, attendu qu'il ne doit y avoir qu'un seul drapeau et non deux.

19 août 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1509. — Lettre du sieur Lenoir, soldat citoyen du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île dans l'armée du Centre, au président de l'Assemblée législative, dénonçant les manœuvres employées, notamment par le

colonel du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, pour rejoindre Lafayette et marcher sur Paris, afin de faire mordre la poussière aux brigands (les braves Parisiens), qui ont eu la témérité d'assassiner les Suisses, et déclarant que plusieurs soldats, ayant voulu protester, ont été incarcérés.

19 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 84.

1510. — Décret de l'Assemblée législative, acceptant le don patriotique du sieur Acier-Perica, ingénieur, qui offre à la patrie des bombes, boulets et balles de son invention, et chargeant le pouvoir exécutif de procéder à des épreuves en présence de commissaires compétents.

20 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 314.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 410.

1511. — Lettre du Comité militaire au ministre de la guerre, appelant son attention sur les petites pièces d'artillerie de l'invention du sieur Marelle et proposant qu'il soit fait des expériences, à Paris, sur cette nouvelle arme.

20 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

Le sieur Louis Marelle offrit, le 27 août, un modèle de fusil. Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 97.

1512. — Décret de l'Assemblée législative, mentionnant honorablement la conduite du 3<sup>e</sup> bataillon cantonné à Soissons, et décidant que le pouvoir exécutif rendra compte, dans les vingt-quatre heures, des mesures prises pour compléter l'armement, l'habillement et l'équipement.

21 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 62, fol. 6116 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 556.

1513. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par le sieur Candon, « brave sans-culotte », lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> bataillon des volontaires fédérés nationaux établis à Soissons pour le camp de réserve, qui est chargé d'apporter 742 livres 15 sols pour les veuves et orphelins des patriotes morts

le 10 août, et se plaint, au nom de ses camarades, d'être pour la plupart sans fusils, sans poudre, sans drapeaux et sans vêtements.

21 août 1792.

Minute signée, A. N., C 161, n° 357.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 555.

1514. — Offre patriotique de deux fusils de chasse par la dame Paulin, veuve d'un chevalier de Saint-Louis, ayant son fils à la frontière.

21 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 315.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 604.

1515. — Adresse de la commune de Choisy-sur-Seine à l'Assemblée législative, déclarant que, sur les 150 citoyens soldats dont se compose cette commune, 43 sont aux frontières, et que quatre des habitants ont offert de fournir gratuitement cent piques.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 615.

1516. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la demande formée par le sieur Georges Colliche, chargé de la levée d'une compagnie franche, afin que sa compagnie ne soit pas habillée de blanc, couleur trop éclatante pour une compagnie franche.

24 août 1792.

Minute de la main de Choudieu, A. N., C 157, n° 317.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 686.

Un décret du 19 juillet avait décidé que l'habillement des compagnies franches serait de drap blanc (A. N., A 114, n° 585).

1517. — Lettre du Comité militaire et de la Commission des armes réunis à la municipalité de Paris, l'invitant à envoyer des commissaires munis de ses pouvoirs pour la mise à exécution du décret qui sera présenté le jour même à l'Assemblée nationale, à l'effet de faire porter sur les frontières un nombre suffisant de canonniers de Paris, avec une pièce de canon par bataillon et son attelage.

24 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1518. — Décret de l'Assemblée législative, accordant le fusil offert, le matin, par M. La Coretrie, à M. Gréau, fils du député, qui veut voler à la défense de la Patrie.

24 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 122, n° 237.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 675.

1519. — Décret de l'Assemblée législative, admettant les citoyens reconnus pour s'être distingués le 14 juillet 1789, à la prise de la Bastille, et inscrits sur la liste déposée aux Archives nationales, à former des compagnies de gendarmerie à pied, au même titre que les anciens gardes-françaises, compagnies qui feront partie de la même division de gendarmerie nationale.

25 août 1792.

Expédition collationnée et signée, A. N., C 157, n° 317.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 705.

1520. — Lettre du sieur Imberton, citoyen de la section des Lombards, au président de l'Assemblée législative, préconisant l'emploi de la fronde comme arme de guerre, proposant la formation de corps de frondeurs, qui serait de la plus grande utilité, et joignant le modèle d'une fronde de son invention.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 708.

1521. — Observations générales sur le camp de Soissons adressées au président de l'Assemblée législative par M. André d'Orly, commissaire général de ce camp, expliquant le désarroi qui est résulté de l'arrivée en huit jours (du 25 juillet au 6 août) de 6,000 fédérés versés par Paris, la majeure partie en état de nudité, c'est-à-dire sans souliers, sans bas, sans vêtements, même sans chemise, et déclarant que le camp comprend dix-sept bataillons, composés avec les hommes venus à Paris pour la Fédération ou enrôlés par la Municipalité, assurant toutefois

qu'à la fin du mois il y aura 6,000 hommes équipés, habillés et en partie armés.

26 août 1792.

Original signé, avec lettre d'envoi (2 p.), A. N., D XL 17, n° 101.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 38.

1522. — Prestation de serment par les canonniers de la section de l'Arsenal et don de deux fusils pour armer deux défenseurs des droits du peuple.

26 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 62, fol. 6242 v°.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 2.

1523. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, demandant la distribution de 60 cartouches à chaque citoyen armé de fusil, de 120 cartouches par pièce de canon, et une grande revue de l'armée nationale parisienne passée aux Tuileries, avec prestation nouvelle du serment de combattre et mourir pour la défense de l'Égalité et de la Liberté.

(26 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

1524. — Lettres des sieurs Louis Rutteau, de Paris, et Louis Dumont, de Lille, arrivant des frontières du Nord, au président de l'Assemblée législative, proposant la levée de deux corps de cavalerie légère, sous le titre de *hussards de la Liberté*.

26 août, 2 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 162, n° 360; C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 9.

1525. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera fait une proclamation pour la levée de 30,000 hommes dans le département de Paris et les départements voisins, et chargeant sa Commission extraordinaire de lui présenter incessamment la rédaction de cette proclamation.

26 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1092.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 16.

1526. — Proclamation de l'Assemblée législative, portant réquisition au département de Paris et départements voisins de

fournir 30,000 hommes armés et équipés, destinés à renforcer l'armée de Luckner.

26 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1093.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 20.

1527. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif de faire afficher et publier solennellement, à Paris, l'adresse aux citoyens ainsi que le décret relatif au renforcement des armées, et mandant le maire de Paris et les représentants de la Commune pour entendre la lecture de ces deux décrets et en hâter l'exécution.

26 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1100.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 20, 25.

1528. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif de faire toutes les réquisitions nécessaires pour remplacer les 30,000 hommes levés dans le département de Paris et les départements voisins, en vertu de la proclamation de l'Assemblée, du même jour.

27 août 1792.

Copie collationnée et signée, A. N., A 116, n° 1108; extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>e</sup> I 62, fol. 6299 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 34.

1529. — Adresse des canonniers de la section de la Fontaine-Montmartre (*sic*) à l'Assemblée législative, exprimant le vœu d'employer aux frontières les 24 canons restés inutiles à Paris depuis la réduction des 60 bataillons à 48, avec décret ordonnant la formation d'un corps spécial de canonniers dans la levée des 30,000 hommes et chargeant le pouvoir exécutif de se concerter avec la Commune pour procurer les canons nécessaires.

26 août 1792.

En déficit. Cette partie du procès-verbal ne se retrouve plus dans les minutes de l'Assemblée.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 20.

1530. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Commission des armes prendra les mesures convenables pour

lui faire connaître, dans les vingt-quatre heures, le nombre des pièces d'artillerie et les munitions existantes dans les arsenaux de Paris.

27 août 1792.

Copie, A. N., A 201.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 50.

1531. — Lettre de M. Brival, député de la Corrèze, au président de l'Assemblée législative, faisant don de quatre fusils de munition de la fabrique de Tulle, et demandant leur envoi immédiat à la section de la Butte-des-Moulins, sur laquelle il demeure, pour y armer quatre des volontaires qui se détermineront à partir aux frontières.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 25.

1532. — Adresse du sieur Claude-François Baudouin, citoyen de la section de l'Oratoire, à l'Assemblée législative, proposant la promulgation d'un décret qui inviterait tous les jeunes gens employés chez les négociants, banquiers, avoués, à voler à la défense de la Patrie, et leur garantirait la conservation de leurs emplois.

28 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1533. — Lettre du ministre de la guerre à M. Vincent, capitaine de chasseurs nationaux de la section des Quatre-Nations, approuvant sa résolution de partir du côté de Verdun, où l'ennemi menace le plus, et l'invitant à se mettre en marche sans retard, la Patrie appelant tous ses défenseurs.

28 août 1792.

Copie, Arch. list. de la guerre, Correspondance générale.

Cf. le discours prononcé la veille par le même Vincent à l'Assemblée nationale, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 207, n<sup>o</sup> 7. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 40.

1534. — Lettre des sieurs Montaignac et Lorvol, volontaires du 13<sup>e</sup> bataillon du camp de Soissons, cantonnés à Villers-Cotterets, au président de l'Assemblée législative, se plaignant de leur inaction et demandant l'autorisation de se former en compagnies franches, leurs camarades

étant au nombre de 200, instruits au maniement des armes et ayant servi, soit dans la garde nationale, soit dans la troupe de ligne.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

1535. — Décret de l'Assemblée législative, portant nomination de commissaires chargés de se transporter dans les départements, qui doivent fournir les 30,000 hommes, et d'exciter le zèle des citoyens pour la défense de la Patrie.

29 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1571.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 85.

1536. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la demande du sieur Allan, citoyen de Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'effet d'être autorisé à lever 1,200 soldats ouvriers pour faire partie du corps de 30,000 hommes.

29 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1572.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 96.

1537. — Adresse de dévouement des canonniers de la section du Mail, qui annoncent qu'une partie de leur bataillon se prépare à marcher contre l'ennemi et demandent à emmener un de ses canons.

29 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 63, fol. 6853 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 97.

1538. — Lettre-circulaire demandant le relevé des citoyens enrôlés, inscrits sur les registres des sections.

30 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 154.

1539. — Lettre du ministre de la guerre au président du Comité militaire, au sujet du projet formé par quelques citoyens de lever un corps de troupes légères, sous la dénomination de *hussards de la liberté*, déclarant qu'il ne refuse point cette offre patriotique, mais qu'il lui est absolument

impossible de leur assurer des armes et des chevaux.

31 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1540. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera fait sur la totalité des sections armées de la ville de Paris, et proportionnellement à leur force, une levée de volontaires d'un nombre égal à celui qu'aurait produit la réquisition des demi-compagnies de grenadiers et de chasseurs supprimées.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 172.

1541. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par le sieur Bouquet, l'un des quatre volontaires dénonciateurs de Lafayette.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 163.

1542. — Enrôlement de canonniers qui s'engagent à mourir libres ou revenir vainqueurs, et demandent leur envoi au camp de Meaux avec leurs frères canonniers de Paris.

(1<sup>er</sup> septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

1543. — Discours à l'Assemblée législative de deux volontaires de l'armée de Soissons, délégués par leurs camarades à l'effet de réclamer des armes et d'employer, conformément au vœu de Kellermann, le mousqueton des dragons à l'armement de la première ligne de l'infanterie, la seconde ligne étant armée de fusils, et les deux lignes devant être renforcées par des phalanges de piques.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 196.

1544. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la création de deux corps de troupes légères à cheval, sous la dénomination de *hussards de la liberté*, composés chacun de quatre cents hommes,

qui seront levés par les sieurs Rutteau et Dumont, et réglant leur organisation.

2 septembre 1792.

Minute signée de Mathieu Dumas, A. N., C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 117, n° 1279.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 202.

1545. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif l'organisation et l'équipement d'une nouvelle compagnie franche de volontaires nationaux de la section de l'Oratoire.

2 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1578.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 202.

1546. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la proposition des sieurs Adelman et Roth, citoyens de la section des Quatre-Nations, à l'effet de construire des chariots mécaniques pour l'armée.

2 septembre 1792.

Minute signée de Mathieu Dumas, A. N., C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1580.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 203.

1547. — Adresse des canonnières de la section armée du Roule à l'Assemblée législative, annonçant que trois de leurs camarades vont partir pour la défense de la Patrie.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 203.

1548. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les ouvriers attachés au travail de l'Imprimerie nationale seront tenus, dans les dangers de la Patrie et au premier signal d'alarme, de se rendre sur-le-champ dans leurs ateliers, qui, formant un établissement public, deviennent pour eux le poste du citoyen.

2 septembre 1792.

Minute signée de Sédillez, A. N., C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 117, n° 1291.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 207.

1549. — Dépôt à la barre de l'Assemblée législative, par le sieur David, commis au bureau d'expédition des décrets, blessé d'une main et incapable de se porter au-devant des ennemis, de son uniforme et de son armement pour en faire bénéficier un de ses frères dépourvus d'armes.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 207.

1550. — Renvoi par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif, de la pétition des citoyens de Paris enrôlés dans une compagnie de cavalerie, qui demandent à être organisés sur-le-champ et à partir pour les frontières.

2 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1586.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 212.

1551. — Requête de trois citoyens de la section Poissonnière à l'Assemblée législative, exposant que leurs concitoyens vont partir, abandonnant leurs femmes et leurs enfants pour voler aux frontières, et demandant que la Nation leur assure des moyens d'existence.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 217.

1552. — Renvoi par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif, de la requête de fédérés (de Marseille), qui demandent à marcher volontairement et sans engagement à l'ennemi, qui ont la force de manœuvrer des canons, mais en manquant.

2 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1583.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 218.

1553. — Renvoi par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif, de la pétition des vainqueurs de la Bastille admis dans la gendarmerie, dont l'organisation s'achève, et qui demandent à former parmi eux une compagnie de canonnières, étant

tous prêts à se rendre aux frontières menacées.

2 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 121, n° 1587.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 218.

1554. — Adresse des patriotes de la section des Quinze-Vingts à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont beaucoup de bras, de courage, mais peu de munitions, et recommandant les poudres de guerre inventées par le sieur Barthélemy (de Récologne), dont ils réclament la fabrication, avec un approvisionnement de boulets dans la capitale.

2 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 218.

1555. — Décret de l'Assemblée législative, enjoignant aux frères Perier de remettre sans délai au ministre de la guerre, sur son récépissé, toutes les pièces de canon se trouvant en leur possession, de quelque calibre, à quelque personne ou corps administratif qu'elles appartiennent, pièces dont il sera dressé inventaire.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 117, n° 1272.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 219.

1556. — Décret de l'Assemblée législative, réglant la mise en marche et l'envoi aux frontières des deux compagnies de gendarmes nationaux à cheval de la 1<sup>re</sup> division du Département de Paris, destinées à servir à la guerre, ainsi que la formation de leurs cadres.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 117, n° 1277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 226.

1557. — Lettre du ministre de la guerre à M. Santerre, le priant de se joindre à lui pour obtenir de la Ville de Paris les secours nécessaires à l'effet de renforcer les troupes qui vont couvrir l'Aisne et la Marne, au moyen d'un contingent de 10 à 12,000 hommes, avec autant de fusils,

ayant déjà réglé le départ de 4,150 hommes, et déclarant que tout bon Parisien, qui donnera en ce moment un fusil de guerre, rendra à la chose publique un service important.

2 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1558. — Adresse des délégués de la section du Contrat social à l'Assemblée législative, assurant qu'ils sont animés du plus brûlant courage pour soutenir la Liberté et l'Égalité, offrant leurs bras et demandant à être promptement armés.

2 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 217.

1559. — Proclamation de la Municipalité parisienne, invitant les citoyens à se réunir au Champ de Mars et à y former, sans tarder, une armée de 60,000 hommes pour marcher contre l'ennemi, succomber sous ses coups ou l'exterminer.

2 septembre 1792.

Original signé de Truchon, président, et de Tallien, secrétaire, *A. N.*, C 165, n° 394, placard imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 159.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 200.

Cf. l'arrêté du Conseil général de la Commune, du même jour, décidant que tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal, que ceux qui seraient retenus par leur âge ou leurs infirmités déposeraient leurs armes à l'effet d'armer les citoyens peu fortunés, et que vingt-quatre commissaires se rendront sur le champ aux armées. Ed. *Moniteur universel*, n° du 3 septembre 1792, p. 1045; *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 212.

V. dans le volume consacré aux *Volontaires de Paris*, par MM. Chassin et Hennet, le modèle du certificat qui fut délivré à chacun des volontaires.

1560. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée législative, par Jean Borie, député de la Corrèze, d'un fusil qu'il a fait fabriquer à Tulle, et qui sert à armer l'un des trois fils du sieur Vautier, partant pour les frontières.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 371.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 229.

1561. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant sa Commission extraordinaire des 12 de lui présenter, séance tenante, un projet d'adresse aux Français pour les informer des dangers de la Patrie, et inviter tous les citoyens en état de porter les armes à marcher contre l'ennemi.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 377.

1562. — Adresse de l'Assemblée législative aux Français, les avertissant de prendre garde aux suggestions perfides à un moment où l'on sème la haine, où l'on veut allumer la guerre civile, et exciter des désordres dans Paris, avec décret, ordonnant l'impression et l'affichage de cette adresse.

3 septembre 1792.

Minute de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 163, n° 372.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 250.

1563. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que dorénavant les citoyens, qui voudront remettre leurs armes à des défenseurs de la Patrie, les porteront dans leurs sections respectives.

3 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 1157.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 232.

1564. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par une compagnie de jeunes gens, presque tous attachés aux contributions publiques, demandant la permission de se former en compagnie volontaire et de courir à l'ennemi.

3 septembre 1792.

Original sans signature, *A. N.*, C 167, n° 405.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 238.

1565. — Adresse de la commune de Sannois à l'Assemblée législative, déclarant que tous les citoyens composant le bataillon de cette commune sont prêts à grossir l'armée de 60,000 hommes que forme la capitale pour voler au secours de leurs frères de Verdun.

3 septembre 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

1566. — Adresse de la commune de Vanves, district de Bourg-la-Reine, à l'Assemblée législative, présentant les volontaires, qui, avec ceux enrôlés précédemment, constituent à peu près toute la jeunesse de la municipalité, et assurant que, si cela est nécessaire, les pères de famille sont prêts à partir.

(3 septembre 1792.)

Original signé du sieur Cuyver, *A. N.*, C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

1567. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif à prendre dans la gendarmerie à cheval de la 29<sup>e</sup> division le nombre de gendarmes qu'il jugera nécessaire d'envoyer aux frontières, après s'être concerté avec la Commune de Paris, et leur permettant de porter pendant la durée de la guerre une aiguillette à trois couleurs.

3 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 117, n° 1297.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 264.

1568. — Pétition remise à l'Assemblée législative par M. Paroisse, ingénieur, et M. Chatelain, peintre d'histoire et professeur à l'École de dessin de Paris, faisant l'offre patriotique d'un retranchement portatif et de diverses autres inventions qui pourront contribuer à sauver la Patrie en danger.

3 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 403.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 265.

1569. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, annonçant la création d'une compagnie d'élite de deux cents hommes, sous le nom de *hussards de la mort*, et demandant qu'il soit formé une brigade de quatre compagnies analogues, qui serviront d'éclaireurs et se porteront immédiatement sur les frontières les plus exposées à l'ennemi.

3 septembre 1792.

Original non signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 265.

1570. — Adresse de la femme Biais, citoyenne de la section de la Fontaine-Montmartre, et d'autres Parisiennes à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que tous citoyens, notamment les marchands aristocrates, soient forcés de marcher à l'ennemi, et réclamant des piques pour défendre leurs enfants, avec serment de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la Patrie et pour « la sainte égalité ».

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 271.

1571. — Lettre des Conseils généraux permanents du district et de la commune de Saint-Denis au ministre de la guerre, demandant, pour armer les citoyens qui veulent partir, les fusils du détachement d'invalides en garnison à Saint-Denis, en alléguant que la garde nationale de cette ville ne possède qu'un petit nombre de fusils et encore la plupart en mauvais état.

3 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1572. — Offre du sieur d'Huicque, de la section de la Bibliothèque, de contribuer à l'entretien d'un soldat aux frontières par le don d'un fusil, de deux chemises, de deux paires de bas, de deux paires de souliers et d'une somme de 100 livres par trimestre.

3 septembre 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 74.

1573. — Proclamation de Laurent Leconte et Antoine-Louis Albitte, commissaires de l'Assemblée législative, envoyés dans les départements voisins de Paris pour engager les citoyens à marcher à la défense de la Patrie.

3 septembre 1792.

Placard imprimé, A. N., C 165, n° 394.

1574. — Délibération du Conseil général de la Commune, député MM. Hébert, Darnaudery et Joly à l'Assemblée nationale, à l'effet d'autoriser les 24 membres de la Commune à se transporter à l'ins-

tant dans les armées et les départements pour ranimer l'esprit public.

3 septembre 1792.

Extrait conforme, signé de Tallien, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12 pour en faire son rapport, le soir.

1575. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les ministres et chefs des administrations publiques seront autorisés à laisser partir pour la défense de Paris les commis employés dans leurs bureaux, lorsque leur absence n'entraînera aucun inconvénient grave.

3 septembre 1792.

Minute signée de Marant, A. N., C 163, n° 372.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 238.

1576. — Délibération de la municipalité de Saint-Mandé, décidant d'habiller, armer et équiper complètement, aux frais de la commune, les citoyens de la compagnie de garde nationale qui se sont présentés pour partir aux frontières, et signalant l'engagement d'un citoyen qui s'est enrôlé avec six autres camarades, que sa famille doit habiller, armer et équiper à ses frais.

3 septembre 1792.

Copie conforme, A. N., C 166, n° 396.

1577. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la pétition des artilleurs de la section du Temple, qui demandent des armes pour marcher à l'ennemi.

4 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 373.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 332.

1578. — Offre à l'Assemblée législative, par la section du Pont-Neuf, d'une compagnie franche, tout équipée et prête à partir à l'instant.

4 septembre 1792.

Original signé par les commissaires de la section, A. N., C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 336.

1579. — Décision de l'Assemblée législative, portant que chaque député enverra à sa section un habit complet pour l'un

des Auvergnats, porteurs d'eau et commissionnaires à Paris, qui viennent de se présenter et demandent à partir pour l'armée.

4 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 121, n° 1592.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 336.

1580. — Pétition du sieur Rouy, professeur de mathématiques, et d'autres citoyens de la section des Lombards, proposant l'établissement dans chaque ville de fabriques de fusils, et estimant que celle de Paris pourra en fournir 7 à 8,000 par semaine.

4 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1581. — Requête du sieur Rutteau, lieutenant-colonel commandant le 4<sup>er</sup> régiment des *hussards de la Liberté*, à l'Assemblée législative, à l'effet d'être autorisé à prendre les chevaux des gardes du corps ou autres chevaux provenant des aristocrates, pour équiper le premier régiment des *hussards de la Liberté*, qui brûle d'ardeur d'aller se mesurer avec l'ennemi.

4 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 338.

1582. — Décision de l'Assemblée législative, sur la pétition présentée par le citoyen chargé de lever le corps des *hussards de la Liberté*, invitant les citoyens à réserver de préférence, auxdits hussards, les chevaux propres à ce service.

4 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 373.

1583. — Pétition du sieur Jean-Marie Panier, chargé par le ministre de la guerre de la confection des tentes et habillements militaires pour les armées, rue Saint-Martin, 107, et occupant 3,000 ouvriers, au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir que quatre de ses chefs d'ateliers soient considérés comme gardes nationaux en activité de service, en leur enjoignant de ne pas quitter leur poste,

tant que la guerre durera, avec décret conforme.

4 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406; copie collationnée et signée, *A. N.*, A 116, n° 1159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 339.

1584. — Adresse de cent citoyens de différents départements réunis à Paris, offrant leurs bras à l'Assemblée législative et demandant à former une compagnie de dragons volontaires, la plupart d'entre eux ayant déjà servi dans cette arme, avec décret, déclarant que les citoyens qui voudront entrer dans ce corps de cavalerie devront se faire inscrire au comité de la section où ils résident.

4 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406; copie collationnée et signée, *A. N.*, A 117, n° 1307.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 340.

1585. — Adresse des quatre frères Dequercy, ayant servi dans la cavalerie, l'un d'eux rentré le jour même de l'étranger, à l'Assemblée législative, offrant leur vie pour la défense de la Patrie et sollicitant leur incorporation dans la cavalerie.

4 septembre 1792.

Original signé des quatre frères Dequercy, *A. N.*, C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 340.

1586. — Adresse d'un Anglais, « devenu Français » libre et prêt à voler, avec ses nouveaux frères, à la défense de son seul pays, à l'Assemblée législative, afin d'obtenir des passeports qui lui permettraient de renvoyer sa femme, sa sœur et d'autres parents dans leur famille.

4 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1587. — Déclaration de la section du Finistère, ci-devant des Gobelins, certifiant à l'Assemblée législative que Louis Gilbert d'Hervilly, marchand épiciier, rue Mouffetard, père, beau-père ou grand-père de quinze enfants de tout âge, est dans l'intention de voler au secours de la Patrie, en s'enrôlant dans une compagnie franche, de se nourrir, entretenir et équi-

per à ses frais, et désire voir son exemple suivi par ses concitoyens.

4 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1588. — Adresse des *hussards de la mort* (compagnie de Coliche) à l'Assemblée législative, protestant contre le bruit qui les représente comme des gens mal-intentionnés, capables de se joindre aux tyrans, et déclarant qu'ils n'attendent, pour montrer leurs sentiments, que leur complète organisation, leur armement et leur équipement.

4 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1589. — Adresse de deux ouvriers imprimeurs, beaux-frères, à l'Assemblée législative, annonçant que l'un d'eux ira rejoindre les braves défenseurs de la Patrie, pendant que l'autre se chargera d'entretenir la famille de l'absent.

4 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 342.

1590. — Adresse des 650 cavaliers de l'École nationale militaire à l'Assemblée législative, se plaignant de voir sans effet le décret qui prescrit la formation d'un corps de cavalerie sous les murs de Paris, et priant l'Assemblée de donner des ordres pour leur organisation.

4 septembre 1792.

Original non signé, A. N., C 167, n° 406.  
Renvoyé au Conseil exécutif provisoire, le 4 septembre.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 342.

1591. — Adresse du sieur Henry, menuisier, rue des Vieux-Augustins, et de quatre autres citoyens, à l'Assemblée législative, la priant de les renseigner exactement au sujet de la reddition de Verdun, afin de savoir s'ils devront accélérer leur départ pour la frontière, fixé au jeudi suivant.

4 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 342.

1592. — Adresse des vingt-neuf volontaires de Montmartre, armés et équipés, prêts à partir comme les quatorze qui les ont précédés, recommandant à la surveillance de l'Assemblée les hauteurs qu'ils sont obligés d'abandonner un instant, et jurant de demeurer aussi inébranlables devant l'ennemi que le mont de Montmartre l'est devant Paris.

4 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 347.

1593. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par Frédéric Heyden, au nom des volontaires allemands, déclarant que le nombre des déserteurs autrichiens et prussiens est fort considérable, et que leur légion serait rapidement complétée, si le décret d'organisation était rendu.

4 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 348.

1594. — Adresse de la compagnie des canonniers volontaires du bataillon de Saint-Eustache et de la Jussienne réunis sous le nom de Contrat social, au nombre de trente-huit hommes, à l'Assemblée législative, réclamant du fer et des canons, et jurant de mourir plutôt que de laisser attenter à leur liberté et à leur sainte égalité.

4 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 348.

1595. — Adresse de M. Callières de L'Estang, instituteur des Vétérans, à l'Assemblée législative, offrant de voler aux frontières à la tête des légions de vétérans qui serviront de rempart et d'exemple à l'armée.

4 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 349.

1596. — Adresse du bataillon de l'Observatoire à l'Assemblée législative, annonçant la formation d'une deuxième compagnie, qui demande à partir contre les ennemis, et prêtant le serment de

combattre jusqu'à la mort pour la Liberté, l'Égalité et la défense de la Patrie.

4 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 396.

1597. — Adresse des receveurs des droits d'Enregistrement à l'Assemblée législative, demandant s'ils doivent rester à leur poste ou voler à la rencontre de l'ennemi, et exposant la difficulté de se faire remplacer, eu égard aux connaissances spéciales nécessaires pour leur emploi et à l'obligation de fournir un cautionnement de 40,000 livres.

4 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 407.

1598. — Présentation à l'Assemblée législative par M. Fache, député de l'Aisne, de son fils unique (Pierre-Louis-Henri-Alexandre) pour la défense de la Patrie, et demande de son envoi immédiat aux frontières, accepté par l'Assemblée.

4 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 163, n° 373.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 332.

1599. — Offre à l'Assemblée législative par M<sup>me</sup> d'Harville, de se charger de douze enfants des citoyens qui se portent à la défense de la Patrie, dont moitié dans la section de la Fontaine-de-Grenelle, avec engagement de les élever jusqu'à l'âge de seize ans, si leurs pères sont victimes de leur généreux dévouement, et mention honorable par l'Assemblée de cet acte de civisme, « si propre à régénérer les mœurs sous le régime de l'égalité. »

4 septembre 1792.

Minute signée de Romme, *A. N.*, C 162, n° 365 ; extrait du procès-verbal, *A. N.*, C\* 163, fol. 6563 r°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 333.

1600. — Renvoi au pouvoir exécutif de la pétition d'une compagnie de volontaires de la section du Louvre, admise à la barre de l'Assemblée et prête à marcher contre l'ennemi.

4 septembre 1792.

Minute signée d'Arena, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 373.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 336.

1601. — Présentation à l'Assemblée législative par les sieurs Levrain, marchand de vin, et Cordier, limonadier, de deux volontaires armés et équipés aux frais de chacun d'eux, qui partent pour les frontières, avec un subside de 25 livres et la promesse de 5 livres par mois, et mention honorable du civisme de ces citoyens.

4 septembre 1792.

Minute signée de Marant, *A. N.*, C 163, n° 373.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1602. — Lettre du comité de la section du Louvre au ministre de la guerre, l'avisant de la formation d'une compagnie de 80 jeunes artistes de l'école de Paris, séante au Louvre, qui sera armée et équipée par leurs soins, et le priant de donner des ordres pour que cette compagnie soit employée dans le bataillon de Saint-Germain-de-l'Auxerrois.

4 septembre 1792.

Original signé, Arch. de la guerre, Correspondance générale.

1603. — Lettre du ministre de la guerre aux citoyens de la Commune de Paris, demandant leur agrément au départ de cinq compagnies de gendarmerie, ajoutant que ces braves gens ne seront point perdus pour la défense de la capitale, car ils marcheront pour la couvrir et, en cas de besoin, leur point de retraite sera toujours Paris.

4 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1604. — Lettre du ministre de la guerre à M. Perier, à Paris, lui adressant copie des observations du Département de Police et de Surveillance, relativement aux moyens qu'il a proposés pour accélérer la fabrication des canons, l'exhortant à y mettre le plus de célérité possible.

4 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1605. — Lettre du ministre de la guerre à M. de Sombreuil, au sujet du projet, formé par plusieurs braves invalides, de consacrer le reste de leurs forces au ser-

vice de la Patrie, demandant un état nominatif de ces courageux soldats, avec l'indication de leurs âges et services.

4 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1606. — Lettre du sieur Imberton, citoyen de la section des Lombards, au ministre de la guerre, proposant un pierrier de son invention pouvant lancer des pierres de 12 à 15 livres, et envoyant un dessin à l'appui.

4 septembre 1792.

Original avec le dessin en question (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1607. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant que les enrôlements forcés et le tirage au sort des citoyens qui doivent aller défendre les frontières ne seront point mis en pratique, et qu'on s'en rapportera à leur civisme.

4 septembre 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 33.

1608. — Renvoi par le Conseil général de la Commune au Comité militaire, de la demande formée par la section du Faubourg-Montmartre, pour la paye des enrôlés.

4 septembre 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 34.

1609. — Arrêté de la section des Graviilliers, décidant qu'il sera demandé : 1<sup>o</sup> au ministre de la guerre, quels sont les moyens de subsistance, d'armement et d'équipement, préparés pour les volontaires partis le 1<sup>er</sup>, de Paris; 2<sup>o</sup> à la Municipalité, quels sont les moyens d'existence prévus pour les femmes et enfants de ces volontaires.

4 septembre 1792.

Extrait, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 163.

1610. — Adresse de M. François Laurent, ex-président de la section de la Cité, homme de loi et avoué, à l'Assemblée législative, exposant l'inconvénient de laisser partir

à la guerre les fonctionnaires publics, tels que les notaires, avoués et huissiers, et offrant d'armer et équiper un citoyen qui marchera à l'ennemi, en lui assurant 20 sols de paye durant un an, en quatre paiements.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 353.

1611. — Lettre de M. Charles Villette, électeur du Département de Paris, au président de l'Assemblée législative, offrant aux braves volontaires trois fusils, peut-être les derniers qu'on puisse trouver aujourd'hui chez les armuriers, avec trois uniformes, trois sabres et trois piques.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 355.

1612. — Pétition du sieur Monier, épiciier, Grande-Rue du faubourg Saint-Antoine, à l'Assemblée législative, à l'effet d'être autorisé à se faire remplacer à l'armée par le sieur Noël Bryon, qui a déjà servi dans les troupes de ligne, qui est tout équipé, et qu'il s'engage à entretenir à ses frais pendant la guerre.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 356.

1613. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif provisoire à faire partir pour les frontières tous les gendarmes en exercice auprès des tribunaux de Paris, qui n'y sont pas absolument nécessaires pour le service de ces tribunaux.

5 septembre 1792.

Minute signée de Romme, A. N., C 163, n<sup>o</sup> 373; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n<sup>o</sup> 1316.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 356.

1614. — Adresse de la section de la Butte-des-Moulins à l'Assemblée législative, à l'effet de ratifier la décision prise par cette section, pour interdire l'admission dans la cavalerie de toute personne non munie d'un certificat de civisme de

sa section, en vue d'empêcher la formation de bataillons suspects.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 357.

1615. — Présentation par la municipalité de Nanterre, de cent citoyens armés, qui se rendent aux frontières, sous les ordres du sieur Maréchal, adjudant-général, et réception de leur serment.

5 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1597.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 360.

1616. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin de seconder le désir d'entrer en campagne manifesté par la gendarmerie nationale de Paris et les compagnies franches, tant à pied qu'à cheval, que les officiers dont les emplois sont à la nomination de leurs frères d'armes, obtiendront sans délai, du pouvoir exécutif provisoire, les brevets ou commissions de leurs grades respectifs.

5 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1323.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 371.

1617. — Délibération de la municipalité de Bercy, adressant au Commandant général de la garde parisienne la liste des citoyens qui ont fait, sur les registres de cette municipalité, leur soumission de voler aux frontières, d'aller combattre et repousser l'ennemi, et de mourir plutôt que de se rendre.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 374.

1618. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la Caisse de l'Extraordinaire à délivrer sans délai, à chacune des quarante-huit sections de Paris, une somme de 6,000 livres, en petites coupures d'assignats, pour une égale valeur de gros assignats, afin de permettre aux sections d'échanger, aux citoyens prêts à partir pour les frontières, les sommes

jugées nécessaires pour faciliter leur départ.

5 septembre 1792.

Minute signée de A.-D. Laffon, A. N., C 163, n° 373.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 374.

1619. — Adresse des canonniers de la section de la Cité, au nombre de trente-quatre, à l'Assemblée législative, se plaignant de n'avoir pu obtenir leur ordre de départ, demandant à être envoyés de suite, non aux camps de réserve, auprès de Paris, mais droit à l'ennemi, et jurant, non de mourir, mais de vaincre.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 375.

1620. — Adresse des citoyennes de la section du Théâtre-Français à l'Assemblée législative, déclarant que, non contentes de voir, avec transport, leurs époux voler à la défense de la Patrie, elles offrent leurs bras et, « nouvelles Clélie », veulent attendre leur retour, les armes à la main, en contribuant avec leurs braves concitoyens, à la garde de leurs foyers.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 376.

1621. — Pétition des gendarmes à cheval de la 29<sup>e</sup> division, au nombre de 600, équipés à leurs frais et prêts à partir pour les frontières, à l'effet d'obtenir, sur leur masse future, un emprunt de 60,000 livres, qui leur permettra de faire honneur à leurs affaires et d'assurer le sort de leurs femmes et de leurs enfants, avant leur mise en route, avec décret conforme.

5 septembre 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 163, n° 373; A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 377.

1622. — Adresse du sieur Salley, secrétaire-commis au Comité colonial, accompagnant l'offrande à l'Assemblée législative de son uniforme avec ses épaulettes en or, et faisant le souhait que le brave qui en sera revêtu, le rapporte couvert de

la poussière de la victoire, et lui remet-  
te en échange « les moustaches d'un houlan ».

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 378.

1623. — Adresse d'un ancien contrô-  
leur des actes et receveur des entrées de  
la Ville à l'Assemblée législative, proposant  
de tenir, dans les bureaux des Comités,  
la place d'un citoyen qui serait plus utile  
sur la frontière et auquel il remettrait  
son traitement en entier.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 407.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 378.

1624. — Pétition de la section de Mira-  
beau à l'Assemblée législative, communi-  
quant une lettre des trente-deux volon-  
taires de leur section au camp de Maulde,  
à l'armée du Nord, laissés sans armes et  
qui n'ont d'autre perspective d'en être  
pourvus que par la mort de leurs frères  
d'armes, sur le champ de bataille, et flé-  
trissant la conduite indigne de ceux qui  
osent spéculer sur la vie des braves  
combattants.

5 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 167,  
n° 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 382.

1625. — Pétition de la commune ci-  
devant dite de Bourg-la-Reine, et qui  
substitue à ce nom odieux celui de Bourg-  
de-l'Égalité, à l'Assemblée législative, dé-  
clarant que, non contente de donner les  
preuves les moins équivoques de son pa-  
triotisme, en recevant journellement les  
volontaires qui volent aux frontières, elle  
équipe à ses frais vingt-quatre citoyens  
qui ont joint leurs noms à ceux qui se  
disposent à mourir pour la Patrie.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 382.

1626. — Adresse du sieur Duval, garde  
national, à l'Assemblée législative, affir-  
mant que ses frères d'armes ne marche-  
ront contre l'ennemi, que lorsque les

Marseillais les accompagneront, et propo-  
sant de garnir la coiffure du soldat d'une  
croix de fer qui servira à parer les coups  
de sabre de la cavalerie.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 408.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 443.

1627. — Arrêté du Conseil général de la  
Commune, portant que tous les citoyens  
déjà enrôlés dans les divers corps de ca-  
valerie seront mis en demeure de justifier  
de leur civisme, au moins depuis 1790, et  
décidant que le corps des *hussards de la  
mort* sera dissous et réparti dans tous les  
bataillons.

5 septembre 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr.  
2686, fol. 35.

1628. — Délibération de la section de la  
Cité, à l'effet de présenter à l'Assemblée  
nationale une pétition pour la suppres-  
sion des corps particuliers, dont l'inci-  
visme est notoire, en particulier de la  
compagnie de cavalerie logée à l'École  
militaire, des compagnies franches et des  
*hussards* dits mal à propos de *la Liberté*,  
pour les fondre avec les volontaires.

5 septembre 1792.

Extraits conformes (2 p.), B. N., Mss., nouv.  
acq. fr., 2667, fol. 166; Arch. hist. de la guerre,  
Correspondance générale.

1629. — Procès-verbal de la section de  
la Cité, constatant l'enrôlement parmi les  
volontaires prêts à partir de quatre fédé-  
rés venus des Basses-Alpes, district de  
Digne, canton de Moustiers.

5 septembre 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr.  
2667, fol. 164.

1630. — Lettre des administrateurs du  
district de Saint-Denis au ministre de la  
guerre, annonçant que la municipalité  
d'Aubervilliers leur a amené quarante-six  
jeunes volontaires qui désirent partir sur-  
le-champ, dont quatre ou cinq leur pa-  
raissent bien faibles et n'avoir point l'âge  
requis, mais veulent être enrôlés quand  
même, et demandant au ministre ses ins-

tructions, les volontaires désirant se mettre en route, au plus tard, le lendemain.

5 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1631. — Lettre des administrateurs du district de Saint-Denis au ministre de la guerre, annonçant l'arrivée de quinze volontaires de la paroisse du Bourget, qui désirent partir immédiatement, et l'envoi de l'un de ces volontaires au ministre pour prendre ses ordres.

5 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1632. — Lettre des administrateurs du district de Saint-Denis au ministre de la guerre, lui faisant part, au sujet de la levée des volontaires en masse, des inquiétudes manifestées par les officiers municipaux et officiers de la garde nationale d'Aubervilliers, qui croient devoir remarquer que la culture de leurs champs ne permet pas le départ de tous les bras utiles, et observant que les corps administratifs n'ont pas assez de force et de persuasion pour tempérer l'ardeur des volontaires qui veulent diriger contre l'ennemi la totalité des forces.

5 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1633. — Lettre des administrateurs du district de Saint-Denis au ministre de la guerre, demandant l'installation à Saint-Denis d'un commissaire des guerres, à cause : 1<sup>o</sup> des approvisionnements nécessaires pour le camp de Paris, en vivres et munitions de guerre ; 2<sup>o</sup> de la quantité de volontaires qui se présentent pour combattre l'ennemi et de l'ordonnance de leur départ ; 3<sup>o</sup> du passage à tout instant d'engagés pour les troupes de ligne et de volontaires ; 4<sup>o</sup> de la pénurie d'employés.

5 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1634. — Lettre du sieur Louis Jacquier, prêtre, au président de l'Assemblée législative, demandant qu'il lui soit permis, ou

d'aller à l'étranger, pour faire subsister par son travail sa mère âgée et infirme, ou de s'enrôler sous les étendards de la Liberté, étant tout disposé à prêter le serment de la Liberté et de l'Égalité.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 407.

1635. — Mémoire du sieur Antoine-Michel Brun au ministre de la guerre, adressant le modèle d'une petite bombe ou grenade, qui peut être tirée par le canon et employée avec avantage contre les armées ennemies, et demandant la concession de quelques livres de poudre et de 12 livres de métal de cloches, avec réponse favorable.

5, 6 septembre 1792.

Original et minute (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1636. — Lettre du sieur Babin, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'Assemblée législative (renvoyée au ministre de la guerre et à la Commission des armes), proposant divers projets de nouvelles lances et bayonnettes, canons de campagne, mortiers à bombes.

5, 7 septembre 1792.

Originaux (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1637. — Lettre de M. Minier, président de la section du Pont-Neuf, au Comité de correspondance de l'Assemblée législative, annonçant que la section a mis sur pied deux compagnies, comprenant chacune cent vingt-sept hommes, armés, habillés et équipés, et qu'elle va s'occuper d'en former une troisième, pour laquelle on a les fusils nécessaires, ajoutant qu'une compagnie de trente-quatre canonniers complètement armés et équipés, composée comme les autres d'hommes forts et vigoureux, est également prête à partir.

6 septembre 1792.

Original signé, A. N., D XL 5, n<sup>o</sup> 60.

1638. — Adresse des grenadiers, canoniers et volontaires du bataillon de la Trinité, actuellement du Ponceau, à l'Assemblée législative, rappelant que, le 30 juillet précédent, ils ont offert leurs bonnets et

leurs corps pour la frontière, demandant des munitions et la permission d'emporter avec eux le drapeau de la Bastille qu'ils ont conquis le 14 juillet 1789, avec décret conforme.

6 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 408; minute, A. N., C 163, n° 374; copie collationnée et signée du président et des secrétaires; A. N., A 116, n° 1168.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 399.

1639. — Adresse de la commune de Saint-Ouen à l'Assemblée législative, représentant quinze volontaires, dans le nombre desquels se trouvent quatre pères de famille qui recommandent leurs femmes et leurs enfants, et faisant observer qu'elle a fourni, dans le courant de l'année, huit citoyens, actuellement aux frontières.

(6 septembre 1792.)

Minute, A. N., C 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 393.

1640. — Adresse de la commune de Neuilly-sur-Seine à l'Assemblée législative, accompagnant la présentation de quatre-vingt-quatre défenseurs de la Liberté, qui vont rejoindre soixante de leurs frères déjà répandus dans les armées, avec l'adhésion enthousiaste des citoyennes de Neuilly, qui déclarent que leurs cœurs seront aux frontières et qu'elles répèteront sans cesse : Vive l'Égalité et la Liberté !

6 septembre 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 167, n° 408.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 408.

1641. — Prestation de serment devant l'Assemblée législative par les canoniers volontaires du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique, qui partent pour combattre les ennemis de la France et demandent la permission d'emmener avec eux les deux canons qu'ils possèdent depuis la formation de leur compagnie et dont ils se sont servis avec succès à la Journée du 10 août.

6 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1601.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 418.

1642. — Adresse de la municipalité d'Aubervilliers à l'Assemblée législative, annonçant l'inscription de quarante-cinq citoyens de cette commune, qui vont partir pour les frontières et jurent une haine implacable à tous les scélérats couronnés ainsi qu'à leurs satellites, en promettant de revenir vainqueurs ou de mourir sur le champ de bataille.

7 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1643. — Adresse des commissaires chargés de l'enrôlement volontaire des citoyens de la section 1792 à l'Assemblée législative, faisant hommage de 300 défenseurs de la Patrie, armés et équipés à leurs frais, et annonçant le départ pour le lendemain d'une troisième compagnie de 150 hommes, ainsi que d'une compagnie de cavalerie, ajoutant enfin qu'une somme de 18,000 livres a été recueillie dans la section pour les victimes du 10 août.

(7 septembre 1792.)

Original signé du sieur Tresfontaine, commissaire, A. N., C 167, n° 408.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1644. — Lettre de M. Duchosal, secrétaire du comité de surveillance de la section de 1792, ci-devant la Bibliothèque, et de M. Sevrat, commissaire, à l'Assemblée législative, annonçant que leur seconde compagnie vient de partir pour la frontière, ce qui porte à 216 le nombre des hommes destinés à combattre les ennemis, et que, dimanche, la troisième compagnie sera en état de marcher.

7 septembre 1792.

Original signé, A. N., D XL 5, n° 60.

1645. — Adresse des citoyens de couleur résidant à Paris, représentés par le sieur Raimond, à l'Assemblée législative, exprimant le vœu d'être admis à se former en compagnie franche, pour se rendre aux frontières et y combattre les ennemis de la Patrie (le sieur Raimond prenant l'engagement de contribuer par un versement de 500 livres chaque année aux frais d'équipement de cette troupe), avec réponse du président, et décret applaudissant à leur

patriotisme et les renvoyant au Conseil exécutif provisoire.

7 septembre 1792.

Originaux et minute (6 p.), A. N., C 163, n° 374.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 428.

1646. — Renvoi au Comité militaire et au pouvoir exécutif de la proposition faite par la section armée du Louvre, à l'effet d'adopter des mesures pour arrêter les progrès de l'ennemi et détruire sa cavalerie.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 374.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 432.

1647. — Décret de l'Assemblée législative, accordant une pension annuelle de 400 livres à la veuve Poissonneau, réduite à l'indigence, par suite du départ aux frontières, des cinq enfants qui lui restent de vingt-deux, et qui servent actuellement sous les drapeaux de la Liberté et de l'Égalité.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 374; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1173.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 441.

1648. — Renvoi par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif et à la Municipalité parisienne, des volontaires de Saint-Denis, qui vont se joindre à leurs frères d'armes, et demandent pour le soir un logement dans la ville de Paris.

7 septembre 1792.

Minute signée de Goupilleau et Henry Larrivière, A. N., C 163, n° 374; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1603.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 443.

1649. — Prestation de serment dans le sein de l'Assemblée législative, par les chefs et commandants de la 3<sup>e</sup> légion des sections armées de Paris, qui voudraient, comme leurs frères, marcher à l'ennemi, mais que le devoir oblige à rester dans la capitale, l'un des principaux boulevards de la République française.

7 septembre 1792.

Original, A. N., C. 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 444.

1650. — Décret de l'Assemblée législative, interdisant à tout citoyen de s'emparer des cercueils de plomb dans les églises pour fabriquer des balles, et chargeant la municipalité de Paris de prendre sur-le-champ, de concert avec les hommes de l'art, les mesures nécessaires pour arrêter les progrès du méphitisme dans les lieux où l'on a déjà fait quelques exhumations.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 374; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1337.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 445.

1651. — Délibération de la section de la Réunion, ci-devant Beaubourg, chargeant ses commissaires de demander à l'Assemblée législative la suppression des compagnies franches, qui établissent une distinction entre les citoyens, et leur fusion dans les différents bataillons qui partent pour la défense de la Liberté.

7 septembre 1792.

Extrait signé, A. N., C 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 451.

1652. — Délibération de la section de la Fontaine-Montmartre, ci-devant Fontaine-Montmorency, proposant la promulgation d'un décret punissant de la peine de mort tout citoyen qui, après s'être enrôlé pour la défense de la Patrie et, après avoir été armé et équipé par l'une des sections de Paris, déserterait et abandonnerait son drapeau.

7 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., C 167, n° 409.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 463.

1653. — Adresse d'un volontaire de la section Mauconseil, refusé pour défaut de taille, à l'Assemblée législative, réclamant la promulgation d'un décret qui oblige les sections de la capitale à recevoir les hommes de toutes tailles, pourvu qu'ils aient un certain âge et la force de porter les armes.

7 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

1654. — Arrêté du Conseil général du district de Saint-Germain-en-Laye, autori-

sant la délivrance aux commissaires de la Commune de Paris des toiles de chasse qui sont au bâtiment appelé le *Vautrait*, à l'effet de servir à la confection de havresacs pour les volontaires.

7 septembre 1792.

Extrait, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2686, fol. 37.

1655. — Lettre de la Commission de correspondance de l'Assemblée législative au ministre de la guerre, le prévenant que, dans un quartier de Paris, la conduite suspecte de M. Berthier ayant donné lieu à des mouvements populaires, il serait peut-être imprudent de lui confier un grade dans l'armée de Châlons, et demandant si ce personnage n'a pas été employé par le maréchal Luckner.

7 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1656. — Pétition du sieur Charles Rouy, professeur de mathématiques, à l'Assemblée législative, proposant la promulgation d'un décret qui ordonne l'établissement de manufactures de fusils dans toutes les villes fortes, et affecte la grande galerie du château des Tuileries à la fabrique de Paris, où seraient transportés les 10,000 canons de fusils trouvés par les commissaires de l'Assemblée.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 502.

1657. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le calme renaît, et déclarant qu'il serait à désirer que les citoyens casernés fussent promptement armés, organisés, mis en marche, et qu'on ne voit pas sans indifférence des jeunes gens rester inactifs, tranquillement, dans leurs casernes, tandis que des pères de famille quittent leurs foyers pour voler à l'ennemi.

8 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 453.

1658. — Adresse de M. Sarrette, capitaine de la garde nationale, commandant la musique, à l'Assemblée législative, faisant connaître que le corps de musique de la garde parisienne se sépare en deux parties, dont l'une suspend sa lyre pour combattre l'ennemi, l'autre la conserve, mais va aux travaux du camp sous Paris; et que, lorsque l'ennemi sera terrassé, les musiciens se réuniront et célébreront les victoires des Français.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 463.

1659. — Décret de l'Assemblée législative, portant que l'original de la pétition dite des 8,000 et celui de la pétition contre le camp des 20,000 hommes seront brûlés, et invitant tous les citoyens qui auraient les listes imprimées des pétitionnaires à les anéantir.

8 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1345.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 477.

1660. — Adresse du 1<sup>er</sup> bataillon de Paris, cantonné au camp de Famars, à l'Assemblée législative, manifestant toutes ses inquiétudes au sujet de la levée du camp de Maulde, qui a causé la désolation des habitants de Saint-Amand, avec lesquels les premier et second bataillons de gardes nationaux de Paris vivaient dans la plus grande fraternité, et déclarant que les volontaires ne quitteront leurs armes que lorsque la terre sacrée de la Liberté sera teinte de leur sang.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., D XV 2, n° 11.

Ed. *L'Auditeur national*, n° 347, p. 5.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 562.

1661. — Décret de l'Assemblée législative, réglant la levée des troupes légères ou compagnies franches, et décidant que tout citoyen qui voudra lever une compagnie sera tenu de faire afficher, durant trois jours, dans sa section, son nom, le précis de ses services et titres civiques, et que tout citoyen qui voudra s'engager

sera tenu de produire un certificat de civisme de sa section.

9 septembre 1792.

Minute de la main de Mathieu Dumas, *A. N.*, C 163, n° 375.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 496.

1662. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la formation de compagnies de chasseurs à cheval, sous le nom de *hussards braconniers*, et autorisant le ministre de la guerre à traiter avec le sieur Andrieux pour le prix de 800 livres par homme engagé, monté, armé et équipé.

9 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 373; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 965.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 496.

1663. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif, pour en faire l'épreuve le plus tôt possible, de l'invention de nouvelles batteries de campagne à dos de mulet, due au sieur De Bézis.

9 septembre 1792.

Minute de la main de Mathieu Dumas, *A. N.*, C 163, n° 375; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 121, n° 1604.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 501.

1664. — Pétition individuelle des volontaires enrôlés pour les frontières, de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir que le sieur Désormeaux, leur capitaine, ancien gendarme auprès de l'Assemblée, puisse rentrer, à la fin de la guerre, dans sa compagnie de gendarmerie et y reprendre son rang d'ancienneté, avec réception de leur prestation de serment.

9 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 409; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 117, n° 1176.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 503.

1665. — Admission dans la salle des séances de l'Assemblée législative, des citoyens et citoyennes de La Chapelle-Saint-Denis, qui, avec leurs enfants, leurs époux, leurs frères partant pour la frontière, viennent jurer de maintenir la Liberté, l'Égalité et de mourir en les défendant, et

émettent le vœu que les traîtres soient frappés du glaive de la loi.

(9 septembre 1792.)

Minute, *A. N.*, C 167, n° 409.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 506.

1666. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la pétition adressée au nom de la section de l'Observatoire, pour l'armement et l'équipement de la seconde compagnie de chasseurs, levée dans cette section, le ministre de la guerre étant suffisamment autorisé par le décret de la veille, à faire les avances nécessaires pour l'armement et l'équipement des compagnies franches.

9 septembre 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, C 163, n° 375; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 121, n° 1610.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 512.

1667. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, eu égard à la nécessité d'approvisionner promptement l'armée de caissons, d'affûts et de piques, que les ouvriers en bois et en fer résidant à Paris n'en seront pas déplacés et seront employés à ce genre de travail.

9 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 947.

1668. — Bulletin des commissaires de la commune de Paris au camp de Châlons (Billaud-Varenne et Brochet) au Conseil général de la Commune, manifestant leur surprise d'avoir rencontré des volontaires de la garnison de Verdun en route vers Meaux pour y établir un camp, tandis que celui de Châlons n'est pas encore formé, et déclarant que les troupes manquent de munitions de guerre et d'objets de campement, mais « que Brunswick doit trembler, car les Parisiens ne sont plus qu'à dix lieues de ses retranchements », avec lettre d'envoi.

9 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D XL 17, n° 103.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 515.

1669. — Lettre du sieur Prion au président de l'Assemblée législative, faisant

hommage d'un nouveau moyen de défense, de nature à être très utile aux armées dans le moment actuel.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

1670. — Lettre du sieur Perez, serrurier de la Monnaie de Paris, au ministre de la guerre, proposant un nouveau modèle de caisson, et assurant que l'on pourrait en avoir cent quatre-vingt-douze à Paris dans huit à dix jours.

9 septembre 1792.

Original signé, avec dessin (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1671. — Lettre du sieur Babin, inventeur à Paris, au ministre de la guerre, proposant de nouvelles armes et des mesures pour la défense de la capitale.

9 septembre 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1672. — Adresse de la municipalité de Saint-Maur à l'Assemblée législative, accompagnant la présentation de cinquante volontaires sur les deux cents habitants de cette commune, armés et équipés aux frais de leurs concitoyens, et prêts à partir pour combattre « les satellites du cruel Frédéric et du sanguinaire Brunswick. »

10 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 523.

1673. — Pétition du sieur Vallée fils, grenadier du bataillon de Saint-Roch, enrôlé pour les frontières, à l'Assemblée législative, afin d'obtenir qu'une rente viagère sur l'État, dont ses père et mère doivent jouir après son décès, soit transférée sur leur tête, au cas où il serait tué en servant sa patrie, pétition convertie en motion par Léonard Robin, et étendue, par l'Assemblée, à tous les enfants enrôlés dans le même cas.

10 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410; minute, A. N., C 163, n° 376.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 529.

1674. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition du pouvoir

exécutif toutes les toiles de chasse qui se trouveront dans les établissements dits du *Vautrait*, la plupart sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, lesdites toiles devant servir à l'équipement des volontaires de cette commune.

10 septembre 1792.

Minute signée de Le Tourneur, A. N., C 163, n° 376; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 978.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 530.

1675. — Requête de M. Le Chevalier, juge de paix, président de la section du Faubourg-Montmartre, à l'Assemblée législative, sollicitant 1° le dépôt, entre les mains des canonniers du Faubourg-Montmartre, du boulet envoyé par les Prussiens au camp de Maulde, et transmis par l'un des jeunes volontaires de la section à son père; 2° la réception dans le sein de l'Assemblée des volontaires enrôlés qui accompagnent les braves canonniers.

10 septembre 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 167, n° 410.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 541.

1676. — Pétition individuelle des canonniers et citoyens soldats de la section du Luxembourg à l'Assemblée législative, à l'effet de recevoir leur serment solennel avant leur départ, et le dépôt qu'ils offrent de la précieuse conquête par eux faite lors de la Journée du 10 août (drapeau blanc pris sur les Suisses).

(10 septembre 1792.)

Original avec nombreuses signatures, A. N., C 167, n° 410.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 541.

Six drapeaux furent pris sur les Suisses dans la Journée du 10 août; ils figuraient sous la rubrique n° 100 (A. N., C 182), dans les Archives de la Convention. D'après une note inscrite sur un inventaire de l'époque, « ces trophées de la victoire du peuple sur la garde du Roi » furent remis à la Commission des inspecteurs de la salle, ils ont disparu.

1677. — Présentation à l'Assemblée législative, par la section du Marais ayant M. Target à sa tête, de la 3<sup>e</sup> compagnie des volontaires de cette section, partant pour les frontières, et expression d'un vœu tendant à inviter les citoyens, chez qui ces jeunes gens sont employés, à

leur conserver leurs places, vœu adopté par l'Assemblée.

10 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 987.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 547.

1678. — Présentation à l'Assemblée législative, par les officiers civils et militaires de la section de l' Arsenal, des volontaires de cette section, qui jurent de délivrer leur pays des tyrans et des satellites, ou de périr.

10 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 410.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 547.

D'après le procès-verbal, A. N., C<sup>I</sup>, 64, fol. 6949 v°, les jeunes guerriers de la section de l' Arsenal, précédés d'un grand nombre de citoyens et citoyennes aveugles chantant des hymnes en l'honneur de la Liberté et de l'Égalité, défilèrent au bruit d'une musique martiale, prêtèrent leur serment et reçurent les applaudissements réitérés de l'Assemblée et des tribunes.

1679. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les fédérés à se présenter au ministre de la guerre et à le mettre au courant de l'offre qui leur a été faite de 800 fusils, livrables dans huit jours, à raison de 50 livres pièce, et déclarant que le ministre sera tenu de leur fournir le plus promptement possible tous les effets d'habillement, d'armement et d'équipement.

10 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 975.

Ce décret ne figure, ni au procès-verbal, ni dans la *Collection générale des décrets de l'Assemblée*.

1680. — Arrêté du Conseil général de la Commune, rapportant son arrêté qui laissait subsister les grilles de Saint-Médard, et décidant que toutes les grilles, dans l'intérieur des églises, seront enlevées et mises à la disposition des sections, pour fabriquer des piques.

10 septembre 1792.

Copie conforme, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2686, fol. 41.

1681. — Nomination par la section des Invalides du sieur Jean-François Bisseau, en qualité de courrier aux armées, conformément à la demande de deux courriers

par section, adressée par la Commission de correspondance de l'Assemblée nationale.

10 septembre 1792.

Copie conforme, A. N., D XL 5, n° 60.

1682. — Lettre du maire de Paris à la Commission extraordinaire des 12, lui faisant passer un mémoire, en date du 19 août, dans lequel sont exposées certaines idées, sous forme de décret, sur les dangers de la Patrie, mémoire qui lui a été communiqué verbalement.

10 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1683. — Pétition de M. Louis Baradelle, ingénieur en mathématiques à Paris, au ministre de la guerre, à l'effet d'être aidé pour la construction d'une catapulte horizontale qui lancerait 50 pierres du poids d'une livre.

10 septembre 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1684. — Délibération de la section Mauconseil, arrêtant diverses mesures au sujet de la cavalerie casernée à l'École militaire, composée d'éléments suspects, décidant notamment le rappel de tous citoyens enrôlés dans cette cavalerie et la délivrance de certificats de civisme, exigibles pour entrer dans ce corps.

10 septembre 1792.

Extrait signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1685. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du Département de Paris, par le citoyen Debour, de Châtillon, en présentant les volontaires de Gentilly, avant leur départ pour la frontière, avec lettre d'envoi.

10, 13 septembre 1792.

Originaux (2 p.), A. N., B<sup>1</sup> 20.

1686. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par les canonniers de la section de la Place-des-Fédérés, qui viennent prêter le serment de soutenir les Droits sacrés de l'Homme et de faire en sorte, que leurs canons, « dernière raison

des rois » deviennent entre leurs mains la raison des peuples contre les tyrans, « ces Guillaume, ces Brunswick et tous leurs esclaves satellites ».

11 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 530.

1687. — Déclaration des citoyens de la compagnie franche des *chasseurs de la mort*, animés du patriotisme le plus ardent, faite à l'Assemblée législative, portant qu'ils ne reconnaissent pour souverain que le peuple, qu'ils ne veulent chérir d'autre idole que la Liberté et l'Égalité, et qu'ils jurent de la maintenir au prix de tout leur sang.

11 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 557.

1688. — Adresse du patriote Palloy, capitaine de la première compagnie des sans-culottes, à l'Assemblée législative, présentée au nom de tous ses camarades qu'il va guider aux frontières, promettant en son nom personnel « de lui envoyer la première tête du tyran qui pourra les traverser ».

(11 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 563.

1689. — Adresse des volontaires de la commune de Villejuif à l'Assemblée législative, accompagnant leur prestation de serment de combattre et de mourir pour la Liberté et l'Égalité.

(11 septembre 1792.)

Minute, A. N., C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 565.

1690. — Adresse des commissaires chargés de l'enrôlement volontaire des citoyens de la section de 1792 à l'Assemblée législative, à l'effet de présenter une compagnie de canoniers et une autre de fusiliers, formées dans cette section, qui viennent renouveler leur serment avant de partir pour rejoindre les 300 frères d'armes de la même section, actuellement sur le chemin de la gloire.

11 septembre 1792.

Original signé du sieur Bérard, commandant

en chef de la section, et d'autres officiers, A. N., C 167, n° 410.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 572.

1691. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif à faire les dépenses nécessaires pour l'habillement et l'équipement des vainqueurs de la Bastille, qui, en vertu du décret du 25 août, se sont formés en compagnie de gendarmerie à pied.

11 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 994.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 574.

1692. — Décret de l'Assemblée législative, accordant un supplément de solde de 40 sols par jour aux volontaires nationaux qui se forment, soit en bataillons, soit en compagnies, dans la capitale, et ne peuvent, avec leur paye de 15 sols, suffire à leur entretien pendant leur séjour à Paris, depuis le moment de leur formation et casernement jusqu'à celui de leur départ.

11 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 996.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 575.

1693. — Lettre de M. Bertrand, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie de la section armée du Panthéon-Français, au président de l'Assemblée législative, demandant s'il est possible de délivrer la récompense de 300 livres votée la veille par l'Assemblée, pour sa fermeté patriotique, à un jeune homme qui part à l'instant pour Châlons avec ses camarades.

11 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

1694. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par les prisonniers de la Force, qui gémissent moins sur leur sort que sur celui qui menace leur Patrie, et demandent que leurs liens momentanés soient brisés pour voler aux frontières.

(11 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

1695. — Lettre du président de la section des Amis de la Patrie, ci-devant du

Ponceau, à la Commission de correspondance, annonçant la nomination, en qualité de courriers, mis à la disposition du ministre de la guerre, des sieurs Didier, Chauvelot jeune et Carel.

11 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 5, n° 60.

1696. — Lettre collective de capitaines nommés dans la légion du sieur Jean Prat à M. Brissot, se plaignant de leur situation isolée et critique dans la capitale, par suite de la dissolution de cette légion, et le priant de les recommander au ministre de la guerre.

11 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

1697. — Lettre du ministre de la guerre aux citoyens de la commune de Paris, les remerciant d'avoir mis à sa disposition cinq cent mille cartouches, et, afin de prouver que la défense de Paris n'en est nullement compromise, donnant le relevé de la quantité de poudre qui y a été envoyée, montant à 415 milliers, sans compter les 155 milliers se trouvant déjà à Paris ou à Essonnes, amas de munitions de guerre qui montre avec quel zèle le pouvoir exécutif s'occupe de la sûreté et de la tranquillité de la capitale.

11 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1698. — Rapport adressé au ministre de la guerre par les commissaires de la commune de Paris, chargés d'une mission pour la levée des volontaires à Nemours, Montereau, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Auxerre, déclarant que le zèle des citoyens est très grand, mais qu'ils manquent d'armes.

11 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1699. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde parisienne, au ministre de la guerre, le priant d'écrire à M. Rolland pour faire mettre à la disposition des volontaires tous les chariots qui sont au

Garde-Meuble et aux Menus-Plaisirs, dont ils ont un pressant besoin, et demandant une réponse par le porteur de la lettre.

11 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1700. — Lettre de M. Sébastien Delaporte, député à l'Assemblée nationale et à la prochaine Convention, au ministre de la guerre, recommandant la compagnie de canonniers de la section des Quatre-Nations, qui brûle du désir de combattre l'ennemi et sollicite depuis longtemps cette faveur, d'autant plus méritée, que cette compagnie s'est signalée à l'affaire du 10 août.

11 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1701. — Procès-verbal des expériences faites avec les boulets de l'invention du sieur Servandony, par les commissaires de la section du Théâtre-Français.

11 septembre 1792.

Original signé, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1702. — Adresse de la commune de Châtillon, district du Bourg-de-l'Égalité, à l'Assemblée législative, annonçant le départ pour les frontières de plusieurs détachements de volontaires, le premier, de 20 hommes armés et équipés, avec un chariot de 4 chevaux, le second, de 15 hommes, aussi équipés et armés, et déclarant que les pères et mères de ces volontaires leur ont dit : « Partez, nos femmes et nos filles prendront le fléau et la charrue pour subvenir à nos besoins, pendant que nos fils partageront les lauriers de la victoire et fouleront aux pieds les têtes des tyrans, qui demandent notre esclavage. »

12 septembre 1792.

Original signé de Courtois, procureur de la commune de Châtillon, *A. N.*, C 167, n° 411.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 578.

1703. — Lettre de M. Pétion au président de l'Assemblée législative, rendant compte de la situation de Paris, et déclara-

rant que le désir de marcher à l'ennemi, loin de se ralentir, augmente, et que ce sont les armes qui manquent, et non pas les soldats.

12 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 164, n° 387.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 579.

1704. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant, sur la demande de M. Santerre, commandant général provisoire de la garde parisienne, la délivrance par la Trésorerie nationale de coupures d'assignats pour le paiement du prêt à tous les volontaires enrôlés tant pour le camp de Paris que pour les frontières, dans la proportion d'un dixième des paiements.

12 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 117, n° 1194.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 591.

1705. — Adresse de la section du Mail à l'Assemblée législative, constatant que les citoyennes de cette section viennent présenter leurs frères, leurs enfants, leurs époux, qu'elles ont équipés elles-mêmes, de leurs mains, et en partie de leurs épargnes, et déclarant que tous ces volontaires brûlent d'impatience de voler à l'ennemi.

12 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 411.

1706. — Délibération de la section de la Halle-aux-Blés, décidant d'adresser à l'Assemblée nationale un fourrier de la première compagnie de volontaires, partie aux frontières, qui vient de lui faire un rapport de la plus haute importance, au sujet de la réception incivique de son bataillon, rapport qu'il communiquera à l'Assemblée.

12 septembre 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), A. N., C 167, n° 411.

1707. — Lettre de MM. Lagier et Molière, députés de l'Assemblée législative, commissaires à la manufacture de papier d'Annonay, au président de l'Assemblée, adressant 100 livres chacun pour contribuer, ainsi que l'ont fait leurs collègues, à

l'habillement des braves volontaires qui se rendent aux frontières.

Annonay, 12 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 164, n° 384.

1708. — Lettre du ministre de la guerre au Conseil général de la Commune et à M. Manuel, procureur de la Commune, les avisant de l'arrivée d'Essonnes, par bateau, de 40 milliers de poudre destinée à l'approvisionnement de Paris, ainsi que de la venue prochaine de 60 milliers de Tours, et les priant de faire disposer d'urgence, par la Municipalité, un magasin pour les recevoir, de crainte de détérioration de la poudre.

12 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1709. — Lettre du ministre de la guerre à Danton, accusant réception de sa lettre et de la loi relative aux vainqueurs de la Bastille, et assurant qu'il en pressera l'exécution de tous ses moyens.

12 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1710. — Adresse de la section des Droits-de-l'Homme à l'Assemblée législative, annonçant le départ d'une première compagnie, dite *des Droits de l'Homme*, qui va être suivie d'une seconde, dite *de la Liberté*, avec ses canonnières, et que toutes ont adopté le même mot de ralliement : « La Liberté ou la Mort ! »

(13 septembre 1792.)

Minute, A. N., C 167, n° 411.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 618.

1711. — Adresse et prestation de serment faite à l'Assemblée électorale du Département de Paris par des canonnières de la section de 1792, partant pour les frontières, qui espèrent que les députés à la Convention établiront sur des bases inébranlables un bon gouvernement républicain.

13 septembre 1792.

Original signé du sieur Tréfontaine, commissaire à la Commune, canonnier de 1792, A. N., B<sup>1</sup> 20; extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale, A. N., C 180, n° 60.

1712. — Lettre du ministre de la guerre au président de la section Mirabeau, déclarant que le sieur Vollant, qui rencontre des difficultés dans cette section pour la confection de piques, a passé avec le gouvernement un marché pour la fabrication de 20,000 piques, et que, loin de mettre obstacle à ses opérations, les bons patriotes doivent le seconder.

13 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1713. — Lettre du ministre de la guerre à M. Grossier, chirurgien des armées, le louant de la manière dont il vient de remplir sa mission à Lyon, lui confiant celle de surveiller et de faire exécuter, sous ses yeux, tous les détails du service de santé, à Châlons, ensuite à Reims, après à Soissons, à Meaux et finalement à Paris, pour rendre compte de tout ce qu'il aura vu et jugé convenable d'accomplir dans les différents établissements.

13 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1714. — Adresse de la section des Thermes-de-Julien, dite de Beaurepaire, à l'Assemblée législative, demandant la promulgation d'une loi qui règle la marche à suivre par les tribunaux dans le cas des demandes formées en justice contre les citoyens absents pour le service de la Patrie.

13 septembre 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé au Comité de législation et à la Commission des 24, les 14 et 19 septembre.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 641.

1715. — Adresse de la section de la Butte-des-Moulins à l'Assemblée législative, présentant un bataillon composé de citoyens de ladite section, qui, avec leurs frères de la section des Tuileries, partent pour voler au-devant de l'ennemi, et viennent jurer une haine implacable à tous les tyrans, avec la ferme volonté de combattre pour la Liberté et l'Égalité et de mourir à leur poste.

14 septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 411.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 647.

1716. — Lettre de M. Pingeron, ingénieur à Versailles, à M. Servan, lui envoyant le dessin d'un canon brisé, propre à la guerre dans les pays de montagnes.

14 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1717. — Renvoi au pouvoir exécutif, par l'Assemblée législative, de la pétition présentée par la section du Roule, à l'effet d'obtenir le remboursement des dépenses qu'elle a faites pour l'habillement et l'équipement des 250 hommes qui viennent de défiler devant l'Assemblée.

15 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1621.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 11.

1718. — Lettre du ministre de la guerre au maire de Paris, au sujet d'un ordre supposé d'envoyer des troupes à Perpignan, qui a ému la section du Roule, le priant de s'enquérir d'où est venu cet ordre, et quelles sont les personnes qui se sont transportées dans les casernes, rues Verte et de la Pépinière, pour proposer l'option aux volontaires, afin de démêler cette trame perfide.

15 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1719. — Pétition du sieur Féron, mécanicien à Paris, au Comité militaire, proposant un affût de canon, nouveau modèle.

15 septembre 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1720. — Renvoi, par l'Assemblée législative à ses Comités militaire et de surveillance réunis, de la pétition des citoyens de la section des Amis-de-la-Patrie (ci-devant du Ponceau), relativement au corps de cavalerie caserné à l'École militaire, et ordre de suspendre le départ de ce corps.

16 septembre 1792.

Minute signée de M. Lequinio, A. N., C 161, n° 381; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1620.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 55.

1721. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, demandant : 1<sup>o</sup> la réforme de la compagnie de cavalerie dite des *hussards de la Liberté*, « composée des anciens satellites de Louis le Traître, de contre-révolutionnaires et de joueurs connus » ; 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> la suppression de toutes compagnies franches et de celles formées en dehors des sections ; 4<sup>o</sup> l'examen par commissaire de la cavalerie en formation à l'École militaire.

16 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 412.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 55.

1722. — Décret de l'Assemblée législative, proclamant, à l'occasion de la remise des deux tiers des armes reçues par les départements de l'intérieur, que la ville de Paris, qui vient de fournir à la Patrie un si grand nombre de défenseurs armés par les soins et les dons de ses concitoyens, mérite d'être citée en exemple aux municipalités.

16 septembre 1792.

Imprimé, signé de Mathieu Dumas, A. N., C 164, n<sup>o</sup> 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 60.

1723. — Lettre de M. Garoty au président de l'Assemblée législative, proposant des fusées de son invention et demandant la nomination de commissaires chargés d'en faire l'examen, avec pétition des commissaires réunis des Sociétés libres de la Commune des Arts, du Point central des Arts et Métiers et des Inventions et découvertes, appuyant la requête du sieur Garoty.

16 septembre 1792.

Originaux (1 dos.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale; minute, A. N., C 164, n<sup>o</sup> 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 59.

1724. — Lettre du ministre de la guerre à M. Santerre, l'invitant, en raison de l'organisation défectueuse des bataillons de volontaires qui viennent de Paris au camp de Soissons, à ne laisser partir que des bataillons complets, organisés et qui aient nommé tous leurs chefs, demandant un état approximatif des forces qui seront

à même de sortir de la capitale, et le priant de mettre à sa disposition quelques compagnies de cavalerie.

16 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1725. — Lettre de M. Pingeron, ingénieur à Versailles, au ministre de la guerre, proposant un canon brisé, facile à transporter, dont la volée est en fer forgé.

16 septembre 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1726. — Lettres de M. Santerre, commandant général de la garde nationale parisienne, à M. Roland, ministre de l'intérieur, et à la Commission des 21, leur remettant l'état de tous les volontaires partis de Paris, du 3 au 15 septembre, formant un total de 18,635 hommes, avec lettre d'envoi de M. Roland au président de l'Assemblée législative.

16 septembre 1792.

Originaux (3 p.), A. N., F<sup>9</sup> Seine; A. N., C 173, n<sup>o</sup> 431.

1727. — Lettres de M. Santerre, commandant général de la garde parisienne, au ministre de l'intérieur et à la Commission des 21, envoyant l'état des volontaires partis le 16 septembre, montant à 1,071 hommes, dont 843 pour la Butte-des-Moulins, avec accusé de réception.

17 septembre 1792.

Original signé et minutes (4 p.), A. N., F<sup>9</sup> Seine; A. N., C 173, n<sup>o</sup> 431.

1728. — Adresse des citoyennes de la section du Roule à l'Assemblée législative, déclarant que leurs frères, leurs époux et leurs amis sont partis, animés du plus pur patriotisme, afin de livrer des assauts à la tyrannie militaire, et adressant l'expression de leurs vœux pour la République française.

17 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 413.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 72.

1729. — Offre civique, par le sieur Charessier, propriétaire de la ferme du Trou à la Varenne-Saint-Hilaire, de 40 ar-

pents de terre labourable pour la veuve et les orphelins du défenseur de la Liberté et de l'Égalité, qui se sera le plus distingué par son courage et son patriotisme.

17 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 73.

1730. — Adresse de M. Jean-François Champagne, principal du collège de l'Égalité (ci-devant Louis-le-Grand), à l'Assemblée législative, présentant la seconde compagnie de la section du Panthéon-Français, composée en grande partie d'élèves dudit collège, dont cinquante sont déjà en présence de l'ennemi et cinquante autres brûlent du désir de les suivre pour partager leurs périls, tous embrasés de l'amour de la Patrie.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 413.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 80.

1731. — Adresse des canonniers casernés dans la rue Pavée-Saint-Sauveur, et organisés en deux compagnies pour la formation du camp de Paris, à l'Assemblée législative, demandant l'autorisation d'aller partager avec leurs frères d'armes les lauriers qu'ils vont cueillir sur les frontières, leurs bras devenant inutiles à Paris.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 95.

1732. — Lettre adressée à l'Assemblée législative, au nom des *hussards de la Liberté*, commandés par le brave Rutteau, à l'effet de protester contre les assertions du sieur Étienne Feuillant, qui, dans son journal, les confond avec un autre corps de hussards de la Liberté casernés à l'École militaire, et exiger une rectification.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 103.

1733. — Lettre du sieur Lecointe, quartier-maître d'un bataillon de volontaires, au président de la section de la Butte-des-Moulins, annonçant que son bataillon, en arrivant à Meaux, a reçu l'ordre de se di-

riger du côté de Soissons, c'est-à-dire du côté de la frontière, l'organisation dudit bataillon ayant été jugée complète.

17 septembre 1792.

Original, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 189.

1734. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, au sujet de la nouvelle d'une panique à l'arrière-garde de l'armée de Dumouriez, nouvelle apportée par un officier du bataillon des Lombards, qui permettrait de croire que ce bataillon aurait été enveloppé et haché, et demandant l'envoi par l'Assemblée d'une adresse aux volontaires réunis à Châlons, pour le maintien de la discipline.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93.

1735. — Lettre du ministre de la guerre à M. Doumer, administrateur des Subsistances militaires, au sujet d'un achat projeté de grains et de bœufs en Hollande, estimant, eu égard à la consommation énorme de viande, qu'il serait utile d'acheter les mille bœufs dont est question.

17 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1736. — Lettre du sieur Hérault de Bornes, demeurant à Paris, 1, rue de la Roquette, au président de l'Assemblée législative, envoyant le modèle d'une médaille qui pourrait remplacer la croix de Saint-Louis et récompenser le mérite militaire, médaille que l'on pourrait faire en émail sur une plaque d'or.

18 septembre 1792.

Original signé avec le dessin de la médaille, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 110.

1737. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de la section de la Butte-des-Moulins, à l'effet d'être renseigné sur les bâtiments qui pourront, dans l'étendue de la section, recevoir les frères d'armes qui volent à la défense de la Pa-

trie, avec la quantité de lits et de matelas y existant.

18 septembre 1792.

Original signé, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 191.

1738. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la nomination, par voie d'élection, dans chacune des sections de Paris, de courriers, qui auront pour mission de porter, soit aux différentes armées, soit dans les départements, les dépêches de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif provisoire.

19 septembre 1792.

Minute, A. N., C 164, n° 382.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 150.

1739. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale parisienne, à M. Servan, relativement à une fourniture de munitions de guerre, demandée par le ministre, qui avait réclamé 400 gargousses à boulets et n'avait reçu que 200 à boulets et 200 à mitraille.

19 septembre 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1740. — Lettre du ministre de la guerre aux volontaires du 9<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Oise, déclarant avoir appris avec surprise et douleur la conduite incivique qu'ils ont tenue à leur passage à Nanteuil, et espérant que leur conduite fera, désormais, oublier les excès auxquels ils se sont livrés.

20 septembre 1792.

Minute, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1741. — Lettre de M. Delaconté, commissaire de la section des Quatre-Nations, au ministre de la guerre, insistant pour qu'on expérimente le canon portatif, proposé par le menuisier Chevray, canon dont le dessin et la description sont joints à la lettre.

21 septembre 1792.

Originaux (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1742. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale parisienne, au ministre de l'intérieur, adressant l'état des hommes partis, le 21, pour

le camp de Châlons, montant à 243, et l'avisant du défaut de départs, les jours précédents.

22 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>o</sup> Seine.

1743. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale parisienne, au ministre de l'intérieur, envoyant le relevé des volontaires partis le 22 septembre, montant à 150 chasseurs de Santerre, avec accusé de réception.

23, 30 septembre 1792.

Original signé et minutes (3 p.), A. N., F<sup>o</sup> Seine.

1744. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale, au citoyen Roland, lui remettant l'état du départ des volontaires, du 22 au 26 septembre, montant à 813 hommes (31 canonniers, 300 chasseurs et 482 hussards), avec accusé de réception.

29 septembre 1792.

Original signé et minutes (3 p.), A. N., F<sup>o</sup> Seine.

1745. — Lettre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale, au citoyen Roland, adressant les états de départ des volontaires, savoir : le 30 septembre, 113 hommes; les 2 et 3 octobre, 1,088 hommes; le 4 octobre, 1,620 hommes; le 6 octobre, 196 hommes; le 10 octobre, 854 hommes; le 15 octobre, 27 hommes; les 21 et 22, 374 hommes.

1-23 octobre 1792.

Originaux signés et minutes (11 p.), A. N., F<sup>o</sup> Seine.

1746. — Proposition du sieur Coquéau, tendant : 1<sup>o</sup> à nommer un général dont le nom soit très marquant pour l'armée qui part de Paris; 2<sup>o</sup> à fixer au minimum le contingent qui sera chargé de garder Paris et à faire partir le reste; 3<sup>o</sup> à faire afficher une proclamation aux Parisiens, déclarant que leur salut est hors des murs de leur ville, que les retranchements de Paris sont à Châlons.

Sans date (septembre 1792).

Minute, A. N., D XL 14, n° 60.

### § 28. — Dons patriotiques pour la guerre (août-septembre).

1747. — Lettre du sieur Pierre Rolland, pauvre domestique, au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret de n'avoir pu être admis, le 10 juillet, à déposer son offrande patriotique, 2 écus de 6 francs, qu'il prie l'Assemblée de vouloir bien agréer.

2 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 392.

1748. — Pétition des ajusteurs de la Monnaie de Paris, au nombre de vingt-cinq, empêchés par la nature de leurs travaux de se rendre aux armées, annonçant à l'Assemblée législative qu'ils y ont envoyé un volontaire, équipé et entretenu à leurs frais, le sieur Jean-Baptiste Bordier, de Belleville, l'un des leurs, désigné par le sort, et déposant la somme de 67 livres 10 sols en argent, pour trois mois, qui sera renouvelée tant que la guerre durera.

(4 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 486.

1749. — Don patriotique de 150 livres présenté à l'Assemblée législative par le sieur Bertrand, au nom des ouvriers de la manufacture de M. Réveillon, qui s'engagent à renouveler cette contribution tous les mois, et observent que la majeure partie des ouvriers s'est enrôlée pour la défense de la Liberté.

(5 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 506.

1750. — Adresse de fondateurs, doreurs et argenteurs réunis à l'Assemblée législative, déposant la somme de 67 livres 10 sols, produit de leurs épargnes, pour contribuer aux frais de la guerre, et déclarant que quatre d'entre eux ont volé sur les

frontières pour la défense de la Patrie et de la Liberté.

6 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 534.

1751. — Lettre du sieur Devergile, négociant, rue de Charonne, au président de l'Assemblée législative, renouvelant la promesse d'un versement de 50 livres par an tant que la guerre durera, y joignant un assignat de 50 livres, et assurant que, si ses forces étaient à la hauteur de son courage, les factions qui rongent le pays seraient bientôt sous ses pieds.

6 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 534.

1752. — Adresse du sieur La Baudunais, Breton, citoyen de Paris depuis dix ans, à l'Assemblée législative, déclarant sacrifier à la Patrie les 384 livres en numéraire qu'il possède, les employant au paiement de ses contributions échues, de 1791 et 1792, dont il n'a pu s'acquitter à défaut de rôles de perception.

(14 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 115.

1753. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur la réclamation de plusieurs citoyens, que les inspecteurs de la salle feront imprimer et afficher, dans quatre jours au plus tard, l'état des dons patriotiques reçus jusqu'à ce jour, et du versement qui en a été fait à la Caisse de l'extraordinaire.

16 août 1792.

Minute de la main de Sébastien Delaporte, A. N., C 156, n° 309; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1524.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 289.

1754. — Lettre de M. Philippe-Thomas Menier, acteur des Italiens, au président de l'Assemblée législative, envoyant, ainsi que son camarade Solié, un fusil avec sa bayonnette, pour armer l'un des braves chasseurs qui se sont présentés le matin à la barre de l'Assemblée, et exprimant le vœu qu'ils tuent autant d'ennemis des Français qu'une cartouche renferme de grains de poudre, avec mention honorable.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 379.

1755. — Adresse du sieur J.-G. Buard, soldat citoyen de la section du Palais-Royal, à l'Assemblée législative, accompagnant l'offre patriotique d'un fusil et d'un sabre pour armer l'un des braves Français qui se dévouent pour exterminer le despotisme et tous ses vils suppôts, avec serment de mourir plutôt que de renoncer à la Liberté et à l'Égalité.

(20 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 414.

1756. — Adresse des citoyens de la section de l'Île à l'Assemblée législative, à l'effet de déposer sur l'autel de la Patrie 2,300 livres pour les frais de la guerre, faible offrande, mais qui n'est point souillée par le mélange impur de l'aristocratie qui ne donne rien à la Patrie, si ce n'est pour conspirer contre elle, et renouvellement du serment de mourir pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

21 août 1792.

Minute, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 431.

1757. — Adresse de M. Grégoire Malidor, ouvrier orfèvre, rue des Arcis, à l'Assemblée législative, remettant à titre de don patriotique un assignat de 50 livres pour contribuer au paiement du salaire des ouvriers employés à la fonte des cent pièces de canon qui serviront à la défense de Paris, avec prière de renforcer le métal de ces canons, pour qu'ils s'échauffent moins vite et puissent tirer plus de coups de suite.

21 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 430.

1758. — Lettre de M. Tilhard, président de la section de Beaubourg, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'un citoyen patriote de cette section fait don à la Nation d'un cheval de cabriolet et s'engage à le nourrir et à en prendre soin jusqu'à ce qu'on en dispose.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 663.

1759. — Lettre du sieur Alexandre Mouret au président de l'Assemblée législative, annonçant, au nom des employés des Messageries nationales, le versement à la Caisse de l'extraordinaire de 208 livres 10 sols pour leur contribution aux frais de la guerre pendant le mois de juillet.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 621.

1760. — Don patriotique à l'Assemblée législative, par le sieur Dubois de Chemant, demeurant quai et cul-de-sac de Conti, du cheval attelé à sa voiture, afin d'être utilisé à la conduite d'une de ces bouches à feu qui doivent foudroyer les ennemis de la Liberté et de l'Égalité.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 617.

1761. — Lettre de M. Treilh-Pardailhan, député de Paris, au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret, étant retenu chez lui par la fièvre, de ne pouvoir en personne déposer sur le bureau sa décoration militaire, et l'envoyant avec prière de l'offrir en son nom à la Patrie.

22 août 1792.

Autographe, A. N., C 158, n° 328.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 625.

1762. — Lettre de M. Henri Duparc, chef de canoniers garde-côtes, au président de l'Assemblée législative, déposant sur l'autel de la Patrie une croix de Saint-Louis toute neuve.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 695.

1763. — Discours de M. Dorat-Cubières lu à la barre de l'Assemblée législative lors de la présentation d'un volume renfermant dix à douze poèmes sur la Révolution, avec un don patriotique de 100 livres.

(22 août 1792.)

Minute, A. N., C 158, n° 328.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 626.

L'un de ces poèmes doit être celui intitulé : *les Abeilles ou l'Heureux Gouvernement*, lu le 14 juillet 1792, au collège de l'Égalité.

1764. — Adresse du sieur Hébert, horloger, vainqueur de la Bastille, à l'Assemblée législative, offrant, à titre d'offrande patriotique, les épaulettes qu'il a enlevées à un ennemi de la Liberté lors du dernier siège des Tuileries, après lui avoir arraché la vie pour venger celle de ses camarades, et renouvelant son serment de mourir plutôt que de laisser anéantir la Liberté et l'Égalité.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 664.

1765. — Décision de l'Assemblée législative, portant qu'il sera ouvert un registre pour y consigner, sur le champ, les offrandes et dons patriotiques qui sont faits, soit à la barre, soit à la tribune, et qu'un commissaire pris dans l'Assemblée se consacrerait uniquement à cet objet.

23 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 62, fol. 6179 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 666.

1766. — Lettre du sieur V. L., citoyen de la section de 1792, au président de l'Assemblée législative, adressant un assignat de 50 livres au lieu et place de sa croix de Saint-Louis, qu'il ne peut envoyer, parce qu'elle est la seule récompense de ses services passés, et que sa santé ne lui permet plus d'espérer en rendre d'autres.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

1767. — Lettre du sieur Claude Coulon, ex-capucin, âgé de soixante-quatre ans, rue du Faubourg-Saint-Honoré, au président de l'Assemblée législative, déclarant abandonner, jusqu'à la fin de la guerre,

les 800 livres de traitement annuel que lui fait la Nation.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 701.

1768. — Lettre d'un citoyen de la section des Invalides au président de l'Assemblée législative, envoyant, à titre de don patriotique, un assignat de 50 livres et une paire de boucles d'oreilles d'argent.

26 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 37.

1769. — Lettre d'un anonyme au président de l'Assemblée législative, adressant 25 livres, en 5 assignats de 5 livres, pour être employées aux frais de la guerre, avec engagement de verser chaque mois pareille somme, tant que la guerre durera.

27 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

1770. — Offre patriotique d'un fusil pour la défense de la Patrie, par le sieur Duplaix.

28 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 70.

1771. — Adresse de M. Ch.-Louis-Albert De l'Estré, principal du collège du Cardinal-Lemoine, à l'Assemblée législative, en présentant quatre élèves de ce collège, qui, pendant leur récréation dans le jardin commun, avaient découvert, avec un râteau, une somme de 1,671 livres 18 sols, renfermée dans deux sacs pourris, cachés à 2 pouces de profondeur, et avaient apporté, de concert avec lui, ce petit trésor au comité de la section des Sans-Culottes.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 81.

1772. — Don patriotique de 1,200 livres, pour les frais de la guerre, par les directeurs, inspecteurs et ouvriers de l'imprimerie des assignats, sise aux Augustins, qui sacrifient une partie du fruit de leurs peines.

29 août 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 81.

1773. — Don patriotique, par le sieur Pierre Boissy, citoyen de la section du Mail, d'un fusil pour armer un volontaire, au lieu et place de ses enfants, trop jeunes encore.

29 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 90.

1774. — Lettre de M. Élie, député du Morbihan, au président de l'Assemblée législative, offrant, pour armer l'un des braves défenseurs de la Patrie, un fusil laissé entre ses mains par un fédéré qu'avait armé la municipalité de Josselin, et qui était entré dans le 21<sup>e</sup> régiment de cavalerie, à Mézières.

29 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 90.

1775. — Lettre de M. Bordes, commis liquidateur dans les bureaux de M. Dufresne de Saint-Léon, au président de l'Assemblée législative, faisant don d'un sabre qui servira d'arme à un brave défenseur de la Liberté, pour abattre la tête des lâches ennemis.

(29 août 1792.)

Minute, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 96.

1776. — Adresse du sieur Garnier, menuisier, rue de la Chanvrière, à l'Assemblée législative, présentant son fils, âgé de seize ans et demi, qui a combattu, le 10 août, dans la compagnie des canonniers du bataillon de Sainte-Opportune, a été blessé légèrement à l'épaule droite par un Suisse, qu'il a tué et auquel il a enlevé le fusil et la giberne remplie de cartouches, dont il fait hommage à l'Assemblée pour la défense de la Patrie.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 98.

1777. — Offrande patriotique, par un anonyme, d'un fusil pour armer un soldat brave et vigoureux qui se portera à la défense de la Patrie, avec une modique somme qu'offre son épouse pour ce soldat.

29 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 329.

1778. — Hommage par Antoine-Joseph Gaitte, citoyen de la section de Marseille, d'un fusil avec sa bayonnette.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 105.

1779. — Adresse du sieur Ameleing, père de famille sans fortune, à l'Assemblée législative, présentant un volontaire qu'il a équipé et habillé complètement, et déclarant qu'il fera son possible pour lui allouer une somme chaque mois.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 113.

1780. — Don patriotique d'un assignat de 10 livres, par Marie-Cécile, princesse ottomane, fille du sultan Achmet III, née à Constantinople le 4 octobre 1710, domiciliée en France depuis son enfance, avec son portrait gravé.

30 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 63, fol. 6375 v°; imprimé et portrait gravé, A. N., C 162, n° 362.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 115.

1781. — Lettre de M. de Chavannes, ex-commandant de la garde nationale de Bullion, au président de l'Assemblée législative, offrant, pour les besoins de la guerre, ses deux épaulettes, sa dragonne en or et un assignat de 200 livres.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 119.

1782. — Lettre de M. Bunel, sous-lieutenant au 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Calais, ancien grenadier du bataillon de Saint-Lazare, à l'Assemblée législative, envoyant 20 livres à titre de don patriotique, et, dans la crainte de demeurer inactif, demandant la faveur de marcher comme simple soldat.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 165.

1783. — Adresse des employés de la Caisse d'épargne et de bienfaisance de

M. Lafarge à l'Assemblée législative, déposant sur le bureau leur offrande à la Patrie, montant à 987 livres 9 sols, prélevée sur leurs économies journalières, qui sera employée, partie pour fournir des armes contre l'ennemi, partie pour sécher les larmes d'une veuve et d'un orphelin.

31 août 1792.

Minute, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 150.

1784. — Lettre du sieur David, citoyen de la section du Temple, au président de l'Assemblée législative, envoyant, à titre d'offrande patriotique, pour les frais de la guerre, une somme de 500 livres.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 207.

1785. — Dépôt de 50 livres, sur le bureau de l'Assemblée législative, par le sieur Jaquillard, demeurant rue de Bourgogne, pour l'achat de deux fusils destinés à deux défenseurs de la Patrie, auxquels il se joindra, si sa santé et son âge (61 ans) le lui permettent.

2 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 207.

1786. — Adresse du sieur Froideraux, brigadier de dragons, fédéré du district de Brest, faisant l'abandon de son fusil, presque tout neuf, qui n'a servi qu'à l'affaire du 10 août, où il a eu deux de ses camarades tués à côté de lui.

2 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 208.

1787. — Lettre de M. Milcent, créole, auteur du *Créole patriote*, au président de l'Assemblée législative, offrant les armes qu'il a portées 28 ans au service de la Patrie, en faveur d'un plus jeune que lui, et rappelant qu'il a équipé trois gardes nationaux, actuellement aux frontières, sans compter deux de ses enfants, dont l'un a juré de mourir ou de rapporter le drapeau de son corps, dont il a la garde à Verdun.

2 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 208.

1788. — Adresse de M. Bonjour, chef du bureau des fonds et de la comptabilité de la Marine et des Colonies, à l'Assemblée législative, renouvelant l'offre de 300 livres à prélever chaque année sur son traitement, durant la guerre, et y ajoutant un homme armé et équipé à ses frais, son unique domestique, disposé à combattre pour la défense de la cause commune.

2 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 372; original signé, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 216.

1789. — Lettre du sieur Dasse, commis des postes, de la section de la Halle-au-Blé, au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret que sa santé ne lui permette pas de voler aux frontières, et offrant son cheval pour le service de l'armée.

2 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

1790. — Don par M<sup>me</sup> Teillard, marchande au Palais-Royal, d'un cheval pour servir dans la guerre contre les ennemis de la Patrie.

3 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 236.

1791. — Adresse des élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu à l'Assemblée législative, demandant à être envoyés à l'armée pour soigner les braves défenseurs de la Patrie, ou à former une compagnie franche, et faisant parvenir, à titre de don patriotique, 2,044 livres 2 sols en leur nom, et 600 livres au nom de M. Desault, leur maître, « le premier chirurgien de l'Europe ».

3 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 241.

1792. — Adresse du sieur Duchemin, dit Picard, cocher, à l'Assemblée législative, proposant de laisser sa femme et ses enfants à Paris et de partir à l'instant pour le service de l'armée, avec ses deux chevaux, son seul et unique bien.

3 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 216.

1793. — Lettre de M. Mourain, député de la Loire-Inférieure, au président de l'Assemblée législative, annonçant que deux de ses enfants ont l'intention de s'enrôler comme cavaliers dans l'armée qui va quitter Paris, et adressant un assig-nat de 300 livres pour être employé, soit à leur équipement, soit aux frais de la guerre.

3 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 242.

1794. — Lettre de M. Louis Féline, banquier, rue Beaubourg, fournisseur de la Marine, au président de l'Assemblée législative, offrant, pour le service de la Patrie, son cocher, entretenu à ses frais, deux chevaux, un chariot; en outre, un bon fusil et une giberne pleine de cartouches pour un brave volontaire de sa section, et priant de lui laisser son fils, dont l'absence serait très préjudiciable à ses affaires.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

1795. — Adresse des employés au timbrage des assignats, dans le local des Petits-Pères, à l'Assemblée législative, faisant l'offre de 326 livres chaque mois, pour l'entretien de quelques volontaires.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

1796. — Don patriotique de 252 livres par les citoyens Fabre, de la section de Marseille, Bertin, de la section des Quatre-Nations, et Robert, de la section de Saint-Lazare.

3 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 264.

1797. — Don patriotique de 300 livres, pour les frais de la guerre, principalement pour la fabrication des fusils, avec une épée, par M. Louis Aurran, ancien vice-consul en Espagne, dépossédé de son poste en mai 1790.

3 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 265.

1798. — Présentation à l'Assemblée législative, par les employés de l'hospice des Incurables, d'un volontaire, armé, équipé et soldé à leurs frais, avec procès-verbal du choix de ce citoyen dans l'assemblée de la section de la Croix-Rouge, par Jean-Baptiste Plantier, économiste de l'hospice, au nom des employés, et promesse de le recueillir à l'hôpital, s'il revient infirme de la guerre.

3 septembre 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 271.

1799. — Lettres de MM. Lacroix et Ronsin, commissaires du Conseil exécutif provisoire, envoyés dans le département de Seine-et-Marne pour y stimuler le zèle des citoyens à la défense de la Patrie, au président de l'Assemblée législative, annonçant que les routes sont couvertes de volontaires et que les vivres, armes et munitions affluent, et adressant le brevet de barbier-étuviste du sieur Pierre-Etienne Poussignot, officier municipal de Montre-reau, évalué 200 livres, qui en fait le sacrifice à la Nation.

3 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 165, n° 390.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 346.

1800. — Lettre d'un membre de l'Assemblée législative, qui garde l'anonyme, au président, faisant don d'un habit complet de volontaire, en y joignant 72 livres en écus pour compléter l'armement de celui qui sera revêtu de cet habit, et rappelant qu'il a déjà armé et complètement équipé un défenseur de la Liberté, actuellement aux frontières.

3 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 389.

1804. — Adresse d'un ancien garde de la Municipalité, facteur de la poste aux lettres, à l'Assemblée législative, faisant l'offre de ses armes, avec le souhait que celui qui les aura «soit assez heureux pour les plonger dans le sein d'un millier de nos bourreaux et porter encore un coup aux monstres exécrationnels qui seuls sont la cause de tous nos maux ».

3 septembre 1792 (4<sup>e</sup> de la Liberté, 1<sup>er</sup> de l'Egalité et du tombeau des despotes).

Original, A. N., C 165, n° 390.

1802. — Don, au nom d'un père de famille, de 300 livres pour l'achat de dix fusils destinés à armer les volontaires partant vers les frontières.

3 septembre 1792.  
Minute, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1803. — Lettre du sieur Fabre aîné au président de l'Assemblée législative, offrant, de la part d'un artiste étranger, Pascal Pultain, un assignat de 300 livres.

(4 septembre 1792.)  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1804. — Lettre de M. Pierre Bogé, citoyen de la section du Ponceau, liquidateur à la Direction générale de la liquidation, à l'Assemblée législative, abandonnant son habillement complet et son équipement de garde national, en conformité du décret qui maintient à leurs postes les employés des administrations publiques.

4 septembre 1792.  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1805. — Adresse des directeurs, professeurs et élèves de l'École vétérinaire d'Alfort à l'Assemblée législative, accompagnant leur modique don patriotique, et mettant à la disposition de la Nation 22 élèves qui ont achevé leurs cours et qui demandent à partir pour l'armée à l'effet d'y utiliser leurs connaissances.

(4 septembre 1792.)  
Minute, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1806. — Présentation à l'Assemblée législative, par le sieur Maulvault, d'un jeune citoyen qu'il a équipé à ses frais, ne pouvant servir autrement sa Patrie.

(4 septembre 1792.)  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1807. — Don patriotique, par le sieur Louis Garcin, tailleur à Paris, rue des Vieux-Augustins, sur l'égout Montmartre, d'un uniforme, d'un bonnet national, d'un col de soie noir, d'un gilet et d'une cein-

ture de chasseur, le tout presque neuf, avec offre de confectionner gratuitement deux uniformes complets.

(4 septembre 1792.)  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1808. — Lettre de M. Chalons, ancien commandant en second du bataillon de la Fontaine-de-Grenelle, volontaire, au président de l'Assemblée législative, faisant don d'un cheval de cabriolet et d'un assignat de 50 livres pour les frais de la guerre.

4 septembre 1792.  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 340.

1809. — Offrande patriotique pour la guerre, des membres du directoire des Postes et des divers employés dans l'administration des Postes, à Paris, se montant à 2,030 livres 8 sols pour le mois de juillet et à 2,010 livres 2 sols pour le mois d'août, avec un don particulier de 50 livres pour les veuves ou orphelins des citoyens tués le 10 août.

4 septembre 1792.  
Original, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 341.

1810. — Adresse de l'administration des coches d'eau à l'Assemblée législative, accompagnant la remise d'un don patriotique de 600 livres pour les frais de la guerre et la présentation d'un volontaire armé et équipé aux frais de ladite administration.

(4 septembre 1792.)  
Minute, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 347.

1811. — Lettre collective de François Buisson et Jean-Baptiste Garnery, libraires, au président de l'Assemblée législative, annonçant le versement de 300 livres par l'un, de 250 livres par l'autre, second payement pour servir à la solde des défenseurs de la Liberté aux frontières.

5 septembre 1792.  
Original signé, A. N., C 165, n° 390.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 354.

1812. — Adresse des pensionnaires du théâtre de la rue Feydeau, qui déposent

sur l'autel de la Patrie 1,583 livres 16 sols, pour les frais de la guerre, montant de la souscription de l'orchestre, des employés, ouvriers, gagistes, même des acteurs italiens, et qui offrent leurs bras pour commencer immédiatement la formation du camp de Paris.

(5 septembre 1792.)

Minute, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 354.

1813. — Adresse de la commune de Montrouge, district de Bourg-la-Reine, à l'Assemblée législative, offrant, à titre de don patriotique pour les frais de la guerre, 1,020 livres, dont 30 en argent, et annonçant le départ de cinq de leurs frères d'armes, armés et équipés, pour le camp de Givet.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 354.

1814. — Lettre d'Anne Margeride au président de l'Assemblée législative, envoyant 12 louis pour l'entretien d'un soldat.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 354.

1815. — Don patriotique de 20 francs, pour contribuer aux frais de la guerre, par une dame inconnue, qui a fait remettre l'argent à M. Ducroisy.

5 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 374.

1816. — Offre par le sieur Cionini, Italien, résidant à Paris depuis plusieurs années, à sa patrie adoptive, d'un assignat de 5 livres et du travail de sa femme et de sa belle-mère aux ouvrages de lingerie et de couture nécessités par le camp de Paris, offre transmise à l'Assemblée par M. Ingrand, député.

(5 septembre 1792.)

Minute de la main de M. Ingrand, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 378.

1817. — Adresse des employés de l'administration des Subsistances militaires à

Paris à l'Assemblée législative, prenant l'engagement d'entretenir pendant le cours de la guerre dix volontaires armés, à raison de 20 sols par jour, sans compter 35 livres à chacun par an pour les frais de leur équipement, s'obligeant à en faire les fonds d'avance, tous les quatre mois, et versant 1,400 livres pour le premier terme.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 380.

1818. — Lettre des administrateurs de la Caisse patriotique au président de l'Assemblée législative, renouvelant l'offre qu'ils ont faite au maire de Paris, en juillet 1791, de pourvoir à l'équipement et à l'entretien de dix volontaires destinés aux frontières.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

1819. — Lettre de M. Louis Capitaine, premier ingénieur de la carte générale de la France, au président de l'Assemblée législative, offrant, pour le service de l'armée cantonnée à Sainte-Menehould, trois exemplaires des cartes comprenant le territoire de Meaux à Toul et quatre exemplaires d'une carte abrégée par départements, de Rouen à Strasbourg et de Rocroi à Bar-sur-Aube, carte qui peut servir pour les grandes opérations militaires.

6 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 374.

1820. — Don patriotique de 444 livres 10 sols par de jeunes Anglaises en pension chez M<sup>me</sup> François, quai de la Conférence.

6 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 63, fol. 6646 r°.

1821. — Lettre de la dame Fleury, citoyenne de la section de la Grange-Batelière ou Mirabeau, à M. Baumlin, député, prenant l'engagement d'entretenir pendant la campagne la femme et un enfant d'un des citoyens de sa section partis aux frontières,

et envoyant une offrande de 50 livres pour les frais de la guerre.

(5 septembre 1792.)

Original, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 384.

1822. — Don patriotique par le sieur Jean-Jacques Guérin, citoyen de la section Poissonnière, d'un très bon fusil, avec un assignat de 50 livres pour les frais de la guerre, et par Marie-Anne Bichard, citoyenne de la même section, de 6 livres en numéraire.

6 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 384.

1823. — Don patriotique de 315 livres en assignats, présenté à l'Assemblée législative par les femmes des officiers du 103<sup>e</sup> régiment, qui demandent, dans le cas où leurs maris succomberaient, la faveur de prendre leurs places et de mourir pour la Patrie.

(6 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 391.

1824. — Requête des officiers de gendarmerie, attachés au service de l'Assemblée législative, licenciés par le décret du 5 août 1792, au Comité militaire, afin de faire agréer la décoration militaire offerte par sept d'entre eux et d'obtenir une solution favorable en ce qui concerne le mode de leur traitement.

(6 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 394.

1825. — Offre patriotique, par le sieur J.-P. Droz, de 80 livres pour l'équipement et l'armement d'un citoyen envoyé aux frontières, et de 25 livres pour le même objet, par le sieur Nicolet, travaillant aux planches des assignats en taille douce.

6 septembre 1792.

Minute adressée à un représentant patriote et ami du peuple, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 394.

1826. — Don patriotique de 120 livres, par les volontaires de Meudon, et de

424 livres 16 sols par les citoyennes de la même commune.

6 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 399.

1827. — Contribution volontaire aux frais de la guerre des directeurs, sous-directeurs et autres employés de la régie nationale de l'Enregistrement et des Domaines, s'élevant, pour un quartier, à la somme de 2,356 livres, déposée à l'Assemblée législative.

6 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 418.

1828. — Don patriotique, pour participer aux frais de la guerre, de deux tables de bracelets en or, d'une valeur intrinsèque de 122 livres, par le sieur Thiercelin, économe des Invalides.

6 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 419.

1829. — Remise, par M. Vergniaud, de la part de deux dames qui ne veulent pas être connues, de 144 livres, dont 60 livres en assignats, 1 double louis, 1 louis et 2 écus de 6 livres pour équiper deux soldats.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1830. — Lettre de M. Vatry au président de l'Assemblée législative, exprimant le regret que son grand âge et ses infirmités ne lui permettent plus de servir sa patrie, et envoyant sa croix de Saint-Louis, qu'il porte depuis trente et un ans, avec un assignat de 100 livres pour les frais de la guerre, en son nom, et une offrande de 25 livres, au nom de sa nièce.

(7 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1831. — Lettre du sieur Melcion, cocher à Paris, de la section des Fédérés, envoyant 25 livres pour sa contribution aux frais de la guerre, de juin, juillet et août,

et rappelant qu'il a donné, le 22 mai précédent, 50 livres.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1832. — Lettre de M. J.-F. Lebedesque, commandant le 17<sup>e</sup> bataillon de fédérés nationaux à Soissons, au président de l'Assemblée législative, lui envoyant, à titre de don patriotique, sa croix de Saint-Louis, ne voulant pas garder un signe de distinction consacré par le despotisme.

7 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

1833. — Don patriotique de 4,047 livres, pour subvenir aux frais de la guerre, par les marchands de bois flotté tenant chantier à Paris, indépendamment de leurs dons particuliers dans leurs sections respectives.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 442.

1834. — Adresse de la dame Bernard, femme d'un officier du 104<sup>e</sup> régiment, à l'Assemblée législative, faisant hommage d'un fusil enlevé par son oncle, le brave Gillet, aux Prussiens, dans les dernières guerres; présentant son fils unique, qui donne 2 écus de 6 livres et veut marcher sur les traces de son père, ainsi que ses compagnes, « qui n'ont de leur sexe que l'extérieur, qui veulent s'armer comme elle et devenir des soldats de la Patrie, prêts à verser leur sang pour la sauver. »

(7 septembre 1792.)

Original signé de dix citoyennes, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 445.

1835. — Hommage, par M. Jacques Caron, lieutenant des Invalides, au service de la Patrie depuis 1745, de sa croix de Saint-Louis, avec ses états de services, et demande à l'effet de suivre ses enfants qui partent, ainsi que ses concitoyens de La Villette, pour les frontières.

7 septembre 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 454.

1836. — Présentation à l'Assemblée législative, par la municipalité de La Villette, de dix-huit jeunes guerriers, armés et équipés au moyen d'une contribution volontaire de tous les citoyens, et offrande patriotique de 600 livres, fruit des travaux et des épargnes des citoyennes.

8 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 454.

1837. — Dépôt, à l'Assemblée législative, par le sieur Vivier, au nom des conducteurs des Messageries nationales, des 200 livres qu'ils donnent chaque mois pour les frais de la guerre.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 451.

1838. — Lettre des commis du département des affaires étrangères au président de l'Assemblée législative, déposant sur l'autel de la Patrie une somme de 2,000 livres, montant des retenues de six mois sur leurs appointements, et jurant de nouveau la haine la plus implacable aux despotes et aux tyrans.

8 septembre 1792.

Original signé du sieur Rouhière, secrétaire général du département, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 456.

1839. — Offrande patriotique de 81 livres en argent et de 119 livres en assignats, par les jeunes citoyennes de Sceaux, qui sont venues accompagner quarante volontaires de cette commune, partant pour les frontières et admis à prêter serment devant l'Assemblée.

8 septembre 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 476.

1840. — Don patriotique de 600 livres, fait au nom de M. Pinon, ancien chef de la 5<sup>e</sup> légion, blessé à la suite d'une chute, par M. A.-P. Julienne-Belair, ingénieur, directeur général des travaux du camp sous Paris, avec engagement du même Pinon de fournir 300 livres par an pour

l'entretien d'un citoyen armé durant la guerre.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 480.

1841. — Adresse des entrepreneurs, artistes, préposés et ouvriers de l'Opéra à l'Assemblée législative, remettant 2,275 livres, provenant de partie de leurs appointements, pour servir aux frais de la guerre, rappelant que 36 de leurs camarades viennent de partir aux frontières et qu'ils ont versé pareille somme, il y a quinze jours, dans la caisse de la Commune, au profit des veuves et orphelins des citoyens qui ont péri à la Journée du 10 août, non compris la recette d'une représentation, montant à 2,967 livres 10 sols, et s'engageant à donner chaque année 3,000 livres pour la guerre.

9 septembre 1792.

Original signé de Cellierier, Chéron et Francœur, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 498.

1842. — Lettre de MM. Cottin père et fils, Jauge et Girardot, banquiers, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'ils se proposent d'armer, d'équiper et d'entretenir, pendant toute la durée de la campagne, quatre volontaires.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 550.

1843. — Offre patriotique, par le sieur Delamarre, de deux chevaux de carrosse qui lui restent, avec son cocher, homme brave et de bonne volonté, qui les conduira au camp, où il restera aux frais du donateur.

10 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 514.

1844. — Adresse des officiers de santé et employés de l'Hôtel-Dieu, des Enfants-Trouvés et de l'hôpital du Saint-Esprit, à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils ont souscrit, à l'assemblée générale de la section de la Cité, l'obligation de vêtir, armer et solder, pendant la durée de la guerre, trois volontaires qu'ils présentent

avant leur départ, avec le texte de la délibération de la section de la Cité.

10 septembre 1792.

Original signé du sieur Lévêville, greffier de l'Hôtel-Dieu, et copie conforme (2 p.), A. N., C 165, n° 392.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 548.

1845. — Lettre d'un citoyen de Paris, chargé de famille, au président de l'Assemblée législative, regrettant de ne pouvoir, en personne, contribuer à la défense des frontières, où son frère vient d'être grièvement blessé, et envoyant un don patriotique de 50 livres.

11 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 550.

1846. — Lettre des employés de l'administration municipale des biens nationaux, établie au Saint-Esprit, place de Grève, au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir les 200 livres qu'ils se sont engagés à verser chaque mois, depuis le 22 avril, pour subvenir aux frais de la guerre, et constatant que c'est leur cinquième paiement.

11 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 565.

A. TUEY, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 38.

1847. — Versement de 210 livres, fait, au nom des employés des Messageries nationales, par M. Alexandre Mouret, l'un d'eux, représentant leur contribution du mois d'août aux frais de la guerre.

11 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 581.

1848. — Paiement de 78 livres, par les garçons des bureaux et de la salle de l'Assemblée législative, pour leur contribution du mois d'août aux frais de la guerre.

12 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 576.

1849. — Don patriotique de 10 livres 4 sols, par le jeune Pellée, écolier de Vincennes, âgé de 10 ans, qui volerait au

secours de la Patrie, si son jeune âge le lui permettait.

(12 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 591.

1850. — Lettre des marchands de bois de Paris, tenant chantiers à l'Île-Louviers, au président de l'Assemblée législative, adressant, à titre de don civique, la somme de 1,475 livres, et déclarant que plusieurs d'entre eux ont armé et équipé leurs propres enfants pour repousser les efforts des ennemis de la Liberté.

(12 septembre 1792.)

Original, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 592.

1851. — Adresse des employés au secrétariat de la Mairie à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de 230 livres 6 sols, montant de leur contribution volontaire aux frais de la guerre pour les mois de mai, juin, juillet et août, et observant qu'ils comptent quatre de leurs camarades aux différentes armées.

(12 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

1852. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée législative, par le sieur Jean-Julien Liard, 1<sup>er</sup> sergent de la 2<sup>e</sup> compagnie de la section des Droits de l'Homme, avant son départ, d'une épée d'argent pour les frais de la guerre, de deux billets de 100 sols pour les veuves de ses frères d'armes, morts le 10 août, et d'un billet de 100 sols pour les pauvres femmes dont les maris sont partis aux frontières.

13 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 618.

1853. — Offre patriotique de 125 livres, pour les frais de la guerre, par deux citoyennes, qui gardent l'anonyme et sacrifient de longues épargnes

14 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 649.

1854. — Lettre de M. Yves Le Gouaz, graveur de l'Académie des sciences, au président de l'Assemblée législative, adres-

sant pour les frais de la guerre 400 livres, représentant le quart du produit des planches que le ministère de la marine l'a chargé de graver pour les congés des bâtiments de commerce français.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 92.

1855. — Don d'un assignat de 50 livres, par un secrétaire commis dans l'un des Comités de l'Assemblée, pour aider à l'armement d'un soldat de la Liberté.

17 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 106.

1856. — Don par un artiste qui désire garder l'anonyme, de 72 livres qu'il voudrait voir employées à la fabrication de deux ou trois fusils de munition.

18 septembre 1792.

Original, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 110.

1857. — Adresse de Nicolas Mercier, garçon limonadier, détenu à Bicêtre, ayant échappé au massacre des prisonniers, à l'Assemblée législative, demandant la faveur de se joindre à ses compatriotes, pour voler à la défense de Thionville, où son père et ses frères viennent de succomber, et déposant un assignat de 100 livres pour le soulagement des mères et des veuves des patriotes français.

18 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 152.

1858. — Adresse de François Prieur-Ferrand, distillateur, détenu à Bicêtre, ayant échappé au massacre des prisonniers, à l'Assemblée législative, demandant la grâce de voler aux frontières, s'obligeant à s'équiper à ses frais et envoyant à titre de don patriotique un assignat de 25 livres.

(18 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 152.

1859. — Adresse d'Antoine-François Jourdain, tailleur d'habits, détenu à Bicêtre, échappé au massacre des prisonniers (le peuple ayant reconnu son inno-

cence et la partialité d'un tribunal injuste à son égard), demandant à l'Assemblée législative la permission de s'équiper et de s'armer à ses frais pour courir aux frontières, et déposant 30 livres, comme don patriotique pour les frais de la guerre.

18 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 151.

1860. — Lettre de M. Miramond, secrétaire général du théâtre Feydeau, au président de l'Assemblée législative, adressant la somme de 828 livres, montant de la représentation donnée la veille par ce théâtre, pour les dépenses de la guerre.

19 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 162.

1861. — Adresse du sieur Langlois, entrepreneur, et des acteurs du théâtre du Marais, à l'Assemblée législative, versant le produit de deux représentations données les 15 et 19 septembre, pour les frais de la guerre, par ceux des artistes de ce théâtre qui ne sont pas enrôlés parmi les volontaires, formant une somme de 1,226 livres 5 sols, avec les bordereaux de recette de ces deux représentations, signés de l'entrepreneur et du caissier, indiquant les pièces jouées : 1<sup>o</sup> *la Mère coupable*, *l'Heureuse Erreur*; 2<sup>o</sup> *Arthemidore*, *la Fausse Agnès*, et le décompte des frais.

20 septembre 1792.

Original et imprimés remplis (3 p.), A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 178.

## § 29. — Organisation et travaux du camp sous Paris (août-septembre).

1862. — Adresse du citoyen de Gouges fils, ci-devant ingénieur, sous-lieutenant au 104<sup>e</sup> régiment, à l'Assemblée législative, proposant d'élever, le long des nouveaux boulevards, une enceinte fortifiée, et d'établir pour la construction de cette fortification de campagne 48 ateliers, comprenant chacun 100 ouvriers soldés, sous la direction desquels travailleront les citoyens, seul moyen de mettre Paris à l'abri du canon et de toute surprise.

15 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>ter</sup>.

1863. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la formation, sans délai, d'un camp sous Paris, et l'établissement de batteries de canons sur les hauteurs de cette ville.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5698 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 652.

1864. — Décret de l'Assemblée législative, prescrivant l'ouverture, à la Maison commune, d'un registre d'inscription pour

la formation du camp sous Paris, dans lequel seront admis les citoyens de tous les départements.

10 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 701.

1865. — Nomination de MM. Despinassy, Carnot jeune, Lacuée, Roux-Fazillac, Hugot, Choudieu, Le Tourneur et Bezanson-Perrier, en qualité de commissaires de l'Assemblée législative, pour la formation du camp près Paris.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 23.

1866. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de la section du Palais-Royal, l'invitant à nommer des délégués pour concourir aux opérations des commissaires recenseurs du camp sous Paris et aux moyens de défense de l'extérieur de la capitale.

Sans date (après le 10 août).

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 39.

1867. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'organisation d'un corps de cavalerie nationale, spécialement affecté au camp près Paris, et invitant les citoyens de cette ville et des environs à se faire inscrire sur les registres qui seront ouverts, à cet effet, à la Maison commune, et à indiquer s'ils ont l'intention de s'armer et de s'équiper à leurs frais et de fournir leurs chevaux.

12 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 799.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 75.

1868. — Lettre des membres de la Commission du camp au ministre de la guerre, l'invitant à vérifier s'il existe, dans les magasins de Saint-Denis, les tentes et les effets de campement nécessaires pour le camp près de Paris, qui doit recevoir 30,000 citoyens, dont 4,000 de cavalerie, l'engageant à en faire fabriquer sans relâche, et à prendre également les mesures convenables pour assurer la subsistance dudit camp, tant en vivres qu'en fourrages.

12 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1869. — Lettre des commissaires nommés par l'Assemblée législative, pour la formation du camp, à M. Pétion, le priant de venir conférer avec eux, sur cet objet, au Comité militaire, accompagné de deux membres de la Commune, le jeudi, vers 11 heures du matin.

14 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1870. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la municipalité de Paris à nommer des commissaires pour surveiller la formation en bataillons des citoyens inscrits pour le camp, et à faire fabriquer des tentes et autres objets de campement sous la surveillance du pouvoir exécutif, qui donnera les modèles et fournira les fonds nécessaires.

14 août 1792.

Copies collationnées et signées du président et des secrétaires (2 p.), A. N., A 115, n° 754; C 156, n° 307.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 118, 119.

1871. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de la guerre de faire transporter, au camp de Paris, 20 pièces de canon de 12 livres de balles et 10 obusiers, retirés de l'arsenal de Douai, et de faire fabriquer à l'arsenal de Paris 50 pièces de canon et 20 obusiers.

14 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 816.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 134.

1872. — Arrêté du Conseil général de la Commune et proclamation concernant l'établissement d'amphithéâtres afin de recevoir les souscriptions volontaires pour la formation d'un camp sous les murs de Paris.

15 août 1792.

Placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 135.

1873. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif de se concerter avec la municipalité de Paris, à l'effet de se procurer promptement les objets de campement nécessaires pour la formation d'un camp de 40,000 hommes, ouvrant en conséquence un crédit de 500,000 livres.

16 août 1792.

Minute en partie de la main de Choudieu, A. N., C 156, n° 309; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 827.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 284.

1874. — Adresse de la commune de Saint-Denis à l'Assemblée législative, exposant que la garde nationale de cette ville, l'un des premiers remparts de Paris, comprenant 800 hommes à deux bataillons, est insuffisamment armée et n'a qu'un canon acheté par les citoyens, et demandant à prélever sur les matières de bronze et de cuivre, provenant des monuments, la quantité nécessaire pour la fonte de trois canons.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 156, n° 319.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 289.

1875. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la commune de Paris à faire exécuter tous les travaux qui ont été résolus dans les conférences tenues au Comité militaire, entre les membres des différentes Commissions, les officiers et gens de l'art qui y ont été appelés, et mettant à la disposition du pouvoir exécutif une somme de 800,000 livres pour subvenir aux premières dépenses desdits travaux.

17 août 1792.

Minute signée de Choudieu, A. N., C 156, n° 310.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 378.

1876. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative pour la formation du camp près Paris au ministre de l'intérieur, l'invitant à faire dresser un état détaillé de tous les objets de campement des bataillons suisses et de la maison du Roi, qui se trouvent à Paris ou dans les dépôts voisins, et qui, d'après un décret de l'Assemblée, doivent être employés au service du camp.

17 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1877. — Lettre du procureur de la Commune au ministre de la guerre, le priant de fixer un rendez-vous aux commissaires que la Municipalité parisienne désignera pour procurer tous les effets de campement nécessaires à la formation du camp.

18 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1878. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a ordonné de faire venir immédiatement de Douai à Paris dix pièces de 12, vingt de 8 et vingt de 4, et pareil chiffre pour le camp de Soissons, et que cette artillerie, avec celle que fourniront les frères Périer et les secours qu'on pourra tirer de la garde nationale, doit dissiper toute inquiétude.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 324.

1879. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif de se concerter avec le Conseil de la Commune pour procéder à la formation la plus prompte et à l'organisation des bataillons de fédérés devant servir dans le camp qui doit être établi pour la défense de Paris.

19 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 850.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 394.

1880. — Décret de l'Assemblée législative, portant règlement pour la formation et l'organisation des cavaliers volontaires nationaux destinés à servir au camp de Paris.

19 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 850.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 394.

1881. — Décret de l'Assemblée législative, adoptant les mesures nécessaires pour compléter l'organisation du camp de Paris, qui devra comprendre, indépendamment des citoyens fournis par les sections armées de Paris, six bataillons de volontaires nationaux spécialement affectés au service du camp, et fixant la composition de l'état-major, qui devra comporter 1 commandant général, 1 chef d'état-major, 4 adjudants généraux, 6 aides de camp, 1 directeur général des travaux et de l'artillerie.

19 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 850.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 395.

1882. — Lettre de la Commission de l'Assemblée, pour le camp sous Paris, au ministre de la guerre, le priant de se renseigner sur l'existence à Compiègne, et dans d'autres maisons royales, d'effets de campements, tels que : tentes, bidons, marmites, qui a été signalée à la Commission.

19 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1883. — Lettre de M. Servan à M. Jarjaye, adjudant général attaché au dépôt des

cartes de la guerre, le priant de se rendre à la Commission de l'Assemblée nationale, et de s'entendre avec elle pour le tracé du camp, pour l'emplacement des forts, des batteries et de leur direction, et le prévenant que les commissaires de la Municipalité l'attendront à 10 heures du matin.

19 août 1792.

Copies (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1884. — Lettre de M. Servan à M. Roland, commissaire des guerres, le chargeant de se concerter avec les commissaires de la Municipalité et de leur annoncer qu'il a donné des ordres pour rassembler l'artillerie nécessaire et qu'il a pourvu aux subsistances et hôpitaux, de leur demander ensuite de quelles ressources ils peuvent disposer pour hâter la confection de 3,000 tentes, les magasins de l'Etat n'ayant que fort peu de toiles.

20 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1885. — Lettre du ministre de la guerre à son collègue de l'intérieur, le prévenant qu'il vient de donner de nouveaux ordres pour assurer le service des vivres et fourrages du camp de Paris, et estimant qu'il conviendrait de tirer ces approvisionnements de l'Est pour diminuer, en cas d'événements malheureux, les ressources de l'ennemi, et de les emmagasiner de préférence à l'ouest et au sud de Paris.

22 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1886. — Autorisation donnée par M. Joseph Servan, ministre de la guerre, à la Commission de la Commune pour faire faire toutes recherches et démarches afin de procurer les matériaux, bois, ustensiles et ouvriers indispensables à la formation du camp, avec lettres d'envoi.

23 août 1792.

Copies (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1887. — Lettre de la Commission de l'Assemblée pour le camp de Paris à la

Municipalité parisienne, l'invitant à accélérer par tous les moyens la formation de ce camp et à entretenir par ses commissaires une correspondance suivie avec ceux de l'Assemblée, de façon à être au courant, jour par jour, de toutes les opérations.

24 août 1792.

Minute, A. N., AF I 5, n° 23.

1888. — Lettre du ministre de la guerre à M. Pétion, maire de Paris, l'invitant à faire procéder au recensement des fusils de chasse se trouvant chez les armuriers et à lui indiquer un local où pourront être déposés les sabres et autres armes à l'usage de l'armée, afin de prévenir toutes dilapidations.

24 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1889. — Lettre du ministre de la guerre à M. La Chiche, maréchal de camp, lui confiant la mission de procéder sur le champ à la reconnaissance d'une ligne de défense à établir en avant de Paris, par Pontoise, Gonesse, Anet, Bonneuil et Villeneuve-Saint-Georges, et priant M. Jarjayé de mettre à la disposition de M. La Chiche et de ses officiers tous les plans et renseignements nécessaires.

25 août 1792.

Copies (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1890. — Lettre de M. Perronet, ingénieur des Ponts et Chaussées, à M. Roland, ministre de l'intérieur, lui envoyant les quatre élèves demandés par la Commission du camp sous Paris, lesquels, étant guidés par M. Belair, ingénieur militaire chargé de la direction des travaux, pourront se passer de la surveillance d'un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, avec réponse du ministre, déclarant que la question n'est pas de sa compétence et regarde le ministre de la guerre.

25 août, 4 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F° Seine.

1891. — Renvoi au pouvoir exécutif d'une pétition de volontaires nationaux

qui se sont fait enregistrer pour le camp de Paris, et qui déclarent n'avoir ni commandant ni subsistance.

26 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 121, n° 1559.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 2.

1892. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les 48 compagnies de canonniers attachées aux sections de Paris à s'exercer au camp, où il leur sera fourni toutes les munitions nécessaires, et leur accordant, à titre d'indemnité, la paye des gardes nationaux.

27 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 117, n° 1235.

1893. — Instructions données par l'Assemblée législative à MM. Ruamps et Niou, députés, chargés de faire transporter de l'arsenal de Rochefort à Paris les armes et munitions qu'ils jugeront nécessaires, notamment des canons du calibre de 6 à 24, des obusiers, des caronades, des mortiers, des fusils, des mousquetons, des pistolets, des espingoles, des sabres, des piques, des haches d'armes, des boulets et des bombes.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 318.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 22.

1894. — Lettre du ministre de la guerre aux administrateurs du département de Seine-et-Marne, les priant de lui indiquer le nombre d'hommes qui pourraient être cantonnés, sans trop de gêne pour les habitants, à Meaux, Lagny et Crécy, en attendant la formation du camp de 30,000 hommes près de Meaux, décrété par l'Assemblée.

28 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1895. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au ministre de l'intérieur, l'avisant qu'il vient de charger les administrateurs de l'habillement des troupes d'arrêter, de concert avec les commissaires de la Commune, l'état des fournitures d'habillement, d'équipement et de

campement nécessaires pour les hommes destinés à former le camp, fournitures qu'il fera distribuer par lesdits commissaires aux fédérés de Lyon et d'autres villes, ajoutant qu'il fait venir des armes à Paris dans le même but.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>9</sup> Seine.

1896. — Lettres du ministre de la guerre aux citoyens composant la Commission du camp : 1<sup>o</sup> leur annonçant que les premiers ouvrages du camp seront tracés le 29 et que les ouvriers pourront se mettre immédiatement à l'œuvre; 2<sup>o</sup> envoyant pour le Conseil général de la Commune l'état des personnes proposées à l'effet de constituer l'état-major du camp destiné à la défense de Paris et des postes extérieurs.

28, 29 août 1792.

Copies (2 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1897. — État des dépenses faites par le sieur Blavier, secrétaire de la Commission militaire du camp sous Paris, pour les tournées des députés nommés à cet effet, en date des 27 et 29 août 1792, montant à 165 livres 13 sols, état certifié par les députés commissaires de l'Assemblée.

30 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 177.

1898. — Lettre du ministre de la guerre aux citoyens formant la Commission du camp, au sujet des dénonciations adressées au Corps législatif contre certains officiers désignés pour faire partie de l'état-major du camp sous Paris, notamment MM. Jarjaye et Joly, qui se sont occupés de travaux préliminaires concernant la défense de Paris et dont il n'a aucune raison de suspecter le patriotisme, déclarant néanmoins qu'il s'en rapportera au Conseil général de la Commune.

30 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1899. — Lettre du ministre de la guerre au président de l'Assemblée législative, représentant la nécessité d'étendre les

dispositions du décret du 29 août et de nommer, pour la défensive de Paris, le nombre d'officiers généraux jugé nécessaire, outre le commandant en chef, des adjudants généraux, des officiers du génie pour les travaux des postes avancés, un directeur général de l'artillerie, deux commissaires généraux pour les armes, munitions, subsistances, effets de campement, avec des commissaires particuliers.

31 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1900. — Requête du sieur Brun-Lafon, secrétaire commis de l'Assemblée législative, employé à la collation des décrets d'aliénation, inscrit à la fin de juillet comme volontaire dans le camp sous les murs de Paris, à l'effet d'obtenir, à titre de gratification, le payement de ses appointements durant le mois d'août, avec décision conforme de l'Assemblée.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 370.

1901. — Lettre du ministre de la guerre à M. Belair, ingénieur, le priant de lui faire passer, dans le plus bref délai, en double exemplaire, l'exposé du projet des travaux à entreprendre pour la défense de Paris, avec les dessins à l'appui, le calcul des terrassements à effectuer et de la dépense en résultant, exposé qu'il doit communiquer au Conseil général de la Commune.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

\* Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

L'ingénieur Belair avait déjà présenté, le 20 décembre 1791, à l'Assemblée législative, de nouveaux systèmes de fortification et avait demandé la nomination de commissaires pour procéder à des expériences; il avait insisté à cet égard, le 26 janvier suivant.

1902. — Lettre du ministre de la guerre à la Commission du camp, lui annonçant que, pour la première installation du camp sous Paris, il a paru convenable de la diviser en deux parties, l'une établie vers Saint-Maur, l'autre dans le coude formé par la Seine autour de Gennevilliers, et que l'on pourra commencer à prendre des

mesures pour y camper 15,000 hommes, en conséquence déclarant qu'il est urgent de construire des fours à Asnières et de préparer à l'avance un autre établissement de fours à Saint-Ouen ou Clichy pour les troupes qui occuperont Montmartre et Belleville.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1903. — Lettre du ministre de la guerre à la Commission du camp, au sujet de la fixation du nombre d'hommes devant composer la garde demandée par M. Belair et de la nécessité d'obtenir de cet ingénieur un état journalier des ouvriers et autres personnes employées aux travaux, déclarant qu'il a confié à MM. Santerre et Capet le soin de procurer cette garde.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1904. — Lettre du ministre de la guerre à M. Belair, le prévenant qu'il vient de transmettre à M. Santerre sa demande d'une garde pour les travaux du camp, et qu'il charge M. Capet, commissaire ordinaire des guerres, de s'occuper des détails relatifs à l'établissement de cette troupe, de son campement ou logement et de sa subsistance, avec lettres à MM. Santerre et Capet sur le même objet.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copies (3 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1905. — Lettre du ministre de la guerre à M. Capet, le priant de faire en sorte qu'un commissaire des guerres passe, le lendemain, la revue de départ de la gendarmerie nationale, composée des hommes du 14 juillet.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1906. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le ministre de la guerre à se servir de chevaux de poste pour le transport des cent pièces de canon venant de Flandre et d'Artois et des cent pièces de

la fonderie d'Indret, destinées au camp qui se forme sous les murs de Paris.

2, 3 septembre 1792.

Copie collationnée, A. N., C 163, n° 371; minute signée de Maignet et de Marant, A. N., C 163, n° 372.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 199.

1907. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, à l'effet d'accélérer les travaux du camp, l'envoi de douze commissaires de l'Assemblée, chaque jour, pour y donner l'exemple du travail, et l'affichage, tous les soirs, des noms des députés convoqués pour le lendemain.

2 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 364. Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 201.

1908. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les députés désignés pour travailler, le lundi 3 septembre, aux retranchements du camp sous Paris, se trouveront à 5 heures du matin, au lieu des séances, pour se rendre de suite sur le terrain.

2 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 371.

1909. — Décret de l'Assemblée législative, adjoignant 4 officiers généraux au commandant en chef chargé de présider à l'ensemble de la défense du camp sous Paris, et à l'état-major 4 officiers faisant fonctions d'adjudants généraux, 1 directeur général d'artillerie, 2 commissaires généraux et 2 commissaires ordinaires des guerres.

2 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 371; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 117, n° 1268.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 222.

1910. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par Antoine-François Souef, proposant de s'assurer de toutes les hauteurs de Paris, pour les garnir de canons et former une seconde ligne de défense, gardée nuit et jour par les volontaires, et, à l'approche de l'ennemi, de placer Louis XVI et sa famille au milieu d'un fort bataillon du faubourg Saint-Antoine, avec déclaration du sieur D'Al-

dringen, commandant du bataillon de la Croix-Rouge, portant qu'il a équipé à ses frais un de ses garçons pour aller aux frontières.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

1911. — Décision du Conseil exécutif provisoire, portant convocation chez le maire de Paris des présidents de chaque section, ainsi que du procureur de la Commune, et de 3 membres du Conseil général, afin de leur communiquer diverses mesures importantes pour la défense de Paris.

2 septembre 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif, A. N., AF<sup>II</sup> 1, fol. 78.

1912. — Lettre du ministre de la guerre à la Commission du camp, la priant de lui indiquer les moyens de lever les obstacles qui s'opposent au fonctionnement du service des Subsistances militaires.

3 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1913. — Adresse de l'entrepreneur, des acteurs, danseurs, musiciens, ouvriers et machinistes du théâtre Montansier à l'Assemblée législative, demandant, de concert avec leur directrice, la permission de se former en compagnie, qui se joindra aux volontaires de la section de la Butte-des-Moulins, commandés par le sieur Lebrun, pour marcher ensemble à première réquisition au camp sous Paris.

3 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 372.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 236.

1914. — Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant aux entrepreneurs de déclarer le nombre de charrettes, camions et autres objets qui pourraient être utiles aux travaux du camp.

3 septembre 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 161.

1915. — Délibération de la section de la Cité, approuvant la proposition faite par M. Créqui de Montmorency, citoyen de la

section, afin d'occuper à bref délai la Butte-aux-Cailles, celles de Villejuif, de Montmartre, du Calvaire et du derrière du bois de Romainville, comme positions infiniment avantageuses pour la défense de la capitale, et appelant l'attention des 47 autres sections sur cet objet.

3 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., D XL 5, n° 60.

1916. — Adresse de MM. Dorotte, architecte, Sagez, ex-président du district de Versailles, et Guyot, maçon, à l'Assemblée législative, offrant d'amener les 500 ouvriers qu'ils occupent à la construction d'une verrerie dans Paris sur un domaine national, pour servir d'escorte aux 12 députés qui seront de service aux retranchements du camp.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 248.

1917. — Soumission des pensionnaires du théâtre du Palais, réunis pour aller travailler aux fortifications autour de Paris, présentée à l'Assemblée législative par MM. Lenoir de Saint-Elme, Beaulieu et autres commissaires délégués par leurs camarades.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

1918. — Adresse à l'Assemblée législative, présentée par les pensionnaires des théâtres de la rue Richelieu et du Palais, au nombre de 206, demandant l'autorisation de former une compagnie qui fournira tous les jours un certain nombre d'hommes pour les travaux du camp et sa garde, et déclarant qu'après avoir prêché sur la scène l'amour de la Liberté et de l'Égalité, il leur sera glorieux de les défendre ou de mourir pour elles.

3 septembre 1792.

Minute, A. N., C 167, n° 405.

1919. — Arrêté de la section des Thermes-de-Julien, décidant, pour l'accélération des travaux relatifs aux fortifications de Paris, que tous les citoyens non envoyés

à la rencontre de l'ennemi concourront à ces travaux, soit par leurs personnes, soit par une contribution en argent, si leur infirmité est bien constatée, avec adresse à l'Assemblée.

3 septembre 1792.

Originaux signés de Joubert et Dumez, commissaires (2 p.), A. N., C 167, n° 406 ; copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 76.

— Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 337.

1920. — Renvoi par l'Assemblée législative, à la Commission extraordinaire des 12, de la demande adressée par M. Belair, ingénieur chargé de la direction des travaux du camp, qui se plaint de manquer d'outils, de tentes et de brouettes, à l'effet de concerter les moyens de défense et d'en faire son rapport.

4 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162 n° 365.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 349.

1921. — Renvoi au pouvoir exécutif, par l'Assemblée législative, d'un avis concernant les objets de campement déposés dans la maison dite des Menus-Plaisirs, rue Bergère, qui peuvent être utilisés pour la formation du camp de Paris.

4 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1590.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 349.

1922. — Décret de l'Assemblée législative, déterminant, par un règlement particulier, tous les détails relatifs à l'organisation, la police et l'administration des camps destinés à la défense de Paris, et fixant les effets de campement à fournir pour l'infanterie et la cavalerie, ainsi que la distribution des vivres.

5 septembre 1792.

Minute signée de Le Tourneur, A. N., C 163, n° 373.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 367.

1923. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le Conseil général de la Commune de Paris nommera 3 commissaires qui se réuniront avec les ministres de la guerre et de l'intérieur, à 3 commissaires de l'Assemblée, pour se con-

certes sur les projets et mesures d'exécution relatifs à la construction des camps et retranchements sous les murs de Paris, et décidant que ce Comité se réunira chaque jour au ministère de la guerre et tiendra registre de ses délibérations.

5 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 118, n° 1318.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 382.

1924. — Adresse des secrétaires commis de l'Assemblée législative, offrant de passer à tour de rôle les nuits pour maintenir l'ordre du travail dans les Comités, et de travailler, le jour, aux remparts de Paris, où ils ouvriront des fossés, pour que les ennemis y trouvent une mort certaine.

5 septembre 1792.

Original, avec deux pages de signatures, *A. N.*, C 167, n° 407.

1925. — Lettre du ministre de la guerre au président de l'Assemblée législative, l'informant de l'impossibilité d'organiser la défense de Paris avant que la Commune ait choisi les officiers généraux de l'état-major du camp, et l'avisant de la reconnaissance effectuée dans la plaine de Gennevilliers pour l'établissement d'un camp, ainsi que de la construction d'une redoute en avant de Montmartre, sous la direction de M. Belair.

5 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1926. — Lettre du ministre de la guerre à la Commission du camp, la remerciant de lui avoir confié le soin de faire délivrer les laissez-passer pour les ouvriers du camp, qu'il va lui envoyer, et la priant de prendre une décision au sujet des choix proposés le 29 août, en conséquence de lui marquer sans retard les individus que la Commission accepte et ceux qu'elle rejette.

5 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1927. — Lettre des représentants Ruamps et Niou au président de l'Assemblée législative, annonçant que leurs opérations

sont enfin terminées, que plusieurs convois de munitions sont en route, sous bonne escorte, que deux navires chargés de canons et de boulets mettent à la voile, pour Rouen, et qu'ils se flattent que le tout arrivera sous peu et à bon port à Paris.

5 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 164, n° 387.

1928. — Lettre du ministre de la guerre au commissaire chargé des fonctions de procureur général syndic de Seine-et-Oise, lui annonçant que M. Berthier remettra au Directoire de ce département les cartes gravées des environs de Versailles, principalement pour la région entre cette ville et Paris.

6 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1929. — Offre par un citoyen de travailler au camp, pendant un mois, au poste qui lui sera indiqué par l'Assemblée, avec mention honorable.

6 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C<sup>r</sup> I 63, fol. 6633 r<sup>o</sup>.

1930. — Procès-verbaux de la Commission du camp de Paris.

6 septembre-26 octobre 1792.

Registre, Arch. adm. de la guerre.

1931. — Lettre du ministre de la guerre à M. La Chiche, maréchal de camp, au sujet des dispositions arrêtées pour l'établissement de plusieurs camps autour de Paris, dont l'exécution devra être confiée à M. de Prille, pendant qu'il continuera les reconnaissances que l'ensemble du plan exige, et lui adjoignant M. d'Abadie, capitaine au corps du génie, pour concourir sous ses ordres à la défense extérieure de Paris.

7 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1932. — Circulaire du ministre aux quatre chefs de bureau de son département, annonçant la formation, en vertu d'un décret de l'Assemblée, d'un Comité com-

prenant 3 membres du Conseil général de la Commune, pour concerter les mesures relatives à la défense de Paris.

7 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1933. — Lettre du ministre de la guerre au Conseil général de la Commune, l'avisant du décret rendu le 5 septembre, qui établit, pour les opérations relatives à la défense de Paris, un Comité dans lequel doivent entrer trois membres du Conseil général.

7 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1934. — Rapport présenté à l'Assemblée législative par un commissaire de ladite Assemblée sur les travaux qui s'exécutent à Montmartre, où plus de 600 ouvriers sont occupés, indépendamment d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes qui s'y rendent sans cesse, avec demande de tentes à proximité pour y déposer les habits et provisions.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 162, n° 374; extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 366.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 424.

1935. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les artistes des théâtres de la Liberté, de l'Égalité et du Palais à former trois compagnies franches pour faire alternativement le service au camp.

7 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 374.

Ed. *Musée des Archives nationales*, n° 1307. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 440.

1936. — État des dépenses faites pour la reconnaissance de l'emplacement du camp sous les murs de Paris, montant à 686 livres 16 sols, certifié par les commissaires de l'Assemblée et du camp.

7 septembre 1792.

Original, A. N., C 177.

1937. — Lettre du ministre de la guerre à M. Santerre, commandant général de la garde parisienne, annonçant l'arrivée de M. Berruyer, lieutenant-général chargé du

commandement du camp sous Paris, et le priant de faire remplacer les quatre chevaux qui lui ont été pris par l'ennemi.

8 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1938. — Arrêté de la section des Quinze-Vingts, adoptant des dispositions pour les travaux du camp sous Paris, et demandant que la Commune en fasse faire le tracé du côté du faubourg Saint-Antoine.

8, 11 septembre 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 71.

1939. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, déclarant que les travaux du camp prennent de l'activité et emploient un grand nombre de bras, par conséquent que le pauvre laborieux trouve à vivre, ce qui contribue à calmer les esprits.

9 septembre 1792.

Original, A. N., C 164, n° 386.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 494.

1940. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les ouvriers, salariés et employés par les ingénieurs aux ouvrages camp, ne seront pas assujettis au service de du garde national pendant la durée de leur travail.

9 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 954.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 494.

1941. — Lettre de M. Charles Parizot, chevalier de Saint-Louis, au président de l'Assemblée législative, exprimant le désir de présenter une pétition à l'effet d'obtenir un emploi, soit dans le camp de Paris, dont les travaux marchent bien lentement, soit aux armées, avec une lettre de Dumouriez, ministre des affaires étrangères, en date du 12 juin 1792, déclarant que ses anciens et nombreux services méritent d'être pris en considération et qu'il tâchera de le faire admettre dans une place de guerre.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 550.

1942. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif à employer au service de l'armée destinée à la défense de Paris le nombre de commissaires des guerres qu'il jugera nécessaire, pour surveiller les différents détails d'administration.

10 septembre 1792.

Minute signée de M. Le Tourneur, *A. N.*, C 163, n° 376.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 530.

1943. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, proposant l'allocation d'un crédit d'un million, pour subvenir aux dépenses urgentes du camp sous Paris, avec décret conforme.

10 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 164, n° 387; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 981.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 543, 544.

1944. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition du général chargé de la défense de Paris, pour l'installation de ses aides de camp et de ses bureaux, la maison de l'émigré d'Egmont Pignatelly, sise rue Louis-le-Grand.

12 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 1001.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 586.

1945. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif à donner les ordres nécessaires pour faire les abattis et démolitions qui seront jugés indispensables par le général de l'armée chargée de la défense de Paris.

12 septembre 1792.

Minute présentée par Le Tourneur, *A. N.*, C 163, n° 377; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 1002.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 586.

1946. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les officiers, chargés de la direction des travaux du camp sous Paris, désigneront 48 postes et parties de retranchements pour les 48 sections de

la capitale, qui y enverront des ouvriers de bonne volonté, munis de leurs outils, avec réglementation du travail.

13 septembre 1792.

Minute de la main de Mathieu Dumas, *A. N.*, C 163, n° 378; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 116, n° 1013.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 617.

1947. — Lettre circulaire du maire de Paris, engageant à y retenir les ouvriers en bois et en fer pour achever la fabrication des piques, dont s'occupe le Comité du camp sous Paris, et tous les garçons boulangers et meuniers, à l'effet d'assurer la consommation de la capitale.

13 septembre 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 4.

1948. — Rapport des représentants Ruamps et Niou à l'Assemblée législative sur la mission dont ils ont été chargés, à Rochefort, par décrets des 26 et 27 août, annonçant que les divers convois d'artillerie et de munitions de guerre seront à Paris du 18 au 25 septembre.

14 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 163, n° 375.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 648.

1949. — Lettre de M. Monge, ministre de la marine, à M. Roland, ministre de l'intérieur, l'avisant de la prochaine arrivée, à Paris, des canons expédiés par la manufacture d'Indret pour le service du camp, ainsi que de canonniers et de chevaux, avec lettre du ministre de l'intérieur à celui de la guerre, le priant d'informer la commune de Paris de cet envoi, du nombre de personnes qu'elle aura à loger et de la durée de leur séjour.

14, 16 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F<sup>9</sup> Seine.

1950. — Décret de l'Assemblée législative, portant organisation des services des travaux du camp dirigés : 1° par M. Belair; 2° par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, et fixant les traitements et indemnités de bureau et de voyage des officiers, des

ingénieurs, ainsi que des employés non militaires attachés à l'état-major et aux travaux relatifs à la défense des postes avancés.

16 septembre 1792.

Minute de la main de M. Le Tourneur, rapporteur de la Commission militaire du camp sous Paris, A. N., C 164, n° 381; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1376.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 48.

1951. — Proclamation de l'Assemblée législative aux citoyens de Paris, se plaignant de l'extrême lenteur des travaux du camp et du peu d'empressement des citoyens, les adjurant de mettre Paris en état de défense respectable et de ne pas craindre « d'arroser de quelques sueurs les plaines de Saint-Denis et les hauteurs de Montmartre ».

17 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 369; placard imprimé, A. N., C 164, n° 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 105.

1952. — Arrêté de la section du Louvre, décidant que chaque compagnie ira travailler successivement aux travaux du camp, qu'il sera fait un premier appel chez le capitaine, un second à l'arrivée au camp, et un troisième au retour, qu'afin d'empêcher la dispersion de ceux qui seront commandés pour lesdits travaux, ils seront tenus de manger ensemble et se muniront en conséquence de marmites et d'ustensiles de campagne.

17 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., D XL 5, n° 60.

1953. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, demandant des fonds pour les divers camps de l'intérieur et faisant observer que l'Assemblée n'a encore créé de fonds que pour le camp sous Paris, savoir : 500,000 livres le 16 août 1792, 800,000 livres le lendemain et un million, le 10 septembre suivant.

17 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 164, n° 388.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 109.

1954. — Arrêté de la section des Quinze-Vingts, déléguant des commissaires à

l'Assemblée législative, avec mandat de se plaindre des abus commis journellement par les chefs et ouvriers du camp de Paris, de manifester leur indignation de ce que des ouvriers quittent leurs patrons et leur travail, pour aller gagner 42 sols au camp, à presque rien faire, et demandant qu'aucun ouvrier ne soit admis, à moins de prouver qu'il manque d'ouvrage, et que tout travailleur soit payé à la tâche.

18 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 117.

1955. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les ouvrages du camp sous Paris seront donnés aux journaliers ou manœuvres, à marché fixe et non à la journée, et que le ministre de la guerre fera parvenir à l'Assemblée, dans le délai de trois jours, un état des travaux faits au même camp.

18 septembre 1792.

Minute signée de Cambon et de Benoiston, A. N., C 164, n° 382; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1419.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 117.

1956. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, lui faisant connaître qu'ils ont toujours eu l'attention, depuis la promulgation des décrets sur le camp de Paris, de fournir aux payeurs des départements qui l'avoisinent, les fonds nécessaires pour leur service, et qu'ils stimulent chaque jour leur zèle, afin que ces payeurs ne négligent rien pour répondre aux exigences de la situation.

18 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1957. — Lettre des administrateurs de Police et de Garde nationale de la commune de Paris à la Commission du camp, transmettant la proposition du citoyen Morin, faite à la section de Saint-Joseph, de se servir des chardons en fer qui se trouvent aux édifices de Paris pour hérissier les revers des retranchements du camp, afin de le rendre inaccessible, avec lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la

guerre, restée à l'état de projet, le ministre ayant refusé de la signer.

21 septembre, octobre 1792.

Originaux signés et minute (4 p.), A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1958. — Réquisition d'une force de 100 à 150 hommes, « pris parmi les meilleurs patriotes », pour contenir à Saint-Denis les boulangers attachés à la fabrication du pain de munition, dont la mutinerie fait des progrès alarmants, réquisition envoyée par l'administration des Subsistances militaires et transmise par le ministre de la guerre à M. Santerre, avec lettre à M. Berruyer, le chargeant de donner les ordres nécessaires afin d'assurer la fabrication du pain et le calme dans la distribution.

22 septembre 1792.

Copies (3 p.), Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1959. — Lettre du ministre de la guerre à la Commission du camp, au sujet de l'autorisation qu'elle attendait pour faire fabriquer des chausses-trappes, exprimant le regret de n'en avoir pas eu connaissance.

22 septembre 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

1960. — Délibération de la section du Roule, signalant aux 47 autres sections les abus scandaleux des ouvrages du camp sous Paris, où les ouvriers transportent à grand-peine quelques brouettées de terre, ou jouent aux cartes toute la journée, et proposant de supprimer le travail à la journée et de le payer à la toise, sous la surveillance des sections, qui organiseraient des patrouilles pour empêcher l'admission d'enfants ou de femmes, même de celles déguisées en hommes.

23 septembre 1792.

Imprimé, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1961. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, déclarant qu'en égard aux inconvénients qu'il y aurait de loger des troupes dans la chapelle des Gobelins, il a donné des ordres pour que cet édifice ne soit pas in-

crit sur l'état des maisons destinées à recevoir les troupes qui arrivent pour le camp sous les murs de Paris.

24 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1962. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la guerre, lui communiquant le projet de M. Aubert, citoyen de la section du Roule, relatif à la ligne de circonvallation du camp sous Paris et à un nouveau mode de travail.

25 septembre 1792.

Minute, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1963. — Arrêté de la Commission militaire du camp sous Paris, portant que le ministre de l'intérieur sera invité à faire venir, sans délai, les brouettes et autant d'outils qu'il sera possible des ateliers du canal de Bourgogne, brouettes et outils sans emploi, également les outils se trouvant à Tréport.

25 septembre 1792.

Copie conforme, A. N., F<sup>9</sup> Seine.

1964. — État des troupes casernées à Paris, tant infanterie que cavalerie, comprenant 9,028 hommes, soit 6,214 volontaires de la ville, 2,481 des départements et 333 des districts.

1<sup>er</sup> octobre 1792.

Original, Arch. adm. de la guerre.

1965. — 1<sup>o</sup> État des paiements pour indemnités et frais extraordinaires, effectués par le caissier général, autorisé à payer sur les ordonnances de la Commune et du général.

12 octobre 1792.

Original, Arch. adm. de la guerre.

2<sup>o</sup> État des paiements effectués par le quartier-maître général, pour fournitures faites aux troupes, tant par ordonnances de la Commune que par ordre du général.

12 octobre 1792.

Original, Arch. adm. de la guerre.

1966. — Compte-rendu de la situation de la caisse militaire, confiée par le Com-

mandant général au citoyen Lanelle, remplissant provisoirement les fonctions de quartier maître général.

12 octobre 1792.

Original, Arch. adm. de la guerre.

Les recettes, du 24 août au 7 octobre, montèrent à 2,200,000 livres, et la dépense à 1,989,454 livres 4 sols 6 deniers.

1967. — Compte définitif des opérations du camp de Paris, dressé par le sieur Lanelle, comprenant 4 millions en recettes, et 3,613,878 livres en dépenses, compte se soldant par un excédent de 386,122 livres.

5 novembre 1792.

Original, Arch. adm. de la guerre.

§ 30. — Déchéance de Louis XVI réclamée par les sections (26 juillet). — Pétition de la Commune de Paris (3 août).

1968. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par le sieur Kantz, canonier du bataillon des Feuillants, au nom des canonniers de l'armée parisienne, à l'effet d'obtenir, de gré ou de force, que le Roi se démette de son pouvoir et qu'aucun ordre ne soit donné par les ministres sans avoir été communiqué au pouvoir législatif.

24 juillet 1792.

Original avec nombreuses signatures, notamment celle de Callippé, capitaine commandant l'artillerie parisienne, A. N., D XL 14, n° 60.

1969. — Adresse de la section de Mauconseil à l'Assemblée législative, demandant la déchéance de Louis XVI, et invitant l'Assemblée à frapper du glaive de la Loi le chef de la ligue des despotes coalisés, le roi de Coblenz.

25 juillet 1792.

Extrait conforme, A. N., D XL 14, n° 60.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 145.

1970. — Adresse de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, déclarant que le Roi trahit continuellement et réclamant sa déchéance.

25 juillet 1792.

Original avec onze pages de signatures, A. N., D XL 14, n° 60.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XI, p. 88.

1971. — Discussion à l'Assemblée législative sur la question de savoir : si le Roi, par sa conduite avant ou depuis la déclara-

tion de guerre, s'était mis dans le cas d'être censé avoir abdiqué la couronne.

25, 26 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 274.

Cf. 1° Opinion de J.-P. Brissot, député du département de Paris, sur la marche à suivre en examinant la question de la déchéance et les autres mesures, prononcée le 26 juillet 1792, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 205, n° 49.

2° C.-M. Lafont, député du département de Lot-et-Garonne, à ses collègues, sur la question de la déchéance du Roi, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 205, n° 50.

3° Opinion de Jacques Tenon, député du département de Seine-et-Oise, sur la suspension du Roi, imprimé, A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 205, n° 51.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 160 692, 699.

1972. — Pétition du sieur Chavard, citoyen de la section des Innocents, à l'Assemblée législative, demandant que la Commission extraordinaire des Douze soit tenue de rendre compte des motifs qui l'ont déterminée à suspendre le rapport qu'elle devait faire à l'Assemblée sur la conduite du Roi.

(30 juillet 1792).

Original signé, A. N., C 154, n° 292<sup>bis</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 292.

1973. — Adresse du sieur Thierry, citoyen de Paris, à l'Assemblée législative, proposant la suspension du veto du Roi, afin d'expulser tous les valets de cour et intrigants, qui font semblant de respecter l'Assemblée et voudraient l'égorger.

2 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1974. — Lettre des sieurs Enfantin, de la section des Lombards, et Colin, de la section des Enfants-Rouges, au président de l'Assemblée législative, déclarant que le seul moyen de connaître le vœu des sections de Paris sur des questions de la plus haute importance, comme celle de la déchéance, est de les convoquer, à jour et heure fixes, et de faire voter au scrutin et non par *assis et levés*.

3 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1975. — Présentation d'une adresse des commissaires des quarante-huit sections de Paris, à l'Assemblée législative, par le Maire, concluant à la déchéance de Louis XVI et à la nomination de ministres pris par l'Assemblée hors de son sein, pour exercer provisoirement le pouvoir exécutif, jusqu'à ce que la volonté du peuple ait été légalement prononcée dans une Convention nationale.

3 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 293; imprimé (par ordre de l'Assemblée), A. N., AD XVIII<sup>e</sup> 206, n° 3.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 425.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n° 3354.

1976. — Arrêté de la section de la Bibliothèque, déclarant n'avoir pris aucune part à l'adresse qui demande la déchéance du Roi, et qui a été présentée, le vendredi précédent, par le Maire, au nom des quarante-huit sections, avec protestation contre les marques d'improbation, venues des extrémités de la salle, qui ont accueilli la lecture de cet arrêté, et lettre de M. André, président de la section, demandant son admission à la barre de l'Assemblée, pour communiquer l'arrêté.

3, 4, 5 août 1792.

Imprimé certifié conforme, original et minute signée (3 p.), A. N., C 156, n° 303; A. N., C 158, n° 330; C 161, n° 350.

Ed. *Le Logographe*, journal national, numéro du 6 août 1792, p. 901.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 184.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 501.

1977. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant inconstitutionnels et annulant

les arrêtés et délibérations de la section de Mauconseil, et notamment celui qu'elle a envoyé aux autres sections.

4 août 1792.

Minute de la main de M. Vergniaud, A. N., C 155, n° 302.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 179.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 476.

1978. — Lettre de M. Roederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, adressant l'acte du Corps législatif qui annule comme inconstitutionnelle la délibération de la section de Mauconseil, avec un arrêté du Conseil qui en ordonne la publication, moyen le plus efficace pour prévenir les désordres et éviter les rassemblements, avec recommandation de répandre dans le public des exemplaires imprimés de cet acte.

4 août 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>, imprimé sous forme de placard, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 4.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 329.

Cette lettre est accompagnée d'une lettre d'envoi de l'acte législatif en question par le ministre de l'intérieur au Directoire du Département et de l'arrêté du Conseil du Département, du même jour, ordonnant la publication du même acte par la Municipalité. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 330.

1979. — Pétition de la section des Gravilliers à l'Assemblée législative, demandant de déclarer, sur-le-champ, que Louis XVI est prévenu de crime contre la Nation et qu'il est en état d'accusation.

4 août 1792.

Original signé de Léonard Bourdon, électeur de 1789, président de l'assemblée générale permanente de la section des Gravilliers, de Colombart et de Duval de Stains, vice-présidents, A. N., C 161, n° 350.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 472.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 178.

1980. — Arrêté de la section du Temple, improuvant la délibération prise par la section de Mauconseil, comme attentatoire aux lois, à la souveraineté du peuple, absurde et contradictoire, comme provoquant à la

rébellion, comme tendant à l'avisement du Corps législatif, enfin comme tendant à établir l'anarchie et perpétuer les divisions, avec lettre du secrétaire de l'assemblée de cette section au président de l'Assemblée législative.

4 août 1792.

Extrait conforme et minute, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 556.

1981. — Adresse du sieur Chaboulet, rue Mouffetard, présentée à l'Assemblée législative « pour plus de vingt mille citoyens, las de voir leurs noms pourrir dans la poussière de ses Comités corrompus », réclamant la punition de Louis XVI et de tous les brigands qu'il soutient, déclarant que, bon gré mal gré, « Louis XVI sera mis en sûreté pour otage, sa Jésabel séquestrée et leur fils livré à des mains plus sûres, pour son éducation », et concluant qu'il faut « que ça aille, et de par Dieu ça ira ».

4 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

1982. — Lettre du sieur Benoit, citoyen actif de la section des Halles, à l'Assemblée législative, protestant contre la déchéance de Louis XVI, que réclamerait la majorité des sections, assurant que les opinions n'y sont pas librement exprimées et que la déchéance du Roi livrerait le pays à une faction qui achèverait sa ruine.

4 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

1983. — Désaveu par la section de l'Arsenal des adresses à l'armée et au Corps législatif, soumises aux sections de Paris, la seconde de ces adresses proposant, au nom de la Commune, la création d'une dictature ministérielle, en attendant, ou la déchéance du Roi ou la Convention nationale.

5 août 1792.

Imprimé, portant la signature manuscrite de Boula, secrétaire greffier de la section de l'Arsenal, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 350.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 398.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 503.

1984. — Déclaration faite à l'Assemblée législative, au nom de toutes les sections réunies, à l'effet de proclamer la déchéance de Louis XVI, l'âme et le chef de tous les conspirateurs, qui sème partout les divisions et les haines et corrompt tous les ressorts du gouvernement, qu'ils regardent comme un traître et qu'ils rejettent avec horreur.

5 août 1792.

Original signé de Dumoulin, orateur des sections réunies, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XI, p. 414.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 505.

1985. — Adresse de MM. Collot d'Herbois, Marie-Joseph Chénier et Destournelles à l'Assemblée législative, signalant les excès d'une minorité rebelle et tumultueuse, désespérée de l'adhésion de plus de quarante sections de Paris à la déchéance du Roi, qui, notamment dans l'église des Filles-Saint-Thomas, les a abreuvés, pendant deux heures, de toutes sortes d'injures, d'outrages et de menaces, et demandant la publicité absolue des réunions.

5 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 502.

1986. — Adresse de la section de Henri IV à l'Assemblée législative, désavouant la pétition inconstitutionnelle, présentée le 3 août, au nom des sections de Paris, relativement à la déchéance du Roi, avec arrêté nommant des commissaires chargés de remettre ladite adresse.

6 août 1792.

Original signé avec extrait signé et scellé (2 p.), *A. N.*, D XL 14, n° 60.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 595.

1987. — Lettre du sieur Charles Bruneau, citoyen de la section de Mauconseil, au président de l'Assemblée législative, dénonçant les manœuvres coupables employées pour augmenter le nombre des signatures apposées à la pétition qui a été présentée, la veille au soir, aux Jacobins, et le matin, à l'Assemblée, par M. Varlet, citoyen de la section du Roi-de-Sicile, manœuvres qui ont

porté certains intrigants à contrefaire des signatures.

6 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 553.

Cf. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 344.

1988. — Observation d'un citoyen de la section du Roi-de-Sicile sur la demande de la déchéance du Roi, soumise à l'Assemblée législative.

6 août 1792.

Imprimé, A. N., D XL 14, n° 60.

1989. — Adresse du sieur Vincent De-repas, citoyen de la section de Notre-Dame, à l'Assemblée législative, à l'effet de désavouer la pétition présentée par la Commune de Paris, en violation de la Loi, pour réclamer la déchéance de Louis XVI, pétition approuvée par la section de Notre-Dame, avec lettre d'envoi.

7 août 1792.

Imprimé signé et original, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 8 août.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 579.

1990. — Adresse du sieur Etienne, citoyen de la section de Notre-Dame, à l'Assemblée législative, représentant tous les périls que pourrait entraîner la déchéance du Roi, à un moment où, d'une part, le peuple, provoqué par des scélérats, est prêt à se porter à tous les écarts (le faubourg Saint-Marceau s'étant encore soulevé, la nuit même, et ne s'étant calmé qu'à la vue de M. Pétion), et où, d'autre part, les ouvriers, sous prétexte que leurs services sont insuffisamment payés, s'assemblent et délibèrent.

7 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

1991. — Arrêté de la section du Roi-de-Sicile, portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'arrêté inconstitutionnel de la section des Quinze-Vingts qui déclarait que si le Corps législatif n'avait prononcé jeudi sur le sort du roi, l'on sonnerait le tocsin et l'on battrait la générale, afin que le peuple se levât tout entier, et invitant

la section des Quinze-Vingts à se renfermer dans les dispositions précises de la Constitution.

8 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 161, n° 350.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 335.

1992. — Adresse du sieur Chaboulet, rue Mouffetard, à l'Assemblée législative, lui déclarant que son décret sur la déchéance du Roi va être celui de sa gloire ou de son éternel opprobre, que si « ce Judas-Louis XVI est renversé de son trône, sa chute sera le signal de celle de tous les tyrans. »

8 août 1792.

Original, avec la signature de Chaboulet « pour plus de 25,000 Français qui ne veulent vivre que pour la Liberté et la destruction des tyrans, » A. N., D XL 14, n° 60.

1993. — Pétition du sieur Magnen à l'Assemblée législative, proposant d'interdire par décret toute discussion, tout rapport de Comité sur l'abdication du Roi, et de faire voter chaque député, suivant une formule déterminée, sur la question de savoir si, par sa conduite, Louis XVI mérite la déchéance, avec lettre d'envoi.

8 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1994. — Adresse des citoyens de Saint-Denis à l'Assemblée législative, énumérant tous les griefs que la Nation a contre le Roi, qui a trahi sa confiance, et demandant sa déchéance, sans plus tarder, son château étant le repaire des ennemis de l'Égalité et le point de ralliement d'une horde de fanatiques, avec lettre d'envoi.

8 août 1792.

Originaux (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

1995. — Procès-verbal de la section de l'Arsenal, improuvant et annulant le désaveu des adresses à l'armée et au Corps législatif, rédigé par MM. Lavoisier et Grilleau en vertu de délibérations des 2 et 3 août, et décidant la présentation d'une nouvelle adresse à l'Assemblée et à la Municipalité.

8 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 161, n° 351.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 403.

## § 31. — Journée du 10 août.

A. — PRÉPARATIFS DE LA RÉVOLUTION  
DU 10 AOUT (25 JUILLET-9 AOUT)

1996. — Lettre du patriote Palloy au maire de Paris, le prévenant que le banquet civique, qui devait être offert le dimanche 22 juillet sur le terrain de la Bastille aux fédérés des départements, aura lieu le 26 juillet, qu'il n'y aura ni décoration, ni musique, mais seulement des toasts à la Liberté, aux magistrats du peuple, aux véritables patriotes, et espérant que M. Pétion donnera son adhésion à cette fête fraternelle.

25 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

1997. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, l'instruisant du bruit qui s'est répandu de la présence d'armes et d'uniformes aux Tuileries, bruit qui peut exciter de la fermentation et servir de prétexte à des recherches illégales et violentes.

25 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.Cf. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 324.

1998. — Observations présentées à Louis XVI par M. De Joly dans le Conseil des ministres, sur l'état critique du royaume et sur la désaffection toujours croissante de la personne du Roi, qui, « devient chaque jour l'objet de la haine publique », le suppliant de faire des concessions au peuple, pour éviter une catastrophe, observations combattues par M. Du Bouchage, ministre de la marine, et rejetées.

27 juillet 1792.

Extrait du mémoire justificatif de M. De Joly, cahier in-fol., fol. 32 v<sup>o</sup>, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

1999. — Lettre de M. Mandat, Commandant général, à M. Røederer, le prévenant

qu'il y a insurrection dans le Faubourg et le priant de passer au château.

27 juillet 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 327,

2000. — Lettre de M. Dumont, commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, au maire de Paris, déclarant que le tocsin a recommencé à sonner, que l'on veut se porter aux Tuileries, et qu'il est urgent de rétablir l'ordre, sans quoi il est impossible de répondre des événements qui se préparent.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2001. — Lettre de M. Dumont, commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, au maire de Paris, lui annonçant qu'environ 300 fédérés se sont répandus dans le faubourg Saint-Antoine, y ont crié aux armes et ont voulu s'emparer des canons, en donnant comme cri de ralliement qu'on veut égorger les citoyens, ce qui a jeté l'alarme.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2002. — Déclaration du sieur Dumoutier, officier municipal, constatant qu'il s'est présenté, avec son collègue Mouchet, à l'amphithéâtre des enrôlements de la porte Saint-Antoine et qu'il y a appris que la tranquillité du Faubourg n'était nullement troublée, avec d'autres déclarations de deux commissaires de la section de Montreuil, faisant connaître qu'à une heure, le tocsin sonnait à Sainte-Marguerite, mais qu'il n'y avait aucun désordre et que la majeure partie des ouvriers n'avait pas quitté ses ateliers.

27 juillet 1792.

Minute signée de Franchet, faisant fonctions de secrétaire, A. N. F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2003. — Lettre de M. Viguier de Curny au maire de Paris, annonçant qu'on bat

la générale au faubourg Saint-Antoine, sous le prétexte mensonger que MM. Merlin et Chabot viennent d'être assassinés, et que d'après les rapports, la journée s'annonce très orageuse.

27 juillet 1792 (4 h. 1/4).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2004. — Lettre adressée de la Maison commune, par M. Viguier de Curny à M. Pétion, l'informant que l'on a sonné le tocsin à Sainte-Marguerite et aux Quinze-Vingts, qu'un rassemblement considérable se forme au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Marceau, et que la présence du Maire y serait nécessaire.

27 juillet 1792 (6 heures 1/4).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Sur la suscription se trouve la mention : *très pressée*.

2005. — Lettre de M. Røederer au Maire et aux officiers municipaux, demandant des détails précis sur les fâcheux événements qui viennent de se produire et priant le Maire de se concerter avec le Département sur ce qu'il y aura à faire ultérieurement.

27 juillet 1792 (lundi, 7 heures du soir).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2006. — Lettre de Louis XVI au Commandant général de la garde parisienne, le priant de témoigner à la garde nationale toute sa satisfaction pour le zèle infatigable avec lequel elle se porte dans les différentes parties de la capitale, pour y rétablir l'ordre que des séditeux s'efforcent de troubler.

27 juillet 1792.

Minute de la main de M. De Joly, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

2007. — Lettre de M. De Joly au maire de Paris, lui exprimant au nom du Roi, toute sa satisfaction pour l'empressement avec lequel M. Pétion s'est porté partout où les mouvements se sont produits, et ajoutant que le Roi désire profondément le retour de l'ordre et le maintien de la tranquillité publique.

27 juillet 1792.

Minute de la main de M. De Joly, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

2008. — Lettre de M. Røederer à M. Pétion, le félicitant, au nom du Conseil du Département, de la conduite qu'il a tenue dans la pénible journée qui vient de s'écouler, où le Maire a montré le zèle et la sagesse d'un digne magistrat du peuple.

27 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2009. — Lettre de M. Pétion au Conseil général du Département de Paris, annonçant qu'il s'est transporté avec deux de ses collègues aux Champs-Élysées, théâtre de la rixe entre les Marseillais et la garde nationale parisienne, qu'il a vu d'une part les Marseillais à leur caserne, très surexcités et criant vengeance ; d'autre part, les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas sous les armes, non moins échauffés, observant qu'il est fort regrettable de voir Paris en feu pour une rixe particulière, très affligeante d'ailleurs, puisqu'elle a coûté la vie à un homme, et qu'un mauvais esprit se plaît à fomenter des désordres.

30 juillet 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2010. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, demandant quelles dispositions ont été arrêtées par le Conseil municipal pour prévenir les suites des événements de la journée, afin que le Conseil du Département puisse juger si sa permanence est nécessaire cette nuit et s'il a quelques mesures à prendre en vue de la tranquillité publique.

30 juillet 1792 (10 h. 3/4 du soir).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2011. — Rapport de trois citoyennes de la section du Faubourg-Montmartre, concernant l'affaire qui a eu lieu le 30 juillet, entre les patriotes marseillais et les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., W 249.

2012. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, à M. Pétion, l'invitant

à se rendre à une heure auprès du Roi pour concerter les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité publique, avec réponse du Maire, portant qu'il a reçu trop tard la lettre du ministre et que, lorsqu'il s'est rendu chez le Roi, celui-ci était à table et l'avait prié de ne pas attendre.

31 juillet 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 153.

2013. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, à M. Pétion, l'informant que le Roi, ayant été instruit de l'obligation où le Maire était de se trouver au Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, l'excusait de ne pas s'être rendu à son invitation.

31 juillet 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2014. — Liste des membres de la Constituante qui peuvent être appelés au Conseil du Roi (Camus, Tronchet, Fréteau et Rabaud), en y ajoutant le maire de Paris (malgré son refus probable), liste transmise par M. Røederer à M. De Joly.

31 juillet 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

2015. — Lettre de M. Røederer à M. De Joly, établissant en principe que le repos ne peut être donné à la France que par l'Assemblée nationale, de même qu'il ne peut être donné à l'Assemblée que par le Roi.

31 juillet 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

2016. — Lettre du procureur général syndic du Département au maire de Paris, l'avisant du projet qu'on aurait formé pour attaquer cette nuit le château des Tuileries par les galeries du Louvre, et le priant de mettre le Conseil du Département au courant de la situation, pour savoir s'il est nécessaire qu'il reste assemblé, en totalité ou en partie, avec réponse du Maire, déclarant qu'il a entendu parler de cette attaque projetée, mais que, depuis huit jours, on lui répète les mêmes propos et

qu'on ne cesse de répandre les bruits les plus faux et les plus absurdes, néanmoins qu'il vient d'en référer au Commandant général.

1<sup>er</sup> août 1792.

Original signé et minutes (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2017. — Lettre du Maire au Commandant général, l'invitant, eu égard à la fermentation des esprits, à tenir toujours des forces prêtes à se porter à l'Assemblée nationale et aux Tuileries, à multiplier les patrouilles, et à ne négliger aucune mesure de prudence, l'autorisant également à renforcer les postes du château.

1<sup>er</sup> août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2018. — Lettre du Directoire du Département aux officiers municipaux de Paris, envoyant copie d'une lettre du ministre de l'intérieur, du 30 juillet, qui manifeste, de la part du Roi, le désir qu'il soit procédé très promptement à la visite du château des Tuileries, les personnes qui l'habitent ayant reçu l'ordre de faire sans délai la déclaration des armes en leur possession, déclaration demandée par le Corps municipal.

2 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2019. — Lettre de M. Blandin, juge de paix de la section des Lombards, au président de l'Assemblée législative, lui donnant avis qu'il est obligé de décerner un mandat d'arrêt contre M. Jouneau, député de la Charente-Inférieure, et demandant son admission à la barre.

2 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n<sup>o</sup> 330.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 402.

2020. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, à Louis XVI, déclarant qu'il se voit dans l'obligation de se retirer, ses représentations n'ayant pas été écoutées, adjurant le Roi de réfléchir à la situation très grave où il se trouve, « sur les bords du précipice », et l'avertissant que les événements se précipitent et que peut-être

dans quelques jours sa volonté sera entièrement impuissante.

3 août 1792.

Minute de la main de M. De Joly, A. N., F<sup>7</sup> 4666.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 167.

2021. — Lettre de M. Pétion, en réponse à celle du Directoire du Département relative aux dépôts d'armes des Tuileries, l'informant que le Corps municipal a été d'avis, d'une part, d'attendre que les déclarations prescrites par la Loi fussent faites, d'autre part, d'ajourner la visite au château des Tuileries jusqu'au moment qui semblerait le plus convenable aux officiers municipaux.

4 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2022. — Lettre de M. Mandat, Commandant général de la garde nationale, à M. Pétion, annonçant que l'on se propose de faire battre la générale dans le faubourg Saint-Antoine, le lendemain, à 4 heures du matin, et demandant l'autorisation d'agir de même de son côté, toutes précautions ayant été prises pour la défense du château.

4 août 1792.

Original signé A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 153.

C'est à tort que, dans cet ouvrage, la date du 31 juillet a été assignée à cette lettre.

2023. — Lettre de M. Pétion au Commandant général, assurant qu'il n'y a rien à craindre, que les nouvelles reçues de diverses sections sont satisfaisantes, qu'il espère que la générale ne sera pas battue dans le faubourg Saint-Antoine, mais que, dans le cas contraire, il enverra les réquisitions nécessaires.

4 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2024. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, lui faisant part de ses inquiétudes, la fermentation allant en augmentant, au point que les citoyens, convaincus du prochain départ du Roi, veulent absolument entourer le château, déclarant qu'il a réussi à empêcher les

bataillons de la section des Gobelins de se rendre en armes sur la place du Carrousel, et que pour calmer les esprits, il faut composer la garde du Roi de citoyens de tous les bataillons.

(4 ou 5 août 1792.)

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 192.

2025. — Adresse des grenadiers nationaux à l'Assemblée législative, abjurant toute marque distinctive, renonçant à la qualité de grenadiers et déposant sur le bureau leurs bonnets et épaulettes, attendu que plusieurs membres des compagnies de grenadiers se sont déshonorés par des actes de désobéissance et de révolte contre la Nation, « pour s'attacher au chef du pouvoir exécutif comme à leur maître, et obtenir le privilège de baiser les mains de sa femme. »

(4, 6 août 1792.)

Originaux signés de Bourdon, Defresse et Marino (2 p.). A. N., C 161, nos 350, 351.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 194.

2026. — Lettre de M. Moisson, commandant du bataillon marseillais, aux administrateurs du Département de Police, demandant la délivrance de 500 paquets de cartouches à balles, vu leur pénurie de munitions, avec ordre de Panis et Sergent, en conséquence, et récépissé de 5,000 cartouches à balle.

4 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 327.

2027. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au maire de Paris, l'informant, au nom du Roi, qu'un rassemblement doit se diriger à 2 heures du matin sur le château des Tuileries.

5 août 1792 (au château, 1 heure du matin).  
Autographe, A. N. F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2028. — Lettre du maire de Paris à M. Mandat, Commandant général, l'entretenant des bruits alarmants relatifs aux Suisses composant la garde du château, qui seraient au nombre de 1,500, la plupart en état d'ivresse, et ne dissimulant

point que l'on parle hautement de l'enlèvement du Roi, le priant en conséquence d'ordonner des patrouilles de cavalerie fréquentes et nombreuses autour du château.

5 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2029. — Arrêté du Corps municipal, décidant, pour faire concourir simultanément tous les citoyens à la garde du Roi, que cette garde sera formée d'un nombre déterminé d'hommes par chaque bataillon, et que deux réserves seront établies dans la même proportion par tous les bataillons, l'une au Carrousel, l'autre à la place Louis XV, avec lettre d'envoi du Maire au président de l'Assemblée législative.

6 août 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 401.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 192.

2030. — Lettre de M. Royer, secrétaire du Corps municipal, au maire de Paris, le prévenant qu'il a été résolu que la délibération sur la garde du Roi sera présentée le lendemain à l'Assemblée nationale par deux officiers municipaux, ou qu'elle lui sera adressée par le Maire.

6 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2031. — Circulaire de la Municipalité aux citoyens, déclarant que la proposition de former un camp autour des Tuileries, pour s'opposer à l'enlèvement du Roi, est une mesure irrégulière, et que le parti le plus simple est celui qui ferait concourir en même temps les citoyens de tous les bataillons à la garde du Roi.

6 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2032. — Lettre de M. Mandat, Commandant général, au maire de Paris, l'instruisant des avis multipliés qui annoncent que le château doit être insulté, et jugeant sa présence nécessaire pour apaiser le trouble, en cas de besoin.

6 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2033. — Lettre de M. Champion, ministre de l'intérieur, à M. Røederer, lui signalant la propagation dans la capitale d'un écrit intitulé : *Pétition de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale*, avec un récit contourné d'une prétendue fuite du Roi, démentant le fait en question, comme du reste peuvent l'attester les ministres et les gardes de service.

6 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Journal de Paris*, n° 220.

*Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 334.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 339.

2034. — Lettre de M. de Laporte, envoyant deux ordonnances de paiement « pour la suite des dépenses de cette malheureuse garde », ajoutant « qu'il y a des mouvements dans les faubourgs, mais qu'on est prévenu et qu'on a pris des mesures ».

Lundi (6 août 1792).

Original, A. N., C 187 (1<sup>er</sup> inventaire), n° 41.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, recueillies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 41, p. 107.

2035. — Proclamation de Louis XVI aux Français, rédigée en Conseil des ministres, rappelant que la loi sur les dangers de la Patrie leur impose l'obligation de remplir leurs devoirs de citoyens avec un nouveau zèle, les invitant à faire leur service en personne dans la garde nationale, à donner force à la Loi, à maintenir l'exécution des jugements, la paix et la tranquillité publiques, les exhortant enfin à rester inviolablement attachés à la Constitution.

7 août 1792.

Imprimé, A. N., C 222, n° 160<sup>155</sup>.

2036. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, le priant, au nom du Roi, de se rendre aux Tuileries, le jour même, à une heure après-midi, pour conférer sur l'état de la capitale.

7 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2037. — Récépissés de la main de Louis XVI, de deux sommes avancées par

M. du Châtelet, la première de 500,000 livres, la seconde de 550,000 livres.

7, 9 août.

Autographes signés (2 p.), A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 98.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 98, p. 201.

2038. — Lettre du sieur Georges La Roche, citoyen de la section de Mauconseil, à M. Pouteau, secrétaire de M. de Laporte, témoignant toute sa douleur de l'acte scélérate de cette section contre le plus respectable des Rois, déclarant qu'il n'a jamais assisté aux assemblées « de tels monstres », et qu'il verserait tout son sang pour conserver « les précieux jours de ce bon Roi et de notre bonne Reine ».

7 août 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2039. — Lettre (trouvée dans les papiers de M. d'Abancourt), annonçant que les Marseillais et l'écume des faubourgs devaient, la nuit prochaine (du 7 au 8 août), se porter sur l'Assemblée nationale et immoler à leur fureur une partie des députés, puis s'emparer de la personne du Roi (les Marseillais ayant fait le serment de le massacrer et d'en avoir un morceau chacun au bout de son sabre), et déclarant que l'Assemblée ne voulait pas délibérer sur la déchéance de Louis XVI, mais était fort embarrassée pour contenir le peuple qui menace de se livrer à des excès.

7 août 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2040. — Extrait de rapports de police sur ce qui se passait à Paris les 5, 6 et 7 août 1792, donnant quelques indications sur les menées de Fournier l'Américain, de Santerre, de Rossignol et d'autres, ainsi que sur l'assassinat projeté de Louis XVI.

8 août 1792.

Copie, A. N., M 667, n<sup>o</sup> 13.

2041. — Lettre du sieur Pourchet, garde suisse, à M. Pétion, maire de Paris, annonçant que le reste du régiment des gardes suisses est arrivé ce matin, déclarant qu'une seule chose peut empêcher

le sang de couler, c'est d'entremêler ce régiment de garde nationale, et signalant une nouvelle communication avec les cours des Tuileries par la porte cochère de l'hôtel de Brionne qui leur sert de caserne.

8 août 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2042. — Lettre du maire de Paris, chargeant l'un de ses collègues du Corps municipal de se rendre le lendemain à la séance de l'Assemblée nationale et de se porter de suite au château, dans le cas où quelques mouvements se produiraient.

7 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2043. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre M. de Lafayette et levant la séance.

8 août 1792 (5 heures).

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n<sup>o</sup> 294.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 578.

2044. — Lettre du sieur Gallet à M. d'Hervey, au château des Tuileries, lui dénonçant la nomination de commissaires pour mettre les faubourgs sur pied, entre autres de Parein, de Fournier l'Américain et de Rossignol.

8 août 1792 (5 heures du soir).

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 34.

Avec mention très pressée sur la suscription). Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n<sup>o</sup> 34, p. 118.

2045. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, lui donnant avis des troubles graves annoncés pour le lendemain, que feraient présager d'ailleurs les insultes infligées ce jour à des députés, et l'invitant à prendre toutes les mesures pour prévenir les désordres.

8 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 337. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 609.

2046. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, le convoquant à la séance du Conseil, qui ne peut rester dans l'ignorance des mesures prises en prévision des événements qui se préparent.

8 août 1792 (vers 9 heures).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 339.  
Archives parlementaires, t. XLVII, p. 610.

2047. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Conseil général du Département, le mettant au courant des dispositions adoptées, notamment de la convocation du Corps municipal et du Conseil général, du renforcement de la garde du château, mais ne pouvant répondre que la tranquillité publique sera maintenue.

8 août 1792 (9 h. 1/2).

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 338.  
Archives parlementaires, t. XLVII, p. 609.

2048. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, représentant la situation comme très inquiétante, le Maire ayant déclaré que « personne ne pouvait raisonnablement répondre que la tranquillité publique sera maintenue », et le langage du Commandant général n'étant pas plus rassurant.

8 août 1792 (10 heures du soir).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 339.

2049. — Ordre de M. Mandat, Commandant général, à M. Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, de tenir prête une réserve de 100 hommes dans son bataillon, pour la protection des caisses et pour se porter dans les endroits où la tranquillité publique serait menacée.

8 août 1792 (minuit).

Copie certifiée, A. N., W 244.

2050. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, dénonçant les attentats commis contre les représentants du peuple, qui

ont été obligés de se réfugier dans les corps de garde et maisons particulières, et déclarant que, sans le secours le plus prompt du Corps législatif, il est impossible au gouvernement de répondre de la sûreté des personnes et de la tranquillité publique.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n<sup>o</sup> 1522; minute, Arch. du ministère de la justice.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 384.

Archives parlementaires, t. XLVII, p. 602.

2051. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal criminel, au sujet des excès commis, la veille au soir, contre les représentants du peuple, qui ont été assaillis par une troupe de furieux, outragés, accablés d'injures et pourchassés, lui ordonnant de dénoncer à l'accusateur public ces attentats, dont le Roi a été indigné.

9 août 1792.

Minute, Arch. du ministère de la justice.

2052. — Lettre de M. Bertrand Fournier, député des Hautes-Pyrénées, au président de l'Assemblée législative, dénonçant l'attentat dont il a failli être victime, et proclamant qu'il ne doit la conservation de sa vie qu'au courage et au généreux dévouement de trois chasseurs de la garde nationale, qui, le sabre à la main, l'ont conduit, au milieu d'une multitude qui les couvrait d'injures et de boue, jusqu'au poste du Palais-Royal, où lui et ses collègues ont dû fuir par une fenêtre dérobée, l'officier du poste ne répondant plus de leur sûreté.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n<sup>o</sup> 1522.

2053. — Lettre de M. Jacques Brunck, député du Bas-Rhin, au président de l'Assemblée législative, exposant la situation des plus critiques dans laquelle il s'est trouvé avec huit de ses collègues, parvenus à se réfugier dans le corps de garde du Palais-Royal, dont le peuple a tenté deux fois de forcer l'entrée, et déclarant qu'il ne reviendra plus aux séances, tant que le Corps législatif n'aura pas pris des

mesures pour purger les couloirs des oisifs turbulents qui insultent journellement les députés, et que la Municipalité n'aura pas été mise en demeure d'empêcher les rassemblements autour de l'Assemblée.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 602.

2034. — Lettre de M. Antoine-Chrysostome Quatremère, député du département de Paris, au président de l'Assemblée législative, dénonçant les outrages subis et les dangers courus par un grand nombre de députés, et déclarant qu'il a été obligé, avec plusieurs de ses collègues, de se réfugier dans un corps de garde attaqué par une foule égarée, et qu'il a eu grand-peine à s'échapper par une fenêtre.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 380.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 601.

2035. — Lettre de M. Louis-Charles-Ambroise Regnard-Claudin, député de Seine-et-Marne, au président de l'Assemblée législative, l'avertissant qu'il ne reviendra aux séances que lorsque les députés seront libres et qu'on ne délibérera plus sous les poignards.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

2036. — Déclaration faite à l'Assemblée législative par M. Jean-Baptiste-Moïse Jollivet, député de Seine-et-Marne, au sujet des excès et violences exercés sur la personne de plusieurs députés, donnant le compte rendu de la séance tenue le soir même au club des Jacobins, où l'on avait voté l'impression du nom des députés vendus à la Liste civile, qui venaient de voter en faveur de Lafayette, et observant que le peuple garnissant les tribunes avait improuvé la proposition d'ajouter aux noms de ces députés l'indication de leurs demeures.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 382.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 602.

2037. — Dénonciation par M. Pierre Juéry, député de l'Oise, à la Nation entière et à ses représentants, des excès commis sur la personne de son collègue Girardin, qui fut frappé d'un coup de pied par derrière, pendant que des gardes nationaux le menaçaient de leur sabre, en criant : « Que chacun de ces gueux vienne, nous les arrangerons. »

9 août 1792.

Autographe signé, A. N., AA 56, n° 1522.

2038. — Déclaration de M. Mathieu Dumas, député de Seine-et-Oise, portant que, du côté de la terrasse des Feuillants, un groupe d'hommes et de femmes lui avaient barré le passage, en criant à la trahison, qu'il fallait étouffer les députés qui n'avaient pas voté contre Lafayette, et qu'en particulier une femme l'ayant reconnu, l'avait désigné à la rage des assaillants, par ces mots : « C'est ce scélérat, c'est Dumas, tombez sur lui », mais ajoutant que Palloy le préserva du danger, en écartant cette femme.

9 août 1792.

Autographe, A. N., AA 56, n° 1522.

2039. — Lettre de M. Mathieu Dumas, député de Seine-et-Oise, au président de l'Assemblée législative, déclarant que, si les désordres graves dont il a été le témoin ne sont pas réprimés et si la représentation nationale n'est pas respectée, il s'abstiendra d'assister aux séances, non qu'il cède aux fureurs des factieux, mais pour faire connaître à la Nation que son suffrage est écarté par la violence.

9 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 327.

Ed. *Musée des Archives nationales*, n° 1284.

2060. — Lettre de M. Toussaint Maizières, député de l'Aube, au président de l'Assemblée législative, l'informant qu'étant sorti par la porte du Manège, il a été poursuivi jusqu'à l'entrée de la rue du Dauphin, où une femme armée d'un couteau l'a attaqué, et demandant si, pour

avoir suivi en silence le cri de sa conscience, un député doit être assassiné l'an deuxième de la Liberté.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.  
Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 376.  
*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 598.

2061. — Lettre de M. Jean-Jacques Calvet, député de l'Ariège, au président de l'Assemblée législative, déclarant que, quoi qu'il ait été insulté et menacé au sortir de la séance par une multitude égarée, ni les menaces ni les insultes ne lui feront abandonner la défense des droits du peuple et de la Constitution, et qu'il continuera à voter d'après sa conscience.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.  
Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 380.  
*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 602.

2062. — Lettre de M. Simon Soret, député de Seine-et-Oise, au président de l'Assemblée législative, s'estimant heureux de n'avoir reçu, avec les huées de la foule, que des coups de poing, de la boue et des plâtras sur la tête, et d'avoir pu, en compagnie de M. Dumolard, particulièrement menacé, se réfugier dans le corps de garde de la seconde cour du Palais-Royal, d'où il s'est échappé par la fenêtre, au moment où le poste allait être forcé, et déclarant qu'il s'abstiendra d'assister aux séances, si les membres du Corps législatif ne sont désormais protégés contre les attentats auxquels ils se trouvent journellement exposés.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.  
Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 380.  
*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 604.

2063. — Lettre de M. Pucelle, député de la Somme, au président de l'Assemblée législative, rendant compte des insultes qu'il a essuyées de la part de la populace, exaspérée surtout contre M. Dumolard, qu'on traitait de *gueux*, de *coquin*, de *voleur*, ayant réussi à le préserver avec plusieurs

de ses collègues, en traversant les rues Saint-Louis et de Rohan, jusqu'au corps de garde du Palais-Royal, et attestant qu'entre autres propos, « il n'était rien moins question que de faire sauter les têtes des députés qui n'avaient point voté pour le décret d'accusation ».

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

2064. — Lettre de M. J.-Ed. Regnault-Beaucaron, député de l'Aube, au président de l'Assemblée législative, retraçant les dangers qu'il a courus, ayant été entouré par des individus en uniforme national, avec des bonnets rouges sur la tête, qui se disposaient à le mettre à la lanterne, lorsqu'il a été dégagé par M. La Villette, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, qui, le sabre à la main, aidé de quelques citoyens accourus à ses cris, l'a défendu et conduit au Département.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.  
Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 377.  
*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 598.

2065. — Lettre de M. Louis-François-Bernard Froudière, député de la Seine-Inférieure, au président de l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été insulté et menacé de la façon la plus atroce, en sortant de l'Assemblée le 8 août, et d'avoir eu grand-peine à gagner le corps de garde du Palais-Royal, avec ses collègues, abreuvés d'outrages, couverts de boue et d'ordures, et réclamant des mesures rigoureuses pour garantir la liberté des opinions et la sûreté personnelle.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.  
Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 377.  
*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 601.

2066. — Lettre de M. Jean-Pierre Ramel, député du Lot, au président de l'Assemblée législative, déclarant que, forcé, par des douleurs nerveuses, de garder le lit depuis le 5 août, il a bien examiné et mûrement réfléchi tous les chefs d'accusation produits contre M. de Lafayette et qu'il

trouve la conduite de ce général à l'abri de toute culpabilité.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

2067. — Lettre de M. Baert, député du Pas-de-Calais, au président de l'Assemblée législative, racontant les dangers qu'il a courus avec M. Fournier, qu'une populace effrénée accusait de voler l'argent du peuple et pourchassait de la manière la plus effrayante, et se plaignant de l'absence de force armée et de police pour protéger les citoyens ainsi que de la lâche complaisance avec laquelle le maire de Paris tolère qu'une multitude d'étrangers parcoure la ville, armés de sabres et de pistolets, de tout l'appareil menaçant du carnage.

9 août 1792.

Original signé, A. N., AA 56, n° 1522.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 605.

2068. — Ordre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, d'envoyer aux Tuileries, avant 9 heures du matin, 20 hommes de son bataillon avec 2 officiers, puis un renfort de 7 hommes.

9 août 1792 (6 heures du matin).

Copies certifiées (2 p.), A. N., W 244.

2069. — Ordre au commandant du bataillon de la Trinité d'envoyer 25 hommes à 9 heures, pour renforcer la garde de l'Assemblée nationale.

9 août 1792 (7 heures du matin).

Original signé, A. N., W 242.

2070. — Lettre de M. de Lalette, commandant du bataillon de l'Arsenal, à M. de Belair, chef de la 1<sup>re</sup> légion, annonçant que les Marseillais ont reçu des munitions de guerre à l'Arsenal, sur un bon des administrateurs de Police, ajoutant qu'il n'a qu'un faible détachement à l'Arsenal et que son poste est menacé.

9 août 1792 (8 h. 3/4 du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 348.

2071. — Rapports de M. de Lalette, commandant du bataillon de l'Arsenal, constatant le refus de délivrer des munitions

à un particulier qui s'est présenté à l'Arsenal, le 8 août, à 9 heures, sous le titre d'adjudant du 4<sup>e</sup> arrondissement, et qui paraît être l'adjudant de fédérés réunis au Théâtre-Italien, relatant également l'assassinat par le peuple du vicaire de la Madeleine, comme accapareur de cuirs.

9 août 1792 (9 h. 3/4 du matin).

(Pièces absentes.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 346, 347.

2072. — Mandat donné par le Conseil du Département de Paris à deux de ses membres, MM. Gouniou et Barré, de se transporter à l'Arsenal et de vérifier les quantités de poudre et de cartouches délivrées.

9 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 351.

2073. — 4<sup>e</sup> Ordres donnés au sieur Claude-François Prevost, garde-magasin des cartouches à l'Arsenal, par les administrateurs Perron, Panis et Sergent, pour la délivrance de cartouches à balle destinées à la garde des théâtres des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

2<sup>e</sup> Distribution des cartouches à balles depuis le 25 juin jusqu'au 9 août, relevé du registre-journal tenu par Claude-François Prevost.

9 août 1792.

(Pièces absentes.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 349, 351.

2074. — Arrêté du Conseil général du Département, visant l'arrêté de la section du Roi-de-Sicile, du 5 août, décidant que la Municipalité prendra les mesures en son pouvoir pour prévenir le tocsin projeté, et invitant tous les citoyens à se tenir prêts pour rétablir la tranquillité, si elle est troublée.

9 août 1792.

Copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 342. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 610.

2075. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, au Maire, le convoquant à la séance du Directoire, qui l'a attendu hier fort tard, et vient de rendre un arrêté pour interdire

le tocsin qu'on doit sonner cette nuit, et demandant quelles mesures il a prises pour empêcher ce signal de désordre.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 340.  
MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 217.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 610.

2076. — Lettres de M. Røederer, procureur général syndic du Département, aux sections du Roi-de-Sicile et du Jardin-des-Plantes, les félicitant de leur conduite et de leur résistance aux égarements d'une section factieuse, et annonçant que leurs délibérations ont été communiquées à l'Assemblée nationale, qui en a entendu la lecture avec intérêt.

9 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 344.

2077. — Lettre de M. Létourneau, économe de la maison de force de Bicêtre, au procureur général syndic du Département, l'informant que la tranquillité n'est nullement troublée, et que d'ailleurs les habitants des villages voisins, joints à la gendarmerie, ont fait toute la nuit de fréquentes patrouilles.

9 août 1792 (10 heures du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 345.

2078. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, au président de l'Assemblée législative, faisant passer une lettre du commandant de service, la veille, près du Corps législatif, qui a été insulté et maltraité, et déclarant que, quels que soient les dangers auxquels pourra se trouver exposée la garde nationale, elle les bravera tous pour assurer le maintien de l'ordre public.

(9 août 1792.)

Original signé, A. N., D XL 14, n<sup>o</sup> 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 10 août.

2079. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde parisienne, au président de l'Assemblée législative, l'assurant du concours zélé de la garde na-

tionale, qui s'empressera toujours d'exécuter les ordres de l'Assemblée.

9 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n<sup>o</sup> 322.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 595.

*Musée des Archives nationales*, n<sup>o</sup> 1285.

2080. — Ordre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, de se porter à l'instant avec son bataillon et ses pièces de canon au château des Tuileries.

9 août 1792 (11 heures du matin).

Copie certifiée, A. N., W 244.

2081. — Arrêté de la section du Jardin-des-Plantes, déléguant deux commissaires auprès du Directoire du Département, au sujet de la décision prise par la section des Quinze-Vingts de faire sonner le tocsin si l'Assemblée nationale ne rendait pas un décret conforme à ses désirs, et faisant connaître que l'on n'a pu parler au Maire et que l'intérieur de la Mairie était rempli de quantité de citoyens armés.

9 août 1792 (11 heures du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 341.

2082. — Ordre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, portant réquisition à M. de Boissieu d'envoyer, place Vendôme, 50 gendarmes à cheval et 20 à pied de la 1<sup>re</sup> division, qui seront placés sous le commandement de M. Pinon, chef de légion.

9 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 218.

2083. — Avis donné par le président de l'Assemblée législative de la présence d'un rassemblement armé autour de la salle, signalé par deux députés, nouvelle qui est démentie par l'un des inspecteurs de la salle et par trois officiers municipaux, accourus au bruit que ce mouvement avait occasionné dans les corridors.

9 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>7</sup> I 61, fol. 5666 v<sup>o</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 599.

2084. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le procureur général syndic du Département et le maire de Paris seront successivement appelés à la barre pour y rendre compte des mesures prises et à prendre à l'effet de garantir la liberté et la sûreté des membres du Corps législatif dans Paris ainsi que la tranquillité publique.

9 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5668 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 606, 608.

2085. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du procureur général syndic du Département et du maire de Paris, qui rendent compte des mesures de sûreté que la Municipalité a prises, ainsi que des détails de la surveillance confiée au Département.

9 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5668 v<sup>o</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 609, 613.

2086. — Adoption par l'Assemblée législative (appelée à délibérer sur la question de la déchéance du Roi), d'un projet d'adresse au peuple à l'effet de l'éclairer sur l'exercice des droits de sa souveraineté.

9 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5669.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 616.

2087. — Proclamation de M. Pétion aux citoyens de Paris, les adjurant de respecter les délibérations de l'Assemblée, qui s'occupe des plus graves intérêts, et montrant combien il est inadmissible de lui fixer le jour et l'instant de sa décision, que la malveillance ne manquerait pas de prétendre arrachée par la force, si les abords de l'Assemblée étaient hérissés de baïonnettes.

9 août 1792.

Originaux signés (2 p.), B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 2; nouv. acq. fr. 2691, fol. 139; minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVI, p. 402.

2088. — Lettre de M. Pétion à M. Royer, secrétaire général de la Commune, lui transmettant deux arrêtés du Directoire du Département, le premier qui annule un arrêté du Corps municipal disposant de la force publique, le second qui prend des mesures de police et de sûreté pour l'Assemblée nationale, et le chargeant de les transcrire sur les registres de la Municipalité, avec accusé de réception envoyé à M. Røderer.

9 août 1792.

Minutes (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2089. — Lettre de M. Bonnaud, commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, aux Maire et administrateurs de la ville de Paris, déclarant qu'il ne pourra se soustraire à l'obligation de marcher, si la section des Quinze-Vingts fait, comme elle l'a annoncé, sonner le tocsin et battre la générale, mais qu'il proteste à l'avance contre tout acte illégal et contraire à la Constitution qui pourra être commis.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 222.

2090. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. Pétion, se plaignant du droit que se sont arrogé quelques sections de dépouiller les commandants de bataillons de leurs drapeaux, ce qui peut occasionner des rixes entre les bataillons et les sections, et dénonçant notamment l'attitude de la section de Mauconseil.

9 août 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2091. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Commandant général de la garde nationale, l'invitant à rétablir, pour la sûreté du quartier des Capucines, le poste existant sur le boulevard, jusqu'alors occupé par la troupe de ligne.

9 août 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2092. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Commandant général de la garde nationale, l'invitant à remplacer par des

gardes nationaux les 16 hommes de troupe de ligne qui étaient de service à l'hôtel des Postes.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2093. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Commandant général de la garde nationale, l'avertissant que l'exposition publique du nommé Tillard, qui devait avoir lieu sur la place de Grève à midi, a été ajournée au samedi 11, et le priant de prendre les mesures de sûreté nécessaires.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2094. — Adresse de la section des Thermes-de-Julien, accompagnant l'envoi à l'Assemblée législative de commissaires chargés de protester contre la démarche de certains citoyens de cette section, qui ont désavoué la pétition de la Commune, et ratifiant l'adhésion donnée au vœu de la capitale.

9 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 641.

2095. — Invitation de M. de Laporte, intendan de la Liste civile, aux maréchaux des logis de la maison du Roi de réserver à MM. de Mailliard et Bachmann, lieutenant-colonel et major du régiment des gardes suisses, un pied-à-terre et un lit au château des Tuileries, en occupant à la rigueur le logement de Mesdames, tantes du Roi.

9 août 1792.

Autographe, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 42.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 42, p. 130.

2096. — Note de M. de Laporte, demandant la livraison de 448 couvertures pour le renfort de gardes suisses arrivé le matin au château des Tuileries, et qui couchera sur la paille dans les écuries de l'hôtel de Brionne.

9 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 43.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte*

*énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 43, p. 131.

2097. — Rapport de police de M. Dossenville, officier de paix, déclarant qu'il ne peut redire les horreurs qui se répètent sans cesse dans le sein de la capitale, et attestant que le club des Jacobins est la cause des crises affreuses où se trouve la France, que le maire de Paris est « un scélérat qui mérite les plus grands supplices, l'ennemi juré de Louis XVI ».

9 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>20</sup>, pièce 325.

2098. — Lettre d'un contre-révolutionnaire à M<sup>me</sup> Robaday, chez M<sup>me</sup> de Tourzel au château des Tuileries, exposant que la proclamation du Roi tirera les bons citoyens de leur léthargie, et déclarant qu'il est plus que jamais temps de se mettre debout pour éviter les malheurs que préparent tous les forcenés rassemblés à Paris.

9 août 1792.

Original, A. N., C 222, n° 160<sup>453</sup>.

2099. — Formation en bataillon de la Société des fédérés des 83 départements, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, afin de se joindre à leurs frères d'armes de Paris, en présence de l'armement des satellites du tyran pour exterminer le peuple, et nomination de Joseph Michel (de Clairac) en qualité de commandant.

9 août 1792.

Extrait du procès-verbal, Arch. adm. de la guerre.

Ed. CH. CHASSIN et L. HENNET, *les Bataillons de volontaires de Paris*.

2100. — Avis de M. Blondel à M. Røderer sur la situation et les préparatifs dans le faubourg Saint-Antoine, où tout semble annoncer qu'on se dispose à partir dans la nuit ou vers le matin.

9 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 355.

2101. — Lettre de (M. Blondel, secrétaire du Département), à M. Røderer, annonçant, sur l'avis donné par M. Voysin,

député, que des commissaires nommés par les sections se sont substitués au Conseil général de la Commune à l'Hôtel de Ville, qu'ils ont délivré un mandat d'amener contre le Commandant général, et que le poste des Feuillants vient d'être forcé.

9 août 1792 (9 h. moins 1/4 du soir).  
(Pièce absente.)  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 354.

2102. — Lettre de M. Røderer, procureur général syndic, au ministre de l'intérieur, déclarant que le Département lui transmettra toutes les informations qu'il recevra et que lui-même se rendra au château, si sa présence peut y être utile.

9 août 1792 (9 h. 1/4 du soir).  
(Pièce absente.)  
Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 354.

2103. — Lettre écrite de l'Assemblée nationale par M. Du Bouchage, ministre de la marine, à sa femme, à l'effet de la tranquilliser, le rassemblement paraissant ne devoir pas être aussi considérable que les factieux l'espéraient, et le Maire, ainsi que M. Røderer, se trouvant au château, où sont de grandes forces et de bonnes dispositions.

9 août 1792 (10 h. 1/2 du soir).  
Original, A. N., C. 157, n<sup>o</sup> 322.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 265.

2104. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. Pétion, déclarant être prêt à établir les deux réserves réclamées par le Directoire et le Corps municipal, et demandant deux corps de garde, pour éviter de faire bivouaquer les braves citoyens qui se dévouent au service public.

9 août 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 219.

2105. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde parisienne, à M. Pétion, estimant que la garde nationale serait mal placée sous des tentes et proposant d'établir l'une des réserves dans une

grande salle du Garde-Meuble et l'autre placée des Victoires, dans l'hôtel de Toulouse.

9 août 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 220.

2106. — Lettre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. Pétion, l'invitant à lui prêter son concours pour faire entendre raison aux égarés, les apparences étant menaçantes.

9 août 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 225.

2107. — Procès-verbal dressé par M. Daubigny, commissaire de la section des Tuileries, contenant les dépositions de Marguerite Bertin, cuisinière, et de François Fouilloux, portier de l'hôtel de la Vallière, qui ont déclaré que les Suisses, occupant les bâtiments nouvellement construits dans le jardin de l'hôtel de Brionne, faisaient grasse chère les jours qui précédèrent le 10 août, se gorgeaient de vins et de liqueurs, qu'ils avaient les poches pleines de cartouches et étaient, depuis quelques jours, sur pied toute la nuit.

11, 12 août 1792.  
Extrait signé, A. N., C 218, n<sup>o</sup> 160<sup>121</sup>.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 102.

2108. — Exposition des faits antérieurs au 10 août, à partir du 5 août, rédigée pour le maire de Paris, et à lui adressée.

5 septembre 1792.  
Minute de la main de J.-J. Leroux, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 93.

#### B. — HISTORIQUE DE LA JOURNÉE DU 10 AOUT

2109. — Admission, à la barre de l'Assemblée législative, de députés de la section des Lombards, chargés d'annoncer que l'on persiste dans le projet de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme pour se porter au château, où se prépare une forte résistance.

9-10 août 1792 (minuit).  
Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5670 r<sup>o</sup>.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 617.

2110. — Admission, à la barre de l'Assemblée législative, d'officiers municipaux, qui annoncent que le tocsin sonne dans plusieurs faubourgs de Paris, qu'il se forme des rassemblements nombreux de tous côtés, et que des membres du Conseil général de la Commune, envoyés dans les différents quartiers, pour se rendre compte de la situation, ont été arrêtés, notamment M. Royou, qui a été amené à une section, mais a été relâché.

9-10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5671 r°; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1497.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 623.

2111. — Admission, à la barre de l'Assemblée législative, d'une nouvelle députation de la Municipalité, qui vient, au nom des sections des Lombards et des Arcis, témoigner l'inquiétude que fait naître l'absence du maire de Paris, et avis donné à ce sujet par des membres de l'Assemblée, qui ont aperçu M. Pétion autour de la salle, avec la ferme intention de rester tant que sa présence serait nécessaire pour maintenir la tranquillité publique et assurer le bon ordre.

9-10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5671 v°.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 624.

2112. — Billet de M. Cousin, président d'âge du Conseil général de la Commune, à M. Pétion, le priant de les tirer d'inquiétude et de donner de ses nouvelles par le porteur.

9-10 août 1792 (après 11 heures du soir).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 256.

2113. — Avis de M. Blondel, secrétaire du Département, à M. Roederer, annonçant que le tocsin sonne en plusieurs endroits, qu'on entend battre la générale et qu'on crie : « Vive la Nation ! Aux armes ! » demandant en même temps quelque force

pour le Département, réduit à quelques gendarmes.

9-10 août 1792 (2 heures moins un quart).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 357.

2114. — Lettre des administrateurs de la Municipalité aux députés Merlin, Guadet, Chabot et Brissot, les avisant des dangers que court le maire de Paris, au milieu des insurgés, et les priant de le faire appeler à la barre de l'Assemblée.

9-10 août 1792 (2 heures du matin).

Original, A. N., C 156, n° 304.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 257.

*Musée des Archives nationales*, n° 1286.

2115. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le maire de Paris se rendra sur-le-champ à sa barre et que le décret en question lui sera remis en personne par un huissier de l'Assemblée, accompagné de deux gendarmes nationaux.

9-10 août 1792.

Copies collationnées et signées du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1498, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>; extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5671 v°.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 258.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 624.

2116. — Explications données à l'Assemblée législative, par M. Pétion, au sujet des inquiétudes manifestées sur son compte, déclarant qu'il a été assez mal accueilli au château, et qu'il y a entendu des propos très forts contre lui, mais qu'il n'en a été ni étonné, ni affligé, ajoutant que l'on a pris toutes les précautions que les circonstances peuvent comporter pour garantir la tranquillité publique.

9-10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 61, fol. 5672 r°.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 626.

2117. — Lettre de M. Caffin, commissaire de police de la section de Bonne-Nouvelle, à la Municipalité, la prévenant que le bataillon de Bonne-Nouvelle, au nombre de cinq à six cents hommes, avec canons, est parti sans ordres pour rejoindre

dre le bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, et que les efforts des commandants et officiers pour le retenir sont restés infructueux.

9-10 août 1792 (2 à 3 heures du matin).

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 238.

2118. — Avis de M. Blondel, secrétaire du Département, à M. Røderer, résumant les rapports des observateurs, d'où il résulte que toute la rue du Faubourg-Saint-Antoine est pleine d'hommes armés, que le gros de l'attroupement est aux Enfants-Trouvés, mais ne semble pas prêt de se mettre en marche, qu'enfin cependant les canonnières se tiennent tout armés près de leurs canons.

9-10 août 1792 (3 heures moins un quart).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 358.

2119. — Lettre de M. Bonjour, président de la section des Tuileries, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'elle a autorisé M. Delaroche à ne plus reconnaître l'état-major, mais qu'elle veille à la sûreté de l'Assemblée, et que les canons ne peuvent être mieux placés que dans la cour des Feuillants.

9-10 août 1792 (3 heures du matin).

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 261.

2120. — Lettre de M. Delaroche, commandant du 9<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, au maire de Paris, exposant l'embarras où il se trouve, par suite de l'arrêté de la section des Tuileries qui lui interdit de recevoir et de faire exécuter aucun ordre de l'état-major, alors qu'il reçoit des ordres de M. Mandat pour faire battre le rappel dans l'étendue de cette même section.

9-10 août 1792 (3 heures du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 263.

2121. — Avis de M. Blondel, secrétaire du Département, à M. Røderer, lui trans-

mettant le résultat des rapports de ses observateurs, envoyés dans tous les quartiers, sur l'attitude de la garde nationale en armes, qui semble assez tranquille.

9-10 août 1792 (3 h. 1/4 du matin).

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 264.

2122. — Avis de M. Blondel, secrétaire du Département, à M. Røderer, rendant compte de ce qui se passe à l'Assemblée législative, où le Maire venait de faire connaître les mouvements qui s'étaient produits, depuis 7 heures du soir, et les rassemblements considérables formés dans le faubourg Saint-Antoine, ajoutant qu'on semblait vouloir retenir de force le Maire au château.

9-10 août 1792 (3 h. 40).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 356.

2123. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Municipalité sera tenue de rendre compte, d'heure en heure, de l'état où se trouvera la ville de Paris.

9-10 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1496.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 629.

2124. — Demande du ministre de la justice, à l'Assemblée législative, à l'effet de prendre de promptes mesures en raison des rassemblements qui se forment dans le faubourg Saint-Antoine, dont le Roi se montre fort agité, demande sur laquelle l'Assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il appartient aux magistrats du peuple et au pouvoir exécutif à veiller à la sûreté publique.

9-10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 630.

2125. — Admission, à la barre de l'Assemblée législative, d'une troisième députation des officiers municipaux (MM. Osse-  
lin et Baudouin), qui, en sortant du faubourg Saint-Antoine, ont été très étonnés d'entendre battre la générale et sonner le

tocsin, déclarant que c'était en vertu des ordres donnés aux Tuileries par le Commandant général de la garde nationale, ordres qui ont été révoqués par arrêté du Conseil général de la Commune, où M. Mandat a été vertement réprimandé, et ajoutant qu'au château, le maire de Paris n'a dû son salut qu'à quelques grenadiers qui ont pris sa défense.

9-10 août 1792 (vers 6 h. 1/2 du matin).

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 630.

2126. — Démarche à l'Assemblée législative des ministres de l'intérieur et de la justice, chargés par le Roi de demander l'envoi auprès de lui d'une députation de l'Assemblée, vu la nécessité de prendre sans délai des mesures énergiques, les attroupements s'avançant vers le château.

9-10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 633.

2127. — Avis de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, à M. de Belair, chef de la 1<sup>re</sup> légion, appelant son attention sur le projet de s'emparer des armes de la maison du Roi déposées à l'Arsenal, et ordonnant de rappeler les volontaires et de les tenir sous les armes, à l'effet d'empêcher qu'on ne s'empare de leurs canons et de protéger les propriétés.

9-10 août 1792.

Original signé, avec avis d'exécution signé de M. de Belair, *A. N.*, C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 35.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 35, p. 119.

2128. — Ordre de M. Mandat, commandant général de la garde nationale, au commandant du bataillon de service à la Ville, de disperser la colonne d'attroupement qui se porterait sur le château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, en l'attaquant par derrière.

9-10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 276.

2129. — Avis de M. Blondel, secrétaire du Département, à M. Røderer, portant que l'attroupement dans le faubourg Saint-Antoine est très divisé, qu'il y a toujours beaucoup d'hommes armés vers les Enfants-Trouvés, mais que rien n'avance.

9-10 août 1792 (6 heures moins un quart).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 359.

2130. — Note trouvée dans les papiers de l'abbé Gallois, chapelain des Tuileries, donnant, heure par heure, les impressions d'un habitant du château dans la nuit du 9 au 10 août, sur l'attaque qui se prépare, faisant mention de la revue passée à 6 heures et demie du matin par le Roi et de la publication de la loi municipale à 8 heures, par deux officiers municipaux.

10 août 1792 (matin).

Minute, *A. N.*, C 222, n° 160<sup>157</sup>.

2131. — Lettre de M. Radix de Sainte-Foy à M. de Laporte, annonçant que le faubourg Saint-Antoine marche avec des canons sur les Tuileries, et blâmant absolument l'intention du Roi et de la Reine de se réfugier avec leur famille à l'Assemblée nationale.

9 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 184, n° 274.

Ed. *Troisième recueil (des pièces déposées à la Commission extraordinaire des 12 (papiers trouvés dans l'armoire de fer)*, t. I, p. 32, n° 14.

*Musée des Archives nationales*, n° 1283.

2132. — Billet de M. Tassin, commandant le détachement à l'hôtel Richelieu, au maire de Paris, le prévenant que le tumulte commence et que sa présence seule pourra rétablir le calme.

10 août 1792.

Original signé, *A. N.*, W 244.

2133. — Arrêté de l'Assemblée des commissaires de la majorité des sections réunies, suspendant le Conseil général de la Commune, et décidant que le Maire ainsi que le procureur de la Commune continueront leurs fonctions administratives, arrêté signifié séance tenante au Conseil

général par une députation des commissaires.

10 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, et Martin, secrétaire, et contresigné au-dessous de la notification par Royer, secrétaire du Conseil, Bidermann, officier municipal, et Cahier, notable, A. N., C 156, n° 304.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 277-279.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 634.

2134. — Admission à la barre de l'Assemblée législative d'une députation du Conseil général de la Commune, qui annonce que son autorité est méconnue et qu'il vient de se former une nouvelle municipalité composée des commissaires de la majorité des sections, ajoutant que ce Conseil improvisé a fait arrêter M. Mandat au moment où il sortait de l'Hôtel de Ville, et que le commandant du poste de l'Arsenal, pressé de toutes parts, déclare ne pouvoir contenir le peuple, sans un renfort de 3,000 hommes.

10 août 1792 (7 heures du matin).

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 634.

2135. — Lettre de M. Raffron, président d'âge du Conseil général de la Commune, à M. Pétion, le prévenant de la convocation d'urgence de l'Assemblée à la Maison commune, avec réponse du Maire, exprimant ses regrets de ne pouvoir se rendre à l'Hôtel de Ville, étant retenu à la Commission extraordinaire de l'Assemblée.

10 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2136. — Lettre de M. Pétion aux officiers municipaux se trouvant à la Commission extraordinaire de l'Assemblée, les avertissant qu'il se disposait à descendre pour les rejoindre, lorsque deux officiers de garde sont venus lui dire qu'il était consigné et qu'il ne sortirait pas.

10 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 280.

2137. — Lettre de M. Pétion, maire de

Paris, au Directoire du Département, annonçant que la Commission centrale des 48 sections s'est emparé des pouvoirs communaux, donne tous les ordres et dispose de la force publique, et qu'il n'a pu se rendre à l'Assemblée pour rendre compte de ces faits, ayant été consigné chez lui par la Commune insurrectionnelle.

10 août 1792.

Original signé (la signature a été biffée), A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 363.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 281.

2138. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant les commissaires inspecteurs de la salle de redoubler d'attention pour maintenir l'ordre dans son enceinte, la police au dehors appartenant aux corps administratifs.

10 août 1792 (matin).

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 635.

2139. — Décret de l'Assemblée législative, mettant sous la sauvegarde du peuple de Paris la sûreté des personnes et des propriétés, et chargeant vingt de ses membres de se transporter sur les lieux de rassemblement et d'user de tous les moyens de persuasion pour ramener le calme.

10 août 1792 (matin).

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 639.

2140. — Lettre de M. Létourneau, économe de la maison de force de Bicêtre, annonçant que le tocsin qui a sonné et la générale qui a battu une partie de la nuit, tant à Paris que dans les alentours, ont causé quelque inquiétude, mais que néanmoins les prisonniers sont tranquilles.

10 août 1792 (9 heures du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 359.

2141. — Lettre des administrateurs du district de Saint-Denis au Conseil général du Département, manifestant leurs inquiétudes en raison des coups de cañon

qu'ils ont entendus et demandant ce qui se passe.

10 août 1792 (11 h. 1/2 du matin).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 363.

2142. — Lettre de M. Loison, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, au procureur général syndic du Département, priant de le renseigner sur la situation actuelle de la capitale, et faisant connaître que le maire de Gentilly avait arrêté une tentative d'insurrection à Bicêtre, en menaçant d'y faire conduire 4 pièces de canon, avec réponse provisoire, portant que, ce matin, on s'est battu au château, que le nombre des morts est considérable, surtout parmi les Suisses, que le Roi et sa famille se sont réfugiés à l'Assemblée.

10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 360.

2143. — Lettre du suppléant du procureur général syndic du Département à M. Loison, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, annonçant que le peuple, satisfait des différents décrets rendus par l'Assemblée, paraît disposé à la tranquillité et que le calme semble renaître, ajoutant qu'il se concertera avec le maire de Gentilly au sujet du parti à prendre relativement aux entreprises des malveillants à Bicêtre.

10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 362.

2144. — Ordre de Louis XVI aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes.

10 août 1792.

Original signé, Musée Carnavalet.

2145. — Décret de l'Assemblée législative, enjoignant aux officiers municipaux présents à la séance de reconduire les Suisses jusqu'à leurs casernes.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 640.

2146. — Décret de l'Assemblée législative, priant les citoyens, et leur ordonnant,

au nom de la Loi, de lever la consigne établie à la Mairie, relativement à la liberté de M. Pétion.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 640.

2147. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que tous ses membres prêteront le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Liberté et l'Égalité ou de mourir à leur poste.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 642.

2148. — Lettres de MM. Henry, député du Cantal; Hugau, député de l'Eure; Navier, député de la Côte-d'Or; Briche, Koch, députés du Bas-Rhin; Couget, député des Hautes-Pyrénées; Dongois, député des Hautes-Alpes; Lortal, député de l'Aveyron; Gilbert, député de la Charente-Inférieure; Duvoisin, député de la Haute-Vienne; Letailleur, député de la Seine-Inférieure; Dumas-Champvallier, député de la Charente; Couthon, député du Puy-de-Dôme; Vosgien, député des Vosges; Lozeran, député de la Lozère; Dumolard, député de l'Isère, retenus loin de l'Assemblée par indisposition ou par mission, au président de la même Assemblée, envoyant par écrit le serment imposé aux députés le 10 août.

11-20 août 1792.

Originaux signés (16 pièces), A. N., C 156, n° 306; C 158, n° 327.

2149. — Lettre de M. Viennot-Vaublanc, député de Seine-et-Marne, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a assisté à la séance de vendredi jusqu'à 2 heures, mais que, sa vie étant menacée, il a dû, sur les avis et sollicitations de ses collègues, prendre des précautions pour sa sûreté personnelle, et adressant son serment par écrit.

13 août 1792 (datée par erreur du 13 juillet).

Original signé, A. N., C 158, n° 327.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 114.

2150. — Décret de l'Assemblée législative, suspendant, jusqu'à nouvel ordre, le

départ de tous les courriers, excepté ceux qu'elle enverra.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 642.

2151. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant son Comité de surveillance à prendre les précautions et à donner les ordres que les circonstances paraîtront exiger, et même à faire arrêter les personnes dont la conduite lui paraîtra devoir être examinée.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 643.

2152. — Adresse aux Français proposée par la Commission extraordinaire des 12 et votée par l'Assemblée législative, invitant les citoyens, au nom de la Patrie, à veiller à ce que les Droits de l'Homme soient respectés et les propriétés sauvegardées, et déclarant infâme et traître à la Patrie tout fonctionnaire public, tout officier ou soldat qui désertera son poste.

10 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305; imprimé, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 644.

2153. — Projet de décret rédigé par M. Vergniaud pour la suspension du pouvoir exécutif.

10 août 1792.

Original, A. N., D XL 17, n° 110.

2154. — Décret de l'Assemblée législative, invitant le peuple français à former une Convention nationale, et prononçant la suspension de Louis XVI.

10 août 1792.

Original signé de Gensonné, ex-président, et contresigné de Roland et de Danton, A. N., A 114, n° 688.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 18.

*Musée des Archives nationales*, n° 1289.

2155. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la suspension de la Liste

civile et l'apposition des scellés sur les registres et papiers de M. de Laporte.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 646.

2156. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant que le ministère actuel n'a pas la confiance de la Nation et que les scellés seront mis sur les papiers personnels des ministres, décidant en outre que les ministres seront nommés dans le sein de l'Assemblée par voie d'élection individuelle suivant un mode déterminé.

10 août 1792.

Minute signée de Guadet, rapporteur, A. N., C 156, n° 305; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 114, n° 689.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 647.

2157. — Envoi de commissaires de la section des Postes à l'Assemblée législative, afin d'y recueillir des renseignements sur ce qui se passe dans la Ville et les mettre à même de tranquilliser leurs concitoyens.

10 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 649.

2158. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les secrétaires recueilleront les actes de vertu qui auront signalé la mémorable journée du 10 août, et que la note en sera envoyée à tous les départements.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 649.

2159. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les autorités en exercice à la Maison commune rendront compte, d'heure en heure, des événements, et qu'elles enverront sur-le-champ des commissaires à la Commission extraordinaire des Douze pour conférer sur les mesures à prendre.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 650.

2160. — Délibération des commissaires de la majorité des sections réunies avec pleins pouvoirs pour sauver la chose publique, réclamant la mise en état d'arrestation de Louis XVI.

10 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, et de Truchon, secrétaire, *A. N.*, C 157, n° 322.

Ed. *Musée des Archives nationales*, n° 1287. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 652.

2161. — Lettre de MM. Nogaret et Molinier, députés de l'Aveyron, au président de l'Assemblée législative, expliquant leur arrestation à Saint-Ouen, comme suspects, et demandant le sauf-conduit qu'ils se proposaient de solliciter, une fois arrivés à Montmorency.

10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 653.

2162. — Lettre du Conseil permanent de la commune de Versailles au président de l'Assemblée législative, manifestant les plus vives inquiétudes sur la situation de Paris, avec lequel ils entretiennent les relations les plus fraternelles, et annonçant qu'il a fait battre la générale et qu'il veille à la sûreté de leur ville.

10 août 1792 (4 heures après-midi).

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 653.

2163. — Déclaration des ministres de Louis XVI à l'Assemblée législative, affirmant qu'il n'y a pas eu de proclamation du Roi, envoyée par eux à l'armée.

10 août 1792.

Original portant les signatures de MM. De Joly, Bigot de Sainte-Croix, Champion, avec déclarations spéciales de la main de Du Bouchage et d'Abancourt, *A. N.*, C 157, n° 322.

Ed. *Musée des Archives nationales*, n° 1288. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 653.

2164. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'elle confie le ministère de l'intérieur à M. Roland, le ministère de la guerre à M. Servan et celui des contributions publiques à M. Clavière.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 654.

2165. — Lettre de M. Rouhière, secrétaire du Département des Affaires étrangères, au président de l'Assemblée législative, faisant observer que l'hôtel des Affaires étrangères est un dépôt national et sacré, et demandant s'il ne serait pas convenable d'y envoyer une garde pour la sûreté des pièces précieuses qui y sont conservées.

10 août 1792 (6 h. 1/2 du soir).

Original signé, *A. N.*, C 157, n° 322.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 654.

2166. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le procureur général syndic du Département sera entendu au sujet des scellés qu'il a dû mettre, en vertu du décret du matin, sur les papiers personnels des six ministres, et ordonnant l'apposition des scellés sur les papiers de M. Bigot de Sainte-Croix et de M. Boncarrère, ex-directeur des Affaires étrangères.

10 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 304.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 656.

2167. — Adresse des canoniers du bataillon de Saint-Merry, échappés à la mort, à l'Assemblée législative, déclarant solennellement que, s'étant présentés ce matin pour protéger, par leurs bouches d'airain, l'asile du premier fonctionnaire public, ils ont été assaillis par le feu le plus violent que dirigeaient du haut des fenêtres une horde de satellites, et décret de l'Assemblée, ordonnant l'impression de cette adresse et son envoi aux 83 départements.

10 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 25.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 656.

2168. — Adresse de la section de Henri IV à l'Assemblée législative, annonçant qu'elle s'est empressée de suivre l'exemple donné par l'Assemblée et qu'elle a renouvelé le serment de sauver la Patrie et de maintenir la Liberté et l'Égalité, en dépit des despotes et des traîtres, ajoutant

qu'elle a pleine confiance dans le patriotisme et la sagesse du Corps législatif.

10 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 656.

2169. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le décret par elle rendu relativement à l'apposition des scellés sur les papiers de M. de Laporte sera également appliqué en ce qui concerne les papiers de M. La Chapelle, premier commis de la Liste civile, par le même juge de paix et en présence des mêmes commissaires.

10 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 114, n° 690.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 657.

2170. — Compte rendu à l'Assemblée législative par le suppléant du procureur général syndic, au lieu et place de M. Røderer, exténué de fatigue et obligé de prendre quelque repos, des mesures arrêtées pour l'exécution des décrets concernant l'apposition des scellés sur les papiers personnels des six ministres, de MM. Bigot de Sainte-Croix et Bonbecarère, ainsi que du décret touchant la suspension du pouvoir exécutif, et pour la disposition d'un logement au Luxembourg affecté au Roi et à sa famille.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 156, n° 305.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 365.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 658.

2171. — Lettre de M. J.-M. Gouniou au président de la Commission extraordinaire des 12, exposant les mesures qu'il a prises pour assurer l'exécution des décrets de l'Assemblée législative, en ce qui touche notamment l'aménagement d'un local au Luxembourg pour le Roi, la protection des pompiers chargés d'éteindre le feu aux Tuileries, et l'apposition des scellés sur les papiers des ministres.

(10 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, D XL 14, n° 60.

2172. — Lettre circulaire de M. Coulomb, secrétaire greffier de la Municipalité,

annonçant l'affichage d'un arrêté relatif aux formalités à remplir par les personnes qui voudront sortir de Paris, qui devront notamment se faire délivrer un passeport et se faire accompagner tant à la Mairie qu'à la barrière par un témoin, avec obligation de signer sur un registre.

(10 août 1792.)

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 141.

2173. — Lettre de M. Cohendet, président de la section du Faubourg-Montmartre, invitant tous les citoyens ayant reçu des armes et ne faisant point de service, à les remettre en de meilleures mains, pour parer aux dangers de la situation.

10 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 20.

2174. — Procès-verbal d'arrestation par la garde nationale de Vaugirard et de remise à la section de la Croix-Rouge, de 34 particuliers, dont 26 gardes du Roi, saisis dans la plaine de Grenelle au moment où ils s'échappaient de l'École militaire.

10 août 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251.

2175. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant la nomination de 12 commissaires pris dans son sein, pour se rendre sur-le-champ aux diverses armées, avec mission de faire connaître le détail exact des événements qui viennent de se passer à Paris, ainsi que la cause de ces événements même.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 114, n° 692.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 659.

2176. — Nomination de commissaires par l'assemblée générale du bataillon du Petit-Saint-Antoine, à l'effet de se transporter chez MM. Herbault et Mussey, ex-commandants du bataillon, pour réclamer

les armes et cartouches qui peuvent être entre leurs mains.

10 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 145.

2177. — Convocation des citoyens de la section du Roi-de-Sicile, le soir à 6 heures, pour entendre M. Herbault lors de sa justification au sujet de sa conduite dans la journée du 10 août et procéder ensuite, s'il y a lieu, à la nomination d'un nouveau commandant de bataillon.

11 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 146.

2178. — Ordre de M. Santerre, commandant général provisoire, au commandant du bataillon de Saint-Séverin, ou au chef du poste, de délivrer une pièce de canon au porteur du présent ordre, pour servir à défendre le peuple contre ses ennemis, avec un avis signé de Mouret, commandant, portant que les deux pièces du bataillon sont parties avec le drapeau.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 362.

2179. — Demande à M. Santerre, commandant général provisoire, pour le bataillon des Mathurins, de 24 boulets, de 20 gargousses à mitraille et 12 à boulets, de 50 étoupilles, de 24 lances et de 6 livres de mèches, demande adressée par M. Behourt, commissaire de la section des Thermes-de-Julien.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 362.

2180. — Bon des administrateurs du Département de Police et Garde nationale pour quarante fusils à leurs frères, les canonniers des Mathurins.

10 août 1792.

Original signé de Panis, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2181. — Demande par le sieur Hollier, commandant en chef du 6<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, au Commandant général, de

2,000 cartouches, leur quartier en étant absolument dépourvu, et son bataillon n'ayant reçu, depuis le mois de septembre, que 2,200 cartouches.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2182. — Invitation adressée par le sieur Dubourq, président de la section du Ponceau, au commandant de la section, à l'effet d'envoyer de suite un détachement de 40 hommes à la Ville et un de 35 hommes à la Caisse de l'Extraordinaire, avec prière aux commissaires de la section de faire parvenir de la poudre « à nos canonniers ».

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2183. — Lettre des officiers municipaux de Montmartre à M. Santerre, commandant général provisoire, le priant de faire délivrer des cartouches pour les 300 soldats qui, depuis minuit, sont en activité et ont arrêté différents Suisses qui s'étaient réfugiés chez eux.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2184. — Procès-verbal de la séance permanente de la section du Faubourg-Montmartre, annonçant la tentative faite par deux députés pour sortir de la Ville; l'admission à l'hôpital de la Charité du sieur Félix Frossard, trouvé malade dans la caserne des Suisses de la Grange-Batelière, que ses camarades avaient voulu étouffer avant de partir; le retour du bataillon de Saint-Joseph, heureux d'avoir enlevé le drapeau des perfides Suisses et chagriné d'avoir perdu plusieurs de ses frères, notamment, le sieur Mennetrier, lieutenant des canonniers, enfin la réception de trois Suisses, qui avaient mis bas les armes et avaient couru se jeter dans les bras des défenseurs de la Nation.

10 août 1792.

Copie conforme, signée de Cohendet, président, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2185. — Procès-verbal dressé par la municipalité de Montmartre, à la suite de l'arrestation par des patrouilles de Saint-

Joseph et de Montmartre, du sieur Nicolas Remy, ancien garde du Roi, et du sieur Renard, menuisier, et de leur interrogatoire, où ils ont déclaré qu'ils se dirigeaient de la rue de Reuilly vers les Tuileries, et qu'arrivés place Vendôme, ils y ont vu plusieurs cadavres étendus et se sont retirés pour aller boire rue des Martyrs. ledit procès-verbal constatant la remise des deux particuliers à la section de Saint-Joseph.

10 août 1792 (2 heures de relevée).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2186. — Lettre des officiers municipaux de Passy à la Municipalité parisienne, la priant de vouloir bien les instruire de la situation actuelle de la capitale, afin d'aviser aux moyens les plus prompts pour leur sûreté, et demandant l'ordre et la marche à suivre pour la nuit prochaine.

10 août 1792 (3 heures après-midi).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2187. — Certificat de la municipalité de Versailles, constatant que deux gendarmes nationaux leur ont apporté, à 3 heures après-midi, un appel aux armes des commissaires de la majorité des sections de Paris, réunis avec pleins pouvoirs pour sauver la chose publique.

10 août 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2188. — Procès-verbal du directoire du district de Corbeil (adressé à la municipalité de Paris), au sujet de la démarche du maire d'Essonnes, accompagné de deux gendarmes à cheval et porteur d'un ordre de M. Santerre au garde-magasin des poudres d'Essonnes, d'avoir à délivrer dix milliers de poudre à cartouches et à canon pour le service de la ville de Paris, ordre dont la teneur est reproduite, et qui leur a paru non conforme à la légalité, avec déclaration du sieur David, commissaire du magasin des poudres, constatant l'expédition faite par eau, le matin même, vers 8 heures, de 11,200 livres de poudre, savoir 5,000 livres de poudre de mine, 4,200 de poudre de guerre,

et 2,000 de poudre fine, qui devait être arrivée à Paris.

10 août 1792 (5 heures de relevée).  
Expéditions et originaux signés (4 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2189. — Ordre de M. Santerre, commandant général provisoire, aux commandants en chef des bataillons de la garde nationale, d'envoyer à chaque arrière de leur arrondissement des forces suffisantes, avec consigne de ne laisser sortir qu'avec des passeports datés de ce jour, sauf pour les personnes apportant les vivres nécessaires à la capitale, en assurant la garde des prisons et du Trésor public, le surplus des bataillons devant être détaché à l'Assemblée nationale et autour des Tuileries.

10 août 1792,  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 363.

2190. — Ordre de l'Assemblée des commissaires de la majorité des sections au Commandant général, de faire expédier des ordres pour laisser sortir les voitures des Messageries, en prenant la précaution de les visiter jusqu'à nouvel ordre, de même en ce qui concerne les voitures de la poste aux lettres, désignées sous le nom de malles, celles-ci sans être visitées.

10 août 1792.  
Original signé de Huguenin, président, et de Martin, secrétaire, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2191. — Décision de l'Assemblée des commissaires de la majorité des sections, autorisant le Commandant général : 1<sup>o</sup> à envoyer une force armée sur la place du Carrousel pour faire transporter à la Maison commune les meubles et effets retirés du château; 2<sup>o</sup> à expédier des ordres à toutes les sections pour faire rechercher le ministre de l'intérieur, ou, à défaut, son premier commis; 3<sup>o</sup> l'invitant également à augmenter de 20 hommes la force armée de l'Assemblée nationale, ainsi que la garde du Roi de 5 hommes de tous les bataillons et à choisir avec le plus grand soin celui qui commandera cette garde.

10 août 1792.  
Original signé de Robert, vice-président, et de Coulombeau, secrétaire, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2192. — Déclaration du sieur Leclercq, commandant d'un bataillon de la garde nationale, portant qu'il vient de recevoir de la Municipalité l'ordre de se rendre avec son bataillon à la caserne des Récollets, et observant que, n'ayant été relevé par aucun bataillon de Paris, il ne croit pas devoir quitter le poste qui lui a été confié, qu'il attend des instructions pour aller prendre un peu de repos dont il a besoin.

(10 août 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2193. — Envoi à la Municipalité, par la section de la Halle-au-Blé, du sieur Soniez, caporal dans le bataillon de Saint-Honoré, pour aviser aux moyens d'avoir le mot d'ordre, absolument indispensable, vu l'urgence.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2194. — Ordre des administrateurs de Police et de la Garde nationale à M. Prévost, de délivrer à leurs frères de la section des Gravilliers un millier de cartouches à balle, avec demande de 2,000 cartouches au lieu des 1,000 ci-dessus, signée de M. Cassaignes, président de la section, et au-dessous, une autre demande de 50 gargousses à mitraille pour les canoniers du bataillon, qui en sont démunis depuis la journée du 10, à la place Louis XV, où ils se sont particulièrement distingués, signée de Récordon, commandant du bataillon.

10-11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2195. — Lettre des commissaires délégués par l'Assemblée législative auprès des armées, au maire de Paris, le priant de faire rédiger le lendemain matin, de bonne heure, une relation succincte de ce qui s'est passé dans la capitale le 10 août, estimant que rien ne serait plus dangereux que de rendre compte de cette journée d'une manière contradictoire.

10-11 août 1792 (10 heures du soir).

Original signé de sept commissaires : Dubois-Dubais, L. Carnot, Delmas, Coustard, Bellegarde, Peraldi et Antonelle, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 49.

T. IV.

2196. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, aux commissaires de l'Assemblée législative auprès des armées, envoyant le récit qu'ils lui ont demandé des événements de ce jour, et les priant de le considérer moins comme un compte rendu officiel que comme une notice aussi exacte que les circonstances ont pu le lui permettre, n'ayant pu quitter la Mairie.

10-11 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

2197. — Avis donné au Commandant général provisoire, par les commandants, officiers et volontaires des bataillons des Prémontrés, Mathurins et Jacobins-Saint-Dominique, le prévenant qu'ils sont, d'après son ordre, au Luxembourg, depuis 10 heures, que le Roi n'y est pas encore arrivé, que toutes les portes des appartements ayant été forcées, les citoyens n'ont d'autre gîte que la cour, et demandant à quelle heure ils pourront se retirer.

10-11 août 1792 (2 h. 1/4 du matin).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2198. — Décret de l'Assemblée législative, nommant MM. Danton au ministère de la justice, Monge à celui de la marine, Lebrun à celui des affaires étrangères, et Grouvelle, secrétaire du Conseil.

10-11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 114, n° 694.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 660.

2199. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que MM. Gohier et Audrein, nommés commissaires pour procéder à la levée des scellés sur les papiers de la Liste civile, feront faire en leur présence l'inventaire desdits papiers par deux commissaires de la section du Louvre.

10-11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 657.

2200. — Procès-verbal d'examen des papiers et registres de l'administration de la Liste civile, par MM. Jean-Baptiste-Emanuel Legendre et Thomas-Germain-

Joseph Duvivier, commissaires de la section du Louvre chargés de procéder à cette opération de concert avec ceux de l'Assemblée nationale, le second jour, en présence de François Boissel, l'un des députés du Conseil général de la Commune, ayant reçu la mission de conduire M. de Laporte à la Maison commune, et de gardes nationaux et fédérés.

12, 13 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2201. — Déclaration d'un membre de l'Assemblée législative (M. Thuriot) portant que M. d'Abancourt a retardé, en contravention du décret et au mépris de la Constitution, le départ des Suisses, et que c'est à lui que doivent être imputés en grande partie les malheurs de la journée du 10, demandant, en conséquence, sa mise en accusation.

10-11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 673.

2202. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'il y a lieu à accusation contre M. d'Abancourt, ex-ministre de la guerre.

10-11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 673.

2203. — Admission à la barre de l'Assemblée législative d'un commissaire de la Commune, qui annonce que le calme règne dans tous les quartiers de Paris, que le Commandant général vient de donner l'ordre d'augmenter de 20 hommes par bataillon la garde auprès de l'Assemblée, et que le foyer de l'incendie dans les bâtiments du Carrousel est circonscrit.

10-11 août 1792 (3 heures du matin).

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 674.

2204. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition de la Nation les chevaux qui servaient à la garde du

Roi et qui se trouvent actuellement dans les écuries de l'École militaire.

10-11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 114, n° 696.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 675.

2205. — Décret de l'Assemblée législative, convoquant les sections de Paris afin de procéder à la nomination de nouveaux juges de paix, ceux qui exercent ces fonctions étant compromis pour la plupart dans une coalition secrète contre la liberté publique.

10-11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; minute signée de Vincent, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 675.

2206. — Lettre de M. Létourneau, écologue de la maison de force de Bicêtre, au procureur général syndic du Département, annonçant que la nuit a été assez tranquille, grâce aux patrouilles d'Arcueil et de Gentilly, et répétant les propos tenus vers 2 heures du matin par l'un des prisonniers, qui semblait surpris de ne pas voir arriver les libérateurs qu'ils attendaient.

11 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 368.

2207. — Décret de l'Assemblée législative, décidant de nouveau que les commissaires de la Commune lui rendront compte, d'heure en heure, de la situation de Paris, et que le Commandant général provisoire rendra également compte des mesures qu'il aura prises pour le maintien de la tranquillité publique.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 1.

2208. — Lettre du maire de Paris aux commissaires des sections réunies en Commune, les priant, comme la consigne établie à la Mairie n'est pas encore levée, de donner les ordres nécessaires pour

qu'il puisse sortir librement et se rendre à l'Assemblée nationale.

11 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>1</sup> 4774<sup>70</sup>.

2209. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les statues existant sur les places publiques de Paris seront enlevées et remplacées par des monuments en l'honneur de la Liberté, et chargeant les commissaires des sections de veiller à la conservation des objets enlevés et de préposer des gens de l'art à la direction des travaux.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 2.

2210. — Décret de l'Assemblée législative, enjoignant aux ouvriers employés par M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée, qui ont quitté leurs travaux au moment du danger commun, de rentrer dans leurs ateliers, et déclarant qu'ils seront dispensés du service militaire.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 3.

2211. — Décret de l'Assemblée législative, levant la suspension, décrétée la veille, au sujet du départ des courriers ordinaires, et de tout ce qui peut intéresser en général le service des Postes.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 3.

2212. — Admission à la barre de l'Assemblée législative des commissaires provisoires de la Commune, qui viennent rendre compte de la situation de Paris, de la suspension des juges de paix et des mesures de sûreté générale arrêtées par le Conseil de la Commune, notamment de la réquisition de la force publique pour la sauvegarde des soldats suisses.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 16.

2213. — Lettre de M. De Joly, ex-ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, lui envoyant les clefs de l'armoire et du coffre dans lesquels sont renfermés les sceaux de l'État, se voyant dans l'impossibilité de les remettre lui-même à son successeur, en raison de l'apposition des scellés par le Département sur le cabinet où ils se trouvent.

11 août 1792.

Autographe, A. N., C 157, n° 323.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

2214. — Lettre de M. Clavière, ministre des contributions publiques, au président de l'Assemblée législative, demandant la nomination de commissaires pour assister à la levée des scellés qui ont été apposés par le juge de paix de la section de la Place-Vendôme sur le cabinet de M. Le Roux de la Ville, où se trouve le portefeuille du Département, eu égard à son absence.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

2215. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les officiers de la gendarmerie nationale, contre lesquels il y a eu des dénonciations, seront traduits devant une cour martiale, de même que les officiers du régiment des gardes suisses.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

2216. — Lettre de M. Pétion aux corps administratifs du département de Seine-et-Oise, annonçant que Paris s'est levé et a voulu donner le signal à ses frères des départements pour finir la Révolution comme il l'avait commencée, énumérant les mesures capitales prises par l'Assemblée et déclarant que le peuple, qui a eu un premier jour de justice et de vengeance, déshonorerait sa cause en s'acharnant contre les Suisses que leurs chefs ont voulu aveugler.

11 août 1792.

Original signé, Bibl. de Versailles, Autographes.

2217. — Lettre d'un Parisien adressée à son père à Mouzon, transmise le 13 août par le général Le Veneur, donnant des détails sur la journée du 10 août, à laquelle il a assisté, notamment sur le massacre des Suisses, racontant que son frère avait même cherché à sauver, devant l'Hôtel de Ville, l'un de ces soldats, qui fut immolé à ses pieds, ainsi que 30 ou 40 de ses camarades.

11 août 1792 (vers midi).

Originaux (2 p.), A. N., AA 54, n° 1567.

2218. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du directeur de l'imprimerie royale qui demande des mesures de sûreté pour son établissement, ses ouvriers étant accusés d'avoir tiré sur le peuple par les fenêtres (chose matériellement impossible), et leur vie étant menacée, avec décret chargeant le ministre de la justice et les commissaires de la Commune de prendre les mesures de sûreté que les circonstances paraîtront exiger.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; minute, C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 16.

2219. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, demandant la levée des scellés apposés sur les papiers qui se trouvaient dans la chambre et le cabinet de M. d'Abancourt, pour assurer l'expédition urgente des affaires.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 17.

2220. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le juge de paix, qui a procédé à l'apposition des scellés sur les papiers de M. d'Abancourt, procédera sans délai à l'inventaire des papiers du département de la guerre, qui seront remis au ministre intérimaire.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 17.

2221. — Lettre de M. Thierry (de Ville-d'Avray), intendant des meubles de la

Couronne, au président du Directoire du Département, demandant l'envoi, par la Municipalité, d'une garde suffisante pour protéger le Garde-Meuble, menacé la veille au soir; lettre transmise par M. Rœderer à M. Pétion, avec invitation adressée à M. Santerre par les commissaires du Comité de surveillance, à l'effet de prendre les mesures les plus promptes pour garantir le Garde-Meuble.

11-12 août 1792.

Copie et originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 369.

2222. — Décret de l'Assemblée législative, confiant à la Commission extraordinaire des douze le soin de nommer quatre commissaires qui seront chargés de procéder, conjointement avec les quatre commissaires désignés par l'administration municipale, au recolement des effets inventoriés au Garde-Meuble de la Couronne, et de dresser l'inventaire des objets d'art.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 23.

2223. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les scellés apposés sur les papiers de M. d'Abancourt seront levés, et que le ministre de la guerre sera mis en possession, sans restriction aucune, des papiers de son département, mais que les papiers personnels de M. d'Abancourt seront laissés sous les scellés.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 25.

2224. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au président de l'Assemblée législative, annonçant le départ de M. d'Abancourt pour Orléans, sous bonne garde.

11 août 1792 (2 h. 1/2).

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 31.

2225. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au président de l'Assemblée

législative, demandant la marche à suivre pour la levée des scellés apposés sur les papiers des anciens ministres.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 35.

2226. — Adresse des soldats citoyens de la section des Petits-Pères à l'Assemblée législative, protestant contre l'imputation, insérée dans un journal, d'après laquelle ils auraient signifié, la veille, aux canonniers de leurs bataillons, que s'ils ne tiraient pas sur le peuple, ils les fusilleraient, et déclarant tout au contraire que, placés au château dans la cour de Marsan, à côté des Suisses, ils se sont séparés d'eux et ont fait cause commune avec leurs frères d'armes.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 35.

2227. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la commune de Paris nommera sur-le-champ deux commissaires, lesquels, de concert avec deux commissaires de l'Assemblée, devront procéder à la vérification et à la levée des scellés apposés sur les portes des appartements secrets et particuliers du château des Tuileries, ainsi qu'à l'inventaire des meubles et effets desdits appartements.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 38.

2228. — Interrogatoire subi à la barre de l'Assemblée par un particulier du nom de Rohan-Chabot, grenadier du bataillon de l'Abbaye, ex-aide de camp de Lafayette, trouvé se promenant seul sous les fenêtres du Comité qui sert d'appartement au Roi, avec déclaration explicative de sa conduite, de laquelle il résulte qu'il voulait faire une tentative pour rester auprès de la personne du Roi, l'ayant accompagné à l'Assemblée.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 39.

2229. — Lettre du sieur Jeanson, commissaire de police de la section des Quatre-Nations, au président de l'Assemblée législative, demandant des explications pour la mise à exécution du décret concernant le sieur Charles Chabot, l'apposition des scellés sur ses papiers et son incarcération à l'Abbaye, ou son renvoi devant l'Assemblée.

12 août 1792 (4 heures du matin).

Original, A. N., C 161, n° 352.

2230. — Procès-verbal de perquisition au domicile, rue de Seine, et en présence de Charles Chabot, en exécution du décret du 11 août 1792, avec inventaire des papiers y trouvés par M. Jean-Baptiste-Pierre-Alexis Jeanson, commissaire de police de la section des Quatre-Nations.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 190, n° 160<sup>1</sup>.

2231. — Délégation de MM. Deltroit, Militaire et Iriou, commissaires de la Commune, auprès de l'Assemblée législative, à l'effet de lui rendre compte de l'état de Paris.

11 août 1792 (minuit et demi).

Original signé de Robert, vice-président, et de Coulombeau, secrétaire, A. N., C 161, n° 351.

2232. — Ordre de M. Santerre, commandant général provisoire, au commandant du bataillon de Saint-Jean-en-Grève, de se rendre sans délai avec 200 hommes sur le port Saint-Paul, pour assister à la décharge d'un bateau de poudre, ordre auquel est joint un certificat du sieur Blondeau, brigadier de garde au poste du port Saint-Paul, constatant que le bateau de poudre en question a été déchargé sans accident, grâce au concours des citoyens du quartier, des canonniers de garde à l'Arsenal, et un autre certificat du sieur Blondel, commissaire des guerres, pour la prise de possession de 15 milliers de poudre, exprimant le regret de ne pouvoir en délivrer sans autorisation aux volontaires de Saint-Jean-en-Grève qui ont présidé au déchargement.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2233. — Lettre de la municipalité de Montmartre à la commune de Paris, la priant de faire garder les barrières Blanche, des Porcherons et de la rue Rochecouart, et même celle de Clignancourt, en raison de l'attaque subite d'un Suisse, qui a failli coûter la vie à trois gardes nationaux de Montmartre, et réclamant des munitions et des armes pour cette garde nationale, à l'effet de défendre leurs existences et leurs propriétés, avec ordre de la Commission de salut public au Commandant général de se concerter avec les officiers municipaux de Montmartre pour faire droit à leur demande.

11 août 1792.

Originaux signés (2 p.), l'ordre de la Commune par Huguenin, président, et Bernard, secrétaire, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2234. — Arrêté du Conseil général de la Commune, prescrivant au Commandant général de donner les ordres nécessaires pour transférer M. Arcambal à la prison de la Force, où il sera gardé avec soin sans le priver des choses nécessaires.

11 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2235. — Décision de l'Assemblée des commissaires de la majorité des sections, chargeant le Commandant général de renforcer le poste du Louvre, qui n'est pas suffisamment garni.

11 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, et de Martin, secrétaires, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2236. — Arrêté de la section de la Place-Royale, appuyant et renvoyant la demande de deux factionnaires par le sieur Brodelet, entrepreneur des vivres de l'armée, pour la conservation de sa caisse appartenant au Trésor public, à la Municipalité qui fera mettre de la gendarmerie, si elle le juge convenable.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2237. — Avis de M. Guillaume Le Roy, au nom des commissaires de la Fédéra-

tion, portant que M. Santerre pourra envoyer à la caserne de la rue Verte, faubourg Saint-Honoré, les 200 volontaires fédérés de Saint-Germain-en-Laye, qui seront reçus sur un ordre du Commandant général, adressé, soit à M. de l'Épine, soit aux deux gardiens de la caserne.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2238. — Déclaration du sieur Charles Chemin, commissaire de la section des Gravilliers, faisant connaître à M. Santerre que, d'après le témoignage du sieur Hingray, cavalier de la gendarmerie nationale, environ 800 ci-devant gardes du Roi étaient prêts à fondre sur Paris et à porter secours aux rebelles.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Ed. H. TAINE, *les Origines de la France contemporaine, la Révolution*, t. II, p. 265.

2239. — Lettre du sieur Bugron, commandant du bataillon de Saint-Gervais, aux administrateurs au département des munitions, déclarant qu'il en manque complètement « pour le service de notre bonne cause », et demandant 300 sacs de serge à gargousses, une vingtaine de boulets, 50 boîtes de mitraille et 200 livres de poudre.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2240. — Lettre de M. La Pierre, adjudant général, à M. Santerre, commandant de l'armée parisienne, s'excusant de n'avoir point reçu ses ordres la nuit précédente, étant retenu par la maladie chez un citoyen de la section de la Halle-aux-Blés, comme pourra le certifier M. Chambon, officier municipal, et annonçant que la compagnie de gendarmerie à pied de la rue du Bouloy demande à faire son service concurremment avec les citoyens de la section.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2241. — Lettre des administrateurs provisoires du Département de police au

Commandant général, appelant son attention sur le projet formé de se transporter dans toutes les prisons de Paris, pour y enlever tous les prisonniers et *en faire une prompte justice*, et le priant d'étendre sa surveillance sur celles du Châtelet, de la Conciergerie et de la Force, et de donner des ordres aux commandants des bataillons dans l'arrondissement desquels se trouvent ces prisons, pour empêcher l'exécution de ce projet

11 août 1792.

Original signé de Perron et Vigner, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2242. — Lettres de M. Gouniou, suppléant du procureur général syndic du Département, à la Municipalité parisienne, adressant copie certifiée de deux décrets de l'Assemblée législative, le premier qui ordonne de procéder à l'inventaire des registres et papiers de l'administrateur de la Liste civile, le second qui charge la Municipalité de prendre des mesures pour protéger l'Imprimerie Royale, avec accusé de réception délivré par M. Méhée, officier municipal.

11 août 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2243. — Ordre de la Municipalité provisoire au Commandant général de fournir une forte escorte qui accompagnera deux membres du Corps législatif joints aux commissaires de l'assemblée de la Commune.

11 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, et de Bernard, secrétaire, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2244. — Rapport général de la garde nationale, mentionnant, pour la 2<sup>e</sup> légion, la remise, dans l'un des corps de garde du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île, d'armes à feu et blanches provenant des ci-devant gardes du Roi et des Suisses, laissées à des soldats de ce bataillon et, pour la 4<sup>e</sup> légion, le dépôt en lieu sûr par le bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital de trois Suisses « dont le peuple voulait faire justice » (le calme ayant été rétabli par le juge de paix), et l'arrestation par une pa-

trouille du même bataillon de deux voleurs, dont un de pendule au château.

11 août 1792.

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2245. — Lettre de M. Champion, ex-ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, envoyant, en réponse au décret portant que les ministres avaient perdu la confiance de la Nation, un exposé justificatif de sa conduite, affirmant avoir administré avec zèle et exactitude pendant son court ministère, et déclarant n'avoir donné aucun ordre au château des Tuileries, le soin de sa défense regardant le Commandant général, et s'être contenté de suivre le Roi à l'Assemblée, avec tous ses collègues.

11 août 1792.

Autographe, A. N., C 157, n<sup>o</sup> 326.

(Cette pièce se trouve à la date du 31 août.)  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 76.

2246. — Arrêté de la Municipalité parisienne, portant que les citoyens sont libres d'ouvrir leurs boutiques.

11 août 1792.

Extrait conforme signé de Martin, secrétaire (exemplaire envoyé à la section du Roi-de-Sicile), B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 147.

2247. — Arrêté de la section de Sainte-Geneviève, déclarant qu'il n'y a lieu d'inculper la conduite de M. Étienne, commandant du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, aux Tuileries, le 10 août, et qu'on lui imputait à tort d'avoir conduit son bataillon, sans cartouches, et de l'avoir sacrifié, et que s'il ne s'était refusé à le faire changer de position, le bataillon eût été criblé par les Suisses qui faisaient feu de l'escalier et des croisées du château.

11 août 1792.

Imprimé, avec adresse manuscrite à la section du Roi-de-Sicile, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 21.

2248. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par les locataires des logements des portiers du Pont-Tournant des Tuileries, du cul-de-sac de l'Orangerie et du Manège, où ils exerçaient la profession de restaurateur, se plaignant d'avoir

été assimilés aux Suisses, mis au pillage et obligés de fuir, et demandant sûreté et liberté de leurs personnes.

11 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 75.

2249. — Rapport général de la garde nationale, constatant que, dans la crainte d'un prétendu danger qui devait menacer l'Assemblée nationale, ainsi que les barrières au-dessus de Saint-Lazare, plusieurs bataillons de la 4<sup>e</sup> légion y avaient envoyé des détachements, et que tout le quartier Saint-Paul (dans la 5<sup>e</sup> légion) avait été en émoi vers minuit moins un quart par la sonnerie des cloches de l'église Saint-Paul, qui avaient été mises en branle pour le convoi des citoyens dudit quartier, tués aux Tuileries et que l'on enterrait à cette heure.

12 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4426.

2250. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, le priant de mettre autour de l'Assemblée et du Roi une garde imposante et sûre, les patriotes ayant conçu des inquiétudes pour cette nuit.

12 août 1792.

Minute, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2251. — Lettre du maire de Paris au Commandant général, lui demandant s'il a suffisamment de forces auprès de l'Assemblée et pour garder le Roi ainsi que sa famille, et le chargeant d'envoyer des renforts pour ce poste important, avec réponse de M. Santerre, annonçant qu'il vient d'organiser la garde.

12 août 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2252. — Nomination, par le Conseil général de la Commune, de M. Lenfant, à l'effet de se transporter dans les sections du Petit-Saint-Antoine, des Enfants-Rouges, de l'Hôtel-de-Ville et des Lombards, pour rappeler aux sections les mesures dont le Conseil s'occupe pour le salut public, leur notifier que les assemblées générales des sections sont investies, dans les cir-

constances actuelles, des pouvoirs des juges de paix, des commissaires de police et des comités de sections, et les inviter à procéder sur-le-champ à la nomination d'un comité permanent, composé de douze membres, déclarant enfin que celle des membres du Département n'aura pas lieu.

12 août 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 148.

2253. — Désignation par la section de la Place-Vendôme d'ouvriers chargés de démolir la statue de la place Vendôme, à la suite de la présentation des pouvoirs conférés au patriote Palloy à l'effet de procéder à cette démolition.

12 août 1792.

Original, Bibl. de la Ville de Paris.

2254. — Lettre de MM. Daujon et Sergent, administrateurs provisoires au Département de Police, à la section du Roi-de-Sicile, priant d'envoyer à la chute du jour, le sonneur de la section, pour avertir avec sa sonnette tous les habitants d'éclairer pendant la nuit, « mesure bien intéressante dans les circonstances présentes. »

12 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 149.

2255. — Arrêté de l'Assemblée générale des représentants de la Commune réunis pour le salut public, décidant la délivrance d'un secours de 3,000 livres aux fédérés de Marseille, à prendre sur la caisse de la Fédération.

12 août 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, F<sup>1c</sup> III Seine, 27.

2256. — Lettre de M. Léonard Bourdon, président de la Commune, au ministre de l'intérieur, le priant, en conséquence du décret qui accordait aux fédérés de Marseille 30 sols par jour, à dater de leur arrivée à Paris, de leur faire délivrer un acompte de 3,000 livres, avec réponse du ministre, annonçant qu'il a remis au commandant des fédérés une ordonnance de 22,500 livres, et qu'il a été heureux de venir au secours d'aussi braves et aussi zélés défenseurs de la Liberté, et lettre

de M. Røederer à M. Roland sur le même objet.

12, 13 août 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), A. N., F<sup>7</sup> 3688<sup>1</sup>.

2257. — Lettre de M. Raymond, lieutenant-colonel de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, à M. Santerre, proposant de combler les vides qui se sont produits dans cette division, notamment par suite de la perte de plusieurs braves gendarmes dans la mémorable journée du 10 août, en admettant dans ce corps les 35 surnuméraires de la cavalerie nationale, qui ont fait leur service comme les soldés et ont payé de leur personne le 10 août.

12 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2258. — Lettre de M. Lepage, chargé par M. Clavière, ministre intérimaire, des détails du département de la guerre, à M. Santerre, commandant de la force armée de Paris, sollicitant l'envoi de 4 cavaliers pour servir d'ordonnances et faire les courses nécessaires.

12 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2259. — Lettre des administrateurs de Police, membres de la Commission de surveillance, au Commandant général, lui demandant s'il est dans son intention que les gendarmes de la garde nationale continuent d'obéir à leurs anciens officiers, comme le leur notifie l'un de leurs adjudants-majors, malgré le licenciement de leur état-major qu'ils ont dénoncé.

12 août 1792.

Original signé de Chartrey, Goret et Rossignol, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2260. — Réquisition de 20 hommes envoyée au Commandant général par le Comité de police et de surveillance, pour le service de ce Comité, qui est de la plus grande urgence.

12 août 1792.

Original signé de Daujon, Panis, Duffort, Rossignol et Sergent, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2261. — Lettre des officiers municipaux de Meudon, assurant le commandant de la gendarmerie à cheval du poste à la ré-

serve de Paris qu'il n'y a point à Meudon de réunion inquiétante d'hommes armés, mais seulement des gardes nationaux de Paris (de la section des Invalides) et de Versailles envoyés pour s'assurer des équipements et habillements des ci-devant gardes du Roi.

12 août 1792.

Copie conforme A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2262. — Laissez-passer délivré par les officiers municipaux Michonis, Le Meunnié et Bosque, au sieur Augustin Paré, caporal du bataillon de Notre-Dame, et aux soldats citoyens l'accompagnant, qui conduisent à la Maison commune une caisse de cartouches.

12 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2263. — Procès-verbal d'arrestation du sieur Buob, juge de paix de la section Poissonnière, par les sieurs Robert-Guillaume-Antoine Delabarre et Bernard Sigault, commissaires de la Commune, avec son écrou à l'Abbaye et celui de son collègue, M. Bosquillon.

12 août 1792 (1 heure du matin).

Originaux signés (2 p.), A. N., W 251.

2264. — Adresse aux Français, sous le titre *la Sentinelle*, donnant un historique des événements du 10 août.

12 août 1792.

Placard imprimé, A. N., T 604.

2265. — Note de la Municipalité, priant M. Raymond (lieutenant-colonel de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie), de s'informer de ce que sont devenus le cocher de fiacre et les quatre chevaux pris pour conduire les canons qui étaient à la Maison commune.

Sans date (12 août 1792).

Original, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2266. — Décret de l'Assemblée législative, contenant l'exposé des motifs qui l'ont déterminée à prendre les mesures rigoureuses qu'elle a cru devoir adopter le 10 août et les jours suivants.

13 août 1792.

Minute avec corrections, signée du président Guadet et des secrétaires, A. N., C 156, n<sup>o</sup> 306.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 94.

2267. — Dépêche de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, retraçant les principales circonstances de la journée du 10 août, et le priant d'en informer le Corps helvétique, pour le prémunir contre les rapports mensongers qui pourraient lui être faits par des malintentionnés.

13 août 1792.

Original, Arch. du ministère des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 424, fol. 105.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 243.

2268. — Invitation de M. Normand, commandant provisoire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, à ses frères d'armes, afin de se rendre sans armes, à 4 heures très précises, au bataillon, pour y entendre la lecture d'une adresse à l'Assemblée nationale, et convocation des citoyens de la section du Roi-de-Sicile à l'effet de procéder à la nomination d'un comité de douze membres.

13 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 151.

2269. — Pétition du sieur Henriette, artiste, soldat volontaire de la section des Quatre-Nations, combattant du 10 août, à l'Assemblée législative, proposant l'ouverture d'un concours entre les artistes pour la composition de statues pédestres de la Liberté, renversant et terrassant les tyrans, destinées à prendre la place des statues équestres et pédestres des Rois, dont l'Assemblée a décrété la suppression.

13 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>17</sup> 1692.

Renvoyé au Comité d'instruction publique, le 13 août 1792.

2270. — Adresse du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Orne à l'Assemblée législative, à l'occasion des événements du 10 août, accompagnée du récit de ce qui s'est passé, le 13 août, au camp de Maubeuge, où M. Alexandre de Lameth, adressant la parole aux soldats, représenta les commissaires de l'Assemblée auprès des armées comme des factieux, et l'Assemblée elle-même comme forcée, sous la pression des

baïonnettes, à rendre les décrets les plus iniques, et prétendit exiger des troupes le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, ce qui fut accueilli par des protestations unanimes et le refus d'obéir à Louis XVI, qualifié de traître.

(13 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n<sup>o</sup> 363; copies certifiées conformes (2 p.), A. N., AA 54, n<sup>o</sup> 1507.

2271. — Lettre de M. Clavière à M. de Lafayette, déclarant que sans aucun doute les désordres de la capitale ont été suscités et soudoyés par les puissances étrangères, mais que fort heureusement les mesures des traîtres ont été déconcertées par la vigueur du peuple.

14 août 1792.

Original, A. N., D XV 2, n<sup>o</sup> 13.

2272. — Arrêté du Conseil général des commissaires de la majorité des sections, décidant que, vu les circonstances périlleuses où l'on se trouve, aucun citoyen ne pourra obtenir de passeport sans s'être présenté à l'assemblée générale de sa section et y avoir subi un sévère examen, exception faite pour les approvisionneurs des armées et de la capitale et pour les fonctionnaires publics.

14 août 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 154.

2273. — Avis de la Commune de Paris, déclarant que les logements habités par les artistes du Louvre n'ont aucune communication avec la galerie supérieure, d'où les ennemis du peuple ont tiré sur lui le 10 août, que par conséquent les artistes doivent être à l'abri de tout soupçon, et considérant comme un devoir de prémunir le peuple contre toute erreur à cet égard et de manifester l'estime qu'elle porte à ces citoyens.

14 août 1792.

Placard imprimé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2691, fol. 32.

2274. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les jugements qui interviendront à l'occasion des délits commis

dans la journée du 10 août, ou relatifs à cette journée, ne seront point sujets à cassation, et qu'en conséquence les condamnés ne pourront se pourvoir par devant le Tribunal de cassation.

15 août 1792 (11 heures du soir).

Minute, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 184.

2275. — Pétition du sieur Charles Rousset, hollandais, portier au Pont-Royal des Tuileries, à l'Assemblée législative, exposant que, malgré les preuves indéniables de son patriotisme, il n'a pas osé, depuis la journée du 10 août, se montrer aux yeux du peuple, et demandant à être mis sous la sauvegarde de la Loi, avec décret conforme.

15 août 1792.

Original signé de Choudieu, A. N., C 161, n° 353; minute, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 167.

2276. — Lettre de M. Létourneau, économiste de la maison de Bicêtre, au procureur général syndic du Département, déclarant que jamais les prisonniers n'ont été aussi paisibles, « dans la crainte où ils sont toujours qu'on vienne leur couper le cou », et qu'il faut se garder de détruire chez eux cette fausse idée.

15 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 372.

2277. — Adresse des artistes du Louvre et des galeries à l'Assemblée législative, exprimant leur gratitude pour la justice qu'elle leur a rendue, en déclarant qu'ils n'avaient rien de commun avec les hommes pervers qui avaient tiré lâchement sur le peuple des fenêtres de la grande galerie, laquelle n'a d'ailleurs aucune communication avec leurs logements, et pour les avoir maintenus au Louvre.

16 août 1792.

Original signé de Lagrenée aîné, ancien directeur de l'Académie de Rome; Vien, directeur de l'Académie de peinture; Gois, Francin, Sedaine, Pajou, Suvée, Vanloo, Vernet, Res-saint et d'autres artistes, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 278.

2278. — Certificat des officiers municipaux, composant le Comité de police et

de surveillance, constatant que le sieur Belanger, caporal de la section de 1792, leur a amené deux particuliers.

17 août 1792

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 139.

2279. — Lettre du sieur Delairust, officier de la garde nationale, au président de l'Assemblée législative, faisant l'éloge de la conduite admirable du curé de Vaugirard, qui, lors du 10 août, a marché nuit et jour, à la tête des patrouilles de ses paroissiens, et est parvenu à sauver plus de 30 gardes du Roi, qui s'enfuyaient de Paris, et que le peuple, dans sa fureur, voulait massacrer.

17 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 5, n° 60.

2280. — Requête des gardes du Roi, arrêtés par la municipalité de Vaugirard et détenus à l'Abbaye, aux administrateurs du district de la Croix-Rouge, à l'effet d'obtenir leur mise en liberté, requête renvoyée aux commissaires de la Commune chargés d'examiner les pièces concernant les personnes détenues à raison de la mémorable journée du 10 août.

21 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 251.

2281. — Hommage à l'Assemblée législative, par M<sup>lle</sup> Lacombe, de la couronne civique qui lui a été offerte par les fédérés, avec une ceinture tricolore et un certificat pour témoigner de son courage dans la journée du 10 août, et mention honorable de l'Assemblée.

25 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 62, fol. 6240 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 714.

2282. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant que les représentants provisoires de la Commune, les citoyens de Paris et les fédérés qui étaient à la journée du 10 août, ont bien mérité de la Patrie.

30 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 117, n° 1256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 118.

2283. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant que les 48 sections seront invitées à fournir chacune quatre fusils pour armer les fédérés de Marseille qui partent pour la frontière, ces citoyens les ayant perdus dans l'affaire du 10 août.

8 septembre 1792.

Extrait conforme, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 39.

2284. — Décret de l'Assemblée législative relatif à la poursuite et au jugement des prévenus d'avoir trempé dans la conspiration du 10 août, qui seront traduits devant les tribunaux criminels.

9 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366. Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 507.

2285. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin d'être à même de présenter un tableau exact des causes et des effets de la révolution du 10 août, que la Municipalité parisienne, dépositaire des pièces les plus importantes, et qui s'est procurée à cet égard les renseignements les plus utiles, sera tenue de les communiquer.

14 septembre 1792.

Minute signée de Lomont, *A. N.*, C 163, n° 379.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 646.

2286. — Lettre de la veuve du lieutenant général de Wittgenstein (tué à l'Abbaye) réclamant les papiers de son mari, et déclarant que son seul crime avait été de s'être trouvé, le 10 août, au château des Tuileries, où il s'était transporté pour remercier du commandement de la Corse, qui venait de lui être confié.

22 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 52.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 140, n° 52.

Un certificat, signé de Pache, ministre de la guerre, en date du 12 décembre 1792, établit que, d'après les registres du département de la guerre, il n'avait été nullement question d'appeler au commandement de la Corse le lieutenant général de Wittgenstein, *A. N.*, C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 52.

2287. — Décret de la Convention nationale, autorisant le Comité de sûreté générale à se faire rendre compte des arrestations relatives à la révolution qui a eu lieu depuis le 10 août, de prendre connaissance de leurs motifs et de se faire représenter les correspondances des personnes arrêtées, pour en faire le rapport à la Convention nationale.

2 octobre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 123, n° 2.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. I, p. 146.

Cf. le rapport de Delaunay, d'Angers, fait à la Convention nationale, au nom du Comité de sûreté générale, sur les arrestations relatives à la révolution du 10 août.

2 octobre 1792.

Imprimé, in-8° de 7 pages, Paris, 1792, *A. N.*, AD XVIII<sup>e</sup> 23.

2288. — Décret de la Convention nationale, chargeant le ministre de la justice d'exercer des poursuites contre ceux qui se sont trouvés réunis, armés, dans le château des Tuileries contre le peuple, dans la nuit du 9 et la journée du 10 août.

20 janvier 1793.

Minute, *A. N.*, C 243, n° 315.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. V, p. 333.

2289. — Lettre de Collot-d'Herbois, commandant le citoyen Lange, jeune fédéré de Nancy, qui, au 10 août (avec l'aide des grenadiers du bataillon de Saint-Laurent), avait enlevé le drapeau des Suisses au siège des Tuileries.

20 juillet 1793.

Autographe, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 307, fol. 47.

2290. — Décret de la Convention nationale, décidant qu'il sera frappé une médaille commémorative de l'immortelle journée du 10 août, et chargeant le citoyen David d'en présenter le dessin.

9 août 1793.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C<sup>o</sup> I 73, fol. 4748 r<sup>o</sup>.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XVIII, p. 241.

2291. — Décret de la Convention nationale, ordonnant la construction, aux frais

de la République, des monuments élevés pour consacrer le souvenir de la journée du 10 août.

14 août 1793.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 73, fol. 4857 v°.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XVIII, p. 401.

2292. — Dénonciation du sieur Gravier, portier du département de la justice, contre M. De Joly, ex-ministre de la justice, qui est représenté comme ayant « fait la journée du 10 août », passé en revue les Suisses et la garde nationale, conduit la Reine à l'Assemblée, étant entré au château le 8 août et n'en étant sorti que le 10.

8 nivôse an II.

Original, A. N., W 19, n° 946.

2293. — Décret de la Convention nationale, fixant l'époque de l'exécution d'un plan de fête pour la journée du 10 août.

19 thermidor an II.

Extrait du procès-verbal, A. N., C\* I 84, fol. 10781 r°.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XLII, p. 79.

C. — RAPPORTS, PROCÈS-VERBAUX  
ET DÉCLARATIONS SUR LA JOURNÉE  
DU 10 AOUT

2294. — 1° Relation succincte de la journée du 10 août, rédigée par M. Pétion, à la demande des commissaires de l'Assemblée législative.

10 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

Cette relation est identique comme rédaction et servit de base au compte rendu suivant :

2° Compte rendu par la Commission extraordinaire de l'Assemblée législative des événements arrivés à Paris dans la journée du 10 août.

11 août 1792.

Copie conforme signée du général Biron, Arch. hist. de la guerre, Correspondance générale.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 423.

2295. — Relation sur les événements du 10 août, par M. Ruault.

Original, Arch. du ministère des affaires étrangères, France, vol. 1408.

2296. — Procès-verbal dressé par le commissaire de police de la section du Louvre, constatant que quatre bouchers, avec des haches, et d'autres individus armés de piques, ont amené au corps de garde de la Samaritaine un petit garçon, en chemise, âgé de 14 ans et demi, qu'ils ont trouvé caché sous un lit dans une chambre du château des Tuileries, lequel, interrogé, a déclaré se nommer Georges Bucker, tambour de la compagnie des grenadiers de Diesbach, à Courbevoie, caserné au château depuis quinze jours, et, lorsque le feu a pris, s'être sauvé avec un camarade de son âge et caché dans une chambre près de la pharmacie.

10 août 1792 (1 heure de relevée).

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2297. — Déclaration du sieur Laroche, gendarme national de la gendarmerie à pied, faisant connaître au Comité de surveillance que plusieurs des officiers de la gendarmerie ont lâchement abandonné leurs soldats, que l'un d'eux, le sieur Lassuse, d'après le témoignage de plusieurs gendarmes, était porteur d'un ordre du Roi, qui enjoignait de tirer sur le peuple.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 169<sup>49</sup>.

2298. — Déclaration du sieur Maillard, guillocheur, rue de la Licorne, reçue par le Comité de surveillance, portant qu'il était du nombre des 22 volontaires envoyés par M. Santerre à l'Assemblée législative et de là aux Tuileries, chez M<sup>me</sup> Elisabeth, et qu'en faisant une ronde vers 11 heures et demie du soir, les volontaires ont trouvé une bassinoire en argent, qui a été déposée dans un prétendu magasin des objets trouvés, désigné sous le nom de *Bouche du Roi*, où se tenaient deux personnes de la Maison royale, qui auto-risaient la sortie des effets, ce à quoi ils

se sont opposés, de crainte de soustractions.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2299. — Déclaration du sieur Humbert, canonnier du bataillon de la Cité, ci-devant Notre-Dame, racontant que, le 10 août, son bataillon essuya un feu des plus vifs, dirigé des croisées du pavillon de Flore et de la galerie des tableaux, qui l'obligea à rétrograder et à se placer sur le quai des Théatins, entre la rue de Beaune et celle du Bac, d'où, avec leurs pièces, ils canonèrent le château, mais au bout de peu de temps, des signaux en ayant annoncé la prise, son bataillon entra dans le jardin et eut encore à subir une fusillade venant du pavillon de Marsan, où les citoyens firent irruption et jetèrent tous les Suisses par les fenêtres.

(11 août 1792.)

Copie conforme signée du sieur Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2300. — Aperçu des événements arrivés le 10 août 1792, étant à son poste au château des Tuileries, par le sieur Leveau, garde national, envoyé au château le soir du 9 août, qui fut obligé de signer une pétition pour le renvoi des Marseillais, escorta le Roi à l'Assemblée nationale et rentra sur-le-champ chez lui, où « il entendit environ une heure après les traîtres Suisses porter les coups qui ont fait périr tant de braves gens ».

(11 août 1792.)

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2301. — Déclaration du sieur Didier Jourdeuil, huissier aux tribunaux du Département de Paris, « l'un des soldats conquérant la liberté contre les tyrans et les traîtres autrichiens des Tuileries », reçue par la section du Théâtre-Français, révélant que dans la chaleur de l'action il s'était retiré dans les écuries de la cour de Marsan, était monté sur un cheval et avait parcouru la capitale pour engager les citoyens à se diriger sur les Tuileries et à y envoyer des munitions pour le siège du château, déclaration accueillie

par un vote de remerciement de la section, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

11 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

2302. — Déclaration de citoyens de la section de Mauconseil, constatant que l'on a trouvé sur un soldat suisse, tué le 10 août, un signe de ralliement consistant en une fleur de lys et une L appliquées sur une cocarde aux trois couleurs, et qu'on a fait, le 10 août, une distribution d'armes générale à l'Arsenal.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 29.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 114, n° 29.

2303. — Déposition de Marie-Louise Hubert, cuisinière chez le sieur Motet, ancien premier commis de la marine, au sujet des événements du 10 août, notamment de la revue passée le matin aux Tuileries ainsi que des combats et massacres qui eurent lieu dans le château, où le sang ruisselait.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 106.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 106, p. 206.

2304. — Déclaration du sieur Daubanel, canonnier du bataillon des Carmes, reçue par le Comité de surveillance de l'Assemblée législative, attestant que le 10 août il avait entendu un feu de file provenant de dessous le vestibule du grand escalier du château, et qu'une fusillade dirigée des croisées du pavillon de Flore avait atteint à côté de lui un individu sans armes.

11 août 1792.

Copie conforme signée de Bernard, président du Comité, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2305. — Déclaration de Joseph Vassenat, natif de Chambéry, engagé dans le régi-

ment des Suisses, à Rueil, compagnie d'Affry, reçue par le Comité de surveillance de l'Assemblée législative, établissant que les Suisses avaient été l'objet de recommandations multipliées pour tirer sur le peuple, et qu'à l'approche des citoyens leurs officiers et d'autres personnes décorées leur répétaient de faire feu, observant toutefois que lui et plusieurs de ses camarades avaient refusé de tirer et avaient jeté leurs armes par les croisées.

11 août 1792.

Original signé et copie collationnée signée de Bernard (2 p.), A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2306. — Déclaration de Jean-Baptiste Boussard, architecte, soldat de la section du Luxembourg, reçue par le Comité de surveillance de l'Assemblée législative, portant qu'il avait vu du quai des Théatins des coups de fusil tirés sur le peuple, à travers les croisées de la galerie du Louvre, au bas des guichets du Carrousel, et que le château avait dû commencer le feu, toutes les croisées étant fermées par des persiennes, le peuple ne pouvait tirer sans objet.

11 août 1792.

Original signé et copie conforme signée de Danton (2 p.), A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2307. — Déclaration faite à l'Assemblée générale de la section des Arcis, par le sieur Lebègue, garde national du bataillon du Petit-Saint-Antoine, au sujet de la revue passée vers 6 heures du matin, par le Roi, suivi d'une foule de courtisans, d'officiers, et de huit membres du Département, notamment de M. d'Ormesson, pendant laquelle retentirent aux fenêtres les cris de : *Vive le Roi! Vive la Reine!* et de l'attitude de M. Borie, maire par intérim, qui prétendit qu'une foule de brigands voulait massacrer le Roi, qu'il fallait mourir à son poste et repousser la force par la force, à la suite de quoi ledit Lebègue et ses camarades, Tugot, orfèvre, et Chassonnerie, papetier, qui déposent dans le même sens, voulurent sortir des cours du château, dont les portes avaient été fermées et n'y arrivèrent qu'à grand peine, avec déclaration spéciale du sieur Chasso-

nerie au Département de Police, donnant le signalement de l'officier qui avait ordonné de fermer les portes.

11 août 1792.

Extrait signé et minute (2 p.), A. N., W 249, n° 1.

2308. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la section du Théâtre-Français par le sieur Jean Penault, corroyeur, qui, ayant été chargé par un Suisse d'aller chercher dans le chœur de l'église des Feuillants des assignats se trouvant dans son habit, fut conduit par un garçon de bureau de l'Assemblée dans un cabinet obscur où étaient accrochés douze habits d'officiers suisses avec étiquettes à leurs noms, fait qui lui parut extraordinaire et bon à éclaircir.

11 août 1792.

Copie conforme, A. N., W 249, n° 1.

2309. — Déclaration faite à la section des Arcis par le sieur Phulpin, maître de pension, rue de la Verrerie, volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, portant que lors de la revue passée par le Roi, le matin du 10 août, il a crié : *Vive la Nation!* et qu'un officier décoré du cordon rouge, nommé d'Affry, lui ayant imposé silence, le Roi répartit : *Hé bien, oui, vive la Nation!* et qu'une seconde fois, il a crié : *Vive la Nation!* puis sur les signes d'improbation du sieur d'Affry, il a dit : *Hé bien, sacre... Point de Roi sans la Nation! Vive la Nation!* ajoutant qu'ensuite, en croisant la bayonnette contre un officier, il s'était fait ouvrir la porte, lui disant : *Si tu ne l'ouvres, je te mets à bas.*

11 août 1792.

Extrait non signé, A. N., W 249, n° 1.

2310. — Déclaration du sieur Jean-Baptiste Loys, officier municipal de Marseille, député extraordinaire du Club populaire de Nîmes, reçue par le Département de Police de la Municipalité, constatant que, s'étant transporté le 10 août, vers 10 heures du matin, à la tête de la section des Quinze-Vingts, devant le château des Tuileries, il avait vu les fédérés et les citoyens de Paris fraternisant avec une quarantaine

de Suisses, descendus sur leur invitation, que ceux qui étaient restés aux fenêtres, pour abuser le peuple, avaient crié : *Vive la Nation!* et jeté des poignées de cartouches, et qu'au moment où les patriotes s'étaient précipités en foule pour ramasser ces gages d'amitié, une décharge formidable de mousqueterie partit de toutes les fenêtres et du grand escalier où plusieurs pièces de canon avaient été dirigées contre les citoyens.

12 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2311. — Déclarations faites au Département de Police de la Municipalité : 1° par Jacques-Antoine Dulaure, homme de lettres, rue du Théâtre-Français, qui certifié avoir eu connaissance de l'évasion dans la nuit du 11 au 12 août, de plus de quatre cents personnes, presque tous officiers, cachées dans les souterrains des Tuileries, et d'un plan de contre-révolution, pour l'envoi sur Paris de plusieurs régiments devant arriver le jour même à Saint-Denis; 2° par Pierre-Nicolas Gautier, homme de lettres, qui signale les bruits répandus du départ de Louis XVI pour Rouen et de la translation de l'Assemblée nationale dans cette ville, ainsi que de la présence à Paris du sieur Louis Melfort, commandant la 15<sup>e</sup> division militaire, dont le siège est à Rouen.

12 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2312. — Déclaration de M. Pierre Le Prieur, citoyen de la section de la Fontaine-de-Grenelle, sur ce qui s'est passé aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août et dans la matinée du 10, établissant que c'était au château qu'avait été donné l'ordre de sonner le tocsin et de battre la générale.

12 août 1792.

Copie certifiée conforme, signée de Danton, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>; copie, A. N., A 115, n° 723.

Imprimé comme annexe du décret du 12 août 1792, renvoyant à la cour martiale les déclarations des sentinelles de garde au château, dans la nuit du 9 au 10 août, A. N., AD<sup>1</sup> 102.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 59.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 66.

2313. — Déclaration de M. Charles-Nicolas Jean-Baptiste Fleury, soldat citoyen de la section de l'Oratoire, rue des Mauvaises-Paroles, n° 49, sur ce qui s'est passé au château des Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté, avec addition à cette déclaration par Nicolas Lompache, citoyen de la même section.

(12 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 351; copie conforme signée de Danton, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>; imprimé comme annexe du décret du 12 août 1792, A. N., AD<sup>1</sup> 102.

Lue dans la séance du 12 août et renvoyée à la cour martiale.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 77.

2314. — Déclaration de Jacques Loyal, caporal du bataillon des Jacobins, place Vendôme, faisant connaître que, le jeudi 9 août, sur les 11 heures du matin, d'après les ordres de M. Mandat, commandant général, son bataillon était placé en réserve pour attaquer la queue de l'attroupement populaire.

12 août 1792.

Copie certifiée conforme, signée de Danton, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>; copie signée du président et des secrétaires, A. N., 115, n° 723. imprimé comme annexe du décret du 12 août 1792, A. N., AD<sup>1</sup> 102.

Cf. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 59.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 67.

2315. — Rapport fait à l'Assemblée législative par le citoyen François Viard, capitaine de chasseurs du 8<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, de service aux Tuileries, des événements du 10 août, depuis le jeudi matin jusqu'au vendredi.

(13 août 1792.)

Original signé, A. N., C 187 (1<sup>er</sup> inventaire), n° 46.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21*, n° 46, p. 140.

*Mémoires de Barbaroux*, p. 131.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 309.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 104.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n° 3367.

2316. — Interrogatoire subi à la barre du Conseil général de la Commune par Jacques-François Valours, domestique de

M. de Champlost, premier valet de chambre du Roi, au sujet des préparatifs faits au château des Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août, et de la revue des gardes nationaux et des Suisses passée par le Roi.

13 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

2317. — Déclaration des sieurs Collier, Debaube, Thomas et Henry, citoyens de la section des Lombards, reçue au Département de Police, dénonçant, de concert avec le sieur Huguier, tambour au bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, le nommé Leblond, marchand de vin, rue Quincampoix, volontaire de ce bataillon, qui s'était rangé du parti des Suisses, avait fait feu sur les citoyens se présentant au château et s'était même vanté d'avoir tiré quatre coups de fusil sur les patriotes du côté du bord de l'eau.

13 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2318. — Récit historique des faits qui se sont passés au château des Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août et dans la matinée du 10, par M. De Joly, ministre de la justice, faits dont il a été le témoin, récit écrit par lui pendant sa captivité.

14 août 1792.

Autographe (cahier in-4° de 29 feuillets), A. N., F<sup>7</sup> 4666.

Ed. MONTJOYE, *Vie de Marie-Antoinette*, p. 367.

2319. — Interrogatoires subis au secrétariat de la Commune par le sieur Pierre-Ovide Leprince, officier de paix, au sujet de son rôle dans la journée du 10 août et journées précédentes.

14 août 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), A. N., W 251.

2320. — Dénonciation faite au Comité de surveillance de la Municipalité par le sieur Martial Geneste, domestique du marquis d'Escars, contre son maître, demeurant hôtel des Asturies, rue du Sépulcre, qui n'avait pas reparu depuis la nuit du 9 au 10 août, s'étant rendu au château, et qui se proposait d'émigrer, mais pour re-

venir pendre, comme l'avaient dit plusieurs de ses amis, les sans-culottes, M. Pétion et tous les brigands de l'Assemblée nationale.

14 août 1792.

Original, A. N., W 249, n° 1.

2321. — Interrogatoire subi devant le commissaire de police de la section du Faubourg Montmartre et les commissaires des sections réunis à la Municipalité, par M. Villette de la Mussellerie, agent de change, grenadier du bataillon de Saint-Roch, qui reconnut avoir accompagné au château ses confrères du bataillon, sur leur invitation de se joindre à eux pour se mettre à la poursuite des brigands, ajoutant qu'il resta toute la nuit de garde à l'escalier de la Reine jusqu'au commencement de l'action, qu'alors il s'enfuit par la petite grille au bas des cuisines du côté du Pont-Royal, avec déclaration du sieur Charles-Louis Boyval fils, parquetier, garde national du bataillon de Saint-Joseph, de service au même endroit, qui entendit le major des Suisses donner l'ordre de laisser entrer les citoyens et de faire feu dessus.

14 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2322. — Rapport du sieur Langlade, capitaine des canonniers du 3<sup>e</sup> bataillon, 6<sup>e</sup> légion, de garde au château des Tuileries, du jeudi 9 au vendredi 10 août, qui reproduit le langage à lui tenu pour l'engager à se défendre, par les officiers municipaux, par M. Doucet, adjudant général, et par les officiers de l'état-major, déclarant qu'il fut du nombre de ceux qui montèrent le grand escalier et furent accueillis par la fusillade et vit tomber à ses côtés deux Suisses descendus avec lui et ayant déposé les armes.

14 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 301.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 131.

2323. — Déclaration par le sieur Alexandre Baroy, serrurier, canonnier de la compagnie Langlade, au sujet de l'attitude suspecte du sieur Doucet, adjudant gé-

néral, dans la nuit du 9 au 10 août, qui ne faisait qu'aller et venir dans le château en conversant avec les officiers suisses et les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, et des propos tenus par certains grenadiers et chasseurs, qui accusaient les canonniers de vouloir défendre les brigands.

14 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 134.

2324. — Déclaration du sieur Lecomte, sergent des grenadiers volontaires des Capucins-du-Marais, reçue par le Comité de surveillance, constatant qu'ayant été envoyé comme renfort aux Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août, il vit, vers 8 heures du matin, le sieur Leroux, revêtu de son écharpe, avec un autre officier municipal, recommander aux compagnies sous les armes de repousser la force par la force, que lors de la revue passée le matin, entre 5 et 6 heures, par Louis XVI, les soldats qui l'entouraient, criaient uniquement : *Vive le Roi!* et que le ci-devant comte de Saint-Marc, interrogé sur ce que l'on comptait faire en présence du peuple, avait répondu : *Nous leur donnerons le bal.*

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 292, n° 160<sup>19</sup>.

Ed. GORSAS, *le Courrier des 83 départements*, numéro du 20 août 1792, p. 310.

2325. — Déclaration faite au Comité de surveillance et de sûreté de Paris par le sieur Mayer, cordonnier sous les grands piliers des Halles, au sujet d'une fausse patrouille dans la nuit du 9 au 10, aux abords des Tuileries, et du bruit qu'on avait répandu de la mort de Louis XVI, que démentit un sieur Talleyrac, « attendu que les gardes suisses étaient trop bien armés et bien disposés à défendre le Roi ».

14 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2326. — Déclaration de M. François Sommesson, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, reçue par le Comité de surveillance et de police, portant qu'étant de garde au château, du 4 au 5 août, et se trouvant au coucher du Roi,

il remarqua l'air inquiet et chagrin de Louis XVI qui ne put s'empêcher de dire au chef de légion et à l'adjudant général que la pétition de la section de Mauconseil était très inconstitutionnelle, qu'alors ayant interrogé M. de Belair, cet officier, qui semblait fort agité, lui avoua que l'on avait de l'inquiétude, en raison de la prochaine arrivée, au château, des Marseillais, que devaient rejoindre des gens armés sur la route de Versailles, ajoutant qu'il entendit les ambassadeurs répéter, au moment de la messe, *quand ne verrons-nous plus ces habits-là ici*, en regardant son costume de garde national.

14 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2327. — Procès-verbal de dépôt, au Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, par le sieur Jean-Louis Dor, canonier de la section des Cordeliers, et Joseph Bauny, serrurier, d'un paquet de lettres et de papiers trouvés le 11 aux Tuileries, tant dans l'appartement du Roi que dans celui de Montmorin, plus d'une lettre prise dans la poche d'un officier suisse tué par le sieur Bauny, avec 30 ou 40 balles mordues que ledit Bauny n'avait pas conservées et qu'il avait distribuées aux patriotes.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup> (9<sup>e</sup> dossier).

2328. — Déclaration du sieur Picard, volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, reçue par le Comité de surveillance, faisant connaître qu'il s'était rendu le 10 août, vers 4 heures du matin, au château des Tuileries, avec son bataillon, qu'à 7 heures, M. Rœderer, accompagné de plusieurs membres du Département, était arrivé dans la Cour royale, avait lu aux troupes la loi sur les attroupements populaires, qu'environ trois quarts d'heure après étaient survenus deux officiers municipaux, dont le sieur Borie, qui après avoir proclamé que l'ordre avait été donné de repousser la force par la force, s'étaient retirés dans l'intérieur du château, qu'environ une heure après le combat s'était

engagé entre les Suisses et les citoyens soldats.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2329. — Déclaration faite aux commissaires de la section du Temple, par le sieur d'Egremont, au sujet des gardes du Roi, déguisés en gardes nationaux, qui étaient mêlés aux Suisses lors du 10 août, auxquels la Reine avait offert un dîner splendide, quelques jours auparavant, et de la haute-paye de 5 livres 10 sols que recevaient les Suisses.

15 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2330. — Déclarations des sieurs Louis Hardy, de garde chez le Roi, Jean-Baptiste Louvet, de garde chez la Reine, du sieur Toupet, de garde au poste de la cour de Marsan, du sieur Lécoffier, de faction à la porte de la cour des Suisses, au sujet des faits dont ils furent témoins dans la nuit du 9 au 10 et la matinée du 10, notamment des propos tenus par certains particuliers au château, qui disaient n'avoir besoin que de six têtes, celles de Pétion, Manuel, Santerre, et trois de l'Assemblée nationale, du rôle joué par M. Charton, colonel du 102<sup>e</sup> régiment, qui cherchait à exciter les esprits, et de la fermentation régnant parmi les Suisses, qui voulaient jeter leur soupe aux chiens.

16 août 1792.

Copie conforme, signée de Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2331. — Rapport du sieur Frenot, sergent de la compagnie Sommé au bataillon de Saint-Séverin, constatant que, le jeudi 9 août, de garde chez le Roi, poste de Marsan, il avait arrêté vers minuit plusieurs particuliers qui cherchaient à s'introduire au château, que M. de La Chesnaye fit relâcher, sans aucun interrogatoire, et ajoutant que, toute l'après-dinée, ce fut une véritable procession de chevaliers et autres qui entraient aux Tuileries.

16 août 1792.

Copie conforme, signée de Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2332. — Récit fait par le sieur Cally, grenadier du bataillon de Saint-Séverin, de service du 9 au 10 août au poste de la Reine, des événements auxquels il a assisté, notamment de la distribution d'un petit verre d'eau-de-vie avec un petit pain aux Suisses par leurs officiers, des paroles que le Roi adressa aux gardes nationaux, déclarant qu'il se reposait entièrement sur eux, ledit Cally ayant réussi à s'échapper par la petite porte grillée du côté du Pont-Royal et, malade d'émotion, s'était réfugié au café en face du passage de l'Assemblée.

16 août 1792.

Copie conforme, signée de Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2333. — Rapport de ce qui s'est passé au poste du bas de la terrasse du jardin, du côté de l'eau, le 10 août 1792, par M. Taillepiéd, sous-lieutenant au bataillon de Saint-Séverin, commandant de ce poste, lequel déclare avoir barré le passage à une troupe de 300 Suisses qui fuyaient et qui répondirent par une décharge, à laquelle on riposta, et laissèrent deux hommes sur le carreau, observant que leurs gibernes étaient remplies de cartouches, sans préjudice du paquet de 15 que chaque Suisse avait dans sa poche, mais que les fusils, sabres et gibernes qu'on obligeait les fuyards à jeter par terre, furent pillés par une troupe d'individus armés de bâtons, qui dépouillaient les morts.

(16 août 1792.)

Copie conforme, signée de Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2334. — Déclaration du sieur Pierre Lachey, volontaire du bataillon de Saint-Séverin, de garde chez le Roi, du 9 au 10 août, de ce qu'il a vu et entendu pendant la nuit et la matinée du 10 août, donnant notamment des détails sur la revue passée par le Roi, à 6 h. 1/2, précédé de M. d'Affry et du gros-major suisse, sur la proclamation de la Loi, vers 8 h. 1/2, par deux officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes, sur l'entrée des troupes du Car-

roussel dans la cour Royale, à 9 h. 1/2, et la sortie précipitée dudit volontaire avec ses camarades par la porte donnant sur le Petit-Carrousel, au milieu d'une fusillade nourrie, sans savoir d'où elle partait, jusque dans la rue Saint-Honoré.

(16 août 1792.)

Copie conforme, signée de Bucquet, secrétaire de la section de la Cité, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2335. — Déclaration faite à la section des Arcis par le sieur Pierre Defontaine, canonnier du bataillon de Saint-Jean, lequel assista à la revue passée par le Roi, et fut stupéfait de voir aux côtés de Louis XVI le sieur Bourgeois, commandant en second du bataillon de Notre-Dame, excitant les soldats sous les armes à crier : *Vive le Roi!* ce qui leur prouva que l'état-major était gagné.

16 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2336. — Compte rendu au Comité de surveillance par le sieur Perreau, grenadier du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, des faits dont il fut témoin au château des Tuileries, où il était de garde, le 10 août, et où il avait vu les préparatifs hostiles et les exhortations à la résistance, ajoutant qu'après le départ du Roi, le bruit de la mousqueterie et du canon s'étant fait entendre, il distingua plusieurs voix qui criaient que les Suisses avaient tiré les premiers, et descendit sur la terrasse du château par une petite grille du côté du Pont-Royal.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2337. — Déclaration d'un jeune garde du Roi, appelé par ses officiers au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août, donnant des détails sur l'organisation de la défense dans le château, où il avait remarqué nombre d'individus déguisés en Suisses (entre autres M. Villers, ex-major de gendarmerie), qui, à l'arrivée des fédérés et des Parisiens, se portèrent, au nombre de 6, à chaque fenêtre, soutinrent le feu pendant une heure environ, ne battirent en retraite qu'après

avoir vu leurs chefs hors de combat, et furent massacrés par la multitude, observant que 100 à 120 Suisses, qui avaient accompagné le Roi, ne rentrèrent point au château et déposèrent leurs armes sur la terrasse des Feuillants.

17 août 1792.

Original, A. N., F7 3688<sup>2</sup>.

2338. — Déclaration du sieur Etienne Demenge, citoyen de la section des Lombards, reçue par le Département de Police et de Salut public de la Municipalité, reproduisant le récit du sieur Simonnet, garçon de bureau au Bureau de la Comptabilité, et signalant la présence, au château des Tuileries, le 10 août, des Commissaires de la Comptabilité, dont l'un d'eux, le sieur Prisy, fut trouvé mort à la suite de coups de sabre, à côté du grand bassin, dans le jardin, et un autre, le sieur Parizot avait été vu, lui et son fils, tirant d'une des croisées du château sur les citoyens, et venait d'être arrêté, avec la liste de ces Commissaires, accompagnée de leurs adresses et de mentions indiquant l'absence de quelques-uns d'entre eux chez le Roi, lors de la journée du 10 août.

17 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 249, n° 1.

2339. — Dénonciation au Comité de surveillance de la Municipalité, par le sieur André Doussot, sapeur du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, d'un nommé Deschappelles, officier de la maison du Roi, qui était au château le 10 août et qui distribua des poignards à sa compagnie.

17 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2340. — Déclarations des sieurs Bisson et Derondelle, volontaires faisant partie du détachement de 20 hommes envoyés comme renfort à l'Assemblée nationale, portant qu'ils se trouvèrent dans la chapelle du château avec les Suisses, que, les voyant disposés à faire feu, sur les exhortations d'un officier supérieur qui leur criait de repousser la force par la force et de mourir à leur poste, ils s'échap-

pèrent par le petit escalier des musiciens, le long duquel ils étaient montés.

19 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2341. — Déclaration faite au Comité de surveillance par le sieur Edme-Pierre Bellier, demeurant porte Saint-Denis, envoyé avec ses camarades à l'Assemblée nationale, et retenu pour la défense du château, retraçant quelques-uns des incidents qui se produisirent dans la matinée du 10, notamment peu avant que l'action fût engagée, ses instances auprès de M. de Laleu, pour parler aux officiers suisses et empêcher le sang de couler, le langage d'un officier de fédérés, qui protestait de ne vouloir point faire de mal, mais demandait seulement que les Suisses missent bas les armes; enfin la fusillade prolongée qui partit de l'escalier sur la multitude, fusillade à laquelle ripostèrent les Marseillais en tirant contre les croisées, enfin la fuite du sieur Bellier le long des cours des Suisses et de Marsan, jusqu'au Petit-Carrousel, à travers une grêle de balles.

19 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2342. — Déclaration du sieur Jean-François Dantan, caporal de grenadiers, faisant partie du détachement envoyé, le 9 août, à l'Assemblée nationale, lequel, après diner, eut la curiosité de visiter, en compagnie d'un sergent-major suisse de sa connaissance, le casernement des Suisses, qui étaient au nombre de 8 à 900, presque tous sur leurs couchettes, et fut stupéfait de voir l'hôtel de Marsan plein de soldats; le même, remarquant plus tard, dans la matinée du lendemain, qu'on les avait fait monter par un escalier conduisant à l'entresol et à la chapelle, ne put s'empêcher de dire à ses camarades : *Il y a de la jeanfoutrierie là-dedans, l'on a trop délivré d'eau-de-vie aux Suisses, pour qu'il n'y ait pas quelque dessein*, il reçut mandat de quelques Suisses de s'aboucher avec les Marseillais, qui consentirent à les recevoir à bras ouverts, ajoutant que lorsque les Marseillais et la garde nationale

envahirent le grand escalier, l'action commença, que deux décharges faites par les croisées couchèrent par terre 20 à 25 hommes, qu'alors il redescendit le même escalier et, se mettant en devoir de forcer une porte fermée à double tour, il croisa la bayonnette contre un quidam, en criant : *Coquin, si tu n'ouvres pas cette porte, je te f. ma bayonnette dans le ventre*, et qu'il prit la fuite par la cour des Suisses sous une grêle de balles.

Sans date (19 août 1792).

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2343. — Déclaration du sieur Mulot, garde national, faisant partie du détachement envoyé à l'Assemblée nationale, lequel raconte qu'ayant été passé en revue par le Roi il observa le plus profond silence, et réussit à s'échapper du château avec ses camarades, l'un d'eux ayant dit que si on ne lui ouvrait pas la porte, il brûlerait la cervelle à quiconque opposerait de la résistance.

Sans date (19 août 1792).

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2344. — Déclaration du sieur Théry, garde national de service au château des Tuileries du 9 au 10 août, lequel, après être allé souper chez le Suisse de la porte Royale, fut tout surpris, à 11 heures et demie, de voir les Suisses sous les armes, assista le matin à la revue passée par le Roi, et, en attendant les événements, était allé, avec des camarades, boire un verre de vin chez le Suisse de la porte de la cour des Princes, lorsqu'une décharge partit du château, à laquelle répondirent les canonniers, ce que voyant, il s'en fut à sa section demander des munitions.

(19 août 1792.)

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2345. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la Municipalité par le sieur Joseph-Anne Cruau, vainqueur de la Bastille, canonnier du bataillon de Saint-Gervais, qui vint aux Tuileries dans la matinée du 10 août pour relever les canonniers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, trouva la porte fermée, et ayant causé avec un nommé Kasquidre à travers

la grille du quai, celui-ci lui rapporta qu'à la revue passée par le Roi, les grenadiers de ce bataillon avaient crié : *Vive le Roi et m..... pour Pétion et Manuel ! Que dans deux heures ils auroient leurs têtes* ; en présence desquels propos il rassura le sieur Kasquidre, en lui disant que le faubourg Saint-Antoine venait et qu'ils seraient bientôt mis en liberté, et affirma en outre avoir vu pendant le combat des hommes revêtus de l'habit de garde national tirer sur le peuple.

19 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2346. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la Municipalité par le sieur François Queffenne, dit Edouard, ci-devant Suisse des appartements du Roi, au sujet des préparatifs de défense aux Tuileries, où il avait vu poser des grilles et murer des portes ; assurant que les ministres avaient veillé toute la nuit dans le billard, à côté du cabinet du Roi ; qu'il avait remarqué MM. de Mailliardor et Bachmann, ainsi que M. d'Hervilly, à la tête d'une centaine de courtisans, l'épée nue à la main ; qu'intrigué de tout ce manège, il avait demandé à M. Pinon, chef de légion, *Que veut donc dire tout ce monde qui arrive ici ?* et que celui-ci lui avait répondu *qu'il n'en savait rien*, certifiant qu'il s'était alors réfugié chez un de ses amis, rue Saint-Honoré, et invoquant la protection de la Loi, malgré sa qualité d'attaché au service domestique du Roi.

19 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2347. — Déclaration du sieur Debrie, grenadier volontaire de la section des Quatre-Nations, reçue par le Comité de surveillance de la Municipalité au sujet des événements du 10 août, dans laquelle il atteste notamment avoir entendu le Roi dire en passant la revue : *J'aime la garde nationale, moi ;* et M. Røderer, au moment du départ de Louis XVI, adresser ces paroles aux gardes nationaux : *Messieurs, accompagnez le Roi à l'Assemblée nationale, j'en réponds sur ma tête*, observant qu'il fit partie de l'escorte et qu'il chercha à

rassurer la Reine en lui disant qu'elle n'avait rien à craindre, qu'elle était entourée de braves gens, ce à quoi la Reine répliqua, en appuyant sa main sur sa poitrine, qu'elle ne craignait rien.

20 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2348. — Déclaration par le sieur Neveu, artiste, grenadier volontaire de la section du Théâtre-Français, de ce qu'il a vu et entendu, étant de garde montante au château des Tuileries le 9 de ce mois, au poste d'honneur, cour Royale, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

20 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 161, n° 358.

2349. — Déclaration du sieur Thuring-Rhys, officier des compagnies franches dans l'armée du Nord, reçue par le Comité de surveillance de l'Assemblée législative, portant qu'un ex-sergent des gardes suisses offre de révéler ce qui s'est passé aux Tuileries les 8, 9 et 10 août, avec détails sur la séduction des soldats du régiment des gardes suisses.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 20.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 20, p. 54.

2350. — Rapport du sieur Dim, ancien sergent de la compagnie d'Affry, au Comité de surveillance de l'Assemblée législative, sur ce qui s'est passé au château des Tuileries depuis le 4 jusqu'au 10 août, donnant l'effectif du régiment des gardes suisses, avec un récit des événements du 10 jusqu'à 9 heures et demie du matin.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 19.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 19, p. 50.

2351. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, aux jurés d'accusation du Tribunal du 17 août, annonçant qu'il vient

d'écrire aux quarante-huit sections et aux Comités de surveillance de l'Assemblée et de la Ville, pour l'envoi immédiat de tous les procès-verbaux dressés relativement à la journée du 10 août.

21 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

2352. — Lettres de M. Manuel, procureur de la Commune, aux sections de la Bibliothèque et du Palais-Royal, les invitant à envoyer, dans le plus bref délai, à la Commission de surveillance établie à la Mairie, tous les procès-verbaux rédigés sur la journée du 10 août, afin de les faire passer au tribunal chargé de poursuivre les traîtres, et de ne point retarder l'instruction des différentes affaires.

21 août 1792.

Originaux signés (2 p.), B. N., Mss. nouv. acq. fr. 2660, fol. 62; nouv. acq. fr. 2672, fol. 54.

2353. — Interrogatoire subi à la barre de l'Assemblée législative par M. Armand-Marc de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, au sujet du projet de départ de Louis XVI avant le 10 août, et de l'ordre donné aux Suisses de tirer sur les citoyens de Paris lors de cette journée.

21 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N. C 157, n° 315.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 103.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 604.

2354. — Déclaration du sieur François Moisson, commandant des Marseillais, blessé dans la journée du 10 août, reçue à la caserne du bataillon par M. Jean-René Loiseau, directeur du jury d'accusation, portant d'abord sur des faits antérieurs de provocation, d'outrage et de machination; et sur ceux relatifs à la journée du 10 août, auxquels il prit part avec son bataillon, notamment sur l'attaque dirigée par un détachement de gardes suisses, que le capitaine des canonnières fit mitrailler et disperser.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2355. — Déclarations faites à M. Jean-René Loiseau, directeur du jury d'accusation, au sujet des événements concernant la journée du 10 août, par les volontaires de la garde nationale dont les noms suivent, savoir :

1° Jean-Baptiste Boussard, architecte, grenadier du bataillon des Carmes;

2° Guillaume-Jacques Raudet, tapissier, sergent-major des canonnières du bataillon de Sainte-Geneviève;

3° Jean-Claude Gauthey, cordonnier, canonnier du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont;

4° François Robert, journaliste, commissaire de la Commune;

5°, 6°, 7° Antoine Lemaire, sergent, et deux canonnières du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont;

8° Simon Louvet, canonnier du même bataillon;

9° Honoré Lieutaud, capitaine de la 5<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Marseille;

10° Jacques Jouy, tailleur, volontaire du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule;

11° Charles Daubanel, canonnier du bataillon des Carmes;

12° François Giraud, capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Marseille, à la caserne des Cordeliers;

13° André Carvin, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie des volontaires marseillais;

14°, 15°, 16° Pierre Maunier, Joseph Losier et Jean-Baptiste Meurant, capitaines des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies desdits volontaires;

17° Noël-Jean Cocher, sous-lieutenant des grenadiers du bataillon du Roule;

18° Jean-Baptiste Fleury, graveur, volontaire du bataillon de l'Oratoire;

19° Sire Meinard, marchand d'habits, canonnier du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont;

20° Louis Cavin, peintre en bâtiments, canonnier du bataillon de Saint-Joseph;

21°-24° Quatre autres canonnières du bataillon de Saint-Joseph;

27°-36° Trente canonnières du bataillon des Lombards. L'un d'eux ayant crié : *Vive la Nation!* lors de la revue, fut fixé par le Roi et découvrit sa poitrine, disant

qu'on pouvait le frapper, qu'il ne changerait pas de sentiments ;

57°-89° Trente-trois canonniers du bataillon des Enfants-Rouges ;

90° Antoine-César Tiéglin, canonnier de la section des Lombards ;

91° Jean-Alexis Gigre, lieutenant des mêmes canonniers.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2356. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la section du Ponceau par M François Testard, fabricant de gazes, rue Saint-Denis, l'un des 20 volontaires de renfort envoyés à l'Assemblée législative, qui entendit : 1° M. Brouant, son commandant, traiter Pétion de scélérat et de brigand, qui était cause que l'on allait être égorgé *par ses brigands*, et répéter avec d'autres qu'il ne fallait pas que le Maire sortît du château, *que si nous périssions, il fallait qu'il périsse avec nous* ; 2° un officier suisse leur recommander de *faire feu les premiers, que c'était l'instant de vaincre ou de mourir* ; que, s'ils étaient forcés, ils battraient en retraite par l'escalier conduisant à la chapelle, et, de là, qu'ils pourraient tirer par les croisées, langage qui le révolta et le décida à se rendre chez le Suisse de la cour de Marsan pour se rafraîchir, où il apprit, au retour, qu'on avait fait feu sur le peuple au château.

22 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2357. — Déclaration du sieur Alexandre-Joseph Raoul, tapissier, rue Greneta, faisant partie du détachement commandé pour renforcer la garde de l'Assemblée nationale, qui, après être monté à l'entresol et s'être trouvé avec les Suisses, redescendit à cause de la chaleur étouffante et prit place dans les rangs des Marseillais et des Bretons, essuya la première décharge des Suisses et riposta en brûlant ses dix cartouches ; à ce moment, s'étant retiré par la cour de Marsan vers le Palais-Royal, il fut accosté par huit à dix individus vêtus en plâtriers ou maçons, et

armés de pioches, qui le frappèrent et lui arrachèrent son fusil.

22 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2358. — Déclaration du sieur Guilbert, sergent volontaire de grenadiers, qui, ayant été commandé, le 9 août, pour renforcer la garde de l'Assemblée nationale, passa la nuit sous les armes, sous prétexte que des gens malintentionnés voulaient envahir le château, entendit la proclamation ordonnant de repousser la force par la force, et, dans la matinée, entra, pour se rafraîchir avec ses camarades, dans une petite baraque attenante au guichet du Louvre, où, à la première décharge des Suisses, se produisit une bousculade dans laquelle il fut culbuté à plusieurs reprises, parvint à s'échapper au milieu de la fusillade qui venait du Louvre et fut blessé, dans la mêlée, à la jambe droite.

(Sans date), 22 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2359. — Déclaration du sieur Barotte, citoyen de la rue Greneta, qui passa la nuit du 9 au 10 aux Tuileries, assista à la revue du Roi, entendit des membres du Département inviter, au nom de la Loi, les gardes nationaux, à repousser la force par la force, ajoutant que, vers 9 h. 1/2, les portes de la cour Royale ayant été ouvertes, il se précipita vers le grand escalier, où l'on était en quelque sorte porté, et après la décharge des Suisses se glissa le long du château, vers la cour de Marsan.

(Sans date), 22 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2360. — Déclaration du sieur Ignace Delacroix, bourgeois de Paris, reçue par le Comité de surveillance de la section du Ponceau, constatant qu'il fut de garde au bas du grand escalier qui conduit aux appartements du Roi, depuis 10 heures du soir jusqu'au lendemain, après les premiers coups de feu, dont rien ne lui a fait soupçonner la trahison, et tira sur les Suisses depuis la terrasse des Tuileries, avec les six cartouches qu'il avait et celles

fournies par divers particuliers, puis se retira au corps de garde de l'Assemblée.

23 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2361. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la section du Ponceau par Jean-François Delanoix, orfèvre, rue Saint-Denis, garde national envoyé avec le détachement de renfort à l'Assemblée, lequel reconnut avoir signé, vers 7 heures du matin, une pétition proposée par les officiers de l'état-major, pour le renvoi des soi-disant fédérés, qui venaient porter le trouble à Paris, entendit les Suisses, au nombre de 30, qui occupaient les appartements au-dessous de la chapelle, dire aux gardes nationaux : *Vos canonniers nous trahissent, mais nous saurons mourir*, et se retira au poste de la Trésorerie nationale, où l'officier, M. Malécot, lui exprima ses regrets de l'avoir requis, la veille, « pour un service tumultueux et inquiétant ».

23 août 1792.

Original signé A. N., W 249, n° 1.

2362. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la section du Ponceau par le sieur François-Joseph Gosset, sculpteur, gendarme de la nouvelle création du 22 août 1792, aux termes de laquelle il dénonce un nommé Poitevin, ancien garde du Roi, qui accompagna le Roi à l'Assemblée, dans la troupe composée de grenadiers des Filles-Saint-Thomas et de Suisses, et atteste que cette troupe fit feu sur le bataillon de Bonne-Nouvelle, placé sur la terrasse des Feuillants, ajoutant qu'il troqua sa pique contre le fusil d'un Suisse mort, rejoignit son bataillon et continua à tirer tant qu'il en trouva l'occasion.

23 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2363. — Déclaration faite au Comité de surveillance de la section du Ponceau par le sieur Louis-Augustin Avenard, caporal de cette section, qui vit Louis XVI, entouré de beaucoup de gens suspects, vêtus de surtouts bleus avec épaulettes d'or, passer la revue des Suisses dans la

cour de Marsan, aux cris de : *Vive le Roi!* refusa de signer certaine pétition qui lui fut présentée, et, après avoir été déjeuner, resta avec le bataillon de Bonne-Nouvelle qui faisait feu sur les Suisses.

23 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2364. — Lettre de M. Bouret, président de la section Mirabeau, à M. Manuel, au sujet des procès-verbaux dressés par la section, à l'occasion des événements du 10 août, déclarant que les procès-verbaux relatifs, soit à des arrestations, soit à des appositions de scellés, soit à des inventaires de meubles et effets, comme ceux qui garnissaient la caserne des Suisses, ont été successivement remis par des commissaires de la section au Comité de surveillance et au secrétariat de la Commune.

23 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

2365. — Interrogatoire subi, devant le Comité de surveillance de la Municipalité, par M. Augustin-Bernard-Louis-Joseph Rousseau, maître d'armes du prince royal, de service aux Tuileries avec les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, au sujet des faits dont il fut témoin dans la nuit du 9 et la matinée du 10 août, en particulier de la revue passée par le Roi et de la proclamation lue par M. Røderer, au cours de laquelle il entendit distinctement ces mots : *repousser la force par la force*.

25 août 1792.

Original signé, A. N., W 251, n° 34.

2366. — Interrogatoire subi, devant le Tribunal criminel extraordinaire, par M. Louis-Victoire-Hippolyte-Luce de Montmorin-Saint-Hérem, maire et ex-gouverneur du château de Fontainebleau, au sujet de sa présence aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août, qu'il explique par son habitude d'assister le jeudi au coucher du Roi, reproduisant la teneur de l'ordre donné par M. Røderer à M. de La Chesnaye au moment du départ de Louis XVI pour l'Assemblée, et déclarant être resté étranger à ce qui se passa aux Tuileries,

étant sorti par le passage des Feuillants et la cour des Capucins, peu de temps avant que la fusillade partit des fenêtres du château.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 191, n° 160<sup>o</sup>.

Cf. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 20.

2367. — Lettre des administrateurs du Département de Police, de Surveillance et de Salut public, accompagnant l'envoi au greffe du Tribunal criminel extraordinaire des différentes pièces qu'ils ont pu rassembler sur la journée du 10 août et les Suisses, et demandant un accusé de réception.

27 août 1792.

Original signé de Cally, Daujon, Sergent et Ch. Goret, A. N., W 249, n° 1.

2368. — Procès-verbal des événements relatifs à la journée du 10 août, et dans lesquels je soussigné, J.-J. Leroux, officier municipal et administrateur au Département du Domaine financier et Impositions de la ville de Paris, ai été acteur ou témoin.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copies conformes à l'original, signées de J.-J. Leroux, le 2 septembre 1792 (2 p.), A. N., C 156, n° 305; B. N., Mss., fonds français, 6574, fol. 81.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 457.

2369. — Lettre de M. J.-J. Leroux, officier municipal, au président de la Commission extraordinaire des 12, adressant, pour servir à sa justification, copie du procès-verbal des faits dont il a été témoin, redoutant par dessus tout de ne devoir sa tranquillité qu'à une amnistie, et réclamant sa mise en jugement.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 156, n° 305.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 457.

2370. — Lettre de M. J.-J. Leroux, officier municipal, au maire de Paris, lui envoyant une copie du procès-verbal sur les événements du 10 août, destinée au Conseil général de la Commune, copie dont la minute a été déposée par lui chez un notaire, donnant sa démission d'admini-

nistrateur et priant de répartir les émoluments qui lui reviennent entre les veuves et orphelins des citoyens morts le 10 août et les volontaires.

5 septembre 1792.

Original, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 76; copie, A. N., C 156, n° 305.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 454.

2371. — Réflexions ou remarques de M. J.-J. Leroux sur son procès-verbal des événements du 10 août, avec renvoi au procès-verbal.

5 septembre 1792.

Minute de la main de J.-J. Leroux, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 95.

2372. — Interrogatoires subis, devant le Tribunal criminel extraordinaire, par M. François-Louis Guérin de Sarcilly, capitaine au 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie, aide-de-camp attaché à M. de Gouy d'Arcy, lieutenant général de la 17<sup>e</sup> division, à l'effet d'expliquer sa présence au château des Tuileries, dans la nuit du 9 au 10 août, et son rôle aux côtés des généraux qui y commandaient, ayant notamment assisté à la revue passée le matin par le Roi.

12-16 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 192, n° 160<sup>16</sup>.

2373. — Déposition faite devant le Tribunal criminel extraordinaire, par le sieur Charles Schraven et d'autres ouvriers de l'imprimerie Baudouin, au sujet du sieur Guérin de Sarcilly qui s'y était réfugié en sortant des Tuileries, après avoir reçu d'un Suisse un coup de crosse dans la poitrine, si violent qu'il en était résulté un crachement de sang, et y était resté jusqu'au soir.

19 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>16</sup>.

2374. — Interrogatoires subis au Comité de sûreté générale de la Convention nationale, par Angélique-Catherine-Frédéric de Goberville, couturière, Anne-Alexandrine Bacquet, blanchisseuse, et la petite Nannette, accusées d'être en relation avec la Reine, de s'être trouvées au château

des Tuileries, le 10 août, et d'avoir mordu des balles pour les Suisses.

4 octobre 1792.

Minutes (4 p.), A. N., C 218, n° 160<sup>121</sup>.

2375. — Lettre de M. J.-J. Leroux à M. Pétion, maire de Paris, rappelant l'envoi qu'il lui a fait de son procès-verbal sur les événements du 10 août, procès-verbal qui ne semble point lui être parvenu, et renouvelant ses instances pour que sa conduite soit jugée et que l'on fasse justice des calomnies lancées contre sa personne.

17 octobre 1792.

Original, B. N., Mss., fonds français, 6574, fol. 89.

2376. — Lettre de M. Pétion à M. J.-J. Leroux, lui accusant réception de son procès-verbal relatif aux événements du 10 août, qui sera soumis au Conseil général de la Commune, avec les lettres et notes explicatives y jointes, et observant qu'il est libre de se défendre en recourant à la publicité par l'impression, et en attaquant devant les tribunaux ceux qu'il croira devoir mettre en cause.

22 octobre 1792.

Minute, de la main de Pétion, B. N., Mss., fonds français, 6574, fol. 80.

2377. — Dénonciation, reçue par le Comité de surveillance de la section des Droits de l'Homme, contre le sieur Gilles-Camille Fayel, ancien juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, accusé d'avoir comploté avec l'état-major, dans la nuit du 9 au 10 août, et fait déplacer le bataillon du Petit-Saint-Antoine pour le mettre dans la situation la plus périlleuse, où il devait infailliblement être écharpé, s'il ne se rangeait pas du côté du tyran.

14 frimaire an II.

Copie conforme, A. N., W 302, n° 341.

Cf. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 264.

2378. — Interrogatoire subi, au Comité de surveillance révolutionnaire de la section de Guillaume-Tell, par M. Gabriel Tassin, dit l'Étang, ancien commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, au sujet

de sa participation aux journées des 9 et 10 août 1792.

15 nivôse an II.

Copie conforme, A. N., W 357, n° 750, 1<sup>re</sup> partie.

2379. — Interrogatoires subis, devant le Tribunal révolutionnaire, par M. Gabriel Tassin, dit l'Étang, ex-commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, et autres officiers et grenadiers du même bataillon, au sujet de leur participation à la journée du 10 août.

4 ventôse, 12 floréal an II.

Originaux signés (10 p.), A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2380. — Lettre de M. Gabriel Tassin, ex-commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, à Fouquier-Tinville, lui rappelant qu'il a été traduit au Tribunal du 17 août pour les mêmes faits qui motivent la poursuite dirigée actuellement contre lui, et qu'il y a été acquitté, et priant l'accusateur public de le faire bénéficier de nouveau de la justice qui lui fut rendue alors.

5 ventôse an II.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

Cf. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 375.

2381. — Arrêté du Comité de surveillance révolutionnaire de la section Lepelletier, déclarant qu'après enquête faite par les commissaires de l'assemblée de la section, nommés à cet effet, le 12 août 1792, sur la conduite du bataillon des Filles-Saint-Thomas, au 10 août, il n'a été recueilli aucun renseignement qui pût rendre suspect aux yeux des patriotes le sieur Bérard, alors capitaine audit bataillon, actuellement commandant de la force armée de la section Lepelletier.

2 floréal an II.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 1<sup>re</sup> partie.

2382. — Acte d'accusation d'Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, contre : 1° Gabriel Tassin, dit l'Étang, ex-commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas;

2<sup>o</sup> Louis-Daniel Tassin l'aîné, son frère, banquier ; 3<sup>o</sup> Jean-Philippe Wenmaring, chef des bureaux du Comité des banquiers et agents de change, ex-capitaine des grenadiers ; 4<sup>o</sup> Pierre-Etienne Angibault, traiteur, ex-grenadier ; 5<sup>o</sup> Pierre-Jacques Perrée, agent de change, ex-commandant du bataillon des Petits-Pères ; 6<sup>o</sup> François Salneuve, mécanicien, ex-officier du bataillon des Filles-Saint-Thomas ; 7<sup>o</sup> François Parizot, ci-devant aide-dé-camp de Lafayette et commissaire à la Comptabilité ; 8<sup>o</sup> Louis-Gabriel d'Hangest, ancien mousquetaire, fabricant de papier, grenadier ; 9<sup>o</sup> Charles-Jean-Baptiste Deschamps-Tresfontaine, sous-chef de comptabilité des droits d'enregistrement, grenadier ; 10<sup>o</sup> Joseph-Louis Maulgué, architecte, ex-capitaine d'une des compagnies du centre du bataillon des Filles-Saint-Thomas ; 11<sup>o</sup> Thomas-Simon Bérard, armateur, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du centre, prévenus d'avoir secondé les complots liberticides du tyran et de sa famille, dans la journée du 10 août 1792.

12 floréal an II.

Original signé, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 750, 1<sup>re</sup> partie.

Cf. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 374.

2383. — Interrogatoire, devant le Tribunal révolutionnaire, de Thomas-Simon Bérard, ancien négociant, commandant la force armée de la section Lepelletier, au sujet de sa participation à l'affaire du 10 août, en qualité de capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Filles-Saint-Thomas.

12 floréal an II.

Original signé, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 750, 1<sup>re</sup> partie.

Cf. H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 372.

2384. — Déclaration du citoyen Larcher contre Perrée, ci-devant commandant du bataillon dit des Petits-Pères, au sujet de sa conduite dans la nuit du 9 au 10 août, reçue par le Comité de surveillance révolutionnaire de la section de Guillaume-Tell.

13 floréal an II.

Original signé, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 750, 1<sup>re</sup> partie.

#### *Déclarations du bataillon des Filles-Saint-Thomas.*

2385. — Déclaration du sieur Guichard, lieutenant de la compagnie de grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, constatant qu'il avait accompagné le Roi à l'Assemblée, qu'aussitôt entré, se produisit un mouvement sur la terrasse, où il aperçut trois têtes portées au bout de piques, et que, peu après, entendant dire que le château avait été forcé par le peuple, ce qu'il reconnut exact par les décharges affreuses de mousqueterie et d'artillerie, il se retira du côté de l'Orangerie, au milieu des balles qui sifflaient de tous côtés, chez un honnête faïencier du faubourg Saint-Honoré, où il resta jusqu'à 3 heures après-midi.

13 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 750, 2<sup>e</sup> partie.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 474.

2386. — Déclaration du sieur Soret, sergent de la compagnie des grenadiers au bataillon des Filles-Saint-Thomas, employé à la Caisse d'escompte, sur ce qui s'est passé dans la nuit du 9 au 10 août et le 10 août, étant l'un des douze grenadiers de garde chez la Reine, rapportant qu'il sortit dans le jardin et vit fusiller les Suisses, dont plusieurs furent tués auprès de lui, attestant sur l'honneur n'avoir tiré aucun coup de fusil et n'avoir attaqué personne.

13 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n<sup>o</sup> 750, 2<sup>e</sup> partie.

2387. — Déclaration du sieur Hyver, fusilier de la compagnie Bérard au bataillon des Filles-Saint-Thomas, constatant qu'il faisait partie du 3<sup>e</sup> peloton commandé au moment où le Roi prit la détermination de se rendre à l'Assemblée, qu'ensuite il fut placé, avec cent cinquante de ses camarades, dans le jardin des Capucins, afin de coopérer à la défense de l'Assemblée, affirmant qu'il était très affecté de la situation critique de ses frères d'armes,

et n'a jamais songé à faire feu sur ses concitoyens.

13 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2388. — Décision du Conseil général de la Commune, autorisant les commissaires de la section de la Bibliothèque à apposer les scellés au domicile des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui se sont absentés.

13 août 1792.

Copie conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 115.

2389. — Notice sur la conduite de M. G (abriel) T (assin), ci-devant commandant en chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion, dans les journées des 9 et 10 août.

(14 août 1792.)

Original, A. N., W 244.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 472.

2390. — Rapport de M. Boscary, commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas (section de la Bibliothèque), en ce qui le concerne dans les journées des 8, 9, 10 et 11 du courant.

14 août 1792.

Original signé, A. N., W 243, n° 9.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 473.

2391. — Déclarations des sieurs Noël Avril, sous-lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Filles-Saint-Thomas, Jean-Baptiste Jardin, adjudant du même bataillon, et Pierre Le Roy, canonnier de la compagnie de la section de la Bibliothèque, sur les événements de la nuit du 9 au 10 août et de la journée du 10 août, reçues par Pierre-Nicolas Chrétien et Pierre-Nicolas Vergne, commissaires de la section de la Bibliothèque, chargés de recueillir les renseignements sur l'événement du 10 août au château des Tuileries.

14, 15 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 474, 475.

Cf. le rapport fait à l'assemblée générale de la

section de 1792, ci-devant de la Bibliothèque, par les commissaires nommés en l'assemblée générale du 12 août 1792, à l'effet de prendre tous les renseignements et de faire les recherches nécessaires sur la conduite du bataillon, en particulier des grenadiers des ci-devant Filles-Saint-Thomas (établissant diverses catégories et signalant les braves gens qui ont bien mérité de la Patrie, les modérés, les égarés et les coupables).

(30 août 1792.)

Imprimé, A. N., W 357, n° 750, 1<sup>re</sup> partie.

2392. — Déclaration du sieur Achet, grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, retenu sous la sauvegarde de la Loi à la Mairie, reconnaissant qu'il a fait partie de l'escorte civile du Roi, lorsque Louis XVI s'est rendu à l'Assemblée nationale, qu'ensuite il a laissé son fusil chez le portier du Pont-Tournant, et est en mesure de prouver qu'il ne se trouvait point au château lors des crimes horribles qui s'y sont commis.

16 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2393. — Déclaration du sieur Fenis, grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, portant qu'il a passé la nuit du 9 au 10 août sur la terrasse devant le château, que, le 10 août, il a été envoyé avec 12 à 20 de ses camarades chez la Reine, et qu'il s'est retiré, harassé de fatigue, chez Peyron, restaurateur du passage des Feuillants, sans avoir tiré aucun coup de fusil et sans avoir poussé aucun cri.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2394. — Déclaration du sieur Renié, caporal de grenadiers au bataillon des Filles-Saint-Thomas, faisant connaître qu'il est resté toute la nuit du 9 au 10 août dans la grande Cour royale, que, sur les 6 heures, il vit le Roi passer en revue la garde nationale et les Suisses, et qu'après avoir conduit Louis XVI à l'Assemblée, il est rentré chez lui.

(16 août 1792.)

Original, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2395. — Déclaration du sieur François-Henry Laurent, commandant un détache-

ment de grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, portant qu'après avoir escorté le Roi et sa famille à l'Assemblée, il revint dans la cour, pour aider à passer les pièces du bataillon dans le jardin, fut blessé d'un coup de flèche et parvint à rejoindre ses camarades à l'Assemblée, attestant n'avoir donné ou reçu aucun ordre de tirer et n'avoir délivré de son chef aucune cartouche.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2396. — Requête du sieur David Cousin, à l'effet de vérifier s'il est vrai, comme c'est la rumeur générale, que les grenadiers ont voulu forcer les canonniers à tirer sur le peuple, proposant, dans ce cas, que ces grenadiers soient déclarés indignes de porter les armes et désarmés.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2397. — Déclaration du sieur Rapin, soldat citoyen depuis le 13 juillet 1789 jusqu'à 1792 et grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas depuis la formation de la compagnie, rapportant qu'il fut envoyé dans les appartements de la Reine, où il fut indigné de voir nombre de personnes armées d'épées, de couteaux de chasse, de poignards et de pistolets, et que, lorsque le feu commença, il s'échappa par l'escalier des cuisines dans le jardin, où il jeta son fusil, et où la foule lui prit son sabre.

(16 août 1792.)

Original, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2398. — Déclaration du sieur Blasius, premier violon de la Comédie-Italienne, à l'effet de constater qu'il a accompagné son bataillon au château des Tuileries, où il est resté jusqu'à 4 h. 1/2 du matin, et, incommodé par un gros rhume, il a prié M. Dujardin, adjudant du bataillon, de lui faire ouvrir la porte de la Cour du manège et est rentré à son domicile à 5 heures du matin.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 2<sup>e</sup> partie.

2399. — Déclarations faites 1<sup>o</sup> par les sieurs Marin Parfait-Perdu et Servoisier, grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2<sup>o</sup> par François Salneuve, premier sous-lieutenant des grenadiers du même bataillon, sur ce qui s'est passé dans la nuit du 9 au 10 août et dans la journée du 10, où on les avait postés dans la galerie de la Reine, à côté de ci-devant nobles, armés de sabres, de carabines, d'espingoles, même de pelles et de pinçettes, constatant qu'ils sortirent par le jardin, près de la porte du Pont-Royal, au milieu de la fusillade dirigée contre les Suisses qui avaient suivi le même chemin, avec une déclaration du sieur Bousaton, portant que, retenu en chambre par une ophtalmie, il est demeuré complètement étranger à l'affaire du 10 août.

16, 17 août 1792.

Original signé, A. N., W 357, n° 750, 1<sup>re</sup> partie.

#### D. — PARTICIPATION DES SUISSES A LA JOURNÉE DU 10 AOUT.

2400. — Lettre anonyme adressée à M. Chassalot, capitaine de gendarmerie, annonçant que, d'après les bruits populaires, le faubourg Saint-Antoine était excité pour se joindre aux Marseillais et chasser les Suisses du château, et que la canaille était travaillée afin de leur aller faire des insultes, qui devaient rester infructueuses, c'est-à-dire sans réponse.

(9 août 1792.)

Copie conforme, signée de M. Bernard, en date du 11 août, A. N., C 192, n° 160<sup>119</sup>.

2401. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire par la municipalité de Montmartre d'un caporal suisse de la caserne de la Grange-Batelière, qui a déclaré s'être enfui de la caserne, où il n'y avait plus que quatre malades, et dont la conduite a paru suspecte, en raison des gouttes de sang remarquées sur sa personne, provenant, au dire de ce Suisse, de la blessure qu'il s'était faite en escaladant les murs de la caserne.

10 août 1792 (2 heures de relevée).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2402. — Interrogatoire par la municipalité de Montmartre, assemblée sur la place et ensuite au corps-de-garde, d'un Suisse de la caserne de la Grange-Batelière, qui s'était enfui, entre 9 et 10 heures du matin, ayant entendu dire que la caserne était menacée, et qui avait été arrêté par le sieur Blanchard, capitaine commandant le poste de Montmartre.

10 août 1792 (2 heures de relevée).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2403. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire, par le commissaire de police de la section du Roule, de deux Suisses, qui cherchaient à se sauver du côté de Monceaux, l'un d'eux blessé et saignant de la tête, le premier, Joseph Wis, fusilier de la compagnie de Surbeck, luthier de son état, ayant déclaré n'avoir pas été aux Tuileries, le second, Barthélemy Broute, ayant reconnu s'y être trouvé à 8 heures et demie et s'être sauvé, place Vendôme, déguisé en cocher.

10 août 1792 (3 heures de relevée).  
Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2404. — Interrogatoire par la municipalité de Montmartre, sur la place, près le corps-de-garde, d'un Suisse de la compagnie de Diesbach, amené par un caporal de la garde nationale de Montmartre, de service à la barrière, et venant de la section Mirabeau, lequel se trouvait aux Tuileries dans la matinée, et avait fui dès qu'il avait vu le danger.

10 août 1792 (4 heures de relevée).  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2405. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire, par le commissaire de police de la section du Roule, du sieur Jacob Helbrik, caporal de la compagnie de Castella, à Rueil, qu'une patrouille de citoyens « armés pour le secours de la Patrie » avait trouvé rue d'Astorg, et qui déclara n'avoir pas été le matin au château des Tuileries, mais être venu avec sa femme à Paris pour acheter des légumes qu'elle avait emportés dans une hotte.

10 août 1792 (après-midi).  
Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2406. — Procès-verbal d'arrestation, à la barrière du Roule, par le sieur René Corbin, commandant du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, de deux Suisses, nommés Michel Gagnard et Joseph Vicmer, qui se dirigeaient vers Courbevoie, le premier, cuisinier de la compagnie de Louisy d'Affry, lequel déclara n'avoir pris aucune part à l'affaire des Tuileries, étant sorti le matin, à 7 heures, de l'hôtel de Brionne, et n'ayant pour toute arme qu'une cuillère à pot; le second, qui reconnut avoir tiré un coup de feu le matin et s'être réfugié dans une maison du côté de la place Louis XV, où il rendit ses armes, et où on lui donna des vêtements n'étant point faits à sa taille, avec mention de l'envoi desdits Suisses à la caserne de la rue Verte.

10 août 1792 (10 h. 1/2 du soir).  
Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2407. — Procès-verbal d'arrestation, à la barrière du Roule, par le sieur Hanriot, commandant du poste, et interrogatoire par les commissaires de la section d'un Suisse ayant du sang à sa chemise, grenadier de la compagnie de Surbeck, caserné depuis quinze jours à l'hôtel de Brionne, lequel déclara être entré aux Tuileries jeudi, à 10 heures du soir, avoir été désarmé par la garde nationale, qui lui retira son uniforme et son sabre et lui donna un manche à balai, et être parti à 8 heures du soir pour retourner à Courbevoie.

10 août 1792 (11 heures du soir).  
Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2408. — Rapport du sieur Houdan, commandant en second de la section du Roule, constatant que les prisonniers suisses, transférés à la caserne de la rue Verte, ont été arrachés de ses mains par les citoyens, pour être conduits à la Maison commune, et que, malgré ses efforts, un commandant suisse a été massacré sous ses yeux.

10 août 1792.  
(Pièce absente.)  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 356.

2409. — Envoi par les officiers municipaux de Montmartre à la Municipalité

parisienne de deux soldats suisses sortis de leur caserne, qui s'étaient réfugiés sur le territoire de Montmartre, et d'un garde du corps, arrêté comme suspect.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2410. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les officiers et soldats suisses et toutes autres personnes mises en état d'arrestation sont placées sous la sauvegarde de la Loi et des vertus hospitalières du peuple français.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 15.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 642.

2411. — Lettre du juge de paix de la section de Henri IV au président de l'Assemblée législative, annonçant l'arrestation de M. d'Affry et son envoi à la prison de l'Abbaye, où il sera en sûreté.

10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Le Logographe*, supplément au n° 316, p. 927.

BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVII, p. 16.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 644.

2412. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Commandant général donnera les ordres nécessaires pour augmenter la force du poste des Feuillants, où sont détenus plusieurs officiers du régiment des gardes suisses, faits prisonniers le matin.

10 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 654.

2413. — Procès-verbal d'arrestation dans la rue d'Angoulême, par des canoniers de la section du Roule et des Champs-Élysées, et interrogatoire par le commissaire de la section du Roule de deux Suisses, le premier, Philippe Gotran, lieutenant de la compagnie d'Affry, à Rueil, lequel a reconnu s'être trouvé aux Tuileries au haut de l'escalier, où aucun coup de fusil n'a été tiré, et avoir fait avec ses soldats des démonstrations de fraternité, puis, à la fin du combat, avoir changé d'ha-

bits au corps de garde et s'être mêlé à la foule; le second, Antoine Unset, domestique au service de M. Meuler, enseigne dans le bataillon de Courbevoie, venu à Paris pour rechercher son maître, lesdits deux Suisses conduits à la caserne de la rue Verte.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2414. — Avis du Département de Police et de Surveillance au Commandant général, lui signalant la présence au village de Monceaux, près Paris, d'environ 32 Suisses, et l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour les faire arrêter et mettre en lieu sûr.

11 août 1792.

Original signé de Réal, Duffort, Rossignol, Chartrey et Goret, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2415. — Procès-verbal dressé à la section du Roule, constatant qu'il y a été amené le chirurgien d'une compagnie suisse de Rueil, Jean-Antoine Bûcher, blessé par derrière dans les Champs-Élysées, ainsi qu'un grand nombre de Suisses faits prisonniers, avec un de leurs officiers, Mathias Capretz, sous-lieutenant de la compagnie de Salis, que le Comité de la section avait décidé leur transport à la caserne de la rue Verte, mais qu'un détachement de gendarmerie étant survenu, la garde nationale s'est chargée, de concert avec le chef des gendarmes, de les conduire à l'Hôtel commun.

11 août 1792 (midi.)

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2416. — Lettre du Commandant général provisoire de la garde nationale au maire de Paris, approuvant complètement les dispositions arrêtées par lui pour la garde des Suisses, et déclarant qu'il prendra soin de la continuer jusqu'à ce que la Loi ait prononcé sur leur compte, avec l'espoir que ses concitoyens répondront aux sentiments généreux qui ont dicté le décret de l'Assemblée nationale.

11 août 1792.

Minute scellée, A. N., F<sup>7</sup> 4774<sup>70</sup>.

2417. — Envoi par l'Assemblée législative de MM. Mailhe et Lagrévol, en qualité

de commissaires, pour essayer de calmer le peuple, qui se rassemble du côté des Feuillants et menace la sûreté des soldats suisses retenus dans un local dépendant de cette partie de l'enceinte.

11 août 1792 (8 heures du matin).

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 2.

2418. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les Suisses détenus dans l'enceinte, dont la vie est menacée, seront transférés dans une maison d'arrêt, et adjoignant M. Chabot aux commissaires précédemment nommés pour calmer le peuple, à qui la présence des Suisses rappelle trop vivement la cruelle matinée du 10.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 2.

2419. — Décret de l'Assemblée législative, délivrant aux officiers municipaux de Puteaux une expédition du décret de la veille pour la sauvegarde des Suisses, afin de préserver de toute atteinte les deux soldats suisses déguisés, arrêtés par ces officiers municipaux et détenus sous leur surveillance.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 2.

2420. — Présentation à l'Assemblée législative, par le citoyen Auger, Savoyard, de 50 Suisses enfermés aux Feuillants, qu'on veut immoler et qui avaient, la veille, tiré en l'air, avec réception de leur serment de fidélité.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 14.

2421. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les officiers et soldats suisses seront conduits dans telle maison d'arrêt que les commissaires jugeront à propos d'indiquer, et qu'ils y demeureront en état d'arrestation pour leur pro-

cès leur être fait suivant la rigueur des lois.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 14.

2422. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la formation d'une cour martiale pour l'instruction et le jugement du procès des officiers et soldats suisses.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295; extrait signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

2423. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant les prisons de l'Abbaye sous la sauvegarde de la Loi et ordonnant la publication dans Paris, par les commissaires de la Commune, du décret rendu le matin pour le procès à faire, sans désemparer, par la cour martiale, aux officiers et soldats suisses, dont elle a décrété la translation dans les maisons d'arrêt.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 16.

2424. — Lettre de M. Røederer, procureur général syndic du Département, à la Commission extraordinaire des 12, annonçant qu'à la réception du décret pour la formation d'une cour martiale, chargée de juger les Suisses, il a écrit, en les invitant à se réunir, au Commandant en chef de la division de Paris, au commissaire ordonnateur des guerres, grand juge, ainsi qu'au commissaire ordinaire, en qualité d'assesseur, et faisant observer que, régulièrement, cette convocation devait être faite par le ministre de la guerre.

11 août 1792.

Original signé, avec copie certifiée du décret, A. N., D XL 14, n° 60.

2425. — Lettre de M. Røederer à la Commission extraordinaire des 12, au sujet de l'exécution du décret de l'Assemblée, qui ordonne la formation immédiate d'une cour martiale pour juger les officiers et soldats suisses, déclarant qu'il a

écrit au Commandant en chef de la division de Paris, au commissaire ordonnateur des guerres et au commissaire ordinaire, son assesseur, officiers chargés de concourir à l'établissement des cours martiales.

11 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

2426. — Lettre du Comité de surveillance de l'Assemblée législative au ministre de la justice, le priant de transmettre six pièces à la cour martiale qui doit juger les Suisses, avec lettre d'envoi des pièces en question par le ministre de la justice à celui de la guerre.

11 août 1792.

Original signé de Bernard, président, de Courtois, et minute (2 p.), A. N., BB<sup>16</sup> 702.

2427. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il vient, conformément au décret de ce jour, de donner les ordres les plus précis au commissaire auditeur des guerres de la 17<sup>e</sup> division militaire pour la formation immédiate d'une cour martiale, chargée de juger les officiers et soldats suisses.

11 août 1792 (6 heures).

Original signé, A. N., C 157, n° 322.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 32.

2428. — Adresse des Suisses à l'Assemblée législative, à l'effet d'établir qu'ils n'ont pas porté les armes contre le peuple, qu'ils n'ont fait qu'accompagner le Roi à l'Assemblée, enfin qu'ils ont déchargé leurs armes en présence des citoyens, et demandant leur envoi aux frontières.

(11 août 1792.)

Minute, A. N., C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 25.

2429. — Déclarations individuelles de dix soldats suisses faites à la barre de l'Assemblée législative, attestant qu'ils avaient été égarés et avaient reçu l'ordre de leurs chefs de tirer sur le peuple.

11 août 1792.

Original signé de Lecointe-Puyraveau, secrétaire, et de Blanchard, A. N., C 156, n° 305.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 25.

2430. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de la guerre de donner sans délai des ordres pour la sûreté du détachement suisse d'Évreux, qui est exposé à être sacrifié.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>e</sup> I 61, fol. 5751 v<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 26.

2431. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les décrets concernant les Suisses à Paris seront appliqués à ceux de Neuilly et de Courbevoie, et que ces Suisses seront transférés par les ordres et les soins des municipalités respectives dans les prisons de la capitale.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 26.

2432. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de la justice de lui rendre compte, sans délai, des mesures qu'il a dû prendre pour la prompte exécution du décret relatif à la formation d'une cour martiale.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>e</sup> I 61, fol. 5752 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 26.

2433. — Lettre des corps administratifs et des officiers municipaux de Versailles au président de l'Assemblée législative, annonçant que les Suisses commis à la garde du jardin de Versailles et ceux de Saint-Cloud, au nombre de 48, ainsi que les 22 Suisses se trouvant dans la caserne de Rueil, ont déposé les armes, et priant d'indiquer les mesures à prendre pour dissiper les inquiétudes que leur présence pourrait occasionner.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>e</sup> I 61, fol. 5755 r<sup>o</sup>.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 31.

2434. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les soldats suisses seront transférés au Palais-Bourbon.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 33.

2435. — Décret de l'Assemblée législative, décernant mention honorable pour le zèle des officiers municipaux de Neuilly, de Courbevoie et autres, qui ont dirigé et protégé la conduite des soldats suisses à l'Abbaye.

11 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 39.

2436. — Déclaration du sieur Delavaquerie, concierge greffier de la prison de l'Abbaye, constatant que M. François Chabot, commissaire de l'Assemblée, chargé de protéger les officiers et soldats suisses mis en état d'arrestation à la suite de la journée du 10 août, a fait conduire, en présence des officiers municipaux de Paris et de Neuilly, les 15 Suisses désignés nominativement à ladite prison de l'Abbaye, où ils ont été écroués dans la soirée de ce jour, 10 heures et demie, avec certificat au verso, de la main de François Chabot, signé par les officiers municipaux, portant que ces 15 prisonniers n'ont été l'objet d'aucune insulte de la part du peuple le long de leur route, grâce aux paroles de M. Chabot, et qu'ils sont arrivés sains et saufs à l'Abbaye.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 156, n° 305.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 39.

2437. — Ordre au bataillon du Temple de conduire sur-le-champ, à la Maison commune, M. Castella, qu'il vient d'arrêter (arrestation concernant les Suisses à Mantes et à Pontoise).

Sans date (11 août 1792).

Original non signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2438. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du maire du village d'Issy, près Paris, qui annonce l'arrestation dans les vignes de deux Suisses, qu'il a fait mettre en lieu de sûreté.

11 août 1792.

(Manque au procès-verbal.)

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 23.

2439. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, à M. Danton,

accusant réception des six pièces destinées à la cour martiale qui doit juger les Suisses, et annonçant qu'il vient de les transmettre à M. La Sausaye, commissaire auditeur, chargé de la poursuite des délits et crimes dans la 17<sup>e</sup> division militaire.

12 août 1792.

Original signé, A. N., BB<sup>16</sup> 702.

2440. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire, par le commissaire de police de la section du Roule, du sieur Georges Brochard, dit Bruchet, soldat suisse de la compagnie de Bis, caserné à Courbevoie, amené par une patrouille, lequel était le 10 août aux Tuileries, a tiré sur le peuple devant la chapelle, au haut de l'escalier (ayant reçu de ses chefs « l'ordre de faire feu sur les piques »), s'est sauvé, a été poursuivi et arrêté dans le jardin d'un couvent, rue Saint-Florentin, conduit de là à l'Hôtel de Ville, où il a été enfermé jusqu'au soir, dans un corps de garde, où un cavalier de lui inconnu facilita son évasion, ledit Suisse déclaré en état d'arrestation par le commissaire de la section du Roule et conduit à la caserne de la rue Verte.

12 août 1792 (1 heure du matin).

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2441. — Procès-verbal d'arrestation à la barrière de Clichy, par le sieur Brochet, capitaine, et interrogatoire par le commissaire de la section du Roule, de deux soldats suisses de la Compagnie générale, François Gendre et Pierre Robatel, qui tous deux avaient fait partie de l'escorte du Roi, avaient été désarmés, enfermés aux Feuillants, en étaient, chacun de leur côté, sortis le soir, à l'aide de déguisements fournis par des citoyens, d'eux inconnus, et avaient rôdé toute la nuit dans les rues, s'étaient rencontrés et avaient formé le projet de sortir ensemble de Paris, lesdits soldats conduits au Palais-Bourbon.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2442. — Ordre du Conseil général de la Commune au Commandant général d'en-

voyer 12 hommes de cavalerie et 50 d'infanterie à la grille de Chaillot, pour se joindre aux citoyens de Courbevoie, afin de conduire, le soir à 10 heures, des Suisses au Palais-Bourbon.

12 août 1792.

Original signé de Huguenin, président, et de Truchon, secrétaire, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4426.

2443. — Lettre de M. La Saulsaye, commissaire auditeur de la 17<sup>e</sup> division militaire, au Commandant général de la garde nationale, déclarant que, chargé par l'Assemblée nationale de l'information contre les officiers et soldats suisses, il n'a pu pénétrer au Palais-Bourbon, où sont enfermés un certain nombre d'entre eux, ni même parler au chef de poste, et demandant un ordre personnel qui lui permette d'entrer, soit dans ce palais, soit à l'Abbaye, et de s'assurer du nombre et de la qualité des détenus.

12 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4426.

2444. — Déclaration du sieur Delauney, secrétaire commis au Comité d'instruction publique, constatant que, le matin du 12 août, des groupes de gens du peuple disaient que Pétion était un scélérat qui les avait trompés et s'était trahi en sauvant les Suisses au Palais-Bourbon, et qu'il fallait le pendre, lui et les Suisses, avec renvoi de cette déclaration à l'Assemblée générale de Salut public par les administrateurs de Police et de Surveillance, afin de détruire ces odieuses calomnies.

12 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4426.

2445. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'apposition des scellés chez le sieur Forestier, trésorier des gardes suisses.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n<sup>o</sup> 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 65.

2446. — Lettre des officiers municipaux de Courbevoie au président de l'Assemblée législative, annonçant l'arrestation

de 30 à 40 gardes suisses, qui sont détenus au dépôt des malades, et demandant à en être déchargés, attendu l'extrême fatigue de la garde nationale.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n<sup>o</sup> 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 67.

2447. — Lettre en allemand, écrite le 7 août 1792, par le sieur Pfeiffer, caporal suisse, à sa fille, Anne Pfeiffer-Stroblich, à Dansburen, canton de Berne, trouvée dans la poche de ce soldat, mort le 10 août, et déposée au Comité de surveillance par M. Sarrette, capitaine de la garde nationale, commandant la musique, Serangeli, peintre, élève de David, Simon Lefebvre, sergent de la musique de la garde nationale, et Remy, sergent-major de la même musique, avec traduction française en double exemplaire, pour le Comité de surveillance et la Commission extraordinaire.

12 août 1792.

Original allemand, traduction en français signée de Sarrette et autres, et autre traduction française, certifiée conforme par Danton (3 p.), *A. N.*, C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>19</sup>; imprimé annexé au décret du 12 août 1792, AD<sup>1</sup> 102.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 119.

2448. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au président de l'Assemblée législative, envoyant copie de la lettre à lui adressée le 12 août par M. La Saulsaye, commissaire auditeur des guerres de la 17<sup>e</sup> division, pour accuser réception des six pièces devant servir à l'instruction du procès contre les gardes suisses, et déclarant que, conformément aux volontés de l'Assemblée, il ne néglige rien pour assurer l'exécution du décret relatif à la cour martiale.

13 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, C 157, n<sup>o</sup> 323.

2449. — Décret de l'Assemblée législative, approuvant la conduite du sieur Vauchelet, citoyen de la section des Graviillers, qui, dans la matinée du 10 août, se

dévoua, au péril de sa vie, pour porter aux Suisses de Courbevoie, déjà arrivés sur les hauteurs de Chaillot, l'ordre de rebrousser chemin, signé du Roi, acte des plus méritoires qui l'exposa aux attaques furibondes d'une multitude égarée, déclarant que le sieur Vauchelet est digne de toute l'estime de ses concitoyens, et ordonnant mention honorable au procès-verbal, avec l'impression et l'affichage du présent décret.

13 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 306; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 807.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 91.

2450. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les deux Suisses arrêtés par la garde nationale de Boulogne seront conduits sous bonne et sûre escorte au Palais-Bourbon et que le procès-verbal de la municipalité de Boulogne sera renvoyé au Comité de surveillance.

13 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 98.

2451. — Décret de l'Assemblée législative, prenant acte de l'observation présentée par un député de ce qu'une partie des Suisses avait refusé de tirer sur le peuple et avait cherché par tous les moyens à sortir du château, et décidant que ces faits et ceux qui ont été recueillis par le Comité de surveillance seront consignés au procès-verbal.

13 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 98.

2452. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les représentants de la Commune de Paris à faire au ci-devant Palais-Bourbon les dispositions nécessaires pour la salubrité et la sûreté des personnes qui y sont détenues, et renvoyant à sa Commission extraordinaire les observations des mêmes représentants de la Commune pour la formation de la cour

martiale qui doit prononcer sur l'affaire du 10 août.

13 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 740.

Ce décret ne figure pas au procès-verbal.

2453. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les Suisses actuellement en état d'arrestation, par les ordres de la municipalité de Rueil, seront transférés sans délai, sous bonne et sûre garde, au Palais-Bourbon, à l'exception des malades, chargeant ladite municipalité d'apposer les scellés sur les meubles et effets qui se trouvent dans les casernes de Courbevoie, et approuvant la conduite des officiers municipaux et de la garde nationale de Rueil.

14 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 750.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 117.

2454. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'une lettre en langue allemande, trouvée sur un caporal suisse, mort dans la journée du 10 août, qui annonçait la contre-révolution pour le 15 août et l'arrivée des Autrichiens et Prussiens à Paris pour le même jour, lettre déposée au Comité de surveillance, sera traduite et imprimée, tant en allemand qu'en français, et envoyée à la cour martiale.

14 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 297.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 119.

2455. — Adresse des fédérés des 83 départements à l'Assemblée législative, rappelant qu'un décret a ordonné l'établissement d'une cour martiale pour punir les traîtres qui ont versé le sang de leurs frères, que cette cour n'est point formée, que les scélérats relèvent la tête et que les veuves et les orphelins sont désespérés.

(14 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 352.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 128.

2456. — Adresse du sieur Julien Richard, volontaire du bataillon des Inva-

lides, à l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été arbitrairement arrêté et envoyé à la Force par ordre du président de sa section, sur le soupçon d'avoir dépouillé un officier suisse de son habit, lors de la journée du 10 août, avec le récit des événements auxquels ledit Richard prit part.

(14 août 1792.)

Original signé, avec certificats à l'appui (3 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

2457. — Lettre de M. d'Affry, administrateur général des troupes suisses, colonel des gardes suisses, à M. La Saulsaye, commissaire auditeur des guerres de la 17<sup>e</sup> division, déclarant que son état de santé l'a obligé depuis longtemps de laisser le détail du service de son régiment à MM. de Mailliador et Bachmann, détenus comme lui à l'Abbaye, et que, le 10 août, M. d'Erlach commandait la garde du château, mais qu'il ignore ce qu'il est devenu et quels étaient les officiers sous ses ordres.

14 août 1792.

Original, A. N., C 192, n° 160<sup>49</sup>.

2458. — Décret de l'Assemblée législative, rapportant son décret du 11 août, qui ordonnait la formation d'une cour martiale pour juger les crimes imputés aux officiers et soldats du régiment des gardes suisses, déclarant que l'instruction et le jugement de ces crimes appartiennent aux tribunaux ordinaires, et décidant la convocation immédiate des 48 sections pour nommer chacune deux jurés d'accusation et deux jurés de jugement, qui formeront les jurys d'accusation et de jugement chargés de la poursuite desdits crimes.

14 août 1792.

Copies collationnées et signées du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 756; A. N., C 156, n° 307.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 134.

2459. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de la municipalité de Courbevoie, accompagnée de deux commissaires de la Commune de Paris, qui fait hommage du drapeau du régiment

des Suisses, demande les moyens de conserver les effets existant dans la caserne de Courbevoie et l'indication du lieu où devront être transférés les 32 Suisses qui se trouvent encore dans cette caserne, avec mention honorable décernée à ladite municipalité, et ordre du jour prononcé au sujet de la translation des Suisses, l'Assemblée ayant déjà statué sur cet objet.

15 août 1792.

Minute de la main de Romme, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 179.

2460. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, faisant part des difficultés soulevées par l'apposition des scellés chez le trésorier des Suisses, qui vivait en communauté avec ses frères, dont les papiers ont été compris sous les scellés, et déclarant que, consulté par le juge de paix sur les mesures à prendre pour la sûreté de la maison du trésorier, il a cru devoir ordonner « une garde à hautes armes », la surveillance de l'Assemblée devant aussi se porter sur cette maison.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

2461. — Lettre de M. Jacques Roux au ministre de la justice, se plaignant d'avoir été destitué des fonctions de commissaire auprès de la cour martiale, auxquelles il avait été appelé par la section des Graviilliers, le seul grief qu'on pouvait invoquer contre lui étant sa qualité de prêtre, mais faisant observer qu'il a donné de nombreuses marques de civisme, tant dans les sociétés populaires (le club des Cordeliers) que dans les chaires publiques, et demandant justice.

14 août 1792.

Original signé, A. N., BB<sup>16</sup> 702.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 420.

2462. — Lettre des administrateurs du district de Saint-Denis au Directoire du Département, l'avisant de l'arrestation de 3 Suisses occupés comme gardes de blés, et demandant quel parti ils doivent pren-

dre relativement à ces trois particuliers, qui évidemment ne sont point complices de l'affaire du 10 août.

15 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 374.

2463. — Lettre du suppléant du procureur général syndic au ministre de l'intérieur, l'informant de l'arrestation de 3 soldats suisses qui gardaient des blés et qui ont été amenés au dépôt de Saint-Denis, et demandant s'il ne serait pas à propos de les faire conduire à Paris pour qu'ils soient jugés, comme leurs camarades, par la loi martiale, quoique ne paraissant point être complices.

15 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 375.

2464. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant que le sieur Bursbrobst, caporal du régiment des gardes suisses, muni de congé et de passeport, absent de Paris le 10 août et employé, à cette époque, sur le territoire de la commune de Ris, à la conservation des récoltes, n'est pas compris au nombre des Suisses détenus, ou qui doivent l'être, pour être incessamment jugés au sujet des événements du 10 août.

16 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 309 ; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 770.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 277.

2465. — Pétition du sieur Martelet, commandant en second du bataillon de Saint-Cloud, à l'Assemblée législative, rappelant que, le 10 août, il a fait désarmer le détachement suisse qui se trouvait de garde au château de Saint-Cloud, et demandant à déposer à l'Assemblée, pour les frais de la guerre, les montures en argent des épées des 3 sergents suisses et à conserver en souvenir les lames.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

2466. — Mémoire justificatif des officiers suisses prisonniers à l'Abbaye (MM. de Mail-

liardor, lieutenant-colonel, Bachmann, major, Wild, sous-aide-major, Chaulet, adjudant), à l'effet d'établir : 1<sup>o</sup> que, le mercredi 8 août, M. d'Erlach, commandant de la garde suisse, reçut une double réquisition du Commandant général et du Maire, pour faire venir un renfort de 400 hommes, et que ces réquisitions furent approuvées par le Roi ; 2<sup>o</sup> que les officiers suisses, signataires du mémoire, ayant accompagné le Roi à l'Assemblée et ayant été obligés de déposer leurs épées au Comité de la section des Feuillants, n'étaient point aux Tuileries pendant l'action, et par conséquent n'y avaient pris aucune part, que M. de Mailliardor, quoique prisonnier, envoya aux Suisses de la caserne de Courbevoie l'ordre d'y rester tranquilles et même de déposer les armes ; 3<sup>o</sup> que l'escorte du Roi, dont faisaient partie ces officiers suisses emprisonnés à l'Abbaye, n'avait pas brûlé un grain de poudre.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2467. — Déclaration de M. Louis Zimmermann, second lieutenant au régiment des gardes suisses, prisonnier à l'Abbaye, lequel commandait un détachement de 25 hommes aux Tuileries, établissant qu'il avait enjoint à sa troupe de ne point faire feu, qu'ayant reçu l'ordre de se retirer avec son poste dans l'escalier de la Reine, il y fut d'abord, et voyant l'impossibilité de toute défense dans une pareille confusion, il descendit par l'escalier des cuisines, rallia ses hommes et se rendit en droite ligne à la porte de l'Assemblée nationale, où ils furent désarmés.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2468. — Décret de l'Assemblée législative, décidant l'établissement, à Paris, d'un tribunal criminel chargé spécialement de juger les crimes commis dans la journée du 10 août et autres crimes y relatifs, et réglant la composition de ce tribunal, divisé en 2 sections et comprenant 8 juges, 8 suppléants, 2 accusateurs publics, 4 gref-

fiers et commis-greffiers et 2 commissaires nationaux.

17 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 310.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 298.

2469. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse à celle du suppléant du procureur général syndic, approuvant sa proposition de faire juger les 3 soldats suisses arrêtés à Saint-Denis et l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour leur transfèrement, sans danger, à Paris.

17 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 376.

2470. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, aux juges du Tribunal criminel du Département de Paris, annonçant qu'en raison du décret du 17 août qui leur attribue la connaissance de l'affaire des officiers et soldats suisses, il s'empresse de leur faire passer les pièces qu'il possède à ce sujet.

19 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2471. — Ordre du jury spécial d'accusation du Tribunal du 17 août, au Commandant de la force armée, de faire mettre à exécution le mandat d'amener décerné contre les nommés Gros, sergent-major, compagnie de Mailliardor, Perny, sergent, compagnie de Fife, Miserere, tambour, Querjeon, de la même compagnie, et Clergeon, sergent, de la compagnie Reding.

19 août 1792.

Original signé de Callières de l'Estang, directeur du jury, et de Théophile Mandar, membre du jury, *A. N.*, C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2472. — Dépositions de Pierre-Louis Gros, sergent dans la compagnie de Mailliardor, et de Jean-François Huderie Clergeon, sergent dans la compagnie de Reding, prisonniers à l'Abbaye, faites devant le jury d'accusation du Tribunal du 17 août, déclarant que les malheurs du 10 août devaient être imputés à l'état-major des Suisses, notamment à MM. de Mailliardor et Bachmann, et qu'ils les avaient entendus,

la veille du 10 août, engager leurs soldats à faire feu sur le peuple.

19 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2473. — Exposé du directeur du jury d'accusation du Tribunal établi le 17 août, constatant que, le 10 août, les gardes suisses, de service au château des Tuileries, ont tiré, tant à boulets qu'à mitraille et à balles, sur la garde nationale, les fédérés, la gendarmerie nationale et les citoyens, dont un grand nombre a été tué ou blessé, que, d'après la notoriété publique, c'est l'état-major qui a ordonné de faire feu, avec déclaration du jury, portant qu'il y a lieu à accusation contre les sieurs d'Affry, Bachmann et de Mailliardor.

19 août 1792.

Original signé de Callières de l'Estang et de Daujon, *A. N.*, C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2474. — Requête de Guillaume Jurien, ex-premier commis du ministre de l'intérieur, emprisonné à la Force, le 14 août, au ministre de la justice, à l'effet d'être interrogé et d'obtenir la levée des scellés apposés sur ses effets, protestant de son innocence.

19 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2475. — Récépissé, par le secrétaire-greffier de la Municipalité de Paris, du procès-verbal des effets garnissant la caserne des Suisses de la rue de la Grange-Batelière.

19 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 146.

2476. — Lettre du ministre de la justice à M. Legangneur, commissaire national près le nouveau Tribunal criminel, transmettant les deux mémoires que viennent de lui adresser les officiers suisses détenus à l'Abbaye, dans lesquels ils exposent leurs moyens de défense sur les faits qui se sont passés aux Tuileries, le 10 août, avec accusé de réception de ces mémoires à M. de Mailliardor.

20 août 1792.

Minute, *A. N.*, BB<sup>16</sup> 702.

2477. — Décret de l'Assemblée législative, portant licenciement des régiments suisses qui se trouvent actuellement en France, réglant les conditions auxquelles les officiers, sous-officiers et soldats de ces régiments pourront rester au service de la France, et chargeant le pouvoir exécutif de pourvoir à la sûreté de tous les officiers et soldats qui voudront se retirer, à la condition de se rendre aux frontières, sans armes, et par détachements n'excédant pas vingt hommes.

20 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 874.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 405.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 418.

2478. — Déclaration du sieur Delavaquerie, concierge de la prison de l'Abbaye, envoyée à M. Sergent, administrateur de Police, à l'effet de constater qu'il a écroué, les 10 et 11 août, en vertu du décret de l'Assemblée législative, onze officiers suisses, savoir : MM. d'Affry, colonel, Mailliardor, lieutenant-colonel, Bachmann, major, Salis, aide-major, Wild, officier-major, Zimmermann, lieutenant, Chaulet et Allimann, adjudants, Mailliardor, Rodolphe et Reding.

21 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 499.

2479. — Lettre de M. Legangneur, commissaire national auprès du Tribunal criminel du 17 août, accompagnant l'envoi de deux mémoires des officiers suisses qui lui ont été transmis par le ministre de la justice.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>.

2480. — Lettre de M. de Mailliardor, lieutenant-colonel des Suisses, détenu à l'Abbaye, au ministre de la justice, lui exprimant sa gratitude, ainsi que celle de tous ses confrères, pour l'envoi de leurs mémoires à M. Legangneur.

21 août 1792.

Original signé, A. N., BB<sup>16</sup> 702.

2481. — Lettre du sieur Allimann, adjudant aux gardes suisses, écrite de l'Abbaye à une demoiselle Louison Caugina, chez M. Blein, jardinier, au Jardin-Fleury, à Rueil, déplorant sa captivité, qui ne saurait d'ailleurs être longue, et déclarant que, « ceux qui tombent entre les mains du peuple sont à plaindre, qu'il veut absolument avoir vengeance, ainsi ceux qui ont quelque chose sur leur compte seront punis sévèrement et nos chefs auront de la peine à échapper ».

21 août 1792.

Original, A. N., W 249, n° 1.

2482. — Interrogatoire, par devant Jean-René Loiseau, directeur du jury d'accusation, des soldats suisses ci-après nommés, au sujet des faits venus à leur connaissance et des ordres à eux donnés lors du 10 août, savoir, de :

1° Paul Nick, de la compagnie d'Erlach.

2° François RénoId, de la compagnie de Mailliardor.

3° Joseph Lhomme, même compagnie.

4° Antoine Schlüter, de la compagnie de Pfiffer.

5° Joseph Chenaux, de la compagnie d'Affry.

6° Joseph Clairet, même compagnie.

7° David-Abraham Chessez, de la compagnie de Diesbach.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n° 160<sup>19</sup>; minute, A. N., W 249, n° 1.

2483. — Assignation de trente-huit canonniers de la garde nationale, à la requête du directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, à l'effet de recevoir leurs déclarations sur les faits et circonstances contenus en l'acte d'accusation dressé contre le major Bachmann.

22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 242.

2484. — Décret de l'Assemblée législative, réglant le mode d'incorporation des officiers, sous-officiers et soldats suisses qui voudront rester au service de la nation française.

24 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1071.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 678.

2485. — Interrogatoire, par devant Jean-René Loiseau, directeur du jury d'accusation, fonctionnant en vertu de la loi du 17 août, au sujet des faits, délits et crimes commis le 10 août, des officiers suisses détenus en la prison de la Conciergerie, savoir, de :

1<sup>o</sup> Charles-Joseph-Antoine-Léger Bachmann, major du régiment des Suisses, présent aux Tuileries ;

2<sup>o</sup> Louis-Auguste d'Affry, lieutenant général, colonel des gardes suisses, étranger à la journée du 10 août ;

3<sup>o</sup> Jean-Frédéric-Roch de Mailliardor, lieutenant-colonel des gardes suisses, présent au château dans la nuit du 9 au 10, et ayant accompagné le Roi à l'Assemblée nationale ;

4<sup>o</sup> Rodolphe - Antoine-Théodore -Xavier Salis, aide-major au régiment des gardes suisses, ayant passé la journée du 9 à l'hôtel de Brionne, près du château, et toute la nuit sur le grand escalier, avec les soldats ;

5<sup>o</sup> Joseph-Nicolas-Victor Wild, sous-aide-major aux gardes suisses, présent au château du 9 au 10, sorti avec le détachement qui a accompagné le Roi à l'Assemblée ;

6<sup>o</sup> Louis Zimmermann, second lieutenant aux gardes suisses, posté, avec vingt-cinq hommes à la porte de la cour des Princes, sorti, au moment de l'action, par l'allée des Feuillants, et ayant rejoint le détachement qui avait accompagné le Roi ;

7<sup>o</sup> Joseph-Bernard Chaulet, premier adjudant, présent au château, du 9 au 10, et ayant fait partie de l'escorte du Roi à l'Assemblée ;

8<sup>o</sup> Simon-Nicolas-Jacinthe de Mailliardor, lieutenant aux gardes suisses depuis cinq semaines, de service dans la cour des Princes, sous les ordres du capitaine Salis, sorti par la terrasse du bord de l'eau et recueilli sur le quai par un détachement de gardes nationaux ;

9<sup>o</sup> Georges Allimann, adjudant aux gardes suisses de la Compagnie générale, de service, du 9 au 10, au poste du grand escalier, commandé par M. d'Erlach, ayant

suivi le détachement qui servit d'escorte au Roi avec MM. de Mailliardor, Bachmann, Salis, Wild, d'Erlach et Chaulet.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 192, n<sup>o</sup> 160<sup>49</sup>.

2486. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au directeur du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, transmettant un certificat dressé, le 13 août, par les officiers municipaux du hameau de Monceaux, en faveur du sieur Félix Bourgard, sergent-fourrier dans les gardes suisses de Courbevoie, qui avait été arrêté à Neuilly, en allant à Courbevoie chercher les registres de la solde de son régiment, ledit certificat constatant que le sieur Bourgard était resté chez lui, à Monceaux, le 10 août, jusqu'à 10 heures.

26 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 251, n<sup>o</sup> 36.

2487. — Lettre de M. Pierre-Paul Le Marchant-Caligny à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, et au Comité diplomatique, déclarant que la conduite coupable du régiment des gardes suisses, à la journée du 10 août, qui, sans aucun doute, sera désapprouvée hautement et formellement par les treize cantons, ne doit pas faire perdre de vue les services rendus par les régiments suisses, exposant tout le danger d'une rupture avec les cantons helvétiques, dans la situation où se trouve la France, montrant qu'ils pourraient contracter une alliance avec le roi de Sardaigne, mettre sur pied 50,000 hommes et opérer une diversion fâcheuse dans le Midi de la France, proposant enfin de former, avec tous les régiments suisses, une légion analogue aux légions de Belges, d'Allobroges et de Prussiens, qui rivaliserait, avec les autres, de courage et de fermeté, et accomplirait des prodiges de valeur.

27 août 1792.

Copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>e</sup>.

2488. — Lettre du sieur Frisching à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, le priant d'intervenir en faveur des vingt-un officiers suisses prisonniers à l'Abbaye, regardant comme bien dange-

reux pour la sûreté des soldats suisses le mode de licenciement adopté par l'Assemblée nationale, et déclarant qu'il serait préférable de les renvoyer, au nombre de deux ou trois cents, sous la conduite d'un commissaire.

28 août 1792.

Copie, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 428, fol. 441 v°.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 268.

2489. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, déplorant la forme que l'Assemblée nationale donne au licenciement des troupes suisses, qui ne peut produire que le plus vif ressentiment.

28 août 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 252.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 257.

2490. — Procès-verbal de transport à Rueil de Jean-Baptiste Legangneur et de Jean-Baptiste-Auguste Jeanson, représentants provisoires de la Commune, et d'Adam-Joseph Lecomte, lieutenant de la section armée des Quatre-Nations, commissaires nommés par arrêté du Département de Police et de Surveillance, interrogatoire de Marie-Louise Caugina, ouvrière en linge, fille d'un soldat suisse de la compagnie Salis, au sujet de ses relations avec le nommé Allimann, adjudant, prisonnier à l'Abbaye, et sur le départ des Suisses de Rueil pour Paris, avec perquisition des commissaires dans les effets du sieur Allimann, interrogatoire du sieur Claude Blein, jardinier, dépositaire de deux boîtes en forme de nécessaire, procès-verbal de leur ouverture, description des effets précieux y contenus et de leur mise sous scellés, ledit procès-verbal accompagné de l'invitation du Comité de surveillance et de Salut public de la Municipalité, adressée à la section des Quatre-Nations pour se transporter à Rueil.

28, 29 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 248, n° 1.

2491. — Acte d'accusation rédigé par M. Jean-René Loiseau, directeur du jury, contre le sieur Bachmann, major des gardes suisses, incarcéré, le 11 août, à l'Abbaye, par ordre du Comité de surveillance de la Municipalité, et transféré à la Conciergerie, le 24 août, par les soins de la Municipalité, établissant que ledit Bachmann avait donné l'ordre aux Suisses de tirer sur le peuple, qu'il avait fait garnir leurs gibernes de cartouches et fait traduire en allemand l'espèce de proclamation de Rœderer, et par conséquent qu'il s'est rendu complice de la plus infâme trahison.

29 août 1792.

Original signé, A. N., W 242.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 505.

2492. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, lui communiquant copie d'une lettre d'un des principaux magistrats de Berne, d'où il résulte que les cantons sont très éloignés de qualifier de trahison la conduite du régiment des gardes suisses le 10 août, et qu'ils considéreront toujours les officiers et soldats suisses détenus à Paris, comme des victimes de leur devoir et de leurs obligations, et que le corps helvétique ne verrait qu'atrocités dans les exécutions qui sont à craindre, n'ayant déjà coulé que trop de sang dans les rues de Paris, le 10 août.

31 août 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 259.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 266.

2493. — Lettres de M. Réal, accusateur public près le Tribunal établi par la loi du 17 août, au ministre de la justice, déclarant que, l'affaire des Suisses devant être jugée le 1<sup>er</sup> septembre, le Tribunal ne peut prononcer sur le fond, ni même s'en occuper, avant d'avoir statué sur la question d'exception déclinatoire mise en avant par les officiers, et demandant la marche à suivre pour éviter des retards qui mécontenteraient le public, avec réponse du

ministre, annonçant qu'il va en référer à son collègue des affaires étrangères et même à l'Assemblée, mais faisant observer que le crime de lèse-majesté royale, à plus forte raison celui de lèse-majesté nationale, c'est-à-dire l'assassinat du peuple, est en dehors des privilèges accordés aux Suisses par les capitulations, ajoutant qu'il y a lieu d'espérer que le peuple outragé ne sera plus réduit à se faire justice lui-même, mais l'obtiendra de ses représentants et de ses magistrats.

31 août, 1<sup>er</sup> septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., BB<sup>16</sup> 702.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 500, 501.

2494. — Jugement du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août, rejetant le déclinatoire proposé par les officiers suisses contre la compétence du Tribunal, et décidant qu'il sera passé outre à l'instruction du procès.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., W 242.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 503.

2495. — Lettre de M. Legangneur, commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, au ministre de la justice, lui envoyant le jugement rendu par le Tribunal, le 1<sup>er</sup> septembre, dans l'affaire Bachmann, qui ordonne de passer outre à l'instruction de la cause, rejette l'exception proposée par le major des gardes suisses, et invite le ministre de la justice à communiquer au Tribunal, dans le plus court délai, le résultat de ses conférences avec son collègue des affaires étrangères sur le point controversé.

2 septembre 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), A. N., BB<sup>16</sup> 702.

2496. — Jugement du Tribunal criminel du 17 août, ordonnant que deux commissaires de la section des Lombards procéderont à une perquisition chez la dame Clément, garde-malade, rue Troussevache, pour faire description des effets appartenant

à des soldats suisses qui pourraient se trouver chez elle, avec procès-verbal de la perquisition opérée en conséquence.

2 septembre 1792.

Extrait et original signés (2 p.), A. N., W 242.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 504.

2497. — Déclaration du jury sur les questions posées dans le procès du major Bachmann, portant : 1<sup>o</sup> au sujet de la conspiration tendant à exciter la guerre civile qui a éclaté le 10 août, *que le fait est constant* ; 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> que le sieur Bachmann est convaincu d'avoir préparé et secondé cette conspiration et de l'avoir fait méchamment et à dessein d'exciter la guerre civile.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., W 242.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 505.

2498. — Jugement rendu par la seconde section du Tribunal établi en vertu de la loi du 17 août, déclarant Charles-Joseph-Antoine-Léger Bachmann coupable d'avoir préparé et secondé la conspiration qui a éclaté le 10 août, et le condamnant à la peine de mort.

2 septembre 1792.

Original signé et imprimés (3 p.), A. N., W 242.

2499. — Interrogatoires subis par devant Jean-René Loiseau, directeur du jury d'accusation, par deux officiers suisses extraits de la prison de l'Abbaye (où ils furent massacrés) : 1<sup>o</sup> M. Romain-François-Philippe-Louis de Diesbach, sous-lieutenant aux gardes suisses, qui prit part à la défense des Tuileries, parvint à se retirer à l'Assemblée où il resta dans un Comité des Feuillants jusqu'à 10 heures du soir, en sortit pour se réfugier au Temple, où il prit la qualité de Hollandais ; 2<sup>o</sup> Frédéric d'Ernest, premier sous-lieutenant des gardes suisses, qui, venu de Rueil, passa la journée du 9 en réserve à l'hôtel de Brionne, fut de service à la porte de l'appartement de M<sup>me</sup> Elisabeth, se réfugia,

comme M. de Diesbach, à l'Assemblée, et de là au Temple.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 481.

2500. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, annonçant que M. d'Affry est acquitté et qu'il s'occupe, de concert avec le ministre de la guerre, des dispositions relatives au licenciement des troupes suisses.

4 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 424, fol. 218.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 271.

2501. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, appelant son attention sur les dangers auxquels sont exposés les Français en Suisse, à la suite de tout ce qui s'est fait à Paris contre les Suisses et en réfléchissant qu'il y a encore des scènes sanglantes à craindre.

5 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 326.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 272.

2502. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à son collègue de la justice, demandant une copie de l'interrogatoire subi par M. Bachmann, pour en former un corps de preuves de la complicité de l'état-major des gardes suisses, qui sera envoyé en Suisse pour y détruire l'impression défavorable produite par les récits mensongers qu'on s'efforce d'y propager, avec réponse de Danton, portant qu'il a donné des ordres pour le prompt envoi de l'interrogatoire en question, de nature à désabuser les cantons helvétiques et à leur fournir la preuve de la criminelle complicité de l'état-major des gardes suisses dans la conjuration du 10 août, qui a provoqué la colère et la

juste vengeance du peuple, si souvent trahi et trompé.

7, 15 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., BB<sup>16</sup> 702.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 506.

2503. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, déclarant que jamais la nation française et la nation helvétique ne s'accorderont dans le jugement à porter sur la conduite des gardes suisses qui, en France, sont considérés comme des traîtres, tandis qu'en Suisse on leur décerne avec enthousiasme tous les honneurs du dévouement le plus généreux, envoyant copie de la lettre adressée par la diète helvétique à M. d'Affry, ainsi que de la circulaire aux officiers des régiments suisses qui sont encore en France, et montrant tous les ménagements auxquels a droit le peuple suisse, qu'il faut se garder de pousser au désespoir, attendu son désir de conserver avec la France des rapports d'alliance et d'amitié, avec lettre de M. Lebrun au président de l'Assemblée législative, transmettant cette dépêche et annonçant que la diète helvétique désapprouve la conduite du régiment de Châteauvieux et lui a intimé l'ordre de rentrer en Suisse.

8, 15 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 428, fol. 475; extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>b</sup>.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 283.

2504. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, annonçant que, les 2 et 9 septembre, les prisons ont été ouvertes de force, et que, des 9 ou 10 officiers suisses qui y étaient détenus, M. d'Affry seul a été épargné et a été reconduit, aux acclamations du peuple, dans son domicile, que M. Bachmann, condamné à mort par jugement du Tribunal criminel, a porté sa tête sur l'échafaud, qu'il restait 2 à 300 soldats du régiment, que le peuple

n'a vu en eux que des frères et des amis égarés par leurs chefs, qu'ils ont été respectés et la plupart se sont engagés dans les troupes destinées aux frontières.

10 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 424, fol. 222.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 285.

2505. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, exposant que les cruels événements du 2 septembre, dont tant d'officiers suisses ont encore été les infortunées victimes, rendent sa position particulière plus dangereuse et font craindre que les cantons, exaspérés par tant de malheurs et de massacres, puissent se livrer aux horreurs de la vengeance et des représailles.

11 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 359.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 286.

2506. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, lui recommandant de ne perdre ni un moment, ni une occasion pour désabuser les Suisses de l'erreur dans laquelle les malveillants les ont fait tomber relativement à la journée du 10 août, et déclarant que si les officiers des gardes suisses, renfermés dans leurs devoirs, ne se fussent pas laissés entraîner par les séductions des Français rebelles et contre-révolutionnaires, le régiment des mêmes gardes suisses n'aurait pas été anéanti, celui de Châteauevieux n'aurait pas honteusement déserté, et celui d'Ernest n'aurait pas été exposé au désarmement qui a déterminé son rappel.

12 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 424, fol. 226.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 290.

2507. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Commission extraor-

dinaire, réunie au Comité de surveillance, sera tenue de déposer incessamment son rapport des faits qui se sont passés avant, pendant et depuis la journée du 10 août relativement aux régiments suisses, alors en garnison à Paris.

14 septembre 1792.

Minute signée de Charlier, A. N., C 163, n° 379.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 616.

2508. — Lettre du ministre de la justice au commissaire près le Tribunal criminel du 17 août, lui demandant l'envoi sans délai de l'interrogatoire subi par le major Bachmann, pour détruire l'impression défavorable produite en Suisse par les rapports mensongers et calomnieux qui ont dénaturé les événements du 10 août, avec réponse de M. Legangneur, envoyant copie de l'acte d'accusation, ainsi que le bulletin du Tribunal criminel.

15 septembre 1792.

Minute et original signé (2 p.), A. N., BB<sup>16</sup> 702.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 506.

2509. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, l'assurant que, quoique les cantons suisses soient tous également ulcérés contre la France, il n'est pas bien persuadé qu'ils se laissent entraîner à un parti aussi extrême que serait celui de prendre les armes contre la nation française.

18 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 416.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 298.

2510. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, à M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, affirmant que, quels que soient les torts que l'on puisse reprocher aux officiers des gardes suisses, le gouvernement n'a pu voir sans une peine extrême les malheurs qui en sont résultés, et qu'il partage à cet égard la douleur et les regrets que l'on éprouve en Suisse, mais qu'il était hors

de tout pouvoir de prévenir ces malheurs, et qu'il serait injuste de rendre la Nation responsable d'événements qu'elle se trouvait hors d'état d'empêcher.

19 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 424, fol. 235.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 300.

2511. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, déclarant que les cantons déplorent les malheurs de la journée du 10 août, qu'ils gémissent sur tout le sang français et suisse qui a coulé, mais qu'ils croient que les premiers serments des officiers du régiment des gardes suisses, leurs premières obligations, leur imposaient la loi de défendre le Roi et sa résidence, et que, malgré tous ses efforts pour ramener les Suisses à une plus juste appréciation des événements du 10 août, il ne peut se flatter de les faire revenir complètement sur l'opinion qu'ils en ont conçue, insistant sur le mécontentement causé par le mode de licenciement des régiments suisses, que l'Assemblée a adopté.

11 septembre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 429, fol. 428.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 303.

2512. — Lettre du ministre de la justice à son collègue des affaires étrangères, lui adressant les différentes pièces demandées le 7 septembre, dont la lecture désabusera les cantons helvétiques et les convaincra de la complicité de l'état-major du régiment des gardes suisses, dans la conjuration formée le 10 août contre la liberté publique.

2 octobre 1792.

Minute, A. N., BB<sup>16</sup> 702.

2513. — Adresse de la Convention nationale aux Suisses, retraçant sous leur véritable jour les événements de la journée du 10 août, que leurs ennemis ont présentés sous des couleurs si fausses et

si industrieusement combinées, et montrant qu'au milieu des désordres inséparables d'une victoire populaire, les Parisiens ont su modérer les mouvements de leur juste vengeance et ont épargné les Suisses échappés au premier feu d'une défense nécessaire.

9 octobre 1792.

Minute, A. N., C 234, n° 196.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. I, p. 291.

2514. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, faisant entendre que l'on n'est peut-être pas éloigné de croire, dans les cantons, que les infortunés officiers suisses, tant ceux qui ont péri que ceux qui ont perdu leur état, sont les victimes d'aristocrates et d'intrigants qui ont cherché à abuser de la loyauté et de la bravoure des régiments suisses pour préparer une contre-révolution, ajoutant que l'on commence à sentir qu'il ne faut attribuer les malheurs des uns et des autres qu'à la force des circonstances.

17 octobre 1792.

Original, Arch. du min. des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 480, fol. 184.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 349.

2515. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, chargeant le général Montesquiou de faire comprendre au Corps helvétique que le régiment des gardes suisses n'a dû le sort qu'il a éprouvé dans la journée du 10 août qu'aux efforts qu'il a faits pour servir les entreprises du despotisme royal contre la liberté du peuple, et que le licenciement des troupes suisses était un effet nécessaire du nouveau régime militaire de la France et des principes de son gouvernement.

17 octobre 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif provisoire, A. N., AF<sup>2</sup> II, 1, fol. 175; copie, Arch. du ministère des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 431, fol. 149.

Ed. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 156.

JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 363.

2516. — Lettre de M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, à M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, portant que M. Forestier, quartier-maître-trésorier du ci-devant régiment des gardes suisses, demande à ne pas être considéré comme émigré.

24 octobre 1792.

Copie, Arch. du ministère des affaires étrangères, Correspondance politique de Suisse, vol. 431, fol. 135 v<sup>o</sup>.

Ed. JEAN KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 373.

2517. — Décret de la Convention nationale, portant que les commissaires nommés pour la vérification et levée des scellés apposés chez le sieur Forestier, quartier-maître trésorier du régiment des gardes suisses, feront dresser en sa présence un état sommaire des papiers relatifs à la comptabilité de ce régiment; après quoi ledit Forestier sera remis en possession de sa maison et de ses meubles.

11 novembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 124, n<sup>o</sup> 388.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. III, p. 128.

2518. — Procès-verbal des commissaires nommés le 22 novembre par le Conseil général de la Commune, pour procéder à l'examen des papiers trouvés au château des Tuileries, donnant le contenu du portefeuille de Frédéric Rouillé, soldat de la compagnie du colonel de Louis, régiment des gardes suisses, à Courbevoie, lettres et papiers de famille, « le tout imbibé du sang qui a coulé par ordre de Louis le Néron ».

23 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2519. — Lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, lui transmettant une réclamation du sieur Nogéard, traiteur, qui a pour objet le règlement d'un mémoire de 234 livres pour comestibles par lui fournis, du 28 août au 2 septembre, aux officiers suisses détenus à la Conciergerie, dont il n'a pu être

payé par suite de la mort inopinée de ces officiers, et qui pourrait être imputé sur la caisse du ci-devant régiment des gardes suisses.

11 décembre 1792.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 2646.

2520. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant la délivrance au sieur Jeudy, commissaire des guerres, chargé de l'apurement des comptes du régiment des gardes suisses, de copies des rapport et procès-verbal des effets appartenant aux ci-devant gardes suisses, et renvoyant au Corps municipal pour l'exécution de l'arrêté relatif à la restitution de ces effets.

18 janvier 1793.

Extrait conforme, signé de Coulombeau, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2521. — Procès-verbal de la remise par le greffe du tribunal de paix de la section des Champs-Élysées au sieur Auguste-Toussaint Scott, commissaire délégué par le Conseil général de la Commune, des objets trouvés sur les Suisses tués le 10 août devant la porte du Comité, objets dont le détail est donné par le procès-verbal, à l'exception des armes et épées dont le greffier ne fut pas dépositaire, ces armes ayant été délivrées aux citoyens.

18 germinal an II.

Copie conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

#### E. — INCENDIE ET PILLAGE DES TUILERIES.

2522. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant son président de donner les ordres les plus prompts aux pompiers, pour combattre le feu qui s'est déclaré au château des Tuileries, et enjoignant à la Municipalité, ou aux commissaires des sections, réunis à la Commune, de prendre sur-le-champ les mesures les plus actives pour arrêter l'incendie.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n<sup>o</sup> 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 644.

2523. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Municipalité rendra compte, à l'instant, des moyens qu'elle a pris pour arrêter les progrès de l'incendie, et chargeant le patriote Palloy de diriger les travaux.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 655.

2524. — Décision de l'Assemblée législative, passant à l'ordre du jour au sujet de la requête présentée par un commissaire de la section de l'Oratoire, qui signale les progrès rapides de l'incendie, en se basant sur ce qu'elle a spécialement chargé le citoyen Palloy de diriger tous les moyens de secours, et sur ce que les officiers de la Commune sont de droit autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 657.

2525. — Lettre du suppléant du procureur général syndic au maire de Paris, à l'effet de porter secours au château des Tuileries, qui est en feu, et de faire protéger l'arrivée des pompiers du Corps législatif, envoyés par décret de l'Assemblée pour combattre l'incendie qui gagne de plus en plus.

10 août 1792 (7 h. 3/4 du soir).

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 364.

2526. — Lettre du suppléant du procureur général syndic à M. Calon, commissaire-inspecteur de la salle de l'Assemblée, le prévenant qu'il a demandé au Maire de faire protéger l'arrivée des pompiers envoyés pour combattre l'incendie des Tuileries.

10 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. *Revue rétrospective*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 364.

2527. — Lettre du patriote Palloy au président de l'Assemblée législative, annonçant que les progrès du feu sont arrêtés, grâce à l'activité des pompiers et malgré les retards occasionnés par beau-

coup de malveillants, assurant que l'incendie sera complètement éteint dans la matinée et ne pourra se propager au château.

11 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 360.

2528. — Lettre du patriote Palloy au président de l'Assemblée législative, le priant de vouloir bien la consulter sur l'assignation qu'elle jugera à propos de lui faire pour recevoir le paiement des démolitions du château des Tuileries, et déclarant qu'il serait venu lui-même mettre l'Assemblée au courant de ses opérations, s'il n'était entièrement occupé par les travaux qu'il est obligé de faire afin de préparer le logement du Roi.

16 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

Renvoyé à la Commune de Paris, le 17 août.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 308.

2529. — Décret de l'Assemblée législative rendu sur la pétition de Palloy, relativement au salaire des ouvriers employés à enlever les décombres des bâtiments incendiés au Carrousel, décidant que la Commune de Paris pourvoira à ces dépenses sur le fonds de cent mille livres mis à sa disposition.

17 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 115, n° 780.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 308.

2530. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, constatant que M. Palloy, chargé, par un décret du 10 août, de veiller à l'extinction de l'incendie qui s'était manifesté dans les bâtiments attenants au château des Tuileries, avait singulièrement outrepassé ses pouvoirs en exagérant les démolitions et, attendu le départ de M. Palloy pour l'armée, déclarant qu'il jugeait nécessaire de dégager sa responsabilité et d'avertir l'Assemblée des réclames que pourraient entraîner les bouleversements et enlèvements faits de-

puis le 10 août dans l'enceinte des Tuileries.

13 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4394<sup>1</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 607.

2531. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant la demande des ouvriers employés par le sieur Palloy à la démolition des bâtiments du Carrousel, pour le règlement de leur salaire, au ministre de l'intérieur, qui est chargé de les faire payer par la municipalité de Paris, sur les 100,000 livres mises à sa disposition, et se fera rendre compte de l'emploi de cette somme, ainsi que des débris et matériaux provenant de la démolition du Carrousel.

18 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A 118, n<sup>o</sup> 1413.

2532. — Renvoi au Comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Palloy, colonel du bataillon le Républicain, à la Convention nationale, tendante à disculper ce bataillon du meurtre des 4 déserteurs de Rethel, et à se justifier de l'inculpation dirigée personnellement contre lui par le ministre de l'intérieur à l'occasion des travaux dont il avait été chargé au château des Tuileries.

17 décembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 241, n<sup>o</sup> 280.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IV, p. 261.

2533. — Rapport de M. Roland, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée législative, exposant : 1<sup>o</sup> que le sieur Palloy chargé, le 10 août, d'arrêter les progrès de l'incendie aux baraques du Carrousel, a poussé les démolitions de telle sorte qu'il a occasionné à la Nation un préjudice de 100,000 écus ; 2<sup>o</sup> que le sieur Palloy, parti pour la frontière, a laissé un certain nombre d'ouvriers qui continuent les démolitions du Carrousel, en dépit de toutes les défenses, et qui, excités par la dame Palloy, refusent de quitter leurs travaux sans ordre exprès de la Municipalité ; 3<sup>o</sup> que ces ouvriers toutefois sont fondés à réclamer le paiement de leurs salaires et qu'il semble juste d'autoriser le ministre

à régler leurs journées, en laissant de côté les mémoires des entrepreneurs ; 4<sup>o</sup> que la présence de ces ouvriers à côté de ceux employés à la construction de la salle de la Convention nationale, occasionne des cabales, même des désordres ; 5<sup>o</sup> que le même esprit de machination fait démolir le bâtiment de l'ancien gouvernement du Louvre, sans autre autorisation que celle de la Municipalité ; 6<sup>o</sup> que la force armée manque pour la garde des Tuileries et pour celle du Garde-Meuble, à un tel point que le poste de la rue St-Florentin n'a pas été relevé depuis plus de 48 heures ; 7<sup>o</sup> qu'il proteste de la pureté de ses intentions et qu'il défend la nomination du sieur Restout, par lui placé à la tête du Garde-Meuble.

19 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4394.

Renvoyé au Comité de sûreté générale et à la Commission extraordinaire par décret du même jour, A. N., A 121, n<sup>o</sup> 1641.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 131.

2534. — Inventaire d'une caisse d'argenterie, apportée du château des Tuileries à l'Assemblée nationale, par plusieurs soldats citoyens des départements, contenant des chandeliers, un réchaud à lampe, deux écritoires garnies, une seringue et une boîte à thé.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

2535. — Inventaire des effets d'argenterie apportés par le sieur Bouret, horloger au Palais-Royal, et autres citoyens, comprenant une soupière marquée aux armes d'Espagne et une chapelle en argent.

9 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

2536. — Récépissé d'une cuillère d'argent, déposée par le sieur André Penet, garçon marchand de vin, au poste d'honneur de la Cour Royale.

10 août 1792 (midi).

Original, A. N., C 161, n<sup>o</sup> 351.

2537. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la remise à l'épouse du

Roi de la boîte de bijoux trouvée dans son appartement.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 649.

2538. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de l'argentier du Roi, qui dépose un double de l'état des diverses pièces composant une partie de l'argenterie royale, état remis au Comité de la section, et demande une garde pour la conservation de cette argenterie.

10 août 1792.

(Manque au procès-verbal.)

Ed. *Le Logographe*, supplément au n° 316, p. 928.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 652.

2539. — Déclaration du sieur Bick, contrôleur des armes blanches de la guerre aux Invalides, reçue par le Comité de surveillance, portant qu'à 11 heures du matin, une foule de particuliers armés s'est rendue aux Invalides et a demandé impérieusement qu'on leur délivrât les armes pouvant se trouver en magasin, ce qu'il a été obligé de faire.

10 août 1792 (6 h. 1/2 de l'après-midi).

Original signé, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2540. — Déclaration du sieur Durand, attestant la remise à la section des Tuileries d'une cassette brisée, trouvée au château par un particulier, contenant deux paquets d'assignats de 50 livres, et le dépôt de ces deux paquets au Comité de surveillance de l'Assemblée, avec une autre déclaration de M. Claude Basire, membre du Comité, en date du 27 août, établissant que ce double paquet doit être considéré comme une restitution mystérieuse, et que MM. Fauchet, Grangeneuve, Archier et Soret sont dans la confidence.

10 août 1792 (11 heures du soir).

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F<sup>7</sup> 3688<sup>2</sup>.

2541. — Déclaration de volontaires de la garde nationale, notamment de deux caporaux, constatant que, le 10 août, vers 10 heures du matin, ayant été témoins de quelques dégradations commises dans les appartements, ils se sont constitués gar-

diens de la chambre à coucher du Roi, contenant divers meubles, notamment un grand secrétaire à mécanique, déjà forcé par le haut, des nécessaires et commodes d'acajou, remplis d'objets précieux et d'argenterie, et priant le président de l'Assemblée de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ces effets, déclaration visée par un commissaire de la section des Tuileries.

10 août 1792 (minuit).

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 351.

2542. — Déclaration faite au Comité de surveillance, par le sieur Louis-Charles Possien, brigadier de gendarmerie à cheval, de service au poste du Carrousel, à l'effet de certifier l'arrestation faite par divers particuliers (l'un d'eux, nommé Louis Soudre, comédien du théâtre de Henri IV) d'un sieur Pierre Davignon, rencontré sur la place du Carrousel, près de la Porte Royale, porteur d'un paquet caché sous son gilet, contenant 9 cuillères et 8 fourchettes en argent, 2 mouchoirs en baptiste marqués d'un M couronné.

10 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2543. — Procès-verbal du dépôt, au Comité de surveillance, par le sieur Christophe Lemoine, marchand, rue du Four-Saint-Germain, d'une chocolatière en argent, sans couvercle, à la marque royale, qui est tombée sur lui dans la cour au bas des cuisines du Roi.

10 août 1792.

Original signé de M. Bernard, président du Comité de surveillance, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2544. — Déclaration de la remise au Comité de surveillance, par M. Juste-François Beausire, gendarme de la compagnie Pescheloche, accompagné de plusieurs citoyens, de deux plats d'argenterie dans un étui rond, d'une marmite avec son couvercle d'argent et d'un chaudron d'argent.

10 août 1792.

Original écrit de la main de Claude Fauchet, avec sa signature, revêtu de celle du sieur Beausire et de nombre de citoyens, *A. N.*, F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2545. — Récépissé, par M. Claude Basire, d'une grande écritoire portative, avec trois boîtes en or formant l'encrier, l'épongier et la poudrière.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2546. — Procès-verbal de dépôt, à la Commune, par le citoyen Cordier, commandant la force armée de la section du Faubourg Montmartre, d'une grande valise remplie d'effets précieux, que des gens emportaient dans la cour du Manège; et, à la section du Palais-Royal, d'argenterie dont s'étaient emparés divers citoyens arrêtés à la Porte Royale des Tuileries.

10 août 1792.

Copie, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 28.

2547. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire, par le juge de paix de la section du Palais-Royal, du sieur Louis Bassot, marchand de vin, rue de la Bûcherie, convaincu d'avoir volé de l'argenterie au château des Tuileries, ledit particulier étant revêtu de l'uniforme de la garde nationale, dont il ne faisait point partie.

10 août 1792.

Copie conforme, Arch. du min. de la justice.

2548. — Procès-verbal de dépôt, à la Maison Commune, par les sieurs Guichard, commandant, Cardin, Fayette et Degois, d'un médailler contenant nombre de médailles et monnaies d'or et d'argent, des montres, bijoux, cachets en or aux armes du Roi, bague entourée de roses représentant Louis XV, boîte émaillée avec la famille royale en or, et quantité d'autres objets précieux.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2549. — Avis donné par M. de Verdière, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, que le sieur Pul, lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie de Popincourt, gardait depuis 5 heures les effets précieux de la chapelle du château et que, ce détachement menaçant de se retirer, il deman-

daît l'envoi d'un officier municipal à l'effet d'apposer les scellés sur ces objets.

10 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4420.

2550. — Déclaration de la remise au comité permanent de la section des Tuileries, par des chasseurs du bataillon de St-Germain-des-Prés et des volontaires de celui des Jacobins-St-Dominique, de divers objets trouvés dans le cabinet du Roi, notamment de flambeaux, timbales et réchauds d'argent.

10 août 1792.

Original signé du sieur Lesèvre, vice-secrétaire de la section des Tuileries, et des volontaires, A. N., C 161, n<sup>o</sup> 352.

2551. — Dépôt d'un panier d'argenterie au Comité de surveillance par un groupe de citoyens, « tous honnêtes gens », dont les noms et adresses sont indiqués.

10 août 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 161, n<sup>o</sup> 351.

2552. — Dépôt au poste de la gendarmerie à cheval du Carrousel, en présence de M. de Verdière, lieutenant-colonel, par M. Gautier, sergent des volontaires du bataillon de St-Étienne-du-Mont, d'un panier à compartiments, contenant diverses pièces d'argenterie, enlevé des mains d'un particulier qui sortait du château.

10 août 1792.

Original signé, A. N., C 156, n<sup>o</sup> 305.

2553. — Remise au Comité de surveillance, par des soldats citoyens dont les noms sont indiqués au procès-verbal, de deux caisses d'argenterie trouvées dans les démolitions des Tuileries, sans pouvoir désigner les appartements du château où elles étaient, et constatation du refus de toute récompense.

(10 août 1792.)

Minute, A. N., C 161, n<sup>o</sup> 351.

2554. — Dépôt au Comité de surveillance de divers objets d'argenterie par les sieur Courtois, rue de Chartres; Bouret, horloger au Palais-Royal, et quatre autres citoyens.

10 août 1792.

Minute, A. N., C 161, n<sup>o</sup> 351.

2555. — Procès-verbal du dépôt à la Maison Commune, par plusieurs particuliers, de 4 ballots de linge qui étaient exposés au feu.

(10 août 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2556. — Procès-verbal de la remise par la section de l'Observatoire, au dépôt de la Maison commune, d'une certaine quantité d'argenterie, marquée d'une M surmontée d'une couronne, provenant du château des Tuileries, et de 18 clefs saisies sur un particulier qui s'évadait des Tuileries.

(10 août 1792.)

Extrait, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2557. — Arrêté de la section du Théâtre-Français, envoyant à la Municipalité un plateau provenant des Tuileries, enlevé par un Marseillais des mains d'un homme qui s'en emparait.

(10 août 1792.)

Original signé de Lebois, président, et de Chaumette, secrétaire, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2558. — Inventaire des objets apportés par M. Vial, coiffeur de femmes, faubourg Saint-Martin, et deux autres particuliers, comprenant 11 flambeaux, 7 cafetières, nombre de cuillères à ragoût, à café, à sucre, des fourchettes, une petite écuelle, deux rafraichissoirs, un gobelet, 4 salières, le tout d'argent, deux boucles d'oreilles à pierres, une pièce de mousseline et des dentelles.

(10 août 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

2559. — Dépôt à l'Assemblée législative par le sieur Guérault, citoyen de la section de la Bibliothèque, d'une petite caisse contenant des bijoux et un sac d'argent qu'il a ramassés avec d'autres citoyens et citoyennes dans le jardin des Tuileries.

10 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n<sup>o</sup> 305.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 28.

2560. — Inventaire de l'argenterie trouvée dans une caisse aux Tuileries et apportée par divers citoyens, notamment les sieurs Claude Michaud, polisseur de

marbre, Montabon, graveur, Meunier, commandant de la section Saint-Honoré, consistant en 22 plats de toute grandeur et une seringue.

(10 août 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

2561. — 1<sup>o</sup> Inventaire des effets apportés par le sieur Bequer, rue Brisemiche, et 3 autres particuliers, comprenant 6 chandeliers, une boule dorée, un bassin, une pendule et sa clef, deux girandoles, 2 boîtes à odeur, un méridien et boussole;

2<sup>o</sup> Procès-verbal de dépôt au Comité de surveillance par le sieur Joseph Martin, garçon de théâtre aux Délassements-Comiques, et Joseph Gauvin, ouvrier sur le port St-Nicolas, de 39 pièces de porcelaine (assiettes, seaux et cuvettes) qu'ils ont enlevées du château des Tuileries pour éviter qu'elles ne soient brisées dans le tumulte;

3<sup>o</sup> Autre procès-verbal de dépôt au même Comité de deux pendules, d'une girandole, d'une casserole et d'une cafetière d'argent, de 6 rafraichissoirs et de 33 pièces de porcelaine, plus, de 3 grilles en argent, le tout préalablement présenté à l'Assemblée nationale;

4<sup>o</sup> Remise d'un coffre en bois de chêne très fort, dont la serrure avait été forcée avec éclatement du bois, contenant différents registres, une grosse serrure, une petite corbeille d'osier avec 2 clefs et 15 livres 10 sols en menue monnaie;

5<sup>o</sup> Remise d'une petite pendule avec une paire de pantoufles.

10, 11, 15 août 1792.

Original signé (ces divers procès-verbaux sont sur la même pièce au recto et au verso), A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>a</sup>.

2562. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant les représentants de la Commune et le Commandant de la garde nationale de renforcer la garde qui veille à la sûreté des effets du château.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n<sup>o</sup> 295.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XII, p. 19.

(Manque dans les *Archives parlementaires*.)

2363. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le dépôt à la Municipalité de Paris des 173 louis d'or trouvés sur un prêtre mort dans une des caves du château et remis par M. Mallet, ainsi que de tous autres meubles, effets et bijoux qui pourront être recueillis au château des Tuileries.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Verniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 359.

*Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 643.

2364. — Déclaration du Conseil général de la Commune, portant qu'il a chargé ses commissaires de dire à l'Assemblée nationale que l'on insulte le peuple en répandant le bruit qu'il va piller, et annonçant que l'on va lancer une proclamation conçue en ces termes : « Citoyens, le peuple est debout. Les méchants l'accusent d'intention de pillage ; rassurez-vous ; le peuple a juré de respecter les propriétés ; il n'en veut qu'à ses ennemis et à ceux de l'Égalité. »

11 août 1792.

Minute, A. N., C 161, n° 351.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 25.

2365. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que les meubles et effets déposés par différents citoyens sur le bureau de l'Assemblée seront transportés et déposés au Comité de surveillance, à charge par lui de dresser un état numérique et détaillé de ces effets.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5758 v<sup>o</sup>.

Ed. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XII, p. 110.

(Manque dans les *Archives parlementaires*.)

2366. — Dépôt d'une cassette de bijoux et d'un sac d'argent trouvés, dans le jardin des Tuileries, par les sieurs Gayrot, Gelasson et Pierre Landau.

11 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C<sup>o</sup> I 61, fol. 5738 r<sup>o</sup>.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 24.

2367. — Déclaration de la remise, à la Maison commune, d'une montre d'or, d'assignats de 100 et 50 livres, d'un paquet ensanglanté contenant un contrat en parchemin avec divers papiers, et d'autres effets, par M. Claude Mulot d'Auger, commandant du bataillon des Blancs-Manteaux, Jean-Baptiste Duval, adjudant de ce bataillon, et Joseph Landry, gendarme.

11 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>o</sup> 4408.

2368. — Déclaration de la remise, à la Maison Commune, par des volontaires du bataillon de Sainte-Opportune, d'une épée à garde d'or ouvragée, gravée en ronde bosse et trophées, trouvée, sur les 7 heures du soir, dans l'appartement du prince royal, au château des Tuileries.

11 août 1792.

Original signé de Michonis et Greppin, A. N., F<sup>o</sup> 4408.

2369. — Procès-verbal d'arrestation, par le sieur Pierre Dutartre, capitaine au bataillon de Sainte-Opportune, et interrogatoire d'un particulier, nommé Julien Asselin, trouvé avec d'autres au château des Tuileries, à 8 heures du soir, lequel a déclaré être resté volontairement dans l'appartement de son oncle, le sieur Nicolas-Louis Lallemand, commis auxiliaire aux bureaux de la guerre, chargé des affaires de Mesdames, appartement qui avait été mis au pillage, pour tâcher de sauver ce qui y avait été laissé.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 187 (2<sup>e</sup> inventaire), n° 106.

Cf. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), n° 106, p. 206.

2370. — Procès-verbal dressé, à la section de la Fontaine-de-Grenelle, constatant le dépôt, par une patrouille du poste de Henri IV, sous les ordres du sieur Thibault, d'un très grand nécessaire fermé et très lourd, en bois d'acajou, garni en cuivre, portant le chiffre M A. nécessaire trouvé dans les appartements de la femme

du Roi, que l'on envoie à l'Assemblée nationale.

11 août 1792 (8 heures du soir).  
Extrait signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2371. — Lettre du sieur Mallet, marchand de vin, rue de la Cossonnerie, au président de l'Assemblée législative, demandant la délivrance d'un certificat pour constater la remise des louis d'or apportés par lui dans son chapeau, à l'effet de se présenter à la Commune pour obtenir un fournement complet (fusil, sabre, giberne), ayant perdu le sien en sauvant le trésor qu'il a déposé à l'Assemblée nationale.

(11 août 1792.)  
Original signé, A. N., C 161, n° 351.

2372. — Dépôt au Comité de surveillance de l'Assemblée législative par le sieur François-Dominique Gautier, ceinturier, de 11 fourchettes et 14 cuillères d'argent, qu'il déclare avoir trouvées l'avant-veille au château.

12 août 1792.  
Original revêtu d'une croix en guise de signature, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2373. — Dépôt au Comité de surveillance de l'Assemblée législative par M. François Badelart, maréchal des logis de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie à cheval, et par Jean-Baptiste Seguin et Jacques Vautier, gendarmes de la même division, d'un plat à barbe avec sa cafetière en argent, apporté au poste du Carrousel par un individu qui s'en était emparé au château des Tuileries pour le mettre en lieu sûr.

13 août 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4390<sup>A</sup>.

2374. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que tous les effets trouvés au château des Tuileries, et qui ont été renvoyés à la Maison commune, seront déposés aux Archives nationales.

13 août 1792.  
Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 296; copie collationnée et signée du président et des secrétaires; A. N., A 116, n° 1033.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 99.

2375. — Adresse des citoyens de la section de l'Oratoire à l'Assemblée législative, accompagnant le dépôt de quantité de vaisselle et d'ustensiles d'argent aux armes de France et aux 3 couronnes, remis par des citoyens, «qu'on désignait par les qualifications les plus odieuses, et dont aucun n'était au-dessus des plus stricts besoins», avec déclaration détaillée des objets, signée du président du Comité et d'un commissaire.

13 août 1792.  
Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 99.

2376. — Renvoi à la Commune de Paris de la pétition du sieur Charles-Isidore Roger, grenadier de la section de l'Île-St-Louis, présentée à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir un fusil pareil à celui qui lui a été volé au corps de garde, le 10 août, pendant qu'il était à la barre pour remettre des assignats saisis sur un individu qui les emportait du château des Tuileries.

13 août 1792.  
Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 121, n° 1507.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 102.

2377. — Adresse des sieurs Jacques Hou-dry, bijoutier, caporal au bataillon des Mathurins, Pierre-Etienne Paris, caporal des chasseurs du bataillon des Carmes, François-Philibert Passot, vétéran de la garde nationale, et Camille, artiste, rue Saint-Sauveur, à l'Assemblée législative, rappelant qu'ils ont préservé du pillage, au péril de leur vie, quantité d'objets précieux retirés des appartements du prince royal, de Madame, fille du Roi, de Madame Elisabeth, et renfermés dans la chambre à coucher du Roi, et demandant un témoignage de la gratitude de l'Assemblée, avec certificat signé des commissaires municipaux Boulay et Egasse et du commissaire de la section des Tuileries.

14 août 1792.  
Originaux signés (3 p.), A. N., C 161, n° 352.

2378. — Inventaire d'effets provenant du château des Tuileries, trouvés dans

une pièce derrière la chapelle, et déposés à la Maison commune, par MM. Égasse et Fichet, officiers municipaux provisoires, comprenant de l'argenterie, une boîte remplie d'instruments de chirurgie, deux petits bustes en marbre antique, représentant Voltaire et Rousseau.

15 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2579. — État dressé par les commissaires du Comité de surveillance d'objets, pour la plupart d'argenterie, provenant du château des Tuileries et déposés dans un appartement adjacent audit Comité, comprenant trente articles, avec recensement de ces objets, du poids de 557 marcs, dont remise est faite à M. Crécy, garde général du Garde-Meuble, Chopin, Sulleau et Levasseur, employés.

15, 17 août 1792.

Minute signée de Delaunay d'Angers et Lomont, et copie (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4410.

2580. — Pétition du sieur Debray, concierge et traiteur de l'état-major des gardes suisses, logé dans le Carrousel au-dessous du logement des officiers, à l'Assemblée législative, à l'effet de faire constater les pertes qu'il a subies, ayant été obligé de se sauver, avec son fils et son neveu, à moitié nus, entre les piques des baionnettes et les balles qui pleuvaient sur eux, son neveu ayant été mortellement blessé, et lui ayant vu tous ses effets pillés et incendiés, sollicitant une indemnité et un secours en attendant.

17 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 353.

2581. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la délivrance au sieur Penon d'une somme de 600 livres pour l'indemniser de la perte de ses effets, évalués 660 livres, par suite du civisme et du zèle qui le portèrent, lui et son frère, vers le lieu du combat pour y défendre la cause de la Liberté.

17 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 779.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 308.

2582. — Lettre du sieur Duparc, inspecteur des Tuileries, au président de l'Assemblée législative, exposant que, par suite de l'incendie qui a consumé tous ses effets dans l'appartement qu'il occupait en l'une des maisons de la grande cour des Tuileries, il se trouve, à l'âge de 66 ans, réduit à la plus profonde misère, et sollicitant une indemnité, avec un état des effets consumés par le feu, ou enlevés au logement du sieur Duparc, cour Royale, aux Tuileries.

17 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 161, n° 354. Renvoyé au Comité des secours.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 300.

2583. — Déclaration de la remise spontanée à la section du Ponceau par le sieur Jean-Baptiste Chauveau, marchand boutonnier, rue Greneta, de cinq pièces d'argenterie, dont deux plateaux, qu'il a eu le chagrin de trouver dans les effets personnels de son fils, compagnon bijoutier, qui avait été arrêté et conduit à la Force pour avoir ramassé, le 10 août, dans la cour du château des Tuileries, des morceaux de mousseline jetés par les fenêtres.

24 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2584. — Procès-verbal du dépôt à la Maison commune, par les sieurs Nicolas Deneveu, de la section de l'Arsenal, et Pierre Touzet, de la section des Minimes, d'un grand vase d'argent armorié et à deux anses, qu'ils déclarent avoir trouvé, enveloppé dans une vieille chemise, au marché Saint-Paul, au bas de la maison du sieur Parent, architecte.

29 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2585. — Déclaration constatant la saisie entre les mains d'un jeune homme d'environ quinze ans, de deux pièces d'or qu'il prétendait avoir trouvées, le lundi précédent, dans le jardin des Tuileries, et qu'il voulait troquer contre une montre.

31 août 1792.

Minute, A. N., C 162, n° 363.

2586. — Délibération de la section des Tuileries, chargeant deux de ses membres de remettre à l'Assemblée législative les matières d'or et d'argent recueillies dans les décombres des bâtiments incendiés au château des Tuileries, formant un lingot de 3 marcs 7 onces 1 gros, estimé à la Monnaie 127 livres 1 sol 10 deniers, et exprimant le vœu de voir employer cet argent au soulagement des veuves et orphelins de leurs braves frères morts dans la journée du 10 août.

5 septembre 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., C 165, n° 390.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 382.

2587. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de l'intérieur de la surveillance et de la conservation de tous les objets existant au château des Tuileries et ses dépendances, provisoirement confiés aux représentants de la Commune après la journée du 10 août, de la continuation des inventaires commencés en présence de commissaires du Corps législatif, à l'exclusion de tous commissaires délégués, soit par les sections, soit par les représentants de la Commune, ainsi que de la levée des scellés apposés, et déclarant que quiconque enlèvera des effets du château des Tuileries, sans ordre précis du ministre de l'intérieur, sera poursuivi et puni comme coupable de vol.

15 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1355.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 14.

2588. — Renvoi par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif et à la Commune de Paris, de la demande formée par des ouvriers charpentiers travaillant au château des Tuileries, à l'effet d'être autorisés à faire la distribution entre tous les ouvriers du vin qu'ils ont trouvé dans l'une des caves du château.

16 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 368.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 51.

2589. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur le refus des officiers municipaux, commissaires de la Commune, de reconnaître les scellés apposés aux Tuileries et au Carrousel, que, le 20 septembre, à 3 heures du soir, il sera procédé à la reconnaissance de ces scellés par ceux qui les ont apposés et, qu'à leur défaut, ils seront brisés par le juge de paix de la section compétente, le tout à la poursuite du ministre de l'intérieur, qui en demeurera chargé.

19 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 118, n° 1423.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 148.

2590. — Demande d'indemnité et de secours, adressée à la Convention nationale, en faveur du sieur Navizelle, garçon du château des Tuileries, dont le logement et les effets ont été incendiés dans la journée du 10 août, et qui s'estimerait heureux d'obtenir une place de garçon de bureau.

4 octobre 1792.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

Renvoyé à la Commune de Paris par le Comité des secours publics, le 11 octobre 1792.

2591. — État des dépôts d'argenterie, or et argent monnayés, remis au Comité de surveillance et de sûreté générale de l'Assemblée nationale législative et de la Convention nationale, depuis le 10 août dernier jusqu'à aujourd'hui 6 octobre. (L'article 1<sup>er</sup> comprend tous les objets apportés à l'Assemblée nationale dans les journées des 10, 11 et 12, par différents particuliers, qui les avaient soustraits au pillage dans le château des Tuileries.)

(6 octobre 1792.)

Imprimé, avec annotations manuscrites, F<sup>7</sup> 4410.

2592. — Arrêté du Conseil général de la Commune, autorisant les citoyens Michonis, Greppin et Franchet, commissaires trésoriers de la Commune, à se procurer, auprès des citoyens qui ont opéré aux Tuileries depuis la journée du 10 août, la communication de leurs procès-verbaux, à l'effet de savoir si les objets, qui

ont été déposés à la Commune par feu le citoyen Egasse, sont mentionnés dans leurs procès-verbaux.

16 octobre 1792.

Extrait conforme, signé de Mettot, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

A la suite se trouve une réclamation faite par le sieur Jean-Hubert Vairon, fondé de pouvoir de Jean Loustaunau, maître en chirurgie, d'une boîte d'instruments de chirurgie et de deux flambeaux d'argent qui avaient été déposés derrière la chapelle, aux Tuileries.

2593. — Arrêté du Conseil général de la Commune, accordant, à titre de secours, une indemnité de 50 livres au sieur Marchand, père de famille, qui, dans la journée du 10 août, avait apporté et déposé sur le bureau de la Commune deux coffres remplis d'effets des Tuileries, ladite indemnité prélevée sur le contenu de l'un de ces coffres existant dans le Trésor de la Commune.

16 octobre 1792.

Extrait conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2594. — Procès-verbal de la section des Piques, constatant le dépôt d'un huilier d'argent, trouvé par des enfants jouant sur le bord de la Seine, entre le pont de la Liberté et le port de Saint-Luc.

25 octobre 1792.

Copie conforme, A. N., W 251.

2595. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que, par une nouvelle circulaire, les sections seront invitées à envoyer, dans le plus bref délai, aux commissaires chargés de l'examen des comptes du Comité de surveillance, une déclaration précise par écrit qui constate l'existence ou la non-existence dans les comités respectifs de dépôts de pièces, argenterie, argent et papiers, faits depuis la journée du 10 août, et, dans le cas où quelques-uns de ces dépôts existeraient encore, de faire parvenir dans le plus bref délai les objets déposés et les procès-verbaux de dépôt auxdits commissaires, avec mention de la remise au comité de la section des Halles par le sieur Robin, orfèvre, rue de la Fromagerie,

d'une plaque en argent, avec son cordon et glands.

27 octobre 1792.

Extrait signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2596. — Procès-verbal des commissaires de la Commune, contenant l'inventaire des objets déposés à la Commune par le citoyen Humbert, caporal des grenadiers de la section de la Cité, et de nombreux effets trouvés par différents autres particuliers, notamment un pot à eau d'argent arraché, le 10 août, des mains d'un voleur par le sieur Camin, de la section de Mauconseil, de plusieurs pendules de Charles Le Roy, de 1,600 livres en assignats apportés par le sieur Soubiran, menuisier, de la section des Droits-de-l'Homme, dont 1,200 livres furent remises à Huguenin, président de la Commune, l'argenterie de vermeil se montant à 59 marcs et celle d'argent blanc à 170 marcs.

27 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2597. — Arrêté du Conseil général de la Commune, accordant au citoyen Soubiran, de la section des Droits-de-l'Homme, une gratification de 100 livres sur les 1,600 livres par lui apportées.

29 octobre 1792.

Extrait conforme, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2598. — Procès-verbal des commissaires chargés par le Conseil général de la Commune de procéder au récolement des objets apportés du bureau du président à leur dépôt, du 10 août au 4 septembre, mentionnant notamment une boîte de sapin dans laquelle se sont trouvés un petit coffre rouge, avec 21 rouleaux de 50 louis, 5 autres rouleaux de 50 louis, 43 louis dans un étui d'ébène, 1 boîte d'or à 8 pans avec des sujets mythologiques peints à la gouache, et quantité d'objets aux armes de France et du Dauphin.

30 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2599. — Récépissé de la somme de 35,064 livres versée à la Trésorerie natio-

nale par les citoyens Michonis, Greppin et Franchet, commissaires-trésoriers du Conseil général de la Commune, pour les effets déposés à ladite Commune depuis le 10 août, la somme en question représentée par 1,460 louis.

30 octobre 1792.—

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2600. — Comptes rendus au Conseil général (de la Commune) en présence des commissaires des sections, par les citoyens Franchet, de la section de la Cité, Greppin, de la section des Gravilliers, et Michonis, de la section des Halles, commissaires dudit Conseil, en conséquence de l'arrêté du Conseil général de la Commune, en date du 30 septembre, arrêtant les mesures à prendre pour constater la présence des objets d'or, d'argent et bijoux déposés à la Maison commune par les différentes sections, ainsi que des effets confiés, dans la journée du 10 août et jours suivants, à la garde desdits trésoriers.

(Octobre 1792.)

Imprimé paraphé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2601. — Procès-verbal des effets apportés au dépôt de la Commune par différents particuliers et provenant, pour la plupart, des Tuileries, notamment un portefeuille en maroquin rouge dans lequel sont renfermés des papiers appartenant à la ci-devant Reine.

Un paquet contenant un contrat en parchemin ensanglanté.

Une épée à garde d'or ouvragée, gravée en ronde bosse et trophées.

13 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2602. — Procès-verbal des commissaires nommés le 22 novembre par le Conseil général de la Commune, pour procéder à l'examen des papiers apportés le 10 août du château des Tuileries, signalant sous le n<sup>o</sup> 10 un mémoire écrit de la main de la Reine, portant en tête la date du 20 juillet 1789, et contenant « un tableau narratif et descriptif des huit femmes de chambre de la ci-devant dame Royale, fille de la Reine, où l'on trouve

aussi la censure mordante de quelques maîtres d'institution des enfants de France; l'Autrichienne s'y peint d'une manière maligne et impérative, en dépeignant assez bien le caractère de chaque personnage; on y trouve aussi un exposé maternel de la constitution, du caractère, ainsi que de l'accroissement de son fils, le ci-devant Dauphin, qui est au Temple, ce dernier avait neuf femmes de chambre pour le servir, dont la Reine s'est amusée aussi à en faire le portrait ».

A ce mémoire se trouvaient joints divers papiers appartenant à la Reine et au Roi, concernant les états de leurs maisons respectives, ainsi que différentes assemblées de médecins pour la maladie du Dauphin et ses inoculations.

23 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2603. — Procès-verbaux des commissaires nommés le 22 novembre par le Conseil général de la Commune pour procéder à l'examen des papiers apportés le 10 août du château des Tuileries, signalant :

1<sup>o</sup> Deux lettres non signées à la princesse de Rohan-Rochefort, ayant trait aux mouvements du peuple en France touchant la Révolution et les mesures à prendre pour anéantir les Jacobins ;

2<sup>o</sup> Les papiers personnels de M<sup>me</sup> Bon Temps, femme du gouverneur du château des Tuileries ;

3<sup>o</sup> Les papiers saisis chez l'ex-municipal Borie, déclarés sans intérêt, en dehors du procès-verbal d'apposition des scellés chez le ministre Bertrand, en date du 19 août 1792, et un procès-verbal analogue chez Borie, lors de son départ après les événements du 10 août ;

4<sup>o</sup> Deux cahiers manuscrits en anglais, traduction de Télémaque, « dont les aliénés ont paru disposés de manière à avoir servi à apprendre et à traduire l'anglais à quelqu'un de la cour » ;

5<sup>o</sup> Quinze procès-verbaux du juge de paix du Palais-Royal, des certificats et attestations des sections du Marais, de la Croix-Rouge, des Lombards, de la Bibliothèque ;

6° Trois mémoires sur la terre de Choisy-le-Roi.

23 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2604. — Pétition du sieur Philippe Guillemot, victime de l'incendie du 10 août, au ministre des contributions publiques, représentant qu'il a tout perdu, que les flammes ont dévoré jusqu'au dernier vêtement de sa femme et de ses enfants, et réclamant une indemnité de 4,200 livres au moins, avec lettre de M. Clavière, renvoyant cette pétition au ministre de l'intérieur.

29 mars, 4 avril 1793.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2605. — Rapport au Comité des secours publics par M. Jacques Verdollin, l'un des membres, au sujet des citoyens qui ont fait des pertes occasionnées par l'incendie des Tuileries, les 10 et 11 août 1792, et ajournement du projet de décret proposé.

2 avril 1793.

Extrait du registre des procès-verbaux du Comité des secours publics, A. N., AF\* II 39, fol. 124 v°.

2606. — Nomination de commissaires par la municipalité de Paris, à l'effet de se transporter chez le sieur Toutblanc, commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, et de procéder à la reconnaissance des dépôts effectués le 10 août, dont il n'a pu rendre compte plus tôt, en raison de ses occupations multipliées.

5 avril 1793.

Extrait conforme, A. P., Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Butte-des-Moulins).

2607. — État des effets remis par le commissaire Toutblanc, de la section de la Butte-des-Moulins, aux commissaires désignés par le Conseil général de la Commune, comprenant : divers objets trouvés, d'une part, sur les corps des Suisses tués le 10 août, d'autre part, sur les cadavres déposés également, le 10 août, dans l'église de Saint-Roch.

19 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2608. — Décret de la Convention nationale, ordonnant que le Comité d'aliénation lui fera un prompt rapport sur la subsistance à procurer à tous ceux qui ont souffert dans la Révolution du 10 août.

21 juillet 1793.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 259, n° 538.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XVII, p. 66.

2609. — Arrêté du Comité des secours publics, décidant, sur le rapport de Maignet relatif aux réclamations de ceux dont les effets ont été pillés ou incendiés aux Tuileries, le 10 août 1792, que les indemnités seront fixées au tiers du montant des effets, après vérification et après en avoir écarté tous les objets de luxe, l'argent monnayé et les assignats, qui n'ont pu rester dans les logements des pétitionnaires lors de l'événement en question, qui était prévu et annoncé plusieurs heures avant l'incendie et le pillage.

13 août 1793.

Extrait du registre des procès-verbaux du Comité des secours publics, A. N., AF\* II 39, fol. 140, 141.

Cf. le rapport présenté au Comité des secours publics par Maignet, député du Puy-de-Dôme, sur la fixation des indemnités à accorder aux citoyens demeurant dans le château des Tuileries, ou dans les maisons voisines, qui ont fait des pertes à la journée du 10 août.

Imprimé, 21 pages in-8°, 1793, A. N., AD XVIII<sup>c</sup> 48.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 407.

2610. — Décret de la Convention nationale, allouant, à titre de secours, une indemnité de 420,097 livres aux citoyens patriotes et peu fortunés, logés dans le château des Tuileries et les environs, qui éprouvèrent des pertes lors de la mémorable journée du 10 août 1792, avec un état alphabétique des secours accordés.

19 septembre 1793.

Minute signée de R. Ducos, A. N., C 269, n° 644 ; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 140, n° 71, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXI, p. 83.

2611. — Décret de la Convention nationale, allouant une somme de 4,400 livres, à titre de gratification et de secours, aux citoyens Dimpré et Lefebvre, pour avoir soustrait à des voleurs, le 10 août 1792, une caisse d'effets précieux appartenant à la chapelle des Tuileries.

3 brumaire an III.

Minute de la main de Bo, A. N., C 322, n° 363.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XLVIII, p. 36.

L'affaire avait été rapportée, le 14 mai 1793, au Comité des secours publics, et le sieur Prunelle avait conclu à l'octroi d'une gratification de 200 livres à chacun des individus en question, mais sur les objections faites par plusieurs membres du Comité, les conclusions furent ajournées, A. N., AF\* II 39, fol. 127.

F. — MORTS ET BLESSÉS DU 10 AOÛT 1792 — ALLOCATION DE SECOURS ET PENSIONS — DONS EN FAVEUR DES VICTIMES DU 10 AOÛT.

2612. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant ses Comités de finance de lui présenter un projet de décret pour fixer les secours et indemnités qui seront accordés aux veuves et aux enfants des citoyens morts dans la journée du 10 août.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, A. N., C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 652.

2613. — Procès-verbal de transport du commissaire de police de la section des Arcis, d'abord à la caserne de la rue Barre-du-Bec, puis au corps de garde du Pont-au-Change, enfin rue de la Vannerie, à l'effet de constater le décès du nommé Deshayes, perruquier, garde national du bataillon de Saint-Jean, tué, suivant la déclaration du sieur Teytaud, chirurgien, par une balle qui a traversé le cou et brisé la veine jugulaire droite.

10 août 1792.

Minute signée, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Arcis).

2614. — Procès-verbal de transport du commissaire de police de la section de l'Hôtel-de-Ville à la caserne de la rue

Geoffroy-l'Asnier, à l'effet de constater le décès de Jean-Baptiste Farcy, soldat du bataillon de Saint-Gervais, âgé de 19 à 20 ans, tué « dans l'insurrection qui s'est élevée auprès des Tuileries », de deux balles en pleine figure, suivant la déclaration de M. Bachelin, chirurgien du bataillon de Saint-Gervais.

10 août 1792.

Minute signée, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Fidélité).

2615. — Procès-verbal de dépôt entre les mains de M. Jacques Rameaux, commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, d'un paquet contenant des objets et des papiers ensanglantés, ayant appartenu à M. de Villers, qui paraît avoir été tué en défendant le château des Tuileries.

10 août 1792.

Minute, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Place-Vendôme).

2616. — Procès-verbal du commissaire de police de la section de l'Arsenal, relatif à l'inhumation, dans le cimetière de Saint-Paul, des cadavres de 15 victimes de la journée d'hier.

10 août 1792.

Minute, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Arsenal).

Pièce en déficit, mentionnée dans le Répertoire manuscrit de M. Labat.

2617. — Déclaration reçue par le commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, relativement au meurtre de l'abbé Bouyon, tué par la multitude dans le jardin des Tuileries.

10 août 1792.

Minute, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Butte-des-Moulins).

Pièce en déficit, mentionnée dans le Répertoire manuscrit de M. Labat.

2618. — Déclaration faite au Département de Police de la Municipalité par le sieur Martin-Étienne Sauvage, portant que, la veille, occupé à relever les morts et les blessés, et ayant établi, avec l'approbation de M. Desault, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, des dépôts pour donner des se-

cours aux blessés tant à la Samaritaine qu'à la section de l'Oratoire, il avait trouvé parmi les combattants dangereusement blessés un Suisse, qui lui avait dit que depuis trente heures on les avait conservés sous les colonnades du Louvre, ajoutant qu'on ferait bien d'y pratiquer les plus exactes recherches.

11 août 1792.

Original signé, A. N., W 249, n° 1.

2619. — Extrait du registre des décès de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, constatant l'inhumation dans le cimetière de cette paroisse de Pierre Siraudin, gendarme de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, mort le 10 août à la place Louis XV, avec certificat du conseil d'administration de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, en date du 28 messidor an II, attestant que ledit Siraudin a été tué à l'affaire du 10 août en combattant les satellites du tyran.

11 août 1792.

Extrait collationné, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2620. — Extrait mortuaire de Joseph Féry, cordonnier, rue Mouffetard, âgé de trente-six ans, décédé le 10 août sur la place du Carrousel, en combattant généreusement pour la Liberté.

11 août 1792.

Copie collationnée, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2621. — Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Roch, constatant que le corps de Guillaume Pépin a été trouvé et reconnu au nombre des victimes de la journée du 10 août, suivant la déclaration faite par plusieurs témoins devant le commissaire de la section du Palais-Royal, et qu'il a été inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Roch.

11 août 1792.

Extrait collationné, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2622. — Procès-verbal de transport du sieur Petit, commissaire de police de la section du Roule, rue d'Anjou, au cimetière de la Madeleine, afin de procéder à la reconnaissance du cadavre de M. Claude-Gaspard Prisyé, commissaire de la Comptabilité, tué aux Tuileries, et remise du

corps à son domestique, le sieur Mathias, qui se charge de le faire inhumer.

11 août 1792.

Minute signée, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Roule).

2623. — Rapport de deux chirurgiens au sujet de 39 cadavres qui ont été portés au cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois

11 août 1792.

Minute, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Museum).

Pièce en déficit, mentionnée dans le Répertoire manuscrit de M. Labat.

2624. — Déclaration faite au commissaire de police de la section de Bonne-Nouvelle au sujet d'un individu supposé garde suisse, qui a été massacré sur le boulevard Bonne-Nouvelle.

11 août 1792.

Minute, A. P. Sections de Paris, procès-verbaux des commissaires de police (Bonne-Nouvelle).

(Pièce en déficit, mentionnée dans le Répertoire manuscrit de M. Labat.)

2625. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la municipalité de Paris remettra au Conseil exécutif provisoire, qui en donnera le plutôt possible connaissance à l'Assemblée nationale, un état des blessés dans la journée du 10 août, ainsi que des veuves et des enfants de ceux qui, dans cette même journée, ont péri victimes de leur dévouement à la cause de la Liberté et de l'Égalité, pour être statué sur les secours, pensions et indemnités qu'ils seront dans le cas de réclamer.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 296; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 720.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 66.

2626. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la commune de Paris à disposer des maisons religieuses pour servir d'hospices aux citoyens blessés dans la journée du 10 août, en combattant pour la Liberté et l'Égalité.

13 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 737.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 94.

2627. — Certificat délivré par M. Santerre, Commandant général provisoire, au sieur Jean-François Roland, fédéré du département de Saône-et-Loire, attestant qu'il a marché en brave citoyen, le 10 août, à la malheureuse affaire du Louvre, que si la mort l'a respecté, ce n'est point qu'il ait fui le danger, étant même du premier peloton de l'avant-garde de l'artillerie, 1<sup>re</sup> division du 1<sup>er</sup> bataillon, lequel « a été témoin de la trahison insigne qui a été exercée envers nous », avec autre certificat, délivré par l'Assemblée générale des Fédérés, séante aux Jacobins, au même Jean-François Roland, déclarant qu'il s'est trouvé en personne à l'affaire du 10 août et qu'il s'y est conduit avec bravoure et fermeté.

14, 22 août 1792.

Original signé, et imprimé rempli, signé et scellé (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2628. — Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Roch, établissant que, le 12 août, a été reconnu parmi les morts transportés au cimetière de cette paroisse, victimes de la journée du 10 août, le corps de Louis-Pierre Le Roy, grenadier volontaire du bataillon des Théatins, que ses frères ont réclamé pour l'inhumer en sa paroisse au Gros-Caillou.

14 août 1792.

Extrait collationné, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2629. — Certificat du bataillon du Petit Saint-Antoine, constatant que le sieur François Nativel, citoyen de la section du Roi-de-Sicile, est mort à l'Hôtel-Dieu à la suite des blessures qu'il a reçues à l'affaire du 10 août, et que le bataillon a cru devoir réclamer son corps « pour lui rendre les honneurs funèbres qu'il a si bien et si glorieusement mérités ».

15 août 1792.

Original signé de Normand, commandant provisoire du bataillon, et d'autres officiers, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2630. — Certificat des prêtres-vicaires de l'Hôtel-Dieu, attestant que Nicolas Labriet, canonnier du bataillon du Val-de-Grâce, entré à l'Hôtel-Dieu le 10 août,

y est décédé le 12, avec autre certificat de la section de l'Observatoire, du 2 avril 1793, reconnaissant que les citoyens Girouard et Labriet, canonniers du bataillon du Val-de-Grâce, ont péri à la journée du 10 août en combattant généreusement à la tête de leur bataillon.

16 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2631. — Arrêtés du Conseil général de la Commune: 1<sup>o</sup> ordonnant de procéder au recensement des personnes des deux sexes blessées dans la journée du 10 août et de l'adresser le plutôt possible au secrétariat de la Municipalité; 2<sup>o</sup> décidant que les commissaires des 48 sections nommés pour se rendre à l'armée de Lafayette seront invités à suspendre leur départ.

18 août 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 53; nouv. acq. fr. 2667, fol. 140.

2632. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le paiement par la Trésorerie nationale de la somme de 50 livres, à titre de secours provisoire, aux veuves et aux enfants des citoyens qui ont péri dans la journée du 10 août.

20 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n<sup>o</sup> 314; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n<sup>o</sup> 892.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 425.

2633. — Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur, portant que, le samedi 11 août, a été inhumé en ladite église, par réquisition du juge de paix de la section des Arcis, René-Alexis Deshayes, perruquier, âgé de 23 ans, décédé la veille pour la défense de la Patrie.

20 août 1792.

Extrait collationné, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2634. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la veuve et les orphelins du sieur Pierre Hommet, mort à la journée du 10 août, jouiront, provisoirement et en attendant que l'Assemblée ait fixé les indemnités dues aux veuves et

orphelins de cette journée, de la gratification due à son mari pour le service qu'il a fait comme garde des ports.

20 août 1792.

Minute signée de M. Destrem, A. N., C 156, n° 314.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 425.

2635. — Délibération de la section armée de Popincourt, constatant, d'après le témoignage de M. Armingault, chirurgien, et de M. de Launay, lieutenant de grenadiers, que le sieur Jean Hannet, grenadier, est malade non de blessures reçues le 10 août, mais d'ulcères bien antérieurs à cette date, et que la bonne foi de M. Santerre a été surprise par un certificat délivré à la légère par le citoyen Delatour, chirurgien, et laissant néanmoins un secours de 10 livres, en considération de la position digne d'intérêt de la femme Hannet, trouvée dans son lit sur le point d'accoucher et dans le plus grand besoin.

23 août 1792.

Expédition conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2636. — Certificat du sieur Guilbert, maître en chirurgie assermenté près le Tribunal du 14<sup>e</sup> arrondissement, déclarant avoir soigné le sieur Jean-Louis-François Anglaire, canonnier du bataillon de la section de Marseille, qui, lors de la journée du 10 août, a reçu une contusion considérable à la poitrine, à l'estomac, aux reins et surtout au bas ventre, dont il était guéri le 20 août.

23 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2637. — 1<sup>o</sup> Premier certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, attestant que le citoyen Jean-Daniel Neel, d'abord pansé le 10 août par le sieur Dupont, chirurgien, est entré le 12 à l'Hôtel-Dieu pour y être soigné d'une contusion au dos et à la cuisse droite, reçue à l'affaire du 10 août, et qu'il est sorti guéri le 23 août;

2<sup>o</sup> Second certificat du même chirurgien, signalant chez le même individu une dépression des vertèbres dorsales, par suite

d'une violente distension de la colonne vertébrale, éprouvée le 10 août, avec le côté gauche de la poitrine plus évasé et les côtes plus saillantes, symptômes dénotant une affection grave dans la poitrine, dont on ne peut encore présager les suites.

25 août 1792, 21 février 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2638. — Arrêté du Corps municipal, portant que les citoyens blessés dans la journée du 10 août ne pourront recevoir de secours de la Municipalité qu'avec un arrêté de la section à laquelle ils appartiennent, transmis à ladite Municipalité.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Extrait conforme, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 30.

2639. — Certificat de M. Prouteau, chirurgien-major de la section armée de Bonne-Nouvelle, attestant que le sieur Jean-François Biet a été blessé le 10 août, par une balle morte sur l'os de la pommette droite, ce qui a nécessité un pansement de trois semaines, et autre certificat du commissaire de la section de Bonne-Nouvelle, faisant connaître que le même Biet s'est enrôlé le 4 septembre 1792 pour la défense des frontières.

1<sup>er</sup> septembre 1792, 6 avril 1793.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2640. — Arrêté du Comité des secours publics, décidant, en raison du grand nombre des pétitionnaires qui sollicitent des indemnités, soit à cause de pertes éprouvées, soit par suite d'accidents arrivés aux Tuileries dans la journée du 10 août, qu'il sera écrit à M. Pétion pour lui demander les renseignements nécessaires concernant ces divers événements, afin d'être à même de faire un rapport général sur cet objet.

5 septembre 1792.

Extrait du registre des procès-verbaux du Comité des secours, A. N., AF<sup>15</sup> II 39, fol. 86 v<sup>o</sup>.

2641. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, constatant que le nommé Pierre-Louis Naudin a été

amené à l'hôpital, dans la matinée du 10 août, par trois grenadiers de la section des Tuileries, ayant une entorse au pied droit, et qu'il est sorti guéri le 5 septembre.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2642. — Décret de l'Assemblée législative, accordant, à titre de secours provisoire, une somme de 150 livres au sieur Bonfond, fédéré, blessé grièvement à la journée du 10 août, et y ayant perdu son portefeuille qui constituait toute sa ressource.

6 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 920.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 418.

2643. — Renvoi, par l'Assemblée législative, à la Commune de Paris de la pétition présentée par le sieur Marc Grolet, fédéré du département d'Ille-et-Vilaine, blessé à la journée du 10 août, à l'effet d'obtenir une allocation pour retourner dans son pays, lequel dépose à l'appui de sa demande un certificat de ses compagnons d'armes.

6 septembre 1792.

Minute, de la main de M. Lequinio, A. N., C 167, n° 374.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 425.

2644. — Certificat des commissaires de la section de Bonne-Nouvelle, attestant que le nommé François Guillaume, citoyen de cette section, s'est trouvé à l'affaire du 10 août, qu'il y a été blessé d'un coup de feu à la jambe droite, en raison duquel il est resté à l'hôpital militaire de la garde nationale, du 18 août au 6 septembre, avec autre certificat du chirurgien-major du bataillon de Sainte-Marguerite, déclarant que ledit Guillaume est atteint d'un mal de jambe qui provient de la journée du 10 août.

10 septembre, 25 décembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2645. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, déclarant que le sieur Ambroise Duval (de la section de Bondy) est entré à l'hôpital, le 12 août,

T. IV.

pour y être traité de deux plaies, l'une à la tête, provenant d'un coup de sabre, et une autre dans le haut de la jambe droite, plaies faites lors de la journée du 10 août, et qu'il est sorti parfaitement guéri le 12 septembre suivant.

12 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2646. — Certificat des prêtres-vicaires de l'Hôtel-Dieu, constatant que le citoyen Esprit Favier, fédéré des Bouches-du-Rhône, blessé à la journée du 10 août 1792, est entré le même jour à l'Hôtel-Dieu et y est décédé le 10 septembre suivant.

12 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2647. — Certificat de M. Saint-Prix, ci-devant commandant du bataillon du Val-de-Grâce, attestant que le nommé Paul-Mathieu Maréchal, canonnier volontaire de son bataillon, a reçu dans la journée du 10 un coup de feu à la jambe gauche, un coup de baïonnette au flanc droit et qu'il a le testicule gauche attaqué par suite de ses blessures d'une varicocelle incurable, avec certificat du chirurgien qui a soigné ledit Maréchal depuis sa sortie de l'Hôtel-Dieu, le 16 août, jusqu'au 29 septembre.

14 septembre 1792, 25 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2648. — Certificat de M. Jean-Baptiste Binet, chirurgien-major de la compagnie des Marseillais, du 10 août, déclarant avoir traité le nommé Joseph Girard, lieutenant de la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, blessé, dans la journée du 10 août, d'un coup de taillant sur la tempe gauche dont il a été parfaitement guéri le 10 septembre.

15 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2649. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, attestant que le nommé Joseph Thomas, cordonnier, de la section de la Halle aux Blés, est entré audit Hôtel-Dieu, le 10 août, pour y être traité d'un léger coup de feu à la

partie antérieure du col et qu'il en est sorti parfaitement guéri le 17 septembre.

18 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2650. — Certificat des commissaires de la section du Temple, établissant que le citoyen Pierre Hommet, volontaire au bataillon de Nazareth, compagnie Desbordes, ancien soldat au régiment de Touraine, a été tué, le 10 août, sur la place du Carrousel, suivant l'attestation de deux de ses voisins.

19 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2651. — Certificat de M. Dupont, chirurgien de la section du Val-de-Grâce, attestant avoir été appelé, le 10 août, afin de panser le sieur Jean-Pierre Davesnes pour une contusion à la cuisse droite qui a nécessité un traitement d'un mois, avec autre certificat constatant que le même, devenu gendarme-canonnier du 1<sup>er</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> division, est à son poste avec ses braves camarades à la poursuite de l'ennemi.

22 septembre, 17 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2652. — Certificat de M. Desault, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, constatant que le citoyen Jean Janier, de la section de Beurepaire, est entré à l'Hôtel-Dieu, le 11 août, pour s'y faire soigner d'une plaie contuse sous le talon gauche faite dans la journée du 10 août, et qu'il est sorti de l'hôpital le 22 septembre suivant.

24 septembre 1792.

Copie, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2653. — Certificat de M. Afforty, chirurgien de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, attestant que le citoyen Jacques-Pierre Denis, volontaire du bataillon de l'Oratoire, a reçu, le 10 août, une balle à l'aîne gauche, qui a été amortie par un porte-feuille en cuir très épais que ce citoyen avait dans son gousset, et que sans cette circonstance cette blessure aurait nécessité l'amputation de la cuisse et aurait pu être mortelle.

25 septembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2654. — Lettre du sieur Merlet fils, canonnier volontaire de la section armée des Tuileries, à M Pétion, président de la Convention nationale, demandant que le drapeau rouge soit brûlé au pied du tombeau élevé dans les Tuileries aux mânes des citoyens morts dans la journée du 10 août pour la Liberté, et que cette pyramide soit érigée avec les décombres des alentours du ci-devant château du despotisme.

25 septembre 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

2655. — Certificat de M. Guilbart, chirurgien de la section armée du Nord, portant que, le 10 août, François Gervais, soldat de cette section, a été blessé dans la Cour royale par la roue d'une des pièces de canon des Marseillais, qui lui a passé sur la poitrine et a déterminé une contusion considérable avec vomissement de sang, qu'il a reçu encore une autre blessure au haut de la jambe droite et a subi un mois de traitement, avec un autre certificat de la section du Faubourg du Nord, constatant que ledit Gervais avait rejoint, dès la fin de septembre, le 9<sup>e</sup> bataillon de Paris au camp de Sainte-Menehould.

26 septembre 1792, 16 mai 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2656. — Enquête faite par les sieurs Michel-François Flacon et Edme-François Chaussart, commissaires désignés par la section de la Cité, le 10 septembre, sur la situation pécuniaire du sieur Pierre-Louis Naudin, blessé du 10 août, à l'effet de le recommander à la bienveillance du comité de secours publics, établi à la Maison commune, avec délibération adoptant les conclusions de l'enquête.

2 octobre 1792.

Copie conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2657. — Certificat du Comité permanent de la section du Faubourg-Montmartre, constatant que, le jour de l'affaire du 10 août, il fut fait un appel des citoyens du bataillon et qu'entr'autres manquait le sieur Antoine Gerbault, boulanger, caporal

des canonniers de la section, mort en combattant pour la Patrie, dont le corps fut reconnu et inhumé le 11 août, suivant l'extrait mortuaire de sa paroisse Notre-Dame-de-Lorette, joint au certificat.

3 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2658. — Certificat du Comité de la section des Quinze-Vingts, attestant que le nommé Etienne Benoist, ouvrier sur les ports et maréchal des logis de la 35<sup>e</sup> division de gendarmerie, est mort à la Râpée des suites de blessures reçues au Carrousel le 10 août 1792, avec un autre certificat, constatant que sa veuve Marie-Madeleine Guérin est dans la dernière nécessité et n'a aucuns talents pour se procurer les subsistances nécessaires.

5 octobre 1792, 8 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2659. — Lettre du Commandant général provisoire de la garde nationale à la section de la Butte-des-Moulins, demandant les noms des malheureuses victimes de la journée du 10 août, pour les inscrire sur les bannières qui seront portées à la cérémonie du 9 octobre.

7 octobre 1792.

Original, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 209.

2660. — Certificat de M. Milhet, chirurgien-major du bataillon de l'Observatoire, déclarant avoir été appelé, le 10 août, vers 5 heures, pour panser le citoyen René-Gabriel Delorme, canonnier audit bataillon, d'une plaie au bas du pied gauche faite par l'avant-train de son canon, et que cette plaie n'a été entièrement fermée que le 12 septembre.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2661. — Déclaration du Comité de la section de la Cité, portant qu'à sa connaissance aucun citoyen de la section n'est mort à l'affaire du 10 août.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2662. — Déclaration du Comité permanent de la section du Faubourg-Montmartre, adressée au Commandant général de la garde nationale, constatant que les citoyens Gerbault et Ménétrier, canonniers du bataillon, ont péri à la journée du 10 août, indépendamment d'un troisième, mort des suites de ses blessures.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2663. — Certificat des commissaires de la section Mirabeau, attestant que le citoyen Jean Carrière est le seul qui soit mort dans la journée du 10 août.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2664. — Lettre du Comité de la section des Quinze-Vingts au citoyen Santerre, Commandant général de la garde parisienne, annonçant que le sieur Bar, chapelier, rue de Charenton, est mort à la Charité des suites de ses blessures, a été enterré à Saint-Antoine et laisse une veuve et des enfants.

(7 octobre 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2665. — Note portant que, pour la section des Tuileries, la seule victime du 10 août est le sieur Jean-Baptiste-François Costes, mort le 28 des suites de ses blessures.

(7 octobre 1792.)

Minute, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2666. — Liste des morts et des blessés dans l'affaire du 10 août, pour la section de l'Observatoire, comprenant 2 tués et 13 blessés, dont 2 grièvement, liste dressée par le sieur Gilles, commissaire à la distribution des secours.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2667. — Lettre des sieurs Félix, Dutartre et Bazincourt, président et commissaires de la section de\*\*\*, à M. Santerre, lui annonçant qu'à leur connaissance, aucun citoyen de l'arrondissement n'a péri dans la journée du 10 août.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2668. — Lettre de M. Forestier, président de la section du Marais, à M. Santerre, déclarant que la seule victime de la journée du 10 août, dont il ait connaissance, est le nommé Jean Lallemand, portier, rue Sainte-Avoye, grenadier soldé du bataillon des Blancs-Manteaux, mort de ses blessures aux deux cuisses, le 6 septembre.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2669. — Déclaration de M. Jarroffroy, président de la section de Bondy, adressée au Commandant général de l'armée parisienne, portant que la seule victime de la malheureuse journée du 10 août, dont le Comité ait connaissance, est le sieur Despiets, sergent du bataillon des Récollets, tué dans l'affaire des Tuileries.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2670. — Certificat de M. Muller, président de la section de la Fontaine-de-Grenelle, faisant connaître que le sieur Antoine Lobgeois, rue de Beaune, a été tué dans la journée du 10 août 1792.

(7 octobre 1792.)

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2671. — Liste des trois personnes de la section des Invalides mortes dans l'affaire du 10 août, certifiée par le sieur Giraud, secrétaire-greffier.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2672. — Certificat délivré par M. Moreau, secrétaire de la section de la Croix-Rouge, constatant que le sieur Antoine Bigot est mort, le 18 septembre, à l'hôpital de la Charité des suites de blessures reçues à la journée du 10 août.

7 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2673. — État des blessés de la section des Quinze-Vingts lors de la journée du 10 août, au château des Tuileries, avec leurs noms et demeures et observations sur les citoyens les plus dangereusement

atteints, dressé par M. Lebeau, président du Comité, chargé d'en faire la visite :

Grande-Rue.....	11
Rue Lenoir.....	2
Rue Traverse.....	5
Rue Saint-Nicolas.....	5
Rue de Charenton.....	10
Rues de Bercy et la Râpée..	8
	<hr/>
	41

Sans date (7 octobre 1792).

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2674. — État des citoyens de la section de Beaubourg qui ont succombé dans la journée du 10 août, se trouvant au nombre de 2, le nommé Moreau et le sieur Réveillon, surnuméraire dans la gendarmerie à cheval, avec attestation du commissaire de la section, portant qu'il n'y a point de veuves à la suite de la journée du 10 août.

7 octobre, 27 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2675. — Lettre de M. Gillerond, président de la section des Champs-Élysées, au Commandant général de la garde nationale, envoyant le nom d'un citoyen de cette section (Jean-Charles Ruffin), mort dans la journée du 10 août pour la cause de la Liberté.

8 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2676. — Lettre du sieur Giffey, commissaire de la section du Contrat-Social, à M. Santerre, déclarant que les seules victimes de la journée du 10 août sont les citoyens Michel-Louis Melan, ancien architecte expert du Roi, marié, et Pierre Andrau, ancien marchand limonadier, veuf.

8 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2677. — Lettre du sieur Cusin, secrétaire-greffier de la section de Molière-et-la-Fontaine, au Commandant général, annonçant que la section ne compte qu'une victime pour la journée du 10 août, le sieur Nicolas-Henry Robert, rue Saint-Fiacre.

8 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2678. — Lettre du président de la section de Popincourt au Commandant général de l'armée parisienne, lui envoyant le nom du seul citoyen mort de blessures reçues le 10 août (Jérôme Rodier, décédé le 17) demandant des secours pour sa veuve, qui a une petite fille et est très malheureuse, déclarant qu'il y a quatre autres blessés, dont deux ne sont pas encore guéris, et sollicitant une réponse au nom de l'humanité.

8 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

2679. — Extrait du registre des citoyens de la section de la Halle-aux-Blés, blessés dans l'affaire du 10 août, constatant que le sieur Joseph Thomas, garçon cordonnier, figure parmi les blessés.

10 octobre 1792.

Extrait conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2680. — Liste des volontaires et dragons composant la division du Finistère, tués ou blessés à l'affaire du 10 août, savoir : 2 dragons brestoises tués et 3 blessés, 2 d'un coup de feu, 1 d'un coup de sabre à la tête, un quatrième par le canon qu'il servait, qui lui a occasionné une hernie, et le cinquième blessé à l'épaule par une chute dans l'escalier du château, au commencement de l'action ; liste certifiée par Jean-François Fontaine, lieutenant quartier-maître.

15 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 494.

2681. — Etat des fédérés marseillais blessés lors de la journée du 10 août et restés dans les divers hôpitaux de Paris (au nombre de 14, dont 6 à l'Hôtel-Dieu), certifié par le sieur Girard, lieutenant, et le sieur Leroux, commissaire des guerres de la 17<sup>e</sup> division.

16 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4426.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 494.

2682. — Certificats de MM. Bruno-Regnart, chirurgien major de l'hôpital de la

Charité, et Deschamps, chirurgien hospitalier du même hôpital, déclarant avoir pansé depuis le 10 août le sieur Marie-Pierre Chénié, musicien, attaché au spectacle du Vaudeville, blessé de plusieurs coups de sabre à la partie latérale droite de la tête, et d'un coup de sa pique, qui lui fut arrachée des mains, asséné à la partie supérieure de l'oreille droite, blessures qui ont occasionné un abcès considérable. (Ledit Chénié fut le seul blessé de la section du Louvre.)

16 octobre 1792, 26 février 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2683. — Délibération du Corps municipal, renvoyant au Conseil général de la Commune la demande faite par le citoyen Joseph Gilbert, blessé au-dessus de l'œil gauche par une balle morte, et dépouillé, à Courbevoie, de ses armes, notamment d'une épée à garde d'argent, et une demande analogue présentée par le sieur Jean-Daniel Neel, aussi blessé dans la même journée, tous deux de la section de la Halle-aux-Blés.

17 octobre 1792.

Extrait conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2684. — Certificats de M. Cigogne, chirurgien-major du bataillon de Saint-Jacques, déclarant avoir soigné pendant 25 jours, depuis le 10 août, le citoyen Jean-François Ducoté pour un coup de baïonnette qu'il a reçu à la partie postérieure de l'épaule droite.

18 octobre 1792, 29 janvier 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2685. — Certificat de M. Adrien Escourbiac, chirurgien-major du bataillon de Saint-Marcel, attestant avoir soigné, pendant trois semaines, le nommé Jacques-Frédéric Fessart d'une plaie à la jambe gauche au-dessous du genou, résultant d'un coup de feu reçu dans l'affaire du 10 août.

18 octobre 1792.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2686. — Certificat de M. Adrien Escourbiac, chirurgien-major du bataillon

du Finistère, attestant avoir traité, durant trois semaines, le nommé Jean-Jacques Bourrelrier, d'une plaie à la nuque, occasionnée par une balle de mousquet.

18 octobre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2687. — Déclaration faite au Comité de la section de Beaurepaire, par le citoyen Jean Corrier, horloger, portant que, le 10 août dernier, il s'est trouvé à l'attaque du château des Tuileries, et qu'à environ 10 heures du matin, il a reçu d'un officier suisse, dans l'escalier du château, un coup de baïonnette à la cuisse droite, avec certificat du chirurgien Dubost, constatant que, de prime abord, il avait cru que la blessure pourrait se guérir en six semaines, mais que le malade ressent toujours de violentes douleurs avec difficulté dans la marche.

20 octobre 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2688. — Extrait des registres de sépultures de l'hôpital de la Charité, constatant l'inhumation, dans le cimetière de l'hôpital, du corps de Dominique Raud, fédéré de Marseille, blessé, à la journée du 10 août, pour le soutien de la Liberté, mort le 23 octobre.

24 octobre 1792.

Extrait collationné et signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2689. — Lettres de la section de la Maison Commune, ci-devant de l'Hôtel-de-Ville, au ministre de l'intérieur, appelant son attention sur la situation misérable de la femme Farcy, qui a perdu son fils Jean-Baptiste, fourbisseur, canonnier du bataillon de Saint-Gervais, d'un coup de feu dans la journée du 10 août, et qui est restée seule avec 3 filles en bas âge, attendu que son mari et un autre fils sont aux frontières, et demandant le paiement des 400 livres restant à toucher sur l'indemnité de 500 livres qui lui a été accordée par le Conseil général de la Commune.

24 octobre, 11 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2690. — Certificats de M. Gailhard, chirurgien, attestant que le citoyen Étienne Feneteau, canonnier de la section du Finistère, a été blessé, le 10 août, d'une balle à la hanche, et que la plaie n'a été guérie qu'au bout de 5 semaines.

25 octobre, 22 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2691. — État portant que la section du Marais compte un blessé à la journée du 10 août, le sieur Jacques-Marie Dedieu, fédéré, rue de Poitou.

(Octobre 1792.)

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2692. — Certificat de M. Legout, médecin, constatant que le citoyen Joseph Delmas, grenadier de la garde nationale, a reçu à l'affaire du 10 août une contusion considérable au testicule droit, qui a déterminé un dépôt dont il n'est pas encore guéri, et autre certificat de M. Bertin, médecin, attestant qu'il a traité le nommé Delmas depuis l'absence de M. Legout, le 8 novembre, et que le traitement peut encore durer 2 mois, en raison de l'opiniâtreté du mal, qui nécessitera des bains et autres remèdes, avec un 3<sup>e</sup> certificat de la section Beaurepaire.

8, 12 novembre 1792, 16 mars 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2693. — Lettre des membres du Comité de la section de Popincourt à leurs frères composant le Comité de la section de 1792, implorant leur secours en faveur des citoyens blessés dans la glorieuse journée du 10 août, ou des citoyennes dont les époux ont acheté, par le sacrifice de leur vie, la conquête de la Liberté, savoir :

1<sup>o</sup> La veuve Rhodiaz, dont le mari est mort à la suite de ses blessures.

2<sup>o</sup> Le citoyen Dubreuil, blessé à la poitrine, ayant femme dans le besoin.

3<sup>o</sup> Denis Pinot, blessé dangereusement au bras et à la main.

4<sup>o</sup> Le Merle, épiciier détailleur, qui a eu les cuisses et les jambes criblées de mitraille, encore très malade et loin d'être

guéri, avec certificats en faveur du sieur Dubreuil.

10 novembre 1792.  
Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2694. — Renvoi au Comité des secours publics d'une pétition des commissaires des sections de Paris, réclamant des secours définitifs pour les veuves et orphelins des patriotes qui ont péri le 10 août, ainsi que pour les estropiés et les blessés.

11 novembre 1792.  
Extrait du procès-verbal, A. N., C 238, n° 251.  
Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. III, p. 139.

2695. — Certificats de M. Jean-Amable Foucault Saint-Prix, ancien commandant du bataillon du Val-de-Grâce, attestant que le citoyen Jean-François Moulineau, volontaire audit bataillon, a reçu, le 10 août, un coup de feu à la jambe, qu'en outre la roue d'un train d'artillerie lui a passé sur le pied droit, et qu'il n'a pas pour cela abandonné son poste, ajoutant que cette blessure l'a retenu six semaines chez lui.

14 novembre 1792, 3 avril 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2696. — Lettre du sieur Legrand, secrétaire de la section de la Cité, à M. Coulombeau, secrétaire greffier de la Commune, déclarant qu'il n'existe dans la section aucun individu blessé à la journée du 10 août, et que le citoyen Courant, jeune homme de 22 ans, est le seul qui soit mort de ses blessures, sans laisser de femme, ni d'enfants.

16 novembre 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2697. — Lettre de M. Pétion au Comité de la section de 1792, le priant de s'intéresser au sort de la brave citoyenne Reine Audu, qui a été blessée à la journée du 10 août et qui, n'ayant encore reçu la récompense à laquelle son patriotisme distingué lui donne droit de prétendre, éprouve dans cette attente les atteintes des plus urgents besoins.

17 novembre 1792.  
Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 86.

2698. — Certificat de M. Debauve, membre du Collège de chirurgie, portant qu'il a été appelé, le 10 août, rue Jean-Jacques-Rousseau, auprès du sieur Jean-François-Théodore Ducessois, blessé gravement d'un coup de feu qui a fracassé le péroné de la jambe gauche, et qu'au moment actuel il touche à sa guérison complète.

17 novembre 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2699. — Certificat de M. Coffinié, ancien chirurgien aide-major de l'hôpital ambulatoire à l'armée française en Flandre, attestant avoir été requis, le 10 août au matin, pour donner ses soins au citoyen La Montagne, de la section du Contrat-Social, qui venait de recevoir un coup de feu à la jambe droite, blessure qui a exigé plus d'un mois et demi de traitement.

17 novembre 1792.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2700. — Certificat de M. Bénard, médecin de la paroisse de Sainte-Marguerite, attestant que le nommé François Dorion, ouvrier à la manufacture des glaces, est malade depuis le 10 août dernier, et qu'il est dans la plus profonde misère, sa femme étant à la veille d'accoucher, avec autre certificat de la section des Quinze-Vingts, constatant que le même Dorion est mort des suites de ses blessures (le 2 janvier 1793).

19 novembre 1792, 8 mars 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2701. — Déclarations de deux chirurgiens, le premier, Adrien Escourbiac, chirurgien de la section armée du Finistère, certifiant que le sieur Marie-Joseph Bence a reçu deux balles de mousquet aux deux jambes; le second, M. Dupont, attestant que le même a été blessé d'un coup de baïonnette à la jambe gauche et d'un coup de feu à la jambe droite.

19 novembre 1792, 12 mars 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2702. — Certificat de M. Gelede, maître en chirurgie, attestant que, le soir du 10 août, il a été appelé auprès du citoyen

Pierre Fortier, ciseleur, âgé de 20 ans, ayant une plaie d'arme à feu sur la face latérale gauche du bassin, qu'il est parvenu à extraire une balle du poids d'une once et de petites portions d'habits, et qu'à la suite de l'extraction de ces corps étrangers, le malade a été guéri le 15 octobre.

19 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2703. — Certificat de M. Jouandous, chirurgien, constatant qu'il a soigné et traité, pendant trois semaines, le citoyen Jean-Baptiste Mabile, de la section des Quinze-Vingts, d'une blessure au dos de la main gauche, qui a déterminé un dépôt.

19 novembre 1792.

Original signé et contresigné par les commissaires de la section des Quinze-Vingts, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2704. — Certificat des commissaires de la section de la Fraternité, attestant qu'à leur connaissance aucun citoyen de la section n'a été blessé à la journée du 10 août.

21 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2705. — Certificat de MM. Chopart et Lafiteau, chirurgiens de l'hospice du Collège de chirurgie, attestant que le citoyen Jean Glaize, volontaire du bataillon de Marseille, est entré audit hospice, le 10 août, pour s'y faire soigner d'une plaie d'arme à feu à la cuisse gauche, et qu'il en est sorti, le 6 novembre, parfaitement guéri.

21 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2706. — État des citoyens de la section de Beaurepaire, blessés dans la journée du 10 août, dressé par M. Behourt, président du comité, lesdits blessés, au nombre de quatre, l'un d'eux, grièvement atteint d'un coup de feu à la cuisse; avec lettre de M. Behourt à M. Beauvais, député, déclarant qu'il a envoyé la liste de ces citoyens à M. Bouchard, officier municipal.

21 novembre, 18 décembre 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2707. — Certificats de M. Jean-Baudry Balzac, chirurgien, attestant avoir traité et guéri au bout de 5 semaines le citoyen Jean-Baptiste Verret, blessé au mollet d'un coup de feu, lors de la journée du 10 août.

21 novembre 1792, 28 janvier 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2708. — Certificats de M. Méhée, médecin et chirurgien de la section du Panthéon-Français, déclarant que le citoyen André Demilly, au moment où il se transportait du côté des Feuillants, reçut un coup de feu au bras gauche, que cette blessure fut longue à guérir et nécessita un pansement de deux mois.

22 novembre 1792, 10 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2709. — Lettre de M. Méhée, secrétaire greffier adjoint de la Municipalité, à la section de 1792, l'invitant à envoyer au Corps municipal l'état des femmes veuves du 10 août.

23 novembre 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 94.

2710. — Certificat des commissaires de la section de Bon-Conseil, attestant que le citoyen Eloy, Américain, demeurant rue Tireboudin, a été blessé dans la journée du 10 août d'un coup de baïonnette au bras gauche, qu'il est actuellement lieutenant en second dans la légion américaine du midi, dite Saint-Georges, et qu'il a une femme et deux enfants résidant dans la section.

23 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2711. — Certificats du sieur Thiébaud et d'Adrien Escourbiac, chirurgien-major de la section armée du Finistère, attestant que le citoyen François Descaves a été blessé, le 10 août, à l'aîne gauche et qu'il a été malade pendant trois semaines.

23, 26 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2712. — État des blessés dans la journée du 10 août, faisant partie de la section de

Montreuil, au nombre de 15, avec certificats de M. Delatour, chirurgien-major du 8<sup>e</sup> bataillon, constatant la nature des blessures, la plupart de coups de feu, de sabre et de baïonnettes, sauf pour le sieur Colin qui, ayant été précipité du haut d'un escalier, eut la partie inférieure de la jambe gauche déchirée par l'angle de l'escalier, d'où il résulta un ulcère variqueux, d'une guérison difficile.

23, 28 novembre 1792.

Originaux signés (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2713. — Certificat des commissaires de la section de Bon-Conseil, attestant que le sieur Louis Hellot a été blessé, le 10 août, d'un coup de baïonnette au bras et d'un coup de sabre à la jambe, en voulant sauver une pièce de canon dans la cour des Tuileries, qu'il fait partie de la légion américaine commandée par Saint-Georges, et qu'il a laissé dans la section sa femme avec deux enfants qui méritent assistance.

24 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2714. — Attestation de M. Cabarrou, ancien chirurgien aux gardes-françaises et chirurgien-major de la section armée du Faubourg-Montmartre, portant qu'il a visité et pansé le citoyen Jean Lenoir, d'une plaie faite, lors du combat au château des Tuileries, par un corps contondant au bas de la jambe droite, qui l'a obligé à garder le lit un mois.

24 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2715. — Certificat de M. Cabarrou, ancien chirurgien aux gardes-françaises et chirurgien-major de la section armée du Faubourg-Montmartre, attestant que le citoyen Dabadie, volontaire de ladite section, a été blessé, lors de l'affaire du 10 août, par un corps contondant, au bord de l'orbite droite, ce qui a occasionné une suppuration assez considérable, et qu'il a reçu, le même jour, une forte contusion à l'épaule droite, qui a causé une incapacité de travail de deux mois.

24 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2716. — Certificat de M. Charbonnier, commissaire de la section de la Place des Fédérés, déclarant que le citoyen Therrin est venu demander l'état des blessés ou des veuves à la suite du 10 août, et qu'il ne lui est parvenu aucun éclaircissement à cet égard.

25 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2717. — Certificat de M. Prouteau, chirurgien-major de la section armée de Bonne-Nouvelle, constatant que le citoyen Jean-Baptiste Alègre, capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon de la section du Faubourg Montmartre, se trouvant, le 10 août, aux Tuileries à la tête de sa compagnie, a été renversé par une bourrade qu'un Suisse lui donna en se sauvant, eut deux côtes enfoncées, avec un épanchement considérable qui détermina un abcès dans l'aine, joint à une foulure du pied gauche, blessures qui l'ont retenu six semaines en chambre et qui lui occasionnent toujours de violentes douleurs.

25 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2718. — Attestation de M. Chopart, chirurgien en chef de l'hospice du Collège de chirurgie, portant que le nommé Jean-Baptiste Blot, tambour du bataillon du Théâtre-Français, est entré audit hospice, le 10 août, pour être traité d'une plaie d'arme à feu à la partie inférieure de la jambe droite, et qu'il est sorti guéri.

25 novembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2719. — Certificats de M. Maigrot, médecin de la section Poissonnière et de la paroisse de Saint-Laurent, attestant avoir soigné, du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre, le sieur François-Louis Rejot, pour une hémorragie considérable par le fondement, qui l'a mis à l'agonie, résultant des secousses et percussions violentes qu'il a éprouvées à l'affaire du 10 août.

25 novembre 1792, 7 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2720. — Certificat délivré par les citoyens et citoyennes de la section de 1792, constatant qu'ils ont soigné, pendant quinze jours, la citoyenne Louise-Reine Audu, qui a eu la cuisse traversée par une balle, le 10 août, et qu'ils lui ont donné, comme à une bonne patriote, tous les secours nécessaires « pour une action aussi méritante que celle du 10 août, qui a procuré l'abolition de la royauté et la souveraineté du peuple », avec certificat du docteur Leymeries, professeur de chimie, de matière médicale et de pathologie.

28 novembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2721. — Décret de la Convention nationale, portant que la municipalité de Paris rendra publics, par la voie de l'impression, l'état et l'emploi des sommes données pour le soulagement des veuves ou orphelins des citoyens périés dans la journée du 10 août.

30 novembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 124, n° 54.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. III, p. 395.

2722. — Lettre de M. Grenet, commissaire de la section du Ponceau, adressée au nom de ses collègues, au citoyen Pache, ministre de la guerre, déclarant avoir fait, le mercredi précédent, leur rapport à la Commune sur les blessés de la journée du 10, lui envoyant une liste dressée à la hâte, qui comprend les noms des fédérés blessés, annonçant qu'ils doivent remettre, le soir même, au Comité des secours de la Convention nationale, leur travail avec pièces à l'appui, lui faisant observer que la plupart des blessés sont chargés de famille, que des veuves sont restées enceintes, et recommandant tout particulièrement à sa sollicitude les blessés du Faubourg Saint-Antoine et du Finistère, qui ont le plus donné dans cette mémorable journée, avec l'état des morts, blessés, orphelins et veuves de la journée du 10 août, par sections, se montant à 195 blessés, 31 veuves, 4 orphelins, 37 fé-

dérés, une veuve de fédéré et 2 gendarmes.

30 novembre 1792.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2723. — Certificat de M. Duplain, médecin et chirurgien, déclarant avoir soigné et guéri radicalement le nommé Bernard La Fontaine, fédéré d'Ille-et-Vilaine, ayant servi seize ans dans l'armée française, d'une grave blessure à la jambe droite, produite par un coup de feu qui avait atteint l'os et déterminé plusieurs ulcères, avec un autre certificat de MM. Sabatier, chirurgien en chef, et Munier, médecin en chef des Invalides, recommandant à ce blessé les eaux de Bourbonne.

30 novembre 1792, 14 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2724. — Certificat de M. Claude Berger, ancien chirurgien des armées du Roi, constatant qu'il a été appelé pour panser une blessure à la jambe d'un coup de balle, reçue, le 10 août, par le nommé Carnonkel, demeurant rue de la Tixeranderie (section des Droits-de-l'Homme).

2 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2725. — Certificat de M. Souberbielle, chirurgien-major de la 35<sup>e</sup> division de gendarmerie, attestant avoir donné ses soins au citoyen Alexandre-Jean-Marie-Eugène Couvert, ci-devant garde-française, pour une contusion au côté droit de la poitrine, accompagnée d'un crachement de sang, qu'il déclara avoir reçue, le 10 août, au château des Tuileries, avec attestations de ses voisins et voisines, certifiant l'avoir vu revenir à 11 heures du matin, avec un fusil, un sabre et une giberne de Suisse, et l'avoir entendu dire qu'il avait manqué y périr, qu'on lui avait marché sur le corps, et qu'il avait dû se mettre au lit.

5 décembre 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2726. — Certificat du sieur Defond, maître vitrier, constatant que son compagnon, Jean-Baptiste Lebrun, est sorti le

10 août avant 8 heures du matin avec sa compagnie, qu'il s'est trouvé au Carrousel et qu'il a reçu dans la bagarre un coup de baïonnette à la jambe, qui l'a obligé à se faire soigner à l'Hôtel-Dieu, avec certificat de M. Desault, chirurgien de cet hôpital, portant que ledit Lebrun y est entré le 11 septembre 1792, pour y être traité d'un ulcère provenant, à son dire, d'un coup de baïonnette reçu le 10 août, et en est sorti guéri le 3 octobre suivant.

5 décembre 1792, 8 février 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2727. — Certificat de M. Deschamps, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, attestant que le citoyen Charles Talbaut, garde national de la ville d'Hennebont, est entré audit hôpital le 10 août, à l'occasion d'un coup de feu qui lui a traversé la cuisse gauche, et en est sorti, entièrement guéri, le 24 septembre suivant.

6 décembre 1792.

Copie conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2728. — Attestation de M. Daugreilh, chirurgien à l'hôpital du camp de Meaux, certifiant que le sieur Jean Deiris, originaire des Landes, a combattu, le 10 août, avec le bataillon Marseillais, et a reçu plusieurs blessures, savoir : un coup de baïonnette sur le front et un autre sur le pied droit, une morsure à la jambe gauche d'un volontaire marseillais qui se mourait, de plus, a eu le pouce droit ouvert et plusieurs bourrades sur le corps, que le traitement de ces plaies a duré du 10 août au 8 décembre, mais qu'il est offensé pour la vie, affligé par suite des coups d'une rétention d'urine et perclus de douleurs pour lesquelles les eaux de Barèges seraient nécessaires.

10 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2729. — Lettre de M. Lebois, substitut provisoire du procureur de la Commune, à l'assemblée générale de la section Poissonnière, demandant les noms des citoyens morts ou blessés à la journée du 10 août,

pour obéir à l'arrêté du Corps municipal, du 9 décembre.

11 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2730. — Certificat des vicaires de l'Hôtel-Dieu, attestant que le sieur François-Alexandre Courant, âgé de 49 ans, natif de la paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, blessé à la journée du 10 août 1792, est entré à l'Hôtel-Dieu ledit jour, et y est décédé le 31 août.

15 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2731. — Lettre de M. Archier, commissaire ordonnateur de la 17<sup>e</sup> division, au ministre de la guerre, au sujet du traitement provisoire de 25 sols par jour, payé par le sieur Adam, commissaire de la Commune, à des blessés du 10 août, qui en sollicitent la continuation jusqu'à leur retour chez eux, avec état dressé par le commissaire des guerres Leroux, indiquant ce qui est dû au sieur Jacques-Marie Dedieu, fédéré de Lyon, et au nommé Pyron Arnaud, fédéré de Marseille.

18 décembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2732. — Certificats de la section des Invalides, portant que le citoyen François Grandidier, sans aucun doute, a été tué aux Tuileries, qu'une personne l'a vu tomber par terre atteint d'un coup de feu, que plusieurs autres l'ont vu aux Tuileries, armé et cherchant à joindre sa compagnie, et que, depuis ce jour, ce citoyen n'a point reparu.

18 décembre 1792, 29 juillet 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2733. — Lettre de M. Aufauvre, secrétaire-greffier de la section du Mail, au Comité des secours de la Convention nationale, déclarant, pour répondre au reproche de leur peu de sollicitude, que la section du Mail n'a perdu aucun de ses concitoyens à la journée du 10 août, et qu'elle n'a eu que très peu de blessés qui ont été secourus immédiatement par une

cotisation volontaire des citoyens de la section et ne sont point revenus à la charge.

20 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2734. — Certificat de M. Jean-Baptiste Binet, chirurgien-major de la compagnie des Marseillais du 10 août, attestant avoir soigné le nommé Louis Juteaux, volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, blessé, le 10 août, d'un coup de mitraille au bras droit et complètement guéri le 10 décembre, avec autre certificat du sieur Girard, capitaine de la compagnie du 10 août, formée après le départ du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, constatant que ledit Juteaux s'est enrôlé pour partir aux frontières, le 16 septembre.

20 décembre 1792, 16 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2735. — Décision de la Convention nationale, passant à l'ordre du jour sur la proposition de donner aux blessés du 10 août une place dans la tribune des suppléants, le jour du jugement de Louis Capet.

25 décembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N. C 241, n° 281.

Cf. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IV, p. 410.

2736. — Décret de la Convention nationale, ouvrant un crédit de 400,000 livres à distribuer en secours : 1° aux citoyens blessés en combattant pour la Liberté à la journée du 10 août ; 2° aux veuves et aux enfants de ceux qui, le même jour, ont péri pour la même cause ; 3° aux pères et mères vivant du produit du travail de leurs enfants et qui les auraient perdus à cette glorieuse époque, et fixant le chiffre des pensions qui seront accordées aux personnes se trouvant dans ces différentes catégories, d'après les tableaux qui seront dressés et qui comprendront : 1° les citoyens estropiés ; 2° les veuves et les enfants ; 3° les citoyens blessés plus ou moins grièvement sans être estropiés.

25 décembre 1792.

Minute, avec un article additionnel (le 17<sup>e</sup>) de la main de Barbaroux, A. N., C 241, n° 288 ;

copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 125, n° 673.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IV, p. 405.

2737. — Renvoi au Comité d'instruction publique de la proposition faite d'inscrire au Panthéon les noms des citoyens qui ont péri le 10 août.

25 décembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 241, n° 281.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IV, p. 410.

2738. — Certificat des prêtres vicaires de l'Hôtel-Dieu, constatant que le nommé Étienne Schmidt, âgé de 53 ans, est entré à l'Hôtel-Dieu, le 10 août, et y est décédé le 15, avec autre certificat du sieur Sevray, perruquier, de la section des Halles, attestant que le même Schmidt s'est trouvé à côté de lui à 9 heures et demie du matin sur les fenêtres du château des Tuileries, qu'il y a reçu une balle dans la mamelle droite, et que les premiers secours lui ont été donnés par le sieur Lafond, chirurgien.

26, 29 décembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2739. — Certificats du sieur Baudin, capitaine, ainsi que des officiers de la 27<sup>e</sup> compagnie de la section armée des Gravilliers, et des chirurgiens Coste et Dubertrand, constatant que le citoyen François-Marie Lamy, lieutenant de ladite compagnie, a reçu, le 10 août, en pleine poitrine, aux Champs-Élysées, un coup de crosse de fusil, qui a déterminé un abcès et causé la mort, survenue le 28 octobre 1792.

28 décembre 1792, 3 pluviôse an II.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2740. — Certificats de la dame Pélagie, gouvernante de malades à Chaillot, et de M. Falières, chirurgien-major de la section des Champs-Élysées, déclarant que le nommé Jean-Pierre Chemery, journaliste, a été blessé, le 10 août, dans la région lombaire, d'un coup de pavé, qui l'a obligé de tenir le lit pendant six semaines.

28 décembre 1792, 11 mars 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2741. — Certificat de MM. Dubertrand, chirurgien-major de la section armée des Gravilliers, et Dournel, chirurgien, attestant que le nommé Louis-Gabriel Martinet, limonadier, rue Saint-Martin, a reçu, au combat des Tuileries, un coup de crosse de fusil d'un Suisse dans la poitrine, qui a amené un engorgement inflammatoire et déterminé la mort, le 21 août, avec attestation du sieur Philippart, maître-maçon, portant que ledit Martinet a reçu, en sa présence, un coup de bourrade dans le grand escalier du Louvre.

30 décembre 1792, 16 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2742. — Extrait mortuaire de Henri-Bertrand Baudlet, garde national du bataillon de la section Poissonnière, âgé de 45 ans, inhumé le 11 août dans le cimetière de la paroisse de Saint-Laurent, avec certificat du Comité permanent de la même section, constatant qu'il a été tué aux Tuileries, le 10 août.

31 décembre 1792.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2743. — Extrait du registre des sépultures de l'église de Notre-Dame-de-Lorette, constatant l'inhumation, le jeudi 11 août, du corps de Jean Ménétrier, menuisier, lieutenant des canonniers nationaux, âgé de 40 ans, décédé la veille en combattant pour la Patrie, et faisant connaître que le bataillon et le Comité civil de la section du Faubourg Montmartre ont assisté à la cérémonie.

31 décembre 1792.

Extrait collationné, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2744. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, attestant que Jacques-Marie-Pierre Bloche, du faubourg Saint-Laurent, garçon imprimeur, a été apporté à l'Hôtel-Dieu par ses frères d'armes, après l'affaire des Tuileries, le 10 août 1792, ayant la région épigastrique traversée de droite à gauche par une balle, et qu'il est mort le lendemain de sa blessure.

2 janvier 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2745. — Certificat de M. Dubertrand, membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, chirurgien-major de la section armée des Gravilliers, attestant que le citoyen Jean-Marie Lefèvre, âgé de 18 ans, a été blessé, le 10 août, d'un coup de feu à la cuisse gauche, dont il est parfaitement guéri.

3 janvier 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2746. — Certificat de M. Marquais, chirurgien et ancien aide-major de l'hôpital de la Charité, déclarant avoir soigné, depuis le 12 septembre, le sieur Jean-Baptiste Fortier, domestique du citoyen Charost, d'un mal de tête et de gorge provenant d'une chute de cheval faite dans la journée du 10, en conduisant une pièce de canon de la section du Luxembourg, et qu'il est mort le 19 septembre, avec autre certificat du chirurgien Garnier, qui avait également donné ses soins.

4, 11 janvier 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2747. — Certificat de M. Deschamps, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, attestant que le citoyen Jean-Baptiste Ferlier, menuisier, est entré audit hôpital, le 25 août, à l'occasion d'une plaie considérable à la partie supérieure du pied, produite par un coup de feu reçu à la journée du 10 août, et qu'il est sorti de l'hôpital, complètement guéri, le 17 octobre.

7 janvier 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2748. — Certificat de M. La Chapelle, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, constatant que le citoyen Claude-Louis Couteau, âgé de 41 ans, est entré audit hôpital, le 10 octobre 1792, pour se faire traiter d'une plaie d'arme à feu à la partie inférieure et interne de la jambe droite, et qu'il en est sorti, guéri, le 8 janvier 1793.

8 janvier 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2749. — Certificat de M. Dumont-Valdajou, chirurgien renoueur des camps et armées, démonstrateur de la ville de Paris,

attestant que le citoyen Denis Pinet a eu la main droite écrasée à l'affaire du 10 août, qu'il l'a soigné pendant quatre mois et lui a fait plusieurs opérations, en raison des abcès survenus, et que l'un des doigts du blessé est resté un peu raide.

10 janvier 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2750. — Présentation à la Convention nationale d'une adresse, par la section des Tuileries, demandant que le sort des blessés, des veuves et des orphelins de la glorieuse journée du 10 août, soit pris en haute considération, et déposant le recensement qu'elle en a fait, avec renvoi de ladite adresse au Comité des secours publics.

11 janvier 1793.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 243, n<sup>o</sup> 307.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. V, p. 155.

2751. — Lettre de M. Santerre, maréchal de camp de la 17<sup>e</sup> division, commandant général provisoire de la force armée, à M. Roland, le priant, en présence des réclamations qu'il reçoit tous les jours au sujet des secours et indemnités alloués par décret de la Convention aux blessés du 10 août, de faire accélérer la répartition des secours à accorder, tous ces malheureux ayant de grands besoins, avec réponse du ministre, envoyant l'indication des pièces à fournir par les intéressés et des formalités à remplir avant de pouvoir ordonner aucun payement.

11, 13 janvier 1793.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2752. — Certificat de M. Daignon, médecin, membre du Conseil de santé, au sujet de l'état d'une blessure qu'aurait reçu au pied, dans la journée du 10 août, le citoyen Devoyo.

12 janvier 1793.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 82.

2753. — Certificats de M. Philip, ancien doyen de la Faculté de médecine, médecin de la compagnie des pompiers, et

du sieur Deville, adjoint de M. Morat, commandant des pompiers, attestant que le citoyen Pierre-François Bersu a été grièvement blessé, le 10 août, en faisant son service de pompier à l'incendie des Tuileries, étant tombé depuis le comble des bâtiments attenant à la grande galerie, près des guichets du Carrousel, et qu'il est resté 67 jours sans pouvoir faire aucun service.

15 janvier, 21 mars 1793.

Originaux signés (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2754. — Certificat de M. Delatour, chirurgien-major de la section de la Rue-de-Montreuil, déclarant avoir donné des soins au citoyen François Louis pour une inflammation des yeux provenant du feu d'une amorce de fusil brûlée à côté de lui par l'un de ses camarades aux Tuileries, avec autre certificat du chirurgien Gouillart, constatant que ledit Louis a été malade 21 jours.

15 janvier, 12 février 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2755. — Certificats de M. Collier, chirurgien-major du bataillon de la section des Lombards, attestant que le sieur François Baritaud, fédéré de la Gironde, a été blessé au château des Tuileries de deux coups de sabre sur l'épaule gauche et qu'il est parti sans être guéri pour la frontière du Nord.

16 janvier, 7 février 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2756. — Lettre de M. Chambon, maire de Paris, à la section du Faubourg-Montmartre, donnant des instructions relativement à l'ouverture du registre prescrit par l'article 3 de la loi concernant les secours accordés aux citoyens blessés dans la journée du 10 août.

19 janvier 1793.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 88.

2757. — Lettre du ministre de l'intérieur aux citoyens de la section de Popincourt, les prévenant que les sections devront fournir un état de leurs blessés, qui doit être visé par la Municipalité et le

Département de Paris, qu'il ne pourra ordonner le paiement des secours accordés par la loi du 25 décembre 1792 que lorsque toutes ces formalités auront été remplies, ajoutant que le Département leur fera tenir les modèles des états.

20 janvier 1793.  
Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2758. — Autorisation délivrée par les commissaires de la section du Finistère au sieur Deschamps, l'une des victimes du 10 août, à l'effet de retirer les certificats de tous les blessés ou morts de la journée du 10 août, déposés au ministère de l'intérieur, pour accélérer la répartition des pensions et secours déjà trop retardés, avec récépissés de ces certificats.

21 janvier 1793.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2759. — Récépissé des certificats des citoyens de la section du Théâtre-Français, au nombre de 4, blessés à la journée du 10 août, certificats déposés dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

22 janvier 1793.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3274.

2760. — Certificat de M. Albert, capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon des fédérés des 83 départements, attestant que le citoyen Pierre Surville, de Rennes, s'est trouvé à l'affaire du 10 août, qu'il y a été blessé et qu'il est mort des suites de ses blessures à l'Hôtel-Dieu.

26 janvier 1793.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2761. — Certificat de M. Courtois, commandant en chef de la section armée du Finistère, constatant que le citoyen Louis Minard a pris les armes à l'affaire du 10 août, qu'il en est revenu blessé, et est resté 15 jours alité.

28 janvier 1793.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2762. — Certificats de la dame Pélagie, gouvernante de malades à Chaillot, et de M. Falières, chirurgien-major de la garde nationale de la section des Champs-Ély-

sées, attestant que le citoyen Dominique-Noël Bro a été blessé, le 10 août, à la partie latérale de la poitrine, dans la région de l'épigastre gauche, et qu'il a été obligé de se faire soigner à l'Hôtel-Dieu, où il a dû garder le lit pendant 3 mois.

28 janvier, 21 mars 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2763. — Certificats de M. Decelles, chirurgien, déclarant avoir soigné pendant près de 6 semaines le citoyen Guy (Antoine), cordonnier, pour une contusion très forte aux reins, près de l'os sacrum, occasionnée par une chute qu'il a faite, le 10 août, du haut du parapet du côté de la rivière, près du Pont Royal, où il se trouvait avec la compagnie des Marseillais, et que cette blessure l'a obligé de rester alité et de subir plusieurs saignées.

28 janvier, 19 mars 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2764. — Attestation de M. Adrien Escourbiac, chirurgien-major de la section armée du Finistère, portant qu'il a pansé pendant deux mois le citoyen Louis Houdas, rue Mouffetard, d'une blessure reçue à la jambe gauche dans l'affaire du 10 août.

29 janvier 1793.  
Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2765. — Certificat de M. Detaille, chirurgien-major de la section armée de l'Arsenal, attestant avoir donné ses soins, pendant 6 semaines, au citoyen François Fournier, à la suite d'un coup de sabre reçu sur la main droite le 10 août, et autre certificat du capitaine Rousseau, 4<sup>e</sup> compagnie de la 5<sup>e</sup> division, constatant que ledit Fournier s'est enrôlé, le 5 septembre, dans la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon de l'Arsenal et est parti pour les frontières.

29 janvier, 4 février 1793.  
Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2766. — Lettre de M. La Saulsaye, commissaire ordonnateur adjoint de la 5<sup>e</sup> division, au ministre de l'intérieur, lui faisant parvenir diverses pièces concernant les morts et blessés de la journée du 10 août,

la journée du 10 août, adressées mal à propos au ministre de la guerre par le maire de Paris et par plusieurs sections, et qui sont nécessaires à celui de l'intérieur pour remplir les dispositions de la loi, avec l'état de ces pièces.

Février 1793.

Original signé et copie (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2767. — Certificat de M. Deschamps, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, attestant que le citoyen Antoine Varé est entré audit hôpital, le 15 août, à l'occasion d'un coup de baïonnette reçu à l'aisselle gauche, lors de la journée du 10, et qu'il est sorti, entièrement guéri, le 29 août suivant.

5 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2768. — Certificat de M. Bajet, chirurgien-major de la section des Amis-de-la-Patrie, déclarant que le citoyen Jean-Baptiste Dussault, fondeur, a été blessé, à la journée du 10 août, d'un coup de sabre à la tête, qu'il a paré avec la main et qui lui a mutilé les doigts, et qu'il s'est fait panser à la Charité jusqu'au 22 août, c'est-à-dire 13 jours.

7 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2769. — Attestation de M. Bajet, chirurgien-major de la section des Amis-de-la-Patrie et officier de santé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, portant que le citoyen Jean-Baptiste Delettra, doreur sur métaux, a été blessé à la journée du 10, qu'il a reçu trois balles, l'une à la poitrine, l'autre sur l'omoplate et la troisième à la cuisse, et que ses blessures n'ont été parfaitement guéries qu'au bout de 58 jours.

7 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2770. — Certificat de M. Bajet, chirurgien-major de la section des Amis-de-la-Patrie et officier de santé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, attestant que le citoyen Pierre-Philippe Longuemarre, cardeur de matelas, a été blessé, lors de la

journée du 10 août, par un coup de sabre au médius de la main droite, blessure qui a occasionné une incapacité de travail d'un mois.

7 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2771. — Lettre du ministre de la justice, faisant par intérim les fonctions de ministre de l'intérieur, au maire de Paris, se plaignant des irrégularités commises par la Municipalité dans l'allocation d'indemnités aux blessés du 10 août, et rappelant que chaque citoyen, à même de faire valoir ses droits, doit se pourvoir à sa section pour être compris dans le rôle qu'elle doit former de tous ceux qui peuvent bénéficier de la loi du 25 décembre 1792, et que ces rôles des sections doivent être visés par la Municipalité et le Département.

8 février 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3269 (dossier Couteau).

2772. — Certificat des chirurgiens de la section des Lombards, attestant que le citoyen François-Louis Delpont a reçu, le 10 août, un coup de baïonnette au pied, et que la plaie, n'ayant pas été pansée sur-le-champ, a été accompagnée d'inflammation, de suppuration et de gangrène, mais qu'après un traitement de 6 mois 1/2, il y a lieu d'espérer la guérison.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2773. — Certificat des chirurgiens de la section des Lombards, constatant que le citoyen Joseph-François-Placide Pecqueur a reçu, le 10 août, une balle morte à l'avant-bras droit, qui a donné lieu à une plaie coaptuse, et une autre balle à la jambe gauche, qui a occasionné une forte contusion, et que ces deux blessures ont exigé un traitement de six semaines.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2774. — Certificat des chirurgiens de la section des Lombards, attestant que le citoyen François-Nicolas Dancourt a reçu un coup de sabre à la cuisse droite, et

que cette plaie a nécessité un traitement de trois mois.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2775. — Certificat de la section des Lombards, constatant que le citoyen Jacques Ducret, âgé de 60 ans, est mort à l'Hôtel-Dieu, le 4 septembre, des suites de blessures reçues lors de la journée du 10 août, suivant certificat des prêtres-vicaires de l'Hôtel-Dieu.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2776. — Certificat de deux chirurgiens de la section des Lombards, portant que le citoyen Louis Chauvin a été blessé par quatre chevrotines, savoir : deux à la partie droite de la région dorsale et les deux autres à la partie postérieure du bras droit, et que ces blessures ont exigé un traitement de trois mois.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2777. — Certificat des chirurgiens de la section des Lombards, établissant que le citoyen Nicolas-Bonaventure Hainzelin a été terrassé, le 10 août, et violemment contusionné au moignon de l'épaule gauche, ce qui a occasionné un gonflement avec douleur très vive et l'a privé de l'usage du bras durant trois mois.

9 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2778. — Renvoi au Comité de la guerre, qui devra faire son rapport dans trois jours, des pétitions des blessés du 10 août, demandant à marcher aux frontières et à former un corps de gendarmerie.

10, 24 février 1793.

Extraits du procès-verbal, A. N., C 245, nos 334, 336.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. VI, p. 160, 443.

2779. — Certificat de M. Gignoux, chirurgien du bataillon de Sorbonne, attestant qu'il a été appelé, le 10 août, pour donner ses soins au citoyen Pierre-Denis Fabié, ferblantier, soldat du bataillon,

blessé d'un coup de feu à la cuisse, près de l'articulation du genou, et qu'il l'a pansé pendant 6 semaines.

15 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2780. — Certificats de MM. De La Véronnière, ancien chirurgien-major de la garde de Paris, et Dubertrand, chirurgien-major de la section armée des Gravilliers, déclarant avoir soigné le sieur Hilaire-Basile Bulté, blessé grièvement, le 10 août, de plusieurs coups de sabre qui lui ont coupé 3 doigts de la main gauche et ont exigé un traitement de 2 mois et demi; autre certificat de la section des Gravilliers, constatant que le même Bulté a été six mois sans pouvoir travailler et a dû sa guérison à un baume donné gratis par le chirurgien La Véronnière, ajoutant que ce patriote s'est toujours montré dans toutes les révolutions, notamment à la prise de la Bastille, où il avait déjà été blessé.

17 février, 15 mars, 1<sup>er</sup> avril 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2781. — Demande de secours adressée à la Convention nationale par le sieur Bisson, gazier, dangereusement blessé à la jambe droite, lors de l'immortelle journée du 10 août, obligé de garder la chambre depuis cette époque et réduit à la mendicité.

19 février 1793.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

Renvoyé au Comité des secours publics par le Comité des pétitions et correspondance, puis au pétitionnaire, à l'effet de se pourvoir à la Municipalité, les 19, 22 février 1793.

2782. — Certificats de M. Cullerier, chirurgien en chef de l'hôpital des Vénériens, attestant que le citoyen Jean-Baptiste Vié a au-dessus du tétou droit une cicatrice récente, suite d'une plaie faite avec la pointe d'un sabre, dans la journée du 10 août, et qu'il est digne de toute la reconnaissance des francs républicains, pour avoir concouru à les délivrer du despotisme, avec autre certificat de M. Margueritte, chirurgien-major du bataillon des fédérés des 83 départements, attestant avoir pansé ledit Vié de cette blessure reçue dans

le jardin des Tuileries, le 10 août, à la caserne des Suisses, jusqu'au 28 septembre, et déclarant qu'à plusieurs reprises il a eu des vomissements de sang.

21 février, 15 mars 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2783. — Lettres des administrateurs composant le Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, accompagnant les envois des états des morts et blessés des sections de Paris, divisés par classes.

21 février-24 septembre 1793.

Originaux signés (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2784. — Lettre de M. Charles Caignart fils, substitut du procureur général syndic du département de l'Aisne, fédéré, présent à la journée du 10 août, au ministre de l'intérieur, transmettant un certificat de la municipalité de Laon et du département de l'Aisne pour obtenir son inscription sur le tableau de ceux qui ont combattu contre le défunt tyran et ses satellites, suivant un article du décret du 25 décembre 1792.

22 février 1793.

Originaux et imprimé (4 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2785. — Certificat de M. La Cassaigne, chirurgien, constatant que le citoyen Jean-Joseph Lemery, sous-lieutenant des canonniers de l'Observatoire, a eu, lors de l'affaire du 10 août, la cuisse traversée par une balle, et que cette blessure grave l'a obligé à garder le lit 52 jours, sans compter 15 jours de convalescence, avec requête dudit Lemery au citoyen Pache, ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir un secours.

23 février 1793.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2786. — Tableau des blessés du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille à la journée du 10 août 1792, restés à Paris, l'état de leurs blessures ne leur ayant pas permis jusqu'à ce jour de se mettre en route, comprenant 8 individus, certifié par les sieurs Girard, capitaine, et Binet, chirurgien, et visé par M. Leroux, commissaire des guerres

de la 17<sup>e</sup> division, chargé pendant le séjour des blessés du 10 août, à Paris, de pourvoir à leur solde et subsistance.

25 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3271.

2787. — Lettre de M. Pache, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, le priant de lui faire tenir l'état et les pièces justificatives des citoyens de la section Poissonnière, morts ou blessés le 10 août, adressé par le ministre de la guerre, pour soumettre cet état à l'examen de la Commission chargée par le Corps municipal de vérifier les pièces des citoyens qui ont droit aux secours et indemnités accordés aux malheureuses victimes de cette journée.

25 février 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2788. — Suppliques adressées à la Convention nationale par le sieur Lacombe, blessé au 10 août, estropié, perclus de tous ses membres et hors d'état de travailler, dont les certificats ont été égarés, à l'effet d'obtenir une augmentation de sa pension de 20 sols par jour, qui ne lui permet pas de vivre, lesdites suppliques renvoyées au Comité des secours publics.

27 février-19 août 1793.

Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2789. — Rapports au ministre de l'intérieur (revêtus de son approbation), proposant l'allocation de pensions viagères et de secours, sur le fonds de 400,000 livres, voté le 25 décembre 1792, aux personnes ci-après, savoir :

1<sup>o</sup> Pension viagère de 125 livres à Marie-Jeanne Bénard, mère de Jean-Edme Farcy, tué le 10 août ;

2<sup>o</sup> Pension viagère de 365 livres à Jacques-Marie Dedieu, fédéré de Rhône-et-Loire, grièvement blessé ;

3<sup>o</sup> Pensions, indemnités et gratifications aux citoyens blessés de la section des Amis de la Patrie, montant à 1,794 livres 16 sols ;

4<sup>o</sup> Subsides de 150 livres aux citoyens Deschamps, Thomas et Chabaud, fédérés de Marseille, envoyés aux eaux d'Aix ;

5° Allocation de 57 livres au citoyen Chabot, fédéré de la Côte-d'Or, blessé ;

6° Allocation de 195 livres 10 sols au citoyen François Mustel, de 112 livres 10 sols au sieur Jean-Pierre Valadier, et de 100 livres 10 sols à Jean-Baptiste Feslier, blessés ;

7° Indemnité de 114 livres au citoyen Jean Pagès, fédéré marseillais, blessé ;

8° Pension de 365 livres au citoyen Pierre Lacombe, blessé ;

9° Gratifications de 50 livres à Denis Simonnet et François Gervais, blessés ;

10° Allocation de 142 livres au citoyen Pierre Gamby, fédéré du Doubs, blessé ;

11° Allocation de 69 livres 10 sols au citoyen André Dufriche, gendarme, blessé ;

12° Pension viagère de 365 livres à Jacques-Philippe-Joseph Sion, blessé ;

13° Indemnité de 394 livres 10 sols au citoyen Passepont, sous-officier invalide, blessé ;

14° Allocation de 64 livres 16 sols au sieur Jean-Claude Perrey, blessé ;

15° Indemnité de 71 livres à la femme du citoyen Marie-Alexis Chauvin, blessé ;

16° Allocation de 506 livres 18 sols au citoyen Jean-Pascal Tondu, fédéré de l'Hérault, pour arrérages de sa pension ;

17° Allocation de 87 livres 10 sols au citoyen Bertrand Pagès, blessé ;

18° Pension viagère de 125 livres à Marie-Madeleine Bichard, veuve de Jacques Besse, mort de ses blessures ;

19° Arrérages de pension au sieur Benoît Mérine, fédéré de la Charente-Inférieure, blessé ;

20° Arrérages de pension à la veuve du citoyen Laloué, mort de ses blessures ;

21° Arrérages de pension à la veuve du sieur Sologny, tué ;

22° Arrérages de pension à la veuve et aux enfants du sieur Lobjois ;

23° Pension à la veuve du sieur Lamy, mort des suites de ses blessures ;

24° Secours provisoires au citoyen Guillaume-Charles George, blessé ;

25° Pension à la veuve du sieur Chaligné, mort de ses blessures ;

26° Pension au sieur Joseph Meguenau, devenu aveugle à la suite d'un coup de plat de sabre ;

27° Pension à Jacques Ganot, de Florensac, blessé ;

28° Pension à Denis-Antoine Proyer, blessé.

Février 1793-germinal an II.

Originaux signés (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2790. — Arrêté du Comité de la guerre, décidant que l'un de ses membres, M. Châteauneuf-Randon, se transportera chez le ministre de la guerre, pour se concerter avec lui sur les moyens de réunir les fédérés marseillais, blessés le 10 août, avec d'autres compagnies isolées et d'en former un bataillon.

1<sup>er</sup> mars 1793.

Extrait du registre des procès-verbaux du Comité de la guerre, A. N., AF<sup>1</sup> II 22, fol. 130.

2791. — Certificat de M. Deschamps chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, attestant que le citoyen Antoine Vigot, brocanteur, est entré audit hôpital, le 11 août, à l'occasion d'un coup de feu reçu la veille au pied droit, que la suppuration et la carie de l'articulation ont nécessité l'amputation de la jambe et amené la mort du malade, le 14 septembre suivant, avec certificat conforme des citoyens de la section de la Croix-Rouge.

3 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2792. — Certificat de M. Lasborrier, chirurgien, attestant avoir pansé pendant deux mois le nommé Laurent Berthomieux, maçon, canonnier de la section Poissonnière, qui, à la journée du 10 août, a eu le visage, la gorge et les mains brûlés.

4 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2793. — Décret de la Convention nationale, ordonnant, sur le rapport du Comité de la guerre, au ministre de l'intérieur de faire passer immédiatement à son collègue de la guerre l'état des citoyens blessés à la journée du 10 août, et autorisant le ministre de la guerre à incorporer les citoyens valides, compris dans cet état, aux compagnies incomplètes de

gendarmerie à pied, qui se trouvent actuellement aux armées de la République.

5 mars 1793.

Minute de la main de M. Poultier, A. N., C 248, n° 373 ; extrait du registre des procès-verbaux du Comité de la guerre, A. N., AF\* II 22, fol. 135.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. VII, p. 110.

2794. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, attestant que le citoyen Alexandre Voisin fut blessé, le 10 août, d'un coup de sabre à la tête, et qu'il resta 18 jours en traitement.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2795. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, constatant que le citoyen Claude Viard a été blessé au bras gauche en combattant pour la Patrie, blessure qui a occasionné une incapacité de travail de 18 jours.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2796. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, déclarant que le citoyen Pierre Rouleau fut blessé à l'affaire du 10 août, et demeura 15 jours malade.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2797. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, attestant que le citoyen Simon (François) a reçu, à l'affaire du 10 août, une balle à la poitrine, et est resté 18 jours en traitement.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2798. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, déclarant que le citoyen Dau-

benton (Jacques-Antoine) fut très dange-reusement blessé, le 10 août, et n'était pas encore guéri, le 1<sup>er</sup> janvier, jour de son départ pour les frontières.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2799. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, portant que le citoyen Pierre-François Crance est venu, le 10 août, à l'amphithéâtre dudit hôpital pour se faire soigner d'un coup de sabre, reçu à la main gauche, et d'un coup de baïonnette au poignet de la même main, et qu'il a cessé de venir se faire panser, le 25 du même mois, avec certificats de la section de l'Observatoire, en faveur du même Crance.

6 mars 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2800. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, attestant que le sieur Michel Bive fut blessé, lors de la journée du 10 août, et demeura malade un mois.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2801. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, constatant que le citoyen Jean-Baptiste Colin, blessé à une jambe lors de l'affaire du 10 août, n'est pas encore parfaitement guéri.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2802. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, établissant que le citoyen Louis Rivière a reçu, le 10 août, une balle à la jambe droite, qu'il est resté 3 semaines malade et se trouve parfaitement guéri.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2803. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour,

chirurgien-major de la garde nationale, attestant que le citoyen Armand, de la section de la Rue-de-Montreuil, a été frappé, le 10 août, d'un coup de baïonnette, qui a nécessité un traitement de 18 jours.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2804. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de la section de la Rue-de-Montreuil, déclarant que le citoyen Simon Lebœuf fut blessé à l'affaire du 10 août, et se trouva pendant 18 jours incapable de travailler.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2805. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, attestant que le citoyen Michel Gavot fut atteint, le 10 août, au bras droit, et que sa blessure demanda 30 jours pour être guérie.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2806. — Certificat de MM. Dudaumon, chirurgien de la Salpêtrière, et Delatour, chirurgien-major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, constatant que le citoyen Pierre Godet, de la section de la Rue-de-Montreuil, fut blessé, le 10 août, aux Tuileries, et qu'il resta malade 18 jours.

6 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2807. — Certificat de la section des Quinze-Vingts, portant qu'il est de notoriété publique, d'après le témoignage de nombre de blessés à la journée du 10 août, que le sieur Léonard Condrusier, cordonnier, est mort sur le champ de bataille, place du Carrousel, le 10 août.

8 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2808. — Certificat de M. Cabarrou, ancien chirurgien aux gardes-françaises et chirurgien-major de la section armée du Faubourg-Montmartre, déclarant avoir

soigné le sieur Pierre-Marie Deviquet, canonnier volontaire de ladite section, blessé en faisant la manœuvre du canon, ayant traîné en langueur, et décédé à l'hôpital de la Charité, avec l'acte de décès dudit Deviquet, en date du 13 août, en contradiction avec le certificat du chirurgien.

8 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2809. — Certificat des commissaires de la section des Quinze-Vingts, attestant que le nommé Jean-Baptiste Bart, chapelier, rue de Charenton, est mort à la Charité des suites de blessures reçues au Carrousel, le 10 août, avec son acte de décès, en date du 19 août, et pétition de Marie-Françoise-Véronique Lejeune, sa veuve, chargée de 2 jeunes enfants, à la Convention nationale, à l'effet d'obtenir un secours provisoire de 300 livres, prélevé sur sa pension.

8 mars 1793, 30 nivôse an III.

Originaux (1 dos.), F<sup>15</sup> 3269.

2810. — Lettre des administrateurs composant le Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, adressant les états détaillés des morts et blessés à la mémorable journée du 10 août, pour dix sections, états qui ne leur ont pas paru parfaitement en règle, mais dont ils n'ont pas voulu différer l'envoi, plusieurs des citoyens compris dans ces états ayant annoncé qu'ils n'attendaient que le paiement de leur indemnité pour voler aux frontières, et ne voulant pas perdre un instant pour seconder le zèle de ces bons et braves patriotes.

12 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2811. — Lettre de M. Pache, maire de Paris, au ministre de l'intérieur par intérim, le priant de vouloir bien renvoyer à la Mairie toutes les pièces ou mémoires qui lui auraient été adressés directement, en ce qui concerne les secours à accorder aux blessés du 10 août, afin d'accélérer les opérations de la Commission chargée de la vérification des demandes formées

par les blessés ou par les parents de ceux qui ont été tués à la journée du 10 août.

12 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2812. — Déclaration de M. Teytaud, chirurgien-major de la garde nationale, 3<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, chargé par la section des Arcis de procéder à la visite des citoyens blessés le 10 août, constatant qu'il s'est trouvé 2 morts, les sieurs Deshayes et Lallemand, et 8 blessés, sans désignation de la nature des blessures, sauf pour le sieur Joseph Meunier, qui a eu le pouce gauche emporté.

12 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2813. — Certificat de M. Adrien Escourbiac, chirurgien-major de la section armée du Finistère, attestant que le citoyen Pierre Sever, de ladite section, a été blessé, le 10 août, d'un coup de baïonnette à la jambe, et que le traitement de cette blessure a duré 3 semaines.

13 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2814. — Déclaration de la section de la Croix-Rouge, en réponse à une lettre du Directoire du Département, portant que les citoyens et citoyennes de la section ont réuni par souscription une somme de 306 livres 6 sols, qui a été remise à la Convention nationale pour le soulagement des blessés et des veuves de la mémorable journée du 10 août.

13 mars 1793.

Copie conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2815. — Certificat de M. Naudine, ex-commandant en chef de la section armée du Faubourg-Montmartre, attestant que le citoyen Paul-Joseph Voignet, volontaire de ce bataillon, a été blessé à la main d'un coup de feu, lors de l'action qui a eu lieu au château des Tuileries.

15 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2816. — Certificat de citoyens de la section de l'Ouest, ci-devant de la Croix et

du Bonnet-Rouge, attestant que le sieur Jean-Baptiste Chaligny, compagnon menuisier, a combattu avec eux à la fameuse journée du 10 août, a contribué à désarmer un Suisse, dont il a reçu un coup de crosse très violent dans la poitrine, qui a occasionné un dépôt et entraîné sa mort, le 11 mars 1793, avec certificat de deux chirurgiens, délivré à la veuve pour servir à l'obtention d'une pension, requêtes de ladite veuve, et rapport concluant à l'allocation d'une pension.

15 mars 1793-1<sup>er</sup> vendémiaire an IV.

Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2817. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, déclarant que le sieur Nicolas Fraisan, charron, est entré à l'Hôtel-Dieu, le 10 août, blessé d'un coup de sabre sur le dos de la main droite, qu'il est sorti le lendemain de l'hôpital, mais est revenu tous les jours se faire panser jusqu'à complète guérison par l'un des élèves chirurgiens.

16 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2818. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, attestant que le citoyen Antoine Michel, volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon des Marseillais, est entré à l'hôpital, le 11 août 1792, pour y être traité d'une plaie d'arme à feu aux cuisses, que le traitement s'est prolongé 222 jours, et prononçant que la blessure de la cuisse droite laissera exécuter facilement les mouvements, mais que celle de la cuisse gauche, en raison de sa gravité, ne permettra de longtemps au malade de marcher librement.

22 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2819. — Bordereaux des sommes à distribuer aux sections de Paris pour les récompenses attribuées aux citoyens blessés à la journée du 10 août, compris dans les rôles dressés en conséquence.

22 mars 1793-4 pluviôse an II.

Originaux signés de Garat, ministre de l'intérieur (17 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2820. — Certificat de M. Bodin, membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, attestant que le nommé Pierre-Nicodème Hénaut, sergent des fédérés du Var, éprouve de vives douleurs à la hanche gauche, par suite d'une chute faite lors du combat du 10 août dernier, et que, d'après le certificat du chirurgien de sa résidence actuelle (le Bausset), en date du 5 novembre 1792, cette douleur n'a point disparu.

23 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2821. — Certificat de M. Cigogne, chirurgien-major de la section armée de l'Observatoire, déclarant avoir traité pendant 40 jours, d'un coup de feu à l'avant-bras gauche, le nommé Jean-Jacques Jourcy, qui, dans un certificat du 17 novembre 1792, est qualifié de gendarme à cheval de la 2<sup>e</sup> division, actuellement à son poste avec ses braves camarades à la poursuite de l'ennemi.

25 mars 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2822. — Note constatant que le sieur Charles Simon, de la section du Théâtre-Français, blessé à l'affaire du 10 août, a été soigné 140 jours et se trouve compris sur l'état arrêté par le ministre de l'intérieur et adressé au Département de Paris, le

28 mars 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2823. — Note portant que le citoyen Jean-Marie-Joseph Grand, de la section du Théâtre-Français, blessé à la partie gauche de la tête, est compris dans l'état de distribution arrêté par le ministre de l'intérieur et envoyé au Département de Paris, le

28 mars 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2824. — Note portant que Jacques-Gaspard Kamereman, de la section Poissonnière, ayant reçu un coup de biseau qui lui a emporté le mollet droit, a été en traitement 80 jours, et se trouve compris

dans l'état de distribution adressé au Département de Paris, le

28 mars 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2825. — États des blessés du 10 août, par sections, sous forme de tableaux individuels ou collectifs, dressés par le sieur Vincent, officier municipal, ou les commissaires des sections, certifiés et signés par M. Pache, maire de Paris, scellés du sceau de la Municipalité, visés et arrêtés par les administrateurs du Département et le ministre de l'intérieur.

Mars-avril 1793.

Originaux signés (1 liasse), A. N., F<sup>15</sup> 3271.

Ces états concernent les sections de Bondy, du Marais, de la Maison-Commune, des Quinze-Vingts, de Bonconseil, de la Halle-au-Blé, du Panthéon-Français, des Halles ou des Marchés, de Bonne-Nouvelle, du Faubourg-Montmartre, du Contrat-Social, du Louvre ou du Museum, de l'Arsenal, du Faubourg-du-Nord, des Quatre-Nations, de la Croix-Rouge, du Temple, des Gravilliers, du Luxembourg, de Montreuil, Poissonnière, du Finistère, de l'Observatoire, du Théâtre-Français, des Champs-Élysées, de la Cité, des Lombards, de Molière et la Fontaine, des Droits-de-l'Homme, des Gardes-Françaises, des Tuileries, de Beaurepaire, de la Réunion, de la Butte-des-Moulins, des Invalides, des Arcis, de la Fontaine-de-Grenelle, de Popincourt, de 1792. — Rôles dressés par la Municipalité de Paris.

2826. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'allouer au citoyen Jacques Etienne, blessé à la main droite d'un coup de feu, et qui a reçu une indemnité de 34 livres 10 sols pour 21 jours de traitement, la gratification de 50 livres accordée par l'article XI de la loi du 25 décembre 1792, aux citoyens blessés qui sont partis après leur guérison pour les frontières.

2 avril 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2827. — Lettre du ministre de la guerre à son collègue de l'intérieur, faisant passer diverses pièces relatives à une demande de gratification en faveur du citoyen Jean-Baptiste Binet, chirurgien de la compagnie des Marseillais, pour les soins dévoués qu'il a donnés aux volontaires blessés le 10 août, notamment la

pétition du sieur Binet, apostillée par les officiers de la compagnie du 10 août du 1<sup>er</sup> bataillon, et une attestation de M. Girard, capitaine des fédérés de Marseille, portant que le chirurgien Binet a guéri radicalement et remis sur pied de braves soldats, qui sont à même de partir avec leurs camarades pour les frontières.

2 avril 1793.

Originaux signés (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2828. — Certificat de M. Duberland, chirurgien-major de la section armée des Gravilliers, attestant avoir visité et pansé le citoyen Jean-Marie Lefèvre, âgé de 22 ans, blessé, lors de la journée du 10 août, d'un coup de feu à la partie postérieure de la cuisse gauche, et lui avoir continué ses soins durant 35 jours, du 10 août au 14 septembre.

3 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2829. — Certificat de M. Dubois, maître en chirurgie, déclarant que le citoyen Pierre Roule a été blessé, le 10 août, de 3 coups de baïonnette à la cuisse gauche, d'un coup de sabre sur le sourcil gauche et d'un autre coup de sabre au pouce gauche, et que ces blessures l'ont obligé à garder le lit 30 et quelques jours.

5 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2830. — Note portant que le sieur Etienne-Henri Dardenne, de la section du Finistère, blessé, le 10 août, à la partie antérieure de la poitrine, a été traité 200 jours et se trouve compris dans l'état de distribution adressé au Département, le

6 avril 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2831. — Note constatant que le sieur Charles-Louis Petit, de la section de l'Observatoire, a été blessé, le 10 août, au pied gauche, qu'il a subi un traitement de 21 jours, et se trouve compris sur l'état de distribution arrêté par le ministre de l'intérieur et adressé au Département, le

6 avril 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2832. — Certificat de la sœur Beaulieu, hospitalière de Saint-Thomas-de-Ville-neuve, déclarant avoir pansé pendant deux mois sept jours le nommé François Millet, blessé le 10 août.

10 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2833. — Certificat de M. Dumont-Valdajou, chirurgien renoueur des camps et armées, attestant avoir soigné, du 11 août au 11 septembre, le sieur Réal Mercier, pour deux côtes enfoncées.

11 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2834. — Certificat de M. Duplain, médecin-chirurgien, portant que le citoyen Charles-Joseph Laloué, caporal de la section de 1792, ex-caporal au régiment de la Sarre, a été blessé, le 10 août, au château des Tuileries, à la poitrine, par des bourrades qui ont gravement contusionné cette partie et ont amené, le 17 octobre 1792, la mort dudit Laloué, lequel a laissé une veuve et des enfants sans ressources et même avec des dettes.

12 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2835. — Lettre du citoyen Murair, fermier des eaux minérales d'Aix, au ministre de l'intérieur, relativement à trois citoyens du bataillon de Marseille, blessés le 10 août, qui lui sont envoyés pour prendre les bains minéraux, déclarant que les eaux ne peuvent convenir qu'à l'un des trois, l'un de ces malades étant trop affecté de la poitrine, et les eaux de Digne devant être plus efficaces pour l'autre, et annonçant qu'il conserve et soigne chez lui le premier atteint d'une plaie fistuleuse à l'épaule.

13 avril 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2836. — Renvoi au Comité de la guerre de la pétition des blessés du 10 août, admis dans la gendarmerie, qui demandent à former une compagnie.

14 avril 1793.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 251, n° 415.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IX, p. 259.

2837. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'allouer une somme de 144 livres pour 76 jours qu'a duré le second traitement du sieur Jean Pagès, fédéré marseillais, blessé, le 10 août, à la jambe gauche par une volée de mitraille, et qui avait déjà reçu 144 livres pour le premier traitement, d'une durée de 96 jours, eu égard au certificat de l'officier de santé ayant constaté que sa blessure s'était rouverte.

14 avril 1793.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2838. — Supplique adressée au ministre de l'intérieur par le sieur Louis-Etienne-Chrysostome Ratel, au nom des malheureuses victimes du 10 août, pour obtenir l'exécution du décret du 25 décembre 1792, avec note établissant que ledit Ratel a été blessé par une balle à la jambe droite, est resté 90 jours en traitement et se trouve compris sur l'état de distribution arrêté le

20 avril 1793.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2839. — Supplique présentée au ministre de l'intérieur par le citoyen Jean Archambault, serrurier, grièvement blessé, le 10 août, d'un coup de timon d'affût de canon, et resté deux mois en traitement à l'hôpital de la Charité, à l'effet d'obtenir une allocation, d'autant plus justifiée qu'il n'est point parfaitement rétabli de sa blessure, qu'il est chargé de trois enfants en bas âge et d'une mère paralytique, supplique appuyée par le sieur Pinot, secrétaire de la Commission de bienfaisance des sections du Faubourg-Montmartre et du Mont-Blanc.

Sans date (20 avril 1793).

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2840. — Pétition de M. La Cassaigne, chirurgien, au ministre de l'intérieur, exposant que, lors du 10 août, il a donné les secours de son art à nombre de blessés des sections du Finistère et de

l'Observatoire, notamment au citoyen Emery, canonnier de cette dernière section, gravement atteint, qu'il a traité 57 jours, suivant certificat, et demandant le paiement de 122 livres, montant de ses avances tant pour consultations que pour médicaments, ladite pétition étant restée sans réponse et adressée de nouveau au Comité des secours publics.

28 avril 1793, 18 frimaire an II.

Originaux (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2841. — Lettre de M. Vincent, officier municipal, établissant que le citoyen Nicolas Mergez ne peut justifier d'aucune pièce de nature à prouver qu'il a été blessé le 10 août, que toutes font mention de son courage et de sa bravoure dans cette journée, mais qu'aucune ne fait allusion à ses blessures.

8 mai 1793.

Copie, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2842. — Lettre des administrateurs du directoire du département du Doubs au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi de l'état des citoyens du département blessés à la journée du 10 août, compris dans la 3<sup>e</sup> classe, et priant de renvoyer l'état après avoir fixé la somme allouée à ces blessés.

13 mai 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2843. — Pétition de Marie-Anne-Henriette Bujet, femme de Mathurin Debenne, de la section des Droits-de-l'Homme, exposant que son mari a été atteint d'une balle à la cuisse, qui l'a retenu 3 semaines au lit, et que les blessures qu'elle a reçues aux jambes, en se portant courageusement à son secours, ont exigé d'abord un traitement d'un mois et 8 jours chez le chirurgien Robert, et qu'étant sortie trop tôt, elle a dû s'aliter de nouveau jusqu'au mois de janvier, et sollicitant d'urgence une indemnité pour retirer ses effets engagés dans cette circonstance.

20 mai 1793.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2844. — Pétition de la veuve Leroy au ministre de l'intérieur, exposant que, lors du 10 août, elle se trouvait au service du citoyen Henry, suisse de la porte Royale, et qu'elle a reçu trois coups de feu aux bras, pour sauver la garde nationale du jardin, dont elle restera estropiée, ajoutant qu'elle a perdu pour près de 500 livres d'effets, que son mari a été tué aux frontières, qu'elle est obligée de vendre son lit pour donner du pain à ses enfants, et sollicitant un secours, pétition apostillée par M. Mauze, député de l'Yonne.

23 mai 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2845. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de la Convention nationale, représentant que plusieurs des blessés de la journée du 10 août se sont fait panser chez eux et réclament contre la modicité du traitement alloué par le décret du 25 décembre 1792, comme insuffisant pour les dédommager des dépenses qu'ils ont été obligés de faire jusqu'à leur entière guérison, et pour leur permettre de s'acquitter envers les chirurgiens, tandis que les blessés reçus et soignés gratuitement dans les hôpitaux ont touché en outre l'indemnité attribuée à leur classe.

8 juin 1793.

Original signé de Garat, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2846. — Décret de la Convention nationale, décidant que le citoyen Brunel, fédéré au 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, blessé le 30 juillet 1792, à l'affaire des Champs-Élysées, sera admis à participer au bénéfice de la loi du 25 décembre dernier, relativement aux blessés du 10 août.

8 juin 1793.

Minute, de la main de M. Prunelle, A. N., C 256, n<sup>o</sup> 498.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XIII, p. 133.

V. la mention du rapport fait par Beauvais au Comité des secours publics, A. N., AF<sup>2</sup> II 39, fol. 125.

2847. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, constatant que Marie-Rosalie Ganperon, veuve du sieur Baudlet, tué le 10 août, a produit, avec l'extrait mortuaire, un certi-

ficat du comité de la section Poissonnière, qui atteste le décès de son mari aux Tuileries, et priant de la comprendre dans la répartition des indemnités allouées aux veuves des citoyens morts à la journée du 10 août.

8 juin 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2848. — Rapport au ministre de l'intérieur, établissant que les titulaires des pensions accordées en vertu du décret du 25 décembre 1792, sont au nombre de 88, ainsi répartis :

1 <sup>re</sup> classe (blessés estropiés), 37 à 365 livres de pension viagère...	13.505 livres.
2 <sup>e</sup> classe (veuves, pères et mères), 31 à 125 livres de pension viagère.....	3.875 livres.
14 enfants au-dessous de 8 ans, à 40 livres de pension	560 livres.
6 enfants au-dessus de 8 ans, 25 livres de pension jusqu'à 12 ans.....	150 livres.

Total..... 18.090 livres.

et proposant de faire mettre à la disposition du Département et de verser dans la caisse du sieur Baron, receveur du district, la somme de 4,122 livres 9 sols 10 deniers, pour être distribuée aux sections, et d'acquitter le trimestre de juillet, payable d'avance.

29 juin 1793.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2849. — Certificat de M. Chardin, commandant en chef de la section armée de Molière-et-la-Fontaine, attestant que le nommé Nicolas-Henry Robert, jardinier, âgé de 47 ans, a été « exterminé dans la journée du 10 août, dans la cour ci-devant Royale, aux Tuileries, par les satellites de cette cour corrompue », qu'il a laissé en mourant une femme et 3 enfants, et que toute cette famille mérite la reconnaissance et la bienfaisance de l'administration des secours publics.

3 août 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2850. — Lettre de M. Coulombeau, secrétaire greffier de la Commune de Paris,

au ministre de l'intérieur, en faveur de la veuve de Claude-Gaspard Duval, l'une de ces glorieuses victimes du 10 août qui excitent toute la sollicitude des vrais patriotes, dont les pièces ont été égarées à la Mairie, et priant de lui faire délivrer gratis son extrait de mariage et le certificat de la section de Bonne-Nouvelle.

22 août 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2851. — Décret de la Convention nationale, décidant que les pères et mères dont les fils ont péri à la journée du 10 août 1792, en combattant contre le tyran, jouiront du même bénéfice que les pères et mères des citoyens morts sur les frontières.

13 septembre 1793.

Minute de la main de M. Monnet, A. N., C 269, n° 642.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XX, p. 323.

2852. — État dressé par la section de 1792, à l'effet d'établir le droit de Charles-François Lemithe, blessé le 10 août 1792, place de la Révolution, en faisant son service de garde national, à recevoir l'indemnité de 156 livres qui lui est due pour 104 jours de traitement, état visé par les officiers municipaux et arrêté par le Département.

1<sup>er</sup> octobre 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2853. — Rapports au ministre de l'intérieur, revêtus de son approbation, proposant le versement dans la caisse du receveur du Département de Paris de 4,750 livres 7 sols 2 deniers pour l'acquit du trimestre d'octobre 1793 des pensions accordées aux blessés du 10 août, payable d'avance, et de 4,722 livres 16 sols 2 deniers pour le trimestre de germinal an II.

1<sup>er</sup> octobre 1793, 6 germinal an II.

Originaux signés de Paré (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2854. — Certificat des commissaires civils de la section de Bonne-Nouvelle, attestant, d'après le témoignage de 2 citoyens, que Claude-Gaspard Duval, sellier-bour-

relier, en combattant contre les ennemis du despotisme à l'affaire du 10 août, a été tué d'un coup de feu sur la place du Carrousel, d'où il a été emporté pour être enterré sans que les témoins sachent le lieu de sa sépulture.

14 octobre 1793.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2855. — Certificat de M. Jean-Baptiste Binet, chirurgien-major de la compagnie des Marseillais, du 10 août, déclarant avoir soigné le nommé André Lyon, volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon, blessé, le 10 août, au genou gauche, et qui s'est trouvé parfaitement guéri le 10 octobre, avec autre certificat de M. Girard, capitaine de la compagnie dit du 10 août, formée après le départ du 1<sup>er</sup> bataillon, constatant son enrôlement à la date du 16 septembre.

25 octobre 1793.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2856. — Attestation de M. Lefèvre, chirurgien-major de la section armée des Quatre-Nations, portant que le citoyen Dablancourt, âgé de 66 ans, fut blessé, le 10 août, à l'articulation du genou, d'un éclat de pierre détaché par un boulet, ce qui l'a retenu au lit 35 jours, et qu'il avait précédemment reçu un coup de couteau à la main gauche, étant de service à la porte d'un boulanger pour la distribution du pain.

6 décembre 1793.

Original signé du sieur Lefèvre et contresigné par les commandants de la section, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2857. — État nominatif par ordre alphabétique des citoyens blessés à l'affaire du 10 août, comprenant : 1<sup>o</sup> les noms des blessés de la 3<sup>e</sup> classe; 2<sup>o</sup> les noms des sections du domicile de chaque citoyen; 3<sup>o</sup> la durée du traitement (de 10 à 455 jours); 4<sup>o</sup> le montant des indemnités (de 30 sols par jour pendant la durée du traitement); 5<sup>o</sup> le nombre d'enfants à la charge; 6<sup>o</sup> les indemnités de 6 sols par jour aux enfants; 7<sup>o</sup> les gratifications de 50 livres accordées aux citoyens qui, après leurs blessures et antérieurement à la loi du 25 décembre 1792, se sont enrôlés

pour les frontières; 8° le total de ce que chaque blessé a reçu; 9° les observations.

Sans date (an II).

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2858. — État nominatif des veuves des citoyens morts à la journée du 10 août 1792, ou des suites de leurs blessures, tant de celles à qui il a été accordé des pensions, en exécution de l'article 9 de la loi du 25 décembre 1792, que de celles sur le sort desquelles il n'a pas encore été prononcé.

Sans date (an II).

Minute et copie (2 p.), A. N. F<sup>15</sup> 3272.

2859. — État nominatif des citoyens blessés à la journée du 10 août 1792, qui jouissent des pensions fixées par la loi du 25 décembre 1792, susceptibles d'être liquidées de nouveau d'après celle du 14 germinal an II, qui assimile ces citoyens aux défenseurs de la Patrie blessés en combattant.

Sans date (an II).

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2860. — Décret de la Convention nationale, accordant à Marie-Madeleine Grigy, veuve du sieur Fermé, dit Trouvé, gendarme, qui a succombé à la journée du 10 août, 800 livres à titre d'indemnité pour la perte du cheval et de l'équipement de son mari.

16 vendémiaire an II.

Copie conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXII, p. 137.

2861. — Lettre de M. Coulombeau, secrétaire greffier de la commune de Paris, à M. Fauchet, lui faisant observer, au sujet de la réclamation de l'acte de décès du citoyen Duval (Claude-Gaspard), qu'une grande partie des victimes du 10 août ont été inhumées ensemble, et qu'il serait impossible de produire pour ces citoyens d'autres pièces que des certificats de section.

22 vendémiaire an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2862. — Décret de la Convention nationale, chargeant le ministre de l'intérieur de pourvoir à l'habillement des citoyens blessés le 10 août, qui sont incorporés, conformément à la loi du 5 mars dernier, dans les compagnies de gendarmerie à pied faisant le service aux armées.

16 brumaire an II.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 277, n° 724.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXV, p. 9.

2863. — Certificat du commandant et des officiers de la garde nationale de la section de la Rue-de-Montreuil, attestant que le citoyen Jean Goret a assisté au siège de la Bastille et à l'affaire du 10 août, où il a reçu un coup de feu à la jambe droite.

21 frimaire an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2864. — Information faite par Jean-Baptiste Hua, juge suppléant du Tribunal du 4<sup>e</sup> arrondissement, au sujet du décès du nommé Claude-François-Noël Legrand, garçon perruquier, contenant la déposition du sieur Jean-Baptiste Quatremain, fossoyeur de la paroisse de Saint-Paul, d'après laquelle, vers le 12 ou 13 août, on amena nus, dans une voiture, 19 cadavres de citoyens morts dans la journée du 10 août, à l'attaque des Tuileries, au nombre desquels se trouvait ledit Legrand, tué à côté de la chapelle du château d'une balle à l'estomac, qui fut descendu à côté des écuries de l'hôtel de Longueville et reconnu là et au cimetière par plusieurs personnes.

23 pluviôse an II.

Expédition signée, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2865. — Lettre du ministre de l'intérieur aux officiers municipaux de Marseille, transmettant la demande du citoyen Jacques Étienne, blessé le 10 août, à l'effet d'obtenir la gratification de 600 livres qui aurait été accordée par la municipalité de Marseille aux citoyens blessés lors de cette journée.

9 nivôse an II.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2866. — Déclaration de plusieurs grenadiers du bataillon des Petits-Augustins, établissant que le sieur Antoine Lobjois, leur camarade, était de garde avec eux dans l'intérieur du château des Tuileries, et qu'il y a été tué; l'un d'eux, le sieur Gabriel Doire, de faction près l'appartement de la sœur de Capet, et regardant pendant le combat par un œil-de-bœuf dans la Cour Royale, certifia avoir vu courir le sieur Lobjois du côté du Carrousel, et tomber à terre pour ne plus se relever.

1<sup>er</sup> ventôse an II.

Copie conforme, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2867. — Certificat de M. J.-Aug. Ladmiral, officier de santé, attestant avoir soigné le citoyen Jean-Baptiste Lallemand, de la section des Gardes-Françaises, blessé le 10 août 1792, en combattant contre les traîtres, d'un coup de feu qui a brisé l'articulation du genou gauche et déterminé la mort, le 6 septembre suivant.

10 germinal an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2868. — Requête adressée au ministre de l'intérieur par le sieur François Millet, infirmier dans les ambulances de l'armée du Nord, comptant 17 ans de services dans les régiments des Gardes-Françaises et de Normandie, et ayant assisté à toutes les journées de la Révolution, exposant qu'il a été blessé, le 10 août, à la main gauche, que cette blessure l'a rendu infirme, l'a privé de moyens d'existence, et sollicitant un secours, avec renvoi de la requête par la Commission des secours publics au Département de Paris.

12 germinal, floréal an II.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2869. — Décret de la Convention nationale, décidant que les décrets des 4 et 6 juin, 29 juillet 1793, 6 nivôse et 21 pluviôse an II, relatifs aux pensions dues aux militaires estropiés et aux veuves des militaires qui ont péri dans les combats, sont applicables aux citoyens estropiés à la journée du 10 août, qui, par suite de leurs blessures, se trouvent hors d'état de pourvoir à leur subsistance, aux veuves et aux en-

fants indigents au-dessous de douze ans accomplis, laissés par ceux qui ont succombé dans cette mémorable journée.

14 germinal an II.

Minute de la main de M. Ch. Pottier, A. N., C 296, n° 1007.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXXIV, p. 393.

2870. — Décret de la Convention nationale, portant qu'il sera élevé, dans le Panthéon, une colonne de marbre noir, sur laquelle seront gravés en lettres d'or les noms des citoyens morts pour l'Égalité, le 10 août 1792.

28 germinal an II.

Minute de la main de M. Lakanal, A. N., C 296, n° 1011.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXXV, p. 284.

2871. — Certificat de MM. Goulliart, chirurgien, et Despiaud, officier de santé de la section des Quinze-Vingts, déclarant que le citoyen Pierre Mérillon, ouvrier à la manufacture des glaces, a été blessé, lors de la journée du 10 août (d'un coup de crosse dans l'estomac) dont il n'a jamais pu se rétablir, et qu'il a été transporté, le 13 nivôse, au Grand Hospice d'humanité, où il est décédé le 22 du même mois.

27 floréal an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2872. — Certificat de M. Presmart, premier chef d'escadrons de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, attestant que le citoyen Michel Fermé, dit Trouvé, a servi dans la cavalerie nationale et la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1789 jusqu'au 10 août 1792, que lui et son cheval ont été tués par les satellites du tyran, place de la Révolution.

22 prairial an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2873. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'allocation au sieur Étienne Henry, blessé à la joue droite par une balle qui est sortie par le nez, de 772 livres 10 sols, pour la continuation de son traitement du 8 décembre 1792 au 18 floréal an II, conformément au certificat

de M. Maigrot, officier de santé de la section Poissonnière.

30 prairial an II.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2874. — Pétition de la veuve Bara, infirme, âgée de 64 ans, à la Convention nationale, à l'effet d'obtenir la pension de 125 livres à laquelle elle a droit en raison de la mort de son fils Jean-Louis-Marie Bara, décédé le 19 août 1792, à la suite de blessures reçues en combattant les satellites du tyran, avec lettre de la Commission des secours publics aux administrateurs du Département.

1<sup>er</sup> messidor, 2 thermidor an II.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2875. — Certificat de M. Desault, chirurgien en chef du Grand Hospice d'humanité, attestant que le citoyen François-Martin Derchu, tailleur, âgé de 22 ans, est entré audit hospice, le 10 août 1792, blessé par une balle qui a été trouvée aplatie sous l'os des hanches, et qu'il est mort, le 16 août, des suites de cette blessure.

7 thermidor an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2876. — Certificat de M. Maigrot, « médecin des pauvres sans-culottes des sections Poissonnière, Faubourg-du-Nord et Bondy, résidant à la caserne Lazare », attestant que le nommé Etienne Henry, canonnier volontaire de la section Poissonnière, a été grièvement blessé à la mémorable journée du 10 août, par une balle qui lui perça la joue du côté gauche et sortit par le nez, dont elle coupa le cartilage moyen, et que cette blessure ne s'est fermée qu'au moyen d'un large vésicatoire, qui doit être entretenu, et l'empêche de travailler de son état de peintre en bâtiments.

23 thermidor an II.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2877. — Avis de la Commission des secours publics aux citoyens blessés à la journée du 10 août, qui jouissent, en exécution de la loi du 25 décembre 1792, d'une pension viagère de 365 livres, à l'effet de subir la visite du Comité de

santé pour constater le genre et l'état actuel de leurs blessures, leur pension devant, en vertu de la loi du 14 germinal, être réglée suivant les proportions de celles dues aux militaires blessés des armées.

Thermidor an II.

Copie, A. N., F<sup>15</sup> 3271.

2878. — Circulaire de la Commission des secours publics aux commissaires vérificateurs et distributeurs des sections de Paris, pour qu'ils ne comprennent pas dans les états, qui leur ont été adressés en exécution de la loi du 13 prairial, les veuves des citoyens morts à la journée du 10 août.

25 fructidor an II.

Minute, A. N., F<sup>15</sup> 3271.

2879. — Rapports au ministre de l'intérieur, correspondances et états concernant les blessés du 10 août, dont les pensions ont été réglées de nouveau par décrets de la Convention nationale (par ordre alphabétique de dossiers individuels).

Ans II et III.

Originaux (1 liasse), A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2880. — Rapports au ministre de l'intérieur et états concernant les veuves de citoyens périés à la journée du 10 août, dont les pensions ont été réglées de nouveau par décrets de la Convention nationale (par ordre alphabétique de dossiers individuels).

Ans II, III.

Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2881. — Rapports au ministre de l'intérieur, correspondances et états concernant les pères et mères des citoyens périés à la journée du 10 août, lesquels jouissent d'une pension de 125 livres, conformément à l'article 9 de la loi du 25 décembre 1792 (par ordre alphabétique de dossiers individuels).

Ans II, III.

Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2882. — Requête du sieur Jean Legrand, âgé de 62 ans, aux administrateurs du Département, exposant qu'il a eu le mal-

heur de perdre à la journée du 10 août son fils aîné, Claude-François-Noël, garçon perruquier, son soutien, et sollicitant des secours, avec état de pension arrêté par le Département.

4 vendémiaire an III.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2883. — État des paiements faits à la Trésorerie nationale aux blessés du 10 août 1792.

11 frimaire-21 prairial an III.

Registre dont la première page seule est remplie, A. N., F\* 4 336.

2884. — Certificat du comité civil de la section de l'Observatoire, déclarant, sur l'attestation de M. Jean-Amable Foucault-Saint-Prix, ex-commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et d'autres citoyens, que Louis-François-Théodore Girouard, âgé de 37 ans, sergent des canonniers du bataillon du Val-de-Grâce, blessé à la journée du 10 août, est mort à l'Hôtel-Dieu, le 14 août, et a été inhumé le 15 dans la cave de la nef de l'église paroissiale de Sainte-Geneviève, suivant l'extrait de sépulture.

14 frimaire an III.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2885. — Rapports au Comité des secours publics sur la pétition adressée à la Convention nationale par la veuve du sieur François Binet, décédé à la suite de blessures reçues le 10 août, à la veille d'accoucher, et ayant un enfant de 23 mois à sa charge, avec certificats à l'appui.

18 nivôse, 25 pluviôse an III.

Minutes (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2886. — Décret de la Convention nationale, accordant des indemnités et pensions alimentaires aux veuves et enfants de citoyens tués à la journée du 10 août 1792, ou morts des suites de blessures reçues dans le combat, dénommés dans l'état annexé au décret.

16 germinal an III.

Minute signée de M. Saint-Martin, A. N., C 337, n° 1584.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. LIX, p. 9.

2887. — Certificat de M. Forsans, officier de santé du comité des sections des Quinze-Vingts et de la Rue-de-Montreuil, attestant que le nommé Pierre-Antoine Dumont a été blessé, le 10 août, au genou droit, par suite d'une chute qu'il fit en se retirant avec précipitation, et qu'il est mort des suites de ses blessures le 6 pluviôse an III, ledit certificat contresigné par le sieur Goulliart, chirurgien, qui a constaté la blessure, mais ne l'a pas soignée.

23, 24 floréal an III.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2888. — Rapport au Comité des secours publics, proposant d'allouer à Marie-Madeleine Guérin, veuve d'Étienne Benoît, grenadier des Enfants-Trouvés, de la section des Quinze-Vingts, blessé le 10 août et mort des suites de ses blessures à la Râpée, le 13 janvier 1793, une indemnité une fois payée de 273 livres 15 sols et une pension annuelle et viagère de 300 livres, avec certificat du greffier de la section des Quinze-Vingts, du 2 floréal an III, constatant le décès, autre certificat du chirurgien Bagnols, en date du 17 novembre 1792, portant que ledit Étienne Benoît a été grièvement blessé à la tête et à la poitrine, et le diplôme de vainqueur de la Bastille.

13 prairial an III.

Originaux (1 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2889. — Brevet d'une pension annuelle et viagère de 300 livres accordée à Françoise Lefevre, veuve de Jean-Baptiste Lefortier, citoyen de la section du Luxembourg, décédé, le 12 septembre 1792, des suites de blessures reçues le 10 août à l'affaire du château des Tuileries.

14 messidor an III.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2890. — Rapport au Comité des secours publics relativement aux pères et mères des citoyens morts à la journée du 10 août 1792, qui réclament le même avantage et le même traitement que celui accordé aux veuves.

18 thermidor an III.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2891. — Rapport au Comité des secours publics, proposant l'allocation d'une pension de 150 livres et d'une indemnité de 136 livres à chacune des deux filles mineures de François Le Pareur, l'une des victimes de la journée du 10 août 1792, suivant certificat de la section des Lombards.

27 fructidor an III.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2892. — Certificat de MM. Louis-Vincent Payen, épicier, place Maubert, et Jean-Baptiste Noël Genty, adjudant de la section armée du Théâtre-Français, attestant que e nommé Jean-Baptiste Carrière, grenadier de la section du Mont-Blanc, a été tué à l'affaire du 10 août, et que Suzanne Guerbert, sa veuve avec 4 enfants, ne s'est jamais remariée et n'a point divorcé, avec rapport au Comité des secours, proposant l'allocation à la veuve Carrière d'une pension annuelle et viagère de 300 livres.

13 messidor, 1<sup>er</sup> complémentaire an III.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2893. — Rapport au Comité des secours publics, proposant l'allocation d'une pension annuelle et viagère de 300 livres à Marie-Henriette Baudenaille, veuve du citoyen Giraud Rhodias, mort le 28 août 1792, des suites de blessures reçues dans la journée du 10 août.

16 messidor an III.

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3270.

2894. — Etats des sommes à délivrer aux titulaires de pensions, à la suite du 10 août, et correspondance du ministre de l'intérieur et de la Commission des secours publics avec les Comités de bienfaisance des sections, pour les trimestres de vendémiaire, nivôse et germinal.

An IV.

Minutes (3 dos.), A. N., F<sup>15</sup> 3273.

2895. — Attestation du Comité de bienfaisance de la section Poissonnière, constatant que le citoyen René Dupin, menuisier, a été tué à la journée du 10 août, d'un coup de biscayen à la poitrine, a été

apporté le même jour au Comité civil de la section et inhumé à la paroisse de Saint-Laurent, le 11 août, avec requête de sa veuve, Marie-Jeanne Regnaut, pour obtenir la continuation de sa pension.

11, 20 frimaire an IV.

Originaux (2 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3269.

2896. — Etat des veuves et enfants des citoyens morts à la journée du 10 août 1792, ou des suites de leurs blessures, qui invoquent en leur faveur les dispositions des lois des 14 germinal et 13 prairial an II, avec rapport du ministre de l'intérieur, statuant sur les réclamations qui lui sont soumises.

Sans date (an IV).

Originaux (3 p.), A. N., F<sup>15</sup> 3272.

2897. — État des pensions accordées, en exécution de l'article 9 de la loi du 25 décembre 1792, aux citoyens grièvement blessés à la journée du 10 août, ainsi qu'aux veuves, enfants, pères et mères des citoyens morts à cette glorieuse époque, ou des suites de leurs blessures.

Sans date (an II).

Original, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

D'après un résumé à la fin de cet état, le sieur Baron, receveur du Département de Paris, avait distribué une somme de 55,847 livres 11 sols 2 deniers, et les membres de la Commission des secours publics invitèrent les Commissaires de la Trésorerie nationale à verser aux présidents des Comités civils et de bienfaisance des sections dénommées en l'état, 6,513 livres 14 sols 6 deniers, pour être répartis entre les patriotes grièvement blessés, et les veuves et orphelins de ceux qui ont succombé.

2898. — Compte rendu par le citoyen Favrel, trésorier du Comité de bienfaisance de la division des Gravilliers, des sommes par lui reçues et payées depuis le 1<sup>er</sup> floréal an III pour les pensions accordées aux sieurs Louis-Nicolas Ernoult et Jacques Du Sauveur, blessés, et Geneviève Boudin, veuve de Louis-Gabriel Martinet, tué le 10 août, domiciliés dans cette division.

9 ventôse an V.

Original signé, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

*Dons en faveur des victimes de la  
journée du 10 août.*

2899. — Lettre de M. Jean Debry, député de l'Aisne, au président de l'Assemblée législative, adressant ce qu'il possède en numéraire (72 livres), pour le soulagement des familles des héros de la Patrie, morts le jour de la Révolution.

(15 août 1792.)

Original signé, A. N., C 157, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 158.

2900. — Lettre de M. Bourdeaux, curé constitutionnel de Vaugirard-les-Paris, au président de l'Assemblée législative, se déclarant profondément affligé des malheurs de la journée du 10 août, et adressant 60 livres en argent pour être distribuées aux victimes, en exprimant le regret que ses fonctions pastorales dans une très grande paroisse, où il est accablé de travaux et sans vicaires, ne lui permette pas de les apporter en personne à l'Assemblée.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 284.

2901. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du citoyen Richard, arbitrairement détenu à la Force, qui donne des détails sur ce qu'il a fait dans la journée du 10 août, et dépose 50 livres pour le soulagement des veuves et des orphelins de ceux qui ont été tués dans cette journée.

18 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 348.

2902. — Ofrande de 71 livres en or et argent, et de 55 livres en assignats, par les ouvriers de la manufacture de fayence de Bourg-la-Reine, au profit des veuves et des orphelins des citoyens morts à la journée du 10 août.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 156, n° 311.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 358.

2903. — Adresse de M. Jean-Marie-Michel L'Herbon, juge de paix à Soissons, à l'As-

semblée législative, accompagnant l'envoi de deux assignats de 5 livres, faible témoignage de sa reconnaissance envers les veuves et les orphelins de la journée du 10 août.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 368.

2904. — Don de 1,000 livres par M<sup>me</sup> de Breteuil pour secourir les veuves et les orphelins de ceux qui ont péri dans la journée du 10 août.

19 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 378.

2905. — Offre par le sieur Dutoing, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> arrondissement de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de ses épauettes, pour être employées au soulagement des veuves et des orphelins des victimes du 10 août.

19 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 391.

2906. — Offres patriotiques : 1<sup>o</sup> de 1,200 livres en assignats par les entrepreneurs du nouveau théâtre des Variétés; 2<sup>o</sup> d'un assignat de 50 livres par le sieur Gaudry, citoyen soldat de la section de l'Oratoire, pour le soulagement des veuves et des orphelins des victimes du 10 août, et demande de remboursement de ce qui lui est dû par les Gardes suisses, avec renvoi au Comité de liquidation.

20 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 409.

2907. — Adresse du 3<sup>e</sup> bataillon des volontaires fédérés nationaux, établis à Soissons pour le camp de réserve, à l'Assemblée législative, exprimant le regret de n'avoir point partagé les maux et les dangers du 10 août, où leurs frères de Paris et les fédérés ont si bien mérité de la reconnaissance nationale, et déposant 712 livres 15 sols pour les veuves et les orphe-

lins « des braves patriotes immolés devant la forêt noire du château des Tuileries. »

21 août 1792.

Original signé de Candon, lieutenant-colonel, A. N., C 161, n° 357.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 555.

2908. — Adresse des administrateurs, directeurs, caissier, employés, receveurs et imprimeurs de l'administration des Loteries à l'Assemblée législative, déposant sur le bureau 3,051 livres 10 sols, pour les veuves et les orphelins des citoyens morts dans la journée du 10 août.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 560.

2909. — Lettre de M. Sencier, maître de pension à Neuilly-sur-Seine, au président de l'Assemblée législative, offrant d'élever à ses frais l'un des enfants des citoyens morts pour la Patrie, et de le faire entrer dans sa famille composée de 4 enfants.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 618.

2910. — Lettre de M. Sencier à M. Marrant, l'un des secrétaires de l'Assemblée législative, rappelant qu'il a envoyé, le matin, au président, une lettre à l'effet d'obtenir l'un des enfants des citoyens morts dans la journée du 10, avec renvoi de cette demande à la commune de Paris pour accomplir le désir manifesté par le sieur Sencier, suivant décret de ce jour.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 315.

2911. — Lettre de M. Dumont, membre du Directoire du Département de Paris, au président de l'Assemblée législative, déposant sur l'autel de la Patrie 118 livres 6 sols, partie de son traitement échue le 1<sup>er</sup>, pour le soulagement des veuves et des orphelins des braves citoyens morts, le 10 août, pour la défense de la Liberté et de l'Égalité.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 603.

2912. — Offre patriotique de 327 livres 19 sols par les employés de la Direction générale de la Liquidation, en faveur des veuves et des orphelins des braves citoyens morts dans la journée du 10 août pour le triomphe de la Liberté et de l'Égalité.

21 août 1792.

Original, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 604.

2913. — Lettre d'Esaië-Humbert Droz, soldat volontaire du bataillon de la Trinité, à M. Brissot, membre de l'Assemblée nationale, envoyant 50 livres, au nom de son frère, Humbert Droz, horloger des montagnes de la Chaux-de-Fonds, et adressant, en son nom personnel, 50 livres, applicables aux veuves et aux orphelins de la journée du 10 août.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 695.

2914. — Lettre de M. Alexandre Mouret, employé aux Messageries, au président de l'Assemblée législative, annonçant le versement, effectué à la section du Mail par les employés des Messageries nationales, d'une somme de 248 livres 10 sols, destinée au soulagement des veuves et des orphelins des citoyens morts en combattant, le 10 août, pour la Liberté et l'Égalité.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 621.

2915. — Adresse de la commune de Belleville à l'Assemblée législative, applaudissant au décret qui suspend « Louis le traître, l'assassin, le bourreau de leurs frères Marseillais, Bretons et Parisiens », et apportant pour servir au soulagement des veuves et des orphelins de la malheureuse journée du 10 août, les épaulettes et dragones des officiers de la garde nationale, les croix et les bracelets des dames, et une somme de 1,076 livres 7 sols.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 616.

2916. — Adresse du sieur Bouzereau, ferblantier à Gray, à l'Assemblée législative, demandant l'un des infortunés orphelins de la journée du 10 août, pour lui apprendre son état, et s'engageant à lui servir de père jusqu'à ce qu'il soit à même de gagner sa vie.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

2917. — Offrande patriotique par M. Mathieu Dumas, député du département de Seine-et-Oise, de sa croix de Cincinnati, gagnée dans la guerre d'Amérique, en combattant pour la Liberté.

23 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 639.

2918. — Remise par M. Dusaulx, à l'Assemblée législative, en faveur des veuves et des orphelins de ceux qui ont péri au siège du château des Tuileries, des croix des ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis, offertes par un vénérable citoyen, M. Dezoteux, chirurgien-major du ci-devant régiment du Roi, comptant 52 années de service.

23 août 1792.

Minute, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 639.

2919. — Lettre de M. Blanchard, député du département du Pas-de-Calais, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il fait le sacrifice de sa croix de Saint-Louis, pour en remettre le prix aux veuves et aux enfants des citoyens morts dans la journée du 10 août.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 663.

2920. — Adresse de la section des Champs-Élysées au Corps législatif, déposant une somme de 2,077 livres en assignats pour subvenir aux premiers besoins des veuves et des orphelins de la journée du 10 août, et émettant le vœu que le sort de ces malheureuses victimes soit assuré par la confiscation des biens des émigrés.

23 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire pour la partie de l'adresse qui concerne des vues d'indemnité pour les veuves et orphelins des victimes du despotisme, par décret du 23 août 1792.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 664.

2921. — Lettre de M. Hugau, député du département de l'Eure, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'hommage de sa croix de Saint-Louis, gagnée par 35 ans de services actifs et 14 campagnes de guerre, notamment en Amérique, comme lieutenant-colonel de l'avant-garde de M. Rochambeau.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 673.

2922. — Adresse des ouvriers de la manufacture de porcelaine de Sèvres à l'Assemblée législative, offrant la somme primitivement destinée à la célébration de la fête de Saint-Louis, supprimée, en faveur des veuves et des orphelins des citoyens qui ont péri dans la mémorable et sanglante journée du 10 août, et annonçant qu'ils assisteront avec leurs frères d'armes à la cérémonie funèbre qui doit se célébrer à Paris.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 675.

2923. — Abandon patriotique, par le sieur Louis-Élisabeth Pasquet-Salaïgnac, soldat citoyen du bataillon du Roule, inscrit dans la cavalerie pour le camp de Paris, comptant 40 ans de service, de sa croix pour les veuves et les orphelins de la célèbre journée du 10 août, à titre d'hommage à la Liberté et l'Égalité, « ces deux divinités qu'il porte dans son cœur depuis longtemps ».

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 328.

Ed. *Moniteur universel*, p. 1013.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 691.

2924. — Offre patriotique par un horloger de 18 ans, qui veut rester inconnu, d'un assignat de 100 livres, fruit de ses épargnes, pour les veuves et les orphelins de la journée du 10 août, avec mention

honorable, décrétée par l'Assemblée, qui regrette de ne pas connaître ce citoyen.

24 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 693.

2925. — Lettre de Pierre Piéry, citoyen actif de la section de la Place Vendôme, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'après avoir versé des larmes sur la tombe des patriotes morts le 10 août, il offre 1,200 livres en assignats, comme léger soulagement pour leurs veuves et leurs enfants.

24 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 329.

2926. — Lettre de M. Théodore Lameth (député du Jura), au président de l'Assemblée législative, le priant de faire agréer l'hommage de sa décoration militaire pour le soulagement des veuves et des enfants des citoyens qui ont péri dans la journée du 10 août.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 694.

2927. — Souscription patriotique ouverte par les citoyennes de Versailles, armées de piques et formées en compagnies, au profit des veuves et des orphelins des illustres victimes du 10 août, et offre à l'Assemblée législative du montant de cette souscription qui a produit 1,500 livres, accompagnée du serment « d'abattre les tyrans sous le fer de leurs piques ou de rejoindre bientôt ces ombres chéries de la Patrie », avec le bordereau des sommes présentées.

25 août 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 696.

2928. — Pétition du sieur Lemoyne-Lenoir à l'Assemblée législative, demandant à changer son nom doublement incivique contre celui de *Menyleo*, anagramme de Lemoyne, et consacrant sa décoration militaire aux veuves et aux orphelins des immortels héros de la journée du 10 août.

(26 août 1792.)

Original, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 7.

2929. — Offre à l'Assemblée législative par le sieur Etienne Marlet, fédéré de la ville de Beaune, de ses épauettes en or pour le soulagement des veuves et des orphelins laissés par ses frères, les fédérés et les citoyens de Paris, qu'il a vu tomber à ses côtés dans la journée du 10 août.

(26 août 1792.)

Minute, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 9.

2930. — Adresse du sieur Th. Boucher, secrétaire-commis au Comité de l'extraordinaire des finances, accompagnant le dépôt de 10 livres pour subvenir aux besoins des veuves et des orphelins de ceux qui ont été traitreusement massacrés dans la matinée du 10 août.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 9.

2931. — Don patriotique par M. Lefebvre, d'Arles, commandant du bataillon des Petits-Augustins, en faveur des veuves et des enfants des citoyens morts en combattant pour la Liberté.

(26 août 1792.)

Original, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 11.

2932. — Abandon par les sous-officiers et volontaires de la 7<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon des fédérés à Soissons, d'une journée de leur paye pour venir au secours des veuves et des enfants de ceux qui se sont dévoués lors de la journée du 10 août pour le salut de la Patrie.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 318.

2933. — Adresse des directeurs, pensionnaires et gagistes du théâtre de l'Ambigu-Comique, représentés par le sieur Saint-Aubin, à l'Assemblée législative, faisant parvenir la somme de 431 livres 20 sols, montant de leur journée, pour contribuer à sécher les larmes des veuves et des orphelins de leurs frères enlevés à la Patrie par la perfidie de la cour.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 52.

2934. — Lettre de M. Lebrun au président de l'Assemblée législative, protestant contre la mise en location de sa maison, rue du Gros-Chenet, comme bien d'émigré, déclarant que sa femme voyage en qualité d'artiste en Italie, et adressant 50 livres pour les veuves et les orphelins des citoyens morts dans la journée du 10 en défendant la cause de la Liberté et de l'Égalité.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 329.

2935. — Adresse des pensionnaires du théâtre des Délassements-Comiques à l'Assemblée législative, faisant parvenir leur modeste offrande pour les malheureuses victimes de la journée du 10 août, et déclarant qu'ils se flattent d'être utiles à la Patrie en entretenant dans l'âme de leurs spectateurs la haine due aux tyrans et en consacrant leurs études et leurs veilles à la représentation des pièces qui respirent le plus pur patriotisme.

29 août 1792.

Original signé de Marcus, de Valmy et Roch, A. N., C 158, n° 329.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 81.

2936. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée législative par les habitants de Passy d'une somme de 564 livres en argent, destinée au soulagement des veuves et des orphelins des citoyens qui ont péri le 10 août.

29 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 88.

2937. — Don par le citoyen Deroche, d'Uzès, de passage à Paris, de sa décoration militaire, méritée par ses 30 années de services et ses campagnes, pour le soulagement des veuves et des orphelins des citoyens qui, dans la mémorable journée du 10 août, ont scellé de leur sang la Liberté française.

(29 août 1792.)

Minute, A. N., C 158, n° 329.

2938. — Don par la femme de Pierre Boissy, citoyen de la section du Mail, de son anneau d'or pour contribuer au soula-

gement des veuves et des orphelins à la suite de la journée du 10 août.

29 août 1792.

Minute, A. N., C 158, n° 329.

2939. — Offrande patriotique de 147 livres 14 sols en assignats, par la seconde section de la ville de Versailles, pour les veuves et les orphelins du 10 août.

30 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 120.

2940. — Adresse des citoyennes d'Auteuil à l'Assemblée législative, déposant les 681 livres recueillies dans leur commune pour les veuves et les enfants des soldats de l'Égalité et de la Liberté, morts en défendant cette noble cause, dans la journée mémorable du 10 août.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 170.

2941. — Adresse de plusieurs Anglais à l'Assemblée législative, manifestant leur admiration pour la conduite courageuse des patriotes français, dans la journée à jamais mémorable du 10 août, mais déplorant la mort prématurée de ces braves citoyens qui ont sacrifié leur vie non seulement à la Liberté, mais encore à la défense de la cause du genre humain, et adressant leur modeste offrande (1,315 livres) pour soulager les besoins pressants des veuves et des orphelins.

(Août 1792.)

Original portant quatre signatures, A. N., C 158, n° 328.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 121.

2942. — Offre patriotique pour les veuves et les orphelins de la journée du 10 août, par la dame Lamarre, de 50 livres en assignats.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 364.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 165.

2943. — Adresse des volontaires et des gardes nationaux de Vincennes à l'As-

semblée législative, déclarant qu'ils viennent répandre quelques fleurs sur la tombe de leurs frères d'armes morts à la journée du 10 août, et des victimes de la tyrannie, et déposer 850 livres sur l'autel de la Patrie en faveur de leurs veuves.

3 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 236.

2944. — Adresse des citoyennes de Chaillot à l'Assemblée législative, accompagnant l'offrande de 424 livres 19 sols, à l'effet de participer à la gloire des mères et des veuves des braves citoyens, qui, à la journée du 10 août, ont scellé de leur sang leur dévouement à la Patrie, et exprimant le vœu de donner au pays des enfants dignes de marcher sur les traces de ces héros de la Liberté et de l'Égalité.

3 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 165, n° 389.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 247.

2945. — Offre, à l'Assemblée législative, par M. Serane, instituteur national à Chaillot, d'élever gratuitement l'enfant d'un des braves citoyens qui ont sacrifié leur vie au salut de la Patrie dans la journée du 10 août.

3 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 247.

2946. — Offrande patriotique à l'Assemblée législative de 3,713 livres 14 sols, dont 3,670 livres en assignats, montant d'une collecte faite par les citoyennes de la Halle-aux-Blés, pour venir au secours des malheureuses victimes de la trahison de la Cour, leurs frères blessés, le 10 août, ainsi que pour les veuves et les orphelins de la même journée.

3 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 165, n° 389.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

2947. — Adresse du sieur Jumel à l'Assemblée législative, déclarant que lui et ses compagnons ne sont pas riches, qu'ils sont des sans-culottes, et qu'ils donnent

5 livres pour les veuves et les enfants des patriotes qui ont péri le 10 août.

3 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 389.

2948. — Lettre du sieur Clamaron aîné, employé aux postes, volontaire au bataillon de Saint-Martin-des-Champs (section armée des Gravilliers), au président de l'Assemblée législative, adressant 2 assignats de 5 livres pour venir au secours des veuves et des orphelins de la journée du 10 août, et retractant sa signature apposée à la pétition concernant la formation du camp de 20,000 hommes.

5 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 165, n° 391.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 390.

2949. — Présentation par un membre de l'Assemblée législative d'une somme de 600 livres, offerte au nom de Mme de Bourbon pour le soulagement des veuves et des orphelins de la journée du 10 août.

6 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 382.

2950. — Lettre de M. Fontaine, limonadier, au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir 160 livres envoyées par M. Vickery, négociant à Londres, pour le soulagement des veuves et des orphelins de la journée du 10 août, et y joignant 140 livres pour le même objet.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 384.

2951. — Lettre du sieur Fourcroy, fils, jeune enfant de six ans et demi, venu avec une députation de Meudon, au président de l'Assemblée législative, faisant hommage à la Nation, pour le soulagement des orphelins de la journée du 10 août, d'une bague, dont l'un de ses parents lui avait fait présent, la veille, premier bijou en sa possession.

6 septembre 1792.

Original, *A. N.*, C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 400.

2952. — Lettre du sieur Goddet, citoyen de Paris, au président de l'Assemblée législative, le priant de faire agréer deux billets de 100 livres, moitié pour les veuves et les orphelins de ses frères d'armes morts à la journée du 10 août, et moitié pour les frais de la guerre.

7 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 391.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 430.

2953. — Offre par M. Lozeran-Fressac, député de la Lozère, de sa croix de Saint-Louis, pour le soulagement des veuves et des orphelins de la journée du 10 août.

8 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 471.

2954. — Adresse des citoyennes de la section des Invalides à l'Assemblée législative, accompagnant la présentation de leur don patriotique pour les veuves et les orphelins de la journée du 10 août, et jurant de tenir la place de leurs maris et de répandre leur sang pour la défense de la Liberté et de l'Égalité.

15 septembre 1792.

Original signé de la femme Moutonnier, A. N., C 165, n° 392.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 49.

2955. — Envoi par le citoyen Coussaux-Lechaux, officier de cavalerie dans l'armée du Rhin, d'un assignat de 50 livres pour les veuves et les orphelins des braves défenseurs de la Liberté, morts dans la journée du 10 août.

18 septembre 1792.

Minute, A. N., C 164, n° 382.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 116.

2956. — Don par les citoyennes de la section du Pont-Neuf d'une somme de 1,527 livres 10 sols, produit d'une collecte faite dans la section pour secourir les blessés, les veuves et les enfants des victimes de la journée du 10 août.

20 septembre 1792.

Minute, A. N., C 165, n° 392.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 148.

2957. — Don par la section des Sans-Culottes de 541 livres 13 sols pour secourir les veuves et les orphelins des citoyens morts dans la journée du 10 août, avec mention honorable.

4 octobre 1792.

Minute, A. N., C 234, n° 197.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. I, p. 172.

2958. — Renvoi de la pétition de la section de Bonne-Nouvelle au Comité des secours publics, qui est chargé de faire représenter par la municipalité de Paris l'état de l'emploi des sommes données en faveur des veuves et orphelins de la journée du 10 août, dont l'impression a été ordonnée, et de faire rapport du tout à la Convention nationale.

17 décembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 241, n° 280.

Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. IV, p. 261.

G. — FÊTE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES VICTIMES DU 10 AOÛT (26 août).

2959. — Invitation adressée aux citoyens de Paris et au président de l'Assemblée nationale, par les fédérés des 83 départements, à l'effet d'assister à la cérémonie funèbre en l'honneur des victimes du 10 août, fixant comme lieu de rendez-vous la cour des Jacobins, le dimanche à 8 heures du matin, et convoquant spécialement les dames patriotes en habit blanc, avec un ruban aux trois couleurs et des guirlandes pour coiffures, avec la mention en marge du décret de l'Assemblée, décidant qu'une députation de vingt-quatre membres assistera au convoi des fédérés.

16 août 1792.

Imprimé, avec adresse et mention manuscrites à la marge, A. N., C 161, n° 353.

2960. — Lettre adressée par M. Sergent, au nom des fédérés des 83 départements, au président de l'Assemblée législative, l'avisant de la remise au vendredi suivant de la fête funèbre que devaient célébrer les fédérés des 83 départements, réunis aux citoyens de Paris, pour honorer la mé-

moire de leurs frères qui ont péri dans la journée du 10 août.

18 août 1792.

Autographe, A. N., C 161, n° 355.

2961. — Adresse de la section de Marseille, ci-devant du Théâtre-Français, aux représentants du peuple, les invitant à la cérémonie civique qui sera célébrée le soir, à 5 heures, pour honorer la mémoire des généreux fédérés qui sont venus sceller de leur sang la Liberté et l'Égalité, et rendre à ces héros les témoignages de la gratitude publique.

18 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 355.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 349.

2962. — Compte rendu à l'Assemblée législative de la cérémonie civique célébrée aux Cordeliers par la section de Marseille pour honorer la mémoire des braves fédérés de Marseille, qui ont péri dans la journée du 10, et décret portant que ce récit abrégé sera inséré au procès-verbal.

18 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 311.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 363.

2963. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'une députation de 6 membres de l'Assemblée assistera à la cérémonie funèbre pour les victimes de la journée du 10 août.

18 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 358.

2964. — Adresse de la commune de Lagny à l'Assemblée législative, déclarant que les événements du 10 août, préparés par des ministres corrompus « et autres vampires de la Liste civile », n'ont causé aucune surprise, et annonçant avoir fait célébrer, le jour même, pour leurs frères massacrés, un service auquel ont assisté la gendarmerie et la garde nationale, et auquel a présidé M. Baudouin, curé de Saint-Fursy.

18 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 333.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 357.

2965. — Décret de l'Assemblée législative, portant que, pour la cérémonie en l'honneur des victimes du despotisme dans la journée du 10 août, le drapeau pris sur les Suisses sera confié aux fédérés, et mettant à la disposition de la municipalité de Paris, chargée de l'organisation de cette cérémonie, une somme de 6,000 livres.

20 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 116, n° 1056.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 423.

2966. — Procès-verbal de la cérémonie funèbre célébrée par la Société des Amis de la Constitution de Honfleur en l'honneur de leurs frères morts à la mémorable journée du 10 août, et discours prononcé à cette occasion par M. Goguet, curé de Saint-Léonard, avec lettre d'envoi.

21, 22 août 1792.

Copie certifiée et original signé (2 p.), A. N., C 162, n° 359.

2967. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Duviquet, administrateur du département de la Nièvre, de l'éloge funèbre des citoyens français morts dans la journée du 10 août, victimes de leur patriotisme et de leur dévouement, éloge prononcé à Nevers, le dimanche 20 août.

22 août 1792.

Original signé avec imprimé (2 p.), A. N., C 162, n° 360.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 2.

2968. — Protestations adressées à l'Assemblée législative par le sieur Woillez, architecte, inspecteur de la démolition aux Tuileries, chargé par les fédérés d'élever un monument dans le jardin des Tuileries pour honorer la mémoire des citoyens morts glorieusement pour la Patrie, et ayant presque achevé, le samedi soir, son travail, consistant en une pyramide, lorsqu'il fut évincé par certains commissaires des fédérés, qui, sous divers prétextes, refusèrent son monument pour en confier l'exécution à Poyet.

22, 23 août 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 161, n° 357, 358.

2969. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'elle assistera tout entière à la cérémonie funèbre qui aura lieu dans la soirée en l'honneur des citoyens morts dans la journée du 10 août.

26 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 300.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 9.

2970. — Récépissé d'une somme de 418 livres 40 sols, déposée à la Maison commune entre les mains de commissaires municipaux, provenant de la quête faite à la suite de la cérémonie funèbre des citoyens morts le 10 août, par Françoise Bizet, femme Daniel, et le sieur Malençon, sellier.

27 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

2971. — Quittance de la somme de 600 livres reçue du ministre de l'intérieur, par Antoine-François Momoro, président de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, pour servir à l'impression du discours prononcé par Ronsin et Murville, le 26 août, lors de la fête funèbre en l'honneur des citoyens morts dans la journée du 10.

29 août 1792.

Original signé, B. N., Mss. nouv. acq. fr. 6243, fol. 142.

Cf. le Discours prononcé par Ch.-Ph. Ronsin, le samedi 18 août 1792, à la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à l'occasion de la cérémonie funèbre ordonnée en l'honneur de nos frères d'armes, morts à la journée du 10 août, pour la défense de la Liberté et de l'Égalité, imprimé de 12 pages, A. N., AD<sup>1</sup> 102.

Discours prononcé à Paris, le 21 août 1792, dans le temple catholique de Saint-Séverin, jour du service funèbre des victimes du 10 d'août, par M. Dubroca, citoyen et prêtre, imprimé de 16 pages, A. N., AD<sup>1</sup> 102.

Ces deux discours ne sont pas mentionnés dans la *Bibliographie* de M. Tourneux.

#### H. — ADHÉSIONS RELATIVES A LA JOURNÉE DU 10 AOUT

2972. — Acte d'adhésion du tribunal criminel du département de l'Eure à toutes les mesures que l'Assemblée nationale a prises et pourra prendre pour sauver la

Patrie, avec prestation du serment de maintenir de tout son pouvoir la Liberté française et l'Égalité, et lettre d'envoi.

11 août 1792.

Extrait certifié et original signé (2 p.), A. N., C 161, n° 352.

2973. — Adresse des volontaires fédérés du 10<sup>e</sup> bataillon, en garnison à Laon, à l'Assemblée législative, déclarant que sa fermeté vient d'établir la paix sur les cadavres des ennemis de la Liberté, rendant hommage aux Législateurs patriotes qui ont terrassé le pouvoir exécutif, et demandant des armes.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

2974. — Adresse de la section de Miraubeau à l'Assemblée législative, adhérant à ses décrets, jurant de les faire exécuter et de mourir pour la Liberté et l'Égalité.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 81.

2975. — Adresse des citoyens libres Amis de la Constitution, de Bar-le-Duc, à l'Assemblée législative, la félicitant de son énergie dans les circonstances difficiles où elle s'est trouvée, et décernant aux Législateurs le titre de pères de la Patrie.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 352.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 127.

2976. — Adresse des corps constitués de la ville de Tours à l'Assemblée législative, lui transmettant l'expression de la reconnaissance que lui doivent tous les bons citoyens pour n'avoir pas désespéré de la chose publique, pour avoir connu les droits et les besoins de la Nation, et avoir compté sur la sagesse et la générosité du peuple.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 332.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 309.

2977. — Adresse de la commune de Taverny à l'Assemblée législative, expri-

mant sa joie des décrets que le Corps législatif vient de rendre.

12 août 1792.

Original signé, *A. N.* C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 117.

2978. — Adresses des citoyens de Laval et du Mans à l'Assemblée législative, l'approuvant d'avoir suspendu le pouvoir exécutif, qui pactisait avec les ennemis de la France, ligués à l'effet d'exterminer tout ce qui porte le nom de patriote et ayant pour auxiliaire la cour des Tuileries, et déclarant que l'Assemblée a sauvé la Patrie.

12 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 161, n° 355; D XL 13, n° 51.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 357.

2979. — Adresse des citoyens de Châteauroux à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux décrets qu'elle a rendus et qu'elle rendra pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

12 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 358.

2980. — Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil général de la commune de Cambrai, joint au district, pour la réception des représentants du peuple Bellegarde, Delmas et Dubois-Dubais, dans laquelle M. Delmas fit la narration la plus complète et la plus circonstanciée des événements majeurs dont la capitale venait d'être le théâtre, avec un tableau des plus pathétiques de la situation actuelle de Paris et de tout l'Empire, et réponse du maire de Cambrai.

13 août 1792.

Expédition signée, *A. N.*, C 158, n° 333.

2981. — Procès-verbal de la proclamation solennelle faite par le Conseil général de la commune de Besançon, de la loi du 10 août concernant la suspension du pouvoir exécutif.

13 août 1792.

Extrait signé, *A. N.*, C 158, n° 333.

2982. — Adresse du Conseil général de la commune de Bar-le-Duc à l'Assemblée législative, annonçant que son décret du

10 de ce mois a fait tressaillir tous les amis de la Liberté et de l'Égalité et a frappé tous ses ennemis d'une immobilité stupide, qu'enfin les Droits de l'homme sont reconquis et ne seront plus une vaine préface qu'on n'osait lire ou méditer qu'avec un chagrin stérile et des désirs impuissants.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 332.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 291.

2983. — Adresse du Conseil général du département du Calvados à l'Assemblée législative, renouvelant, dans ces jours d'alarme et de sang, son serment, et déclarant ne reconnaître comme vrais représentants du peuple que ceux qui ont défendu véritablement ses droits, et sont prêts à payer de leur vie son bonheur et sa liberté.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 332.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 283.

2984. — Adresse du Conseil général de la commune de Caen à l'Assemblée législative, déclarant que leurs cœurs ont été saisis d'effroi en apprenant le grand événement qui vient de mettre en péril la capitale, admirant les mesures qui ont été adoptées pour sauver l'Empire, et répétant le serment solennel de vivre libres ou mourir.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 332.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 284.

2985. — Adresse du Conseil du département de la Meurthe, accusant réception, et annonçant l'enregistrement ainsi que la publication de la loi du 10 août, relative à la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du Roi.

13 août 1792.

Copie collationnée, *A. N.*, C 160, n° 343.

2986. — Adresse des citoyens de la commune de Rugles (Eure) à l'Assemblée législative, la félicitant du courage et de la fermeté inébranlable qu'elle a montrés pour sauver du naufrage le vaisseau de la Liberté à un moment où l'appui de

presque tous les tyrans de l'Europe enhardissait le despotisme aux plus affreux complots.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 353.

2987. — Adresse des citoyens libres de Chalon-sur-Saône à l'Assemblée législative, la félicitant du décret vigoureux nécessité par les circonstances et s'engageant par serment à coopérer au maintien de la tranquillité.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 287.

2988. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de St-Aignan (Loir-et-Cher) aux Législateurs, libérateurs de la Patrie en danger, puisque, grâce à eux, Louis XVI et la Liste civile sont paralysés et que la Convention nationale va consolider la souveraineté du peuple.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 287.

2989. — Adresse des citoyens d'Arnay-sur-Arroux à l'Assemblée législative, applaudissant avec transport à son attitude.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 288.

2990. — Adresse des citoyens d'Angers à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle a bien mérité de la Patrie et la félicitant d'avoir pris les mesures les plus sages pour sauver le pays de l'anarchie et de l'esclavage, dont il était menacé par tant de machinations différentes.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 355.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 338.

2991. — Délibération des Conseils généraux du district et de la commune d'Aubigny réunis, décidant la proclamation solennelle de la loi du 10 août, relative à la suspension du pouvoir exécutif, et de l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, avec adresse à l'Assemblée, déclarant que les noms et les vertus des Lé-

gislateurs seront gravés à jamais en lettres d'or au temple de mémoire.

13, 14 août 1792.

Extrait signé, *A. N.*, C 161, n° 356.

Cf. *Moniteur universel*, p. 988.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 391.

2992. — Adresses des citoyens libres d'Arcis-sur-Aube à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant Louis XVI, elle a éteint le foyer de contrerévolution le plus dangereux et le plus ardent, et envoyant l'expression de leur serment de fidélité à la Nation.

13, 24 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 162, n° 360.

2993. — Adresse du Conseil général du district de Vire à l'Assemblée législative, proclamant que son civisme et sa fermeté assurent le triomphe de l'Égalité, de la Liberté, et célébrant les citoyens de Paris dont le courage est au-dessus de tout éloge.

14 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 333.

2994. — Lettre du directoire du département de la Creuse au président de l'Assemblée législative, accusant réception des divers actes et décrets rendus par le Corps législatif, qui ont été réimprimés et envoyés sur-le-champ aux directoires des districts et aux municipalités.

14 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 333.

2995. — Adresse des Conseils généraux du département de la Gironde, du district et de la commune de Bordeaux à l'Assemblée législative, protestant de leur absolue confiance et de leur entier dévouement dans les circonstances graves et difficiles où l'on se trouve, et déclarant qu'ils aideront à sauver la Liberté et l'Égalité ou périront.

14 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 333.

Cf. *Moniteur universel*, p. 985.

2996. — Procès-verbal du Conseil général du département du Morbihan, relatant la lecture, en présence des corps constitués, de lettres de MM. Lemalliaud

et Lequinio, députés du département, contenant le détail des événements qui se sont passés à Paris dans les journées des 10 et 11 août, lecture interrompue par de fréquents applaudissements, avec la prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité.

14 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 333.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 309.

2997. — Adresse du tribunal du district de Craon à l'Assemblée législative, déclarant que la nuit salulaire du 10 au 11 août vaut mieux que dix armées, et que les projets sanguinaires des ennemis de la Patrie sont déconcertés, les conseillers perfides du pouvoir exécutif étant congédiés et le même pouvoir exécutif suspendu.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

2998. — Délibération du Conseil général de la ville de Rochefort, constatant la lecture et la promulgation publiques de la loi suspensive du chef du pouvoir exécutif, faite dans les ateliers de la Marine et dans les divers casernements des troupes.

14 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 335.

2999. — Adresse du Conseil général d'administration du département de l'Ardeche aux citoyens de ce département, annonçant la grande résolution adoptée par les représentants du peuple, la suspension du chef du pouvoir exécutif, et arrêtant que la loi y relative sera transcrite sur les registres du département.

14 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 159, n° 336.

3000. — Adresse des citoyens de Versailles, Amis de la Liberté et de l'Égalité, à l'Assemblée législative, déclarant qu'il ne suffit pas d'avoir muselé le tigre altéré de leur sang, qu'il faut encore ôter aux satellites, qui allumaient et soutenaient sa rage, les moyens de renouveler leurs complots, demandant la destitution du directoire de Seine-et-Oise et le re-

nouvellement des corps administratifs et judiciaires pour la plupart gangrenés.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 127.

3001. — Adresse des citoyens libres du département du Puy-de-Dôme, approuvant la suspension du premier fonctionnaire public et demandant que l'Assemblée nationale prononce la peine de mort contre tout fonctionnaire public qui sera jugé coupable de forfaiture.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3002. — Adresse des citoyens de Besançon à l'Assemblée législative, l'invitant à prononcer la déchéance de Louis XVI pour tarir la source de l'agitation, des trahisons, du fanatisme, des conspirations intérieures et extérieures, avec dessein allégorique à l'appui.

(14 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 135.

3003. — Adresse des citoyens d'Amiens à l'Assemblée législative, adhérant à ses décrets et demandant la destitution du Conseil général du département, qui, dans un placard affiché, a mis en doute l'authenticité des actes du Corps législatif, du 10 août, à lui envoyés.

14 août 1792.

Original signé et placard imprimé (2 p.),  
A. N., C 161, n° 354.

3004. — Adresse des hommes libres de la ville de Riom à l'Assemblée législative, applaudissant aux sublimes décrets qu'elle a rendus pour sauver la Patrie, et jurant de maintenir l'Égalité et de mourir pour la Liberté.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 87.

3005. — Adresse du Conseil général de la ville de Lisieux à l'Assemblée législative, la remerciant de la suspension provisoire de Louis XVI prononcée le 10 août, de la convocation d'une Convention na-

tionale qui rend au peuple le plein exercice de sa souveraineté, ainsi que du rappel des trois vertueux ministres, Servan, Clavière et Roland, et l'exhortant à précipiter de la roche Tarpéienne les traîtres qui peuvent encore exister.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 335.

3006. — Adresse des citoyens libres de la ville de Sainte-Foy (Gironde) à l'Assemblée législative, déclarant qu'en prononçant la suspension du chef du pouvoir exécutif, elle a écarté le puissant obstacle qui s'opposait à la liberté du peuple.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

Ed. *Moniteur universel*, p. 998.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 603.

3007. — Adresse des citoyens Amis de la Liberté et de l'Égalité, réunis aux fédérés cantonnés à Soissons, à l'Assemblée législative, la félicitant des mesures qu'elle a prises et demandant que les vils agents du despotisme, les traîtres qui ont signé les pétitions criminelles sur l'affaire du 20 juin soient destitués de leurs fonctions, les intrigues d'administrateurs perfides pouvant exercer une influence dangereuse sur le choix des membres de la Convention.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3008. — Adresse des citoyens de Bergerac, Amis de la Liberté et de l'Égalité, à l'Assemblée législative, l'adjurant de faire en sorte que le glaive de la loi ne soit plus une ombre vaine à l'abri de laquelle se sont reposés jusqu'à ce jour les parjures et les traîtres que salariait l'infâme cour du plus lâche des Rois.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 635.

3009. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Florent-le-Vieil à l'Assemblée législative, déclarant que la proclamation solennelle et martiale des décrets sur la suspension du pouvoir exécutif a excité l'enthousiasme généreux

des patriotes de cette commune, avec lettre d'envoi du maire à M. Choudieu, député.

14, 16 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3010. — Adresse du Conseil général du département de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, la félicitant d'être restée à son poste au milieu de plus grands dangers, et déclarant que cet acte de courage a étouffé le germe de la guerre civile et préservé l'Empire de sa dissolution, avec lettre d'envoi du procureur général syndic du département.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3011. — Adresse du directoire du département de la Corrèze à l'Assemblée législative, accusant réception des décrets qu'elle vient de rendre pour le salut de la Patrie, et renouvelant leur serment de vivre libres ou de mourir.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3012. — Adresse du directoire et Conseil du district de Montfort à l'Assemblée législative, annonçant que la publication solennelle de la suspension provisoire des fonctions de chef du pouvoir exécutif a produit les heureux effets d'une réunion calme de tous les corps et de tous les esprits, qui seront fidèles au serment de vivre libres et égaux ou de mourir à leur poste.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 635.

3013. — Lettre des administrateurs composant le Conseil général du département des Landes à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils veulent s'associer aux mesures à la fois sages et hardies du Corps législatif, partager ses périls, ses efforts et sa gloire, braver les tyrans et leur montrer combien est terrible un peuple qui combat pour les Droits de l'Homme.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3014. — Adresse des corps administratifs et judiciaires de Champlitte à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir brisé dans la main d'un tyran féroce le fer assassin, rougi du sang des patriotes Parisiens, Marseillais et Brestois, et d'avoir échappé elle-même à sa fureur.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3015. — Adresse du Conseil permanent du district de Lectoure à l'Assemblée législative, donnant l'adhésion la plus formelle et la plus complète à ses décrets et l'invitant à diriger la haine vigoureuse du despotisme, qui anime les hommes du 14 juillet, contre les tyrans étrangers, et à ne pas souffrir que la plus légère atteinte soit portée à la Liberté et à l'Égalité, avec délibération du district.

(15 août 1792.)

Copie et extrait conforme (2 p.), A. N., C 160, n° 347.

3016. — Adresse des citoyens de Melun à l'Assemblée législative, la félicitant de son courage et de son énergie contre un pouvoir exécutif prévaricateur, et donnant leur entière adhésion à tous ses décrets.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

3017. — Adresse du Conseil général de la commune d'Amiens à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir pour la seconde fois terrassé le despotisme, et adhérant à la Convention nationale.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

3018. — Adresse des citoyens du canton des Andelys à l'Assemblée législative, déclarant que le coup terrible qu'elle vient de frapper doit sauver pour jamais la France, ou l'ensevelir sous ses ruines, et que son appel au peuple entier, pour réédifier la colonne de la Liberté publique, mérite leur reconnaissance et leur appui.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.

3019. — Adresses des citoyens libres de Mâcon et de Beaugency à l'Assemblée législative, lui exprimant leur gratitude pour les mesures extraordinaires qui ont tiré de l'abîme la France, mise à deux doigts de sa perte par les perfidies du chef du pouvoir exécutif dont la suspension a été acclamée.

15 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 161, n° 355; D XL 11, n° 43.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 350.

3020. — Adresse des citoyens de Provins à l'Assemblée législative, lui rendant grâce de n'avoir pas désespéré du salut de la Patrie, dans cette crise terrible où le sang des magnanimes Parisiens, des intrépides Marseillais et de tous les braves fédérés a coulé pour la cause de la Liberté, et déclarant que la France, hors de l'Assemblée, ne voit plus que trouble, confusion, anarchie.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3021. — Adresse des citoyens de Libourne à l'Assemblée législative, jurant de seconder ses efforts et de faire exécuter ses décrets.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3022. — Adresse des soldats citoyens des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> régiments d'artillerie, au camp de Veaux, à l'Assemblée législative, dénonçant les ordres donnés par Lafayette, où les représentants de la Nation sont dépeints comme des scélérats qui ont abusé de l'autorité du peuple, des lâches qui ont fléchi le genou devant des factieux, et déclarant ne reconnaître d'autre volonté que celle de la Nation.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3023. — Adresse des citoyens de Vire à l'Assemblée législative, célébrant l'énergie du peuple parisien, grâce à laquelle la majorité d'un peuple souverain, jouet de l'intrigue et de la trahison, va être vengée, et jurant de soutenir les décrets du 10 août jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3024. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Maubeuge à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu de ses fonctions le chef du pouvoir exécutif, ce traître couronné qui avait perdu depuis longtemps la confiance de tous les bons citoyens, et espérant que la Convention nationale proclamera la déchéance de Louis XVI et abolira l'hérédité du trône.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3025. — Adresse de la Société patriotique de Nogent-sur-Seine à l'Assemblée législative, admirant le courage mâle, la noble énergie, la sagesse éclairée des Législateurs en ce jour terrible, où des citoyens ont été égorgés dans le palais de Louis XVI, et jurant de s'ensevelir sous les ruines de l'Empire plutôt que de survivre à la Liberté et à l'Égalité.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3026. — Adresse des citoyens de La Rochelle à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que Louis XVI soit déchu de ce trône, qu'il a environné de tous les fléaux destructeurs de la Liberté et qu'il vient de couvrir du sang de leurs frères, et que son règne fini engloutisse la Liste civile, foyer de corruption.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3027. — Adresse des citoyens de Cherbourg à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle a sauvé la Patrie par son courage énergique, et émettant le vœu que les tribunaux ne soient plus souillés par la présence de ces êtres contrerévolutionnaires, si bien appelés du nom de *commissaires du Roi*, et que l'exécution des lois ne soit plus requise au nom d'un *Roi parjure*.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3028. — Adresse des trois corps administratifs réunis en séance extraordinaire dans la ville de Toulon à l'Assemblée législative, attestant que le décret du

10 août relatif à la suspension du pouvoir exécutif était le vœu de tout bon Français et va déconcerter les intrigues des tyrans.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3029. — Arrêté du Conseil général du district de Tonnerre, décidant que l'Assemblée nationale et le Département seront instruits du serment unanime et solennel prêté par tous ses membres de vivre pour la Liberté et l'Égalité et de mourir en les défendant, avec lettre d'envoi, accusant réception des actes du Corps législatif relatifs à la suspension du pouvoir exécutif et à la Convention nationale.

15, 16 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 158, n° 333.

3030. — Adresse du Conseil du district de Beauvais à l'Assemblée législative, annonçant que les municipalités ont proclamé avec le plus grand appareil la suspension du Roi, que la statue de Louis XIV a été renversée, et déclarant s'associer aux mesures vigoureuses prises par l'Assemblée, qui viennent d'assurer à jamais la liberté de la France.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 315.

3031. — Adresse des citoyens et magistrats de Vierzon à l'Assemblée législative, proclamant que la mesure sage et vigoureuse, dictée par le salut de la Patrie, remplit leur âme de reconnaissance et d'admiration et promet l'affermissement de la Constitution ainsi que le maintien de la Liberté.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 332.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 293.

3032. — Adresse du directoire du district des Andelys à l'Assemblée législative, rendant hommage à sa fermeté au milieu de l'orage affreux qui s'est élevé contre elle, déclarant être vivement ému à la nouvelle que le sang du peuple français a coulé, et ne doutant pas que la Convention nationale, issue des suffrages du

peuple, ne soit pure comme l'atmosphère dans un beau jour, avec lettre d'envoi à M. Pantin, député de l'Eure.

16 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 158, n° 337.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 328.

3033. — Adresse des grands juges de la Haute Cour nationale à l'Assemblée législative, envoyant leur entière adhésion à ses décrets, avec le serment de maintenir, jusqu'à leur dernier soupir, la Liberté et l'Égalité.

16 août 1792.

Original signé de Caillemer, Marquis, Albaret et Creuzé, A. N., C 158, n° 333.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 335.

3034. — Lettre du Conseil permanent du district de Château-Thierry au président de l'Assemblée législative, envoyant son adhésion à la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, loi qui a été rendue pour le salut de la Patrie et envoyée par ses soins à toutes les communes.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 357.

3035. — Délibération du Conseil du district de Douai, prise à l'occasion de l'ordre adressé par le général Arthur Dillon au maréchal de camp Marassé, où il insinue que la Constitution aurait été violée, décidant que le maréchal de camp Marassé, le lieutenant-colonel Petit, le commandant du fort de Scarpe et celui du poste d'Orchies seront invités à se conformer aux ordres que leur donneront les commissaires de l'Assemblée, qui se trouvent à Valenciennes depuis le 14 août.

16 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 158, n° 333.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 414.

3036. — Adresse du Conseil du district de Caudebec à l'Assemblée législative, approuvant les mesures extraordinaires prises par elle, notamment la formation d'une Convention nationale, comme seul remède à des événements désastreux, et assurant qu'il va redoubler d'activité et

de vigilance pour prévenir les désordres de l'anarchie.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3037. — Adresse du Conseil général du district de Saint-Aignan-Montrichard (Loiret-Cher) à l'Assemblée législative, s'associant aux grandes mesures prises dans la journée à jamais mémorable du 10 août, et l'invitant à détruire tous les restes de la tyrannie et de l'oppression, à faire triompher la cause de la Liberté et à mourir, s'il le faut, pour atteindre ce but.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3038. — Adresse du Conseil du district de Craon et officiers municipaux de Pommerieux (Mayenne) aux Législateurs libérateurs de la Patrie, envoyant leur adhésion aux mesures salutaires qui vont sauver le pays, grâce au courage inébranlable montré par l'Assemblée dans la crise périlleuse résultant des projets abominables d'une cour scélérate.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 613.

3039. — Adresse du Conseil général du district de Nancy à l'Assemblée législative, reconnaissant que le décret du 10 de ce mois, concernant la suspension du pouvoir exécutif, est une mesure commandée par les circonstances, mais demandant, lorsque le calme aura succédé au tumulte, de rechercher si Louis XVI est innocent ou coupable des faits qui lui sont imputés.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3040. — Adresse des Conseils généraux du district et de la commune, joints au tribunal de Saint-Germain-en-Laye, à l'Assemblée législative, applaudissant aux sages mesures prises pour sauver la Patrie, et rappelant que le premier coup de canon tiré dans la célèbre journée du 10 août fut le signal du départ des citoyens de cette ville, qui arrivèrent au

nombre de 300 sous les murs du château des Tuileries.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 332.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 302.

3041. — Lettre de M. Louis Coste, président du département de l'Hérault, au président de l'Assemblée législative, annonçant la transcription sur les registres du département de la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, ainsi que sa rapide transmission aux districts et municipalités, et assurant l'Assemblée de tout leur concours.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3042. — Procès verbal de l'assemblée administrative du district de Mirepoix, constatant l'enregistrement du décret du 10 août, qui porte suspension du Roi, et la prestation du serment de ne plus reconnaître d'autre souverain que le Corps législatif représentant le peuple, avec lettre d'envoi.

16 août 1792.

Copie collationnée et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 336.

3043. — Adresse du district de Bourmont (Haute-Marne) à l'Assemblée législative, annonçant que le décret relatif à la suspension du pouvoir exécutif lui est parvenu le 13, qu'il a été proclamé le même jour, à la satisfaction générale, et envoyé aux différentes municipalités.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 665.

3044. — Prestation de serment par l'assemblée administrative du district de Trévoux, qui se déclare pénétrée de reconnaissance pour l'Assemblée législative et jalouse de s'unir à elle.

16 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 339.

3045. — Adresse des administrateurs du district d'Issoire à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux décrets relatifs à la suspension du Roi et à la convocation de la Convention nationale, et

admirant le calme et la fermeté des représentants au milieu des événements terribles qui viennent de régénérer la France.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 341.

3046. — Adresse des administrateurs du district d'Hennebont à l'Assemblée législative, rappelant qu'ils avaient provoqué la déchéance d'un Roi dont l'Assemblée a prononcé la suspension, et adhérant de toute leur âme à ses décrets, avec lettre d'envoi.

16 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 160, n° 345.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 291.

3047. — Adresse du tribunal criminel du département de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, approuvant la suspension du pouvoir exécutif et la convocation d'une Convention nationale, mesures ardemment désirées par tous les bons citoyens.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3048. — Adresse des canonniers du bataillon des Champs-Élysées à l'Assemblée législative, rétractant le serment de fidélité prêté à un tyran suspendu par son souverain, demandant à être admis à prêter le serment de défendre la Liberté et l'Égalité, et proposant la réunion d'un conseil d'ingénieurs et de militaires patriotes à l'effet d'établir un plan de défense en cas de siège pour la ville de Paris.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 284.

3049. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution, de Troyes, affiliée aux Jacobins de Paris, à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures prises par le Corps législatif et déclarant qu'elle s'envelopera sous les ruines du temple de la Liberté et de l'Égalité, plutôt que de vivre esclave.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 288.

3050. — Adresse des employés de l'administration de la Caisse de l'Extraordinaire à l'Assemblée législative, lui témoignant leur admiration et leur reconnaissance pour les mesures fermes et vigoureuses que lui a suggérées la nécessité de sauver l'État.

(16 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 290.

3051. — Adresse du Conseil général de la commune d'Orléans à l'Assemblée législative, lui exprimant son admiration pour avoir usé de moyens puissants dans les circonstances critiques où elle s'est trouvée, et l'assurant d'une entière soumission à ses lois.

16 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 355.

3052. — Adresse des citoyens de Rouen à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures vigoureuses qui, en jetant l'effroi et la consternation parmi les conspirateurs, ont rallié les vrais amis de la Liberté, et demandant si les lâches et ténébreux contrerévolutionnaires seront admis dans les assemblées électorales, où, par leurs intrigues, ils pourraient gêner l'esprit public et fausser les élections à la Convention nationale.

16 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 356.

3053. — Déclaration du Conseil général de la commune de Rethel, portant que, désireux de concourir au succès des mesures adoptées le 10 août par l'Assemblée, il emploiera tous les moyens pour assurer l'exécution de ses décrets, surtout celui relatif à la Convention nationale.

16 août 1792.

Extrait signé, *A. N.*, C 161, n° 356.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 392

3054. — Adresse des officiers municipaux de Craon à l'Assemblée législative, déclarant adhérer inviolablement à ses décrets et jurant de mourir pour les dé-

fendre plutôt que de rétrograder d'un pas.

16 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 357.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 620.

3055. — Adresse du Conseil du département de l'Eure à l'Assemblée législative, déclarant adhérer à tout ce qu'elle fera pour l'intérêt public et envoyant les délibérations qu'il a pris après les événements du 10 août.

16 août 1792.

Original et extrait signés (2 p.), *A. N.*, C 165, n° 393.

3056. — Arrêté du Conseil d'administration du district de Marvejols, décidant l'envoi à toutes les municipalités du ressort, avec injonction de faire publier et afficher, en y apportant la plus grande solennité, les lois relatives à la formation d'une Convention nationale et à la suspension du pouvoir exécutif.

16 août 1792.

Extrait collationné, *A. N.*, C 165, n° 395.

3057. — Adresse des bons citoyens de Toulouse, flétrissant les perfidies, les trahisons, les parjures de Louis XVI et exprimant le vœu qu'il subisse la peine due à son ineptie, à sa perversité, et, puisqu'il ne sait pas être Roi, qu'il rentre dans la classe des citoyens médiocres, où il végétera dans l'impuissance à faire le mal.

16 août 1792.

Original signé, *A. N.*, DXL 10, n° 18.

3058. — Arrêté d'adhésion du département de la Haute-Saône aux grandes mesures prises par le Corps législatif pour assurer le salut de la chose publique, accompagné du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

16, 17 août 1792.

Expédition et original signés (2 p.), *A. N.*, C 159, n° 336.

3059. — Procès-verbal de la prestation de serment faite en séance par le Conseil du département de la Nièvre, lors de la

réception de l'adresse envoyée aux Corps administratifs par M. Roland, et du décret de convocation des assemblées primaires pour la Convention nationale, avec lettre d'envoi.

16, 19 août 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., C 158, n° 334.

3060. — Adresses du Conseil général de la commune de Belfort, joint aux citoyens libres de cette ville, à l'Assemblée législative, déclarant qu'il a proclamé solennellement la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, mais qu'il a supprimé et dénoncé l'adresse du département du Haut-Rhin, qui provoque la réunion des citoyens pour défendre jusqu'au dernier soupir le Roi constitutionnel, avec le texte de cette adresse.

17 août 1792.

Originaux signés, copie et imprimé (6 p.), A. N., C 158, n° 334.

3061. — Adresse du Conseil du département du Lot à l'Assemblée législative, manifestant toute son indignation de la conduite de Louis XVI, qui a comblé la mesure en faisant couler le sang du peuple français pour l'asservir, et la félicitant d'avoir mis ce roi parjure dans l'impuissance de poursuivre le cours de ses attentats, acte de vigueur qui relève la majesté nationale de l'espèce d'amollissement où elle était tombée, avec lettre d'envoi de cette adresse et de diverses pièces, notamment d'une proclamation aux citoyens du département.

17 août 1792.

Originaux et imprimés (1 dos.), A. N., C 158, n° 334.

3062. — Adresse du Conseil général du département de la Dordogne à l'Assemblée législative, la félicitant des lois sages, des mesures consolantes pour les vrais amis de la Patrie, émanées du sein des orages d'une Révolution que des conspirateurs infatigables provoquaient depuis longtemps.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3063. — Adresse des administrateurs du district d'Issoire à l'Assemblée législative, admirant le calme et la fermeté qu'elle a su montrer au milieu des événements terribles qui viennent de se passer et qui ont régénéré les Français, et envoyant leur adhésion aux décrets relatifs à la suspension du pouvoir exécutif et à la Convention nationale.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 330.

3064. — Adresse des administrateurs du département du Loiret à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir appelé au secours de la Patrie la Convention nationale, qui, sans doute, donnera un gouvernement solidement établi sur les vrais principes de la Liberté et de l'Égalité, premiers Droits de l'Homme, qu'ils jurent de maintenir en restant à leur poste.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 335.

3065. — Lettre de la municipalité de Reims à l'Assemblée législative, annonçant que les commissaires envoyés à l'armée du Centre ont été arrêtés à Sedan, et que la vie de M. de Kersaint a été en danger; que M. Le Veneur, maréchal de camp, haranguant les soldats, leur a dit qu'il n'y avait plus de Constitution et plus de Roi, qu'il ne restait d'autre alternative que de combattre pour Louis XVI ou pour Pétion, rapportant, en outre, que le maire de Sedan avait déclaré qu'il porterait sa tête à l'échafaud pour défendre celle du Roi.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 333.

3066. — Lettre du Conseil général permanent du district de Nogent-sur-Seine, envoyant son adhésion à toutes les opérations de l'Assemblée législative dans des circonstances aussi pénibles que dangereuses, opérations tendant au salut de l'État.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3067. — Adresse des administrateurs du Conseil du district de Clamecy à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux décrets du Corps législatif, notamment à celui du 10 août.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3068. — Adresse des corps administratifs du département de l'Ain à l'Assemblée législative, renfermant l'expression de leurs sentiments sur les événements mémorables du 10 août, accompagnée d'un serment qui est gravé dans le cœur des administrés, comme dans celui des administrateurs, avec lettre d'envoi.

17 août 1792.

Extrait et original signé (3 p.), A. N., C 158, nos 333 et 334.

3069. — Adresse du Conseil général de la commune de Langres à l'Assemblée législative, lui rendant hommage pour avoir renversé la tyrannie et invoqué la souveraineté des Français, et renouvelant leur serment de mourir pour la défense de la Liberté et de l'Égalité, avec procès-verbal de la séance du Conseil général, en date du 17 août.

17 août 1792.

Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., C 158, n° 334.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 430.

3070. — Adresse de la municipalité de Coulommiers à l'Assemblée législative, donnant toute son adhésion à ses décrets qui régénèrent la France, sauvée, le 10 août, par l'énergie du peuple, demandant la déportation immédiate des prêtres réfractaires qui travaillent les citoyens en vue des assemblées primaires, et l'épuration des directoires de département, comme celui de Seine-et-Marne, qui est « gangrené d'incivisme » et qui, lors du 20 juin, dans son adresse au Roi, a calomnié le peuple de Paris.

17 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 334.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 430.

3071. — Adresse du Conseil général du département de la Creuse à l'Assemblée

législative, la félicitant d'avoir consacré le principe constant de la souveraineté du peuple par la loi relative à la formation de la Convention nationale, et d'avoir sauvé la Patrie par la suspension du chef du pouvoir exécutif, par l'organisation d'un nouveau ministère, composé de vrais amis du peuple, mesures qui justifient l'enthousiasme avec lequel, dans leur séance du 17 août, tous ont prêté le serment de vivre pour la Liberté et l'Égalité.

(17 août 1792).

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3072. — Adresse du Conseil général de la commune de Hesdin à l'Assemblée législative, déclarant que sa sagesse, secondée par l'énergie du peuple de Paris et des braves fédérés, vient de sauver la Patrie du précipice dans lequel une Cour perfide et corrompue était prête à l'entraîner, et ajoutant que la journée du 10 août 1792 ne sera pas moins célèbre que celle du 14 juillet 1789 dans les fastes de la Liberté.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3073. — Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil du département du Pas-de-Calais, dans laquelle fut décidée la convocation de la garnison et de la garde nationale de la ville d'Arras, pour donner lecture de l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, où elle rend compte des motifs qui l'ont décidée à prononcer la suspension du Roi, ainsi que des divers actes émanés de l'Assemblée depuis le 10 août, avec lettre d'envoi.

17 août 1792.

Copie et original signé (2 p.), A. N., C 158, n° 333.

3074. — Adresse du directoire du département de l'Ariège à l'Assemblée législative, approuvant le choix éclairé des ministres, propre à rendre la confiance dans la situation critique où se trouve l'État.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3075. — Adresse du Conseil administratif du district d'Uzès à l'Assemblée lé-

gislative, envoyant son adhésion pleine et entière à la loi du 10 août et à toutes celles qu'a dictées le salut du peuple, et se réjouissant de voir le règne de la tyrannie passé et la Constitution n'être plus livrée à son plus mortel ennemi.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3076. — Délibération des Conseils généraux de la commune et du district de Saint-Omer, décidant que l'ordre du général Arthur Dillon, envoyé à M. Desvaux, commandant en ladite ville, ne sera point communiqué aux troupes, mais déposé aux archives de la municipalité.

17 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 159, n° 336.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 638.

3077. — Adresse du Conseil général du département du Morbihan à l'Assemblée législative, attestant que son attitude ferme et calme a déjoué la conspiration affreuse qui menaçait la Liberté, et demandant la promulgation d'une loi qui prononce la déportation des prêtres in-scrémentés.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3078. — Adresses de la municipalité de Tournon à l'Assemblée législative, déclarant sanctionner d'avance tous les décrets que lui inspirera le salut de la Patrie, notamment celui qui commandait impérieusement la suspension provisoire du Roi, et envoyant l'arrêté qu'elle a cru devoir prendre contre les journaux et propos inconstitutionnels.

17 août 1792.

Originaux et extrait signés (3 p.), A. N., C 159, n° 337.

3079. — Adresse du Conseil général de la commune de Nogent-le-Rotrou aux « sauveurs de la Patrie », déclarant ne plus reconnaître d'autre pouvoir légitime que celui de l'Assemblée, et espérant que l'Europe, étonnée de ses premières mesures, verra dans celles qui restent à prendre le gage certain de la ruine des

rois et les avant-coureurs de la Liberté des deux mondes.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3080. — Adresse des Conseils généraux du district et de la municipalité, des corps judiciaires, de la garde et gendarmerie nationales de Remiremont à l'Assemblée législative, attestant que la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, rendue nécessaire par des trahisons sans cesse renouvelées, était désirée et attendue avec impatience par tous les bons citoyens.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3081. — Adresse des Conseils généraux du district et de la commune de Chinon à l'Assemblée législative, proclamant que le 10 août fut un jour de sang, parce que le peuple se trouva placé entre ces deux extrêmes : du sang ou l'esclavage, et que l'Assemblée a sagement agi en paralysant d'abord le pouvoir exécutif et en convoquant ensuite une Convention nationale.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3082. — Adresse des administrateurs du district de Marennes à l'Assemblée législative, approuvant les mesures prises contre le Roi, qui ne faisait usage d'une Liste civile monstrueuse que pour créer des partisans à l'aristocratie et augmenter le nombre des serviteurs du despotisme, et exprimant le vœu qu'une Convention nationale fasse justice de cette famille héréditairement malveillante et tire vengeance « de la prostitution des sueurs du peuple à un homme qui se servait de ses trésors pour le réduire à l'antique esclavage ».

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 341.

3083. — Adhésion du Conseil général de la commune de Montreuil-sur-Mer aux mesures prises par l'Assemblée législative pour sauver la Patrie des dangers auxquels ses ennemis de tous genres l'ont exposée, ainsi qu'à ses décrets, avec

lettre d'envoi du maire de cette commune au président de l'Assemblée.

17 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3084. — Adresses des administrateurs composant le Conseil général du département des Basses Pyrénées à l'Assemblée législative, la félicitant de la fermeté avec laquelle elle s'est opposée aux intrigues coupables qui menaçaient d'entraver la régénération universelle, et de la suspension du Roi, actes importants qui feront époque dans les annales de l'univers et placent les représentants du peuple français parmi les bienfaiteurs de l'espèce humaine.

17 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3085. — Adresse de la municipalité d'Andresy à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant un Roi parjure de ses fonctions, en lui ôtant les moyens de nuire par la suppression de la Liste civile, l'Assemblée a déconcerté l'aristocratie nobiliaire et brisé pour jamais le sceptre du despotisme.

(17 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 354.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 316.

3086. — Adresse des Amis de la Constitution, de Blois, à l'Assemblée législative, l'assurant de leur entière adhésion à toutes les mesures qu'inspireront les principes de la justice et la nécessité de sauver la Patrie, et déclarant être prêts à verser tout leur sang pour la défense de la Liberté et de l'Égalité.

(17 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 315.

3087. — Adresse des citoyens d'Arras à l'Assemblée législative, adhérant à la déclaration des sections de Paris sur la déchéance de Louis XVI, comme moyen de sauvegarder la Liberté qui vient d'être conquise.

(17 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 354.

3088. — Adresse de la municipalité de Montdidier à l'Assemblée législative, déclarant que la Convention nationale va, sur les principes de la Liberté et d'une sainte Égalité, établir une constitution qui fera le bonheur de l'Empire français.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.

3089. — Adresse du Conseil général de la commune de Beauvais à l'Assemblée législative, annonçant qu'il a proclamé solennellement le décret qui prononce la suspension du chef du pouvoir exécutif, ainsi que celui qui recommande le respect de la propriété, et que les citoyens sont venus demander l'enlèvement de la statue équestre de Louis XIV, transférée naguères de l'ancien château du maréchal de Boufflers sur la place publique.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 370.

3090. — Adresse des citoyens de Cognac à l'Assemblée législative, déclarant que ses décrets du 10 août sauveront la Patrie, et jurant de maintenir toutes les mesures que prendra l'Assemblée dans sa sagesse et son énergie.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3091. — Adresse de la compagnie des volontaires Rochellais à l'Assemblée législative, annonçant qu'une nouvelle compagnie de 120 hommes, tous équipés à leurs frais, va se joindre au général Montesquiou, et exhortant l'Assemblée à continuer de rendre des décrets vigoureux et de veiller sans cesse à la chose publique.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 622.

3092. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité, de Laon, à l'Assemblée législative, l'engageant à persévérer dans son œuvre, entourée et protégée comme elle l'est par les Parisiens, par les Marseillais, par les Bretons, par tous les Français con-

quéranls et sauveurs de la Liberté, et à punir les traîtres.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3093. — Adresse des citoyens libres de Lorient à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir sauvé la Patrie, et d'avoir mis Louis XVI dans l'impossibilité de conspirer contre la Liberté, et déclarant que tous les satellites de la terre se déchaineraient contre eux, ils n'en mourraient pas moins libres.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 665.

3094. — Adresse du Conseil général de la commune de Quillan et Laval (Aude) à l'Assemblée législative, manifestant toute la joie qu'éprouve le peuple patriote de toute la contrée en apprenant la prochaine convocation d'une Convention nationale, appelée à détruire de fond en comble les abus qui s'étaient glissés dans la Constitution par les menées des fauteurs de l'ancien régime.

17 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3095. — Adresse du Conseil général de la commune de Bar-sur-Aube à l'Assemblée législative, lui présentant un juste tribut d'admiration pour la journée du 10 août, époque mémorable dans les fastes de la Liberté, où les fédérés des 83 départements et le peuple entier de la capitale ont fait rentrer les conspirateurs dans le néant, avec lettre d'envoi.

17, 18 août 1792.

Imprimé et original signés (2 p.), A. N., C 158, n° 333.

3096. — Adresse de l'administration du district de Saint-Malo à l'Assemblée législative, rendant hommage à la sagesse et à l'énergie qui dictèrent ses vigoureux décrets et sauvèrent la Patrie du précipice où voulait la plonger un monarque perfide, parjure à ses serments, avec lettre d'envoi.

17, 19 août 1792.

Expédition conforme et original signés (2 p.), A. N., C 165, n° 395.

3097. — Adresse des citoyens de Lons-le-Saunier à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle n'a fait que son devoir en prononçant la suspension du pouvoir exécutif, exprimant le regret qu'elle ait eu la faiblesse d'absoudre le perfide Lafayette, et vouant au mépris public tous les députés qui ont voté en faveur du Roi, en particulier les sept députés du Jura qu'ils considèrent comme traîtres à la Patrie.

18 août 1792.

Original signé, A. N., DXL 11, n° 33.

3098. — Adresse du Conseil du département de la Sarthe à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déjoué la coalition monstrueuse des ennemis du dehors et les machinations perverses du fanatisme au dedans, qui conspiraient la perte de la Patrie, et célébrant son courage héroïque pour être restée inébranlable au milieu de l'orage.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3099. — Adresse des municipalités et citoyens de Corbeil et d'Essonne réunis à l'Assemblée législative, exprimant toute leur admiration pour le calme et le sang-froid avec lesquels les représentants de la Nation ont délibéré, entourés des cadavres de ceux qu'on immolait « pour nous forcer à reprendre nos fers », scène que devra faire revivre l'artiste qui a peint la mémorable séance du Jeu de Paume de 1789.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 363.

3100. — Adresse du tribunal du district de Lisieux à l'Assemblée législative, envoyant l'expression de son admiration et de sa reconnaissance pour le courage montré par les représentants au milieu des dangers qui les menaçaient et qui les environnent encore, avec prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3101. — Adresse de la municipalité d'Auxerre à l'Assemblée législative, célé-

brant la journée du 10 août, à jamais mémorable dans les annales, qui a consacré le principe de l'Égalité et fait disparaître tous les signes de la servitude, et rendant grâce aux Législateurs de la France, ainsi qu'aux généreux fédérés qui ont défendu les droits et la souveraineté du peuple.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3102. — Adresse des officiers municipaux de Beaugency à l'Assemblée législative, déclarant avoir proclamé, le 13 août, avec la plus grande solennité, le décret sur la suspension du Roi, qui a été accueilli par les témoignages de la plus vive satisfaction.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3103. — Lettre de M. Pottoufeux, substitut du procureur syndic du district de Laon, au président de l'Assemblée législative, adressant un extrait de ses délibérations, en date du 15 août, touchant l'arrêt du département de l'Aisne, qui surseoit à la transcription de la loi suspendant le pouvoir exécutif.

18 août 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), A. N., C 158, n° 333.

3104. — Adresse des citoyens libres composant le Conseil général de la commune du Mans à l'Assemblée législative, jurant avec elle de ne pas survivre à la perte de la Liberté et de l'Égalité, et déclarant que c'est en élevant le trône de la Loi sur les débris de ceux construits par les tyrans pendant le sommeil du peuple, que le Français apprendra à l'Europe ce que peut une grande nation, qui a cessé d'être esclave parce qu'elle est éclairée, et qui sera toujours libre parce qu'elle a juré de l'être.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 357.

3105. — Adresse des administrateurs du district d'Avallon au Corps législatif, applaudissant à la sagesse de ses derniers

décrets et l'adjuvant de frapper du glaive de la Loi tous ceux que la justice du peuple n'a pu atteindre, les mânes de leurs frères égorgés, holocauste malheureusement nécessaire au salut public, demandant une prompt vengeance.

(18 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3106. — Adresse du Directoire du district de Pont-Audemer à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux mesures extraordinaires qu'ont déterminé les plus fortes présomptions, peut-être la preuve acquise d'un grand attentat contre la Liberté nationale.

(18 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3107. — Lettre du commissaire du département de la Manche, faisant fonctions de procureur syndic, au président de l'Assemblée législative, adressant le procès-verbal de la prestation de serment des corps constitués, et annonçant l'impression et l'envoi immédiat dans les districts des lois relatives à la suspension du pouvoir exécutif.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3108. — Adresse du Conseil général du département des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, déclarant que les Parisiens, menacés de près par une cour perfide ayant juré d'asservir la France entière, ont fait ouvrir les yeux sur les complots criminels qui devaient anéantir la Liberté, et que les Français auront à examiner, dans une Convention nationale, si un pouvoir qui, par des trames cruelles et ténébreuses, entre en lutte contre la souveraineté de la Nation, ne devient pas un obstacle incompatible avec l'action bienfaisante des lois établies pour le bien de la société.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3109. — Adresse du Conseil général du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, approuvant les grandes

mesures adoptées par l'Assemblée et nécessitées par les circonstances les plus graves.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.

3110. — Adresse des Conseils généraux du département de l'Orne, du district et de la commune d'Alençon, à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant de ses fonctions le chef du pouvoir exécutif, elle a sauvé l'Empire dont la ruine semblait inévitable, et qu'en décrétant une Convention nationale, elle a prévenu le retour des maux dont le pays a failli être victime.

18 août 1792.

Imprimé, certifié conforme et signé par les président et secrétaire du département, A. N., C 158, n° 334.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 430.

3111. — Adresse des Conseils du district et de la commune d'Amboise, joints au tribunal et aux commandants de la garde nationale, à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion aux mesures prises pour le salut de la Patrie, notamment à la suspension du chef du pouvoir exécutif, objet de défiances générales qu'une nouvelle conspiration contre le peuple n'a que trop justifiées.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3112. — Adresse des administrateurs du département de la Mayenne à l'Assemblée législative, déclarant que le courage et l'énergie déployés par elle depuis le 10 août ont excité leur admiration, et qu'inviolablement attachés aux représentants de la Nation et soumis à leurs décrets, ils lui offrent un hommage digne d'eux et digne d'hommes libres.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3113. — Adresse du Conseil général du département des Deux-Sèvres, annonçant qu'à la réception des décrets rendus par l'Assemblée dans sa séance du 10 août il a convoqué tous les fonctionnaires publics résidant à Niort, qu'ils ont unanimement

adhéré aux sages mesures prises pour le salut de l'Empire et tous juré, avec les citoyens présents, de maintenir la Liberté et l'Égalité.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3114. — Adresse du Conseil général du district de Civray à l'Assemblée législative, proclamant que de vrais administrateurs doivent se serrer autour des représentants du peuple, menacés de toutes parts et déchirés par des factions dangereuses, et renouvelant le serment de défendre la Liberté et de maintenir l'Égalité.

18 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 335.

3115. — Adhésion des Conseils généraux du district et de la commune de Breteuil, joints au tribunal et à la garde nationale, aux décrets rendus à la suite des événements du 10 août et aux judicieuses mesures de l'Assemblée contre les entreprises du despotisme sur la Liberté, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

18 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 336.

3116. — Procès-verbal de la prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir pour leur défense par le Conseil général du district de Barle-Duc, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

18 août 1792.

Expédition et original signés (2 p.), A. N., C 159, n° 336.

3117. — Adresse des administrateurs du district de Trévoux à l'Assemblée législative, célébrant les sages mesures qu'elle a prises dans la journée du 10 pour sauver la Patrie, et assurant le Corps législatif de leur zèle à concourir au maintien de la Liberté et de l'Égalité.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3118. — Prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité par le Conseil général du district de Lyon.

18 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 336.

3119. — Délibération du Conseil général de la commune de Bernay, donnant son adhésion aux décrets du 10 août pour la suspension du Roi, exprimant le regret que le sang des patriotes ait été versé, et renouvelant le serment civique, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3120. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Quentin à l'Assemblée législative, l'assurant de son zèle et de son patriotisme, et la félicitant d'avoir arraché d'une main hardie le voile qui couvrait les projets sanguinaires d'une cour perfide et corrompue.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 635.

3121. — Délibération de la municipalité de Louviers, flétrissant la conduite de Louis XVI, ce tyran parjure, qui n'a fait qu'un usage criminel de son *veto* suspensif, et des satellites royaux qui, dans la journée du 10 août, ont fait couler au palais des Tuileries le sang des Parisiens et de leurs frères, les fédérés des 83 départements, et donnant son entière adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale rendus depuis le 10 août, avec lettre d'envoi.

18 août 1792.

Copie collationnée et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 337.

3122. — Adresse de l'administration du district de Gannat à l'Assemblée législative, rendant hommage aux mesures utilement adoptées pour assurer l'indépendance de la Nation, à un moment où la Patrie, circonvenue de dangers et de crimes, était menacée.

18 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 338.

3123. — Procès-verbal de la prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité par le Conseil général du district de Joigny.

18 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 338.

3124. — Adresse du Conseil général de La Bassée (Nord) à l'Assemblée législative, déclarant qu'il pleure amèrement ses frères massacrés lors de la mémorable journée du 10 août par les ordres d'un tyran, et que l'on soupirait après une Révolution qui rendit à la Nation toute sa souveraineté, imprudemment aliénée.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3125. — Adresse des administrateurs du département de la Loire-Inférieure aux Législateurs incorruptibles, sauveurs de la Patrie, leur rendant grâce d'avoir terrassé le pouvoir perfide qui voulait opprimer la Liberté, de l'avoir fait disparaître dans la journée à jamais mémorable du 10 août, au milieu des flammes qui ont dévoré le repaire de la tyrannie, et d'avoir su maintenir la souveraineté du peuple en convoquant une Convention nationale.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3126. — Procès-verbal de la prestation du serment nouvellement prescrit par les membres composant le Conseil du département de l'Allier, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

18, 22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3127. — Acte de prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

18 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 159, n° 340.

3128. — Adresse du Conseil général du district de Loudéac (Côtes-du-Nord) à l'Assemblée législative, la félicitant de la suspension du pouvoir exécutif, de la suppression de la Liste civile et de la convocation d'une Convention nationale, et

exprimant le vœu que les auteurs de la trahison du château des Tuileries soient poursuivis, pour venger les victimes qui y ont été immolées, avec lettre d'envoi du Conseil général du département des Côtes-du-Nord.

18 août 1792.

Copie collationnée et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3129. — Adresse des administrateurs du département de la Vendée à l'Assemblée législative, déclarant que les factieux qui s'agitaient autour d'eux à l'instar de ceux de la capitale, laissaient entrevoir les graves événements qui se sont produits, et invitant l'Assemblée à frapper sans pitié tous les traîtres, quels qu'ils soient.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 1-9, n° 341.

3130. — Lettre du président du département de l'Aveyron au président de l'Assemblée législative, adressant l'acte d'adhésion du Conseil du département, joint au district et à la municipalité de Rodez, à l'acte du Corps législatif qui a prononcé la suspension provisoire du Roi.

18 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 343.

3131. — Lettre du Conseil du département du Lot au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a proscrit tous les journaux incendiaires dont le poison dangereux se répandait avec profusion et tâchait d'étouffer les progrès de la raison et de la vérité.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3132. — Procès-verbal de la prestation de serment faite par les corps constitués et les chefs militaires de Nantes, en présence du Conseil du département.

18 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 160, n° 348.

3133. — Lettre de M. Jacques Menou, maréchal de camp, commandant la 17<sup>e</sup> division militaire, au président de l'Assem-

blée législative, annonçant que les fonctionnaires militaires de la 17<sup>e</sup> division sont rendus à l'Assemblée et attendent ses ordres à la barre pour prêter leur serment.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.

3134. — Lettre de M. Alexis Larouvier, capitaine au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à l'Assemblée législative, se faisant gloire du titre de jacobin et sans-culotte, donné par les tyrans et les traîtres aux vrais amis de la Liberté, et jurant fidélité à la Nation.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.

3135. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Calais à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir arraché le timon de l'État à des mains au moins suspectes et d'en avoir rendu le maniement à des hommes qui avaient emporté l'estime et les regrets des citoyens.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3136. — Adresse des citoyens de Besançon à l'Assemblée législative, déclarant que rien ne saurait exprimer la joie du peuple français, lorsqu'il a appris les sages décrets rendus par les Législateurs, et se plaignant de ce qu'on laisse les braves soldats sans armes, en face des vils suppôts de l'Autriche.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3137. — Adresse des patriotes de Bayeux à l'Assemblée législative, manifestant leurs regrets du sang français répandu dans la funeste journée du 10 août, applaudissant au décret qui exige le serment des pensionnaires de l'État et demandant la confiscation des biens des conspirateurs qui ont appelé à leur secours les nations étrangères.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3138. — Adresse des citoyens d'Auxerre à l'Assemblée législative, déclarant que la Nation entière a sanctionné le décret qui

suspend l'ingrat, le traître, l'incorrigible Louis XVI, mais que la Liberté ne peut exister qu'avec l'extinction totale des tyrans.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3139. — Adresse des citoyens de Clermont-Ferrand à l'Assemblée législative, proclamant qu'ils l'avaient vue, avec la joie qui caractérise les hommes libres, se placer à la hauteur des circonstances.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3140. — Adresse de la Société des Dames de la Constitution de Lille à l'Assemblée législative, la félicitant de ses décrets pleins d'énergie, qui assurent à jamais la Liberté ainsi que l'Égalité, et déposant les piques dont elles sont armées contre l'ennemi, pour préparer des couronnes civiques aux braves et généreux Législateurs, et inscrire leurs noms sur l'airain.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3141. — Adresse des citoyens de Louhans à l'Assemblée législative, attestant que depuis longtemps ils étaient convaincus que Louis XVI était l'ennemi de la Nation, l'auteur de tous les maux qui déchirent la France, et que depuis longtemps ils attendaient le remède extrême, mais nécessaire, de sa déchéance, et regrettant que l'Assemblée n'ait prononcé que sa suspension.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 430.

3142. — Adresse des citoyens libres d'Uzès à l'Assemblée législative, déclarant que les satellites du despote Louis XVI croyaient assurer par des flots de sang le retour du despotisme, que le nouveau Charles IX et la nouvelle Médicis, sa compagne, ont dirigé les coups assassins, et affirmant que les despotes étrangers ne sont plus à craindre depuis que le Comité des Tuileries a cessé d'exister.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3143. — Adresse des administrateurs du district de Château-du-Loir (Sarthe) à l'Assemblée législative, proclamant que la journée du 10 août est celle du réveil d'une nation libre qui connaît sa souveraineté et déteste la tyrannie, et envoyant leur serment de défendre, jusqu'à la mort, la Liberté et l'Égalité, Droits de l'Homme imprescriptibles.

18 août 1792.

Original et extraits signés (2 p.), A. N., C 165, n° 395.

3144. — Procès-verbal de la prestation du nouveau serment civique par le Conseil d'administration du district de Veze-lise.

18 août 1792.

Extrait collationné, A. N., C 166, n° 401.

3145. — Adresse des administrateurs du district de Meaux à l'Assemblée législative, annonçant que leurs concitoyens sont à la hauteur des graves événements du 10 août, et acquiescent de cœur et d'esprit aux mesures aussi grandes que vigoureuses contenues dans la loi du 10, et engageant l'Assemblée à couronner ses pénibles travaux en écrasant à jamais l'hydre du despotisme.

(19 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3146. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Ouen, joint à la garde nationale, à l'Assemblée législative, réclamant le prompt et bref jugement des scélérats aristocrates qui défendaient, le 10 août, le château des Tuileries contre le peuple, et qui ont causé la perte de tant d'honnêtes citoyens, morts par leur cruauté, et jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 393.

3147. — Lettre du Conseil général de la commune de Metz au président de l'Assemblée législative, attestant que la publication du décret qui a suspendu le Roi s'est faite sans causer aucune commotion

dangereuse et n'a même ralenti en rien le patriotisme des habitants, qui font tous les sacrifices pour la défense de la Patrie.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 429.

3148. — Lettre de M. Anthoine, maire de Metz, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il n'y a pas de temps à perdre pour envoyer des commissaires à l'armée de Luckner, où certains officiers ont eu l'audace de proposer de mettre bas les armes, d'autres de marcher contre Paris et contre l'Assemblée nationale, qu'ils appellent le club des Jacobins.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 334.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 429.

3149. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par les officiers municipaux de la commune d'Estrées-Saint-Denis, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative, applaudissant à sa conduite ferme et courageuse depuis le 10 août, et assurant qu'elle a toute leur confiance.

19, 20 août 1792.

Copie conforme et original signé, A. N., C 158, n° 334.

3150. — Adresse des officiers municipaux et du Conseil général de la commune de Mennecey à l'Assemblée législative, annonçant que le décret pour la suspension du Roi a obtenu l'adhésion de tous les citoyens de cette commune, et que si l'Assemblée périt pour la Liberté, son tombeau sera le leur.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3151. — Adresse du Conseil général du district de Poitiers à l'Assemblée législative, applaudissant et adhérant à tous ses décrets, quoique déterminés par des circonstances cruelles et impérieuses, puisqu'elles ont fait couler du sang et des larmes, et saluant la Révolution mémorable par laquelle la Nation française, opprimée

depuis plusieurs siècles par ses rois, a eu le courage de ressaisir sa souveraineté.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3152. — Lettre du Conseil permanent du département de l'Indre au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'étant à même d'apprécier les événements des 9 et 10 août et les mobiles qui ont dicté la loi du 10 de ce mois, et y voyant le triomphe de la Liberté sur le despotisme, il s'est empressé de transmettre cette loi aux administrations.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 335.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 391.

3153. — Procès-verbal de l'administration du département de Saône-et-Loire, constatant la prestation par les citoyens de Mâcon, au pied de l'arbre de la Liberté, du serment de défendre la Liberté et l'Égalité, d'après la formule suivante : « Je jure à Dieu, protecteur de la Liberté, à Dieu qui créa les hommes égaux en droits, de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant », avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

19 août 1792.

Extrait et original signés (2 p.), A. N., C 159, n° 336.

3154. — Adresse du Conseil permanent du district de Grenoble à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu de ses fonctions un Roi parjure et d'avoir appelé « le souverain » pour délibérer sur les moyens d'assurer sa liberté contre les entreprises de la royauté héréditaire, ce monstre ennemi du bonheur social.

19 août 1792.

Original, A. N., C 159, n° 336.

3155. — Adresse du Conseil général du district de Montivilliers à l'Assemblée législative, déclarant que, si une partie des traîtres qui avaient juré la ruine du peuple français a subi un juste châtement, les plus criminels ne sont pas encore punis, et invitant l'Assemblée à frapper du

glaiue de la Loi promptement et indistinctement toutes les têtes coupables.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3156. — Adresse du Conseil du département de l'Isère à l'Assemblée législative, déclarant qu'il partage le sentiment général des Français, qui tous veulent maintenir les grands principes de toute association politique, les Droits de l'Homme, le respect des propriétés, la Liberté et l'Égalité, et que, grâce à l'énergie des représentants, la Patrie sur le penchant de sa ruine sera sauvée.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3157. — Adresse du tribunal du département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, exprimant sa soumission aux lois dictées par le salut public et envoyant l'acte de la prestation du nouveau serment civique, avec lettre de M. Athanase Veau, commissaire près dudit tribunal.

12 août 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 159, n° 337.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 663.

3158. — Délibération de la municipalité de Villeneuve-le-Roi, félicitant l'Assemblée législative de la fermeté dont elle a fait preuve au moment où les malveillants étaient aux prises avec les patriotes, et de la sagesse de ses décrets, et adressant sa prestation du serment de défendre la Liberté et l'Égalité, avec lettre d'envoi.

19 août 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 337.

3159. — Adresse de la commune de Condé-sur-Noireau à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir montré à l'Europe, lors de la grande crise du 10 août, que les représentants étaient des hommes, ou plutôt des héros, que n'avait arrêté la crainte ni du péril ni de la mort, et jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la Liberté et

de l'Égalité, avec lettre des officiers municipaux.

19 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 337.

3160. — Lettre du Conseil du département de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, annonçant qu'il a fait imprimer de suite la loi du 10 août relative à la suspension du pouvoir exécutif, et qu'il l'a adressée sans retard aux directoires des districts.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3161. — Lettre des officiers municipaux de la ville de Pau au président de l'Assemblée législative, adressant l'expression de leur reconnaissance pour les mesures justes et vigoureuses qui ont sauvé la Constitution.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3162. — Adresse des citoyens de Coustances à l'Assemblée législative, applaudissant à l'énergie et au courage avec lesquels elle a fait respecter, dans la mémorable journée du 10 août, la souveraineté nationale méconnue par une cour perfide et ses odieux partisans, et manifestant leur indignation contre ceux qui, lors de cette terrible journée, ont lâchement abandonné leur poste.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3163. — Adresse du Conseil du département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, lui rendant grâce d'avoir suspendu l'action et le pouvoir de l'agent exécutif des lois, mandataire reconnu infidèle, et d'avoir appelé la Nation à décider de la conduite du gardien de ses droits, annonçant en même temps que son décret du 10 août a été enregistré et envoyé sur-le-champ à tous les districts et municipalités.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3164. — Procès-verbal de la prestation du nouveau serment à Grenoble, dans la

place et au pied de l'arbre de la Liberté, par tous les corps civils et militaires et par une multitude immense de citoyens, qui ont juré de défendre la Liberté jusqu'à la mort, avec lettre d'envoi du président du département de l'Isère à l'Assemblée législative.

19, 20 août 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3165. — Procès-verbal du directoire du district de Ploërmel, constatant la prestation solennelle du serment civique faite sur la place publique, en présence de la garde nationale, du régiment de la Guedeloupe en armes et d'une foule considérable de citoyens.

19 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 159, n° 340.

3166. — Adresse du Conseil permanent de la commune de Grenoble à l'Assemblée législative, lui rendant grâce d'avoir suspendu le pouvoir exécutif, ainsi que la Liste civile, instrument d'intrigues et de corruption, et d'avoir permis au peuple, invité à exercer sa souveraineté dans une Convention nationale, d'affermir sur des bases immuables la Liberté et l'Égalité.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 340.

3167. — Adresse des citoyens de Montélimar à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux actes du Corps législatif du 10 août et approuvant les mesures qu'il a prises pour sauver le peuple.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3168. — Adresse des citoyens de Bléré à l'Assemblée législative, déclarant que depuis longtemps ils avaient pressenti la journée du 10 août et entrevu la nécessité d'employer des moyens violents, et exhortant les Législateurs à continuer de terrasser le fanatisme expirant et d'écraser le despotisme.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3169. — Adresse des corps constitués de Libourne à l'Assemblée législative, annonçant la publication solennelle des décrets sur la suspension du Roi et la convocation d'une Convention nationale, qui ont électrisé tous les citoyens et fait succéder le calme à l'agitation.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3170. — Adresse du directoire du district de Savenay à l'Assemblée législative, déclarant qu'il attendait depuis longtemps la suspension du pouvoir exécutif et félicitant l'Assemblée de l'énergie qu'elle a montrée dans ces circonstances difficiles.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3171. — Procès-verbal du Conseil général du département de la Corrèze, donnant formellement son adhésion au décret qui convoque une Convention nationale et prêtant le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité.

19 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 345.

3172. — Adresse du Conseil général du département de la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant provisoirement de ses fonctions le chef du pouvoir exécutif et en invitant le peuple à former une Convention nationale, elle a bien mérité de la Patrie, et que tous les bons citoyens du département se sont empressés d'applaudir aux mesures sages et vigoureuses prises dans un saint enthousiasme.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3173. — Adresse du district et de la commune de Vezelise (Meurthe), à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir mis un terme aux crimes d'un Roi parjure, aux attentats d'une cour perfide, et en paralysant un pouvoir liberticide de s'être élevée à la hauteur de sa mission,

et l'invitant à frapper les traîtres du glaive de la justice.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3174. — Adresse des corps administratifs et judiciaires réunis du district du Faouet (Morbihan), à l'Assemblée législative, lui envoyant leur tribut d'éloges et d'admiration pour le courage et l'énergie des Législateurs, au milieu des dangers, et jurant de mourir pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité, avec procès-verbal de la prestation solennelle du serment civique faite au pied de l'arbre de la Liberté en présence de la population.

(19 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 348 ; extrait conforme, A. N., C 166, n° 398.

3175. — Procès-verbal de la prestation publique du serment de fidélité à la Nation par le Conseil général et les corps constitués du district de Loudéac.

19 août 1792.

Expédition conforme, A. N., C 160, n° 349.

3176. — Pétition du sieur Grenier, citoyen de Paris, rue Michel-le-Comte, à l'Assemblée législative, l'adjuvant de lancer une proclamation aux soldats de Lafayette pour attester que les décrets rendus le 10 août sont l'expression libre de sa volonté et celle de la justice et de la souveraineté du peuple, ces soldats étant convaincus que ces décrets ont été arrachés par la force.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3177. — Adresse des citoyens libres de la Côte-d'Or et de la commune d'Auxonne à l'Assemblée législative, jurant d'exécuter avec promptitude et sagesse tous ses décrets depuis le 10 août, et de recevoir avec enthousiasme tous ceux qui émaneront de la Convention nationale.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3178. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Poitiers à l'Assemblée

législative, donnant leur adhésion pleine et entière à toutes les mesures prises à la suite de la terrible, mais nécessaire, catastrophe qui a scellé du sang des patriotes la seconde régénération de la France, lors de cette journée où les satellites du despotisme ont attaqué les premiers les soldats de la Liberté.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3179. — Adresse des Amis de la Constitution de Saint-Quentin à l'Assemblée législative, déclarant que la postérité n'apprendra pas sans frémir les perfidies et les horreurs de la sanglante journée du 10 août, qui rappelle l'atroce Médicis, le faible et farouche Charles IX, et que la France entière demande vengeance de ces attentats.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3180. — Déclaration des Amis de la Constitution de Chaumont à l'Assemblée législative, portant que sa sublime adresse a fortifié leur courage et les rendra inébranlables dans leurs résolutions de sauver la Liberté, quelque prix que les tyrans y mettent.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3181. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Saint-Fargeau à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que le mois qui lui reste soit marqué par de nouveaux triomphes sur la tyrannie, et par des lois bienfaisantes et justes, fondées sur les bases éternelles de l'Égalité et de la Liberté.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3182. — Adresse des citoyens libres de Fontenay-le-Comte à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir renversé le tyran et dénonçant le procureur général syndic du département de la Vendée, agent des contre-révolutionnaires, qui s'est opposé à la promulgation de l'acte suspendant le

chef du pouvoir exécutif, et a donné sa démission.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3183. — Adresse des citoyens du canton de Saint-Aubin-d'Arquenay (Calvados), à l'Assemblée législative, l'adjurant de montrer la fermeté que les circonstances exigent et de chasser le parjure Louis XVI, comme les Anglais ont chassé le dévot, l'imbécile Jacques II.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3184. — Adresse des citoyens de Brest à l'Assemblée législative, déclarant que les Législateurs patriotes, destinés sans la vigilance du peuple à être les premières victimes du plus exécrable des attentats, et restés intrépides dans ces moments critiques, ont mérité par leurs mâles décrets et leurs sages mesures la confiance que les citoyens ont mise en eux, ajoutant que la Patrie sauvée les remercie.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3185. — Adresse des citoyens du canton de Saint-Fargeau, réunis pour le recrutement des bataillons de volontaires, à l'Assemblée législative, exprimant leur entière adhésion aux mesures par elles prises pour le salut de la Patrie, notamment pour empêcher les horreurs d'une guerre intestine et d'une invasion étrangère qu'allait provoquer Louis XVI, lequel a préféré au titre sublime de Roi des Français, celui de chef des conspirateurs de Coblenz.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3186. — Adresse des citoyens libres d'Aix-en-Provence à l'Assemblée législative, demandant que l'inviolabilité du chef du pouvoir exécutif ne s'étende pas à sa coupable épouse, et fixant avec la Nation entière les regards sur les crimes de sa vie publique, l'accusant notamment d'avoir dilapidé les finances en payant chaque semaine un énorme tribut à l'am-

bassadeur Mercy, et nourri des intelligences avec les scélérats de Worms et de Coblenz.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3187. — Adresse du Conseil général de la commune et de la garde nationale de Montivilliers à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir par la fermeté et la sagesse de ses décrets abattu toutes les têtes de l'hydre du despotisme, déjoué tous les complots contre-révolutionnaires, électrisé toutes les âmes et fixé pour jamais les destins de la France.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3188. — Acte d'adhésion de la commune de Cuiseaux à tous les décrets de l'Assemblée législative, qu'elle fera exécuter comme l'expression de la volonté générale.

19 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 165, n° 394.

3189. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil du district de Paimbœuf et par les corps constitués, sur la place du Calvaire.

19 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 166, n° 396.

3190. Procès-verbal de la prestation du nouveau serment par les citoyens de Quimper et la force armée, auquel s'est associé M. Canclaux, maréchal de camp, commandant en second la 6<sup>e</sup> division, avec lettre d'envoi.

19, 31 août 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., C 166, n° 400.

3191. — Procès-verbal de la proclamation de la loi du 10 août, relative à la suspension de Louis XVI, par les officiers municipaux d'Auray, sur la place de la Liberté.

19 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 167, n° 408.

3192. — Adresse du conseil général de la commune de Poitiers à l'Assemblée législative, retraçant le tableau de la France

régénérée antérieurement au 10 août 1792, déclarant que le sang des Parisiens a rejailli sur la Nation entière et crie vengeance, attestant enfin que les Législateurs ont bien mérité de la Patrie dans ces jours de deuil et d'alarmes, avec mention honorable du civisme de la commune de Poitiers, décrétée par l'Assemblée.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 156, n° 314.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 424.

3193. — Adresse du Conseil général du district de Provins à l'Assemblée législative, accusant réception de ses décrets et s'inclinant devant l'exposé des motifs qui les ont décidés, avec prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité et de mourir pour leur défense.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 158, n° 333.

3194. — Procès-verbal du Conseil général du département des Ardennes, reconnaissant l'erreur qu'il a commise, le 15 août, en contestant l'authenticité de la loi du 10 août, avec lettre annonçant la proclamation de cette loi et son envoi aux districts.

20 août 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), A. N., C 158, n° 334.

3195. — Déclaration du département de Loir-et-Cher, en réponse au procès-verbal de la municipalité de Sedan, relatif à l'arrestation des commissaires de l'Assemblée, vouant à l'exécration quiconque ne se ralliera pas autour de l'Assemblée, quiconque n'abhorrera pas la perfidie de Louis le dernier, quiconque ne courbera pas la tête devant la souveraineté du peuple français.

20 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 335.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 612.

3196. — Adresse du tribunal du district de Clermont (Oise), à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déjoué l'exécration projet des faux traîtres qui voulaient précipiter la Patrie vers sa ruine, et se joi-

grant au concert d'adhésions aux décrets de l'Assemblée qu'adressent de toutes parts les citoyens français.

(20 août 1792.)

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3197. — Déclaration de la commune de Vire à l'Assemblée législative, applaudissant à la sagesse qui a dicté les grandes mesures indispensables pour déjouer une grande conspiration, proclamant sa haine de la tyrannie et des tyrans et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3198. — Adresse du Conseil général du district de Bar-sur-Aube à l'Assemblée législative, déclarant que les citoyens sont rassurés en voyant qu'elle a mis dans l'impossibilité de nuire ceux qui entravaient la marche majestueuse de la Révolution, et envoyant leur adhésion aux décrets.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

3199. — Lettre des officiers municipaux et du Conseil général de la commune de Meudon au président de l'Assemblée législative, exprimant leur admiration pour les sages mesures adoptées par l'Assemblée, à l'effet de sauver la Patrie, déclarant que les précautions les plus sûres ont été prises au sujet du château sis dans l'enceinte de leur commune, et protestant contre les assertions mensongères du *Courrier du Soir*, qui avait parlé de l'envoi de M. Chabot, en qualité de commissaire à Meudon, pour sauver quinze Suis-es de la fureur du peuple.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 336.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 635.

3200. — Délibération de la municipalité de Pont-Audemer, approuvant pleinement les mesures prises le 10 août par les Législateurs, pour le salut de la Patrie, dont la perte était projetée par ceux mêmes qui avaient paru l'aimer et la protéger, et

invitant l'Assemblée d'aviser à des moyens vigoureux pour contenir les prêtres insermentés, ennemis acharnés de la Constitution.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3201. — Adresse des juges composant le tribunal du district de Bar-sur-Aube à l'Assemblée législative, déclarant que les fureurs du despotisme avaient allumé les flambeaux de la guerre civile dans la capitale et que l'Assemblée a sauvé la Patrie sur le bord de l'abîme, avec renouvellement de leur serment.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 664.

3202. — Délibération de la municipalité de Clermont (Oise), contenant son adhésion aux décrets rendus par l'Assemblée législative, depuis le 10 août, et la prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, avec lettre d'envoi de M. Vadier, maire de Clermont, au président de l'Assemblée.

20 août 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 337.

3203. — Adresse des administrateurs du district de Domfront à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu un Roi parjure, traître et liberticide.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3204. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Servan à l'Assemblée législative, la félicitant de l'énergie et de la sagesse déployées dans ses décrets du 10 août, qu'il fera exécuter strictement.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3205. — Adresse du Conseil général de la ville de Toul à l'Assemblée législative, envoyant son entière adhésion au sage et immortel décret du 10 août, qui a suspendu le pouvoir exécutif, et se réjouissant de voir des ministres qui avaient si

justement mérité la confiance des bons citoyens reprendre leurs places.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3206. — Adresse du Conseil général de la commune d'Autun à l'Assemblée législative, déclarant que l'époque glorieuse du renversement de la Bastille brillera moins aux yeux de la postérité que le jour où l'Assemblée a suspendu de ses funestes fonctions le chef des ennemis du pays et supprimé la Liste civile, source empoisonnée qui alimentait les contrerévolutionnaires.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3207. — Adresse des divers corps constitués de la ville de Loulans à l'Assemblée législative, se réjouissant d'un événement qui doit anéantir les éternels complots de tous les conspirateurs, avec procès-verbal, constatant la proclamation solennelle de la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif.

20 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 338.

3208. — Adresse du Conseil permanent du district de Montaigu à l'Assemblée législative, attestant que le caractère ferme et imposant montré le 10 août par les représentants, le serment par eux décrété, qui, depuis longtemps, était dans le cœur de tout bon Français, leur acquièrent le titre immortel de libérateurs de la Patrie.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3209. — Adresse des citoyens de Compiègne à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir démasqué le Roi perfide qui trompait le peuple, et qui a été justement suspendu par ceux qu'il avait désignés pour ses premières victimes, avec l'acte de prestation du nouveau serment par les citoyens, les trois bataillons de fédérés et le 24<sup>e</sup> régiment de cavalerie en garnison à Compiègne, et lettre d'envoi.

20, 22 août 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 159, n° 338

3210. — Lettre du directoire du district de Grandpré à MM. Golzart et Damourrette, députés des Ardennes, annonçant qu'ils vont publier la loi du 10 août relative à la suspension du pouvoir exécutif, d'après les feuilles publiques qui l'ont fait connaître, le texte officiel ne leur étant point parvenu.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 159, n° 340.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 694.

3211. — Adresse du Conseil général de la commune de Fontenay-le-Comte à l'Assemblée législative, la félicitant de l'énergie par elle déployée dans un moment où le danger de la Patrie était à son comble, et jurant de défendre la Liberté et l'Égalité.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 159, n° 341.

3212. — Déclaration du Conseil du département du Jura, donnant son adhésion entière au décret du 10 de ce mois, qui prononce la suspension de Louis XVI, mesure urgente pour le salut de la Patrie, et exprimant sa confiance dans l'Assemblée nationale et les ministres de son choix, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée.

20 août 1792.

Extrait et original signés (2 p.), *A. N.*, C 159, n° 341.

3213. — Adresse du directoire du district de Saint-Jean-d'Angely à l'Assemblée législative, annonçant qu'il vient de faire publier et proclamer solennellement dans 126 municipalités le décret rendu par elle, et renouvelant son serment.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 159, n° 342.

3214. — Adresse des citoyens d'Avranches à l'Assemblée législative, rendant hommage à la sage vigueur de ses décrets et annonçant leur intention d'envoyer à la Convention nationale des hommes capables de consolider l'œuvre de l'Assemblée et de partager ses périlleux travaux.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 159, n° 342.

3215. — Lettre du procureur syndic du district du Blanc au président de l'Assemblée législative, adressant le procès-verbal de la séance tenue le 13 août par le district, en témoignage d'adhésion formelle à tous les décrets qu'elle a rendus et à toutes les mesures qu'elle a prises depuis le 10 août.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 159, n° 342.

3216. — Adresse du Conseil du département du Gers à l'Assemblée législative, accusant réception de la loi relative à la formation des assemblées primaires pour la Convention nationale, et déclarant qu'il ne balancera jamais entre les Pères de la Patrie et le tyran qui manœuvrait pour la perdre, avec procès-verbal de la prestation du nouveau serment.

20 août 1792.

Original signé et copie collationnée (2 p.), *A. N.*, C 160, n° 343.

3217. — Adresse du Conseil d'administration du département de l'Ariège à l'Assemblée législative, la félicitant de son attitude et de son héroïsme qui les a remplis d'admiration.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 343.

3218. — Adresse des administrateurs du district de Morlaix à l'Assemblée législative, annonçant que dès la réception de la loi du 10 août ils se sont empressés de la faire promulguer et de prêter le serment requis sous l'arbre de la Liberté.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 343.

3219. — Adresse du district, de la commune et du tribunal de Pontivy à l'Assemblée législative, approuvant la suspension du chef des satellites du despotisme, dont le jugement est remis au peuple souverain.

20 août 1792.

Copie collationnée, *A. N.*, C 160, n° 343.

3220. — Adresse de la municipalité de Forges à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, dans la crise où la Liberté

française allait être anéantie, conjuré l'orage.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3221. — Adresse des administrateurs du district de Melle à l'Assemblée législative, louant les précautions prises pour déjouer les noirs complots d'une Cour corrompue, qui, depuis deux ans, méditait froidement la ruine de la Liberté, et envoyant leur adhésion la plus formelle à tous les décrets et à toutes les mesures jugées nécessaires dans une circonstance aussi extraordinaire.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3222. — Adresse du Conseil du district de Périgueux à l'Assemblée législative, déclarant avoir applaudi avec enthousiasme au décret qui prononce la suspension du chef du pouvoir exécutif, en attendant qu'une Convention nationale fasse justice « de ce vice de la Constitution », attendu que des hommes libres et égaux ne doivent pas être soumis à un chef par droit de naissance.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3223. — Adresse de la municipalité, du district et des citoyens de Montauban à l'Assemblée législative, attestant qu'elle a sanctifié par ses décrets une insurrection juste et nécessaire, et suspendu avec raison un pouvoir exécutif qui voulait armer les citoyens les uns contre les autres, et qui n'aspirait qu'à reprendre, au milieu des horreurs d'une guerre civile et d'une guerre étrangère, une autorité trop longtemps usurpée, et félicitant l'Assemblée de son énergie.

20, 21, 22 août 1792.

Originaux signés (3 p.) A. N., C 160, n° 345.

3224. — Adresse du Conseil général de la commune de Blaye à l'Assemblée législative, lui envoyant le témoignage de son admiration pour les sages mesures prises dans la journée du 10 août, où les

représentants se sont montrés les vrais amis du peuple.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3225. — Adresse du tribunal criminel du département du Lot à l'Assemblée législative, déclarant adhérer entièrement aux dispositions qui suspendent le pouvoir exécutif, qui organisent un ministère patriote et convoquent une Convention nationale.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3226. — Adresse des officiers municipaux de Sarreguemines à l'Assemblée législative, adhérant de toutes leurs forces au décret qui ordonne la suspension du pouvoir exécutif, et jurant fidélité à la Nation.

20 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 348.

3227. — Adresse du Conseil du district de Sommières à l'Assemblée législative, proclamant qu'ils adhèrent formellement au décret du 10 août et ne partagent point les hésitations des esclaves de la Cour, ou de certaines administrations, comme celle du Gard.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3228. — Adresse du Conseil de la commune d'Auch à l'Assemblée législative, déclarant adopter avec transport le décret rendu à l'occasion des malheureux événements de la journée du 10 août, et envoyant le procès-verbal de la séance dans laquelle les citoyens d'Auch ont juré de mourir pour la défense de la Liberté.

20 août 1792.

Original signé et extrait collationné (2 p.), A. N., C 160, n° 348.

3229. — Procès-verbal de la prestation de serment faite dans l'église de Saint-Front, de Périgueux, par l'administration du département, celle du district, les tribunaux et les officiers municipaux, avec lettre d'envoi du président du départe-

ment de la Dordogne à l'Assemblée législative.

20, 25 août 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.),  
A. N., C 160, n° 348.

3230. — Acte d'adhésion du Conseil du département de l'Aude, joint à ceux du district et de la commune de Carcassonne, aux décrets de l'Assemblée prononçant la suspension de Louis XVI et convoquant une Convention nationale.

20 août 1792.

Extrait collationné, A. N., C 160, n° 349.

3231. — Adresse du tribunal du district de Toulouse à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir arraché le pouvoir au premier fonctionnaire public pour le confier à des agents fidèles et d'avoir, par la même occasion, rendu un hommage solennel à la souveraineté du peuple.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3232. — Adresse des administrateurs du district de Sillé à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils ont reçu avec transport la loi du 10 août, qui suspend le pouvoir exécutif, et qu'elle a été publiée avec l'appareil le plus majestueux, au milieu du silence farouche de la garde nationale, et ajoutant que les enrôlements volontaires ont dépassé toute espérance.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3233. — Adresse des citoyens de Cahors à l'Assemblée législative, déclarant être prêts à sanctionner ses décrets de leur sang et de leurs vies, et que si Louis le liberticide a mérité la mort, qu'il la subisse, les tyrans étant mûrs doivent être moissonnés.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3234. — Déclaration de l'amiral Truguet, commandant l'escadre de la Méditerranée, reçue par l'Assemblée législative, contenant le serment de défendre la Liberté et l'Égalité, et d'employer toutes ses forces pour protéger la sûreté

des côtes et du commerce et pour faire respecter sur les mers le pavillon libre des Français.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 376.

3235. — Adresse des citoyens de Meaux à l'Assemblée législative, attestant que la suspension du chef du pouvoir exécutif et la convocation d'une Convention nationale sauvent la Patrie.

(20 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 356.

3236. — Déclaration de la garde nationale de Versailles à l'Assemblée législative, portant que, le 20 août, elle s'est présentée au nombre de 2,000 hommes, habillés et armés, pour voler au secours de ses frères d'armes, et qu'elle ne s'est retirée que sur l'ordre de l'Assemblée, ajoutant que les gardes nationaux de Versailles sont autant de Décius prêts à anéantir tout ce qui caractérise la tyrannie.

(20 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 356

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 413.

3237. — Adresse de citoyens originaires de Sedan, résidant à Paris, à l'Assemblée législative, cherchant à excuser la conduite incivique de leurs concitoyens égarés, subjugués par les ennemis de la Révolution, et demandant leur envoi à Sedan pour obtenir la mise en liberté des commissaires de l'Assemblée.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 429.

3238. — Adresse des citoyens de Neuville (Loiret) à l'Assemblée législative, célébrant la sagacité, le courage et l'intrépidité qu'elle a déployés dans les orages et les dangers des journées des 9 et 10 août, et envoyant leur adhésion aux sages mesures qu'elle a prises.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3239. — Adresse du président de l'administration du district de Clermont (Oise) à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux décrets et annonçant que la très grande majorité des administrés du district sont animés par le plus pur patriotisme contre les intrigues de l'aristocratie.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 359.

3240. — Adresse des citoyens de Lanterneau à l'Assemblée législative, déclarant que la suspension trop méritée du pouvoir exécutif, la suppression de la Liste civile, le renvoi des ministres dévoués au cabinet de Coblenz, le rappel des vertueux Roland, Servan et Clavière ont comblé les vœux des vrais amis de la Constitution.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 360.

3241. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Bordeaux à l'Assemblée législative, célébrant le courage des Parisiens, des Marseillais, des gendarmes, de tous les Français qui ont combattu dans la mémorable journée du 10 août, et brûlant de venger sur les satellites du despotisme et sur les despotes eux-mêmes le sang pur qui vient de couler.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 360.

3242. — Adresse des citoyens de Sancerre à l'Assemblée législative, applaudissant à la sagesse de ses mesures et à la fermeté qui a dicté les lois des 10 et 11 août, qui montrent que les représentants d'un peuple énergique et libre savent défendre ses droits, et envoyant leur serment.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 361.

3243. — Adresse du Conseil général du département de la Lozère à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux décrets des 10, 11 et 12 août, déclarant qu'il était temps que le peuple, réuni en Convention, revisât la Constitution, et jurant, avec les braves volontaires de la Lozère qui forment 2 bataillons, guerre

éternelle aux tyrans, exécration à ceux qui les soutiennent et dévouement aux principes sacrés de la Liberté et de l'Égalité.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 393.

3244. — Arrêté du Conseil général de la commune de Valence, constatant qu'à la suite des scènes d'horreur que présente le tableau de la journée du 10 août, le peuple français a recouvré le plein exercice de sa souveraineté, et s'associant au serment prêté par l'Assemblée législative, avec lettre d'envoi.

20, 24 août 1792.

Copie collationnée et original signé (2 p.), A. N., C 163, n° 392.

3245. — Adresse du tribunal de commerce de Paimpol à l'Assemblée législative, annonçant avoir reçu avec respect et reconnaissance les décrets rendus depuis le 10 août, qui auront la sanction du peuple, s'ils n'ont pas celle d'un prince convaincu d'avoir trahi la confiance nationale.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 163, n° 394.

3246. — Adresse des administrateurs du district de Loubèze à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir renversé l'auteur de tous les maux de la Nation, le chef des conspirateurs, d'un trône où l'avait placé la Constitution qu'il voulait détruire, et déclarant que la suppression d'un despote est un jour de fête pour tous les citoyens.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3247. — Procès-verbal de la municipalité de Charolles, applaudissant aux mesures prises par l'Assemblée législative relativement au pouvoir exécutif, et la félicitant de son zèle courageux à sauver la Patrie.

20 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 397.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 413.

3248. — Adresse du Conseil du district de Saint-Flour à l'Assemblée législative, annonçant que le décret régénérateur qui

prononce la suspension du pouvoir exécutif a été publié en grande solennité et a été reçu par le peuple avec sensibilité et calme, ajoutant que, de toutes parts, retentit le serment de la Liberté et de l'Égalité.

20 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 398.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 452.

3249. — Adresse des administrateurs du district de Lusignan (Vienne) à l'Assemblée législative, exprimant la vive satisfaction qu'ils ont éprouvée à la nouvelle de la suspension du chef du pouvoir exécutif, nouvelle transmise aussitôt aux municipalités du district, et regrettant d'avoir placé leur confiance dans un traître dont ils sont débarrassés.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3250. — Adresse de la commune de Lasalle (Gard) à l'Assemblée législative, rendant hommage à son héroïque fermeté, ainsi qu'au courage des généreux Parisiens et des braves fédérés qui, en un instant, ont su anéantir les attentats nombreux du despotisme et ses coupables projets.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3251. — Lettre du Conseil général de la commune de Cambrai au président de l'Assemblée législative, approuvant tout ce que le Corps législatif a fait depuis la fameuse journée du 10 août, et demandant qu'il soit décrété que la ville de Cambrai a bien mérité de la Patrie.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3252. — Acte d'adhésion des juges du tribunal du district de Provins aux décrets rendus par l'Assemblée législative depuis le 10 août, quoique ne leur étant connus que par la voix publique, accompagné de la prestation d'un nouveau serment, avec lettre des juges au président de l'Assemblée.

21, 22 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 337.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 664.

3253. — Procès-verbal de la séance du Conseil général du district de Nogent-le-Rotrou, affirmant qu'il est prêt à seconder les efforts de l'Assemblée et à soutenir les mesures par elle prises depuis le 10 août pour rendre définitif le triomphe qu'a remporté la Liberté sur le despotisme.

21 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 338.

3254. — Adresse du Conseil général de la commune de Rozoy à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir porté les derniers coups à l'hydre du despotisme, d'avoir chassé une Cour perfide de ce repaire odieux appelé les Tuileries, d'avoir supprimé la Liste civile et renvoyé un ministère composé de conseillers parjures pour les remplacer par leurs prédécesseurs, vertueux citoyens chéris du peuple, avec adresse des commis de l'administration du district.

21, 22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 338.

3255. — Adresse du Conseil de la commune de Château-sur-Aisne (Ardennes) à l'Assemblée législative, annonçant la proclamation dans les rues de la loi concernant la suspension du pouvoir exécutif, aux acclamations de *Vivre libres ou mourir*, et envoyant son adhésion aux décrets de l'Assemblée.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3256. — Délibération du Conseil général du département du Calvados, improuvant la conduite du Conseil général de la commune de Sedan, qui a porté atteinte à l'inviolabilité des représentants du peuple chargés d'une mission, et dénonçant à la vengeance du Corps législatif cet acte attentatoire à la souveraineté nationale.

21 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 159, n° 341.

3257. — Adresse du Conseil général du district d'Arras à l'Assemblée législative, donnant son adhésion à toutes les dispositions prises par elle pour sauver la Patrie,

avec lettre d'envoi du sieur Guffroy, procureur syndic du district, déclarant que « la Nation veut le supplice du tyran décapité, de sa panthère et de leurs nombreux complices, expiation qu'appelait le sang de nos frères égorgés, et que la pierre angulaire de l'édifice de la Liberté ne peut être solidement cimentée qu'avec le sang de tous les tyrans de la terre. »

21, 23 août 1792.

Originaux signés et imprimé (3 p.), A. N., C 159, n° 341.

3258. — Adresse des administrateurs du district de Saint-Brieuc à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises contre les derniers efforts du despotisme, et envoyant leur adhésion à ses décrets avec l'acte de prestation de leur serment.

21 août 1792.

Original signé, A. N. C 159, n° 342.

3259. — Adresse de la municipalité et des citoyens libres de Rigny-le-Ferron (Aube) à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir porté la hache à la racine de l'arbre du despotisme et réclamant des mesures encore plus radicales, notamment la destitution de toutes les administrations et de tous les tribunaux, le licenciement des officiers de l'armée, la suppression des districts, celle du traitement des prêtres réfractaires.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3260. — Adresse du Conseil général de la commune d'Hennebont à l'Assemblée législative, la félicitant de ses décrets et de sa fermeté et l'assurant que, comme à l'époque de la fuite du Roi tyran, ils garderont une attitude imposante et tranquille en faisant exécuter et respecter les lois.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3261. — Adresse des administrateurs et des administrés du district de Saint-Junien à l'Assemblée législative, déclarant que le tableau de la scène de sang et de

feu qui s'est passée le 10 août a douloureusement frappé leurs cœurs, et qu'ils adhèrent aux courageuses et sages dispositions des représentants qui ont mérité leur admiration dans ces jours de crise.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3262. — Adresse de la commune de Toulouse à l'Assemblée législative, exprimant les sentiments civiques dont leurs concitoyens ont été animés à la nouvelle de la suspension du Roi, et jurant adhésion et obéissance à tous les décrets de l'Assemblée, avec lettre d'envoi.

21 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 160, n° 343.

3263. — Adresse du Conseil général de la commune d'Étrépany à l'Assemblée législative, envoyant le témoignage de leur reconnaissance en raison des décisions viriles par elle prises pour sauver la Patrie, et de sa fermeté au moment terrible qui a précédé son appel au peuple.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3264. — Adresse du district et des corps constitués de Josselin à l'Assemblée législative, proclamant que c'est avec raison que le Corps législatif vient de suspendre dans les mains débiles d'un Roi pusillanime et prévaricateur l'exercice dangereux d'un pouvoir, dont le peuple, jaloux de sa liberté, se ressaisit pour en empêcher les abus.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3265. — Adresse de la commune de Bourgoin à l'Assemblée législative, lui envoyant son adhésion au décret du 10 août et la félicitant d'avoir abattu la tyrannie.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3266. — Adresse du Conseil d'administration du district de Ribérac à l'Assemblée législative, annonçant la prestation du serment de maintenir la Liberté et

l'Égalité, qui deviendront l'écueil du despotisme et l'effroi des tyrans.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 345.

3267. — Adresse de la commune de Saint-Étienne à l'Assemblée législative, déclarant que la journée du 10 août a couronné tous ses vœux, convaincue qu'elle était qu'une secousse violente était nécessaire pour rompre tous les fils d'une vaste conspiration, et ajoutant que la sagesse et la fermeté des mesures prises par les représentants leur a mérité le titre de sauveurs de la Patrie.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 345.

3268. — Adresse du Conseil général de la commune de Nogent-sur-Seine à l'Assemblée législative, faisant parvenir son adhésion aux mémorables décrets du 10 août, avec son serment civique.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 345.

3269. — Adresse du Conseil du département de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, annonçant avoir consigné sur ses registres l'acte de la volonté nationale qui suspend le pouvoir exécutif de ses fonctions et qui, marqué dans les fastes de la Révolution, fera l'effroi des tyrans, et donnant une adhésion inviolable et entière à tous les décrets rendus depuis le jour fortuné qui sauva la Patrie.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 345.

3270. — Adresse de la commune de Mortain à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir éteint la torche de la guerre civile, d'avoir chassé les traîtres de leurs repaires, et envoyant son adhésion aux vœux et aux décrets du Corps législatif, notamment à celui du 10 août concernant la suspension du pouvoir exécutif.

(21 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 345.

3271. — Adresse des corps constitués réunis de Bergerac à l'Assemblée législative, déclarant que sa conduite, dans un

moment où les maux de la Patrie étaient arrivés à leur comble, n'a point trompé l'attente de la Nation, et envoyant leur adhésion à tous ses décrets.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 346.

3272. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil du département du Gard, en présence de la légion nîmoise qui part pour l'armée, avec lettre d'envoi.

21 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 346.

3273. — Adresse du Conseil permanent du département du Cantal à l'Assemblée législative, annonçant l'insertion dans ses registres et l'envoi aux divers corps constitués des décrets rendus les 10, 11 et 12 août, et la félicitant d'avoir déjoué les complots abominables qui allaient livrer la Patrie au fer des traîtres méditant sa ruine, avec lettre d'envoi.

21 août 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 346.

3274. — Adresse du directoire du district de Saint-Sever à l'Assemblée législative, lui transmettant les bénédictions, les cris d'allégresse des habitants de ce district, heureux d'apprendre qu'enfin était enchaîné un pouvoir destructeur qui appelait l'anarchie et provoquait les despotes étrangers.

(21 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 347.

3275. — Adresse des administrateurs du district d'Avranches à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle a rempli l'attente de tous les amis du bien public, que la chute du despote insensé qui osait trahir le pays est devenue l'aurore du plus brillant avenir, et invitant les Législateurs à prononcer la déportation générale des prêtres et la proscription de tous ces hommes féroces qui ont déserté la Patrie pour s'armer contre elle.

21 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n<sup>o</sup> 347.

3276. — Adresse du Conseil général du département de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, constatant avec bonheur que l'émancipation de l'Europe se prépare, que la Liberté s'achemine à grands pas vers les empires, que les Rois déclinent, que les Nations s'élèvent et jouiront bientôt de la plénitude de leurs droits méconnus, ajoutant que la coalition de quelques despotes couronnés ne pourra rien contre une Nation qui veut être libre.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3277. — Adresse du Conseil général de la commune de Perpignan à l'Assemblée législative, rendant hommage aux grandes et sages mesures prises pour sauver la Patrie et annonçant que l'un des 21 fédérés de Perpignan partis pour le camp de Soissons, Antoine Queyra, vient de périr sous les murs du château des Tuileries, victime de sa haine contre les tyrans.

21 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 160, n° 348.

3278. — Adresse des Conseils du district et de la commune de Dourdan à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures vigoureuses qu'elle a opposées à la perfidie d'un pouvoir qui n'a fait usage des ressources immenses mises à sa disposition que pour tenter l'aviilissement d'un peuple jaloux de sa liberté et de ses droits.

(21 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3279. — Adresse du Conseil général de la commune des Sables-d'Olonne à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant Louis XVI de ses fonctions, elle a frappé de nullité tous les actes tyranniques qu'il préparait de concert avec le Comité autrichien.

21 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 349.

3280. — Acte de la prestation de serment des citoyens de Vannes et de leur

adhésion aux décrets rendus et à rendre par le Corps législatif.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3281. — Adresses des citoyens Amis de la Constitution du canton de Montastruc (Haute-Garonne) à l'Assemblée législative, l'invitant à frapper, à anéantir les traîtres dont elle est environnée, et à rendre un décret d'accusation contre Lafayette.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3282. — Adresse des habitants de Clichy à l'Assemblée législative, applaudissant à la résolution couragense qui l'a déterminée, le 10 août, à prononcer la suspension d'un Roi parjure et trop faible pour assurer le bonheur du peuple, et renouvelant un serment depuis longtemps gravé dans leur cœur.

21 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 357.

3283. — Adresse des citoyens de Clamecy à l'Assemblée législative, l'adjurant d'acquitter la dette immense contractée par la Patrie envers les deux vertueux magistrats de Paris, envers leurs intrépides frères de Marseille et les fédérés, réunis à la gendarmerie et aux braves Sans-Culottes du peuple parisien, et de réparer envers les veuves et les orphelins le dernier forfait du royalisme.

(21 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3284. — Adresse des citoyens de Rennes à l'Assemblée législative, retraçant le tableau de la situation critique du pays à l'époque du 10 août, lorsque le peuple français renversa une seconde fois le despotisme et ses infâmes satellites, au prix de tant de victimes, et félicitant l'Assemblée de la suspension des fonctions du chef du pouvoir exécutif et de l'appel d'une Convention nationale.

(21 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3285. — Adresse des citoyens de Pont-du-Château à l'Assemblée législative, se déclarant pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour ses sages décrets, et jurant haine implacable à tous les tyrans, feu brûlant pour la cause de la Liberté, ardeur sans bornes pour l'Égalité, respect inviolable des propriétés.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3286. — Adresse de la Société populaire de Nîmes à l'Assemblée législative, applaudissant à ses décrets salutaires, se proclamant des *Sans-culottes*, qui ne changent guère d'habits ni d'opinions, s'estimant heureux quand ils possèdent un habit, et n'ont qu'une opinion, l'amour de la Patrie.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 88.

3287. — Adresse du Conseil du district d'Aix (Bouches-du-Rhône) à l'Assemblée législative, déclarant qu'en suspendant le chef du pouvoir exécutif et en invitant le peuple français à former une Convention nationale, elle a porté la cognée à l'arbre du despotisme et rompu le premier anneau de la chaîne qui retenait depuis si longtemps les citoyens dans un odieux esclavage.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3288. — Adresse de la municipalité de Saint-Amand à l'Assemblée législative, constatant que la journée mémorable du 10 août a fait évanouir les fausses vertus et les projets criminels d'un Roi cruel et parjure qui avait juré la ruine de l'Empire.

(21 août 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3289. — Protestation de la municipalité de Vendresse contre l'arrêté du département des Ardennes, qui a décidé que le décret sur la suspension provisoire du pouvoir exécutif ne serait ni proclamé, ni promulgué.

22 août 1792.

Extrait conforme, A. N., D XL 7, n° 7.

3290. — Adresse du Conseil du district de Bapaume aux représentants d'un peuple libre, les félicitant de l'énergique résistance qui, dans la journée du 10, a ébranlé jusques dans ses fondements la coalition des tyrans et des despotes, et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

(22 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

3291. — Adresse du Conseil général et des citoyens de la commune de Choisy-sur-Seine à l'Assemblée législative, apportant leur adhésion aux décrets rendus depuis le 10 août, avec leur serment de soutenir la Liberté et l'Égalité.

(22 août 1792.)

Original signé, A. N., C 158, n° 335.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 615.

3292. — Acte d'adhésion des juges de paix de Rouen aux mesures vigoureuses prises par l'Assemblée législative pour sauver la Patrie, avec lettre d'envoi du sieur Duval, greffier en chef du tribunal de police correctionnelle de Rouen, au président de l'Assemblée.

22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 337.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 664.

3293. — Lettre du Conseil général du district d'Étampes à l'Assemblée législative, faisant passer l'acte de prestation de son nouveau serment, avec adhésion aux décrets du 10 août et jours suivants.

22 août 1792.

Original signé et expédition (2 p.), A. N., C 159, n° 338.

3294. — Délibération du Conseil du district de Saint-Omer, décidant le renouvellement du serment civique et la publication solennelle des actes du Corps législatif qui convoquent une Convention nationale et prononcent la suspension du Roi, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative, comme un hommage aux sages mesures prises pour le salut de la Patrie.

22 août 1792.

Extrait et original signés (2 p.), A. N., C 159, n° 338.

3293. — Lettre du directoire du district de Verneuil au président de l'Assemblée législative, envoyant son adhésion entière aux opérations de la journée du 10 août et à toutes les mesures que l'Assemblée prendra pour le salut de la Patrie.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3296. — Adhésion des officiers municipaux de La Ferté-Vidame aux décrets rendus depuis le 10 août, avec acte de prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité et de se dévouer à la Patrie.

22 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 159, n° 338.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 676.

3297. — Procès-verbal dressé par le Conseil général de la commune de Gournay, à l'effet de constater le zèle et l'empressement avec lesquels a été prêté le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, et publiée solennellement la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, et lettre d'envoi à l'Assemblée.

22 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 159, n° 338.

3298. — Adresse des officiers municipaux et notables de Vallery-sur-Somme à l'Assemblée législative, déclarant que tout l'Univers admirera sa tranquille et sage fermeté au milieu des plus grands dangers, et assurant qu'ils se dévoueront entièrement au soutien des décrets du 10 août.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3299. — Adresse du Conseil général de la commune d'Épernay à l'Assemblée législative, envoyant son entière adhésion aux sages et vigoureuses mesures prises pour le salut de la Patrie, menacée par les desseins perfides du premier Roi des Français, dont la trahison a éclaté lors de la mémorable journée du 10 août, avec lettre d'envoi.

22 août 1792.

Originaux (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3300. — Adresse du Conseil permanent du district de La Flèche à l'Assemblée législative, la félicitant de sa ferme attitude et de ses mesures prudentes au milieu des circonstances difficiles du 10 août, et faisant parvenir son serment, avec lettre d'envoi.

22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3301. — Adresse des citoyens d'Orléans à l'Assemblée législative, présentant l'hommage de leur reconnaissance et leur adhésion pleine et entière aux mesures sages et vigoureuses prises pour sauver la chose publique en danger.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 340.

3302. — Adresse du Conseil général de la commune de Tonnerre à l'Assemblée législative, proclamant qu'elle s'est acquise des droits éternels à la reconnaissance publique par la suspension d'un Roi traître et parjure et par la suppression d'une Liste civile, source de tous les maux, et déclarant qu'ils auraient couvert de fleurs les tombes glorieuses des victimes du 10 août par la célébration d'un service solennel, si les citoyens occupés aux travaux des champs n'avaient demandé le renvoi de cette pompe funèbre pour pouvoir y assister, avec lettre d'envoi.

22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 342.

3303. — Adresse du Conseil général des représentants de la ville de Metz à l'Assemblée législative, rendant grâce immortelles aux braves Marseillais, aux courageux habitants du faubourg St-Antoine, à tous les citoyens qui ont coopéré à la glorieuse Révolution, exprimant le regret de n'avoir pu partager les périls de cette journée, adjurant l'Assemblée de frapper tous les partisans de la royauté et annonçant la formation, à Metz, d'un Conseil composé de membres des sections, qui, sous le titre indiqué plus haut, est chargé de veiller à la sûreté intérieure de la ville.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3304. — Adresse des administrateurs du district de Clermont (Aisne) à l'Assemblée législative, rappelant qu'il s'est à peine écoulé une année depuis la fuite de Louis XVI, arrêté au milieu d'eux, déclarant que ce roi, trop souvent parjure, a enfin lassé la patience du peuple, et envoyant leur adhésion formelle et sincère aux derniers décrets de l'Assemblée.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3305. — Lettre des administrateurs du district de Rocroy à un député du département des Ardennes, le priant d'être auprès de l'Assemblée nationale l'interprète de leur adhésion parfaite à tous ses décrets et assurant qu'ils s'empresseront de concourir à leur exécution.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3306. — Adresse du Conseil général de la commune de Boulogne-sur-Mer à l'Assemblée législative, donnant son adhésion au décret du 10 de ce mois et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3307. — Adresse des administrateurs du district de Vouziers à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à ses décrets, notamment à celui relatif à la suspension du pouvoir exécutif, désirée depuis si longtemps, et félicitant l'Assemblée de sa conduite intrépide, vraiment digne des représentants du peuple français.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3308. — Lettre du maire de Vienne au président de l'Assemblée législative, annonçant la prestation du nouveau serment par les membres du Conseil général de la commune et envoyant un arrêté qui décide l'enlèvement du buste de Louis XV, placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville, que l'on nommera désormais Maison commune.

22 août 1792.

Original signé et extraits (3 p.), A. N., C 160, n° 344.

3309. — Adresse du Conseil général du district du Dorat à l'Assemblée législative, vouant à l'exécration publique quiconque ne se ralliera point à la voix des représentants de la Nation, avec délibération convoquant les corps constitués pour la prestation du serment et lettre d'envoi.

22 août 1792.

Original et extraits signés (3 p.), A. N., C 160, n° 344.

3310. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le tribunal criminel du département de la Vienne, à Poitiers.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3311. — Lettre des administrateurs du district de Pontrioux à M. Morand, député des Côtes-du-Nord, annonçant l'envoi dans toutes les communes de leur ressort des décrets rendus depuis le 10, et l'assurant de leur soumission à la volonté nationale ainsi que de leur respect pour ses organes.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3312. — Adresse du Conseil général du district de Brest à l'Assemblée législative, exposant les principes qui l'animent, haine immortelle aux tyrans, fidélité inébranlable à la Nation, maintien de la Liberté et de l'Égalité, entretien du zèle des braves militaires pour la défense et la garde du premier port de l'Etat, avec lettre d'envoi.

22 août 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), A. N., C 160, n° 344.

3313. — Adresse du Conseil général de la commune d'Avranches à l'Assemblée législative, déclarant que c'en était fait de la Nation entière, si ses représentants n'avaient prononcé la suspension de celui qui en était plutôt le tyran que le Roi, et envoyant son adhésion formelle à tous les décrets du Corps législatif.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3314. — Adresse des citoyens libres de la commune de Beaune à l'Assemblée lé-

gislative, adhérant à tous ses décrets et notamment à ceux qui concernent Louis XVI, et se déclarant pleins de confiance dans les mesures vigoureuses qu'elle a prises et les principes qu'elle a développés.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3315. — Adresse de la municipalité de Quimperlé à l'Assemblée législative, célébrant ses talents, ses lumières, son zèle infatigable et le courage qu'elle a montré dans la crise que le pays vient de traverser.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3316. — Adresse du Conseil général du district de Guingamp à l'Assemblée législative, estimant que l'événement du 10 est la dernière convulsion du despotisme et que le courage des représentants, uni à l'énergie du peuple, lui a donné le coup de la mort.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3317. — Lettre du président du département de l'Hérault au président de l'Assemblée législative, annonçant que les membres du Conseil viennent de prêter serment en présence d'un grand nombre de citoyens, qui attendent, pour suivre leur exemple, la réunion des assemblées primaires, avec extrait du procès-verbal.

22 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 346.

3318. — Lettre du tribunal du district de Cahors à l'Assemblée législative, offrant l'hommage du serment qu'il a prêté de maintenir la Liberté et l'Égalité.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3319. — Adresse des corps administratifs et judiciaires de la ville de Laigle à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils applaudissent avec transport à la sagesse de ses décrets, principalement de ceux du 10 août, grand jour qui sera immortalisé par la fermeté des Législateurs dans le mo-

ment le plus terrible des vengeances et des perfidies de Louis XVI, parjure à son serment.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3320. — Lettre du Conseil général de la commune de Saint-Ilaou-le-Châtel au président de l'Assemblée législative, envoyant l'expression de leurs vœux les plus ardens pour la conservation des patriotes qu'ils ont soustraits aux fureurs du despotisme en abattant la dernière tête de l'hydre de la tyrannie.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3321. — Adresse du Conseil général du district de Montbrison à l'Assemblée législative, lui offrant l'hommage de sa reconnaissance pour les complots perfides qu'elle a déjoués et promettant une entière soumission à ses décrets.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3322. — Adresse du Conseil général de la commune de Coutances à l'Assemblée législative, proclamant que les Législateurs ont mérité la reconnaissance et l'admiration d'un peuple libre et annonçant que tous les corps constitués et gardes nationaux ont juré de maintenir la Liberté et l'Égalité.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3323. — Procès-verbal du Conseil général du district d'Alais, constatant la prestation du serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, accomplie avec la dignité qui convient à des hommes libres.

22 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 348.

3324. — Procès-verbal de la prestation du serment de fidélité à la Nation ainsi que du maintien de la Liberté et de l'Égalité, par les officiers municipaux de Montbrison, avec lettre d'envoi.

22 août 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.), A. N., C 160, n° 348.

3325. — Acte d'adhésion par la commune du Mur-de-Barrès aux mesures prises par l'Assemblée législative contre le pouvoir exécutif, et prestation du serment civique.

22 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 349.

3326. — Adresse des officiers des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de fédérés nationaux cantonnés à Noyon à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir nettoyé la surface de la France des restes impurs du despotisme et de l'oppression et annonçant que leurs bataillons ont consacré une journée de solde au soulagement des veuves et des enfants des patriotes morts glorieusement dans la journée du 10 août.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3327. — Adresse du Conseil d'administration de la Légion allobroge à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que les Allobroges du 10 août soient ceux même qui firent trembler les Romains, et jurant de combattre pour la Liberté et de faire flotter le drapeau de l'Égalité sur les Alpes.

(22 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3328. — Adresse des Amis de la Loi et des citoyens et citoyennes libres de Port-Louis à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir décrété la suspension de Louis XVI et envoyant leur serment.

22 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 162, nos 360, 362.

3329. — Adresse des Malouins à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils se croyaient inviolablement attachés au Roi, qui avait juré, comme eux, de maintenir la Constitution, mais qu'ils se trouvent affranchis de leur serment par la perfidie de la Cour et applaudissent aux grandes mesures que l'urgence du péril a dictées aux représentants de la Nation.

22 août 1792.

Original signé, A. N., 162, n° 361.

3230. — Lettre des officiers municipaux de Montlouis à l'Assemblée législative, assurant qu'ils lui sont unis de cœur et d'esprit, qu'ils attendent ses décrets, et que, si Louis XVI a perdu leur confiance, l'Assemblée la possède tout entière.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3331. — Adresse du Conseil du district du Puy à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, par une contenance ferme et vigoureuse, déjoué les exécrales complots d'un roi perfide et de ses vils courtisans, et attestant avoir reçu, avec les transports de la plus vive allégresse, la loi du 10 août, concernant la suspension de Louis XVI.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3332. — Adresse des citoyens de la ville de Falaise, peuplée d'hommes libres, pleins d'énergie, à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils avaient vu, bien avant l'événement du 10 août, que Louis XVI était un traître qui conspirait contre son peuple, et qu'ils avaient déjà demandé qu'il fût jugé par son souverain.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3333. — Adresse des citoyens libres de Mauriac à l'Assemblée législative, approuvant la suspension de Louis XVI, en attendant que la Convention nationale prononce sur le sort de ce traître, célébrant le courage de leurs frères, les braves sans-culottes, qui ont détruit le Coblenz des Tuileries, et versant des larmes sur le sort de ceux qui ont péri victimes de la scélérateuse du nouveau Charles IX.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3334. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil du district de Montélimar, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

22, 23 août 1792.

Extrait et original signés (2 p.), A. N., C 165, n° 393.

3335. — Lettre du Conseil général du département de la Marne au Comité de correspondance de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a donné l'exemple de sa soumission et de son entière adhésion aux nouveaux actes et décrets du Corps législatif, et qu'il a été le premier de tous les départements à envoyer le procès-verbal de sa prestation de serment, affirmant qu'il n'existe dans leur département qu'un parti, celui de la Liberté et de l'Égalité, et que les élections seront faites sur ces bases.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 358, n° 1899.

3336. — Adresse des officiers municipaux de Luzarchies à l'Assemblée législative, adhérant à ses décrets, qui rendent des droits trop longtemps méconnus et jugés avec raison imprescriptibles.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3337. — Adresse de la municipalité de Bray-sur-Seine à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déchiré le voile perfide qui couvrait les complots exécrables du premier fonctionnaire public, et proclamant que les tyrans sont abattus, que les prêtres fanatiques et les traîtres sont attérés, que l'Empire est sauvé.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3338. — Procès-verbal de la prestation de serment faite par le Conseil du district de Nemours, contenant une entière adhésion aux mesures prises par le Corps législatif depuis le 10 août, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

23 août 1792.

Expédition et original signés (2 p.), A. N., C 159, n° 339.

3339. — Adresse du Conseil général de la commune de Chantilly à l'Assemblée législative, déclarant que le 10 août vient enfin de briser leurs fers et de leur rendre leurs droits sacrés.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3340. — Lettres des administrateurs du département de la Seine-Inférieure au président de l'Assemblée législative, annonçant la prestation de serment : 1° par le Conseil général du district de Gournay, celui de la commune, le commandant de la garde nationale et les employés des bureaux ; 2° par le Conseil général du district de Montivilliers et les employés de ses bureaux.

23 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3341. — Adresse du Conseil général de la commune de Buchy (Seine-Inférieure) à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir prononcé la suspension d'un Roi, auteur des maux de la Patrie, et décrété la convocation d'une Convention nationale qui tirera le pays de l'abîme où il se voyait à la veille d'être englouti, avec acte de prestation du nouveau serment.

23 août 1792.

Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3342. — Adresse des corps constitués du district et de la commune de Crépy à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à ses décrets et vouant à l'opprobre de l'humanité entière les valets corrompus d'une cour scélérate, qui ont osé les improuver, notamment Lafayette, qui surpassa par ses trahisons les Catilina, les Cromwell et tous les brigands, fléaux de l'humanité, avec l'acte de prestation de leur serment.

23 août 1792.

Original et extrait signés (2 p.), A. N., C 159, n° 341.

3343. — Adresse du Conseil général du district de Cany à l'Assemblée législative, la félicitant de la conduite ferme, sage et vigoureuse qu'elle a tenue depuis le 10 août, avec l'acte de la prestation de son serment.

23 août 1792.

Original et extrait signés (2 p.), A. N., C 159, n° 342.

3344. — Adresse du Conseil général de la commune de Dunkerque à l'Assemblée

législative, envoyant son adhésion aux décrets du 10 août et désapprouvant l'outrage que viennent d'infliger à plusieurs commissaires de l'Assemblée quelques corps administratifs, dont la religion aura été surprise et qui donneront certainement des témoignages de douleur et de repentir.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3345. — Adresse du Conseil général de la commune de Dreux à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déjoué la conjuration infernale qui méditait le massacre des Français attachés à la régénération et devenus par ce fait des hommes libres, en suspendant les pouvoirs du chef des conjurés, et applaudissant à ses mesures aussi sages que vigoureuses, avec l'acte de prestation du nouveau serment.

23 août 1792.

Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., C 159, n° 342.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 2.

3346. — Adresse du Conseil général du département du Doubs à l'Assemblée législative, déclarant que les indignes magistrats de la ville de Sedan avaient eu l'impudence de lui faire parvenir l'apologie de leur rébellion, et que leur écrit audacieux a été publiquement lacéré, avec procès-verbal de la délibération rendue à cet effet.

23 août 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), C 159, n° 342.

3347. — Lettre des administrateurs du département de la Haute-Vienne au président de l'Assemblée législative, envoyant la formule du serment qu'ils ont prêté, le 22 août, dans l'église paroissiale de Saint-Michel.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3348. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil général de la commune et la garde nationale de Toul, convoqués sur la place de la ville.

23 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 343.

3349. — Adresse du district et de la municipalité de Bourbonne-les-Bains à l'Assemblée législative, proclamant que sa conduite ferme et vigoureuse depuis le 9 août lui a donné de nouveaux titres à la reconnaissance de la Nation et qu'en dépit des manœuvres des ennemis du bonheur public, ils se rallieront toujours aux représentants de la Nation.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3350. — Adresse du Conseil général du district de La Rochelle à l'Assemblée législative, déclarant que le Français a reconnu le signal d'une régénération complète dans les événements où les ennemis de la Liberté feignent de voir la subversion de l'Etat.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3351. — Adresse du Conseil général de la commune de Jussey à l'Assemblée législative, rendant hommage aux mâles et vigoureux accents qui ont dicté les décrets prononcés par elle depuis le 10 août et qui ont terrassé l'hydre monstrueux, altéré du sang et des sueurs du peuple.

23 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 343.

3352. — Procès-verbal de la proclamation sur la grande place de Saint-Omer des lois convoquant une Convention nationale et prononçant la suspension du pouvoir exécutif, avec prestation du serment civique par les citoyens.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3353. — Adresse du Conseil du département de la Vienne à l'Assemblée législative, applaudissant à la sagesse de ses mesures vigoureuses pour le salut de la Patrie et annonçant que son décret du 10 août a été rapidement répandu dans tout le territoire.

(23 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3354. — Adresse du Conseil général du district de Lamballe à l'Assemblée légis-

lative, promettant de donner à ses décrets pleine et entière exécution et de mourir pour la défense de la Liberté et de l'Égalité, avec lettre d'envoi et procès-verbal de la prestation du serment.

23 août 1792.

Originaux signés et extrait (3 p.), A. N., C 160, n° 344.

3355. — Adresse des administrateurs du district de Charolles à l'Assemblée législative, déclarant que le 10 août 1792 sera, désormais, compté pour le premier jour de l'Égalité, que Louis XVI, chef des tyrans, est suspendu, que sa déchéance n'est pas éloignée et que la Convention nationale va la prononcer.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3356. — Adresse des corps constitués et des citoyens de Preuilly (Indre-et-Loire) à l'Assemblée législative, annonçant que dans un élan spontané de patriotisme ils ont prêté le serment de mourir pour la Liberté, en ajoutant à leur serment la haine éternelle vouée aux tyrans et à la tyrannie.

23 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 346.

3357. — Adresse des citoyens composant le Conseil général de la commune de La Rochelle à l'Assemblée législative, exprimant l'admiration que leur fait éprouver sa conduite énergique et l'indignation profonde que leur inspire l'abominable trahison de celui à qui la Nation avait confié le dépôt sacré de ses lois.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3358. — Lettre du directoire du district de Montluel au président de l'Assemblée législative, l'assurant de sa fidélité inébranlable pour l'exécution des décrets rendus à la suite de la commotion violente du 10 août, afin de conserver la souveraineté du peuple et de sauver la Patrie, et envoyant l'expression des sentiments des corps constitués.

23 août 1792.

Originaux signés et extrait conforme (3 p.), C 160, n° 346.

3359. — Adresse du directoire d'Ustaritz séant à Bayonne et de la commune de cette ville à l'Assemblée législative, la félicitant de la fermeté et du courage qu'elle a montrés dans ces jours d'alarmes et d'odieuses trahisons, la remerciant d'avoir tranché le fil des conspirations tramées contre la Liberté par celui-là même que le peuple avait institué pour la défendre, et annonçant l'adhésion à ses décrets jurée par eux avec éclat sur la place de la Liberté.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3360. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par la municipalité d'Auxonne, qui déclare reconnaître l'Assemblée nationale comme le seul point de ralliement des Français.

23 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 347.

3361. — Adresse du tribunal du district de Semur, donnant son adhésion la plus absolue aux décrets du 10 août, et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3362. — Adresse du Conseil du district de Saint-Claude à l'Assemblée législative, accusant réception de ses décrets, dont a été fait lecture publique et solennelle, et déclarant que les fiers enfants du Haut-Jura sentent le prix des efforts de l'Assemblée pour établir une liberté solide sur les ruines du despotisme qu'ils abhorrent.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3363. — Adresse du Conseil du district de Rieux à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils admirent les mesures énergiques suggérées par les dangers de la Patrie et qu'ils adhèrent avec acclamation à la suspension du pouvoir exécutif.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3364. — Acte d'adhésion du Conseil permanent et du tribunal du district de

Vienne aux mesures courageusement prises par l'Assemblée nationale depuis le 10 août, avec prestation de leur serment.

23 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 348.

3365. — Adresse du Conseil du district de Saint-Marcellin à l'Assemblée législative, lui envoyant les témoignages de son amour pour la Liberté et l'Égalité et célébrant le jour à jamais mémorable qui a vu le triomphe de la Liberté.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3366. — Adresse du Conseil général de la commune de Vendôme à l'Assemblée législative, annonçant qu'il s'est empressé de mettre à exécution les décrets des 10 et 12 août, lesquels lui sont parvenus officiellement, avec acte d'adhésion aux principes de l'Assemblée.

23, 24 août 1793.

Original et extrait conforme (2 p.), A. N., C 159, n° 342.

3367. — Lettre et adresse du Conseil général de la commune de Calais au président de l'Assemblée législative, adressant le procès-verbal de sa prestation de serment et son adhésion aux décrets des représentants de la Nation.

23, 24 août 1792.

Originaux et extrait signés (3 p.), A. N., C 160, n° 345.

3368. — Procès-verbal de la prestation publique de serment faite par les administrateurs du district d'Auch, avec le vœu unanime des habitants et lettre d'envoi.

23, 25 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 160, n° 348.

3369. — Adresse des citoyens d'Issoudun à l'Assemblée législative, la remerciant de ses mesures extraordinaires, en particulier de la suspension de Louis XVI, et déclarant que les bons citoyens n'ont plus de confiance et d'espoir qu'en leurs seuls représentants.

(23 août 1792).

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

3370. — Adresse de la commune de Versailles, représentée par les commissaires de ses sections, à l'Assemblée législative, proclamant qu'elle a bien mérité de la Patrie, et la félicitant du grand caractère déployé depuis les événements du 10 août.

(23 août 1792).

Original signé, A. N., C 161, n° 358.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 667.

3371. — Adresse des citoyens d'Avallon, Amis de la Liberté et de l'Égalité, à l'Assemblée législative, se réjouissant de voir nettoyées les écuries d'Augias et déclarant qu'à leurs yeux le serment de l'Égalité est celui de chasser du trône le Roi et toute sa famille, et qu'il faut s'armer de la hache de la Liberté et faire une guerre à mort au despotisme.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3372. — Adresse des citoyens de Pont-de-l'Arche, Amis de la Liberté et de l'Égalité, à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion à toutes les grandes mesures qu'elle a prises pour sauver la Patrie, et la félicitant de sa fermeté et de son énergie dans les instants d'orage qui ont assuré à jamais la Liberté et l'Égalité.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3373. — Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Bourg (Ain) à l'Assemblée législative, la félicitant des mesures exceptionnelles dictées par les crimes d'un Roi mille fois parjure, et déclarant qu'ils sont déterminés à tout sacrifier pour la punition du traître Louis XVI et le renversement de tous les trônes liberticides.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3374. — Adresse du Conseil du district des Sables à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux grandes mesures qu'elle vient d'adopter pour le salut de la Patrie, avec le serment individuel de chacun des administrateurs.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 364.

3375. — Adresse du directoire du district de Lavour à l'Assemblée législative, déclarant adhérer avec enthousiasme aux décrets tutélaires qu'elle vient de rendre et exprimant le vœu que, persistant dans son attitude, elle frappe encore des coups terribles, adresse accompagnée du procès-verbal de la prestation publique du serment.

23 août 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), A. N., C 165, n° 393.

3376. — Procès-verbal du Conseil de la commune de Pézenas, contenant son adhésion, donnée sans restriction, à toutes les mesures que les circonstances ont prescrites pour anéantir la tyrannie, tarir la source des maux dont la Patrie est menacée et faire triompher le règne de la Liberté et de l'Égalité, applaudissant en particulier à la suspension du chef du pouvoir exécutif.

23 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 165, n° 393.

3377. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil du district de Perpignan, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

23 août 1792.

Copie collationnée et original signés (2 p.), C 165, n° 393.

3378. — Adresse du Conseil général de la commune d'Antibes à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déjoué les complots criminels des ennemis de la Patrie et d'avoir suspendu le pouvoir exécutif qui préparait sourdement leur perte, acte de fermeté et de justice.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3379. — Adresse des citoyens de Cherbourg à l'Assemblée législative, se réjouissant de voir, après une longue oppression, le sceptre arraché de la main du tyran, d'un Roi plus féroce et plus cruel que ce Buziris de l'Égypte, qui ne trempa ses mains que dans le sang étranger, et demandant l'élection des chefs par les soldats de la Liberté, en faisant remarquer

que les intrépides Bretons et les fiers Marseillais n'ont pas eu besoin des élus de la Cour pour s'immortaliser et servir la Patrie.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3380. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution d'Agen à l'Assemblée législative, l'approuvant d'avoir arrêté la lutte engagée par le premier fonctionnaire de l'État contre la volonté générale et d'avoir convoqué une Convention nationale, et montrant que chez les rois le patriotisme et la franchise doivent remplacer les raffinements politiques, le mystère et la duplicité.

23 août 1793.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3381. — Adresse des commissaires du 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires nationaux de la Haute-Garonne, cantonné à Mougins et Mouans, près de Grasse, à l'Assemblée législative, déclarant que la proclamation du décret de l'Assemblée relatif à la suspension du chef du pouvoir exécutif a été accueillie par les acclamations les plus vives, et envoyant leur serment de mourir avant de laisser porter atteinte à la souveraineté du peuple français.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3382. — Adresse des citoyens libres d'Aigueperse à l'Assemblée législative, célébrant la victoire complète remportée par le grand peuple de Paris, uni aux braves et intrépides Marseillais, dont la marche a été dirigée par les destjns libérateurs de la France, et attendant la décision relative à la déchéance du chef du pouvoir exécutif.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3383. — Adresse des citoyens du canton de Saint-Nazaire et de Bandol à l'Assemblée législative, proclamant que le décret du 10 août, concernant la suspension du pouvoir exécutif, était le vœu de tout bon

Français, et que cette mesure va déconcerter l'intrigue des tyrans.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3384. — Adresse de la garde soldée à pied et à cheval de la ville de Toulouse à l'Assemblée législative, lui rendant mille grâces pour le courage et la fermeté qui ont dirigé ses décrets et l'invitant à poursuivre, sans relâche, tous les parjures et les traîtres.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 413.

3385. — Adresse du Conseil général de la commune d'Uzès à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle applaudit vivement aux mesures sages et vigoureuses prescrites par le salut du peuple, tout en gémissant sur le sort des trop malheureuses victimes d'une sainte insurrection.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3386. — Adresse du Conseil général du district de Mortain à l'Assemblée législative, applaudissant à l'acte du 10 août, qui suspend Louis XVI de ses fonctions royales et permet d'entrevoir une bonne fois le triomphe de la Liberté, et l'engageant à remplacer toutes les créatures du ci-devant pouvoir exécutif.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3387. — Adresse du Conseil général du district d'Argentan (Orne) à l'Assemblée législative, rendant hommage à ses vertus, grâce auxquelles l'arbre de la Liberté ne craindra plus la cognée sacrilège du despotisme et continuera d'ombrager de ses rameaux le peuple qui l'a vu naître.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3388. — Adresse des administrateurs du district de Montdidier à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils sont pénétrés d'admiration et de reconnaissance en présence des décrets suggérés par les der-

niers événements, où l'Assemblée a montré un courage mâle et héroïque.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 338.

3389. — Adresse du Conseil général du département du Finistère à l'Assemblée législative, proclamant qu'elle a montré le plus sublime courage et la plus profonde sagesse, dans ce jour à jamais mémorable où le peuple s'est levé et a enseveli les satellites des tyrans sous les ruines de l'asile de la tyrannie.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3390. — Adresse des administrateurs du district de Bourg-la-Reine à l'Assemblée législative, envoyant avec leur prestation de serment leur entière adhésion aux décrets de l'Assemblée qu'ils s'empresseront de faire exécuter, malgré toutes les machinations aristocratiques (s'il en existe encore), et joignant une offrande patriotique de 500 livres pour les veuves et les orphelins de leurs frères morts à la journée du 10 août pour la défense de la Liberté, frères dont ils ont arrosé les cendres de leurs larmes.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 692.

3391. — Adresse des officiers municipaux et Conseil de la commune de Luçon à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu ce Roi cent fois parjure, d'intelligence avec les tigres couronnés qui secondent les efforts impuissants des lâches émigrés, et l'approuvant de le retenir comme ôtage avec son odieuse compagne, ce qui constitue à leurs yeux le plus bel acte du pouvoir souverain, qui couvre l'Assemblée d'une gloire immortelle.

(24 août 1792.)

Original signé, A. N., C 159, n° 339.

3392. — Adhésion donnée par le Conseil général du district de Mantes aux décrets de l'Assemblée législative, notam-

ment à ceux rendus depuis le 10 août, avec sa prestation de serment.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 341.

3393. — Adresse des administrateurs du département du Bas-Rhin et du district de Strasbourg réunis à l'Assemblée législative, annonçant qu'avec tous les amis de la Liberté et de l'Égalité ils adhèrent aux décrets rendus au sujet de la suspension du pouvoir exécutif, et protestant de leur attachement à la Liberté et à l'Égalité.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 708.

3394. — Déclaration du directoire du district de Louviers, portant qu'il donne son adhésion la plus entière à tous les décrets de l'Assemblée, en particulier à celui qui suspend le pouvoir exécutif, et ajoutant qu'il ne reconnaît d'autre souverain que le peuple et d'autre loi que la Liberté.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3395. — Adresse du Conseil général de la commune de Laval à l'Assemblée législative, répétant les cris de triomphe de la journée du 10, Liberté et Egalité, et jurant de mourir pour défendre cette même Liberté.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3396. — Adresse du Conseil général du district de Châtillon-sur-Seine à l'Assemblée législative, la félicitant de son décret du 10 août qui prononce la suspension du pouvoir exécutif dans les mains d'un chef, convaincu d'avoir abusé traîtreusement des droits et de l'autorité qui lui étaient confiés.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3397. — Lettre du Conseil du district de Moulins au président de l'Assemblée législative, adressant le procès-verbal de sa prestation de serment, avec son adhé-

sion aux grandes et sages mesures que l'Assemblée vient de prendre.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 345.

3398. — Adresse de la commune de Bolbec à l'Assemblée législative, applaudissant aux décrets que des circonstances périlleuses l'ont forcée de rendre, spécialement à celui qui prononce la suspension du Roi, et versant des larmes sur les cendres des victimes qui, dans la journée du 10 août, ont expiré sous le glaive meurtrier des factions.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3399. — Adresse du Conseil du district de Villefranche à l'Assemblée législative, approuvant les mesures vigoureuses qu'elle a prises pour sauver la Patrie, et annonçant l'envoi immédiat, à toutes les municipalités, des lois émanées de sa sagesse, avec procès-verbal de la prestation du serment civique.

24 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 160, n° 343.

3400. — Adresse du district de Mondoubleau à l'Assemblée législative, donnant son adhésion la plus complète à toutes les mesures qu'elle a prises contre la trahison et pour assurer la Liberté, et proclamant que son serment est : la Liberté ou la mort.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3401. — Adresse des administrateurs du district de Soissons à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont remis leur adhésion aux grandes et courageuses mesures de l'Assemblée entre les mains de ses commissaires, annonçant l'évacuation de plusieurs communautés religieuses, qui serviront à loger les fédérés, et l'envoi de leur argenterie à la Monnaie.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3402. — Arrêté du district de Chalon-sur-Saône, décidant la prestation du ser-

ment de fidélité à la Nation et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité.

24 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 344.

3403. — Adresse du Conseil général du district de Saint-Florentin à l'Assemblée législative, déclarant que la fermeté de sa conduite et la sagesse de ses décrets ont été les guides des magistrats du peuple et de ses défenseurs, et que la fatale journée du 10 a révélé la plus abominable conspiration qui aurait enseveli, de la manière la plus barbare, la saine partie des Français.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3404. — Adresse du Conseil général de la commune de Honfleur à l'Assemblée législative, annonçant qu'à la réception des lois qui ont suivi la mémorable journée du 10, il a juré avec enthousiasme de les faire exécuter et de mourir à son poste en maintenant la Liberté et l'Égalité.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3405. — Adresse du Conseil général de la commune de Montignac (Dordogne) à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi du procès-verbal de la prestation de leur serment, et rendant hommage au courage ainsi qu'à l'attitude imposante et fière des Législateurs.

24 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 346.

3406. — Adresse du Conseil permanent de la commune d'Argentan à l'Assemblée législative, lui offrant le tribut de sa reconnaissance pour avoir conquis, une seconde fois, la Liberté, en déjouant les derniers complots du despotisme.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3407. — Adresse du Conseil permanent du district de Dôle à l'Assemblée législative, donnant son assentiment le plus formel au décret du 10 août, qui a sauvé de la destruction le grand édifice de la Li-

berté et de l'Égalité, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée, attestant que les citoyens du Jura ne violeront jamais leur serment.

24 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 160, n° 347.

3408. — Procès-verbal du directoire du district de Mer, contenant son adhésion aux décrets rendus depuis le 10 août, et la prestation du serment de défendre la Liberté et l'Égalité jusqu'à la mort, avec lettre d'envoi.

24 août 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), C 160, n° 348.

3409. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par les administrateurs du département de la Meurthe.

24 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 160, n° 349.

3410. — Adresse des citoyens de La Ferté-Bernard à l'Assemblée législative, acceptant ses décrets et manifestant le désir de voir à la Convention nationale des hommes qui connaissent la souveraineté du peuple et sachent établir, sur cette base sacrée et impérissable, la Liberté et l'Égalité des citoyens.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3411. — Adresse des citoyens d'Estaires (Nord) à l'Assemblée législative, l'adjurant de s'armer de la massue nationale et de frapper, sans relâche comme sans pitié, les traîtres, et d'écraser d'un seul coup l'hydre à mille têtes du despotisme, enfin de terrasser les neutres, ces prétendus modérés, qui remplissent surtout les directoires et les tribunaux.

(24 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3412. — Adresse des citoyens de Gien à l'Assemblée législative, applaudissant à tous ses décrets rendus pour le salut de l'Empire, ainsi qu'au courage des braves Parisiens et fédérés, par qui le despotisme

a été terrassé, et proclamant que la journée du 10 août sera la plus mémorable de la Révolution française.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3413. — Adresse des hussards du 3<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> régiment à l'Assemblée législative, se déclarant convaincus de la sagesse et de la nécessité des mesures prises par elle, et jurant d'être fidèles à la Nation et de maintenir de tout leur pouvoir la Liberté et l'Égalité.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3414. — Lettre des soldats citoyens du camp de Pont-sur-Sambre au président de l'Assemblée législative, faisant parvenir le texte de leur adresse, en date du 15 août, destinée aux commissaires de l'Assemblée, où ils manifestent leurs sentiments patriotiques et jugent sévèrement la conduite de Lafayette, qu'ils qualifient de traître, enfin prêtant le serment de fidélité à la Nation et à la Loi.

24 août 1792.

Original et copie certifiée (2 p.), A. N., C 162, n° 361.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 85.

3415. — Adresse du Conseil du district de Condom à l'Assemblée législative, donnant toute son approbation aux mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises dans des circonstances difficiles, afin d'assurer le triomphe de la Liberté et de l'Égalité.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3416. — Adresse du Conseil du district d'Alais à l'Assemblée législative, applaudissant à la suspension du pouvoir exécutif, ainsi qu'aux mesures vigoureuses qui ont été prises, et annonçant que 1,800 citoyens, vainqueurs des insurgés de Jalès, ont volé aux frontières.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3417. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Lô à l'Assemblée

législative, déclarant qu'on lui sera redevable de la suspension du Roi, du dépôt provisoire du pouvoir exécutif dans des mains pures, de la punition des conspirateurs, de la réunion d'une Convention nationale, qui, certainement, garantira le peuple contre de nouvelles perfidies, et estimant qu'il faut choisir entre la victoire sur les ennemis extérieurs et intérieurs ou la mort.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3418. — Adresse du tribunal de commerce de Vienne, adhérant de cœur et d'âme aux mesures fermes et vigoureuses par lesquelles l'Assemblée législative s'est signalée dans le moment de crise politique du 10 août.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3419. — Adresse du Conseil d'administration du district de Bazas à l'Assemblée législative, approuvant sa résolution de former une Convention nationale, avec lettre d'envoi.

24 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 165, n° 394.

3420. — Adresse du tribunal criminel du département des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir mis fin à la lutte scandaleuse et funeste que le Roi soutenait depuis longtemps contre la volonté nationale et qui déchirait la Patrie.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 394.

3421. — Adresse du Conseil du district d'Arcis-sur-Aube à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, en frappant le chef de la tyrannie, dans la journée du 10 août, affermi la Liberté et consacré l'Égalité.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3422. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Calais (Sarthe) à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion pleine et entière aux mesures sages et vigoureuses adoptées à la suite du 10 août, et félicitant l'Assemblée de son attitude

imposante au milieu des dangers et du calme profond qu'elle a conservé dans ses délibérations.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3423. — Adresse des officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune de Fontainebleau à l'Assemblée législative, déclarant qu'en présence des graves mesures amenées par les circonstances, ils peuvent attester qu'aucune ville ne peut le disputer en vrai patriotisme à Fontainebleau, qui a envoyé 218 citoyens au secours de la Patrie, et jurant de mourir pour la défense de la Liberté, comme leurs frères du 10 août, auxquels ils viennent de rendre les honneurs funèbres dus à leur héroïsme.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3424. — Adresse des administrateurs du district de Dreux à l'Assemblée législative, rendant hommage aux mesures de prudence par elle adoptées, à la suite des événements de la journée du 10 août, et jurant obéissance à la Loi et confiance entière en ses représentants.

24 août 1792.

Expédition conforme, A. N., C 165, n° 395.

3425. — Acte de la prestation du serment civique par le Conseil d'administration du district de Die, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

24. 25 août 1792.

Extrait conforme et original signé (2 p.), A. N., C 165, n° 395.

3426. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité du Havre à l'Assemblée législative, exposant les preuves évidentes de la trahison du pouvoir exécutif, preuves qui les avaient amenés à demander la déchéance de Louis XVI avant le 10 août, et glorifiant la conduite virile de l'Assemblée, des Parisiens, des Marseillais, des Bretois et de tous les vrais Français dans cette journée.

24 août 1792,

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 163.

3427. — Acte de la prestation du serment civique par les citoyens de Laval, membres de la Société patriotique, adressé à l'Assemblée législative.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3428. — Adresse des hommes libres composant la Société des Amis de la Constitution de Jougue, affiliée aux Jacobins, à l'Assemblée législative, manifestant l'espoir qu'une Convention nationale fera justice du traître suspendu par l'Assemblée, que ses complices seront jugés, que le glaive de la Loi vengera la Nation, et déclarant que, bons villageois, ils n'ont pas attendu la publication toujours trop lente des décrets pour prêter le serment d'hommes libres.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3429. — Adresse de la Société patriotique de Roquemaure (Gard), à l'Assemblée législative, exprimant le vœu qu'elle continue à frapper l'hydre, dont la première tête est abattue.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3430. — Adresse des citoyens de Brignoles (Var) au Corps législatif, déclarant que la France ne sera réellement sauvée que par la proclamation de la déchéance du Roi parjure qui a trahi le serment de fidélité prêté à la Nation, en soudoyant et en ralliant dans sa propre maison les assassins du peuple, ajoutant qu'il devra tomber sous le glaive de la Loi.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3431. — Adresse des citoyens de Pézenas à l'Assemblée législative, proclamant que depuis l'avènement de Louis XVI au trône constitutionnel, sa conduite n'a offert qu'un tissu de crimes et de trahisons et que, tandis qu'il venait dans le sanctuaire de la Liberté se féliciter d'être le Roi d'une Nation libre, il appelait en secret les conspirateurs de Coblenz; et ap-

prouvant l'Assemblée d'avoir tiré une vengeance éclatante.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3432. — Adresse du Conseil du département du Tarn à l'Assemblée législative, annonçant qu'un courrier extraordinaire leur a apporté, le 15 au matin, la loi du 10 août relative à la suspension du pouvoir exécutif, ainsi que l'adresse de l'Assemblée aux Français et à l'armée, qui ont été solennellement publiés, le soir même, et envoyés aux districts, et déclarant qu'ils donnent leur adhésion aux graves mesures prises par l'Assemblée.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 340.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 707.

3433. — Adresse du Conseil général de la commune de Lamballe à l'Assemblée législative, affirmant que l'opinion publique a sanctionné les grandes mesures commandées par des circonstances impérieuses et extraordinaires, et que la conduite de l'Assemblée a trouvé son approbation dans le cœur de tous les gens de bien.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N., C 159, n° 341.

3434. — Adresse des administrateurs du directoire du district de Pontivy à l'Assemblée législative, envoyant leur serment de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en la défendant, avec la certitude que de leurs cendres renaitraient des bras vengeurs qui assureraient à toute la France, à l'Europe, au monde entier, le règne de la Liberté et de l'Égalité.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N. C 157, n° 341.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 708.

3435. — Adresse du Conseil général de la commune d'Angoulême à l'Assemblée législative, approuvant ses décrets vigoureux, notamment celui qui suspend un Roi mille fois parjure, et l'engageant à combattre énergiquement ces hommes qui ne cherchent qu'à perpétuer les horreurs du fanatisme, les fléaux de l'anarchie,

les abus, l'esclavage et la misère des peuples, et jurant de défendre jusqu'au dernier soupir la Liberté et l'Égalité.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N., C 159, n° 341.

3436. — Lettre du Conseil général du district de Reims au président de l'Assemblée législative, adressant le procès-verbal, en date du 12 août, de la prestation de serment du district, de la municipalité et des fonctionnaires publics, unis de cœur à l'Assemblée.

25 août 1792.

Original signé et copie collationnée (2 p.), A. N., C 159, n° 342.

3437. — Adresse du Conseil général du bourg de Frévent à l'Assemblée législative, exprimant toute sa satisfaction de voir l'hydre du despotisme enfin abattu et les Français libres, grâce au courage de l'Assemblée.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3438. — Lettre du président du département de Rhône-et-Loire au président de l'Assemblée législative, transmettant l'arrêté du Conseil relatif à la prestation de son serment, témoignage de son patriotisme et de sa soumission aux lois décrétées pour le bonheur du peuple français.

25 août 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), A. N., C 160, n° 346.

3439. — Lettre du directoire du département du Morbihan au président de l'Assemblée législative, adressant les procès-verbaux de la prestation de serment de tous les corps civils et militaires des districts d'Hennebont et de Ploërmel.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3440. — Adresse du Conseil général de la commune de Clermont-Ferrand à l'Assemblée législative, manifestant toute leur satisfaction de la Révolution à jamais mémorable du 10 août et des décrets qui l'ont consacrée, dictés par la sagesse et

le patriotisme, approuvant notamment ceux qui ont suspendu un Roi perfide, ainsi que la Liste civile, source de corruption, celui rendu contre Lafayette, ci-devant général d'armée, devenu dange-reux pour la liberté de sa patrie.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3441. — Lettre du président du département du Cher à l'Assemblée législative, annonçant que le Conseil a été tellement révolté de l'audace de la commune de Sedan qu'il a fait brûler publiquement, dans la salle de ses délibérations, le procès-verbal du 14 août, par lequel cette commune l'informait de l'arrestation des représentants de la Nation, avec délibération à l'appui.

25 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 347.

3442. — Procès-verbal de la prestation du nouveau serment par le Conseil général et les corps judiciaires de la ville de Riom.

25 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 348.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 105.

3443. — Adresse du Conseil du district de La Tour-du-Pin à l'Assemblée législative, se réjouissant de voir enfin tombé le chef du pouvoir exécutif et de constater que la Liberté n'a plus rien à craindre du plus implacable de ses ennemis, événement qui lui a causé plus d'allégresse que de surprise.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3444. — Acte de la prestation du serment civique faite publiquement par le Conseil général de la commune de Sainte-Menehould.

25 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 160, n° 349.

3445. — Adresse des citoyens de Lille à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir mis dans l'impossibilité de nuire une Cour corrompue, liguée avec les ennemis

du dehors et servant de ralliement aux mécontents, et de leur avoir rendu la Liberté et l'Égalité qu'ils jurent de maintenir jusqu'à la mort.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3446. — Adresse des citoyens de Châtillon-sur-Seine à l'Assemblée législative, témoignant toute leur satisfaction de la suspension du Roi et de la réintégration des sages ministres aux postes d'où la malveillance les avait éloignés.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 359.

3447. — Adresse des citoyens de Ville-neuve-le-Roi à l'Assemblée législative, déclarant que la Médicis de notre siècle, aidée dans ses projets par le blondin doucereux, protecteur de la Liberté des Deux-Mondes, sacrifiait l'Empire français à l'ambition de sa famille insatiable, et que l'ineptie de Louis XVI livrait au plus honteux esclavage la plus belle partie de la terre.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3448. — Adresse des notaires publics de Soissons à l'Assemblée législative, exprimant leur admiration pour les grandes et énergiques mesures qu'elle a prises en vue du salut de la France, jurant de rester fidèles à la Nation et à la Loi, et déposant 300 livres sur l'autel de la Patrie, pour les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts, le 10 août, devant le château des Tuileries.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3449. — Adresse du Conseil général de la commune de Vienne à l'Assemblée législative, déclarant que les événements du 10 août ont fait connaître à la France les horribles complots des ennemis de la Liberté, et que les mesures prescrites par les décrets des 10, 11 et 12 août pouvaient seules rassurer la Nation.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3450. — Lettre du président du tribunal criminel de l'Hérault au président de l'Assemblée législative, annonçant que désormais les expéditions exécutoires des jugements rendus par ce tribunal seraient intitulées du seul nom de la Nation française, et envoyant le procès-verbal de leur prestation de serment.

25 août 1792.

Original et extrait signés (2 p.), *A. N.*, C 165, n° 393.

3451. — Adresse du Conseil général du district de Mirande à l'Assemblée législative, se demandant si les événements du 10 août sont des malheurs ou des crimes, et proclamant que la Patrie en danger, la Liberté en péril, ont commandé impérieusement les mesures qui ont été prises.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 393.

3452. — Acte de la prestation du serment de fidélité par le tribunal du district d'Ernée, adressé à l'Assemblée législative.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 393.

3453. — Procès-verbal de la lecture, par le Conseil général du district de La Rochelle, aux 5 bataillons de garde nationale, au bataillon du 60<sup>e</sup> régiment et à la gendarmerie, de l'exposé des motifs qui ont déterminé la convocation de la Convention nationale et la suspension du pouvoir exécutif, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative.

25, 28 août 1792.

Copie et original signés (2 p.), *A. N.*, C 165, n° 393.

3454. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par les corps constitués du district de Gien.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 394.

3455. — Adresse du tribunal du district d'Hennebont, séant à Lorient, à l'Assemblée législative, l'adjurant, après la découverte du complot infernal qui préparait sourdement la ruine de la Liberté,

de frapper tous les coupables sans distinction, et promettant de maintenir de tout son pouvoir les décrets de l'Assemblée.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 394.

3456. — Adresse des Conseils du district et de la commune de Sarrebourg à l'Assemblée législative, applaudissant à la sagesse de ses décrets et montrant que les tyrans sont toujours les ennemis des réformes dont ils n'ont pas été les promoteurs, et ne reconnaîtront jamais qu'un peuple libre n'a qu'un chef et point de maître.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 394.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 194.

3457. — Adresse du Conseil général de la commune de Saint-Rémy à l'Assemblée législative, déclarant rétracter les arrêtés qu'il a pris, trompé par la proclamation du Roi du 20 juin, ajoutant qu'il exècre et déteste ce même Roi, sorti de la Constitution par un crime, et qu'il applaudit aux mesures fermes et décisives de l'Assemblée.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 395.

3458. — Adresse des administrateurs du département des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir sauvé le vaisseau de l'État qui allait être précipité dans l'abîme de la tyrannie, regrettant que le tigre enchaîné, proscrit par l'Assemblée, ne soit pas sur la frontière méridionale, où un seul de leurs Scévola aurait apporté aux Législateurs la tête de ce ridicule imitateur de Cromwell, et espérant apprendre bientôt que la France est délivrée de ce Protée mal-faisant.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 395.

3459. — Procès-verbal du Conseil d'administration du district de Castelnaudary, exprimant sa gratitude des mesures sages et prudentes prises par l'Assemblée législative, pour préserver la France des

malheurs auxquels l'exposaient les trahisons multiples du pouvoir exécutif.

25 août 1792.

Extrait collationné, A. N., C 166, n° 396.

3460. — Adresse du Conseil général de la commune de Clermont-Ferrand à l'Assemblée législative, proclamant que le peuple français s'est montré digne de la Liberté dans la glorieuse journée du 10 août et les représentants dignes du peuple, pour avoir suspendu un Roi perfide, que toute la Nation accusait et qui était le chef de la plus horrible conspiration qu'on ait vue dans l'histoire des siècles passés.

25 août 1792.

Copie, A. N., C 166, n° 396.

3461. — Adresse du Conseil général de la commune d'Aigueperse à l'Assemblée législative, la priant d'agréer toute sa gratitude avec adhésion formelle au décret du 11 courant et son serment résumé dans ces mots : la Liberté, l'Égalité ou la mort.

(25 août 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3462. — Procès-verbal de la prestation du serment de fidélité à la Nation faite par les Conseils du district et de la commune de Rochefort, sur la place d'armes de cette ville, en présence de la garde nationale et des troupes de ligne de terre et de mer.

25 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 166, n° 397.

3463. — Adresse des administrateurs du district de Fréjus à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils ont reçu avec des transports de joie et promulgué immédiatement les décrets portant suspension du pouvoir exécutif, convocation d'une Convention nationale et renvoi des anciens ministres.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3464. — Procès-verbal de prestation du nouveau serment civique par le Conseil

général de la commune de Die, avec lettre d'envoi.

25, 28 août 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.), A. N., C 166, n° 397.

3465. — Acte d'adhésion du directoire du district de Gaillac aux lois rendues par l'Assemblée depuis le 10 août et à celles qu'elle jugera à propos de rendre pour le salut de la Patrie, avec procès-verbal de la prestation du serment civique et lettre d'envoi.

25 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 166, n° 401.

3466. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution, de la Liberté et de l'Égalité de Saint-Vallery à l'Assemblée législative, envoyant l'adhésion la plus formelle aux décrets justement sévères qu'elle a rendus, le 10 août, avec le tribut d'éloges qu'elle mérite pour son énergie et sa fermeté dans la secousse terrible qui a failli renverser la Liberté naissante.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3467. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Castres à l'Assemblée législative, déclarant que la Nation consacre et va sanctionner par l'exécution les mesures sages et justes que le danger de la chose publique et l'empire des circonstances ont dictées aux Législateurs, et que, se formant en Convention, elle pourra établir enfin une bonne Constitution.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3468. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité, réunis légalement en société à Saint-Remy, à l'Assemblée législative, la félicitant de ses remarquables décrets du 10 août qui ont rendu justice à leurs braves frères et sauveurs des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, ainsi qu'aux clubs où s'entretient le feu sacré de la Patrie, et qui ont été partout calomniés et dénoncés comme le fléau de l'État.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3469. — Adresse des patriotes de Marvejols à l'Assemblée législative, déclarant avoir reçu avec des transports de joie ses décrets à la suite de la mémorable journée du 10 août, seuls capables d'assurer l'honneur, la gloire et la prospérité de l'Empire français, l'indépendance et le bonheur du genre humain.

25 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3470. — Procès-verbal de la municipalité de Rives (Isère), constatant la prestation du nouveau serment civique par les 1,500 gardes nationaux du canton, qui ont adhéré à tous les décrets de l'Assemblée depuis la mémorable journée du 10 août, et ont approuvé la suspension du pouvoir exécutif, avec lettre d'envoi.

25, 31 août 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), A. N., C 167, n° 410.

3471. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil d'administration du district du Pont-Saint-Esprit, sur la place publique, au pied de l'arbre de la Liberté, en présence du peuple en foule, avec lettre d'envoi à l'Assemblée législative, comme marque d'adhésion à tous ses décrets.

25 août, 1<sup>er</sup> septembre 1792.

Extrait et original signés (2 p.), A. N., C 166, n° 400.

3472. — Lettre des commissaires près l'armée du Midi au président de l'Assemblée législative, rendant compte de l'état des esprits dans les départements de l'Isère et de la Drôme, où la soumission aux sages décrets de l'Assemblée s'est manifestée partout de la manière la plus prononcée et avec de vives acclamations.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 326.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 108.

3473. — Adresse des officiers municipaux et du Conseil général de la commune d'Aire, annonçant qu'ils se sont empressés d'adhérer aux décrets du 10 août, jurant de les défendre, et ajoutant

tant que les tyrans et les despotes doivent trembler, puisque 25 millions d'hommes ont fait le même serment.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 342.

3474. — Lettre du district de Noyon à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux décrets et le procès-verbal de sa prestation de serment, en date du 21 août.

26 août 1792.

Original signé et copie conforme (2 p.), A. N., C 160, n° 345.

3475. — Adresse du Conseil permanent de la commune de Cosne à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir consolidé l'État sur les bases de la Liberté et de l'Égalité, qu'il jure de maintenir, avec l'engagement de contribuer à sauver la Patrie en terrassant les traîtres.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3476. — Lettre du directoire du district de Mortagne au président de l'Assemblée législative, faisant connaître son adhésion aux sages décrets des Législateurs et sa prestation de serment.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3477. — Adresse des officiers municipaux de Valognes à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils ont publié ses lois avec la majesté convenable à un peuple libre et prêté avec enthousiasme le serment d'être fidèles à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Égalité.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 347.

3478. — Adresse des citoyens de la commune de Rambervillers, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, envoyant leur témoignage d'adhésion et d'applaudissement aux décrets du 10 août, qui ont pour objet sacré le salut du peuple et de sa Liberté.

26 août 1792.

Copie certifiée, A. N., C 160, n° 348.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 119.

3479. — Adresse du Conseil général de la commune de Lille à l'Assemblée législative, déclarant que, si elle a tardé à lui exprimer ses sentiments de gratitude, c'est qu'elle attendait de jour en jour l'arrivée des commissaires envoyés auprès de l'armée du Nord, qu'elle veut rendre les premiers témoins de sa reconnaissance.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3480. — Adresse des canonniers de la section de l'Arsenal à l'Assemblée législative, accompagnant la prestation solennelle de leur serment de l'Égalité.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3481. — Adresse de l'assemblée primaire du canton de La Fère (Aisne) à l'Assemblée législative, lui témoignant sa satisfaction de l'énergie déployée dans la journée du 10 août et approuvant les mesures efficaces prises depuis ce jour pour le salut de la Patrie.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3482. — Adresse des citoyens de Bergues, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, la félicitant du succès des grandes opérations qui ont sauvé la Patrie et l'engageant à persévérer.

26 août 1792.

Original, A. N., C 162, n° 361.

3483. — Adresse de l'assemblée primaire du canton d'Albert à l'Assemblée législative, s'unissant de cœur et d'esprit à toutes les adresses de reconnaissance, de félicitation et d'adhésion qui sont envoyées de tous côtés aux Législateurs.

26 août 1792.

Original, A. N., C 162, n° 361.

3484. — Adresse des citoyens de Verdun, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui témoignant leur reconnaissance des mesures vigoureuses qu'elle

a prises pour arrêter les trahisons et sauver la Patrie.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3485. — Adresse d'adhésion à l'Assemblée législative par les notables et citoyens de Senlis, pour les mesures vigoureuses, mais sages, suggérées par la nécessité de sauver l'État.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3486. — Adresse des citoyens composant l'une des deux sections de Semur, réunis dans l'église Sainte-Marie, à l'Assemblée législative, lui votant des remerciements pour l'énergie, la fermeté et le patriotisme qu'elle a développés au milieu de l'insurrection nationale du 10 août.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3487. — Adresse des citoyens composant l'assemblée primaire du canton de Cloye à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir renversé du trône le plus perfide et le plus indigne des Rois et d'avoir rendu la souveraineté au peuple par la convocation d'une Convention nationale, et retraçant le tableau du changement soudain produit par la chute de Louis XVI.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3488. — Adresse des citoyens de Blamont (Meurthe), réunis en assemblée primaire, au Corps législatif, adhérant aux décrets que des circonstances impérieuses l'ont obligé de rendre depuis le 10 août, et rendant hommage à sa prudence et à sa fermeté inébranlable dans des moments critiques.

26 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 162, n° 362.

3489. — Adresse des citoyens du canton de Dompctrin (Meuse) à l'Assemblée législative, adhérant à tous ses décrets, notamment à celui de la suspension du Roi, et, attendu l'insigne trahison de Louis XVI, demandant sa déchéance.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3490. — Adresse du Conseil général de la commune de Beauvais à l'Assemblée législative, déclarant avoir vu avec un saint enthousiasme l'Assemblée frapper d'une main assurée les conspirateurs et leur chef, et se proclamant les amis les plus chauds de la Liberté, aveuglément soumis aux Législateurs, prêts à répéter leur serment en présence de tous les despotes du monde.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3491. — Acte d'adhésion de la commune du Palais et des corps civils et militaires de Belle-Isle-en-Mer aux décrets du 10 août, avec prestation du serment civique sur la place Marine, autour de l'arbre de la Liberté.

26 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 396.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 373.

3492. — Adresse du directoire du district d'Excideuil à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir déjoué toutes les manœuvres des ennemis de la Liberté en frappant de suspension le pouvoir exécutif et en décrétant une Convention nationale, manifestant l'espoir que le peuple fera choix des hommes les plus sages, les plus purs, et demandant de nouvelles élections pour tous les membres des administrations.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3493. — Adresse du tribunal du district de Montauban à l'Assemblée législative, s'unissant à tous les amis de la Liberté et de l'Égalité, pour applaudir aux grandes mesures qu'elle vient de prendre et pour rendre hommage à sa fermeté et à son courage.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3494. — Adresse des corps administratifs, du tribunal et des citoyens de Barjols à l'Assemblée législative, envoyant l'expression de leur vive gratitude pour la conduite ferme et courageuse qu'elle a tenue dans la fameuse journée du 10 août,

et ajoutant que le décret de suspension sauve la France et l'humanité entière.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3495. — Adresse des citoyens libres et égaux du canton du Mont-Saint-Vincent à l'Assemblée législative, attestant qu'ils sont tous prêts à partir (ne laissant dans leurs foyers que les vieillards, les femmes et les enfants) et à mourir pour la défense de la Liberté et de cette Égalité si précieuse, que la journée du 10 août leur a rendues.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3496. — Adresse des citoyens libres du canton de Couches, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, portant adhésion aux décrets qu'elle a rendus depuis le 10 août et exprimant le regret que le sang des braves Parisiens, des intrépides Marseillais et des autres fédérés ait coulé pour cimenter le monument durable élevé à la félicité publique, avec lettre d'envoi du sieur Parise, curé de Couches, président de l'assemblée primaire.

26 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 167, n° 404.

3497. — Adresse des citoyens composant l'assemblée primaire de Pontécoulant à l'Assemblée législative, proclamant que les représentants de la Nation sont les libérateurs du genre humain et qu'un cri unanime d'allégresse s'élève de tous les points du royaume pour bénir leurs efforts.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3498. — Adresse des citoyens du canton de Josselin, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui transmettant l'expression de leur admiration ainsi que leur adhésion à ses décrets, notamment à celui par lequel les représentants du peuple viennent de suspendre l'exercice du pouvoir dans les mains d'un mandataire infidèle.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3499. — Adresse des citoyens de Montmorillon, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, se déclarant ennemis implacables des conspirateurs et des traîtres et applaudissant aux décrets rendus depuis la journée du 10 août.

26 août 1792.

Expédition signée, *A. N.*, C 167, n° 404.

3500. — Adresse de l'assemblée primaire du canton de Montrevault (Maine-et-Loire) à l'Assemblée législative, déclarant avoir reçu avec enthousiasme son immortel décret du 10 août et s'associer à ses sublimes travaux.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 404.

3501. — Adresse des citoyens du canton de Mazé (Maine-et-Loire), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, adhérant à toutes ses lois, exprimant leur gratitude du décret qui suspend le pouvoir exécutif, et protestant de leur entier dévouement à la Patrie.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

3502. — Lettre des citoyens de la ville du Château (île d'Oléron) au président de l'Assemblée législative, lui témoignant leur reconnaissance et leur affection pour l'énergie et la fermeté que les représentants de la Nation ont montrées dans l'affaire arrivée aux Tuileries pendant la nuit du 9 au 10 août.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

3503. — Adresse des citoyens de Romans à l'Assemblée législative, la félicitant de sa contenance ferme et fière, de sa sérénité dans la terrible et célèbre journée du 10 août, où l'Assemblée, avec l'aide des bras vengeurs des braves gardes nationaux parisiens et fédérés des départements, a sauvé la Patrie.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

3504. — Adresse des citoyens de Cognac, réunis en assemblée primaire, à

l'Assemblée législative, reconnaissant que le salut du peuple exigeait la suspension du chef perfide du pouvoir exécutif.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 405.

3505. — Adresse des citoyens de la commune de Fronton (Haute-Garonne), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, se proclamant amis sincères de la Liberté et de l'Égalité, ennemis implacables des despotes et des tyrans.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

3506. — Acte d'adhésion et de soumission parfaite aux décrets de l'Assemblée législative par l'assemblée primaire de Chantepie (Ille-et-Vilaine).

26 août 1792.

Expédition conforme, *A. N.*, C 167, n° 406.

3507. — Adresse des citoyens du canton de Châtillon-sur-Loing, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui exprimant leur admiration de sa conduite ferme et sublime le 10 août, et toute leur reconnaissance pour la suspension d'un chef qui a trahi son serment et perdu la confiance de la Nation.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

3508. — Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Cette à l'Assemblée législative, approuvant avec transport tout ce qu'elle a fait pour couper dans sa racine toutes les manœuvres du Comité autrichien, et voyant avec joie la défaite de Louis le traître, de sa femme et de tous les bourreaux qui l'entouraient.

26 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

3509. — Adresse des citoyens des communes du canton de Cellefrouin (Charente) à l'Assemblée législative, adhérant à tous ses actes relatifs au Roi, à sa famille, à ses ministres, en un mot à toutes les mesures sages et vigoureuses prises pour assurer la tranquillité intérieure,

intimider les ennemis de la Patrie et faire triompher la Liberté et l'Égalité.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3510. — Adresse des citoyens de Saint-Léonard (Haute-Vienne), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à la loi bienfaisante qui les a sauvés de l'abîme creusé sous leurs pas par le despotisme, en pénétrant dans les replis tortueux des trames sourdes et secrètes ourdies contre la Liberté.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3511. — Adresse des citoyens du canton de Fleurance (Gers), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui rendant grâces de la chute du dernier tyran des Français, ajoutant que si l'inertie des Législateurs a failli perdre l'Empire, leur vigueur y raffermir la Liberté.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3512. — Adresse du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Orne (camp de Maubeuge) à l'Assemblée législative, déclarant que si leurs frères de Paris eussent succombé dans la lutte cruelle préparée par le Néron qui habite le Temple, ce vil assassin, ce nouveau Charles IX n'eût point joui du fruit de ses crimes, et ajoutant que la liberté et le bonheur d'une Nation sont incompatibles avec des trônes et des couronnes.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3513. — Adresse de l'assemblée primaire de la commune de Conches (Eure) à l'Assemblée législative, applaudissant au courage vraiment héroïque qu'elle a montré dans les derniers événements qui ont agité la capitale et l'Empire, et aux sages mesures qu'elle a prises.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3514. — Adresse des citoyens du canton de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), réunis en

assemblée primaire, à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion entière à ses lois, adhésion qui n'a pas été prononcée par la bouche perfide et mensongère des courtisans de l'ancien Roi des Français, mais qui est l'expression d'un peuple libre.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3515. — Adresse des citoyens de la commune de Guéret, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui envoyant l'expression de leur admiration pour ses décrets rendus depuis le 10 août qui, en éloignant pour toujours le despotisme et ses satellites, assure le triomphe de la Nation et l'inviolabilité du serment qu'ils ont prêté.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3516. — Acte d'adhésion de l'assemblée primaire du canton de Saillans aux mesures prises par l'Assemblée législative pour sauver la Patrie.

26 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 167, n° 408.

3517. — Adresse des citoyens du canton de Bouconville (Meuse), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, déclarant que la loi qui suspend le pouvoir exécutif est une précaution sage et nécessaire, exigée par les circonstances et le salut de la Patrie, et qu'ils y adhèrent de tout cœur.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3518. — Adresse des citoyens du canton de Pessac (Gironde), simples cultivateurs, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui exprimant leur reconnaissance pour avoir sauvé la Liberté et détruit les barrières existant encore dans l'enceinte de l'Égalité.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3519. — Adresse des habitants de la campagne du canton de La Flèche, réunis pour nommer leurs électeurs, à l'Assem-

blée législative, déclarant que, jaloux autant que les habitants des villes de manifester leur adhésion aux lois du 10 août et de féliciter l'Assemblée de sa conduite courageuse dans ces temps d'orage, ils le font, avec moins d'éloquence sans doute, mais avec autant de sincérité.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3520. — Adresse des citoyens de Gimont, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, montrant la coalition perfide de la Cour et des intrigants écroulée sous les coups redoublés des généreux Parisiens et des braves fédérés des 83 départements, et envoyant le témoignage de leur reconnaissance pour les grandes et salutaires mesures prises par l'Assemblée.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3521. — Adresse des citoyens du canton de Tanavelle (Cantal), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, déclarant avoir adhéré avec acclamation au décret qui met hors d'état de nuire Louis XVI et dernier, ce Roi qui a comblé la mesure des forfaits et recevra dans peu le juste châtiment de ses parjures et trahisons.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3522. — Adresse des citoyens du bourg de Pléneuf à l'Assemblée législative, proclamant que rien n'est plus juste, rien n'est plus sage que le décret de suspension prononcé contre Louis XVI, dont la conduite était depuis longtemps suspecte, et réclamant sa déchéance, attendu que ses parjures, ses complots, ses trahisons, le rendent à jamais indigne de la confiance du peuple français.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3523. — Adresse de l'assemblée primaire du canton de Solliès (Var) à l'Assemblée législative, la félicitant de la fermeté qu'elle a déployée contre les en-

nemis de la Patrie, notamment de son décret du 10 août qui a suspendu Louis XVI.

26 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 411.

3524. — Adresse du directoire du district de Rethel, désapprouvant l'arrêté du Conseil du département des Ardennes contre les décrets du 10 août et le regardant comme un acte attentatoire à la souveraineté de la Nation.

27 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 7, n° 7.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 24.

3525. — Lettre de M. Puget-Barbantane, maréchal de camp, employé à l'armée du Midi, au président de l'Assemblée législative, annonçant que, sans avoir reçu officiellement le décret, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la Drôme, avec les corps administratifs et la garde nationale d'Avignon, ont prêté sur l'autel de la Patrie le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité, au milieu des cris de : Vive la Nation ! vive la Liberté ! poussés par une foule immense de citoyens.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 326.

3526. — Adresse du Conseil général de la commune de Lesneven à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, par son courage, terrassé le despotisme, et, par sa fermeté, rétabli la tranquillité dans une ville où les vengeances devaient être d'autant plus cruelles que les crimes étaient énormes.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3527. — Adresse des citoyens de la ville et du district de Nérac à l'Assemblée législative, se réjouissant des mesures importantes au salut de la Patrie et à la conservation des Droits de l'Homme qu'elle vient de prendre, et l'invitant à sévir contre les membres des corps administratifs et judiciaires qui subventionnent les émigrés.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 343.

3528. — Adresse du Conseil général du département de l'Isère à l'Assemblée législative, exprimant l'indignation dont il a été pénétré au récit des attentats commis dans le département des Ardennes par des administrateurs rebelles, et de la conduite d'une partie de l'armée du Centre, égarée par des chefs perfides, et l'engageant à frapper sans distinction comme sans pitié les têtes coupables.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3529. — Adresse des officiers municipaux de Paimpol à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont applaudi au décret de suspension de Louis XVI, publié en présence de la garde nationale.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 344.

3530. — Adresse du Conseil général de la commune de Montbrison à l'Assemblée législative, la priant de recevoir le tribut d'éloges et de bénédictions que méritent les mesures fermes et vigoureuses prises par elle lors des mémorables événements qui se sont si rapidement succédés.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3531. — Adresse des citoyens de La Flèche à l'Assemblée législative, applaudissant avec transport à la sagesse, à la fermeté, au courage déployés dans un moment aussi décisif, et ajoutant que la célébration d'un service solennel pour leurs frères morts à Paris les a enflammés d'une nouvelle ardeur pour la Patrie.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 345.

3532. — Lettre du Conseil général de la commune de Chalon-sur-Saône à M. Journet, député de Saône-et-Loire, lui transmettant l'expression de leur admiration pour l'énergie de l'Assemblée, le courage et la constance du peuple, et annonçant que tous les décrets du 10 août et des jours suivants ont été

reçus avec applaudissements, lettre accompagnée de l'acte de prestation du nouveau serment.

27 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 348.

3533. — Adresse du directoire provisoire du district de Lyon, nouvellement formé, à l'Assemblée législative, déclarant adhérer de tout son cœur aux lois vigoureuses qu'elle a rendues, depuis et compris celle qui suspend le pouvoir exécutif, et l'adjurant d'écraser les tyrans coalisés contre la France.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3534. — Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Cambrai, affiliée à celle des Jacobins de Paris, à l'Assemblée législative, la félicitant de son attitude et de ses actes depuis le 10 août, et demandant la réforme de tous les dépositaires de pouvoirs inféodés à l'ancien pouvoir exécutif, réforme nécessaire pour faire entièrement cesser les dangers de la Patrie.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N. C 162, n° 360.

3535. — Adresse du district de Saint-Jean-d'Angely à l'Assemblée législative, donnant son adhésion sincère au décret rendu le 11 août, qui a été publié solennellement dans les 126 municipalités du district.

(27 août 1792.)

Minute, A. N., C 162, n° 360.

3536. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée législative par Anacharsis Cloots, orateur du genre humain, demandant un décret de proscription contre les monarques et déclarant prêter le serment de fidélité à la Nation universelle, à l'Égalité, à la Liberté, à la souveraineté du genre humain, ajoutant que son cœur est français, son âme *sans culotte*.

27 août 1792.

Autographe, A. N., C 162, n° 360.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 41.

3537. — Adresse des citoyens libres d'Autun à l'Assemblée législative, attes-

tant que les trois décrets qui ont suspendu Louis XVI, supprimé la Liste civile et renouvelé le ministère, ont ranimé l'espérance et fait renaître la joie dans tous les cœurs amis de la Liberté en présence d'un Roi parjure, d'un ministère vendu.

(27 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 360.

3538. — Adresse des canonniers du bataillon des Pères de Nazareth à l'Assemblée législative, déclarant qu'ainsi que les boulets lancés par eux, ils marcheront toujours droit et rapidement dans le sentier de la Révolution, et rappelant qu'ils se sont signalés par leur ardeur dans la journée du 10 août, si fatale à la tyrannie.

(27 août 1792.)

Minute, A. N., C 162, n° 360.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 14.

3539. — Adresse des citoyens de Bar-sur-Seine à l'Assemblée législative, affirmant que, depuis la journée du 10 août, l'esprit public prend une nouvelle force, que les patriotes ne craignent plus de contre-révolution, et qu'en ce qui les concerne ils n'oublieront jamais que le genre humain vient d'être délivré du plus cruel esclavage par la vigueur des dispositions de l'Assemblée et par la force des armes de leurs braves frères de Paris.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

3540. — Adresse des citoyens de Bernay, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion aux actes énergiques par lesquels elle a sauvé la Patrie.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3541. — Adresse des administrateurs du district d'Arbois à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, par des mesures pleines de justice et de sagesse, déjoué les plus odieux complots, et envoyant l'expression de leur confiance dans le Corps législatif et les ministres qu'il a choisis.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3542. — Adresse du tribunal criminel de la Charente à l'Assemblée législative, l'adjurant de faire tomber les conspirateurs sous le glaive de la Loi et de délivrer les corps administratifs et judiciaires de l'aristocratie qui les infecte et qui entrave leurs opérations.

27 août 1792.

Original, A. N., C 165, n° 394.

3543. — Adresse de la commune et des citoyens du canton de Landerneau, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, déclarant que, depuis longtemps convaincus de la perversité de la Cour et de la haute trahison d'un despote avide de leur sang, ils ont vivement applaudi aux lois sages et nécessaires qui ont sauvé la France d'un péril imminent, et qu'ils ont juré le serment de fidélité, à part quelques individus, sans doute attachés à la Liste civile.

27 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 165, n° 394.

3544. — Procès-verbal d'adhésion aux décrets du 10 août et de la prestation du nouveau serment par l'assemblée administrative de Pont-de-Vaux (Ain).

27 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 396.

3545. — Adresse du Conseil du district de Challans à l'Assemblée législative, reconnaissant que la perfidie du pouvoir exécutif a rendu nécessaires les mesures vigoureuses, prises depuis le 10 août et réclamées depuis longtemps par les amis de la Liberté, avec procès-verbal de prestation du serment civique.

27 août 1792.

Originaux et extrait signés (3 p.), A. N., C 166, n° 396.

3546. — Adresse du Conseil général du district de Romans à l'Assemblée législative, déclarant qu'il était temps que le peuple, le seul et véritable souverain, fit justice des trahisons et des attentats inouis médités par Louis XVI et ses complices, et que les habitants des contrées qui furent le berceau de la Révolution

ont appris avec calme et sang-froid la suspension de ce Roi parjure.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3547. — Envoi à l'Assemblée législative d'une adresse d'adhésion à la loi du 10 août par les citoyens du canton de Bielle (Haute-Marne), réunis en assemblée primaire.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 169.

3548. — Adresse des citoyens du canton de Liesse, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à son décret du 10 août qui suspend le pouvoir exécutif, et déclarant adorer la Liberté et l'Égalité.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3549. — Adresse des citoyens de Charpey (Drôme), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, adhérant de cœur et de bouche à toutes les mesures qu'elle a adoptées et que le salut du peuple, suprême loi, lui fera prendre, et demandant le châtement des lâches et indignes provocateurs de l'attentat commis le 10 août, où le sang des hommes libres a coulé sous les coups des vils satellites de l'ancien despotisme, avec lettre d'envoi.

27 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 167, n° 405.

3550. — Adresse des citoyens de la commune de Dunkerque, réunis pour les élections de la Convention nationale, à l'Assemblée législative, témoignant toute leur reconnaissance des mesures fermes et énergiques prises par elle à l'occasion des événements du 10 août.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3551. — Adresse des citoyens des communes de la Canarde et de la Flotte, formant la seconde section du canton de Saint-Martin (île de Rhé), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, déclarant que les Législateurs ont prévenu

de nouveaux crimes en décrétant la suspension du pouvoir exécutif et préparé pour la Liberté des bases que le despotisme ne tentera plus d'ébranler.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 391.

3552. — Adresse des citoyens du canton de Châteauneuf (Saône-et-Loire) à l'Assemblée législative, lui témoignant leur juste reconnaissance pour les grandes et sages mesures qu'elle vient de prendre afin de sauver la Patrie.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 429.

3553. — Pétition de Jean-Baptiste-Louis La Tournelle, joint à quelques bons citoyens de la section Bonne-Nouvelle, à l'Assemblée législative, tendant à l'abolition de la royauté en France et indiquant les moyens patriotiques de la remplacer pour le salut de la Patrie, conformément aux droits de la Liberté et de l'Égalité.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3554. — Adresse des citoyens du Vigan à l'Assemblée législative, demandant, puisque les complots parricides et les conjurations sanguinaires d'une Cour odieuse et parjure sont dévoilés, que le glaive de la Loi frappe, sans distinction, toutes les têtes coupables, depuis le chef jusqu'au dernier conjuré.

27 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 413.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 670.

3555. — Procès-verbal de la prestation du nouveau serment par le Conseil général de la commune d'Aix, avec lettre d'envoi à l'Assemblée, comme témoignage non équivoque de son adhésion aux derniers décrets contre le chef du pouvoir exécutif et de son assentiment au principe d'Égalité sans lequel il n'existe point de vraie Liberté.

27 août, 4 septembre 1792.

Extrait collationné et original signé (2 p.), A. N., C 166, n° 400.

3556. — Lettre de la municipalité de Sceaux au président de l'Assemblée législative, envoyant le procès-verbal de la prestation du serment civique, le 25 août, dans l'église de Sceaux, par les fonctionnaires, la garde nationale et tous les citoyens qui se sont joints aux magistrats du peuple pour témoigner leur dévouement à la cause de la Liberté et la plus complète adhésion aux décrets du 10 août.

28 août 1792.

Original et extrait signé (2 p.), A. N., C 160, n° 346.

3557. — Adresse des administrateurs du district et de la commune de Bellesme à l'Assemblée législative, stygatisant l'infâme hypocrisie du tyran et donnant leur adhésion aux mesures commandées par les dangers imminents de l'État.

(28 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3558. — Adresse du tribunal du district de Bar-le-Duc à l'Assemblée législative, proclamant qu'elle a rempli le plus saint des devoirs en recourant à la souveraineté du peuple pour sauver la Liberté, et renouvelant le serment civique au moment où les aveugles satellites des despotes pénètrent dans le département.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3559. — Adresse de la commune de Rennes à l'Assemblée législative, la priant de recevoir ses applaudissements et ses actions de grâces pour le dernier coup porté à la tyrannie.

(28 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 346.

3560. — Adresse des citoyens de Pecquencourt à l'Assemblée législative, portant que l'énergie et le courage déployés par l'Assemblée, dans la mémorable journée du 10 août, sont un hommage rendu au gouvernement populaire, et déclarant qu'elle a sauvé la Patrie, la Liberté et l'Égalité.

(28 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 361.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 52.

3561. — Adresse du tribunal du district de Belfort à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir secondé courageusement le peuple soulevé contre les féroces satellites du despotisme et d'avoir préparé le salut de la Patrie.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3562. — Arrêté du Conseil permanent du district de Cambrai, déclarant adhérer aux décrets rendus dans la mémorable journée du 10 août et félicitant l'Assemblée législative de la fermeté et de la sagesse qu'elle a montrées pour maintenir la Liberté et l'Égalité nationales.

28 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 165, n° 393.

3563. — Adresse de la municipalité de Saint-Laurent-des-Eaux à l'Assemblée législative, accusant réception du décret qui suspend de ses fonctions le traître Louis XVI, et donne la certitude de terrasser les ennemis de la Nation qui ne seront plus soudoyés par la Liste civile.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3564. — Adresse des dix assemblées primaires du canton d'Amiens à l'Assemblée législative, lui payant le tribut d'éloges qu'elle mérite pour avoir découvert les trahisons du despotisme et fait reconnaître le néant de la royauté et la souveraineté du peuple.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 394.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 263.

3565. — Adresse des officiers municipaux et citoyens de la commune des Riceys à l'Assemblée législative, l'assurant de la plus entière soumission à ses décrets, et de leur ardent patriotisme, qui s'est révélé par le départ de plus de cent citoyens pour les armées, avec lettre d'envoi.

28 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 165, n° 395.

3566. — Adresse du Conseil général du district de Carentan à l'Assemblée légis-

lative, proclamant qu'il regarde la suspension du pouvoir exécutif comme le salut de l'Empire, et reprochant à l'Assemblée de ne rien faire pour la génération future, en vue de modifier l'éducation publique, qui est en opposition avec les lois amies de la Liberté et de l'Égalité.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3567. — Adresse du directoire du district de Châteausalins à l'Assemblée législative, annonçant que toutes ses lois ont été promptement et immédiatement exécutées, seul hommage réellement digne d'elle, et jurant de maintenir la Liberté et l'Égalité jusqu'à la mort.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3568. — Adresse des citoyens de la commune d'Arbois à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion unanime au décret de suspension du pouvoir exécutif et faisant connaître que 600 de leurs concitoyens, sur une population de 7,000 âmes, sont sur les frontières pour combattre les ennemis de la Patrie et leurs vils satellites, avec lettre d'envoi.

28 août 1792.

Extrait et original signé (2 p.), A. N., C 165, n° 395.

3569. — Adresse du Conseil du district de Lausun à l'Assemblée législative, se déclarant pénétré d'admiration pour tous les décrets qu'elle a rendus et surtout pour ceux que le salut du peuple réclamait depuis longtemps en faveur du maintien de la Liberté et de l'Égalité.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3570. — Lettre du Conseil général du district de Cusset au président de l'Assemblée législative, rappelant qu'il avait devancé, par ses vœux exprimés à l'Assemblée, le décret de la suspension du pouvoir exécutif, acte de justice, devenu indispensable.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3571. — Adresse du tribunal du district de La Rochelle à l'Assemblée législative, annonçant qu'il a frémé à la pensée des dangers auxquels la Patrie a été exposée le 10 août, et se réjouissant de voir que, grâce à l'attitude ferme et imposante de l'Assemblée, les complots tramés au sein de Paris contre la Liberté française ont été déjoués.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3572. — Adresse des juges du tribunal du district d'Alençon à l'Assemblée législative, déclarant que la journée du 10 août les a pénétrés d'horreur et approuvant l'acte de vigueur exercé à l'égard d'un Roi convaincu de parjure et de trahison envers la Nation.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3573. — Arrêté de l'administration du district de Tarascon (Bouches-du-Rhône), exprimant ses sentiments de reconnaissance, de respect et de zèle, ainsi que sa parfaite adhésion aux décrets rendus par l'Assemblée les 10 et 11 août derniers, avec son vif amour de la Liberté et de l'Égalité.

28 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 397.

3574. — Adresse du Conseil général de la commune de Béziers à l'Assemblée législative, lui rendant grâces des mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises dans les circonstances critiques où se trouvait l'État, au milieu des intrigues d'une Cour corrompue et de la trahison de ses perfides agents.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3575. — Adresse des administrateurs du district de Crest à l'Assemblée législative, lui offrant l'adhésion unanime des habitants à ses décrets et annonçant, comme témoignage de leur civisme, qu'en un seul jour 270 citoyens se sont enrôlés pour la défense des frontières et qu'une souscription a réuni 25,000 livres pour leur équipement.

28 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3576. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le Conseil du département des Pyrénées-Orientales, associé aux Conseils du district et de la commune de Perpignan.

28 août 1792.

Extrait collationné, *A. N.*, C 166, n° 398.

3577. — Adresse des corps constitués de la ville de Manosque à l'Assemblée législative, accueillant avec enthousiasme les mesures efficaces que la fermeté et le zèle ardent de l'Assemblée pour le salut de l'État lui ont suggérées le 10 août, et déclarant que la Liberté doit être établie sur des bases désormais inébranlables.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 398.

3578. — Lettre des administrateurs du district de Machecoul à M. Mourain, député de la Loire-Inférieure, le priant d'assurer l'Assemblée nationale qu'ils adhèrent à tous ses décrets et applaudissent aux mesures vigoureuses qu'elle a prises pour sauver la Patrie, lorsqu'a éclaté l'indigne trame des conspirateurs au scandale de l'Univers.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 398.

3579. — Adresse des citoyens libres d'Amiens, réunis en assemblée primaire, célébrant la fermeté déployée par les Législateurs dans la journée du 10 août, et les engageant à employer le peu de temps qui leur reste à consolider et à rendre définitive la victoire remportée sur le despotisme, l'aristocratie et le fanatisme.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 404.

3580. — Adresse des citoyens du canton de Montbard à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à ses décrets et l'expression de leur gratitude.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 407.

3581. — Adresse des citoyens de Grasse à l'Assemblée législative, déclarant que Louis XVI n'existe encore dans leur mémoire que par le seul souvenir de ses

crimes, que la conduite de Lafayette ne les étonne pas, que tout homme tant soit peu observateur avait pressenti au Champ de Mars, à Nancy, la révolte de Sedan, et adjurant les Législateurs de ne désespérer de rien tant qu'existeront les départements méridionaux, où les âmes, les passions, les facultés des habitants sont brûlantes comme le soleil qui calcine leurs têtes.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 409.

3582. — Adresse des citoyens de Vinay (Isère) à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu de ses fonctions un roi cruel et barbare, Louis le Sanguinaire, lui témoignant leur reconnaissance des mesures qu'elle a prises pour sauver la Patrie, et formant le vœu que la Convention nationale donne un exemple frappant à l'Univers et châtie les crimes des mauvais rois.

28 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 411.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 637.

3583. — Acte d'adhésion de l'assemblée primaire du canton de Sucy (Seine-et-Oise) à toutes les lois émanées de l'Assemblée nationale depuis la mémorable journée du 10 août.

28 août 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, C 167, n° 412.

3584. — Adresse des corps constitués du district et de la commune de La Guerche à l'Assemblée législative, lui envoyant le tribut de leur reconnaissance, avec l'expression de leurs regrets pour tant d'honorables victimes des fureurs du despotisme expirant, et l'assurant de leur entière adhésion à ses décrets.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 346.

3585. — Adresse du Conseil général du département de la Charente à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir statué sur le sort du parjure Louis XVI, qui participait aux lâches complots d'une Cour perfide et soudoyait les Catilina transfuges avec les trésors de la trop fatale Liste

civile, mesure urgente qui mérite toute approbation.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 347.

3586. — Adresse des corps constitués réunis de la ville de Senlis à l'Assemblée législative, applaudissant à toutes les mesures qu'elle vient de prendre et protestant de leur amour pour la Liberté et l'Égalité.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 347.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 97.

3587. — Adresse du tribunal du district de Melle à l'Assemblée législative, adoptant avec ardeur tous les décrets rendus à la suite du 10 août et prenant l'engagement de les faire exécuter scrupuleusement.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 347.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 98.

3588. — Adresse du tribunal du district de Valenciennes à l'Assemblée législative, la félicitant de ses décrets libérateurs rendus après la journée mémorable du 10 août, qui annoncent à l'Univers entier que tous les efforts des traîtres et des tyrans de la terre resteront impuissants.

29 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 349.

3589. — Adresse du Conseil général de la commune de Bar-sur-Seine à l'Assemblée législative, approuvant les mesures sages et vigoureuses qui devront faire trembler les tyrans et anéantir les ennemis de la Liberté et de l'Égalité.

29 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 160, n° 349.

3590. — Adresse des citoyens libres d'Ambert à l'Assemblée législative, considérant comme un titre de gloire d'avoir suspendu le traître, le parjure Louis XVI, d'avoir rétabli la souveraineté du peuple, d'avoir promulgué des décrets salutaires et pleins de vigueur, et d'avoir porté le dernier coup à la tyrannie ainsi qu'au despotisme.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 162, n° 361.

3591. — Adresse du 3<sup>e</sup> bataillon de la Somme à l'Assemblée législative, promettant obéissance et jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le soutien de tout ce qui émane des augustes représentants de la Nation.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 162, n° 361.

3592. — Adresse des citoyens du canton de Savignies (Oise), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, manifestant les sentiments de joie et d'enthousiasme qu'ont inspirés les utiles décrets de l'Assemblée et ses mesures pleines de vigueur et de sagesse.

(29 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 162, n° 361.

3593. — Adresse du tribunal du district de Chauny à l'Assemblée législative, envoyant le procès-verbal de sa prestation de serment et son adhésion à tous les décrets rendus depuis le 10 août.

29 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 393.

3594. — Adresse du Conseil général permanent de la commune de Béthune à l'Assemblée législative, lui rendant grâce d'avoir renversé l'idole du despotisme et anéanti tous ces vils esclaves qui déshonoraient le territoire français, et promettant de veiller pour qu'ils ne relèvent point leur tête abattue.

29 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 393.

3595. — Adresse du tribunal du district de Cany à l'Assemblée législative, proclamant que l'insurrection à jamais mémorable du 10 août a fait triompher la Liberté, grâce au courage des braves Parisiens et des fédérés des divers départements, associé au patriotisme et à l'énergie des Législateurs.

29 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 165, n° 393.

3596. — Adresse du Conseil général de la commune de Morlaix à l'Assemblée législative, rappelant que, lors de l'événement

ment du 10 août, les volontaires de cette commune et leurs voisins les Bretons ont merveilleusement secondé leurs dignes frères d'armes de la capitale et de Marseille, et applaudissant au décret qui suspend le pouvoir exécutif, ainsi qu'aux mesures extraordinaires prises pour assurer à jamais le règne de la Liberté et de l'Égalité.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3597. — Adresse du tribunal du district de Cusset à l'Assemblée législative, la félicitant de ses mesures vigoureuses qui ont déjoué l'odieux complot, ourdi dans les ténèbres, qui devait étouffer, le 10 août, la Liberté et l'Égalité, et se réjouissant de la suspension du parjure Louis XVI, qui était lui-même à la tête des conspirateurs.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3598. — Adresse des administrateurs du district de Landerneau à l'Assemblée législative, vouant à la mort les vils et cruels agents du despotisme, levés pour les asservir, et déclarant que les dangers pressants qui sont prévus s'évanouiront aussitôt que la Convention nationale sera formée.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3599. — Adresse du Conseil général de la commune de Nîmes à l'Assemblée législative, donnant toute son adhésion aux décrets du 10 août relatifs à la suspension du Roi, à la Convention nationale, et approuvant toutes les mesures prises.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3600. — Adresse du Conseil général du district d'Hazebrouck à l'Assemblée législative, déclarant que les décrets du 10 août ont sauvé la Patrie, que les ennemis de la chose publique n'ont pas osé paraître aux assemblées primaires, et que bientôt la France aura vaincu tous les tyrans.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3601. — Adresse des officiers municipaux de Perpignan à l'Assemblée législative, attestant que leur serment de maintenir la Liberté et l'Égalité n'est pas une vaine formule, mais l'expression des vrais sentiments de gens agricoles, plus près de la nature et ignorant ce que c'est que fausser le serment.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3602. — Arrêté de l'assemblée administrative du district de Beaune, donnant la plus entière adhésion à tous les décrets qui ont été rendus et promulgués depuis le 10 août et approuvant les mesures vigoureuses prises par l'Assemblée nationale pour calmer les vives inquiétudes du peuple, dont les soupçons ne se sont malheureusement que trop justifiés.

29 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 166, n° 400.

3603. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par les corps administratifs, judiciaires, militaires et par tous les citoyens de Janville (Eure-et-Loir).

29 août 1792.

Expédition conforme, A. N., C 166, n° 401.

3604. — Adresse des compagnies du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie et des compagnies d'artillerie à cheval des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> régiments, en garnison à Douai, aux dignes représentants du peuple français, manifestant leur joie de voir l'aristocratie terrassée, les trames secrètes de vils corrupteurs anéanties, et se proclamant pleins de respect pour la Loi et inaccessibles à toute corruption.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3605. — Adresse des habitants de Strasbourg à l'Assemblée législative, s'excusant de n'avoir pas donné sur-le-champ leur assentiment à la suspension de Louis XVI, mais affirmant que, mieux instruits, ils regardent cette mesure comme la seule et unique que les Législateurs aient pu employer pour mettre un terme à tous les

maux dont le Roi n'a cessé d'affliger une Nation trop longtemps indulgente.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3606. — Adresse des citoyens de la commune de Péronne à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir démasqué les perfides complots des tyrans, le jour qui devait éclairer leurs forfaits, et d'avoir raffermi sur leurs bases la souveraineté et l'indépendance nationales en resserrant les nœuds de la sainte Egalité.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3607. — Adresse des citoyens de Tourvès (Var) à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu Louis XVI, ce tyran incorrigible, aussi fourbe que Tibère, aussi pervers que Néron, qui avait tout disposé pour opprimer sa Patrie, pour égorger ceux qui veulent être libres et qui, comptant peut-être sur un lâche pardon, médite froidement avec l'Autrichienne par quels nouveaux ressorts il exécutera ses projets parricides.

29 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3608. — Adresse des corps administratifs et judiciaires de Gray à l'Assemblée législative, l'approuvant d'avoir déjoué les projets perfides de Louis XVI, en suspendant le pouvoir exécutif et en appelant la Nation à l'exercice de sa souveraineté, et annonçant que les décrets du 10 août ont été publiés avec empressement, solennité et satisfaction.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3609. — Adresse des administrateurs du district de Limoges à l'Assemblée législative, déclarant que dès la suspension du chef du pouvoir exécutif a commencé le règne de la Liberté et de l'Égalité et que les citoyens du district partagent leur saint enthousiasme.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3610. — Adresse des administrateurs du district de Cahors à l'Assemblée législa-

tive, envoyant l'hommage de leur estime et de leur reconnaissance pour les mesures vigoureuses et nécessaires qu'elle vient de prendre, tribut qui certes vaut bien celui de la crainte et de la soumission aveugle que commandaient les despotes.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 348.

3611. — Adresse de l'assemblée électorale du département de la Dordogne à l'Assemblée législative, annonçant que ce département a voué une reconnaissance éternelle aux Législateurs, qui se sont généreusement dévoués au bonheur de l'homme en faisant triompher ses droits contre la tyrannie qui cherche à les anéantir.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 588.

3612. — Adresse des citoyens composant la Société des hommes libres de Clamecy à l'Assemblée législative, la félicitant de son courage et de sa fermeté et désavouant hautement la lettre qu'ils écrivirent, après la journée du 20 juin, à Louis XVI, qu'ils considéraient alors comme l'ami de la Constitution, l'ami du peuple.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

3613. — Adresse des citoyens libres de Langres à l'Assemblée législative, protestant de leur amour constant pour la Liberté et donnant leur adhésion formelle aux décrets que l'Assemblée a rendus depuis la mémorable journée du 10 août.

(30 août 1792.)

Original signé, A. N., C 162, n° 362.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 119.

3614. — Adresse du Conseil général de la commune d'Is-sur-Tille, joint au tribunal, au commandant de la garde nationale et au curé constitutionnel, à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils ont reçu et fait exécuter toutes les lois promulguées depuis le 10 août, et proclamant que les principes de Liberté et

d'Égalité ont toujours été la base de leur conduite.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3615. — Adresse du tribunal du district de Redon à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir décrété l'Égalité et d'avoir fait tomber le masque dont se couvraient les conspirateurs et les traîtres.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3616. — Adresse du tribunal du district d'Angers à l'Assemblée législative, jurant de défendre jusqu'à la mort la Liberté et l'Égalité qui sont dans leurs cœurs.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3617. — Adresse du tribunal du district de Grandvilliers à l'Assemblée législative, se réjouissant de la chute du despotisme, qui n'avait rien négligé pour rendre odieuse la Constitution, sous prétexte de venger, tantôt une religion, tantôt un roi, qui n'étaient nullement offensés, et envoyant son adhésion la plus parfaite à tous les décrets rendus depuis le 10 août.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3618. — Lettre du Conseil du département de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux décrets récemment promulgués, et reconnaissant les circonstances impérieuses, qui ont rendu nécessaires la suspension de Louis XVI et la convocation d'une Convention nationale.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3619. — Adresse du tribunal du district de Clamecy à l'Assemblée législative, rendant hommage à son attitude ferme et courageuse, à sa sage prévoyance, à ses décrets lors d'un événement plus terrible encore que celui de la Saint-Barthélemy.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 168, n° 397.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 419.

3620. — Adresse du Conseil général de la commune de Foix à l'Assemblée législative, lui envoyant ses remerciements pour avoir sauvé la Patrie par ses décrets à la suite des événements du 10 août, et observant que les serments des Rois coûtent trop de sang aux peuples.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3621. — Lettre du Conseil permanent de la commune de Saint-Claude au président de l'Assemblée législative, déclarant partager l'admiration de tous les habitants du Jura pour les mesures sages et vigoureuses que le salut de la Patrie a fait adopter dans la séance du 10 août.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3622. — Adresse du Conseil général du département du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, annonçant que, pour seconder ses intentions et suivre la marche tracée à la suite du 10 août, il a dû suspendre la presque totalité des membres de l'administration du district de Haguenau et du Conseil général de la commune de Saverne, animés des principes les moins patriotiques.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3623. — Adresse du Conseil général de la commune d'Agde à l'Assemblée législative, adhérant aux mesures que commandait le salut de l'Empire contre Louis XVI et ses complices.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3624. — Adresse des citoyens de la commune de Calvisson (Gard) à l'Assemblée législative, l'informant que le club et les citoyens, réunis en assemblée primaire, ont adhéré à tous les décrets, notamment à celui qui suspend le pouvoir exécutif et à celui portant convocation d'une Convention nationale, et qu'ils ont prêté avec transport le nouveau serment.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

3625. — Délibération du Conseil général de la commune de Gignac, adhérant formellement aux décrets du 10 août et jours suivants, et envoyant à l'Assemblée législative l'expression de sa vive gratitude, avec lettre des officiers municipaux.

30 août 1792.

Copie et original signés (2 p.), A. N., C 166, n° 400.

3626. — Adresse des citoyens de Toulon à l'Assemblée législative, déclarant qu'en supprimant la Liste civile, elle a abattu l'hydre à cent têtes qui désolait l'Empire, qu'en suspendant le pouvoir exécutif, elle a sauvé la France, qu'en dévoilant ses trahisons, en préparant la punition qu'elles méritent, elle remplit le plus sacré de ses devoirs.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3627. — Adresse des citoyens de la première section du canton de Villedieu (Manche), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, ratifiant les mesures vigoureuses prises pour sauver la Patrie, et demandant de quel côté sont les prétendus factieux, et quels sont ceux qui ont tramé sans cesse la ruine et l'esclavage d'un peuple trop généreux depuis le massacre de Nancy jusqu'à l'assassinat du 10 août.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3628. — Adresse de la Société des Amis des lois, de la Liberté et de l'Égalité de Donzy (Nièvre), à l'Assemblée législative, célébrant le courage héroïque qu'elle a montré dans la fameuse journée du 10 août, et la félicitant de ses décrets relatifs à la suspension du pouvoir exécutif et à la Convention nationale, rendus au bruit du canon, au milieu de la tempête la plus orageuse.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3629. — Adresse des électeurs du canton de Pouzauges à l'Assemblée législative, déclarant que sa conduite pleine de fermeté et ses décrets du 10 août et jours suivants ont sauvé la Patrie, et jurant de

n'épargner ni leur sang ni leur vie pour maintenir la Liberté et l'Égalité.

30 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3630. — Adresse du Conseil général de la commune de Montpellier à l'Assemblée législative, applaudissant à sa sagesse, qui remet au peuple la décision à prendre dans la grande cause en jeu.

(31 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3631. — Adresse des administrateurs du district de Quimper à l'Assemblée législative, la louant d'avoir eu le courage de suspendre l'hypocrite Louis XVI, de le livrer à la justice d'une Convention nationale et de n'avoir point fait grâce aux conseillers perfides de ce roi traître et imbécile.

(31 août 1792.)

Original signé, A. N., C 160, n° 349.

3632. — Lettre du Conseil général du district de Sézanne à M. Thuriot, député de la Marne, lui adressant une expédition de l'acte d'adhésion à la loi du 10 août et aux différents actes du Corps législatif, du même jour, en date du 13 août.

31 août 1792.

Original signé et extrait (2 p.), A. N., C 165, n° 394.

3633. — Lettre des officiers municipaux de Magny à l'Assemblée législative, l'informant que le maire a donné lecture, du haut de la chaire, aux citoyens réunis dans l'église, de l'exposé des motifs qui ont déterminé l'Assemblée législative à convoquer une Convention nationale, et qu'il a prononcé le serment civique.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 394.

3634. — Lettre du Conseil général provisoire du département de l'Indre au président de l'Assemblée législative, l'assurant de son dévouement et de son zèle pour exécuter les lois de l'Assemblée, pour maintenir la Liberté et l'Égalité.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3635. — Adresse du Conseil général de la commune de Fécamp à l'Assemblée législative, rendant hommage à la pureté de son zèle et de son patriotisme, qui a réussi à démasquer les ennemis du bien public et à faire triompher la cause du peuple.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3636. — Procès-verbal de la prestation du serment civique par le tribunal du district de Saint-Maixent.

31 août 1792.

Extrait collationné, A. N., C 166, n° 396.

3637. — Adresse du Conseil général permanent de la commune de Cherbourg à l'Assemblée législative, considérant la France comme sauvée par les fortes mesures que l'Assemblée a prises et jurant un dévouement sans bornes à l'exécution de ses décrets.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3638. — Adresse du tribunal du district de Montlieu à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir arrêté les trahisons du pouvoir exécutif par la suspension de son chef et d'avoir invité le peuple à former une Convention nationale, deux grands moyens qui seront efficaces.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 397.

3639. — Adresse du Conseil du district de Broons (Côtes-du-Nord) à l'Assemblée législative, déclarant que le conducteur du char de l'État, qui osait tramer une conjuration horrible, vient d'éprouver le même sort que Phaëton, et que le génie tutélaire de la France vient pour la seconde fois d'aider à retirer des mains du despotisme le dépôt sacré de la Liberté.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3640. — Adresse des citoyens du canton de Montmirail (Sarthe), réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, attestant qu'ils ont appris avec joie la

suspension de Louis XVI, qui, depuis longtemps, avait perdu leur confiance, et que le vœu de la Convention nationale était dans tous les cœurs.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3641. — Adresse des citoyens du canton d'Hennebont, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui offrant un juste tribut d'éloges, dus à la sagesse et au courage qu'elle a montrés lors du 10 août, et proclamant qu'elle a bien mérité de la Patrie.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3642. — Adresse des officiers patriotes, sous-officiers et soldats du bataillon de campagne du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Vermandois), à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion solennelle à tous ses décrets, et estimant que Louis XVI, qui a marché de connivence avec Lafayette et tous les ennemis de l'État, n'a pas moins encouru que ces derniers la vengeance nationale et mérite la déchéance.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 411.

3643. — Adresse des bons citoyens de Dax à l'Assemblée législative, la félicitant du courage qu'elle a déployé dans les journées mémorables des 10 et 11 août, au moyen duquel elle a sauvé la France des perfidies et des trahisons d'un Roi despote, d'un nouveau Cromwell, et de cette horde d'assassins de la Patrie.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3644. — Adresse de la commune de Mâcon à l'Assemblée législative, témoignant son entière satisfaction du décret de la suspension de Louis XVI, et louant la sagesse des mesures adoptées pour préserver la Patrie des entreprises d'une Cour toujours perfide.

(1<sup>er</sup> septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3645. — Adresse du Conseil du district de Monflanquin à l'Assemblée législative, appréciant la justesse des motifs qui l'ont déterminée à prononcer la suspension du pouvoir exécutif et à convoquer une Convention nationale pour décider le sort de Louis XVI, approuvant sa marche vigoureuse et sage, et annonçant que 700 volontaires de leur région marchent aux frontières.

(1<sup>er</sup> septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 393.

3646. — Adresse du Conseil général du district de Barbezieux à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, au milieu des dangers et des trahisons, conservé le sang-froid de la raison, la fermeté et la grandeur d'un peuple libre, et d'avoir combattu une ligue de tyrans et d'esclaves.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3647. — Procès-verbal de la prestation du nouveau serment civique par le Conseil général de la commune de Blamont (Meurthe), conformément aux principes consacrés dans les décrets promulgués depuis le 10 août.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Copie conforme, A. N., C 166, n° 397.

3648. — Lettre du Conseil du département du Gers au président de l'Assemblée législative, se disculpant des reproches immérités adressés par les députés de leur département, qui semblent s'étonner de ce que ledit Conseil n'ait pas encore adhéré aux décrets du 10 août, et déclarant qu'il a transmis l'expression de ses sentiments dans tout le département et au « bon ministre Roland, qui leur était enfin rendu ».

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé et copie (1 dos.), A. N., C 166, n° 398.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 443.

3649. — Adresse du Conseil d'administration du district de Grasse à l'Assemblée législative, annonçant que la série rapide et salutaire de ses décrets depuis le 10 août a été accueillie avec autant d'empressement que de confiance, ajoutant

tant que son exemple les réchauffera bien plus que le soleil brûlant de ces contrées.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

3650. — Adresse des citoyens de Montfort-l'Amaury, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, la félicitant de la fermeté des mesures qu'elle a prises pour arrêter le torrent qui devait les engloutir, et de la sagesse des décrets qui ont suivi le 10 août.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404.

3651. — Lettre des électeurs et du Conseil général de la commune de l'Isle-Adam au président de l'Assemblée législative, le priant d'être l'interprète de leurs sentiments et affirmant qu'ils se préparent à suivre l'exemple de leurs volontaires et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de porter les fers honteux de l'esclavage.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3652. — Adresse des citoyens de Béziers, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, lui rendant grâces immortelles pour avoir su déployer un caractère supérieur à tous les événements et pour avoir, par une conduite courageuse et ferme, sauvé le vaisseau de l'Etat, si proche du naufrage, et donnant leur adhésion sans réserve aux sages et vigoureux décrets rendus dans la mémorable journée du 10 août.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3653. — Adresse des citoyens libres de Saintes à l'Assemblée législative, estimant que la mémorable journée du 10 août a découvert à l'Europe entière un tigre, un monstre, sous le manteau royal, et l'adjurant de frapper, de pulvériser toutes les vermines dont le despote avait infecté le pays, se déclarant prêts à exécuter les sublimes décrets de l'Assemblée.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3654. — Adresse du Conseil du district de Moulins-Engilbert à l'Assemblée législative, rendant hommage à l'inébranlable fermeté qu'elle a déployée au milieu des périls de la mémorable journée du 10 août, et à son intrépidité, grâce à laquelle ont été anéanties les trames perfides du nouveau Charles IX qui devait cimenter l'ancien despotisme dans le sang.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3655. — Adresse des officiers municipaux de Cusset à l'Assemblée législative, la félicitant de l'énergie et du courage, sans exemple dans l'histoire, dont elle a fait preuve dans l'instant critique où elle a combattu les noires trahisons de Louis XVI et de ses satellites, et applaudissant avec enthousiasme au décret qui a suspendu le pouvoir exécutif.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3656. — Adresse des officiers municipaux des Magnils-Regnier (du canton de Luçon, Vendée) à l'Assemblée législative, déclarant que les récoltes les ont empêchés de faire parvenir plus tôt leur adhésion au décret de suspension du pouvoir exécutif, rendu le 10 août.

(2 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3657. — Adresse du bureau de conciliation, de jurisprudence charitable et des juges de paix de Châteauroux à l'Assemblée législative, faisant parvenir leur adhésion à la loi du 10 août, comme preuve de leur civisme.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 398.

3658. — Lettre des administrateurs du district de Pontarlier à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion formelle aux décrets provoqués par l'insurrection du 10 août et la copie d'une lettre qu'ils ont adressée au Sénat de Berne au sujet des vexations que les citoyens français

éprouvent dans ce canton depuis l'événement du 10.

2 septembre 1792.

Original signé et copies (4 p.), A. N., C 166, n° 399.

3659. — Adresse des habitants du bourg d'Auxy-le-Château à l'Assemblée législative, annonçant qu'ils adhèrent à tous les décrets rendus depuis les malheureux événements du 10 août, et qu'ils ont la plus grande confiance en sa sagesse, sa fermeté et ses lumières.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 550.

3660. — Adresse du Conseil général de la commune de Limours à l'Assemblée législative, déclarant que, dès qu'il a appris les graves événements du 9 et du 10 août, il a applaudi et adhéré avec enthousiasme aux mesures sages et vigoureuses que le génie de la Liberté a inspirées à l'Assemblée pour le salut de la Patrie, ajoutant que la municipalité, malgré le peu de civisme de la classe des *honnêtes gens*, a arboré le drapeau tricolore et planté un superbe arbre de la Liberté.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 400.

3661. — Adresse des officiers municipaux et des habitants d'Eymet (Dordogne) à l'Assemblée législative, exprimant le vœu que le souvenir des décrets importants qu'elle vient de rendre pour établir le règne de la Liberté et de l'Égalité se perpétue d'âge en âge et devienne le germe précieux ainsi que la base solide du bonheur de leurs descendants.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 401.

3662. — Adresse des grenadiers du corps de réserve de l'armée du Nord à l'Assemblée législative, jurant unanimement d'effacer la dernière trace du despotisme dans le sang même de tous les despotes, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 401.

3663. — Adresse des citoyens de Marmande à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle vient d'acquiescer de nouveaux droits à la reconnaissance des Français par la suspension du tyran, qui cherchait, par les trahisons et les crimes les plus atroces, à replonger le pays dans les fers, et observant que les administrateurs du département, qui ont si lâchement improuvé la journée du 20 juin, pourront justement se dire les interprètes de tous les bons citoyens.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3664. — Adresse des citoyens de Charlemont et Givet à l'Assemblée législative, adhérant de grand cœur au décret du 10 août sur la déchéance et désavouant l'adresse faite par le traître Toupet, leur maire, qui a émigré pour se soustraire à un décret d'accusation.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3665. — Adresse des citoyens de Saint-Gengoux-le-National à l'Assemblée législative, la félicitant de sa mâle énergie, qui a terrassé le tyran et la ligue infernale, ainsi que de ses décrets.

2 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3666. — Adresse du Conseil général du district de Marcigny à l'Assemblée législative, rendant hommage à son courage, à sa fermeté, lors de la découverte de l'horrible complot tramé pour favoriser l'ambition et les projets atroces d'une Cour corrompue et perfide.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 165, n° 394.

3667. — Adresse de la commune d'Angoulême, réunie en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, approuvant entièrement les mesures qu'elle a prises pour faire triompher la Liberté et montrer à l'infâme, au traître Louis XVI, qui s'efforçait de reprendre les rênes du despotisme

et de la tyrannie, que lui seul méritait d'être esclave.

(3 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 394.

3668. — Adresse de la commune de Rosières-aux-Salines à l'Assemblée législative, la félicitant de la fermeté avec laquelle elle a soutenu la crise du 10 de ce mois, à la suite de laquelle Louis XVI a été suspendu de tous ses pouvoirs, ce qui a comblé de joie leur ville.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3669. — Adresse du tribunal du district de Lannion, déclarant que l'insurrection à jamais mémorable du 10 août était nécessaire pour sauver la liberté et la souveraineté du peuple français, et que les papiers trouvés au château des Tuileries et chez l'intendant de la Liste civile ont fourni les preuves les plus complètes de la conspiration de Louis XVI contre la Nation.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3670. — Adresse des administrateurs du département de l'Hérault à l'Assemblée législative, manifestant leur surprise de ce que le procès-verbal de ses séances ne mentionne pas l'adhésion formelle du département de l'Hérault aux décrets du 10 août, adhésion exprimée dans une lettre signée de leur président, protestant de leurs sentiments et affirmant qu'ils sont les plus zélés partisans de la Liberté et de l'Égalité.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3671. — Lettre du Conseil général du département de la Lozère au président de l'Assemblée législative, lui envoyant un exemplaire de l'adresse d'adhésion aux décrets du 10 août, en date du 20 août, qu'ils avaient transmise à la députation de la Lozère, et qui, à leur grand regret, n'a pas encore été lue.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

3672. — Adresse du tribunal du district de Milhau à l'Assemblée législative, lui rendant grâces d'avoir découvert de graves complots, puni des traîtres et assuré la souveraineté du peuple par la convocation d'une Convention nationale, qui reformera les lois et les abus.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 402.

3673. — Adresse des citoyens de La Rochelle, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, rendant un hommage solennel à sa conduite héroïque, la félicitant d'avoir abattu l'idole du despotisme qui, bientôt, sera réduite en poudre, avec adhésion formelle aux mesures vigoureuses qui ont opéré le salut de la Patrie.

(3 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3674. — Adresse des citoyens de la commune de Sannois à l'Assemblée législative, l'assurant de leur entière adhésion aux décrets rendus depuis la fameuse époque du 10 août et offrant de grossir l'armée des braves qui se disposent à aller venger la Liberté et l'Égalité outragées.

(3 septembre 1792.)

Extrait conforme, A. N., C 167, n° 405.

3675. — Adresse des trois sections de la ville de Blois, réunies en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion unanime à tous les décrets que les circonstances ont dictés depuis le 10 août dernier, et félicitant l'Assemblée de son intrépidité qui a sauvé la France et tué la tyrannie.

(3 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 405.

3676. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, l'exhortant à continuer à déployer cette énergie qui, depuis la journée à jamais mémorable du 10 août, a signalé son amour pour la Patrie, et adhérant complètement aux

importantes mesures qu'elle a prises dans ces moments de suprême péril.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3677. — Adresse de l'assemblée électorale du département de l'Oise à l'Assemblée législative, la félicitant des mesures vigoureuses qu'elle a prises depuis l'époque à jamais mémorable du 10 août, et l'assurant de l'adhésion la plus expresse et la plus formelle à tous ses décrets.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3678. — Adresse de l'assemblée électorale du département du Morbihan à l'Assemblée législative, professant hautement une adhésion sans bornes à tous ses décrets et à toutes les mesures que l'amour de la Patrie lui a inspirées, et promettant d'éliminer de la Convention quiconque, par une lâche connivence avec les ennemis de la Patrie, sera devenu indigne du nom français.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3679. — Adresse des citoyens libres du département de Saône-et-Loire et des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Chalon-sur-Saône à l'Assemblée législative, donnant leur adhésion la plus solennelle aux décrets rendus depuis la mémorable journée du 10 août et demandant qu'un décret appelle aux frontières envahies tous les gendarmes, grenadiers, canonniers et chasseurs nationaux.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3680. — Adresse de l'assemblée électorale du département de la Dordogne à l'Assemblée législative, donnant son adhésion à toutes les mesures adoptées par elle le 10 août et protestant contre les insinuations calomnieuses qui tendraient à faire croire que ces décrets ont été dictés par des factieux qui oppriment l'Assemblée.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 411.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 588.

3681. — Adresse des citoyens d'Aix, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, déclarant que si les Législateurs actuels n'ont fait que suspendre les trahisons du chef du pouvoir exécutif, leurs successeurs auront l'avantage d'en tarir la source, et proclamant que Louis XVI sera le dernier tyran des Français.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3682. — Arrêté des administrateurs du département des Hautes-Alpes, déclarant donner leur adhésion unanime aux décrets de l'Assemblée législative rendus depuis le 10 août, avec lettre d'envoi dudit arrêté, témoignant de leur zèle pour la promulgation et prompt exécution de ces décrets dans tout le département.

3, 5 septembre 1792.

Extrait certifié et original signé (2 p.), A. N., C 166, n° 400.

3683. — Adresse de la municipalité de Thiers à l'Assemblée législative, exprimant toute la satisfaction qu'elle a éprouvée en voyant le peuple, secondé par l'Assemblée, faire disparaître la tyrannie et ses suppôts et déjouer les projets criminels du pouvoir exécutif, appuyé sur l'aristocratie et le fanatisme.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3684. — Adresse des corps administratifs, judiciaires et militaires de Rochefort à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir découvert et tranché le fil des trames abominables qui menaçaient les jours des véritables Français et qui devaient porter le trouble et le désordre au sein d'une nation libre.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 340.

3685. — Adresse du Conseil du département de la Vienne à l'Assemblée législative, applaudissant à la sagesse des mesures vigoureuses adoptées par elle pour le salut de la Patrie et annonçant que son

décret du 10 a circulé avec rapidité dans toute l'étendue du territoire.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3686. — Adresse du Conseil général de la commune de Limoges, renouvelé en raison de l'incivisme de quelques-uns de ses membres, à l'Assemblée législative, lui exprimant ses sentiments de gratitude pour les décrets libérateurs qu'elle a rendus et les sages mesures qu'elle a prises depuis la journée du 10 août, et exposant la détresse et la situation déplorable du département par suite de la disette des blés.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3687. — Adresse des administrateurs formant le Conseil général du district de Besançon à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion complète à ses décrets, avec leur devise, qui est : Liberté, l'Égalité, ou la mort.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3688. — Adresse du Conseil général de la commune de La Fère à l'Assemblée législative, rappelant l'indignation profonde causée par les nouvelles perfidies d'une Cour sanguinaire à l'époque du 10 août, ainsi que l'enthousiasme avec lequel ont été reçues et exécutées les sublimes lois de l'Assemblée, dignes des beaux jours de Rome et d'Athènes, et envoyant une offrande de 400 livres pour les victimes du 10 août.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3689. — Adresse des officiers municipaux de Draguignan à l'Assemblée législative, lui offrant une adhésion formelle à tous ses décrets, notamment à celui du 10 août qui a dénoncé les traîtres, et jurant de soutenir les Droits de l'Homme jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 165, n° 395.

3690. — Adresse des officiers municipaux de la Chapelle-Gauthier à l'Assem-

blée législative, demandant que l'homme au *veto* reste enseveli jusqu'au moment où il perdra le dernier des soupirs et que la furie qui a juré leur perte soit enfermée dans le cachot le plus noir et qu'elle y épie les remords et les peines préparés à ses complices.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

3691. — Adresse du Conseil permanent du district de Draguignan à l'Assemblée législative, accueillant avec joie la nouvelle de la suspension du Roi, de l'expulsion des vils satellites du despotisme, du rappel des ministres, qui avaient bien mérité de la Nation, et de la convocation d'une Convention nationale.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3692. — Adresse de la Société patriotique de Draguignan à l'Assemblée législative, la remerciant d'avoir réduit à l'impuissance l'insigne chef de la trahison, en invoquant la souveraineté du peuple outragée, qui pourra exercer enfin les plus saintes vengeances.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3693. — Adresse des citoyens de Saint-Ambroix (Gard) à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu le coupable chef du pouvoir exécutif, qui tramait les complots les plus perfides, et d'avoir par là ranimé le patriotisme dans une contrée qui a été l'un des plus tragiques théâtres de la contre-révolution.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3694. — Adresse des citoyens de Sarlat à l'Assemblée législative, annonçant que le décret portant suspension d'un Roi traître et parjure, dont l'opinion publique avait fait justice depuis longtemps, a été solennellement publié et applaudi avec plus d'enthousiasme que ne l'aurait été la nouvelle de l'entière défaite des tyrans d'outre-Rhin, et demandant la poursuite

des traîtres subordonnés au chef des conspirateurs.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3695. — Adresse des deux assemblées primaires de Saint-Mihiel à l'Assemblée législative, lui envoyant une entière adhésion à tous ses décrets.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

3696. — Adresse du corps électoral du département de l'Yonne, réuni à Sens, à l'Assemblée législative, déclarant que la journée du 10 août est devenue pour la Nation française l'époque mémorable d'une nouvelle régénération, et a consacré pour jamais les principes éternels de la Liberté et de l'Égalité.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 406.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 351.

3697. — Adresse de l'assemblée électoral du département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, adhérant de cœur et d'âme à tous les votes émanés de son sein depuis le 10 août, et déclarant que cette même Assemblée conservera la confiance des citoyens jusqu'au moment où elle cédera la place à la Convention nationale.

(4 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 408.

3698. — Adresse du Conseil administratif du district de Florac à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir suspendu un Roi parjure, destitué un ministère ignare et pervers, d'avoir en outre établi un pouvoir exécutif national et convoqué une Convention nationale pour décider du sort du Roi et des intérêts de la Nation.

(5 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n° 396.

3699. — Adresse de l'assemblée électoral du département des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, la remerciant d'avoir détourné le cours de ces trésors corrupteurs, qui n'étaient employés qu'à

soudoyer des armées de traîtres, et d'avoir invité le peuple à exercer sa souveraineté dans toute sa plénitude, autant de titres à la reconnaissance de la Nation.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 402.

3700. — Adresse du corps électoral du département de l'Aveyron à l'Assemblée législative, rendant hommage à l'énergie et au courage qu'elle a montrés dans les circonstances critiques où s'est trouvée la France et à ses généreux efforts pour faire triompher la cause de la Liberté et de l'Égalité, et donnant l'adhésion la plus solennelle aux mesures vigoureuses et extraordinaires qu'elle a dû prendre.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 402.

3701. — Adresse des membres composant le tribunal du district de Wissembourg à l'Assemblée législative, exprimant leur admiration pour la prudence et l'énergie qu'elle a montrée depuis le 10 août, et faisant remarquer que leur adhésion, quoique tardive, a été mûrement réfléchie et ne s'est prononcée que lorsque les ténèbres qui enveloppaient les aventures du 10 août ont été dissipées pour eux.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 403.

3702. — Adresse de la municipalité et de tous les citoyens de Saint-Sever à l'Assemblée législative, envoyant le témoignage de leur reconnaissance pour les décrets des 10, 11 et 12 août, qui ont enchaîné un pouvoir destructeur, et la félicitant du grand exemple d'héroïsme qu'elle a donné.

(5 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

3703. — Adresse du Conseil de la commune de Crest à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures vigoureuses qu'elle a prises et à la chute du pouvoir exécutif, qui cherchait la ruine du peuple.

(5 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 407.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 373.

3704. — Adresse des électeurs du département de l'Isère à l'Assemblée législative, déclarant qu'elle a bien mérité de la Patrie en appelant le peuple tout entier à l'exercice de sa souveraineté, puisqu'un Roi parjure, puisque des ministres pervers trahissaient ses intérêts.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3705. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, célébrant la puissance du peuple, qui vient de briser l'orgueil d'une Cour aussi atroce dans ses projets que lâche et parjure dans ses moyens, et louant la profonde sagesse et le grand courage des représentants de la Nation.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3706. — Adresse des citoyens de la commune d'Aiguillon à l'Assemblée législative, lui témoignant toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée à la nouvelle de la suspension du traître Louis XVI, et proclamant que la France est libre, depuis que le premier fonctionnaire public est soumis à la Loi.

5 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3707. — Lettre des administrateurs du département de la Haute-Vienne au président de l'Assemblée législative, envoyant un exemplaire imprimé du procès-verbal de la séance du 22 août, dans laquelle les corps constitués et les citoyens ont manifesté leur amour pour la Liberté et l'Égalité et juré d'obéir à tous les décrets de l'Assemblée.

6 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 400.

3708. — Adresse des citoyens de Saint-Yrieix, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, la félicitant d'être restée ferme à son poste dans la journée du 10 août et d'avoir accueilli le vœu exprimé par les vrais amis de la Constitution en suspendant le pouvoir exécutif

dans les mains du Roi et en décrétant une Convention nationale.

(6 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 408.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 414.

3709. — Lettre du président de l'assemblée électorale du département du Loiret à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont juré une haine éternelle aux rois et à la royauté et qu'ils ne souffriront dans le gouvernement aucun principe qui pourrait tendre à altérer la souveraineté nationale.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 409.

3710. — Adresse de l'assemblée électorale du département du Finistère à l'Assemblée législative, affirmant qu'exécuter fidèlement ses décrets, c'est y donner la meilleure et la plus solide adhésion.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 410.

3711. — Adresse de l'assemblée électorale du département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, adhérant à tous ses décrets depuis le 10 août, jour mémorable où les braves Parisiens et les courageux fédérés ont repoussé l'oppression, et où l'Assemblée a appelé le peuple à l'exercice de sa souveraineté.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 410.

3712. — Adresse de l'assemblée électorale du département de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, rendant hommage à sa conduite énergique dans la journée du 10 août, qui a déconcerté les tyrans et fait chanceler les rois sur leurs trônes, et l'adjuvant de frapper toutes les têtes coupables.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 410.

3713. — Adresse de l'assemblée électorale du département des Vosges à l'Assemblée législative, applaudissant aux mesures énergiques qu'elle a prises, qui

ont sauvé la Patrie et affermi les bases de la Liberté et de l'Égalité.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 411.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 578.

3714. — Adresse de la Société patriotique des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Perpignan à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir montré enfin du courage dans la journée du 10 août, applaudissant à tous les décrets qu'elle a rendus pour la suspension de Louis XVI, pour la suppression de la Liste civile et pour la formation d'une Convention nationale.

(7 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 408.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 432.

3715. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, la remerciant d'avoir abattu le tyran, qui voulait écraser le peuple, et demandant la régénération complète des corps administratifs et judiciaires.

(7 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 408.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 424.

3716. — Adresse des citoyens libres du département du Puy-de-Dôme, district d'Issoire, canton d'Ardes, réunis en assemblée primaire, à l'Assemblée législative, jugeant insuffisante la simple suspension du pouvoir infligée à Louis XVI pour tant de forfaits, pour tant de cruautés, et réclamant sa déchéance.

(7 septembre 1792)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 408.

3717. — Adresse des Amis de la Constitution des Sables-d'Olonne à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir, par son active vigilance, découvert et déjoué les horribles complots tramés contre la souveraineté et la liberté du peuple français par Louis XVI, et de l'avoir réduit à l'impuissance, lui et une Cour corrompue et livrée aux crimes.

(7 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 406.

3718. — Adresse du Conseil général de la commune de Carentan à l'Assemblée législative, donnant la plus entière et la plus formelle adhésion aux décrets du 10 août et jours suivants, et déclarant que son énergie a sauvé la Patrie, avec lettre d'envoi.

7, 8 septembre 1792.

Extrait conforme et original signés (2 p.).  
A. N., C 166, n° 400.

3719. — Adresse du corps électoral du département du Tarn à l'Assemblée législative, se réjouissant de ce que le traître Louis XVI a reçu le prix de ses forfaits, grâce au courage et à la fermeté des représentants de la Nation, et espérant bientôt voir les bases du bonheur du peuple s'élever sur les ruines d'une royauté tyrannique.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 401.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 637.

3720. — Adresse de l'assemblée électorale du département d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, donnant son assentiment aux mesures prises après les événements du 10 août, notamment à la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du Roi, à la formation d'un Conseil exécutif provisoire, ainsi qu'aux dispositions en faveur de la Liberté et l'Égalité, décrétées et jurées.

(8 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 483.

3721. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Tarascon (Bouches-du-Rhône) à l'Assemblée législative, rendant grâce aux dignes et immortels Législateurs ainsi qu'à tous ceux qui ont coopéré à la fameuse et mémorable journée du 10 août, et se réjouissant de voir s'élever l'empire bienfaisant et salutaire de la Liberté et de l'Égalité sur les débris sanglants de la tyrannie abattue et terrassée.

(8 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 452.

3722. — Adresse des citoyens composant l'assemblée primaire du 9<sup>e</sup> canton

du district de Grenoble à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion à toutes les mesures qu'elle a prises depuis le 10 août, et déclarant que, les Rois étant les ennemis naturels des peuples, leur vœu est qu'il n'y ait plus de Rois.

(8 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 452.

3723. — Adresse des citoyens de la commune de Lesparre à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir frappé le premier coup contre le chef qui a été constamment le plus dangereux et le plus perfide de ses ennemis, et espérant que bientôt les dépositaires de la volonté souveraine du peuple achèveront de renverser l'idole qu'ils adorèrent trop longtemps.

(8 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3724. — Adresse des électeurs du département de la Somme à l'Assemblée législative, la félicitant de s'être élevée à la hauteur qui convient aux représentants d'un peuple libre, lors du 10 août, qui avait été choisi pour l'exécution des abominables complots des vils satellites du despotisme.

(8 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3725. — Adresse du Conseil de guerre établi à Mézières par les commissaires de l'Assemblée législative, donnant son assentiment respectueux aux décrets que cette Assemblée a rendus pour le bonheur du peuple, et protestant de son ardent amour pour la Liberté et l'Égalité.

8 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 410.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 609.

3726. — Adresse des citoyens de Clamart à l'Assemblée législative, envoyant leur adhésion aux décrets relatifs aux événements du 10 août, pendant lesquels la commune entière, appelée par la générale et le tocsin, à 2 heures du matin, vola aux armes, prête à combattre, et

demandant la punition des coupables et des traîtres.

(9 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 409.

3727. — Adresse des hommes libres sans-culottes de Vernierfontaine (Doubs) à l'Assemblée législative, rendant hommage aux mesures fermes et vigoureuses des bons et sages Législateurs, qui, au péril de leur vie, ont su maintenir la souveraineté nationale, défendre la Liberté et établir l'Égalité, et approuvant la suspension de Louis XVI, reconnu traître à la Patrie.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 412.

3728. — Délibération du Conseil général de la commune de Dangu (Eure), portant adhésion aux décrets rendus par l'Assemblée législative depuis le 10 août, et applaudissant à sa contenance ferme et inébranlable pour la conservation de la Liberté et de l'Égalité françaises, depuis trop longtemps lésées par les ennemis du dehors et du dedans.

10 septembre 1792.

Copie, A. N., C 166, n° 401.

3729. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, annonçant que les citoyens de ce département ont reçu avec enthousiasme le décret sur la Convention nationale, qu'aujourd'hui le peuple français est libre et que cette liberté est le fruit du courage de l'Assemblée.

10 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 401.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 637.

3730. — Adresse de l'assemblée électorale du département de la Nièvre à l'Assemblée législative, déclarant que le peuple abhorre les attentats d'un Roi tyran et veut que les crimes d'une Cour scélérate soient punis, et que c'est à la Convention nationale que reviendra la gloire de frapper de mort le despotisme que l'Assemblée législative a achevé de terrasser.

10 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 403.

3731. — Adresse des citoyens libres de Cluny à l'Assemblée législative, donnant pleine et entière adhésion aux décrets rendus depuis la mémorable journée du 10 août, la remerciant d'avoir, en abattant la tyrannie, sagement remis au peuple le dépôt de sa souveraineté, et jurant de mourir plutôt que de retomber sous le joug odieux du despotisme.

(10 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3732. — Adresse de l'assemblée électorale du département du Gard à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir empêché la ruine de l'État dans un moment où, par la trahison d'un Roi parjure, le pays était sur le point de devenir l'opprobre des nations ou la proie des puissances étrangères, avec lettre d'envoi.

(10 septembre 1792.)

Originaux (2 p.), A. N., C 167, n° 410.

3733. — Adresse de l'assemblée électorale du département du Lot à l'Assemblée législative, déclarant que ses décrets régénérateurs ont préparé cette Convention nationale qui va faire justice d'un pouvoir exécutif parricide et réformer les vices de la Constitution, devenue, dans les mains d'un monarque pervers, l'arme oppressive de la Liberté.

11 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 402.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L. p. 57.

3734. — Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité du canton d'Auray à l'Assemblée législative, approuvant l'acte vigoureux de la justice du peuple, qui a abattu, le 10 août, le despotisme renaissant, a fait luire le flambeau de la vérité sur les complots sanguinaires qu'une Cour perverse tramait contre la Liberté, et attestant que le serment décrété par l'Assemblée écrase l'aristocratie et tue le fanatisme.

(11 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 167, n° 410.

3735. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir

désarmé le monstre qui a fait couler le sang des patriotes et qui devait ensanglanter toutes les parties de l'Empire, d'avoir déconcerté tous les conspirateurs et d'avoir, grâce à son énergie, fait triompher les principes de l'Égalité et la cause de la Liberté.

(11 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 410.

3736. — Adresse des électeurs du département de la Drôme à l'Assemblée législative, proclamant qu'ils doivent le bonheur d'être encore libres à ceux des Législateurs qui portent le glorieux titre de Jacobins, défiant la coalition insensée des despotes et souhaitant l'union de tous les tyrans de la terre contre le peuple français, afin de pouvoir offrir au ciel une hécatombe de Rois.

(11 septembre 1792.)

Copie collationnée, *A. N.*, C 167, n° 410.

3737. — Adresse des canoniers de la section de la Place des Fédérés à l'Assemblée législative, déclarant que ses sages décrets assurent à jamais le bonheur des Français, et que quiconque n'applaudit à ses décrets est indigne du nom d'homme.

(11 septembre 1792.)

Original, *A. N.*, C 167, n° 410.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 550.

3738. — Adresse du Conseil général de la commune de Diéna (Côte-d'Or) à l'Assemblée législative, donnant pleine et entière adhésion aux décrets rendus depuis le 10 août, seule mesure capable de sauver l'Empire, avec l'expression de la gratitude de leurs concitoyens pour un bienfait aussi précieux que celui de la convocation d'une nouvelle Convention.

(14 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 401.

3739. — Adresse du Conseil général de la commune de Jarnac à l'Assemblée législative, envoyant son adhésion aux décrets rendus depuis le 10 août, la félicitant d'avoir découvert le tissu de trames

et de perfidies que machinait la Cour la plus perverse et la plus corrompue, véritable repaire de tous les vices, et se demandant si la Convention nationale pourra concilier l'organisation du nouveau gouvernement avec la royauté héréditaire.

15 septembre 1792.

Minute collationnée et signée, *A. N.*, C 166, n° 402.

3740. — Adresse des membres composant la nouvelle administration du département de la Haute-Marne à l'Assemblée législative, lui offrant leurs hommages et leur adhésion aux sages décrets qu'elle a rendus, et renouvelant leur serment de fidélité à la Nation.

15 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 403.

3741. — Adresse du Conseil général du département de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, lui rendant grâces pour avoir détruit la tyrannie, pour avoir rétabli le peuple dans sa souveraineté, et énumérant les grands travaux réservés à la Convention nationale, qui devra substituer à une Constitution imparfaite une Constitution où les droits du peuple ne seront pas sacrifiés à une famille privilégiée, détruire le fanatisme, les préjugés et renouveler la Législation.

15 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 403.

Cf. *Archives parlementaires*, t. I, p. 125.

3742. — Adresse des administrateurs du district de Dax à l'Assemblée législative, montrant quelle fut leur allégresse à la nouvelle du succès des braves Parisiens sur les cohortes armées du despotisme et de la tyrannie, lorsque les Tuileries furent purgées de tant de scélérats, lorsque le chef du pouvoir exécutif fut tombé, lorsque la Nation ressaisit sa souveraineté, et déclarant que leur fidélité à la Nation durera autant que leur vie.

(16 septembre 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 166, n° 402.

Cf. *Archives parlementaires*, t. I, p. 29.

3743. — Adresse des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon de campagne du 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie, cantonné à Manosque, à l'Assemblée législative, la félicitant d'avoir anéanti les artisans de la tyrannie, d'avoir fait tomber le sceptre des mains du despote couronné, et prêtant le serment de mourir pour la défense des droits du citoyen.

(16 septembre 1792.)

Original revêtu de nombreuses signatures, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 412.

3744. — Adresse du 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie à l'Assemblée législative, exprimant les transports de joie avec lesquels les soldats de la Patrie et de l'Égalité ont vu le peuple, par une grande et sainte insurrection, détruire en un instant les complots et les traîtres renfermés aux Tuileries, et envoyant leur offrande pour les veuves des citoyens morts à la journée du 10 août.

16 septembre 1792.

Original portant la signature du colonel Jean La Poype, en tête de celles des officiers, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 412.

3745. — Adresse de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, l'invitant à faire triompher la cause du peuple et à faire disparaître ces administrateurs, ces juges vendus à l'iniquité.

(16 septembre 1792.)

Copie conforme, A. N., C 167, n<sup>o</sup> 412.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 56.

3746. — Adresse du Conseil général de la commune du Bourg-Saint-Andéol à l'Assemblée législative, déclarant adhérer de cœur et d'âme à toutes les mesures prises par elle, annonçant la célébration d'un service solennel pour ceux de leurs frères d'armes qui ont été les victimes de la conspiration de Louis XVI contre la Nation et envoyant 250 livres pour leurs veuves et leurs enfants.

(18 septembre 1792.)

Original signé, A. N., C 166, n<sup>o</sup> 403.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 106.

#### I. — PROTESTATIONS RELATIVES A LA JOURNÉE DU 10 AOUT

3747. — Lettre de Lafayette à M. d'Abancourt, ministre de la guerre, déclarant que les désordres de la capitale, dont il vient d'avoir connaissance, sont sans doute payés par les puissances étrangères pour aider la contre-révolution, et estimant que ces événements produisent parmi les troupes une indignation d'autant plus vive que les vrais défenseurs de la Patrie sont bien las de voir le royaume déchiré par les factions intérieures.

12 août 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, armée du Nord; copie, A. N., C 358, n<sup>o</sup> 1899.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *le Général Lafayette*, p. 324.

3748. — Adresse du Conseil général du département de l'Indre aux citoyens, les invitant, en présence du danger imminent de la Patrie, à contenir la juste indignation que doivent causer les outrages infligés à l'inviolabilité des représentants du peuple, ainsi que le fer et le feu portés dans le château des Tuileries, et annonçant que Louis XVI et sa famille ont trouvé au sein de l'Assemblée un asile contre la fureur des factieux.

12 août 1792.

Imprimé sous forme de placard, avec mention manuscrite au bas, A. N., T 604.

3749. — Déclaration de citoyens du département des Ardennes, portant qu'ils ne voient dans le décret de la suspension du Roi qu'un nouvel attentat des factieux sur sa personne sacrée et sur la liberté de l'Assemblée, et demandant que le département requière le général Lafayette de marcher avec toutes ses forces contre la capitale pour la purger des scélérats qui la souillent de leur présence et pour rendre la liberté aux deux autorités constituées.

12 août 1792.

Copie, A. N., D XL 7, n<sup>o</sup> 7.

3750. — Délibération du Conseil général du département du Bas-Rhin, déclarant ne pouvoir adhérer au contenu de la loi

relative à la suspension du pouvoir exécutif, ni en ordonner la publication et l'enregistrement, comme *loi* du royaume, et ne pouvoir la considérer, eu égard aux dispositions qu'elle renferme et à la manière dont elle lui est parvenue, que comme un acte supposé ou arraché par la force aux représentants du peuple.

13 août 1792.

Copie collationnée, *A. N.*, D XL 17, n° 99.

3751. — Adresse du Conseil général du département du Haut-Rhin, réuni aux Conseils généraux du district et de la commune de Colmar, à leurs concitoyens, déclarant qu'ils resteront inviolablement attachés à la Constitution, qu'ils maintiendront de toutes leurs forces la Royauté et défendront jusqu'à leur dernier soupir l'Assemblée nationale et le Roi constitutionnel.

13 août 1792.

Inprimé, français et allemand, *A. N.*, D XL 15, n° 67.

Ed. *Moniteur universel*, n° 233, p. 981.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 343.

3752. — Lettre de M. d'Harambure, lieutenant général, aux administrateurs du département du Haut-Rhin, marquant l'intérêt très vif qu'il prend au grand événement qui vient de se produire et son ferme désir de se réunir à toutes les autorités et à tous les gens sages, quand il s'agit du sort de l'État et de tous les Français.

13 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, D XL 15, n° 67.

Ed. *Moniteur universel*, n° 233, p. 980.

3753. — Lettre de Lafayette à la municipalité de Sedan, ordonnant, sous sa responsabilité personnelle, de retenir les prétendus commissaires de l'Assemblée législative, qui viennent à l'armée prêcher une doctrine inconstitutionnelle, et déclarant que l'Assemblée ayant été, lors du 10 août, époque de la suspension du Roi, violente, les commissaires ne peuvent être que les chefs ou les instruments de la faction qui a asservi l'Assemblée nationale et le Roi.

13 août 1792.

Copie, *A. N.*, D XL 7, n° 7.

Cf. *Chronique de Paris*, numéro du 24 août 1792, p. 947.

*Moniteur universel*, n° 237, p. 1000.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 174.

3754. — Lettre d'Arthur Dillon, lieutenant général, commandant en chef sur la frontière du Nord, à M. Marassé, maréchal de camp, déclarant qu'il n'est informé que très imparfaitement des événements qui viennent de se produire à Paris, mais, qu'étranger à toutes factions, il ne connaît que la Constitution et son serment, et envoyant l'ordre où il expose avec franchise quels sont ses véritables sentiments.

13 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, D XL 5, n° 60.

V. dans la *Chronique de Paris*, numéro du 18 août 1792, une lettre à l'adresse de Dumouriez, de même date, conçue dans les mêmes termes.

3755. — Ordre du général Arthur Dillon, commandant en chef sur la frontière du Nord, au sujet des grands et sinistres événements qui viennent de s'accomplir à Paris, où la Constitution aurait été violée, et renouvelant le serment de la défendre et de rester fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi.

13 août 1792.

Copie conforme à l'original, *A. N.*, C 358, n° 1899; copie, *A. N.*, C 158, n° 332.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 18 août 1792, p. 332.

*Moniteur universel*, n° 233, p. 969.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 415.

3756. — Lettre du général Le Veneur au général (Lafayette), envoyant copie de son adresse qui a été lue dans tous les régiments, non par son ordre, mais par le vœu unanime des chefs, et déclarant qu'il ne peut varier, qu'ayant juré la Constitution il ne peut travailler à sa destruction.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, AA 54, n° 1507.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *le Général Alexis Le Veneur*, p. 53.

Cf. *Moniteur universel*, n° 234, p. 986.

3757. — Lettre du lieutenant-colonel commandant le 2<sup>e</sup> bataillon de la Marne, au camp de Vaux (près Mouzon), au gé-

néral Lafayette, annonçant qu'il a fait part au bataillon assemblé des malheureux événements arrivés dans la capitale, et que tous, pénétrés des sentiments qui caractérisent l'honnête citoyen, ont juré de soutenir la Constitution.

13 août 1792.

Original signé, A. N., C 358, n° 1902.

3758. — Adresse du 23<sup>e</sup> régiment de cavalerie, au camp de Bellefontaine, déclarant que, profondément affectés des scènes d'horreur qui se sont passées le 10 août à Paris, ils veulent toute la Constitution, la Liberté, mais non la licence, et affirmant qu'ils prodigueront tous leur vie pour le rétablissement de Louis XVI, chef suprême de l'armée, dans son autorité légitime et constitutionnelle, ladite adresse approuvée par le maréchal de camp Paris, commandant l'aile gauche de la 2<sup>e</sup> division de l'armée du Nord, heureux de penser et d'écrire comme les braves gens qu'il a l'honneur de commander, et réclamant la Constitution dans son intégrité ou la mort.

13 août 1792.

Original signé, A. N., C 358, n° 1902.

3759. — Lettre du général Arthur Dillon au général Dumouriez, jugeant nécessaire, en présence des événements qui viennent de se produire, de faire connaître avec franchise ses sentiments, et lui transmettant son ordre du même jour, avec réponse de Dumouriez, refusant de mettre à exécution un ordre aussi *imprudent* que *déplacé*, et reprochant au général Dillon de n'avoir pas attendu des détails officiels, ou l'arrivée des commissaires, et de donner une déclaration qui est un crime contre la souveraineté nationale.

13, 14 août 1792.

Minutes (2 p.), A. N., C 359, n° 1904.

Ed. *Chronique de Paris*, numéro du 20 août 1792, p. 931.

*Courrier français*, numéro du 20 août 1792, p. 418.

3760. — Lettre de Dumouriez au président de l'Assemblée législative, envoyant copie de la lettre qu'il écrit au général Arthur Dillon, dans laquelle il déclare

que « les combinaisons ou perfides ou maladroites des armées, jointes aux trames des ennemis de la Liberté, ont amené la terrible catastrophe du 10 août, à laquelle on devait s'attendre de la part d'une Nation trompée, trahie et poussée à bout ».

14 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 157, n° 323.

Ed. *Journal des débats et des décrets*, n° 326, p. 237.

3761. — Procès-verbal du Conseil général de la commune de Sedan, déclarant que l'Assemblée nationale, obsédée par la horde des factieux, qui, lors du 10 août, remplissaient la capitale de sang et de carnage, n'était pas libre et qu'elle a dû céder à la violence lorsqu'elle a rendu le décret monstrueux qui prononce la suspension du Roi et viole la Constitution de la manière la plus outrageante, et notifiant qu'il maintient en état d'arrestation les trois commissaires de l'Assemblée, de Kersaint, Péraldi et Antonelle, avec lettre d'envoi de ce procès-verbal par le département de l'Oise au président de l'Assemblée législative, en date du 22 août.

14 août 1792.

Copie, A. N., C 159, n° 339.

Ed. *Journal des débats et des décrets*, n° 326, p. 253.

3762. — Lettre écrite de Sedan par le sieur Tortel, annonçant que les commissaires de l'Assemblée étaient retenus comme otages et qu'ils répondraient sur leur tête de l'effervescence que leur présence pourrait occasionner parmi le peuple, ajoutant qu'il entend partout les officiers dire des horreurs de l'Assemblée nationale, et que l'on se trouve dans le foyer de l'aristocratie et de la contre-révolution, avec copie de l'ordre du général Dillon.

14 août 1792 (6 heures du soir).

Copie conforme, A. N., C 358, n° 1899.

3763. — Lettre du général d'armée au camp retranché de Sedan à M. Dauchy, président du département de l'Oise, manifestant l'espoir que, malgré les malheurs qui désolent la Patrie, les vrais amis de la

Constitution et de la Liberté finiront par faire triompher la cause pour laquelle, seule, ils ont juré de vivre ou de mourir.

14 août 1792.

Minute, A. N., C. 358, n° 1902.

3764. — Déclaration des officiers, sous-officiers et dragons du 13<sup>e</sup> régiment au camp de Mouzon, portant qu'ils ont été affectés de la plus vive douleur au récit des horreurs qui se sont commises à Paris, le 10 août, et réclamant vengeance de la destitution du chef suprême de l'armée, ladite déclaration approuvée par le maréchal de camp Paris, commandant la brigade de cavalerie de la 2<sup>e</sup> division de l'armée du Nord, qui la signe et est prêt à la sceller de son sang.

14 août 1792.

Original signé, A. N. C 358, n° 1902.

3765. — Démission de M. Richelieu d'Aiguillon, maréchal de camp, chef de l'état-major de l'armée du Rhin, qui demande à subir le même traitement que M. Victor de Broglie, professant les mêmes principes que lui.

14 août 1792.

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 452.

3766. — Lettre de M. Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi, à M. Servan, ministre de la guerre, accusant réception des actes du Corps législatif du 10 août, qu'il fait mettre à l'ordre de l'armée, déclarant qu'il prévoit les malheurs que l'injustice et la violence ont toujours entraînés, mais qu'il restera néanmoins à son poste pour contribuer à empêcher tous les maux évitables.

15 août 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, armée du Midi.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 449.

3767. — Lettre de M. d'Harambure, lieutenant général, commandant à Neufbrisach, à M. d'Abancourt, annonçant qu'en apprenant tous les désordres et malheurs arrivés à Paris, il a recommandé le calme à ses troupes, et que le département du

Haut-Rhin, comme le militaire, veulent une monarchie et Louis XVI pour Roi, et attestant que ce vœu sera aussi le sien.

15 août 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, armée du Rhin.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 450.

3768. — Adresse de l'armée (du Nord) au général Lafayette, proclamant qu'elle est indignée des crimes atroces dont les factieux viennent de souiller la capitale, qu'elle ne reconnaît plus l'Assemblée législative, qui a suspendu le Roi, nommé des ministres, et s'est arrogée le pouvoir exécutif, chacun de ses actes étant un délit contre la Constitution, et jurant de défendre la Constitution par tous les moyens, et de marcher avec leur général partout où il voudra la conduire.

15 août 1792.

Copie, A. N., C 358, n° 1899.

Ed. *Journal des débats et des décrets*, n° 327, p. 366.

3769. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative auprès de l'armée du Nord au président de cette Assemblée, communiquant l'extrait d'une lettre de Sedan, en date du 14 août, qui annonce l'arrestation des trois commissaires de l'Assemblée, et exprimant le vœu que l'on punisse promptement cette machination infernale, à laquelle n'est point étranger le directoire du département de l'Aisne, qui, d'après le témoignage du courrier de l'armée de Lafayette, aurait requis ce général de se porter sur Paris.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 173, n° 429.

3770. — Lettre de M. Valcourt, commissaire des guerres (patriote), de l'armée du Nord (à l'Assemblée législative), envoyant le procès-verbal de ce qui s'est passé le 14 à Sedan, et annonçant que les troupes ont renouvelé, le 15, en présence de la municipalité, le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, et juré de maintenir la Constitution sanctionnée par le Roi.

16 août 1792.

Original, A. N., C 358, n° 1899.

3771. — Adresse des Conseils généraux du département du Bas-Rhin, du district et de la municipalité de Strasbourg, à leurs concitoyens, annonçant qu'au milieu des troubles et des scènes d'horreur qui ont accompagné les graves événements du 10 août, un décret a prononcé la suspension du chef du pouvoir exécutif, et les invitait à conserver le calme nécessaire pour se préparer à se prononcer sur ces malheureux événements.

16 août 1792.

Copie collationnée, A. N., D XL 17, n° 99.

3772.—Déclaration de M. J. Briche, lieutenant adjoint à l'état-major de l'armée du Rhin, portant que l'Assemblée nationale législative, en prononçant la suspension provisoire du Roi, a violé la Constitution, et qu'il ne peut, sans être parjure, reconnaître cet acte, pas plus qu'aucun des actes qu'elle pourra faire, lesquels, aux termes de la Constitution, sont sujets à la sanction du Roi, mais affirmant qu'il restera à son poste, avec lettre d'envoi à M. Biron.

16 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III, Bas-Rhin, 13.

3773.—Déclaration remise par M. Victor de Broglie, maréchal de camp et chef de l'état-major de l'armée du Rhin, à M. de Biron, général en chef de cette armée, portant que le pouvoir de suspendre le Roi n'est pas au nombre de ceux qui ont été délégués par la Nation à l'Assemblée législative, et que, par la suspension du Roi, la Constitution se trouve violée, avec réquisition des commissaires auprès de l'armée du Rhin, ordonnant au général Biron d'écarter de toutes fonctions MM. Victor de Broglie, Caffarelli du Falga, officier du génie, et Jean Briche, lieutenant adjoint à l'état-major, qui ont manifesté des sentiments contraires aux décrets du Corps législatif.

16, 17 août 1792.

Originaux (2 p.), Arch. hist. de la guerre, armée du Rhin; copie, A. N., D XVI, n° 1.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 454.

3774.—Lettre des commissaires de l'Assemblée législative auprès de l'armée du Rhin au président de l'Assemblée, annonçant avoir communiqué aux différents corps de troupes les décrets relatifs à la suspension du Roi, qui ont été reçus avec soumission, et déclarant avoir été obligés de suspendre de leurs fonctions, en raison de leurs professions de foi, MM. Victor de Broglie et Briche, ainsi que M. Caffarelli du Falga, qui employa dans sa réponse des expressions plus qu'indécentes envers le Corps législatif.

17 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 99.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 31.

3775. — Réquisition des commissaires de l'Assemblée législative auprès de l'armée du Rhin au général Biron, à l'effet d'écarter provisoirement de toutes fonctions MM. Victor de Broglie, maréchal de camp, Caffarelli du Falga, officier du génie, et Jean Briche, lieutenant adjoint à l'état-major, qui ont manifesté des sentiments contraires aux décrets du Corps législatif.

17 août 1792.

Copie, Arch. hist. de la guerre, armée du Rhin.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 38.

3776. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les 14 administrateurs du département des Ardennes, qui ont pris, le 15 août, un arrêté contraire aux décrets de l'Assemblée relatifs à la suspension du chef du pouvoir exécutif et à la convocation de la Convention nationale, seront mis en état d'arrestation et traduits à la barre de l'Assemblée, et chargeant ses commissaires de faire proclamer et de répandre les pièces relatives à la suspension du chef du pouvoir exécutif, en un mot tout ce qui pourra éclairer l'opinion du peuple et de l'armée.

17 août 1792.

Minute de la main de Vergniaud, A. N., C 156, n° 310.

Ed. Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 312.

3777. — Décret de l'Assemblée législative, destituant les administrateurs du département de la Somme, qui ont concouru à la rédaction des arrêtés de ce département, en date des 12 et 13 août.

17 août 1792.

Minute de la main de M. Crestin; copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., C 156, n° 310.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 316.

3778. — Lettre de M. Bosc, annonçant que les commissaires de l'Assemblée nationale, envoyés à l'armée du Nord, ont été mis en état d'arrestation par ordre du département des Ardennes, qui a décidé de ne reconnaître aucune des lois promulguées par l'Assemblée.

17 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 7, n° 7.

3779. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'en présence de l'arrestation des commissaires de l'Assemblée à Sedan le Conseil exécutif provisoire a décidé le rappel de Lafayette et son remplacement par M. Dumouriez.

18 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 324.

3780. — Lettre du président par intérim du district de Noyon à M. Coupé, député à l'Assemblée législative, faisant passer la copie de diverses lettres du Conseil du district de Chauny à celui de Noyon, notamment d'une lettre en date du 12 août, où l'on déclare que l'événement de la suspension du Roi met plus que jamais la Nation en danger, et où l'on suspend provisoirement la publication de l'acte du Corps législatif portant déchéance du Roi.

18 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), A. N., C 158, n° 333.

3781. — Motion de M. Rühl, député du Bas-Rhin, à l'Assemblée législative, demandant qu'avant de prendre des mesures extraordinaires à l'égard des départements du Haut et du Bas-Rhin, on attende l'arrivée du rapport adressé par

les commissaires envoyés à l'armée du Rhin, et que le sieur Dietrich, maire de Strasbourg, soit mandé à la barre dans la huitaine. —

18 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 311.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 344.

3782. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires à l'armée du Nord, les instruisant des mesures sévères prises par l'Assemblée pour réprimer l'audace du Conseil d'administration du département des Ardennes, qui avait refusé de publier le décret relatif à la suspension du pouvoir exécutif et déclaré ne reconnaître comme loi que les décrets sanctionnés par le Roi jouissant de toute sa liberté, l'Assemblée étant, à son avis, dominée par la force et la violence.

18 août 1792.

Original signé, A. N., D XV 1, n° 1.

3783. — Lettre de M. J.-M. Gouniou, suppléant du procureur général syndic du Département de Paris, à M. Roland, ministre de l'intérieur, lui renvoyant une lettre imprimée, en date du 12 août, signée du Conseil général de la commune de Strasbourg, lettre accompagnée d'une adresse à l'Assemblée nationale et au Roi, demandant le maintien de la Constitution et des pouvoirs qu'elle a délégués au Roi, pièces dont le Conseil du Département de Paris n'a point à s'occuper.

18 août 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), A. N., F<sup>1c</sup> III, Bas-Rhin, 13.

3784. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire, suspendant le Conseil général de la commune de Strasbourg, en raison de ses pétitions à l'Assemblée nationale, qui tendraient à contester à ladite Assemblée le droit de délibérer sur la conduite du Roi et seraient de nature à favoriser le retour du despotisme et à préparer le tombeau de la Liberté.

19 août 1792.

Minute, A. N., F<sup>1c</sup> III, Bas-Rhin, 13.

Ed. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 22.

3785. — Adresse de l'Assemblée législative aux soldats de l'armée du Nord, exposant qu'ils ont été trompés, égarés par quelques conspirateurs, et retraçant sous leur véritable jour les événements du 10 août, montrant Louis XVI suspendu de ses fonctions, comme Roi parjure, coalisé avec les ennemis du dehors, la Nation convoquée pour statuer sur son sort, les Parisiens et les fédérés victimes de l'attaque imprévue des Suisses et des satellites du despotisme, qui ont provoqué les malheurs de cette journée, et adjurant les soldats de se rallier à la Nation.

19 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 298.

Ed. *Moniteur universel*, p. 987.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 388.

3786. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative auprès de l'armée du Nord au président de cette Assemblée, le mettant au courant de la conduite du général Dillon, auquel on ne peut reprocher que son acte du 13, et qui leur a déclaré l'avoir écrit sans être au courant des événements de la journée du 10, et sans connaître les vrais coupables, et assurant que, mieux instruit, il n'avait plus qu'à obéir à la volonté nationale, que l'on pouvait compter sur sa loyauté et sur sa fidélité, et qu'il mourrait, s'il le fallait, pour la Liberté et la Patrie.

19 août 1792.

Original signé, A. N., C 173, n° 429.

Ed. *Journal des débats et des décrets*, n° 328, p. 394.

3787. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre Motier-Lafayette, ci-devant général de l'armée du Nord, prévenu du crime de rébellion contre la Loi, de conspiration contre la Liberté et de trahison envers la Nation.

19 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 156, n° 313.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 388.

3788. — Lettre écrite de Bouillon par Lafayette aux officiers municipaux de Sedan, annonçant que, pour éviter de

compromettre cette ville, il croit devoir éloigner une tête que tous les ennemis de la Liberté ont proscrite, en faisant des vœux pour que la cause sacrée de la Liberté ne soit pas longtemps asservie.

19 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 358, n° 1899.

Ed. *Moniteur universel*, p. 1000.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 609.

ETIENNE CHARAVAY, *le Général Lafayette*, p. 329.

3789. — Lettre de Dumouriez, commandant en chef de l'armée du Nord, au lieutenant général commandant le camp de Sedan, lui donnant ordre de prêter main forte au commandant militaire de cette place, à l'effet de délivrer les trois commissaires de l'Assemblée nationale, de recevoir les trois nouveaux, de contraindre le général Lafayette à exécuter les décrets de l'Assemblée et de le faire partir pour Paris, de gré ou de force.

19 août 1792.

Copie, A. N., C 358, n° 1899.

3790. — Lettre des commissaires auprès de l'armée du Nord, Quinette, Isnard et Baudin, à l'Assemblée législative, donnant des détails sur l'esprit d'incivisme qui règne à Sedan et dans tout le nord du département des Ardennes, et déclarant qu'à Sedan on est persuadé que les Jacobins sont les seuls auteurs de la journée du 10 août, que seuls encore ils oppriment l'Assemblée et la Nation, ajoutant que leurs collègues, à leur arrivée, y furent traités de factieux et de régicides, mais que le peuple commence à se défier de ses magistrats et demande à être instruit.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 358, n° 1899.

Cf. *Journal des débats et des décrets*, n° 329, p. 398.

3791. — Lettre des commissaires auprès de l'armée du Nord, Isnard, Quinette et Baudin, à l'Assemblée législative, sollicitant le pardon des torts des administrateurs du département des Ardennes, en raison de leur repentir, à condition qu'ils aideront de tout leur pouvoir à délivrer les commissaires prisonniers, et annonçant

que la municipalité de Sedan a poussé le délire aristocratique jusqu'à arrêter les commissaires que celle de Reims avait envoyés à Sedan, sous prétexte qu'ils étaient des factieux.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 325.

3792. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, annonçant que le général Lafayette, avec son état-major, a émigré dans la nuit du 19 au 20, que les commissaires sont en liberté et que les soldats désabusés ont ouvert les yeux.

21 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 325.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 603.

3793. — Arrêté des commissaires de l'Assemblée législative à l'armée du Rhin, déclarant provisoirement suspendus de leurs fonctions administratives les membres du Conseil général du département du Bas-Rhin, en raison de leurs délibérations relatives aux événements du 10 août, et nommant une nouvelle administration, qui sera chargée de faire une proclamation en vue de la formation des assemblées primaires.

21 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 99.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 50.

3794. — Adresse du Conseil général du département des Ardennes à l'Assemblée législative, déclarant qu'il vient d'abjurer son erreur dans les mains des représentants du peuple et de prendre l'engagement sacré de vivre libres avec tous les Français, et proclamation du même Conseil aux citoyens, portant qu'un moment d'erreur l'avait retenu auprès de la Constitution, qu'il regardait comme le *palladium* de la Liberté française, mais qu'un nouvel ordre de choses va sortir de la Convention nationale.

21, 24 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 17, n° 99.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 614.

3795. — Lettre de M. Victor de Broglie à M. d'Harambure, lieutenant-général, commandant à Neufbrisach, lui exprimant le regret de ce que sa déclaration ait été officiellement portée à la connaissance des troupes, et estimant que ce serait nuire essentiellement à l'ordre public que de ne pas attendre du temps et de la Convention nationale la décision des grandes questions du moment.

21 août 1792.

Original, Arch. hist. de la guerre, armée du Rhin.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 456.

ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 33, note.

3796. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au général Biron, lui annonçant la réception d'une lettre de M. d'Harambure, propre à inspirer des inquiétudes sur ses sentiments, demandant avis avant de statuer sur son compte et manifestant le regret de perdre un officier aussi utile dans la cavalerie.

22 août 1792.

Copie, A. N., T 1527.

3797. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires près de l'armée du Nord, déclarant que le général Dillon aura quelque peine à reconquérir l'estime publique, que le souvenir des sentiments royalistes manifestés par lui dans l'Assemblée constituante et son ordre du 13 ont singulièrement indisposé contre lui non seulement le public, mais la majorité de l'Assemblée nationale, qui n'a pas voulu rapporter le décret suspendant cet officier de ses fonctions et s'en remet à cet égard au discernement des représentants.

22 août 1792.

Copie, A. N., D XL 48, n° 19.

3798. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, aux commissaires de l'Assemblée auprès de l'armée de Luckner, annonçant que l'émigration de Lafayette a fait changer les résolutions du Conseil exécutif au sujet de M. Luckner, qui a tenu à son armée des propos très factieux et

qu'il est urgent de remplacer, d'autant plus que son armée renferme nombre d'officiers généraux imbus de mauvais principes, dont la suspension sera nécessaire.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 173, n° 426.

3799. — Ordre des commissaires auprès de l'armée du Nord au général Dumouriez d'arrêter et de faire conduire à la barre de l'Assemblée M. Rivoire, vice-président du département de l'Aisne, comme rebelle à la Loi et criminel de lèse-Nation.

22 août 1792.

Original signé, A. N., D XV 1, n° 1.

3800. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative près de l'armée du Nord au président de cette Assemblée, faisant le plus grand éloge de Dumouriez et de Dillon, et annonçant que, le 21, ils ont prêté individuellement en leur présence, ainsi que les généraux Moreton, Chazet, Miazinski et La Bourdonnaye, le serment de maintenir la Liberté ou de mourir à leurs postes, ajoutant que, eu égard aux inculpations très graves qui pèsent sur M. Rivoire, vice-président du département de l'Aisne, ils ont requis Dumouriez de le faire arrêter sur-le-champ.

23 août 1792.

Original signé, A. N., C 173, n° 429.

3801. — Lettre des officiers municipaux de Sedan à M. Roland, ministre de l'intérieur, accusant réception du décret contre Lafayette, qu'ils font publier et afficher de suite, et qu'ils notifieront à l'armée par tous les moyens à leur disposition, estimant qu'attendu le départ de Lafayette, cette publication ne pouvait avoir aucun inconvénient.

23 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1c</sup> III, Ardennes, 9.

3802. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative près de l'armée de Luckner au président de cette Assemblée annonçant avoir reçu, le 22 août, à leur arrivée, une députation du Conseil général de la commune de Metz, qui leur a assuré qu'il ne serait pas difficile de

détruire partout l'inquiétude, le doute, la fermentation pouvant exister encore au sujet des événements du 10, que des malveillants cherchaient à faire passer pour le résultat d'une faction et non de la volonté d'un grand peuple.

23 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 99.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 695.

3803. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires près de l'armée du Nord, déclarant qu'il n'est pas prudent de solliciter le retrait du décret rendu contre M. Dillon, décret dont l'exécution est suspendue, attendu que les impressions fâcheuses prises sur son compte ne sont pas entièrement détruites, et qu'elle va se concerter avec la Commission extraordinaire pour aviser aux moyens de dégager cet officier du poids de l'accusation qui pèse encore sur sa tête.

24 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 28.

3804. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire, suspendant de leurs fonctions les membres composant, tant le directoire que le Conseil général du département de l'Indre, en raison de son arrêté du 10 août, dans lequel il déclare que sa douleur profonde ne lui permet pas de sonder les vrais motifs de la loi du 10, mais que, jugeant essentiel d'instruire les districts et les municipalités de l'état actuel du gouvernement et du danger imminent de la chose publique, il croit devoir transmettre purement et simplement ladite loi.

24 août 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif, A. N., AF\* II 1, fol. 54; expédition collationnée, signée de Roland, A. N., D XL 17, n° 96.

Cf. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 31.

3805. — Adresse du Conseil général de la commune de Sedan à l'Assemblée législative, attestant que la ville de Sedan a été égarée par de faux rapports, dans l'ignorance où elle se trouvait, le 14 août, des dispositions des nouvelles lois, et s'em-

pressant de reconnaître le caractère des commissaires envoyés dans le département et de faire promulguer les décrets qui suspendent le chef du pouvoir exécutif et convoquent une Convention nationale.

25 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 7, n° 7.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 695.

3806. — Arrêté des commissaires de l'Assemblée législative à l'armée du Centre, suspendant provisoirement de ses fonctions de lieutenant-colonel du 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, Jean-Pierre du Melet, qui a offert sa démission sous prétexte de la suspension du pouvoir exécutif, avec la demande de cet officier supérieur.

28 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 173, n° 428.

3807. — Démission de Jean-Charles-Marie d'Assas, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, basée sur ce qu'une des autorités reconnues par la Constitution, auxquelles il a prêté le serment de fidélité, vient d'être suspendue, et révocation prononcée contre le dit d'Assas par les commissaires de l'Assemblée.

28 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 173, n° 428.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 451.

3808. — Lettre des commissaires près de l'armée du Nord à l'Assemblée législative, annonçant que, malgré toutes les recherches, on n'a pu découvrir la retraite du sieur Rivoire, vice-président du département de l'Aisne, ajoutant que l'armée du Nord, convaincue des trahisons du chef suprême du pouvoir exécutif et de ses complices, soutiendra l'honneur du nom français, et que la désertion de Lafayette, ce digne chef des prétendus honnêtes gens, et celle de ses perfides alliés ont éclairé l'armée du Centre.

29 août 1792.

Minute, *A. N.*, D XL 1, n° 1.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 120.

3809. — Réquisition des commissaires de l'Assemblée près de l'armée du Rhin

au général Biron, à l'effet de faire saisir et constituer en état d'arrestation M. Joseph de Broglie, ci-devant colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, qui, en annonçant sa suspension aux troupes, a cherché à les indisposer contre l'Assemblée et a tenu chez lui des conciliabules avec des personnes qui attaquaient sans cesse les lois de la même Assemblée.

30 août 1792.

Copie, *A. N.*, C 173, n° 425.

Ed. ETIENNE CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I, p. 131.

3810. — Arrêté des commissaires de l'Assemblée auprès de l'armée du Centre, suspendant de ses fonctions le sieur Feuquières, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, lequel a déclaré qu'il ne se déterminerait jamais à combattre les émigrés, son frère se trouvant dans leurs rangs, et qu'il ne pouvait plus servir dès l'instant où le pouvoir exécutif était suspendu dans les mains du Roi.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 173, n° 426.

3811. — Lettre du procureur syndic du district de Sedan au ministre de l'intérieur, déclarant, pour faire comprendre l'égarément des esprits à la suite des événements du 10 août, que l'on était parvenu à persuader aux administrations que les fondateurs de la Liberté, que les conquérants de la Bastille, qu'une partie des membres de l'Assemblée actuelle avaient été immolés, que le reste était captif des dominateurs, qu'il n'existait plus, dans la capitale, de sûreté pour les personnes, qu'une simple nuance dans la forme des vêtements exposait à être fusillé, enfin que les arrestations et emprisonnements étaient arbitraires.

3 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>1</sup><sup>c</sup> III, Ardennes, 9.

3812. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au général Biron, déclarant qu'il est impossible de conserver MM. Martignac et d'Aiguillon, qu'il faut leur notifier d'avoir à quitter leurs places et que,

quant à lui, il ne se permettra jamais de les employer nulle part.

6 septembre 1792.

Copie, A. N., T 1527.

3813. — Déclaration de M. Richelieu d'Aiguillon, ancien membre du Corps constituant et maréchal de camp, aux membres de la première législature, à l'effet de rendre compte au peuple français de ses principes et de sa conduite, en présence de la violation du pacte social, et de protester contre l'envoi de commissaires de l'Assemblée, chargés de prévenir ou de dépraver l'expression du vœu national sur les événements du 10 août.

9 septembre 1792.

(Pièce absente.)

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 452.

3814. — Pétition de citoyens de Strasbourg à l'Assemblée législative, réclamant la destitution de l'état-major de la garde citoyenne de cette ville, qui a signé l'adresse d'une minorité d'habitants de Strasbourg, à l'effet d'improver la conduite de l'Assemblée relativement aux décrets du 10 août.

13 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 411.

3815. — Déclarations de Carnot, Prieur et Ritter, commissaires de l'Assemblée législative envoyés à l'armée du Rhin, portant que Victor de Broglie non seulement refusa franchement d'adhérer aux mesures prises par l'Assemblée en conséquence des événements du 10 août, mais encore tenta par tous les moyens de soulever l'armée et les autorités civiles contre l'Assemblée nationale et ses commissaires, et que son attitude suspecte les déterminait à le suspendre sur-le-champ.

29 prairial, 1, 5 messidor an II.

Originaux signés (2 p.), A. N., W 397, n° 921 (1<sup>re</sup> partie).

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 458.

H. WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. IV, p. 341.

#### J. — CONSÉQUENCES DE LA JOURNÉE DU 10 AOÛT

3816. — Adresse des gendarmes servant près les tribunaux et affectés à la garde des prisons de Paris aux Législateurs de l'Assemblée nationale, dénonçant la conduite, lors du 10 août, de leurs officiers, qui voulaient les obliger à tirer sur le peuple, ce qu'ils ont refusé, et demandant la destitution de ces officiers.

11 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 351.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

3817. — Lettre du Conseil général de la commune de Versailles à la municipalité parisienne, déclarant que 200 de leurs concitoyens ont volé au secours de leurs frères d'armes de Paris, et priant, comme leurs alarmes ne sont pas encore dissipées, de les rassurer sur l'état de la capitale.

11 août 1792.

Copie, A. N., T 604.

3818. — Ordre du Commandant général de la garde nationale parisienne au citoyen Caignart, fédéré du département de l'Aisne, commandant du poste à l'Assemblée législative, au sujet de l'avertissement donné par M. Déhoulière, député, commissaire de la salle, manifestant l'espérance que les mesures qu'il a prises parviendront à calmer les inquiétudes populaires et à déconcerter les projets des ennemis.

11 août 1792 (11 heures du soir.)

Original signé de M. Guichard, A. N., F<sup>15</sup> 3272.

3819. — Lettre de M. Grouvelle, appelé aux fonctions de secrétaire du Conseil exécutif, à l'Assemblée législative, adressant l'expression de sa gratitude, et jurant, par sa vie passée, par sa *Feuille villageoise*, de remplir ses fonctions en homme de bien et en homme libre.

12 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 91.

Philippe-Antoine Grouvelle publia le journal, rappelé dans sa lettre, avec Cerutti, Chamfort et Rabaud Saint-Etienne.

3820. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au général Biron, lui adressant la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, afin de la faire connaître à l'armée placée sous son commandement.

12 août 1792.

Copie, A. N., T 1527.

3821. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition de la commune de Paris, afin de pourvoir aux dépenses extraordinaires nécessitées par les circonstances, la somme de cent mille livres qui sera versée par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur.

12 août 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 719.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 67.

3822. — Procès-verbal de transport de Jacques-Auguste Roze, huissier de l'Assemblée nationale, assisté d'un commissaire de la section des Thermes-de-Julien, au domicile de M. Blancgilly, député des Bouches-du-Rhône, rue Saint-Jacques, n° 250, maison du sieur Morin, libraire, et constatation de l'absence dudit Blancgilly, avec lettre du sieur Roze au président.

12 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 76.

3823. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'apposition immédiate des scellés sur les effets et papiers de M. Blancgilly, député des Bouches-du-Rhône, qui avait été mandé auprès du Corps législatif et qui, d'après le procès-verbal de la section des Thermes-de-Julien, se trouvait absent de son domicile depuis le lundi précédent.

12 août 1792.

Copie signée du président et des secrétaires, A. N., A 115, n° 729.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 77.

3824. — Arrêté du Conseil provisoire de la Commune, ordonnant l'envoi immédiat à l'Abbaye du sieur Gilles-Michel Lecomte, président du comité de la section de la

Grange-Batelière, et l'apposition des scellés sur ses papiers.

12 août 1792.

Extrait conforme, A. P., Arrestations, II, n° 32.

Gilles-Michel Lecomte, électeur de 1791, secrétaire du bureau de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement, était soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration du 10 août (cf. le *Courrier français*, n° 232, p. 410).

3825. — Autorisation donnée par MM. Robert-Guillaume-Antoine Delbarre et Bernard Sigault, commissaires de la Commune, au concierge de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer le sieur Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire.

12 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations II, n° 33.

Bosquillon fut arrêté en même temps que son collègue Buob, et périt comme lui lors des Journées de Septembre.

3826. — Ordre de la municipalité de Paris au sieur Delavaquerie, concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Sanson du Perron.

12 août 1792.

Copie conforme, A. P., Arrestations, II, n° 31.

Jean-François Sanson du Perron, avocat aux Conseils en 1781, était électeur et juge de paix de la section Mauconseil. On voit, dans les *Procès-verbaux de la Commune* (p. 84), à la date du 3 septembre, la mention de sa réintégration dans les prisons ; le même jour, il fut décidé qu'il serait gardé par la section de Bon-Conseil, à charge par elle de le représenter à toute réquisition (p. 87).

3827. — Ordre des administrateurs du Département de Police et membres du comité de salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir et de garder au secret le sieur d'Angremont.

12 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 28.

Louis-David Collenot-d'Angremont, chef du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville, fut condamné à mort par le Tribunal du 17 août, le 21 à 4 heures, et exécuté le soir même sur la place du Carrousel. « C'était, dit le *Courrier français*, n° 235, p. 434, un intrigant fort connu dans Paris, petit-fils du bourreau de Dijon. » Cf. le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 22 août 1792, p. 347.

3828. — Arrêté de la section des Quatre-Nations, portant que Simon Mayardoz, lieutenant au régiment des ci-devant

gardes suisses, sera conduit, sous la sauvegarde des gardes nationaux de la section, à la prison de l'Abbaye.

12 août 1792.

Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 34.  
Cet officier suisse fut massacré avec ses camarades, lors des Journées de Septembre.

3829. — Ordre du tribunal provisoire séant à la Maison commune, au concierge de l'Abbaye, de recevoir M. de la Musellerie.

13 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 37.  
Guillaume-Ange Villette de la Mussellerie, agent de change, avait pris part à la défense des Tuileries.

3830. — Ordre des administrateurs de police, membres de la Commission de surveillance, au concierge greffier de l'Abbaye, de recevoir le sieur Du Rosoy.

13 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 36.  
Pierre-Barnabé Farmain Du Rozoy, rédacteur de la *Gazette de Paris*, fut arrêté à Chaillot dans un grenier, où il s'était caché avec une particulière, sa complice, traduit devant le Tribunal du 17 août, condamné le 25 août, à 5 heures et demie et exécuté à 9 heures du soir sur la place du Carrousel.

Cf. le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 27 août 1792, p. 436.

MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 19.

3831. — Lettre des commissaires de l'Assemblée législative près de l'armée du Nord au président de cette Assemblée, rendant compte de leur mission depuis leur départ et déclarant n'avoir quitté Paris qu'avec la plus grande difficulté, la surveillance du peuple étant si active qu'ils ont été arrêtés à chaque poste et n'ont pu sortir qu'avec l'aide de plusieurs administrateurs de la Commune.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 157, n° 323.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 150.

3832. — Lettre de M. Clavière au général Biron, annonçant qu'il est chargé par intérim du département de la guerre, et faisant observer que la convocation d'une Convention nationale est le parti le plus

sage, le plus propre à suspendre les malheureuses divisions, pour tourner l'attention de tous les Français vers l'ennemi commun.

13 août 1792.

Copie, *A. N.*, T 1527.

3833. — Lettre de M. Clavière, ministre de la guerre par intérim, au général Biron, déclarant que les événements survenus à Paris le 10 août ont excité dans le peuple une telle fermentation contre le régiment des gardes suisses qu'il est à craindre que dans les armées on ne prenne des impressions fâcheuses contre les régiments suisses qui y servent, et le priant de faire en sorte qu'ils soient sous la sauvegarde de la loyauté française.

13 août 1792.

Copie, *A. N.*, T 1527.

3834. — Lettres de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, au président de la Commission extraordinaire des 12, exposant les difficultés que rencontre la levée des scellés apposés sur les papiers personnels de M. Bonnacarrère, directeur général des affaires étrangères, par suite de la suspension des juges de paix et du refus des commissaires de la section Mirabeau de procéder à cette opération, et insistant pour la promulgation d'un décret qui termine cette affaire.

13, 19 août 1792.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, D XL 17, n° 92.

3835. — Lettre de M. Billaud-Varenne au ministre de l'intérieur, lui demandant, au nom de l'Assemblée générale de la Commune, quelles mesures il a prises ou compte prendre à l'effet de pourvoir à l'approvisionnement de Paris en munitions de guerre de toute espèce et afin d'assurer la tranquillité publique.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F<sup>1b</sup> II, Seine, 18.

3836. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, lui envoyant copie de la lettre de M. Billaud-Varenne, qui n'a ajouté à sa signature aucune qualification de nature à indiquer son caractère

public, et l'engageant à s'adresser au ministre de la guerre, qui seul peut donner les ordres les plus étendus et les plus efficaces pour l'approvisionnement de Paris en munitions de guerre.

14 août 1792 (matin).

Minute, A. N., F<sup>1b</sup> II, Seine, 18.

3837. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, déclarant que, depuis la loi du 21 juillet dernier, la Municipalité parisienne, faisant fonctions de district, se trouve par le fait autorisée à prendre elle-même toutes les dispositions pour s'approvisionner en munitions de guerre, et l'invitant à s'occuper sur-le-champ des moyens d'assurer la défense de la capitale, qui doit devenir une grande manufacture où l'on ne voit plus que des citoyens occupés à forger les armes qui doivent exterminer les tyrans et venger les hommes libres.

14 août 1792 (soir).

Minute, A. N., F<sup>1b</sup> II, Seine, 18.

3838. — Lettre de M. Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la Liquidation, au président de l'Assemblée législative, renouvelant le serment qu'il vient de prêter comme citoyen à sa section.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 165.

3839. — Lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, au président de l'Assemblée législative, lui soumettant la requête d'acteurs, qui ont contracté des engagements dans des spectacles étrangers et qui désirent être assimilés aux négociants en ce qui touche la délivrance des passeports.

14 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93.

3840. — Arrêté du Conseil général des commissaires de la majorité des sections, chargeant MM. Boursier et Destournelles de se rendre sur-le-champ à l'Assemblée pour demander qu'il soit donné à la Com-

mune de Paris connaissance du décret relatif à la cour martiale.

14 août 1792.

Extrait conforme, signé de Tallien, secrétaire greffier, A. N., C 158, n° 332.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 29.

3841. — Arrêté du Conseil général des commissaires de la majorité des sections, portant désignation de commissaires chargés de se rendre à l'Assemblée et d'y présenter une adresse ayant pour objet la suppression du nom du Roi en tête des proclamations et autres actes du Corps législatif.

14 août 1792.

Extrait conforme, A. N., C 158, n° 332.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 23.

3842. — Lettre de Danton, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, le priant d'inviter l'Assemblée à décréter une nouvelle formule pour la promulgation des lois, par suite de la suspension du chef du pouvoir exécutif, et jugeant également nécessaire de changer le sceau de l'État, qui représente l'effigie du Roi séant en son lit de justice, ainsi que la légende : *Louis XVI, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle, roi des Français*.

14 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 17, n° 93.

3843. — Adresse des Amis de la Liberté et des fédérés cantonnés à Soissons « aux vainqueurs des tyrans », exprimant le vœu que l'on érige à l'endroit où leurs frères d'armes ont combattu et versé leur sang une colonne qui, éternisant leur gloire, imprime à jamais dans les cœurs français l'amour de la Liberté.

17 août 1792.

Original signé, A. N., T 604.

3844. — Adresse de la commune de Coulommiers à leurs braves et généreux frères, les citoyens du faubourg Saint-Antoine, les hommes du 14 juillet, les fédérés de Marseille, de Brest, les gardes nationaux de Paris et des 83 départements, déclarant avoir appris que 10,000 brigands

remplissaient, le 10 août, le palais du tyran, que plusieurs de ses ministres avaient revêtu l'uniforme des Suisses pour tirer sur le peuple, qu'un coup de fusil parti d'une croisée a été le signal de la rage des scélérats, que des batteries masquées dans les souterrains ont foudroyé leurs braves frères du faubourg Saint-Antoine et les fédérés de Marseille, qui tombaient par rang les uns sur les autres, et que, malgré tout, ils ont forcé le repaire de la tyrannie.

14 août 1792.

Extrait collationné et signé, A. N., T 604.

3845. — Lettre du sieur Roland, grenadier du bataillon des Minimes, au président de l'Assemblée législative, demandant la suppression de la procession du vœu de Louis XIII, instituée à l'occasion de la naissance de Louis XIV, ainsi que des figures royales placées aux deux côtés du maître-autel de la cathédrale.

14 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 116.

3846. — Adresse de la section du Mail, qui vient de rejeter avec une indignation unanime le nom de section de la place Louis XIV, à l'Assemblée législative, protestant de son ardent patriotisme et de la pureté de ses sentiments, qui n'a point varié depuis juillet 1789, et jurant de maintenir de tout son pouvoir la Liberté et l'Égalité ou de mourir pour les défendre.

(14 août 1792.)

Original, A. N., C 161, n° 352.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 130.

3847. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les membres de la Commune de Paris feront sans délai convertir en bouches à feu toutes les statues, bas-reliefs et autres monuments en bronze existant dans l'enceinte des murs de Paris.

14 août 1792.

Copie collationnée et scellée, A. N., C 156, n° 307.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 116.

3848. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur le rapport du Comité de surveillance, qu'il y a lieu à accusation contre M. Blancgilly, député des Bouches-du-Rhône.

14 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 156, n° 307.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 130.

3849. — Déclaration du sieur V. d'Aubigny, membre de la Commune, constatant qu'il a conduit et remis entre les mains du sieur Delavaquerie, concierge de l'Abbaye, le sieur Jean-Marie Champlost, valet de chambre du Roi.

14 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 38.  
Jean-Marie Quentin de Champlost était également gouverneur du Louvre.

Le sieur d'Aubigny fut lui-même incarcéré à la Force, le 28 août, pour s'être approprié, le 10 août, une cassette remplie d'assignats.

3850. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre Alexandre Lameth, Barnave, Bertrand, Duportail, Montmorin, Tarbé et Duport du Tertre.

15 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 297.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 183.

3851. — Consigne donnée par la municipalité de Passy pour le service du poste de la barrière de Versailles, enjoignant notamment d'arrêter les colporteurs des journaux suivants : *l'Ami du Roi*, *le Journal royaliste*, *la Gazette universelle*, *l'Indicateur*, *le Mercure de France*, *le Journal de la cour et de la ville*, *la Feuille du jour*, par Parisseau.

15 août 1792.

Copie, A. N., T 604.

3852. — Pétition de Philibert Simond, vicaire épiscopal de Strasbourg, expulsé le 10 août de cette ville par ordre du maire Dietrich, à l'Assemblée législative, afin d'obtenir réparation de l'injustice commise à son égard, et s'engageant à consacrer l'indemnité pécuniaire qui lui sera accordée à l'enfant ou à la veuve

pauvre d'un fédéré mort le jour de sa proscription pour le triomphe de la Liberté du peuple français.

15 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 283.

3853. — Décret de l'Assemblée législative, statuant que le Conseil général des représentants de la Commune de Paris délivrera des passeports, soit aux militaires pour rejoindre leurs postes, soit aux fournisseurs d'armes et de vivres pour l'armée, porteurs d'ordres des ministres de la guerre ou de la marine, et autorisant son Comité de surveillance à remettre aux fonctionnaires publics civils des certificats, sur le vu desquels il leur sera délivré des passeports pour se rendre à leurs postes.

15 août 1792.

Minute signée de M. Romme, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 159.

3854. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les représentants de la Commune de Paris à soumettre à l'examen d'une commission particulière prise dans leur sein les demandes de passeports qui seront formées par les personnes actuellement résidentes à Paris.

15 août 1792.

Minute signée de M. Basire, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 161.

3855. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que les commissaires chargés de procéder à l'inventaire des papiers de M. de Laporte feront un rapport sur les différentes pièces inventoriées, et décidant la nomination d'une commission de 12 membres, avec mandat de réunir les pièces se trouvant dans les divers Comités ou ailleurs, qui dévoileraient une trahison machinée par le pouvoir exécutif.

15 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 161.

3856. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant de faire toutes les perquisitions nécessaires pour s'assurer de la personne de M. de Montmorin et l'amener à la barre, et portant en outre que les scellés seront à l'instant apposés sur ses papiers par les soins du Comité de la section des Prémontrés.

16 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 309.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 277.

3857. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de l'intérieur de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun des effets appartenant à la Nation, déposés au Garde-Meuble, ne soit distrait, et ordonnant le dépôt au même Garde-Meuble des diamants et autres objets se trouvant au Trésor de Saint-Denis, chargeant également les commissaires désignés pour faire l'inventaire du mobilier des Tuileries, de déposer à la Trésorerie nationale le numéraire qu'ils y trouveront.

16 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 319.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 289.

3858. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la remise et le dépôt au Comité de surveillance, par les commissaires de la section du Louvre chargés de procéder à la reconnaissance et vérification des papiers concernant la Liste civile, de toutes les pièces que les commissaires de l'Assemblée jugeront devoir lui être communiquées.

16 août 1792.

Minute, A. N., C 156, n° 309.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 291.

3859. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de la section du Palais-Royal, demandant la nomination d'un commissaire avec le mandat d'apporter chaque jour, au Conseil général de la Commune, les arrêtés pris dans la section et d'entretenir une

communication essentielle dans les circonstances présentes.

16 août 1792.

Original signé, B. N., Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 43.

3860. — Interrogatoire subi au Conseil général de la Commune, par Nicolas Vernier, ancien président du Grand Conseil, trouvé chez M. Bertrand de Molleville, ancien ministre, au sujet de la correspondance que celui-ci aurait entretenue avec MM. Lafayette et de Narbonne.

16 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

3861. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au président de l'Assemblée législative, le priant de recevoir le serment qu'ils prêtent d'être fidèles à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 323.

3862. — Prestation du serment civique par les administrateurs, inspecteurs, commis et employés des Subsistances militaires, qui déclarent vouloir être constamment fidèles à leurs devoirs de citoyens français.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 355.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 338.

3863. — Adresse des gendarmes attachés aux tribunaux de Paris et à la garde des prisons, à l'Assemblée législative, réclamant la destitution de leurs sous-officiers, sortant de la robe courte, complices de leurs officiers, que le glaive de la Loi a justement frappés, lesquels briguent des grades dans leur corps.

(16 août 1792.)

Original signé, A. N., C 161, n° 353.

3864. — Adresse des chirurgiens-majors et aides-majors de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale à l'Assemblée législative, demandant l'interprétation du décret qui ordonne de renommer les officiers de l'état-major de la gendarmerie du Département de Paris, et manifestant

leurs craintes d'être compris dans le licenciement décidé.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 297.

3865. — Lettre du sieur Quillou, secrétaire greffier du juge de paix de la section Poissonnière, au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom de ses collègues, s'ils sont compris dans la suppression des juges de paix, décrétée le 11 août.

16 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 353.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 379.

3866. — Procès-verbal de perquisition et d'apposition de scellés, en vertu d'ordre des administrateurs de police, de surveillance et de salut public, au domicile de M. Champion, ex-ministre, rue Sainte-Anne, n° 42, ledit Champion étant absent depuis le samedi précédent.

16 août 1792.

Original signé, A. N., W 251.

3867. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au ministre de l'intérieur, demandant de nouveau, au nom du Conseil général de la Commune, quelles sont les mesures prises ou en préparation pour assurer les approvisionnements nécessaires à la défense de la capitale, avec réponse du ministre, se référant à ses deux lettres du 14 au maire de Paris, et déclarant que toutes les mesures à prendre pour la protection de cette ville sont remises, d'une part, à la sagesse de la Municipalité, d'autre part, à la disposition du ministre de la guerre, pour ce qui touche notamment l'artillerie.

16, 17 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., F<sup>1b</sup> II, Seine, 18.

3868. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de la section du Palais-Royal, recommandant, au nom du salut public, de presser la fabrication de la partie des 30,000 piques qui lui incombe, sur la nouvelle que La-

fayette, destitué par le ministère, marche à la tête de son armée sur Paris.

17 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2672, fol. 45.

3869. — Lettres des secrétaires commis des Comités de l'Assemblée législative, au président, s'empressant de se joindre à leurs collègues et de prêter le serment qui assure la Liberté à la France et la mort à ceux qui la combattront.

17 août 1792.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, C 161, n° 354.

3870. — Adresse des employés à la trésorerie de la Caisse de l'Extraordinaire, sous la direction de M. Le Couteulx, à l'Assemblée législative, accompagnant leur prestation du serment de fidélité à la Patrie et du maintien de la Liberté et de l'Égalité, avec lettre de M. Le Couteulx, contenant sa prestation de serment personnelle.

17 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 161, n° 354.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 310.

3871. — Adresse de la section des Quinze-Vingts à l'Assemblée législative, demandant que les biens des traîtres dont les têtes vont tomber sous le glaive de la Loi soient confisqués au profit de la Nation, qui en appliquera une partie pour indemniser les nouveaux fonctionnaires publics, tels que les membres de la Commune, les commissaires des sections.

(17 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

3872. — Adresse des volontaires de la division du Finistère à l'Assemblée législative, se plaignant des calomnies répandues sur leur compte, qui leur ont attiré de sanglants reproches de leurs concitoyens, et des insinuations blessantes tendant à les faire considérer comme des *hommes faibles et lâches*, menant une vie oisive et efféminée, et indignes de l'estime publique, demandant en conséquence l'approbation de leur conduite depuis leur arrivée à Paris.

17 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 304.

3873. — Lettre du sieur La Rocque, au nom des commis du Bureau de Comptabilité, au président de l'Assemblée législative, sollicitant leur admission pour prêter le nouveau serment décrété.

17 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

3874. — Adresse des commis au bureau de la Direction générale de la Liquidation à l'Assemblée législative, renouvelant leur serment et assurant l'Assemblée de leur inviolable attachement et de leur patriotisme inaltérable, en vue du triomphe de la Liberté et de la ruine des conspirateurs.

(17 août 1792.)

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

3875. — Discours prononcé, au nom d'une députation de la Commune, par M. Vincent Ollivault, officier municipal, à l'Assemblée législative, annonçant qu'à minuit le tocsin sonnera, la générale battra et le peuple tout entier se lèvera encore une fois, et réclamant la création de six tribunaux criminels, qui prononceront leurs condamnations au château des Tuileries et feront exécuter les arrêts de mort en présence de Louis XVI et de Marie-Antoinette, si avides de sang, qui pourront se rassasier en voyant couler celui de leurs infâmes complices.

17 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 34.

3876. — Ordre du Comité de surveillance et de police, au concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur La Millière, autorisant le sieur Lefranc à requérir au besoin les citoyens armés, et lui enjoignant d'amener ledit La Millière par devant le Comité.

17, 21 août 1792.

Originaux signés, *A. P.*, Arrestations, II, n°s 48, 67.

Il s'agit probablement de Jacques-Louis de Chaumont de La Millière, intendant des finances.

3877. — Décret de l'Assemblée législative, mettant à la disposition du ministre

de l'intérieur un crédit de 100,000 livres pour l'impression et la distribution, dans les départements et les armées, de tous les écrits propres à éclairer les esprits sur les trames criminelles des ennemis de l'État, l'opinion publique étant égarée par des correspondances mensongères, des libelles inciviques et toutes sortes d'écrits calomnieux et empoisonnés.

18 août 1792.

Minute signée de M. Lasource, *A. N.*, C 156, n° 311.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 348.

3878. — Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant l'apposition des scellés chez M<sup>me</sup> Geoffroy, qui sera mise en état d'arrestation jusqu'à ce que son mari vienne la délivrer.

18 août 1792.

Extrait conforme, *A. P.*, Arrestations, II, n° 52.

Julien-Louis Geoffroy (1743-1814) était le compatriote et le collaborateur de l'abbé Royou et dirigea plus tard le feuilleton du *Journal des Débats*. Le Conseil général de la Commune avait, en effet, décidé que l'épouse du sieur Geoffroy serait détenue jusqu'à ce qu'on ait pu se saisir de son mari.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 36, 38.

3879. — Ordre de la Commission de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de recevoir comme prisonnier M. de Montsabré, aide-de-camp de Brissac.

18 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 49.

M. de Montsabré, aide de camp du duc de Cossé-Brissac, commandant de la garde du Roi, se trouvait au château des Tuileries le 10 août, il fut arrêté par les commissaires de la Commune, chargés de perquisitionner aux environs de Paris, dans la maison de M<sup>me</sup> Dubarry, où il fut découvert caché derrière un lit. (*Journal des débats et des décrets*, n° 328, p. 385.) Il figure parmi les victimes des Journées de Septembre. V. les détails que donne sur sa mort à l'Abbaye Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 256.

3880. — Lettre circulaire de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée auprès des armées, leur annonçant son établissement et pré-

sentant un tableau de la situation, tant à Paris que dans l'intérieur, déclarant que que le peuple de Paris reste calme, l'intérieur suit l'exemple de la capitale et que de toutes parts arrivent des adresses d'adhésion aux décrets, que la reconnaissance publique a éclaté surtout à la publication des pièces trouvées aux Tuileries, qui montrent la ci-devant maison du Roi soudoyée à Coblenz et des libelles infâmes de nature à empoisonner l'opinion, commandés et payés par la Liste civile, et invitant les commissaires à donner la plus grande publicité à toutes les lois et à toutes les pièces concernant la Révolution du 10 août.

18 août 1792.

Copie, *A. N.*, D<sup>e</sup> XL 48, n° 2.

3881. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée près de l'armée du Nord, les informant de l'état actuel de la capitale, où le peuple est calme, mais non assoupi, parce que le souvenir des perfidies de la Cour et les ressentiments des trahisons de la journée du 10 août tempèrent la joie de sa victoire, et déclarant qu'il ne reviendra à son état naturel que lorsque le glaive de la Loi aura frappé les chefs de la conspiration, ce qui ne saurait tarder beaucoup, ajoutant que de toutes parts arrivent des adresses d'adhésion aux décrets qui portent suspension du chef du pouvoir exécutif et convoquent la Convention nationale.

18 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 1, n° 1.

3882. — Lettre circulaire de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée auprès des armées, annonçant la continuation de l'état de calme et de surveillance de la capitale et le concours continu des actes d'adhésion, de nature à montrer que les factieux, qui voudraient troubler le nouvel ordre de choses, auraient à combattre l'unanimité nationale.

19 août 1792.

Original signé, *A. N.*, D XV 1, n° 1; copie, *A. N.*, D XL 48, n° 5.

3883. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée près de l'armée du Centre, déclarant que Paris est toujours dans le calme et dans le sentiment de sa force, qu'on y crie anathème contre Lafayette et contre tous ceux qui, comme lui, seraient capables de sacrifier une Nation à un Roi, ajoutant que les adhésions aux actes du Corps législatif se succèdent en foule.

19 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 8.

3884. — Ordre du Conseil général des commissaires des 48 sections, à l'effet de conduire au Comité de surveillance, à la Mairie, M. Gibé, notaire de Louis XVI et de la Liste civile, avec procès-verbal de l'examen de ses papiers.

19 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., F<sup>7</sup> 4386.

3885. — Ordre des administrateurs et commissaires du Comité de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de recevoir M. Gibé, notaire de la Liste civile, pour le constituer prisonnier et le tenir au secret.

19 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 59. V. la lettre de la Municipalité parisienne transmettant, le 21 août, à l'Assemblée, la copie d'une lettre adressée le 19 de Sedan au sieur Gibé, qui est renvoyée au Comité de surveillance.

*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 562.

3886. — Procès-verbal d'apposition des scellés en la maison de M. de Nivernois par la municipalité de Saint-Ouen, en conséquence de l'arrestation de ce personnage et de l'apposition des scellés à son domicile à Paris.

19 août 1792.

Copie conforme, A. N., C 158, n° 333.

Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernois, arrêté le 18 août et remis en liberté le même jour, subit une nouvelle détention, d'abord dans son hôtel, puis aux Carmes, du 5 septembre 1793 au 22 thermidor an II.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 38.

3887. — Rapport au ministre de la guerre sur l'invasion de l'École militaire

par une multitude de gens armés et non armés, précédés d'un officier municipal et du commandant du bataillon du Gros-Caillou, qui ont renversé et mutilé la statue de Louis XVI et détruit tout ce qui portait l'empreinte de la Royauté, avec lettre d'envoi du ministre J. Servan au président de l'Assemblée législative, qui propose de mettre l'École militaire sous la sauvegarde de la Nation.

19, 30 août 1792.

Copie et original signé (2 p.), A. N., C 157, n° 326.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 115.

3888. — Lettre de la Commission de correspondance à MM. Isnard, Quinette et Baudin, annonçant l'envoi fait la veille, à 9 heures du soir, du décret rendu par l'Assemblée contre le rebelle Lafayette, et d'une adresse à l'armée du Nord pour contrebalancer l'influence qu'a pu exercer un charlatan politique, moral et militaire, qui a eu assez de savoir-faire pour duper tous les bons citoyens, ajoutant que la situation de Paris est toujours fort paisible, que le Tribunal criminel est enfin en activité et a déjà prononcé des condamnations, aussi que les exécutions vont se succéder le lendemain et les jours suivants.

20 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 8.

3889. — Adresse de la municipalité de Pantin à l'Assemblée législative, dénonçant le sieur Princée, premier lieutenant de la gendarmerie nationale à la résidence de Bondy, comme traître à la Patrie, pour s'être mis, lors du 10 août, à la tête des meurtriers et avoir excité les gendarmes sous ses ordres à porter les armes contre la Patrie, ledit Princée ayant déjà favorisé la fuite de Louis XVI au mois de juin 1791, avec pièces à l'appui.

20 août 1792.

Original signé, A. N., C 159, n° 337.

3890. — Arrêté de la Commune de Paris, autorisant les commissaires des sections à enlever dans toutes les paroisses de la capitale les objets d'argen-

terie, même les chandeliers, tant sur les autels que dans les sacristies.

20 août 1792.

Copie, A. N., F<sup>7</sup> 4408.

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 44.

3891. — Compte rendu par M. Boisson de Quincy, commissaire de la Commune, de l'arrestation de l'ambassadeur de Venise, avec une suite de 14 personnes, sortant de Paris par la barrière de Clichy, avec explication des motifs de cette mesure ordonnée par la Commune.

(Sans date, 20 août 1792.)

Original, A. N., DXL 14, n° 60.

Le chevalier de Pisani, ambassadeur de Venise, était suspect pour avoir donné asile dans son hôtel, lors du 10 août, à nombre de défenseurs du château des Tuileries, et les avoir fait évader successivement sous divers déguisements (BERTRAND DE MOLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. IX, p. 115). Il fut arrêté le 20 août, à sa sortie de Paris, et comparut à la barre de la Commune; les trois Français, faisant partie de sa suite, furent mis en état d'arrestation. Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements*, n° XX, p. 333, dit à ce sujet : « L'ambassadeur de Venise a été arrêté hier, il partait clandestinement avec un passeport équivoque et une suite plus équivoque encore. »

Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 45.

3892. — Ordre du Comité de surveillance et de police de la Municipalité, au concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Brelut de la Grange, et de le conduire par devant le Comité pour y être interrogé.

20 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. P., Arrestations, II, n°s 60, 72.

Louis Brelut de la Grange était notaire depuis 1785.

3893. — Ordre du Département de Police, de Surveillance et de Salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir le nommé Marguerie, ci-devant colonel de la garde à cheval du Roi.

20 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 61.

Le sieur Marguerie figure parmi les prisonniers qui furent enfermés dans la grande salle désignée sous le nom de chapelle de l'Abbaye; il fut, comme le garde du Roi Herbert, l'une des victimes de la fureur populaire.

3894. — Ordre du Département de Police, de Surveillance et de Salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir et de tenir au secret, jusqu'à nouvel ordre, le sieur Herbert, garde du Roi.

20 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 62.

3895. — Ordre des administrateurs de Police, membres de la Commission de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de recevoir les sieurs Brassac.

20 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 64.

Deux prisonniers de ce nom, l'un ayant le prénom de Charles, furent enfermés dans la chapelle de l'Abbaye.

3896. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Perron.

21 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 69.

Alexandre-César Perron, administrateur au Département de Police, périt lors des massacres de Septembre.

3897. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant la Commission extraordinaire des 12 de présenter un rapport sur la question de savoir si la commune de Paris peut faire arrêter, sous prétexte de malversations, des administrateurs et fonctionnaires publics, immédiatement soumis à la surveillance de l'Assemblée nationale.

21 août 1792.

Minute de la main de M. Guadet, A. N., C 157, n° 315.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 610.

3898. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que les scellés apposés sur les bureaux et sur la Caisse de l'Extraordinaire des finances seront levés, et que quatre commissaires de l'Assemblée se transporteront à l'instant dans les bureaux pour y faire la vérification des caisses, avec procès-verbal dressé en conséquence.

21, 22 août 1792.

Minute de la main de M. Choudieu et original signé (2 p.), A. N., C 157, n°s 315, 316.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 611.

3899. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, annonçant que les commissaires du Comité de surveillance de la Municipalité et ceux de la section de 1792 ont terminé l'examen de ses papiers mis sous scellés, et n'ont rien trouvé qui pût compromettre l'ordre public, ni atténuer la confiance qui doit investir un fonctionnaire public.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 157, n° 325.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 612.

3900. — Lettre de la Commission de correspondance au Comité de correspondance de la Société des Jacobins, le priant de lui faire passer le catalogue de ses nombreuses affiliations, en raison de l'envoi projeté d'une adresse circulaire aux Sociétés populaires relativement aux événements du 10 août.

22 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 22.

3901. — Adresse des greffiers des justices de paix des sections de Paris à l'Assemblée législative, manifestant les inquiétudes qu'ils éprouvent en voyant les commissaires de la majorité des sections disposés à leur appliquer le décret du 11 de ce mois, qui a ordonné le renouvellement des juges de paix.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.  
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 379.

3902. — Lettre du sieur Alexandre Mouret, employé aux Messageries, au président de l'Assemblée législative, proposant l'abolition de la fête de Saint-Louis, que l'évêque de Paris a refusé de supprimer, sous prétexte qu'elle regardait l'autorité civile.

22 août 1792.

Original signé, A. N., C 161, n° 357.

3903. — Adresse des vétérans de l'hôtel national des Invalides à l'Assemblée législative, accompagnant l'hommage d'une petite batterie de 8 pièces de canon en cuivre, dont 2 petits obusiers, en exprimant le vœu qu'à l'avenir on n'emploie

de telles armes que pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité.

22 août 1792.

Original, A. N., C 161, n° 357.  
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 622.

3904. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir, jusqu'à nouvel ordre, Jean-Alexandre Parceval.

22 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations II, n° 70.  
Jean-Alexandre Parceval figure au nombre des victimes de septembre, il ne doit pas être confondu avec Alexandre-Philibert-Pierre Parceval, ancien fermier général, qui fut condamné à mort le 19 floréal an II.

3905. — Ordre du Comité de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de laisser sortir le sieur Cappy, pour être conduit devant le Comité et subir un interrogatoire.

23 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations II, n° 74.  
Cappy était un officier de paix.

3906. — Certificat délivré à M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, par le Comité de surveillance et de police de la Commune, constatant sa comparution volontaire, sur l'avis d'un mandat d'arrêt lancé contre lui, et procès-verbal de la levée des scellés apposés sur ses papiers, avec lettre d'envoi de M. Amelot au président de l'Assemblée législative.

23 août 1792.

Copies et original signé (3 p.), A. N., C 157, n° 326.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 679.

3907. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les passeports des ambassadeurs et ministres étrangers continueront à être expédiés par le ministre des affaires étrangères et seront visés par la municipalité de Paris, et enjoignant à ladite Municipalité de veiller à ce que les passeports en question soient respectés aux barrières, en envoyant, en cas de besoin, des commissaires pour protéger le départ des ministres étrangers.

23 août 1792.

Copie conforme signée du président et des

secrétaires, A. N., A 115, n° 884; imprimé, A. N., C 157, n° 316.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 662.

3908. — Lettre du Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale, demandant qu'aucune autorisation ne soit accordée pour de nouveaux journaux, à l'effet d'empêcher la circulation des journaux contrerévolutionnaires, ou même suspects.

23 août 1792.

Copie, A. N., T 604.

3909. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de toutes les armées, annonçant que l'indécision continuelle du maréchal Luckner et son défaut de caractère ont nécessité son remplacement, et déclarant qu'il faut des généraux entièrement dévoués à la cause de la Liberté et décidés à n'avoir aucun ménagement pour le parti qui vient d'être abattu.

23 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 25.

3910. — Lettre de la Commission de correspondance à MM. Isnard, Quinette et Baudin, annonçant le remplacement « du bonhomme Luckner, qui commençait à tenir une conduite très équivoque », par Kellermann, ce qui délivre le pays d'un homme suspect, sans caractère, qui mériterait peut-être bien plus la réputation de vieux courtisan que d'excellent général, déclarant que la capitale continue à jouir du plus grand calme, qu'on y a fait quelques exécutions de conspirateurs, mais que le peuple n'a point montré à ce spectacle qu'il fût affamé de sang, ajoutant que tous les ambassadeurs étrangers sont rappelés, mais estimant que tous les Rois ligués de l'Europe tenteraient vainement de rétablir en France la royauté.

23 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 23.

3911. — Décret de l'Assemblée législative, portant que M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, détenu à l'Ab-

baye, sera traduit à la barre de l'Assemblée dans la séance du soir.

23 août 1792.

Copie signée du président et des secrétaires, A. N., A 114, n° 882.

3912. — Lettre de M. Pétion au président de l'Assemblée législative, communiquant une lettre du sieur Alexandre, curé à Soumatre, canton de Bédarieux, à l'effet de protester contre le célibat des prêtres, qui est de nature à prouver combien les principes de la philosophie font de progrès dans les campagnes et à démontrer aux fanatiques que leur règne est passé, comme celui du despotisme.

24 août 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., C 162, n° 359.

3913. — Lettre de M. Tallien, secrétaire greffier de la Municipalité, au ministre de l'intérieur, déclarant que le ministre ne peut délivrer de passeports qu'aux courriers extraordinaires et employés pour les affaires de son département, et que ces passeports ne pourront être visés par la Municipalité que s'ils sont sur papier timbré et non ministériel.

24 août 1792.

Original signé, A. N., F<sup>1</sup> 3688<sup>2</sup>.

3914. — Ordre du Comité de surveillance, au concierge des nouvelles prisons de l'Abbaye, de recevoir 25 prisonniers, dont les noms sont indiqués.

24 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 76.

3915. — Lettre du Comité de la section du Roule à l'Assemblée législative, annonçant qu'une foule considérable entoure la maison du Comité, où ont été conduites les sœurs de charité de la paroisse de la Madeleine, manifestant la crainte que le peuple ne se porte à quelques excès contre elles, et demandant l'envoi de commissaires de l'Assemblée.

24 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 359.  
Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 94.

3916. — Pétition du Comité de surveillance de la section du Contrat-Social, ci-devant des Postes, à l'Assemblée législative, dénonçant à la vindicte publique les sieurs Chaudot, notaire, Girault, ex-commissaire conciliateur en Amérique, Laurent, membre du tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement, Payen-Deslauriers, municipal, Brunier, médecin.

25 août 1792.

Copie, B. N., Mss., fonds français 6574, fol. 34.

Vivant-Jean Chaudot, notaire, rue Jean-Jacques Rousseau, était électeur et assesseur du juge de paix de la section des Postes, il fut condamné à mort le 25 pluviôse an II.

Charles-Louis-Albert Girault, électeur de la même section, même rue.

Denis Laurent, ancien marchand, rue Comtesse-d'Artois, était membre du bureau de paix près le tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Claude-François Payen-Deslauriers, papetier, rue Saint-Honoré, était en effet l'un des membres de la Commune; Brunier était le médecin du Dauphin.

3917. — Ordre du Conseil général de la Commune de conduire à l'instant, à l'Abbaye, le sieur Mesquinet, pour y être mis en état d'arrestation.

25 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n<sup>o</sup> 78.

Marie-Emmanuel Mesquinet de Saint-Félix figure parmi les individus compromis dans les troubles du Champ de Mars en 1791, il fut l'une des victimes des Journées de Septembre.

3918. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir de nouveau le sieur Rousseau, jusqu'à ce qu'il soit plus amplement ordonné par le Tribunal criminel du 17 août.

25 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n<sup>o</sup> 77.

Il s'agit vraisemblablement d'Augustin-Bernard-Louis-Joseph Rousseau, maître d'exercices du prince Royal, dont l'affaire, portée devant le Tribunal du 17 août, n'eut point de suites. Un autre individu, du même nom, intendant de Bouillé, fut également l'objet de poursuites et incarcéré à la Force, la Commune fit apposer les scellés chez lui, le 21 août, mais il ne fut point jugé par le Tribunal du 17 août.

3919. — Lettre de M. Tallien, secrétaire greffier de la commune de Paris, au président de l'Assemblée législative, l'ins-

truisant des intentions de plusieurs députés qui se disposent à prendre des passeports pour quitter Paris, avec décret mandant M. Tallien à la barre de l'Assemblée pour qu'il fasse connaître les noms des députés qui demandent des passeports.

25, 26 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), A. N., C 157, n<sup>o</sup> 318.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 9, 10.

3920. — Examen par le Conseil exécutif provisoire du contenu d'un carton faisant partie des papiers de M. Champion, sur lesquels les scellés ont été apposés, carton déposé par le ministre de l'intérieur et jugé sans importance.

26 août 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif, A. N., AF<sup>n</sup> II 1, fol. 56.

Ed. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 33.

3921. — Acte d'accusation de l'Assemblée législative contre Duportail, ex-ministre de la guerre, Duport, ex-ministre de la justice, Tarbé, ex-ministre des contributions publiques, Bertrand, ex-ministre de la marine, Barnave et Alexandre Lameth, députés à l'Assemblée constituante, envoyés devant la Haute Cour nationale, comme prévenus de conspiration contre la sûreté générale de l'État, la liberté et la souveraineté de la nation française.

26 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n<sup>o</sup> 318.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 11, 83.

3922. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires auprès de l'armée du Midi, annonçant que Paris continue à jouir de la plus heureuse tranquillité, que Laporte et Du Rosoi ont subi la peine due à leurs excès, et démentant le bruit qui s'est répandu que tous les officiers seraient licenciés sur-le-champ pour les faire élire par leurs soldats.

26 août 1792.

Copie, A. N., D<sup>n</sup> XL 48, n<sup>o</sup> 37.

3923. — Ordre du Comité de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de re-

mettre au citoyen André Pierrat, gendarme, M. de Saint-Félix, pour être traduit par devant eux.

26 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 82.

3924. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, au concierge de l'Abbaye, de recevoir et de tenir séparés les sieurs Vandmerg, Auverman et Haudovic.

26 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 79.

3925. — Ordre du Comité de surveillance, au concierge de l'Abbaye, de recevoir et de mettre au secret la dame de Tarente.

27 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 85.

Louise Emmanuelle de Châtillon, princesse de Tarente, dame du palais de la Reine, se trouvait aux Tuileries, le 10 août et parvint à se soustraire à la fureur populaire.

3926. — Ordre de M. Legangneur, commissaire national près le Tribunal criminel, au concierge de l'Abbaye, de remettre au gendarme qu'il envoie le sieur Dossonville, officier de paix.

27 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations II, n° 83.

Jean-Baptiste Dossonville, limonadier, officier de paix, fut traduit devant le Tribunal du 17 août et acquitté le 28 du même mois. Cf. le *Courrier des 83 départements*, par Gorsas, numéro du 30 août 1792, p. 487.

3927. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au général Biron, déclarant qu'il ignore si M. (Caffarelli) du Falga sera reçu à prêter le serment, comme on l'espérait, et déclarant que le grand point, le point vraiment capital, est de sauver Paris à tout prix, parce que, si Paris était pris, on ne saurait prévoir ce qui pourrait arriver.

27 août 1792,

Copie, A. N., T 1527.

3928. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'armée du Centre, à Metz, leur apprenant que Paris continue à jouir du plus grand calme, que la fête civique célébrée la veille, à Paris, en l'honneur des défen-

seurs de la Liberté le 10 août, fut du plus grand, du plus majestueux effet, le silence de la nuit, le recueillement d'un peuple immense, le son d'une musique lugubre, l'éloquent discours de M. Chénier, toutes les circonstances se réunissant à l'impression produite par les nouvelles de la frontière pour plonger les âmes dans un état de douleur mêlée de courage.

27 août 1792.

Copie, A. N., D\* XL 48, n° 43.

3929. — Lettre-circulaire de la Commission de correspondance aux commissaires auprès des armées, déclarant que la prise de Longwy, loin d'avoir répandu l'abattement dans la capitale, a ranimé au contraire l'esprit public, et que l'on attend les plus heureux effets de la réquisition de 30,000 hommes à Paris et dans les départements voisins, afin de marcher sur les frontières menacées.

28 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 1, n° 1; copie, A. N., D\* XL 48, n° 44.

3930. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre MM. Lajard, de Grave et Louis de Narbonne, ex-ministres de la guerre.

28 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 301.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 62.

3931. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la lettre du sieur Verrière, commandant la nouvelle division de la gendarmerie nationale, sur l'arrestation de 2,000 fusils, opérée la nuit précédente, à la barrière du Roule.

28 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 301.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 64.

D'après le *Courrier français*, n° 243, p. 498, on arrêta dans le faubourg du Roule près de 80 personnes et on trouva dans plusieurs maisons un nombre considérable de fusils, au total 2,000.

3932. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, portant que les sections seront in-

vilées à nommer des commissaires pour faire des visites chez les citoyens, afin de découvrir et rassembler les fusils et autres armes qui pourraient s'y trouver.

28 août 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif, A. N., AF\* II 1, fol. 61.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 133.

F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 36.

3933. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la nomination, dans chaque section de la ville de Paris, de 30 commissaires pour procéder à des visites domiciliaires et constater la quantité de munitions et le nombre des armes qui se trouveront chez les citoyens, et portant que, dès que ces visites domiciliaires seront terminées, il sera délivré des passeports à tous les citoyens qui en demanderont.

28 août 1792.

Copie collationnée, A. N., C 157, n° 319.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 134.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 78.

3934. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, décidant le départ, pour les frontières, d'un détachement formé à Paris, comprenant 1,800 chasseurs et 1,800 grenadiers, avec 8 pièces de canon, auquel se joindront les fédérés Brestois, Marseillais et autres.

28 août 1792.

Extrait du registre du Conseil exécutif, A. N., AF\* II 1, fol. 60.

Ed. F.-A. AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 36.

3935. — Lettres de M. Manuel, procureur de la Commune, à la Commission extraordinaire des 12, au sujet des quatre presses de l'Imprimerie nationale enlevées par Marat, déclarant que cet acte n'a pu être commis qu'en vertu d'un ordre donné par erreur et qu'il va en référer au Comité de surveillance de la Commune, avec note d'Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie, relative à cette affaire.

28 août 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 173, n° 434.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 90, 91.

*Musée des Archives nationales*, n° 1303.

3936. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, au concierge de l'Abbaye, de remettre entre les mains des sieurs Martin et Daujon, commissaires de la Commune, le sieur Caron-Beaumarçais pour le conduire, sous leur sauvegarde, où le salut public l'exige.

28 août 1792.

Original signé, A. P., Arrestations, II, n° 87.

Les deux commissaires en question sont Jean-Marie Martin, homme de loi de la section des Gravilliers, et François Daujon, sculpteur, de la section de Bondy, tous deux membres de la Commune.

3937. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression, tant en français qu'en allemand, de la lettre trouvée sur un caporal des gardes suisses, mort le 10 août, dans laquelle il mandait que Louis XVI leur donnait un supplément de paye et leur faisait servir abondamment à boire et à manger pour exterminer la canaille de Paris.

29 août 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 301.

3938. — Lettre de M. Morin, libraire, rue Saint-Jacques, au président de l'Assemblée législative, exposant le préjudice que lui cause le maintien des scellés apposés sur les papiers de M. Blancgilly, député de Marseille, depuis le 12 août, et le priant de donner des ordres en conséquence.

29 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

3939. — Lettre de M. J.-M. Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français*, aux commissaires de la majorité des sections, refusant de se rendre à leur invitation et déclarant être fermement résolu à défendre, jusqu'à la mort, la liberté individuelle et la liberté de la presse, attaquées par eux, les droits de l'homme et les droits du peuple usurpés par eux, et être

prêt à entamer une lutte qu'il ne redoute pas.

29 août 1792.

Copie, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Moniteur universel*, p. 1038.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 152.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 112.

Le *Patriote français* (numéro du 30 août 1792) qui reproduit le texte de la lettre de Girey-Dupré, le fait précéder de l'arrêté du Conseil général de la Commune, qui mande le rédacteur du *Patriote français* à sa barre, afin de « s'expliquer sur une imposture qu'il a imprimée » dans cette feuille.

3940. — Lettre de M. Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français*, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il a refusé de comparaître à la barre des commissaires de la Commune, qui ont voulu se venger de ce qu'il s'était élevé avec énergie contre leurs empiètements, « leur avidité funeste à se partager, comme un butin, les places de l'administration et à dévorer les fruits de leur dictature d'un moment », et demandant d'assurer aux citoyens la liberté individuelle et la liberté de la presse.

30 août 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Ed. *Le Patriote français*, numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1792, p. 251.

*Moniteur universel*, p. 1038.

MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 153.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 112.

3941. — Lettre du ministre de la guerre à M. Gensonné, vice-président de la Commission de l'Extraordinaire, certifiant que, ce matin, pendant plus de deux heures, toutes les personnes à l'hôtel de la guerre ont été mises en état d'arrestation par la Commune, sous le prétexte que l'imprimeur du *Patriote français* devait se trouver ans l'hôtel.

30 août 1792.

Autographe, A. N., C 157, n° 326.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 154.

3942. — Décret de l'Assemblée législative, mandant à la barre le président et le secrétaire greffier du Conseil général de la Commune, pour s'expliquer sur la

dénonciation d'un acte d'autorité arbitraire exercé contre le sieur Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français*.

30 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 113.

3943. — Lettre de M. P. Lepage, frère de l'imprimeur du *Patriote français*, se plaignant des ordres arbitraires de la Commune, qui ont fait fermer les portes de l'hôtel de la guerre et empêché l'entrée et la sortie de qui que ce soit, depuis le ministre jusqu'au dernier valet de l'hôtel.

30 août 1792.

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

3944. — Lettre de M. Restout, inspecteur du Garde-Meuble, au président de l'Assemblée législative, l'informant de la descente au Garde-Meuble, le dimanche 26 à 6 heures du soir, d'un sieur Delaunay, commissaire du Conseil général de la Commune, accompagné d'un nombre considérable de citoyens armés de la section du Roule, qui ont enlevé un canon dit de Siam, damasquiné en argent, sur son affût de bois d'acajou, objet de pure curiosité, avec récépissé dudit canon, délivré par le sieur Récolin, sous-lieutenant de canonniers du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, et certificat signé du président du Comité et du sieur Houdain, commandant du bataillon, constatant que la pièce de canon en question est depuis le 26 entre leurs mains.

30 août 1792.

Originaux signés (3 p.), A. N., C 157, n° 326.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 160.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 111.

3945. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les commissaires provisoires, représentants de la commune de Paris, justifieront des pouvoirs qu'ils ont reçus du peuple composant les sections de cette ville.

30 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 111.

L'acte imputé à M. Delaunay, commissaire de la section des Lombards, ne fut pas étranger

à la promulgation du décret qui ordonna aux membres de la Commune de justifier de leurs pouvoirs. Le Conseil général de la Commune mit à l'ordre du jour de sa séance du 31 août la discussion relative aux malversations attribuées à M. Delaunay. Cf. MAURICE TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 73.

3946. — Décret de l'Assemblée législative, mandant à sa barre le sieur Delaunay, se disant commissaire du Conseil général de la Commune, pour donner des explications sur l'enlèvement d'un canon au Garde-Meuble.

30 août 1792.

Minute de la main de M. Sedillez, A. N., C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 112.

3947. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au général Biron, lui annonçant l'envoi de 500 exemplaires du discours prononcé à Paris, le 18 courant, par M. Ronsin, dans la section du Théâtre-Français, à l'occasion de la cérémonie funèbre en l'honneur des victimes du 10 août, et le priant de faire donner à ce discours la plus grande publicité dans les régiments sous ses ordres.

30 août 1792.

Copie, A. N., T 1527.

3948. — Lettre de M. Servan, ministre de la guerre, au général Biron, lui envoyant de nouvelles pièces trouvées dans les appartements du Roi et l'invitant, conformément aux intentions de l'Assemblée, à leur donner la plus grande publicité, notamment à en faire faire la lecture dans les chambrées.

30 août 1792.

Copie, A. N., T 1527.

3949. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant l'envoi à l'Abbaye du sieur Claude Péchinot, ci-devant garde du Roi, amené à la barre du Conseil et interrogé, et ordonnant l'apposition des scellés à ses trois domiciles.

30 août 1792.

Extrait signé, A. P., Arrestations, II, n° 93.

3950. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant la mise en état

d'arrestation de M. Clément de Sainte-Palaye, traduit devant lui, dont la défense est beaucoup trop faible pour repousser les inculpations les plus graves.

30 août 1792.

Extrait signé, A. P., Arrestations, II, n° 91.

3951. — Arrêté du Conseil général de la Commune décidant, d'après le rapport des commissaires de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, l'envoi à l'Abbaye du sieur Huguenin, qui y restera jusqu'à nouvel ordre.

31 août 1792.

Extrait signé, A. P., Arrestations, II, n° 96. Huguenin, ancien commandant du bataillon de Saint-André-des-Arts, ami de M. Aclocque, auteur d'une pétition contre la fête de Châteauvieux et ennemi de M. Pétion, était accusé d'avoir tenu des propos incendiaires et favorisé les manœuvres des contre-révolutionnaires au 10 août.

*Chronique de Paris*, numéro du 3 septembre 1792.

3952. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre de l'intérieur répondra à l'instant par écrit s'il a fait parvenir, et à quelle heure, au président et au secrétaire de la Commune provisoire le décret qui les mande à la barre de l'Assemblée.

31 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 321.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 165.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 142.

3953. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que toutes les matières d'or et d'argent ainsi que les bijoux qui auront été retirés, soit des maisons royales, soit des églises, par les commissaires de l'Assemblée, de la Commune et des sections de Paris, seront portés sans délai à la Trésorerie nationale, pour être ensuite remis à l'hôtel des Monnaies.

31 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 321.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 161.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 161.

3954. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant attentatoires à la liberté

individuelle, à la liberté de la presse et nuls et non avenus les mandats d'amener à la barre et d'arrêt décernés le 30 août par le Conseil général de la Commune de Paris, contre le sieur Girey-Dupré, et enjoignant à la municipalité de Paris de se renfermer dans les bornes prescrites par la Loi sur la police générale et la sûreté de l'État.

31 août 1792.

Minute, A. N., C 157, n° 321.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 162.

*Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 142.

3955. — Requête du sieur D'Arnaud, cavalier au 24<sup>e</sup> régiment, convalescent de la journée du 10 août, à l'Assemblée législative, renouvelant une pétition envoyée au Comité militaire, et demandant 2 pistolets, 1 sabre et 1 poignard, afin de partir à l'instant pour Verdun.

31 août 1792.

Original signé, A. N., C 162, n° 363.

3956. — Requête du sieur Renault, ancien négociant, à l'Assemblée législative, se plaignant de la tyrannie des commissaires de la Commune du 10 août, qui ont répandu à Paris plus de terreur et de désolation que ne le feraient les défaites les plus sanglantes, et demandant de mettre un terme aux arrestations arbitraires, citant comme exemple celle de son gendre, artiste, électeur de 1790 et 1791, de la section des Gravilliers, inquiété sous prétexte qu'il a paru quelquefois au club de la Sainte-Chapelle.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire, le 1<sup>er</sup> septembre. Une note, signée de Brissot, porte : J'atteste que cette pétition n'a été remise à la Commission extraordinaire que le 7 septembre.

3957. — Lettre du sieur Julien Leroy, membre du Conseil municipal et électeur pour la Convention nationale, au président de l'Assemblée législative, lui remettant un écrit d'un député, dans les meilleurs principes, trouvé, la veille, à la

porte de la Bastille, où se faisait l'enterrement d'un citoyen patriote.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 404 (20).

3958. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par deux citoyens de la section des Postes, MM. Chignard et Laurent, arrêtés par ordre du Comité de surveillance de la Commune, avec 14 de leurs concitoyens, et conduits à l'Abbaye sous l'inculpation d'avoir signé la pétition des 20,000, et n'ayant rien de suspect dans leurs papiers, à moins de considérer comme tels les dossiers d'affaires dans lesquelles le sieur Chignard occupait comme avoué pour M. de Laporte, demandant leur mise en liberté et la restitution des armes enlevées à M. Chaudot, notaire et à ses 2 clercs, ainsi qu'à M. Sauvage, peintre, académicien.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original, A. N., C 167, n° 404 (21).

3959. — Lettre de M. Bonneau, ex-commandant et électeur de la section de la Rue-de-Montreuil, au président de l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été compris sur la liste des électeurs de la Sainte-Chapelle, imprimée par les soins du sieur Momoro, ce qui lui a valu toutes les vexations possibles dans sa section, l'a obligé à donner sa démission et exposé à un véritable danger, étant menacé de la pendaison et n'osant plus sortir de chez lui.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404 (23).

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 196.

3960. — Discours prononcé à l'Assemblée législative, par le sieur Bouquet, au nom des volontaires dénonciateurs de Lafayette, déclarant qu'ils vont s'en retourner et attester à leurs frères d'armes que les Parisiens ne sont pas une horde de brigands, mais les vainqueurs de la Bastille et les ennemis inflexibles des tyrans couronnés, que Servan n'est pas un vil intrigant, que Pétion n'est pas un fac-

lieux, que Danton n'est pas un farouche, mais le père de l'opprimé.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 404 (37).

3961. — Lettre de Danton, ministre de la justice, au commissaire du pouvoir exécutif près le Tribunal criminel du 17 août, au sujet de l'arrestation du sieur Guillaume, notaire, à l'occasion des événements du 10 août, qui est détenu à la Force et au secret, quoi qu'il n'y ait pas d'accusation sérieuse contre lui.

1<sup>er</sup> septembre 1792.

Original signé, A. N., W 251.

3962. — Lettre de M. Bonnacarrère à MM. Brissot et Condorcet, insistant pour obtenir la levée des scellés apposés sur ses papiers, déjà sollicitée sans résultat par M. Lebrun, ministre des affaires étrangères.

3, 10 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), A. N., D XL 14, n° 60.

3963. — Lettre de Danton, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, transmettant et priant de prendre en considération la réclamation adressée le 10 septembre, par M. Morin,

libraire, qui se plaint de la lenteur apportée à la levée des scellés qui ont été apposés sur les papiers de M. Blancgilly, décrété d'accusation le 12 août.

20 septembre 1792.

Original signé (griffe) et copie, A. N., D XL 14, n° 60.

3964. — Décret de la Convention nationale, prescrivant la remise à la Commission des 21 des cinq clefs trouvées dans l'appartement du sieur Thierry (de Ville d'Avray), sous une enveloppe portant cette inscription de la main de Thierry : « *Clefs que le Roi m'a remises aux Feuillants, le 10 août 1792* »; et donnant mandat à la Commission de vérifier si ces clefs sont celles de l'armoire de fer ou appartiennent à des serrures d'un autre local des Tuileries, avec procès-verbal constatant que les clefs sont celles des appartements du Roi, le n° 4 celle de l'armoire de fer et le n° 5 celle d'un grand secrétaire se trouvant jadis chez le Roi, ledit procès-verbal ayant à la fin une empreinte en cire rouge des 5 clefs en question.

22, 24 septembre 1792.

Copie collationnée et signée du président et des secrétaires et original signé (2 p.), A. N., C 241, n° 288.

*[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-column document, possibly a ledger or a report, with several columns of text and some headings that cannot be discerned.]*

# ADDITIONS

---

## CHAPITRE PREMIER

### JOURNÉES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION ET ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

---

§ 18. — Fête funèbre en l'honneur de  
Simonneau, maire d'Étampes (3 juin  
1792).

3965. — Lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée législative, rendant compte de l'état de l'instruction de la procédure contre les auteurs et fauteurs de l'émeute arrivée à Étampes.

10 avril 1792.

Copie, A. N., C<sup>1</sup> 56, fol. 3242.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12.

3966. — Délibération de la section de Marseille, déléguant deux commissaires à l'Assemblée législative, à l'effet de surseoir à l'exécution du jugement inique rendu par le tribunal criminel du département de Seine-et-Oise contre des citoyens accusés dans l'affaire du maire d'Étampes.

24 août 1792.

Extrait signé, A. N., C 167, n° 404 (25).

3967. — Adresse de la section de Marseille à l'Assemblée législative, demandant le renvoi devant un tribunal composé d'amis du peuple, des 2 malheureux condamnés à mort et des 7 condamnés à la détention, pour avoir voulu protester contre les accapareurs que protégeait Simonneau, très impopulaire à Étampes, puisque 7 citoyens seulement vinrent à son secours lorsqu'on battit la générale.

24 août 1792.

Original, A. N., C 167, n° 404 (26).

3968. — Lettre de M. Moreau au président de l'Assemblée législative, recommandant à sa sensibilité les prisonniers condamnés dans l'affaire du maire d'Étampes « pour avoir cru détruire en la personne de Simonneau un accapareur », et déclarant qu'il est urgent de prendre une décision, de crainte que ces prisonniers ne soient immolés par le peuple.

3 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 167, n° 405 (53).

3969. — Décret de l'Assemblée législative, abolissant toutes instructions criminelles relatives aux émeutes qui ont eu lieu pour le transport ou l'accaparement

des grains, et ordonnant la mise en liberté des citoyens détenus pour cette cause.

3 septembre 1792.

Minute, A. N., C 163, n° 372.

3970. — Arrêté du Conseil général de la Commune, nommant, après la réception de la députation de la ville d'Étampes, deux commissaires chargés de se transporter à l'Assemblée et de solliciter de sa justice des secours pour des malheureux qui sont dans le plus pressant besoin.

9 septembre 1792.

Extrait conforme, A. N., C 166, n° 399.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 378.

3971. — Adresse des citoyens des environs d'Étampes, accompagnés des commissaires municipaux de la ville de Paris, à l'Assemblée législative, recommandant à sa sensibilité des citoyens infortunés, dont la longue captivité a privé leurs familles de tout moyen de subsistance, et qui viennent d'être rendus à la liberté, et sollicitant en leur faveur un secours momentané.

9 septembre 1792.

Original signé, A. N., C 166, n° 399.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 378.

§ 20. — Chute du ministère girondin  
(13 juin 1792).

3972. — Adresse de la section de la Croix-Rouge à l'Assemblée législative, dénonçant l'obstination et l'impuissance de Louis XVI, qui semble dirigé par un génie malfaisant.

17 juin 1792.

Original, A. N., D XV 6, n° 61.

Imprimé par ordre de l'Assemblée, A. N., AD<sup>1</sup> XVIII<sup>c</sup> 204, n° 20.

3973. — Rapport de Radix de Sainte-Foy au Roi, indiquant diverses combinaisons ministérielles, et le projet de supprimer le ministre de la justice en le remplaçant par un simple commissaire du

Roi et d'instituer 2 ministres de l'intérieur chargés, l'un du Nord, l'autre du Midi.

Sans date (juin 1792).

Minutes (2 p.), A. N., C 187, nos 17, 18.

Ed. *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la Commission des 21* (2<sup>e</sup> inventaire), p. 47, 48, nos 17 et 18.

3974. — Adresse des citoyens de Laval à Louis XVI, demandant le rappel des ministres patriotes, ainsi que la sanction des deux décrets sur le camp des 20,000 hommes et les troubles religieux.

21 juin 1792.

Original signé, A. N., C 153, n° 292<sup>ter</sup>.

3975. — Adresse des citoyens de Pontivy à Louis XVI, blâmant le renvoi des ministres patriotes et adjurant le Roi de repousser tous les conspirateurs et d'entendre la voix de la Nation.

22 juin 1792.

Copie conforme, A. N., C 153, n° 292<sup>d</sup>.

3976. — Adresse des citoyens de Cahors à Louis XVI, l'adjurant de donner sa sanction aux mesures prises contre les troubles religieux et de s'entourer de ministres patriotes au lieu de vouloir nager entre deux eaux, avec lettre d'envoi.

22 juin 1792.

Original, A. N., C 153, n° 292.

§ 25. — Troubles à Paris  
(15-31 juillet).

3977. — Lettre à Lafayette, le mettant au courant de l'affaire des Champs-Élysées, où les Marseillais ont arraché des cocardes, tué un grenadier des Filles-Saint-Thomas et blessé deux autres, exprimant la crainte que la garde nationale ne veuille, pour se venger, écharper les Marseillais, ajoutant que l'on a entendu des cris de diverse nature, les uns hurlant *les crimes du scélérat Lafayette*, les autres criant *le grand succès du brave Lafayette*.

30 juillet 1792, (10 heures du soir).

Original sans signature, A. N., C 358, n° 1899.

§ 27. — **Proclamation de la Patrie en danger.**

3978. — Pétition de la municipalité de Paris à l'Assemblée législative, appelant son attention sur les progrès de l'émigration et proposant, tant que durera le danger de la Patrie, d'interdire la sortie du royaume à tout Français.

(27 juillet 1792).

Original, A. N., D XL 14, n° 60.

Renvoyé à la Commission extraordinaire des 12, le 27 juillet.

3979. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur la proposition du maire de Paris, qu'il ne sera plus expédié de passeports pour l'étranger, et que ceux accordés seront annulés.

27 juillet 1792.

Extrait collationné, A. N., D XL 14, n° 60.

3980. — Défense de M. Bureaux de Pusy, présentée à l'Assemblée nationale.

29 juillet 1792.

Original signé, A. N., C 358, n° 1899.

§ 31. — **Journée du 10 août.**

D. — PARTICIPATION DES SUISSES  
A LA JOURNÉE DU 10 AOUT

3981. — Interrogatoire subi à la section du Théâtre-Français par Jacques Fegli, jeune tambour des gardes suisses, âgé de 16 ans, se trouvant au château des Tuileries, le 10 août, avec renvoi de ce particulier à la Municipalité pour le surplus de l'interrogatoire.

10 août 1792.

Original signé de Chaumette, secrétaire, et contresigné de Lebois, président de la section du Théâtre-Français, A. N., W 249 (dossier Vilette de la Mussellerie).

The first of the year was a  
 very cold one, and the  
 snow was very deep.  
 The weather was very  
 disagreeable, and the  
 people were very  
 uncomfortable.

The second of the year was  
 a very warm one, and  
 the snow was very  
 shallow. The weather  
 was very pleasant, and  
 the people were very  
 comfortable.

The third of the year was  
 a very cold one, and  
 the snow was very  
 deep. The weather was  
 very disagreeable, and  
 the people were very  
 uncomfortable.

The fourth of the year was  
 a very warm one, and  
 the snow was very  
 shallow. The weather  
 was very pleasant, and  
 the people were very  
 comfortable.

# TABLE DES MATIÈRES

---

## PRÉLIMINAIRES

	Pages
Mémoires et récits personnels.....	4

## CHAPITRE PREMIER

### JOURNÉES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION ET ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

§ 1. — Entrée en fonctions de l'Assemblée législative (octobre 1791).....	3
§ 2. — Démission de Lafayette (8 octobre 1791).....	7
§ 3. — Craintes d'un nouveau départ du Roi (novembre 1791).....	8
§ 4. — Mouvement d'opinion provoqué par les décrets contre les émigrés et les prêtres non assermentés (novembre-décembre 1791)....	9
§ 5. — Brigandage à main armée aux environs de Paris (décembre 1791- janvier 1792).....	15
§ 6. — Adhésions au serment du 14 janvier 1792.....	16
§ 7. — Troubles à Paris (20-21 janvier 1792-15-24 février 1792).....	17
§ 8. — Bruits de départ de Louis XVI (février 1792).....	22
§ 9. — Agitation révolutionnaire (mars-avril 1792).....	23
§ 10. — Fête en l'honneur des soldats de Châteaueux (15 avril 1792)....	25
§ 11. — Dons patriotiques pour la guerre (avril-mai 1792).....	35
§ 12. — Recrudescence des vols et meurtres à Paris (avril-mai 1792).....	49
§ 13. — Poursuites contre <i>l'Ami du Peuple</i> et <i>l'Ami du Roi</i> (3 mai 1792). .	50
§ 14. — Affaire du Comité autrichien (15 mai 1792).....	51
§ 15. — Nouveaux bruits de départ du Roi (22 mai 1792).....	55
§ 16. — Permanence de l'Assemblée nationale et des sections (28-31 mai 1792).....	57
§ 17. — Licenciement de la garde du Roi (29 mai 1792).....	61
§ 18. — Fête funèbre en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes (3 juin 1792).....	66
§ 19. — Formation d'un camp sous Paris (8 juin 1792). — Pétition dite des 8,000.....	71

	Pages
§ 20. — Chute du ministère girondin (13 juin 1792).....	85
§ 21. — Journée du 20 juin 1792 :	
A. Historique de la journée du 20 juin.....	93
B. Rapports, procès-verbaux et déclarations sur la journée du 20 juin.....	110
C. Protestations relatives à la journée du 20 juin.....	115
D. Conséquences de la journée du 20 juin.....	129
E. Affaire Pâris et Boulland.....	144
§ 22. — Suspension de Pétion et de Manuel par le Directoire du Département de Paris (6 juillet).....	147
§ 23. — Démission du Ministère (10 juillet). — Modifications ministérielles (21 juillet-1 <sup>er</sup> août).....	154
§ 24. — Troisième anniversaire de la Fédération (14 juillet).....	159
§ 25. — Troubles à Paris (25-31 juillet).....	169
§ 26. — Dons patriotiques pour la guerre (juin-juillet).....	178
§ 27. — Proclamation de la Patrie en danger. — Enrôlement et départ des volontaires (juillet-septembre).....	181
§ 28. — Dons patriotiques pour la guerre (août-septembre).....	220
§ 29. — Organisation et travaux du camp sous Paris (août-septembre)....	232
§ 30. — Déchéance de Louis XVI réclamée par les sections (26 juillet). — Pétition de la commune de Paris (3 août).....	245
§ 31. — Journée du 10 août 1792 :	
A. Préparatifs de la Révolution du 10 août (25 juillet- 9 août).....	249
B. Historique de la journée du 10 août.....	262
C. Rapports, procès-verbaux et déclarations sur la journée du 10 août.....	285
D. Participation des Suisses à la journée du 10 août....	302
E. Incendie et pillage des Tuileries.....	320
F. Morts et blessés du 10 août. — Allocation de secours et pensions. — Dons en faveur des victimes du 10 août.....	333
G. Fête funèbre en l'honneur des victimes du 10 août...	375
H. Adhésions relatives à la journée du 10 août.....	377
I. Protestations relatives à la journée du 10 août.....	460
J. Conséquences de la journée du 10 août.....	470

# TABLE ALPHABÉTIQUE

---

(NOTA. — Les chiffres marqués renvoient non aux pages, mais aux numéros des articles.)

## A

ABANCOURT (Charles-Xavier-Joseph DE FRANQUEVILLE d'), adjudant général, 1243, 1249; ministre de la guerre, 1089, 1250, 1253, 1258, 1459-1462, 1465, 1470, 1471, 1473, 1474, 1479, 1481, 1482, 1487, 2039, 2163, 2201, 2202, 2223, 2224, 3747, 3767.

ABADIE (d'), capitaine au corps du génie, 1931.

Abattis pour la défense de Paris, 1945.

Abbaye Saint-Germain-des-Prés.

— (chapelle de l'), 3893, 3895.

— (prison de l'); décret la plaçant sous la sauvegarde de la Loi, 2423; détention de M. Pâris, commissaire de la section de l'Observatoire, 1155, 1157; incarcération : de M. d'Alfry, colonel du régiment des gardes suisses, 2411, 2457; de M. Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire, 3825; de MM. Brassac, 3295; de M. Brelut de la Grange, notaire, 3892; de M. Buob, juge de paix de la section Poissonnière, 2263; de M. Cappy, officier de paix, 3905; de M. Caron de Beaumarchais, 3936; de M. Charles Chabot, grenadier du bataillon de l'Abbaye, 2229; de M. de Champlost, valet de chambre du Roi, 3849; de MM. Chignard et Laurent,

3957; de M. Collin, avoué près les tribunaux, 1395; de M. Dossonville, officier de paix, 3926; de M. Pierre-Barnabé Farmain Du Rozoy, 3830; d'Etienne La Rivière, 430; de M. Gibé, notaire de Louis XVI et de la Liste civile, 3885; de M. Herbert, garde du Roi, 3894; de M. Huguenin, ancien commandant du bataillon de Saint-André-des-Arts, 3951; de M. La Millière, intendant des finances, 3876; de M. Lecomte, président du comité de la section de la Grange-Batelière, 3824; de M. Marguerie, ex-colonel de la garde à cheval du Roi, 3893; de M. Simon Mayardoz, lieutenant au régiment des gardes suisses, 3828; de M. Mesquinet de Saint-Félix, 3917, 3923; de M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, 3911; de M. de Montsabrè, aide de camp du duc de Cossé-Brissac, 3879; des officiers et sous-officiers suisses, 2443, 2457, 2466, 2467, 2472, 2476, 2478, 2488, 2491; de M. Jean-Alexandre Parceval, 3904; de M. Claude Péchinot, garde du Roi, 3949; de M. Perron, administrateur au Département de Police, 3896; de M. Rousseau, maître d'exercices du prince Royal, 3918; des soldats suisses de Neuilly, 2435, 2436; de la princesse de Tarente, 3925; de MM. Vandmerg, Auverman et Haudivic,

- 3924; du lieutenant général de Wittgenstein, 2286; interrogatoire y subi par Noël Breton, caporal de la garde nationale, 47; transfèrement du sieur Bardy, prisonnier de la Force, 130.
- (nouvelles prisons de l'), 3914;
- Abbeville** (citoyens d'), 911.
- Abcès à la tête occasionné par des coups de sabre, 2682; dans l'aîne occasionné par une bourrade d'un Suisse, 2717.
- Abolition de la royauté (pétition pour l'), 3553.
- Absents pour service militaire (réglementation de la procédure relative aux demandes en justice formées contre les), 1714.
- Abus commis par les chefs et ouvriers du camp sous Paris, 1954; introduits dans la Constitution par les fauteurs de l'ancien régime (réforme des), 3094; scandaleux des ouvrages du camp sous Paris, 1960.
- Académie de chirurgie, 2743; (BODIN, membre de l'), 2820.
- Académie de peinture et de sculpture (LAGRENÉE jeune, professeur de l'), 268.
- Académie des sciences (graveur de l'), 1854.
- Accaparements de denrées coloniales, 118, 119, 121, 123, 124, 127; de grains, 3969.
- Accapareur de cuirs (assassinat du vicaire de la Madeleine comme), 2071.
- Accapareurs de blés à Étampes, 3967, 3968.
- Acclamations *de vivre libre ou mourir* à Château-sur-Aisne, 3255.
- ACHET (sieur), grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2392.
- ACHMET III (sultan), 1780.
- ACIER-PERICA, ingénieur, 1510.
- ACLOCQUE (André-Arnoult), commandant général de la garde nationale, 194, 195, 207, 396, 398, 792, 828; chef de la seconde légion, 850, 873, 881, 1118, 1146, 1346, 3951.
- Actes d'accusation contre M. d'Abancourt, ex-ministre de la guerre, 2202; contre les auteurs de *l'Ami du peuple* et de *l'Ami du Roi*, 408-410; contre le major Bachmann, 2483, 2491, 2508; contre M. Blancgilly, député des Bouches-du-Rhône, 3848; contre M. de Cossé-Brissac, commandant de la garde du Roi, 511, 512; contre Etienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri-IV, 437; contre Lameth, Barnave, etc., 3850, 3921; contre les officiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382; contre Roland de Montjourdain, 866.
- de civisme, 1599, 1601.
- de vertu lors du 10 août (notice des), 2158.
- Acteurs engagés dans des spectacles étrangers, 3839; italiens du théâtre de la rue Feydeau, 1812; des Italiens (offre de fusils pour les volontaires par les), 1754; du théâtre du Marais (enrôlement parmi les volontaires d'), 1861; du théâtre Montansier, 1913; du théâtre du Palais, 1917, 1918.
- ADAM, commissaire de la Commune, 2731.
- ADELMAN (sieur), citoyen de la section des Quatre-Nations, 1546.
- Adhésions relatives à la journée du 10 août, 2972-3746, 3880-3883.
- Adieux d'un grenadier citoyen* (volume du sieur DELLECOURT, intitulé), 1490.
- Adjutants généraux attachés à la défense de Paris, 1899, 1909.
- Adresse circulaire aux Sociétés populaires au sujet des événements du 10 août, 3900.
- de l'armée du Nord au général Lafayette, 3768.
- de l'Assemblée à l'armée au sujet de la déchéance de Louis XVI, 1983, 1995, 3432; à l'armée du Nord, 3785, 3888; de l'Assemblée nationale aux Français, 1561, 1562, 2991, 3073, 3180, 3432.
- aux Français proposée par la Commission extraordinaire des 12, 2152.
- de la *Sentinelle* aux Français, pour les événements du 10 août, 2264.
- au peuple (projet d'), 2086.
- de citoyens de la section de l'Île-Saint-Louis à leurs frères des départements, 220.
- de la commune de Paris aux armées du Nord et du Centre (projet d'), 1122.
- de la Convention nationale aux Suisses sur les événements du 10 août, 2513.
- de Lafayette à l'armée, 3756.
- de la section du Louvre à ses concitoyens, 836.
- de la section du Palais-Royal aux officiers municipaux, 838.

— de la section des Tuileries à la Convention nationale, au sujet des victimes du 10 août, 2750.

— à la garde nationale, 673.

Adresses à l'Assemblée législative émanant :

— de l'administration des coches d'eau, 1810 ; de l'administration des Loteries, 2908 ; d'Anglais, 1586, 2941 ; des artistes du Louvre, 2277 ; des aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts, 380 ; du bataillon de campagne du 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 3743 ; du bataillon des Carmélites, 1400 ; du bataillon des Carmes, 610 ; du bataillon des Filles Saint-Thomas, 45 ; du bataillon de l'Observatoire, 1596 ; du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Orne, 2270, 3512 ; du 1<sup>er</sup> bataillon de Paris, 1660 ; du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2268 ; du bataillon de Saint-André-des-Arts, 736 ; du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 389 ; du bataillon de Saint-Joseph, 350 ; du bataillon de Saint-Magloire, 566 ; du bataillon de la Trinité ou du Ponceau, 1638 ; du bataillon du Val-de-Grâce, 346 ; du bataillon des Elèves défenseurs de la Patrie, 324 ; des canonniers gardes nationaux Parisiens, 738, 1968 ; des canonniers du bataillon des Champs-Élysées, 3048 ; des canonniers du bataillon des Pères de Nazareth, 3538 ; des canonniers du bataillon de Saint-Eustache, 1594 ; des canonniers du bataillon de Saint-Merry, 337, 2167 ; des canonniers casernés rue Pavée-Saint-Sauveur, 1731 ; des canonniers du camp de Paris, 1731 ; des canonniers de la section de l'Arse-  
nal, 3480 ; des canonniers de la section de 1792, 1711 ; des canonniers de la section de la Cité, 1619 ; des canonniers de la section de la Fontaine-Montmartre, 1529 ; des canonniers de la section du Mail, 1537 ; des canonniers de la section de la Place des Fédérés, 1686, 3737 ; des canonniers de la section du Roule, 1547 ; cavaliers de l'Ecole militaire, 1590 ; de cent citoyens des départements, 1584 ; des cent mille piques de la Ville de Paris, 139 ; du chef des bureaux de la Mairie, 382 ; des chirurgiens-majors de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie, 3864 ; des citoyennes d'Auteuil, 2940 ; des ci-

toyennes de Chaillot, 2944 ; des citoyennes de Paris, 1570 ; des jeunes citoyennes de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 376 ; des citoyennes de la section de l'Hôtel-de-Ville, 1475 ; des citoyennes de la section des Invalides, 2954 ; des citoyennes de la section du Roule, 1728 ; des citoyennes de la section du Théâtre-Français, 1620 ; des citoyens de couleur à Paris, 1645 ; de citoyens des départements, 1584 ; de citoyens de Paris, 450, 461, 472, 563, 564, 4139, 1523, 1569, 1721, 1970 ; des citoyens du faubourg Saint-Antoine, 124, 134, 171, 232, 433, 775 ; d'un combattant des guerres d'Amérique, 345 ; des commis au bureau de la Direction générale de la Liquidation, 3874 ; des commissaires chargés de l'enrôlement des citoyens de la section de 1792, 1643, 1690 ; des commissaires fédérés des départements, 1316 ; de la commune de Belleville, 2915 ; de la commune de Bercy, 1407 ; de la commune de Châtillon, 1702 ; de la commune de Choisy-sur-Seine, 1515 ; de la commune de Coulommiers, 3844 ; de la commune de Lagny, 2964 ; de la commune de Montrouge, 1813 ; de la commune de Neuilly-sur-Seine, 1640 ; de la commune de Saint-Denis, 1874 ; de la commune de Saint-Ouen, 1639 ; de la commune de Sannois, 1565 ; de la commune de Strasbourg à l'Assemblée et à Louis XVI, 2783 ; de la commune de Vanves, 1566 ; des compagnies d'artillerie en garnison à Douai, 3604 ; des Dames de la Halle, 23 ; du département du Haut-Rhin en faveur de Louis XVI, après le 10 août, 3060 ; de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, 1805 ; des élèves de l'Ecole nationale de dessin, 371 ; des élèves de l'institution Charlemagne, 373 ; des élèves de l'institution Courtois, 1442 ; des élèves de l'institution Palliou, 275 ; des élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1791 ; des employés de la caisse d'épargne de M. Lafarge, 1783 ; des employés de la Caisse de l'Extraordinaire, 3050, 3870 ; d'employés des contributions publiques, 1564 ; des employés au Mont-de-Piété, 292 ; des employés au Secrétariat de la Mairie, 1851 ; des employés au timbrage

des assignats, 1795 ; des employés des Subsistances militaires, 1817 ; d'enfants, 267 ; des entrepreneurs, artistes et ouvriers de l'Opéra, 1841 ; du faubourg Saint-Antoine dans l'affaire du Comité autrichien, 433 ; des fédérés des 83 départements, 1316, 1325, 1327, 1329, 1330, 2455 ; des fédérés cantonnés à Soissons, 2907, 3843 ; des fédérés de Beaune, 1348 ; des fédérés Dolois et Dijonnais, 1324 ; des fédérés de Marseille, 1387 ; de fédérés volontaires, 1388 ; de la femme d'un officier, 1834 ; de fondeurs, doreurs et argenteurs, 1750 ; des forts de la Halle, 33 ; de gardes nationaux, 578, 2577 ; des gendarmes affectés aux tribunaux et aux prisons, 3816, 3863 ; des greffiers des justices de paix, 3901 ; des grenadiers nationaux, 2025 ; des grenadiers et chasseurs du bataillon des Carmélites, 1494 ; des grenadiers de la section de la Grange-Batelière, 308 ; des grenadiers du corps de réserve de l'armée du Nord, 3662 ; d'habitants de Strasbourg, improuvant la conduite de l'Assemblée lors du 10 août, 3815 ; du sieur Hochon au sujet de l'affaire du 30 juillet, 1394 ; des hussards du 5<sup>e</sup> régiment, 3443 ; des *hussards de la Mort*, 1588 ; des Marseillais, 743 ; de la municipalité d'Aubervilliers, 1642 ; de la municipalité de Pantin, 3889 ; de la municipalité de Saint-Cloud, 452 ; de la municipalité de Saint-Maur, 1672 ; des officiers des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de fédérés nationaux, 3326 ; des officiers municipaux à l'Assemblée législative sur la suspension de Pétion et Manuel, 1172 ; des officiers de santé des hôpitaux, 1844 ; des ouvriers carriers en plâtre, 1418 ; d'ouvriers imprimeurs, 1589 ; des ouvriers du magasin des subsistances, 367 ; des ouvriers de la manufacture de Sèvres, 2922 ; de Palloy au sujet de l'érection de la colonne de la Liberté ; 1266 ; des patriotes de la section des Quinze-Vingts, 1554 ; des pensionnaires du théâtre de l'Ambigu-Comique, 2983 ; des pensionnaires du théâtre des Délassements-Comiques, 2935 ; des pensionnaires du théâtre de la rue Feydeau, 1812 ; des pensionnaires du théâtre du

Marais, 1861 ; des pensionnaires du théâtre Montansier, 1913 ; des pensionnaires des théâtres de la rue Richelieu et du Palais, 1918 ; des pompiers de la capitale, 324 ; d'un receveur aux entrées de la Ville, 1623 ; des receveurs des droits d'enregistrement, 1597 ; du 23<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3758 ; du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ancien Vermandois), 3642 ; du 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 3744 ; de la section de la Bibliothèque, 387 ; de la section de Bonne-Nouvelle, 671, 1399 ; de la section de la Butte-des-Moulins, 1644, 1745 ; de la section des Champs-Élysées, 2920 ; de la section du Contrat-Social, 1558 ; de la section de la Croix-Rouge, 576 ; de la section des Droits-de-l'Homme, 1710 ; de la section des Enfants-Rouges, 1408 ; de la section du Faubourg-Montmartre, 392 ; de la section de la Fontaine de Grenelle, 582, 620 ; de la section des Gobelins, 471 ; de la section des Gravilliers, 1443 ; de la section de la Halle-aux-Blés, 1706 ; de la section de Henri-IV, 583, 2468 ; de la section de l'Île, 1756 ; de la section du Jardin-des-Plantes, 1420 ; de la section du Luxembourg, 834 ; de la section du Mail, 1705, 3846 ; de la section de Marseille, 2961 ; de la section de Mauconseil, 623, 1132 ; de la section Mirabeau, 1489 ; de la section de l'Oratoire, 1398, 2575 ; de la section du Palais-Royal, 599 ; de la section des Petits-Pères, 2226 ; de la section de la Place-Royale, 1137 ; de la section de la rue Poissonnière, 1405 ; de la section des Postes, 1410 ; de la section des Quatre-Nations, 377 ; de la section des Quinze-Vingts, 3871 ; de la section du Roule, 360 ; de la section du Théâtre-Français, 562 ; de la section des Thermes-de-Julien, 832, 1714, 1919 ; des secrétaires-commis de l'Assemblée, 1924 ; des serruriers de la Monnaie, 341 ; de la Société patriotique de la section du Luxembourg, 352 ; des soldats du camp de Pont-sur-Sambre, 3444 ; des soldats de la garde nationale au sujet du camp des 20,000 hommes, 564, 578 ; des soldats du 102<sup>e</sup> régiment, 724 ; des Suisses, 2428 ; des travailleurs du Bâtiment, 1196 ; d'un vainqueur de la Bas-

- tille, 1764; des vétérans de la garde nationale, 661; des vétérans de l'Hôtel des Invalides, 3903; d'un volontaire de la garde nationale, 496; d'un volontaire de la section Mauconseil, 1633; de volontaires de Montmartre, 1592; des volontaires du bataillon du Ponceau, 1638; du 3<sup>e</sup> bataillon de volontaires de la Somme, 3591; des volontaires de la division du Finistère, 3872; des volontaires et des gardes nationaux de Vincennes, 2943.
- Adresses d'adhésion aux décrets du 10 août, 2972-3746, 3880, 3883; d'adhésion au serment du 14 janvier 1792, 109-114.
- de félicitation des sections de Paris au sujet du décret contre les prêtres réfractaires et de la pétition du Directoire, 60, 64, 69, 72, 77, 80, 83-87, 95.
- de protestation des départements, districts et municipalités après le 20 juin, 906-1012; — après le 10 août, 3748-3751, 3758, 3771, 3794, 3805.
- et pétitions des sections relatives à la suspension de Pétion et Manuel, 1173-1175, 1179-1183, 1187-1189, 1191-1196, 1205, 1209, 1213-1216.
- individuelles accompagnant les dons en faveur des victimes de la journée du 10 août, 2903, 2916, 2930, 2947.
- individuelles concernant les dons patriotiques, 343, 347, 444, 1755, 1757, 1764, 1771, 1776, 1779, 1786, 1788, 1792, 1801, 1834.
- individuelles relatives à la déchéance de Louis XVI, 1968, 1972, 1973, 1981, 1985, 1989, 1990, 1992, 1994.
- individuelles relatives à la proclamation de la Patrie en danger et au départ des volontaires, 1431, 1448, 1458, 1477, 1480, 1532, 1585, 1591, 1595, 1616, 1622, 1626, 1658, 1688, 1730, 1776, 1857-1859.
- individuelles relatives à l'organisation du camp retranché sous Paris, 598, 629, 647, 649, 1862, 1916.
- des sections relatives à la déchéance de Louis XVI, 1969, 1975, 1976, 1979, 1984, 1986.
- Adresses à Louis XVI :
- des citoyens de Paris, 182, 725; du directoire du département de Seine-et-Marne, 3070; du faubourg Saint-An-
- toine, 1343; du sieur Mongeot, instituteur, 734; *des ouvriers de Paris*, sous forme de placard, 155, 156.
- Adresses à Marie-Antoinette :
- du sieur Gossé, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 840; du sieur Robert, grenadier du bataillon de Saint-Magloire, 841.
- Affaires étrangères (don patriotique des commis des), 1838; (garde pour la sûreté des papiers des), 2165.
- Affichage exigé dans les sections pour la levée de compagnies franches, 1661; de l'adresse de l'Assemblée législative aux Français, 1562; d'un arrêté sur la délivrance des passeports, 2172; du décret contre les pétitionnaires armés, 1014, 1045; du décret relatif au renforcement des armées, 1527; des décrets suspendant le pouvoir exécutif et convoquant une Convention nationale, 3056; du décret contre Lafayette, 3801; de l'état des dons patriotiques, 1753; de placards incendiaires, 476; de la proclamation de Louis XVI pour la suspension de Pétion et Manuel, 1200; de proclamation contre Louis XVI, 1061, 1062.
- Affiche intitulée *Avis aux Parisiens*, distribuée dans le faubourg Saint-Antoine, 1363.
- Affiliations de la Société des Jacobins (demande du catalogue des), 3900.
- AFFORTY (Pierre-François), chirurgien de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, 2653.
- AFFRY (Louis-Augustin, comte d'), colonel des gardes suisses, 1119, 1439, 1470, 1482, 1505, 2334, 2411, 2457, 2473, 2478, 2500, 2503, 2504; lieutenant général, commandant la 17<sup>e</sup> division, 524.
- AFFRY (d'), officier suisse, 2309, 2330, 2406, 2443.
- Affût de canon (nouveau), 1719.
- Affûts (fabrication par les ouvriers parisiens en bois et fer d'), 1667; (fabrication dans le faubourg Saint-Antoine d'), 1064, 1499.
- Agde** (Conseil général de la commune d'), 3623.
- Agen** (Société des Amis de la Constitution d'), 3380.
- Agent secret du ministère des affaires étrangères (rapports d'un), 5.

- Agents de police, 131, 135, 163, 168, 750-752, 791, 797, 1074, 1076, 1091, 1130, 1142, 1341, 1348, 1364, 1379.
- Agiotage, 315.
- Agitation révolutionnaire à Paris, 154-172, 751, 1016, 1118, 1126, 1131; dans la Vendée, 3129.
- Agression sur la personne de M. Grange-neuve, député de la Gironde, par M. Jouneau, député de la Charente-Inférieure, 729-731, 2540.
- Aigueperse** (citoyens libres d'), 3382.  
— conseil général de la commune d'), 3461.
- Aiguillette aux trois couleurs (port par les gendarmes à cheval d'une), 1567.
- Aiguillon** (citoyens de la commune d'), 3706.
- Ain** (corps administratifs du département de l'), 3068.
- Aire** (conseil général de la commune et officiers municipaux d'), 3473.
- Aisne** (administrateurs du département de l'), 907, 950, 3769.  
— (citoyens du département de l'), 1003, 1007.  
— (fédéré du département de l'), 2784, 3818.  
— (ordre d'arrestation et fuite de M. Rivoire, vice-président du département de l'), 3799, 3800, 3808.  
— (transcription de la loi suspendant le pouvoir exécutif ajournée par le département de l'), 3103.  
— (troupes de couverture de l'), 1557.
- Aix** (Raymond de BOISGELIN DE CUCÉ, archevêque d'), 58, 826.
- Aix-en-Provence** (assemblée primaire d'), 3681.  
— (citoyens libres d'), 3186.  
— (conseil général de la commune d'), 3555.  
— (conseil du district d'), 3287.
- Aix-en-Savoie** (fédérés blessés de Marseille, envoyés aux eaux d'), 2789, 2835.  
— (fermier des eaux minérales d'), 2835.
- Ajusteurs de la Monnaie de Paris, 1748.
- Alais** (conseil général du district d'), 3323, 3416.
- ALBARET, lisez ALBAREL (Étienne), grand juge de la Haute Cour nationale, 3033.
- Albert** (assemblée primaire du canton d'), 3483.
- ALBERT, capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon des fédérés des 83 départements, 27, 60.  
— (sieur), 184.
- ALBITTE (Antoine-Louis), commissaire de l'Assemblée législative dans les départements voisins de Paris, 1573; apôtre de la Liberté, 1308.
- ALDRINGEN (D'), charbon, canonnier du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 632.  
— commandant du bataillon de la Croix-Rouge, 1910.
- Alençon** (conseils généraux du district et de la commune d'), 3100.  
— tribunal du district d'), 3572.
- ALENO DE SAINT-ALOUARN, gentilhomme breton, 1356.
- ALEXANDRE (Charles-Alexis), commandant du bataillon de Saint-Marcel, 214, 761, 762, 790, 902, 1100.
- ALEXANDRE, curé à Soumatre, 3912.
- Alfort** (école vétérinaire d'), 1805.
- ALLAN (sieur), citoyen de Paris, 1536.
- ALLÈGRE (Jean-Baptiste), capitaine au bataillon de la section du Faubourg-Montmartre, 2717.
- Allemand (proclamation de Røderer traduite en), 2491; (lettre d'un caporal des gardes suisses en), 3937.
- Alliance des cantons helvétiques avec le roi de Sardaigne (crainte d'une), 2487.
- Allier** (département de l'), 786, 3126.
- ALLIMANN (Georges), adjudant des gardes suisses, 2478, 2481, 2485, 2490.
- Allobroges** (légion d'), 2487, 3327.
- Allocation de 30 sols par jour aux volontaires, 1287, 1325, 1456, 2256; provisoire de 25 sols par jour aux blessés du 10 août, 2731, 2788.
- Almanach du Père Gérard*, 35.
- Alpes** (serment par les Allobroges de faire flotter le drapeau de l'Égalité sur les), 3327.
- Altercation violente entre deux députés, 728-730, 2540.
- Ambassadeur de Venise (arrestation de l'), 3891.
- Ambassadeurs étrangers (expédition des passeports des), 3907; (propos tenus à la messe du Roi par les), 2326; (rappel des), 3910.

- Ambert** (citoyens d'), 3590.
- Amboise** (conseils du district et de la commune d'), 3111.  
— (garde nationale d'), 3111.
- Ambulances de l'armée du Nord, 2868.  
— pour les blessés du 10 août, 2618.
- AMELEING (sieur), père de famille, 1779.
- AMELOT (Antoine-Jean), administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, 421, 3899, 3906.
- Américain (admission dans la garde du Roi d'un), 512.
- Américaine du Midi (légion), 2710.
- Amérique** (combattant des guerres d'), 345, 2917, 2921.  
— (ex-commissaire conciliateur en), 3916.
- Ami du Peuple* (distribution aux portes de l'Assemblée de l'), 726; (poursuites contre le journal l'), 400-411.
- Ami du Roi* (interdiction du journal l'), 3851; (poursuites contre le journal l'), 400-411; (protestation d'un capitaine de la garde du Roi insérée dans l'), 512.
- Amiens** (assemblées primaires du canton d'), 3564, 3579.  
— (citoyens d'), 930, 3003.  
— (conseil général de la commune d'), 1012, 3017.  
— (église de Saint-Leu d'), 930.
- AMIET, lisez AMIOT, commissaire de police de la section Poissonnière, 865.
- Amis de la Constitution, 156.
- Amnistie aux soldats suisses coupables de délits révolutionnaires, 174; demandée pour les citoyens arrêtés après l'émeute du 14 février 1792, 142, 143, 148; du 14 septembre 1791, 174, 175.
- Amphithéâtres pour l'inscription des volontaires du camp de Paris, 1872, 2002.
- Ancenis** (habitants d'), 985.
- Andelys** (citoyens du canton des), 3018.  
— (directoire du district des), 3032.
- ANDRAU (Pierre), ancien marchand limonadier, tué le 10 août, 2676.
- ANDRÉ (Jean-Baptiste), président de la section de la Bibliothèque, 1976.
- Andresy** (municipalité d'), 3085.
- Anet** (ligne de défense de Paris passant par), 1889.
- ANDRIEUX (sieur), organisateur des chasseurs à cheval dits *hussards braconniers*, 1662.
- Angers** (citoyens d'), 2990.  
— (tribunal du district d'), 3616.
- ANGIBAILT (Pierre-Étienne), traiteur, ex-grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382.
- ANGLAIRE (Jean-Louis-François), canonier du bataillon de la section de Marseille, 2636.
- Anglais**, devenu Français (demande de passeports pour sa famille par un), 1586; (don patriotique d'), 313, 393; (don patriotique d') pour les victimes du 10 août, 2941, 2950; (expulsion du roi Jacques II par les), 3183.
- Anglaises** en pension à Paris (don patriotique de jeunes), 1820.
- Angleterre** (invitation faite à Santerre de passer en), 1145.
- Angoulême** (assemblée primaire de la commune d'), 3667.  
— (conseil général de la commune d'), 3435.
- ANISSON - DUPERRON (Étienne-Alexandre-Jacques), directeur de l'Imprimerie nationale, 1072, 3935.
- Anneau d'or donné par une femme pour les victimes du 10 août, 2938.
- ANNÉE (A.), garde du Roi, 512.
- Anniversaire de la Fédération (troisième), 1262-1338.
- Annonay** (manufacture de papiers d'), 1707.
- ANTOINE (François-Paul-Nicolas), maire de Metz, 3148.
- Antibes** (conseil général de la commune d'), 3378.
- ANTIN (sieur d'), 183.
- ANTONELLE (Antoine, marquis d'), commissaire de l'Assemblée auprès des armées, 2195, 3761.
- ANVERS (Joseph-Bernard HOFFINGEN, dit d'), tailleur, 1059.
- Apologie de la rébellion des officiers municipaux de Sedan (envoi au département du Doubs de l'), 3346.
- Apôtres de la Liberté, 204, 216, 219, 227, 1308.
- Appel aux armes de la Commune du 10 août, 2187.
- Appels faits dans les compagnies envoyées aux travaux du camp sous Paris, 1952.
- Appointements des artistes et préposés de

- l'Opéra (abandon pour la guerre de partie des), 1841; des commis des Affaires étrangères (retenues volontaires sur les), 1838; d'un secrétaire commis de l'Assemblée, enrôlé comme volontaire (payement des), 1900.
- Approvisionnement de boulets (demande d'), 1554; de Paris (détachements de troupes pour protéger l'), 1482; de Paris pendant le séjour des fédérés (mesures pour l'), 1268; de caissons, d'affûts et de piques, 1667.
- Approvisionnements du camp de Soissons (arrivage des), 1472, 1506; de poudres de guerre à Paris et à Essonnes, 1697, 1708; de vivres et fourrages tirés de la région de l'Est, 1885; en vivres et munitions pour la défense de Paris, 1633, 3835-3837, 3867.
- Approvisionneurs des armées et de la capitale affranchis de l'obligation du passeport, 2272.
- Arbois** (administrateurs du district d'), 3541.  
— (citoyens de la commune d'), 3568.  
— (volontaires d'), 3568.
- Arbre de la Liberté (plantation à Limours d'un), 3660; (plantation projetée d'un), 733, 736, 741; (prestation du serment civique au pied de l'), 3153, 3164, 3174, 3218, 3471, 3491.
- ARCAMBAL (Hyacinthe-François), commis au département de la guerre, 2234.
- ARCHAMBAULT (Jean), serrurier, blessé du 10 août, 2839.
- ARCHER (Jean-Antoine), député des Bouches-du-Rhône, 2540.
- ARCHER, commissaire ordonnateur de la 17<sup>e</sup> division, 2731.
- Archives nationales (dépôt des objets provenant des Tuileries aux), 2574; dépôt des outils ayant servi à la pose de la colonne de la Liberté aux), 1323; (dépôt du procès-verbal du retrait du coffre se trouvant sous la colonne de la Liberté, aux), 1338; (liste des vainqueurs de la Bastille déposée aux), 1519; (objets retirés des fondations de la colonne de la Liberté, déposés aux), 1335, 1337.
- Arcis-sur-Aube** (citoyens d'), 2992.  
— (conseil du district d'), 3421.
- Arcueil** (patrouilles d') autour de la maison de force de Bicêtre, 2206.
- Ardèche** (conseil général du département de l'), 2999.
- Ardennes** (citoyens du département des), 3749.  
— conseil général du département des), 3194, 3524, 3528, 3776, 3778, 3782, 3791, 3794.  
— (département des), 936, 3289, 3305.  
— (DAMOURETTE et GOLZART, députés du département des), 3210.  
— (incivisme du département des), 3790.  
— (mise en état d'arrestation des administrateurs du département des), 3776.
- Ardes** (assemblée primaire du canton d'), 3715.
- ARESSY, commissaire du Roi près le tribunal de l'Ariège, 964.
- Argentan** (conseil permanent de la commune d'), 3406.  
— (conseil général du district d'), 3387.
- Argentier apportée du château des Tuileries, 2534-2536, 2543, 2544, 2546, 2550, 2551, 2554, 2556, 2558, 2560, 2561, 2572, 2573, 2575, 2578, 2579, 2591, 2596; envoyée de Soissons à la Monnaie, 3401; royale aux Tuileries (état de l'), 2538; trouvée dans les démolitions des Tuileries (caisses d'), 2553; volée au château des Tuileries, 2542, 2546, 2547, 2552, 2557, 2583, 2596, 2611; des églises (enlèvement par les commissaires des sections de l'), 3890.
- Argenteurs (don patriotique fait par des), 1750.
- Argentier du Roi (état de l'argenterie royale déposé par l'), 2538.
- Arlège** (directoire du département de l'), 440, 3074, 3217.  
— (Jean-Jacques CALVET, député du département de l'), 2061.  
— (patriotes de l'), 440.  
— (tribunal de l'), 964.
- Aristocrates du Midi (présence à Paris de nombreux), 512.
- Aristocratie (corps administratifs et judiciaires infectés par l'), 3542.
- Arles** (présence à Paris d'aristocrates d'), 512.  
— (société de la Chiffonne d'), 512.

- ARMAND, citoyen de la section de Montreuil, blessé le 10 août, 2803.
- Arme à répétition (invention d'une), 1390.
- Armée cantonnée à Sainte-Menehould, 1819; destinée à la défense de Paris, 1942; française en Flandre (hôpital ambulancier de l'), 2699; nationale parisienne, 2523; d'observation en avant de la capitale (formation d'une), 1425; de réserve (projet de création d'une), 1046; des princes (annonce de la prochaine arrivée de l'), 441.
- du Centre, 829, 1122, 1505, 1509, 3065, 3528, 3806, 3808, 3810, 3928.
  - de Châlons, 1655.
  - de Dumouriez, 1734.
  - du Haut-Rhin, 374.
  - de Lafayette, 1127, 1502, 2631, 3769.
  - du maréchal Luckner, 714, 1473, 1477, 1490, 1497, 1526, 3148, 3798, 3802.
  - du Midi, 833, 3472, 3525, 3766, 3922.
  - du Nord, 976, 1122, 1624, 2349, 2868, 3758, 3764, 3768-3770, 3778, 3782, 3785-3787, 3789-3792, 3797, 3799, 3800, 3803, 3808, 3831, 3881, 3888; (grenadiers du corps de réserve de l'), 3662.
  - du Rhin, 2955, 3765, 3772-3775, 3781, 3793, 3809, 3815.
  - de Soissons, 1437.
- Armées (commissaires de l'Assemblée envoyés aux), 2175, 2195, 2196, 2270; (organisation du service de santé des), 1713; sur Paris (projet de faire marcher les), 1451, 3769.
- Armement (don patriotique par un commis de l'Assemblée de son), 1549; de la garde du Roi, transporté à l' Arsenal, 504, 506, 507, 509; des volontaires, 1495, 1512, 1521, 1531, 1543, 1560, 1576, 1588, 1609-1611, 1637, 1666, 1673, 1679, 1702, 1788, 1800, 1802, 1810, 1825, 1855, 1867.
- Arménien, à la fête de Châteaueux, 219.
- Armes pour la garde nationale de Montmartre (demande d'), 2233; d'un ancien garde de la Municipalité (don patriotique des), 180; (don patriotique pour achat d'), 1783; (envoi de l'arsenal de Rochefort à Paris d'), 1893; (état de fabrication des), 157; (manque d') pour les volontaires, 1698, 1703; (mesures pour empêcher la dilapidation des), 1888; des gardes suisses tués aux Champs-Élysées (remise au peuple des), 2521; (soldats laissés sans), 3136; (visites domiciliaires pour rechercher des), 3932, 3933; (volontaires à l'armée du Nord, dépourvus d'), 1024.
- arrêtées par les habitants de Bourg-la-Reine, 100; demandées par le 10<sup>e</sup> bataillon de volontaires à Laon, 2973; demandées par un blessé du 10 août, désireux de se rendre à Verdun, 3955; demandées par les artilleurs de la section du Temple, 1577; destinées aux volontaires (dépôt dans les sections des), 1563; distribuées à l' Arsenal, 2302; enlevées à M. Chaudot, notaire, 3958; existant au château des Tuileries, 1143, 1359, 1997, 2018, 2021; existant aux Invalides (réclamation par le peuple des), 2539; nouvelles (invention d'), 1671; perdues par les fédérés (remplacement des), 1500; réclamées aux anciens commandants du bataillon du Petit Saint-Antoine, 2176; reçues par les départements de l'Intérieur, 1722.
  - à feu et blanches provenant des gardes du Roi et des gardes suisses, 2244.
  - de la maison du Roi déposées à l' Arsenal, 2127.
- ARMINGAULT, chirurgien, 2635.
- Armoire de fer des Tuileries (clef de l'), 3964.
- et coffre contenant les sceaux de l'État, 2213.
- Armuriers (manque de fusils chez les), 1611; (recensement des fusils de chasse chez les), 1888.
- ARNAUD (Pyron), fédéré de Marseille, blessé du 10 août, 2731.
- Arnay-sur-Arroux** (citoyens d'), 2989.
- ARNOULT (Jean-Louis), marchand de vin, 1147.
- Arras** (citoyens d'), 3087.
- (conseil général du district), 3257.
  - (garnison et garde nationale d'), 3073.
- Arrestation de M. D'Aubigny, membre de la Commune, 3849; de M. Brelut de la Grange, notaire, 3892; du sieur Castella, 2437; de Jean-Marie Quentin de Champlost, valet de chambre du Roi, 3849; de M. Chaumont de La Millière, intendant des finances, 3876; de M. Clément de Sainte-Palaye, 3950; du duc

- de Cossé-Brissac, 499; d'Étienne La Rivière, 430, 433, 436; de M<sup>me</sup> Geoffroy, 3878; de M. Gibé, notaire de Louis XVI et de la Liste civile, 3884, 3885; de M. Guillaume, notaire, 3961; de Louis XVI réclamée par les commissaires de la Commune du 10 août, 2160; de M. Mandat par la Commune du 10 août, 2134; de M. Mesquinet de Saint-Félix, 3917; de M. de Montsabrè, aide de camp du duc de Cossé-Brissac, 3879; du duc de Nivernois, 3886; de M. Pâris, commissaire de la section de l'Observatoire, 1149, 1150, 1153, 1156, 1163; de M. Rivoire, vice-président du département de l'Aisne (ordre d'), 3799, 3800.
- des administrateurs du département des Ardennes (ordre d'), 3776; de l'ambassadeur de Venise, 3891; d'artillerie à Saint-Denis, 469; des commissaires envoyés à l'armée du Centre, à Sedan, 3065, 3195, 3237, 3256, 3441, 3753, 3761, 3762, 3769, 3778, 3779; de citoyens de la section des Postes, 3958; de colporteurs de journaux royalistes, 3831; des commissaires de la municipalité de Reims à Sedan, 3791; de deux députés à Saint-Ouen, 2161; de 2,000 fusils à la barrière du Roule, 3931; de gardes du Roi par la garde nationale de Vaugirard, 2174; de gardes suisses à Paris, 2436; de gardes suisses par la garde nationale de Boulogne, 2450; de gardes suisses par la municipalité de Montmartre, 2401, 2402, 2404, 2409; de gardes suisses par la municipalité de Rueil, 2433; de gardes suisses par des patrouilles, 2405, 2406, 2440, 2441; de gardes suisses par la section du Roule, 2403, 2405-2407, 2413, 2415; d'un sergent-fourrier des gardes suisses à Neuilly, 2486; de gardes suisses dans les vignes d'Issy, 2438; de soldats suisses occupés à garder des blés, 2462-2464; d'un individu pour tentative d'embauchage, 478; de membres du Conseil général de la Commune par le peuple, 2110; d'un particulier trouvé le soir du 11 août aux Tuileries, 2569; des personnes présentes à l'hôtel de la guerre (mise en état d'), 3941, 3943; des suspects par ordre du Comité de surveillance, 2151; de suspects par les patrouilles de Saint-Joseph et de Montmartre, 2185; de voleurs, lors du 10 août, 2244, 2342, 2347.
- Arrestations arbitraires à Paris par les commissaires de la Commune, 3811, 3956, 3958; de fonctionnaires sous prétexte de malversations, 3897; relatives à la Révolution du 10 août, 2287.
- Arsenal de Douai (envoi de canons et obusiers de l'), 1871, 1878.
- de Paris (bruits d'attaque par le peuple de l'), 1090, 1091, 1143, 2070; (canonniers de garde à l'), 2232; commandant du poste de l'), 2135; (compte rendu de l'état de l'), 1504; (délivrance de munitions aux Marseillais par l'), 2070; (distribution générale d'armes faite à l'), 2302; (fabrication de canons et obusiers à l'), 1871; (forces en réserve pour la défense de l'), 1081, 1084, 1099; (garde magasin des cartouches à l'), 2073, 2194; (jardin de l'), 1083, 1091; (poudres et munitions de l'), 1064, 1083-1085; (relevé des quantités de poudre et de cartouches délivrées à l'), 2072; (rétablissement des fonderies de l'), 1499; transport des armes de la garde du Roi à l'), 504, 506, 507, 509, 2127.
- de Rochefort (envoi d'artillerie de l'), 1893, 1927.
- Arsenaux (surveillance des), 1117.
- de Paris (relevé des pièces d'artillerie et munitions dans les), 1530.
- Arthemidore*, pièce jouée au théâtre du Marais, 1861.
- Artillerie (expériences de nouvelles pièces d'), 1511; destinée à la ville de Versailles (arrestation à Saint-Denis d'), 469; à cheval, en garnison à Douai, 3604; du camp sous Paris (directeur général de l') 1899, 1909; pour le camp de Paris (envoi d'), 1871, 1878, 1884, 1948, 3867; pour le camp de Soissons (envoi d'), 1878.
- Artilleurs de la section du Temple, 1577.
- Artiste anonyme (don d'un) pour la fabrication de fusils, 1836; étranger (don patriotique d'un), 1803.
- Artistes de l'école du Louvre (compagnie de volontaires formée par les), 1602;

- Artistes du Louvre, lavés de l'accusation d'avoir tiré sur le peuple, 2273, 2277.  
— des théâtres de la Liberté, de l'Égalité et du Palais, 1935.
- Artois** (canons venant de l') pour le camp sous Paris, 1906.
- ARTOIS** (Charles-Philippe, comte d'), 53 : (d'HEMAR DE LA PANOUZIE, gentilhomme du comte d'), 1380 ; (cris de : Vive d'), 512 ; (livrée du comte d'), 724.
- Asnières** (construction de fours pour l'armée à), 1902.
- ASSAS** (Jean-Charles-Marie d'), capitaine au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3807.
- Assassinat** (écrivains prêchant l'), 908, 1367 ; de Louis XVI comploté, 812, 2040 ; de Louis XVI (propos tendant à l'), 1151 ; du maire de Paris (projet d'), 752 ; de membres du Corps législatif (provocation à l'), 476 ; de Merlin et Chabot (bruit répandu de l'), 2003 ; de Simonneau, maire d'Étampes, 513-552 ; du vicaire de la Madeleine par le peuple, 2071.
- Assassinats à Paris** (fréquence des), 394, 397.
- ASSELIN** (Julien), arrêté au château des Tuileries, 2569.
- Assemblée constituante**, 17, 189, 719, 3797 ; sentiments royalistes y manifestés par Arthur Dillon, 3797.
- Assemblée électorale du département de la Dordogne**, 3611 ; du département de Paris, 1685, 1711.
- Assemblée générale du bataillon du Petit-Saint-Antoine**, 2176 ; des fédérés, 2627 : de la section de la Bibliothèque, 2391 ; de la section de la Cité, 1844.
- Assemblée législative** : actes d'accusation lancés par elle, 408-410, 437, 511, 512, 2202, 3848, 3850, 3921 ; admission de citoyens armés interdite, 1013 ; son adresse à l'armée au sujet de la déchéance de Louis XVI, 1983, 1995, 3432 ; son adresse aux Français, 1561, 1562, 2991, 3073, 3180, 3432 ; adresses d'adhésion au serment du 14 janvier 1792 par elle reçues, 109-114 ; adresses et actes d'adhésion à la journée du 10 août, par elle reçus, 2972-3746 ; adresses de félicitation par elle reçues à l'occasion des décrets contre les émigrés et les prêtres non assermentés, 54, 55, 57, 60, 64 ; adresses et actes de protestation par elle reçus relativement à la journée du 20 juin, 906-1012 ; adresses et actes de protestation par elle reçus relativement à la journée du 10 août, 3748-3751, 3758, 3764, 3772, 3773, 3807, 3813 ; adresses et pétitions à elle envoyées, demandant la mise en accusation du Directoire du Département pour sa pétition au Roi, 65-87, 89, 90, 92, 99 ; adresses et pétitions des fédérés de Marseille lors de l'affaire du 30 juillet, 1387-1389, 1391, 1392 ; adresses et pétitions par elle reçues relativement à la déchéance de Louis XVI, réclamée par les sections, 1968-1994 ; affaire du Comité autrichien, 414, 418, 419, 426, 427, 430-434, 437-489 ; affaire Paris et Boulland, 1149, 1150, 1154-1162, 1168 ; affaire de Simonneau, maire d'Étampes, 514, 515, 526-533, 535, 537, 542-547, 549, 551, 552 ; allocation de secours et pensions aux victimes du 10 août, 2612, 2625, 2626, 2632, 2634, 2642, 2643 ; allocation mensuelle promise par le Roi à 16 députés, 42 ; altercation violente entre deux députés, 728-730, 2540 ; (applaudissements ou murmures indécents des tribunes de l'), 923, 928, 962, 967, 1069, 1465, 1976, 2056 ; arrestation de députés, le 10 août, comme suspects, 2161 ; son assimilation au club des Jacobins par les officiers de l'armée de Luckner, 3148 ; attaques violentes dirigées contre elle, 1431 ; augmentation de la force armée chargée de sa garde, 1376, 2191 ; augmentation du nombre des places dans la salle des séances, 40.
- Chute du ministère girondin, 681-683, 685-689, 693, 694, 700, 702-704, 706, 709-716, 719, 720, 724, 726-731, 734, 736, 738, 739 ; ses Comités placés dans les dépendances des Feuillants, 24 ; ses Comités qualifiés de corrompus, 1981 ; commissaires inspecteurs de la salle, 15, 25, 31, 36, 37, 39, 40, 2083, 2138, 2526, 3818 ; compte rendu de la journée du 10 août par la Commission extraordinaire des 12, 2294 ; conflit entre des députés et la garde nationale, 36, 37 ; con-

- signe interdisant de pénétrer dans les dépendances de la salle, 1358.
- Décrets et actes de l'Assemblée concernant la participation des Suisses à la journée du 10 août, 2410, 2412, 2417-2423, 2425-2435, 2438, 2443, 2445-2456, 2458-2461, 2464, 2465, 2468, 2507; décrets et actes de l'Assemblée relatifs à la journée du 10 août, 2109-2111, 2115, 2116, 2119, 2122-2126, 2131, 2134, 2137-2139, 2143, 2145, 2146, 2150-2152, 2154-2159, 2162-2171, 2175, 2189, 2195, 2198, 2199, 2202-2205, 2207-2215, 2218-2220, 2222-2229, 2242, 2243, 2245, 2248-2251, 2266, 2269, 2270, 2274, 2275, 2277, 2281, 2282, 2284, 2285; décrets concernant le licenciement des régiments suisses, 2477, 2484, 2488, 2489, 2503; demande de passeports par des députés, 3918, sous des noms supposés, 1347; démission du ministère et modifications ministérielles, 1219, 1228-1231, 1233-1236, 1240, 1244, 1246-1248, 1250-1258, 1260, 1261; dépôt dans la salle des séances de la pierre portant gravée la déclaration des Droits de l'Homme, 1323; destitution des administrateurs de la Somme, 3777; discours y prononcés, 10, 13, 14, 21, 28, 34, 44, 76, 90, 120, 198, 199, 235, 348, 379, 381, 423, 426, 434, 463, 464, 772, 773, 1117, 1202, 1203, 1211, 1270, 1277, 1411, 1421, 1424, 1513, 1541, 1543, 1593, 3375, 3536, 3960; discussion sur la déchéance de Louis XVI, 1971; don du bas-relief de Mirabeau pour être placé dans la salle des séances, 14; dons en faveur des victimes de la journée du 10 août, 2899-2956; dons patriotiques par les particuliers, 8, 252-258, 260-307, 309-317, 319, 320, 322-336, 338-345, 348, 349, 353, 355-359, 361-371, 373-376, 378-386, 390, 391, 393, 4401-4404, 4407, 4409, 4411, 4412, 4414, 4415, 4421, 4422, 4747-1755, 1757-1861; dons patriotiques par les sections et bataillons de Paris, 259, 308, 318, 321, 337, 346, 347, 350-352, 354, 360, 372, 377, 387, 389, 392, 1398-1400, 1405, 1406, 1408, 1410, 1413, 1416, 1420, 1423, 1424, 1756.
- Enquête par elle ordonnée sur le prétendu empoisonnement des volontaires à Soissons, 1483-1486; enrôlement et départ des volontaires, 1441, 1444, 1445, 1447-1450, 1452, 1459, 1464, 1469, 1472-1482, 1490, 1492-1495, 1497-1500, 1506, 1509, 1512, 1513, 1515, 1516, 1521, 1523-1528, 1531, 1532, 1534-1536, 1540-1554, 1556, 1558, 1560, 1564-1567, 1569, 1570, 1575, 1577-1579, 1581-1601, 1610-1614, 1616-1626, 1628, 1634, 1638-1645, 1647-1651, 1653, 1655-1662, 1664-1666, 1672-1679, 1686-1694, 1702-1707, 1710, 1714, 1715, 1717, 1720-1722, 1728-1732, 1734-1736, 1738; entrée en fonctions, 9-13, 19-21, 23, 26-28, 30, 32-34; son escorte formée lors de la Fédération par la 6<sup>e</sup> légion de garde nationale, 1300.
- Félicitations ironiques de la Société des Amis de la Liberté de Perpignan, 3714.
- Hommage de décoration militaire par les officiers de gendarmerie licenciés, 1824.
- Impression du nom des députés vendus à la Liste civile, 2056; impression par son ordre de la lettre trouvée sur un caporal de gardes suisses tué le 10 août, 2447, 3987; son inertie blâmée par les citoyens du canton de Fleurance, 3511; instructions données à ses commissaires envoyés à l'arsenal de Rochefort, 1893; insultes aux députés dans l'enceinte, 1344; dans la rue, 2045, 2050, 2052-2067; insultes et violences à l'égard du Commandant de service, 2078; interdiction de circuler dans les couloirs aux citoyens non munis de cartes, 1358; interrogatoires subis à sa barre par M. Charles Chabot, grenadier du bataillon de l'Abbaye, 2228; par M. de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, 2353; par le directeur et les employés de la manufacture de Sèvres, 454; par le gouverneur et les officiers de l'hôtel des Invalides, 467, 468.
- Lettres et adresses par elle reçues concernant les mouvements populaires du 20-21 janvier, 118-126, 128, 132, 134, 136, 137, 139, 142, 143; lettres et adresses par elle reçues concernant l'agitation révolutionnaire de mars-avril 1792, 154, 155, 159, 160, 166-172; lettres et adresses par elle reçues relativement aux conséquences de la journée du

- 10 août, 3816, 3819, 3821, 3823, 3831, 3838-3843, 3845-3848, 3850, 3852-3858, 3861-3865, 3869-3875, 3877, 3887-3889, 3897-3899, 3901-3903, 3906, 3907, 3911, 3912, 3915, 3916, 3919, 3921, 3930, 3931, 3933, 3937, 3938, 3940, 3942, 3944-3946, 3952-3960, 3963; lettres, adresses et pétitions par elle reçues concernant les événements de la journée du 20 juin, 740, 741, 747, 768, 772-776, 787, 789, 793, 795, 808, 809, 812-815, 829, 830, 834, 846, 847, 849, 851-853, 868; lettres et décisions relatives aux préparatifs du 10 août, 2017, 2019, 2029, 2030, 2039, 2042, 2043, 2076, 2081, 2083, 2084, 2086; lettres et déclarations des députés outragés le 9 août par le peuple, 2050, 2052, 2067; lettres par elle reçues relativement aux conséquences de la journée du 20 juin, 1014, 1017-1019, 1021, 1037, 1043, 1044, 1046, 1050, 1058, 1062, 1065, 1066, 1068, 1081, 1092, 1093, 1102, 1107, 1108, 1112, 1115, 1117, 1119, 1125, 1128, 1132.
- Mandats d'amener décernés contre 3 députés, 424, 432; menaces proférées dans la salle par un officier de garde nationale, 16; menaces proférées contre les Marseillais dans la salle des séances, 1377; mesures prises par elle lors de l'incendie des Tuileries, le 10 août, 2522-2525, 2527-2530, 2533; mesures prises par elle contre les fauteurs de troubles, 1361, 1363, 1365, 1367, 1374, 1375, 1378, 1383, 1385; mesures prises par elle relativement à l'arrestation de ses commissaires à Sedan, 3753, 3761, 3762, 3769, 3778, 3779, 3785-3787, 3790-3792, 3794, 3800, 3801, 3805, 3808; mesures relatives au licenciement de la garde du Roi, 490, 494, 497-499, 512.
- Ordre au commandant du poste de l'Assemblée, 3818; ordre par elle donné à la garde nationale de Versailles accourue à Paris le 10 août, 3236; ordres de comparaître à sa barre, 3776, 3799, 3911, 3919, 3946; organisation, par ses soins, de l'artillerie pour la défense des frontières, 1503, 1504, 1510, 1529, 1530, 1555, 1568, 1636, 1663, 1667, 1669, 1723; organisation et travaux du camp sous Paris, 1862-1865, 1867, 1869-1871, 1873-1876, 1878-1881, 1892, 1893, 1899, 1900, 1906-1910, 1916-1925, 1927, 1934, 1935, 1939-1946, 1950, 1951, 1953-1955.
- Participation de l'Assemblée au 3<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération, 1264, 1266, 1269-1273, 1276, 1277, 1279-1281, 1283, 1286-1290, 1293-1299, 1309, 1310, 1316-1321, 1323-1331; participation à la fête funèbre en l'honneur des victimes du 10 août, 2959-2965, 2967-2969; passeports demandés par des députés sous des noms supposés, 1347; patrouille de la garde nationale autour de la salle des séances, 1352; permanence de l'Assemblée et des sections, 452-456, 458-461, 463-468, 470-485; pétition dite des 8,000 au sujet de la formation d'un camp sous Paris, 555-559, 561-567, 569-572, 574, 576-584, 586-591, 593-616, 620, 622-644, 646-669, 671; police de son enceinte, 38, 39, 1354, 1362, 1366; poursuites contre *l'Ami du Peuple* et *l'Ami du Roi*, 401, 402, 408-410; présence des députés aux travaux du camp sous Paris, 1907, 1908, 1916; présentation de *l'Almanach du Père Gérard*, 35; proclamation de la Patrie en danger, 1428, 1431-1438, 1443, 1451, 1454, 1455, 1465, 1561-1563, 1573, 1574; projet de dissolution à main armée, 1136; projet de salle présenté par Poyet, 29.
- Rapports et déclarations à elle adressés sur la journée du 10 août, 2300-2350; réception de Lafayette avant son départ pour l'armée, 43-46; réception des soldats suisses de Châteaueux, 174, 175, 187, 191, 197, 198, 227, 229, 231-233, 239; refuge y trouvé par Louis XVI, le 10 août, 2131, 2142, 2300, 2366, 2385, 2387, 2395, 2428, 2441, 2466, 2485, 3748; remise à sa barre des objets précieux apportés du château des Tuileries, le 10 août, 2534, 2537, 2538, 2540-2545, 2551-2554, 2559, 2561-2565, 2570-2577, 2579-2582, 2586-2589; renvoi au Comité de législation de l'affaire du caporal Breton, 49, 50, 52; reproches à elle adressés de ne rien faire pour la génération future, 3566.
- Serment imposé aux députés le 10 août, 2147-2149; suppression de la séparation pratiquée aux deux extrémités de

- la salle, 18; suspension de Pétion et de Manuel par le Directoire du Département, 1171-1183, 1185-1189, 1199-1203, 1205-1207, 1209-1218.
- Tentative faite par deux députés pour sortir de Paris, 2184; tribune des députés suppléants, 1284; tribune des suppléants (place demandée par les blessés du 10 août dans la), 2734; tribune de la Municipalité occupée par des étrangers, 31; tribunes (admission des députés à la Fédération dans les), 1283, 1319.
- Assemblée du peuple dans l'église des Enfants-Trouvés, 812.
- de la section de la Croix-Rouge pour le choix d'un volontaire, 1798.
- primaire de la section du Palais-Royal, 450.
- projetée dans le faubourg Saint-Antoine, 1048.
- tumultueuse de la section de la Rue de Montreuil, 1027.
- Assemblées électorales, 3611, 3676-3678, 3680, 3696, 3697, 3699, 3700, 3704, 3705, 3708, 3710-3713, 3715, 3746, 3719, 3720, 3724, 3729, 3730, 3732, 3733, 3735, 3745; (demande d'exclusion des contre-révolutionnaires des), 3052.
- générales des sections, 2252, 2273.
- primaires pour la Convention nationale (convocation des), 3059, 3070, 3216, 3317, 3478, 3481-3484, 3487, 3496-3501, 3504-3507, 3510, 3511, 3513-3521, 3540, 3543, 3547-3549, 3551, 3564, 3579, 3583, 3592, 3600, 3624, 3627, 3629, 3640, 3641, 3650-3652, 3673, 3675-3678, 3680, 3681, 3695-3697, 3708-3713, 3715, 3746, 3719, 3720, 3722, 3729, 3730, 3793; (abstention des ennemis de la chose publique des), 3600; leur convocation demandée par les fédérés, 1320; (liberté de la parole dans les), 1159.
- tenues chez Santerre, 733.
- Assignat offert par un citoyen de Cette, 375; par un fabricant de gaze, 608; de 5 livres donné par l'adjutant-major du bataillon de l'Abbaye, 444; de 5 livres offert par un Italien pour les frais de la guerre, 1816; de 10 livres offert par Marie-Cécile, princesse ottomane, 1780; de 50 livres donné au lieu et place d'une croix de Saint-Louis, 1766; de 50 livres offert pour l'armement d'un volontaire, 1853; de 50 livres pour les frais de la guerre (don d'un), 1808; de 50 livres pour les victimes du 10 août (don d'un), 2906; de 50 livres déposé dans les fondations de la colonne de la Liberté, 1337; de 100 livres (don en faveur des veuves des patriotes d'un), 1857; de 100 livres pour les frais de la guerre (don d'un), 1830; de 100 livres offert par un horloger pour les victimes du 10 août, 2924; de 200 livres offert par un ancien commandant, 1781; de 300 livres adressé par un député pour l'équipement de ses fils, volontaires, 1793; de 300 livres offert par un artiste étranger, 1803.
- Assignats (demande de coupures d') pour payer le prêt des volontaires, 1704; (don patriotique d'), 1751, 1757, 1768, 1769, 1823, 1829, 1839; (employés au timbrage des), 1795; (offre patriotique de numéraire contre des), 253; (ouvriers de l'imprimerie des), 1772; (planches en taille douce des), 1825; (remise aux sections de petits) en vue du départ des volontaires, 1618; montant à la somme de 1,600 livres apportés des Tuileries, 2596; saisis sur un voleur sortant des Tuileries, 2576; de 5 livres pour les victimes du 10 août (offre d'), 2903, 2948; de 50 livres trouvés aux Tuileries (restitution mystérieuse de 2 paquets d'), 2540; de 100 et de 50 livres trouvés aux Tuileries (remise à la Maison commune d'), 2567.
- Atelier de confection d'habillements militaires à Saint-Denis, 1481; de tentes et habillements militaires à Paris, 1583.
- Ateliers du canal de Bourgogne, 1963; de filature, 363, 385; de l'imprimerie Baudouin (rentrée des ouvriers dans les), 2210; de l'Imprimerie Nationale (ouvriers tenus, au premier signal, de se rendre dans les), 1548; pour la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée (projet d'), 1862.
- Athènes** (lois de l'Assemblée dignes des beaux jours d'), 3688.
- Attaque projetée des Tuileries, 2016.
- Attaques à main armée sur les routes, 101-106.

- Atteinte à l'inviolabilité des représentants du peuple, 3256.
- Attentat à la liberté individuelle des députés, 433, 437; à la sûreté de l'Etat, 311; projeté sur la personne de Louis XVI, 1095; des factieux (décret de la suspension de Louis XVI considéré comme un), 3748.
- Attentats commis par les administrateurs rebelles des Ardennes, 3328; commis contre les représentants du peuple, 2050-2067.
- Atroupement le 20 juin à la porte de Saint-Firmin, 777; au boulevard de l'Hôpital, 870.
- Atroupements du faubourg Saint-Antoine, 768, 772, 809, 812, 1057, 2118, 2124, 2126, 2128, 2129, 2131, 2314; populaires (loi sur les), 2328.
- Aube** (Toussaint MAIZIÈRES, député du département de l'), 2060; (REGNAULT-BEAUCARON, député du département de l'), 2064.
- AUBERT, adjudant-major du bataillon de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, 1414.  
— citoyen de la section du Roule, 1962.
- AUBERT-LACOUR (Antoine), ancien capitaine de volontaires nationaux, 1448.
- Aubervilliers** (municipalité d'), 1630, 1632, 1642,  
— (officiers de la garde nationale d'), 1632.  
— (volontaires d'), 1630, 1632.
- AUBIGNY (D'), membre de la Commune.  
Voyez D'AUBIGNY.
- Aubigny** (d'), (conseils généraux du district et de la commune d'), 2991.
- Auch** (administrateurs du district d'), 3368.  
— (citoyens d'), 3228.  
— (conseil de la commune d'), 3228.
- Aude** (directoire du département de l'), 940, 3230.
- AUDOIN (François-Xavier), aumônier de la garde nationale, 582; volontaire au bataillon de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, 326.
- AUDREIN (Yves-Marie), commissaire chargé de la levée des scellés sur les papiers de la Liste Civile, 2199.
- AUDU (Reine-Louise), citoyenne patriote, blessée le 10 août, 2697, 2720.
- AUFAUVRE, secrétaire greffier de la section du Mail, 2733.
- AUGER, négociant en denrées coloniales, 146, 148.  
— officier de paix, 1396.  
— (sieur), Savoyard, 2420.
- Augias (entourage de Louis XVI assimilé aux écuries d'), 3371.
- Augustins (imprimerie des assignats aux), 1772.
- Auray** (district et commune d'), 997.  
— (officiers municipaux d'), 3191.  
— (place de la Liberté à), 3191.  
— (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité du canton d'), 3734.  
— (tribunal du district d'), 925.
- AURRAN (Louis), ancien vice-consul en Espagne, 1797.
- Autel de la Patrie, au Champ de Mars (décoration de l'), 191, 223, 234, (cérémonie de la Fédération autour de l'), 1271; (garde de l') pour empêcher les dégradations des malveillants, 240, 242.
- Auteuil** (citoyennes d'), 2910.  
— (maire d'), 486.
- Autriche** (suppôts de l'), 3136.
- Autrichiens** (annonce de l'arrivée prochaine à Paris des), 2454.
- Autun** (citoyens libres d'), 3337.  
— (conseil général de la commune d'), 3206.
- Auvergnats** (offre patriotique des), 1432; (uniformes fournis par les députés aux volontaires), 1579.
- AUVERMAN (sieur), prisonnier de l'Abbaye, 3924.
- Auxerre** (arrivée des Marseillais à), 1375.  
— (citoyens d'), 3138.  
— (levée des volontaires à), 1698.  
— (municipalité d'), 3101.
- Auxonne** (commune d'), 3177, 3360.
- Auxy-le-Château** (habitants du bourg d'), 3659.
- Avallon** (administrateurs du district d'), 3105.  
— (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'), 3371.
- AVENARD (Louis-Augustin), caporal de la section du Ponceau, 2363.
- Aventuriers à Paris (affluence d'), 395, 419, 1104.
- Aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts (don patriotique des), 380.

- Aveyron** (conseil du département de l'), 3130.  
 — (corps électoral du département de l'), 3700.  
 — (François LORTAL, député du département de l'), 2148; P. BARTHÉLÉMY, Joseph NOGARET et Antoine MOLINIER, députés du département de l'), 2161.  
**Avignon** (corps administratifs d'), 3525.  
 — (garde nationale d'), 3525.  
 — (passage de 600 Marseillais armés à), 1339.  
*Avis aux Parisiens*, placard affiche, 1363.  
**Avranches** (administrateurs du district d'), 3275.  
 — (citoyens d'), 3214.  
 — (conseil général de la commune d'), 3313.  
 AVRIL (Noël), sous-lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2391.  
**Ay** (plaine d'), 153.  
 AZEMA (Michel), député du département de l'Aude, 1208.
- B**
- B\*\*\*, serrurier-machiniste, 300.  
 BABIN (sieur), inventeur de lances et de bayonnettes, 1636, 1671.  
 BACHELIN, chirurgien du bataillon de Saint-Gervais, 2614.  
 BACHER (Theobald), chargé d'affaires de France en Suisse, 174.  
 BACHMANN (Charles-Joseph-Antoine-Léger, baron de); major au régiment des gardes suisses, 1078, 2095, 2346, 2437, 2466, 2472, 2473, 2478, 2483, 2485, 2491, 2495, 2497, 2498, 2504, 2508.  
 BACON (Pierre-Éléonor), ancien professeur de belles-lettres à l'École militaire, 252.  
 BACQUET (Anne-Alexandrine), blanchisseuse, 2374.  
 BADELART (François), maréchal des logis de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie à cheval, 2572.  
 BAERT-DUROLANT (Charles-Alexandre-Balthazar-François de Paule), député du Pas-de-Calais, 2067.  
 BAGNOLS, chirurgien, 2888.  
 Bague offerte par un enfant de six ans pour les victimes du 10 août, 2931; offerte en don patriotique par une petite fille, 290; représentant Louis XV, prise aux Tuileries, 2548.  
 BAILLE (Pierre), député à la Convention nationale, 1333.  
 BAILLY (Jean-Sylvain), maire de Paris, 7, 12, 15, 1142; premier président de la Constituante, 1337.  
 BAJET, chirurgien-major de la section des Amis de la Patrie, 2768-2770.  
 Bal des Jeunes Amis de la Liberté, rue du Sépulcre, 322.  
 Balles (interdiction d'en fabriquer avec les cercueils de plomb), 1650.  
 — mordues, trouvées sur un officier suisse tué, 2327; mordues pour les Suisses, par des femmes, aux Tuileries, 2374.  
 BALLIN, soldat du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 882.  
 BALLOT (Mme), maîtresse de pension, 1419.  
 BALZAC (Jean-Baudry), chirurgien, 2707.  
**Bandol** (citoyens du canton de), 3383.  
 Bannières portées le 9 octobre (inscription des noms des victimes du 10 août sur les), 2659.  
 Banquet civique offert sur le terrain de la Bastille aux fédérés, 1996.  
 Banquiers (gardes du Roi, anciens), 512; (volontaires armés, équipés et entretenus par des), 1842.  
**Bapaume** (conseil du district de), 3290.  
**Bar-le-Duc** (citoyens Amis de la Constitution de), 2975.  
 — (conseil général de la commune de), 2982.  
 — (conseil général du district de), 3116.  
 — (tribunal du district de), 3557.  
**Bar-sur-Aube** (carte abrégée de Rocroi à), 1819.  
 — (conseil général de la commune de), 3095.  
 — (conseil général du district de), 3198.  
 — (tribunal du district de), 3201.  
**Bar-sur-Seine** (citoyens de), 3539.  
 — (conseil général de la commune de), 3589.  
 BARA (Jean-Louis-Marie), décédé des suites de blessures reçues le 10 août, 2874.  
 — citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, 642.  
 — (veuve), infirme, 2874.  
 BARADELLE (Louis), ingénieur en mathématiques, 1683.

- BARADELLE (Louis-Jacques), libraire à l'Assemblée législative, 287.
- BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), député des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, 730, 2736; ses mémoires, p. 2.
- Barbezieux** (conseil général du district de), 3646.
- BARBIER aîné, peintre de l'Académie. *Voy. LE BARBIER.*
- Barbier-étuviste à Montereau, 1799.
- BARDY (l'abbé Jacques-Maurice-Bruno), prisonnier à la Force, puis à l'Abbaye, 130.
- Barèges** (eaux minérales de), 2728.
- BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), député à l'Assemblée constituante, 1.
- BARITAUD (François), fédéré de la Gironde, blessé le 10 août, 2755.
- Barjols** (corps administratifs et citoyens de), 3494.
- (tribunal de), 3494.
- BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), député à l'Assemblée constituante, 3850, 3921.
- BARON (Louis), receveur du district de Paris, 2848, 2897.
- BAROTTE (sieur), citoyen de la rue Greneta, 2359.
- BAROY (Alexandre), serrurier, 2323.
- BARRA (dame), 1073.
- BARRÉ (Alexandre), membre du Directoire du Département de Paris, 2072.
- Barrière Blanche, 2233.
- de Clichy, 2441, 3891.
- de Clignancourt, 2233.
- de Montmartre, 2404.
- des Porcherons, 2233.
- de la rue Rochecouart, 2233.
- du Roule, 2406, 2407, 3931.
- de Versailles, 3851.
- Barrières au-dessus de Saint-Lazare, 2249.
- (forces pour la garde des), 2189.
- (formalités pour les passeports observées aux), 2172.
- (respect des passeports présentés par les ministres étrangers aux), 3907.
- BARRIS (Pierre-Paul-Jean), député du Gers, témoin dans l'affaire Grangeneuve et Jouneau, 730.
- BART (Jean-Baptiste), chapelier, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2664, 2809.
- BARTHÉLEMY (François), ambassadeur de France en Suisse, 2267, 2488, 2489, 2492, 2500, 2501, 2503-2506, 2509-2511, 2514, 2516.
- BARTHÉLEMY (DE RECOLOGNE), (Honoré-François), inventeur de poudres de guerre, 1554.
- BASCHET (Jacques-Etienne), caporal au bataillon de Sorbonne, 627.
- Bas-reliefs de l'Autel de la Patrie (craintes de dégradation des), 242.
- de bronze (conversion en canons des), 3847.
- Bas-Rhin** (conseil général du département du), 3393, 3622, 3750, 3771, 3781, 3793.
- (André BRICHE, député du département du), 2148; (Christophe KOCH, député du département du), 2148; (Jacques BRUNCK, député du département du), 2053; (RUIL, député du département du), 3781.
- (directoire du département du), 957.
- BASIRE (Claude), député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, 424, 730, 1071; membre du Comité de surveillance, 2540, 2545.
- Basses-Alpes** (assemblée électorale du département des), 3699.
- (fédérés venus des), 1629.
- Basses-Pyrénées** (directoire du département des), 1219, 3084.
- BASSOT (Louis), marchand de vin, 2547.
- Bastia** (commune de), 1008.
- Bastille (banquet civique offert aux fédérés sur le terrain de la), 1996.
- (bas-relief de Mirabeau sur une pierre de la), 14.
- (blessé du 10 août, déjà blessé à la prise de la), 2780; autre blessé présent au siège de la Bastille, 2863.
- chaînes de fer converties en médailles, 1337.
- démolition des tours (achèvement de la), 1264.
- drapeau y conquis le 14 juillet par le bataillon de la Trinité, 1638.
- enterrement d'un patriote à la porte de la), 3957.
- (fête de Châteaueux sur le terrain de la), 204, 215, 217-219, 221, 226, 1355.
- (pierre de la) portant en bas-relief les effigies de Louis XVI, Bailly et Pastoret, 1337.

- Bastille (pierre de la) portée à la fête de Châteaueux, 196, 204, 234.
- (pierres de la), offertes par Palloy pour le monument de Simonneau, 541.
  - (place de la Liberté formée sur le terrain de la), 1264.
  - plans de l'ancien sol, 1266.
  - (projet de monument sur le terrain de la), 27; (projet de monument à la Liberté sur le terrain de la), 1262.
  - (renversement de la), 3206.
  - (réunion projetée du peuple sur la place de la), 1063, 1078.
  - (ruines de la), 1274, 1293, 1295, 1308, 1323, 1332-1334.
  - (ancien terrain de la), 1262, 1264, 1266, 1279, 1307, 1345, 1346.
  - (tours de la), 228.
  - (vainqueurs de la), 28, 166, 186, 195, 216, 219, 933, 1006, 1764, 2345, 2888, 3960.
- Bataillon de campagne du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie (adresse du), 3642.
- de campagne du 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie (adresse du), 3743.
  - des Élèves défenseurs de la Patrie, 321.
  - fédéré du Finistère, 1330.
  - des fédérés des 83 départements, 2099, 2455, 2760; de fédérés à Soissons (abandon d'une journée de solde par le 1<sup>er</sup>), 2922; de fédérés nationaux à Soissons (17<sup>e</sup>), 1832.
  - d'infanterie légère (14<sup>e</sup>), 350, 351.
  - de volontaires, formé par les sections de la Butte-des-Moulins et des Tuileries, 1715.
  - de la Drôme (prestation de serment par le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup>), 3525; de la Haute-Garonne (1<sup>er</sup>), 3381; de volontaires de la Lozère, 3243; de la Marne (lieutenant-colonel commandant le 2<sup>e</sup>), 3757; de l'Orne (1<sup>er</sup>), cantonné à Maubeuge (adresses du), 2270, 3342; (9<sup>e</sup>) de Paris au camp de Sainte-Menehould, 2655; de volontaires de Paris (trait honorable pour un), 1492; de volontaires de Paris (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>), 1660; cantonné à Soissons (belle conduite du 3<sup>e</sup>), 1512, 1513; don patriotique au profit des victimes du 10 août, 2907; (10<sup>e</sup>), cantonné à Laon, 2973; (13<sup>e</sup>), du camp de Soissons, cantonné à Villers-Cotterets, 1534; de volontaires de la Sarthe, 1501; de Seine-et-Oise (incivisme du 9<sup>e</sup>), 1740; de volontaires de la Somme (serment prêté par le 3<sup>e</sup>), 3591.
- Bataillons de fédérés cantonnés à Compiègne, 3209; de fédérés cantonnés à Noyon (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>), 3326.
- de réserves intérieures (organisation des volontaires en), 1441.
  - de la section des Gobelins en armes, le 5 août, 2024.
  - des volontaires pour le camp de Paris (formation des), 1870, 1879, 1881; de volontaires (organisation de), 1290, 1442, 1446, 1506; (organisation défectueuse des), 1724; de volontaires (recrutement des), dans le canton de Saint-Fargeau, 3185.
  - suspects (mesures pour empêcher la formation de), 1614.
- Bateau chargé de poudres de guerre (arrivée d'un), 1708, 2232.
- de poudre de guerre et de mine, expédié d'Essonnes à Paris, 2188, 2232.
- Bateaux chargés de boulets et de bombes, 1113, 1381.
- Batterie de 8 petites pièces de canons (offre par les vétérans de l'Hôtel des Invalides d'une), 3903.
- Batteries de campagne à dos de mulet (nouvelles), 1663; de canons sur les hauteurs voisines de Paris, 1863, 1883; cachées dans les souterrains des Tuileries. 3844.
- BAUDENAILLE (Marie-Henriette), veuve d'un combattant du 10 août, 2893.
- BAUDET (Gabriel), charretier, l'un des assassins de Simonneau, 548.
- BAUDIN (Pierre-Charles-Louis), député du département des Ardennes, 1274, 1337; commissaire à l'armée du Nord, 3790, 3791, 3888, 3910; commissaire du Comité d'instruction publique, 538.
- capitaine de la 27<sup>e</sup> compagnie de la section armée des Gravilliers, 2739.
- BAUDET (Henri-Bertrand), garde national de la section Poissonnière, tué le 10 août, 2742, 2847.
- BAUDOUIN (Claude-François), citoyen de la section de l'Oratoire, 1532.
- (François-Jean), imprimeur de l'Assemblée nationale, 2210, 2372.
  - officier municipal, 2125.

- curé de Saint-Fursy, à Lagny, 2964.
- Baugé** (commune de), 936.
- (tribunal du district de), 932.
- Baume donné par un chirurgien à un blessé du 10 août, 2780.
- BAUMLIN (François-Joseph), député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, 1821.
- BAUNY (Joseph), serrurier, 2327.
- Bausset** (le), 2820.
- BAYARD, commandant du 9<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 194, 195.
- Bayeux** (patriotes de), 3137.
- Bayonne** (annonce du départ de Louis XVI par lettre de), 742.
- (commune de), 3359.
- (directoire d'Ustaritz séant à), 3359.
- (garnison du 80<sup>e</sup> régiment d'infanterie à), 861.
- (prestation de serment sur la place de la Liberté de), 3359.
- Bayonnettes (projet de nouvelles), 1636.
- Bazas** (conseil d'administration du district de), 3419.
- BAZILE, serrurier, 238.
- BAZINCOURT, commissaire de section, 2667.
- BÉARN (mémoires de M<sup>me</sup> de), p. 2.
- Beaugency** (citoyens libres de), 3019.
- (officiers municipaux de), 3102.
- BEAUGUILLE (Joseph-Marie), avoué, grenadier du bataillon des Cordeliers, 1374.
- BEAULIEU, commissaire au Bureau de comptabilité, candidat désigné pour le ministère des contributions publiques, 701, 707-710, 1235.
- BEAULIEU (Jean-François DE BRÉMOND DE LA ROCHEMARD, dit), acteur du théâtre du Palais, 1917.
- BEAULIEU (sœur Thérèse), hospitalière de Saint-Thomas-de-Villeneuve, 2132.
- Beaune** (assemblée administrative du district de), 3602.
- (citoyens libres de la commune de), 3314.
- (fédérés de la ville de), 1318, 2929.
- BEAUSIRE (Juste-François), gendarme de la compagnie Péscheloche, 2344.
- BEAUVAIS DE PRÉAU (Charles-Nicolas), député de Paris à l'Assemblée législative, 2706, 2846.
- Beauvais** (conseil général de la commune de), 3089, 3490.
- (conseil du district de), 3030.
- (enlèvement de la statue équestre de Louis XIV de la place publique de), 3030, 3089.
- BÉCARD, président de la section de Popincourt, 126.
- Bédarieux** (canton de), 3912.
- BÉHOURT (Jean-François), commissaire de la section des Thermes-de-Julien ou Beaurepaire, 2179, 2706.
- BELAIR (BOUILLARD DE), chef de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale, 2070, 2127, 2326.
- BELAIR (Alexandre-Pierre JULIENNE dit), ingénieur militaire, directeur général des travaux du camp sous Paris, 1840, 1890, 1901, 1903, 1904, 1920, 1925, 1950.
- BELANGER (sieur), caporal de la section de 1792, 2278.
- Belfort** (conseil général de la commune et citoyens libres de), 3060.
- (tribunal du district de), 3561.
- Belges** (légion formée de), 2487.
- Belgique** (représentants en mission en), 155.
- BELLE (Augustin-Louis), peintre, 1148.
- Bellefontaine** (camp de), 3758.
- BELLEGARDE (Antoine DUBOIS de), commissaire de l'Assemblée auprès des armées, 2195, 2980.
- Belle-Isle-en-Mer** (corps civils et militaires de), 3491.
- Bellesme** (administrateurs du district et de la commune de), 3357.
- Belleville** (commune de), 2915.
- (garde nationale de), 2915.
- (pension Michelan à), 379.
- (troupes cantonnées à), 1902.
- BELLIER (Edme-Pierre), volontaire de la garde nationale, 2341.
- BELVAL, président des Amis de la Constitution de Brest, 234.
- BÉNARD (Charles-Joachim), commandant du bataillon des Carmélites, 1400.
- médecin de la paroisse de Sainte-Marguerite, 2700.
- (Marie-Jeanne), femme FARGY, 2789.
- BENCE (Marie-Joseph), blessé du 10 août, 2701.
- BENOIST (Charles-François), teinturier, 617.
- BENOISTON (Jean-Marie), député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, 1955.

- BENOIT** (Étienne), grenadier des Enfants-Trouvés, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2658, 2888.  
— chasseur volontaire du 5<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 577.  
— (sieur), citoyen actif de la section des Halles, 1982.
- BEQUER** (sieur), citoyen entré aux Tuileries le 10 août, 2561.
- BÉRARD** (Thomas-Simon), armateur, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du centre au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2381-2383, 2387; commandant en chef de la section armée de 1792, 1690, 2381.
- BERCHELOT**, lisez **BERTHELOT** (Jean-François), commissaire de la section de l'Observatoire, 1149.
- Bercy** (citoyens de la commune de), 1407.  
— (municipalité de), 1617.
- BERENGER** (comte de), 512.
- BERGER** (Claude), ancien chirurgien des armées du Roi, 2724.
- Bergerac** (citoyens Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3008.  
— (corps constitués de), 3271.
- Bergues** (citoyens de), réunis en assemblée primaire, 3482.
- BERMOND** (H.), soldat citoyen de la section de l'Observatoire, 393.
- BERNARD** (Jacques-Claude), président du Comité de surveillance, 421, 2426, 2543; secrétaire de la Commune du 10 août, 2233, 2305, 2400.  
— (dame), femme d'un officier du 104<sup>e</sup> régiment, 1834.
- Bernay** (assemblée primaire des citoyens de), 3540.  
— (conseil général de la commune de), 3119.
- Berne** (canton de), 2447.  
— (magistrats et Sénat de), 2492, 3658.  
— (vexations infligées aux citoyens français dans le canton de), 3658.
- BERNIER** (François), graveur particulier de la Monnaie de Paris, 333.  
— citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, 642.
- BERRUER** (Pierre), sculpteur, de l'Académie de peinture et sculpture, 30.
- BERRUYER** (Jean-François), lieutenant général commandant le camp sous Paris, 1937, 1958.
- BERSU** (Pierre-François), pompier blessé lors de l'incendie des Tuileries, 2753.
- BERTAIN** (André), garçon perruquier, 262.
- BERTHIER** (sieur), 1655, 1928.
- BERTHOMIEUX** (Laurent), maçon, canonnier de la section Poissonnière, 2792.
- BERTIN** (citoyen), de la section des Quatre-Nations, 1796.  
— médecin, 2692.  
— (Marguerite), cuisinière, 2407.
- BERTRAND** (J.-Nicolas), garde national du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 621.  
— capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie de la section armée du Panthéon français, 1693.  
— commissaire du Roi près le tribunal criminel de Châteauroux, 973.  
— ouvrier de la manufacture de Réveillon, 1749.
- BERTRAND DE MOLEVILLE** (Antoine-François), ministre de la marine, p. 2, 47, 53, 56, 61, 63, 128, 158, 164, 420, 737, 2603, 3850, 3860, 3921.
- Besançon** (citoyens de), 3002, 3136.  
— (conseil général de la commune de), 2981.  
— (conseil général du district de), 3687.
- BESSE** (citoyen), mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2789.
- Béthune** (conseil général de la commune de), 3594.  
— (district de), 946.
- BÉTRÉMIEUX** (Max), 1113.
- BEUZELIN** (sieur), agitateur, 439.
- BEZANÇON-PERRIER** (Charles-Euphrasie), commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- Béziers** (assemblée primaire de), 3652.  
— (conseil général de la commune de), 3574.
- BEZOT** (Pierre-Joseph), administrateur du Département, 1337.
- BLAIS** (femme), citoyenne de la section de la Fontaine-Montmartre, 1570.
- Bicêtre** (massacre des prisonniers à) en septembre 1792, 1857-1859; (situation au 10 août de la maison de force de), 2077, 2140, 2206, 2276; (tentative d'insurrection à), 2142, 2143.
- BICHARD** (Marie-Anne), citoyenne de la section Poissonnière, 1822.

- BICHARD (Marie-Madeleine), veuve d'un combattant du 10 août, 2789.
- BICK (sieur), contrôleur des armes blanches de la guerre aux Invalides, 2539.
- BIDAULT jeune (Louis-François), grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 876.
- BIDERMANN (Jacques), officier municipal, 2133.
- Bidons pour le camp de Paris, 1882; (don patriotique de), 359.
- Bielle** (assemblée primaire du canton de), 3547.
- Biens nationaux (administration municipale des), 1846.
- Bière pour la fête de Châteaueux (dépense de), 246.
- BIET (Jean-François), blessé du 10 août, 2639.
- BIGOT (Antoine), de la section de la Croix-Rouge, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2672.
- BIGOT DE SAINTE-CROIX (Claude-Louis), ministre des affaires étrangères, 1241, 1242, 1259, 1260, 2463, 2466, 2470.
- Bijoux trouvés dans l'appartement de Marie-Antoinette (restitution d'une boîte de), 2537.
- BILLAUD - VARENNE (Jacques-Nicolas), 67, 3835, 3836; commissaire de la commune de Paris au camp de Châlons, 1668.
- Billet jaune (offrande d'un petit), 278; de cent sols pour les femmes de volontaires (don d'un), 1852; de logement militaire délivré aux fédérés, 1267.
- Billets de la Caisse de secours, 389; de cent sols pour les veuves du 10 août (don de 2), 1852.
- BINET (François), mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2885.
- (Jean-Baptiste), chirurgien-major de la compagnie des Marseillais, 2648, 2734, 2786, 2827, 2855.
- BIRON (Armand-Louis-Gontaud, duc de), général commandant l'armée du Rhin, 1496, 2294, 3772, 3773, 3775, 3796, 3809, 3812, 3820, 3832, 3833, 3927, 3947, 3948.
- BIS (compagnie suisse de), 2440.
- BISSEAU (Jean-François), courrier aux armées, 1681.
- BISSON (Jacques-Pierre), lieutenant de grenadiers du bataillon de Sainte-Opportune, 13, 2340.
- BISSON, gazier, blessé le 10 août, 2781.
- BIVE (Michel), blessé le 10 août, 2800.
- BIZET (Françoise), femme DANIEL, 2970.
- Blamont** (Meurthe) (assemblée primaire de), 3488.
- (conseil général de la commune de), 3647.
- Blanc** (procureur syndic du district du), 3245.
- BLANGGILLY (Mathieu), député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, 786, 3822, 3823, 3848, 3938, 3963.
- BLANCHARD (Claude), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, 2429, 2919.
- BLANCHARD (Jacques), capitaine commandant le poste de Montmartre, 2402.
- BLANCHET, habitant d'Étampes, 527, 542.
- Blanchisseuses du quartier des Gobelins, 142.
- BLANDIN (Pierre-Henri), juge de paix de la section des Lombards, 2019.
- BLASIUS (sieur), premier violon de la Comédie-Italienne, 2398.
- BLAVIER (Louis-André), secrétaire de la Commission militaire du camp sous Paris, 1897.
- Blaye** (conseil général de la commune de), 3224.
- Blé (prix exagéré du), 513, 523.
- BLEIN (Claude), jardinier à Rueil, 2481, 2490.
- Bléré** (citoyens de), 3168.
- Blés (disette des) dans le département de la Haute-Vienne, 3686; (soldats suisses occupés comme gardes de), 2462-2464.
- Blessé aux Champs-Élysées (fédéré marseillais), 2846; du 10 août (eaux minérales de Digne recommandées à un), 2835; le 10 août (jeune garçon de 16 ans), 1776; du 10 août, déjà blessé à la prise de la Bastille, 2780; du 10 août (pseudo), 2841; du 10 août, resté en traitement 222 jours à l'Hôtel-Dieu, 2818; du 10 août resté 6 mois et demi en traitement, 2772; du 10 août traité à l'hôpital Saint-Louis, 2748; du 10 août traité 200 jours, 2830; du 10 août resté 455 jours en traitement, 2857.
- Blessée du 10 août (pétitions d'une), 2843, 2844.

- Blessés du 10 août (commissaire des guerres chargé de pourvoir à la solde et subsistance des); 2786; (demande par l'Assemblée d'un état des), 2625; (états nominatifs des), 2857, 2859; (formation d'un corps de gendarmerie avec les), 2778, 2793, 2836, 2862; (maisons religieuses converties en hospices pour les), 2626; (place par eux demandée à l'Assemblée pour le jour du jugement de Louis XVI, 2735; (recensement des), 2631, 2659, 2710, 2722, 2729, 2750, 2757-2759, 2766, 2783, 2793, 2810, 2825; et estropiés du 10 août (secours en faveur des), 2638, 2642, 2694, 2732, 2736, 2750, 2751, 2756-2758, 2787, 2811, 2814.
- du 10 août astreints à la visite du Comité de santé, 2877; décédés à l'hôpital : la Charité, 2664, 2672, 2688, 2791, 2808, 2809; décédés à l'Hôtel-Dieu, 2629, 2630, 2646, 2730, 2738, 2744, 2760, 2775; enrôlés pour les frontières, 2639, 2651, 2655, 2731, 2734, 2755, 2765, 2798, 2810, 2821, 2826, 2855; envoyés aux eaux d'Aix, 2789, 2835; laissés sous la colonnade du Louvre, 2618; reçus et soignés gratuitement dans les hôpitaux, 2845; soignés à leur domicile (réclamation des), 2845; soignés à l'hôpital de la Cnarité, 2682, 2727, 2747, 2767, 2768, 2839; soignés à l'hospice du Collège de chirurgie, 2705, 2718; soignés à l'Hôtel-Dieu, 2637, 2641, 2645-2647, 2649, 2652, 2681, 2726, 2762, 2799, 2817, 2818.
- du bataillon de Marseille, 2648, 2681, 2688, 2705, 2731, 2734, 2786, 2818, 2835, 2837, 2855; du département du Doubs, le 10 août, 2842; du département du Finistère, le 10 août, 2722; du faubourg Saint-Antoine, 2722; de la section des Amis de la Patrie, 2789; de la section des Arcis, 2633, 2812; de la section de Beaurepaire, 2706; de la section de la Cité, 2696; de la section du Finistère, 2711, 2722; de la section de la Halle-aublé, 2679; de la section du Mail, 2733; de la section du Marais, 2691; de la section de Montreuil, 2712; de la section de l'Observatoire, 2630, 2660, 2666, 2840; de la section Poissonnière, 2787; de la section Popincourt, 2678, 2693; de la section des Quinze-Vingts, 2673, 2703, de la section du Théâtre-Français, 2759.
- des hôpitaux de l'armée (don de l'évêque de Paris en faveur des), 288.
- Blessure à l'aine amortie par un porte-feuille de cuir, 2653.
- BLOCHE (Jacques-Marie-Pierre), garçon imprimeur, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2744.
- Blois (assemblée primaire des sections de la ville de), 3675.
- (société des Amis de la Constitution de), 3086.
- BLONDEAU (Bernard), ancien garde du Roi, volontaire de la garde nationale, 496, 512.
- brigadier de garde au port Saint-Paul, 2232.
- BLONDEL (Antoine-Louis), ancien maître des requêtes, candidat pour le ministère des contributions publiques, 701.
- BLONDEL (Jacques), secrétaire du Directoire du Département de Paris, 189, 193, 201, 869, 903, 904, 1185, 1186, 2100, 2101, 2113, 2118, 2121, 2122, 2129.
- BLONDEL, commissaire des poudres, 2232.
- BLOT (Jean-Baptiste), tambour du bataillon du Théâtre-Français, blessé le 10 août, 2718.
- BLOT, ancien étudiant en chirurgie, admis dans la garde du Roi, 512.
- BODIN, membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, 2820.
- Bœufs (projet d'achat de) en Hollande, 1735.
- BOGÉ (Pierre), liquidateur à la Direction générale de la Liquidation, 1804.
- Bois de Boulogne, 486.
- BOISROT DE LACOUR, (Jacques), député de l'Allier à l'Assemblée législative, 786.
- BOISSEL (François), député du Conseil général de la Commune, 2200.
- BOISSELLE (sieur), 266.
- BOISSIEU DU BOIS NOIR (Henri-Louis-Augustin, chevalier de), 2082.
- BOISSON DE QUENCY (Louis), commissaire de la Commune, 3891.
- BOISSY (Pierre), citoyen de la section du Mail, 1773, 2938.
- Boîte de chirurgie provenant des Tuileries, 2578.
- d'or avec sujets mythologiques peints

- à la gouache, 2598; émaillée représentant la famille royale, trouvée aux Tuileries, 2548.
- Bolbec** (commune de), 3398.
- BOLOT**, lisez **BOTOT** (François-Marie), juge de paix de la section du Temple, 1123.
- Bombe** ou grenade (modèle de petite), 1635.
- Bombes** envoyées de l'arsenal de Rochefort, 1893.
- BONDOT**, ancien garde du Roi, garde national, 512.
- Bondy** (PRINCÉE, lieutenant de gendarmerie nationale à), 3889.
- BONFOND**, fédéré, blessé du 10 août, 2642.
- BONJOUR** (Paul), chef de bureau à la marine et aux colonies, président de la section des Tuileries, 1788, 2119.
- BONNARD**, lieutenant au 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 1444.
- BONNEAU**, lisez **BONNAUD** (Léonard), commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, 770, 1343, 2089, 3959.
- BONNECARRÈRE** (Guillaume de), directeur au ministère des affaires étrangères, 438, 2466, 2470, 3834, 3962.
- BONNET** (sieur), agent de police, 1364, 1382.
- Bonnet** de la Liberté pour la fête de Châteaueux, 245; national (don d'un), 1807; rouge ou de la Liberté (port en guise de médaille d'un petit), 1269.
- Bonnets** rouges (adoption des), 167, 2064; portés par les fédérés de 1792, 1311; bonnets de grenadiers (abandon patriotique des), 1494, 1498, 1638, 2025.
- Bonneuil** (ligne de défense de Paris passant par), 1889.
- BONTEMPS** (M<sup>me</sup>), femme du gouverneur du château des Tuileries, 2603.
- BORDE** (sieur), Américain, 512.
- Bordeaux** (conseils généraux du district et de la commune de), 2995.
- (société des Amis de la Constitution de), 3241.
- Bordereaux** de recettes faites par le théâtre du Marais, 1861.
- BORDES**, commis liquidateur, 1775.
- BORDIER** (Jean-Baptiste), de Belleville, ajusteur de la Monnaie de Paris, 1748.
- BORIE** (Jean), député de la Corrèze à l'Assemblée législative, 1560.
- (Philibert), officier municipal, 905, 2328, 2603; chargé par intérim des fonctions de maire, 1171, 1294, 1302, 2307.
- Bosc** (sieur), 3778.
- BOSCARY DE VILLEPLAINE** (Jean), commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2390.
- (Jean-Marie), négociant, député de Paris à l'Assemblée législative, 121, 125.
- BOSQUE** (Charles), officier municipal, 2262.
- BOSQUILLON** (Charles-Pierre), juge de paix de la section de l'Observatoire, 1151, 2263, 3825.
- BOUCHARD**, officier municipal, 2706.
- BOUCHÉ** (Jean), compagnon plombier, 108.
- BOUCHER** (Thomas), secrétaire-commis au Comité de l'extraordinaire des Finances, 2930.
- BOUCHER-RENÉ** (Antoine-René), officier municipal, 818, 905.
- BOUCHER-SAINT-SAUVEUR** (Antoine), officier municipal, 17, 67, 818.
- Bouchers** armés de haches (invasion des Tuileries, le 10 août, par des), 2296.
- Bouches-du-Rhône** (département des), 786, 987, 3458.
- (BLANGGILLY, député du département des), 786, 3822, 3823, 3848.
- (Fédéré du département des), 2646.
- Boucles** d'argent (don patriotique par une petite fille de), 320.
- d'oreilles d'argent (don patriotique de), 1768.
- Bouconville** (assemblée primaire du canton de), 3517.
- Boufflers** (château du maréchal de), 3089.
- BOUILLÉ** (François-Claude Amour, marquis de), 1132; sa présence supposée à Paris, 1060.
- (cris de Vive), 512.
- (victimes de), 186.
- Bouillon** (lettre écrite par Lafayette de), 3788.
- BOUIN**, volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 644.
- BOULA** (Sylvain-Guillaume), secrétaire greffier de la section de l'Arsenal, 1983.
- Boulangers** (réquisition des garçons), 1947; chargés de fabriquer le pain de munition à Saint-Denis, 1958.
- BOULAY**, commissaire municipal, 2577.
- Boulet** lancé par les Prussiens dans le camp de Maulde, 1675.

- Boulets demandés par le bataillon des Mathurins, 2179; par le bataillon de Saint-Gervais, 2238.
- envoyés de l'arsenal de Rochefort, 1893;
- inventés par le sieur Servandoni, 1701.
- Boulevard Bonne-Nouvelle, 2624.
- de l'Hôpital, 870.
- du Temple, 792.
- Boulevards (projet d'enceinte fortifiée le long des nouveaux), 1862.
- BOULLAND DE VAUGELEY (Guillaume), citoyen de la section des Gobelins, 1146, 1168; sa femme, 1152.
- Boulogne** (Seine) (garde nationale de), 2450.
- (municipalité de), 2450.
- (rassemblements dans le bois de), 486.
- Boulogne-sur-Mer** (citoyens actifs du district de), 1011.
- (conseil général de la commune de), 3306.
- BOUQUET, marchand chandelier, 1332.
- BOUQUET (sieur), l'un des quatre volontaires dénonciateurs de Lafayette, 1541, 3960.
- Bouquet au Roi très chrétien Louis XVI*, imprimé séditieux, 512.
- BOUQUIN (sieur), faisant le commerce de l'argent, 335.
- BOURBON (M<sup>me</sup> de), 2949.
- Bourbonne-les-Bains** (district et municipalité de), 3349.
- (eaux minérales de), 2723.
- BOURBONS (bravoure héréditaire chez les), 129.
- BOURCET (Pierre-Jean), chevalier de Saint-Louis, 890.
- BOURDEAUX (Gilbert), curé constitutionnel de Vaugirard-les-Paris, 2900.
- BOURDON (François-Antoine), capitaine de la section de l'Île-Saint-Louis, 617, 649.
- (Léonard), président de la section des Gravilliers, 28, 1179, 1372, 1373, 1413, 1979, 2025; président de la Commune du 10 août, 2256.
- BOURET (Charles), sculpteur, 27.
- (Hilarion-François-Trophime), président de la section Mirabeau, 2364.
- (sieur), horloger au Palais-Royal, 2535, 2554.
- Bourg** (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3373.
- Bourg-l'Égalité**, ci-devant **Bourg-la-Reine** (commune et district de), 1625, 1702.
- (district de), 100, 103-105, 1407, 1566, 2142, 2143, 3390.
- (don pour les veuves et orphelins du 10 août par les administrateurs du district de), 3390.
- (gendarmérie de), 106.
- (ouvriers de la manufacture de faïence de), 2902.
- (volontaires de), 104, 1625.
- Bourg-Saint-Andéol** (conseil général de la commune du), 3746.
- BOURGARD (Félix), sergent-fourrier aux gardes suisses, 2486.
- BOURGOIS (Charles-Louis), commandant en second du bataillon de Notre-Dame, 2335.
- Bourget** (volontaires de la paroisse du), 1631.
- Bourgoin** (commune de), 3265.
- Bourgogne** (ateliers du canal de), 1963.
- Bourmont** (district de), 3043.
- BOURNISIEN (Charles - Georges - Etienne), commandant du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, 867.
- BOUROTTE, chasseur volontaire du 7<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 665.
- Bourrades reçues par des combattants du 10 août, 2717, 2728, 2741, 2834.
- BOURRELIER (Jean-Jacques), blessé du 10 août, 2686.
- Bourses des étudiants du collège Louis-le-Grand, 1469.
- BOURSIER (Alexandre), commissaire de la Commune, 3840.
- BOUSSARD (Jean-Baptiste), architecte, grenadier du bataillon des Carmes, 2306, 2355.
- BOUSSATON (sieur), grenadier du bataillon des Filles Saint-Thomas, 2399.
- Boutiques, leur ouverture autorisée par la Municipalité après le 10 août, 2246.
- BOUVEYRON, citoyen actif, 571.
- BOUYON ou BOUILLON (l'abbé), tué, le 10 août, dans le jardin des Tuileries, 2617.
- BOUZEREAU (sieur), ferblantier à Gray, 2916.
- Bouzonville** (municipalité de), 988.
- (tribunal du district de), 995.
- BOYER (Pierre), 334.

- BOYVAL fils (Charles-Louis), parqueteur, 2321.
- Bracelets des citoyennes de Belleville (don patriotique des), 2915; en cailloux montés sur argent (don patriotique de), 354; en or (don patriotique de), 1828.
- BRASSAC (sicurs), prisonniers à l'Abbaye, 3895.
- Brasserie de Santerre (offres d'achat de la), 1145.
- Bray-sur-Seine** (municipalité de), 3337.
- BRAZIER, directeur d'une maison d'éducation, 343.
- BRÉARD (Jean-Jacques), député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, 229.
- BRELAN, adjudant des canonniers du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 632.
- BRELUT DE LA GRANGE (Louis), notaire à Paris, 3892.
- Brest** (citoyens de), 3184.
- (conseil général du district de), 3312.
- (défense du port de), 3312.
- (députés extraordinaires de), 197, 234.
- (fédérés du district de), 1786, 3014, 3092, 3426, 3844, 3934.
- (galères de), 175.
- Bretagne** (irritation y causée par les outrages infligés à Louis XVI), 927.
- Breteuil** (conseils généraux du district et de la commune de), 3115.
- BRETEUIL (M<sup>me</sup> de), 2904.
- Breton** (venue à Paris, pour défendre Louis XVI, d'un gentilhomme), 1356.
- BRETON (Noël), caporal de grenadiers de la garde nationale, 47-52.
- Bretons** (participation à la journée du 10 août des fédérés), 2357, 2915, 3379, 3596.
- Brevet de barbier étuviste, 1799.
- BRICHE (André), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, 2148.
- (André-Louis, vicomte de), lieutenant-adjoint à l'état-major de l'armée du Rhin, 3772-3775.
- BRIDIER (l'abbé), p. 2.
- Brienne-le-Château** (commune de), 1010.
- Brigandage à main armée aux environs de Paris, 100-108.
- BRIGET, sergent de grenadiers au bataillon des Pères-de-Nazareth, 670.
- Brignolles** (citoyens de), 3430.
- BRIONNE (M<sup>me</sup> de), 1129.
- BRISOT (Jean-Pierre), rédacteur du *Patriote français*, 128, 163; député de Paris à l'Assemblée législative, 434, 439, 1239, 1436, 1696, 1971, 2114, 2913, 3962.
- BRIVAL (Jacques), député de la Corrèze à l'Assemblée législative, 1531.
- BRO (Dominique-Noël), blessé du 10 août, 2762.
- BROCHARD (Georges), dit BRUCHET, soldat suisse, 2440.
- BROCHET (Jean-Etienne), commissaire de la commune de Paris au camp de Châlons, 1668.
- capitaine de la garde nationale du Roule, 2441.
- BRODELET, entrepreneur des vivres de l'armée, 2236.
- BROGLIE (Charles-Louis-Victor de), maréchal de camp et chef de l'état-major de l'armée du Rhin, 3765, 3773-3775, 3795, 3815.
- (Joseph de), colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, 3809.
- BRON (Pierre-Joseph), suisse de la Porte-Royale au château des Tuileries, 895.
- Broons** (conseil du district de), 3639.
- Bronze (conversion en canons des monuments de), 1874.
- BROUANT, commandant de la garde nationale, 2356.
- Brouettes pour les travaux du camp sous Paris (demande de), 1920; provenant des ateliers du canal de Bourgogne, 1963.
- BROUTE (Barthélemy), garde suisse, 2403.
- BROUSSAIS DE LAGREY (Isidore-Jean-Baptiste), vainqueur de la Bastille, 28.
- Brûlement des pétitions dites des 8,000 et contre le camp des 20,000 hommes, 1659; public du procès-verbal relatif à l'arrestation des commissaires de l'Assemblée à Sedan, 3441.
- BRULLÉ (Jean-Baptiste), garçon de bureau, 597.
- BRUN (Antoine-Michel), inventeur de bombes, 1635.
- ou LEBRUN, chef de bureau aux affaires étrangères, prétendu membre du Comité autrichien, 438.
- BRUN DE LAFON (Jean-Baptiste), secrétaire-commis de l'Assemblée législative, 1900.
- BRUNCK (Jacques), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, 2053.

- BRUNEAU (sieur), citoyen de Lyon, 960.  
 BRUNEAUT (Charles), citoyen de la section de Mauconseil, 1987.  
 BRUNEL (citoyen), fédéré au 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, 2846.  
 BRUNET, chasseur du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 596.  
 BRUNYER (Pierre-Édouard), médecin, 3916.  
 BRUNO-REGNART, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, 2682.  
 BRUNSWICK (Charles-Guillaume, duc de), 1668, 1672, 1686.  
 Brutalité de la garde nationale, 1352; des gendarmes nationaux, 1351.  
**Bruxelles** (retour d'un émigré de), 512.  
 BRYON (Noël), remplaçant d'un volontaire à l'armée, 1612.  
 BUARD (J.-B.), soldat citoyen de la section du Palais-Royal, 1753.  
 BUCHER (Jean-Antoine), chirurgien des gardes suisses de Rueil, 2445.  
**Buchy** (conseil général de la commune de), 3341.  
 BUCKER (Georges), tambour de la compagnie des grenadiers de Diesbach, 2296.  
 BUCQUET, secrétaire de la section de la Cité, 2330-2334.  
 BUFFET, grenadier du bataillon de Saint-Eustache, 856, 858.  
 BUGRON, commandant du bataillon de Saint-Gervais, 2239.  
 BUSSON (François), libraire, 330, 4811.  
 BUJET (Marie-Anne-Henriette), blessée le 10 août, 2843.  
**Bullion** (ex-commandant de la garde nationale de), 1781.  
 BULTÉ (Hilaire-Basile), blessé du 10 août, 2780.  
 — (Zacharie), cultivateur à Estrées-Saint-Denis), 1464, 1487.  
 BUNEL, sous-lieutenant au 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 1782.  
 BUOB, juge de paix de la section Poissonnière, 439, 2263, 3825.  
 Bureau de la Comptabilité, 2338, 3873.  
 — de la Fédération à la mairie de Paris, 1314, 1315, 1466.  
 — de conciliation et de jurisprudence charitable à Châteauroux, 3657.  
 — de la Direction générale de la Liquidation, 899, 3874.  
 — des procès-verbaux et correspondance de l'Assemblée législative, 279.  
 BUREAUX DE PUZY (Jean-Xavier), capitaine du génie, 1451, 1467, 3980.  
 BURN (John), 263.  
 BURSBROBST, caporal au régiment des gardes suisses, 2464.  
 Buste de Louis XV sur la porte de l'hôtel de ville de Vienne (enlèvement du), 3308.  
 Bustes de marbre antique représentant Voltaire et Rousseau, 2578.  
 Butte aux Cailles, 1915.  
 — Montmartre (occupation de la) 1915; (expérience d'un nouveau canon à la), 1430.  
 Buttes de Villejuif, du Calvaire et de Bo-mainville, 1915.  
 BUZIRIS, roi d'Égypte, 3379.
- C**
- Cabaret du faubourg Saint-Antoine (propos tenus dans un) 1312.  
 Cabarets (orgies des anciens gardes du Roi dans les), 501.  
 CABARROU, ancien chirurgien aux gardes-françaises, chirurgien de la section armée du Faubourg-Montmartre, 2744, 2745, 2808.  
 CABOCHE (factieux de Paris rappelant les), 1012.  
 CABOUR (Claude), ancien garde du Roi, 512.  
 Cachets en or aux armes royales, pris aux Tuileries, 2548.  
 Cadavres déposés le 10 août dans l'église de Saint-Roch, 2607; étendus place Vendôme lors du 10 août, 2185; du 10 août inhumés dans le cimetière de la paroisse de Saint-Paul, 2816, 2864; portés le 10 août au cloître de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 2623.  
 — des Suisses (remise à la section de la Butte-des-Moulins des objets trouvés sur les), 2607.  
**Caen** (conseil général de la commune de), 2984.  
 Café (abandon patriotique de l'usage du), 127; (blanchisseuses et ouvrières obligées de renoncer à l'usage du), 142.  
 Café du Caveau, 1282.  
 — de Foy, 1313.

- Café Procope Zoppi, 391.  
 — de la Régence, 305.  
 — de Roy, 338.
- CAFFARELLI DU FALGA (Louis-Marie-Joseph-Maximilien), officier du génie, 3773-3775, 3927.
- CAFFIN, commissaire de police de la section de Bonne-Nouvelle, 2117.
- CAHIER DE GERVILLE (Bon-Claude), ministre de l'intérieur, 31, 47, 98, 101-103, 125, 140, 144-147, 149, 152, 177, 490, 518, 520, 524, 525, 860; notable, 2133.
- Cahors** (administrateurs du district de), 3610.  
 — (citoyens de), 3233, 3976.  
 — (tribunal du district de), 3318.
- CAIGNART fils (Charles), substitut du procureur général syndic du département de l'Aisne, fédéré du 10 août, 2784, 3818.
- CAILLEMER (Charles-François-Louis), grand juge de la Haute Cour nationale, 3033.
- Caisse militaire du camp sous Paris, 1966, 1967.  
 — de la Commune, 1841.  
 — de l'entrepreneur des vivres pour l'armée, 2236.  
 — d'Épargne et de bienfaisance de Lafarge, 1783.  
 — d'Escompte, 2386.  
 — de l'Extraordinaire (adresse des employés de la), 3050; (argent déposé à la), 274; (délivrance de petits assignats aux sections par la), 1618; (détachement envoyé à la), 2182; (employés de la), 256, 3050, 3879; (scellés sur les bureaux et la), 3898, 3899; (versement des dons patriotiques à la), 1753.  
 — de la Fédération, 2255.  
 — patriotique (entretien de volontaires par la), 1818.  
 — du receveur du district de Paris, 2848, 2853.  
 — du régiment des gardes suisses, 2519.
- Caisses publiques (forces en réserve pour la protection des), 1081, 1117, 2049.
- Caisson (nouveau modèle de), 1670.
- Caissons (fabrication par les ouvriers parisiens en bois et fer de), 1667.
- Calais** (conseil général de la commune de), 3367.  
 — (81<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à), 1782.
- Calais** (société des Amis de la Constitution de), 3135.
- CALET, canonnier volontaire du 3<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 595.
- CALIPPÉ, capitaine des canonniers du bataillon des Feuillants, 1478, 1968.
- CALLIÈRES DE L'ESTANG (Pierre-Jean-Georges), instituteur du corps des vétérans et commandant du bataillon des vétérans, 347, 600, 661, 1595; directeur du jury du Tribunal du 17 août, 2471, 2473.
- CALLY (sieur), grenadier du bataillon de Saint-Séverin, 2332.  
 — (Pierre-Jacques), administrateur au Département de Police, 2367.
- Calomnies contre le bataillon de Saint-Marcel, 790; contre les clubs patriotiques, 3468; propagées dans les groupes contre Pétion, 2444; répandues contre la section des Quinze-Vingts, 809; répandues sur les volontaires de la division du Finistère, 3872; relatives au prétendu Comité autrichien, 426.
- CALON (Étienne-Nicolas), député de l'Oise à l'Assemblée législative, 40; commissaire-inspecteur de la salle, 2526.
- Calvados** (commissaires fédérés du département du), 1316.  
 — (conseil général du département du), 2983, 3256.
- Calvaire** (butte du), 1915.
- CALVET (Jean-Jacques), député de l'Ariège à l'Assemblée législative, 2061.
- Calvisson** (assemblée primaire de la commune de), 3624.  
 — (citoyens et club de la commune de), 3623.
- CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de), député à la Convention nationale, 1334, 1337.
- CAMBON (Joseph), député de l'Hérault à l'Assemblée législative, 1956.
- Cambrai** (conseil général de la commune de), 2980, 3251.  
 — (conseil permanent du district de), 3562.  
 — (réception des députés en mission à), 2980.  
 — (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3534.
- CAMILLE (sieur), artiste, 2577.
- CAMIN (sieur), citoyen de la section de Mauconseil, 2596.

- CAMINET** (Georges), député de Rhône et Loire à l'Assemblée législative, 117.
- Camions** pour les travaux du camp sous Paris (déclaration des), 1914.
- Camp à Gennevilliers** (projet d'établissement d'un), 1925.
- autour du château des Tuileries (projet de former un), 1116, 2021.
  - de Bellefontaine, 3758.
  - de Famars, 1660.
  - de Givet, 1813.
  - de Maubeuge, 2270, 3512.
  - de Maulde, 1624, 1660, 1675.
  - de Meaux (établissement du), 1542, 1668, 1733, 1894, 2728.
  - de Mouzon, 2217, 3757, 3764.
  - de Pont-sur-Sambre, 1501, 3414.
  - de réserve (gardes nationaux se rendant au), 1287, 1288, 1300, 1314, 1315, 1321, 1322, 1512, 1513, 1619.
  - de Sainte-Menehould, 2655.
  - retranché de Sedan, 3763, 3789.
  - de Soissons, 1437, 1440, 1445, 1448-1450, 1456, 1459, 1462, 1466, 1468, 1472, 1474, 1479, 1481, 1483-1486, 1492, 1506, 1512, 1513, 1521, 1534, 1724, 1733, 1832, 1878, 1907, 3277.
  - de Veaux, 3022, 3757.
  - de 20,000 hommes sous Paris (formation d'un), 553-673, 3974.
  - de Paris (approvisionnement du), 1633; (canonniers pour le), 1731; (cavalerie affectée au), 1867; (établissement d'une ligne de défense du), 1889; (exercices des canonniers du), 1892; (organisation du), 1812, 1862-1967; (tracé du), 1883, 1889, 1938, 1962; (travaux du), 1658, 1840, 1862-1967; (travaux de lingerie et de couture pour le), 1816; (volontaires pour le), 1704, 1731.
- CAMPAN** (Mémoires de M<sup>me</sup> de), p. 2.
- Campement** (effets de), existant à Compiègne, 1882; pour le camp de Paris (fabrication et fourniture d'effets de), 1868, 1870, 1873, 1877, 1922; des bataillons suisses et de la maison du Roi (objets de), 1876; (objets de), se trouvant aux Menus-Plaisirs, 1921.
- de troupes à Gennevilliers, 1902.
- Camps** autour de Paris (établissement de), 1922, 1923, 1931.
- de l'intérieur, 1953.
  - Camps intermédiaires entre Paris et les frontières (projet de), 1465.
- CAMUS** (Armand-Gaston), député de Paris à l'Assemblée constituante, 2014.
- Canal de Bourgogne**, 1963.
- Canarde** (île de Rhé) (assemblée primaire de la commune de la), 3551.
- CANCLAUX** (Jean-Baptiste-Camille de), maréchal de camp, commandant en second la 6<sup>e</sup> division, 3490.
- CANDON**, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> bataillon des volontaires à Soissons, 1513.
- Canne à pomme d'or** offerte pour le grenadier Pie, 1401.
- CANON** (frères), volontaires dans les bataillons des Mathurins et de Sainte-Geneviève, 658.
- Canon** pour la garde nationale (achat par les habitants de Saint-Denis d'un); (expériences à la butte Montmartre d'un nouveau), 1430.
- (perfectionnement du tir du), 1507.
  - brisé pour la guerre de montagnes (invention d'un), 1716, 1725.
  - portatif (expériences d'un nouveau), 1741.
  - dit de Siam, conservé au Garde-Meuble (enlèvement du), 3944, 3946.
- Canonnière** brûlé au visage le 10 août, 2792.
- Canonnières** casernés dans la rue Pavée-Saint-Sauveur (compagnie de), 1731; (demande des Vainqueurs de la Bastille afin de former une compagnie de), 1553; (formation d'un corps spécial de), 1529; de garde à l'Arsenal, 2232; de la garde nationale (assignation au Tribunal du 17 août de), 2483; envoyés à Paris pour le service du camp, 1949; Marseillais (participation à la journée du 10 août des), 2354.
- nationaux (vœu pour l'envoi aux frontières de tous), 3679.
  - volontaires de l'armée parisienne, 1968; (réclamation des), 1478.
  - de Paris (envoi aux frontières de), 1519; au camp de Meaux, 1542.
  - du bataillon des Champs - Élysées (adresse des), 3048; du bataillon de la Cité (participation au 10 août des), 2299; du bataillon des Enfants-Rouges (participation au 10 août des), 2355; du ba-

- taillon du Faubourg-Montmartre (participation au 10 août des), 2662; du bataillon des Filles-Saint-Thomas (participation au 10 août des), 2345; du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique (participation à la journée du 10 août des), 1641; du bataillon des Lombards (participation au 10 août des), 2355; du bataillon des Mathurins (délivrance de fusils aux), 2180; du bataillon de l'Observatoire (participation au 10 août des), 2660; du bataillon des Pères-de-Nazareth (adresse des), 3538; du bataillon du Ponceau, 1638; du bataillon de Saint-Eustache et de la Jussienne réunis, 1594; du bataillon de Saint-Merry (participation au 10 août des), 2167; du bataillon de Sainte-Opportune (participation au 10 août des), 1776; du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion (participation au 10 août des), 2322.
- du faubourg Montmartre, 1675.
  - de la section de l'Arsenal (prestation de serment des), 1523, 3480; de la section de 1792 (départ et serment des), 1690, 1711; de la section des Champs-Élysées (arrestation de gardes suisses par des), 2413; de la section de la Cité (demande d'envoi aux frontières par les), 1619; de la section des Droits-de-l'Homme, 1710; de la section du Faubourg-Montmartre (participation au 10 août des), 2657; de la section de la Fontaine-Montmartre, 1529; de la section du Luxembourg, 1676; de la section du Mail (adresse de dévouement des), 1537; de la section de l'Observatoire (participation au 10 août des), 2785, 2884; de la section des Petits-Pères (attitude au 10 août des), 2226; de la section de la Place-des-Fédérés, 1686, 3737; de la section du Pont-Neuf (organisation des), 1637; de la section des Quatre-Nations (participation au 10 août des), 1700; de la section du Roule (arrestation de gardes suisses par des), 2413; de la section armée du Roule (départ de), 1547; de la section du Temple (demande d'armes par les), 1577.
  - des sections (exercices des), 1892.
- Canons (accélération de la fabrication des), 1604; (bas-reliefs et statues de bronze convertis en), 3847; (commande et fonte de cent pièces de), 1504, 1757; du calibre de 6 (difficulté de faire fabriquer des), 1503; (fabrication de), 1499, 1503; (offre par les vétérans de l'Hôtel des Invalides de 8 petites pièces de), 3903; inutiles à Paris (projet d'employer aux frontières les), 1529; (projet de garnir les hauteurs de Paris de), 1910; (tentative des fédérés pour s'emparer des), 2001; du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique utilisés à la journée du 10 août, 1641.
- de campagne (projets de), 1636.
  - demandés par les canonniers du bataillon du Contrat-social, 1594; demandés par la section de la Bibliothèque, 1500; par les Marseillais, 1552.
  - envoyés de l'arsenal de Douai au camp de Paris, 1871, 1878; envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893; envoyés de Flandre et d'Artois pour le camp sous Paris, 1966; envoyés par la fonderie d'Indret pour le camp sous Paris, 1906, 1949.
  - fabriqués à l'arsenal de Paris, 1871; fabriqués par les frères Périer, 1878; (réquisition des), 1553.
  - placés dans la cour des Feuillants, 2119.
  - se trouvant à la Maison commune (enlèvement des), 2265.
- Cantal** (conseil permanent du département du), 3273.
- (corps constitués du département du), 3273.
  - (député du département du), 1275; (Pierre-Paul HENRY, député du département du), 2148.
  - (insertion des décrets du 10 août dans les registres du département du), 3273.
- CANUEL-DESROCHES (Louis-Urbain), précepteur, 1151.
- Cany** (commune de), 966.
- (conseil général du district de), 3343.
  - (tribunal du district de), 3595.
- CAPET (Louis-Claude), commissaire ordonnateur des guerres, 1903-1905.
- CAPET (ROLAND DE MONTJOURDAIN, de service auprès du jeune), 865, 867.
- CAPITAINE (Louis), premier ingénieur de la carte générale de la France, 1829.

- Capitaines de la légion dissoute de Jean Prat (situation critique des), 1696.
- Capitulations réglant le service des gardes suisses, 1439, 2493.
- CAPPY (Antoine-François-Joseph), officier de paix, 439, 733, 3905.
- CAPRETZ (Mathias), sous-lieutenant de la compagnie de Salis, 2415.
- Capucin (abandon de son traitement annuel par un ex-), 1767.
- Capucins (maison des), 24, 25, 39.
- (cour des), 2366.
- (jardin des), 2387.
- Carabine à longue portée, proposée par un ancien chasseur tyrolien, 1457.
- CARBILLET (Denis), menuisier, 1397.
- Carcassonne** (conseils du district et de la commune de), 3230.
- CARDIN (sieur), présent aux Tuileries le 10 août, 2548.
- CARDOT (Didier), officier municipal, 1083, 1085.
- CAREL, courrier aux armées, 1695.
- Carentan** (conseil général de la commune de), 3718.
- conseil général du district de), 3566.
- CARLE (Raphaël); premier lieutenant-colonel de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie, 898, 1331.
- CARNONKEL, citoyen de la section des Droits-de-l'Homme, blessé le 10 août, 2724.
- CARNOT (Lazare), député du Pas-de-Calais, en mission au camp de Soissons, 1492.
- commissaire de l'Assemblée à l'armée du Rhin, 2195, 3815.
- jeune ou CARNOT-FEULINT (Claude-Marie), commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- CARON (Jacques), lieutenant des Invalides, 1835.
- CARON DE BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin), 3936.
- Caronades envoyées de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- CARRA (Jean-Louis), publiciste, 375, 420, 793, 1307.
- CARRIÈRE (Jean-Baptiste), grenadier de la section Mirabeau ou du Mont-Blanc, tué le 10 août, 2663, 2892.
- Carrusel (déblaiement des bâtiments incendiés du), 2529, 2531-2533.
- (force armée sur la place du), 2191.
- (gendarmes de service le 20 juin et le 10 août au poste du), 886-888, 898, 2658.
- (guichets du), 2306).
- (incendie des bâtiments du), 2203, 2580.
- (logement des officiers suisses au), 2580.
- (le petit), 2334, 2341.
- (place du), 887, 2024, 2191, 2542, 2620, 2650, 2726, 2807, 2809, 2854, 2866, 3826, 3830.
- poste de gendarmerie à cheval au), 2542, 2552, 2573, 2638.
- (réserves établies au), 2029.
- (scellés apposés au), 2589.
- Carte abrégée par départements (offre pour le service de l'armée d'une), 1819; générale de la France (ingénieur de la), 1819; du territoire de Meaux à Toul (offre pour le service de l'armée d'une), 1819..
- d'entrée ou de service au château des Tuileries, 807, 1103, 1340, 1356.
- des députés suppléants de l'Assemblée législative, 1284.
- des volontaires députés à la Fédération, 1283.
- Cartes (ouvriers du camp sous Paris jouant aux), 1960.
- de circulation dans la salle des séances de l'Assemblée législative, 31.
- d'entrée dans les tribunes de l'Assemblée, 1358.
- de la guerre (dépôt des), 1883.
- gravées des environs de Versailles, 1928.
- Cartons entourés de feuillage peint pour la fête de Châteaueux, 245.
- Cartouches (caisse de), conduite à la Maison commune, 2262; pour la garde nationale de Montmartre (demande de), 2183; demandées par le 6<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2181; jetées par les Suisses des fenêtres des Tuileries, 2310; mises à la disposition du ministre de la guerre par la commune de Paris, 1697; réclamées aux anciens commandants du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2176.
- à balle (fabrication clandestine de), 1380; à balle, délivrées le 4 août aux Marseillais, 2026; destinées à la garde

- des théâtres, 2073; à balle, délivrées à la section des Gravilliers le 10 août, 2194.
- à fusil et à canon (demande de distribution de), 1523.
- CARVIN** (André), capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie des volontaires marseillais, 2355.
- Caserne de la rue Barre-du-Bec, 2613.
- de la rue Geoffroy-l'Asnier, 2614.
- des Cordeliers, 2355.
- Lazare, 2876.
- des Marseillais à Paris, 2009, 2354.
- des Récollets, 2192.
- des Suisses, de la Grange-Batelière, 2184, 2364, 2401, 2402, 2475, 2782; des Suisses, à Courbevoie, 2453, 2459, 2466; des Suisses, à Rueil, 2433.
- Casernement et entretien des volontaires par la Municipalité de Paris, 1461, 1462, 1477.
- Casernes des faubourg, 396.
- de la rue Verte et de la Pépinière, 1718, 2237, 2406, 2408, 2413, 2415, 2440.
- des Suisses, 2144, 2145.
- CASSAIGNES** (LA), chirurgien, président de la section des Gravilliers, 2194, 2785, 2840.
- Cassation (jugements relatifs aux événements du 10 août, non sujets à), 2274.
- Cassette de bijoux trouvée dans le jardin des Tuileries, 2559, 2566.
- CASTELLA** (sieur), 2437.
- CASTELLA** (compagnie des gardes suisses de), 2405.
- Castelnaudary** (conseil d'administration du district de), 3459.
- Castres** (société des Amis de la Constitution de), 3467.
- Catapulte horizontale (offre de construire une), 1683.
- CATILINA** (Lafayette mis en parallèle avec), 3342.
- CATILINA** (les), soudoyés par la Liste civile, 3585.
- Caudebec** (conseil du district de), 3036.
- CAUGINA** (d<sup>u</sup>e Marie-Louise ou Louison), ouvrière en linge, 2481, 2490.
- Cautionnement versé par les receveurs des droits d'enregistrement, 1597.
- Cavalerie (certificat de civisme exigé pour l'enrôlement dans la), 1614, 1627; (demande d'incorporation dans la), 1585; (enrôlement de deux fils d'un député dans la), 1793; sous les murs de Paris (formation d'un corps de), 1590, 1867, 1880; à Paris (organisation de compagnies de), 1550, 1584, 1607, 1643, 2923; cantonnée à l'École militaire, 1590, 1628, 1684, 1720; en formation à l'École militaire, 1721; demandée à M. Santerre par le ministre de la guerre, 1724.
- légère (organisation de corps de), 1524, 1539, 1544, 1581.
- de l'armée du Nord (brigade de), 3764.
- ennemie (mesures proposées à l'effet de détruire la), 1646.
- Cavaliers employés comme ordonnances, 2258.
- CAVIN** (Louis), peintre en bâtiments, canonnier du bataillon de Saint-Joseph, 2355.
- GAZES** (Jean-Barthélemy), député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, membre du Comité de division, 555, 730.
- CAZOTTE** (Jacques), ex-commissaire général de la Marine, 22, 26, 32, 34, 129, 138, 151, 153, 165, 413-415, 444, 487, 1350.
- Ceinture tricolore offerte à une femme pour son courage lors du 10 août, 2281.
- Célibat des prêtres (protestation contre le), 3912.
- Cellefrouin** (citoyens du canton de), 3509.
- CELLERIER** (Jacques), 1841.
- Cercueils de plomb (défense de s'en servir pour fabriquer des balles), 1650.
- Cérémonial de la Fédération, 1291, 1294, 1297-1299, 1301, 1302.
- de la proclamation de la Patrie en danger, 1436.
- pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, 1266, 1274, 1279, 1298.
- Cérémonie civique en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, 534, 537-545.
- civique célébrée aux Cordeliers par la section de Marseille pour les fédérés marseillais, 2962.
- Cérémonies funèbres en l'honneur des morts du 10 août au Bourg-Saint-Andéol, 3746; à Fontainebleau, 3423; dans l'église de Saint-Léonard de Honfleur, 2966; à La Flèche, 3531; à Paris, 2959-2971, 3928, 3947; à Tonnerre (projet de), 3302.

- Certificat attestant le courage d'une femme le 10 août, 2281 ; délivré à la légère par un chirurgien à un pseudo blessé du 10 août, 2635 ; de la section du Roule au sujet de l'enlèvement d'un canon du Garde-Meuble, 3944.
- des soins donnés à Reine Audu, blessée le 10 août, 2720.
- Certificats d'un blessé du 10 août, égarés, 2788.
- de chirurgiens délivrés en faveur de blessés du 10 août, 2636, 2637, 2639, 2641, 2645, 2648, 2649, 2651-2653, 2655, 2659, 2682, 2684-2687, 2690, 2692, 2701, 2703, 2705, 2707, 2708, 2711, 2712, 2714, 2715, 2717-2719, 2723-2728, 2734, 2740, 2741, 2744-2749, 2752-2755, 2762-2765, 2767-2770, 2772-2774, 2776, 2777, 2780, 2782, 2785, 2791, 2792, 2794-2798, 2800-2806, 2808, 2812, 2813, 2817, 2818, 2820, 2821, 2828, 2833, 2834, 2855, 2856, 2866, 2871, 2873, 2875, 2876, 2887.
- de civisme délivrés par les sections, 1614, 1627, 1661, 1684.
- de décès délivrés par les prêtres vicaires de l'Hôtel-Dieu, 2630, 2646, 2730, 2738, 2775.
- de résidence, 76, 97.
- des sections constatant le décès de combattants du 10 août, 2861.
- des tués et blessés du 10 août, déposés au ministère de l'intérieur, 2758, 2759.
- pour l'obtention de passeports par les fonctionnaires publics civils, 3853.
- CÉSAR, sergent-major aux gardes du Roi, 500.
- Cette** (don patriotique d'un citoyen de), 375.
- (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3508.
- CHABAUD, fédéré de Marseille, blessé le 10 août, 2789.
- CHABOT (Charles), ou ROHAN-CHABOT, grenadier du bataillon de l'Abbaye, 2228-2230.
- CHABOT (François), député de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, 424, 438, 512, 730, 743, 812, 814-816, 1071, 2003, 2414, 2418, 2436, 3199.
- CHABOT, fédéré de la Côte-d'Or, blessé le 10 août, 2789.
- CHABOULET (sieur), citoyen de la rue Mouffetard, 1981, 1992.
- CHABRY (Louise-Marguerite), dite LOUISON, vivandière à la fête de Châteaueux, 226.
- CHADELAS (Jean-Charles), adjudant général, 1449.
- Chaillot** (arrestation de FARMAIN DE ROZOY à), 3830.
- (don patriotique des dames de), 370, 2944.
- (gouvernante de malades à), 2740, 2762.
- (grille de), 2442.
- (instituteur national à), 2945.
- (Suisses de Courbevoie arrivés sur les hauteurs de), 2449.
- Chaînes de la Bastille converties en médailles, 1337.
- des galériens de Châteaueux, 234.
- CHALIER (Marie-Joseph), officier municipal de Lyon, 432.
- CHALIGNÉ, lisez CHALIGNY.
- CHALIGNY (Jean-Baptiste), compagnon menuisier, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2739, 2816.
- CHALLAN (Antoine-Didier-Jean-Baptiste, chevalier de), procureur général syndic de Seine-et-Oise, 520.
- Challans** (conseil du district de), 3545.
- Chalon-sur-Saône** (citoyens libres de), 2989.
- (conseil général de la commune de), 3532.
- (district de), 3402.
- (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3679.
- CHALONS (Louis), ancien commandant en second du bataillon de la Fontaine-de-Grenelle, 1808.
- Châlons** (départ de volontaires pour), 1693.
- (formation du camp de), 1668, 1746.
- organisation du service de santé des armées à), 1713.
- (volontaires réunis à), 1734.
- Chambéry** (garde suisse originaire de), 2305.
- CHAMBON (Nicolas), officier municipal, 2240 ; maire de Paris, 2756.
- CHAMBONAS (Victor-Scipion-Louis-Joseph DE LA GARDE, marquis de), maréchal de camp, 735 ; ministre des affaires étrangères, 703, 713, 1235, 1252.

- Chambres (bruit de la création de deux), 738.
- Champ de la Fédération, 187, 223, 1289, 1294, 1298, 1309, 1310, 1496; (cérémonie civique en l'honneur de Simonneau au), 537, 542.
- Champ de Mars (affaire du), 3581, 3917.
- (convocation des citoyens en armes au), 1559.
- (projet de monument au), 30.
- (travaux du), 1179.
- CHAMPAGNE (Jean-François), principal du collège de l'Égalité ou Louis-le-Grand, 1730.
- CHAMPAGNEUX (Luc-Antoine), commissaire du Conseil exécutif provisoire, 1337.
- CHAMPEAUX, soldat citoyen, 594.
- CHAMPION, orfèvre, volontaire du bataillon de la Samaritaine, 669.
- CHAMPION (DE VILLENEUVE), Anne-Clément-Félix, officier municipal, 905; ministre de l'intérieur, 1244, 1245, 1247, 1261, 1268, 1353, 1359, 1360, 1375, 1383, 2012, 2013, 2018, 2033, 2036, 2102, 2126, 2163, 2245, 3866, 3920.
- Champlitte** (corps administratifs et judiciaires de), 3014.
- CHAMPLOST (Jean-Marie QUENTIN DE), premier valet de chambre du Roi, gouverneur du Louvre, 2316, 3849.
- Champs-Élysées (chirurgien des gardes suisses blessé aux), 2415.
- (cocardes arrachées par les Marseillais aux), 1394, 3977.
- (conflit entre les Marseillais et les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas aux), 1388-1391, 1393-1395, 2009, 2011, 3977.
- (coup de crosse reçu par un combattant du 10 août aux), 2739.
- (dîner des Marseillais aux), 1388, 1391, 1397.
- (fédéré marseillais blessé aux), 2846.
- CHAMPVILLE (Gabriel-Éléonor HERVÉ DU BUS, dit), ancien comédien italien, 312.
- Chansons injurieuses pour la Nation, 512.
- Chantepie** (assemblée primaire de), 3506.
- Chantiers de bois flotté à Paris, 1833.
- de bois de l'île Louviers, 1830.
- Chantilly** (conseil général de la commune de), 3339.
- Chapeau (louis d'or apportés le 10 août à l'Assemblée dans un), 2571.
- Chapelle en argent provenant des Tuileries, 2535.
- Char de la fête de la Liberté ou de Châteaueux, 224, 243.
- CHARBONNIER, commissaire de la section de la Place-des-Fédérés, 2716.
- Charbonniers (offre patriotique des), 1432.
- CHARDIN (Charles), commandant de la section armée de Molière et La-Fontaine, 2849.
- Chardons en fer pour garnir les retranchements du camp sous Paris, 1957.
- Charente** (conseil général du département de la), 3585.
- (Jean-Louis DUMAS-CHAMPVALLIER, député de la), 2148.
- (tribunal criminel de la), 3542.
- Charente-Inférieure** (assemblée électorale du département de la), 3712.
- (conseil général du département de la), 3276.
- (Jean GILBERT, député de la), 2148; (JOUNEAU, député du département de la), 728-730, 2019.
- (fédéré du département de la), 2789.
- Charenton-Saint-Maurice** (officiers municipaux de), 107.
- CHARESSIER, propriétaire de la ferme du Trou, à la Varenne-Saint-Hilaire, 1729.
- Chariots du Garde-Meuble, mis à la disposition des volontaires, 1699.
- mécaniques pour l'armée, 1546.
- CHARLEMAGNE (Jean-Joseph et Jean-Philippe-Victor), père et fils, directeurs d'une maison d'éducation, 373.
- Charlemont et Givet** (citoyens de), 3664.
- CHARLES VII (règne de), 1475.
- CHARLES IX (Louis XVI qualifié de nouveau), 3142, 3179, 3333, 3512, 3654.
- CHARLIER (Louis-Joseph), député à la Convention nationale, 1334, 1337.
- Charnier de la paroisse Sainte-Marguerite, 1027.
- Charolles** (administrateurs du district de), 3355.
- (municipalité de), 3247.
- CHAROST (Armand-Joseph, duc de), 2746.
- Charpey** (assemblée primaire du canton de), 3549.
- Charrettes pour les travaux du camp sous Paris (déclaration des), 1914.

- CHARTON (Jean), colonel du 102<sup>e</sup> régiment, 2330.
- Chartres** (municipalité de), 989.
- CHARTREY, membre du Comité de police et de surveillance, 2259, 2414.
- CHASSALOT, capitaine de gendarmerie, 2400.
- Chasseurs admis à la barre de l'Assemblée, 1754.
- à cheval (formation de compagnies de), 1662.
- de la garde nationale (départ pour les frontières de), 3934.
- (députés sauvegardés par des), 2052.
- de ligne (tentative de corruption de), 477, 478.
- *de la Mort* (compagnie franche des), 1687.
- dits de Santerre, 1743.
- levés dans la section de l'Observatoire (compagnies de), 1666.
- nationaux (organisation des volontaires en compagnies de), 1441; nationaux (vœu pour l'envoi aux frontières de tous les), 3679.
- tyroliens (organisation d'un corps analogue à celui des), 1457.
- CHASSONNERIE, papetier; 2307.
- Château** (citoyens du), île d'Oléron, 3502.
- Château-du-Loir** (administrateurs du district de), 3143.
- Châteauneuf** (citoyens du canton de), 3551.
- CHATEAUNEUF-RANDON (Alexandre - Patil); membre du Comité de la guerre, 2790.
- Châteauroux** (bureau de conciliation et de jurisprudence charitable de), 3657.
- (citoyens de), 2979.
- (juges de paix de), 3657.
- (tribunal criminel de), 973.
- Châteausalins** (directoire du district de), 3567.
- Château-sur-Aisne** (conseil de la commune de), 3255.
- Château-Thierry** (citoyens de), 959, 979.
- (conseil permanent du district de), 3034.
- (district de), 950.
- Châteauneuf** (soldats suisses de), 167, 173-251.
- CHATELAIN, lisez CHATELIN (François-Laurent), peintre d'histoire et professeur à l'École de dessin de Paris, 1568.
- CHATELET (Florent-Louis-Marie, duc du), 2037.
- Châtelet (prison du), 2241.
- (offre patriotique des prisonniers du), 1463.
- Châtillon-sur-Loing** (assemblée primaire du canton de), 3507.
- Châtillon-sur-Seine** (citoyens de), 3446.
- (conseil général du district de), 3396.
- Châtillon** près Paris (commune de), 1702.
- (départ des volontaires de), 1702.
- (citoyen DEBOUR, de), 1685.
- (institution Courtois à), 1412.
- CHAUDOT (Vivant-Jean-Baptiste), notaire à Paris, 3916, 3958.
- CHAUDRON (Nicolas-André), 1369.
- CHAULET (Joseph-Bernard), 1<sup>er</sup> adjudant du régiment des gardes suisses, 2466, 2478, 2485.
- CHAUMETTE (Jean-Gaspard dit Anaxagoras), procureur de la commune de Paris, 4, 562; secrétaire de la section du Théâtre-Français, 2557, 3981.
- CHAUMONT, volontaire du bataillon des Carmélites, 375.
- Chaumont** (société des Amis de la Constitution de), 932, 3180.
- Chauny** (conseil du district de), 1007; 3780.
- (tribunal du district de), 3593.
- CHAUSSART (Edme-François), commissaire de la section de la Cité, 2656.
- Chausses-trappes pour arrêter la cavalerie ennemie (projet de), 1488; pour le camp sous Paris (fabrication de), 1959.
- CHAUVEAU (Jean-Baptiste), marchand bontonnier, 2583.
- son fils, compagnon bijoutier, 2583.
- CHAUVEL, lieutenant au bataillon des volontaires de la Sarthe, 1501.
- CHAUVELOT jeune, courrier aux armées, 1695.
- CHAVIN (Louis), blessé du 10 août, 2776.
- (Marie-Alexis), blessé du 10 août, 2789.
- Chaux-de-Fonds** (horloger des montagnes de la), 2913.
- CHAVANNES (de), ex-commandant de la garde nationale de Bullion, 1781.
- CHAVARD (Claude-Gabriel), citoyen de la section des Innocents, 647, 1972.

- CHAVESSEY (sieur), cocher de M. Lacoste, 1404.
- CHAVEROT (Laurent), ancien soldat de Brie-Infanterie, garde du Roi, 500.
- CHAZOT (Jean-Pierre-François, chevalier de), général à l'armée du Nord, 3800.
- Chefs d'accusation contre Lafayette, 2066.
- CHEMERY (Jean-Pierre), journalier, blessé le 10 août, 2740.
- CHEMIN (Charles), commissaire de la section des Gravilliers, 2238.
- CHENAUX (Joseph), garde suisse, 2482.
- CHENÉ (Pierre), musicien du théâtre du Vaudeville, blessé le 10 août, 2682.
- CHÉNIER (Marie-Joseph), 1985; son discours lors de la fête funèbre du 26 août, 3928.
- Cher** (conseil du département du), 3441.
- Cherbourg** (citoyens de), 3027, 3379.
- (conseil général permanent de la commune de), 3637.
- CHÉRON (Augustin-Athanase), artiste de l'Opéra, 1841.
- Cherté extraordinaire (craintes de), 615.
- du blé, 313, 323.
- du pain, 475.
- CHÉRY (H.-F.), président de la section de la Fontaine-Montmorency, 1279, 1281; secrétaire de l'association des Apôtres de la Liberté, 1308.
- CHESSEZ (David-Abraham), garde suisse, 2482.
- CHESNRET (Remy-François de), receveur particulier des finances de l'ancienne élection de Paris, 101.
- Chéval pour la conduite de l'artillerie (offre d'un); 1760.
- Chevaux de cabriolet (offre pour la guerre de), 1758, 1789, 1790, 1792, 1794, 1808.
- de carrosse (offre pour la guerre de), 1842.
- de la garde du Roi, mis à la disposition de la Nation, 2204.
- des gardes du corps (demande d'équiper les *hussards de la Liberté* avec les), 1581.
- de poste pour le transport de l'artillerie (emploi de), 1906.
- (impossibilité d'en fournir aux *hussards de la Liberté*, 1539.
- envoyés à Paris pour le service du camp, 1949.
- pris par l'ennemi, 1937.
- CHEVRAY, menuisier, inventeur d'un canon portatif, 1741.
- CHIGNARD (Jean-François), citoyen de la section des Postes, 3958.
- Chinon** (conseils généraux de la commune et du district de), 3081.
- Chirurgie (réclamation d'instruments de), 2592.
- Chirurgien appelé auprès de blessés du 10 août (consultations et médicaments d'un), 2841.
- du bataillon de Sorbonne, 2779.
- des gardes françaises (ancien), 2714, 2715, 2808.
- en chef de l'hôpital des Vénériens, 2782.
- Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, 1791, 2618, 2637, 2641, 2643, 2649, 2652, 2726, 2744, 2799, 2817, 2818, 2875.
- major de l'ancien régiment du Roi, 2918; major de la garde de Paris, 2780; major de la compagnie des Marseillais, 2786, 2827, 2855; major de l'hôpital des Enfants-Trouvés, 2794-2798, 2800-2806.
- de la Salpêtrière, 2794-2798, 2800-2806.
- de la section armée des Gravilliers, 2739, 2741, 2745, 2780.
- Chirurgiens (rapport de), lors du 10 août, 2623.
- de l'hospice du Collège de chirurgie, 2705, 2718.
- de la section des Lombards, 2772-2774, 2776, 2777.
- majors de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale (adressé des), 3864.
- Chocolatière d'argent à la marque royale; jetée par les fenêtres des Tuileries; 2543.
- Choisy-le-Roi** (terre de), 2603.
- Choisy-sur Seine** (commune de), 1515.
- (conseil général de la commune de), 3291.
- CHOLAT (Claude), vainqueur de la Bastille, 28.
- CHOLE (Jacques), négociant, 121.
- CHOPART (François), chirurgien en chef de l'hospice du Collège de chirurgie, 2705, 2718.
- CHOPIN lisez CHOPPIN, employé au Garde-Meuble, 2579.
- CHODIEU (Pierre-René), député de Maine-

- et-Loire à l'Assemblée législative, 3009; commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865, 1875.
- CHOUTEAU**, garde du Roi, 512.
- CHRÉTIEN** (Pierre-Nicolas), commissaire de la section de la Bibliothèque, 2391.
- Chute dans l'escalier des Tuileries le 10 août (blessures occasionnées par une) 2680; d'un combattant du 10 août du haut du parapet, 2763; d'un pompier du haut du toit lors de l'incendie des Tuileries, 2753.
- de Louis XVI (tableau du changement produit par la), 3487.
- du ministère girondin, 674-739.
- Chute de l'Idole des Français* (libelle intitulé *La*), 726.
- CIGOGNE**, chirurgien-major du bataillon de Saint-Jacques, 2684, 2821.
- Cimetière de l'hôpital de la Charité, 2688; de la Madeleine, 2622; de la paroisse de Saint-Laurent, 2742; de Saint-Nicolas-des-Champs, 2619; de la paroisse de Saint-Paul (inhumation de morts du 10 août dans le), 2616, 2864; de la paroisse de Saint-Roch, 2621, 2628.
- CIONINI** (sieur), Italien devenu Français, 1816.
- CIVET** (Jean-Pierre), commissaire de police de la section du Faubourg Saint-Denis, 439.
- Civisme de la commune de Poitiers (mention honorable du), 3192.
- Civray** (conseil général du district de), 3114.
- CLAIRET** (Joseph), garde suisse, 2482.
- CLAMARON** aîné, employé aux postes, volontaire du bataillon de Saint-Martin-des-Champs, 646, 2948.
- Clamart** (citoyens de), 3726.
- (prise d'armes, le 10 août, de la commune de), 3726.
- Clamecy** (citoyens de), 3283.
- (conseil du district de), 3067.
- (société des hommes libres de), 3612.
- tribunal du district de), 3619.
- CLAVIÈRE** (Étienne), proposé pour le ministère des finances, 160; mêlé à une discussion orageuse, 163; ministre de la guerre par intérim, 1503, 1504, 1506, 1878, 2219, 2258, 2271, 2427, 2439, 2443, 2470, 3820, 3832, 3833; ministre des contributions publiques, 677, 686, 2164, 2214, 2604, 3005, 3240.
- Clefs des Tuileries remises par Louis XVI à M. Thierry de Ville-d'Avray, 3964.
- CLÉMENT** (dame), garde malade, 2496.
- CLÉMENT DE SAINTE-PALAYE** (Alexandre), commandant du bataillon de Saint-André-des-Arts, 3950.
- Clergé (dons patriotiques par le), 276, 277, 281, 288, 332.
- CLERGEON** (Jean-François-Iluderic), sergent des gardes suisses, 2471, 2472.
- Clermont** (Aisne) (administrateurs du district de), 3304.
- Clermont** (Oise) (administration du district de), 3239.
- (VADIER, maire de), 3202.
- (municipalité de), 3202.
- (tribunal du district de), 3196.
- Clermont-Ferrand** (citoyens de), 3139.
- (conseil général de la commune de), 3440, 3460.
- CLERMONT-TONNERRE** (Stanislas-Marie-Ade-laïde de), 1142.
- Clichy** (construction de fours pour l'armée à), 1902.
- (habitants de), 3282.
- Cloître Notre-Dame, 114.
- de Saint-Germain-l'Auxerrois (cadavres portés le 10 août au), 2623.
- Saint-Marcel, 1097.
- CLOOTS** (Anacharsis), orateur du genre humain, 73, 3536.
- Cloye** (assemblée primaire du canton de), 3487.
- Club de 1789, 63.
- des Cordeliers, 2461.
- électoral, 204.
- des Feuillants, 63.
- des Jacobins, 32, 35, 487, 918, 1313, 1987, 2056, 2097, 2099, 3900; (Assemblée nationale confondue avec le), 3148.
- de la Sainte-Chapelle, 3956, 3959.
- populaire de Nîmes, 2310.
- Clubs (demande de suppression des), 918; — (suppression projetée des), 414.
- patriotiques (dénonciation contre les), 3468.
- du Midi (agent des), 960.
- Cluny** (citoyens libres de), 3731.
- Coblentz**, 53; (factieux et conspirateurs de), 1409, 3431.

- (intelligences de Marie-Antoinette avec les émigrés de), 3186.
- (Louis XVI, chef des conspirateurs de), 3185.
- (maison du Roi soudoyée à), 3880.
- (partisans de), 961.
- (projet d'expulser Louis XVI comme roi de), 752, 1969.
- (renvoi des ministres dévoués au cabinet de), 3240.
- (retour d'un émigré de), 512.
- des Tuileries (destruction du), 3333.
- Cocarde blanche arborée par les gardes suisses de Courbevoie, 453, signe de contre-révolution, répudié par les soldats, 724.
- tricolore avec fleur de lys, servant de signe de ralliement aux soldats suisses, 2302.
- Cocardes arrachées aux Champs-Élysées, 1394.
- nationales bafouées par Louis XVI et sa famille, 825.
- COCHER (Noël-Jean), sous-lieutenant des grenadiers du bataillon du Roule, 2355.
- Cocher offert pour le service de la Patrie, 1794, 1843.
- Cochers de fiacre (insolence des), 1123.
- Coches d'eau (don patriotique de l'administration des), 1810.
- COCQUEBERT, capitaine à l'Hôtel des Invalides, 467.
- Code pénal de 1791, 1154.
- Cœur de veau (exhibition insultante sous les yeux de Louis XVI d'un), 879.
- COFFINHAL (Pierre-André), commissaire de police de la section de l'Île-Saint-Louis, 617, 649; président du Tribunal de cassation, 21.
- COFFINIÉ, chirurgien aide-major de l'hôpital ambulatoire à l'armée française en Flandre, 2699.
- COFFRE-BELLEFOND (Jean-Baptiste-Eloy), garde du Roi, 512.
- Coffre en bois de cèdre retiré des fondations de la colonne de la Liberté, 1334, 1337, 1338.
- rempli de louis d'or, trouvé aux Tuileries, 2598.
- Coffres d'effets apportés des Tuileries et déposés dans le Trésor de la Commune, 2593.
- Cognac** (assemblée primaire de), 3504.
- (citoyens de), 3090.
- COHENDET (Joseph-Nicolas), citoyen et président de la section du Faubourg-Montmartre, 1193, 2173.
- COLICHE (Georges), chef d'une compagnie franche des *hussards de la mort*, 1516, 1588.
- COLIN (Jean-Baptiste), citoyen de la section de Montreuil, blessé le 10 août, 2712, 2801.
- citoyen de la section des Enfants-Rouges, 1974.
- Collation offerte aux soldats de Châteauvieux, 226.
- Collectes pour les victimes du 10 août des citoyennes de la section de la Halle-aux-Blé, 2946; des citoyennes de la section du Pont-Neuf, 2958.
- Collège du Cardinal-Lemoine, 1771.
- de chirurgie (hospice du), 2698, 2705, 2745; (BODIN, membre du), 2820.
- de l'Égalité, ci-devant Louis-le-Grand, 1730.
- Louis-le-Grand, 1469, 1730.
- Mazarin, 355.
- de Navarre, 349.
- des Quatre-Nations, 355.
- COLLENOT-D'ANGREMONTE (Louis-David), chef du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville, 1396, 3827.
- COLLIER, chirurgien-major du bataillon de la section des Lombards, 2755; citoyen de la section des Lombards, 2317.
- COLLIN (Antoine), avoué près les tribunaux, 1395.
- COLLOT D'HERBOIS (Jean-Marie), auteur de l'*Almanach du Père Gérard*, 35; défenseur officieux des Suisses de Châteauvieux, 197-199; chargé de présenter une pétition contre Lafayette, 1433; signataire d'une adresse lors de la demande de déchéance de Louis XVI, 1985; sa recommandation en faveur du fédéré qui a enlevé le drapeau des Suisses, 2289.
- Colmar** (conseils généraux du district et de la commune de), 3751.
- COLOMBART (Claude), vice-président de la section des Gravilliers, 1979.
- Colonne commémorative du 10 août (demande de l'érection d'une), 3843.

- de la Liberté sur le terrain de la Bastille (érection d'une), 1264, 1266, 1274, 1281, 1293, 1295, 1307, 1323, 1333-1338.
- de marbre noir au Panthéon pour l'inscription des morts du 10 août, 2870.
- Colportage de pétition par les soins de l'état-major de la garde nationale, 560, 568, 576, 585, 586, 592-594, 599, 600, 612, 613, 623, 626, 630, 632, 633, 649, 655, 662, 665, 672.
- Colporteurs de l'*Ami du Peuple* (arrestation et interrogatoire des), 406, 407.
- de journaux royalistes (arrestation de), 3851.
- Combattant du 10 août disparu, 2732.
- Comédie Italienne (premier violon de la), 2398.
- Comédien de la troupe italienne (don patriotique d'un), 312.
- Comestibles fournis aux officiers suisses détenus à la Conciergerie, 2519.
- Comité d'aliénation de la Convention nationale, 2608.
- autrichien des Tuileries (affaire du), 128, 412-440, 600, 3142, 3279, 3508.
- des colonies, 1622.
- du commerce, 117.
- de correspondance, 1637, 3335.
- de correspondance de la Société des Jacobins, 3900.
- des décrets, 437, 512.
- diplomatique, 175, 434, 714, 1435, 1436, 2487.
- de division, 555.
- des domaines, 1366.
- de l'Extraordinaire des finances, 1270, 1275, 2930.
- de la guerre, 2778, 2790, 2793, 2836.
- des inspecteurs de la salle, 15, 25, 31, 36, 37, 40, 1376, 1676, 2083, 2138, 2526, 3818.
- d'instruction publique, 516, 538-541, 1262, 1270, 1274-1276, 1289, 1293, 1334, 2269, 2444, 2737.
- de législation, 49, 52, 99, 148, 424, 559, 564, 567, 1157, 1158, 1163, 1167, 1273.
- de liquidation, 2906.
- militaire, 494, 554, 1435, 1436, 1507, 1511, 1517, 1539, 1608, 1646, 1719, 1720, 1824, 1869, 1875, 3955.
- d'organisation de la fête de Château-Vieux, 191, 208, 213, 219, 225.
- des pétitions, 130, 440, 535, 717, 1273, 2781.
- de santé, 2877.
- des secours publics, 412, 422, 516, 2590, 2605, 2609, 2611, 2640, 2694, 2722, 2733, 2781, 2788, 2841, 2846, 2885, 2888, 2890-2893, 2958.
- de secours publics à la Maison commune, 2656.
- de sûreté générale, 121, 2287, 2374, 2532, 2533, 2591, 3908.
- de surveillance, 37, 421, 434, 439, 476, 486, 495, 500, 512, 559, 564, 567, 580, 597, 615, 722, 1076, 1149, 1391, 1720, 2013, 2151, 2221, 2297, 2298, 2304-2306, 2324, 2327, 2328, 2336, 2341, 2349, 2351, 2426, 2447, 2450, 2451, 2454, 2507, 2539, 2540, 2542-2544, 2551, 2553, 2554, 2561, 2565, 2572, 2573, 2579, 2591, 3848, 3853, 3858, 3885.
- de surveillance et de police de la Commune du 10 août, 2278, 2320, 2325, 2326, 2339, 2345, 2347, 2351, 2352, 2364, 2365, 2490, 2491, 2595, 3830, 3866, 3876, 3879, 3884, 3885, 3892, 3896, 3899, 3904, 3906, 3914, 3918, 3923-3925, 3935, 3936, 3958.
- de surveillance de la section de 1792, 1644; de surveillance de la section du Contrat-Social, 3916; de surveillance de la section des Droits-de-l'Homme, 2377; de surveillance révolutionnaire de la section de Guillaume-Tell, 2378, 2384; de surveillance révolutionnaire de la section Lepelletier, 2381; de surveillance de la section du Ponceau, 2356, 2360-2363.
- de la section de Beaurepaire, 2687; de la section de 1792, 2693, 2697; de la section des Champs-Élysées (Suisses tués devant la porte du), 2521; de la section de la Cité, 2661; permanent de la section du Faubourg-Montmartre, 2657, 2662, 2743; de la section des Feuillants, 2466; permanent de la section Poissonnière, 2742, 2847; révolutionnaire de la section Poissonnière, 865; de la section Popincourt, 2693; de la section des Prémontrés, 3856; de la section des Quinze-Vingts, 2664; de la section des Quinze-Vingts et de la rue de Montrenil, 2887; de la section du Roule, 3913, 3944;

- Comité permanent de la section des Tuileries, 2550.
- de bienfaisance de la division des Gravilliers, 2898; de bienfaisance et civil de la section Poissonnière, 2895.
- central des juges de paix, 723, 1076.
- civil de la section de l'Observatoire, 2884.
- permanent de 12 membres dans les sections, 2252, 2268.
- servant d'appartement à Louis XVI, 2228.
- Comités de l'Assemblée législative, 39, 1234, 3855; (bureaux des), 1622; (secrétaires-commis offrant de travailler la nuit dans les), 1924.
- de bienfaisance des sections, 2894, 2897.
- civils des sections, 2252, 2897.
- de finance, 2612.
- Commerce de l'argent, 335.
- des peaux, 121.
- Commercy** (directoire du district de), 938.
- de banque (don patriotique d'un), 273.
- Commis des Affaires étrangères (don patriotique des), 1838.
- du Bureau de comptabilité, 3873.
- au bureau de la Direction générale de la Liquidation, 3875.
- des ministères et administrations publiques, autorisés à partir pour la défense de Paris, 1575.
- Commissaire à Meudon (envoi prétendu de M. Chabot en qualité de), 3199.
- auprès de la cour martiale (destitution des fonctions de), 2461.
- auditeur des guerres de la 17<sup>e</sup> division militaire, 2427, 2439, 2443, 2448, 2457.
- ordonnateur en chef du camp de Soissons (rapport du), 1506, 1522.
- de l'Assemblée chargé de protéger les Suisses arrêtés à la suite du 10 août, 2436.
- des guerres (revue de départ de la gendarmerie passée par un), 1905; à Saint-Denis (demande d'un), 1633.
- Commissaires à la Comptabilité, 701, 707, 709, 1338, 2622.
- chargés d'assister à l'extraction des objets déposés sous les fondations de la colonne de la Liberté, 1334-1338.
- chargés de l'inventaire du mobilier des Tuileries, 3837; chargés de l'inventaire des papiers de la Liste civile, 2199, 3855; chargés de lever les scellés sur le cabinet du ministre des contributions publiques, 2214; chargés du récolement des effets inventoriés au Garde-Meuble, 2222; du retrait de l'argenterie des maisons royales et des églises, 3953; chargés de soulever les faubourgs, le 8 août, 2044.
- généraux pour les vivres et munitions du camp sous Paris, 1899, 1909.
- inspecteurs de la salle de l'Assemblée législative, 15, 25, 31, 36, 37, 39, 40, 1376, 1676, 2083, 2138, 2526, 3818.
- vérificateurs et distributeurs des sections, 2878.
- des artistes du théâtre du Palais, 1917.
- de l'Assemblée à la manufacture de papier d'Annonay, 1707; au sujet de la levée des 30,000 hommes, 1535; chargés de calmer le peuple aux Feuillants, 2417, 2418; chargés d'inventorier les effets trouvés aux Tuileries, 2587, 3858; chargés de protéger des sœurs de charité, 3915; chargés de vérifier la caisse de l'Extraordinaire, 3898; envoyés à l'armée du Centre ou de Luckner, 3065, 3148, 3195, 3237, 3344, 3769, 3776, 3798, 3802, 3806, 3807, 3810, 3883, 3910, 3928; envoyés à l'armée du Centre (arrestation à Sedan des), 3065, 3195, 3237, 3256, 3441, 3753, 3761, 3762; envoyés à l'armée du Midi, 3472, 3922; envoyés à l'armée du Nord, 3035, 3479, 3725, 3759, 3769, 3778, 3782, 3786, 3789-3792, 3797, 3799, 3800, 3803, 3805, 3808, 3831, 3881; envoyés à l'armée du Rhin, 3773-3775, 3781, 3793, 3809, 3813, 3815; envoyés aux armées, 2175, 2195, 2196, 2270, 3401, 3414, 3880, 3882, 3909, 3929; envoyés à l'arsenal de Rochefort, 1893, 1927; au camp de Soissons, 1472, 1483-1485, 1492; envoyés aux travaux du camp sous Paris, 1907, 1908, 1916; dans l'affaire Grange-neuve et Jouneau, 729; dans les départements voisins de Paris, 1573; pour la formation du camp sous Paris, 1865, 1868, 1869, 1876, 1882, 1883, 1887, 1890, 1896-1898, 1923, 1936.
- du bataillon du Petit-Saint-Anoine

- délégués auprès de leurs anciens commandants, 2176.
- du Comité d'instruction publique pour honorer la mémoire de Simonneau, 516, 538, 539.
  - du Comité de surveillance (inventaire des objets des Tuileries par les), 2579.
  - de la Commune adjoints à la municipalité de Courbevoie pour offrir le drapeau des Suisses, 2459; chargés de l'arrestation des suspects, 2263, 3956; chargés de constater les dépôts effectués le 10 août à la section de la Butte-des-Moulins, 2606, 2607; chargés de demander la suppression du nom du Roi en tête des actes publics, 3841; chargés d'examiner les comptes du Comité de surveillance, 2595, 2596, 2598; chargés d'examiner les papiers apportés le 10 août des Tuileries, 2518, 2602, 2603; chargés d'examiner les pièces relatives aux détenus du 10 août, 2280; chargés de la levée des scellés sur les appartements secrets et particuliers des Tuileries, 2227; chargés de la levée des volontaires, 1698; chargés de perquisitionner aux environs de Paris, 3879; chargés de protéger le départ des ministres étrangers, 3907; chargés de publier le décret sur la cour martiale, 2423; chargés de recevoir le produit de la quête faite lors de la cérémonie funèbre du 26 août, 2970; chargés de rendre compte de la situation de Paris, 2207, 2212, 2218, 2231; chargés de surveiller la formation du camp sous Paris, 1870, 1877, 1883, 1884, 1886, 1887, 1895, 1923; chargés de visites domiciliaires, 3932, 3933; envoyés au camp de Châlons, 1668; envoyés à Étampes, 550, 551; intervenant en faveur des prisonniers de l'affaire d'Étampes, 552, 3970, 3971.
  - du Conseil exécutif provisoire dans le département de Seine-et-Marne, 1799.
  - du Département de Paris pour les événements du 20 juin, 819, 831, 903-905; du Département au sujet de la suspension de Pétion et de Manuel, 1184.
  - du Département de Police et de surveillance de la Municipalité envoyés à Rueil, 2490.
  - du département de Seine-et-Oise (envoi à Étampes de), 517, 519-523, 530.
  - de la Fédération, 1292, 1294, 1316, 1322, 1471, 2237.
  - des fédérés chargés de surveiller l'érection d'un monument commémoratif du 10 août, 2968.
  - des guerres attachés au camp de Paris, 1899, 1909, 1942; des guerres chargés de surveiller le départ des volontaires pour le camp de Soissons, 1440.
  - de la majorité des sections substitués au Conseil général de la Commune, 2101, 2133, 2134, 2137, 2159, 2160, 2187, 2190, 2191, 2208, 2209, 2212, 2218, 2233, 2243, 2255, 2272, 2282, 2321, 2444, 2452, 2522, 2562, 2564, 2587, 2589, 3840, 3841, 3884, 3901, 3939, 3940, 3945, 3956.
  - de la Municipalité de Paris chargés de l'envoi aux frontières de canonnières, 1517; chargés d'expérimenter un nouveau canon, 1430; chargés de recevoir les toiles de chasse, 1654.
  - de la municipalité de Reims envoyés à Sedan, 3791.
  - du Roi près les tribunaux (vœu pour la suppression des), 3027.
  - de la section Beaubourg, chargés de demander la suppression des compagnies franches, 1651; de la section de la Bibliothèque, chargés d'une enquête sur la journée du 10 août, 2391; de la section de 1792, chargés de l'enrôlement des volontaires, 1643; de la section de 1792, chargés de l'examen des papiers de M. Amelot, 3899; de la section de Bon-Conseil, 2710; de la section de la Cité, chargés d'une enquête sur la situation pécuniaire d'un blessé du 10 août, 2056; de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée législative, 620; de la section de la Fraternité (attestation de), 2704; de la section de la Grange-Batelière, chargés de demander la levée de la suspension de Pétion et de Manuel, 1180; de la section des Gravilliers, délégués auprès du maire de Paris, 1372, 1373; de la section de Henri IV à l'Assemblée, 1986; de la section des Lombards (perquisition par des), 2496; de la section du Louvre, chargés d'inventorier les papiers de la Liste civile, 2199, 2200, 3858; de la sec-

- tion du Louvre au Corps municipal, 837; de la section de Marseille à l'Assemblée au sujet de l'affaire d'Étampes, 3966; de la section Mirabeau, refusant de lever les scellés apposés sur les papiers de M. Bonnecarrère, 3834; de la section des Postes à l'Assemblée, lors du 10 août, 2157; de la section des Quinze-Vingts au sujet des abus commis par les ouvriers du camp sous Paris, 1954; de la section du Temple (déclaration reçue par les), 2329; de la section du Théâtre-Français, 3951; de la même section, chargés d'expérimenter de nouveaux boulets, 1701; de la section des Thermes-Julien à l'Assemblée, 2094.
- des sections (demande d'indemnité pour les), 3871; des sections envoyés à l'armée de Lafayette, 2631; des sections réclamant des secours définitifs pour les victimes du 10 août, 2694.
  - de sociétés d'Arts et Métiers appuyant la requête du sieur Garoty, inventeur de nouvelles fusées, 1723.
  - de la Trésorerie, 1300, 1303, 1304, 1956, 2897, 3861.
- Commission centrale (insurrectionnelle), des 48 sections, 2137.
- extraordinaire des Douze, 434, 602, 700, 787, 794, 822, 852, 863, 864, 907, 911, 915-917, 919-924, 928-936, 938, 939, 944-961, 965, 966, 971, 972, 975, 977, 979-981, 984, 988, 992, 1004-1006, 1149, 1173, 1175, 1179, 1181-1183, 1188, 1189, 1191, 1192, 1194, 1195, 1202-1205, 1207, 1213-1215, 1243, 1251, 1273, 1325, 1343, 1387, 1391, 1392, 1435, 1436, 1454, 1496, 1525, 1561, 1574, 1682, 1920, 1972, 1989, 2135, 2136, 2152, 2159, 2171, 2222, 2369, 2424, 2425, 2447, 2507, 2020, 3803, 3834, 3897, 3935, 3941; chargée de réunir les pièces constatant la trahison du pouvoir exécutif, 3855.
  - des 21, 1726, 1727, 3964.
  - chargée d'examiner le mémoire de Dumouriez sur la situation militaire du pays, 714.
  - militaire du camp sous Paris, 1868, 1882, 1883, 1887, 1890, 1896-1898, 1902, 1903, 1912, 1923, 1926, 1932, 1933, 1936, 1947, 1950, 1957, 1959, 1963.
  - des armes, 1499, 1517, 1530, 1636.
  - de bienfaisance des sections du Faubourg-Montmartre et du Mont-Blanc, 2839.
  - de la Commune, chargée de l'examen des demandes de passeports, 3854.
  - du Corps municipal, chargée de vérifier les titres des blessés du 10 août, 2787, 2811.
  - de correspondance, 1655, 1681, 1695, 3782, 3797, 3803, 3880-3883, 3888, 3900, 3909, 3940, 3922, 3928, 3929.
  - de salut public de la Commune de Paris, 2233, 3827, 3866.
  - des secours publics, 2868, 2874, 2877, 2878, 2894, 2897.
- Commissionnaires (offre patriotique des), 1432.
- (uniformes fournis par les députés aux), 1579.
- Commodos d'acajou de la chambre à coucher de Louis XVI, 2541.
- Communautés religieuses de Soissons (logement des fédérés dans les), 3401.
- Compagnie du 4<sup>e</sup> arrondissement de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 2905.
- du bataillon de l'Arsenal partie aux frontières, 2765.
  - Bérard au bataillon des Filles-Saint-Thomas; 2387; Desbordes au bataillon des Pères-de-Nazareth, 2650.
  - de canonniers de la section des Quatre-Nations, 1700.
  - de cavalerie à Paris (organisation de), 1550, 1584, 1627; de cavalerie formée dans la section de 1792, 1643; de cavalerie dite des *hussards de la Liberté* (réforme de la), 1721.
  - de gardes suisses de Louisy d'Affry, 2305, 2350, 2406, 2482; de Bis, 2440; de Castella, 2405; de Diesbach, 2296, 2404, 2482; d'Erlach, 2482; de Fife, 2471; dite *Générale*, 2441, 2485; du colonel de Louis, 2518; de Mailliardor, 2471, 2472, 2482; de Pfiffer, 2482; de Réding, 2471; de Salis, 2445, 2490; de Surbeck, 2403, 2407.
  - de gendarmerie Pescheloche, 2544; de gendarmerie de Popincourt (2<sup>e</sup>), 2549; de gendarmerie à pied de la rue du Bouloi, 2240.
  - des Marseillais, dite du 10 août, formée après le départ du 1<sup>er</sup> bataillon, 2734, 2827, 2855.

- des pompiers (médecin de la), 2753.
- des Sans-culottes (PALLOY, capitaine de la 1<sup>re</sup>), 1688.
- de volontaires composée d'artistes de l'école du Louvre, 1602; de volontaires composée des artistes et machinistes du théâtre Montansier, 1913; de volontaires formée par les pensionnaires des théâtres du Palais et de la rue Richelieu, 1918; de volontaires composée d'employés des contributions, 1564.
- franche (couleur de l'uniforme d'une), 1516; franche (demande des élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu pour former une), 1791; franche (enrôlement de volontaires dans une), 1587; franche destinée à l'armée de Luckner (organisation des chasseurs des Feuillants en), 1477; franche des *Chasseurs de la mort*, 2687; franche formée dans la section de l'Observatoire, 1666; dans la section de l'Oratoire, 1545; dans la section du Pont-Neuf, 1578; formée dans la section des Tuileries, 1473; franche formée par les citoyens de couleur à Paris, 1645.
- Compagnies d'artillerie à cheval, 3604; d'artillerie en garnison à Douai (adresse de), 3604; de canonniers des sections de Paris, 1892; de canonniers pour le camp de Paris, 1731.
- de chasseurs à cheval, 1662.
- de chasseurs et de grenadiers de la garde nationale (abandon des signes distinctifs des), 1494; leur suppression, 1540, 1638.
- d'éclaireurs, dits *Hussards de la mort*, 1569.
- de fusiliers et de canonniers organisées par la section de 1792, 1690.
- de gendarmes nationaux à cheval (organisation et envoi aux frontières de 2), 1556, 1567, 1616, 1621.
- de grenadiers nationaux (incivisme de), 2025.
- de volontaires organisées par la section de 1792, 1643; de volontaires et de canonniers organisées par la section du Pont-Neuf, 1637.
- de volontaires Rochellais, 3091.
- franchises de l'armée du Nord, 2349; franchises de volontaires (organisation de), 1290, 1497, 1516, 1616, 1661, 1666; demandes de suppression des), 1629, 1651, 1721; franchises (demande des volontaires du 13<sup>e</sup> bataillon à l'effet de former des), 1534; franchises formées par les artistes des théâtres de la Liberté, de l'Égalité et du Palais, 1935.
- Compiègne** (bataillons de fédérés cantonnés à), 3209.
- (citoyens de), 981, 3209.
- (district de), 1487.
- (effets de campement existant à), 1882.
- (24<sup>e</sup> régiment de cavalerie en garnison à), 3209.
- Compliment des Dames de la Halle à l'Assemblée législative, 369.
- Complots contre la Constitution (dénonciation de), 1342.
- Comptabilité du régiment des gardes suisses, 2517, 2520.
- secrète du ministère des Affaires étrangères, 699, 714.
- Compte de la conduite d'officiers du 14<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère à Estrées-Saint-Denis, 1487.
- de l'état de l'Arsenal, 1504.
- définitif des opérations du camp sous Paris, 1967.
- rendu de l'apposition des scellés sur les papiers des ministres, 2570; de la cérémonie civique célébrée aux Cordeliers le 18 août, 2962; de la journée du 10 août par la Commission extraordinaire des 12, 2294; du nombre des volontaires arrivés à Paris et à Soissons, 1437, 1443, 1459, 1468, 1471, 1474, 1479, 1726, 1727, 1742-1745; de la situation de la Caisse militaire du camp sous Paris, 1966.
- par un commissaire de la Commune de l'arrestation de l'ambassadeur de Venise, 3891; par les commissaires de l'Assemblée au camp de Soissons, 1492; par les commissaires près l'armée du Nord de leur mission, 3831; par une députation de soldats invalides, 466; par le ministère de l'état du royaume, 1233; par M. Pétion de sa visite dans le faubourg Saint-Antoine, 1361; demandé à la municipalité de Paris au sujet de l'introduction de gens armés aux Tuileries, 1365.

- Comptes du Comité de surveillance de la Commune (examen des), 2395.
- des dépenses pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, 1333.
  - du régiment des gardes suisses (apurement des), 2320.
  - à rendre par les ministres sortant de fonctions, 682, 683, 686, 699, 704, 714, 1234, 1254, 1255.
  - rendus au Conseil général de la Commune au sujet des dépôts d'objets précieux des Tuileries, 2600.
  - rendus de la situation de Paris, 456, 462-464, 474, 482, 483, 771, 1018, 1046, 1047, 1049, 1066-1068, 1086, 1090, 1092, 1105-1108, 1111, 1112, 1114, 1115, 1703, 2123, 2207, 2212, 2218, 2231; de la situation de Paris par les commissaires de la Commune, 2207, 2212.
- CONCEDEU (Charles-François-Juste-Michel-Jean), président de la section de l'Arсенal, 1423.
- Conches** (Eure) (assemblée primaire de la commune de), 3513.
- Conciergerie (prison de la), 51, 144, 2241, 2285, 2491.
- Conciliabules au Palais-Bourbon, 1142.
- de M. Joseph de Broglie, colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, avec des ennemis de l'Assemblée, 3809.
  - chez M. de Sillery, 163.
- Concours ouvert entre les artistes pour l'érection de la colonne de la Liberté, 1264, 1266.
- pour la composition de statues de la Liberté (projet de), 2269.
- CONDÉ (cris de Vive), 512.
- Condé-sur-Noireau** (commune de), 3159.
- Condom** (conseil du district de), 3415.
- CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas CARITAT de), président de la Commission extraordinaire des Douze, 863, 864, 1251, 3962.
- CONDUSIER (Léonard), cordonnier, tué le 10 août, 2807.
- Conduite tenue par le maire de Paris à l'occasion des événements du 20 juin*, imprimé, 834.
- Conférences du ministre de la justice avec celui des Affaires étrangères sur la compétence du Tribunal du 17 août, 2493, 2495.
- Conférences de Radix de Sainte-Foy avec des députés, 159.
- tenues au Comité militaire pour la formation du camp sous Paris, 1875.
- Confiscation des biens des traitres (demande de la), 3871.
- Conflit entre la garde nationale et les députés, 36; entre les Marseillais et le bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1388-1395, 2009, 2011, 3977; entre les ouvriers du Carrousel et ceux de la salle de la Convention, 2533.
- Congé demandé par un député, 485.
- Congés des bâtiments de commerce français (planches gravées des), 1834.
- Conseil exécutif provisoire, 1335-1337, 1590, 1645, 1799, 1911, 2515, 2625, 3720, 3779, 3784, 3798, 3804, 3819, 3920, 3932, 3934.
- général de la Commune, 452, 451, 534, 552, 718, 740, 744, 772, 778, 799, 811, 834, 835, 860, 905, 1030, 1128, 1174, 1361, 1436, 1559, 1574, 1607, 1608, 1627, 1668, 1680, 1708, 1872, 1879, 1896, 1898, 1901, 1911, 1914, 1923, 1932, 1933, 2010, 2101, 2110, 2112, 2125, 2133-2135, 2200, 2212, 2234, 2252, 2283, 2316, 2370, 2376, 2388, 2442, 2518-2521, 2564, 2592, 2593, 2595, 2597-2600, 2607, 2631, 2683, 2689, 3853, 3859, 3860, 3867, 3873, 3917, 3939, 3944-3946, 3949-3951, 3954.
  - militaire convoqué aux Tuileries par Louis XVI, 1085.
  - de l'évêché de Paris, 20, 288.
  - de guerre établi à Mézières par les commissaires de l'Assemblée, 3725.
  - d'ingénieurs et de militaires pour la défense de Paris (demande d'un), 3048,
  - de justice, 533.
  - des représentants de la ville de Metz, chargés de veiller à sa sûreté intérieure, 3303.
  - du Roi, 394, 457, 675, 1197, 1446, 1998, 2014, 2035.
  - de santé, 2752.
  - de Ville (établissement projeté d'un), 414.
- Conseils de discipline des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de la 1<sup>re</sup> légion (délibérations des), 512, 592.
- Consigne aux postes de l'hôtel des Invalides, 466; établie le 10 août à la Mairie, 2136, 2146, 2196, 2208.

- Consigne pour l'arrestation de colporteurs de journaux royalistes, 3851.
- Conspirateurs (demande de la condamnation et de l'exécution des), 1330, 3417, 3542, 3554.
- pactisant avec l'étranger (demande de la confiscation des biens des), 3137.
- Conspiration contre la sûreté générale de l'État (anciens ministres accusés de), 3921.
- Constantinople** (princesse ottomane, née à), 1780.
- Constitution (attachement inviolable à la), 3751.
- (espoir de l'établissement par la Convention nationale d'une bonne), 3467, 3741.
- (manuscrit de la), déposé sous les fondations de la colonne de la Liberté, 1337.
- (réforme des vices de la), 3733.
- violation de la), 3753, 3756, 3761, 3768, 3772, 3773.
- Contingent chargé de la garde de Paris (fixation du), 1746.
- Contrat en parchemin ensanglanté trouvé aux Tuileries, 2601.
- Contre-révolution (le Gard regardé comme un théâtre tragique de la), 3693.
- (journée du 10 août supprimant toute crainte de), 3539.
- (plan de), 2311.
- (provocation à une), 409, 439, 2514.
- (Sedan considéré comme un foyer de), 3762.
- annoncée pour le 15 août 1792, 2454.
- favorisée par les puissances étrangères, 3747.
- Contre-révolutionnaire (esprit) des gardes du Roi, 511, 512.
- Contre-révolutionnaires (commissaires du Roi considérés comme des), 3027; (complots), 3187; (demande par les fédérés de la confiscation des biens des), 1330; leur exclusion demandée des assemblées électorales, 3052; (grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qualifiés de), 1389, 1391; (Liste civile souvoyant les), 3206; (mesures pour empêcher la circulation des journaux), 3908; en Vendée (procureur général syndic, agent des), 3182; composant la compagnie des *hussards de la Liberté*, 1721.
- Contribution pécuniaire aux travaux du camp sous Paris, 1919.
- Contributions publiques (compagnie de volontaires composée d'employés des), 1564.
- Convention nationale (adhésions à la convocation de la), 2988, 3003, 3017, 3029, 3032, 3036, 3045, 3047, 3053, 3056, 3063, 3064, 3071, 3081, 3083, 3088, 3094, 3110, 3125, 3128, 3166, 3169, 3171, 3172, 3177, 3214, 3222, 3225, 3230, 3235, 3243, 3284, 3287, 3294, 3333, 3344, 3352, 3380, 3410, 3417, 3419, 3428, 3453, 3463, 3467, 3487, 3492, 3582, 3598, 3599, 3618, 3624, 3628, 3631, 3633, 3638, 3640, 3645, 3672, 3691, 3697-3699, 3708, 3714, 3729, 3730, 3733, 3738, 3739, 3794, 3795, 3805, 3832, 3881.
- (bonne Constitution espérée de la), 3467.
- (construction de la salle de la), 2533.
- (convocation d'une), 2154.
- (déchéance de Louis XVI soumise à une), 1975, 3024, 3030, 3355, 3382, 3428, 3430, 3631.
- son décret au sujet des clefs des appartements de Louis XVI aux Tuileries, 3964.
- ses décrets au sujet des événements du 10 août, 2287, 2288, 2290, 2291, 2293.
- (demande de convocation des assemblées primaires en vue de la réunion d'une), 1320.
- (élimination de tous citoyens pactisant avec les ennemis de la Patrie de la), 3678.
- (espoir d'un bon gouvernement républicain attendu de la), 1711.
- (protestation contre la convocation de la), 3776.
- (grands travaux réservés à la), 3741.
- COQUEBERT (Antoine-Jean), fondateur d'un prix d'émulation pour les soldats, 374.
- COQUÉAU (sieur), 1746.
- CORANCEZ (Guillaume-Olivier), ancien maire de Sceaux-Penthièvre, 257.
- Corbeil** (directoire du district de), 2188.
- (municipalité et citoyens de), 3099.
- CORBIX (René), commandant du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, 2406.
- Cordeliers (cérémonie civique pour les fédérés Marseillais morts le 10 août, célébrée aux), 2962.
- CORBELLE (François-Louis), citoyen de la rue Saint-Denis, 1381.

- CORDIER** (citoyen), commandant de la force armée de la section du Faubourg-Montmartre, 2546.  
 — (sieur), limonadier, 1601.  
 — volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 644.
- CORMELLE** (M. de), habitant de Rouen, 1433.
- CORPET** (Jean), curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 719.
- Corps électoral du Département de Paris**, 257.  
 — ou diète helvétique, 1419, 2267, 2492, 2503, 2515.  
 — législatif, 211, 220, 476, 538, 560, 566, 634, 737, 909, 964, 1004, 1046, 1077, 1164, 1199, 1218, 1251, 1285, 1428, 1436, 1452, 1455, 1898, 1978, 1980, 1991, 2050, 2053, 2062, 2078, 2084, 2168, 2243, 2525, 2587, 2977, 2994, 3003, 3013, 3029, 3042, 3049, 3058, 3067, 3105, 3147, 3130, 3251, 3256, 3280, 3313, 3335, 3338, 3541, 3766, 3773-3775, 3780, 3883.  
 — municipal, 47, 97, 116, 120, 131, 141, 145, 146, 201, 394, 742, 768, 769, 799, 811, 905, 1030, 1031, 1040, 1053, 1057, 1263, 1360, 2021, 2029, 2030, 2042, 2047, 2088, 2104, 2520, 2638, 2683, 2709, 2729, 2787.  
 — de garde de l'Assemblée législative, 2360; du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île, 2244; de l'hôtel de la Pallière, 241; du Palais-Royal (députés réfugiés dans un), 2050, 2052-2054, 2062, 2063, 2065; de la place de Montmartre, 2402, 2404; du Pont-au-Change, 2613; du poste de la rue Saint-Martin, 1373; de la Samaritaine, 2296.  
 — armés lors de la Fédération (mesures contre la formation de), 1265.
- Correspondance des nations* (la), journal politique, 407.
- Correspondance de Bertrand de Moleville avec Lafayette et Narbonne*, 3860.
- Correspondances des individus arrêtés à l'occasion du 10 août*, 2287.  
 — mensongères (opinion publique égarée par des), 3877.
- Corrèze** (conseil général du département de la), 3171.  
 — (BRIVAL et BORIE, députés de la), 1531, 1560.  
 — (directoire du département de la), 3014.
- CORRIER** (Jean), horloger de la section Beaurepaire, blessé le 10 août, 2687.
- Corse** (commandement militaire de la), 2286.
- Cosne** (conseil permanent de la commune de), 3475.
- Cossé** (Louis-Hercule-Timoléon de), duc de BRISSAC, commandant de la garde du Roi, 490, 498, 499, 511, 512, 3879.
- COSTE** (Louis), président du département de l'Hérault, 3041.  
 — (Thomas), chirurgien, 2739.
- COSTES** (Jean-Baptiste-François), de la section des Tuileries, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2665.
- Côte-d'Or** (citoyens libres de la), 3177.  
 — conseil général du département de la), 3172.  
 — (Claude-Bernard NAVIER), député du département de la), 2148.  
 — (fédéré du département de la), 2789.
- Côtes-du-Nord** (conseil général du département des), 3108, 3128.  
 — (Joseph-René MORAND, député du département des), 3311.  
 — (tribunal criminel du département des), 927, 3127.
- COTTIN** père et fils (Jean), banquiers, 1842.
- Couches** (assemblée primaire du canton de), 3496.
- COUGET** (Jean-Henri), député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, 2148.
- COULOMBEAU** (Claude), secrétaire greffier de la Municipalité, 2172, 2696, 2850, 2861.
- Coulommiers** (municipalité de), 3070, 3844.
- COULON** (Claude), ex-capucin, 1767.
- COUPÉ** (Jacques-Michel), député de l'Oise à l'Assemblée législative, 3780.
- COUPIN**, volontaire de l'armée du Centre, 1505.
- Coups de sabre de la cavalerie (garniture du casque contre les)**, 1626.
- Cour du Commerce**, 184.  
 — des Jacobins, 2959.  
 — du Manège, 1351, 2398, 2516.  
 — de Marsan, 390, 2226, 2330, 2331, 2341, 2356, 2357, 2359, 2363; (écuries de la), 2301.

- Cour martiale pour le jugement des officiers et soldats suisses, 1327, 2215, 2312, 2313, 2422-2427, 2432, 2439, 2448, 2452, 2454, 2455, 2458, 2461, 2463, 3840.
- COURANT (Alexandre), citoyen de la section de la Cité, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2696, 2730.
- Courbevoie** (blessé du 10 août, dépouillé de ses armes à), 2883.
- (caserne des suisses à), 2453, 2459.
- (compagnie des grenadiers de Diesbach à), 2296.
- (dépôt des soldats malades à), 2446.
- (fuite de gardes suisses du Roule à), 2406, 2407.
- (gardes suisses casernés à), 455, 2440, 2449, 2459, 2466, 2486, 2518.
- (municipalité et officiers municipaux de), 2431, 2435, 2459.
- renfort de gardes suisses envoyé de), 1341.
- transfèrement dans les prisons de Paris des gardes suisses de), 2431, 2442.
- COURIÈRE (Guillaume-François), citoyen de Brest, 512.
- Couronne civique pour la fête de Châteaueux, 245; offerte à la suite du 10 août à M<sup>lle</sup> Lacombe, 2281; offerte par les élèves de la paroisse de Saint-Benoît, 254.
- Courrier du Soir (Le)*; journal, 3199.
- Courrier extraordinaire (loi de la suspension du pouvoir exécutif apportée à Albi par un). 3432.
- de l'armée de Lafayette, 3769.
- Courriers (suspensions du départ des); 2450, 2211; extraordinaires (délivrance des passeports aux), 3913.
- aux armées (nomination de), 1681, 1695, 1738.
- COURTOIS, commandant en chef de la section armée du Finistère, 2761.
- secrétaire du Comité de surveillance, 2426.
- instituteur et procureur de la commune à Châtillon, 442.
- (sieur), 2554.
- COUSIN (David), grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2396.
- (Jacques-Antoine-Joseph), président d'âge du Conseil général de la Commune, 2112.
- COUSSAUX-LECHAUX, officier de cavalerie dans l'armée du Rhin, 2955.
- COUSTARD (Anne-Pierre), député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, membre du Comité militaire, 554; commissaire de l'Assemblée auprès des armées, 2195.
- Coutances** (citoyens de), 3162.
- (conseil général de la commune de), 3322.
- (corps constitués et gardes nationaux de), 3322.
- COUTEAU (Claude-Louis), blessé du 10 août, 2748.
- COUTHON (Georges), député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, 2148.
- Couture (ouvrages de), pour le camp de Paris, 1816.
- COUURIER (Jean-Pierre), président du Comité des pétitions, 130, 717.
- Couvent de la Croix, 749.
- Couvents (proposition d'interner les familles d'émigrés dans les), 1480.
- COUVERT (Alexandre-Jean-Marie-Eugène), ancien garde française, foulé aux pieds le 10 août, 2725.
- Couvertures pour les gardes suisses couchés dans les écuries de l'hôtel de Brienne, 2096.
- CRANCE (Pierre-François); blessé du 10 août, 2799.
- Craon** (conseil du district de), 3038.
- (officiers municipaux); 3054.
- (tribunal du district de), 2997.
- Crédit pour les dépenses du camp sous Paris; 1943. 1953.
- CRÉCY (Alexandre LE MOINE de), garde général du Garde-Meuble, 2578.
- Crécy** (cantonement de troupes à), 1894.
- Créole de l'île Bourbon, 660.
- Créole patriote (Le)*, journal, 1787.
- Crépy** (corps constitués du district et de la commune de), 3342.
- CRÉQUI DE MONTMORENCY (Charles-Alexandre), citoyen de la section de la Cité, 1915.
- Crest** (administrateurs du district de), 3575.
- (conseil de la commune de), 3703.
- (volontaires du district de), 3575.
- CRESTIN (Jean-François), député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative), 3777.

- Creuse** (directoire du département de la), 2994, 3071.
- CREUZÉ (Jacques-Antoine), grand juge de la Haute Cour nationale, 3033.
- CREVECEUR (Alexandre de), 1488.
- Cris proférés lors des troubles du 30 juillet, 1377, 1388, 3977; proférés par les gardes nationaux, le 10 août, en présence de Louis XVI, 2309, 2324, 2335, 2345, 2355, 2363.
- Croix de Cincinnatus (don patriotique d'une), 2917.
- de Saint-Louis (don patriotique de), 1762, 1766, 1830, 1832, 1835, 2918, 2919, 2924, 2953; (modèle de médaille du mérite militaire pour remplacer la), 1736.
- de Saint-Michel (don patriotique de), 2918.
- de fer (projet de garnir la coiffure du soldat d'une), 1626.
- des citoyennes de Belleville (don patriotique des), 2915.
- CROMWELL, cité, 1125; (Lafayette mis en parallèle avec), 3342; (Louis XVI ridicule imitateur de), 3458; (Louis XVI nouveau); 3643.
- CRUAU (Joseph-Anne), vainqueur de la Bastille), 2345.
- Cuisseaux** (commune de), 3188.
- Cuivre (conversion en canons des monuments de), 1874.
- Cul-de-sac de Conti, 1760.
- de l'Orangerie; 2248.
- Sainte-Marine, 361.
- CULLERIER (Michel-Jean), chirurgien en chef de l'hôpital des Vénériens, 2782.
- Culture des champs compromise par la levée en masse, 1632.
- Curé de Vaugirard (belle conduite du), 2279.
- CURNY (de), commissaire des guerres à Paris, 1462.
- CURTIUS (Jean-Baptiste-Guillaume), vainqueur de la Bastille, 28, 565.
- CUSIN (Charles-François), secrétaire greffier de la section de Molière et La Fontaine, 2677.
- Cusset** (conseil du district de), 3570.
- officiers municipaux de), 3655.
- (tribunal du district de), 3597.
- CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), général divisionnaire de l'armée du Haut-Rhin, 374.
- CUVILLIER, soldat du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 882.
- CUZADE (l'abbé), chapelain de Louis XVI, 1124.

## D

- DABADIE, volontaire de la section du Faubourg-Montmartre, blessé le 10 août. 2745.
- DABLANCOURT, blessé du 10 août, 2856.
- DAIGNON, lisez DAIGNAN (Guillaume), médecin, membre du Conseil de santé, 2752.
- DAIGREMONT (M<sup>me</sup>), tapissière de l'Assemblée législative, 730.
- Dames de Chaillot (contribution patriotique des), 370.
- de la Halle, 23, 369, 1403.
- DAMOURETTE (Louis), député des Ardennes à l'Assemblée législative, 1434, 1436, 3210.
- DANCOURT (François-Nicolas), citoyen de la section des Lombards, blessé le 10 août. 2774.
- Dangu** (Eure) (conseil général de la commune de), 3728.
- DANIEL (Françoise BIZET, femme), 2970.
- Dansburen** (canton de Berne), (fille d'un soldat suisse domiciliée à), 2447.
- Danseur de l'Opéra (nomination à une sous-lieutenance d'infanterie d'un), 861, 862.
- Danseurs du théâtre Montansier; 1913.
- DANTAN (Jean-François), caporal de grenadiers, 2342.
- DANTON (Georges-Jacques), ministre de la justice, 1709, 2154, 2498, 2225, 2306, 2312-2314, 2439, 2447, 2460, 2461, 2476, 2486, 2493, 2502, 2508, 2512, 3842, 3960, 3961, 3963.
- DARDENNE (Étienne-Henri), citoyen de la section du Finistère, blessé le 10 août, 2830.
- DAREAU (Jean-Joseph), député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, témoin dans l'affaire Jouneau et Grange-neuve, 730.
- D'ARNAUD (sieur), cavalier du 24<sup>e</sup> régiment, 3955.

- DARNAUDERY, membre du Conseil général de la Commune, 1574.
- DASSE, commis des Postes, 1789.
- DAUBANEL (Charles), canonnier du bataillon des Carmes, 2304, 2355.
- DAUBAS, secrétaire commis du Comité d'agriculture, 309.
- DAUBENTON (Jacques-Antoine), blessé le 10 août, 2798.
- D'AUBIGNY (Jean-Marie VILLAIN D'AUBIGNY ou), commissaire de la section des Tuileries, 2107, 3849.
- DAUCHY (Luc-Jacques-Édouard, comte de), président du département de l'Oise, 3763.
- DAUGREILH, chirurgien à l'hôpital du camp de Meaux, 2728.
- DAUJON (François), commissaire de la Commune, 3936; administrateur provisoire au Département de Police, 2254, 2260, 2367.
- DAUPHIN (LOUIS XVII), confidences de Marie-Antoinette sur le caractère et l'éducation du), 2602.
- DAVESNES (Jean-Pierre), de la section du Val-de-Grâce, blessé le 10 août, 2651.
- DAVID (Jacques-Louis), peintre, 41, 2290; (jeune peintre élève de), 2447.
- (sieur), commis au bureau d'expédition des décrets, 4549.
- commissaire du magasin des poudres d'Essonne, 2188.
- (sieur), citoyen de la section du Temple, 1784.
- (sieur), 253.
- DAVIGNON (Pierre), voleur arrêté le 10 août, 2342.
- Dax** (administrateurs du district de), 3742.
- (bons citoyens de), 3643.
- DEBAUVE, membre du Collège de chirurgie, 2698.
- DEBEAUVÉ (Simon-Laurent), citoyen de la section des Lombards, 2317.
- DEBENNE (Mathurin), citoyen de la section des Droits-de-l'Homme, blessé le 10 août, 2843.
- DE BEZIS, inventeur de nouvelles batteries de campagne à dos de mulet, 1663.
- DEBOUR (Pierre), curé de Gentilly, 1411, 1685.
- DEBOURGES, membre du Conseil général de la Commune, 778.
- DEBRAY (sieur), concierge et traiteur de l'état-major des gardes suisses, 2580.
- DEBRIE (sieur), grenadier volontaire de la section des Quatre-Nations, 2347.
- DEBRY (Jean), député de l'Aisne, 515, 525, 526, 2899; commissaire du Comité d'instruction publique, 516.
- DEBUY, volontaire du bataillon de Saint-Roch, 590.
- DECAUDIN (Jean-Louis), juge de paix de la section de Notre-Dame, 405.
- DECELLES, chirurgien, 2763.
- Déchargement d'un bateau de poudre au port Saint-Paul, 2232.
- Déchéance de Louis XVI demandée par les citoyens de Besançon, 3002; demandée par le district de Cusset, 3370; demandée par le canton de Dompectrin. 3489; demandée avant le 10 août par les citoyens du Havre, 3426; demandée par les citoyens du bourg de Pléneuf, 3522; demandée par l'assemblée primaire du Puy-de-Dôme, 3716; jugée nécessaire par le 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ancien Vermandois), 3642; par le district d'Hennebont, 3046; par les citoyens de Louhans, 3141; réclamée par les sections, 1968-1995, 3087; délibérée par l'Assemblée, 2086; (vœu pour la proclamation par la Convention nationale de la), 1975, 3024, 3026, 3355, 3382, 3428, 3430, 3631, 3645, 3698.
- DECIUS (gardes nationaux de Versailles qualifiés de), 3236.
- Déclaration des Droits de l'Homme, gravée sur une table d'airain, 1337.
- Déclaration des ministres de Louis XVI, le 10 août, 2163.
- Déclarations relatives au 20 juin, 868-905; relatives à la journée du 10 août, 2294-2399; des soldats suisses après le 10 août, 2429.
- Déclinatoire proposé par les officiers suisses contre la compétence du Tribunal du 17 août, 2493-2495.
- Décoration militaire (offre patriotique de), 1761, 2928, 2937; offerte par des officiers de gendarmerie, 1824.
- Décret d'accusation contre Lafayette (demande d'un), 3281; préparé contre M. Terrier, 1239.
- sur la suspension provisoire de Louis XVI (refus de promulguer le), 3289.

- Décrets d'aliénation (secrétaire-commis employé à la collation des), 1900.
- DEDIEU (Jacques-Marie), fédéré de Lyon, blessé le 10 août, 2691, 2731, 2789.
- Défense (établissement d'une ligne de) pour le camp de Paris, 1889.
- (systèmes de), 1669.
- des approches de Paris, 1426.
- des frontières (emploi des troupes de ligne en garnison à Paris à la), 1496.
- de Paris, 1475, 1575, 1603, 1671, 1697, 1757, 1862-1967, 3837, 3867; (demande d'un conseil d'ingénieurs et de militaires pour la), 3048.
- DEFOND, maître vitrier, 2726.
- DEFONTAINE (Pierre), canonnier du bataillon de Saint-Jean, 2335.
- DEFRESSE (sieur), grenadier, 2025.
- DEGOIS (sieur), garde national, 2548.
- Déguisement pris par des gardes suisses, 2403, 2406, 2413, 2441.
- DEHOULIÈRE (Louis-Charles-Auguste), député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, commissaire de la salle, 3818.
- DEIRIS (Jean), originaire des Landes, blessé le 10 août, 2728.
- DE JOLY (Etienne-Louis-Hector), ex-secrétaire greffier de la Commune, ministre de la justice, 811, 849, 851-853, 988, 1159, 1164, 1167, 1176, 1190, 1197, 1201, 1218-1227, 1229, 1230, 1235, 1251, 1288, 1291, 1345, 1346, 1367, 1384-1386, 1393, 1395, 1396, 1998, 2007, 2014, 2015, 2020, 2027, 2050, 2051, 2124, 2126, 2163, 2213, 2292, 2318; secrétaire du Conseil du Roi, 1220, 1222, 1223, 1229; ministre par intérim de l'intérieur, 1239, 1240, 1272.
- DELABARRE (Robert-Guillaume-Antoine), commissaire de la Commune, 2263, 3825.
- DELACONTÉ, commissaire de la section des Quatre-Nations, 1741.
- DELACROIX (Ignace), bourgeois de Paris, 2360.
- DELACROIX (sieur), fabricant de gaze, 608.
- DELAGUETTE (sieur), imprimeur, 330.
- DELAHAYE (sieur), ancien grenadier de France, 317.
- DELAIRUST, officier de la garde nationale, 2279.
- DELAIZIRE (François), député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, témoin dans l'affaire Jouveau et Grangeneuve, 730.
- DELAMARRE (sieur), 1843.
- DELANOIX (Jean-François), orfèvre, 2361.
- DELAPORTE (Sébastien), député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, 1700, 1753.
- DELAROCHE (Guillaume), commandant du bataillon des Feuillants, 381, 2119, 2120.
- DELATOUR (Arnauld), chirurgien-major de la section de la Rue-de-Montreuil, 2635, 2712, 2754, 2794-2798, 2800-2806.
- DELAUNAY (d'ANGERS), (Joseph), député à la Convention nationale, 2287.
- DELAUNAY (sieur), commissaire du Conseil général de la Commune, 3944-3946.
- DELAUNEY (Clément-Richard), secrétaire commis au Comité d'instruction publique, 2444.
- DELAVAQUERIE, concierge greffier de la prison de l'Abbaye, 2436, 2478, 3825-3827, 3829, 3830, 3849, 3876, 3879, 3885, 3892-3896, 3904, 3905, 3914, 3923-3926, 3936.
- DELBARRE, lisez DELABARRE.
- DELBÉ (Joseph-François), Américain, citoyen de la section de Popincourt, 123, 126.
- DELCOURT (M<sup>me</sup>), institutrice, 348.
- DELESPINE d'ANDILLY, citoyen de la section des Gravilliers, 1413.
- DE L'ESTRÉ (Charles-Louis-Albert), principal du collège du Cardinal-Lemoine, 1771.
- DELETTA (Jean-Baptiste), doreur sur métaux, blessé le 10 août, 2769.
- DELIENS (Jean-Charles-Augustin), président de la section des Gobelins, 793, 810, 855, 1148.
- DELLECOURT (Philippe-Joseph), grenadier du bataillon des Champs-Élysées, 1490.
- DELMAS (Jean-François-Bertrand), commissaire de l'Assemblée auprès des armées, 2195, 2980.
- (Joseph), grenadier de la garde nationale, blessé le 10 août, 2692.
- DELON frères, négociants, rue du Faubourg-Saint-Denis, 286.
- DELORME (René-Gabriel), canonnier au bataillon de l'Observatoire, blessé le 10 août, 2660.

- DELPORT (François-Louis), citoyen de la section des Lombards, blessé le 10 août, 2772.
- DELTROIT (Claude-Antoine), commissaire de la Commune, 2231.
- DE MAUTORT (Georges-Victor), commissaire du Département au sujet des événements du 20 juin, 903.
- DEMEUGE (Étienne), citoyen de la section des Lombards, 2338.
- DÉMEUNIER (Jean-Nicolas), administrateur du Département, 207, 1238.
- DEMILLY (André), blessé du 10 août, 2708.
- Démission de J.-Charles-Marie d'Assas, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3807; de M. Bonneau, commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, 3959; de M. de Chambonas, ministre des Affaires étrangères, 1235, 1252; de M. De Joly, ministre de la guerre, 2020; de M. Demeunier, administrateur du Département, 1238; de M. Dumouriez, 674, 714; de M. Duranthon, ministre de la justice, 691, 702, 1224, 1226-1229; de M. de Gouvion, député, 222, 229; de M. de Grave, ministre de la guerre, 416-418; de M. Lacoste, ministre de la marine, 696, 702, 1235, 1237, 1254; de Lafayette, 43-46; de J. Leroux, administrateur au Département du Domaine, 2370; de M. J.-P. du Melet, lieutenant-colonel du 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3806; du ministère, 1219-1261; de M. Mourgues, ministre de l'intérieur, 697, 704; de M. Richelieu d'Aiguillon, chef de l'état-major de l'armée du Rhin, 3765; du procureur général syndic du département de la Vendée, 3182; offerte par M. Bertrand de Moleville, 158.
- Démissions de gardes du Roi patriotes, 512.
- Démolition du bâtiment de l'ancien gouvernement du Louvre, 2533.
- Démolitions du château des Tuileries après le 10 août, 2528, 2530, 2531, 2586; exagérées par Palloy, 2530.
- pour la défense de Paris, 1945.
- DÉMOULIN (Jean-Jacques), président de la section de la Rue-de-Montreuil, 169.
- DENAYANT, citoyen actif du district de Saumur, 1009.
- DENEVEU (Nicolas), citoyen de la section de l'Arsenal, 2584.
- DENIOT, citoyen actif de Paris, 1431.
- DENIS (Jacques-Pierre), volontaire du bataillon de l'Oratoire, blessé le 10 août, 2653.
- DENNIÉE (Antoine), commissaire des guerres de la garde du Roi, 504.
- Dénonciation des actes de juridiction des juges de paix aux Tuileries, 846, 849; de l'adresse du département du Haut-Rhin en faveur de Louis XVI après le 10 août, 3060; de l'adresse du département de Seine-et-Oise lors du 20 juin, 977; de la conduite des officiers des gendarmes, 3816; de la conduite de la commune de Sedan, 3256; de dépôt d'armes et de fusils, 1370; de motions et de placards incendiaires, 476, 720; de prêtres réfractaires, 717; de M. Røederer contre Santerre, 843, 844; de citoyens du faubourg Saint-Antoine contre François Chabot à l'Assemblée législative, 812, 814-816; faite à l'Assemblée par les invalides, 466-468; à Louis XVI des complots contre la Constitution, 1342; contre des députés ayant voté en faveur de Louis XVI, 3097; contre le ministre de la guerre au sujet du camp des 20,000 hommes, 563.
- Dénonciations au Comité de surveillance contre les gardes du Roi, 495, 512; au Directoire du Département contre les sieurs Pâris et Boulland, 1146, 1147; à la section des Gravilliers, 1372; à la section Poissonnière contre Roland de Montjourdain, 865; de citoyens de Paris contre Lafayette, 1139; de volontaires contre Lafayette, 1541; contre des officiers désignés pour l'état-major du camp sous Paris, 1898; contre les officiers de la gendarmerie nationale, 2215, 2259.
- DENOUX (Daniel-Pierre), premier vicaire métropolitain, 288.
- Denrées (prix élevé des), 156.
- coloniales (renchérissement et accaparement des), 115, 117, 118, 121, 123, 127.
- Départ clandestin de factieux déguisés, 1127.
- projeté de Louis XVI avant le 10 août, 2853.
- de Louis XVI (bruits d'un nouveau), 47-52, 150-153, 441-451, 742.

- Départ des Suisses retardé par M. d'Abancourt, 2201.
- Département des Affaires étrangères, 2165.
- des contributions publiques (portefeuille du), 2215.
  - de la guerre, 1932, 2286, 3832; (inventaire des papiers du), 2220.
  - de la justice, 2292.
- Département de Paris, 102, 104, 201, 202, 434, 769, 793, 924, 1063, 1268, 1384, 1441, 1442, 1442, 1453, 1523, 1526, 1528, 2757, 2822-2824, 2830, 2834, 2848, 2852, 2868; assemblée électorale, 1685, 1711; (bureaux du), 859, 2064; (conseil général du), 62, 473, 799-806, 817, 818, 903, 904, 1021, 1023, 1048, 1052, 1078, 1084, 1169-1172, 1176-1178, 1184-1186, 1188, 1199, 1201-1204, 1206, 1207, 1978, 2008-2010, 2016, 2046, 2047, 2072, 2074, 2141, 2307, 2825, 2874, 2882, 2883, 3783; (démission d'administrateur du), 1239; (directoire du), 6, 11, 61-63, 65-72, 74, 77-85, 87, 89, 92-94, 99, 103, 125, 136, 137, 140, 145, 146, 149, 404, 405, 444, 445, 447, 481, 484, 514, 544, 545, 678, 718, 723, 744-748, 753-760, 765-767, 771-773; 779, 780, 783-785, 794, 798, 843, 844, 873, 880, 897, 910, 994, 1015, 1016, 1021-1024, 1030, 1044, 1053-1057, 1064, 1066, 1067, 1105, 1121, 1126, 1137, 1146, 1178, 1180-1183, 1185-1187, 1191, 1194, 1217, 1218, 1298, 1299, 1301, 1303-1305, 1307, 1337, 1345, 1413, 1496, 1978, 2005-2018, 2021, 2074, 2081, 2085, 2088, 2102, 2104, 2137, 2221, 2783, 2810, 2814, 2847; (imprimeur du), 1045; (tribunaux du), 1114, 2301.
- Département du Domaine de la Municipalité de Paris, 2367.
- Département des Établissements publics de la Municipalité de Paris, 385.
- Département des Gardes nationales de la Municipalité de Paris, 1300, 1416, 1957, 2180, 2194.
- Département de Police de la Municipalité, 47, 131, 141, 144-146, 717, 722, 732, 733, 753, 756, 758-760, 797, 904, 905, 1060, 1073, 1075, 1076, 1110, 1113, 1136, 1138, 1141, 1143, 1169, 1349, 1357, 1368-1371, 1379-1381, 1453, 1604, 1957, 2026, 2070, 2180, 2194, 2241, 2254, 2307, 2310, 2311, 2317, 2338, 2367, 2414, 2444, 2490, 2618, 3827, 3830, 3893-3895.
- Départements méridionaux (ardeur des), 3381.
- Dépêches de l'Assemblée et du pouvoir exécutif (courriers chargés de porter les), 1738.
- Dépense des travaux de fortification du camp sous Paris, 1901.
- Dépenses relatives au voyage de Varennes (compte des), 705.
- de l'Assemblée législative, 41.
  - de la Fédération de 1792, 1270, 1275, 1276.
  - de la fête de Châteaueux, 247, 249.
  - de la police municipale (subvention pour les), 735.
  - de toilette (sacrifice de) à titre de don patriotique, 384.
  - pour l'envoi d'Étienne La Rivière à Orléans, 436.
  - pour l'habillement et l'équipement de volontaires, 1717.
  - pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, 1295, 1333.
  - pour la reconnaissance de l'emplacement du camp sous Paris, 1936.
  - du camp sous Paris (crédit pour les) 1943; (liquidation des), 1967; pour les tournées des députés de la Commission du camp sous Paris, 1897.
- Déportation des ecclésiastiques (décret sur la), 657.
- des prêtres réfractaires (demande de la), 3070, 3077.
- Dépôts d'armes et de munitions, 1143.
- d'armes aux Tuileries, 1359, 1997, 2021.
- Députation de l'Assemblée législative à la cérémonie en l'honneur de Simonneau, 545-547.
- de l'Assemblée au convoi des fédérés morts le 10 août, 2959, 2963, 2969.
  - de la Commune à l'Assemblée législative au sujet de la suspension de Pétion et de Manuel, 1171; pour ranimer l'esprit public dans les armées et les départements, 1574; pour demander la création de tribunaux criminels, 3875.
  - du Conseil général de la Commune supplanté le 10 août, à l'Assemblée, 2134.
  - de la Municipalité à l'Assemblée lors de la Fédération, 1270.

- Députations de l'Assemblée législative auprès de Louis XVI lors du 20 juin, 776.
- de l'Assemblée auprès de Louis XVI lors du 10 août, 2126.
  - de la Municipalité à l'Assemblée lors du 10 août, 2110, 2111, 2125.
  - de la section du Luxembourg à l'Assemblée législative, 834, 1128.
  - des sections du Faubourg-Montmartre et du Marché-des-Innocents pour obtenir la réintégration de Pétion et de Manuel, 1187, 1193.
  - de la section des Quinze-Vingts à l'Assemblée législative, 809.
- Député (départ de deux volontaires, fils d'un), 1793.
- (don d'un uniforme de volontaire par un), 1800.
  - accusé de voler l'argent du peuple, 2067.
- Députés ayant voté en faveur de Louis XVI (dénonciation contre des), 3097.
- (insultés et violences infligées à des), 2045, 2050-2067).
  - (mandats d'amener lancés contre des), 424, 432.
  - (passeports demandés par des), 3919 ; sous des noms supposés, 1347.
  - (projet de pensionner des), 42, 463.
  - (serment prêté le 10 août par les), 2147-2149.
  - (tentative pour sortir de Paris par deux), 2184.
  - (uniformes pour les volontaires Auvergnats fournis par les), 1579.
  - arrêtés comme suspects à Saint-Ouen, 2161.
  - envoyés aux travaux du camp sous Paris, 1907, 1908, 1916.
  - insultés dans l'enceinte de l'Assemblée, 1344.
  - vendus à la Liste civile (impression du nom des), 2056.
- Députés suppléants à l'Assemblée législative, 1284, 1285.
- Députés de la Constituante et de la Législative (médailles provenant des chaînes de la Bastille données aux), 1337.
- des Ardennes (lettre du directoire du district de Grandpré aux), 3210.
  - du Gers (reproches adressés au directoire de leur département par les), 3648.
  - de la municipalité parisienne (enquête
- faite au camp de Soissons, en présence de), 1485.
- DEQUERCY (frères), volontaires, 1585.
- DERCHU (François-Martin), tailleur, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2875.
- DEREPAS (Vincent), citoyen de la section de Notre-Dame, 1989.
- DEROCHE, citoyen d'Uzès, 2937.
- DERONDELLE (sieur), volontaire, 2340.
- DEROULLÈDE (Éléonore-Agnès-Rosalie), petite fille de 9 ans remettant un don patriotique, 290.
- Désarmement du bataillon de Saint-Marcel (bruit répandu du), 1100.
- des gens armés de piques ou de fusils, 1057.
  - du régiment d'Ernest, 2506.
  - des Suisses à Versailles, à Saint-Cloud et à Rueil, 2433.
- DESAULT (Pierre-Jean), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, 1791, 2618, 2637, 2641, 2645, 2649, 2652, 2726, 2744, 2799, 2817, 2818, 2875.
- Désaveu d'une lettre des citoyens de Clamecy à Louis XVI après le 20 juin, 2612.
- de signatures apposées à la pétition dite des 8,000, 560, 568-673.
- DESBORDES (compagnie) au bataillon des Pères-de-Nazareth, 2650.
- DESBOULLONS, commandant de volontaires du Finistère, 1452.
- DESCAVES (François), citoyen de la section du Finistère, blessé le 10 août, 2711.
- DESCHAMPS (Joseph-François-Louis), chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, 2682, 2727, 2747, 2767, 2791.
- DESCHAMPS, fédéré de Marseille, blessé le 10 août, 2758, 2789.
- DESCHAMPS - TRÉFONTAINE (Charles-Jean-Baptiste), sous-chef de comptabilité des droits d'enregistrement, grenadier au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382.
- DESCHAPELLES, officier de la maison du Roi, 2339.
- Déserteurs autrichiens et prussiens (grand nombre de), 1593 ; (offres patriotiques en faveur des), 260, 265, 322.
- Désertion du régiment de Châteaueux, 2503, 2506.
- des volontaires (proposition de punir de la peine de mort la), 1652.

- Désertion chez les ennemis (prime pour encourager la), 1488.
- DESFORGES, poète patriote, 383.
- DESHAYES (René-Alexis), perruquier, tué le 10 août, 2613, 2633, 2812.
- DÉSILLES (mort héroïque de), 187, 189, 202.
- DESMOULINS (Benoît-Camille), signataire de pétitions, 17, 67.
- DESMOUSSEAUX (Antoine-François-Évrard-Marie-Catherine), substitut du procureur de la Commune, 31, 157, 357, 892, 1080.
- DESORMEAUX, ancien gendarme, capitaine des volontaires de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 1664.
- DESPIAU, officier de santé de la section des Quinze-Vingts, 2871.
- DESPIEDS, sergent du bataillon des Récollets, tué le 10 août, 2669.
- DESPINASSY (Antoine-Joseph-Marie), commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1863.
- DESSALLE (sieur), maître maçon, vérificateur des bâtiments de Monsieur, 267.
- Dessin (élèves de l'École nationale de), 371.
- d'un canon brisé de montagne, 1716.
- de canon portatif, 1741.
- de la médaille commémorative du 10 août, 2290.
- de médaille du mérite militaire, 1736.
- d'un nouveau pierrier, 1606.
- Dessins des travaux de fortification du camp sous Paris, 1901.
- Destitution des administrateurs du département de la Somme, 3777; des administrations et tribunaux (vœu pour la), 3259; du Commandant général de la garde nationale après le 20 juin (demande de la), 912, 913; du Directoire du Département, demandée par les sections, 1179-1183, 1187-1191, 1196, 1205, 1209, 1413; des directoires des départements demandée par les fédérés, 1317; de directoires de certains départements réclamée après le 10 août, 3000, 3003; de l'état-major de la garde citoyenne de Strasbourg (demande de la), 3815; des officiers et sous-officiers des gendarmes (demande de la), 3816, 3863.
- DESTOURNELLES (Louis DESCHAMPS-), commissaire de la Commune, 1983, 3840.
- DESVAUX, commandant de la place de Saint-Omer, 3076.
- DETAILLE, chirurgien-major de la section armée de l'Arsenal, 2763.
- Deuil porté à l'occasion de la mort de M. de Gouvion, 607.
- Deux-Ponts** (M. DE NAILLAC, ministre plénipotentiaire à la cour des), 681, 698, 716.
- Deux-Sèvres** (conseil général du département des), 3113.
- DEVERGILE (Louis-François), négociant, commissaire de la section de la Rue-de-Montreuil, 1363, 1751.
- DEVILAINE (Euphrosine), jeune fille de 8 ans, remettant un don patriotique, 270.
- DEVILLE, commandant du bataillon de Saint-Laurent, 571.
- commandant adjoint des pompiers, 2753.
- DEVIQUET (Pierre-Marie), canonnier de la section du Faubourg-Montmartre, blessé le 10 août, 2808.
- DEVOYO, blessé du 10 août, 2752.
- DEZOTEUX, chirurgien-major du ci-devant régiment du Roi, 2918.
- Diamants se trouvant au trésor de Saint-Denis (dépôt au Garde-Meuble des), 3857.
- DIANNE, adjudant de la garde supprimée du Roi, 1138.
- DIDIER, courrier aux armées, 1695.
- DIDOT (Firmin), fondeur en caractères, 316.
- Die** (conseil général de la commune de), 3464.
- (conseil d'administration du district de), 3425.
- Dienay** (Côte-d'Or), (conseil général de la commune de), 3738.
- Dieppe** (tribunal du district de), 925.
- DIESBACH (Romain-François-Philippe-Louis de), sous-lieutenant aux gardes suisses, 2499.
- (compagnie des grenadiers suisses de), 2296, 2404, 2482.
- Digne** (eaux minérales de) recommandées pour un blessé du 10 août, 2835.
- (district de), 1629.
- Dijonnais** (adresse des fédérés), 1324.
- Diète helvétique, 1470.
- DIETRICH (Philippe-Frédéric, baron de), maire de Strasbourg, 3781, 3852.
- Dilapidations reprochées à Marie-Antoinette, 3186.

- DILLON** (Arthur), lieutenant général commandant sur la frontière du Nord, 3035, 3076, 3754, 3755, 3759, 3760, 3762, 3786, 3797, 3800, 3803.
- DILLON** (défaite de M.), 512.
- DIM** (sieur), ancien sergent de la compagnie suisse d'Affry, 2350.
- DIMPRÉ** (citoyen), 2611.
- Dîner des Marseillais aux Champs-Élysées**, 4388, 4391, 4397.
- offert aux fédérés sur le terrain de la Bastille, 4355.
- offert par Marie-Antoinette aux gardes du Roi, 2329.
- Diplôme de vainqueur de la Bastille**, 2888.
- Direction générale de la Liquidation**, 1804, 2912, 3838.
- Discours prononcé à l'Assemblée législative**, par le bataillon de Sainte-Opportune, 13; par le sieur Bouquet, l'un des volontaires dénonciateurs de Lafayette, 4541, 3960; par les députés Brissot et Gensonné dans l'affaire du Comité autrichien, 434; par le sieur Candon, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> bataillon des volontaires, 4513; par le commandant du bataillon des Feuillants, 381; par Anarcharis Cloots, orateur du genre humain, 3536; par Coffinhal, 21; par Collot d'Herbois, 34; par Collot d'Herbois, défenseur des soldats de Châteaueux, 498, 499; par M. Concedieu, président de la section de l'Arsenal, 4424; par Pierre Debour, curé de Gentilly, 4411; par le Directoire du Département, 772, 773; par Etienne La Rivière, 423; par le sieur Heyden au nom des volontaires allemands, 4593; par un élève de la pension Michelin, 379; par des enfants, 348; par la dame Lacombe, artiste, 4421; par Lafayette, 44, 4117; par Louis XVI à l'ouverture de l'Assemblée, 10; par Louis XVI lors de la Fédération, 4277; par le sieur Louvet, de la section des Lombards, 90; par le ministre de la justice au sujet du Comité autrichien, 426; par Manuel au sujet de sa conduite le 20 juin, 4211; par le sieur Vincent Ollivault, officier municipal, 3875; par Palloy, en offrant le bas-relief de Mirabeau, 14; par Palloy lors de la fête de Châteaueux, 235; par Pétion, 76, 120, 463, 464; par Pétion au sujet des dépenses de la Fédération, 4270; par Pétion au sujet de sa suspension, 4202, 4203; par des vainqueurs de la Bastille, 28; par des volontaires de l'armée de Soissons réclamant des armes, 1543.
- du sieur Debour à l'Assemblée électorale en présentant les volontaires de Gentilly, 4685.
- de M. Cahier au Conseil général de la Commune, 860; de M. Manuel au Conseil général de la Commune, 4217.
- de M. Chénier lors de la fête funèbre du 26 août, 3928; de M. Dubroca, le 21 août, 2971.
- prononcé par Ronsin et Marville lors de la fête funèbre du 26 août, 2971, 3947.
- de l'abbé Goguet, curé de Saint-Léonard de Honfleur, lors du service pour les morts du 10 août, 2966.
- prononcés lors de l'affaire Simonneau, à Étampes, 522, 523.
- des Sociétés populaires (relevé des), 4105.
- DOIRE** (Gabriel), grenadier du bataillon des Petits-Augustins, 2866.
- Dôle** (conseil permanent du district de), 3407.
- DOLIVIER** (Pierre), curé de Mauchamp, 535.
- Dôlois** (adresse des fédérés), 4324.
- Domaines nationaux**, 39.
- Domestiques** (don patriotique de numéraire par des), 315, 336.
- Domfront** (administrateurs du district de), 3103.
- DOMMANGE**, sous-lieutenant au bataillon des Feuillants, 579.
- Dompetrin** (Meuse), (citoyens du canton de), 3489.
- Don patriotique d'Anglais pour les victimes** du 10 août, 2941.
- DONGOIS** (Joseph), député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, 2148.
- Dons en faveur des victimes de la journée** du 10 août, 4643, 4721, 2899-2958, 3744, 3746.
- patriotiques pour la guerre, 8, 252-393, 574, 1398-4424, 4747-4861; (impression et affichage de l'état des), 4753; (ouverture d'un registre pour l'inscription des), 1765.
- Donzy** (société des Amis des Lois, de la Liberté et de l'Égalité de), 3628.

- DOR (Jean-Louis), canonnier de la section armée des Cordeliers, 2327.
- Dorat** (conseil général du district du), 3309.
- DORAT-CUBIÈRES (Michel), littérateur, 1763.
- Dordogne** (assemblée électorale du département de la), 3611, 3680.
- (conseil du département de la), 3062, 3229.
- Doreurs (don patriotique fait par des), 1750.
- DORFEUILLE (sieur), correspondant de M de Laporte, 1116.
- DORION (François), ouvrier à la manufacture des glaces, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2700.
- DOROTTE, architecte, inspecteur des bâtiments de la Ville, 223, 240, 241, 1916.
- DOSSEVILLE (Jean-Baptiste), officier de paix, 1396, 2097, 3926.
- Douai** (arsenal de), 1871, 1878.
- (conseil du district de), 3033.
- régiments d'artillerie en garnison à), 3604.
- Double d'or et d'argent (manufacture de), 289.
- Doubs** (fédérés du), blessés le 10 août, 2789, 2842.
- (conseil général du département du), 3346.
- (directoire du département du), 2842.
- DOUCET (Louis-Adjutor), volontaire du 2<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 573.
- adjudant général de la 6<sup>e</sup> légion de la garde nationale, 2322, 2323.
- DOUILLE, nom supposé pris par un député, 1347.
- DOUMANGE, faisant le commerce de l'argent, 333.
- DOUMER, administrateur des Subsistances militaires, 1735.
- Dourdan** (conseils du district et de la commune de), 3278.
- DOURNEL, chirurgien, 2741.
- DOUSSOT (André), sapeur du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, 2339.
- Dragonne en or (offre par un ancien commandant d'une), 1781.
- Dragons (premier régiment de), 414.
- (13<sup>e</sup> régiment de) au camp de Mouzon, 3764.
- brestois tués et blessés le 10 août, 2680.
- volontaires (formation de compagnie de), 1584.
- Draguignan** (conseil permanent du district de), 3691.
- (officiers municipaux de), 3689.
- (société patriotique de), 3692.
- Drapeau (contestation soulevée par la section des Gobelins au sujet de son), 1509.
- blanc pris le 10 août sur les Suisses, 1676.
- rouge (demande de brûlement du), au pied du tombeau des victimes du 10 août, 2654.
- tricolore arboré à Limours après les événements du 10 août, 3660.
- de la Bastille conquis le 14 juillet 1789 par le bataillon de la Trinité, 1638.
- des Suisses enlevé le 10 août par le bataillon de Saint-Joseph, 2289; par le bataillon de Saint-Laurent, 2289.
- pris sur les Suisses, confié aux fédérés pour la cérémonie funèbre du 26 août, 2965.
- du régiment des Suisses (hommage par la municipalité de Courbevoie d'un), 2459.
- Drapeaux de la garde nationale (enlèvement par les sections des), 2090.
- Dreux** (administrateurs du district de), 3424.
- (conseil général de la commune de), 3343.
- Droit de vote réclamé par les fédérés venus à Paris, 1329.
- Droits de l'Homme (déclaration des) inscrite en lettres d'or sur une table de marbre blanc, 239.
- Droits de l'Homme* (compagnie de volontaires dite des), 1710.
- Drôme** (électeurs du département de la), 3736.
- (état des esprits dans le département de la), 3472.
- (prestation de serment par les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la), 3525.
- DROUILLARD aîné, volontaire du bataillon de Sainte-Opportune, 663.
- DROZ (Esaïe-Humbert), soldat volontaire du bataillon de la Trinité, 2913.
- (Humbert), horloger des montagnes de la Chaux-de-Fonds, 2913.
- DROZ (sieur J.-P.), 1825.

- DUBARRY (maison de M<sup>me</sup>), 3879.
- DUBERTRAND (Hugues-Antoine), principal du collège de Navarre, 349.
- DUBERTRAND, membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, chirurgien-major de la section armée des Gravilliers, 2739, 2741, 2745, 2780, 2828.
- DUBOIS (Antoine), maître en chirurgie, 2829.
- député extraordinaire de La Rochelle près de l'Assemblée nationale, 512.
- DUBOIS DE CHEMANT (sieur), 1760.
- DUBOIS DE CRANGÉ (Edmond-Louis-Alexis), signataire d'une pétition, 17.
- DUBOIS DU BAI (Louis-Thibault), commissaire de l'Assemblée auprès des armées, 2195, 2980.
- DUBOST, chirurgien, 2687.
- DU BOUCHAGE (François-Joseph GRATET), ministre de la marine, 1244, 1245, 1248, 1250, 1998, 2103, 2163, ministre intérimaire des Affaires étrangères, 1250.
- DUBOURQ, président de la section du Ponceau, 2182.
- DUBREUIL, blessé du 10 août, 2693.
- DUBREUILH (Jean-Melchior), ébéniste, citoyen du faubourg Saint-Antoine, 812-814, 816.
- DUBROCA (Jean-François), citoyen et prêtre, 2971.
- DUCAMP (sieur), 605.
- DUCESSE (Jean-François-Théodore), blessé du 10 août, 2698.
- DUCHEMIN dit PICARD, cocher, 1792.
- DUCHOSAL, secrétaire du comité de surveillance de la section de 1792, 1644.
- DUCOS (Pierre-Roger), député à la Convention nationale, 2610.
- DUCOTÉ (Jean-François), blessé du 10 août, 2684.
- DUCRET (Jacques), blessé du 10 août, 2775.
- DUCROISY (Olivier), secrétaire-commis de l'Assemblée, 1815.
- DUDAJON, chirurgien de la Salpêtrière, 2794-2798, 2800, 2806.
- DUFFORT, membre du Département de Police et de surveillance, 2260, 2414.
- DUFURNY (Louis-Pierre), dit l'*Homme libre*, 1286.
- DUFRAISSE, commissaire du Roi près le tribunal d'Excideuil, 963.
- DUFRESNE DE SAINT-LÉON (Louis-César-Alexandre), directeur général de la Liquidation, 1775, 3838.
- DUFRICHE (André), gendarme, blessé le 10 août, 2789.
- DUGUÉ (Jacques-Guillaume), 1381.
- DUJARDIN. Voy. JARDIN.
- DULAURE (Jacques-Antoine), homme de lettres, 2311.
- DUMAS (Mathieu), député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 1441, 1544, 1546, 1663, 1722, 1946, 2058, 2059, 2917.
- DUMAS-CHAMPVALLIER (Jean-Louis), député de la Charente à l'Assemblée législative, 2148.
- DUMEZ (Pierre), commissaire de la section des Thermes-de-Julien, 1919.
- DUMOLARD (Joseph-Vincent), député de l'Isère à l'Assemblée législative, 2062, 2063, 2148.
- DUMONT (Jean-Charles), membre du Directoire du Département de Paris, 2911.
- (Louis), citoyen de Lille, organisateur du corps des *hussards de la Liberté*, 1524, 1544.
- (Marc-Antoine), commissaire de police de la section de la Rue-de-Montreuil, 749, 1025, 1026, 1028, 2000, 2001.
- (Pierre-Antoine), mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2887.
- DUMONT-VALDAJOU, chirurgien renoueur des camps et armées, démonstrateur de la ville de Paris, 2749, 2833.
- DUMOULIN (Jean-Noël), président de la section de Mauconseil, 19; orateur des sections de Paris, 1984.
- DUMOURIEZ (Charles-François), ministre des Affaires étrangères, 160, 417, 438, 618, 674, 677, 679, 681, 682, 690, 692, 699, 716, 735, 1941; lieutenant général des armées, 698, 714, 1734, 3754, 3759, 3760, 3779, 3789, 3799, 3800.
- DUMOUTIER (François), officier municipal, 2002.
- (Jean-Jacques), caporal du bataillon de Saint-Jacques, 602.
- Dunkerque** (assemblée primaire de la commune de), 3530.
- (conseil général de la commune de), 3344.
- DUPARC (Henri), chef de canonniers gardes-côtes, 1762.
- DUPARC (Pierre-Charles), inspecteur des Tuileries, 2582.

- DUPIN (René), menuisier, de la section Poissonnière, tué le 10 août, 2895.
- DUPLAIN, médecin et chirurgien, 2723, 2834.
- DUPLAIX (sieur), 1770.
- DUPONT, chirurgien de la section du Val-de-Grâce, 2639, 2651, 2701.
- DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel), ancien constituant, 225<sup>b</sup>, 912.
- DUPORT DU TERTRE (Marguerite-Louis-François), ministre de la justice, 56, 130, 144, 236, 400, 737, 3850, 3921.
- DUPORTAIL (Antoine-Augustin-Benoît), juge de paix de la section des Quatre-Nations, 1134.
- (Louis LEBÈGUE), ancien ministre de la guerre, 737, 3850, 3921.
- DUPUY (Jean-Marie), 512.
- DURAND, officier de la garde du Roi, 161, 162.
- DURAND (sieur), 2540.
- DURANTHON (Antoine), ministre de la justice, 400, 403-407, 411, 421, 425-427, 430, 657, 676, 681, 691, 692, 702, 710-712, 787, 814, 822, 823, 1069, 1114, 1123, 1134, 1150, 1224, 1226-1229; ministre intérimaire des contributions publiques, 703, 709.
- DUREY (M.), habitant des Tuileries, 1103.
- DUROUZEAU (Denis), juge de paix de la section de Sainte-Geneviève, 881.
- DU ROZOY ou DE ROZOY (Pierre-Barnabé FARMAN), rédacteur de la *Gazette de Paris*, 3830, 3922.
- DURUISSEAU, sergent du bataillon de Saint-Jacques, 602.
- DUSAULX (Jean), électeur de 1789, vainqueur de la Bastille, 166; député de Paris à l'Assemblée législative, 560, 2918; apôtre de la Liberté, 1308.
- DU SAUVEUR (Jacques), blessé du 10 août, 2898.
- DUSEAULLE, ancien capitaine d'infanterie, 1102.
- DUSEAULX, professeur de rhétorique à La-gny, 980.
- DUSSAULT (Jean-Baptiste), fondeur, blessé le 10 août, 2768.
- DUTARTRE (Pierre), capitaine au bataillon de Sainte-Opportune, 2569.
- commissaire de section, 2667.
- DUTOING (sieur), capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> arrondissement de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 2905.
- DUVAL (Ambroise), citoyen de la section de Bondy, blessé le 10 août, 2646.
- (Claude-Gaspard), sellier-bourrellier, tué le 10 août, 2850, 2854, 2861.
- (Jean-Baptiste), adjudant du bataillon des Blancs-Manteaux, 2567.
- (sieur), garde national, 1626.
- greffier au tribunal de police correctionnelle de Rouen, 3292.
- DUVAL DE STAINS ou D'ESTAING (Pierre), vice-président de la section des Gravilliers, 1979.
- DUVERGIER aîné (Henry), commandant du bataillon de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 259.
- DUVERGIER, maître d'institution, 361.
- DUVIQUET (Pierre), administrateur du département de la Nièvre, 2967.
- DUVIVIER (Pierre-Simon-Benjamin), graveur de médailles, ancien graveur général des Monnaies, 268.
- (Thomas-Germain-Joseph), commissaire de la section du Louvre, chargé d'inventorier les papiers de la Liste civile, 2200.
- DUVOISIN (Pierre), député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, 2148.

## E

- Eau-de-vie distribuée aux gardes suisses par leurs officiers le 10 août, 2332, 2342.
- Eaux minérales d'Aix (blessés du 10 août envoyés aux), 2789, 2835; (fermier des), 2835.
- minérales de Barèges, recommandées à un blessé du 10 août, 2728.
- minérales de Bourbonne recommandées à un blessé du 10 août, 2723.
- minérales de Digne, recommandées à un des blessés du 10 août, 2835.
- Echarpe du maire d'Étampes suspendue aux voûtes du Panthéon, 542.
- Eclairage prescrit le 12 août aux habitants de Paris, 2234.
- Eclaireurs (création de compagnies d'), 1569.
- Ecole militaire (cavalerie cantonnée à l'), 1390, 1628, 1684, 1720, 1721; (chevaux de la garde du Roi dans les écuries de

- l'), 2204; (dépôt d'armes et de munitions à l'), 1143; (fuite de gardes du Roi de l'), 2174; (garde du Roi logée à l'), 487; (hussards de la Liberté casernés à l'), 1721, 1732; (invasion par une bande armée de l'), 3887; (professeur de belles-lettres à l'), 252; (renversement de la statue de Louis XVI à l'), 3887; (transport à l'Arsenal de l'armement des gardes du Roi déposé à l'), 504, 506, 507, 509.
- nationale des Ponts et chaussées, 297.
- vétérinaire d'Alfort (professeurs et élèves de l'), 1805.
- de charité de Saint-Eustache, 331; de charité de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Île, 301.
- de dessin de Paris (professeur à l'), 1568.
- Ecoles communales gratuites de la paroisse de Saint-Louis, à Versailles, 272.
- gratuites de Saint-Paul et Saint-Ambroise à Paris, 357.
- de la paroisse de Saint-Boch, 344.
- Ecolier du collège Mazarin (départ pour les frontières d'un), 355.
- de Vincennes (don patriotique d'un), 1849.
- Ecoliers de la maison d'éducation de MM. Charlemagne, 373.
- de la paroisse de Saint-Benoît, 254.
- externes du collège Mazarin, 355.
- Economies des employés de la Caisse d'épargne Lafarge (abandon patriotique des), 1783.
- Ecrit d'un député trouvé à la porte de la Bastille, 3957.
- Ecritoire en or trouvée aux Tuileries, 2545.
- Ecrits calomnieux (opinion publique égarée par des), 3877.
- incendiaires (poursuites contre les), 400-410, 723, 726, 727, 1367.
- propres à éclairer l'opinion (impression et distribution d'), 3877.
- Ecuries du Roi (commis au bureau des), 362.
- Education (plan d') pour des jeunes filles, 1419.
- gratuite d'enfants de volontaires, 1599.
- publique (demande d'organisation de l'), 1318; publique dans le sens de la Liberté et de l'Égalité (nécessité de modifier l'), 3566.
- Effigies de Louis XVI, de Bailly et de Pastoret, sculptées sur une pierre de la Bastille, 1337.
- Effractions commises au château des Tuileries (constatation des), 852.
- EGASSE (Pierre), officier municipal provisoire, 2577, 2578, 2592.
- Eglise des Enfants-Trouvés, 718, 1048.
- des Feuillants, 36, 41, 2308.
- des Filles-Saint-Thomas, 1985.
- de la Madeleine (assassinat par le peuple du vicaire), 2071.
- de Notre-Dame (figures royales placées aux côtés du maître-autel à l'), 3845.
- de Notre-Dame-de-Lorette, 2743.
- des Quinze-Vingts, 1048.
- de Saint-Antoine, 2664.
- de Saint-Augustin, 731.
- de Saint-Benoît, 122.
- de Saint-Front de Périgueux (prestation du serment civique dans l'), 3229.
- de Saint-Germain-de-l'Auxerrois (cloître de l'), 2623.
- de Saint-Jacques-le-Majeur, 2633.
- de Saint-Louis-de-la-Culture, 1423.
- de Saint-Médard (enlèvement des grilles de l'), 1680.
- de Saint-Paul, 2249.
- de Saint-Séverin, 2971.
- paroissiale de Sainte-Geneviève, 2884.
- de Sainte-Marguerite, 1369, 2002, 2004.
- Eglises (enlèvement par les commissaires des sections de l'argenterie des), 3890.
- (enlèvement des grilles dans l'intérieur des), 1680.
- (exhumation des cercueils de plomb dans les), 1650.
- EGMONT-PIGNATELLI (Casimir, comte d'), émigré, 1944.
- Egout Montmartre, 1807.
- EGREMONT (sieur d'), 2329.
- Egypte** (BUZIRIS, roi d'), 3379.
- Elargissement de prisonniers à Etampes, 550.
- Electeurs de la Sainte-Chapelle (liste des), 3959.
- Election des ministres par l'Assemblée législative, 2156.
- des officiers par les soldats (vœu pour l'), 3379.

- Elections à la Convention nationale, 1329, 3335, 3410, 3492, 3550; (crainte de voir fausser les), 3052.
- nouvelles pour les administrations (demande d'), 3492.
  - des membres du Département de Paris (ajournement des), 2252.
- Elèves du collège du Cardinal-Lemoine (découverte d'un trésor par les), 1771; du collège Louis-le-Grand (compagnie de volontaires composée des), 1730; du collège de Navarre, 349.
- de l'école nationale de Dessin, 371.
  - de l'école vétérinaire d'Alfort (départ aux armées d'), 1805.
  - des écoles communales gratuites à Versailles, 272; des écoles gratuites de Saint-Paul et de Saint-Ambroise à Paris, 357; des écoles de la paroisse de Saint-Roch, 344.
  - de M<sup>me</sup> Ballot (don patriotique des), 1419.
  - de l'institution Courtois à Châtillon (don patriotique des), 1412; de l'institution Duvergier, 361; de l'institution Palliou, rue de Braque, 275; d'institutions de la section de la Grange-Batelière, 348.
  - de la maison d'éducation du sieur Brazier, 343.
  - de la Patrie à la fête de Châteaueux, 219; leur don patriotique, 321.
  - de la pension Michelin à Belleville, 379.
  - des Ponts et Chaussées, demandés pour les travaux du camp sous Paris, 1890.
  - en chirurgie de l'Hôtel-Dieu, 1791, 2817.
- ELIE (Jean-Marie-Antoine), député du Morbihan à l'Assemblée législative, 1774.
- ELISABETH (Madame), 825, 1130, 2298, 2499, 2577.
- Eloge funèbre des citoyens morts le 10 août, prononcé à Nevers, 2967.
- ELOY, Américain, lieutenant à la légion américaine du Midi, blessé le 10 août, 2710.
- Embauchage (tentative d'), 439, 477, 478.
- EMERY, canonnier de la section de l'Observatoire, 2840. Voy. LEMERY.
- Emeute du 14 février 1792, 136, 137, 140-148.
- populaire à Etampes, 513-552, 3965-3971.
- Emeutes (craintes d'), 442.
- pour le transport et les accaparements de grains, 3969.
- Emigration (mesures contre les progrès de l'), 3978.
- de Lafayette et de son état-major, 3792, 3798, 3801, 3808.
  - du maire de Charlemont et Givet, 3664.
- Emigré (d'EGMONT-PIGNATELLY), 1944.
- (maison mise en location comme bien d'), 2934.
- Emigrés (demande de la confiscation des biens des), 1330, 2920; (demande d'internement comme otages des familles d'), 1480; (envoi d'argent aux), 121; (mouvement d'opinion contre les), 53-55, 76, [77, 79, 88, 90, 95, 100; (refus d'un officier de combattre les), 3810; (subventions de certains corps administratifs et judiciaires aux), 3527; (tentatives des), 3391.
- Employés attachés à l'état-major du camp sous Paris, 1950.
- au secrétariat de la Mairie (contribution patriotique des), 1851.
  - au timbrage des assignats (don patriotique des), 1795.
  - à la trésorerie de la Caisse de l'Extraordinaire (prestation de serment des), 3870.
  - de l'administration municipale des biens nationaux, 1846; de l'administration des Postes (don patriotique des), 1809; de l'administration des Subsistances militaires (engagement des), 1817; des administrations publiques (vœu pour la dispense du service militaire des), 1610.
  - de banque et des négociants (situation des volontaires), 1532.
  - des bureaux de la Mairie de Paris, 378, 382.
  - de la Caisse d'Épargne et de bienfaisance de Lafarge, 1783.
  - de l'administration de la Caisse de l'Extraordinaire (adresse des), 3050.
  - de l'hospice des Incurables, 1798.
  - de l'Hôtel-Dieu et des hôpitaux, 1844.
  - des Messageries (contribution patriotique des), 1422, 1759, 1837, 1847.

- Employés de la Régie, de l'Enregistrement et des Domaines (don patriotique des), 1827.
- des Subsistances militaires (serment des), 3862.
- Empoisonnement accidentel de volontaires au camp de Soissons, 1483, 1486.
- Empreinte en cire des clefs des appartements de Louis XVI aux Tuileries, 3964.
- Emprunt sollicité par les gendarmes de la 29<sup>e</sup> division, 1621.
- Emprunts contractés par Louis XVI, 2037.
- Enceinte fortifiée le long des nouveaux boulevards (projet d'), 1862.
- Enfant d'un citoyen mort le 10 août (offres d'élever gratuitement l'), 2909, 2910, 2945.
- ENFANTIN, citoyen de la section des Lombards, 1974.
- Enfants admis subrepticement parmi les ouvriers du camp sous Paris, 1960.
- désireux de suivre les armées, 323.
- de chœur des paroisses (don patriotique des), 364, 366.
- des écoles (dons patriotiques des), 272, 275, 301, 323, 331.
- de volontaires (éducation gratuite d'), 1599.
- Enfants-Trouvés (atroupement aux), 2118, 2129; (officiers de santé et employés des), 1844.
- Enquête au camp de Soissons sur la présence de verre pilé dans le pain de munition, 1483, 1485.
- au sujet du décès d'un combattant du 10 août, 2864.
- sur la culpabilité de Louis XVI demandée par le district de Nancy, 3039.
- faite par ordre de Louis XVI sur les excès commis le 20 juin aux Tuileries, 823, 824, 852, 853.
- sur la situation pécuniaire d'un blessé du 10 août, 2656.
- sur le transport de poudre à canon dans Paris, 1137.
- Enregistrement et des Domaines (Régie de l'), 1827.
- Enrôlement d'agents provocateurs, 739.
- Enrôlements forcés (refus d'admettre les), 1607.
- volontaires (succès inespéré des), 3232.
- Enterrement d'un patriote à la porte de la Bastille, 3957.
- Epargnes de deux citoyennes (offre pour les frais de la guerre des), 1853; des citoyennes de la section du Mail (équipement des volontaires par les), 1705; des citoyennes de La Villette (offre patriotique des), 1836.
- d'enfants offertes pour les frais de la guerre, 270, 290, 323, 325, 328, 331, 1412.
- de fondeurs, doreurs et argenteurs consacrées aux frais de la guerre, 1750.
- d'un jeune horloger pour les victimes du 10 août (offre des), 2924.
- Epaulettes de grenadiers (abandon patriotique des), 1494, 2025.
- (don d'), au profit des victimes du 10 août, 2905.
- (don par un ex-commandant de ses), 1781.
- des officiers de la garde nationale de Belleville (don patriotique des), 2915.
- conquises le 10 août sur un défenseur des Tuileries (offre d'), 1764.
- en or (don par un fédéré de Beaune de ses), 2929.
- Epée à garde d'argent prise à un blessé du 10 août, 2683.
- à garde d'or ouvragée et gravée, trouvée aux Tuileries dans l'appartement du prince royal, 2568, 2601.
- à poignée d'argent (don patriotique d'une), 252.
- d'argent (don pour les frais de la guerre d'une), 1852.
- Epées des officiers suisses déposées au comité de la section des Feuillants, 2466.
- de sergents suisses (hommage des montures en argent d'), 2465.
- des soldats suisses tués aux Champs-Élysées (remise au peuple des), 2521.
- Epernay** (conseil général de la commune d'), 3299.
- EPINE (M. de l'), 2237.
- EPREMESNIL (Jean-Jacques DUVAL d'), député à l'Assemblée constituante, 1374.
- Epreuve de nouvelles batteries de campagne à dos de mulet, 1663.
- Epreuves de nouveaux projectiles, 1510.
- Epuration des directoires de départements (vœu pour l'), 3070.
- Equipement perdu le 10 août en apportant un trésor à l'Assemblée, 2571.
- de garde national (abandon d'un), 1804.

- Equipement des vainqueurs de la Bastille, formés en compagnie de gendarmerie à pied, 1691.  
 — des volontaires, 1609-1611, 1637, 1643, 1666, 1673, 1674, 1679, 1702, 1703, 1717, 1779, 1787, 1788, 1793, 1800, 1810, 1817, 1818, 1823, 1829, 1867, 1910, 3375.
- Equipements des gardes du Roi à Meudon (saisie des), 2261.
- ERLACH (Charles-Louis baron d'), officier suisse, commandant aux Tuileries le 10 août, 2457, 2466, 2485.
- ERMIGNY (Jacques SOUET d'), officier de la garde nationale parisienne, 16; colonel de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, 285.
- Ernée** (tribunal du district d'), 3452.
- ERNEST (Frédéric d'), premier sous-lieutenant aux gardes suisses, 2499.
- ERNOULT (Louis-Nicolas), blessé du 10 août, 2898.
- Erreur commise par le département des Ardennes au sujet des décrets du 10 août, 3194.
- ESCABASSE (Jean), horloger, 616.
- Escadre de la Méditerranée, 3234.
- ESCARS (Jean-François PEYRUSSE, marquis d'), 2320.
- Escorte des députés de service aux travaux du camp sous Paris, 1916.
- de deux députés et des commissaires de la Commune, 2243.
- de Louis XVI se rendant le 10 août à l'Assemblée, 2300, 2347, 2362, 2383, 2387, 2392, 2395, 2428, 2441, 2466, 2485.
- ESCOURBIAC (Adrien-Jean), chirurgien-major du bataillon de Saint-Marcel, 2685, 2686, 2701, 2711, 2764, 2813.
- Espagne** (ancien vice-consul en), 1797.
- Espingoles envoyées de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- Esprit public (délégation de la Commune de Paris chargée de ranimer l'), 1574.
- (modification de l') après le 10 août, 3539.
- fortifié par la prise de Longwy, 3928.
- Essonnes** (arrivée à Paris d'un bateau de poudre de guerre d'), 1708.
- (magasin des poudres d'), 2188.
- (maire d'), 2188.
- (municipalité et citoyens d'), 3099.
- (poudres de guerre existant à), 1697.
- Estaires** (citoyens d'), 3411.
- Estrées-Saint-Denis** (actes de violence commis par des officiers sur un cultivateur d'), 1464, 1487.
- (officiers municipaux de la commune d'), 3149.
- Etampes** (assassinat de SIMONNEAU, maire d'), 513-552, 3965-3971.
- (commissaires de la Commune de Paris à), 550, 551.
- (commissaires du département de Seine-et-Oise envoyés à), 517, 519-523, 530.
- (conseil général du district d'), 3293.
- députation de cette ville, reçue par le Conseil général de la Commune de Paris, 552, 3970.
- (district et directoire du district d'), 513, 517, 518.
- (émeute populaire au marché d'), 512, 524, 532, 543, 3965-3971.
- (force armée envoyée à), 514, 521, 522.
- (intervention de la section de Marseille en faveur des prisonniers de l'affaire d'), 3966, 3967.
- (monument commémoratif projeté sur la place du marché d'), 515, 526, 528, 529.
- (municipalité et officiers municipaux d'), 519, 523, 543.
- pétition des citoyens des environs d'), 551, 3971.
- Etat critique du royaume, 1998.
- Etat-major de l'armée du Rhin, 3765, 3772, 3773.
- major du camp sous Paris, 1881, 1896, 1898, 1899, 1909, 1925, 1944.
- major de la garde citoyenne de Strasbourg (demande de la destitution de l'), 3815.
- major des gardes suisses lors du 10 août (complicité et responsabilité de l'), 2472, 2473, 2502; (concierge et traiteur de l'), 2580.
- major de la gendarmerie (licenciement de l'), 2259.
- nominatif des veuves de la journée du 10 août, 2858.
- des esprits dans les départements de l'Isère et de la Drôme, 3472.
- des travaux faits au camp sous Paris, 1953.
- Etats nominatifs des blessés du 10 août,

- 2857, 2859; des blessés du 10 août, dressés par la municipalité de Paris, 2825; relatifs aux blessés du 10 août, 2879; aux pères et mères de morts du 10 août, 2881; aux veuves, 2880.
- ETIENNE** (Jacques), blessé du 10 août, 2826, 2865.
- (Jean-Claude), commandant du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 2247.
- citoyen de la section de Notre-Dame, 1990.
- ETIENNE LA RIVIÈRE** (Jean-Baptiste), juge de paix de la section de Henri IV, 423, 424, 427-432, 435-437.
- Etoupes** (fourniture d'), 241.
- Etoupilles** demandées pour le bataillon des Mathurins, 2179.
- Etrangers** amassés dans l'enceinte de l'Assemblée (désordres commis par les), 1344.
- (relevé du nombre et de la qualité des), 1105.
- Etrépagny** (conseil général de la commune d'), 3263.
- Etudiant** en chirurgie, admis dans la garde du Roi, 512.
- Etudiants** du collège Louis-le-Grand (départ pour la frontière d'), 1469.
- Eu** (citoyens d'), 944.
- Eure** (conseil du département de l'), 3055.
- (Claude Hugau, député du département de l'), 2148, 2921.
- (directoire du département de l'), 909.
- (tribunal criminel du département de l'), 2972.
- Eure-et-Loir** (assemblée électorale du département d'), 3720.
- (directoire du département d'), 933, 989.
- Evasion** d'Etienne La Rivière (mesures pour prévenir l'), 429.
- fictive de personnes cachées, le 10 août, dans les souterrains des Tuileries, 2311.
- Evêché** (salles de l'), 179.
- Evêque** de Paris, 20, 288; son refus de supprimer la fête de saint Louis, 3902.
- Evreux** (détachement suisse à), 2430.
- Excès** commis contre les représentants du peuple, 2051-2067.
- commis dans l'église des Filles-Saint-Thomas, 1985.
- commis par les volontaires de Seine-et-Oise, 1740.
- Excideuil** (directoire du district d'), 3492.
- (tribunal d'), 963.
- Exécutions** des jugements prononcés par le tribunal du 10 août, 3888, 3910, 3922.
- Exhumations** (méphitisme causé par des), 1650.
- Expériences** de nouveaux boulets, 1701.
- d'un nouveau canon sur la butte Montmartre, 1430; d'un nouveau canon portatif, 1741.
- de nouvelles pièces d'artillerie, 1511.
- en vue de perfectionner le tir du canon, 1507.
- Exposé** des événements du 10 août, envoyé à l'armée du Nord, 3785.
- Exposition** publique d'un condamné, place de Grève, 2093.
- Expulsion** de Louis XVI et de sa famille (vœu pour l'), 3371.
- des satellites du despotisme, 3691.
- de Philibert Simond, vicaire épiscopal de Strasbourg, 3852.
- Extinction** de l'incendie des Tuileries entravée par la malveillance, 2527.
- Extrait** des registres des sépultures de l'église Notre-Dame-de-Lorette, 2657, 2743; des registres des sépultures de Saint-Jacques-le-Majeur, 2633; des registres des sépultures de Saint-Nicolas-des-Champs, 2619; des registres des sépultures de Saint-Roch, 2621, 2628; des registres des sépultures de l'hôpital de la Charité, 2688.
- Extraits** mortuaires des victimes du 10 août, 2620, 2808, 2847.
- Eymet** (Dordogne) (officiers municipaux et habitants d'), 3661.

## F

- FABIÉ** (Pierre-Denis), ferblantier, soldat du bataillon de Sorbonne, 2779.
- FABRE** (citoyen), de la section de Marseille, 1796.
- aîné (sieur), 1803.
- FACHE** (Jean-Etienne), député de l'Aisne à l'Assemblée législative, 1598.
- (Pierre-Louis-Henri-Alexandre), fils du précédent, volontaire, 1598.

- Facteur de la poste aux lettres (don patriotique d'un), 1801.
- Factieux (prétendu asservissement de l'Assemblée nationale et du Roi par des), 3748-3750, 3753, 3761, 3768, 3782, 3790, 3802.
- (commissaires de la municipalité de Reims, traités de), 3791.
- de la Vendée, 3129.
- Falaïse** (citoyens libres de), 3332.
- (tribunal du district de), 925.
- FALÈRES, chirurgien-major de la section des Champs-Élysées, 2740, 2762.
- Famars** (camp de), 1660.
- Faouet** (corps administratifs et judiciaires du district du), 3174.
- FARCY (Jean-Baptiste), fourbisseur, canonnier du bataillon de Saint-Gervais, tué le 10 août, 2614, 2689, 2789.
- (femme), Marie-Jeanne BÉNARD, mère de Jean-Baptiste Farcy, 2689, 2789.
- Faubourg du Roule, 3931.
- Faubourg Saint-Antoine, 124, 134, 155, 170, 171, 186, 224, 232, 310, 433, 592, 748, 744, 743, 752, 753, 760, 768, 774, 775, 795, 812, 813, 815, 865, 1004, 1016, 1025, 1042, 1043, 1049, 1050, 1054, 1061, 1064, 1071, 1079, 1083, 1084, 1087, 1091, 1093-1095, 1099, 1124, 1312, 1343, 1345, 1361, 1910, 1938, 1999, 2001-2004, 2022, 2023, 2100, 2122, 2124, 2125, 2129, 2131, 2345, 2400, 3303, 3468, 3844.
- Saint-Honoré, 2237, 2385.
- Saint-Laurent, 2744.
- Saint-Marceau, 116, 137, 141, 147, 155, 314, 744, 752, 753, 760, 808, 1054, 1079, 1088, 1099, 1160, 1311, 1361, 1990, 2004, 3468.
- Saint-Martin, 2538.
- Faubourgs (commissaires chargés de soulever les), 2044.
- (inculpations de Lafayette contre les habitants des), 1139.
- (patrouilles organisées dans les), 4081.
- FACHET (l'abbé Claude), député du Calvados à l'Assemblée législative, 163, 2540, 2544, 2861; apôtre de la Liberté, 1308.
- Fausse Agnès (La)*, pièce jouée au théâtre du Marais, 1864.
- Fausses signatures (lettre revêtue de), 814-816.
- FAVIER (Esprit), fédéré des Bouches-du-Rhône, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2646.
- FAVIÈRES (de), nom supposé pris par un député, 1347.
- FAVREL, trésorier du Comité de bienfaisance de la division des Gravilliers, 2898.
- FAYEL (Louis-Gilles-Camille), juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, 882, 2377.
- FAYETTE (sieur), citoyen entré aux Tuileries, le 10 août, 2548.
- Fécamp** (conseil général de la commune de), 3635.
- Fédération (troisième anniversaire de la), 1262-1338.
- Fédéré du département de l'Aisne (participation au 10 août d'un), 2784, 3818.
- des Bouches-du-Rhône, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2646.
- breton entré dans la cavalerie à Mézières, 1774.
- du département de la Charente-Inférieure, blessé le 10 août, 2789.
- du département de la Côte-d'Or, blessé le 10 août, 2789.
- du département du Doubs, blessé le 10 août, 2789.
- du département de la Gironde, blessé le 10 août, 2755.
- du département de l'Hérault, blessé le 10 août, 2789.
- du département des Landes, blessé le 10 août, 2728.
- de Lyon, blessé le 10 août, 2731.
- de Marseille, blessé aux Champs-Élysées, le 30 juillet 1792, 2846.
- de Rennes, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2760.
- du département de Rhône-et-Loire, 2789.
- du département de Saône-et-Loire (participation au 10 août d'un), 2627.
- du département du Var, présent à la journée du 10 août, 2820.
- Fédérés (affluence des) (et difficulté de loger les), 1322.
- (alarmes jetées dans le faubourg Saint-Antoine par les), 2001.
- (arrivée prochaine des), 1179.
- (banquet civique sur le terrain de la Bastille, offert aux), 1355, 1996.
- au camp de Soissons (bataillons de), 1506, 1512, 1513, 1522, 3007.

- Fédérés pour le camp de Paris (bataillons de), 1879, 1895.
- (cantonnement à Compiègne de trois bataillons de), 3209.
  - (cris et propos des), 1311, 1312.
  - (drapeau pris sur les Suisses confié aux) pour la cérémonie funèbre du 26 août, 2965.
  - lors du 10 août (hommage rendu au courage des), 3020, 3072, 3092, 3095, 3100, 3121, 3250, 3282, 3412, 3426, 3496, 3503, 3520, 3595, 3711.
  - (inscription à la Municipalité des), 1267, 1283, 1305, 1468.
  - (monument commémoratif du 10 août élevé par les soins des), 2968.
  - (offre d'une livraison de 800 fusils aux), 1679.
  - (pétition proposée par les officiers de l'état-major pour le renvoi des), 2361.
  - (projet d'attaque des Tuileries par les faubourgs et les), 1361.
  - arrivés à Paris (relevé des), 1305, 1314-1316, 1324, 1437, 1445, 1447.
  - (remplacement des armes perdues par les), 1500.
  - admis dans les tribunes de l'Assemblée législative, 1283, 1319.
  - blessés le 10 août, 2642, 2643, 2646, 2691, 2722, 2727, 2728, 2731, 2755, 2835, 2837, 2855.
  - cantonnés à Noyon (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de), 3326; cantonnés à Soissons, 3007, 3843.
  - fraternisant avec les Suisses le matin du 10 août, 2310.
  - logés à Soissons dans les communautés religieuses, 3401.
  - réunis à la Bastille avant leur départ, 1346; réunis au Théâtre-Italien, 2071.
  - venant des Basses-Alpes, 1629.
  - de la ville de Beaune, 1318, 2929.
  - du district de Brest (envoi aux frontières de), 3934; (participation au 10 août des), 1786, 3014, 3844.
  - Délois et Dijonnais, 1324.
  - d'Ille-et-Vilaine, blessés le 10 août, 2643, 2723.
  - de Lyon, 1895.
  - de Marseille (adresse des), 1387, 1388; (cérémonie civique aux Cordeliers pour honorer la mémoire des), 2962; (chirurgien des), 2786, 2827; (délivrance d'un secours de 3,000 livres aux); 2255, 2256; (départ pour les frontières de), 3934; (ordonnance de 22,500 livres en faveur des), 2256; leur requête afin de marcher à l'ennemi sans engagement, 1552; blessés ou tués le 10 août, 2648, 2681, 2688, 2705, 2731, 2734, 2786, 2818, 2835, 2837, 2855; blessés le 10 août, envoyés aux eaux d'Aix, 2789, 2835; blessés (projet de former un corps spécial des), 2790.
  - de Morlaix (participation au 10 août des), 3596.
  - de Perpignan partis pour le camp de Soissons, 3277.
  - de Saint-Germain-en-Laye, 1674, 2837.
  - des 83 départements, 2099, 2453, 2760, 2959, 2960, 2965, 3844.
  - volontaires, leur adresse à l'Assemblée législative, 1388, 2453.
- FELU (Jacques), tambour des gardes suisses, 3981.
- FÉLINE (Louis), banquier, 1794.
- FÉLIX, commissaire de section, 2667.
- Femme armée d'un couteau (député attaqué par une), 2058, 2060.
- blessée de coups de feu, le 10 août, 2844; blessée, le 10 août, en se portant au secours de son mari, 2843.
  - obligée de vendre son lit pour nourrir ses enfants, 2844.
  - patriote blessée le 10 août, 2697, 2720; patriote, lors du 10 août (couronne civique et ceinture tricolore offertes par les fédérés à une), 2281.
- Femmes déguisées en hommes parmi les ouvriers du camp sous Paris, 1960.
- d'Auteuil (souscription patriotique des), 2940.
  - de Chaillot (souscription patriotique des), 2944.
  - de Châtillon, occupées aux travaux des champs pendant l'absence des volontaires, 1702.
  - de La Villette (don patriotique des), 1836.
  - de Lille, armées de piques, 3140.
  - de Meudon (don patriotique des), 1826.
  - de Neuilly-sur-Seine (adhésion au départ des volontaires par les), 1640.
  - des officiers des 103<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup> régiments (patriotisme des), 1823, 1834.

- de la section de la Halle-au-Blé (collecte des), 2946; de la section de l'Hôtel-de-Ville, demandant des armes, 1475; de la section des Invalides (don patriotique des), 2954; de la section du Mail (volontaires équipés par les), 1705; de la section du Pont-Neuf (collecte pour les victimes du 10 août des), 2936; de la section du Roule (vœux patriotiques des), 1728; de la section du Théâtre-Français (offre patriotique des), 1620.
- de Versailles formées en compagnies, armées de piques, 2927.
- Femmes de chambre des Enfants de France (portrait par Marie-Antoinette des), 2602.
- FENETEAU (Etienne), canonnier de la section du Finistère, blessé le 10 août, 2690.
- FENIS (sieur), grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2393.
- FERLIER (Jean-Baptiste), menuisier, blessé le 10 août, 2747, 2789.
- FERMÉ (Michel), dit TROUVÉ, gendarme tué le 10 août, 2860, 2872.
- Fermentation dans la garde nationale, par crainte du retrait de ses canons, 558, 568, 590, 615, 628, 632, 639, 642, 643, 645, 653, 663, 669, 672.
- existant à Metz à la suite des événements du 10 août, 3802.
- parmi les soldats de service aux Tuileries, 1071.
- parmi les Suisses aux Tuileries, 2330.
- populaire, 115, 116, 120, 124, 127, 131, 136, 137, 140, 463, 474, 475, 478, 751, 791, 1020, 1025, 1041, 1050, 1082, 1084, 1087, 1088, 1099, 1104, 1117, 1282, 1997, 2017, 2024, 3915.
- populaire contre le régiment des gardes suisses, 3833.
- FÉRON (sieur), mécanicien à Paris, 1719.
- FÉRY (Joseph), cordonnier, tué le 10 août, 2620.
- FESSART (Jacques-Frédéric), blessé du 10 août, 2685.
- Fête de la Fédération, 245, 1143, 1262-1332.
- Fête de nuit sur les ruines de la Bastille, 1332.
- de Saint-Louis (demande de suppression de la), 3902; (suppression de la), 2922.
- Fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, 167, 173-231, 3951.
- funèbre en l'honneur de SIMONNEAU, maire d'Étampes, 513-552.
- funèbre en l'honneur des victimes du 10 août, 2922, 2959-2971, 3928.
- projetée au Champ de Mars pour l'arrivée des Marseillais, 1379.
- Fêtes civiques et guerrières (projet de), 232.
- nationales (proposition d'instituer des), 1318.
- FEULLANT (Étienne), journaliste, 1732.
- Feuillants (allée des), 728, 2485.
- (clefs des Tuileries remises par Louis XVI à Thierry de Ville-d'Avray, aux) 3964.
- (Comité ayant son siège aux), 2499.
- (cour des), 2119.
- (église des), 36, 41, 2308.
- (maison des), 24, 25, 39, 2708.
- (officiers et soldats suisses enfermés aux), 2417, 2420, 2441.
- (passage des), 25, 1382, 2366, 2393.
- (poste des), 2101, 2412.
- (réunion des fournisseurs et créanciers de la Nation aux), 412.
- (terrasse des), 168, 741, 751, 818, 1354, 1366, 1374, 1376, 2058, 2337, 2362.
- Feuille de route délivrée aux volontaires, 1453.
- Feuille du Jour (La)*, journal, 3851.
- Feuille villageoise (La)*, journal, 3819.
- FEUQUIÈRES (Léon-Josaphat de), capitaine au 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3810.
- FICHER, officier municipal provisoire, 2578.
- FIFE (compagnie des gardes suisses de), 2471.
- Finistère** (assemblée électorale du département du), 3710.
- (calomnies sur les volontaires de la division du), 3872.
- (conseil général du département du), 3389.
- (départ pour Paris d'un détachement de volontaires du), 1452.
- (volontaires et dragons composant la division du), 2680.
- FIRMIN (don patriotique de la d<sup>lle</sup> Thérèse), 384.
- FLAGON (Michel-François), commissaire de la section de la Cité, 2656.

- FLAMBART**, caporal-fourrier des ci-devant gardes françaises, 8.
- Flambeaux** pour la fête de la Liberté (four-niture de), 241.
- Flandre** (canons venant de) pour le camp sous Paris, 1906.
- (hôpital ambulancier de l'armée française en), 2699.
- Fleurance** (assemblée primaire du canton de), 3511.
- FLEURY** (Charles-Nicolas-Jean-Baptiste), soldat-citoyen de la section de l'Oratoire, 2313.
- (Jean-Baptiste), graveur, volontaire du bataillon de l'Oratoire, 2355.
- (dame), citoyenne de la section de la Grange-Batelière, 1821.
- Florac** (conseil administratif du district de), 3698.
- Florensac** (Jacques GANOT, fédéré de), blessé le 10 août, 2789.
- Flotte** (île de Rhé) (assemblée primaire de la commune de), 3551.
- Foire Saint-Germain (limonadier au préau de la), 1141.
- Foix** (conseil général de la commune de), 3620.
- FOLLOPE** (Georges), membre du Collège de pharmacie, 512.
- Fonctionnaires de la 17<sup>e</sup> division militaire (prestation de serment par les), 3133.
- Fonderie d'Indret, 1906, 1949.
- Fonderies de Paris (fabrication de canons dans les), 1499.
- de canons à l'arsenal de Paris (rétablissement de), 1499.
- Fondeurs (don patriotique fait par des), 1750.
- FONTAINE** (Jean-François), lieutenant quartier-maître de la division du Finistère, 2680.
- (Nicolas-Louis), chasseur du 8<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 881.
- (sieur), limonadier, 2950.
- Fontainebleau** (cérémonie funèbre en l'honneur des morts du 10 août à), 3423.
- (concierge de la Vénérie à), 862.
- (conseil général de la commune et officiers municipaux de), 3423.
- (M. DE MONTMORIN, ex-gouverneur du château de), 2366.
- (prétendu voyage de députés à), 1347.
- (volontaires de), 3423.
- Fontaine-Française** (municipalité de), 918.
- Fonte de pièces de canons, 1757.
- de canons pour la garde nationale de Saint-Denis, 1874.
- Fontenay-le-Comte** (citoyens libres de), 3182.
- (conseil général de la commune de), 3211.
- Force (prison de la), 115, 116, 130, 2234, 2241, 2456, 2474, 2583, 2901, 3849, 3918, 3961.
- (prisonniers de la), 1694.
- FOREST** (Jean), gendarme de la 29<sup>e</sup> division, 888.
- FORESTIER** (Jean-Étienne), président de la section du Marais, 2668.
- (Joseph), trésorier des gardes suisses, 2445, 2460, 2516, 2517.
- FORÉ**, imprimeur du journal *l'Ami du Peuple*, 405.
- Forges** (municipalité de), 3220.
- Formule du serment civique, 3153.
- nouvelle pour la promulgation des lois, 3842.
- FORSANS**, officier de santé de la section des Quinze-Vingts, 2887.
- Fort projeté sur les hauteurs de Montmartre, 1357.
- FORTIER** (Jean-Baptiste), domestique de M. de Charost, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2746.
- (Pierre), blessé le 10 août, 2702.
- FORTIN** (André-François), capitaine de la gendarmerie nationale, 436.
- Forts de la Halle, 33.
- FOSSE**, garçon perruquier, 1476.
- Fossoyeur de la paroisse de Saint-Paul (déposition du), à l'occasion des morts du 10 août, 2864.
- FOUILLOUX** (François), portier de l'hôtel de la Vallière, 2107.
- FOUQUIER-TINVILLE** (Antoine-Quentin), accusateur public du Tribunal révolutionnaire, 866, 2380, 2382.
- FOURCROY** fils, jeune enfant de six ans, 2951.
- FOURNIER** (Bertrand), député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, 2052, 2067.
- (Claude), dit l'Américain, 3, 67, 550, 2040, 2044.

- FOURNIER (François), blessé du 10 août, 2763.  
 Fournisseurs de la fête de Châteaueux (règlement des), 247-251.  
 Fours de la manufacture de Sèvres (brûlement des mémoires de M<sup>me</sup> de Lamotte dans les), 452, 454.  
 — pour le camp sous Paris (construction à Asnières et à Clichy de), 4902.  
 Frais de la guerre (représentations théâtrales au profit des), 1860, 1861.  
 FRAISAN (Nicolas), charron, blessé le 10 août, 2817.  
 FRANCHET (André-François), secrétaire de la Municipalité, 2002; commissaire-trésorier de la Commune, 2592, 2599, 2600.  
 FRANCIN (Guillaume), artiste du Louvre, 2277.  
 FRANCŒUR (Louis-Joseph), artiste de l'Opéra, 1844.  
 FRANÇOIS (M<sup>me</sup>), maîtresse de pension à Paris, 1820.  
 FRÉGOT DE LANTY (Jacques), doyen du Grand-Conseil, 336.  
**Fréjus** (administrateurs du district de), 3463.  
 FRENOT (sieur), sergent de la compagnie Sommé, au bataillon de Saint-Séverin, 2334.  
 FRESSENEL (Claude-André), député de l'Ardeche à l'Assemblée législative, témoin dans l'affaire Grangeneuve et Jouneau, 730.  
 FRETEAU DE SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), membre de l'Assemblée constituante, 2014.  
**Frévent** (conseil général du bourg de), 3437.  
 FRISCHING (sieur), 2488.  
 FROIDERAUX (sieur), brigadier de dragons, 786.  
 Fronde (modèle d'une nouvelle), 1520.  
 Fondeurs (projet de former un corps de), 1520.  
**Fonton** (assemblée primaire de la commune de), 3505.  
 FROSSARD (Félix), garde suisse, 2184.  
 FROUDIÈRE (Louis-François-Bernard), député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, 2065.  
 Fuite de Louis XVI en juin 1791 (souvenir de la), 3304.  
 Fusées de nouvelle invention, 1723.  
 Fusil (modèle de nouveau), 1511.  
 — d'un Suisse tué le 10 août (hommage du), 1776.  
 — enlevé aux Prussiens, 1834.  
 — laissé par un fédéré breton enrôlé dans la cavalerie, 1774.  
 — volé au corps de garde, le 10 août, 2576.  
 Fusiliers de la section de 1792 (compagnie de), 1690.  
 Fusils (don patriotique pour la fabrication des), 1797.  
 — pour armer des volontaires (don de), 574, 1518, 1522, 1573, 1611, 1754, 1755, 1770, 1773, 1774, 1777, 1778, 1783, 1794, 1802, 1822.  
 — (établissement projeté de fabriques de), 1580, 1656.  
 — (offre de livrer aux fédérés 800), 1679.  
 — (projet de convertir la grande galerie des Tuileries en fabrique de), 1656.  
 — (visites domiciliaires pour découvrir des), 3932.  
 — arrêtés à la barrière du Roule, 3934.  
 — délivrés aux canonniers du bataillon des Mathurins, 2180.  
 — envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.  
 — fournis par les sections pour armer les fédérés de Marseille, 2283.  
 — trouvés par les commissaires de l'Assemblée (canons de), 1656.  
 — de chasse (don patriotique de), 1514.  
 — chez les armuriers (recensement des), 1888.  
 — de guerre (invitation aux Parisiens de donner des), 1537.  
 — de munition (don pour contribuer à la fabrication de), 1836; de munition de la fabrique de Tulle, 1534, 1560.  
 — des invalides en garnison à Saint-Denis, demandés pour armer les citoyens, 1571.

## G

- GADE, adjudant du bataillon de Saint-Joseph, 643.  
 Gagistes du théâtre de l'Ambigu-Comique, 2933; du théâtre de la rue Feydeau, 1812.  
 GAGNARD (Michel), cuisinier de la compagnie de Louisy d'Affry, 2406.

- GAILHARD, chirurgien, 2690.
- Gaillac** (directoire du district de), 3465.
- GAILLE (Antoine-Joseph), citoyen de la section de Marseille, 1778.
- Galères de Brest (détention des soldats de Châteaueux aux), 175.
- GALLET (sieur), correspondant de M. d'Hervey, 2044.
- GALLOIS (l'abbé) chapelain des Tuileries, 2130.
- GAMBY (Pierre), fédéré du Doubs, blessé le 10 août, 2789.
- Gamelles (don patriotique de), 359.
- Gangrène survenue après une blessure reçue le 10 août, 2772.
- Gannat** (administration du district de), 3122.
- GANNERON (Marie-Rosalie), veuve du sieur Baudlet, tué le 10 août, 2847.
- GANOT (Jacques), de Florensac, blessé le 10 août, 2789.
- GARAT (Dominique-Joseph), ministre de l'intérieur, 2819, 2845.
- GARCIN (Louis), tailleur à Paris, 1807.
- Garçons des bureaux et de la salle de l'Assemblée, 1848.
- Gard** (assemblée électorale du département du), 3732.
- (directoire du département du), 921, 3227, 3272.
- Garde « à hautes armes », ordonnée par Danton pour la sûreté de la maison du trésorier des gardes suisses, 2460.
- de l'Assemblée (renforcement de la), 2203, 2250, 2251.
- des barrières (forces pour la), 2189.
- du château des Tuileries, confiée à M. d'Erlach, 2457.
- du jardin de Versailles (Suisse commis à la), 2433.
- de Louis XVI après le 10 août (augmentation de la), 2191, 2250, 2251; de Louis XVI (demande pour le rétablissement de la), 986; (licenciement de la), 471, 475, 487-512, 1089; paiement de ses dépenses, 2033.
- citoyenne du Roi (organisation de la), 2024, 2029-2031.
- des Suisses prisonniers après le 10 août, 2410, 2416.
- des théâtres des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, 2073.
- Garde pour l'argenterie royale (demande d'une), 2537.
- pour la sûreté des effets des Tuileries (renforcement de la), 2562.
- pour la sûreté des papiers des Affaires étrangères (demande d'une), 2165.
- pour les travaux du camp sous Paris, 1903, 1904.
- extraordinaire pour veiller à la sûreté de M. Pétion (offre de), 1100.
- Garde-meuble (chariots du) mis à la disposition des volontaires, 1699.
- (dépôt des diamants et objets du trésor de Saint-Denis au), 3857; (dépôt des objets précieux trouvés aux Tuileries au), 2579.
- (enlèvement d'un canon dit de Siam, conservé au), 3944, 3946.
- (force armée pour la protection du), 2533.
- (forces en réserve dans la grande salle du), 2105.
- (invasion du), 3944.
- (inventaire des objets d'art du), 2222.
- (mesures pour la sûreté du), 2221.
- (nomination de M. Restout comme inspecteur du), 2533.
- (récolement des effets inventoriés au), 2222.
- Garde nationale : abandon par elle du poste de l'autel de la Patrie, 240.
- adresses au sujet du camp des 20,000 hommes, 564, 578.
- attitude courageuse de grenadiers ayant pris la défense de Louis XVI, le 20 juin, 840, 841, 850.
- (aumônier de la), 582.
- bataillon de service à la Ville lors du 10 août, 2128.
- bataillons : de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, 326, 444, 2228, 2550; de l'Arсенal, 1083, 2070, 2071, 2765; des Blancs-Manteaux, 592, 2567, 2668; de Bonne-Nouvelle, 111, 193, 537, 612, 796, 2117, 2362; des Capucins du Marais, 850, 859, 2324; des Carmélites, 212, 537, 575, 641, 651, 1400, 1494; des Carmes, 610, 2304, 2355, 2577; des Champs-Élysées, 631, 1490; du Contrat social, 1594; des Cordeliers, 631, 640, 1374; de la Croix-Rouge, 615, 1910; des Enfants-Rouges, 2355; des Enfants-Trouvés, 770, 774, 843.

- 1093, 2888; des Feuillants, 381, 1477, 1968; des Filles-Dieu, 537, 654, 667, 750, 861; des Filles-Saint-Thomas, 45, 201, 387, 731, 871, 1389, 1391, 1397, 2009, 2011, 2049, 2068, 2080, 2323, 2345, 2362, 2365, 2378, 2399, 3977; du Finistère, 2686; du Gros-Caillou, 3887; des Invalides, 2456; des Jacobins-Saint-Dominique (canonniers), 1641, 2550; des Jacobins-Saint-Honoré, 537, 580, 2197, 2314; du Jardin des Plantes, 777; des Lombards, 1734, 2355; du Marché des Innocents, 656; des Mathurins, 537, 658, 2179, 2197, 2577; de Mauconseil, 537; des Minimes, 3845; de Notre-Dame, puis de la Cité, 2262, 2299, 2335; de l'Observatoire, 1596, 2660; de l'Oratoire, 512, 1401, 2653; des Pères-de-Nazareth, 648, 670, 2650, 3538; du Petit-Saint-Antoine, 586, 622, 733, 882, 2176, 2177, 2268, 2307, 2309, 2328, 2377, 2629; des Petits-Augustins, 359, 556, 599, 2866, 2931; des Petits-Pères, 193, 537, 659, 1351, 2382, 2384; du Ponceau, 1638; des Prémontrés, 2197; des Quatre-Nations, 635, 652; des Récollets, 2669; de Saint-André-des-Arts, 591, 638, 736, 1406, 3951; de Saint-Etienne-du-Mont, 389, 584, 638, 2247, 2355, 2532; de Saint-Eustache, 537, 593, 856, 858, 1410; de Saint-Eustache et de la Jussienne réunis, 1594; de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 259, 1602; de Saint-Gervais, 190, 2239, 2345, 2614, 2689; de Saint-Honoré, 236, 2193; de Saint-Jacques-la-Boucherie, 587, 645, 867, 2684; de Saint-Jacques-l'Hôpital, 602, 611, 2117, 2244, 2339; de Saint-Jean-en-Grève, 2232, 2335, 2613; de Saint-Joseph, 189, 350, 351, 643, 2184, 2185, 2321, 2355; de Saint-Laurent, 537, 571, 2289; de Saint-Lazare, 536, 643, 672, 867, 1782; de Saint-Louis-en-l'Île, 537, 882, 1509, 2244.
- de Saint-Magloire, 537, 566, 841; de Saint-Marcel, 740, 761, 762, 790, 868, 902, 1097, 1100, 2685; de Saint-Martin-des-Champs, 537, 646, 2948; de Saint-Merry, 614; (canonniers du), 337; de Saint-Nicolas-des-Champs, 568, 596, 621, 2317; de Saint-Philippe-du-Roule, 537, 2355, 2406, 2923, 3944; des Saints-Pères, 901; de Saint-Roch, 590, 797, 1673, 2321; de Saint-Séverin, 2178, 2331-2334; de Saint-Victor, 1097; de Sainte-Geneviève, 658, 2355; de Sainte-Marguerite, 770, 2089, 2644; de Sainte-Opportune, 13, 629, 663, 840, 875-877, 878, 2064, 2568, 2569; de la Samaritaine, 669; de Sorbonne, 589, 627, 2779; (canonniers du), 585; du Temple, 2437; du Théâtre-Français, 594; de la Trinité, 1638, 2069; du Val-de-Grâce, 346, 537, 662, 763, 843, 844, 896, 1065, 1147, 2630, 2647, 2695, 2884.
- 2<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 573; 3<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 592; 4<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 884, 2326; 7<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 564, 665; 8<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 512; 8<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 881; 10<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 598, 764; 7<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion, 636; 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 604, 629, 644; 2<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 901; 3<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 607; 7<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 581; bataillons de la 4<sup>e</sup> légion, 2249; 2<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 2389; 3<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 595, 625, 1498; 4<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 869; 6<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 913; 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 632, 1362; 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2336; 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de la 6<sup>e</sup> légion, 537; 5<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 577; 6<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2181; 8<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2315; 10<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 628, 655; 10<sup>e</sup> bataillon (de la section de l'Hôtel-de-Ville), 354; bataillon de la section du Faubourg-Montmartre, 86; bataillons des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, 170, 760, 1910.
- capitaine de canonniers, inventeur d'un nouveau canon, 1430.
- chef de légion de service chez le Roi (dangers courus par un), 168; chef de la 2<sup>e</sup> légion, 873; de la 4<sup>e</sup> légion, 893; de la 5<sup>e</sup> légion, 894; de la 6<sup>e</sup> légion, 891.
- chefs de légion chargés du commandement général, 46, 412, 442, 443, 445-447, 450, 557-559, 742, 746-748, 757, 758, 762, 768, 769, 782, 785, 800, 839, 873.
- (coalition des nobles contre la), 415.
- commandant général, 1020, 1023, 1027, 1032, 1035, 1038, 1039, 1042, 1051, 1053, 1055, 1056, 1064, 1070, 1081, 1091, 1095.

- 1099, 1117, 1120, 1361, 1617, 2006, 2016, 2017, 2022-2024, 2028, 2048, 2049, 2078-2080, 2082, 2090, 2091, 2093, 2101, 2104-2106, 2178-2181, 2183, 2189-2191, 2197, 2203, 2207, 2233-2235, 2240, 2241, 2243, 2245, 2250, 2251, 2257-2260, 2412, 2414, 2416, 2442, 2443, 2466, 2562, 2659, 2662, 2667, 2668, 2675-2678, 3818.
- consigne arbitraire d'un caporal de service aux Tuileries, 47-52.
  - corps de musique, 1658.
  - détachement de service à l'Assemblée nationale, 556.
  - drapeaux des bataillons enlevés par les sections, 2090.
  - son envoi à Étampes pour rétablir l'ordre, 514, 521.
  - (état-major) licenciement demandé de l'), 629, 630, 647; refus d'obéissance à l'), 2119, 2120.
  - exemption de service demandée pour des chefs d'ateliers, 1583; exemption de service pour les ouvriers du camp sous Paris, 1940.
  - félicitations à elle adressées par Louis XVI pour son zèle infatigable, 2006.
  - fermentation par crainte du retrait de ses canons, 558, 568, 590, 615, 628, 629, 639, 642, 643, 645, 653, 663, 669, 672.
  - forces pour la garde des barrières, 2189.
  - hommage à son patriotisme, 465.
  - (inactivité du service de la), 394.
  - indisposée contre M. de Romainvilliers et les officiers municipaux, 791.
  - insultes par elle adressées à un officier municipal, 1052.
  - 5<sup>e</sup> légion, 2249.
  - (menaces proférées par des officiers de la), 16, 16<sup>a</sup>.
  - (menaces de la foule, sur la terrasse des Feuillants, contre la), 1374.
  - menées de l'état-major lors de la pétition des 8,000, 560, 585, 586, 589, 592-594, 599, 600, 612, 613, 623, 626, 628, 629, 632, 633, 649, 654, 655, 662, 665, 669, 672.
  - ordres aux commandants des bataillons pour la garde des prisons, 2241.
  - pages du Roi revêtus de leur uniforme, 1369.
  - sa participation à la fête des soldats de Châteaueux, 191, 198.
  - (passage de gardes du Roi dans la), 512.
  - patrouille de la 3<sup>e</sup> division autour de la salle de l'Assemblée, 1352.
  - pétition à l'Assemblée pour honorer la mémoire du maire d'Étampes, 536, 537.
  - pétition contre le camp de 20,000 hommes sous Paris, 556-673.
  - propos menaçants adressés à des députés, 2057.
  - réduction à 48 des 60 bataillons, 1124, 1529.
  - regrets exprimés par la 6<sup>e</sup> légion lors de la Fédération, 1309, 1310.
  - remplace auprès de Louis XVI la garde du Roi, 497.
  - renforcement de la garde de l'Assemblée, 2203, 2340-2343, 2356-2358, 2361, 2412.
  - réserves au Garde-Meuble et à l'hôtel de Toulouse, 2104, 2105.
  - revue de la 2<sup>e</sup> légion ajournée, 1118.
  - serment prêté par la 3<sup>e</sup> légion des sections armées, 1649.
  - (solde de la), 330.
  - voies de fait par elle exercées aux abords de l'Assemblée, 37.
  - vote de remerciements pour avoir concouru au maintien de l'ordre, 481.
  - de service aux Feuillants, 36.
  - de la banlieue de Paris chargée de réprimer le brigandage, 103.
- Gardes de blés (Suisses occupés comme), 2462-2464.
- du corps (emploi des chevaux des), 1581; (menaces proférées à Meudon par d'anciens), 1364.
  - du Roi, leur arrestation à Vaugirard et leur envoi à l'Abbaye, 2279, 2280; (arrestation dans la plaine de Grenelle de), 2174; (attaque projetée par des), 2238; leur déguisement en gardes nationaux le 10 août, 2329; (imprimé séditieux distribué aux), 512; (menées contre les Marseillais d'anciens), 1387; remise au bataillon de Saint-Louis-en-l'Île de leurs armes, 2244; saisie de leurs habillements et équipements à Meudon, 2261.
- Gardes françaises (demande de la rentrée des), 629; leur présence à la fête de Châteaueux, 204, 219; leur don patriotique, 356.

- Gardes nationaux qualifiés de f. gueux, 312.
- Gardes nationaux des départements pour la Fédération (arrivée des), 1265, 1267, 1268, 1271, 1278, 1287, 1288, 1290, 1292, 1294, 1300, 1305, 1314, 1315, 1318, 1321, 1322, 1325, 1386, 1437.
- envoyés au camp de Soissons, 1437, 1440, 1445, 1448-1450, 1456, 1459, 1462, 1466, 1468, 1472, 1474, 1479, 1506, 1512, 1513; au camp de Soissons (empoisonnement de), 1483, 1486; de Paris (réquisition par le général Biron du tiers des), 1496.
  - de Paris et de Versailles envoyés à Meudon, 2261.
- Gardes suisses, leur adresse à l'Assemblée, 2428.
- apurement des comptes du régiment, 2520.
  - arrestation de deux soldats à Boulogne, 2450; de deux soldats dans les vignes d'Issy, 2438; de soldats par la municipalité de Montmartre, 2183, 2401, 2402, 2404, 2409; par la section du Roule, 2403, 2405-2407, 2413, 2415; sous un déguisement à Puteaux, 2419.
  - (attaque de gardes nationaux de Montmartre par un), 2233.
  - bombance faite par eux à l'hôtel de Brionne à la veille du 10 août, 2107.
  - bruits alarmants répandus à leur sujet, 2028.
  - canonniers des bataillons de la section des Petits-Pères rangés à côté d'eux dans la cour de Marsan, 2226.
  - leur casernement à l'hôtel de Marsan, 2342.
  - complicité de l'état-major dans les événements du 10 août, 2472, 2473, 2502, 2512.
  - déclaration de Pétion en leur faveur, 2216; leurs déclarations individuelles à l'Assemblée, 2429.
  - leur départ retardé par M. d'Abancourt, 2201.
  - dépôt en lieu sûr de trois soldats par le bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, 2244.
  - leur désarmement sur la terrasse des Feuillants, 2337; désarmement de ceux de Versailles, Rucil et Saint-Cloud, 2433.
  - leur dessein de tirer sur les soldats de Châteaueux, 184.
  - difficulté de les détacher du service du Roi sans autorisation du Corps helvétique, 1119, 1439, 1470.
  - drapeaux pris sur eux, le 10 août, 1676, 2289; leur drapeau confié aux fédérés pour la cérémonie funèbre du 26 août, 2965.
  - échelonnés sur les bords de la Seine pour le ravitaillement de Paris, 1427.
  - effectif du régiment, 2350.
  - envoi prétendu de M. Chabot, à Meudon, pour sauver quinze soldats, 3199; leur envoi en renfort aux Tuileries, 493, 2041.
  - (escorte de Louis XVI à l'Assemblée formée par les), 2362, 2441.
  - leur fuite à travers le jardin des Tuileries, 2333.
  - fusillade contre eux dans le jardin des Tuileries, 2386.
  - lettre trouvée sur un caporal tué le 10 août, 2447, 3937.
  - (massacre sur le boulevard Bonne-Nouvelle de), 2624; massacre de ceux de la caserne de la rue Verte, transférés à la Maison commune, 2408; leur massacre devant l'Hôtel de Ville, 2217.
  - mesures pour sauver ceux enfermés aux Feuillants, 2417, 2418, 2420.
  - mode d'incorporation dans l'armée française, 2484.
  - objets trouvés sur les corps des tués, remis à la section de la Butte-des-Moulins, 2607.
  - objets de campement utilisés pour le camp de Paris, 1876.
  - obligation à eux imposée de se retirer de Paris, 1439, 1443, 1470, 1482.
  - officiers supérieurs logés le 9 août aux Tuileries, 2095.
  - opinion des cantons suisses sur leur conduite au 10 août, 2487, 2492, 2502, 2503, 2506, 2509-2512, 2514.
  - ordre à eux donné de tirer sur le peuple, 2297, 2305, 2321, 2353, 2356, 2429, 2440, 2491; ordre de déposer les armes à eux donné par Louis XVI, 2144; ordre de les reconduire à leurs casernes, 2145.

- leur participation à la journée du 10 août, 2406-2521, 3981.
  - leur présence au village de Monceaux, 2414.
  - réception de trois d'entre eux ayant déposé les armes, 2184.
  - réclamation de créance sur les), 2906.
  - refus par quelques-uns de tirer sur le peuple, 2451.
  - remise des objets trouvés sur les soldats tués devant la porte du comité des Champs-Élysées, 2521.
  - réquisition de la force publique pour leur sauvegarde, 2212.
  - révélations d'un ex-sergent, 2349, 2350.
  - scellés apposés chez le trésorier, 2443, 2460.
  - signe de ralliement trouvé sur un soldat tué le 10 août, 2302.
  - leur transfèrement dans une maison d'arrêt, 2418, 2421, 2423; au Palais-Bourbon, 2434, 2441-2444, 2450, 2452, 2453.
  - casernés à l'hôtel de Brionne, 1129, 1130, 1344, 2096, 2107.
  - disposés à bien défendre le Roi, 2325.
  - jetés, le 10 août, par les fenêtres du pavillon de Marsan, 2299.
  - occupés comme gardes de blés, 2462-2464.
  - postés dans la chapelle des Tuileries, 2340.
  - proposés comme escorte de Louis XVI, en cas de départ du Roi, 414.
  - de Courbevoie, 455, 2440, 2449, 2459, 2466, 2486; (cocarde blanche arborée par les), 455.
  - d'Évreux, 2430.
  - de Mantes et de Pontoise, 2437.
  - de Neuilly et de Courbevoie (transfèrement dans les prisons de Paris des), 2431.
  - de Rueil, 2305, 2433.
  - au château de Saint-Cloud, 2465.
- Gargousses à boulets demandées par le ministre de la guerre, 1789; par le bataillon des Mathurins, 2179.
- à mitraille demandées par le bataillon des Mathurins, 2179; délivrées aux canonniers du bataillon des Gravilliers, 2194; envoyées au ministre de la guerre, 1739.
- GARLAUD DE SAINT-FAHRE, directeur du théâtre de Minerve ou des Enfants comiques, 792.
- GARNERY (Jean-Baptiste), libraire, 1811.
- GARNIER (Germain), suppléant du procureur général syndic du Département de Paris, 405; commissaire au sujet des événements du 20 juin, 903; candidat au poste de secrétaire du Conseil du Roi, 1221.
- (Jean-Augustin), employé à la manufacture de Sèvres, 453, 454.
  - (Pierre-Dominique), commandant en second du bataillon des Marseillais, 1387, 1391, 1392.
  - chirurgien, 2746.
  - (sieur), menuisier, 1776.
- GAROTY, inventeur de fusées, 1723.
- GARRAN (DE COULON), (Jean-Philippe), grand procureur de la Nation près la Haute Cour d'Orléans, 1280.
- GASS, Allemand, chef de la chimie à la manufacture de Sèvres, 1390.
- GAUBIN (Pierre-Jean), 1369.
- GAUDRY (sieur), citoyen-soldat de la section de l'Oratoire, 2906.
- GAULT (Claude), lieutenant au bataillon de l'Hôtel de Ville, 354.
- GAULTHER, commissaire du Roi près le tribunal du district de Saint-Dizier, 1000.
- GAUTHEY (Jean-Claude), cordonnier, canonnier du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, 2355.
- GAUTHIER (François-Dominique), ceinturier, 2572.
- GAUTIER (Philippe), agent secret, 797, 1074, 1076, 1130, 1142, 1341, 1379.
- (Pierre-Nicolas), homme de lettres, 2311.
  - marchand de tableaux, 570.
  - sergent des volontaires du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, 2552.
- GAUVIN (Joseph), ouvrier sur le port Saint-Nicolas, 2561.
- GAVARD, chirurgien, 1037.
- GAVOT (Michel), blessé du 10 août, 2805.
- GAYROT (sieur), 2566. Voy. GUÉRAULT.
- Gazette universelle (La)*, journal, 3851.
- GELASSON, citoyen présent à la journée du 10 août, 2566.
- GELÈDE, maître en chirurgie, 2702.
- Gendarme canonnier du 1<sup>er</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> division (blessé du 10 août devenu), 2651.

- Gendarmerie (blessés du 10 août formant un corps de), 2778, 2793, 2836, 2862.
- (demande d'un ex-gendarme, capitaine des volontaires, pour rentrer après la guerre dans la), 1664.
- (hommage rendu à la conduite de la), lors du 10 août, 3283.
- attachés au service de l'Assemblée (licenciement des officiers de), 1824.
- nationale (29<sup>e</sup> division de), 885-889, 1567, 2573, 2619, 2872; (admission des surnuméraires de la cavalerie dans la 29<sup>e</sup> division de), 2257.
- nationale (30<sup>e</sup> division de), 883, 898, 3864; (D'ERMIGNY, colonel de la 30<sup>e</sup> division de), 285.
- (chirurgien-major de la 35<sup>e</sup> division de) 2725.
- nationale (revue de départ de la), 1905.
- nationale (vote de remerciements à la) pour avoir concouru au maintien de l'ordre, 481.
- nationale à Bondy, 3889.
- à cheval du poste de réserve, 2264; de service sur la place du Carrousel, 2542, 2552.
- à pied de la rue du Bouloi (compagnie de), 2240; à pied (Vainqueurs de la Bastille admis à former des compagnies de), 1519, 1553, 1691.
- à la recherche du juge de paix de la section de Henri IV, 429.
- de Paris (départ des cinq compagnies de), 1603.
- Gendarmes tués le 10 août, 2257.
- de service près les tribunaux et prisons (dénonciation de leurs officiers et sous-officiers par les), 3816, 3863; (envoi aux frontières des), 1613.
- nationaux (brutalité des), 1331; (vœu pour l'envoi aux frontières de tous les), 3679.
- nationaux à cheval de la 1<sup>re</sup> division (envoi aux frontières des deux compagnies de), 1556; de la 29<sup>e</sup> division, 1567, 1616; (emprunt demandé par les), 1621; (envoi place Vendôme des), 2082.
- GENDRE (François), soldat suisse, 2441.
- GENDRIN (Jean-Louis), épicier, caporal dans la section des Petits-Pères, 659.
- GENESTE (Martial), domestique du marquis d'Escars, 2320.
- Gennevilliers** (campement de troupes à), 1902.
- (coude formé par la Seine autour de), 1902.
- (projet d'établir un camp dans la plaine de), 1925.
- GENSONNÉ (Armand), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 434, 4451, 2154; vice-président de la Commission extraordinaire des 12, 3941.
- Gentilly** (commune de), 1411.
- (Pierre DEBOUR, curé de), 1411, 1685.
- (départ des volontaires de), 1685.
- (patrouilles de) autour de la maison de force de Bicêtre, 2206.
- (tentative d'insurrection à Bicêtre, réprimée par le maire de), 2142, 2143.
- GENTY (Jean-Baptiste-Noël), adjudant de la section armée du Théâtre-Français, 2892.
- GEOFFROY (Julien-Louis), collaborateur de l'abbé Royou, 3878; sa femme, 3878.
- GEORGE (Guillaume-Charles), blessé du 10 août, 2789.
- GÉRARD (Claude-Charles), peintre en miniature, employé à la manufacture de Sèvres, 453, 454.
- (Henri), ancien garde-chasse, l'un des assassins de Simonneau, 548.
- soldat volontaire du bataillon des Quatre-Nations, 652.
- GÉRAUD (mémoires d'Edmond), étudiant, p. 2.
- GERBAULT (Antoine), boulanger, caporal des canonniers de la section du Faubourg Montmartre, tué le 10 août, 2657, 2662.
- GERMIGNAC (François-Jacques), député de la Corrèze à l'Assemblée législative, 512.
- Gers** (conseil du département du), 3216, 3648.
- (reproches adressés au conseil du département par les députés du), 3648.
- GERVAIS (François), citoyen de la section armée du Nord, blessé le 10 août. 2655, 2789.
- GIBÉ (Hubert-Antoine), notaire de Louis XVI et de la Liste civile, 3884, 3885.
- Giberne, pleine de cartouches (offre pour un volontaire d'une), 1794.
- Gien** (citoyens de), 3412.
- (corps constitués du district de), 3454.

- GIFFEY, commissaire de la section du Contrat social, 2676.
- Gignac** (conseil général de la commune de), 3625.
- GIGNOUX, chirurgien du bataillon de Sorbonne, 2779.
- GIGRE (Jean-Alexis), lieutenant des canonniers de la section des Lombards, 2355.
- GILBERT (Jean), député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, 2148.
- (Joseph), citoyen de la section de la Halle-aux-Blés, blessé le 10 août, 2683.
- GILIN (Marianne), 1136.
- GILLEROND (Prudent-Joseph), président de la section des Champs-Élysées, 2675.
- GILLES, commissaire à la distribution des secours aux victimes du 10 août, 2666.
- GILLET (sieur), 1834.
- GILLOT, juge de paix d'Étampes, 532, 533.
- Gimont** (assemblée primaire des citoyens de), 3520.
- GINGUÉNÉ (Pierre-Louis), directeur général de l'Instruction publique, 249.
- GIRARD (Joseph), lieutenant de la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, 2648, 2681; capitaine de la compagnie Marseillaise dite du 10 août, 2734, 2786, 2827, 2855.
- GIRARDIN, lisez GERARDIN (Louis-Stanislas-Xavier), député de l'Oise à l'Assemblée législative, 2057.
- GIRARDOT (DE MARIGNY) (Jean), banquier, 1842.
- GIRAUD (François), capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Marseille, 2355.
- aîné, citoyen de la section des Thermes-de-Julien, 624.
- jeune (Jean-Joseph), secrétaire commis au bureau des distributions de l'Assemblée, 388.
- secrétaire-greffier de la section des Invalides, 2671.
- GIRAUDOT, agent de police, 1348.
- GIRAULT (Charles-Louis-Albert), ex-commissaire conciliateur en Amérique, 3916.
- GIREY-DUPRÉ (Jean-Marie), rédacteur du *Patriote Français*, 3939, 3940, 3942, 3954.
- Gironde** (conseil général du département de la), 2995.
- (département de la), 434, 729.
- (directoire du département de la), 949.
- (fédéré de la), 2755.
- GIROUARD (Louis-François-Théodore), sergent de canonniers du bataillon du Val-de-Grâce, 2630, 2884.
- Givet** (camp de), 1813.
- GLAIZE (Jean), volontaire du bataillon de Marseille, blessé le 10 août, 2705.
- Gobelins (ouvriers de la manufacture des), 295.
- (projet de loger des troupes dans la chapelle des), 1961.
- GOBERVILLE (Angélique-Catherine-Frédéric de), couturière, 2314.
- GODDET (sieur), citoyen de Paris, 2952.
- GODET (Pierre), citoyen de la section de Montreuil, blessé du 10 août, 2806.
- GOGUET (l'abbé), curé de Saint-Léonard de Honfleur, 2966.
- GOHIER (Louis-Jérôme), 1068; commissaire chargé de la levée des scellés sur les papiers de la Liste civile, 2199.
- Gois (Étienne-Pierre-Adrien), artiste du Louvre, 2277.
- GOISSET, grenadier du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 1362.
- GOLZART (Nicolas-Constant), député des Ardennes à l'Assemblée législative, 3210.
- GONCHON (Clément), organe d'une députation du faubourg Saint-Antoine, 155, 232, 809.
- Gonesse** (ligne de défense de Paris passant par), 1889.
- GORET (Charles), citoyen actif de la section de Sainte-Genève, 1212; membre du Département de Police et de surveillance, 2259, 2367, 2414.
- (Jean), présent au siège de la Bastille, blessé le 10 août, 2863.
- GORGUEREAU (François), député de Paris à l'Assemblée législative, 99.
- GORSAS (Antoine-Joseph), rédacteur du *Courrier des 83 départements*, 196, 208.
- GOSSE (Jean-Michel), commis de banque, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 840, 877.
- GOSSET (François-Joseph), sculpteur, gardarme de nouvelle création, 2362.
- GOTRAN (Philippe), lieutenant de la compagnie suisse d'Affry, 2413.
- GOUGES (Marie-Olympe AUBRY, dite Olympe de), 1273.
- GOUGES (de) fils, ingénieur, sous-lieutenant au 104<sup>e</sup> régiment, 1862.

- GOULLART**, lisez **GOULLIART** (Louis), chirurgien, 2754, 2871, 2887.  
**GOUJON** (Denis-François), sous-lieutenant de grenadiers au bataillon de Bonne-Nouvelle, 796.  
**GOULET**, agitateur, 439.  
**GOUNIOU** (Jean-Martin), suppléant du procureur général syndic du Département de Paris, 1496, 2072, 2170, 2171, 2242, 3783.  
**GOUPILLEAU** (Philippe-Charles-Aimé), député de la Vendée à l'Assemblée législative, 16.  
**Gournay** (conseil général de la commune de), 3297, 3340.  
 — (conseil du district de), 3340.  
 — (employés des bureaux de), 3340.  
 — (garde nationale du district de), 3340.  
**GOUVION** (Jean-Baptiste), député de Paris à l'Assemblée législative, 222, 229, 607, 714, 731.  
**GOUY** (sieur), lisez **GORY** (Jean-Nicolas), secrétaire-commis du bureau des procès-verbaux et correspondances, 279.  
**GOUY D'ARCY** (Louis-Henry-Marthe, marquis de), lieutenant général de la 17<sup>e</sup> division, 2372.  
**Grains** (libre circulation des), 1482.  
 — (projet d'achat de), en Hollande, 1735.  
**GRAND** (Jean-Marie-Joseph), citoyen de la section du Théâtre-Français, 2823.  
**Grand Conseil** (Nicolas **VERNIER**, ancien président du), 3860.  
**Grand Hospice d'Humanité**, ou **Hôtel-Dieu**, 2871, 2875.  
**GRANDIDIER** (François), citoyen de la section des Invalides, tué le 10 août, 2732.  
**Grandpré** (directoire du district de), 3210.  
**Grandvilliers** (tribunal du district de), 3617.  
**GRANGENEUVE** (Jean-Antoine), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 728-730, 2540.  
**Gravelle** (citoyens de), 983.  
**Grasse** (citoyens de), 3581.  
 — (conseil d'administration du district de), 3649.  
 — (tribunal du district de), 925.  
 — (volontaires de la Haute-Garonne cantonnés près de), 3381.  
 Gratification de 600 livres accordée à chacun des blessés du 10 août, par la municipalité de Marseille, 2865.  
 — pour le chirurgien de la compagnie des Marseillais (demande de), 2827.  
 — pour équipement d'officier (demande de), 861.  
 — pour remise d'assignats trouvés aux Tuileries, 2597.  
 — pour avoir retiré des mains de voleurs des objets provenant de la chapelle des Tuileries, 2614.  
 Gratifications aux blessés du 10 août, enrôlés pour les frontières, 2826, 2857.  
**GRAVE** (Pierre-Marie, marquis de), ministre de la guerre, 416-418, 3930.  
**GRAVIER** (sieur), portier du département de la Justice, 2292.  
**GRAVILLE** (sieur), citoyen de la section de l'Hôtel-de-Ville, 1493.  
 Gravure représentant l'acte héroïque de Desilles, 231.  
**Gray** (corps administratifs et judiciaires de), 3608.  
 — (ferblantier à), 2916.  
**GREAU** (fils du député), volontaire, 1518.  
**Greffiers des justices de paix des sections**, 3901.  
**Grenadier de France** (don patriotique d'un vieux), 317.  
**Grenadier Pie** (sabre d'honneur offert au), 350, 351.  
**Grenadiers** (défense de M. Pétion aux Tuileries par des), 2125.  
 — (départ pour les frontières de), 3934.  
 — nationaux (renonciation à la qualité de), 2025; (vœu pour l'envoi aux frontières de tous les), 3679.  
 — du bataillon des Filles-Saint-Thomas (attitude au 10 août des), 2323, 2362, 2365, 2379, 2383-2399, 3977; du bataillon des Filles-Saint-Thomas, de garde chez la Reine, le 10 août, 2386, 2393, 2397; du bataillon des Filles-Saint-Thomas (scellés chez les), 2388.  
 — du bataillon de Saint-Laurent (prise du drapeau des Suisses par les), 2289.  
 — du corps de réserve de l'armée du Nord, 3662.  
**Grenelle** (gardes du Roi arrêtés dans la plaine de), 2174.  
**GRENET**, commissaire de la section du Ponceau, 2722.

- GRENIER**, citoyen de Paris, 3176.
- Grenoble** (assemblée primaire du 9<sup>e</sup> canton du district de), 3722.
- (conseil permanent de la commune de), 3166.
- (conseil permanent du district de), 3154.
- (prestation du nouveau serment sur la place de la Liberté à), 3164.
- GREPIN** (André), commissaire-trésorier de la Commune, 2592, 2599, 2600.
- GREVERATH** (Laurent), grenadier du bataillon de la Croix-Rouge, 615.
- GRIGY** (Marie-Madeleine), veuve du sieur FERMÉ, dit Trouvé, gendarme, tué le 10 août, 2860.
- GUILLEAU**, membre de la section de l'Arсенal, 1995.
- Grilles des églises utilisées pour la fabrication de piques, 1080.
- GRIMOARD** (Henri DE), maréchal de camp attaché à la 15<sup>e</sup> division, 1427.
- GROLET** (Marc), fédéré d'Ille-et-Vilaine, blessé le 10 août, 2643.
- GRONNE DE NAVILLE**, citoyen de la section de l'Oratoire, 293.
- GROS** (Pierre-Louis), sergent-major des gardes suisses, 2471, 2472.
- GROSSIER**, chirurgien des armées, 1713.
- GROUELLE** (Philippe-Antoine), secrétaire du Conseil exécutif provisoire, 2197, 3819.
- GUADET** (Marguerite-Élie), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 163, 2114, 2156, 2266, 3897.
- GUEFFIER** (Pierre-Charles-Augustin), libraire, 454.
- GUÉRAULT** (sieur), citoyen de la section de la Bibliothèque, 2559.
- GUERBERT** (Suzanne), veuve d'un combattant du 10 août, 2892.
- Guéret** (assemblée primaire de la commune de), 3515.
- GRÉVIN** (Jean-Jacques), citoyen de la section Poissonnière, 1822.
- (Louis-Gabriel), député de la Sarthe à l'Assemblée législative, 1435.
- (Marie-Madeleine), veuve d'un combattant du 10 août, 2658, 2888.
- GUÉRIN DE SARCILLY** (François-Louis), capitaine au 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 2372, 2373.
- GUFFROY** (Armand-Benoît-Joseph), procureur-syndic du district d'Arras, 3257.
- GUIARD** ou **GUYARD** (Léonard-Georges), officier municipal, 870, 905, 1097.
- agent de police, 1348.
- GUIBOULT** (Marie-Thomas-Jacques), grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 878.
- GUICHARD**, commandant de la garde nationale, 2518, 3818.
- GUICHARD** (sieur), lieutenant de la compagnie de grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2385.
- GUILBART**, chirurgien de la section armée du Nord, 2635.
- GUILBERT** (sieur), maître en chirurgie assermenté près le tribunal du 4<sup>e</sup> arrondissement, 2636.
- (sieur), sergent volontaire de grenadiers, 2358.
- (sieur), sculpteur, 228.
- GUILLAUME** (François), citoyen de la section Bonne-Nouvelle, blessé le 10 août, 2644.
- (Jean-Baptiste), notaire, 3961.
- (Louis-Marie), ancien constituant, 912.
- GUILLEMOT** (Philippe), victime de l'incendie du 10 août, 2604.
- GULLERAUT**, garde national du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 621.
- Guingamp** (conseil général du district de), 3315.
- GUINGUERLOT** (Pierre), lieutenant-colonel de la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, 824, 883, 1282.
- GUITARD** (Antoine-Joseph), député du Cantal à l'Assemblée législative, 1158.
- GUY** (Antoine), cordonnier, blessé le 10 août, 2763.
- GUYON**, adjudant général de la garde nationale, 565.
- GUYOT** (sieur), maçon, 1916.

## H

- Habillement des blessés du 10 août incorporés dans la gendarmerie à pied des armées, 2862.
- des compagnies franches (couleur de l'), 1516.
- des troupes administrateurs de l', 1895.

- des volontaires, 1679, 1691, 1717; (don fait par des députés pour l'), 1707.  
 — militaires (atelier d'), 1583.  
 Haches d'armes envoyées de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.  
**Haguenau** (administration du district de), 3622.  
 HAINZELIN (Nicolas Bonaventure), blessé du 10 août, 2777.  
 HANGEST (Louis-Gabriel), ancien mousquetaire, fabricant de papier, grenadier au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382.  
 Halles (grands piliers des), 2325.  
 HANNET (Jean), grenadier, 2635.  
 HANRIOT (sieur), commandant du poste de la barrière du Roule, 2407.  
 HARAMBURE (Louis-François-Alexandre, baron d'), lieutenant général à l'armée du Rhin, 3752, 3767, 3795, 3796.  
 Harangue adressée par M. Le Veneur à ses soldats, 3065.  
 HARDY (Louis), garde national de garde chez le Roi, 2330.  
 HARVILLE (M<sup>me</sup> d'), 1599.  
**Haucourt** (commune de), 1001.  
 HAUDIVIC (sieur), prisonnier de l'Abbaye, 3924.  
 HAULTIER (sieur), 536.  
**Haut-Jura** (haine du despotisme des enfants du), 3362.  
**Haut-Rhin** (adresse du département du), 3060.  
 — (conseil général du département du), 3751, 3752, 3781.  
 — (tendances monarchiques du), 3767.  
 Haute Cour nationale d'Orléans, 48, 69, 71, 92, 94, 408, 409, 435-437, 512, 986, 1280, 3921; (adhésion aux décrets du 10 août par les grands juges de la), 3033.  
**Haute-Garonne** (1<sup>er</sup> bataillon des volontaires de la), 3384.  
 — directoire du département de la), 949, 954, 3269.  
 — tribunal criminel du département de la), 3047.  
**Haute-Loire** (conseil du département de la), 3160.  
**Haute-Marne** (administration nouvelle du département de la), 3740.  
 Haute paye servie aux gardes suisses, 2329.  
**Haute-Saône** (département de la), 3058.  
**Haute-Vienne** (administrateurs du département de la), 3347, 3707.  
 — (Pierre DUVOISIN, député du département de la), 2448.  
 — (détresse du département de la), 3686.  
 — (disette des blés dans le département de la), 3686.  
**Hautes-Alpes** (administrateurs du département des), 3682.  
 — (Joseph DONGOIS, député des), 2148.  
**Hautes-Pyrénées** (Jean-Henri COUGET, député des), 2148.  
 — (Bertrand FOURNIER, député du département des), 2052.  
 — (tribunal criminel du département des), 3420.  
**Havre** (citoyens actifs du), 908, 923.  
 — (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité du), 3426.  
 Havresacs pour les volontaires (confection de), 1654.  
**Hazebrouck** (conseil général du district d'), 3600.  
 HÉBERT (Jacques-René), membre du Conseil général de la Commune, 1574.  
 — (Jean-François), horloger, vainqueur de la Bastille, 1764.  
 HEINL, négociant, 637.  
 HELBRICK (Jacob), caporal de la compagnie suisse de Castella, 2405.  
 HELLOT (Louis), citoyen de la section Bon-Conseil, blessé le 10 août, 2713.  
**Helvétiennes**, leur souvenir rappelé par les citoyennes de la section de l'Hôtel de Ville, 1475.  
 HÉMAR DE LA PANOUZIE (Achille-Hyacinthe d'), gentilhomme du comte d'Artois, 1380.  
 Hémorragie par le fondement, résultant de coups reçus le 10 août, 2719.  
 HÉNAUT (Pierre-Nicodème), sergent des fédérés du Var, 2820.  
**Hennebont** (administrateurs du district d'), 3046.  
 — (assemblée primaire du canton d'), 3641.  
 — (conseil général de la commune d'), 3260.  
 — (corps civils et militaires du district d'), 3439.  
 — garde nationale d'), 2727.  
 — (tribunal du district d'), 3455.  
 HENNEZEL DE VALLEROY (Charles-Nicolas d'), lieutenant-colonel d'artillerie, 1504.

- HENRIETTE**, artiste, soldat volontaire de la section des Quatre-Nations, 2269.
- HENRION**, homme de loi, garde national de la section du Roule, 4458.
- HENRY** (Etienne), canonnier de la section Poissonnière, blessé le 10 août, 2873, 2876.
- (Louis), capitaine des canonniers volontaires de la garde nationale, inventeur d'un nouveau canon, 1430.
- (Pierre-Paul), député du Cantal à l'Assemblée législative, 2148.
- (sieur), citoyen de la section des Lombards, 2317.
- (sieur), menuisier, 1591.
- (citoyen), suisse de la porte Royale, 2844.
- Hérault** (conseil général du département de l'), 3317, 3670.
- (département de l'), 949, 3317.
- (fédéré du département de l'), 2789.
- (registres du département de l'), 3041.
- (tribunal criminel du département de l'), 3450.
- HÉRAULT DE BORMES** (sieur), 1736.
- HÉRAULT DE SÉCHELLES** (Marie-Jean), député de Paris à l'Assemblée législative, 1435.
- HERBAULT** (Jean-Baptiste), ex-commandant du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2176, 2177.
- HERBAULT-DESPAUAUX** (Nicolas-Alexandre), juge de paix de la section du Marché-des-Innocents, 135.
- HERBERT**, garde du Roi, 3893, 3894.
- Hernie occasionnée**, le 10 août, par un canon, 2680.
- HERRMANN** (Alexandre), caporal des grenadiers du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 586.
- HERVILLY** (Louis-Charles d'), maréchal de camp, commandant la garde à cheval du Roi, 502-504, 508, 850, 2044, 2346.
- (Louis-Gilbert d'), marchand épicier, 1587.
- Hesdin** (conseil général de la commune de), 3072.
- Heureuse Journée (L')*, pièce jouée au théâtre du Marais, 1861.
- HEYDEN** (Frédéric), orateur des volontaires allemands, 1593.
- HINGRAY**, cavalier de la gendarmerie nationale, 2238.
- Hiox** (Louis-Nicolas), président de l'assemblée primaire de la section du Palais-Royal, 450.
- Historique de la journée du 10 août**, 2109-2295, 2318.
- Hochon** (sieur), 1394.
- HOFFINGEN**, dit d'ANVERS (Joseph-Bernard), tailleur, 1059.
- Hollandais** (officier aux gardes suisses ayant pris la qualité de), 2499.
- Hollande** (achat de grains et de bœufs en), 1735.
- HOLLIER**, commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2181.
- Hommes de couleur** (compagnie franche formée par les), 1645.
- de toutes tailles (demande d'admission comme volontaires des), 1653.
- HOMMET** (Pierre), volontaire au bataillon de Nazareth, tué le 10 août, 2634, 2650.
- Honfleur** (célébration d'un service pour les morts du 10 août à), 2966.
- (conseil général de la commune de), 3404.
- (société des Amis de la Constitution de), 2966.
- HONORÉ** (Hippolyte-Maurice), lieutenant-colonel du génie, 1504.
- Hôpital ambulante à l'armée française en Flandre**, 2699.
- du camp de Meaux, 2728.
- de la Charité (blessés du 10 août dé-cédés à l'), 2664, 2672, 2688, 2791, 2808, 2809; (blessés soignés à l'), 2682, 2727, 2747, 2767, 2768, 2839; (garde suisse transporté à l'), 2184.
- des Enfants-Trouvés (chirurgien de l'), 2794-2798, 2800-2806.
- des Incurables, 358, 1798.
- des Quinze-Vingts, 380.
- du Saint-Esprit, 1846; (officiers de santé et employés de l'), 1844.
- Saint-Louis (blessé du 10 août soigné à l'), 2748.
- de la Salpêtrière (chirurgien de l'), 2794-2798, 2800-2806.
- des Vénériens (chirurgien en chef de l'), 2782.
- militaire de Paris, 296.
- militaire de la garde nationale ou du Gros-Caillou, 2644, 3653.

- Hôpitaux du camp sous Paris (organisation des), 1884.
- Hospice du Collège de chirurgie (blessés du 10 août, soignés à l'), 2705, 2718.
- Hospices pour les blessés du 10 août (maisons religieuses converties en), 2626.
- Hospitalière de Saint-Thomas-de-Ville-neuve (soins donnés aux blessés du 10 août par une), 2832.
- Hôtel de Ville, 116, 2134, 2135, 2440.
- (massacre des Suisses devant l'), 2217.
- Hôtel-Dieu (blessé du 10 août, soigné 222 jours à l'), 2818; (blessés du 10 août, décédés à l'), 2629, 2630, 2641, 2730, 2738, 2744, 2760, 2871, 2875, 2884; (blessés du 10 août, soignés à l'), 2637, 2641, 2645-2647, 2649, 2652, 2681, 2726, 2762, 2799, 2817, 2818; (certificats de décès délivrés par les prêtres-vicaires de l'), 2630, 2646, 2730, 2738, 2775; (élèves en chirurgie de l'), 1791; (officiers de santé et employés de l'), 1844.
- Hôtels : des Affaires étrangères, 2165; des Asturies, 2320; de Biron (garde suisse logée dans les écuries de l'), 493; de Brionne, 1129, 1130, 1142, 1341, 2041, 2406, 2407, 2485, 2499; (bâtiments construits dans le jardin de l'), 2107; (gardes suisses logés dans les écuries de l'), 2096; d'Egmont Pignatelly, 1944; de la Guerre, 3941, 3943; des Invalides (commandants et officiers des postes de l'), 466, 467; (hommage de petites pièces de canon par les vétérans de l'), 3903; de Longueville (écuries de l'), 2864; de Marsan, 2342; de la Vallière, 2107; des Monnaies (dépôt des matières d'or et d'argent retirées des églises et des maisons royales à l'), 3953; des Postes 2092; Richelieu, 2132; Soubise, 859; de Toulouse, 2105.
- HOTTIN, maître de danse, 322.
- HOUDAIN ou HOUDAN (sieur), commandant du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, 2408, 3944.
- Houdan** (volontaires du Finistère, arrêtés à), 1452.
- HOUDAS (Louis), blessé du 10 août, 2764.
- HOUDRY (Jacques), bijoutier, caporal au bataillon des Mathurins, 2577.
- HOUSSET (Guillaume-Simon), membre du Conseil général de la Commune, 778.
- HOUZEAU (Alexis), administrateur du Département, 1337.
- HUA (Jean-Baptiste), juge suppléant du tribunal du 4<sup>e</sup> arrondissement, 2864.
- (Nicolas), notaire à Paris, 896.
- HUBERT (Auguste et Alexandre), frères jumeaux, 328.
- adjudant du bataillon de Saint-Lazare, 643.
- architecte, 228, 248, 250, 251.
- (Marie-Louise), cuisinière, 2303.
- HÛ (Charles-Louis-Mathias), officier municipal, 901, 905.
- HUE (mémoires de François), p. 2.
- HUET (François), commissaire du département de Seine-et-Oise à Etampes, 521.
- garde national du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 622.
- HUGAU (Claude), député de l'Eure à l'Assemblée législative, 2148, 2921.
- HUGOT (Nicolas), commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- HUGUENIN (Sulpice), président de la Commune du 10 août, 2133, 2160, 2233-2235, 2596.
- (sieur), ex-commandant du bataillon de Saint-André-des-Arts, 3951.
- HUGUIER (sieur), tambour du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 2317.
- HUCQUE (sieur D'), de la section de la Bibliothèque, 1572.
- Huile d'aspic (fourniture d'), 241.
- Huilier d'argent trouvé par des enfants sur le bord de la Seine, 2594.
- Huissiers des juges de paix de Paris, 339.
- HULIN (sieur), tapissier, 244.
- HUMBERT (sieur), canonnier du bataillon de la Cité, 2299.
- caporal des grenadiers de la section de la Cité, 2596.
- (femme), de Nancy, 177.
- HUOT, citoyen actif, 574.
- Hussards (demande d'incorporation dans les), 386.
- du 3<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> régiment (serment prêté par les), 3413.
- braconniers (formation de compagnies de chasseurs à cheval, dits), 1662.
- *de la Liberté* (levée et organisation de corps de), 1524, 1539, 1544, 1581, 1582;

- (demande de suppression ou réforme des), 1628.  
 — *de la Liberté* casernés à l'École militaire (corps de), 1721, 1732.  
 — *de la Mort* (création d'une compagnie d'élite de), 1569, 1588; (dissolution des), 1627.  
 HYVER (Edme-Antoine), fusilier de la compagnie Bérard au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2387.

## I

- Idées sur le moment présent*, mémoire adressé à Louis XVI, 233.  
**Ile Bourbon** (créole de l'), 660.  
**Ile Louviers** (chantiers de bois de l'), 1850.  
**Ile Saint-Louis** (bateaux chargés de bombes et de boulets à la pointe de l'), 1381.  
**Ille-et-Vilaine** (fédérés du département d'), 2643.  
 Illumination des ruines de la Bastille, 1332.  
 IMBERTON, citoyen de la section des Lombards, 1520, 1606.  
 Inprimé séditieux distribué aux gardes du Roi, 512.  
 Imprimerie des assignats (ouvriers de l'), 1772.  
 — de la municipalité de Paris, 368.  
 — nationale (don patriotique des ouvriers de l'), 353; (enlèvement par Marat de presses de l'), 3935.  
 — royale (mesures de sûreté pour l'), 2218, 2242.  
 Imprimeur du *Patriote français*, 3941, 3943.  
 Imprimeurs-libraires de Paris, 255.  
 Improbation de l'arrêté du département des Ardennes contre les décrets du 10 août, 3524; de la journée du 20 juin par les directoires des départements et districts, 906-1012; par les administrateurs du département de Lot-et-Garonne, 3663.  
 Incendie des bâtiments du Carrousel, 2203.  
 — à l'hôtel de la Force, 115, 116, 130.  
 — des Tuileries lors du 10 août, 2171, 2296, 2522-2533, 2586, 2604, 2605, 2609, 2753.  
 — au 10 août des maisons de la grande cour des Tuileries, 2581.  
 Incivique (changement de nom), 2928.  
 — (réception) d'un bataillon de volontaires, 1706.  
 Incivisme d'administrateurs du district de Haguenau et de la commune de Saverne, 3622; de la classe dite des *honnêtes gens* à Limours, 3660; des corps de troupes particuliers, 1628; du département des Ardennes, 3790; du directoire du département de Seine-et-Marne, 3070; du Directoire du Département de Paris, 1137, 1180; de l'état-major de la garde nationale parisienne, 623; des gardes du Roi, 496, 497, 500, 501, 511, 512; des habitants de Sedan, 3237, 3790; de membres de la commune de Limoges, 3686; des volontaires de Seine-et-Oise à Nanteuil, 1740.  
 Inconstitutionnelle (pétition de la section Mauconseil, déclarée par Louis XVI), 2326.  
 Inconstitutionnels (arrêtés et délibérations des sections Mauconseil et des Quinze-Vingts déclarés), 1977, 1978, 1986, 1991.  
 — (mesures contre les propos et journaux), 3078.  
 Incurables (employés de l'hospice des), 1798.  
 Indemnité accordée à la mère d'un canonnier tué le 10 août, 2689.  
 — de 6 sols par jour aux enfants des blessés du 10 août, 2857.  
 — de 30 sols par jour aux blessés du 10 août durant leur traitement, 2857.  
 — de séjour aux fédérés venus à Paris, 1287, 1288, 1292, 1294, 1300, 1303, 1304, 1325, 1326, 1692.  
 — pour les membres de la Commune et les commissaires des sections (demande d'une), 3871.  
 — pour la perte d'un cheval et de l'équipement d'un gendarme tué le 10 août, 2860.  
 Indemnités aux blessés du 10 août (irrégularités commises par la Municipalité dans l'allocation d'), 2771.  
 — aux veuves et enfants des patriotes morts le 10 août, 2612, 2625, 2634, 2640, 2751, 2787, 2843, 2845, 2886, 2891, 2920.

- Indemnités pour perte d'effets au 10 août (demandes d'), 2580-2582, 2590, 2593, 2604, 2609, 2610.
- Indicateur* (*L'*), journal, 3851.
- Indiscipline dans l'armée (provocation à l'), 408, 409.
- Indre** (administrateurs du département de l'), 910.
- (conseil général provisoire du département de l'), 3634; (suspension du conseil général du département de l'), 3804.
- (conseil permanent du département de l'), 3152, 3748.
- Indre-et-Loire** (assemblée électorale du département d'), 3697.
- (tribunal du département d'), 3157.
- Indret** (fonderie d'), 1906, 1949.
- Infirmes (promesse de recueillir aux Incu-rables un volontaire revenant), 1798.
- Infirmes des Incurables (don patriotique des), 358.
- Inflammation des yeux gagnée le 10 août, 2754.
- Ingénieurs attachés aux travaux du camp sous Paris, 1950.
- INGRAND (François-Pierre), député de la Vienne à l'Assemblée législative, 1296, 1816.
- Inhumation d'un fédéré marseillais dans le cimetière de l'hôpital de la Charité, 2688; de morts du 10 août dans le cimetière de la paroisse de Saint-Laurent, 2742, 2895; dans le cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, 2619; dans le cimetière de Saint-Paul, 2616; dans le cimetière de Saint-Roch, 2621, 2628; dans l'église paroissiale de Sainte-Genève, 2884; clandestine de victimes du 10 août, 2854; collective des victimes du 10 août, 2861.
- Inspecteur des manufactures (retraite demandée par ROLAND comme), 1255.
- Inspecteurs de la salle de l'Assemblée législative chargés d'imprimer l'état des dons patriotiques, 1753; chargés de la police sur la terrasse des Feuillants, 1366; démentant la présence de rassemblements autour de l'Assemblée, 2083.
- Institution Duvergier, 360.
- Institutions de la section de la Grange-Battelière, 348.
- Instruction de l'affaire Jonneau et Grange-neuve, 730.
- judiciaire au sujet de l'émeute d'Étampes, 532, 533.
- Insuffisance de la solde de 15 sols par jour allouée aux volontaires, 1692.
- Insultes à un officier municipal revêtu de son écharpe, 1052.
- adressées aux députés dans les couloirs de l'Assemblée, 2053; à des députés dans la rue, 2045, 2050-2067.
- Insurrection à Bicêtre (tentative d'), 2142.
- du camp de Jals, 3416.
- du 10 août, déclarée juste et nécessaire, 3223; déclarée grande et sainte, 3385, 3744; à jamais mémorable, 3669.
- Interrogatoire de M. Bachmann, major des gardes suisses, 2485, 2502, 2508; au Tribunal révolutionnaire du sieur Bérard, ancien capitaine au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2383; de Charles Chabot, grenadier du bataillon de l'Abbaye, 2228; de Jacques Fegli, tambour des gardes suisses, 3981; d'Ovide Le-prince, officier de paix, 2319; de M. de Montmorin, ex-ministre des Affaires étrangères, 2353; de M. Luce de Montmorin, ex-gouverneur du château de Fontainebleau, 2366; de M. Rousseau, maître d'armes du prince royal, 2365; de M. Tassin, devant le Tribunal révolutionnaire, 2379; de M. Nicolas Vernier, ancien président du Grand Conseil, 3860.
- des directeur et employés de la manufacture de Sèvres, 454.
- d'un jardinier et d'une ouvrière en linge, à Rueil, 2490.
- de gardes suisses par le jury d'accusation du Tribunal du 17 août, 2482; par la municipalité de Montmartre, 2401, 2402, 2404; par la section du Roule, 2403, 2405, 2407, 2413, 2440, 2441.
- de MM. de Diesbach et d'Ernest, officiers aux gardes suisses, 2499.
- des officiers suisses détenus en la Conciergerie, 2485.
- des officiers de l'hôtel des Invalides, 467, 468.
- Invalides (députation à l'Assemblée législative de soldats), 466.
- (offre patriotique de reprendre du service par plusieurs), 1605.

- Invalides, leur présence à la fête de Châteaueux, 219.  
 — (réclamation par le peuple des armes se trouvant à l'Hôtel des), 2539.  
 Invasion par l'ennemi du département de la Meuse à la fin d'août 1792, 3558.  
 — de l'École militaire par une bande armée, 3887.  
 Inventaire des meubles et effets des appartements secrets et particuliers des Tuileries, 2227.  
 — du mobilier des Tuileries (commisaires chargés de l'), 3857.  
 — des objets d'art du Garde-Meuble, 2222.  
 — des papiers du sieur Charles Chabot, 2230 ; des papiers du département de la Guerre, 2220 ; des papiers de la Liste civile, 2199, 2200, 2242, 3669, 3855, 3858.  
 — des pièces relatives au 20 juin, 863.  
 Inventaires d'argenterie et d'effets trouvés aux Tuileries, 2560, 2561, 2578, 2579, 2587, 2591, 2596.  
 IRIOU, commissaire de la Commune, 2231.  
 Irrégularités commises par la Municipalité dans l'allocation d'indemnités aux blessés du 10 août, 2771.  
**Is-sur-Till** (conseil général de la commune d'), 3614.  
 — (curé constitutionnel d'), 3614.  
 — (garde nationale d'), 3614.  
 — (tribunal d'), 3614.  
**Isère** (conseil général du département de l'), 3156, 3528.  
 — (électeurs du département de), 3704.  
 — (état des esprits dans le département de l'), 3472.  
 — (Joseph-Vincent DUMOLARD, député du département de l'), 2148.  
 — (président du département de l'), 3164.  
**Isle-Adam**, (conseil général de la commune de l'), 3651.  
 — (volontaires de la commune de l'), 3651.  
 ISNARD (Maximin), député du Var à l'Assemblée législative, 163 ; commissaire à l'armée du Nord, 3790, 3791, 3888, 3910.  
**Issoire** (district d'), 3045, 3063, 3715.  
**Issoudun** (citoyens d'), 3369.  
**Issy** (mairie d'), 2438.  
 — (vignes d'), 2438.  
**Italie** (artiste voyageant en), 2934.  
 — (plantation d'un peuplier d'), comme arbre de la Liberté, 736.  
**Italien** (don patriotique d'un), 1816.  
 Ivrognes (diminution du nombre des), 1123.
- J**
- JACOB (Jean-Louis-Joseph), économiste de l'hôpital militaire de Paris, 296.  
 Jacobin (parti), 32, 34, 138, 151, 156, 159, 165, 167, 192, 209, 233, 512, 673, 674, 678, 693, 908, 918, 924, 936, 947, 961, 968, 972, 976, 982, 1011, 1051, 1089, 1120, 1133, 1155, 1431, 2603, 3790 ; — (titre glorieux de), 3134, 3736.  
 Jacobins (assemblée générale des fédérés aux), 2627.  
 — (Société des Amis de la Constitution de Troyes, affiliée aux), 3049 ; (Société des Amis de la Liberté de Cambrai affiliée à celle des), 3534.  
 JACQUEMIN, orfèvre-joaillier, garde national de la section du Marché des Innocents, 606, 650.  
 JACQUES II, roi d'Angleterre (expulsion de), 3183.  
 JACQUET, chasseur du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 596.  
 JACQUIER (Jacques), négociant, 730.  
 — (Louis), prêtre, 1634.  
 JALADON, citoyen de la section du Roi-de-Sicile, 884.  
**Jalés** (insurgés de), 3416.  
 JALLIER DE SAVAULT (Claude-Jean), officier municipal, 905.  
 Jalons avec noms des départements pour la fête de Châteaueux, 245.  
 JAMOT, ancien combattant des guerres d'Amérique, 345.  
 JAMMIT (Charles), 512.  
 JANIER (Jean), de la section de Beaurepaire, blessé le 10 août, 2652.  
 JANINET, graveur, 1415.  
**Janville** (corps administratifs, judiciaires et militaires de), 3603.  
 JAQUILLARD (sieur), citoyen de la rue de Bourgogne, 1785.  
 JARDIN (Jean-Baptiste), adjudant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2391, 2399.

- JARJAYES (François-Augustin REGNIER DE), adjudant-général, attaché au dépôt des cartes de la guerre, 1883, 1889, 1898.
- Jarnac** (conseil général de la commune de), 3739.
- JARROFROY (Jean), président de la section de Bondy, 2669.
- JAUGE (Théodore), banquier, 1842.
- JAULT (Pierre-Simon-Joseph), sergent du bataillon de Bonne-Nouvelle, 612.
- JEANNE d'Arc, son souvenir évoqué par les citoyennes de la section de l'Hôtel-de-Ville, 1475.
- JEANNIN, lisez JANIN, commandant en chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 607.
- JEANSON (Jean-Baptiste-Pierre-Alexis), commissaire de police de la section des Quatre-Nations, 2229, 2330, 2490.
- JEHANNE, commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, 400, 406, 407, 1393.
- JESABEL, qualification donnée à Marie-Antoinette, 1981.
- Jetons d'argent offerts en don patriotique par M<sup>me</sup> Vestier, 319.
- de la corporation des serruriers, 300.
- JUDY, commissaire des guerres, 2520.
- Jeune combattant du 10 août, blessé par un Suisse, 1776.
- Jeunes filles de la section de la Fontaine-de-Grenelle (offrande patriotique des), 376.
- filles de la section de l'Hôtel-de-Ville (don patriotique des), 354.
- filles de Sceaux (offrande patriotique des), 1839.
- gens admis dans la garde du Roi, 512.
- Joigny** (conseil général du district de), 3123.
- (levée des volontaires à), 1698.
- JOLLIVET (Jean-Baptiste-Moïse), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, 2056.
- JOLLY (Jean-François), administrateur au Département de Police; 47; juge du Tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement, secrétaire du Conseil du Roi, 1231.
- JOLY (Jacques-Charles), canonnier du bataillon des Filles-Dieu, 861.
- JOLY, lisez JOLLY-BERTHAULT (D.), membre du Conseil général de la Commune, 1574.
- JOLY, officier appelé à l'état-major du camp sous Paris, 1898.
- (veuve), 386.
- Josselin** (assemblée primaire du canton de), 3498.
- (district et corps constitués de), 3264.
- (municipalité de), 1774.
- JOSSIER (Jean-Baptiste), juge de paix de la section des Gravilliers, 477-479.
- JOUANDOUS, chirurgien, 2703.
- JOUBERT (François-Etienne), commissaire de la section des Thermes-de-Julien, 1919.
- garçon cordonnier, 269.
- JOUENNE DE LONGCHAMPS (Alexandre-Pierre-François), volontaire du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 638.
- Joueurs (compagnie des *hussards de la Liberté* composée de), 1721.
- Jougne** (société des Amis de la Constitution de), 3428.
- JOUGUET, soldat citoyen du 7<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 581.
- JOUNEAU (Jean-Joseph), député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, 728-730, 2019.
- JOURCY (Jean-Jacques), gendarme à cheval de la 2<sup>e</sup> division, blessé le 10 août, 2821.
- JOURDAIN (Antoine-François), tailleur d'habits, détenu à Bicêtre, 1859.
- JOURDAN (légion de), 34.
- JOURDEUIL (Didier), huissier aux tribunaux du Département de Paris, 2301.
- Journal de la Cour et de la Ville (Le)*, feuille périodique, 3851.
- Journal royaliste (Le)*, feuille périodique, 3851.
- Journaliers payés à marché fixe, 1955.
- Journaux contre-révolutionnaires (mesures pour empêcher la circulation des), 3908.
- incendiaires dans le département du Lot (proscription des) 3131.
- inconstitutionnels (mesures contre les), 3078.
- royalistes (arrestation de colporteur de), 3851.
- Journée de paye (abandon d'une) par les pensionnaires et gagistes de l'Ambigu-Comique, 2933.
- de solde (abandon d'une) par les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de fédérés au profit des victimes du 10 août, 3326.

- Journée de solde (abandon d'une) par les volontaires du 1<sup>er</sup> bataillon de fédérés, 2932.
- de travail (abandon patriotique du produit d'une), 261, 291, 293.
- Journée du 20 juin 1792, 4, 740-1218.
- Journée du 10 août 1792, 4, 121; adresse circulaire aux sociétés populaires à ce sujet, 3900; bannières portées à la cérémonie du 9 octobre 1792, 2659; blessure du commandant des Marseillais, 2354; complot tramé par l'état-major de la garde nationale, 2377; conduite courageuse d'une femme, 2281; dons en faveur des victimes, 1643, 2721, 2899-2938; drapeaux pris sur les Suisses, 1676, 2484; éloge funèbre des morts du 10 août prononcé à Nevers, 2967; exhibition sur la terrasse des Tuileries de têtes au bout de piques, 2383; fusillade dirigée contre les Suisses dans le jardin des Tuileries, 2386, 2399; dirigée par les Suisses de l'escalier et des croisées du château, 2247, 2310, 2322, 2340-2342, 2366; dirigée des croisées du pavillon de Flore, 2299, 2300, 2304; dirigée sur le peuple des fenêtres de la grande galerie du Louvre, 2273, 2277, 2358; fusils y perdus par les fédérés de Marseille, 2283; gendarmes y tués, 2237; lettres des députés du Morbihan relatant ce qui s'y est passé, 2996; médaille commémorative votée par la Convention, 2290; monuments pour en consacrer le souvenir, 2291; obsèques des citoyens tués, célébrées en l'église de Saint-Paul, 2249; œuvre du parti jacobin, 3790; participation du bataillon de la Cité, 2299; du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2378, 2379, 2383-2399; du bataillon de Saint-Joseph, 2184; des Brestois et des Bretons, 1786, 2337, 2915, 3379, 3596; des canonniers du bataillon des Enfants-Rouges, 2335; des canonniers du bataillon du Faubourg-Montmartre, 2662; des canonniers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2345; des canonniers du bataillon des Gravilliers, 2194; des canonniers du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique, 1641; des canonniers du bataillon des Lombards, 2333; des canonniers du bataillon de l'Observatoire, 2660; des canonniers du bataillon des Pères-de-Nazareth, 3538; des canonniers du bataillon de Saint-Merry, 2167; des canonniers de la section des Quatre-Nations, 1700; des canonniers du bataillon de Sainte-Opportune, 1776; des canonniers du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2322; des citoyens du faubourg Saint-Antoine, 3303; des citoyens de Versailles, 3817; des Marseillais, 2354, 2357, 2400, 2728, 2763, 2915, 3014, 3020, 3092, 3241, 3283, 3303, 3379, 3382, 3426, 3496, 3596; des volontaires de Morlaix, 3596; des Suisses, 2400-2521; pillage des logements des portiers du Pont-Tournant, 2248; plan de fête proposé par la Convention nationale, 2293; rapports, procès-verbaux et déclarations sur la journée du 10 août, 2294-2399; rapports mensongers faits en Suisse, 2267; relation officielle des événements, 2195, 2196; représentation de l'Opéra au profit des victimes, 1841; révélations d'un ancien sergent des gardes suisses, 2349, 2350; service pour les victimes à Honfleur (célébration d'un), 2966; à Lagny, 2964; service solennel pour les victimes, à Tonnerre (organisation d'un), 3302; venue de la garde nationale de Versailles au secours de la capitale, 3236.
- Journées de septembre 1792, 3823, 3828, 3893, 3896, 3917.
- JOURNET (Claude-Marie), député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, 3532.
- JOY (Jacques), tailleur, volontaire du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, 2353.
- JOZEAU (Mathurin-Pierre), chef des bureaux de la Mairie de Paris, 378, 382, 1036.
- JUERY (Pierre), député de l'Oise à l'Assemblée législative, 2057.
- Juge de paix (levée des scellés apposés aux Tuileries après le 10 août par un) 2589.
- de paix de la section de Henri IV, mêlé à l'affaire du Comité autrichien, 420, 423, 427-430, 432, 435-437; de la section du Palais-Royal (procès-verbaux du), 2603; de la section de la Place Vendôme, 2214; de la section Poissonnière, 3863.

Juges de paix (nomination par les sections de nouveaux), 2205, 3901.  
 — (suspension des), 2212, 3834.  
 — (travaux des) en matière de police, 1134.  
 — au château des Tuileries après le 20 juin (instruction ouverte par les), 822-824, 846, 847, 849, 852, 853, 890, 904, 1052, 1065, 1109, 1140.  
 — du bureau central, 141, 147, 723, 1095, 1108, 1135, 1147, 1148.  
 — chargés de poursuivre *l'Ami du Peuple* et *l'Ami du Roi*, 403, 404.  
 JULIEN, délégué de la section de Sainte-Geneviève, 54.  
 JULIEN DE LA DRÔME (Mémoires de Mme), p. 2.  
 JULIENNE, capitaine au bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, 387.  
 JULIEN (Charles), soldat au 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 299.  
 — (Jean-Baptiste), victime de l'affaire de La Chapelle, 299.  
 JUMEL (sieur), pauvre sans-culotte, 2947.  
 JUNIÉ (Jean), commissaire de police de la section des Gobelins, 137, 1088, 1097, 1101.  
 Jura (conseil du département du), 3212.  
 — (dénouciation contre les députés du), 3097.  
 — (Théodore LAMETH, député du), 2926.  
 — (habitants du), 3621.  
 JURIE (Claude-Barthélemy), commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, 433, 809, 815, 816, 1087, 1096.  
 JURIEU (Guillaume), ex premier commis du ministre de l'intérieur, 2474.  
 Jussey (conseil général de la commune de), 3351.  
 Justification de la conduite de M. Champion, ministre de l'intérieur, 2245; de la conduite, au 10 août, de J. Leroux, officier municipal, 2369, 2370, 2375, 2376; de la conduite de Manuel lors du 20 juin, 1210, 1211; de la conduite des Parisiens à l'égard des Suisses au 10 août, 2513.  
 JUTEAUX (Louis), volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, blessé le 10 août, 2734.

## K

KAMEREMAN (Jacques-Gaspard), citoyen de la section Poissonnière, blessé le 10 août, 2824.  
 KANTZ, canonnier du bataillon des Feuillants, 1968.  
 KASQUIDRE (sieur), 2345.  
 KELLERMANN (François-Christophe), auteur d'un vœu pour armer l'infanterie du mousqueton des dragons, 1543; commandant de l'armée du centre, 3910.  
 KERSAINT (Armand Guy-Simon de), député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 3065, 3761.  
 KOCH (Christophe), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, 2148.

## L

La Bassée (conseil général de), 3124.  
 LA BAUDUNAIS (sieur), Breton, citoyen de Paris, 1752.  
 LABORDE, citoyen actif, 574.  
 LABORDE, officier de paix, 439.  
 LA BOURDONNAYE (Anne-François-Augustin, comte de), général à l'armée du Nord, 3800.  
 Laboureurs arrêtés par les malfaiteurs au retour des marchés, 101.  
 LABRIET (Nicolas), canonnier du bataillon du Val-de-Grâce, 2630.  
 LACAIZE, garde du Roi, 512.  
 LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Étienne de), 329, 1436; commissaire du Comité d'instruction publique, 538.  
 Lacération publique de l'apologie de la rébellion des officiers municipaux de Sedan, 3346.  
 LA CHAPELLE (Charles-Gilbert de), premier commis de la Liste civile, 2169.  
 LA CHAPELLE, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, 2748.  
 La Chapelle-Gauthier (officiers municipaux de), 3690.  
 La Chapelle-Saint-Denis (départ des volontaires de), 1665.  
 — (émeute du 24 janvier 1791 à), 299.  
 LA CHESNAYE (André BAUDIN de), chef de la 6<sup>e</sup> légion de la garde nationale, 891, 2331, 2366.  
 LA CHEVARDIÈRE (Alexandre-Louis), signataire d'une pétition, 71.  
 LACHEY (Pierre), volontaire du bataillon de Saint-Séverin, 2334.  
 LA CHICHE (Claude QUENTIN de), maréchal de camp, 1889, 1931.

- LA COLOMBE (Louis-Ange), aide-major général de la garde nationale, 47.
- LACOMBE (Pierre), blessé du 10 août, 2788, 2789.
- LACOMBE (M<sup>lle</sup>), artiste patriote, 1421, 2284.
- LACOMME-SAINT-MICHEL (Jean-Pierre), député du Tarn à l'Assemblée législative, en mission au camp de Soissons, 1492.
- LA CORETERIE (M.), 1518.
- LACOSTE (Jean DE), ministre de la marine, 159, 449, 696, 702, 1235, 1237, 1254, 1404.
- LACROIX, commissaire du Conseil exécutif provisoire dans le département de Seine-et-Marne, 1799.
- LACUÉE (Jean-Gérard), député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, 730, 1267; commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- LADMIRAL (Jean-Auguste), officier de santé, 2867.
- LAFARGE, (caisse d'Épargne et de bienfaisance de), 1783.
- LAFAYETTE (Gilbert MOTIER, marquis DE), 43-45, 168, 184, 203, 693, 694, 710, 743, 751, 829, 830, 908, 924, 928, 981, 993, 1001, 1002, 1117, 1127, 1132, 1139, 1142, 1155, 1209, 1311, 1313, 1317, 1341, 1342, 1377, 1451, 1502, 1509, 1541, 2043, 2056, 2058, 2066, 2228, 2271, 2382, 2631, 3022, 3097, 3176, 3281, 3342, 3414, 3440, 3447, 3581, 3642, 3747, 3749, 3753, 3756, 3757, 3768, 3769, 3779, 3787-3789, 3792, 3798, 3801, 3808, 3860, 3868, 3883, 3888, 3960, 3977.
- La Fère** (assemblée primaire du canton de), 3481.
- (conseil général de la commune de) 3688.
- (passage d'un bataillon de volontaires parisiens à), 1492.
- La Ferté-Bernard** (citoyens de), 3410.
- La Ferté-Vidame** (officiers municipaux de).
- LAFITEAU, chirurgien de l'hospice du Collège de chirurgie, 2705.
- LAFFOND (Pierre), commandant du bataillon du Jardin-des-Plantes, 218, 777.
- La Flèche** (assemblée primaire des habitants de la campagne du canton de), 3519.
- (citoyens de), 3531.
- (conseil permanent du district de), 3300.
- LA FLEUTRIE (Antoine-Jacques DE), commissaire du Roi près le Tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, 1164.
- LAFOND, chirurgien, 2738.
- LAFONT (Charles-Marie), député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, 1971.
- LA FONTAINE (Bernard), fédéré d'Ille-et-Vilaine, blessé le 10 août, 2723.
- LAFONTAINE, témoin dans l'affaire Grange-neuve et Jouneau, 730.
- LAGARDE, adjudant-général de la 4<sup>e</sup> légion de la garde nationale, 900.
- LAGARENNE, lieutenant des chasseurs du bataillon des Feuillants, 1477.
- LAGIER-LACONDAMINE (Jean-Baptiste), député de la Drôme à l'Assemblée législative, 1707.
- Lagny** (célébration d'un service pour les victimes du 10 août à), 2964.
- (cantonnement de troupes à), 1894.
- (professeur de rhétorique à), 980.
- Lagrasse** (district de), 998.
- LAGRENÉE aîné (Louis-Jean-François), ancien directeur de l'Académie de Rome, 2277.
- LAGRENÉE jeune (Jean-Jacques), professeur de l'Académie de peinture et de sculpture, 268.
- LAGREVOL (Jean-Baptiste), député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, envoyé pour calmer le peuple exaspéré contre les Suisses, 2417.
- La Guerche** (corps constitués du district et de la commune de), 3384.
- Laigle** (corps administratifs et judiciaires de), 3319.
- Laissez-passer pour les ouvriers du camp sous Paris, 1926.
- LAJARD (Pierre-Auguste DE), ministre de la guerre, 703, 1118, 1127, 1220, 1235, 1243, 1249, 1250, 1278, 1297, 1396, 1429, 1439, 1440, 1445, 1449, 1456, 3930.
- LAKANAL (Joseph), député à la Convention nationale, 2870.
- LALANNE, sous-lieutenant de grenadiers au bataillon de Saint-Eustache, 856.
- LALETTE (DE), commandant du bataillon de l'arsenal, 2070, 2071.
- LALEU (DE) ou DELALEU, adjudant-général de la garde nationale, 2341.

- LALLEMAND (Jean), portier, grenadier du bataillon des Blancs-Manteaux, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2668, 2812.
- (Jean-Baptiste), citoyen de la section des Gardes-Françaises, blessé le 10 août, 2867.
- LALLEMANT (Nicolas-Louis), commis auxiliaire aux bureaux de la Guerre, 2569.
- LALOUÉ (Charles-Joseph), caporal de la section de 1792, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2789, 2834.
- LAMARQUE (François), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, 1434, 1435.
- LAMARRE (dame), 2942.
- LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de SAVOIE-CARIGNAN, princesse de), 1130.
- Lamballe** (conseil général de la commune de), 3433.
- (conseil général du district de), 3354.
- LAMBERT (Philippe), ancien trésorier de France au Bureau des finances, 302.
- LAMBESC (sœur d'Eugène de LORRAINE, prince de), 421.
- LAMETH (Alexandre-Théodore-Victor de), député à l'Assemblée constituante, 2270, 3850, 3921.
- (Charles-Malo-François, comte de), maréchal de camp à l'armée du Nord, 976.
- (Théodore), député du Jura à l'Assemblée législative, 2926.
- LA MILLÈRE (Jacques-Louis de CHAUMONT de), intendant des Finances, 3876.
- LA MONTAGNE, citoyen de la section du Contrat-Social, blessé le 10 août, 2699.
- LAMOTTE (M. et M<sup>me</sup> de), 454.
- LAMOUR, citoyen actif de la section du Palais-Royal, 975.
- LAMPACHE (Nicolas), citoyen de la section de l'Oratoire, 2313.
- Lampes à courant d'air, 261.
- Lampions autour de l'autel de la patrie (pose de), 240.
- LAMY (François-Marie), lieutenant de la 27<sup>e</sup> compagnie de la section armée des Gravilliers, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2739, 2789.
- (Pierre-Michel), papetier de l'Assemblée nationale, 260.
- Lances (projet de nouvelles), 1636.
- LANDAU (Pierre), présent au 10 août, 2566.
- Landau** (municipalité de), 996.
- Landerneau** (administrateurs du district de), 3597.
- (assemblée primaire du canton de), 3543.
- (citoyens de), 3240.
- Landes** (conseil général du département des), 3013.
- (fédéré des), 2728.
- LANDRIN, commissaire de la section du Faubourg-Montmartre, 1357.
- LANDRY (Joseph), gendarme, 2567.
- LANELLE, caissier de la Caisse militaire du camp sous Paris, 1966, 1967.
- LANGE (Ambroise-Bonaventure), inventeur des lampes à courant d'air, 261.
- fédéré de Nancy, 2289.
- LANGLADÉ (sieur) capitaine des canonniers du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2322, 2323.
- LANGLOIS (Pierre-Gabriel), graveur en taille douce, 1148.
- capitaine des chasseurs du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, 645.
- entrepreneur du théâtre du Marais, 1861.
- Langres** (citoyens libres de), 3613.
- (conseil général de la commune de), 3069.
- LANJAMEL (M. de), capitaine de l'ex-régiment du Roi, 512.
- Lannion** (tribunal du district de), 3669.
- LANNOY (de), capitaine des canonniers du bataillon de Sorbonne, 585.
- Lanterne (député menacé d'être mis à la), 2064.
- LANTHENAS (François), signataire d'une pétition, 67.
- Laon** (municipalité de), 2784.
- (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de) 3092.
- (substitut du procureur syndic du district de), 3103.
- (volontaires fédérés du 10<sup>e</sup> bataillon en garnison à), 2973.
- LA PIERRE (Jean-Baptiste), adjudant-général de la 5<sup>e</sup> légion de la garde nationale, 869, 2240.
- LAPORTE (Arnaud de), intendant de la Liste civile, 22, 26, 32, 34, 129, 138, 151, 153, 165, 413-415, 441, 452-454, 503, 510, 819-821, 823, 859, 862, 1116, 1124, 1340, 1350, 1356, 2031, 2038, 2095, 2096, 2131, 2155, 2170, 2200, 3855, 3922, 5958.

- LA **POURIELLE** (Claude-Philippe), président du comité de la section des Therines-Julien, 122.
- LARCHER (citoyen) de la section de Guillaume-Tell, 2384.
- LA REYNIE (Jean-Baptiste-Marin-Louis), volontaire du bataillon de l'Île-Saint-Louis, 882.
- LA ROCHE (Georges), citoyen de la section Mauconseil, 2038.
- (sieur), gendarme national de la gendarmerie à pied, 2297.
- LA ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE (Louis-Alexandre), président du Directoire du Département, 1238, 1343.
- La **Rochelle** (assemblée primaire des citoyens de), 3673.
- (citoyens de), 3026.
- (conseil général de la commune de), 3357.
- (conseil général du district de), 3350, 3453.
- (Dubois, député extraordinaire de), 512.
- (garde nationale de), 3453.
- (gendarmerie de), 3453.
- (60<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à), 3453.
- (tribunal du district de), 3571.
- LA ROCQUE, commis du Bureau de Comptabilité, 3873.
- LAROUVIER (Alexis), capitaine au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 3134.
- Lasalle (commune de), 3250.
- LA SAULSAYE (François-Toussaint CANAVAS), commissaire auditeur de la 17<sup>e</sup> division militaire, 2439, 2443, 2448, 2457, 2766.
- LASBORRIER, chirurgien, 2792.
- LASOURCE (Marc-David ALBA dit), député du Tarn à l'Assemblée législative, 1486.
- LASSUS (Jean-Baptiste-Louis-Frédéric), premier capitaine de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, 889, 2397.
- LATOUR, courrier de cabinet, citoyen du bataillon de l'Oratoire, 1401.
- La **Tour-du-Pin** (conseil du district de), 3443.
- LATUDE (Henri MASERS DE), prisonnier de la Bastille, 228.
- LAUNAY (de), lieutenant de grenadiers, 2635.
- LAURANSON, capitaine des chasseurs du bataillon des Carmélites, 651.
- LAURENS DE COURVILLE (Louis-Antoine), commissaire du Roi près le 5<sup>e</sup> Tribunal criminel, 1135.
- LAURENT (Denis), citoyen de la section des Postes, membre du Tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement, 3916, 3958.
- (François), ex-président de la section de la Cité, 1610.
- (François-Henry), commandant un détachement de grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2395.
- (Pierre), graveur du Roi, 231.
- (sieurs), père et fils, 603.
- Lausun (conseil du district de), 3569.
- LAUZER (Antoine), habitant de Vannes, 961.
- Laual (citoyens de), 2978, 3974.
- (conseil général de la commune de), 3395.
- (société patriotique de), 3427.
- LAVAL, charbon, 224.
- Launur (directoire du district de), 3375.
- LA VERONNIÈRE (DE), ancien chirurgien-major de la garde de Paris, 2780.
- LA VILLETTE, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 2064.
- La **Villette** (don patriotique des femmes de), 1836.
- (volontaires de), 1835, 1836.
- LAVOISIER (Antoine-Laurent), membre de la section de l'Arsenal, 1995.
- LAZOWSKI (Claude), capitaine des canonniers du bataillon de Saint-Marcel, 740.
- LE BARBIER aîné (Jean-Jacques-François), peintre de l'Académie, 231.
- LEBEAU, président du comité de la section des Quinze-Vingts, 2673.
- LEBEDESQUE (J.-F.), commandant le 17<sup>e</sup> bataillon de fédérés nationaux à Soissons, 1832.
- LEBÈGUE (sieur), garde national du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2307.
- LEBLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), curé de la paroisse de Saint-Séverin, 332.
- LEBLOND, marchand de vin, 2317.
- LEBŒUF (Simon), blessé du 10 août, 2804.
- LEBŒUFVE, capitaine à la suite du 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie, soldat du bataillon des Pères-de-Nazareth, 648.
- LEBOIS (Claude), président de la section du Théâtre-Français, 562, 2557, 3981 ; substitut du procureur de la Commune, 2729.

- LEBRUN (Jean-Baptiste), compagnon vitrier, blessé le 10 août, 2726.  
 — commandant des volontaires de la section de la Butte-des-Moulins, 1913.  
 — (sieur), 2934.  
 — (dame), artiste en Italie, 2934.
- LEBRUN (Pierre-Henri-Hélène-Marie), ministre des Affaires étrangères, 2198, 2267, 2487, 2489, 2492, 2493, 2500-2506, 2509-2512, 2514, 2516, 3834, 3839, 3962.
- LE CAMUS (Adrien-Fidèle), administrateur de la Commune, chargé des ateliers de filature, 363, 385.  
 — commissaire du Conseil exécutif provisoire, 1337.
- LE CHEVALIER (Jean-Baptiste), juge de paix, président de la section du Faubourg-Montmartre, 1675.
- LE CLERC, adjudant-général de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale, 897.
- LECLERC DE BELLEVAL, lisez LECLAIRE DE BELLEVUE, directeur de la Régie de l'Enregistrement, 283.
- LECLERCQ, commandant en chef du 4<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 869, 2192.
- LÉCOFFIER (sieur), garde national de faction à la porte de la cour des Suisses, 2330.
- LECOINTE, quartier-maître d'un bataillon de volontaires, 1733.
- LECOINTRE (Laurent), député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 441, 977; commissaire de l'Assemblée dans les départements voisins de Paris, 1573.
- LECOMTE (Adam-Joseph), lieutenant de la section armée des Quatre-Nations, 2490.  
 — (Gilles-Michel), président du comité de la section de la Grange-Batelière, 3824.  
 — (sieur), sergent des grenadiers volontaires des Capucins-du-Marais, 2324.
- LE COUTEULX DE LA NORAYE (Barthélemy-Jean-Louis), administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, 3870.
- LE CROSNIER (François-Anne), grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 875.
- Lectoure** (conseil permanent du district de), 3015.
- Lecture dans les chambrées des régiments des pièces trouvées aux Tuileries, 3948.  
 — du haut de la chaire, dans l'église de Magny, de l'exposé des motifs des décrets du 10 août, 3633.
- LÉCUYER, aide-major du bataillon des Filles-Dieu, 750.
- LEDRUT (Alexandre-Pierre-Isidore), citoyen de la section de l'Arsenal, 1409.
- LEFEBVRE (Simon), sergent de la musique de la garde nationale, 2447.  
 — commissaire de police de la section des Tuileries, 486.  
 — citoyen, 2611.
- LEFEBVRE D'ARLES, commandant du bataillon des Petits-Augustins, 2931.
- LEFÈVRE (Jean-Marie), blessé du 10 août, 2745, 2828.  
 — chirurgien-major de la section armée des Quatre-Nations, 2856.  
 — (Françoise), veuve d'un combattant du 10 août, 2889.
- LEFÈVRE DE GINEAU (Louis), ancien président de la section des Arcis, 827.
- LEFÈVRE D'ORMESSON (Henri-François de Paule), administrateur du Département de Paris, 1226, 2307.
- LEFÈVRE (monnaie fiduciaire du sieur), 369.
- LEFORTIER (Jean-Baptiste), citoyen de la section du Luxembourg, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2889.
- LEFRANC (sieur), 213, 3876.
- LEGANGNEUR (Jean-Baptiste), commissaire national près le Tribunal du 17 août, 2476, 2479, 2480, 2495, 2508, 3926; président de la section des Quatre-Nations, 172; représentant provisoire de la Commune, 2490.
- Légende du sceau de l'État, 3842.
- LEGENBRE (Jean-Baptiste-Emmanuel), citoyen auteur de motions dans la section du Louvre, 837; commissaire de cette section, chargé de l'inventaire des papiers de la Liste civile, 2200.  
 — (Louis), citoyen de la section du Luxembourg, 67, 163; député à la Convention nationale, 1334, 1337.
- LÉGER (François-Pierre-Auguste), auteur dramatique, 149.
- Légion allobroge, 2487, 3327.  
 — américaine du Midi, dite Saint-Georges, 2710, 2713.  
 — belge, 2487.  
 — hollandaise (levée d'une), 1060.  
 — nîmoise (départ de la), 3272.  
 — prussienne, 2487.  
 — suisse (projet de formation d'une), 2487.

- Légion de Jean Prat (dissolution de la), 1696.  
 — de Jourdan, 34.  
 — de volontaires allemands, 1593.
- LE GOUZZ (Yves), graveur de l'Académie des sciences, 1854.
- LEGOUT, médecin, 2692.
- LEGRAND (Claude-François-Noël), garçon perruquier, tué le 10 août, 2864, 2882.  
 — (François-Michel), citoyen de la section de la Halle-aux-Blés, 882.  
 — (Jean), père d'un citoyen tué le 10 août, 2882.  
 — (l'abbé Louis-Alexandre), curé de la paroisse de Saint-Roch, 277, 281.  
 — (Pierre-Jacques), secrétaire de la section de la Cité, 2696.
- LEJEUNE (Jacques-Marie), citoyen du faubourg Saint-Antoine, 310.  
 — (Marie - Françoise - Véronique), veuve d'un citoyen mort de ses blessures après le 10 août, 2809.
- LELIÈVRE, sous-lieutenant du 40<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 655.
- LEMAIRE (Antoine), sergent du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 2355.
- LEMALLAUD (François-Joseph), député du Morbihan à l'Assemblée législative, 2996.
- LE MARCHANT-CALIGNY (Pierre-Paul), 2487.
- LE MERLE, épicier-détaillier, blessé le 10 août, 2693.
- LEMERY (Jean-Joseph), sous-lieutenant de canonniers du bataillon de l'Observatoire, 2785.
- LE MÉTAYER (Nicolas-Jacques), officier municipal, 1097.
- LE MEUNNIÉ, lisez LE MEUNIER (Jean-Théodore), membre de la Commune du 10 août, 2262.
- LEMITHÉ (Charles-François), blessé du 10 août, 2852.
- LEMOINE (Christophe), marchand, 2543.
- LEMOYNE-LENOIR (citoyen), 2928.
- LENFANT, commissaire de la Commune du 10 août, 2252.
- LENOIR (Jean), citoyen de la section du Faubourg-Montmartre, blessé le 10 août, 2714.  
 — citoyen du faubourg Saint-Antoine, 812-814.  
 — volontaire du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île à l'armée du centre, 1509.
- LENOIR DE SAINT-ELME, acteur du théâtre du Palais, 1917.
- LÉON (fille), citoyenne de Paris, 154.
- LEPAGE, chargé des détails du Département de la guerre, 2258.  
 — (P.), frère de l'imprimeur du *Patriote français*, 3943.
- LE PAREUR (François), citoyen de la section des Lombards, tué le 10 août, 2891.
- LEPAUTE, (Jean-Baptiste), horloger de la ville de Paris, 304.
- LE PRIEUR (Pierre), citoyen de la section de la Fontaine-de Grenelle, 2312.
- LEPRINCE (Pierre-Ovide), officier de paix, 1144, 2319.
- LEQUERME, grenadier du bataillon de Saint-Eustache, 593.
- LEQUIN (sieur), 501.
- LEQUINIO (Joseph-Marie), député du Morbihan à l'Assemblée législative, 1720, 2643, 2996.
- LE ROULX DE LA VILLE (René), administrateur du Département des Travaux publics de la Municipalité, 223; ministre des contributions publiques, 1256, 1257.
- LEROUX (Jean-Jacques), officier municipal, 905, 2108; administrateur au Département du Domaine, 2324, 2368-2371, 2375, 2376.  
 — (Jean-Michel), bonnetier, 1147.  
 — (Louis-Bénigne-Marie), commissaire des guerres de la 17<sup>e</sup> division, 1440, 2681, 2731, 2786.  
 — canonnier du 3<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion, 625.
- LE ROY (Charles), horloger, 2596.  
 — (Guillaume), commissaire de la Fédération, 2237.  
 — (Julien), membre du Conseil municipal et électeur pour la Convention nationale, 3957.  
 — (Louis-Pierre), grenadier volontaire du bataillon des Théatins, 2628.  
 — (Pierre), canonnier de la compagnie de la section de la Bibliothèque, 2391.  
 — grenadier de la section du Théâtre-Français, 613.  
 — (veuve), servante du Suisse de la Porte-Royale, 2844.
- LESAGE (monnaie fiduciaire du sieur), 369.
- LESÈVRE, vice-secrétaire de la section des Tuileries, 2550.

- Lesneven** (conseil général de la commune de), 3526.
- Lesparre**, (citoyens de la commune de), 3723.
- LESSART** (Antoine de VALDEC DE), ministre des Affaires étrangères, 115, 132, 133, 491, 492, 732.
- LETAILLEUR** (Jean-Etienne), député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, 2148.
- LETELLIER** (François), citoyen de la section des Invalides, 298.
- LÉTOURNEAU**, économiste de la maison de force de Bicêtre, 2077, 2140, 2206, 2276.
- LE TOURNEUR** (Etienne-Louis-François-Honoré), député de la Manche à l'Assemblée législative, 1674, 1922, 1942, 1945, 1950; commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- Lettre de Lafayette** (projet de brûler une), 752.
- des citoyens de Clamecy à Louis XVI après le 20 juin (désaveu d'une), 3613.
- en langue allemande trouvée sur un soldat suisse, tué le 10 août, 2447, 2454, 3937.
- trouvée sur un officier suisse, tué aux Tuileries, 2327.
- Lettres trouvées aux Tuileries** dans l'appartement du Roi et celui de M. de Montmorin, 2327.
- des députés du Morbihan, relatant les événements du 10 août, 2996.
- LEVALLOIS**, instituteur, 348.
- LEVASSEUR**, capitaine des grenadiers du 7<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion, 636.
- employé au Garde-Meuble, 2579.
- LEVEAU** (sieur), garde national, 2300.
- Levée de 30,000 hommes** dans le Département de Paris, 1525-1528, 1535.
- en masse des volontaires (travaux de culture compromis par la), 1632.
- LEVEILLARD** (Louis Guillaume), commissaire du Département au sujet des événements du 20 juin, 903.
- LE VENEUR** (Alexis), maréchal de camp à l'armée du Nord, 2217, 3065, 3756.
- LÉVÉVILLE**, greffier de l'Hôtel-Dieu, 1844.
- LEVRAIN** (sieur), marchand de vin, 1601.
- LEYMERIES** (Étienne), professeur de chimie, de matière médicale et de pathologie, 2720.
- L'HERBON** (Jean-Marie-Michel), juge de paix à Soissons, 2903.
- L'HOMME** (Joseph), garde suisse, 2482.
- LIARD** (Jean-Julien), sergent de la 2<sup>e</sup> compagnie de la section des Droits-de-l'Homme, 1852.
- Libelle de M. Aclocque**, au sujet de la fête de Châteauevieux, 194, 207.
- intitulé *Têtes à prix* (dénonciation d'un), 723, 726.
- intitulé *Véritable contre-révolution (La), ou les Marseillais à Paris*, 1370.
- Libelles distribués aux Tuileries**, 739.
- fabriqués à Paris et envoyés dans les départements, 908.
- (poursuites contre les colporteurs de), 406, 407.
- inciviques (opinion publique égarée par des), 3877.
- infâmes, commandés et payés par la Liste civile, 3880.
- LIBERTAS**, pseudonyme d'un citoyen de Cette, 375.
- Liberté de la presse** (atteintes à la), 3939, 3940, 3954.
- Liberté** (compagnie de volontaires, dite de la), 1710.
- Libourne** (citoyens de), 3021.
- (corps constitués de), 3169.
- Licenciement de l'état-major de la garde nationale** (demande du), 629, 630, 647, 671; de l'état-major de la gendarmerie, 2259; des états-majors, demandé par les fédérés, 1317.
- de la garde du Roi, 471, 475, 487-512.
- des officiers (bruit mensonger du), 3922; des officiers de l'armée (vœu pour le), 3259.
- des officiers de gendarmerie attachés au service de l'Assemblée, 1824, 3864.
- des régiments suisses en France, 2477, 2488, 2489, 2500, 2511, 2515.
- LIÉNARD** (l'abbé Jacques), vicaire de la paroisse de Sainte-Geneviève, 122.
- Liesse** (assemblée primaire du canton de), 3548.
- LIEUTAUD** (Honoré), capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon de Marseille, 2355.
- Lille** (citoyens actifs de), 969, 3445.
- (conseil général de la commune de), 3479.

- Lille** (société des Dames de la Constitution de), 3140.
- Limoges** (administrateurs du district de), 3609.
- (conseil général de la commune de), 3686.
- (église paroissiale de Saint-Michel de), 3347.
- Limours** (conseil général de la commune de), 3660.
- (incivisme de la classe des *honnêtes gens* à), 3660.
- (plantation d'un arbre de la Liberté à), 3660.
- Linge porté des Tuileries à la Maison commune, 2555.
- Lingerie (ouvrages de) pour le camp de Paris, 1816.
- LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), publiciste, 164.
- Lingot formé par les matières d'or et d'argent fondues dans l'incendie des Tuileries, 2586.
- L'sieux** (conseil général de), 3005.
- (tribunal du district de), 3100.
- Liste civile (anciens gardes du Roi soudoyés par la), 1387.
- (apposition des scellés sur les papiers de la), 2155, 2169; levée des scellés apposés sur les papiers de la), 2199, 2200.
- (arrestation du notaire de la), 3884, 3885.
- (demande de réduction de la), 1318.
- (députés et autres soudoyés par la), 2056, 3563, 3585, 3699.
- (inventaire des papiers de la), 2195, 2200, 2242, 3669, 3855, 3858.
- (libelles infâmes, commandés et payés par la), 3880.
- (refus de serment par des individus attachés à la), 3543.
- (suppression de la), 2155, 3085, 3128, 3166, 3206, 3240, 3254, 3302, 3440, 3537, 3626, 3744.
- (usage abusif de la), 3082, 3166, 3206, 3585, 3699.
- (vœu pour la suspension de la), 3026.
- Livre d'exercices de l'infanterie, 1448.
- de service de place, 1448.
- LOBGEAIS (Antoine), citoyen de la section de la Fontaine-de-Grenelle, tué le 10 août, 2670, 2789, 2866.
- Logement à Paris demandé par les volontaires de Saint-Denis, 1648.
- de Louis XVI (aménagement du), 2528.
- Loi martiale (publication par des officiers municipaux de la), 2130, 2328, 2334.
- Loir-et-Cher** (déclaration du département de), 3195.
- Loire-Inférieure** (administrateurs du département de la), 3125.
- (conseil du département de la), 3132.
- Loiret** (administrateurs du département du), 3064.
- (assemblée électorale du département du), 3709.
- LOISEAU (Jean-René), directeur du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, 2354, 2355, 2482, 2483, 2491, 2499.
- garde national du bataillon du Val-de-Grâce, 662.
- LOISON (Jean-Joseph-Marie), procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, 104, 105, 2142, 2143.
- LOMBARD, citoyen actif, 200.
- LONCHAMP (M. de), capitaine au 10<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 764.
- Londres** (envoi patriotique d'un négociant de), 2950.
- (*Vie de la comtesse de Lamotte*, éditée à), 454.
- LONGUEMARRE (Pierre-Philippe), cardeur de matelas, blessé le 10 août, 2770.
- LONGUET (Louis), employé à la manufacture de Sèvres, 453, 454.
- Longwy** (prise de), 3929.
- Lons le-Saunier** (citoyens de), 3097.
- Lorient** (citoyens libres de), 3093.
- (tribunal du district d'Hennebont, séant à), 3455.
- LORTAL (François), député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, 2148.
- LORVOL (sieur), volontaire du 13<sup>e</sup> bataillon au camp de Soissons, 1534.
- LOSIER (Joseph), capitaine de la 7<sup>e</sup> compagnie des volontaires marseillais, 2355.
- Lot** (assemblée électorale du département du), 3733.
- (conseil du département du), 3061, 3131.
- (Jean-Pierre RAMEL, député du département du), 2066.
- (proclamation aux citoyens du département du), 3061.

- Lot** (tribunal criminel du département du), 3225.
- Lot-et-Garonne** (conseil du département de), 3618.  
— (Charles-Marie LAFONT, député du département de), 1971.
- Loteries (administration des), 2908.
- Loubèze** (administrateurs du district de), 3246.
- Loudéac** (conseil général du district de), 3128, 3175.
- Louhans** (citoyens de), 3141.  
— (corps constitués de), 3207.
- Louis XIV (enlèvement, à Beauvais, de la statue équestre de), 3030, 3089.  
— (fonte de la statue pédestre de), 1263.  
— (procession du vœu de Louis XIII, instituée à l'occasion de la naissance de), 3845.
- Louis XV (bague représentant), 2548.  
— enlèvement de son buste placé sur la porte de l'hôtel de ville de Vienne, 3308.
- Louis XVI, adresse à lui envoyée par le sieur Aressy, commissaire du tribunal de l'Ariège, 964; adresses de citoyens de Paris au sujet des émigrés et des prêtres non assermentés, 88, 91, 98, 725; adresse à lui envoyée par les citoyens de Saint-Chamas, 999; par les citoyens de Sedan, 945; par la commune et le district de Péronne, 915; par la commune de Strasbourg, 3783; par le directeur du département de Seine-et-Oise, 993; par le faubourg Saint-Antoine, 1343; par la municipalité et le tribunal de Bouzonville, 988, 995; par la municipalité et le district de Prades, 990; adresse à lui présentée à l'occasion de la fête de Chateaufieux, 182; adresses à lui envoyées au sujet du renvoi des ministres patriotes, 3974-3976; adresse des ouvriers de Paris, 155, 156.  
— son agitation à la nouvelle des rassemblements armés du faubourg Saint-Antoine, le 10 août, 2124.  
— son air inquiet et chagrin dans la soirée du 4 août, 2326.  
— aménagement d'un local au Luxembourg pour lui et pour sa famille, 2170, 2171; de son logement après le 10 août, 2528.
- approbation par lui donnée à la réquisition d'un renfort de gardes suisses, 2466.  
— son arrestation réclamée par les commissaires de la Commune du 10 août, 2160.  
— son assassinat conseillé et projeté, 1151, 2040.  
— attentat projeté sur sa personne, 1095.  
— blâme à lui infligé par le Conseil général de la Commune, 451.  
— bruits d'un nouveau départ, 47-52, 150-153, 441-451, 742, 2024; bruits de son départ pour Rouen, 2311; bruits répandus au sujet de son enlèvement, 2028; bruit de sa mort, répandu le 10 août, 2325; bruit de la réception de M. de Bouillé par lui, 1060.  
— cadre contenant son buste, 15.  
— chefs de légion de la garde nationale de service près de sa personne, 1034, 1038.  
— clefs de ses appartements par lui remises, le 10 août, à Thierry de Ville-d'Avray, 3964.  
— commissaires des guerres par lui chargés de surveiller le départ des volontaires au camp de Soissons, 1440.  
— comparaison avec Buziris, roi d'Égypte, 3379; avec Phaéton, 3639.  
— complot pour l'emmener hors de Paris, 1379.  
— compte à lui rendu des événements du 20 juin, 771, 780.  
— convocation par lui adressée à M. Pétion, le 31 juillet, 2012, 2013; le 7 août, 2036; convocation d'un conseil militaire aux Tuileries, provoquée par lui, 1085.  
— sa déchéance réclamée par les sections, 1968-1995, 3087.  
— sa défense, prise, le 20 juin, par des grenadiers de la garde nationale, 840, 841, 850; sa défense prise contre le peuple par des grenadiers du bataillon de Sainte-Opportune, 875-878.  
— défenseur officieux des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1391.  
— demande d'exécution d'arrêts criminels en sa présence, 3875.  
— démission de M. de Grave à lui adressée, 416, 417.  
— déposition du sieur Boureet à lui envoyée, 890.

- députations de l'Assemblée auprès de sa personne lors du 20 juin, 776; lors du 10 août, 2126.
- son discours à l'ouverture de l'Assemblée législative, 10; son discours à l'Assemblée lors de la Fédération, 1277.
- doléances des femmes de Paris à lui présentées en octobre 1789, 226.
- son effigie sculptée sur une pierre de la Bastille, 1337.
- emprunts par lui contractés près de M. du Châtelet, 2037.
- enquête faite par son ordre sur les excès du 20 juin, 823, 824; enquête sur sa culpabilité demandée par le district de Nancy, 3039.
- son entourage formé par une coalition de gentilshommes, 415.
- son entretien avec Pétion, 1029.
- envoi aux Tuileries de M. Rœderer, par lui demandé, 4016.
- son envoi présumé au Luxembourg après le 10 août, 2197.
- félicitations à lui adressées par le directoire du département de la Somme, lors du 20 juin, 906.
- sa fourberie égale à celle de Tibère, 3607.
- sa fuite en 1791 favorisée par le sieur Princée, lieutenant de gendarmerie, 3889.
- impressions ressenties par suite du brigandage autour de Paris, 102.
- imputations calomnieuses contre sa personne, 128.
- son indignation de la fréquence des vols et assassinats, 397; des outrages infligés à des députés, 2031.
- son ineptie stygmatisée, 3447.
- inimitié de Pétion à son égard, 2097.
- son installation provisoire dans un Comité de l'Assemblée, 2228.
- ses intentions pressenties au sujet de députés à pensionner, 42.
- lettres à lui adressées par les archevêques d'Aix et de Paris, 58, 59; par Bertrand de Moleville, 63, 128, 158; par le sieur Bertrand, commissaire près le tribunal de Châteauroux, 973; par M. Bigot de Sainte-Croix, 1241, 1242; par M. Cahier de Gerville, 152; par M. de Chambonas, 1252; après le 20 juin par les citoyens de Clamecy (désaveu d'une), 3612; par M. De Joly, 2020; par M. Démeunier, 1238; par le Directoire du Département, 445; par M. Dumouriez, 618, 677, 679, 692, 698, 699; par M. Duranthon, 691, 710-712, 1224, 1227; par M. Garnier, 1221; par M. Lacoste, 696; par Lafayette, 694, 710; par M. de Lajard, 1220, 1243, 1249; par M. de Lameth, maréchal de camp à l'armée du Nord, 976; par M. de Lessart, 115; par Linguet, 164; par les ministres démissionnaires, le 10 juillet, 1235; par M. Mourgues, 715; par M. de Naillac, 716; par M. Poncet, maréchal de camp, 833; par Radix de Sainte-Foy, 690; par Rœderer, 842; par M. Roland, 448, 457, 675, 685, 687; par M. Servan, 469, 507; par M. Talon, 674; par M. Tarbé, 701, 702, 708; par M. Terrier de Monciel, 765, 1226, 1239; par le tribunal du district de Saint-Hippolyte, 926; par M. de Verdilhac, 1342; par M. de Vergennes, 680.
- ses lettres : au comte d'Artois, 53; à l'Assemblée législative lors du 20 juin, 787, 788; à l'Assemblée lors de la Fédération, 1272; à l'Assemblée au sujet de la suspension de Pétion et de Manuel, 1176, 1201; au président de l'Assemblée législative, 681, 703, 709; à M. Beau lieu, 707; à M<sup>me</sup> de Brionne, 1129; au Commandant général de la garde nationale, 1361, 2006; au Directoire du Département, 444, 445; à la municipalité de Paris, 150, 443, 451; à M. Roland, 449, 684; annonçant la démission du ministère, 1236; annonçant la nomination de M. d'Abancourt au ministère de la guerre, 1250; annonçant la nomination de M. De Joly, secrétaire du Conseil, 1222; annonçant sa nomination de ministre de l'intérieur par intérim, 1240; annonçant la nomination de M. De Joly au ministère de la justice, 1230; annonçant la nomination de M. Jolly comme secrétaire du Conseil, 1231; annonçant l'entrée dans le ministère de MM. du Bouchage et Champion, 1244; annonçant la nomination de M. Servan au ministère de la guerre, 418.

- et ses intentions au sujet du Comité autrichien, 425, 426.
- mémoire à lui adressé par son prédicateur ordinaire, 56; mémoire intitulé : *Idées sur le moment présent*, à lui adressé, 167, 233.
- son message à l'Assemblée pour l'anniversaire de la Fédération, 1271.
- moyens d'augmenter sa popularité, 164.
- nécessité d'une garde personnelle, 129.
- nomination par lui faite de Lafayette au commandement d'une armée, 43-45.
- observations à lui présentées par M. De Joly dans le Conseil des ministres, 1998.
- son obstination et son impuissance dénoncées, 3972.
- ordonnances par lui rendues pour le licenciement de sa garde, 497, 502, 505.
- ordre par lui donné d'empêcher tout attroupement aux Tuileries, 766; ordre par lui donné d'exécuter le décret levant la suspension de Pétion et de Manuel, 1218; ordre par lui donné de laisser visiter le château des Tuileries par les officiers municipaux, 1359; ordre par lui donné pour le départ de 2 bataillons de gardes suisses, 1482; ordre par lui donné aux Suisses de déposer les armes, 2144.
- paroles à lui adressées par un instituteur, 734.
- ses paroles, lors du 20 juin, louées par l'archevêque d'Aix, 826; ses paroles en passant la revue le 10 août, 2347; paroles prononcées à son sujet par le général Le Veneur, 3065.
- pétition à lui adressée par le Directeur du Département de Paris, 61-63, 65-72, 74, 78, 80-85, 87, 92-94, 99; pétition à lui adressée par la section du Luxembourg, 65.
- pétition des citoyens de Paris, projetée le 20 juin, 740, 741, 743.
- plan proposé pour son départ de Paris, 414.
- son portrait demandé par M. de Chambonas, 1252.
- préoccupations causées par les troubles à Paris, 125, 744.
- son prétendu départ lors du 20 juin, 1027.
- proclamation contre lui, affichée dans le faubourg Saint-Antoine, 1061, 1062.
- sa proclamation du 22 juin, 917, 925, 927, 963, 964, 989; sa proclamation sur les dangers de la patrie, 1446; sa proclamation confirmant la suspension de Pétion et de Manuel, 1200, 1201, 1206; sa proclamation relative aux excès du 30 juillet, 1383, 1384; sa proclamation aux Français, le 7 août, 2035.
- projet de départ la veille du 10 août, 2353; projet de former un camp autour des Tuileries pour sa défense, 1416; projet de le placer, à l'approche de l'ennemi, au milieu d'un bataillon du faubourg Saint-Antoine, 1910.
- propos injurieux et indécents tenus contre lui le 20 juin, 884; tenus au Palais-Royal, 1282; propos tenus par lui le matin du 10 août, 2309.
- proposition d'une arme à tir rapide à son intention, 1390.
- qualifications à lui attribuées de nouveau Charles IX, 3142, 3179, 3333, 3512, 3654; de chef des conspirateurs de Coblenz, 3185; de dernier, 3521; de dernier tyran des Français, 3681; d'hypocrite, 3631; de l'homme au *veto*, 3690; de libéricide, 3233; de Louis le Sanguinaire, 3582; de Néron, 2518, 3512, 3607; de Protée malfaisant, 3458; de roi de Coblenz, 752; de traître et d'infâme, 3508, 3590, 3667.
- rapport à lui adressé par M. de Chambonas, 735; par M. de Laporte, 862.
- réception très froide par lui faite à Pétion, 1074.
- récit de sa prétendue fuite, 2033.
- refuge par lui trouvé à l'Assemblée, lors du 10 août, 2131, 2142, 2300, 2366, 2385, 2387, 2395, 2428, 2441, 2466, 2485, 3748.
- refus d'obéissance par les soldats du camp de Maubeuge, 2270.
- regrets causés dans l'armée par sa destitution, 1505.
- revue passée par lui le 10 août aux Tuileries, 2130, 2303, 2307, 2309, 2316, 2324, 2334, 2335, 2343-2345, 2347, 2355, 2359, 2363, 2365, 2372, 2393.
- ridicule imitateur de Cromwell, 3458, 3643.

- serment prêté entre ses mains par Bigot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères, 1259; par MM. du Bouchage et Champion, 1245; par MM. De Joly et Jolly, secrétaires du Conseil, 1223, 1232.
- sa statue renversée à l'École militaire, 3887.
- suppliques à lui adressées par le directeur du théâtre de Minerve, 792; par des grenadiers de la garde nationale après le 20 juin, 858, 859, 861.
- surveillance des médisants de sa personne, 739.
- sa suspension prononcée par l'Assemblée législative, 2154.
- tentative du sieur Charles Chabot pour se rapprocher de sa personne, 2228.
- ses trahisons et perfidies flétries par les citoyens de Toulouse, 3057.
- son *veto* sur les décrets relatifs aux prêtres insermentés et au camp des 20,000 hommes, 637, 710-712.
- vœu pour son expulsion et celle de sa famille, 3371.
- LOUIS LE SANGUINAIRE**, épithète donnée à Louis XVI, 3582.
- LOUIS LE TRAITRE**, appellation de Louis XVI, 3508, 3590.
- LOUIS** (François), malade des yeux à la suite du 10 août, 2754.
- Louis d'or** trouvés sur un prêtre mort dans les caves des Tuileries (remise des), 2563, 2571; versés à la Trésorerie nationale par les commissaires de la Commune, 2599; (rouleaux de) trouvés aux Tuileries, 2598.
- LOUSTAUNAU** (Jean), maître en chirurgie, 2592.
- LOUVET** (Jean-Baptiste), orateur de la section des Lombards, 90; de garde chez la Reine, 2330.
- (Simon), canonnier du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 2355.
- Louviers** (directoire du district de), 3394.
- (municipalité de), 3121.
- Louvre** (bâtiment de l'ancien gouvernement du), 2533.
- (blessés du 10 août laissés sous la colonnade du), 2618.
- galerie supérieure, 2273, 2277, 2306.
- galerie des tableaux, 2299.
- Louvre** (grand escalier du), 2741.
- (guichets du), 901, 2306, 2358.
- (jeunes artistes de l'école séante au), 1602.
- (logements occupés par les artistes au), 2273, 2277.
- (poste du), 2235.
- (projet d'attaque des Tuileries par les galeries du), 2016.
- LOYAL** (Jacques), caporal du bataillon des Jacobins, 2314.
- LOYER** (Pierre-Charles), volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 644.
- LOYS** (Jean-Baptiste), officier municipal de Marseille, 2310.
- LOZERAN-FRESSAC** (François); député de la Lozère à l'Assemblée législative, 2148, 2953.
- Lozère** (bataillons de volontaires de la), 3243.
- (conseil général du département de la), 3243, 3671.
- (François LOZERAN, député du département de la), 2148, 2953.
- (députation de la), 3671.
- Lubersac** (Amis de la Constitution de), 512.
- Lucerne** (canton de), 173.
- LUCKNER** (Nicolas, baron de), maréchal de France, 714, 1342, 1451, 1473, 1477, 1655, 3798, 3909, 3910.
- Luçon** (canton de), 3656.
- (officiers municipaux et conseil de la commune de), 3391.
- LUMIÈRE**, père et fils, gardes nationaux du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 621.
- Lusignan** (administrateurs du district de), 3249.
- Luxembourg** (aménagement d'un logement pour le Roi et sa famille au), 2170, 2171, 2197.
- (bataillons de la garde nationale postés au), 2197.
- Luzarches** (officiers municipaux de), 3336.
- LYON** (André), fédéré du 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille, blessé le 10 août, 2855.
- Lyon** (CHALIER, officier municipal de), 432.
- (citoyens de), 960.
- (conseil général du district de), 3118.

- (directoire provisoire du district de), 3533.
- (fédérés de), 1895, 2731.
- (garde nationale de), 953.
- (organisation du service de santé des armées à), 1713.
- (passage de Marseillais armés annoncé à), 1339.

**M**

- MABILLE** (Jean-Baptiste), citoyen de la section des Quinze-Vingts, blessé le 10 août, 2703.
- Machecoul** (administrateurs du district de), 3578.
- Machinistes du théâtre Montansier, 1913.
- Mâcon** (citoyens libres de), 3019.
- (commune de), 3644.
- (serment prêté par les citoyens de), 3153.
- MADAME**, fille de Louis XVI, 2577.
- MADIER**, commissaire du Roi près le tribunal de Saint-Hippolyte, 926.
- Magasin des subsistances à Saint-Martin-des-Champs, 367.
- pour les poudres de guerre (aménagement d'un), 1708.
- Magnils-Regnier** (officiers municipaux de), 3656.
- MAGNEN** (sieur), 1993.
- Magny** (citoyens réunis dans l'église de), 3633.
- (maire et officiers municipaux de), 3633.
- MAHIEU** (Jean-Martin), membre du comité de la fête de Châteaueuieux, 219; commandant du bataillon de Bonne-Nouvelle, 796.
- MAGNET** (Etienne-Christophe), député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, membre du Comité des secours publics, 2609.
- MAIGNON** (Louis-Charles), 1369.
- MAIGROT**, officier de santé de la section Poissonnière, 2719, 2873, 2876.
- MAILHE** (Jean-Baptiste), député de la Haute-Garonne, envoyé pour calmer le peuple exaspéré contre les Suisses, 2417; membre du Comité diplomatique, 175.
- MAILLARD** (sieur), guillocheur, 2298.
- MAILLIARDOR** (Jean-Frédéric-Roch DE), lieu-

tenant-colonel du régiment des gardes suisses, 2095, 2346, 2457, 2466, 2472, 2473, 2476, 2478, 2480, 2485.

**MAILLIARDOR** (Simon-Nicolas-Jacinthe DE), lieutenant aux gardes suisses, 2478, 2485, 3828.

**Maillotins** (factieux de Paris rappelant les), 1012.

**Maine-et-Loire** (assemblée électorale du département de), 3705.

— (conseil général du département de), 3010.

**Mairie de Paris**, 742; (bureaux de la), 378, 382.

— consigne y établie pour M. Pétion, 2136, 2146, 2196, 2208.

— (invasion par des citoyens armés de la), 2081.

— (obligation de demander avec un témoin les passeports à la), 2172.

— (pièces égarées à la), 2850.

— (renvoi des pièces concernant les blessés du 10 août à la), 2814.

**Maison commune** (hôtel de ville de Vienne dénommé), 3308.

— commune de Paris (argenterie des Tuileries portée à la), 2556.

— (ballots de linge portés des Tuileries à la), 2555.

— (caisse de cartouches conduite à la), 2262.

— (comité de secours publics établi à la), 2656.

— (convocations à la), 778, 831, 1211, 1864, 2004, 2135.

— (dépôt de l'officier suisse Castella à la), 2437; (d'assignats trouvés aux Tuileries à la), 2567; (dépôt d'une épée ouvragée trouvée dans l'appartement du prince royal à la), 2568; (dépôt d'un médaillon trouvé aux Tuileries à la), 2548; (dépôt d'un paquet ensanglanté provenant des Tuileries à la), 2567; (dépôt du produit d'une quête faite lors de la cérémonie funèbre du 26 août à la), 2970.

— (enlèvement de canons se trouvant à la), 2265.

— (ouverture de registres d'inscription pour la cavalerie du camp à la), 1867.

— M. de Laporte conduit à la), 2200.

— (meubles et effets retirés des Tuileries transportés à la), 2191.

- (objets provenant des Tuileries déposés à la), 2574, 2578, 2592, 2593, 2596, 2598-2601.
- (prisonniers Suisses transférés de la caserne de la rue Verte à la), 2408, 2445.
- (tribunal provisoire séant à la), 3829.
- (vase d'argent armorié, trouvé au marché Saint-Paul, déposé à la), 2584.
- Maison d'éducation de M. Brazier, 343; de MM. Charlemagne, 373; du sieur Michelin à Belleville, 379.
- de force de Bicêtre (situation au 10 août de la), 2077, 2140, 2276.
- de justice près la Haute Cour nationale d'Orléans, 435, 436.
- militaire de Louis XVI, 488.
- du Roi (état des objets de campement de la), 1876, 1882.
- Maisons de jeu (mesures à prendre contre les), 397, 398.
- religieuses converties en hospices pour les blessés du 10 août, 2626.
- MAIZIÈRES (Toussaint), député de l'Aube à l'Assemblée législative, 2060.
- MALÉCOT, officier de la garde nationale, 2364.
- MALENGON (sieur), sellier, 2970.
- MALDOR (Grégoire), ouvrier orfèvre, 1757.
- Malles de la poste (libre circulation des), 2190.
- MALLET (sieur), marchand de vin, 2563, 2571.
- MALLO (sieur), peintre, 242.
- Malouins** (adresse des), 3329.
- Malversations (arrestations de fonctionnaires sous prétexte de), 3897.
- Manche** (commissaire faisant fonction de procureur syndic du département de la), 3107.
- (directoire du département de la), 929.
- MANDAR (Michel-Philippe-Théophile), membre du jury du Tribunal du 17 août, 2471.
- MANDAT (Jean-Antoine GALYOT, marquis DE), chef de la 4<sup>e</sup> légion, 893, 1034, 1038, commandant général de la garde nationale, 850, 865, 1294, 1300, 1999, 2022-2024, 2028, 2032, 2049, 2068, 2078-2080, 2082, 2090, 2091, 2104, 2106, 2120, 2125, 2127, 2128, 2134, 2314.
- Mandat d'amener décerné par les commissaires des sections contre le Commandant général de la garde nationale, 2101; contre des gardes suisses, 2471;
- d'arrêt contre M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, 3906.
- Mandats d'amener et d'arrêt lancés contre des députés, 424, 432, 2019.
- d'amener et d'arrêt décernés par la Commune contre le sieur Girey-Dupré, 3954.
- d'arrêt contre des députés (prétendus) 853.
- MANÉ, membre du Conseil général de la Commune, 778.
- Manège (restaurateur du), 2248.
- MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard), vainqueur de la Bastille, 28.
- Manœuvres payés à marché fixe et non à la journée, 1955.
- Manœuvres coupables du colonel du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour rejoindre Lafayette, 1509.
- pour augmenter le nombre des signatures à une pétition, 1987.
- Manosque** (bataillon de campagne du 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie, cantonné à), 3743.
- (corps constitués de), 3577.
- Mans** (citoyens du), 2978.
- (conseil général de la commune du), 3104.
- Mantes** (conseil général du district de), 3392.
- (détachement suisse à), 2437.
- MANUEL (Pierre-Louis), procureur de la Commune, 831, 848, 853, 1169-1218, 1324, 1357, 1413, 1502, 1708, 1866, 1877, 2330, 2345, 2351, 2352, 2364, 3859, 3867, 3868, 3935.
- Manufacture de broserie, 342.
- de fayence de Bourg-la-Reine, 2902.
- des glaces (ouvrier de la), 2700, 2871.
- de lampes à courant d'air, 261.
- de doublé d'or et d'argent, rue de la Verrerie, 289.
- de papier d'Annonay, 1707.
- de papiers peints, de M. Réveillon, 245.
- de porcelaine de Sèvres (ouvriers de la), 2922.
- des Gobelins, 295.
- Monchablou, 362.

- Manufactures de fusils dans les places fortes (projet de), 16.
- Manuscrit de Marat (saisie de), 405.
- sur vélin, déposé dans les fondations de la colonne de la Liberté, 1337.
- MARANT (Joseph), secrétaire de l'Assemblée législative, 1575, 2910.
- MARASSÉ (Jean-René BLANDINE DE), maréchal de camp, 3035, 3754.
- MARAT (Jean-Paul), auteur de *l'Ami du Peuple*, 203, 401, 405, 3935.
- MARCEL (factieux de Paris rappelant les), 1012.
- MARCELIN, orfèvre, volontaire du bataillon du Marché-des-Innocents, 656.
- MARCHAND (sieur), père de famille nécessaire, 2593.
- Marchande à la toilette, depositaire de numéraire, 421.
- Marchands de bois flotté à Paris, 1833.
- de bois de l'Île-Louviers, 1850.
- Marché pour la fabrication de 20,000 piques, 1712.
- Marché Saint-Paul, 2584.
- Marcigny** (conseil général du district de), 3666.
- MARCUS, acteur des Délassements-Comiques, 2935.
- MARÉCHAL (Paul-Mathieu), canonnier volontaire du bataillon du Val-de-Grâce, blessé le 10 août, 2647.
- (sieur), adjudant-général, 1615.
- (dame), 320.
- MARELLE (Louis), inventeur de nouvelles pièces d'artillerie, 1511.
- Marennes** (administrateurs du district de), 3082.
- MARGERIDE (Anne), 1814.
- MARGUERIE (Edouard-Marie), ex-colonel de la garde à cheval du Roi, 3893.
- MARGUERITE, chirurgien-major du bataillon des fédérés des 83 départements, 2782.
- MARIBON DE MONTAUT (Louis), député du Gers à l'Assemblée législative, témoin dans l'affaire Grangeneuve et Jouveau, 730.
- MARIE-ANTOINETTE, adresse à elle envoyée par les citoyennes de Saint-Chamas, 999.
- son assassinat projeté dans une fête au Champ de Mars, 1379.
- conduite à l'Assemblée, le 10 août, par M. De Joly, 2292.
- demande d'exécution d'arrêts criminels en sa présence, 3875.
- dilapidation des finances à elle reprochée, 3186.
- dîner par elle offert aux gardes du Roi, 2329.
- grenadiers des bataillons de Saint-Eustache et de Sainte-Opportune de service, le 20 juin, près de sa personne, 856, 875, 876.
- ses intelligences avec les émigrés de Worms et de Coblenz, 3186.
- mémoire écrit de sa main, 2602.
- ses papiers trouvés aux Tuileries après le 10 août, 2601, 2602.
- paroles par elle prononcées, le 10 août, à son départ des Tuileries, 2347.
- propos injurieux et indécents tenus contre elle, le 20 juin, 884.
- qualifications à elle appliquées : de l'Autrichienne, 3607 ; de Jézabel, 1981 ; de la nouvelle Médicis, 3142, 3179, 3447 ; de panthère, 3257.
- restitution de la boîte de bijoux trouvée dans son appartement, 2537.
- revue du 102<sup>e</sup> régiment passée par elle dans le jardin des Tuileries, 1074.
- service de cour fait près de sa personne par M. Roland de Montjourdain, 865.
- supplique à elle adressée par le sieur Gossé, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, 840.
- tribut par elle payé à l'ambassadeur Mercy, 3186.
- vœu pour sa réclusion dans un cachot, 3690.
- MARIE-CÉCILE, princesse ottomane, 1780.
- MARIGNY, sergent du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, 584.
- Marine (fournisseur de la), 1794.
- MARINO (sieur), 2025.
- MARGUET, membre du comité de la fête de Châteaueux, 219.
- MARLET (Étienne), fédéré de la ville de Beaune, 2929.
- Marmande** (citoyens de), 3663.
- Marmites pour le camp de Paris, 1882, 1952.
- Marne** (2<sup>e</sup> bataillon de la), 3757.
- conseil général du département de la), 3335.

- Marne** (Jacques-Alexis THURIOT, député du département de la), 3632.  
 — (troupes de couverture de la), 1557.
- MAROTTE** (Louis), adjudant de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, 887.
- MARQUAIS**, chirurgien et ancien aide-major de l'hôpital de la Charité, 2746.
- MARQUET**, citoyen actif de la section du Roi-de-Sicile, 1125.
- MARQUIS** (Jean-Joseph), grand juge de la Haute-Cour nationale, 3033.  
 — (Louis-Jacques), juge du premier tribunal criminel, 47.
- Marseillais blessé, le 30 juillet, aux Champs-Élysées (fédéré), 2846.  
 — (plateau provenant des Tuileries enlevé à un voleur par un), 2557.
- Marseillais** (adresse envoyée par les), 743.  
 — (arrivée à Auxerre des), 1375.  
 — (blessure du commandant des), 2354.  
 — (blessure occasionnée par la roue d'une des pièces de canon des), 2655.  
 — (bruit du massacre de M. d'Affry et de ses aides-de-camp par les), 1505.  
 — (cérémonie civique aux Cordeliers pour honorer la mémoire des fédérés), 2962.  
 — (conflit entre les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas et les), 1388-1391, 1393-1395, 1397, 2009, 2011, 3977.  
 — craintes causées par leur prochaine arrivée à Paris, 1342, 2326.  
 — (délivrance de cartouches à balle aux), 2026.  
 — leur demande de canons et de départ sans engagement, 1553.  
 — (dénonciation des menées d'anciens gardes du Roi par les), 1387.  
 — départ pour les frontières des), 3934.  
 — (fête projetée en l'honneur de l'arrivée des), 1379.  
 — (fusillade dirigée contre les croisées des Tuileries par les), 2341.  
 — (menaces proférées contre les), 1377.  
 — (munitions de guerre délivrées à l' Arsenal aux), 2070.  
 — (officiers des volontaires), 2355.  
 — (participation à la journée du 10 août des), 2354, 2357, 2400, 2728, 2763, 2915, 3014, 3020, 3092, 3241, 3283, 3303, 3379, 3382, 3426, 3496, 3596, 3844.  
 — armés (passage à Orgon et à Avignon de 600), 1339.
- (pétition pour obtenir le départ aux frontières des), 1626; (pétition pour le renvoi des), 2300.  
 — (pourparlers des gardes suisses avec les), 2342.  
 — (projets sanguinaires prêtés aux), 2039.  
 — (secours de 3,000 livres délivré aux), 2255, 2256.  
 — blessés dans la journée du 10 août, 2648, 2681, 2688, 2705, 2731, 2734, 2786, 2818, 2835, 2837, 2855; blessés le 10 août, envoyés aux eaux d'Aix, 2789, 2835.
- Marseille** (officiers municipaux de), 1008, 2310, 2865.
- MARTELET**, commandant en second du bataillon de Saint-Cloud, 2465.
- MARTIGNAC**, officier de l'armée du Rhin, 3812.
- MARTIN** (Jean-Marie), commissaire de la Commune, 3936; secrétaire de la Commune du 10 août, 2133, 2235, 2246.  
 — (Joseph), garçon de théâtre aux Délassements-Comiques, 2561.
- MARTINET** (Louis-Gabriel), limonadier, de la section des Gravilliers, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2741, 2898.
- MARTINOT-DURRIVE**, garde du Roi, 512.
- Marvejols** (conseil d'administration du district de), 3056.  
 — (patriotes de), 3469.
- MASEREY**, employé au Bureau de Liquidation, 899.
- Massacre des défenseurs du château des Tuileries, le 10 août, 2303, 2337, 2338.  
 — des prisonniers de Bicêtre en septembre 1792, 1857-1859.  
 — des prisonniers Suisses transférés de la caserne de la rue Verte à la Maison commune, 2408.  
 — des Suisses devant l'Hôtel de Ville, 2217.
- MASSE**, maire de Montrouge, 1417.
- MATHIAS** (sieur), domestique du sieur Prisy, commissaire à la Comptabilité, 2622.
- MATHIEU** (Joseph-Ignace), notaire, 231.
- MATHIEU-LÉPIDOR** (Michel-Julien), juge de paix au Bureau central, 1147.
- Matières d'or et d'argent recueillies dans les décombres des Tuileries, 2586.

- Maubeuge** (camp de), 2270, 3542; (camp de Pont-sur-Sambre, près), 1501.  
— société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3024.
- Mauchamp** (officiers municipaux et commune de), 513, 535.
- MAUGIS** (Pierre-Gabriel), administrateur au Département de Police, 47.
- Maulde** (camp de), 1624; (levée du camp de), 1660; (boulet lancé par les Prussiens dans le camp de), 1675.
- MAULDE** (M. de), candidat proposé pour le ministère de la guerre, 679.
- MAULGUÉ** (Joseph-Louis), architecte, ex-capitaine d'une des compagnies du centre du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382.
- MAULVAULT** (sieur), 1806.
- MAUNIER** (Pierre), capitaine de la 6<sup>e</sup> compagnie des volontaires Marseillais, 2353.
- Mauriac** (citoyens libres de), 3333.
- MAUZE**, lisez MAURE (Nicolas), député de l'Yonne à la Convention nationale, 2844.
- MAYARDOZ**. Voy. MAILLIARDOR.
- Mayenne** (administrateurs du département de la), 3112.
- MAYER** (sieur), cordonnier sous les grands piliers des Halles, 2325.
- Mazé** (assemblée primaire du canton de), 3501.
- MAZURIER**, ancien garde du Roi, 512.
- Meaux** (administrateurs du district de), 3145.  
— (cantonement de troupes à), 1894.  
— (camp de), 1542, 1668, 1733, 1894, 2728.  
— (carte du territoire compris entre Toul et), 1819.  
— (citoyens de), 3235.  
— (craintes de l'arrivée de 20,000 hommes du côté de), 1032.  
— (organisation du service de santé des armées à), 1713.
- MEAUX** (M<sup>me</sup> de), 390.
- Mèches demandées** pour le bataillon des Mathurins, 2179.
- Médaille commémorative** du 10 août, 2290.  
— de la Liberté (privilege pour la fabrication d'une), 1269.  
— du mérite militaire (projet de), 1736.  
— d'or décernée par la Commune à un caporal des gardes françaises, 8.
- Médailier emporté** des Tuileries, 2348.
- Médailles commémoratives** (port de), 1269.  
— de fer provenant des chaînes de la Bastille, 1337; provenant des chaînes des galériens de Châteaueux, 234.
- MÉDICIS** (MARIE-ANTOINETTE, qualifiée de nouvelle), 3142, 3179, 3447.
- MEGUENAU** (Joseph), devenu aveugle d'un coup de plat de sabre reçut le 10 août, 2789.
- MÉNASSE**, volontaire du bataillon des Cordeliers, 631.
- MEHÉE** (Jean-Claude-Hippolyte), officier municipal, 2242; secrétaire-greffier-adjoint de la Municipalité, 2769.  
— fils (Jean), médecin et chirurgien de la section du Panthéon français, 2708; citoyen actif de la section de Sainte-Geneviève, 1125.
- MEINARD** (sieur), marchand d'habits, canonier du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 2353.
- MELAN** (Michel-Louis), ancien architecte expert du Roi, tué le 10 août, 2676.
- MELCION**, cocher à Paris, 1831.
- MELET** (Jean-Pierre du), lieutenant-colonel du 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3806.
- MELFORT** (Louis), commandant la 15<sup>e</sup> division militaire, 2311.
- Melle** (administrateurs du district de), 3221.  
— (citoyens actifs de), 970.  
— (tribunal du district de), 3587.
- MELLET** (femme), 512.
- Melun** (citoyens de), 3016.
- Menaces** des gardes du Roi contre leurs camarades patriotes, 312.  
— des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas contre les Marseillais, 1389.
- MÉNAGER** fils, fournisseur de bannes, 238.
- Mendicité** (blessé du 10 août réduit à la), 2781.
- MENIER** (Philippe-Thomas), acteur des Italiens, 1754.
- MENIL** (Nicolas), maître limonadier, 733.
- MENJAUD** (Jean), juge de paix de la section des Tuileries, 161, 162, 823, 824, 843, 844, 848, 852, 853, 1395.
- Mennecy** (officiers municipaux et conseil de la commune de), 3150.
- MENNETRIER** (Jean), lieutenant de canoniers du bataillon de Saint-Joseph, tué le 10 août, 2184, 2662, 2743.

- MENOU (Jacques), maréchal de camp, commandant la 17<sup>e</sup> division militaire, 3133.
- Menus-Plaisirs (chariots des) mis à la disposition des volontaires, 1699.
- (objets de campement déposés aux), 1921.
- MENY (Louis-Joseph), agent secret, 739.
- MENYLEO, anagramme du nom incivique de LEMOYNE, 2928.
- Méphitisme causé par des exhumations, 1650.
- Mer** (directoire du district de), 3408.
- MERCIER (Nicolas), garçon limonadier, détenu à Bicêtre, 1857.
- (Réal), blessé le 10 août, 2833.
- Mercury de France* (*Le*), journal, 3851.
- MERCY - ARGENTEAU (Florimond - Claude, comte de), ambassadeur d'Autriche à Paris, 3186.
- Mère coupable* (*La*), pièce de théâtre jouée au spectacle du Marais, 1861.
- MERGEZ (Nicolas), combattant du 10 août, 2841.
- MERILLON (Pierre), ouvrier à la manufacture des glaces, blessé le 10 août, 2871.
- MERINE (Benoît), fédéré de la Charente-Inférieure, blessé le 10 août, 2789.
- MERLE DE LA GORCE (Victor-Emmanuel), ancien aide de camp de Lafayette, 168.
- MERLET fils, canonnier volontaire de la section des Tuileries, 2654.
- MERLEVAL, capitaine dans la garde du Roi, 512.
- MERLIN [de THIONVILLE] (Antoine), député de la Moselle à l'Assemblée législative, 424, 495, 1071, 2003, 2114.
- MESQUINET DE SAINT-FÉLIX (Marie-Emmanuel), 3917.
- Messageries nationales (conducteurs des), 1837.
- (contribution patriotique des employés aux), 1422, 1759, 1837, 1847, 2914.
- (visite au sortir de Paris des voitures des), 2190.
- Messe du Roi (incidents à la), 734, 750.
- Messes pour le repos de l'âme du premier soldat français tué (institution de), 278.
- Métal de cloches (demande de concession de), 1635.
- METTOT (Dominique), secrétaire-adjoint de la Commune, 2592.
- Metz** (commissaires de l'armée du Centre à), 3928.
- (conseil général de la commune de), 3147, 3802.
- (conseil général des représentants de la ville de), 3303.
- (lettre du maire de), 3148.
- (patriotisme des habitants de), 3147.
- Meudon** (château de), 3199.
- (conseil général de la commune de), 3199.
- (danger couru par les gardes suisses à), 3199.
- (dépôts d'armes à), 1143.
- (députation de), 2951.
- (équipements et habillements des gardes du Roi à), 509, 2261.
- (garde du Roi casernée à), 512.
- (gardes nationaux de Paris et de Versailles envoyés à), 2261.
- (officiers municipaux de), 2261, 3199.
- (passage de voitures chargées d'uniformes à), 1141.
- (présence d'ex-gardes du corps, armés de bâtons à), 1364.
- (volontaires de), 1826.
- MEILLER, enseigne au bataillon suisse de Courbevoie, 2413.
- MEUNIER (Joseph), citoyen de la section des Arcis, blessé le 10 août, 2812.
- MEUNIER, commandant de la section Saint-Honoré, 2560.
- Meuniers (réquisition des), 1947.
- MEURANT (Jean-Baptiste), capitaine de la 8<sup>e</sup> compagnie des volontaires marseillais, 2355.
- Meurthe** (conseil du département de la), 2985, 3409.
- Meurtres à Paris (recrudescence des), 394-399.
- Meuse** (commissaires fédérés du département de la), 1316.
- (directoire du département de la), 934.
- MEZARD, homme de loi, 914.
- Mézières** (conseil de guerre établi à), 3725.
- (21<sup>e</sup> régiment de cavalerie en garnison à), 1774.
- MIA CZYNSKI (Joseph), général à l'armée du Nord, 3800.
- MICHAUD (Claude), polisseur de marbre, 2560.

- MICHEL** (Antoine), volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon des Marseillais, blessé le 10 août, 2818.  
— capitaine des grenadiers du bataillon de Saint-Eustache, 856.
- MICHEL DE CLAIRAC** (Joseph), commandant du bataillon des fédérés des 83 départements, 2099.
- MICHELAN**, maître de pension à Belleville, 379.
- MICHONIS** (Jean-Baptiste), officier municipal, 2262; commissaire-trésorier de la Commune, 2592, 2599, 2600.
- MILCENT** (Claude-Michel-Louis), créole, 1787.
- Milhau** (tribunal du district de), 3672.
- MILLET**, chirurgien-major du bataillon de l'Observatoire, 2660.
- MILLET** (François), conducteur des haras de France, 1380.  
— (François), infirmier dans les ambulances de l'armée du Nord, blessé le 10 août, 2832, 2868.
- MILHAIRE**, lisez **MILLIER**, commissaire de la Commune, 2231.
- MILLIOT** (sieur), inventeur d'un procédé pour perfectionner le tir du canon, 1507.
- MINARD** (Louis), blessé du 10 août, 2761.
- MINGOT** ou **MAINGOT**, officier de paix, 797, 1396.
- MINIER** (Alexandre), négociant, commissaire de la section de Henri IV, 937; président de la section du Pont-Neuf, 1637.
- Minimes de la Place-Royale** (salles de réunion pour une députation de l'Assemblée, aux), 1299; (Société fraternelle s'éante aux), 178.
- MILLET** (Jacques-Joseph), président du Tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement, 306.
- Ministère** (négociations pour la formation d'un), 159, 160, 1219-1261, 3973.  
— girondin (chute du), 674-739.  
— ignare et pervers (destitution acclamée d'un), 3698, 3704.  
— nommé, le 10 août, par l'Assemblée, 2164, 3074, 3074, 3135, 3205, 3212, 3225, 3234, 3240, 3254, 3446, 3537, 3541, 3768.
- Ministérielles** (combinaisons), 1219-1261, 3973.
- Ministre des Affaires étrangères** (délivrance de passeports diplomatiques par le), 3907.
- de l'intérieur (recherche du), 2191.
- Ministres nommés par voie d'élection**, 2156.  
— patriotes (protestations contre le renvoi des), 3691, 3974-3976.  
— renvoyés lors du 10 août, 3463.
- MIRABEAU** (bas-relief et buste de), 14, 15.
- MIRAMOND**, secrétaire général du théâtre Feydeau, 1860.
- Mirande** (conseil général du district de), 3451.
- Mirepoix** (assemblée administrative du district de), 3042.
- MISERERE**, tambour des gardes suisses, 2471.
- Mission confiée à des officiers municipaux**, le 20 juin, 870.  
— pour l'organisation du service de santé des armées, 1713.
- Mitraille** (fourniture de boîtes de), 2239.
- MOCQUERIS**, négociant, 640.
- Modèle de bombe ou de grenade** (présentation d'un), 1635.  
— de caisson (nouveau), 1670.  
— de la colonne de la Liberté envoyé aux artistes des départements, 1266.  
— de médaille du mérite militaire, 1736.  
— d'un nouvel affût de canon, 1719.  
— de nouveau fusil, 1511.
- Modérés dans les administrations et tribunaux** (proscription des), 3411.
- MOISSON** (François), commandant des fédérés de Marseille, 1389, 1391, 2026, 2354.  
— fils, ferblantier, 359.
- MOITEAUX** (Pierre), gendarme de la 29<sup>e</sup> division, 886.
- MOLINIER** (Antoine), député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, 1707, 2161.
- MOLLARD** (Joseph-Marie), officier municipal, 1097.
- MOMORO** (Antoine-François), président de la section du Théâtre-Français, 458, 562, 2974, 3959.
- Monceaux** (gardes suisses réfugiés au village de), 2403, 2414.  
— (officiers municipaux du hameau de), 2486.
- MONCHABLON**, manufacturier, 362.
- Mondoubleau** (district de), 3400.  
— (tribunal du district de), 925.
- Monflanquin** (conseil du district de), 3645.  
— (volontaires de la région de), 3645.
- MONGE** (Gaspard), ministre de la marine, 1948, 2198.

- MONGEOT**, instituteur, 734.
- MONIER** (sieur), épicier, 1612.
- Monnaie de Paris** (ajusteurs de la), 1748.
- (compagnons serruriers de la), 341, 4670.
- (envoi d'argenterie de Soissons à la), 3401.
- (lingot des matières d'or et d'argent fondues dans l'incendie des Tuileries estimé à la), 2586.
- fiduciaire frappée au nom des sieurs Lefèvre et Lesage, 369.
- MONNET**, lisez **MONNEL** (Simon-Edme), député de la Haute-Marne à la Convention nationale, 2851.
- MONNERY**, habitant du faubourg Saint-Marceau, 148.
- Mont-de-Piété** (don patriotique des employés du), 292.
- MONTABON**, graveur, 2560.
- MONTAIGNAC** (sieur), volontaire du 13<sup>e</sup> bataillon au camp de Soissons, 1534.
- Montargis** (conseil permanent du district de), 3208.
- Montastruc** (société des Amis de la Constitution de), 3281.
- Montauban** (municipalité, district et citoyens de), 3223.
- (tribunal du district de), 3493.
- Montbard** (citoyens du canton de), 3580.
- Montbrison** (conseil général de la commune de), 3530.
- (conseil général du district de), 3321, 3388.
- (officiers municipaux de), 3324.
- Montdidier** (municipalité de), 3088.
- Montélimar** (citoyens de), 3167.
- (conseil du district de), 3334.
- Montereau**, (barbier étuviste, officier municipal de), 1799.
- (levée des volontaires à), 1698.
- MONTESQUIOU** (Anne-Pierre, marquis DE), général commandant l'armée du Midi, 2515, 3091, 3766.
- Montfort** (conseil du district de), 3012.
- Montfort-l'Amaury** (assemblée primaire de), 3650.
- Montignac** (conseil général de la commune de), 3405.
- Montivilliers** (conseil général de la commune de), 3187.
- (conseil général du district de), 3155, 3340.
- (garde nationale de), 3187.
- MONTJOURDAIN** (Nicolas-Roland PAGEOT DE), commandant du bataillon de Saint-Lazare, 536, 672, 865-867, 871.
- Montlieu** (tribunal du district de), 3638.
- Montlouis** (officiers municipaux de), 3330.
- Montluel** (directoire du district de), 3358.
- Montmartre** (arrestation de particuliers par des patrouilles de), 2185.
- (attaque par un Suisse de gardes nationaux de), 2233.
- construction d'une redoute en avant de), 1925.
- (départ des volontaires de), 1592.
- épreuve d'un nouveau canon sur la butte), 1430.
- (examen suspect des hauteurs de), 1357.
- (garde nationale de), 2233, 2404.
- (gardes suisses, réfugiés à), 2184, 2233.
- (occupation de la butte), 1915.
- (officiers municipaux et municipalité de), 2183, 2185, 2233, 2401, 2402, 2404, 2409.
- (surveillance des hauteurs de), 1592.
- (travaux de fortification à), 1934, 1951.
- (troupes cantonnées à), 1902.
- Montmirail** (assemblée primaire du canton de), 3640.
- Montmorency** (voyage projeté de deux députés à), 2161.
- Montmorillon** (assemblée primaire de), 3499.
- MONTMORIN SAINT-HÉREM** (Armand-Marc, comte DE), ministre des Affaires étrangères, 420, 434, 737, 2353, 3850, 3856.
- MONTMORIN** (Louis-Victoire-Hippolyte-Luce DE), maire et ex-gouverneur du château de Fontainebleau, 2327, 2366, 3914; ex-colonel au régiment de Flandre, 420, 845, 1130.
- Montmorillon** (citoyens de), 962.
- Montpellier** (conseil général de la commune de), 3630.
- (présence à Paris d'aristocrates de), 512.
- Montreuil** près Paris (habitants de), 1025.
- Montreuil-sur-Mer** (conseil général de la commune de), 3083.
- (district de), 965.

- Montrevault** (assemblée primaire du canton de), 3500.
- Montrouge** (don patriotique de la commune de), 1813.
- (MASSE, maire de), 1417.
- (prime aux trois premiers volontaires de la commune de), 1417.
- MONTABRÉ**, lisez MAUSSABRÉ (Jean DE), aide-de-camp du duc de Cossé-Brissac, 3879.
- Mont-Saint-Vincent** (citoyens libres et égaux du), 3495.
- Monument à la Liberté sur le terrain de la Bastille, 1262, 1279, 1308.
- commémoratif à Étampes (érection de), 515, 526, 528, 529.
- commémoratif de la promulgation de la Constitution, 30.
- commémoratif du 10 août dans le jardin des Tuileries, 2654, 2968.
- Monuments de bronze et de cuivre (fonte des), 1874.
- en l'honneur de la Liberté (remplacement des statues par des), 2209.
- pour consacrer le souvenir de la journée du 10 août, 2291.
- MORANCE** (sieur), citoyen de la section du Faubourg-Saint-Denis, 861.
- MORAND** (Joseph-René-Pierre-François), député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, 3311.
- MORAT** (Pierre), commandant des pompiers de Paris, 2753.
- Morbihan** (assemblée électorale du département du), 3678.
- (conseil général du département du), 2996, 3077, 3439.
- (Jean-Marie-Antoine ELIE, député du département du), 1774.
- MOREAU**, citoyen de la section Beaubourg, tué le 10 août, 2674.
- MOREAU**, secrétaire de la section de la Croix-Rouge, 2672.
- MOREAU** (sieur), 3968.
- MORETON-CHABRILLAN** (Jacques-Henri-Sébastien-César, comte DE), général à l'armée du Nord, 3800.
- MORIN** (sieur), citoyen de la section de Saint-Joseph, 1957.
- libraire, 3822, 3938, 3963.
- marchand de vins en gros, officier de la garde nationale, 597.
- Morlaix** (administrateurs du district de), 3218.
- (conseil général de la commune de), 3596.
- (participation au 10 août des volontaires de), 3596.
- MORLET**, ancien garde du Roi, garde national, 512.
- Mortagne** (directoire du district de), 3476.
- Mortain** (commune de), 3270.
- (conseil général du district de), 3386.
- Mortiers à bombes (projets de), 1636.
- envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- Morts dans la journée du 10 août, 2613-2624, 2628, 2633, 2634, 2650, 2657, 2662, 2663, 2666, 2669-2671, 2674-2678, 2680, 2742, 2743, 2789, 2807, 2812, 2858, 2864, 2866, 2891, 2896-2898.
- du 10 août (inscription sur une colonne de marbre noir au Panthéon des noms des), 2870.
- du 10 août (recensement des), 2631, 2659, 2716, 2722, 2766, 2783, 2810.
- Morts des suites de blessures reçues le 10 août, 2629, 2630, 2646, 2658, 2662, 2664, 2665, 2668, 2672, 2678, 2688, 2696, 2700, 2730, 2738, 2739, 2741, 2744, 2746, 2775, 2789, 2791, 2808, 2809, 2812, 2816, 2834, 2858, 2871, 2874, 2884, 2885, 2887, 2889, 2893, 2896, 2897.
- MOSNERON DE LAUNAY** (Jean-Baptiste), député de la Loire Inférieure à l'Assemblée législative, 117.
- MOTET** (sieur), ancien premier commis de la marine, 2303.
- Motion faite par Vergniaud, 1249.
- Motions dans le faubourg Saint-Antoine, 1083, 1084, 1096.
- incendiaires (dénonciation de), 726, 1009, 1146, 1148, 1155; (accueil fait par l'Assemblée aux), 1431.
- Mouans** (cantonement des volontaires de la Haute-Garonne à), 3381.
- MOUCHET** (François-Nicolas), officier municipal, 818, 870, 905, 1144, 2002.
- Mouchoirs marqués d'un M couronné (vol aux Tuileries de), 2542.
- MOUGIN**, capitaine à l'Hôtel des Invalides, 467.
- Mougins** (cantonement des volontaires de la Haute-Garonne à), 3381.

- MOULINEAU** (Jean-François), volontaire au bataillon du Val-de-Grâce, blessé le 10 août, 2695.
- Moulins** (conseil du district de), 3397.
- Moulins-Engilbert** (conseil du district de), 3654.
- MOURAIN** (Pierre), député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, 1793, 3378.
- MOURET** (Alexandre), employé aux Messageries, 1422, 1759, 1847, 2914, 3902.  
— commandant du bataillon de Saint-Séverin, 2178.
- MOURGUE** (Jacques-Antoine), ministre de l'intérieur, 677, 681, 684, 685, 689, 695, 704, 705, 715, 1219.
- Mousqueton des dragons utilisé pour l'armement de l'infanterie, 1543.
- Mousquetons envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- Mousseline jetée par les fenêtres des Tuileries (quidam arrêté pour vol de), 2583.
- Moustiers** (canton de), 1629.
- MOUTON**, marchand de drap, 1075.
- Mouton national (destruction des objets déposés sous la colonne de la Liberté, par le), 1337.
- MOUTONNIER** (femme), citoyenne de la section des Invalides, 2934.
- Mouvement insurrectionnel tenté à l'armée de Lafayette, 1127.
- Mouzon** (camp de), 2217, 3757.  
— (dragons du 13<sup>e</sup> régiment du camp de), 3764.
- MULARD** (M<sup>me</sup>), fabricante de broserie, rue Saint-Denis, 342.
- MULLER** (Paul-Alexis), président de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 2670.
- MULLOT** (sieur), garde national, 2343.
- MULOT D'AUGER** (Claude), commandant du bataillon des Blancs-Manteaux, 2567.
- Municipalité de Paris, 7, 12, 25, 31, 75, 76, 119, 120, 132, 136, 137, 140, 145, 149, 150, 152, 201, 210, 212, 216, 218, 220, 414, 443, 481, 492, 506, 534, 537, 549, 617, 723, 745, 746, 748, 755, 799, 801, 910, 1049, 1052, 1054, 1062, 1097, 1128, 1131, 1218, 1220, 1222, 1267, 1268, 1270, 1276, 1283, 1297, 1301-1304, 1365, 1384, 1429, 1459, 1461, 1462, 1468, 1477, 1500, 1517, 1522, 1567, 1609, 1648, 1650, 1708, 1870, 1873, 1887, 1925, 1949, 2034, 2053, 2074, 2085, 2088, 2111, 2114, 2117, 2123, 2186, 2188, 2192, 2193, 2221, 2236, 2242, 2243, 2246, 2265, 2721, 2722, 2757, 2781, 2825, 2910, 2958, 3821, 3826, 3837, 3907, 3913, 3978, 3981.  
— insurrectionnelle du 10 août, 2101, 2133, 2134, 2137, 2159, 2187, 2190, 2208, 2209, 2212, 2218, 2235, 2242, 2243, 2246, 2255, 2272, 2273, 2283, 2321, 2444, 2452, 2491, 2522-2524, 2529, 2531, 2533, 2563, 2625, 2626, 3847, 3854, 3867, 3891, 3942, 3952.
- Municipalités (la ville de Paris donnée en exemple aux), 1722.  
— du Département de Paris, 1105.
- MUNIER**, médecin en chef des Invalides, 2724.
- Munitions de guerre (approvisionnement de Paris en) 3835-3837.  
— (convois de) pour le camp de Paris, 1927.  
— (envoi de l'arsenal de Rochefort à Paris de), 1893, 1948.  
— pour la défense de Paris, 1697, 1739.  
— pour les exercices des canonniers du camp sous Paris, 1892.  
— pour la garde nationale de Montmartre (demande de), 2233.  
— pour le siège des Tuileries (demande de), 2301.  
— (pénurie de), 1668 ; (pénurie de), chez les Marseillais, 2026.  
— demandées par les volontaires du bataillon du Ponceau, 1638.
- Mur-de-Barrès** (commune du), 3325.
- MURATRE**, fermier des eaux minérales d'Aix, 2835.
- MURVILLE** (Pierre-Nicolas ANDRÉ, dit), orateur lors de la fête funèbre du 26 août, 2971.
- Musiciens du théâtre Montansier, 1913.
- Musique de la garde nationale (corps de), 1658.
- MUSSEY** (Pierre), commandant en second du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 882, 2176.
- MUSTEL** (François), blessé du 10 août, 2789.
- Mutinerie des boulangers employés à la fabrication du pain de munition, 1958.

## N

- NAILLAC** (Pierre-Paul DE MÈREDIEU, baron DE), ministre plénipotentiaire à la cour des Deux-Ponts, 681, 698, 716.
- Nancy** (affaire de), 1132, 3584.  
 — (citoyens de), 183.  
 — (conseil général du district de), 3039.  
 — (massacre de), 3627.  
 — (mort héroïque de Désilles à), 231.  
 — (municipalité de), 180.  
 — (prise du drapeau des Suisses par un fédéré de), 2289.
- NANNETTE** (la petite), femme présente le 10 août, aux Tuileries, 2374.
- Nanterre** (municipalité de), 1615.
- Nantes** (corps constitués et chefs militaires de), 3132.
- Nanteuil** (passage du 9<sup>e</sup> bataillon de volontaires de Seine-et-Oise à), 1740.
- NARBONNE-LARA** (Louis-Marie-Jacques-Amalric, comte DE), ministre de la guerre, 158, 163, 3860, 3930.
- Nation française** (expéditions de jugements intitulées au nom de la), 3450.
- NATIVEL** (François), citoyen de la section du Roi-de-Sicile, 2629.
- NAU** (Jean-Joseph), député de la Somme à l'Assemblée législative, 485.
- NAUDET** (femme), 807.
- NAU-DEVILLE** (Antoine), électeur de la section du Louvre, 191.
- NAUDIN** (Pierre-Louis), de la section de la Cité, blessé le 10 août, 2641, 2656.
- NAUDINE**, ex-commandant de la section armée du Faubourg-Montmartre, 2815.
- NAVIER** (Claude-Bernard), député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, 2148.
- Navires chargés de canons et de boulets** (départ de), 1927.
- NAVIZELLE** (sieur), garçon du château des Tuileries, 2590.
- Nécessaire en bois d'acajou portant le chiffre M. A.**, trouvé dans les appartements de la Reine, 2570.
- Nécessaires d'acajou de la chambre à coucher du Roi**, 2541.
- NEEL** (Jean-Daniel), citoyen de la section de la Halle-aux-Blés, blessé le 10 août, 2637, 2683.
- Nemours** (conseil du district de), 3338.  
 — (levée des volontaires à), 1698.
- Nérac** (citoyens de la ville et du district de), 3527.
- NÉRON** (Louis XVI qualifié de), 2518, 3512, 3607.
- NETZEL** (François), dit BUTTANT, prévenu d'attaque à main armée, 106.
- Neufbrisach** (M. D'HARAMBURE, commandant à), 3767, 3795.
- Neully-sur-Seine** (arrestation d'un sergent-fourrier des gardes suisses à), 2486.  
 — (citoyennes de), 1640.  
 — (garde nationale de), 325.  
 — (municipalité et officiers municipaux de), 455, 2431, 2435, 2436.  
 — (pension Sencier à), 2909.  
 — (transfèrement dans les prisons de Paris des gardes suisses de), 2431.  
 — (volontaires de), 1640.
- Neuville** (Loiret) (citoyens de), 3238.
- Neuville-sur-Saône** (citoyens de), 972.
- Nevers** (éloge funèbre des morts du 10 août, prononcé à), 2967.  
 — (habitants et officiers municipaux de), 971.
- NEVEU** (sieur), artiste, grenadier volontaire de la section du Théâtre-Français, 2348.
- NICK** (Paul), garde suisse, 2482.
- NICOLAS** (C. L.), citoyen de Paris, 512.  
 — sapeur du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 733.
- NICOLET**, graveur de planches d'assignats, 1825.
- Niévre** (assemblée électorale du département de la), 3730.  
 — (conseil du département de la), 3059.  
 — (DUVIQUET, administrateur du département de la), 2967.
- Nîmes** (club populaire de), 2310.  
 — (conseil général de la commune de), 3599.  
 — (district de), 948.  
 — (présence à Paris d'aristocrates de), 512.  
 — (société populaire de), 3286.
- Nîmoise** (départ de la légion), 3272.
- Niort** (fonctionnaires publics résidant à), 3113.
- NIOU** (Joseph), député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, 1893, 1927, 1948.
- NIQUILLE** (Jean), agent secret, 797, 1074, 1076, 1130, 1142, 1341, 1379.

- NIVERNOIS** (Louis-Jules BARBON-MANCINI-MAZARINI, duc de), 3886.
- Noblesse (bruits du rétablissement de la), 738.
- NOEL** (Jean-François), chef de bureau aux Affaires étrangères, prétendu membre du Comité autrichien, 438.
- citoyen de la rue Saint-Antoine, 1480.
- NOGARET** (Pierre-Barthélemy-Joseph), député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, 2161.
- Nogent-le-Rotrou** (conseil général de la commune de), 3079.
- (conseil général du district de), 3253.
- Nogent-sur-Seine** (conseil général de la commune de), 3268.
- (conseil général du district de), 3066.
- (société patriotique de), 3025.
- NOGERARD**, traiteur, 2519.
- Nord** (commissaires fédérés du département du), 1316.
- (directoire du département du), 967.
- NORMAND**, chasseur volontaire du 7<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 665.
- commandant provisoire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2268, 2629.
- Normandie** (ravitaillement de Paris par la), 1427.
- NORT** (sieur), vieux soldat, 1465.
- Notaires de Paris (pétition déposée chez les), 912-914, 937, 1102.
- publics de Soissons (dons en faveur des victimes du 10 août par les), 3448.
- NOUZON** (Jean-Pierre), tapissier, 1147.
- Noyon** (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de fédérés cantonnés à), 3326.
- (conseil du district de), 3780.
- (district de), 3474.
- Nudité (fédérés arrivés au camp de Soissons en état de), 1522.
- Numéraire (disparition du), 156.
- contre des assignats (échange gratuit du), 253, 314.
- (paiement de contributions en), 1752.
- envoyé par M. Amelot chez une marchande à la toilette, 421.
- trouvé aux Tuileries (dépôt à la Trésorerie nationale de), 3857.
- O**
- Obsèques des citoyens tués le 10 août à l'église de Saint-Paul, 2249.
- Observateurs de police (rapports d'), 797, 1074, 1076, 1130, 1442, 1341, 1379, 2118, 2121.
- Obusiers envoyés de l'arsenal de Douai au camp de Paris, 1871; envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- fabriqués à l'arsenal de Paris, 1871.
- (petits) offerts par les vétérans de l'Hôtel des Invalides, 3903.
- Officier du 104<sup>e</sup> régiment (don patriotique par la femme d'un), 1834.
- municipal insulté par un garde national, 1052.
- suisse dépouillé, le 10 août, de son uniforme, 2456.
- Officiers, vœu pour leur élection par les soldats, 3379.
- chargés de concourir à l'établissement des cours martiales, 2424, 2425; chargés d'établir une ligne de défense autour de Paris, 1889.
- de l'armée invités à la cérémonie de la Fédération, 1297.
- de l'armée de Luckner (desseins hostiles des), 3148, 3762; de l'armée de Luckner (propos outrageants contre l'Assemblée, tenus par les), 3762.
- de l'armée du Rhin (suspension d'), 3773-3775.
- d'un bataillon de chasseurs (actes de violence commis par des), 1464, 1487.
- des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> bataillons de fédérés cantonnés à Noyon (adresse des), 3326.
- du bataillon des Filles-Saint-Thomas (procès des), 2382, 2383.
- du bataillon des Marseillais, 2355.
- des bataillons de volontaires passant dans la troupe de ligne, 1505.
- des compagnies franches (délivrance de brevets aux), 1616.
- de l'état-major, leur attitude au 10 août, 2322.
- de la garde du Roi (mesures prises par Louis XVI en faveur des), 505.
- des gardes suisses détenus à l'Abbaye, 2466, 2467, 2476, 2478, 2488, 2491, 2499; des gardes suisses détenus à la Con-

- ciergerie, 2485; détenus à la Conciergerie (comestibles fournis aux), 2519; des gardes suisses détenus au poste des Feuillants, 2412; des gardes suisses traduits devant une cour martiale, 2215; leurs conciliabules aux Tuileries avec M. Doucet, adjudant général, 2323; suisses (massacre dans les prisons des), 2504, 2505, 2514, 2519.
- des régiments suisses (circulaire aux), 2503.
- de la gendarmerie nationale (délivrance de brevets aux nouveaux), 1616, 3864; (dénonciation de la conduite, lors du 10 août, des), 3816, 3863; traduits devant une cour martiale, 2215; (tentatives pour continuer leur service), 2259; attachés au service de l'Assemblée (licenciement des), 1824; à pied (abandon de leurs soldats par les), 2297.
- du génie pour les travaux du camp sous Paris, 1899, 1931, 1946.
- de paix, 404, 439, 797, 1071, 1396, 2097, 2318.
- des 103<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup> régiments (patriotisme des femmes des), 1823, 1834.
- de santé de l'hôpital militaire de Paris, 296; de santé des hôpitaux (volontaires armés et équipés par les), 1843.
- généraux chargés de la défense de Paris, 1899, 1909, 1925, 1937, 1944; destinés au camp de Soissons (désignation des), 1481; généraux de l'armée de Luckner (incivisme des), 3798.
- ministériels (demande de dispense du service militaire pour les), 1610.
- municipaux de permanence aux Tuileries, 818, 823, 853, 1083, 1085, 1109, 1371; leur attitude, lors du 20 juin, 1043, 1044, 1048, 1049, 1079, 1083, 1085, 1099, 1137, 1144; leur attitude, le 10 août, aux Tuileries, 2110, 2111, 2125, 2136, 2145, 2322, 2324, 2328; dans les couloirs de l'Assemblée nationale, 2083; (publication de la loi martiale par des), 2130, 2328, 2334; leur refus de reconnaître les scellés apposés aux Tuileries, 2589; chargés de suivre le mouvement des volontaires au camp de Soissons, 1440; chargés de visiter le château des Tuileries, 1359, 1360, 2018, 2021; commissaires de la Fédération, 1292, 1294, 1316, 1322, 1471.
- municipaux de Neuilly et de Paris chargés de conduire les Suisses à l'Abbaye, 2436.
- Oise** (assemblée électorale du département de l'), 3677.
- (commissaires fédérés du département de l'), 1316.
- (L. Stanislas-Xavier GÉRARDIN et Pierre JUERY, députés du département de l'), 2057.
- (directoire du département de l'), 917, 3761.
- (DAUCHY, président du département de l'), 3763.
- Oléron** (citoyens de l'île d'), 3502.
- OLIVIER (Jacques), accusé d'attaque à main armée sur les routes, 106.
- OLLIVAUT (Vincent), officier municipal, 3875.
- OLLIVIER-DESCLOSEAUX (Pierre-Louis), officier municipal, 1083, 1085, 1109.
- Opéra (don patriotique des artistes, proposés et ouvriers de l'), 1841.
- Opérations militaires (offre patriotique de cartes pour les), 1819.
- Opposition à la promulgation de l'acte suspendant le chef du pouvoir exécutif, 3182.
- Orchies** (poste d'), 3035.
- Ordre du général Arthur Dillon à ses troupes après le 10 août, 3035, 3076, 3754, 3759, 3762, 3786, 3797.
- de Louis XVI aux Suisses de déposer les armes, 2144.
- de M. de Mailliardor aux Suisses de Courbevoie de déposer les armes, 2466.
- aux Suisses de tirer sur le peuple, 2297, 2305, 2321, 2353, 2356, 2429, 2440, 2472, 2473, 2491.
- Ordres arbitraires de la Commune, 3942, 3943.
- donnés aux Tuileries par M. Mandat, 2125, 2314.
- Orgon** (passage de 600 Marseillais armés à), 1339.
- Oriflamme portée lors de la Fédération de 1790, 1297.
- Orléans** (citoyens d'), 3301.
- (conseil général de la commune d'), 3051.
- (départ de M. d'Abancourt pour), 2224.
- (prisons de la Haute-Cour nationale à), 92, 430, 435, 436, 499, 623, 980.

- Orléans** (route d'), 106.
- ORLÉANS** (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), 438.
- ORLY** (André d'), commissaire des guerres, 1449; commissaire général du camp de Soissons, 1521.
- Orly** (vol avec effraction à), 108.
- ORMESSON** (Henri-François de Paule LE-FÈVRE d'), administrateur du Département de Paris, 2307.
- Orne** (adresses du 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires de l'), 2270, 3512.
- (conseil général du département de l'), 992, 3110.
- Orphelin de la journée du 10 août (offre de se charger d'un), 2916.
- Orphelins des patriotes morts le 10 août (dons en faveur des), 1513, 1809, 1841, 2370, 2586, 2721, 3326, 3390, 3448; (secours en faveur des), 2612, 2625, 2631, 2693, 2694, 2736, 2750, 2754, 2899-2958, 3283.
- ORSIMÈNES** (individu se cachant sous le pseudonyme d'), 209.
- OSSELIN** (Charles-Nicolas), officier municipal, 1172, 2125.
- Otages (commissaires de l'Assemblée retenus à Sedan comme), 3762.
- (Louis XVI et Marie-Antoinette retenus comme), 3391.
- (proposition d'interner dans les couvents les familles d'émigrés à titre d'), 1480.
- ODIN** (N.-L.), soldat citoyen, 641.
- ODOT** (Charles-François, chevalier), député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, 437.
- Outils ayant servi à la pose de la colonne de la Liberté (dépôt aux Archives des), 1323.
- pour les travaux du camp sous Paris (demande d'), 1920.
- provenant des ateliers du canal de Bourgogne et de Tréport, 1963.
- Ouvrages payés à marché fixe et non à la journée, 1955.
- Ouvrier de la manufacture des glaces, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2700, 2871.
- Ouvrières des ateliers de filature (don patriotique des), 385.
- Ouvriers (abandon des travaux de l'industrie privée par les), 1954.
- (demande d'une levée de soldats), 1536.
- (situation critique des), 156.
- armés, préposés à la garde de l'autel de la patrie, 242.
- attachés au théâtre Montansier, 1913.
- chargés de démolir la statue de la place Vendôme, 2253.
- employés à la fonte des canons, 1757; employés à la formation du camp sous Paris, 1886, 1896, 1903, 1926, 1940, 1946; employés au théâtre de la rue Feydeau, 1812.
- occupés à la construction de la salle de la Convention nationale, 2533; occupés à la construction d'une verrerie à Paris, 1916; occupés au déblaiement des bâtiments incendiés du Carrousel, 2529, 2531, 2533; occupés aux travaux de fortification de Montmartre, 1934.
- insuffisamment payés (conciliabules des), 1990.
- signataires de la pétition des 8,000, 572.
- soldés pour la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée, 1862.
- carriers en plâtre, 1418.
- charpentiers (vin trouvé dans les caves des Tuileries par des), 2588.
- en bois et fer de Paris employés à la fabrication d'affûts et de piques, 1667, 1947.
- imprimeurs (dévouement et patriotisme d'), 1589.
- des ateliers de tentes et habillements militaires, 1583.
- du faubourg Saint-Antoine, 2002; (reprise du travail par les), 1091.
- de la fête de Châteaueux (payement des), 247.
- de l'imprimerie de l'Assemblée nationale ou Baudouin, 2210, 2372.
- de l'imprimerie des assignats, 1772.
- de l'imprimerie Delaguette, 330.
- de l'imprimerie de la Municipalité, 368.
- de l'Imprimerie nationale, 353, 1548; de l'Imprimerie nationale (travaux urgents confiés aux), 1072.
- de l'Imprimerie royale accusés d'avoir tiré sur le peuple, 2218.
- du magasin des subsistances de Saint-Martin-des-Champs, 367.

- d'une manufacture de broserie, 342 ;  
d'une manufacture de doublé d'or et  
d'argent, 289 ; de la manufacture de  
fayence de Bourg-la-Reine (don patrio-  
tique des), 2902 ; de la manufacture  
des Gobelins, 295 ; de la manufacture  
de lampes à courant d'air, 261 ; de la  
manufacture Monchablon, 362 ; de la  
manufacture de Réveillon, 1749 ; de la  
manufacture de Sèvres (don patrio-  
tique des), 2922.
- de la Monnaie de Paris, 333.
- de l'Opéra (don patriotique des), 1841.
- de Palloy occupés place de la Liberté  
(payement des), 1328.
- OZOU, ancien garde du Roi, 512.
- P**
- PACHE (Jean-Nicolas), citoyen de la section  
du Luxembourg, 93 ; maire de Paris,  
2811, 2825 ; ministre de la guerre, 2286,  
2722, 2785, 2787.
- Pages du Roi déguisés en gardes natio-  
naux, 1369.
- PAGÈS (Bertrand), blessé du 10 août, 2789.
- (Jean), fédéré marseillais, blessé le  
10 août, 2789, 2837.
- Paimbœuf** (conseil du district de), 3189.
- (place du Calvaire à), 3189.
- Paimpol** (garde nationale de), 3529.
- (officiers municipaux de), 3529.
- (tribunal de commerce de), 3245.
- Pain de munition fabriqué à Saint-Denis,  
1958.
- PAJOT (J.-B.), créole de l'Ile-Bourbon, ci-  
toyen de la section Poissonnière, 660.
- PAJOU (Augustin), artiste du Louvre, 2277.
- Palais-Bourbon, 1142 ; (transfèrement des  
soldats suisses au), 2434, 2441, 2442,  
2444, 2450, 2452, 2453.
- Royal, 132, 2357, 2535 ; café du Ca-  
veau, 1282 ; (seconde cour du), 2062 ;  
(députés obligés de se réfugier au corps  
de garde du), 2052-2054, 2062, 2063,  
2065 ; (fermentation populaire au), 751 ;  
(habitues du jardin du), 937 ; (maisons  
de jeux du), 512 ; (menées des agita-  
teurs au), 578, 1126, 1131 ; (offre patrio-  
tique d'une marchande au), 1790 ;  
passage du théâtre des Variétés, 1379 ;  
(propos tenus dans un diner au), 236 ;  
vociférations de bandes de fédérés, 1311,  
1313.
- Palais** (commune du), 3491.
- Pallièrre (corps de garde de l'hôtel de la),  
241.
- PALLIOT, instituteur, rue de Braque, 275.
- PALLOY (Pierre-François), entrepreneur,  
14, 15, 177-181, 194-196, 207, 213-219,  
221, 226, 228, 234, 235, 243, 246, 541,  
1262, 1264, 1266, 1279, 1281, 1308, 1323,  
1328, 1332, 1333, 1355, 1996, 2058, 2253,  
2523, 2524, 2527-2531, 2533 ; capitaine  
de la 1<sup>re</sup> compagnie des Sans-culottes,  
1688 ; colonel du bataillon le Républi-  
cain, 2532 ; (ouvriers excités par la dame),  
2533.
- PANIER (Jean-Marie), chargé de la confec-  
tion des tentes et habillements mili-  
taires pour les armées, 1583.
- Panique à l'armée de Dumouriez, 1734.
- PANIS (Etienne-Jean), administrateur au  
Département de Police de la Municipa-  
lité, 1076, 2026, 2073, 2260.
- PANNETIER (Jean-Armand), vainqueur de  
la Bastille, 28.
- Panthéon (colonne de marbre noir pour  
inscrire les morts du 10 août au), 2870.
- (écharpe du maire d'Etampes suspen-  
due aux voûtes du), 542.
- (inscription des noms des citoyens qui  
ont péri, le 10 août, au), 2737.
- Pantin** (municipalité de), 3889.
- PANTIN (Ambroise-Alexandre), député de  
l'Eure à l'Assemblée législative, 3032.
- Papier timbré (passeports des courriers  
exigés sur), 3913.
- Papiers brûlés dans les fours de la manu-  
facture de Sèvres, 452, 454.
- ensanglantés ayant appartenu à M. de  
Villers, 2614.
- de M. d'Abancourt, ministre de la  
guerre (scellés apposés sur les), 2219,  
2220 ; personnels de M. d'Abancourt  
(scellés sur les), 2223.
- des Affaires étrangères (garde pour la  
sûreté des), 2165.
- de M. Amelot, administrateur de la  
Caisse de l'Extraordinaire (scellés sur  
les), 3899, 3906.
- de M. Bonnacarrère, ex-directeur des  
Affaires étrangères (scellés sur les),  
2166, 2170, 3834.

- Papiers de M. Champion, ex-ministre de l'intérieur (scellés sur les), 3920.
- du sieur Chignard, avoué de M. de Laporte, 3958.
- du département de la guerre, 2223.
- de M. Gibé, notaire de Louis XVI et de la Liste civile (examen des), 3884.
- de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, 2155, 2169, 3669, 3855, 3858.
- de Marie-Antoinette trouvés aux Tuileries, 2604, 2602.
- de M. de Montmorin, 3856.
- du lieutenant général de Wittgenstein réclamés par sa veuve, 2286.
- du trésorier des gardes suisses (apposition des scellés sur les), 2460, 2517.
- relatifs à la comptabilité du régiment des gardes suisses, 2517.
- personnels de M<sup>me</sup> Bontemps, femme du gouverneur du château des Tuileries, 2603.
- personnels des ministres (scellés sur les), 2156, 2166, 2170, 2171, 2225.
- de famille d'un garde suisse, imbibés de son sang, 2518.
- saisis chez M. Borie, ex-officier municipal, 2603.
- trouvés au domicile du sieur Charles Chabot, 2229, 2230; trouvés aux Tuileries dans l'appartement du Roi et celui de M. de Montmorin, 2327, 2518, 3669, 3880, 3948.
- PARCEVAL (Alexandre-Philibert-Pierre), ex-fermier général, 3904.
- (Jean-Alexandre), prisonnier de l'Abbaye, 3904.
- PARÉ (Augustin), caporal du bataillon de Notre-Dame, 2262.
- PAREIN DU MESNIL (François), vainqueur de la Bastille, 28, 2044.
- PARENT (Aubert-Joseph), architecte, 2584.
- (l'abbé), écrivain incendiaire, 1367.
- Paris** (archevêque de), 59.
- PARIS D'ILLINS (Antoine-Marie), maréchal de camp, commandant l'aile gauche de la 2<sup>e</sup> division de l'armée du Nord, 3758, 3764.
- PARIS (Pierre-Etienne), caporal de chasseurs du bataillon des Carmes, 2577.
- (Pierre-François), citoyen de la section de l'Observatoire, 1065, 1146-1168; sa femme, 1152.
- PARISE (l'abbé), curé de Couches, président de l'assemblée primaire du canton, 3496.
- PARISEAU (René-Germain), auteur de *la Feuille du jour*, 3851.
- PARIZOT (Charles), chevalier de Saint-Louis, 1941, 2338.
- (François), ci-devant aide de camp de Lafayette et commissaire à la Comptabilité, 2382.
- PAROISSE, ingénieur, 1568.
- Paroisse de la Madeleine (sœurs de charité de la), 3915.
- de la Madeleine en-la-Cité, 2730.
- de Notre-Dame-de-Lorette, 2657.
- de Saint-Benoît, 122, 254.
- de Saint-Eustache (école de charité de la), 331; (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-François-d'Assise (SIBIRE, curé de la), 365; (enfants de chœur de la), 366.
- de Saint-Germain-de-l'Auxerrois (CORPET, curé, et marguilliers de la), 719; (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Germain-des-Prés (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Gervais (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Jacques-le-Majeur, 2633.
- de Saint-Laurent (cimetière de la), 2742, 2895; (enfants de chœur de la) 364; (médecin de la), 2719.
- de Saint-Leu (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Louis-en-l'Île (école de charité de la), 302.
- de Saint-Merry (VIENNET, curé de la), 276.
- de Saint-Nicolas-des-Champs (cimetière de la), 2619; (officier de santé de la), 2769, 2770.
- de Saint-Paul (cimetière de la), 2864; (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Philippe-du-Roule (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, 2628; (enfants de chœur de la), 364.
- de Saint-Roch (cimetière de la), 2621; (clergé de la), 288; (écoles de la), 344; (enfants de chœur de la), 364; LEGRAND, curé de la), 277, 281; (vicaires de la), 281.

- de Saint-Séverin (LEBLANC DE BEAULIEU, curé de la), 332; (enfants de chœur de la), 364; (vicaires de la), 332.
- de Sainte-Geneviève, 122.
- de Sainte-Marguerite (charnier de la), 1027; (médecin de la), 2700.
- de Gentilly, 1411.
- de Vaugirard (belle conduite du curé de la), 2279; (absence de vicaires dans la), 2900.
- Paroisses (enlèvement par la Commune de l'argenterie des), 3890.
- Paroles adressées à Louis XVI par un instituteur, 734; prononcées par Louis XVI lors de la revue du 10 août, 2309, 2347.
- de Røderer adressées aux gardes nationaux escortant Louis XVI, 2347.
- PAROY (Jean-Philippe-Guy LE GENTIL, comte de), ses mémoires, p. 2.
- PARTOY (Louis-Georges), 1060.
- Pas-de-Calais** (BAERT et BLANCHARD, députés du département du), 2067, 2919.
- (conseil du département du), 3073.
- (directoire du département du), 922, 935, 942, 946, 965, 984, 1004.
- (tribunal criminel du département du), 935.
- PASQUET-DE-SALAINAC (Louis-Elisabeth), soldat citoyen du bataillon du Roule, 2923.
- Passage du Théâtre-des-Variétés, au Palais-Royal, 1379.
- PASSEPONT, sous-officier invalide, blessé le 10 août, 2789.
- Passport pour rejoindre l'armée de Luckner (demande de), 1497.
- (garde suisse muni de), 2461.
- (sortie de Paris interdite sans), 2189.
- Passeports (acteurs engagés dans des spectacles étrangers demandant des), 3839.
- aux courriers extraordinaires (délivrance de), 3913.
- aux fonctionnaires publics civils (délivrance de), 3853.
- aux fournisseurs de vivres et d'armes pour l'armée (délivrance de), 3853.
- aux militaires rejoignant leurs postes (délivrance de), 3853.
- (demande de suspension des), 460.
- (examen par une commission de la Commune des demandes de), 3854.
- des ambassadeurs et ministres étrangers (expédition des), 3907.
- (obligations imposées à la sortie de Paris pour la délivrance des), 2172, 2272, 3933.
- pour l'étranger (suppression des), 3978, 3979.
- demandés par un Anglais pour sa famille, 1586; demandés par des députés, 3919; par des députés sous noms supposés, 1347.
- PASSOR (François-Philibert), vétéran de la garde nationale, 2577.
- Passy** (don patriotique des habitants de), 2936.
- (municipalité et officiers municipaux de), 383, 2186.
- PASTORET (Emmanuel - Claude - Joseph - Pierre), député de Paris à l'Assemblée législative, 175, 1262; président de l'Assemblée, 1337; président de la Commission extraordinaire des douze, 822, 975; apôtre de la Liberté, 1308.
- Patrie en danger (proclamation de la), 458, 459, 1355, 1425-1746.
- Patriote français (Le)*, 3939-3943; poursuites contre ce journal, 128.
- Patriotisme de Fontainebleau, 3423.
- PATRIIS (Charles-Frobert), commissaire de la section de l'Observatoire, 1149; officier municipal, 901, 905.
- Patrouille aux abords des Tuileries, le 10 août (fausse), 2325.
- du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital (arrestation de voleurs par une), 2244.
- de la garde nationale autour de la salle des séances de l'Assemblée, 1352.
- du poste de Henri IV (dépôt d'un nécessaire de la Reine par une), 2570.
- de la section du Roule (arrestation de gardes suisses par une), 2405, 2406, 2440, 2441.
- Patrouilles (ordre de doubler et multiplier les), 450, 2017.
- collectives des bataillons de Saint-Joseph et de Montmartre, 2185.
- faites autour de la maison de force de Bicêtre, 2077.
- organisées lors du 20 juin, 747, 782, 1081, 1117, 1126.
- de cavalerie autour du château des Tuileries, 2028.

- de nuit sur les routes contre les malfaiteurs, 402, 407; de nuit pour la sûreté de Paris, 396, 398, 442, 475.
- pour empêcher l'intrusion des femmes et des enfants parmi les ouvriers du camp sous Paris, 1960.
- d'Arcueil et de Gentilly autour de la maison de Bicêtre, 2206.
- des habitants de Vaugirard, conduites par leur curé, 2279.
- Pau** (officiers municipaux de), 3161.
- PAULIN** (dame), veuve d'un chevalier de Saint-Louis, 1514.
- Pauvres de la paroisse de Saint-François d'Assise (affluence des), 365.
- femmes (don patriotique par deux), 1398.
- Pavé (combattant du 10 août, blessé d'un coup de), 2740.
- Pavillon de Flore, 2299, 2304.
- de Marsan, 2299.
- Payements effectués pour les fournitures et dépenses du camp sous Paris, 1965.
- faits à la Trésorerie nationale aux blessés du 10 août, 2883.
- PAYEN** (Louis-Vincent), épicier, 2892.
- PAYEN-DESLAURIERS** (Claude-François), membre de la Commune, 3916.
- Payeurs des départements voisins de Paris (fonds fournis aux), 1956.
- PÉAN LA JANNIÈRE**, officier major de l'Hôtel des Invalides, 467.
- PÉCHINET** (Claude), ci-devant garde du Roi, 3949.
- Pecquencourt** (citoyens de), 3560.
- PECQUEUR** (Joseph-François-Placide), citoyen de la section des Lombards, blessé le 10 août, 2773.
- PÉLAGIE** (dame), gouvernante de malades à Chaillot, 2740, 2762.
- PELLÉ**, volontaire du 3<sup>e</sup> bataillon de Paris, 307.
- PELLÉE**, écolier de Vincennes, 1849.
- PELTIER** (Jacques), journaliste, 786.
- PENAULT** (Jean), corroyeur, 2308.
- Pendules emportées du château des Tuileries, 2561; de Charles Le Roy, sauvées des Tuileries, 2596.
- PENET** (André), garçon marchand de vin, 2536.
- PENON** (frères), combattants du 10 août, 2581.
- Pension accordée à un danseur de l'Opéra pour sa conduite lors du 20 juin, 862; accordée à la mère indigente de cinq volontaires, 1647; offerte à la veuve du maire d'Étampes, 528.
- de l'État (abandon patriotique d'une), 329.
- Pension de M. Courtois, à Châtillon, 1412; de M<sup>me</sup> François, quai de la Conférence, 2820.
- Pensionnaires de l'État (serment exigés), 3137.
- Pensionnaires du théâtre de l'Ambigu comique, 2933; du théâtre des Délassements comiques, 2935; des théâtres du Palais et de la rue Richelieu, 1917, 1918.
- Pensions accordées aux blessés du 10 août, 2736, 2756, 2848, 2853, 2859, 2877, 2879, 2897, 2898; aux estropiés de la journée du 10 août, 2869.
- alimentaires aux veuves et enfants de citoyens tués le 10 août (concession de), 2886.
- offertes à des députés, 42, 163.
- viagères aux veuves et mères de combattants du 10 août, 2789, 2858, 2874, 2880, 2881, 2888-2890, 2892-2895, 2897, 2898.
- PÉPIN** (Guillaume), tué le 10 août, 2621.
- PÉPIN-DESGROUETTE** (Pierre-Athanase-Nicolas), homme de loi, 666; défenseur de Roland de Montjournain au Tribunal révolutionnaire, 867.
- PERALDY** (Marius), commissaire de l'Assemblée nationale auprès des armées, 2195, 3761.
- PERDU** (Marin-Parfait), grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2399.
- PEREZ** (sieur), serrurier de la Monnaie de Paris, 1670.
- PÉRIAC**, menuisier, 238, 243.
- PERIER** frères (Jacques-Constantin et Auguste-Charles), fondateurs de canons, 1555, 1604, 1878.
- Périgueux** (conseil du district de), 3222.
- (district, officiers municipaux et tribunaux de), 3229.
- (prestation de serment dans l'église de Saint-Front de).
- Permanence de l'Assemblée nationale et des sections, 452-486, 1353.
- de la garde nationale dans le départe-

- ment de la Seine-Inférieure (demande de), 920.
- PERNY**, sergent des gardes suisses, 2471.
- PEROIS** (sieur), signataire de la pétition contre le camp des 20,000 hommes, 616.
- Péronne** (commune et district de), 915, 3606.
- Perpignan** (conseil général de la commune de), 3277, 3576.
- (conseil du district de), 3377, 3576.
- (départ des fédérés de), 3277.
- (envoi supposé de troupes de), 1718.
- (officiers municipaux de), 3601.
- (société patriotique des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3714.
- Perquisition au domicile de M. Champion, ex-ministre, 3866; de commissaires de la section des Lombards, 2496; de commissaires de la Commune à Rueil, 2490.
- Perquisitions pour s'assurer de la personne de M. Étienne La Rivière, 429; de M. de Montmorin, 3856.
- PERREAU** (sieur), grenadier du 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2336.
- PERRÉE** (Pierre-Jacques), agent de change, ex-commandant du bataillon des Petits-Pères, 2382, 2384.
- PERRET**, citoyen de la section du Luxembourg, 1382.
- PERREY** (Jean-Claude), blessé du 10 août, 2789.
- PERRIN** (Alexandre-Louis), tapissier, 512.
- PERRON** (Alexandre-César), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 732, 761, 868, 905, 1138, 2073, 2241, 3896.
- PERRONET** (Jean-Rodolphe), ingénieur des Ponts et Chaussées, 1890.
- Pertes occasionnées par l'incendie et le pillage des Tuileries, 2604, 2605, 2608-2610.
- PESCHELOCHE** (compagnie de gendarmerie), 2544.
- Pessac** (Gironde) (assemblée primaire du canton de), 3518.
- PÉTION DE VILLENEUVE** (Jérôme), maire de Paris, accueil enthousiaste à lui fait aux Jacobins, 1313; son assassinat projeté, 752; attaques violentes dirigées contre lui au sujet de la fête de Châteaueux, 176, 183-185, 187, 191, 192, 200, 209, 213, 214, 225<sup>b</sup>, 3065; son attitude et son rôle lors de la journée du 20 juin, 741-743, 745-749, 753-756, 760-765, 769, 770, 777-782, 784-786, 790, 793, 797-800, 802-806, 810, 811, 827, 828, 831, 832, 834, 835, 837-839, 848, 853, 854, 864, 870, 874, 902, 904, 905, 1001, 1015, 1018, 1020, 1022, 1023, 1027-1036, 1038-1043, 1049-1057, 1064, 1065, 1070, 1071, 1074, 1075, 1079-1082, 1084-1088, 1090, 1092, 1094, 1096, 1099-1101, 1104, 1109, 1117-1120, 1128, 1131, 1137; son attitude et son rôle lors de la journée du 10 août, 1990, 2022, 2024, 2027-2030, 2032, 2036, 2041, 2042, 2045-2048, 2067, 2075, 2081, 2084, 2087, 2088, 2090-2093, 2103-2106, 2112, 2114-2116, 2122, 2132, 2133, 2135-2137, 2146, 2208, 2216, 2224, 2250, 2416, 2466, 2525, 2526, 2640, 3836, 3837; son attitude et son rôle lors des troubles du 30 juillet 1792, 1360, 1361, 1386, 2000, 2001, 2003-2005, 2007-2010, 2012, 2013, 2016; comptes rendus par lui présentés de la situation de Paris, 456, 462, 463, 465, 474, 475, 482, 1657, 1703; délégation de la section des Graviilliers envoyée auprès de lui, 1372, 1373; sa demande d'un acompte pour les dépenses de la police, 735; sa démarche en faveur de Reine Audu, blessée le 10 août, 2697; dénonciation de ses allées et venues chez Santerre, 733; son discours à l'Assemblée sur les mouvements populaires des 20-21 janvier, 120; son discours à l'Assemblée sur la nécessité de la résidence pour le paiement des rentes et pensions, 75, 76; son discours au sujet de la Fédération, 1270; discours d'un volontaire attestant qu'il n'est pas un factieux, 3960; discussion orageuse chez lui, 163; enquête à lui confiée au sujet du faux bruit de l'empoisonnement des volontaires, 1486; envoi à lui fait par M. J.-J. Leroux, de son procès-verbal concernant le 10 août, 2375; états des fédérés par lui envoyés, 1321; exécution du décret relatif au renforcement des armées à lui confiée, 1527; injures grossières proférées contre lui, 937, 2345, 2356, 2444; lettre à lui adressée par M. d'Abancourt, 1460, 1461, 1468; lettre à lui adressée par le Comité des inspecteurs de la salle, 36; lettres à lui

- adressées par M. Lajard, 1278, 1429, 1440, 1456; lettre à lui adressée par Marat, lors de la fête de Châteaueux, 203; lettre à lui adressée par Palloy, au sujet du banquet des fédérés, 1355, 1996; lettre à lui adressée par M. Røderer au sujet des dépôts d'armes aux Tuileries, 1997; lettre à lui adressée par Vadier, 440; sa lettre au Comité des secours, au sujet d'une réunion projetée aux Feuillants, 412; sa lettre à la Commission extraordinaire des Douze, 1682; sa lettre à M. Condorcet, au sujet du séminaire de la rue des Postes, 717; sa lettre au Directoire du Département, au sujet des dépôts d'armes aux Tuileries, 2021; ses lettres à la municipalité de Versailles, du 22 janvier 1792, 116, du 29 mai, 464; sa lettre à M. Røderer, transmettant la pétition de citoyens du Faubourg-Saint-Antoine, 718; sa lettre à M. Roland dans l'affaire du sieur Durand, officier de la garde du Roi, 162; sa lettre à la section de la Butte-des-Moulins pour le logement des volontaires, 1737; sa lettre de remerciement à la section du Faubourg-Montmartre, 230; sa lettre à Soltho-Douglas, 131; ses lettres au sujet des bruits de départ de Louis XVI, 442, 443, 446-451; sa lettre au sujet de la police de l'enceinte de l'Assemblée, 38; sa lettre envoyant la lettre d'un curé contre le célibat des prêtres, 3912; menaces de mort contre sa personne lors du 10 août, 2320, 2330; mesures de rigueur conseillées à Louis XVI contre lui, 138; mesures prises par lui pour prévenir l'évasion d'Étienne La Rivière, 429; son nom acclamé au Palais-Royal, 1314; sa participation à l'organisation du camp sous Paris, 1869, 1888, 1939, 1964; plaintes à lui adressées par le ministre de l'intérieur au sujet des vols et meurtres à Paris, 394-398; présentation par lui faite de l'adresse relative à la déchéance de Louis XVI, 1975, 1976, 1978; prestation du serment fédératif entre ses mains, 1306; proposition à l'armée de le recontra pour Roi, 1505, 3951; son récit des événements de la journée du 10 août, 2195, 2196, 2294; rétractation à lui adressée d'une pétition contre le camp des 20,000 hommes, 622; sa suspension par le Directoire du Département, 1469-1418, 1324, 1413.
- président de la Convention nationale, 2654.
- PÉTIT (Charles-Louis), citoyen de la section de l'Observatoire, blessé le 10 août, 2831.
- (Joseph), praticien, 439.
  - (sieur), commissaire de police de la section du Roule, 2622.
  - lieutenant-colonel, 3035.
- Pétition de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale*, écrit, 2033.
- PÉTITION, dite des 8,000, contre le camp des 20,000 hommes, 553-673, 866, 1659.
- dite des 20,000, contre les excès du 20 juin, 912-914, 937, 992, 1102, 1659, 2948, 3007, 3958.
  - des Auvergnats de Paris à l'Assemblée législative, 1432.
  - des canonniers et volontaires de la section du Luxembourg à l'Assemblée, 1676.
  - d'un chirurgien pour être payé de ses consultations et médicaments, 2840.
  - des citoyens d'Étampes à l'Assemblée législative, 551; des citoyens de Paris au Roi et à l'Assemblée législative, 740, 743; de citoyens de Paris contre Lafayette, 1433; de citoyens de la section Bonne-Nouvelle pour l'abolition de la royauté, 3553; de citoyens de la section des Postes et autres, arrêtés arbitrairement, 3968.
  - des commissaires des sections de Paris en faveur des victimes du 10 août, 2694.
  - de la Commune de Paris au sujet des progrès de l'émigration, 3978.
  - du sieur Debray, traiteur et concierge de l'état-major des gardes suisses, 2580.
  - du Directoire du Département de Paris à Louis XVI, 61-63, 65-72, 74, 78, 80-85, 87, 92-94, 99.
  - du sieur Dufourny à l'Assemblée législative, 1286.
  - des faubourgs de Paris (lecture d'une), 1058.
  - d'un fédéré blessé le 10 août, renvoyée à la Commune de Paris, 2643.
  - d'une femme blessée le 10 août, 2843.

- de M<sup>me</sup> de Gouges à l'Assemblée législative, 1273.
- d'un grenadier de la section de l'Île-Saint-Louis, 2576.
- d'un habitant de Bouzonville, 995.
- de Lafayette à l'Assemblée législative, 829.
- de Palloy à la Convention nationale, 2532.
- de la section des Amis de la Patrie à l'Assemblée, 1720; de la section des Gobelins, 808; de la section du Luxembourg, 1140; de la section des Quinze-Vingts, 809.
- d'une veuve blessée le 10 août, avec apostille d'un député, 2844.
- de la veuve du sieur Binet, combattant du 10 août, à la Convention nationale, 2885.
- présentée aux Jacobins au sujet de la déchéance de Louis XVI, 1987.
- Pétitionnaires armés (refus par l'Assemblée d'admettre les), 1013, 1014.
- de la garde nationale, de service aux Tuileries (plaintes contre les Marseillais par des), 1377.
- Pétitions des blessés du 10 août, afin de former un corps de gendarmerie, 2778.
- de citoyens des sections de l'Observatoire et des Gobelins, en faveur des sieurs Pâris et Boulland, 1156, 1160, 1162.
- de fédérés à l'Assemblée législative, 1317, 1320, 1325.
- des sieurs Rutteau et Dumont, chargés d'organiser les *Hussards de la Liberté*, 1524, 1544, 1581, 1582.
- Petits-Pères (local affecté au timbrage des assignats dans la maison des), 1795.
- Peupliers coupés par le peuple dans la cour d'un couvent, 749.
- PEYRARD (sieur), 570.
- PEYRON, restaurateur du passage des Feuillants, 2393.
- Pézenas** (citoyens de), 3431.
- (conseil de la commune de), 3376.
- PFEIFFER, caporal suisse, 2447.
- STROBLICH (Anne), fille du précédent, 2447.
- PFIFFER (compagnie suisse de), 2482.
- PIAETON (Louis XVI foudroyé comme), 3639.
- PHILIP (Joseph), ancien doyen de la Faculté de médecine, médecin de la compagnie des pompiers, 2753.
- PHILIPPART, maître maçon, 2741.
- PHULPIN (sieur), maître de pension, 2309.
- PICARD (sieur), volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 2328.
- PIDOUX (Joseph), capitaine de canonniers nationaux, 1349.
- PIE, grenadier, gratifié d'un sabre d'honneur, 350, 351, 1401, 1415.
- Pièces d'artillerie (expériences de nouvelles), 1511; des arsenaux de Paris (relevé des), 1530.
- de canon (fonte de cent), 1757; fabriquées par les frères Périer (réquisition des), 1555.
- de canon envoyées de Flandre et d'Artois au camp de Paris, 1906; envoyées de l'arsenal de Douai, 1871, 1878; de la fonderie d'Indret, 1906.
- de canon du bataillon de Saint-Séverin (envoi des), 2178.
- de canon des Marseillais (blessure occasionnée par la roue d'une des), 2655.
- de monnaie déposées sous la colonne de la Liberté, 1337.
- de 15 et de 30 sols (demande de paiement des fédérés en), 1292, 1294.
- d'or trouvées dans le jardin des Tuileries (saisie de), 2585.
- de théâtre patriotiques jouées aux Délassements-Comiques, 2935; jouées au spectacle du Marais, 1861.
- PIERRAT (André), gendarme, 3923.
- Pierre portant gravée la Déclaration des Droits de l'Homme, 1323.
- PIERRE, citoyen de la section des Enfants-Rouges, 96.
- Pierres lancées par une catapulte, 1683.
- Pierrier de nouvelle invention (offre d'un), 1606.
- PIÉRY (Pierre), citoyen actif de la section de la Place-Vendôme, 2925.
- PIGNERRE OU PIGNARD DE LA BOULAY, ancien représentant de la Commune, 340.
- Pillage du château des Tuileries, 2534-2611.
- des effets du sieur Debray, logé au Carrousel, 2580.
- des logements des portiers du Pont-Tournant, 2248.
- Pillards dépouillant les morts du 10 août, dans le jardin des Tuileries, 2333.

- PINAULT**, sergent des grenadiers du 10<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 628.
- PINGÉRON**, ingénieur attaché aux cartes et plans des Bâtimens du Roi, à Versailles, 1716, 1725.
- PINON**, chef de la 5<sup>e</sup> légion de la garde nationale, 894, 1034, 1038, 1840, 2082, 2346.
- PINOT ou PINET** (Denis), citoyen de la section de Popincourt, blessé le 10 août, 2693, 2749.
- PINOT**, secrétaire de la Commission de bienfaisance des sections du Faubourg-Montmartre et du Mont-Blanc, 2839.
- Piques** (fabrication clandestine et port des), 131, 132, 134, 138-140, 167, 169-174; (fabrication par les ouvriers parisiens en bois et fer de), 1667, 1947; (fabrication officielle de 30,000), 1502, 3868.
- (femmes de Lille armées de), 3140; (femmes de Versailles armées de), 2927.
  - (grilles des églises utilisées pour la fabrication des), 1680.
  - (marché pour la fabrication de 20,000), 1712.
  - (renforcement des lignes d'infanterie par des phalanges de), 1543.
  - (têtes portées, le 10 août, au bout de), 2385.
  - envoyées de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893; fournies gratuitement par les habitants de Choisy-sur-Seine, 1515; offertes pour des volontaires, 1614; réclamées par les Parisiennes pour défendre leurs enfants, 2570.
- PISANI** (le chevalier), ambassadeur de Venise, 3891.
- Pistolets** envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- Placard** du Conseil général de la Somme, frappant de suspicion les actes du Corps législatif du 10 août, 3003.
- outrageant (publication d'un), 155.
- Placards** (distribution aux Tuileries de), 739.
- incendiaires (affichage de), 476, 1061, 1062.
- Place de la Bastille**, 1065, 1298.
- du Calvaire à Paimbœuf, 3189.
  - du Carrousel, 887, 2024, 2194, 2342, 2620, 2650, 2807, 2809, 2854, 2866, 3826, 3830.
  - de l'Estrapade, 362.
  - de Grève, 1846; (exposition d'un condamné en), 2093.
  - de la Liberté sur le terrain de la Bastille, 1264, 1299, 1328.
  - de la Liberté à Auray, 3491; à Bayonne, 3359.
  - Louis XV, 545, 547, 2029, 2194, 2406, 2619.
  - Marine à Belle-Isle-en-Mer, 3491.
  - Maubert, 2892.
  - de la Révolution, 2852, 2872.
  - Vendôme, 1453, 2082, 2185, 2253, 2314, 2403.
  - des Victoires, 637, 2105.
- Plaie fistuleuse** (blessé du 10 août atteint d'une), 2835.
- Plan** de conduite tracé pour Louis XVI, 151, 153.
- de défense des Tuileries à la suite du 20 juin, 1077, 1078, 1099; de défense en cas de siège de Paris, 3048.
  - de fête pour l'anniversaire de la journée du 10 août, 2293.
- Planches** en taille douce d'assignats, 1825.
- gravées pour les congés des bâtimens de commerce français, 1854.
- Plans** de l'ancien sol de la Bastille, 1266.
- et dessins de Palloy pour la colonne de la Liberté sur le terrain de la Bastille, 1264.
- PLANTIER** (Jean-Baptiste), économiste de l'hospice des Incurables, 1798.
- Pléneuf** (citoyens du bourg de), 3522.
- Plessis** (maison d'arrêt du), 121.
- Ploërmel** (corps civils et militaires du district de), 3439.
- (directoire du district de), 3165.
  - (prestation du serment civique sur la place publique de), 3165.
- Poèmes** de Dorat-Cubières sur la Révolution (hommage des), 1763.
- Poignards** distribués, le 10 août, aux défenseurs des Tuileries, 2339.
- POINÇOT** (Charles), libraire-éditeur des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, 1402.
- Points** stratégiques pour la défense de Paris (indication des), 1915.
- POIRIER**, soldat volontaire du bataillon de la section de Montreuil, 609.
- POISSONNEAU** (veuve), mère de 5 volontaires, 1647.

- POITEVIN**, ancien garde du Roi, 2362.  
**Poitiers** (civisme de la commune de), 3192.  
 — (conseil général de la commune de), 3192.  
 — (conseil général du district de), 3151.  
 — (serment prêté par le tribunal criminel du département à), 3310.  
 — (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3178.  
**Police** (commissaires de), 1135.  
 — à Paris (régime de la), 1134.  
 — municipale (organisation vicieuse de la), 398, 399, 419.  
 — contre les factieux (organisation d'un service de), 1396.  
 — de surveillance dans les sections (demande d'une), 461.  
 — sur la terrasse des Feuillants, confiée aux inspecteurs de la salle de l'Assemblée, 1366.  
**Polonais** présent à la fête de Châteauvieux, 219.  
**Pommerieux** (Mayenne), (officiers municipaux de), 3038.  
**Pompier** blessé lors de l'incendie des Tuileries, 2753.  
**Pompiers** de Paris (compagnie des), 324.  
 — chargés d'éteindre l'incendie des Tuileries, 2171, 2522, 2525-2527.  
 — du Corps législatif envoyés pour combattre l'incendie des Tuileries, 2525.  
**PONCET DE LA COUR DE MAUPAS** (Antoine-François), maréchal de camp, chef d'état-major de l'armée du Midi, 833.  
**Pont au Change**, 2613.  
 — de la Liberté, 2594.  
 — Rouge, 1113.  
 — Royal, 2275, 2321, 2332, 2336, 2399, 2763.  
 — Tournant des Tuileries, 1299, 1371, 2392; Pont-Tournant (portiers du), 2248.  
**Pontarlier** (administrateurs du district de), 3658.  
**Pont-Audemer** (directoire du district de), 3106.  
 — (municipalité de), 3200.  
**Pont-de-l'Arche** (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3372.  
**Pont-du-Château** (citoyens de), 3285.  
**Pont-Saint-Esprit** (directoire du), 1005, 3471,  
 — (prestation du serment civique sur la place publique du), 3471.  
**Pont-sur-Sambre** (camp de), 1501, 3444.  
**Pont-de-Vaux** (assemblée administrative de), 3544.  
**Pontécoulant** (assemblée primaire de), 3497.  
**PONTÉCOULANT** (LOUIS DOULCET DE), ministre plénipotentiaire à la cour des Deux-Ponts, 716.  
**Pontivy** (citoyens de), 3975.  
 — (commune et district de), 3219, 3434.  
 — (tribunal de), 3219.  
**Pontoise** (détachement suisse à), 2437.  
 — (ligne de défense de Paris passant par), 1889.  
**Pontrieux** (administrateurs du district de), 3311.  
**Ponts et chaussées** (inspecteurs généraux des), 311.  
 — (participation aux travaux du camp sous Paris d'élèves des), 1890.  
 — (travaux du camp sous Paris dirigés par les ingénieurs des), 1950.  
**Popincourt** (compagnie de gendarmerie de), 2549.  
**Porcelaines** enlevées du château des Tuileries, 2561.  
**Port-au-Blé**, 1113.  
 — de Saint-Luc, 2594.  
 — Saint-Nicolas, 2561.  
 — Saint-Paul, 2232.  
**Porte Saint-Antoine** (amphithéâtre des enrôlements à la), 2002.  
 — Saint-Denis, 2341.  
 — de Saint-Firmin (attroupement à la), 777.  
**Porteurs d'eau** (offre patriotique des), 1432.  
 — enrôlés comme volontaires (uniformes fournis par les députés aux), 1579.  
**Portefeuille** perdu par un fédéré, combattant du 10 août, 2642.  
 — d'un garde suisse, tué le 10 août, 2518.  
 — de maroquin rouge, contenant des papiers de Marie-Antoinette, 2601.  
 — en cuir épais (blessure à l'aîne amortie par un), 2653.  
**Portier** du Pont-Royal des Tuileries, 2275.  
**Portiers** du Pont-Tournant des Tuileries, 2248.  
**Port-Louis** (Amis de la Loi et citoyens libres de), 3328.

- Portrait à la plume de J.-J. Rousseau, 109.  
 — de Louis XVI demandé par M. de Cham-  
 bonas, 1252.  
 — gravé du grenadier Pie, 1415.  
 — gravé de Marie-Cécile, princesse otto-  
 mane, 1780.
- POSSIEN (Louis-Charles), brigadier de gen-  
 darmerie à cheval, 2542.
- Postes (don patriotique du directoire et  
 des employés de l'administration des),  
 1809.  
 — (service des), 2211.
- Pot à eau d'argent arraché des mains d'un  
 voleur, le 10 août, 2596.
- POTIER (Charles-Albert), député d'Indre-  
 et-Loire à la Convention nationale, 2869.
- POTTOFELUX (Polycarpe), substitut du pro-  
 cureur syndic du district de Laon, 3103.
- Poudre à canon (enquête sur le transport  
 de), 1138.  
 — à cartouches et à canon (délivrance par  
 le magasin d'Essonnes de), 2188.  
 — de guerre (demande de), 1635, 2182,  
 2239; (envoi d'Essonnes de), 1708, 2188,  
 2232; (envoi de Tours de), 1708; arri-  
 vée par bateau (prise de possession de),  
 2232.  
 — de mine (envoi d'Essonnes de), 2188.  
 — fine (envoi du magasin d'Essonnes de),  
 2188.
- Poudres de guerre existant à Essonnes  
 et à Paris, 1697.  
 — de guerre inventées par le sieur Bar-  
 thélemy de Recologne, 1534.
- POULLENOT (Joseph), président du comité  
 de la section des Lombards, 874, 1370.
- POULTIER (François-Martin), député du Nord  
 à la Convention nationale, 2793.
- POURCHET, garde suisse, 2041.
- POUSSIGNOT (Pierre-Étienne), barbier étu-  
 viste, officier municipal de Montereau,  
 1799.
- POUTEAU ou PONTEAU, secrétaire de M. de  
 Laporte, 22, 26, 32, 34, 129, 138, 151,  
 153, 165, 413-415, 441, 487, 1350, 2038.
- Pouzauges** (électeurs du canton de),  
 3629.
- POYET (Bernard), architecte de la Ville, 28,  
 2968.
- Prades** (municipalité et district de), 990.
- PRAT (Jean), organisateur d'une légion de  
 volontaires, 1696.
- aîné, grenadier de la section de la  
 Grange-Batelière, 327.
- PRÉAUX (sieur), signataire de la pétition  
 des 8,000, 664.
- Préjudice occasionné à la Nation par Pal-  
 loy, 2533.
- PRESMART, premier chef d'escadron de la  
 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, 2872.
- Presses de l'Imprimerie nationale (enlève-  
 ment par Marat de), 3935.
- PRESTAT (Charles-Etienne), commissaire de  
 police, 797.
- Prêt d'un soldat, abandonné à titre de  
 don patriotique, 299.
- Prêtre demandant son enrôlement comme  
 volontaire, 1634; demandant la permis-  
 sion d'aller à l'étranger, 1634.
- trouvé mort dans les caves du château  
 des Tuileries, 2563.
- Prêtres non assermentés (décrets contre  
 les), 56-59, 61, 64, 65, 70, 72, 74, 77, 79,  
 80, 87, 88, 95, 98, 100, 618, 619, 676,  
 725; (mesures contre les), 3200.
- réfractaires s'exerçant aux armes (dé-  
 nonciation de), 717; (proscription des),  
 676, 725; vœu pour la déportation des),  
 3070, 3077, 3275; vœu pour la suppres-  
 sion du traitement des), 3259.
- Preuilly** (corps constitués et citoyens de),  
 3356.
- PREVOST (Claude-François), garde magasin  
 des cartouches à l'Arsenal, 2073, 2194.
- PRIEUR DU VERNOIS (Claude-Antoine), com-  
 missaire de l'Assemblée à l'armée du  
 Rhin, 3815.
- PRIEUR-FERRAND (François), distillateur, dé-  
 tenu à Bicêtre, 1858.
- Prieuré de Saint-Martin-des-Champs (ma-  
 gasin de subsistances au), 367.
- PRIEZ, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> bataillon de la  
 5<sup>e</sup> légion, 913.
- PRILLE (M. de), chargé de l'établissement  
 du camp autour de Paris, 1931.
- PRIMAUDIÈRE (François), député de la  
 Sarthe à l'Assemblée législative, 1501.
- Prime aux trois premiers volontaires de  
 Montronge enrôlés dans la troupe de  
 ligne, 1417.
- d'engagement de 40 livres aux recrues,  
 1460.
- double à un cavalier ennemi désertant  
 avec son cheval, 1488.

- PRINCÉE (Nicolas-Etienne-Edouard EVIN DE), lieutenant de gendarmerie nationale à Bondy, 3889.
- PRION (sieur), inventeur d'un nouveau moyen de défense, 1669.
- Prison de l'Abbaye mise sous la sauvegarde de la Loi, 2423.
- du Châtelet, 2241.
- de la Conciergerie, 51, 144, 2241, 2485, 2491.
- de la Force, 115, 116, 130, 2234, 2241, 2456, 2474, 2583, 2904, 3849, 3918, 3961.
- Prisonniers (projet d'enlever et de massacrer les), 2241.
- d'Etat (projet de retenir les parents des émigrés comme), 1330.
- condamnés pour l'affaire d'Etampes, 3966-3968, 3970, 3971.
- à l'Abbaye (officiers et sous-officiers suisses), 2435, 2436, 2457, 2466, 2467, 2472, 2476, 2478, 2488, 2491, 2499; enfermés dans la chapelle de l'Abbaye, 3893, 3895; mis au secret à l'Abbaye, 3885, 3894, 3925.
- de Bicêtre (attitude au 10 août des), 2077, 2140, 2206, 2276; (demande d'enrôlement comme volontaires par des), 1858, 1859; (massacre des), 1857-1859.
- du Châtelet (demande de départ comme volontaires par les), 1463.
- en la Conciergerie (officiers suisses), 2485, 2491.
- de la Force (demande d'enrôlement comme volontaires par des), 1694; mis au secret, 3961.
- Prisons de la Haute Cour nationale d'Orléans, 430, 435, 436.
- de Paris (forces en réserve pour la défense des), 1081, 1099, 1117, 2189; (gendarmes affectés à la garde des), 3816; (projet d'enlever et de massacrer les prisonniers des), 2241; (transfèrement des soldats suisses de Neuilly et de Courbevoie dans les), 2431.
- PRISYE (Claude-Gaspard), commissaire de la Comptabilité, 2338, 2622.
- Prix d'émulation pour les soldats de l'armée du Haut-Rhin, 374.
- Procédé de tir rapide (inventeur d'un), 1390.
- Procédure contre les auteurs et fauteurs de l'émeute d'Étampes, 521, 532, 548, 3965, 3966.
- contre les Marseillais, après la rixe du 30 juillet, 1391.
- Procédures des juges de paix aux Tuileries, 1140.
- Procès du major Bachmann devant le Tribunal du 17 août, 2483, 2484, 2491, 2495, 2497, 2498, 2502.
- contre les gardes suisses (instruction du), 2422-2427, 2439, 2443, 2448, 2452, 2458, 2464, 2470-2473, 2476, 2478-2485, 2493, 2494.
- Procès-verbal du commissaire de police de la section du Louvre sur un incident de la journée du 10 août, 2296.
- verbal de la destruction des objets déposés dans les fondations de la colonne de la Liberté, 1337, 1338.
- verbal des excès commis aux Tuileries par le peuple, 797.
- Procès-verbaux des commissaires de la Commune chargés de l'examen des papiers des Tuileries, 2602, 2603.
- de la Commission du camp sous Paris, 1930.
- des délibérations du Conseil et Directoire du Département de Paris (examen des), 1185, 1186, 1197.
- de dépôt d'objets remis aux sections après le 10 août, 2595.
- de l'émeute d'Étampes, 525, 531, 532.
- de la Municipalité sur les événements du 20 juin, 799, 800, 806, 811, 905.
- sur la journée du 10 août, 2294-2399.
- des officiers judiciaires, 1108.
- Procession de la Fête-Dieu (invitation de l'Assemblée législative à la), 719, 720.
- du vœu de Louis XIII (suppression de la), 3845.
- Proclamation aux citoyens du département du Lot sur les décrets du 10 août, 3061.
- aux Parisiens (projet de), 1746; au peuple lors du 20 juin (projet de), 1033, 1036, 1044, 1045.
- de l'Assemblée aux citoyens de Paris sur la lenteur des travaux du camp, 1951; de l'Assemblée pour la levée de 30,000 hommes dans le Département de Paris, 1525-1528.
- des commissaires de l'Assemblée dans les départements voisins de Paris, 1573.
- du Conseil général de la Commune dé-

- mentant les projets de pillage prêtés au peuple, 2564; pour les amphithéâtres des volontaires du camp, 1872.
- du Conseil général du département des Ardennes, au sujet des événements du 10 août, 3794.
  - du Conseil exécutif provisoire suspendant le Conseil du département de l'Indre, 3804; suspendant le Conseil de la commune de Strasbourg, 3784.
  - du Corps municipal, le 22 juin, 1053, 1054.
  - de la déchéance de Louis XVI, au nom des sections, 1984.
  - de la loi martiale par M. Rœderer, 2365.
  - de Louis XVI à l'armée (déclaration pour démentir une), 2163; de Louis XVI aux Français, le 7 août, 2035; de Louis XVI, le 22 juin, 917, 925, 927, 963, 964, 989, 3457; de Louis XVI, confirmant la suspension de Pétion et de Manuel, 1200, 1201, 1204, 1206; de Louis XVI, sur les dangers de la Patrie, 1446; de Louis XVI, réglant le cérémonial de la Fédération, 1301; de Louis XVI, relative aux excès du 30 juillet, 1383, 1384.
  - contre Louis XVI affichée dans le Faubourg Saint-Antoine, 1061, 1062.
  - de la Municipalité, convoquant les citoyens au Champ de Mars, 1559.
  - de la Patrie en danger, 458, 459, 1355, 1423-1746.
  - de M. Pétion aux citoyens de Paris, le 9 août, 2087.
  - de la suspension de Louis XVI à Albi, 3432; à Auray, 3191; à Beaugency, 3102; à Beauvais, 3030; à Belfort, 3060; par le district de Bourmont, 3043; à Château-sur-Aisne, 3255; à Fréjus, 3463; à Gournay, 3297; à Grandpré, 3210; à Gray, 3608; à Libourne, 3169; à Louhans, 3207; à Metz, 3147; à Morlaix, 3218; à Mouans et Mougins, 3381; à Paimpol, 3529; à Saint-Florent-le-Vieil, 3009; à Saint-Flour, 3248; à Saint-Jean-d'Angely, 3213; à Saint-Omer, 3294, 3352; à Sarlat, 3694; à Sillé, 3232.
- Proclamations (suppression du nom du Roi en tête des), 3841.
- Procurateurs de la Nation près la Haute Cour nationale (grands), 512, 1280.
- Profession de foi de M. d'Abancourt, 1253.
- Programme de la cérémonie de la Fédération, 1301, 1302; de la cérémonie funèbre en l'honneur de Simonneau, 544.
- de la fête de Châteaueuvieux, 225.
- Projectiles (épreuves de nouveaux), 1510.
- Propagande révolutionnaire par des agents de Paris, 1002.
- Propos tenus dans le Faubourg Saint-Antoine, 1074, 1075, 1093, 1312, 1996.
- tenus dans les marchés de Paris, 1080; tenus au Palais-Royal par M. Dupont du Tertre, 236; y tenus contre Louis XVI et sa famille, 1282; tenus aux Tuileries contre Pétion, 2356; tenus aux Tuileries contre Manuel, Pétion et Santerre, 2330; tenus aux Tuileries par les grenadiers de Saint-Roch, 797.
  - tenus par les ambassadeurs à la messe du Roi, 2326; tenus dans le Faubourg Saint-Antoine par les fédérés, 1312; tenus par les grenadiers et les chasseurs aux Tuileries, le 10 août, 2323; tenus par Louis XVI le matin du 10 août, 2309; tenus par le maire de Sedan, 3065; tenus par les prisonniers de la maison de force de Bicêtre, 2206; tenus par un soldat de l'un des régiments de Paris, 1136; tenus par les Suisses aux gardes nationaux, le 10 août, 2361.
  - contre Lafayette, 168.
  - contre-révolutionnaires tenus par les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1389.
  - factieux tenus par le maréchal Luckner à son armée, 3798.
  - inconstitutionnels (mesures contre les), 3078; inconstitutionnels et insultants tenus par la garde nationale, 1369.
  - injurieux et indécents contre Louis XVI et Marie-Antoinette, 884, 1282; injurieux pour la Nation tenus par Louis XVI et sa famille, 825.
  - menaçants contre des députés, 2057, 2058, 2063.
  - relatifs aux Sans-Culottes des faubourgs, 1368.
  - séditieux tenus par les gardes du Roi, 500, 501, 512; séditieux tenus par le lieutenant des canoniers du bataillon du Val-de-Grâce, 843; séditieux tenus

- par le sieur Paris, citoyen de la section de l'Observatoire, 1447, 1450, 1451.  
 — violents tenus contre Pétion au château des Tuileries, 2116.
- Proscription contre les monarques (demande d'un décret de), 3536.  
 — des émigrés armés contre la France (vœu pour la), 3275.
- Protée malfaisant (Louis XVI considéré comme un), 3458.
- Protestation d'un capitaine de la garde du Roi, 512.
- Protestations relatives à la journée du 20 juin, 906-1012; relatives à la journée du 10 août, 3747-3815.
- PROUTEAU (Jean-Baptiste), chirurgien major de la section armée de Bonne-Nouvelle, 2639, 2717.
- Provins** (citoyens de), 994, 3020.  
 — (conseil général du district de), 3193.  
 — (tribunal du district de), 3252.
- Provocation au meurtre et au pillage, 1367, 1379.
- Provocations des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas contre les Marseillais, 1389.  
 — de Théroigne (de Méricourt) au peuple, 752.
- PROYER (Denis-Antoine), blessé du 10 août, 2789.
- PRUNELLE (DE LIÈRE) (Léonard-Joseph), député de l'Isère à la Convention nationale, 2846.
- Prussiens** (annonce de la prochaine arrivée à Paris des), 2454.  
 — (boulet lancé dans le camp de Maulde par les), 1675.  
 — (don d'un fusil enlevé aux), 1834.  
 — (légion de), 2487.
- PUCELLE (Pierre-Claude-Hippolyte), député de la Somme à l'Assemblée législative, 2063.
- PUGET DE BARBANTANE (Hilarion-Paul-François-Bienvenu du), maréchal de camp, employé à l'armée du Midi, 3525.
- PUL (sieur), lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie de gendarmerie de Popincourt, 2549.
- PULTAIN (Pascal), artiste étranger, 1803.
- Puteaux** (gardes suisses arrêtés à), 2449.  
 — (officiers municipaux de), 2449.
- Puy** (conseil du district du), 3331,
- Puy-de-Dôme** (assemblée électorale du département du), 3711.  
 — (assemblée primaire des citoyens libres du département du), 3001, 3716.  
 — (conseil du département du), 3163.  
 — (Georges Cournoix, député du département du), 2148.
- Pyramide commémorative des morts du 10 août dans le jardin des Tuileries, 2654, 2968.  
 — triangulaire rappelant le souvenir de Simonneau, maire d'Etampes, 526, 534; triangulaire sur le terrain de la Bastille (projet de), 27.
- Pyrénées-Orientales** (conseil du département des), 3576.  
 — (volontaires originaires des), 1498, 3277.

## Q

- Quai de la Conférence, 1820.  
 — de Conti, 1760.  
 — des Théatins, 2299, 2306.
- Quartier des Capucines, 2091.  
 — Saint-Paul, 2249.
- QUATREMAIN (Jean-Baptiste), fossoyeur de la paroisse de Saint-Paul, 2864.
- QUATREMER DE QUINCY (Antoine-Chrysolome), député de l'Assemblée législative, 2054; commissaire inspecteur de la salle, 31; commissaire du Comité d'instruction publique, 538, 539.
- QUEFFENNE (François), dit ÉDOUARD, ci-devant Suisse des appartements du Roi, 2346.
- QUERJEON, garde suisse, 2471.
- Quête faite lors de la cérémonie funèbre du 26 août, 2970.
- QUEYRA (Antoine), fédéré de Perpignan tué le 10 août, 3277.
- QUIHAUT, capitaine au bataillon de la section de la Place-Royale, 635.
- Quillan** et **Laval** (conseil général de la commune de), 3094.
- QUILLOU, secrétaire-greffier du juge de paix de la section Poissonnière, 3865.
- Quimper** (administrateurs du district de), 3631.  
 — (citoyens et force armée de), 3190.
- Quimperlé** (municipalité de), 3313.

QUINETTE (Nicolas-Marie), commissaire de l'Assemblée à l'armée du Nord, 3790, 3791, 3888, 3910.

QUIVREUX, caporal de la garde nationale, 626.

## R

RABAUD (DE SAINT-ÉTIENNE) (Jean-Paul), membre de l'Assemblée constituante, 2044.

RABY, député extraordinaire de Brest, 234.

RADIX DE SAINTE-FOY (Claude-Pierre-Maximilien), surintendant des finances du comte d'Artois, 42, 159, 160, 690, 2131, 3973.

RAET, papetier de l'Assemblée nationale, 260.

RAFFRON DU TROUILLET (Nicolas), président d'âge du Conseil général de la Commune, 2135.

RAIMOND (sieur), représentant les citoyens de couleur à Paris, 1645.

RAMAINVILLIERS (marquis DE), commandant général de la garde nationale, 724, 732, 791, 839, 879, 880, 1020, 1023, 1027, 1032, 1035, 1038, 1039, 1042, 1051, 1053, 1055, 1056, 1064, 1070, 1081, 1082, 1084, 1091, 1095, 1099, 1117, 1120.

**Rambervillers** (citoyens de), réunis en assemblée primaire, 3478.

RAMEAU OU RAMOND, valet de chambre du Roi, 825.

RAMEAUX (Jacques), commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, 2615.

RAMEL (Jean-Pierre), député du Lot à l'Assemblée législative, 2066.

RAOUL (Alexandre-Joseph), tapissier, 2357.

**Râpée** (combattants du 10 août, morts à la), 2658, 2673, 2888.

RAPIN (sieur), grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2397.

Rapport à l'Assemblée législative sur les travaux de fortification à Montmartre, 1934 ; à la Commune sur les blessés du 10 août, 2722 ; au ministre de la guerre sur l'invasion de l'École militaire, 3887.

— de M. de Chambonas à Louis XVI, 735 ; de chirurgiens sur les cadavres portés au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, 2623 ; de citoyennes de la section du Faubourg-Montmartre sur la rixe du 30 juillet,

2011 ; des commissaires envoyés à l'armée du Rhin, 3781 ; des commissaires de la Commune de Paris chargés de la levée des volontaires, 1698 ; des commissaires du Département sur la suspension de Pétion et de Manuel, 1184 ; de la Commission extraordinaire des 12 sur la conduite de Louis XVI, 1972 ; de la Commission extraordinaire des 12 sur les dangers de la Patrie, 1454 ; du député Delaunay à la Convention nationale sur les arrestations relatives au 10 août, 2287 ; des députés Niou et Ruamps sur leur mission à Rochefort, 1948 ; d'un fourrier de volontaires sur la réception incivique à eux faite, 1706 ; de M. De Joly au Conseil du Roi sur la suspension de Pétion et de Manuel, 1197 ; de M. de Ramainvilliers sur le 20 juin, 879, 880 ; de M. Roland à l'Assemblée au sujet de Palloy et de la démolition du Carrousel, 2533 ; de M. Terrier sur l'envahissement du château des Tuileries, 789, 794 ; de M. Terrier au sujet de la suspension de Pétion et de Manuel, 1178 ; sur les papiers de la Liste civile, 3855 ; sur la participation des gardes suisses au 10 août, 2507.

— général de la garde nationale, 2244, 2249. Rappports au ministre de l'intérieur, relatifs aux blessés du 10 août, 2789, 2793, 2837, 2848, 2853, 2873, 2879 ; sur les veuves des citoyens morts le 10 août, 2880 ; sur les ascendants des mêmes citoyens, 2881.

— du Département sur la situation de Paris, 1066, 1067, 1105.

— de députations de l'Assemblée près de Louis XVI, 776.

— de police, 163, 168, 750-752, 791, 797, 1074, 1076, 1091, 1130, 1142, 1311-1313, 1341, 1348, 1364, 1379, 1396, 2040, 2097, 2118, 2121.

— sur la fermentation dans le Faubourg Saint-Antoine, 1087, 1091.

— sur la journée du 20 juin, 828, 831, 868-905, 1020 ; sur la journée du 10 août, 2294-2399.

— mensongers sur les événements du 20 juin, 1122 ; mensongers sur la journée du 10 août, 2267, 2502, 2508.

Rassemblement armé sur le terrain de la Bastille, 1345, 1346.

- Rassemblements dans la cour du Manège (dispersion de), 1351; autour de l'Assemblée, 2053, 2083.
- armés des Faubourgs Saint-Autoine et Saint-Marceau, 745, 747, 748, 759, 761, 764, 766, 768, 772, 782-784, 809, 812, 823, 1017-1019, 1028, 1035, 1042-1044, 1048-1051, 1057, 1063, 1078, 1125, 1361, 1978, 1990, 2004, 2027, 2034, 2039, 2100, 2103, 2110, 2122, 2124, 2126, 2128, 2129, 2139.
- menaçants pour la Société des Jacobins, 1120.
- militaires dans le Midi, 949.
- nocturnes à Paris, 449.
- tumultueux (projet de mêler les citoyennes aux), 1075.
- RATEL (Louis-Étienne-Chrysostome), blessé du 10 août, 2838.
- RAUD (Dominique), fédéré de Marseille, mort à l'hôpital de la Charité, de blessures reçues le 10 août, 2688.
- RAUDET (Guillaume-Jacques), tapissier, sergent-major des canoniers du bataillon de Sainte-Geneviève, 2355.
- Ravitaillement de Paris du côté de la Normandie, 1427.
- RAYMOND, lieutenant-colonel de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, 2257, 2265.
- RAYMOND, tambour au bataillon de la Croix-Rouge, 645.
- RÉAL (Pierre-François), accusateur public près le Tribunal du 17 août, 2493; membre du Département de Police et de surveillance, 2444.
- Rébellion des soldats de Châteaueux, 173, 180, 187.
- Recensement des fusils de chasse chez les armuriers, 1888.
- des tués et des blessés du 10 août, 2631, 2659, 2716, 2722, 2729, 2750, 2757-2759, 2766, 2783, 2793, 2810, 2825.
- Récépissés par Louis XVI de sommes avancées par M. du Châtelet, 2037.
- Réception des députés en mission à Cambrai, 2980.
- des soldats de Châteaueux à l'Assemblée législative, 197-199.
- Receveurs des droits d'enregistrement, astreints à un cautionnement de 40,000 livres, 1597.
- RÉCOLIN (sieur), sous-lieutenant de canonniers du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, 3944.
- Récollets (caserne des), 2192.
- Récoltes (adhésion aux décrets du 10 août retardée par la rentrée des), 3656; (soldats suisses chargés de la garde des), 2462-2464.
- Récompense de 300 livres allouée à un jeune volontaire, 1693.
- Récompenses attribuées aux blessés du 10 août, 2819.
- RÉCORDON (Simon), commandant du bataillon des Gravilliers, 2194.
- Recrudescence des vols et meurtres à Paris, 394-399.
- Recrues envoyées de Paris au camp de Soissons (défaut de taille et de force physique des), 1492.
- Recrutement des bataillons de volontaires, 1437-1746, 3185.
- RÉDING (baron de), capitaine aux gardes suisses, 2478; (compagnie suisse de), 2471.
- Redon** (tribunal du district de), 3615.
- Réforme des abus et des lois par la Convention nationale (vœu pour la), 3672.
- des administrations inféodées à l'ancien pouvoir exécutif, 3534.
- de la compagnie des *Hussards de la Liberté*, 1721.
- de l'état-major de la garde nationale parisienne (demande de), 671.
- des vices de la Constitution, 3733.
- proposées par les fédérés de Beaune, 1318.
- Refus de publier la loi relative à la suspension du pouvoir exécutif, 3750, 3780, 3782.
- Régénération des corps administratifs et judiciaires (vœu pour la), 3715.
- Régiment de cavalerie (suspension du lieutenant-colonel du 11<sup>e</sup>, 3806, 3807; (démissions d'officiers du 11<sup>e</sup>), 3810; de cavalerie (21<sup>e</sup>) en garnison à Mézières, 1774; de cavalerie (23<sup>e</sup>) au camp de Bellefontaine (adresse du), 3758; de cavalerie (24<sup>e</sup>) en garnison à Compiègne, 3209; de dragons (13<sup>e</sup>) au camp de Mouzon, 3764.
- d'infanterie (manœuvres coupables du colonel du 14<sup>e</sup>), 1509; d'infanterie (lettre d'un capitaine du 36<sup>e</sup>), 3134; (serment

- prêté par un capitaine du 51<sup>e</sup>), 312; d'infanterie (60<sup>e</sup>) en garnison à la Rochelle, 3453; d'infanterie (61<sup>e</sup>) ci-devant Vermandois (adresse du), 3642; d'infanterie (bataillon de campagne du 70<sup>e</sup>), cantonné à Manosque, 3743; d'infanterie (80<sup>e</sup>) en garnison à Bayonne, 861; d'infanterie (81<sup>e</sup>) en garnison à Calais, 1782; d'infanterie (101<sup>e</sup>) (adresse patriotique d'un officier du); d'infanterie (102<sup>e</sup>) en garnison à Paris, 299; adresse des soldats du même à l'Assemblée législative, 724; d'infanterie (capitaine à la suite du 102<sup>e</sup>), 648; (capitaine au 103<sup>e</sup>), 2372; d'infanterie (adresse du 104<sup>e</sup>) à l'Assemblée, 3744.
- de Châteauvieux (improbation de la désertion du), 2503, 2506.
  - d'Ernest (désarmement et rappel du), 2506.
  - de Flandre (M. DE MONTMORIN, ex-colonel du), 420, 845, 1130.
  - des gardes françaises, 2868.
  - des gardes suisses (fermentation contre le), 3833.
  - de la Guadeloupe, 3165.
  - de Normandie, 2868.
  - du Roi (chirurgien-major de l'ex), 2918.
  - de la Sarre (ex caporal au), blessé le 10 août, 2834.
  - de Touraine (ancien soldat au), tué le 10 août, 2650.
- Régiments (envoi du discours de Ronsin, prononcé le 26 août, aux), 3947; (lecture de l'adresse de Lafayette dans les), 3756; (patriotisme des femmes des officiers des 103<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup>), 1823, 1834.
- d'artillerie (adresse des soldats des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup>), 3022; d'artillerie (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>) en garnison à Douai, 3604.
  - de Paris (projets prêtés aux), 1136.
  - suisses au service de la France (licenciement des), 2477, 2488, 2489, 2500, 2511, 2515; suisses (mesures de protection en faveur des), 3833; suisses (services rendus par les), 2487.
- Registre de délibérations de la Commission du camp sous Paris, 1923, 1930.
- d'inscription pour la formation du camp sous Paris (ouverture d'un), 1864.
  - pour l'inscription des secours aux blessés du 10 août, 2756.
- Registres d'enrôlement pour la cavalerie du camp (ouverture de), 1807.
- d'enrôlement des volontaires, 1476, 1491, 1617.
  - de la solde du régiment des gardes suisses, 2486.
  - pour l'adhésion au pacte national (ouverture dans les sections de), 1273.
- Règlement de police et d'administration pour le camp de Paris, 1922.
- pour la police et discipline intérieure de l'infanterie, 1448.
- REGNARD-CLAUDIN (Louis-Charles-Ambroise), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, 2055.
- REGNAULT DE BEAUCARON (Jacques-Edme), député de l'Aube à l'Assemblée législative, 2064.
- REGNAUT (Marie-Jeanne), veuve d'un combattant du 10 août, 2895.
- REGNIER (Antoine), directeur de la manufacture de Sèvres, 453, 454.
- employé au bureau de la Liquidation, 730.
- Reims** (conseil général du district de), 3436.
- (municipalité de), 3065, 3436, 3791.
  - (organisation du service de santé des armées à), 1713.
- REJOR (François-Louis), citoyen de la section Poissonnière, blessé le 10 août, 2719.
- Relation de la journée du 10 août par M. De Joly, 2318; par M. Pétion, 2294; par M. Ruault, 2295.
- officielle des événements du 10 août, 2195, 2196.
  - des événements du 10 août par les députés du Morbihan, 2996; par le représentant Delmas à Cambrai, 2980.
- Remiremont** (corps administratifs et judiciaires de), 3080.
- (garde et gendarmerie nationale de), 3080.
- Remplacement d'un commis des Comités partant comme volontaire (offre gracieuse de), 1623.
- REMY (Nicolas), ancien garde du Roi, 2185.
- REMY, sergent-major de la musique de la garde nationale, 2447.
- RENARD (sieur), menuisier, 2185.
- RENAULT (sieur), ancien négociant, 3956.

- RENÉ (sieur), caporal de grenadiers au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2394.
- Rennes** (citoyens de), 3284.
- (commune de), 3559.
- (fédéré de), 2760.
- RENOLD (François), garde suisse, 2482.
- Rentes viagères sur la tête des volontaires, transférées à leurs parents, 1673.
- Renvoi des ministres de Louis XVI, 677, 679-716, 809.
- Représentation de l'Opéra au profit des victimes du 10 août, 1844.
- du théâtre Feydeau pour les dépenses de la guerre, 1860.
- Représentations du théâtre du Marais pour les frais de la guerre, 1861.
- Républicanisme (demande de mesures contre le), 997.
- Réquisition d'un détachement pour le service du Comité de Police et de surveillance, 2260.
- de force pour réprimer la mutinerie, à Saint-Denis, de boulangers, chargés de fabriquer le pain de munition, 1958.
- de la force publique en faveur des gardes suisses, 2212.
- de 400 gardes suisses de renfort par le Maire et le Commandant général, 2466.
- de 30,000 hommes dans les départements voisins de Paris pour la défense des frontières, 3929.
- pour l'envoi de gendarmes place Vendôme, 2082.
- Réserves de la garde nationale au Garde-Meuble et à l'hôtel de Toulouse, 2105.
- Résine pour la fête de la Liberté (fourniture de), 241.
- Responsabilité et solidarité des ministres, 1455.
- Restaurateurs du Pont-Tournant des Tuileries, 2248.
- Restitution mystérieuse de deux paquets d'assignats trouvés aux Tuileries, 2540.
- RESTOUT (Jean-Bernard), artiste du Louvre, 2277; inspecteur du Garde-Meuble, 2533, 3944.
- Rétention d'urine survenue à la suite de coups reçus le 10 août, 2728.
- Réthel** (conseil général de la commune de), 3053.
- (directoire du district de), 3524.
- Rétractation des arrêtés pris par le Conseil général de la commune de Saint-Rémy, après le 20 juin, 3457.
- du serment de fidélité prêté à Louis XVI, 3048.
- Retraite demandée par M. Roland comme inspecteur des manufactures, 1255.
- Retranchement portatif (offre patriotique d'un), 1568.
- Retranchements du camp sous Paris, garnis de chardons en fer, 1957.
- RÉVEILLON (Jean-Baptiste), entrepreneur de la manufacture de papiers peints de la rue de Montreuil, 245; (don patriotique des ouvriers de la manufacture), 1749.
- RÉVEILLON, surnuméraire dans la gendarmerie à cheval, tué le 10 août, 2674.
- Revue de l'armée parisienne aux Tuileries (demande d'une), 1523; de la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale (ajournement de la), 1118; du 102<sup>e</sup> régiment par Marie-Antoinette, 1074.
- de départ de la gendarmerie nationale, 1905.
- passée, le 10 août, par Louis XVI aux Tuileries, 2130, 2303, 2307, 2309, 2316, 2324, 2334, 2335, 2343-2345, 2347, 2355, 2359, 2363, 2365, 2372, 2393.
- projetée par Santerre, 133.
- Rhé** (assemblée primaire du canton de Saint-Martin, ile de), 3551.
- RUODIAS (Giraud), mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2693, 2893.
- Rhône-et-Loire** (assemblée électorale du département de), 3735.
- (citoyens actifs du département de), 916.
- (conseil général du département de), 3109, 3438.
- (fédéré du département de), 2789.
- (procureur général syndic du département de), 1339.
- Ribérac** (conseil d'administration du district de), 3266.
- RIBES (Louis), député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée législative, 438.
- Riceys** (officiers municipaux et citoyens de la commune des), 3565.
- (volontaires des), 3565.
- RICHARD (Julien), volontaire du bataillon des Invalides, 2456.
- (sieur), maçon, 248.

- RICHARD**, prisonnier à la Force, 2901.
- RICHELIEU**, duc d'AIGUILLON (Armand-Désiré VIGNEROT DU PLESSIS), maréchal de camp, chef d'état-major de l'armée du Rhin, 3765, 3812, 3813.
- RIGAL**, ancien garde du Roi, 512.
- Rieux** (conseil du district de), 3363.
- Rigny-le-Ferron** (municipalité et citoyens libres de), 3259.
- Riom** (conseil général et corps judiciaires de), 3442.
- (hommes libres de), 3004.
- Ris** (garde suisse occupé à la conservation des récoltes dans la commune de), 2464.
- RISTON** (Jacques-César), mandataire de M. de Lamotte, 454.
- RITTER** (François-Joseph), commissaire de l'Assemblée à l'armée du Rhin, 3815.
- Rives** (gardes nationaux du canton de), 3470.
- (municipalité de), 3470.
- RIVES**, volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 622.
- RIVET**, négociant en denrées coloniales, 146, 148.
- RIVIÈRE** (Louis), blessé du 10 août, 2802.
- RIVOIRE** (Marie-Maurice), vice-président du département de l'Aisne, 3799, 3800, 3808.
- ROBADAY** (dame), 807, 2098.
- ROBATEL** (Pierre), soldat suisse, 2441.
- ROBERT** (François), journaliste, commissaire de la Commune, 2355; vice-président de la Commune du 10 août, 2191.
- (Jean-Laurent), caporal de grenadiers au bataillon de Saint-Magloire, 841, commis au bureau des Écuries royales, 862.
- (Nicolas-Henry), jardinier de la section de Molière et la Fontaine, tué le 10 août, 2677, 2849.
- (sieur), chirurgien, 2843.
- citoyen de la section de Saint-Lazare, 1796.
- ROBESPIERRE** (Maximilien DE), ex député à la Constituante, 163, 733.
- ROBIN** (Léonard), auteur de motion à l'Assemblée nationale, 1673.
- (Pierre-Jacques), citoyen de la section du Roule, 639.
- (sieur), orfèvre, 2595.
- ROBINSON**, libraire à Londres, 454.
- ROCH**, acteur des Délassements-Comiques, 2935.
- ROCHAMBEAU** (Jean-Baptiste-Donatien DE VIMEUR, comte DE), combattant des guerres d'Amérique, 2921.
- Rochefort** (arsenal de), 1893, 1948.
- (ateliers de la marine de), 2998.
- (casernements des troupes à), 2998.
- (conseil général de), 2998.
- (conseils du district et de la commune de), 3462.
- (corps administratifs, judiciaires et militaires de), 3684.
- (garde nationale de), 3462.
- (place d'armes de), 3462.
- (tribunal du district de), 925.
- (troupes de terre et de mer de), 3462.
- Rochellais** (départ de volontaires), 3091.
- Rocroi** (administrateurs du district de), 3305.
- (carte abrégée de Bar-sur-Aube à), 4819.
- (district de), 982.
- Rodez** (district et municipalité de), 3130.
- RODIER** (Jérôme), citoyen de la section Popincourt, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2678.
- RODOLPHE**, lisez RUDOLF DE SALIS ZIZERS, officier aux gardes suisses, 2478.
- ROEDERER** (Pierre-Louis), procureur général syndic du Département de Paris, p. 2, 146, 428, 430, 435, 444, 451, 486, 546, 697, 718, 740, 741, 756, 781, 803, 811, 819, 820, 831, 842, 843, 903, 905, 1014, 1016, 1017, 1019, 1032, 1033, 1041-1043, 1045, 1047, 1055-1057, 1062, 1065, 1067, 1069, 1073, 1075, 1077, 1092, 1095, 1098, 1099, 1106, 1111, 1169, 1170, 1184, 1190, 1346, 1978, 1997, 1998, 2005, 2008, 2010, 2014, 2016, 2033, 2015, 2046, 2048, 2075, 2076, 2088, 2400, 2103, 2113, 2118, 2121, 2122, 2129, 2170, 2221, 2224, 2256, 2323, 2347, 2365, 2366, 2424, 2425, 2491.
- ROGER** (Charles-Isidore), grenadier de la section de l'Île-Saint-Louis, 2576.
- ROHAN-CHABOT** (Charles), grenadier du bataillon de l'Abbaye, ex-aide-de-camp de Lafayette, 2228.
- ROHAN-ROCHEFORT** (Charlotte de), 2603.
- ROLAND** (Jean-François), fédéré du département de Saône-et-Loire, 2627.

- grenadier du bataillon des Minimes, 3845.
- volontaire du bataillon des Filles-Dieu, 654.
- ROLAND DE LA PLATIÈRE** (Jean-Marie), ministre de l'intérieur, 147, 162, 394, 395, 397-399, 419, 428, 430, 435, 444, 449, 457, 486, 499, 531, 532, 675, 677, 678, 684, 685, 687, 688, 705, 863, 864, 1255, 1726, 1727, 1742-1745, 1885, 1890, 1895, 1949, 1957, 1961, 1963, 2154, 2164, 2256, 2469, 2519, 2530, 2531, 2533, 2751, 2766, 2971, 3005, 3059, 3240, 3648, 3779, 3783, 3801, 3804, 3867; chargé par intérim du ministère de la justice, 2.
- ROLLAND** (Louis-Nicolas), commissaire des guerres de l'artillerie, 504, 1440, 1461, 1699, 1884.
- (Pierre), pauvre domestique, 1747.
- ROLLOT** (sieur), sous-lieutenant de compagnie franche, 1497.
- Romains** (Allobroges, terreur des), 3328.
- Romainville** (butte derrière le bois de), 1915.
- Romans** (citoyens de), 3503.
- (conseil général du district de), 3546.
- Rome** (décrets de l'Assemblée dignes des beaux jours de), 3688.
- ROMME** (Charles-Gilbert), député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, 1599, 1613.
- RONDONNEAU** (Louis), secrétaire du Sceau, 905.
- RONSIN** (Charles-Philippe), commissaire du Conseil exécutif provisoire dans le département de Seine-et-Marne, 1799; orateur lors de la fête funèbre du 26 août, 2971, 3947.
- Roquemaure** (société patriotique de), 3429.
- ROSIER**, commis de la Convention, secrétaire de la Commission chargée du retrait des objets déposés sous la colonne de la Liberté, 1337.
- Rosières-aux-Salines** (commune de), 3668.
- ROSSIGNOL** (Jean-Antoine), commissaire des faubourgs, lors du 10 août, 2040, 2044; membre du Département de Police et de surveillance, 2259, 2260, 2414.
- ROTH** (sieur), citoyen de la section des Quatre-Nations, 1546.
- Rouen** (bruits répandus du départ de Louis XVI pour), 2311.
- (bruits répandus de la translation de l'Assemblée à), 2311.
- (carte abrégée de Strasbourg à), 1819.
- (citoyens actifs de), 928, 969, 3052.
- (départ de navires chargés de matériel de guerre pour), 1927.
- (habitant de), 1133.
- (juges de paix de), 3292.
- siège de la 15<sup>e</sup> division militaire, 2311.
- (tribunal de police correctionnelle de), 3292.
- ROUGEVILLE** (DE), lieutenant-colonel de cavalerie, 905.
- ROUHÈRE** (Benoît), secrétaire du département des Affaires étrangères, 2165.
- ROUILLÉ** (Frédéric), garde suisse, 2518.
- ROULEAU** (Pierre), blessé du 10 août, 2796, 2829.
- ROUSSEAU** (Augustin-Bernard-Louis-Joseph), maître d'armes du prince royal, 2365, 3918.
- (l'abbé Claude-Louis), prédicateur ordinaire de Louis XVI, 56, 57.
- (buste de marbre antique représentant Jean-Jacques), 2378; (hommage de l'édition des œuvres de Jean-Jacques), 1402; son portrait à la plume, 109.
- capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie de la 4<sup>e</sup> division de la garde nationale, 2765.
- intendant de Bouillé, 3918.
- ROUSSEL** (Charles), Hollandais, portier au Pont-Royal des Tuileries, 2275.
- ROUSSELET** (Pierre), citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, vainqueur de la Bastille, 186, 195.
- ROUSSINEAU** (Jean-François), curé de Saint-Germain-des-Prés, 172.
- ROUVEAU** (Jacques-Antoine), commissaire du département de Seine-et-Oise à Étampes, 521, 530.
- ROUX** (Jacques), prêtre, de la section des Gravilliers, commissaire auprès de la Cour martiale, 2461.
- ROUX-FASILLAG** (Pierre), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, 1460; commissaire de l'Assemblée pour la formation du camp sous Paris, 1865.
- ROUY** (Charles), professeur de mathématiques, 1580, 1656.

- ROYER (Pierre), limonadier au préau de la foire Saint-Germain, 1141.
- (Pierre-Paul), secrétaire greffier de la Commune de Paris, 1030, 2030, 2088, 2133.
- menuisier, 242.
- ROYOU (Claude), membre du Conseil général de la Commune, 2110.
- (l'abbé Jacques Corentin), rédacteur de *l'Ami du Roi*, 402, 409.
- ROZE (Jacques-Auguste), huissier de l'Assemblée nationale, 3823.
- Rozoy** (commis de l'administration du district de), 3254.
- (conseil général de la commune de), 3254.
- RUAMPS (Pierre-Charles), député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, 1893, 1927, 1948.
- RUALT (Nicolas), auteur d'une relation de la journée du 10 août, 2295.
- RUBIGNY (DE) BERTHEVAL (Jean-Antoine DE), tanneur, 215.
- Rueil** (chirurgien d'une compagnie suisse casernée à), 2415.
- (compagnie suisse d'Affry, casernée à), 2305, 2413; (compagnie suisse de Castella, casernée à), 2406.
- (départ des Suisses de), 2490, 2499.
- (désarmement des gardes suisses casernés à), 2433.
- (garde nationale de), 2453.
- (le Jardin Fleury à), 2481.
- (municipalité de), 2453.
- (perquisitions faites par des commissaires du Département de Police de Paris à), 2490.
- Rues d'Angoulême, 2413; d'Anjou, 2622; de l'Arbre-Sec, 1019; des Arcis, 1757; d'Astorg, 2405; du Bac, 2299; Barre-du-Bec, 2613; Beaubourg, 1794; de Beaune, 2299, 2670; de Bercy, 2673; Bergère, 1921; du Bouloi, 2240; de Bourbon, 323; de Bourbon-Château, 338; de Bourgogne, 1785; de Braque, 275; Brisemiche, 2561; de la Bûcherie, 2547; de Bussy, 338, 1075; de la Chanvrerie, 1776; Chapon, 565; de Charenton, 2664, 2673, 2809; de Charonne, 1751; de Chartres, 2553; de Cléry, 373; du Colombier, 421; Comtesse-d'Artois, 3916; Coquéron, 825; de la Cossonnerie, 2571; du Dauphin, 2060; du Faubourg-Saint-Antoine, 1612, 2118, 2673; du Faubourg-Saint-Denis, 286; du Faubourg-Saint-Honoré, 1767; du Faubourg-Saint-Martin, 343; des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, 570; du Four-Saint-Germain, 2543; des Francs-Bourgeois, 1380; de la Fromagerie, 2595; Geoffroy-l'Asnier, 2614; Greneta, 2357, 2359, 2583; du Gros-Chenèt, 331, 2934; de la Huchette, 258; Jean-Jacques-Rousseau, 2698, 3916; Le-noir, 2673; de la Licorne, 2298; Louis-le-Grand, 1944; des Martyrs, 2185; des Mauvaises-Paroles, 2313; Michel-le-Comte, 3176; de Montreuil, 245; Mouffetard, 764, 1587, 1981, 1992, 2620, 2764; de Paris, 359; Pavée-Saint-Sauveur, 1731; de la Pépinière, 1718; du Petit-Pont, 258; de Poitou, 2691; des Postes, 717; des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 1636; Quincampoix, 2317; de Reuilly, 2185; Rochechouart, 2233; de Rohan, 2063; de la Roquette, 816, 1736; Saint-André-des-Arts, 640; Saint-Antoine, 1480; Saint-Florentin, 2440; 2533; Saint-Denis, 342, 608, 2356, 2361; Saint-Honoré, 2334, 2346, 3916; Saint-Louis, 2663; Saint-Martin, 1373, 1583, 2741; Saint-Jacques, 3822, 3938; Saint-Nicolas, 2673; Saint-Sauveur, 2577; Saint-Thomas-du-Louvre, 1536; Sainte-Anne, 3866; Sainte-Avoye, 2668; de Seine, 2230; du Sépulcre, 322, 2320; du Théâtre-Français, 2311; de la Tixeranderie, 2724; Tireboudin, 2710; Traverse, 2673; Trousevache, 2496; de Valois, 734; Ventadour, 1370; de la Verrerie, 289, 2309; Verte, 1718, 2237, 2406, 2408, 2413, 2415; des Vieux-Augustins, 1591, 1807; Zacharie, 258.
- RUFFIN (Jean-Charles), citoyen de la section des Champs-Élysées, tué le 10 août, 2675.
- Rugles** (Eure) (citoyens de), 2986.
- RUHL (Philippe), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, 3781; député à la Convention nationale, 1334, 1337.
- RULMIÈRE (Anne-Jean-Auguste), colonel de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, 885.
- RUTEAU (Louis), citoyen de Paris, lieutenant-colonel des *hussards de la Liberté*, 1521, 1544, 1581, 1732.

## S

- SABAROT (P.-F.), volontaire du bataillon des Champs-Élysées, 631.
- SABATIER (Raphaël-Bienvenu), chirurgien en chef des Invalides, 2723.
- Sables-d'Olonne** (conseil général de la commune des), 3279.
- (conseil du district des), 3374.
- (société des Amis de la Constitution des), 3717.
- Sabre d'honneur offert au grenadier Pie, 350, 351.
- Sabres (dépôt des) pour empêcher leurs dilapidations, 1888.
- pour armer les volontaires (don de), 1753, 1775.
- envoyés de l'arsenal de Rochefort à Paris, 1893.
- Sac d'argent ramassé dans le jardin des Tuileries, 2559, 2566.
- SAGE (Balthazar-Georges), inspecteur de l'École nationale des Ponts et chaussées, 297.
- témoin dans l'affaire Jouneau et Grange-neuve, 730.
- SAGEZ, ex-président du district de Versailles, 1916.
- Saillans** (assemblée primaire du canton de), 3516.
- SAILLANT (abbé), 1348.
- Saint-Aignan-Montrichard** (Loir-et-Cher), (conseil général du district de), 3037.
- (société des Amis de la Constitution de), 2988.
- Saint-Amand** (cantonement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de volontaires de Paris à), 1660.
- (habitants de), 1660.
- (municipalité de) 3288.
- Saint-Ambroix** (Gard), (citoyens de), 3693.
- SAINT-AUBIN (sieur), artiste de l'Ambigu-Comique, 2933.
- Saint-Aubin-d'Arquenay** (citoyens du canton de), 3183.
- Saint-Barthélemy (journée du 10 août déclarée plus terrible que la), 3619.
- Saint-Brieuc** (administrateurs du district de), 3258.
- (tribunal criminel des Côtes-du-Nord à), 3127.
- Saint-Calais** (conseil général de la commune de), 3422.
- Saint-Chamas** (citoyennes de), 999.
- Saint-Claude** (conseil permanent de la commune de), 3621.
- (conseil du district de), 3362.
- Saint-Cloud** (bataillon de garde nationale de), 2465.
- (château de), 2465.
- (désarmement des gardes suisses à), 2433, 2465.
- (municipalité de), 452, 453.
- Saint-Denis** (arrestation d'artillerie à), 469; (de gardes suisses à), 2462, 2463, 2469.
- (atelier pour la confection d'habillements militaires à), 1481.
- (canon acheté par les habitants de), 1874.
- (commune de), 1571, 1874.
- (déchéance de Louis XVI demandée par les citoyens de), 1994.
- (dépôt de), 2463.
- (dépôt au Garde-Meuble des objets du trésor de), 3857.
- (détachement d'invalides en garnison à), 1571.
- (directoire de), 486.
- (district de), 103, 1571, 1630-1633, 2141, 2462.
- (envoi projeté de régiments à), 2311.
- (fabrication du pain de munition à), 1958.
- (garde nationale de), 1571, 1874.
- (magasin de tentes et équipements militaires de), 1868.
- (passage fréquent d'engagés pour les troupes de ligne et de volontaires à), 1633.
- (plaines de), 1951.
- volontaires de), 1648.
- Saint-Dizier** (tribunal du district de), 1000.
- Saint-Etienne** (commune de), 3267.
- Saint-Fargeau** (citoyens actifs de), 974.
- (citoyens du canton de) réunis pour le recrutement des volontaires, 3185.
- (société des Amis de la Constitution de), 3181.

- SAINT-FÉLIX** (Marie-Emmanuel MESQUINET DE), 3923.
- Saint-Florent-le-Vieil** (conseil général de la commune de), 3009.
- Saint-Florentin** (conseil général du district de), 3403.
- Saint-Flour** (conseil du district de), 3248.
- Saint-Gengoux-le-National** (citoyens de), 3665.
- SAINT-GEORGES** (légion américaine du Midi, commandée par le sieur), 2710, 2713.
- Saint-Germain-en-Laye** (conseils généraux du district et de la commune de), 1654, 3040.
- (départ au début de la journée du 10 août des citoyens de), 3040.
- (établissements dits du *Vautrait* sur le territoire de), 1654, 1674.
- (volontaires fédérés de), 1674, 2237.
- SAINT-GERMAIN** (sieur), 1237.
- Saint-Haon-le-Châtel** (conseil général de la commune de), 3320.
- Saint-Hippolyte** (directoire du district de), 991.
- (tribunal du district de), 926.
- SAINT-HURUGE** (Victor-Amédée, marquis DE), 67, 730.
- Saint-Jean-d'Angely** (directoire du district de), 3213, 3535.
- Saint-Junien** (administrateurs du district de), 3261.
- Saint-Laurent-des-Eaux** (municipalité de), 3563.
- Saint-Léonard** (assemblée primaire de), 3510.
- SAINT-LIGIÉ**, grenadier du bataillon de l'Oratoire, 512.
- Saint-Lô** (conseil général de la commune de), 3417.
- Saint-Maixent** (tribunal du district de), 3636.
- Saint-Malo** (administration du district de), 3096.
- Saint-Mandé** (garde nationale de), 1576.
- (municipalité de), 1576.
- SAINT-MARC** (comte DE), 2324.
- Saint-Marcellin** (conseil du district de), 3365.
- SAINT-MARTIN-VALOGNE** (Charles), député à la Convention nationale, 2886.
- Saint-Martin** (île de Rhé), (assemblée primaire du canton de), 3551.
- Saint-Maur** (installation du camp sous Paris vers), 1902.
- (municipalité de), 1672.
- Saint-Maximin** (tribunal du district de), 925.
- Saint-Mihiel** (assemblées primaires de), 3695.
- Saint-Nazaire** (citoyens du canton de), 3383.
- Saint-Omer** (archives municipales de), 3076.
- (conseils généraux de la commune et du district de), 3076, 3294.
- (district de), 955.
- (prestation du serment civique sur la grande place de), 3352.
- Saint-Ouen** (arrestation de deux députés de l'Aveyron à), 2161.
- (conseil général de la commune de), 3146.
- (construction de fours pour l'armée à), 1902.
- (garde nationale de), 3146.
- (municipalité de), 3888.
- (volontaires de la commune de), 1639.
- Saint-Pol** (directoire du district de), 942.
- SAINT-PRIX** (Jean-Amable FOUCAULT), commandant du bataillon du Val-de-Grâce, 763, 764, 896, 1065, 1147, 2647, 2695, 2884.
- Saint-Quentin** (conseil général de la commune de), 3120.
- (société des Amis de la Constitution de), 3179.
- Saint-Remy** (conseil général de la commune de), 987, 3457.
- (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3468.
- (tribunal du district de), 925.
- Saint-Servan** (conseil général de la commune de), 3204.
- Saint-Sever** (directoire du district de), 3274.
- (municipalité et citoyens de), 3702.
- Saint-Valery** (société des Amis de la Constitution, de la Liberté et de l'Égalité de), 3466.
- Saint-Yrieix** (assemblée primaire des citoyens de), 3708.
- SAINTE-CROIX** (sieur), 217.
- Sainte-Foy** (Gironde), (citoyens libres de), 3006.

- Sainte Menehould** (camp et cantonnements de), 1819, 2655.  
 — (conseil général de la commune de), 3444.
- Saintes** (citoyens libres de), 3653.  
 Salaire des ouvriers occupés au déblaiement des bâtiments du Carrousel, 2529, 2531, 2533; des ouvriers occupés aux travaux du camp sous Paris, 1954.
- SALAMON** (monseigneur), internonce à Paris, ses mémoires, p. 2.
- SALÈLES** (M. de), capitaine de la garde du Roi, 512.
- Salies** (commune de), 986.
- SALIS** (Rodolphe-Antoine-Théodore-Xavier), aide-major au régiment des gardes suisses, 2478, 2485.  
 — (compagnie des gardes suisses de), 2415, 2490.
- SALLANTIN** (M), domicilié aux Tuileries, 1133.
- Salle des séances de l'Assemblée législative (agrandissement de la), 40.  
 — de la Convention nationale (construction de la), 2533.  
 — pour le Corps législatif (projet de), 29.
- Salles de spectacle (désordres dans les), 149.
- SALLEY** (Pierre-François-Michel), secrétaire-commis au Comité colonial, 1622.
- SALMON**, soldat-citoyen de la section des Tuileries, 569.
- SALNEUVE** (François), mécanicien, ex-officier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382, 2399.
- Salpêtrière (réunion du bataillon de Saint-Marcel devant la), 868.
- Samaritaine (ambulance pour les blessés du 10 août à la), 2618.  
 — (corps de garde de la), 2296.
- Sancerre** (citoyens de), 3242.
- SANDHOMME** (Étienne), citoyen de la section de la Place-de-Louis XIV, 601.
- Sannois** (citoyens de la commune de), 3674.  
 — (volontaires de la commune de), 1565, 3674.
- Sans-culotte (déclaration d'Anacharsis Cloots proclamant son âme), 3536.  
 — (titre glorieux de), 3134.
- Sans-culottes (don des pauvres) pour les victimes du 10 août, 2947.
- (médecin des pauvres), 2876.  
 — (membres de la société populaire de Nîmes, se glorifiant d'être des), 3286.  
 — (première compagnie des), 1688.  
 — (projet saugrenu de faire porter la pierre de la Bastille par de véritables), 196.  
 — du Faubourg Saint-Antoine, 865, 1368.  
 — du peuple parisien (hommage rendu aux), 3283, 3333.  
 — de Vernier-Fontaine (adresse des), 3727.
- SANSON DU PERRON** (Jean-François), juge de paix de la section Mauconseil, 1147, 3826.
- SANTERRE** (Antoine-Joseph), commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, 133, 237, 733, 735, 770, 774, 786, 797, 843, 844, 1050, 1093, 1094, 2040; commandant général provisoire de la garde nationale, 1145, 1508, 1557, 1699, 1704, 1724, 1726, 1727, 1739, 1742-1745, 1903, 1904, 1937, 1958, 2178, 2179, 2183, 2189, 2190, 2221, 2232, 2237, 2238, 2240, 2241, 2251, 2257, 2258, 2298, 2330, 2627, 2635, 2664, 2667-2669, 2675-2678; commandant de service auprès de l'Assemblée, 1352; maréchal de camp de la 17<sup>e</sup> division, commandant général provisoire de la force armée, 2751.
- Saône-et-Loire** (administration du département de), 3153.  
 — (assemblée électorale du département de), 3729.  
 — (citoyens libres du département de), 3679.  
 — (commissaires fédérés du département de), 1316.  
 — (Claude-Marie JOURNET, député du département de), 3532.  
 — (fédéré du département de), 2627.
- Sardaigne** (alliance possible des cantons helvétiques avec le roi de), 2487.
- Sarlat** (citoyens de), 3694.
- Sarrebouurg** (conseils du district et de la commune de), 3456.
- Sarreguemines** (officiers municipaux de), 3226.
- SARRETTE** (Bernard-Jean), capitaine de la garde nationale, commandant la musique, 1658, 2447.
- Sarthe** (bataillon des volontaires de la), 1501.

**Sarthe** (François PRIMAUDIÈRE, député de la), 1501.  
 — (conseil du département de la), 3098.  
 Sauf-conduit réclamé par deux députés arrêtés à Saint-Ouen, 2161.  
**Saumur** (district de), 1009.  
 SAUTEREAU (Jean), député de la Nièvre à l'Assemblée législative, 52, 795.  
 SAUVAGE (Martin-Etienne), citoyen occupé à relever les morts et les blessés du 10 août, 2618.  
 — (Piat-Joseph), peintre, académicien, 3958.  
**Savenay** (directoire du district de), 3170.  
**Saverne** (conseil général de la commune de), 3622.  
**Savignies** (assemblée primaire du canton de), 3592.  
 SAVIN, commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, 770.  
**Scarpe** (commandant du fort de), 3035.  
 Sceau de l'Etat (modification du), 3842.  
**Sceaux** (garde nationale de), 3556.  
 — (municipalité de), 3556.  
 — (offrande patriotique des jeunes filles de), 1839.  
 — (parc de), 105.  
 — (prestation du serment civique dans l'église de), 3556.  
 — (volontaires de), 1839.  
**Sceaux-Penthièvre** (OLIVIER-CORANCEZ, maire de), 257.  
 Sceaux de l'Etat (remise des), 2213.  
 Scellés apposés au domicile de Bertrand de Moleville, ex-ministre, 2603; de Borie, ex-officier municipal, après son départ, 2603; de M. Champion, ex-ministre, 3866, 3920; de M. Forestier, trésorier des gardes suisses, 2445, 2460, 2517; de M<sup>me</sup> Geoffroy, 3878.  
 — apposés au domicile des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas absents, 2388; de Claude Péchinot, ex-garde du Roi, 3949; au domicile de M. de Nivernois, à Saint-Ouen et à Paris, 3886.  
 — apposés sur les appartements secrets et particuliers des Tuileries (levé des), 2227; sur les bureaux et la caisse de l'Extraordinaire, 3898, 3899, 3906; par le Département sur le cabinet du garde des sceaux, 2213; par le juge de paix

de la section de la Place-Vendôme sur le cabinet du ministre des contributions, 2214; sur les effets du sieur Allimann, adjudant des gardes suisses, 2490; sur les effets de M. Jurien, ex-premier commis du ministre de l'intérieur, 2474; sur les effets précieux de la chapelle des Tuileries (demande d'apposition des), 2549; sur les effets trouvés aux Tuileries et au Carrousel, 2587, 2589; sur les effets des Suisses dans les casernes de Courbevoie, 2453; sur le magasin des armes de la garde du Roi à l'École militaire, 506.

— apposés sur les papiers de M. d'Abancourt, 2219, 2220; sur les effets et papiers de M. Blancgilly, député des Bouches-du-Rhône, 3823, 3938, 3963; sur les papiers de M. Bonnacarrère, ex-directeur des Affaires étrangères, 2166, 2170, 3834, 3962; sur les papiers du sieur Charles Chabot, 2229, 2230; sur les papiers du duc de Cossé-Brissac, 498; sur les registres et papiers de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, 2155, 2169, 2199; sur les papiers de Gilles-Michel Lecomte, président de la section de la Grange-Batelière, 3824; sur les papiers de M. de Montmorin, 3856; sur les papiers de l'abbé Royou, 402; sur les papiers personnels des ministres, 2156, 2166, 2170, 2171, 2225.

Scène scandaleuse au jardin des Tuileries, 161, 162.

— de violence dans l'allée des Feuillants, 728.

SECVOLA (Méridionaux qualifiés de), 3458.

SCHÉUT, contrôleur au magasin de subsistances de Saint-Martin-des-Champs, 367.

SCHLITER (Antoine), garde suisse, 2482.

SCHMIDT (Étienne), de la section des Halles, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2738.

SCHOULER, sergent du bataillon des Quatre-Nations, 634.

SCHRAVEN (Charles), ouvrier de l'imprimerie Baudouin, 2373.

SCHRECKEN, ancien chasseur tyrolien, 1457.

SCOTT (Auguste-Toussaint), commissaire de la Commune, 2521.

Scrutin (vote par) pour la déchéance de Louis XVI, 1974.

- Secours à une femme en couches dans la misère, 2635.
- provisoire accordé à un fédéré blessé le 10 août, 2642.
  - aux blessés du 10 août, 2638, 2642, 2694, 2732, 2736, 2750, 2751, 2756-2758, 2781, 2783, 2814.
  - aux veuves et aux enfants des citoyens morts le 10 août, 2612, 2625, 2631, 2693, 2694, 2736, 2750, 2751, 2809, 2869.
- Secret (prisonniers mis au), 130, 3883, 3894, 3923, 3961.
- Secrétaire à mécanique de la chambre à coucher du Roi (grand), 2541.
- Secrétaire du Conseil du Roi (nécessité de choisir un), 675; (nominations au poste de), 1220-1223, 1225, 1229, 1231, 1232.
- du Conseil exécutif (nomination au poste de), 2198, 3819.
  - commis d'un des Comités (don patriotique d'un), 1853.
- Secrétaires commis des Comités de l'Assemblée (offre de travailler aux fortifications par les), 1924; (prestation de serment des), 3869.
- commis du bureau des procès-verbaux et correspondance, 279.
  - commis du Comité d'agriculture, 309.
  - greffiers des juges de paix, 3865.
- Section des Amis de la Patrie, ci-devant du Ponceau, 1693, 1720, 2768-2770, 2789.
- des Arcis, 827, 2111, 2307, 2309, 2335, 2613, 2633, 2812, 2825.
  - de l'Arsenal, 72, 1409, 1423, 1522, 1678, 1983, 1993, 2584, 2616, 2825.
  - Beaubourg, 210, 1651, 1758, 2674.
  - de Beaurepaire, ci-devant des Thermes-de-Julien, 1714, 2652, 2687, 2692, 2706, 2825.
  - de la Bibliothèque, 87, 137, 188, 205, 206, 387, 544, 731, 857, 1453, 1500, 1572, 1644, 1976, 2352, 2388, 2390, 2391, 2559, 2603; de 1792, 1644, 1690, 1766, 2278, 2391, 2709, 2720, 2825, 2852, 3899.
  - de Bon-Conseil, ci-devant Mauconseil, 2710, 2713, 2825, 3826.
  - de Bondy, 2645, 2669, 2825, 2876, 3936.
  - de Bonne-Nouvelle, 186, 642, 671, 1399, 2117, 2624, 2639, 2644, 2825, 2850, 2854, 2958, 3553,
- du Bonnet-Rouge ci-devant de la Croix-Rouge, 2816.
  - de la Butte-des-Moulins, ci-devant du Palais-Royal, 1531, 1614, 1745, 1727, 1733, 1737, 1913, 2606, 2607, 2617, 2659, 2825.
  - des Champs-Élysées, 2413, 2521, 2675, 2762, 2825, 2920.
  - de la Cité, ci-devant de Notre-Dame, 1610, 1619, 1628, 1629, 1844, 1915, 2330-2334, 2396, 2600, 2656, 2661, 2696, 2825.
  - du Contrat-Social, ci-devant des Postes, 1558, 2676, 2699, 2825, 3916.
  - de la Croix-Rouge, 127, 459, 576, 1132, 1161, 1174, 1798, 2280, 2603, 2672, 2791, 2814, 2816, 2825, 3972.
  - des Droits-de-l'Homme, ci-devant du Roi-de-Sicile, 1710, 2377, 2596, 2597, 2724, 2825, 2843.
  - des Enfants-Rouges, 64, 96, 1408, 1974, 2251.
  - du Faubourg-Montmartre, 230, 392, 560, 666, 1187, 1193, 1322, 1357, 1502, 1608, 1673, 2173, 2184, 2321, 2546, 2657, 2756, 2825, 2839.
  - du Faubourg-du-Nord, ci-devant Faubourg-Saint-Denis, 861, 2655, 2825, 2876.
  - du Faubourg-Saint-Denis, 439, 1194.
  - du Finistère, ci-devant des Gobelins, 1587, 2690, 2758, 2825, 2830, 2841.
  - de la Fontaine-de-Grenelle, 323, 376, 382, 620, 1132, 1175, 1599, 1664, 2312, 2570, 2670, 2825.
  - de la Fontaine-Montmartre, ci-devant Montmorency, 1570, 1651.
  - de la Fontaine-Montmorency, 284, 572, 607, 633, 659, 1279, 1281, 1529, 1652.
  - de la Fraternité, ci-devant de l'Île-Saint-Louis, 2704.
  - des Gardes-Françaises, ci-devant de l'Oratoire, 2825, 2867.
  - des Gobelins, 92, 118, 137, 142, 143, 148, 318, 470, 740, 793, 808, 810, 855, 1088, 1097, 1100, 1101, 1146, 1148, 1156, 1160, 1162, 1173, 1508, 1587, 2024.
  - de la Grange-Batelière, 308, 327, 348, 860, 1180, 1821, 3824.
  - des Gravilliers, 80, 477-479, 1143, 1179, 1372, 1373, 1413, 1608, 1979, 2194, 2238, 2449, 2461, 2600, 2825, 3936, 3956.
  - de Guillaume-Tell, ci-devant Place-Louis XIV, 2378, 2384.

- de la Halle-au-Blé, 71, 882, 1706, 1789, 2193, 2240, 2649, 2679, 2683, 2825, 2946.
- des Halles ou des Marchés, 1982, 2593, 2600, 2738, 2825.
- de Henri IV, 60, 211, 372, 420, 423, 427, 937, 1986, 2168, 2411.
- de l'Hôtel-de-Ville, 83, 334, 1475, 1493, 2251.
- de l'Île-Saint-Louis, 195, 220, 221, 617, 649, 1756, 2576.
- des Invalides, 95, 298, 1681, 1768, 2261, 2456, 2671, 2732, 2954.
- du Jardin-des-Plantes, 211, 598, 1420, 2076, 2081.
- Lepeletier, ci-devant de la Bibliothèque, 2381, 2383.
- des Lombards, 55, 90, 630, 874, 1182, 1370, 1520, 1580, 1606, 1974, 2019, 2109, 2111, 2251, 2317, 2338, 2355, 2496, 2603, 2753, 2772-2777, 2825, 2891, 3943.
- du Louvre, 561, 663, 836, 837, 1181, 1600, 1602, 1646, 1952, 2199, 2200, 2296, 2682, 2825, 3858.
- du Luxembourg, 65, 66, 93, 112, 352, 834, 1128, 1140, 1382, 1676, 2306, 2746, 2825, 2889.
- du Mail, 1537, 1705, 1773, 2733, 2914, 2938, 3846.
- de la Maison commune, ci-devant de l'Hôtel-de-Ville, 2689, 2825.
- du Marais, ci-devant des Enfants-Rouges, 1677, 2603, 2668, 2691, 2825.
- du Marché-des-Innocents, 77, 135, 606, 647, 835, 1122, 1188, 1972.
- de Marseille, ci-devant du Théâtre-Français, 1778, 1796, 2636, 2961, 2962, 2971, 3966, 3967.
- de Mauconseil, 67, 471, 623, 1132, 1306, 1653, 1684, 1969, 1977, 1978, 1980, 2038, 2090, 2302, 2326, 2596, 3826.
- des Minimes, 2584.
- de Mirabeau, ci-devant de la Grange-Batelière, 1489, 1624, 1712, 1821, 2364, 2404, 2663, 2974, 3834.
- de Molière-et-La-Fontaine, ci-devant de Montmorency, 2677, 2825.
- du Mont-Blanc, ci-devant de la Grange-Batelière, 2839, 2892.
- du Muséum, ci-devant du Louvre, 2825.
- de Notre-Dame, 405, 1989, 1990.
- de l'Observatoire, 70, 393, 602, 1058, 1065, 1149, 1151, 1155, 1156, 1160, 1161, 1666, 2556, 2630, 2799, 2825, 2831, 2841, 3825.
- de l'Oratoire, 68, 293, 1192, 1398, 1532, 1545, 2313, 2524, 2575, 2618, 2906.
- de l'Ouest, ci-devant de la Croix et du Bonnet-Rouge, 2816.
- du Palais-Royal, 85, 450, 462, 599, 838, 899, 975, 1196, 1215, 1755, 1866, 2352, 2546, 2547, 2603, 2621, 3859, 3868.
- du Panthéon-Français, ci-devant de Sainte-Geneviève, 2825.
- des Petits-Pères, 2226.
- des Piques, ci-devant de la Place-Vendôme, 2594.
- de la Place-des-Fédérés, ci-devant de la Place-Royale, 1686, 1831, 2716, 3737.
- de la Place-Louis XIV, 601, 3846.
- de la Place-Royale, 78, 635, 1137, 2237.
- de la Place-Vendôme, 580, 2214, 2253, 2615, 2925.
- Poissonnière, 81, 439, 660, 865, 1405, 1551, 1822, 2729, 2742, 2787, 2792, 2824, 2825, 2847, 2876, 2895, 3865.
- du Ponceau, 79, 1695, 1720, 1804, 2182, 2356, 2360-2363, 2583, 2722.
- du Pont-Neuf, ci-devant de Henri IV, 1578, 1637, 2956.
- de Popincourt, 122, 126, 1124, 2678, 2757, 2825.
- des Postes, 113, 1410, 2157, 3916, 3958.
- des Quatre-Nations, 84, 172, 377, 839, 1134, 1189, 1483, 1533, 1546, 1700, 1741, 1796, 2229, 2230, 2269, 2347, 2490, 2825, 3828.
- des Quinze-Vingts, 740, 743, 809, 813, 815, 816, 1087, 1096, 1554, 1938, 1954, 1991, 2081, 2089, 2310, 2658, 2664, 2673, 2700, 2703, 2807, 2809, 2825, 2871, 2887, 2888, 3871.
- de la Réunion ci-devant Beaubourg, 121, 1651, 2825.
- du Roi de Sicile, 653, 882, 884, 904, 1125, 1987, 1988, 1991, 2074, 2076, 2177, 2246, 2254, 2268, 2377, 2629.
- du Roule, 360, 639, 1183, 1458, 1547, 1717, 1718, 1728, 1960, 2403, 2405, 2407, 2413, 2415, 2440, 2441, 2622, 3944.

- de la Rue-de-Montreuil, 169, 609, 749, 770, 1025-1028, 1044, 1343, 1363, 2000-2002, 2754, 2803-2805, 2825, 2863, 2887, 3959.
- de Sainte-Geneviève, 54, 881, 1123, 1212, 2247.
- des Sans-culottes, ci-devant du Jardin-des-Plantes, 1771, 2957.
- du Temple, 1123, 1577, 1784, 1980, 2329, 2650, 2825.
- du Théâtre-Français, 67, 403, 458, 562, 588, 613, 1132, 1191, 1214, 1620, 1701, 2301, 2308, 2348, 2557, 2759, 2822, 2823, 2825, 2961, 2971, 3947, 3951, 3981.
- des Thermes-de-Julien, 82, 122, 624, 832, 1714, 1919, 2094, 2179, 3822, 3823.
- des Tuileries, 161, 162, 486, 569, 823, 824, 843, 844, 848, 852, 853, 890, 904, 1052, 1121, 1209, 1213, 1347, 1351, 1473, 1715, 2107, 2119, 2120, 2540, 2541, 2550, 2577, 2586, 2641, 2665, 2750, 2825.
- Section armée de l'Arsenal, 2765; de Bonne-Nouvelle, 2635, 2717; des Cordeliers, 2327; des Droits-de-l'Homme, 1852; du Faubourg-Montmartre, 2714, 2715, 2717, 2808, 2815; du Finistère, 2701, 2711, 2761, 2764, 2813; des Gravilliers, 2739, 2741, 2745, 2780, 2828, 2948; de Molière-et-La-Fontaine, 2849; du Nord, 2655; de l'Observatoire, 2821; du Panthéon-Français, 1693, 1730, 2708; du Petit-Saint-Antoine, 2251; des Prémontrés, 3856; de Popincourt, 2635; des Quatre-Nations, 2490, 2856; de Saint-Honoré, 2560; de Saint-Joseph, 1957, 2185; de Saint-Lazare, 1796; du Théâtre-Français, 2892; des Tuileries, 2654; du Val-de-Grâce, 2651.
- Sections, 63, 183, 192, 487, 647, 653, 690, 923, 962, 967, 1833, 1915, 2023.
- (argenterie des paroisses enlevée par les commissaires des), 3890.
- (assemblées générales des), 2252.
- (comités civils et de bienfaisance des), 2252, 2894, 2897.
- (commissaires envoyés à l'armée de Lafayette par les), 2631.
- (commissaires vérificateurs et distributeurs des), 2878.
- (commission centrale insurrectionnelle des), 2137.
- (décès de combattants du 10 août, constatés par les), 2861.
- (déchéance de Louis XVI réclamée par les), 1968-1995, 3087.
- (délivrance de petits assignats aux volontaires par les), 1618.
- (délivrance de certificats de civisme par les), 1614, 1627, 1661.
- (demande de convocation des) au sujet de la déchéance de Louis XVI, 1974.
- (demande d'indemnité pour les commissaires des), 3871.
- (demande des procès-verbaux relatifs au 10 août, adressée aux), 2351, 2352.
- (dépôt des armes destinées aux volontaires dans les), 1563.
- (distribution des récompenses attribuées aux blessés du 10 août, par les), 2819.
- (droit de vote réclamé par les fédérés dans leurs), 1329.
- (enlèvement des drapeaux de la garde nationale par les), 2090.
- (exclusion pour l'inventaire des objets des Tuileries de commissaires des), 2587.
- (fusils fournis par les) pour l'armement des fédérés de Marseille, 2283.
- (greffiers des justices de paix des), 3901.
- (grilles des églises mises à la disposition des), 1680.
- (inscription des volontaires de la cavalerie dans les), 1584.
- (nomination de commissaires chargés de visites domiciliaires par les), 3932, 3933.
- (nominations de courriers près les armées par les), 1681, 1695, 1738.
- (nomination de nouveaux juges de paix par les), 2205.
- (nomination de jurys d'accusation et de jugement par les), 2458.
- (pensions accordées à la suite du 10 août, distribuées par les), 2848.
- (permanence des), 452-486, 1353.
- (pièces concernant les blessés du 10 août, adressées au ministre de la guerre par les), 2766.
- (procès-verbaux de dépôt d'objets reçus depuis le 10 août, par les), 2595, 2600.
- (recensement du vœu des) pour l'adresse projetée relativement au 20 juin, 857.

- (registres d'enrôlement des volontaires dans les), 1538.
- (répartition des travaux du camp entre les quarante-huit), 1946.
- (rôles des blessés du 10 août, dressés par les), 2771.
- (travaux du camp sous Paris placés sous la surveillance des), 1960.
- (volontaires armés et équipés par les), 1652, 1653.
- armées, 1881; (levée de volontaires sur les), 1540; (serment prêté par la 3<sup>e</sup> légion des), 1649.
- investies des pouvoirs de juges de paix et commissaires de police, 2252.
- du Faubourg-Saint-Antoine, 1124.
- SEDAINE** (Michel-Jean), artiste du Louvre, 2277.
- Sedan** (camp retranché de), 3763, 3789.
  - (citoyens de), 945.
  - (citoyens domiciliés à Paris, originaires de), 3237.
  - (commandant militaire de), 3789.
  - (commissaires de l'Assemblée à l'armée du Centre, arrêtés à), 3065, 3195, 3237, 3256, 3441, 3753, 3761, 3762, 3778, 3779.
  - (commissaires de la municipalité de Reims à), 3791.
  - (conseil général de la commune de), 3256, 3761, 3805.
  - (lettre adressée au notaire Gibé par un correspondant de), 3885.
  - (maire de), 3065.
  - (municipalité de), 3195, 3346, 3441, 3753, 3770, 3788, 3791, 3801.
  - (offre de négocier la mise en liberté des députés arrêtés à), 3237.
  - (procureur syndic du district de), 3811.
  - (promulgation des décrets du 10 août à), 3805.
  - (révolte de), 3581.
  - (serment de fidélité à la Constitution prêté par les troupes, à), 3770.
  - (tribunal de commerce de), 925.
- SEDILLEZ** (Mathurin-Louis-Etienne), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, 1548, 3946.
- SEDILLO** (Jean-Etienne), procureur de la commune d'Étampes, 526, 543.
- SEGUIN** (Jean-Baptiste), gendarme de la 2<sup>e</sup> division, 2573.
- SEIGNET**, coutelier, 512.
- Seine-Inférieure** (administrateurs du département de la), 3340.
  - (Louis-François-Bernard FROLDIÈRE, député du département de la), 2065.
  - (Jean-Etienne LETAILLER, député du département de la), 2148.
  - (directoire du département de la), 920.
- Seine-et-Marne** (assemblée électorale du département de), 3676, 3745.
  - (commissaires du Conseil exécutif provisoire envoyés dans le département de), 1799.
  - (J.-B.-Moïse JOLLIVET, député du département de), 2056; (L.-Ch.-Ambroise REGNARD-CLAUDIN, député du département de), 2055; (Vincent-M. VIENOT-VAUBLANG, député du département de), 2149.
  - (directoire du département de), 102, 919, 1894, 3741.
  - (incivisme du directoire du département de), 3070.
- Seine-et-Oise** (assemblée électorale du département de), 3715.
  - (corps administratifs du département de), 2216.
  - (demande de la destitution du directoire du département de), 3000.
  - (département de), 102, 514, 517-520.
  - (Mathieu DUMAS, député du département de), 2058, 2059, 2917; (Simon SORET, député du département de), 2062; (Jacques TENON, député du département de), 1971.
  - (directoire du département de), 977, 993.
  - (procureur général syndic et directoire du département de), 1928.
  - (tribunal criminel du département de), 548, 3966.
  - (9<sup>e</sup> bataillon des volontaires de), 1740.
- Séminaire de la rue des Postes, 717.
- SÉMONVILLE** (M. de), 674.
- Semur** (citoyens de l'une des sections de), 3486.
  - (église Sainte-Marie de), 3486.
  - (tribunal du district de), 3301.
- SENART** (mémoires de), p. 2.
- SENCIER** (Pierre-Ferdinand), maître de pension à Neuilly-sur-Seine, 2909, 2910.
- Senlis** (corps constitués de), 3586.
  - (notables et citoyens de), 3485.
- SENNEVILLE**, libraire, 1367.

- Sens** (corps électoral de l'Yonne, réuni à), 3696.
- Sentinelle** (adresse aux Français, sous le titre *La*), 2264.
- SEPTEUIL** (Jean-Baptiste TOURTEAU DE), trésorier de la Liste civile, 417, 721.
- SERANT**, instituteur national à Chaillot, 2945.
- SERANGELI** (Gioachino), peintre, élève de David, 2447.
- Serge** à gargousses (fourniture de), 2239.
- SERGEANT** (Antoine-François), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 733, 755, 867, 905, 1076, 1138, 1144, 2026, 2073, 2254, 2260, 2367, 2478, 2960.
- Serment civique** prêté à Mâcon (formule du), 3153; (prestations de), à l'Assemblée législative, 254, 646; après le 10 août (prestation du), 1523; (prestation par Champion de Villeneuve du), 1261; des employés des Subsistances militaires, 3862; prêté dans l'église de Saint-Front-de Périgueux, 3229; prêté dans l'église de Saint-Michel de Limoges, 3347; prêté dans l'église de Sceaux, 3556.
- fédératif (prestation du), 1267, 1271, 1289, 1297, 1306, 1309, 1310, 1496.
- de fidélité à la Constitution (renouvellement du), 3755-3758, 3768, 3770; prêté à Louis XVI (rétractation du), 3048; à la Nation universelle, prêté par Anacharsis Cloots, 3536; prêté par les Suisses, recueillis aux Feuillants, 2420.
- des pensionnaires de l'État (décret exigeant le), 3137.
- du 14 janvier 1792, 109-114.
- du Jeu de Paume (anniversaire du), 774; (renouvellement du), 868.
- Serment du Jeu de Paume** (*Le*), peinture de David, 41, 3099.
- Serment de maintenir la Liberté et l'Égalité** (prestation du), 2972, 3011, 3029, 3033, 3042, 3044, 3048, 3058, 3059, 3068, 3069, 3071, 3100, 3107, 3113, 3114, 3116, 3118, 3123, 3126, 3127, 3132, 3134, 3143, 3144, 3146, 3149, 3153, 3157, 3159, 3164, 3165, 3171, 3174, 3175, 3189, 3190, 3193, 3197, 3201, 3202, 3208, 3209, 3213, 3216, 3218, 3228, 3229, 3234, 3242, 3244, 3252, 3258, 3268, 3272, 3280, 3282, 3285, 3291, 3293, 3294, 3296, 3297, 3300, 3306, 3308, 3310, 3312, 3317, 3318, 3322, 3325, 3327, 3328, 3334, 3335, 3338, 3340, 3343, 3347, 3348, 3352, 3354, 3356, 3359, 3361, 3364, 3367, 3368, 3371, 3374, 3375, 3377, 3381, 3390, 3392, 3395, 3397, 3399, 3400, 3402, 3404, 3405, 3407, 3409, 3414, 3425, 3427, 3428, 3434-3436, 3438, 3439, 3442, 3444, 3445, 3448, 3450, 3452, 3454, 3461, 3462, 3464, 3465, 3470, 3471, 3473-3477, 3480, 3490, 3491, 3505, 3515, 3525, 3532, 3536, 3543, 3545, 3548, 3555, 3556, 3558, 3567, 3576, 3591, 3593, 3601, 3603, 3616, 3624, 3629, 3633, 3637, 3647, 3662, 3689, 3707, 3709, 3720, 3734, 3740, 3743, 3846, 3869, 3870, 3873, 3874, 3927.
- imposé à la garde du Roi, 491, 512.
- prêté par le 3<sup>e</sup> bataillon de la Somme, 3591; par Bigot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères, 1259; par les canonniers volontaires du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique, 1641; par les canonniers de la section de l' Arsenal, 1523; par les canonniers et fusiliers de la section de 1792, 1690, 1711; par les canonniers et citoyens soldats de la section du Luxembourg, 1676; par les canonniers de la Place-des-Fédérés, 1686; par un capitaine du 51<sup>e</sup> régiment, 542; par les citoyens et citoyennes de La Chapelle-Saint-Denis, 1665; par les commissaires de la Trésorerie nationale, 3861; le 10 août, par les députés, 2147-2149; par M. De Joly, comme secrétaire du Conseil, 1223; par M. Jolly, au même titre, 1232; par la 17<sup>e</sup> division militaire, 3133; par les ministres Dubouchage et Champion 1245; par Dumouriez et les généraux de l'armée du Nord, 3800; par les hussards du 5<sup>e</sup> régiment, 3413; par les jeunes filles de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 376; par la 3<sup>e</sup> légion des sections armées de Paris, 1649; par la section de Henri IV, 2168; par l'amiral Truguet, 3234.
- prêté par les volontaires du bataillon de l'Observatoire, 1596; par les volontaires de La Chapelle-Saint-Denis, 1665; par les volontaires de Nanterre, 1615; par les volontaires de Sceaux, 1839; par les

- volontaires de Villejuif, 1689; par les volontaires de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 1664.
- nouveau proposé par Olympe de Gouges, 1273.
- Serruriers (jetons de la corporation des), 300.
- (compagnons) de la Monnaie, 341, 1670.
- SERVADE GERBEY (Joseph), ministre de la guerre, 417, 418, 469, 507, 533, 554, 558, 563, 566, 570, 571, 576, 579, 588, 679, 682, 683, 1716, 1734, 1735, 1739, 1740, 1883-1886, 1888, 1889, 1894-1896, 1898-1905, 1912, 1925, 1926, 1928, 1931-1933, 1937, 1943, 1949, 1953, 1955, 1957-1959, 1962, 2164, 2519, 3005, 3240, 3766, 3792, 3796, 3798, 3812, 3887, 3927, 3947, 3948, 3960.
- SERVANDONY (sieur), inventeur de nouveaux boulets, 1701.
- Service de santé des armées (organisation du), 1713.
- funèbre en l'honneur de Gouvion en l'église de Saint-Augustin, 731; pour les morts du 10 août, célébré à Honfleur, 2966; célébré à Lagny, 2964.
- militaire (ouvriers de l'imprimerie Baudouin, dispensés du), 2210.
- SERVOISIER, grenadier du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2399.
- SEVER (Pierre), citoyen de la section du Finistère, blessé le 10 août, 2813.
- SEVRAT, commissaire de la section de 1792 à l'Assemblée législative, 1644.
- SEVRAY, perruquier, 2738.
- Sèvres** (manufacture de), 452-454.
- (chef de la chimie à la manufacture de), 1390.
- (mémoires de la comtesse de Lamotte brûlés à), 454.
- (ouvriers de la manufacture de), 2922.
- Sezanne** (conseil général du district de), 3633.
- SIBRE (Sébastien-André), curé de Saint-François-d'Assise, 365.
- SIGAULT (Bernard), commissaire de la Commune, 2263, 3825.
- Signatures contrefaites (apposition à une pétition de), 1987.
- Sillé** (administrateurs du district de), 3232.
- (garde nationale de), 3232.
- SILLERY (Charles-Alexis-Pierre BRULART DE), ex-constituant, 463.
- Signe de ralliement trouvé sur un soldat suisse tué le 10 août, 2302.
- SIMART, instituteur de l'école de charité de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Île, 301.
- SIMON (Charles), citoyen de la section du Théâtre-Français, blessé le 10 août, 2822.
- (François), blessé du 10 août, 2797.
- (Pierre-Marie), juge de paix de service au bureau central, 1148.
- SIMOND (Philibert), vicaire épiscopal de Strasbourg, 3852.
- SIMONNEAU (Jacques-Guillaume), maire d'Etampes, 513-552, 3965-3971; (sa veuve et sa famille), 528, 529, 531, 542, 549.
- SIMONNET (Denis), blessé du 10 août, 2789.
- garçon de bureau au Bureau de la Comptabilité, 2338.
- sous-lieutenant des chasseurs du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 629.
- SION (Jacques-Philippe-Joseph), fédéré blessé le 10 août, 2789.
- SIRAUDIN (Pierre), gendarme de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale, 2619.
- Société académique d'écriture, 109.
- fraternelle, séante aux Jacobins, 74; fraternelle, séante aux Minimes de la Place-Royale, 178.
- patriotique de Draguignan, 3692; de Laval, 3427; de Roquemaure, 3429; de la section du Luxembourg, 352.
- populaire de Nîmes, 3286.
- des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, 35, 51, 282, 678, 1051, 1120, 1133, 3900.
- des Amis de la Constitution d'Agen, 3380; de Bar-le-Duc, 2973; de Blois, 3086; de Bordeaux, 3241; de Calais, 3135; de Castres, 3467; de Chaumont, 3180; de Honfleur, 2966; de Jougue, affiliée aux Jacobins, 3428; de Lubersac, 512; de Montastruc, 3281; des Sables-d'Olonne, 3717; de Saint-Aignan, 2988; de Saint-Fargeau, 3181; de Saint-Quentin, 3179; de la Liberté et de l'Égalité de Saint-Valery, 3466; de Troyes, affiliée aux Jacobins, 3048.
- des Amis de la Liberté et de l'Égalité du canton d'Auray, 3734; d'Avallon, 3371; de Bourg, 3373; de Cambrai, 3534; de Cette, 3508; de Chalons-sur-Saône, 3679; de Donzy, 3628; du Havre, 3426;

- de Laon, 3092; de Perpignan, 3714; de Poitiers, 3178; de Pont-de-l'Arche, 3372; de Saint-Rémy, 3468; de Soissons, 3843; de Tarascon, 3721.
- de la Chiffonne-d'Arles, 512.
  - de la Commune des Arts, 1723.
  - des Dames de la Constitution de Lille, 3140.
  - de l'Égalité, séante au cloître Notre-Dame, 114.
  - des Fédérés des 83 départements, séante aux Jacobins, 2099.
  - des Hommes libres de Clamecy, 3612.
  - des Inventions et Découvertes, 1723.
  - des Feuillants, 36-38, 63.
  - du Point central des Arts-et-Métiers, 1723.
- Sociétés patriotiques (directoire des), pour l'organisation de la fête de Châteaueux, 179, 213, 223, 237-244, 247.
- populaires (adresse-circulaire aux), relative aux événements du 10 août, 3900; (marques de civisme données dans les), 2461; (relevé des actes et discours des), 1105; (sommés en dépôt aux), 247.
  - d'Amis de la Constitution à Paris, 110.
- Sœurs de charité de la paroisse de la Madeleine, 3915.
- Soins donnés aux blessés du 10 août, 2618.
- Soissons** (camp de), 1437, 1440, 1445, 1448-1450, 1456, 1459, 1462, 1466, 1468, 1472, 1474, 1479, 1481, 1483-1486, 1492, 1506, 1512, 1513, 1521, 1534, 1724, 1733, 1832, 1878, 2907, 3277.
- (citoyens Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3007.
  - (district de), 968, 3401.
  - (don patriotique d'un juge de paix à), 2903.
  - (fédérés cantonnés à), 3007, 3843; logés dans les communautés religieuses de), 3401.
  - (notaires publics de), 3448.
  - (officiers municipaux de), 1485.
  - (organisation du service de santé des armées à), 1713.
  - (société des Amis de la Liberté de), 3843.
- Soldats de l'armée du Haut-Rhin (prix en faveur des), 374.
- Solde supplémentaire accordée aux corps de volontaires formés à Paris, 1692.
- SOLÉ** (Jean-Pierre SOULIER dit), acteur des Italiens, 1754.
- SOLIGNY**, volontaire de la section du Théâtre-Français, tué le 10 août, 2789.
- Solliés** (assemblée primaire du canton de), 3523.
- SOLTHO-DOUGLAS** (Charles-Luc), agent de police, 131, 135, 732, 750, 751, 791.
- SOMBREUIL** (François-Charles VIROT, marquis de), gouverneur de l'Hôtel des Invalides, 468, 1603.
- Somme** (commissaires fédérés du département de la), 1316.
- (demande de la destitution du Conseil général du département de la), 3003.
  - (destitution des administrateurs du département de la), 3777.
  - (PUCELLE, député du département de la), 2063.
  - (directoire du département de la), 485, 906, 930, 943.
  - (électeurs du département de la), 3724.
  - (serment prêté par le 3<sup>e</sup> bataillon de volontaires de la), 3591.
- SOMMÉ**, capitaine au bataillon de Saint-Séverin, 2331.
- SOMMESSON** (François), capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion, 2326.
- Sommières** (conseil du district de), 3227.
- SONIEZ**, caporal dans le bataillon de Saint-Honoré, 2193.
- Sonnerie des cloches de l'église de Saint-Paul (émoi causé par la), 2249.
- Sonneurs des sections, 2254.
- SORET** (Simon), député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 2062, 2540.
- (sieur), sergent de la compagnie des grenadiers au bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2386.
- SOUBERBIELLE** (Joseph), chirurgien-major de la 35<sup>e</sup> division de gendarmerie, 33, 2725.
- SOUBIRAN** (sieur), menuisier, de la section des Droits-de-l'Homme, 2596, 2597.
- SODRE** (Louis), comédien du théâtre de Henri IV, 2542.
- Soumissions pour recevoir les fédérés, 1322.
- SOUEF** (Antoine-François), auteur de pétition, 1910.
- Soumatre** (Hérault) (curé de), 3912.

- Soupière d'argent (don patriotique d'une), 304.
- marquée aux armes d'Espagne, apportée des Tuileries, 2535.
- Souscription patriotique dans le quartier du Petit-Pont, 258 ; dans la section de la Croix-Rouge pour les blessés et les veuves du 10 août, 2814 ; dans la section des Quatre-Nations, 377 ; dans celle des Gravilliers, 4415 ; des citoyennes d'Auteuil pour les victimes du 10 août, 2940 ; des citoyennes de Versailles au profit des victimes du 10 août, 2927 ; des habitués du café Procope-Zoppi, 391 ; des habitués du café de la Régence, 305.
- volontaire des ouvrières des ateliers de filature, 385 ; volontaire de la section de l'Arsenal, 1423 ; de la section des Gobelins, 318.
- pour l'équipement des volontaires de Crest, 3575 ; pour les frais de la cérémonie en l'honneur de Simonneau, 534 ; pour les frais de la guerre parmi les pensionnaires du théâtre de la rue Feydeau, 1812.
- Souteneurs de jeux (gardes du Roi, anciens), 512.
- Souterrain entre les caves de la Comédie aux Tuileries et l'hôtel de Brionne (passage), 1142.
- Souterrains des Tuileries (batteries démasquées, le 10 août, dans les), 3844 ; (prétendue évasion de personnes cachées dans les), 2311.
- Spectacles étrangers (engagements d'acteurs dans des), 3839.
- Statue de la Liberté (érection d'une), 1263, 1264, 1307.
- de la Place-Vendôme (démolition de la), 2253.
- équestre de Louis XIV à Beauvais (enlèvement de la), 3030, 3089.
- pédestre de Louis XIV (conversion en canons de la), 1263.
- de Louis XVI à l'École militaire (renversement et mutilation de la), 3887.
- Statues allégoriques placées sur le terrain de la Bastille, 228.
- pédestres de la Liberté (concours pour la composition de), 2269.
- pédestres et équestres des Rois (suppression des), 2269.
- de bronze (conversion en canons des), 3847.
- de bronze du parc de Sceaux (renversement de), 105.
- sur les places publiques de Paris (enlèvement des), 2209.
- Strasbourg** (administrateurs du district de), 3392.
- (carte abrégée de Rouen à), 1819.
- (citoyens de), 924, 3603, 3814.
- (conseil général de la commune de), 957, 3783, 3784.
- (conseil général du district de), 3771.
- (état-major de la garde citoyenne de), 3814.
- (DIETRICH, maire de), 3781.
- (municipalité de), 3771.
- réquisition du tiers des gardes nationaux de Paris pour), 1496.
- (tribunal du district de), 944.
- (Philibert SIMON, vicaire épiscopal de), 3852.
- Subside à des volontaires (promesse de), 1601, 1610, 1748, 1779.
- Subsistance (pétition des fédérés de Marseille au sujet de leur), 1391, 1392.
- du camp de Paris en vivres et fourrages, 1868, 1884, 1885.
- des familles des volontaires, 1551, 1589, 1609, 1639.
- des volontaires (mesures pour assurer la), 1429, 1609, 1891.
- Subsistances militaires (administration des), 1735, 1958 ; militaires (entretien de volontaires par les employés des), 1817 ; militaires (serment civique des employés des), 3862 ; militaires (service des), 1912.
- Sucre (dépôt et transport de), 122, 137.
- (hausse et accaparements du), 117, 120, 121, 127, 140, 143, 148.
- Sucy** (assemblée primaire du canton de), 3583.
- Suède** (mort du roi de), 165.
- Suédois**, signataires de la pétition dite des vingt mille, 1102.
- Suisse** (dangers courus par les Français en), 2501.
- (dépêches à ou de l'ambassadeur de France en), 2267, 2488, 2489, 2492, 2500, 2501, 2503-2506, 2509-2511, 2514.
- (formation projetée d'une légion), 2487.

- (rapports mensongers sur la journée du 10 août en), 2267, 2302, 2308.
- Suisses** (assassinat par les Parisiens des soldats), 1509.
- (opinion des cantons) au sujet de la conduite des gardes suisses, 2487, 2492, 2502, 2503, 2506, 2509-2512, 2514.
- SULLEAU, employé au Garde-Meuble, 2579.
- Suppression des districts (vœu pour la), 3259.
- de la fête de saint Louis (refus par l'évêque de Paris de s'occuper de la), 3902.
- des figures placées aux côtés du maître-autel de Notre-Dame (demande de), 3845.
- des juges de paix, décrétée le 11 août, 3865.
- du nom du Roi en tête des proclamations et actes officiels, 3841.
- des passeports pour l'étranger, 3978, 3979.
- de la procession du vœu de Louis XIII, 3845.
- des statues des rois, 2269.
- SURBECK (compagnie des gardes suisses de), 2403, 2407.
- SUREL (Louis), garçon tailleur, 1110.
- SURET, capitaine au bataillon de Saint-Jacques, 611.
- Sûreté (mesures de) pour l'Imprimerie royale, 2218.
- du détachement suisse à Evreux (mesures pour la), 2430.
- de Paris compromise, 395, 563; protégée, 1697.
- des personnes et des propriétés mise sous la sauvegarde du peuple, 2139.
- générale de l'Etat (attentat contre la), 408, 409.
- générale (mesures de) prises par la Municipalité lors du 10 août, 2084, 2085, 2088, 2116, 2119, 2212.
- intérieure de Metz (conseil chargé de veiller à la), 3303.
- Surnuméraires de la cavalerie nationale (admission dans la gendarmerie des), 2257.
- Surveillance du château des Tuileries, 732.
- SURVILLE (Pierre), fédéré de Rennes, mort des suites de blessures reçues le 10 août, 2760.
- Suspension des administrateurs du district de Haguenau et de la commune de Saverne, 3622.
- de M. Joseph de Broglie, colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, 3809.
- de M. Victor de Broglie, chef d'état-major de l'armée du Rhin, 3815.
- du Conseil général de la commune de Paris par les commissaires des sections, 2133; du Conseil général de la commune de Strasbourg, 3784.
- du Conseil général du département du Bas-Rhin, 3793; du Conseil général du département de l'Indre, 3804.
- du départ des courriers, 2150, 2211.
- du général Arthur Dillon, 3797, 3803.
- des juges de paix, 2212, 3834.
- de la Liste civile, 2155.
- de M. du Melet, lieutenant-colonel du 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie, 3806.
- d'officiers de l'armée du Rhin, 3773-3775; d'officiers généraux de l'armée de Luckner (nécessité de la), 3798.
- de Pétion et de Manuel par le Directoire du Département de Paris, 1169-1218.
- du pouvoir exécutif (demande par les fédérés de la), 1317, 1320.
- Suspension décrétée par l'Assemblée législative, 2153, 2154, 2170, 2981, 2984, 2985, 2991, 2992, 2998, 2999, 3001, 3005, 3006, 3009, 3012, 3019, 3024, 3028, 3029, 3034, 3039, 3041-3047, 3056, 3060, 3063, 3071, 3073, 3078, 3080, 3081, 3084, 3085, 3089, 3097, 3107, 3110, 3111, 3119, 3128, 3130, 3138, 3141, 3147, 3150, 3154, 3160, 3163, 3166, 3169, 3170, 3172, 3191, 3203, 3205, 3207, 3209, 3210, 3212, 3219, 3222, 3223, 3225, 3226, 3230-3232, 3235, 3240, 3246-3249, 3255, 3262, 3264, 3269, 3270, 3272, 3279, 3282, 3284, 3287, 3289, 3294, 3297, 3302, 3307, 3313, 3314, 3328, 3331, 3333, 3341, 3347, 3352, 3355, 3363, 3369, 3376, 3378, 3381, 3383, 3386, 3391, 3393, 3394, 3396, 3398, 3416, 3417, 3428, 3432, 3435, 3440, 3443, 3446, 3453, 3460, 3463, 3470, 3489, 3492, 3494, 3498, 3501, 3507, 3517, 3521-3523, 3529, 3533, 3537, 3546, 3548, 3551, 3563, 3566, 3568, 3570, 3572, 3582, 3590, 3596, 3597, 3599, 3605, 3607-3609, 3618, 3624, 3626, 3628, 3631, 3638, 3640, 3644, 3645, 3655, 3656, 3663, 3664,

3668, 3691, 3693, 3694, 3698, 3706, 3708, 3714, 3716, 3720, 3727, 3749, 3750, 3753, 3761, 3771-3774, 3776, 3780, 3782, 3785, 3805-3807, 3810, 3820, 3842, 3881.  
 SUVÉE (Joseph-Benoît), artiste du Louvre, 2277.

## T

Table d'airain portant gravée la Déclaration des Droits de l'Homme, 1337.  
 — en marbre blanc portant, inscrits en lettres d'or, les Droits de l'Homme, 239.  
 Tableau consacré à la journée du 10 août (demande de la peinture d'un), 3099.  
 — des causes et des effets de la Révolution du 10 août, 2285, 3284.  
 — de la France régénérée, 3192.  
 — narratif et descriptif des huit femmes de chambre de Madame royale et du Dauphin, par Marie-Antoinette, 2602.  
 — nominatif des combattants du 10 août, 2784.  
 TABUIT, chasseur volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion, 604.  
 Tâche (demande à l'effet de payer les travailleurs à la), 1954.  
 Taille (protestation à cause du refus de volontaires pour défaut de), 1653.  
 TAILLEFER (Jean-Guillaume), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, témoin dans l'affaire Jouneau et Grange-neuve, 730.  
 TAILLEPIED, sous-lieutenant au bataillon de Saint-Séverin, 2333.  
 TALBAUT ou TALBOT (Charles), garde national de la ville d'Hennebont, blessé le 10 août, 2727.  
 TALLEYRAC (sieur), royaliste, 2325.  
 TALLIEN (Jean-Lambert), président du comité de la fête de Châteaueux, 188, 208; secrétaire-greffier de la Commune, 1559, 1574, 3840, 3943, 3949.  
 TALON (Antoine-Omer), ex-lieutenant civil du Châtelet, 42, 674.  
 Tambours des gardes suisses sauvés le 10 août (jeunes), 2296, 3981.  
 TAMISIER (Pierre-Mathieu), ancien garde du Roi, 512.  
 Tanavelle (Cantal) (assemblée primaire du canton de), 3521.

**Tarascon-sur-Rhône** (district de), 978, 3573.  
 — (société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3721.  
 TARBÉ (Louis Hardouin), candidat désigné pour le ministère des contributions publiques, 697, 701, 702, 3850; ex-ministre des contributions publiques, 3921.  
 TARDIEU, quartier-maître-trésorier des Marseillais, 1392.  
 TARENTE (Louise-Emmanuelle DE CHATILLON, princesse DE), 3925.  
 TARGE, officier de paix, 1071, 1091.  
 TARGET, citoyen de la section du Marais, 4677.  
**Tarn** (conseil du département du), 3432.  
 — (corps électoral du département du), 3719.  
 TARTIVOT (Jean-Baptiste), garde national du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 621.  
 TASSIN (Gabriel) dit l'ETANG, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2049, 2068, 2080, 2132, 2378-2380, 2382, 2389.  
 — (Louis-Daniel) aîné, banquier, 2382.  
**Taverny** (commune de), 2977.  
 TEILLARD (Mme), marchande au Palais-Royal, 1790.  
 Télémaque (traduction anglaise de), trouvée aux Tuileries, 2003.  
 Temple (présence de Louis XVI au), 3512.  
 — (présence du Dauphin au), 2602.  
 — refuge y trouvé par M. d'Ernest, sous-lieutenant aux gardes suisses), 2499.  
 Temple catholique de Saint-Séverin, 2971.  
 TENON (Jacques), député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 1971.  
 Tentes pour les armées (atelier de), 1583.  
 — pour le camp de Paris (fabrication de), 1868, 1870, 1882, 1884, 1920.  
 — pour le dépôt des habits et provisions des travailleurs de Montmartre, 1934.  
 Terrassements du camp sous Paris (calcul des), 1901.  
 Terre labourable pour la veuve et les orphelins d'un volontaire (offre de), 1729.  
 TERRIER DE MONCIEL (Antoine-René-Marie, marquis DE), président du département du Jura, ministre de l'intérieur, 703, 706, 744, 745, 765, 767, 771, 773, 783-

- 785, 789, 794, 817-821, 951, 1014, 1016, 1024, 1026, 1031, 1040, 1044, 1045, 1047, 1064, 1066, 1069, 1072, 1077, 1078, 1086, 1090, 1092, 1098, 1099, 1102, 1104-1108, 1111, 1112, 1114, 1115, 1126, 1127, 1178, 1184, 1219, 1235, 1239, 1240, 1291, 1292, 1294, 1298-1305, 1396.
- Terrines pour éclairage (fourniture de), 241.
- TESTARD (François), fabricant de gazes, 2356.
- Têtes à prix* (libelle intitulé), 723.
- TEYTAUD (François), chirurgien, 2613, 2812.
- Théâtre de l'Ambigu-Comique (pensionnaires et gagistes du), 2933.
- des Délassements - Comiques, 2561, 2933.
- de l'Égalité, 1935.
- des Enfants-Comiques, 792.
- Italien (acteurs du), 1754; (fédérés réunis au), 2071.
- de la Liberté, 1935.
- de Minerve, 792.
- Montansier, 1913.
- du Palais, 1917, 1918, 1933.
- de la rue Feydeau (pensionnaires du), 1812, 1860.
- de la rue Richelieu, 1918.
- des Variétés (nouveau), 2906.
- du Vaudeville, 149, 2682.
- Théâtres des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements (garde des), 2073.
- THÉROIGNE (DE MÉRICOURT) (Anne-Joseph TERWAGNE, dite), 752.
- THERRIN, citoyen de la section de la Place-des-Fédérés, 2716.
- THÉRY (sieur), garde national, 2344.
- THÉVENIN, sergent au bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, 568.
- THIBAUT (sieur), commandant une patrouille du poste de Henri IV, 2570.
- THIÉBAUT, chirurgien, 2711.
- THIERCELIN, économiste des Invalides, 1828.
- THIERRY (sieur), citoyen de Paris, 1973.
- THIERRY (DE VILLE-D'AVRAY) (Marc-Antoine), intendant des meubles de la Couronne, 2221, 3964.
- Thiers** (municipalité de), 3683.
- Thionville** (défense de), 1857.
- THIRAUT (François), ancien garde du Roi, 512.
- THOMAS (Jean-Jacques), citoyen de la section des Lombards, 2317; officier municipal, 798, 870, 905.
- (Joseph), cordonnier, blessé le 10 août, 2649, 2679.
- (Joseph), fédéré de Marseille, blessé le 10 août, 2679.
- THORILLON (Antoine-Joseph), député de Paris à l'Assemblée législative, ancien président de la section des Gobelins, 143.
- THUILLIER (Claude-Louis), juge de paix de la section du Théâtre-Français, 403.
- THURING DE RUY (Henri-Joseph), officier des compagnies franches dans l'armée du Nord, 2349.
- THURIOT (Jacques-Alexis), député de la Marne à l'Assemblée législative, 730, 2201, 3633; apôtre de la Liberté, 1308.
- TIBÈRE (Louis XVI déclaré aussi fourbe que), 3607.
- TIÉGLIN (Antoine-César), canonnier de la section des Lombards, 2353.
- TILHARD (Jacques-Nicolas), président de la section Beaubourg, 1758.
- TILLARD, condamné à l'exposition en place de Grève, 2093.
- Tirage au sort des fédérés devant partir aux frontières, 1458.
- au sort parmi les ajusteurs de la Monnaie de Paris, pour le choix d'un volontaire, 1748.
- au sort pour le départ aux frontières, réclamé par les canonniers de l'armée parisienne, 1478; refusé par le Conseil général de la Commune, 1607.
- TISSIER (Julien), 1368.
- Tocsin sonné le 10 août, 2074, 2075, 2081, 2089, 2109, 2110, 2113, 2140, 2312; sonné à l'église des Quinze-Vingts, 2004; à l'église de Sainte-Marguerite, 1369, 2002.
- Toiles de chasse (sacs pour les volontaires confectionnés avec les), 1634, 1674.
- pour tentes (pénurie de), 1884.
- Toise (payement des travaux du camp sous Paris à la), 1960.
- Tombeau des citoyens morts le 10 août, 2654.
- TONDU (Jean-Pascal), fédéré de l'Hérault, blessé le 10 août, 2789.

- Tonnerre** (conseil général de la commune de), 3302.  
 — (conseil général du district de), 3029.  
**Tortel** (sieur), habitant de Sedan, 3762.  
**Toscane** (LACOSTE, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de), 1254.  
**Toul** (carte du territoire compris entre Meaux et), 1819.  
 — (conseil général de la commune de), 3205, 3348.  
 — (garde nationale de), 3348.  
**Toulon** (corps administratifs et citoyens de), 3028, 3626.  
**Toulouse** (bons citoyens de), 3057.  
 — (commune de), 3262.  
 — (garde soldée à pied et à cheval de), 3384.  
 — tribunal du district de), 3231.  
**Toupet** (sieur), de garde au poste de la cour de Marsan, 2330.  
 — maire de Charlemont et Givet, 3664.  
**Tournai**, 155.  
**Tournelle** (Jean-Baptiste-Louis, marquis de La), 3553.  
**Tournon** (municipalité de), 3078.  
**Tours** (corps constitués de), 2976.  
 — (envoi de poudre de guerre de), 1708.  
**Tourvès** (citoyens de), 3607.  
**Tourzel** (Joséphine de Croy d'Havré, duchesse de), 807, 2098; mémoires, p. 2; sa bibliothèque aux Tuileries, 872.  
**Toutblanc** (Jacques-Christophe), commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, 2606, 2607.  
**Touzet** (Pierre), citoyen de la section des Minimes, 2584.  
**Trahisons du pouvoir exécutif** (démonstration des), 3426, 3430, 3431, 3489, 3521, 3522, 3543, 3545, 3546, 3554, 3564, 3572, 3574, 3585, 3626, 3638, 3643, 3654, 3655, 3663, 3666, 3669, 3681, 3684, 3692, 3693, 3717, 3719, 3727, 3732, 3739, 3744, 3746, 3808, 3855, 3880, 3881.  
**Traitement** (don patriotique prélevé sur un), 309.  
 — d'un administrateur du Département de Paris (don pour les victimes du 10 août de partie du), 2911.  
 — annuel d'un ex-capucin (abandon du), 1767.  
 — d'un chef de bureau (prélèvement pour la guerre sur le), 1788.  
 — des prêtres réfractaires (vœu pour la suppression du), 3259.  
 — des blessés du 10 août (durée du), 2857.  
 Traité à forfait pour la levée d'un corps de chasseurs à cheval, 1662.  
 Transfèrement d'Etienne La Rivière aux prisons de la Haute Cour nationale à Orléans, 430, 435, 436.  
 — d'officiers et de soldats suisses à l'Abbaye, 2435, 2436; des soldats suisses au Palais-Bourbon, 2434, 2441, 2444, 2450, 2452, 2453; des soldats suisses dans une maison d'arrêt, 2448, 2421, 2423; des soldats suisses de Neuilly et de Courbevoie dans les prisons de Paris, 2431, 2459; de Saint-Denis à Paris, 2463, 2469.  
 Translation projetée de l'Assemblée à Rouen, 2311.  
 Transport à l'Arsenal des armes de la garde du Roi, 504, 506, 507, 509.  
 Travail à la journée (suppression du), 1954, 1955, 1960.  
 Travailleurs (demande à l'effet de payer à la tâche les), 1954.  
 — du Bâtiment, 1196.  
 Travaux des champs (service en l'honneur des morts du 10 août à Tonnerre retardé en raison des), 3302.  
 — de déblaiement aux Tuileries après le 10 août, 1328.  
 — de fortification du camp sous Paris, 1875, 1883, 1889, 1890, 1896, 1898, 1899, 1901-1903, 1907, 1908, 1916-1920, 1929, 1934, 1938, 1939, 1941, 1950-1952, 1954, 1955, 1960.  
**Tréfontaine** (Jean-Baptiste Deschamps), commissaire de la section de 1792, 1643, 1711.  
**Treilh-Pardailhan** (Thomas-François), député de Paris à l'Assemblée législative, 1761.  
**Tréport** (outils se trouvant à), 1963.  
**Trésor découvert dans le jardin du collège du Cardinal-Lemoine par les élèves**, 1771.  
 — de la Commune (coffres apportés des Tuileries et déposés dans le), 2593.  
 — public, 314, 542, 1328, 2189, 2236.  
 — de Saint-Denis (dépôt au Garde-Meuble des objets du), 3857.

- Trésorerie nationale, 1295, 1333, 1704, 2599, 2883, 3857, 3861; (poste de la), 2361.
- Trévoux** (administrateurs du district de), 3117.
- (assemblée administrative du district de), 3044.
- TRIBOUT**, citoyen de la section du Jardin-des-Plantes, volontaire du 10<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion, 598.
- Tribunal criminel du département de la Charente, 3542; du département des Côtes-du-Nord, 3127; du département de l'Eure, 2972; du département de la Haute-Garonne, 3047; du département des Hautes-Pyrénées, 3420; du département de l'Hérault, 3450; du département d'Indre-et-Loire, 3157; du département du Lot, 3225.
- du Département de Paris, 400, 406, 1135, 1367, 1384, 1385, 1393, 2051; criminel (1<sup>er</sup>), 47, 48, 50; criminel (5<sup>e</sup>), 108, 294, 1135; criminel (6<sup>e</sup>), 106.
- criminel du département de Seine-et-Oise, 548, 3966; du département de la Vienne, 3310.
- inquisitorial des juges de paix aux Tuileries, 1140.
- du 1<sup>er</sup> arrondissement, 47, 306.
- du 2<sup>e</sup> arrondissement, 3916.
- du 3<sup>e</sup> arrondissement, 1231.
- du 4<sup>e</sup> arrondissement, 2864.
- du 5<sup>e</sup> arrondissement, 1153, 1154, 1164, 1166, 1168.
- de cassation, 21, 2274.
- de commerce de Paimpol, 3245; de commerce de Vienne, 3418.
- du district d'Alençon, 3572; du district d'Angers, 3616; du district de Bar-le-Duc, 3557; du district de Barjols, 3494; du district de Belfort, 3561; du district de Cahors, 3318; du district de Cany, 3395; du district de Chauny, 3593; du district de Clamecy, 3619; du district de Clermont, 3196; du district de Craon, 2997; du district de Cusset, 3597; du district d'Ernée, 3452; du district de Grandvilliers, 3617; du district d'Hennebont, 3455; du district d'Is-sur-Tille, 3614; du district de Lannion, 3669; du district de la Rochelle, 3574; du district de Lisieux, 3100; du district de Melle, 3587; du district de Milhau, 3672; du district de Montauban, 3493; du district de Montlieu, 3638; du district de Pontivy, 3219; du district de Provins, 3252; du district de Redon, 3615; du district de Saint-Maixent, 3636; du district de Semur, 3361; du district de Toulouse, 3231; du district de Valenciennes, 3588; du district de Vienne, 3364; du district de Wissembourg, 3701.
- de paix de la section des Champs-Élysées (greffe du), 2521.
- de police correctionnelle de Rouen, 3292.
- du 17 août (commissaire national près du), 2468, 2476, 2479, 2480, 2495, 2508, 3961; (compétence du), 2493, 2494; (création du), 2468, 2470; (greffe du), 2367; (interrogatoire de M. Guérin de Sarcilly devant le), 2372, 2373; (interrogatoire de M. de Montmorin devant le), 2366; (jugements du), 2498, 2504, 3826, 3828, 3918, 3926; (jury d'accusation du), 2351, 2352, 2354, 2355, 2471-2473, 2482, 2483, 2485, 2486, 2491, 2497, 2499; (procès de Gabriel Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, devant le), 2380.
- provisoire séant à la Maison commune, 3829.
- révolutionnaire (ROLAND DE MONTJOURDAIN, traduit au), 866, 867; (procès du sieur CARBILLET au), 1397; (procès des officiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas au), 2382, 2383; (procès de Gabriel Tassin devant le), 2379.
- Tribunaux (gendarmes de service près les), 1613.
- (procédure à suivre par les) en cas de demande en justice contre les volontaires, 1714.
- criminels (demande de création après le 10 août de six), 3875.
- criminels (prévenus de complicité dans la conspiration du 10 août, traduits devant les), 2284.
- Tribune de la Municipalité à l'Assemblée législative, 31.
- Tribunes de la salle des séances de l'Assemblée législative, 17, 923, 928, 962, 967, 1009.
- Tribut payé par Marie-Antoinette à l'ambassadeur Mercy, 3486.

- TRIEPIER** aîné (sieur), 825.  
**Tripots** (impuissance du maire de Paris contre les), 398.  
**Troc** de pièces d'or trouvées dans le jardin des Tuileries contre une montre (tentative de), 2585.  
**TRONCHET** (François-Denis), député de Paris à l'Assemblée constituante, 2014.  
**Trou** (ferme du) à la Varenne-Saint-Hilaire, 1729.  
**Troubles** à Paris, 115-149, 1383, 1384, 1388-1391, 1393-1395, 1562, 2045, 3977.  
 — dans les théâtres, 149.  
**Troupe** de ligne (poste du boulevard des Capucines occupé par la), 2091.  
 — de ligne (prime pour favoriser les engagements dans la), 1417.  
 — de ligne de service à l'Hôtel des Postes, 2092.  
**Troupes** arrivant pour le camp sous Paris (logement des), 1961.  
 — ordre supposé d'en envoyer à Perpignan, 1718.  
 — projet d'en loger dans la chapelle des Gobelins, 1961.  
 — casernées à Paris, 1964.  
 — chargées de défendre l'Aisne et la Marne, 1557.  
 — de ligne (engagés pour les), 1633.  
 — de ligne cantonnées à Paris (envoi aux frontières des), 1438.  
 — de ligne casernées à Paris, mises à la disposition du ministre de la guerre, 1119.  
 — étrangères aux Tuileries (mesures pour l'introduction de), 1371.  
 — légères (création de corps de), 1524, 1539, 1544, 1581, 1588, 1661.  
**Troyes** (société des Amis de la Constitution de), 3049.  
**TRUCHON** (Germain), président de la Commune, 1559; secrétaire de la Commune, 2160.  
**TRUGUET** (Laurent-Jean-François), amiral commandant l'escadre de la Méditerranée, 3234.  
**TUGOT**, orfèvre, 2307.  
**Tuileries** (antichambre des), 734.  
 — appartement du prince royal, 2568, 2577; appartement du jeune Capet, 867.  
 — appartement de M<sup>me</sup> Elisabeth, 2499, 2577, 2866.  
 — appartement de Madame, fille du Roi, 2577.  
 — appartements au-dessus de la chapelle, 2361.  
 — appartements de la Reine, 2397, 2537, 2570.  
 — appartements du Roi, 790, 792, 796, 824, 1103, 2360, 3948.  
 — appartements secrets et particuliers, 2226.  
 — atours de la Reine, 1133.  
 — batteries cachées dans les souterrains, 3844.  
 — bibliothèque de M<sup>me</sup> de TOURZELLE, 872.  
 — billard à côté du cabinet du Roi, 2346.  
 — cabinet du Roi, 2346, 2550.  
 — camp autour du château (projet de former un), 1116.  
 — carte d'entrée ou de service au château, 807, 1103, 1340, 1356.  
 — caves du château (vin trouvé dans les), 2588.  
 — caves de la Comédie, 1142.  
 — chambre à coucher du Roi, 2541, 2577.  
 — chapelle du château, 2340, 2342, 2356, 2361, 2440, 2549, 2578, 2592, 2611.  
 — château, 47, 50, 51, 115, 132, 158, 441, 474, 493, 732, 766, 769, 776, 780, 782, 783, 785, 786, 789, 807, 828, 831, 843, 846, 848, 849, 870, 881, 882, 884, 887, 913, 914, 976, 979, 983, 986, 1034, 1038, 1048, 1144, 1999, 2016, 2080, 2098, 2102, 2103, 2341, 2405, 3040, 3121, 3128, 3146, 3277, 3875, 3879.  
 — clefs des appartements de Louis XVI, par lui remises à Thierry de Ville-d'Avray, 3964.  
 — Comité central y établi, 723, 1076.  
 — Conseil militaire y convoqué par Louis XVI, 1085.  
 — cour au bas des cuisines du Roi, 2543.  
 — cour du Manège, 1351, 2398, 2546.  
 — cour de Marsan, 390, 2226, 2301, 2330, 2331, 2341, 2356, 2357, 2359, 2363.  
 — cour des Princes, 2344, 2485.  
 — cour Royale, 793, 821, 1052, 2328, 2334, 2348, 2359, 2393, 2394, 2536, 2582, 2849, 2866.  
 — cour des Suisses, 2330, 2341, 2342.  
 — cours, 817, 818, 820, 821, 2041, 2307, 2713.  
 — cuisines du côté du Pont-Royal, 2321, 2397.

- cul-de-sac de l'Orangerie, 2248.
- démolitions du château, 2528, 2530, 2531.
- dépôt d'armes, d'uniformes et de munitions, 1143, 1359, 1997, 2021.
- détachement du bataillon des Filles-Saint-Thomas y envoyé, 2068.
- distribution de placards et libelles, 739.
- doublement des postes aux abords, 747, 785, 1117, 2017.
- entrée d'individus armés n'y étant pas de service, 1365.
- (entreprise des faubourgs contre les), 752, 753, 755, 776, 789, 817, 1017-1019, 1028, 1035, 1042-1044, 1048-1051, 1065, 1074, 1080, 1099, 1101, 1146, 1361, 2000, 2016, 2024, 2027, 2032, 2126, 2128-2131, 2359.
- grand escalier, 2247, 2304, 2310, 2322, 2342, 2360, 2413, 2440, 2485.
- escalier des cuisines, 2397, 2467.
- escalier des musiciens de la chapelle (petit), 2340, 2342, 2356.
- escalier de la Reine, 2321, 2467.
- fermentation parmi les soldats de service, 1070.
- force armée pour la garde du château, en septembre 1792, 2533.
- grande galerie (projet d'y établir une fabrique de fusils), 1656.
- galerie de la Reine, 2399.
- garde du château confiée, le 10 août, à M. d'Erlach, 2457, 2485.
- impressions d'un habitant du château dans la nuit du 10 août, 2130.
- incendie lors du 10 août, 2171, 2296, 2522-2533, 2586, 2604, 2605, 2609, 2753.
- inventaire du mobilier, 3857.
- jardin, 161, 182, 817, 818, 1074, 1366, 2299, 2338, 2386, 2395, 2399, 2559, 2585, 2617, 2968.
- logement de Mesdames, 2095.
- magasin à poudre, 1130.
- magasin des objets trouvés le 10 août, dans un local appelé *Bouche du Roi*, 2298.
- maisons de la grande cour (incendie, le 10 août, des), 2581.
- membres du Directoire y mandés par Louis XVI, 771.
- monument commémoratif du 10 août, dans le jardin, 2654, 2968.
- orangerie, 2385.
- ordres donnés pour l'introduction de troupes étrangères, 1371.
- papiers trouvés dans l'appartement du Roi et celui de M. de Montmorin, 2327, 2518, 3880.
- passage interdit sur la terrasse, 1362.
- pavillon de Flore, 2299, 2304.
- pavillon de Marsan, 2299.
- pharmacie du château, 2296.
- place du château, 901.
- porte des Princes, 821, 2344, 2485.
- porte Royale, 817, 819-821, 843, 895, 2344, 2542, 2546, 2844.
- porte des Suisses, 821.
- porte du Manège, 1354, 2060.
- porte de l'Orangerie, 1354.
- porte du Pont-Royal, 2399.
- portes du château, 2307.
- portes du jardin, 1020, 1053, 1104.
- portiers du Pont-Tournant, 2248, 2392.
- préparatifs de défense au château, 1130, 2017, 2022, 2047, 2103, 2109, 2316, 2336, 2337, 2346, 2399.
- présence de M. De Joly au château, le 10 août, 2293.
- présence de pages du Roi déguisés en gardes nationaux, 1369.
- présence des généraux et des ministres dans la nuit du 9 au 10 août, 2346, 2372.
- présence de nobles armés dans la nuit du 9 au 10 août, 2399.
- des officiers suisses, 2485.
- présence de M. Røederer et de membres du Directoire du Département, 1016.
- présence du lieutenant général de Wittgenstein, 2286.
- projet d'y mander les régiments de Paris, 1136.
- pyramide commémorative des morts du 10 août, 2654.
- revue de l'armée parisienne demandée, 1523.
- revue y passée par Louis XVI, le matin du 10 août, 2130, 2303, 2307, 2309, 2316, 2324, 2334, 2335, 2343, 2345, 2347, 2355, 2359, 2363, 2365, 2393.
- royalistes prêts à se porter au château, 1368.
- salle du billard, à côté du cabinet du Roi, 2346.
- salle dite de l'Œil-de-Bœuf, 850.

- scellés apposés (reconnaissance des), 2587, 2589.
  - scènes de désordre provoquées par la présence des Marseillais, 1377, 1378.
  - sentinelles de garde dans la nuit du 9 au 10 août, 2312, 2330, 2334, 2336, 2360, 2386, 2393, 2394, 2397-2399.
  - service des gardes nationaux, 1349.
  - siège du château lors du 10 août, 1764, 2299-2301, 2310, 2317, 2321, 2328, 2334, 2336, 2338, 2341, 2342, 2344, 2345, 2354, 2356, 2361, 2363, 2385, 2397, 2466, 2467, 2580, 2687, 2739, 2741, 2864, 2866, 3829, 3844.
  - souterrains (personnes cachées, le 10 août, dans les), 2311.
  - Suisse des appartements du Roi, 2346.
  - tambours des gardes suisses trouvés cachés sous un lit, 2296, 3981.
  - terrasse, 726, 2333, 2360, 2385, 2393.
  - terrasse du bord de l'eau, 2485.
  - transport des meubles et effets à la Maison commune, 2491.
  - travaux de déblaiement après le 10 août, 1328.
  - tribunal des juges de paix y établi, 1440.
  - venue de gens suspects, 1348.
  - visite du château par des officiers municipaux, 1359, 1360, 2018, 2021.
  - Tulle** (fusils de munition de la fabrique de), 1531.
  - TUPIN**, grenadier du bataillon des Capucins du Marais, 850, 859, 862.
  - TERGIS** (Auguste), 1103.
  - TUROT** (Jean-Baptiste), grenadier volontaire du bataillon du Petit-Saint-Antoine, 882.
- U**
- Ulcère résultant d'un coup de bayonnette reçu le 10 août, 2726.
  - variqueux à la jambe, d'un combattant du 10 août, 2712.
  - Ulcères amenés par un coup de feu reçu le 10 août, 2723.
  - l'Uniforme de chasseur (don patriotique d'un), 1807.
  - Uniformes pour les volontaires (don d'), 1611, 1622, 1800; (offre de confectionner gratuitement deux), 1807.
  - chargés à Meudon, 1141.
  - fournis par les députés aux Auvergnats enrôlés comme volontaires, 1579.
  - suspects (confection d'), 1059, 1110.
  - UNSET** (Antoine), domestique au service de M. Meuler, officier suisse, 2413.
  - Ustaritz** (directoire d'), 3359.
  - Ustensiles de campagne pour le service du camp sous Paris, 1952.
  - Uzerche** (directoire d'), 512.
  - Uzès** (citoyens libres d'), 3142.
  - (conseil administratif du district d'), 3075.
  - (conseil général de la commune d'), 3385.
  - (don patriotique d'un habitant d') de passage à Paris, 2937.
- V**
- V. L.**, citoyen de la section de 1792, 1766.
  - VADIER** (Marc-Guillaume-Alexis), ancien constituant, 440.
  - VADIER**, maire de Clermont, 3202.
  - Vagabonds à Paris (mesures contre les), 422.
  - Vainqueur de la Bastille (diplôme de), 2888.
  - Vainqueurs de la Bastille, 28, 166, 186, 195, 216, 219, 933, 1006, 1764, 2345; (loi relative aux), 1709; admis à former des compagnies de gendarmerie à pied, 1519, 1553, 1691.
  - Vaisselle d'argent aux armes de France (dépôt de), 2575.
  - VAIRON** (Jean-Hubert), fondé de pouvoir du chirurgien Loustaunau, 2592.
  - VALADIER** (Jean-Pierre), blessé du 10 août, 2789.
  - VALCOURT**, lisez **VELLECOURT**, commissaire des guerres à l'armée du Nord, 3770.
  - Valence** (conseil général de la commune de), 3244.
  - Valenciennes** (présence des commissaires de l'armée du Nord à), 3035.
  - (tribunal du district de), 3588.
  - VALENTIN**, citoyen actif de la section de la Fontaine-Montmorency, 633.
  - VALLÉ**, président de la section de la Fontaine-Montmorency, 607.
  - VALLÉE** fils, grenadier du bataillon de Saint-Roch, 1673.
  - (femme), 1269.

- Vallery-sur-Somme** (officiers municipaux et notables de), 3298.
- VALLET DE VILLENEUVE** (Pierre-Armand), trésorier de la Ville, 1303.
- VALMY** (de), acteur des Délassements-Comiques, 2935.
- Valognes** (officiers municipaux de), 3477.
- VALOURS** (Jacques-François), domestique de M. de Champlost, premier valet de chambre du Roi, 2316.
- VANDMERG** (sieur), prisonnier de l'Abbaye, 3924.
- VANLOO** (Charles-Amédée-Philippe), artiste du Louvre, 2277.
- Vannes** (citoyens de), 961, 3280.
- Vanves** (volontaires de la commune de), 1566.
- Var** (directoire du département du), 958.
- VARE** (Antoine), blessé du 10 août, 2767.
- Varenne-Saint-Hilaire** (ferme du Trou à la), 1729.
- Varennés** (dépenses relatives au voyage de), 705.
- VARENNES DE CHAMFLEURY** (Etienne-François), maréchal de camp, 1340.
- Varicocele résultant de blessures reçues le 10 août, 2647.
- VARLET** (Jean), citoyen de la section du Roi-de-Sicile, 1987.
- Vase d'argent armorié trouvé au maréchal Saint-Paul (dépôt à la Maison commune d'un), 2584.
- VASSELIN** (Georges-Victor), rédacteur du *Journal logographique*, 431, 563.
- VASSENAT** (Joseph), garde suisse originaire de Chambéry, 2305.
- Vassy** (habitants de), 1000.
- VATRY** (sieur), chevalier de Saint-Louis, 1830.
- VACHELET** (Antoine), citoyen de la section des Gravilliers, 2449.
- Vaugirard** (arrestation de gardes du Roi par la garde nationale de), 2174, 2280.
- (don patriotique de la commune de), 1424.
- (don en faveur des victimes du 10 août, fait par le curé de), 2900.
- (officier municipal de), 1364.
- (municipalité de), 2280.
- (patriotisme et dévouement du curé de), 2279.
- (patrouilles des habitants de), 2279.
- VAUTIER** (Jacques), gendarme de la 29<sup>e</sup> division, 2573.
- fils (sieur), volontaire, 1560.
- Vautrait** (établissements dits du) à Saint-Germain, 1654, 1674.
- VAYRON** (Pierre), député du département du Cantal à l'Assemblée législative, 1274, 1275, 1289, 1293.
- VEAU** (Athanase), commissaire près le tribunal du département d'Indre-et-Loire, 3157.
- Veaux** (près Mouzon) (camp de), 3022, 3755.
- VELLICOT** (Henri), grand procureur de la Nation près de la Haute Cour d'Orléans, 1280.
- Vendée** (administrateurs du département de la), 3129.
- (procureur général syndic du département de la), 3182.
- Vendôme** (conseil général de la commune de), 3366.
- Vendresse** (municipalité de), 3289.
- Venise** (arrestation de l'ambassadeur de), 3891.
- VERDIÈRE** (Jean-Christophe DE), lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, 2349, 2352.
- VERDILHAC** (lettre adressée à Louis XVI par M. DE), 1342.
- VERDOLIN** (Jacques), membre du Comité des secours publics, 2605.
- Verdun** (assemblée primaire des citoyens de), 3484.
- (demande de renseignements sur la reddition de), 1591.
- (départ des chasseurs nationaux de la section des Quatre-Nations, du côté de), 1533; (départ de volontaires de Sannois au secours de), 1565.
- (départ projeté d'un blessé du 10 août pour), 3935.
- (district, municipalité et commandant de la place de), 931.
- (passage de volontaires de la garnison de), 1668.
- (volontaires à), 1787.
- VEREUX**, tambour au bataillon des Jacobins-Saint-Honoré, 580.
- VERGENNES** (Charles GRAVIER DE), administrateur des impositions directes, proposé pour le ministère des contributions publiques, 677, 679, 680.

- VERGÈS (DE), volontaire du bataillon des Filles-Dieu, 634.
- VERGNE (Pierre-Nicolas), commissaire de la section de la Bibliothèque, 2391.
- VERGNAUD (Pierre-Victorien), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 163, 1249, 1483, 1562, 1829, 1977, 2124-2126, 2134, 2139, 2146, 2147, 2151, 2153, 2155, 2158, 2159, 2175, 2202-2205, 2207, 2218, 2220, 2228, 2410, 2417-2423, 2523, 2524, 2562, 2563, 3776.
- VERNEIL (François-Michel), directeur du jury d'accusation près le tribunal du 5<sup>e</sup> arrondissement, 1153.
- VERMOT jeune, sellier, 380.
- VERNET (Joseph), artiste du Louvre, 2277.
- Verneuil** (directoire du district de), 3295.
- VERNIER (Nicolas), président du Grand Conseil, 3860.
- Vernierfontaine** (Doubs), (hommes libres sans-culottes de), 3727.
- VERNIQUET, citoyen supposé du Faubourg Saint-Antoine, 812-815.
- Verre pilé dans le pain de munition (présence accidentelle du), 1484, 1485.
- Verrerie à Paris (construction d'une), 1916.
- VERRET (Jean-Baptiste), blessé du 10 août, 2707.
- VERRIÈRE, commandant la division de gendarmerie nationale, 3931.
- Vers du sieur Desforges, poète patriote, 383.
- patriotiques composés par le curé de Saint-François-d'Assise, 365.
- Versailles** (cartes gravées des environs de), 1928.
- (citoyens de), 993, 3817.
- (citoyens Amis de la Liberté et de l'Égalité de), 3000.
- (commissaires des sections de), 3370.
- (conseil général de la commune de), 2162, 3817.
- (désarmement des Suisses chargés de la garde du jardin de), 2433.
- (district de), 1916.
- (écoles communales gratuites de la paroisse de Saint-Louis à), 272.
- (garde nationale de), 219, 2261, 3236.
- (gens armés sur la route de), 2326.
- (ingénieur à), inventeur d'un canon, 1716, 1725.
- (municipalité de), 116, 464, 854, 2187, 2433, 3370.
- (pièces de canon destinées à la ville de), 469.
- (projet de conduire la famille royale à), 441.
- (seconde section de la ville de), 2939.
- (souscription patriotique des citoyennes de), 2927.
- VESTIER (Mme), peintre de l'Académie royale de peinture, 319.
- Vétérans de Paris (bataillon des), 347, 600, 661.
- (bataillon des), à la fête de Châteauvieux, 219.
- (projet de création d'une légion de), 347, 1595.
- de l'Hôtel des Invalides, 3903.
- Veto* de Louis XVI sur les décrets relatifs aux prêtres insermentés et au camp des 20,000 hommes, 74, 88, 91, 95, 657, 710-712, 1339.
- suspensif (usage criminel par Louis XVI du), 3124.
- Veuves du 10 août (demande de l'état des), 2709.
- de la journée du 10 août (état nominatif des), 2858.
- des patriotes (don en faveur des), 1857.
- des patriotes morts le 10 août (dons en faveur des), 1513, 1809, 1841, 1852, 2370, 2586, 2721, 2814, 2899-2958, 3326, 3390, 3448, 3744, 3746, 3852.
- des patriotes morts le 10 août (secours aux), 2612, 2625, 2631, 2693, 2694, 2736, 2809, 2869, 3283.
- Vexations infligées aux citoyens français en Suisse dans le canton de Berne, 3658.
- Vezelise** (conseil d'administration du district de), 3144.
- district et commune de), 3173.
- VIAL, coiffeur de femmes, 2558.
- Viande (consommation énorme de), 1735.
- VIARD (Claude), blessé du 10 août, 2795.
- (Français), capitaine de chasseurs du 8<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion, 2315.
- (Jacques), 1369.
- Vic-le-Comte** (assemblée primaire du canton de), 3514.

- VICKERY, négociant à Londres, 2950.
- VICMER (Joseph), garde suisse, 2406.
- Victimes du 10 août (dons en faveur des), 1643, 3688. (Voir Orphelins, Veuves).
- du 10 août inhumées ensemble, 2861.
- du 10 août (représentation de l'Opéra au profit des), 1841.
- Vie de la comtesse de Lamotte*, mémoires, 454.
- VIÉ (Jean-Baptiste), blessé du 10 août, 2782.
- VIEU (Joseph-Marie), directeur de l'Académie de peinture, 2277.
- Vienne** (conseil du département de la), 3353, 3685.
- (tribunal criminel du département de la), 3310.
- Vienne** (conseil général de la commune de), 3308, 3364, 3449.
- (hôtel de ville de), 3308.
- (maire de), 3308.
- (tribunal de commerce de), 3448.
- (tribunal du district de), 3364.
- VIENNET (Louis-Esprit), curé de Saint-Merry, 276.
- VIENTOT-VAUBLANC (Vincent-Marie, comte DE), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, 2449.
- Vierzon** (citoyens et magistrats de), 3031.
- Vigan** (citoyens du), 3554.
- (municipalité du), 939.
- VIGNER (Cyr-Jacques), administrateur de la Municipalité, 2241.
- VIGNON, député extraordinaire de Brest, 234.
- VIGOT (Antoine), brocanteur, blessé le 10 août, 2791.
- VIGUIER DE CURNY (Charles-Joseph), officier municipal, 2003, 2004.
- VILLAIN (Auguste-Louis-Germain), employé de banque, grenadier au bataillon de Bonne-Nouvelle, 796.
- Villedieu** (assemblée primaire de la première section du canton de), 3627.
- Villefranche** (conseil du district de), 3399.
- Villejuif** (butte de), 4915.
- (volontaires de la commune de), 1689.
- VILLEMENS, capitaine au bataillon des Carmélites, 575.
- Villeneuve-le-Roi** (citoyens de), 3447.
- (municipalité de), 3158.
- Villeneuve-Saint-Georges** (ligne de défense de Paris passant par), 1889.
- Villeneuve-sur-Yonne** (levée des volontaires à), 1698.
- VILLERS (DE), ex-major de gendarmerie, tué le 10 août, 2337, 2615.
- Villers-Cotterets** (cantonement de volontaires à), 1534.
- Villers-la-Montagne** (habitants de), 1002.
- VILLETTE (Charles), électeur du Département de Paris, 1611.
- VILLETTE DE LA MUSSELLERIE (Guillaume-Ange), agent de change, 2321, 3829, 3981.
- Vin pour la fête de Châteaueux (dépenses de), 246.
- trouvé dans les caves des Tuileries (distribution du), 2588.
- Vinay** (citoyens de), 3582.
- Vincennes** (volontaires et gardes nationaux de), 2943.
- VINCENT (Luc-Antoine), officier municipal, 2825, 2841 ; capitaine de chasseurs nationaux de la section des Quatre-Nations, 1533 ; commandant du bataillon de Saint-Germain-des-Prés, 172, 458.
- porte-drapeau du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, 587.
- Vins et liqueurs distribués aux gardes suisses, 2107.
- Violences exercées sur la personne d'un cultivateur, 1464.
- Vire** (citoyens de), 3023.
- (commune de), 3197.
- (conseil général du district de), 2993.
- Visite des blessés de la section des Arcis après le 10 août, 2812.
- du château des Tuileries par des officiers municipaux, 1359, 1360, 2018, 2021.
- du Comité de santé imposée aux blessés du 10 août, 2877.
- des Faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau par M. Pétion, 1361.
- des voitures des Messageries au sortir de Paris, 2190.
- Visites domiciliaires par des commissaires de la Commune, 3932, 3933, 3956.
- Vitry-le-Français** (district de), 947.
- VIVIER, conducteur des Messageries nationales, 1837.

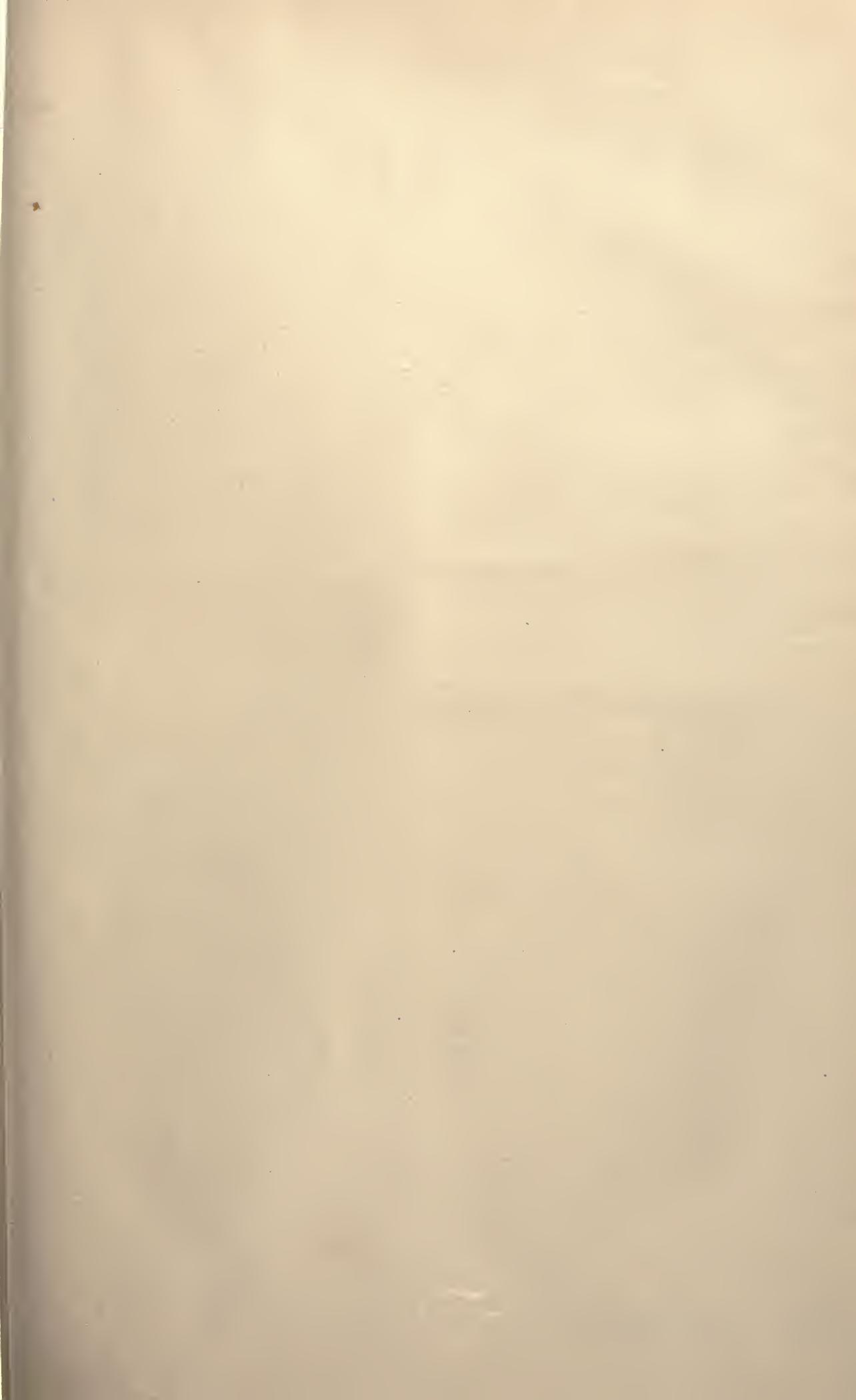
- Vivres pour le camp de Paris (distribution des), 1922.
- et fourrages du camp de Paris (service des), 1868, 1884, 1885.
- Vœu de Louis XIII (procession du), 3845.
- VOIGNET (Paul-Joseph), volontaire de la section armée du Faubourg-Montmartre, blessé le 10 août, 2815.
- VOILQUIN (Rémy), président de la section de l'Hôtel-de-Ville, 83.
- VOISIN (Alexandre), volontaire de la section de la rue de Montreuil, blessé le 10 août, 2794.
- Voitures arrêtées le soir par les malfaiteurs, 397.
- Voleurs arrêtés, lors du 10 août, par une patrouille du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, 2244.
- aux Tuileries lors du 10 août (arrestations de), 2542, 2546, 2547, 2576, 2583, 2596, 2611.
- VOLLAND (Denis), libraire, 454.
- VOLLANT, entrepreneur de la fabrication des piques, 1712.
- Volontaire (engagement d'entretenir la femme et l'enfant d'un), 1821.
- ayant une famille de 15 enfants (enrôlement d'un), 1587.
- aux frontières (entretien d'un), 1572.
- (récompense de 300 livres allouée à un jeune), 1693.
- armé et équipé par l'administration des Coches d'eau, 1810 ; armé et équipé par les employés de l'hospice des incurables, 1798.
- équipé et entretenu par les ajusteurs de la Monnaie de Paris, 1748.
- équipé et habillé par un père de famille sans fortune, 1779.
- refusé pour défaut de taille, 1633.
- Volontaires (acteurs et machinistes du théâtre Montansier formant une compagnie de), 1913.
- (artistes de l'école du Louvre organisés en compagnie de), 1602.
- (artistes du théâtre du Marais enrôlés parmi les), 1861.
- (chariots mis à la disposition des), 1699.
- (commissaires de la Commune de Paris chargés de la levée des), 1698.
- (confection de havre-sacs pour les), 1654, 1674.
- (contribution des députés à l'habillement des), 1707, 1800.
- (demande de prisonniers de Bicêtre afin de s'armer et de s'équiper comme), 1857, 1859.
- (demande des prisonniers de la Force pour être enrôlés parmi les), 1694.
- (échange d'assignats pour faciliter le départ des), 1618.
- (élèves du collège Louis-le-Grand, composant une compagnie de), 1730.
- (enrôlement et départ des), 1425-1746.
- (enrôlement des ouvriers de la manufacture Réveillon parmi les), 1749.
- (faiblesse de complexion physique et jeune âge de), 1630.
- (fréquent passage à Saint-Denis des), 1633.
- (levée de), sur les sections armées, 1540.
- dans la section de la Butte-des-Moulins (logement de), 1737.
- (nécessité de tempérer l'ardeur des), 1632.
- (passage et réception à Bourg-la-Reine des), 1625.
- (pension à la mère indigente de cinq), 1647.
- (proposition de punir de la peine de mort la désertion des), 1652.
- (registres d'enrôlement des), 1538.
- (solde des), 1608, 1704, 1811, 1817.
- (subsistance des familles des), 1531, 1589, 1609, 1639.
- (supplément de solde accordé aux), 1692.
- (trame perfide auprès des), 1718.
- (transfert à leurs parents des rentes viagères constituées sur la tête de), 1673.
- armés par les acteurs des Italiens, 1754 ; armés, équipés et entretenus par des banquiers, 1842 ; armés et équipés par les marchands de bois de l'Île-Louvières, 1850 ; armés et équipés par les officiers de santé et employés de l'Hôtel-Dieu, 1844 ; armés, équipés et entretenus par les particuliers, 1601, 1610, 1612, 1806, 1840 ; armés et équipés par la section Mirabeau, 1489.

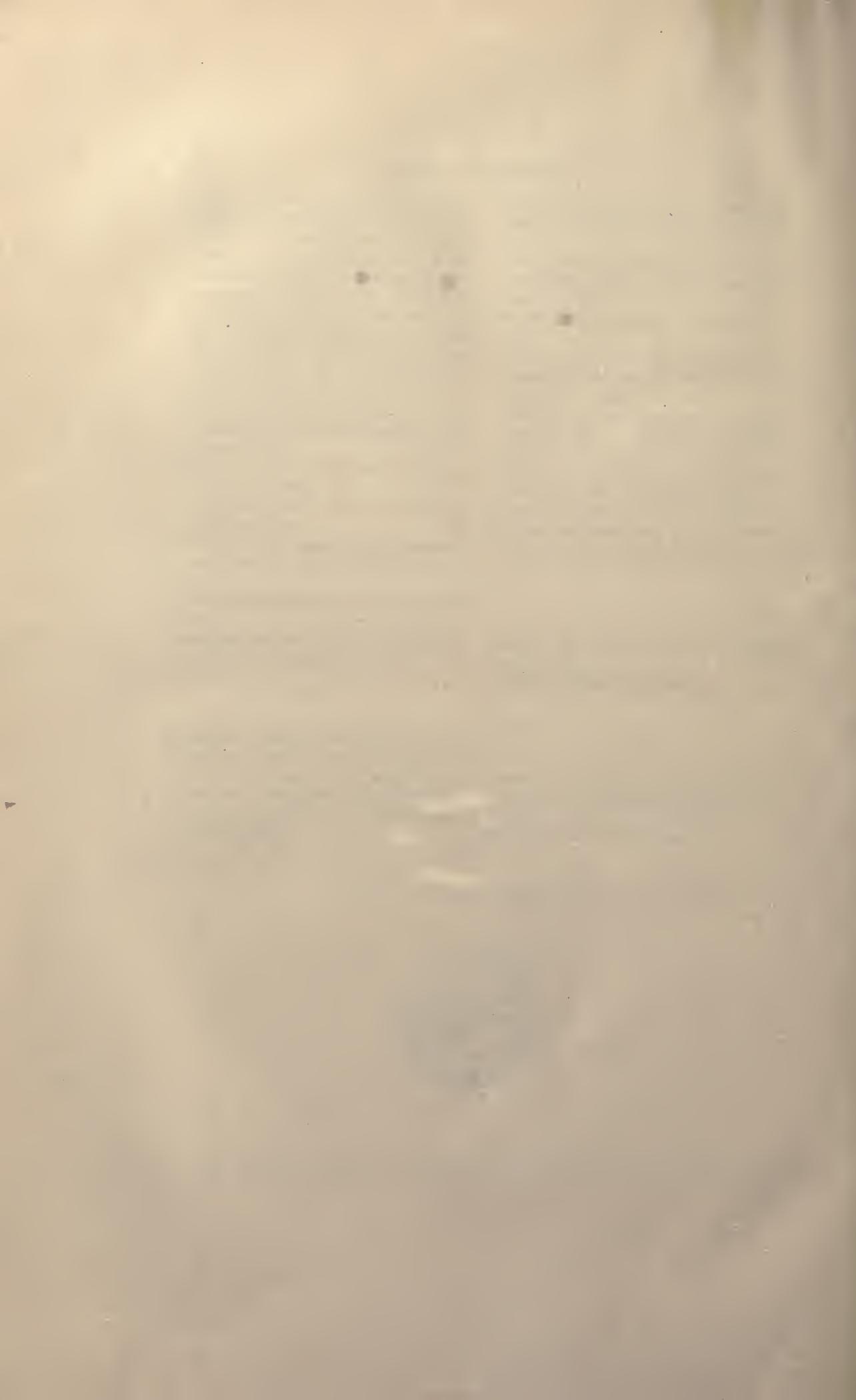
- Volontaires arrivés à Paris et envoyés au camp de Soissons (états et tableaux des), 1437, 1443, 1459, 1466, 1471, 1474, 1479, 1522, 1726, 1727, 1742-1745.
- dénonciateurs de Lafayette, 1541, 3960.
- entretenus par la Caisse patriotique, 1818 ; entretenus par les employés des Subsistances militaires, 1817.
- envoyés, le 10 août, par Santerre à l'Assemblée et aux Tuileries, 2298.
- inscrits à la commune de Bercy (registre d'enrôlement des), 1617 ; inscrits à la municipalité de Paris (organisation des), 1441, 1443, 1447, 1450, 1453, 1459-1461, 1466, 1468, 1471, 1522, 1609, 1891 ; inscrits à la section de Bon-Conseil (registre d'enrôlement des), 1491.
- pris parmi les artistes, préposés et ouvriers de l'Opéra, 1841.
- réunis à Châlons (maintien de la discipline parmi les), 1734.
- vainqueurs des insurgés de Jalès, 3416.
- allemands (légion de), 1593.
- Rochellais (départ pour l'armée de Montesquiou de), 3091.
- du 1<sup>er</sup> bataillon des fédérés à Soissons (abandon, pour les victimes du 10 août, d'une journée de paye par les), 2932.
- des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de Paris, cantonnés à Saint-Amand, 1660.
- du 10<sup>e</sup> bataillon des fédérés en garnison à Laon, 2973.
- du bataillon des Feuillants aux frontières, 381 ; du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique (départ des canoniers), 1641 ; du bataillon des Lombards, 1734 ; du bataillon de l'Observatoire, 1596 ; du bataillon de Saint-Jean-en-Grève (déchargement d'un bateau de poudre par les), 2232 ; du bataillon de la Trinité ou du Ponceau, 1638.
- du 9<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Oise, 1740.
- du camp de Soissons, sans armes, sans munitions et sans vêtements, 1513, 1522 ; réclamant des armes, 1543 ; du camp de Soissons (don patriotique du 3<sup>e</sup> bataillon de), 2907 ; du camp de Soissons (organisation défectueuse des), 1724 ; du camp se plaignant de leur inaction, 1534.
- de la division du Finistère (calomnies sur les), 3872 ; de la division du Finistère, tués et blessés le 10 août, 2680.
- de la garde nationale (chambre à coucher de Louis XVI gardée par des), 2544 ; de la garde nationale (dons pour les), 257, 1796, 1814.
- de la garnison de Verdun, en route pour le camp de Meaux, 1668.
- de la section de l' Arsenal, 1678 ; de la section de 1792, 1643 ; de la section de 1792 (départ des), 1690 ; de la section de la Butte-des-Moulins (armement et départ des), 1531, 1715, 1727, 1913 ; de la section du Faubourg-Montmartre, 1675 ; de la section de la Halle-aux-Blés, 1706 ; de la section du Louvre (départ de), 1600 ; de la section du Mail (équipement par les citoyennes des), 1705 ; de la section du Marais, 1677 ; de la section de Mirabeau (défaut d'armes des), 1624 ; de la section du Panthéon-Français, 1730 ; de la section du Pont-Neuf (mise sur pied de 3 compagnies de), 1637 ; de la section du Roule, 1717 ; de la section des Tuileries (départ des), 1715.
- d'Arbois (nombre des), 3568 ; d'Auberwilliers, 1630, 1642 ; des Basses-Alpes (enrôlement de quatre), 1629 ; de la commune de Bercy, 1617 ; de la paroisse du Bourget, 1631 ; de La Chapelle-Saint-Denis, 1665 ; de la commune de Châtillon, 1702 ; du district de Crest (départ des), 3375 ; de Fontainebleau (départ des), 3423 ; de Gentilly, 1685 ; de la Haute-Garonne, cantonnés près de Grasse, 3381 ; de la commune de l'Isle-Adam, 3651 ; de La Villette, 1835, 1836 ; de la Lozère (bataillons de), 3243 ; de Meudon (don patriotique des), 1826 ; de Montmartre, 1592 ; de la commune de Montrouge, 1813 ; du canton du Mont-Saint-Vincent (enrôlement spontané des), 3495 ; de Morlaix (participation au 10 août des), 3596 ; de la commune de Nanterre, 1615 ; de la commune de Neuilly-sur-Seine, 1640 ; de la commune des Riceys (départ des), 3565 ; de Saint-Denis, 1648 ; de la commune de Saint-Germain-en-Laye, 1674, 2237 ; de Saint-Mandé, armés et équipés aux

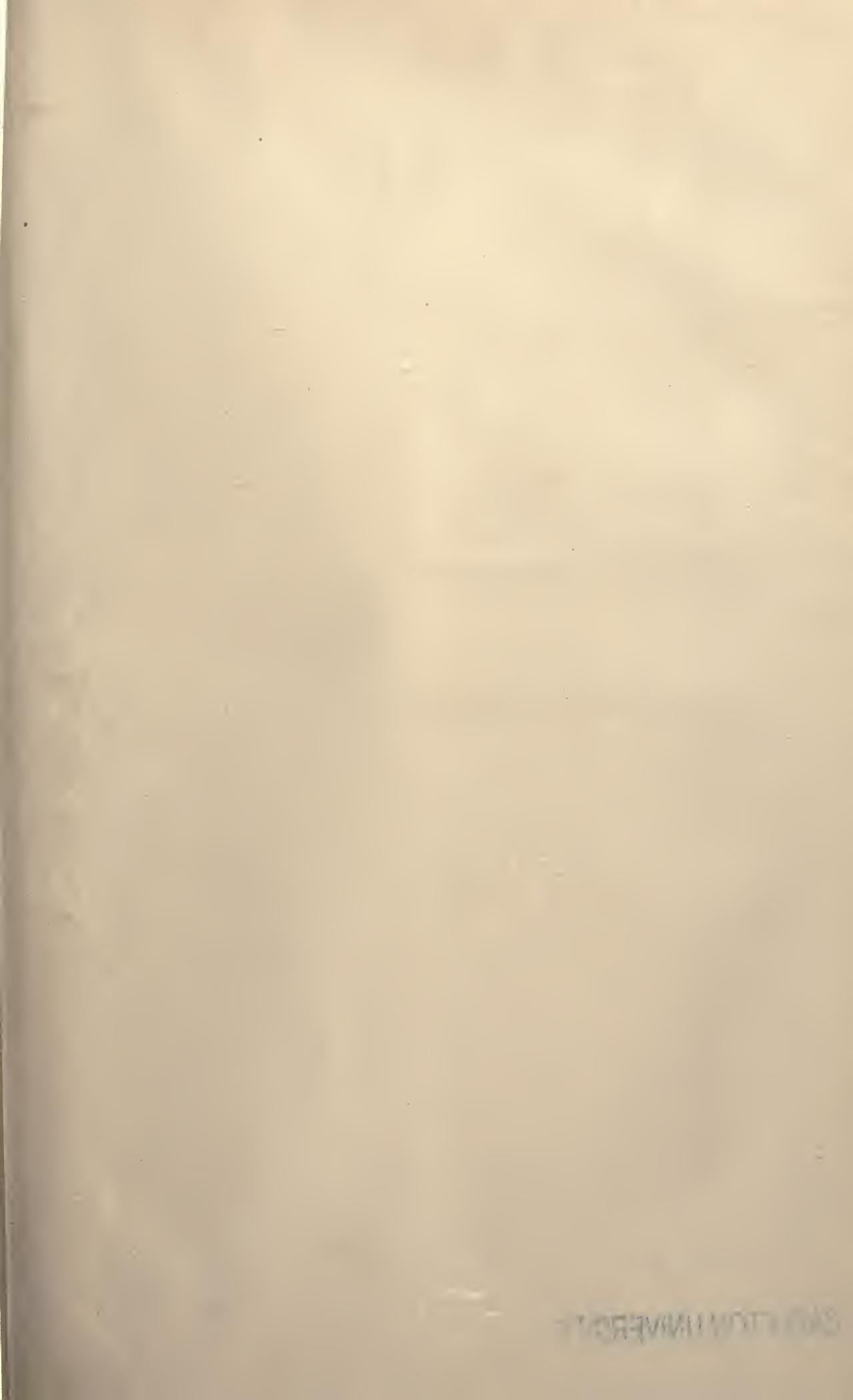
- frais de leurs familles, 1576; de la commune de Saint-Maur, armés et équipés par leurs concitoyens, 1672; de la commune de Saint Ouen, 1639; de la commune de Sannois, 1565; de la commune de Vanves, 1566; de Sceaux (départ des), 1839; du département de Seine-et-Marne (affluence des), 1799; de la Somme (serment prêté par le 3<sup>e</sup> bataillon de), 3591; de la commune de Villejuif, 1689.
- Vols à Paris (recrudescence des), 394-399.
- VOLTAIRE (buste de marbre antique représentant), 2578.
- Vosges** (assemblée électorale du département des), 3713.
- (VOSGIEN (Donat), député du département des), 2148.
- VOSGIEN (Donat), député du département des Vosges, à l'Assemblée législative, 2148.
- Vouziers** (administrateurs du district de), 3307.
- VOYSIN (Jean-Baptiste), député de la Creuse à l'Assemblée législative, 2101.
- W**
- Wancourt** (commune de), 1004.
- WENMARING (Jean-Philippe), chef des bureaux du comité des banquiers et agents de change, ex-capitaine des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 2382.
- WILD (Joseph-Nicolas-Victor), sous-aide major aux gardes suisses, 2466, 2478, 2485.
- WINDSOR, fabricant de papiers peints, 239.
- Wis (Joseph), fusilier de la compagnie de Surbeck, 2403.
- Wissembourg** (tribunal du district de), 3701.
- WITTGENSTEIN-BERLENBOURG (veuve du lieutenant-général Georges-Ernest DE SAYN, comte DE), 2286.
- WITTINGHOFF, lisez VIETINGHOFF (Georges-Michel, baron DE), 800, 1077, 1078, 1099, 1346.
- WOILLEZ (sieur), architecte, inspecteur de la démolition aux Tuileries, 2968.
- WOLFF (sieur), huissier à Paris, 280.
- Worms** (intelligences de Marie-Antoinette avec les émigrés de), 3186.
- Y**
- Yonne** (corps électoral du département de l'), 3696.
- (MAUZE, député de l'), 2844.
- Z**
- ZIMMERMANN (Louis), second lieutenant au régiment des gardes suisses, 2467, 2478, 2485.
- Zurich** (directoire de), 173, 174.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

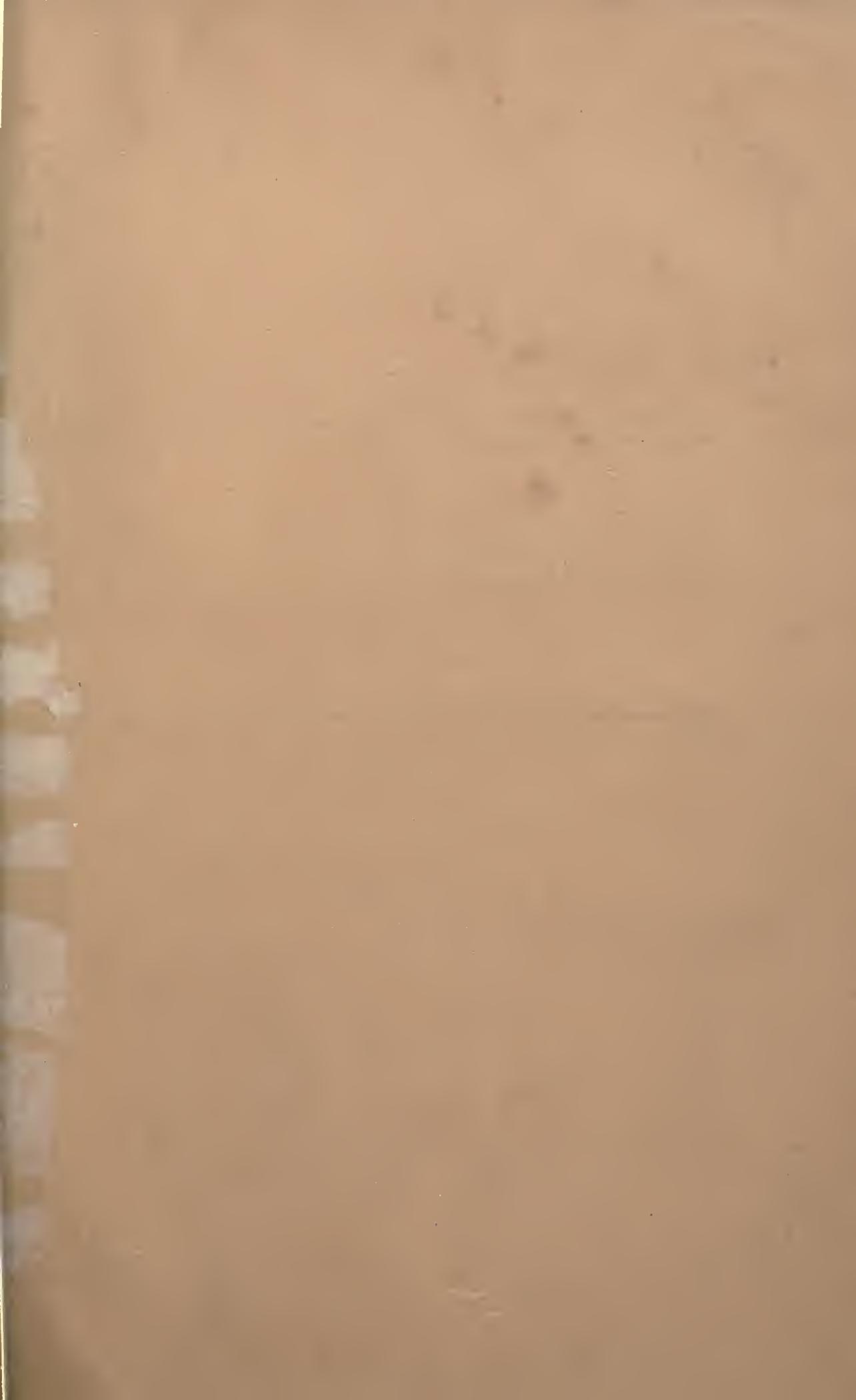












L 294

HISTOIRE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

**Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.** par ALEXANDRE TUETÉY.

EN VENTE

TOME I. <i>États-Generaux et Assemblée constituante</i> (première partie).	40 francs.
TOME II. <i>Assemblée constituante</i> (deuxième partie).....	40 francs.
TOME III. <i>Assemblée constituante</i> (troisième partie).....	40 francs.
TOME IV. <i>Assemblée législative</i> (première partie).....	40 francs.

---

**Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française,** par MAURICE TOURNEUX.

EN VENTE

TOME I. <i>Préliminaires. — Événements</i> .....	40 francs.
TOME II. <i>Organisation et Rôle politiques de Paris</i> .....	40 francs.

EN PRÉPARATION

TOME III. <i>Monuments, Mœurs et Institutions.</i>
TOME IV. <i>Biographie et Mémoires.</i>
TOME V. <i>Table générale.</i>

---

DÉPÔT CENTRAL DES PUBLICATIONS HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

H. CHAMPION, libraire, quai Voltaire, 9

093400003

